

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

NOUVEAU
LAROUSSE
ILLUSTRÉ

B10
L3327x

NOUVEAU

LAROUSSE

ILLUSTRÉ

DICTIONNAIRE UNIVERSEL ENCYCLOPÉDIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

CLAUDE AUGÉ

TOME CINQUIÈME

6 200 Gravures. — 120 Tableaux. — 84 Cartes.



60974
29/9/03

PARIS

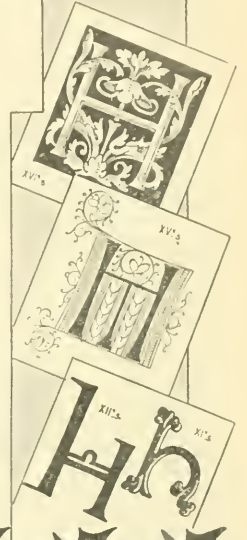
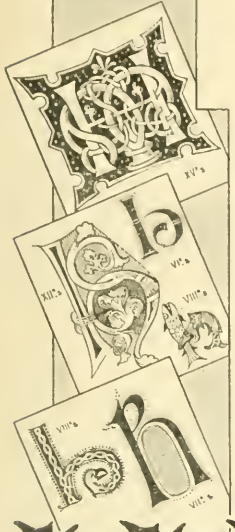
LIBRAIRIE LAROUSSE

17, RUE MONTPARNASSE, 17

Tous droits réservés.



AE
25
L34
t.5



Bessou del.



forme masculine : *Ma haine, sa hache*, etc. (tandis qu'on dit, avec l'*H* muet : *mon habituel*). La combinaison du C et de l'*H* peut produire des articulations différentes (y. C et CH, GH à la valeur d'un G dur, même devant E, I, comme dans *Ghéardi*, LH a souvent le son de LL mouillés, comme dans *Milhaud*, PH est un autre signe de l'articulation désignée par F par ex. : *phiosophie*.)
— Dans les noms géographiques d'Algérie, l'*H* final a été supprimé en 1855, par un arrêté du gouverneur de cette colonie.

— Paléogr. Une gutturale phénicienne, empruntée à l'hébraïque égyptien, en passant dans le grec, y a pris le caractère d'une simple voyelle. C'est dans le dialecte ionien que la transformation s'est produite, l'éolo-lyrien réservant, au contraire, le même caractère pour marquer une aspiration. Les alphabets italiens, et notamment l'alphabet latin, dérivant de l'éolo-lyrien, ont naturellement conservé l'emploi du caractère H pour une aspiration. Parmi les modifications successives de ce caractère dans les alphabets occidentaux, on notera surtout la transformation de l'enciale qui supprime le haut de la seconde branche de l'H ancien, et qui est visiblement l'origine de l'h minuscule et cursif, et, au xv^e siècle, la transformation de l'h cursif minuscule, transformation analogue à celle de l'a au xv^e-xvii^e siècle. Comme particularités graphiques, il convient encore de noter la barre transversale dont l'h est affecté pour désigner une abréviation. Au xv^e siècle, surtout dans certains documents, le chiffre 5 est désigné par un signe fort voisin de l'h. Enfin, il est curieux de noter que l'alphabet russe a emprunté la forme de l'eta grec majuscule pour désigner la lettre N, tandis qu'il la modifiant un peu pour désigner la lettre qui correspond assez exactement à l'alpha grec (Α).

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'H

Ⲭ	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇
béotique égyptien.	phénicien.	grec cadméen.	éolo-dorien.	étrusque.	

L'H DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

H	H	H	H	H
inscriptions antiques	graffiti.	tablettes de cire.	capitale antique.	cursive antique.

H	h	h	h	h
capitale (v ^e siècle).	onciale (v ^e siècle).	cursive (v ^e siècle).	onciale (v ^e siècle).	semi-onciale (v ^e siècle).

h	H	h	h	H
minuscule (vi ^e siècle).	capitale (vii ^e siècle).	onciale (vii ^e siècle).	semi-onciale (vii ^e siècle).	capitale (viii ^e siècle).

h	h	h	H	h
onciale (viii ^e siècle).	semi-onciale (viii ^e siècle).	minuscule (viii ^e siècle).	capitale (ix ^e siècle).	cursive (ix ^e siècle).

H	H	h	h	h
inscriptions (x ^e siècle).	capitale (x ^e siècle).	onciale (x ^e siècle).	semi-onciale (x ^e siècle).	cursive (x ^e siècle).

Hh	H	h	h	h
inscriptions (xi ^e siècle).	capitale (xi ^e siècle).	onciale (xi ^e siècle).	semi-onciale (xi ^e siècle).	cursive (xi ^e siècle).

DIVERSES FORMES DE L'H DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

H	h	h	H	h
majuscule (xii ^e siècle).	minuscule (xii ^e siècle).	et cursive (xii ^e siècle).	majuscule (xiii ^e siècle).	et minuscule (xiii ^e siècle).

h	h	h	h	h
majuscule (xiv ^e siècle).	minuscule (xiv ^e siècle).	et cursive (xiv ^e siècle).	majuscule (xv ^e siècle).	et cursive (xv ^e siècle).

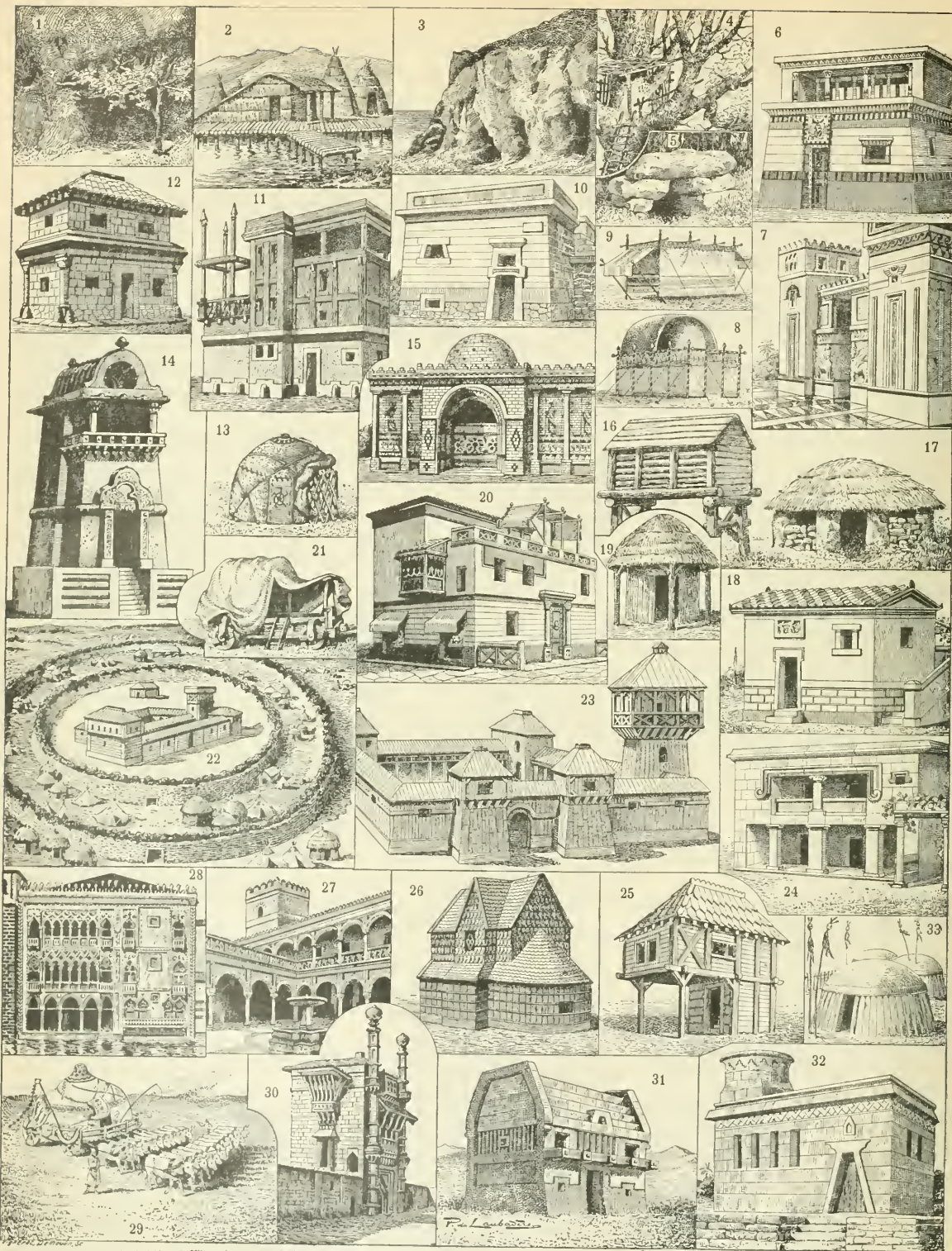
L'H DANS LES ÉCRITURES DITES « NATIONALES »

H	H	H	H	H
cap. et curs. (xvi ^e siècle).	cap. et curs. (xvi ^e siècle).	cap. et curs. (xvi ^e siècle).	cap. et min. (xvi ^e siècle).	cap. et curs. (xvi ^e siècle).

ÉCRITURES MODERNES

Hh	Hh	Hh
anglaise.	ronde.	bâtarde.

— Abrév. En français, H, sigilloe Hautesse ou Haut, comme titre d'honneur, à S. H., Sa Hauteesse, à L. H. P. Leur Haute Puissance, pour désigner les états généraux des Provinces-Unies. En chimie, H est le symbole de



HABITATION : 1. Abri primitif. — 2. Village lacustre. — 3. Grotte de troglodytes. — 4. Abri sur les arbres. — 5. Construction mégalithique. — *Civilisations primitives* : 6. Maison égyptienne. — 7. Maison assyrienne. — 8. Tente assyrienne. — 9, 10. Tente et maison hébraïques. — 11. Maison phénicienne. — 12. Maison étrusque. — *Immigrations aryennes* : 13. Tente aryenne. — 14. Maison hindoue. — 15. Maison persane. — 16. Hütte germane. — 17. Habitation gauloise. — 18. Maison grecque. — 19. Cabane des Romains primitifs. — 20. Habitation des Romains (époque impériale). — 21. Chariot barbare. — 22. Ring des Avars (vii s.). — 23. Villa mérovingienne. — 24. Maison byzantine. — 25. Maison slave. — 26. Maison scandinave. — 27. Habitation mauresque (Espagne). — 28. Maison vénitienne (xvi s.). — 29. Chariot-tente de Gengis-Khan. — 30. Maisons indo-musulmaïques. — *Civilisations primitives de l'Amérique* : 31. Maison arctique. — 32. Habitation incas. — 33. Campement de Peaux-Rouges.



HABITATION. France: 1 Maison (x^{1/2} s.). — 2. Maison en briques (x^{1/2} s.). — 3. Maison (x^{1/2} s.). — 4. Habitation fortifiée (x^{1/2} s.). — 5. Maison en bois (x^{1/2} s.). — 6. Maison (x^{1/2} s.). — 7. Château fort (x^{1/2} s.). — 8. Maison (x^{1/2} s.). — 9. Maison moderne. — 10. Maison de campagne. — 11. Maison d'exploitation agricole. — 12. Maison d'exploitation agricole. — 13. Roulotte (Europe). — 14. Pavillon hollandais (x^{1/2} s.). — 15. Maison à l'italienne. — 16. Chalet suisse. — 17. Isba russe. — 18. Maison chinoise. — 19. Maison japonaise. — 20. Faisiotte annamite. — 21. Maison tonkinoise (Afrique). — 22. Maison arabe. — 23. Pavillon tunisien. — 24. Tente des nomades africains. — 25. Maison soudanaise. — Amérique: 26. Hutte d'hiver des Esquimaux. — 27. Tente des Indiens des réserves (Canada). — 28. Hutte de trappeur canadien. — 29. Tente feuillueuse. — 30. Abri des Indiens de Patagonie. — 31. Chariot des Guarani nomades (Uruguay). — Océanie: 32. Village lacostre de la Nouvelle-Géorgie.

joissance à leurs héritiers directs et qui ne font retour aux haubous publics qu'à la mort du dernier dévoloutaire.

Les trois quarts des immeubles de Turquie appartenant au moment de la conquête aux haubous de l'une ou l'autre catégorie. Au Algérie, les arrêtés des 8 septembre et 7 décembre 1830 consacrèrent la réunion au Domaine et la remise aux autorités françaises des biens religieux. Le gouvernement français ne consentit à donner aux haubous que les revenus des biens habous étaient affectés.

En Tunisie, on a recensé 150.000 hectares de biens habous dans le Nord. Dans le Centre et le Sud, on connaît plusieurs domaines habous de 20.000 et 30.000 hectares. Les haubous publics sont situés, en Tunisie, par un censuel, dans la municipalité : la « Djemâta des haubous », les haubous privés sont administrés par des « mokaddimés ». Le gouvernement français, par voie d'échange, se sert des immeubles habous pour les besoins de la colonisation.

HABOUSANT *h asp.*, et *m n. m.* Celui qui jouit d'un habous.

HABOUSÉ, ÉE *h asp.* adj. Constitué sous forme de habous.

HABRA, rivière d'Algérie (prov. d'Oran), formée de l'oued Tenra, qui vient du massif de Daya, de l'oued Moça, de l'oued Saïda, et de l'oued Tariaj. L'Habra, qui s'appelle d'abord el-Hannam, perce la chaîne des Beni-Chouan, d'où sort le Perrigard. Au delà de ce col elle est arrêtée par un grand barrage, pouvant retenir 14 millions de mètres cubes d'eau. L'Habra, réunie au Sig, forme la *Macta*.

HABRACANTHACE (*tuss*) *n. m.* Genre d'acanthacées, comprenant des plantes frutescentes ou herbacées, caractérisées par des étamines qui ne renouvellent pas leurs anthères non qu'une seule loge. (Les fleurs, disposées en cymes axillaires ou en un panicule terminale, sont blanches ou rouges. On en connaît quatre espèces du Mexique.)

HABROCIÈRE (*hab*) *n. m.* Genre d'insectes coléoptères brachélytres, famille des staphylinides, tribu des tachyporines, comprenant de petites formes courtes. Deux espèces composent le genre. L'habrocière commune ressemble à un tachypore, mais ayant de longues antennes fines à longs poils. D'un brun rou luisant, habrocière grise ou jaune les élytres noirs, ce petit staphylinid se trouve sur les mousses, en France. L'autre espèce habite le Chili.

HABSBOURG, village de Suisse, canton d'Argovie, à 12 kilom. d'Aaran, sur la rive droite de l'Aar, au pied du Wulpelsberg, 200 hab. Sur une colline dominant le village, ruines du château de Habsbourg, d'où sortit la famille impériale autrichienne.

HABSBOURG (maison de), famille allemande, qui occupa plusieurs trônes en Europe, et dont les descendants régnent encore en Autriche-Hongrie. L'aïeule de plusieurs de ces Habsbourg, Gontran le Riche, était un seigneur souab de *x^e* siècle. Un de ses descendants, Werner, mort en 1096, prit le nom de comte de Habsbourg, d'après le château de ce nom, dans le canton d'Argovie, grâce à la protection des Hohenstauffen, les Habsbourg acquirent des territoires considérables en Suisse, en Alsace et en Souabe. Albert le Riche (1153-1199) fut l'un des leurs princes. À sa mort, il possédait l'Alsace, l'Alsace, le comté d'Esigheim, et des domaines nombreux dans le bassin de l'Aar, depuis les cantons de Schwytz, Uri et Unterwalden, dont il était l'avoué, jusqu'au Rhin. Les enfants de son fils Rodolphe l'Ancien (1192) profitèrent d'un partage. Albert le Sage, recut la partie septentrionale des possessions et fonda la ligne d'Habsbourg; Rodolphe, l'aïeule de la ligne de Lauenbourg, prit les cantons forestiers, le comté Klettgau et quelques autres domaines. Ses descendants abandonnèrent presque toutes leurs terres aux Habsbourg; les deux derniers moururent en 1198 et 1213.

La ligne de Habsbourg eut une fortune prodigieuse. Ses membres surent augmenter leurs domaines et leur puissance par une habile politique de mariages; au *xv^e* siècle ils étaient comtes d'Alsace, de Bourgogne, de Hongrie et d'Espagne, et dominaient en Europe et dans le nouveau monde. Ils se firent alors les champions de la religion catholique et aspirèrent à la monarchie universelle. Mais la Réforme brisa leur puissance en Allemagne. En France, les Habsbourg ne réussirent pas à s'emparer de l'Europe. Finalement, le mouvement révolutionnaire, qui dura de 1792 à 1860, leur enleva les Pays-Bas et leurs provinces italiennes, et la Prusse, en 1866, les exclut de la Confédération allemande. Les Habsbourg, cependant, furent arrêtés et renforcés victorieusement l'invasion turque aux *xv^e*, *xv^e* et *xv^e* siècles. Il nous reste à donner la liste des princes les plus remarquables de cette maison.

Le fils d'Albert le Sage, RODOLPHE, acquit de nouveaux domaines en Bado, et fut élu roi d'Allemagne en 1273. Sa descendance finit par le mariage de Marguerite, fille de Frédéric IV de Hohenlorenz. Rodolphe envoya au roi Ottocar de Bohême l'Autriche, la Carinthie et la Styrie. Les Habsbourg devinrent alors la maison d'Autriche. Le fils de Rodolphe, ALBERT, devint roi d'Allemagne en 1298. Ses fils, Frédéric le Pieux et Rodolphe, se partagèrent de la couronne royale; par contre, son frère ALBERT acquit la Carinthie, et le fils d'Albert, RODOLPHE, le Tyrol (1364). La maison se divisa en deux branches : la *branche Autrichienne* ou *Autrichienne*, qui acquit la Hongrie et la Bohême (1278), et la *branche de Bourgogne*, ALBERT IV (1395-1404), ALBERT V (1404-1429), qui devint empereur en 1438, et LADISLAS le Posthume, roi de Hongrie et de Bohême (1439-1457); 2^e la *branche de Bourgogne*, qui, en 1477, réunit toutes les possessions des Habsbourg, et fut le premier empereur de 1440 jusqu'en 1806 : LÉOPOLD III (1365-1386) reçut en partage la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Tyrol, et les possessions alsaciennes. De ses deux fils, ERNEST mourut en 1406, la Styrie, la Carniole et la Carinthie, Frédéric IV à la Bourgogne, le Tyrol, l'Alsace et les domaines suisses; cette branche tyrolienne s'éteignit en 1199. Le fils d'Ernest, l'empereur Frédéric III (1419-1493). Le fils de celui-ci, MAXIMILIEN I^{er} (1493-1550), épousa, en 1477, la duchesse Marie de Bourgogne, Théri-

tière de Charles le Téméraire, et s'empara ainsi d'une partie de la Bourgogne et des Pays-Bas. Son fils, PHILIPPE le Beau, mourut en 1506, laissant à sa femme Jeanne, l'héritière de Castille et de Aragon 1396. Leur fils fut CHARLES-QUINT, né en 1519-1556. Celui-ci partagea ses territoires : son fils PHILIPPE II reçut l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas, son frère, FERDINAND I^{er}, roi de Hongrie et de Bohême, les possessions allemandes et la couronne impériale. — *Maison des Habsbourg d'Autriche* : PHILIPPE II (1556-1598), PHILIPPE III (1598-1621), PHILIPPE IV (1621-1665), CHARLES II (1665-1700). Au *xv^e* siècle, le fils de Charles, le duc de Mezzoline s'éteignit; Naples, la Sicile, le Milanais et les Pays-Bas passèrent à la branche autrichienne. — *Maison des Habsbourg d'Autriche* : FERDINAND I^{er} (1556-1590) partagea ses États entre ses trois fils : MAXIMILIEN II (1594-1576) reçut l'Autriche, la Hongrie et la Bohême; FERDINAND, le Tyrol; CHARLES, la Styrie, la Carinthie, la Carniole, et, après la mort de son frère, le Tyrol; FERDINAND II, fils de Maximilien II, RODOLPHE II (1576-1612) et MATTHIAS (1612-1619), moururent sans héritiers et laissèrent leurs États à leur fils Charles, l'empereur FERDINAND III (1619-1657), FERDINAND III (1657-1657), LÉOPOLD I^{er} (1658-1705), JOSEPH I^{er} (1705-1740) et son frère CHARLES VI (1740-1740), s'éteignit la branche masculine des Habsbourg, MARIE-THÉRÈSE (1740-1780), la fille de Charles VI, épousa le fils de François de Lorraine et fonda la maison de Habsbourg-Lorraine : FRANÇOIS I^{er} devint empereur (1745-1765), ainsi que ses deux fils : LEOPOLD II (1765-1792) et FRANÇOIS II (1792-1806). Des fils de Léopold II, l'aîné, FRANÇOIS II (1792-1835), fut empereur d'Allemagne jusqu'en 1806, puis prit le titre d'empereur d'Autriche; l'autre, FERDINAND, devint grand-duc de Toscane. Les descendants de François II, FERDINAND II, abdiqna en 1848 en faveur de son neveu François-Joseph I^{er}, le frère de ce dernier fut l'empereur MAXIMILIEN I^{er}, du Mexique. V., en outre, les biographies des princes nommés et les articles : *Allemagne, Autriche et Espagne*.

HABSBURG, ch.-l. de cant. d'Alsace-Lorraine (Haute-Alsace) sur la rive gauche du Rhin. Faisait partie autrefois du département du Haut-Rhin.

HACCOULT, ville de Belgique (prov. de Liège), arrond. admin. et judic. de Liège, près de la Meuse; 2.167 hab.

HACELDAMA (en hébr., *champ du sang*), champ situé aux environs de Jérusalem. Il fut acheté avec le prix de la trahison de Judas, et destiné à servir de sépulture à ses étrangers.

HACHE (*h asp.*, et *chaj*) *n. m.* Action de hacher, ou résultat : Le hachage des feuilles de tabac.

HACHARD *h asp.*, et *chard*) *n. m.* Techn. Cisailles pour couper le feuillard ou le fer rond de petit diamètre.

HACHE (*h asp.* — du bas allem. *hacke*, même sens) *n. f.* Instrument de fer acéré, à manche droit, et dont le manche est fixé à un manche par son bord le plus étroit; *Abattre un arbre à coups de hache*. *Hache à main*, Petite hache avec un manche fort court, qui on peut manœuvrer d'une seule main. *Hache de charpentier*, Hache dont le tranchant est de six à huit décimètres.

Hache de guerre, Tomahawk des Peaux-Rouges. — *Loc. dit. : Aller au bois sans hache*, Entreprendre une chose sans avoir ce qui lui faut pour y réussir. (Vx.) *Avoir la hache suspendue sur la tête*, Être menacé de mourir de la main du bourreau. (Vx.) *Avoir pour sa hache, s'ériger sur l'échafaud*, (Vx.) *Fait, l'ait, à coups de hache*, Fait grossièrement, sans goût. — *Fam. Avoir un coup de hache, un coup de hache à la tête*, Être un peu fou. — *Argot. Chac et chaches*, Chac qui pénètre comme un coin dans l'intérieur d'un autre champ.

— *Art milit. V. la partie encycl.* — *Art vétér. Coup de hache*, Coups plus ou moins profonds que l'on fait au bord supérieur de l'encolure et du garrot, chez le cheval.

— *Blas. Meuble de l'écu*, qui représente une hache, *Hache d'armes*, Hache qui a un fer large à deux bouts, le point de scie et dont le manche est courbe. *Hache danoise*, Hache d'argent à manche d'or de forme courbe, qui figure dans les armes de la Norvège. (La hache figurée sans manche prend le nom de *poloïne*.)

— *Hist. Hache royale*, Anc. nom de la Martagon et de plusieurs espèces d'asphodèles. — *Hist. Hache des lieutenants*, Hache que les lieutenants royaux, dans les cortèges publics, portaient avec les faisceaux devant certains personnages. V. *cou*.

— *Mar. Hache d'abordage*, Petite hache terminée d'un côté par un tranchant, de l'autre par une pointe, emmanchée court, et très facile à manier. *Le Maître de hache*, Charpentier de bord.

— *Techn. Hache d'ouvrage*, Espèce de marteau à tête et à tranchant, dont on se sert dans les ardoisiers pour briser les blocs et les séparer en feuilles que l'on recoupe.

— *Typogr. Imprimer en hache*. So dit lorsqu'un ouvrage est imprimé à deux colonnes, et qu'une de ces colonnes, dépassant en longueur l'autre, prend sous la première la largeur de la page entière, ou lorsqu'une note imprimée en marge s'étend jusqu'au-dessous du texte, et y occupe de même toute la largeur de la page.

— *All. des hist.* La hache de Ténés. V. Ténés. — *Ne touchez pas à la hache*, Charles I^{er}, sur l'échafaud, apercevant à deux reprises quelqu'un s'approchant de



Haches d'armes : 1. De silex; 2. De bronze; 3. Égyptienne; 4. De liège romain; 5. Gauloise bipéenne; 6. Franque; 7. Danoise (xv^e s.); 8. Du xv^e siècle; 9 et 10. De main (xviii^e s.); 11. De pierre; 12. Pistolet (xvii^e s.); 13. De sautoir; 14. De fer (Afrique centrale); 15. De la pierre sauvage du Péloponnèse.

la hache, interrompit une première fois son allocution, une seconde fois ses recommandations au colonel Hache pour s'écrier vivement : « Prenez garde à la hache ! Ne touchez pas à la hache ! »

— *On rappelle quelquefois les paroles royales à propos d'un objet, d'une institution, etc., et l'on fait entourer du respect le plus absolu, regardé comme sacré.*

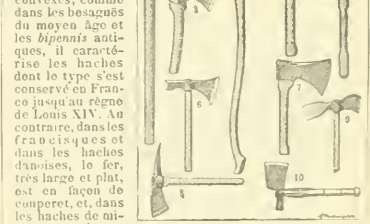
— *EXCER. Archéol. Haches préhistoriques*. La hache a été l'un des premiers outils et l'une des premières armes dont l'homme ait fait usage. Aux temps préhistoriques, les haches étaient de pierre éclatée ou grossièrement taillée (période paléolithique), ensuite de pierre polie (période néolithique). Les pierres employées étaient le silex, l'agate, le jade, le cristal de roche, l'amphibole, etc. Ces taillants de haches, auxquels les archéologues ont donné le nom de *celts* (d'un mot lat. *celtus*, employé, dit-on, par saint Jérôme, et signifiant *ciseau*), étaient d'abord reliés à leur manche par des lanières de peau ou des tendons d'animaux. Ensuite, le taillant fut introduit dans une emmanchure de bois de renne portant un œil qui permettait l'introduction d'un manche. Des spécimens de ces systèmes ont été trouvés dans les régions indiennes, les côtes incultes et les tourbières. Plus tard, enfin, l'homme parvint à creuser l'œil dans la pierre elle-même.

Haches antiques. À ces instruments de pierre succédèrent les haches de bronze, à bords droits, à talons, à ailerons, puis à douille. Cette dernière semble avoir été inconnue aux Égyptiens. Chez les Grecs et les Romains, la hache était aussi à la fois un outil et une arme. On distingue la *pelicus*, *securis simplex*, qui n'a que d'un côté un large taillant, et la *bipennis*, qui a deux taillants. Celle-ci était surtout un arme de guerre.

Hache d'armes. La hache d'armes est une arme de main, sorte de cognée à fer simple ou à deux ailes, qui fut en usage à la guerre depuis les temps les plus reculés jusqu'au *xv^e* siècle, et dont l'usage se continua encore en France pendant les guerres indiennes. On distingue dans la hache le fer et le manche. Le fer, suivant les types et les époques, varie de forme, mais il n'est, la plupart du temps, que la modification des outils du bûcheron, du charpentier ou du tonnelier. Quand ce fer n'a qu'un tranchant peu étendu, un mail carré, la hache rentre dans la catégorie des merisiers d'armes. Quand il présente deux tranchants opposés, comme dans les besagons du moyen âge et les *bipennis* antiques, il se rapproche de la hache à double pointe.

— *En France*, les haches dont le type s'est conservé en France jusqu'à nos jours, ont été introduites en France, au contraire, dans les *françaisques* et dans les haches danoises, les ferres, les ferres larce et plat, etc. en fait de cuivre et de fer, et dans les haches de mineurs et de sautoirs.

— *En France*, les haches à double pointe ont prolongé supérieurement en France, au contraire, dans les *françaisques* et dans les haches danoises, les ferres, les ferres larce et plat, etc. en fait de cuivre et de fer, et dans les haches de mineurs et de sautoirs.



Haches : 1. De bûcheron; 2. De tourneur; 3. Américaine; 4. D'élagueur; 5. Américaine; 6. De vigneron; 7. À fendre; 8. Américaine; 9. Hermétique; 10. Martinière (technique) qui peut fournir un coup d'estoc. Il est aussi des fers à deux ailes, dont la douille se continue en manière de dague, etc. Plus les haches d'armes sont anciennes, plus leur fer est vaste, plus leur manche est long et obliquement disposé par rapport à la monture pour donner du coup. A partir du *xv^e* siècle, les haches ne sont plus employées que par les hommes

d'armes; ce sont des armes d'arçon, à manche court et léger. Sens, parmi les gens de pied, les mineurs et les sapeurs en portent. Les dernières haches dont on s'est servi à la guerre sont celles des sapeurs et des marins; celles-ci, dites « haches d'abordage », ont remplacé les anciens coutils de gabiers appelés *capobos* et *tarobots*. Les haches d'armes du moyen âge, emmanchées sur de longues hampes, deviennent, de véritables armes d'ast, comme les *débris*, *débris*, *dolores*, *berdiches*, et même les *halberdars*. — On entendait, au xv^e siècle, par *hache* de *Créqui*, celle qui avait une pointe de dague, et qui était une sorte de guisarme, c'est-à-dire une arme d'ast, etc.

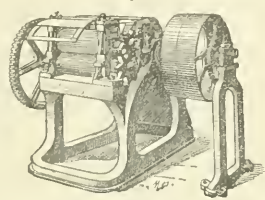
Relig. La *hache* a fait partie de la symbolique de plusieurs religions de l'antiquité. En Égypte, en Assyrie, dans la Grèce asiatique, chez les Atlains, chez les Parthes, la hache était l'objet d'un véritable culte. Elle est un signe de divinité et de royauté un peu partout. Dans l'épique hiéroglyphique égyptienne, la figure de la hache exprime le mot *dieu*, qui est compris dans le cartouche royal; répété neuf fois, il désigne l'ensemble des dieux.

HACHE-BÂCHÉ, ÉE (h asp. adj. Se dit d'une broderie où les plis et les ombres sont imités par de longs plis ou soies.

HACHÉE (h asp.) n. f. Féd. Syn. de MARNESCAR. — Péc. Syn. de *ACUËRE*.

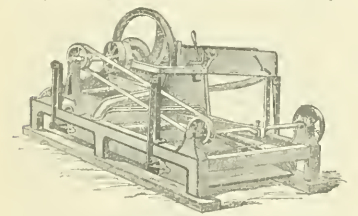
HACHE-ÉCORCE (h asp.) n. m. Outil de taneur, qui sert à couper en petits fragments l'écorce de chêne. || Pl. Des HACHÉ-ÉCORCE.

— ENCYCL. Les *hache-écorce* les plus récents sont munis d'un tambour animé d'un mouvement de rotation rapide et armé d'un grand nombre de couteaux. Les écorces sont émondées régulièrement sur une sorte de table métallique, et maintenus pressés par des cylindres cannelés qui tournent et les entraînent jusqu'à ce qu'elles arrivent aux couteaux qui les tranchent.



Hache-écorce.

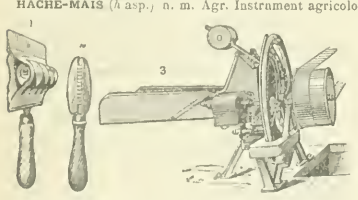
HACHE-FOURRAGE (h asp.) n. m. Instrument employé pour hacher menu le fourrage destiné aux animaux moutonnés. (Le fourrage haché tombe dans un tambour cylindrique où tournent des palettes fixées sur la jante du volant et qui forment une sorte de ventilateur enlevant les pousières et nettoyant le fourrage.) || Pl. Des HACHÉ-FOURRAGE.



Hache-fourrage.

HACHE-LÉGUMES (h asp.) n. m. Art culin. Instrument qui sert à couper menu des légumes pour les julionnaux. || Pl. Des HACHÉ-LÉGUMES.

HACHE-MAIS (h asp.) n. m. Agr. Instrument agricole



Hache-légumes: 1. A molettes; 2. A couteau; — 3. Hache-mais que l'on emploie, pour hacher le maïs vert, tige et épi, pour la nourriture des bestiaux. || Pl. Des HACHE-MAIS.

HACHEMENT (h asp., et men) n. m. Action de hacher, d'enlever au bois ce qu'il a de taché. — n. m. pl. Blas. Drapeaux à divers bronds et lacets et à longs bouts voltigeants usités surtout dans les armées allemandes. (Les hachements doivent être des mémos énaux que les lambrquons qu'ils relient.) La forme régulière primitive est *ACHEMENTS*.

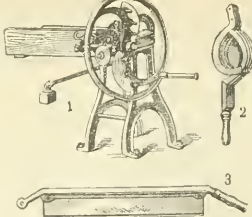
HACHENY, bourg d'Allemagne (Prusse [Westphalie], près d'Arossberg; 3.471 hab.

HACHE-PAILLE (h asp.) n. m. Machine servant à réduire en menus fragments la paille ou les autres matières végétales sèches et détrechées, telles que foin, maïs, ajonc ou sarments de vigne. || Pl. Des HACHE-PAILLE. (On dit aussi *COUTE-PAILLE*.)

— ENCYCL. Les pailles (ou le foin, le maïs, etc.), disposés dans une caudoite rectangulaire, servant de réservoir d'alimentation, sont saisies par deux cylindres transversaux, qui les mènent devant un volant de foute, pourvu de deux ou plusieurs lames coupantes. En tournant, le volant commandant par engrenage les deux cylindres,

auxquels il imprime un mouvement de rotation en sens inverse, tandis que le supérieur, muni d'un contre-sens, presse la paille.

Dans quelques hache-paille les cylindres tournent d'un mouvement eniforme et l'alimentation est continue; dans d'autres, le mouvement est périodique et l'alimentation est intermittente. On prépare, à l'aide du hache-paille, des mélanges de différents fourrages, que les animaux apprécient beaucoup et qui peuvent être ainsi utilisés pour leur nourriture avec moins de perte.



Hache-paille: 1. A bras; 2 et 3. A man.

HACHER (h asp.) v. a. Couper en petits morceaux avec une hache ou un autre instrument tranchant: *HACHER du bois*, *des herbes*. || Par ext. Couper grossièrement, malotruement: *HACHER une volaille*. || Par ext. Faire des entailles, des blessures à: *HACHER la poitrine de son adversaire à coups de poignard*. || Tailler en pièces: *Cavalier qui hache un bataillon*. || Broyer, déchiqueter: *Hacher, hacher, que grille* a hachés.

— **B**-arts. Couvrir de traits croisés, qui marquent les ombres et les demi-teintes: *HACHER un dessin*.

— **Costr.** *Hacher une muraille, des pierres*, En tailler légèrement le parement, afin de faciliter la prise de l'enduit que l'on applique sur la surface.

— **Techn.** Tailler une pièce de métal de manière qu'elle offre plus de prise et permette d'y fixer une autre matière. || Tondre les draps et les étoffes. || En T. de graver, Faire au burin des traits se croisant les uns les autres.

— **Fig.** Dire à la hachette les enduits anciens, afin de les remplacer par des enduits neufs, sur un mur: *HACHER la plâtre*. || *Hacher la roze*, Y faire de très légères incisions, pour polir le diamant. || *Hacher le bois*, Dégrossir une planche au ciseau.

— **Loc. dit. Prov.** *Hacher menu comme chair à pâté*, Couper en tout petits morceaux.

— **Loc. dit. Fig. et fam.** *Hacher de la paille*, Parler mal une langue étrangère. — Parler allemand. || *Se faire hacher*, Se faire tuer jusqu'au dernier, ou se défendant.

— **Fig.** Persistar au risque de sa vie et en subissant toutes les avanies, tous les inconvénients possibles.

Haché, ée part. pass. Crié de trous ou de déchirures: *Meuble haché par les vers*. *Voile haché par la tempête*.

— **Fig.** Style haché, Style dans lequel toutes les phrases sont courtes et souvent sans liaison entre elles.

— **Se hacher**, v. pr. Etre, devenir haché. || *Hacher à soi*. || *Hacher mutuellement*.

HACHEREAU (h asp., et ro) n. m. Techn. Petite hache en forme de pioche, manie d'un tranchant d'un côté, et avec laquelle les ouvriers charpentiers façonnent l'ouvrage dégrossi avec la hache. || Petite cognée de hacheron.

HACHERON (h asp.) n. m. Techn. Syn. de HACHERIAT.

HACHETTE (h asp., et chét) — rad. *hache*) n. f. Petite hache. — n. m. Mar- teau tranchant d'un côté, 85 n. de HACHEREAU et de HACHERON.

HACHETTE (h asp., et chét) n. f. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre ablette (*alburnus dolabratus*), no dépassant pas 15 centimètres, allongé, à tête petite, gris blouâtre métallique, avec le ventre argenté. La hachette est rare en France; on la trouve dans la Moselle et ses affluents, dans le Meuse. Les pêcheurs la considèrent comme un mets de l'abietico ou poisson d'été (*abietico* [du grec *abietos* = verdâtre] et de la vandoise [*squidius leuciscus*], ou de l'abietico et de l'éveveve [*squidius ephelatus*], ou de l'abietico et du rotengelo [*sardinus erythrophthalmus*]).

— **Entom.** Nom vulgaire d'un papillon du groupe des bombyx, l'*agria tau*.

HACHETTE (Jeanne LAISNÉ, surnommée *Jeanne*), héroïne française, née vers 1451, morte à une date inconnue. On sait par les lettres de Louis XI qu'elle était fille d'un simple artisan de Beauvais, Matthieu Laisné.

En 1472, Charles le Téméraire, révolté contre Louis XI, envahit la Picardie et se jeta sur Beauvais à la tête d'une armée forte de 27 jnn. La ville était sans garnison, défendue par des fortifications en mauvais état; ses faubourgs tombèrent sans obstacle aux mains des Bourguignons. Mais les habitants, qui soutinrent pendant onze heures l'assaut de l'ennemi, et l'arrivée des siéges de la Roche-Tenou et de Fontenailles avec des renforts déterminèrent Charles le Téméraire à lever le siége, après une nouvelle tentative

infructueuse. C'est à ce premier assaut que Jeanne se distingua en renversant d'un coup de hachette (d'où, étendu sur les remparts, l'étendard sur lequel se tenait le drapeau) un soldat qui plantait son

Jacobins. En l'honneur de la défense de Beauvais, Louis XI ordonna qu'il serait fait annuellement dans la ville une procession solennelle le jour de la fête de sainte Angarde, et que les femmes prendraient le pas sur les hommes se fordonnance royale de juin 1473). Il récompensa Jeanne en la mariant avec un noble de Colli. Il lui et en donnant, de toutes tailles et des charges de gnet et de soie. (Sculis, 22 fév. 1474.)

Le sculpteur Debay a fait de Jeanne Hachette, une statue en bronze, inaugurée en 1851 à Beauvais. Le bravoure de l'héroïne a servi de thème à plusieurs œuvres littéraires et dramatiques.

HACHETTE (Jean-Nicolas-Pierre), géomètre français, membre de l'Académie des sciences (1831), né à Mézières en 1769, mort à Paris en 1834. Il fut employé par Guyton de Morveau pour ses expériences aérostiques à Méridon (1792) et à la bataille de Fleurus. Des l'ouverture de l'École polytechnique (1794), il devint adjoint de Monge pour la géométrie descriptive. Nommé professeur à la faculté des sciences en 1810, il conserva cette place toute sa vie, mais l'indépendance de ses opinions lui fit perdre, en 1816, sa chaire de géométrie technique, et Louis XVIII refusa, en 1822, de sanctionner son élection à l'Institut, injustice que répara Louis-Philippe. On a de lui: *Traté élémentaire des machines* (1828); *Application de l'algèbre à la géométrie*, avec Monge (1813); *Éléments de géométrie à trois dimensions* (1817). *Traté de géométrie descriptive* (1828), etc.

HACHETTE (Louis-Christophe-François), libraire-éditeur français, né à Bethel (Ardenes) en 1790, mort au château de Plessis-Piquet (Seine) en 1864. Elève de l'École normale qui fut licencié en 1822, il étudia le droit, acheta en 1825 la librairie de son père, et fut directeur de l'École normale autour de lui des universitaires, publia d'abord des livres classiques qui eurent un grand succès et fonda l'*Union des professeurs de l'Instruction publique*, le *Manuel général de l'Instruction publique*, etc. A partir de 1850, Hachette, dont la maison avait atteint un haut degré de prospérité, joignit à ses livres classiques une série de dictionnaires, des collections diverses, comme la *Bibliothèque des merveilles*, la *Bibliothèque des chemins de fer*, les *Grands Ecrivains de la France*, le *Tour du monde*, etc., des collections de livres littéraires, d'ouvrages pour l'enfance et la jeunesse. Il joignait à une remarquable intelligence no haute probité.

HACHETTE (*he-chét* (h asp.) — de *Hachette*, n. pr.) n. f. Genre de plantes, de la famille des balanophorées. — **ENCYCL.** Les *hachettes* (hachetia), originaires de la Nouvelle-Calédonie, sont des plantes sans chlorophylle, dont le rhizome s'établit en parasite sur les racines des arbres voisins. Leurs tiges aériennes, hautes de 20 à 30 centimètres, épaisses, sont couvertes de bractées d'un rouge vif, dont chacune abrite une inflorescence.

HACHER (h asp. — rad. *hache*) n. m. Ouvrier qui prépare les laines pour être employées aux tapisseries.

HACHE-VIANDE (h asp.) n. m. Appareil composé de deux roues concentriques, l'une creuse, l'autre pleine. (La première est fixe, la seconde reçoit un mouvement de rotation sur un axe d'une longueur égale à son rayon.)

— **Pl.** Des HACHE-VIANDE.

HACHICHI (h asp.) n. m. Linguist. V. HACHICHI.

HACHICHIN (h asp.) n. m. Linguist. V. HACHICHI.

HACHIS (h asp., et *chi* n. m. Viande ou poisson haché ou très menus morceaux servant à faire les gros légumes, certains poissons ou volailles, à faire des croquettes, etc.)

— **Fig.** et **fan.** Critique acerbe, violente.

HACHISCH (h asp., et *chic*) — mot arabe, signif. *herbe*, foin n. m. Chanvre. Composition qui se tire des sommités du chanvre indien (*canabis indica*) et joint de propriétés enivrantes, excitantes et narcotiques. || On écrit aussi *NASCHISCH*, et *NACHICH*.

— **ENCYCL.** Le *hachisch*, très anciennement connu dans tout le monde, a été importé en France par Sonnerat. On raconte que, du temps des croisades, le Vieux de la



Statue de Jeanne Hachette.



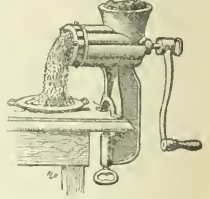
Hachette.



Haches: Techn. 1. A ciseaux; 2. De hachoir; 3. De foute; 4. De forestier; 5. De tourneur; 6. Forme cognée; 7. De campement; 8. A nettoyer les briques; 9. De pavoir en bois.



Hachette.



Hache-viande.

Saint Athanas, Eusèbe, Héraclides et Pallade de Galatie... Hagioraphique (jia, l'adj.) qui concerne les choses saintes...

HAGIOLIQUE (jia, l'adj.) qui concerne les choses saintes ou l'hagiographie; Flavus HAGIOLIQUE.

HAGIOLOGIE (ji, lo-ji) — du gr. hagios, saint, et logos, discours... HAGIOLOGIE (ji, lo-ji) — rad. hagiologie adj. qui concerne les saints...

HAGIOMANIE (ji) — du gr. hagios, saint, et mania, nom d. n. Nom de saint pris pour l'aveuglement...

HAGIORTIE (ji, adj.) g. Moines hagiorthos, Moines qui habitent la Sainte-Laurie...

HAGIOSIDERE (ji) — du gr. hagios, saint, et sideros, fer) n. m. Plaque de fer suspendue à la porte des églises grecques...

HAGNON, général athénien, fils de Nicias (v. s. av. J. C.)... HAGNON (ji) — du fr. hagios, saint, et onnia, nom d. n.

HAGNONY, ville de l'archipel des Philippines (île de Lincon)...

HAGNE (la), presqu'île et cap de France, situés à l'extrémité de la presqu'île du Cotentin.

HAGUE (hag/ h.) asp. — du bas lat. haga, haie) n. f. Dans diverses parties de la France, l'allée séparant un champ...

HAGUENAU, ville d'Alsace-Lorraine (Basse-Alsace), sur la Moder... HAGUENAU (Halle helles de Saint-Georges)



Armes de Haguenau.

HAGYBKUR (celui qui récite des vers), un des surnomms d'un conteur créateur de la poésie, dans la mythologie scythique.

HAHA (h) asp. — de l'exclamation ha! ha!) n. m. Obstacle...

HAHA, province occidentale du Maroc, au sud de la province de Chatehama...

HAHALI n. m. Vénus. Syn. de HALLALI.

HAHÉ (h) asp. interj. Cri pour arrêter les chiens qui pronont le change...

HAHN (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg en 1807...

HAHN (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg en 1807...

HAHN (Charles-Auguste), philologue allemand, né à Heidelberg en 1807...

HAHÉ (h) asp. interj. Cri pour arrêter les chiens qui pronont le change...

HAIDER-ALI-KHAN-BEHADOUR, souverain hindou du Bangalore...

HAHN (Werner), écrivain allemand, né à Marienburg en 1816, mort à Sakrow...

HAHN (Ludwig Ernst), historien allemand, né à Breslau en 1820, mort à Berlin en 1888...

HAHNEMANN (Samuel-Christophe-Frédéric), médecin allemand, né à Meissen (Saxe) en 1755...

HAHN-HAHN (Ida, comtesse de), femme de lettres allemande, née à Treßkau (Mecklenbourg) en 1805...

HAINNE ou HAHNIA (h) asp. n. f. Genre d'araignées, type de la tribu des hahniniens...

HAINNIENS (h) asp. n. m. pl. Tribu d'araignées-aranéides, famille des agéléinés...

HAÏ (h) asp. interj. Marque la douleur, la surprise, parfois la satisfaction...

HAÏ (h) asp. interj. Autre orthographe du mot UI.

HAÏ n. m. Navig. Div. Retour sur elle-même de l'eau d'un rivière...

HAÏ HAÏ HAÏ interj. Vénus. Cri pour arrêter les chiens...

HAÏ, ville de la Turquie d'Asie (Iraq-Arabi) [prov. de Bassoral], sur le Chatt-el-Hai...

HAÏ-BEN-DAVID, chef ou gaon de l'académie juive de Pumbedita...

HAÏDA, ville d'Autro-Hongrie (Bohème); 2,955 hab. Commerce de verres de Bohème.

HAYDAMAKS ou HAYDAMOKS, nom donné à des bandes de Cosaques zaporogues...

HAYDERABAD ou HYDERABAD (la 'ville du Lion), ville de l'Hindoustan méridional (Deccan)...

HAYERAD ou HYDERAD, ville de l'Hindoustan septentrional (Indes anglaises)...

HAÏDER-ALI-KHAN-BEHADOUR, souverain hindou du Bangalore...

tenaient aux Portugais, des Maldives (1764) et du Malabar (1765)...

HAÏDER-DOUGHALT (Mirza), prince mongol né à Tashkent en 1499...

HADINGER (Guillaume), géologue allemand, né et mort à Vienne (1785-1871)...

HADINGERIE (l'adin-je) — de Hadinger, n. pr. n. f. Nom qui sert à désigner une variété rhombique de phar-nacolie...

HAÏDOUKS (du hongrois hajduk, garde du corps, dérivé du turc hajduk)...

HAI-DZONG ou HAÏ-DZONG, ville de l'Ile-de-Chine française (Tonkin mérid.)...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAÏE (h) h) asp. — du german. haia, même sens) n. f. Clôture rurale...

HAIREMENT (hè, et man [h asp.], n. m. n Tondre un drap en hairement, lui faire subir pour la première fois l'opération du tondage.

HAIREUX (hè-red [h asp.], EUSE adj. Proprem. Qui est comme un hère. Spécialment. Un temps haireux, du temps froid et humide. (Vieux.)

HAISNES, comm. du Pas-de-Calais, arr. et à 13 kil. de Béthune, près du canal de la Bassée; 1,016 hab. Houille.

HAISSABLE (i-sabl' [h asp.], — rad. hait, qui mérite d'être détesté : Les grands haissent la vérité, parce qu'elle les rend haissables. (MASS.)

— ALLUS. LITTÉR. : Le « moi » est haissable. V. MOI.

HAISSANT (-sant [h asp.], ANTE adj. Qui éprouve de la haine, qui hait : Quelle folie de s'indigner, de blâmer, de se rendre haissant. (SIC. Beauve.)

HAÏSSUR (-saur' [h asp.], EUSE n. et adj. So dit de celui, celle qui hait : Que les secours de l'Éternel tremblent devant sa face. (BRUSTON.) [Vx.]

HAÏTI ou SAINT-DOMINGUE, île de l'Amérique, la plus vaste des Antilles après Cuba; 77,253 kilom. car.; 1,400,000 hab. environ. (Haïtiens, ennes.) Géogr. Faite de quatre masses montagneuses rattachées ensemble par des plaines, Haïti domine au N. la Sierra de Monte-Christi (2,220 m.), séparée du reste de ses terres par la plaine de la Vega, et d'où divergent, en sens contraire, les fleuves Yaqui et Yuna. A peu près au centre d'Haïti, la chaîne dorsale de l'île (Cibao) a 500 kilomètres de long, du cap Paganon au cap Saint-Nicolas, et se prolonge, après l'interception du canal du Vent, par les montagnes de Cuba; en dehors et près de son axe, les culmens de Saint-Domingue, le Yaqui et la Loma Tine, montent à 3,000 mètres. A l'O. du fleuve Neiba, le massif de la Loma Barranca s'élève à 2,353 mètres, et le chaînon de la presqu'île de Tiburon atteint 2,715 mètres, au mont de la Seña. Il y a deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches : d'ou deux saisons pour planter et semer, et deux saisons pour récolter. Les ouragans sont redoutables et aussi les tremblements de terre. En dehors des vallées, des terres basses, accessibles aux frères, Saint-Domingue est assez salubre.

Les conditions physiques concourent à faire d'Haïti un admirable pays : mer tiède et poissonneuse, ciel humide et chaud, sol généralement fécond, forêts immenses des hautes et les plus précieuses, merveilleux aptitudes aux riches cultures, canne à sucre, coton, tabac, cacao, surout café. A cela il faut ajouter des minéraux : or, argent, platine, mercure, fer, cuivre, étain, la houille, etc.

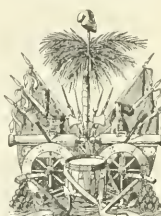
Hist. Le 6 décembre 1492, l'île d'Haïti fut découverte par Christophe Colomb, qui lui donna le nom d'Hispaniola et y fonda Santo-Domingo. Habité par des Indiens nomades paisibles, qui obéissaient à cinq caciques, Haïti dut bientôt subir la tyrannie des Espagnols. Un soulèvement général fut l'occasion de la conquête totale de l'île. A la

intestines qui ont surtout fait connaître le nom du nègre Souloque, tyran grotesque, qui se fit nommer empereur sous le nom de Faustin I^{er} (1847-1859).

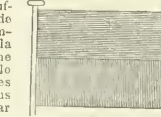
HAÏTI (RÉPUBLIQUE), l'un des deux États indépendants entre lesquels se partage l'île d'Haïti. Elle est séparée de la République Dominicaine par une frontière artificielle, déterminée par le traité de 1875, qui a laissé à la République Dominicaine le haut bassin de l'Artibonite, dont les habitants d'Haïti peuvent jouir moyennant une indemnité de 15,000 piastres. L'admission en franchise des marchandises importées par le Sud-Sud-Est, sur 28,876 kilom. car.; 500,000 hab. (Haïtiens, ennes.) Le territoire est divisé en 5 départ., subdivisés en 11 arrond. financiers, en 95 comm. et en 504 sections rurales. Ce sont : le départ. du Nord (arrond. de Cap-Haïtien et de Petit-Gave), ch.-l. Cap-Haïtien; le départ. du Nord-Ouest (arrond. de Port-de-Paix et de Miragoâne), ch.-l. Port-de-Paix; le départ. d'Artibonite (arrond. des Gonâves et de Saint-Marc), ch.-l. Gonâves; le départ. de l'Ouest (arrond. de la Princesse et de Jammel), ch.-l. Port-au-Prince, capitale de l'État; le dép. du Sud (arrond. des Cayes, d'Aquin, et de Jérémie), ch.-l. Les Cayes.

La langue officielle est le français; le catholicisme est la religion d'État, mais tous les cultes sont tolérés. La dernière constitution date du 20 octobre 1889; la Chambre des communes se compose de 95 députés élus, pour trois ans, au suffrage direct des citoyens âgés de 21 ans; le Sénat comprend 20 membres, élus par la chambre des communes sur une liste composée en partie par le président et en partie par les électeurs; les sénateurs sont élus pour six ans, renouvelables par tiers tous les deux ans. Les deux Chambres, réunies en assemblée nationale, élisent, pour sept ans, le président de la République, qui doit avoir au moins quarante ans.

Des tribunaux civils et correctionnels existent dans les villes d'arrondissement; il y a un tribunal d'appel dans chaque chef-lieu de département et un tribunal de cassa-



Armoiries de la République d'Haïti.



Drapeau de la République d'Haïti.

On le nomme vulgairement aspic. C'est le serpent des pythies anciens et des jongleurs égyptiens; c'est lui qui, dans l'ancienne coiffure des rois d'Égypte, forme l'ornement dit uræus.

HAJOS, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Pesth]); 4,227 hab. Résidence d'été de l'évêque de Kalocsa.

HAKATA, ville du Japon (Ile de Kiu-Siou [prov. de Tchikouan]); 22,954 hab.

HAKÈE (h asp. — de Hake, n. pr.) n. f. Genre de protéacées embarrbées, comprenant des arbrustes à feuilles alternes coriaces et fleurs en grappes. (On en connaît une certaine d'espèces, toutes australiennes, dont quelques-unes cultivées dans les serres.)

HAKEM (E) ou ACHEM, dixième incarnation d'Albar, divinité suprême des Druses; Dieu unique, qui doit s'incarner une onzième et dernière fois.

HAKIM (h asp. — par abstr. de la racine hakama, « celui qui commande ») n. m. Nom donné en général, chez les musulmans, à toutes les personnes qui détiennent le pouvoir judiciaire. Les magistrats des principaux ressorts judiciaires sont plus spécialement désignés sous le titre de molah.

HAKIM-BIAMR-ALLAH (Abou-Alli-Mansour), calife fatimite d'Égypte, né au Caire en 985, mort en 1021. Il succéda en, 996, à son père El-Aziz-Billah, à l'âge de douze ans; chef de toutes les sectes aliés hétérodoxes, les Hakims haïtiens, travailleurs, frifs, qui, à Canton, l'ont été, fut assassiné en se rendant sur le mont Oudeïou. Il fut assassiné en se rendant sur le mont Oudeïou, une colline voisine du Caire, où il prétendait avoir des entretiens avec Dieu. Les Druses croient qu'il est monté au ciel et que le monde ne finira pas sans qu'il revienne sur terre, en la dernière incarnation d'Albar.

HAKKAS, peuple du sud-est de la Chine, qui se rencontre principalement dans les Foa-Kien, le Kouang-Toung et à Formose. — Un, Ue HAKKA.

— ENCYCL. Les Hakkas semblent résulter d'un croisement entre les Chinois et les aborigènes; leur idionne se rattache au dialecte mandarin ou dialecte septentrional. Les Hakkas haïtiens sont travailleurs, frifs, qui, à Canton, fournissent presque tous les coolies au service des Européens; à Formose, ils servent d'intermédiaire entre les indigènes de l'intérieur et les commerçants de l'Europe ou du Céleste-Empire.

HAKLUYT ou HAKLUYT (Richard), géographe anglais, né à Exton en 1583, mort en 1616. Il introduisit en Angleterre l'usage des livres de prières des bénéficiers ecclésiastiques. Son ouvrage capital est *Practical directions, voyages, traffiques and discoveries of the English nation* (1598-1600), dont Walter Raleigh l'aide à recueillir les matériaux; il y publia les résultats, accompagnés de documents et de cartes, qu'il avait recueillis pendant son voyage. Apparavant, Hakluyt avait édité : *Divers voyages touching the discovery of America* (1582) et un *Discours relatif aux découvertes occidentales* (1584). On lui doit aussi une traduction de l'*Histoire des découvertes*, de Galvano (1601). Les manuscrits qu'il laissa en mourant ont été utilisés par Purches dans ses *Pilgrims*. Les Anglais ont détaché le nom de Hakluyt à des îles et à des caps situés dans les mers arctiques. Une société dite Hakluyt Society s'est fondée, en 1846, pour publier tous les textes relatifs aux anciens voyages et depuis lors édité plus de cent volumes.

HAKODADI ou HAKODATE, ville de l'empire du Japon (prov. d'Osima [île de Yesso]) au nord de l'Ollava-Také (1,276 m.), sur le détroit de Matsumai; 50,300 hab. Port excellent, forme par un double repli de la côte. Pêche abondante; la moitié de la population de la ville est occupée à la préparation du poisson. Exportation de plantes marines, sours, d'objets d'industrie; importation de riz et de produits manufacturés. Ce fut, dans la guerre de la révolution, le dernier refuge des partisans du Taikoun (1868).

HAKON (en lat. *Hagunius*), nom de plusieurs jarls ou rois de Norvège, qui sont : Hakon I^{er}, né vers 920, mort en 961. Elevé en Angleterre dans la foi chrétienne, il fut exclu de l'héritage paternel par son frère Eirik, qui le détrôna en 935, fit exiler son oncle mourant et fut couronné sans échaou complètement. Il perdit dans un combat contre les fils d'Eirik. — Hakon II, né en 1060, mort en 1095. Il régna dans la Norvège septentrionale après la mort d'Olaf en 1095, et fit la guerre avec Magnus, roi de la Norvège méridionale. — Hakon III, surnommé *Herdredid* (aux larges épaules), né en 1147, mort à Sock en 1162. A l'âge de six ans, il succéda à son oncle Egstein, roi de la partie septentrionale de la Norvège, y réunit la partie méridionale en 1161, après la mort d'Inge, jarl de cette partie méridionale, et fut couronné par les Danois. — Hakon IV, mort en 1204, succéda en 1202 à son père Sverrr. Il apaisa les discordes civiles qui ensanglantaient le royaume, et mourut subitement, empoisonné, cru-on, par sa belle-mère. — Hakon V, dit *Guttime*, fut couronné en 1217, mais mourut l'année suivante, régent de Norvège pendant la minorité de Guttime, il s'efforça de prendre la couronne après la mort de ce jeune prince (1205); mais il dut la laisser bientôt à son frère aîné, Inge II Bardar. Beaucoup d'histoires ne le comprennent pas dans la série des rois de Norvège. — Hakon VI ou surnommé *Gulme* (le Vieux), né en 1204, mort à Kirkyvag (Orkades) en 1263, fils naturel de Hakon IV. Il monta sur le trône à l'âge de treize ans, après la mort d'Inge II. Le commencement de son règne fut ensanglanté par des luttes contre son compétiteur Sverre et contre l'aristocratie laïque et ecclésiastique. Affirma sur son trône, s'efforça de réparer les maux de la guerre civile par des lois plus régulières, fixa l'ordre de succession et contracta des alliances avec les princes étrangers. Le Groenland et l'Islande se donnèrent à lui volontairement. Son règne est l'époque la plus brillante de la monarchie norvégienne. — Hakon VII ou VII, né en 1270, mort en 1319. Il partagea le pouvoir avec son frère Eirik, à partir de 1280, mais ne prit le titre de roi qu'en 1299, mort d'un coup de poignard, et fut remplacé par le Danemarck jusqu'en 1309, époque où il fit la paix avec le roi de ce pays pour pouvoir tourner ses armes contre la Suède. Cette seconde guerre se termina en 1310. Hakon s'éteignit dans le racc de Harald Barfagré, qui, depuis 1280, régnait sur le Danemarck. — Hakon VIII ou VIII, surnommé *gnusson*, né en 1340, mort en 1386. Il intervint dans les troubles qui déchirèrent la Suède, et se fit élire roi de ce pays, rénaissant de nouveau, pour un moment, les deux



du xiv^e siècle, les Espagnols possédaient presque toute l'île, qui avait repeuplée de nègres, la race indigène ayant presque entièrement disparu. Vers 1623, des émigrants français s'établirent au nord et à l'ouest de l'île, et les territoires occupés par eux fut reconnu comme colonie française au traité de Madrid (1630). Au dix-huitième siècle, la colonie, couverte de plantations d'indigo et de cannes à sucre, était particulièrement prospère. La révolution entraîna une lutte acharnée entre les différentes classes : les planteurs aristocrates, les petits blancs bourgeois et les artisans, les mulâtres et les esclaves. Malgré le décret de la Convention qui donnait l'égalité politique aux noirs, la guerre se poursuivit avec fureur. Après 1795, la colonie, augmentée de la partie espagnole cédée à la France au traité de Bâle, se vit la domination du chef noir, Toussaint Louverture, qui fut pris et transporté en France par le général Leclerc. Mais Dessalines chassa les Français, proclama l'indépendance d'Haïti et se fit nommer empereur sous le nom Jacques I^{er} (1801). Après lui, la rivalité du général Christophe, qui se fit proclamer roi dans le Nord, et du mulâtre Pétion, qui établit une république dans le Sud, partagea l'île en deux États rivaux. Le général Boyer les réunis eux-mêmes, en 1822, releva la partie orientale de l'île, que les Espagnols avaient recouvrée en 1814, au traité de Paris. Indépendance d'Haïti fut reconnue par la France en 1825, en échange d'une indemnité de 60 millions de francs pour les anciens planteurs. Après la chute de Boyer, en 1843, et la présidence de Rivière, les districts de l'Est se séparèrent, en 1841, pour fonder la République Dominicaine. Depuis, l'histoire d'Haïti est l'histoire de luttes

tion à Port-au-Prince. L'armée comprend sept régiments, dont un effectif de 6,328 hommes. La flotte de guerre so compose de cinq vapeurs, portant trente-deux canons.

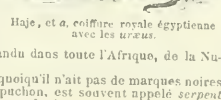
La culture, jadis très florissante, ne se cultive plus que pour la consommation locale et la fabrication du rhum; la production principale est le café. La République d'Haïti fournit aussi du tabac, de l'ajou, du bois de campêche.

HAÏTIEN, ENNE si-ti-tien [h asp.], n. m. f. Personne née dans l'île ou la République d'Haïti, ou qui les habite.

— ALLUS. LITTÉR. — AÏTI, nom d'un pays, rapporté à ces pays ou à leurs habitants. Les cultures HAÏTIENNES.

HAGE n. m. Espèce de serpent très venimeux, appartenant au genre *hage* et répandu dans toute l'Afrique, de la Nubie au Cap.

— ENCYCL. L'hage, qu'on n'ait pas de marques noires recourbées sur le capuchon, est souvent appelé *serpent à lunettes* d'Égypte et confondu avec le cobra de l'Inde.



Hage, et a. colifore avec les égyptiennes avec les uræus.

outes les sciences naturelles pendant dix sept années, puis retourna à Berne, où l'on créa pour lui une chaire spéciale, qui devait être supprimée après sa mort. Ses divers ouvrages ont porté sur les phénomènes de la génération et sur les propriétés des tissus, sont surtout remarquables. En botanique, il eut le tort de se déclarer l'ennemi de Linné. Il avait écrit contre les préjugés des préventions qui s'expliquent par l'ardeur de ses convictions religieuses. Citons, parmi les nombreux ouvrages de Haller : *Elementa physiologic corpora humani* 1757; *Opera omnia* 1764-1768; *Bibliothèque de botanique* (1771), de *chimie* (1774), de *physiologie pratique* 1776; *Anatomie* 1777. Poète, son génie personnel et sincère et l'école approfondie de l'antiquité l'amenèrent à réagir contre le mauvais goût de la seconde école de Silésie. La force de sa pensée et la noblesse de son style ont valu à Haller le chef d'école dans la poésie lyrique et dans la poésie didactique. Citons, dans le premier genre : *Essai de poèmes suisses* 1732; *Satires*; dans le second, *l'origine du miel* et surtout les *Alpes*, modèle de poésie descriptive. Il a laissé trois romans politiques : *Usong* 1771; *Alfred* 1773; *Le roi de Cato* 1774.



Haller.

HALLER (Charles-Louis), publiciste suisse, petit-fils du précédent, né à Berne en 1768, mort à Solure en 1854. Il fut professeur de droit public en 1806 et membre du grand et du petit conseil (1811). Il exposa ses théories légitimistes dans sa *Restauration de la science politique* (1816-1820), et abjura le protestantisme avec éclat. Ses écrits ont paru en français dans le *Journal des Débats*, puis dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, en 1824. Nommé professeur à l'école des chartes en 1830, la révolution l'obligea à rentrer dans sa patrie.

HALLÉRIE (r-h asp.) n. f. Genre de scolopendaires, comprenant des arbuscules glabres, à feuilles opposées, à fleurs à trois ou quatre pétales. Le fruit est une baie. On en connaît cinq ou six espèces du cap de Bonne-Espérance, qui croissent sur le bord des rivières.

HALLESTE (A.), mécanicien français, né en 1788, mort à Arras en 1846. Il a perfectionné la presse hydraulique pour l'extraction des huiles. Il a procuré de l'eau à Roubaix au moyen de sondages, et inventé, pour les chemins de fer atmosphériques, un nouveau système de roues propulseurs qui portent son nom. On a de lui, sur cette dernière invention : *Tube propulseur Hallesste, système d'écoulement et d'exploitation des chemins de fer par la pression atmosphérique* (1844).

HALLETTES (ha-lét' h asp.) n. f. pl. Nom, dans l'ouest de la France, de petits bangars destinés à faire sécher des objets diffusifs : HALLETTES à bois, à linges.

HALLEY (ha-lé' h asp.) (onomat.) n. m. Bruit particulier font entendre les chevaux en exercice, lorsqu'ils sont affectés de la variété de coraage appelée plus particulièrement *siffage*. (Vx.)

HALLEY (Edmond), astronome anglais, né à Haggerston, près de Londres, en 1656, mort à Greenwich en 1742. En 1676, il fut envoyé à Sainte-Hélène, pour y dresser le catalogue des étoiles australes. Il publia (1679) le résultat de ses observations sous le titre : *Catalogus stellarum Australium*, etc. Le plus important de ses ouvrages est sa théorie des comètes : *Synopsis astronomiæ cometicæ*, etc., dont la première partie est de 1705. Il y prédit pour 1758 la réapparition de la comète observée par Halley en 1682 et qui reçut le nom de Halley. Ep 1719, il fit paraître de nouvelles tables pour les planètes. L'année suivante, à soixante-cinq ans, il remplaça Flamsteed à l'observatoire de Greenwich. Les tables qu'il construisit pour la lune ne parurent qu'en 1749, en même temps que celles de Lacaille, plus exactes.

Halley avait donné, en 1683, dans les *Philosophical Transactions*, une théorie des variations de la température des sous-pôles, en 1687, il publia une théorie des vents alizés et des moussons. En 1698, il reçut le commandement d'un vaisseau pour parcourir l'océan Indien, et constater la loi des variations magnétiques et tenter de nouvelles découvertes. En 1700, il partit pour visiter les mers australes et parvint jusqu'à 52° degré de latitude sud. Il fit de nouveaux voyages en 1701 et 1702. Il succéda en 1703 à Flamsteed dans la chaire de géométrie à Oxford et fut, en 1713, nommé secrétaire de la Société royale de Londres. Très versé dans la géométrie ancienne, il a donné diverses éditions des œuvres d'Apollonius et de Ménelaus. Dans un moment inséré dans les *Philosophical Transactions*, « il donna la première solution qu'on ait eue du problème : décrire une courbe dont trois points et l'un des foyers sont connus. Enfin, il découvrit la courbe propre de la lodomètre d'avoir pour projection stéréographique une spirale logarithmique.



Halley.

HALLÉ (h asp., et l. a. f. Genre de papilionacées, comprenant des tiges et des sous-arbrisseaux, dont on connaît six espèces de l'Afrique australe.

HALLIER (ha-lé' h asp.) n. m. Gardien chargé de veiller à la conservation des marchandises emmagasinées dans une Halle. Commerceur qui étale ses diverses marchandises aux halles. Ouvrier qui range et garde les toiles et les briques dans le lieuaappelé hall.

HALLIER (ha-lé' h asp.) n. m. Chass. V. ALLIER.

HALLIER (ha-lé' h asp., -d'orig. german., et lat. franc. *hallor*, bièche n. m. Région de baillons très boisée.

HALLITE (A. asp.) n. f. Sous-sulfate hydraté naturel de calcium, qui sert aussi à désigner un produit d'altération de la silico-élite.

HALLIWEY-PHILLIPS (James Orchard, archéologue et littérateur anglais, né à Chelsea en 1820, mort à Birmingham en 1889. A peine âgé de dix-neuf ans, il fit partie de la Société royale d'Édimbourg. Il collabora à « Parthenon » et de ceissa du paludis des travaux d'érudition, parmi lesquels on peut citer : *Outline of the history and provincial words* 1846; *Letters of the kings of England* 1846; *Literature of the sixteenth and seventeenth centuries* 1851. Il est surtout connu par ses travaux relatifs à Shakespeare et à ses œuvres : *Life of William Shakespeare* (1849); *Outline of the life of Shakespeare* 1857; etc.

HALLOMÈNE ou **HALLOMÈNES** (mé-nusi) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélanoïdés, comprenant de petites formes propres à l'hémisphère boréal. Les hallomènes, allongés en manière de petits tanpous, roux ou fauves, vivent dans les champignons; du Nord; l'*hallomène humeralis*, roux avec deux taches noires sur le corcelet, vit dans les champignons des pins.

HALLÔPE (ha-lop' h asp.) n. m. Filet du péche qui on traîne sur le fond et qui a quelque analogie avec le *gonguin*.

HALLOWELL, ville des Etats-Unis (Maine (comté de Kennebec), sur le fleuve étroit Kennebec; 3.181 hab. Petit port de commerce. Exploitation de granit.

HALLOY ou **ALLOY**, petit pays du l'ancienne Picardie, en Ponthieu, dans le département de la Somme, au N. d'Abbeville, sur le plateau de la gauche de l'Authie. C'était probablement un silico-élite.

HALOYSITE (lo-t' n. f. Silico-élite hydraté naturel d'alumine, ainsi appelé par Bertin, en l'honneur d'un géologue belge.

— ENCYCL. *Halloysite*, HALOYSO-F-A-J, dont le poids spécifique varie de 1,92 à 2,12 et la dureté de 1 à 2, est une substance compacte, translucide sur les bords, à cassure conchoïdale et cireuse, happant à la langue. Sa couleur ordinaire est un blanc laiteux ou opalin, mais elle est quelquefois modifiée par la présence d'oxydes ou de silicates métalliques. On connaît aussi celui d'un groupe comprenant l'*halloysite* proprement dite avec quelques variétés : la *libyomane*, de couleur très variable; la *lenzénite*, du Limousin et du Elzef; la *saon blanc* ou *saon* par les deux extrémités, des Landes; la *glasscolite*, caractérisée par sa fragilité et sa blancheur, ou *saon* substances ont un origine chimique; sont dues à des eaux minérales. D'autres variétés ont une origine mécanique, sédimentaire; ce sont certaines argiles réfractaires, comme les *argilles à poteries* et à *faïences*, la *terre de pipe*; puis, certaines argiles plastiques, *terre glaise*, etc.

HALLSTADT, bourg d'Autro-Hongrie (Haute-Autriche), dans le Salzkammergut, sur le lac de Hallstätt; 740 hab. Salines célèbres de tout temps. Le lac de Hallstätt est une expansion de la Traun, affluent droit du Danube. On a découvert à Hallstätt plus de mille tombeaux, contenant des ossements et des armes de fer et en bronze, qui remontent aux époques où les Gaulois ou Galates s'établirent dans la vallée du Danube. On a appelé, en archéologie, *période de Hallstätt*, celle au cours de laquelle le bronze et le fer furent conjointement employés; de ce commencement du siècle avant J.-C. pour finir environ deux cents ans avant la conquête des Alpes par les Romains.



Guerrier de la période de Hallstätt.

HALLSTREM (Ivar), compositeur suédois, né à Stockholm en 1826. Il se fit connaître par diverses compositions, dont une, les *Flours*, idylle pour soli, chœurs et orchestre, tenu à l'Ecole de musique. Il fit représenter au Théâtre royal : *Hertig Magnus* (1867); *le Chat enchanté* (1869); *La Montagne enlevée* (1874); *la Francée du gnome* (1875); les *Winkings* (1877); *Nyga* (1885); et *Per-Sivvalherde* (1887).

HALLUCINATION (si-na-si) — du lat. *hallucinatio*, même sens) n. f. Etat morbide dans lequel le sujet perçoit clairement une sensation, quoiqu'il n'y ait rien de réel, et que cette extérieurement provoquée par un objet réel. Ce tto sensation elle-même.

— ENCYCL. *L'hallucination* diffère de *l'illusion* en ce que, dans ce dernier cas, il y a bien sensation, mais l'évocation de l'image ne correspond plus à la sensation perçue. Le mécanisme de l'*hallucination* — comme du resto celui de l'*illusion* — n'appartient clairement que depuis les découvertes de Ramon y Cajal et l'interprétation qu'en ont donnée Golgi, Van Gehuchten, Kalliker et Bivax. En effet, on a constaté, dans cette sorte de extinctions chimiques positives ou négatives, des prolongements protoplasmiques des neurones — ce qu'on appelle les dendrites ou le chevelu — rend très bien compte du phénomène de l'*illusion*. Dans ce cas, les connexions normales des neurones sont altérées. Les têtes sortent, par exemple, les centres qui donnent les sensations lumineuses sont mis en activité, non plus par des impressions venues de la rétine, mais par celles venues des bourgeons gustatifs. Le sujet attribue donc à la lumière des sensations qui ne sont que des impressions gustatives. La seule différence, avec le *réel*, c'est que le phénomène a lieu ici pendant la veille; il est, d'ailleurs, toujours le résultat d'une intoxication des neurones par des substances plus ou moins alcooliques, au premier rang desquelles on doit citer les *ponogènes*, substances désignées à cause de cela sous le nom de poisons narcotiques (opium, belladone, chloral, bachisch, etc.). Les hallucinations peuvent porter sur tous

les sens, isolément ou simultanément; mais les plus fréquents sont ceux qui touchent les sensations lumineuses. L'illusion et l'*hallucination* sont beaucoup moins fréquemment et, pour les derniers sens, la distinction entre l'*hallucination* et l'*illusion* devient des plus difficiles.

Les hallucinations s'observent non seulement dans les intoxications, dans les diverses maladies dans les intoxications franches, notamment dans l'empoisonnement par la belladone, elles sont, en outre, un symptôme commun de certaines formes de vésanies (de délire); chez les aliénés atteints de folie raisonnante, les hallucinations de la vue se montrent de préférence; dans le delirium de la persécution, ce sont celles de l'ouïe. Ces hallucinations peuvent se montrer au deliors de tout état morbide.

La thérapeutique des hallucinations est des plus incertaines, en dehors des cas alcooliques et d'empoisonnement par la belladone, la médication est dans les vésanies, et en dehors du traitement général, les médicaments employés ne paraissent agir — et généralement du resto — qu'en calmant l'excitation nerveuse.

HALLUCINAIRE (sij adj.) Qui a rapport à l'*hallucination*, qui la constitue.

HALLUCINER (si-nd — du lat. *hallucinari*, venu du gr. *halain*, avoir l'esprit égaré v. a. Faire tomber dans l'*hallucination*; *Les cours qui HALLUICINENT l'esprit sont de l'ordre de l'imagination; L'Écheval, quand il est lu, dressé et debout, a quelque chose qui HALLUICINE*. (V. Hugo.)

Hallucine, ée part. pass. Substantif. Personne qui a des hallucinations; *L'HALLUCINE partie en partie le monde dans son propre cerveau*. (Calmot.)

HALLUIN, comm. du dép. du Nord, arrond. de Valenciennes, à 18 kilom. de Lille, sur les bords de la frontière belge; 15.761 hab. Ch. de Nord. Brasseries; distilleries de betteraves; fondries; fabrique de toiles et tissus de coton. Église gothique du xv^e siècle. La ville de Halluina, qui fut élevée en duché-pairie par Henri III, en 1587, a donné son nom à une famille qui s'est éteinte au xviii^e siècle.

HALLMA (abbé Nicolas), mathématicien et érudit français, né à Sedan en 1701, mort à Paris en 1838. Il fut successivement médecin adjoint au génie militaire, secrétaire des études à l'Ecole polytechnique (1794), professeur de géographie à l'Ecole militaire de Fontainebleau, bibliothécaire et professeur d'histoire de l'impératrice Joséphine, conservateur de la bibliothèque de l'empereur, directeur du collège de Sainte-Genève (1816). Citons, parmi ses ouvrages, la traduction des œuvres de Ptolémée et des *Commentaires* (1813 à 1882); *l'Almageste* 1813-1816; *Hypothèses et épopées des plantes*, de Ptolémée (1820); *Commentaires de Thion d'Arzandane* (1829); *Traité paracelsien de la médecine Argyre* (1825); *Astrologie judiciaire*; et *distinction égyptienne du planisphère zodiacal de Denderah* 1824.

HALLMAHERA. Géogr. V. GILOLO.

HALLMATURE ou **HALLMATURUS** (rusa) n. m. Genre de mammifères marsupiaux, famille des hallmaturidés, comprenant quelques espèces propres à la Nouvelle-Guinée et à l'Australie. Les hallmatures sont des kangourous de taille médiocre, caractérisés par leur queue qui ne peut se déployer vu de poils. *L'hal-maturus* *luctuosus*, de Papouasie, et *hal-maturus thetis*, d'Australie, sont les espèces principales; ce sont des animaux de forêts, au contraire des kangourous vrais, qui se plaisent dans les plaines).

HALLMATURIDÉS n. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux macropodes, comprenant les *hallmatures* et genres voisins. — V. HALMATURIDÉ.

HALMOS. Myth. Gr. Fils de Sisyphe; héros éponyme du bourg d'Halmos, en Béotie. Il reçut d'Éricole, roi d'Orchomène, un pâturage sur le territoire où il bâtit plusieurs villages appelés les *Halmos*. Le nom resta seulement au bourg d'Halmos.

HALMOUTH n. m. Nom vulgaire des poissons du groupe des silures, appartenant au genre *Carasius*.

HALMYROS, ville du Grèce (Thessalie [prov. de Larissa], ch.-l. d'éparchie, sur le fleuve étroit Xerios, non loin de son embouchure dans le golfe du Volo; 4.210 hab. Commerce de blé, de tabac. Défaite des Grecs par les Turcs, le 10 mai 1807. *L'éparchie de Halmyros* a 8.907 hab.

HALO (h asp., du lat. *halos*, gr. *halos* n. m. Astron. Cercle lumineux, qui entoure parfois le soleil ou la lune. — Anat. Petit cercle coloré, qui entoure le mauculeux. SYN. de AROELE.

NAVIG. Iluv. Sorte de proque, employée sur la Nive et l'Adour. Photoz. *Halo photographique*. Sorte d'auréole qui entoure toujours l'image photographique d'un point très brillant obtenu sur une plaque sensible.

— ENCYCL. Astron. L'existence du halo dépend de certaines conditions particulières; et, si toutes les couleurs du spectre sont représentées, elles vont, du rouge au violet en passant du centre à la périphérie. Le halo de l'arc-en-ciel est absent, du même genre qu'il est de l'arc-en-ciel; il s'agit, ici, de la refraction de la lumière des petites cristaux de glace en suspension dans l'atmosphère en constituant les cirrus très élevés.

Dans le cas le plus fréquent, le phénomène du halo est produit par la réfraction de la lumière dans l'angle de 22°, correspondant aux faces latérales dans le système triaédrique, ou bien aussi au bon angle du zénith du rhomboèdre, ou aux faces 2 à 2 du prisme hexagonal. Alors, la plus grande illumination correspond à des prismes distorsionnés, dont la section droite passe par le centre, le soleil, et qui sont au minimum de l'élevation de 21°. C'est alors que



Halmature.

halo dit de 22°, le plus souvent observé et dont les mesures sont assez concordantes, si l'on tient compte de la difficulté de choisir les points de repère, des différences de réfraction atmosphérique aux divers points de la superposition des phénomènes secondaires.

Si le soleil, par exemple, est près de l'horizon, la partie supérieure seule du halo peut être visible, ou bien, si les particules de glace forment un nuage très rapproché de l'observateur, les portions visibles semblent se composer



Halo.

de courbes paraboliques, mais ce n'est là qu'une apparence qui s'évanouit devant la mesure plus précise. Enfin, l'illumination peut être dans une zone de 213° formant la queue du halo; aussi la coloration rouge intérieure est-elle seule nette, l'illumination des autres points étant le résultat d'une superposition de couleurs qui appartiennent à des spectres différents. Des 1825, Arago reconnaissant que le halo lumineux est, en chaque point, polarisé dans une direction tangente au contour, ou perpendiculaire au plan de déviation des rayons.

La réfraction dans les angles droits que forme la base du nuage avec les faces latérales va donner lieu aussi à un halo, un peu moins fréquent et qui est, dit halo de 18°. Cependant, les facettes de pointement sur les prismes de glace peuvent être de très variées, et les dièdres diffèrent entièrement des angles de 60° et 90°, de sorte que, si l'un des systèmes prédomine, il entrainera un halo de dimensions tout autres que les précédentes.

Le phénomène du halo peut, au reste, se reproduire expérimentalement: Brewster prend une lame de verre couverte par une cristallisation d'alun, regarde une flamme ou le soleil au travers, et voit l'image entourée de cercles irisés qui figurent le halo.

— Photogr. Le halo, qui est dû soit à l'irradiation des régions voisines par le point le plus éclairé, soit à une réfraction par la plaque de verre des rayons les plus obliques, qui reviennent sur l'émission, peut souvent faire disparaître les détails de la structure. On l'évite par l'emploi de couches absorbantes convexe (enduits anti-halo), disposés soit entre le verre et la pellicule sensible, soit en arrière du verre.

HALOALS, ou **HALOIS**, un des sarrams de Déméter, d'après des récoltes et des vendanges.

HALOBATE (h asp., et *halo*) ou **HALOBATES** (h asp., et *halo*) n. m. Genre d'insectes hémiptères, famille des hydrométrides, comprenant une quinzaine d'espèces propres aux mers tropicales ou australes.

— ENCYCL. Les halobates appartiennent à la tribu des gerrinés; comme les gerris, ils courent rapidement à la surface des eaux, mais ne présentent l'unique caractère des insectes vivant en plein mer. Ils n'ont pas d'ailes; leur corps est court, tronqué en arrière, noir brun ou jaunâtre; leur ventre varié de jaune; les pattes, longues, terminées en frangées de poils. On les trouve en haut mer, mais surtout dans les anse, près des côtes, là où des algues flottent sur les eaux tranquilles. Les halobates compar et *principis* des mers équatoriales comptent parmi les plus grands.

HALOCHALCITE (h asp., et *halo*, et *calce*) n. f. Minér. Syn. de ATACAMITE.

HALOCHIMIE (h asp., et *halo*, et *chimie*) n. f. Partie de la chimie qui traite des sels.

HALOCHIMIQUE (h asp., et *halo*, et *chimie*) adj. Qui concerne la halochimie.

HALOCNEME (h asp.) n. m. Genre de salsolacées salicorniées, comprenant des arbrisseaux aphyllés, glabres, à fleurs sessiles, dont on connaît deux espèces: une européenne et une asiatique.

HALOCYPRIDES (h asp., et *halo*, et *cypris*) n. m. pl. Famille de crustacés autostomatés ostracodes, comprenant les *halocypris* et genres voisins. — Un HALOCYPRIDE.

HALOCYPRIS (h asp., et *halo*, et *cypris*) n. f. Genre de crustacés ostracodes, famille des *halocyprides*, comprenant quelques espèces des mers froides. Les halocypris sont de très petits animaux marins, à carapace membraneuse, à faces concaves, avec un tentacule frontal conoïde. L'espèce type est *Halocypris conoïde* (Albatrou).

HALOGENE (h asp., et *halo*, et *gen*) n. m. du gr. *halo*, sel, et *gen*, engendrer adj. Nom donné par Berzelius à un quelconque des corps de la famille du chlore: le *fluor*, le *chlore*, le *brome*, l'*iode*, lesquels corps sont susceptibles de former des sels ou se combinant aux métaux.

HALOGÉNÈSE (h asp., et *halo*, et *gen*) n. f. Chimie. *Composé halogénique*. Sont ainsi nommés, dans quelque cas des résidus que l'on obtient en enlevant l'hydrogène aux acides oxygénés, résidus jouant le même rôle que les composés halogénés dans les sels halotés.

HALOGÉTON (h asp., et *halo*, et *gton*) n. m. Genre d'abaubessés, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux pubescents, à fleurs, ou sans, avec un calice, charnues, à fleurs axillaires, solitaires, etc. (On en connaît six espèces, européennes et asiatiques.)

HALOGRAPHE (h asp., et *halo*, et *graphe*) n. m. du gr. *halo*, sel, et *graphe*, écriture n. m. Chimiste qui a écrit sur les sels: *Un savant en l'occurrence*.

HALOGRAPHIE (h asp., et *halo*, et *graphie*) n. f. Description, histoire des sels. || On écrit aussi HALOGRAPHIE.

HALOGRAPHIQUE (h asp., et *halo*, et *graphie*) adj. Qui a rapport à l'histoire des sels. || *Traité HALOGRAPHIQUE*.

HALOÏDE (h asp., et *halo*, et *ides*) n. m. du gr. *halo*, sel, et *ides*, aspect; adj. Chim. Se dit des sels résultant de la combinaison d'un corps halogène avec un métal: *Sels HALOÏDES*.

HALOÏR (h asp., et *halo*, et *ir*) n. m. Lieu où l'on fait sécher le chanvre après son rouissage et avant de le brayer. || On écrit aussi HALOÏR.

HALOÏCISME (h asp., et *halo*, et *isme*) n. m. du gr. *halo*, sel, et *isme*, discours n. f. Chim. Traités sur les sels.

HALOLOGIE (h asp., et *halo*, et *logie*) n. f. Qui a rapport à la halologie.

HALOMANCIE (h asp., et *halo*, et *man*, et *cie*) n. f. Divination au moyen du sel.

HALOMANCIEN, **ENNE** (h asp., et *halo*, et *man*, et *en*) n. et adj. Qui pratique la halomancie; qui s'y rapporte.

HALOMÈTRE (h asp., et *halo*, et *metron*) n. m. du gr. *halo*, sel, et *metron*, mesure n. m. Aréomètre servant à doser les sels des matières sucrées en les carbonisant, puis en traitant le résidu par l'eau. || On dit aussi HALMÈTRE.

HALOMÉTRIE (h asp., et *halo*, et *metron*) n. f. Détermination du titre des solutions salines qui sont dans le commerce.

HALOMETRIE (h asp., et *halo*, et *metron*) n. f. Qui a rapport à la halométrie: *Procédés HALOMETRIQUES*.

HALOMITRE ou **HALOMITRA** (h asp.) n. f. Genre d'anthozoaires madréporaires, famille des foigidés, comprenant des formes habitant les mers du sud. (Les halomitres sont disposés en colonies très bombées, non fixées; leurs calcules ont très nettement rayonnées. L'espèce type du genre est la *halomitra pileus*.)

HALONIA (h asp.) n. m. Paléont. Genre de lycopodiées, renfermant des plantes dichotomes, pourvues d'accroissements mammiformes, et de petites cicatrices foliaires. (Ce genre se rencontre surtout dans le terrain houiller moyen.)

HALOPELIS (h asp., et *halo*, et *pelis*) n. m. Genre de chéonopodiées salicorniées, comprenant des herbes annuelles ou vivaces, à fleurs cachées dans les aisselles des feuilles des strobiles. (Trois espèces habitent la région méditerranéenne.)

HALOPHILE (h asp., et *halo*, et *phile*) adj. Se dit des plantes qui croissent naturellement dans les terrains imprégnés de sel marin, soit au bord de la mer, soit au voisinage des salines.

HALOPHILE (h asp.) n. f. Genre d'herbes marines, submergées, à tige grêle, ramusee, trapéante, qu'on rencontre dans les bas-fonds de l'océan Indien et du Pacifique, et qu'on rattache à la famille des naiadacées.

HALOPHYTE (h asp., et *halo*, et *photon*) n. f. Bot. Plante halophile.

HALOPIN (h asp.) n. m. Pêch. Dans quelques contrées de France, et appelé aussi *SENNE BRUE* ou *PETTE SENNE*.

HALORAGE (h asp., et *halo*, et *rage*) n. m. Genre de plantes, type de la famille des haloragées. (Les halorages (*haloragis*) ou zéolites sont des herbes ou sous-arbrisseaux d'Asie et d'Océanie, à feuilles pour la plupart opposées, à fleurs axillaires ou disposées en grappes.)

HALORAGÉES (h asp., et *halo*, et *rage*) n. pl. Famille de plantes phanérogames dicotylédonées dialypétales inférioraires.

— ENCYCL. Les haloragées ou *cercedianées* (huit genres avec une centaine d'espèces) ont des fleurs petites, ordinairement hermaphrodites, à corolle dialypétale très caduque, parfois avortée. Ce sont des herbes, parfois aquatiques (voir le chapitre de la flore). On en trouve surtout dans les régions méridionales de l'hémisphère austral.

HALOSAURE (h asp., et *halo*, et *saur*) ou **HALOSAURUS** (h asp., et *halo*, et *saur*) n. m. Genre de poissons physostomes, famille des clupeïdes, comprenant des formes allongées et comprimées, qui habitent les mers de Madère. (L'espèce type est le *halosaurus orient*, poisson argenté, qui mesure 0^m, 40 de long, revêtu d'écailles cycloides et dépourvu de pseudobranchies.)

HALOSTACHIS (h asp., et *halo*, et *stachis*) n. m. Genre de salsolacées salicorniées, comprenant des herbes ou des sous-arbrisseaux glabres, feuillés ou aphyllés, à fleurs sessiles réunies en chatons. (On en connaît cinq espèces, qui habitent les salines des deux mondes.)

HALOT (h asp., et *halo*, et *to*) n. m. du lang. *halo*, cavité n. m. Espace s'ouvrant ou du trou creusé par un lapin de garenne. Dans l'usage de la France, Touffe de buissons épais.

HALOTECINIE (h asp., et *halo*, et *tekin*) n. m. du gr. *halo*, sel, et *tekin*, art n. f. Partie de la chimie relative à la préparation des sels industriels.

HALOTECHNIQUE h asp., et *halo*, et *tekin* adj. Qui a rapport à la halotechnie: *Procédés HALOTECHNIQUES*.

HALOTHAMNION (h asp.) n. m. Genre de floridées éricacées, comprenant des algues à fronde dichotome, articulées, non miosiphonée, dont on connaît cinq espèces.

HALOTHICITE (h asp., et *halo*, et *thicite*) n. f. Minér. Sulfate hydraté naturel d'alumine et de fer, appelé aussi *flu de fer*. Il se présente en fibres soyeuses ou en masses filiformes. Cette espèce offre une variété jaune, d'aspect gras, dite *beurre de montagne*. || Autre sulfato hydraté qui est l'alunogène.

HALOXYLON (h asp.) n. m. Genre de salsolacées chéonopodiées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées,

triangulaires, à fleurs en épis solitaires. (On en connaît environ dix espèces, de l'ancien monde.)

HALPHEN (Georges-Henri), mathématicien français, né à Rouen en 1844, mort à Versailles en 1899. Ancien élève de l'École polytechnique, puis de l'École de Metz, lieutenant en 1866, capitaine en 1870. Il fut décoré sur le champ de bataille de Pont-Neuville. Répétiteur à l'École polytechnique en 1873, il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1886, et reprit, en 1887, du service actif comme chef d'escadron. On lui doit de nombreux mémoires. Sur la *théorie des points singuliers des courbes*, Sur les courbes conjuguées, Sur les *équations différentielles*, Sur les courbes gauches, les *fonctions elliptiques*, etc., dont la liste complète se trouve dans le « Journal de mathématiques » (1899).

HALS (Franz), peintre allemand, né probablement à Malines en 1580, 1581 ou 1584 (Avers et Haarlem prétendent aussi à l'honneur de l'avoir vu naître), mort à Haarlem en 1666. Élève de Karel van Mander, il alla ensuite s'établir à Haarlem. La première œuvre importante qu'il produisit fut le *Portrait de J. Stoffius*, architecte de l'église de Haarlem. Il a fait suivre du *Portrait d'Hermann Langlius*, et de celui du lexicographe *Schrevelius*. Bien qu'il se maintint s'éclairé, Hals est un virtuose du pinceau. L'éclat et la sûreté de son coloris ou nuisaient d'ailleurs au bleu à la fermeté de son dessin. Son importance dans l'école hollandaise du xvii^e est extrême. Il est le peintre des réunions de gardes civiques, des joyeux gaillards, qui festoient tout autour d'un drapeau, taillé parmi les brocs. Parmi ces toiles remarquables de vigueur, signalons avant tout: *Les Arquebustiers de Saint-Catharine* (1616), sujet repris en 1627; *les Officiers et sous-officiers de Cluveniers* (1633); *les Régents de l'hôpital Sainte-Elisabeth* (1641); etc. *Les Portraits de Berenice*, son propre portrait, avec celui de sa femme, à Amsterdam, sont de la plus haute signification pour l'école. Ses principales toiles sont à Haarlem. A Paris, Fraoz Hals n'est que faiblement représenté au Louvre, avec le *Portrait de Descartes*, la bohémienne *Hille Bobe*, et le *Portrait de femme de la collection La Caze*.

Fraoz Hals, qui fut peut-être un peu trop bon vivant et dépensier, eut une fin misérable. Octogénaire, il ne vivait plus guère que de charités municipales. — Il avait eu un fils (1620-1669), qui peignait aussi des portraits, mais lui resta très inférieur. — Son frère puîné, **Duc Hals**, né à Malines en 1589, mort à Haarlem, où il s'était établi en 1656, out, au contraire, un véritable talent. Ses *conversations, ses danses*, etc., ont de l'esprit et de la justesse.

HALSTADT, ville d'Angleterre (comté d'Essex), sur le Colce, affluent du Blackwater; 6.056 hab. Maison de correction. Fabriques de soieries et de velours.

HALT (Louis-Charles VIEU, dit Robert), littérateur français, né à Montpellier en 1827. Il débuta par des romans remarquables: une *Cure du docteur Pontalis* (1865); *Madame France* (1869); puis il publia: *Papiers saisis des Tuleries* (1871), recueil de documents curieux; le *Roman de Béatrix* (1875); le *Cour de M. Valentin* (1877); le *Dieu Octave* (1880); *Brave garçon* (1881); la *Fantaisie de Camille* (1882); *Marianne* (1884); *les Infortunes d'un gentleman* (1887); etc. — Sa femme, Marie de LÉZÉCQ, née à Saint-Quentin en 1849, est auteur de quelques récits délicats et bien écrits, destinés à la jeunesse: *Histoire d'un petit homme* (1883, ouvrage couronné par l'Académie française); *le Petit-Lacaze* (1884); *Ladies and Gentlemen* (1885); *Monsieur Maurice* (1891); *le Jeune Théodore* (1891); etc.

HALTE (h asp., et *halto*, et *alten*, s'arrêter) n. f. Moment d'arrêt. — *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.

— *Interruption momentanée dans ce qu'on fait*. — *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.

— *Interruption momentanée dans ce qu'on fait*.

— *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.

— *Interruption momentanée dans ce qu'on fait*.

— *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.

— *Interruption momentanée dans ce qu'on fait*.

— *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.

— *Interruption momentanée dans ce qu'on fait*.

— *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.

— *Interruption momentanée dans ce qu'on fait*.

— *Point d'arrêt*, sur un voyage, une marche: *Faire HALTE*, une HALTE. Par ext.



Halosaurus.



Halte de chasseurs, d'après Philippe Wouwerman.

HAMBACH, village d'Allemagne (Prusse Bavière-Rhénane, 2.500 hab. Château ou se réunirent les patriotes allemands en 1832. Vignobles donnant de bons produits.

HAMBERS, comm. de la Mayenne, arrond. et à 19 kilom. de Mayenne; 1.405 hab. Clâture ruinée de Chelles.

HAMBORN, ville d'Allemagne (Prusse-Rhén. [présid. de Dusseldorf], sur l'Embscher, affluent du Rhin; 4.260 hab.

HAMBOURG (han-tour' h asp.) — de *Hambourg*, n. de ville n. m. Petit tonneau où l'on emplit les saumons sa-lés. / Tonneau à bière.

HAMBOURG, ville libre d'Allemagne, ch.-l. de l'Etat libre du même nom, sur la rive droite de l'Elbe et sur les bords de l'Alster et du Binnen; 625.532 hab. (*Hambourgeois*, cités). Depuis le XII^e siècle, époque de la formation de la ligue han-séatique, Hambourg a été la grande métropole du commerce d'Allemagne. Etablie d'abord sur l'Alster, à 100 mètres de 2 kilom. contre le fleuve, elle fut dévastée par les Normands au IX^e siècle, la ville s'est rapprochée peu à peu du fleuve, dont des travaux considérables ont amélioré la navigation. Aux XII^e et XIII^e siècles, elle se ramifia à travers la ville en canaux innombrables. A ces deux quartiers si différents s'ajoutent les faubourgs Saint-Pauli, et même les villages d'Altona et de Wandsbeck et de Harburg.



Armes de Hambourg.

En somme, Hambourg est une ville récente, dont les principaux monuments intéressants sont: l'église Saint-Michel, l'hôtel de ville, la Bourse, le Palais de justice. Le quartier le plus brillant et le plus pittoresque est la Binnen-Alster, sorte de lac qui entoure de hautes maisons et quelques palais.

Le port, dont les lacs s'étendent sur 8 kilom. d'Altona au pont de l'Elbe, est le plus important du monde après Londres et New-York. Il occupe la partie du côté de la ville par le Zollkanal et dans l'Elbe par des palissades flottantes, couvre une superficie de 1.000 hectares. Un autre dock, le Petroleumhafen, sert d'entrepôt aux fûts d'huile minérale arrivés de l'Amérique ou du Caucase. L'industrie, qui est importante que le commerce, n'est pas moins florissante.

Enfin, Hambourg qui, par ses lignes de paquebots, communique avec le monde entier, est mise en relations directes avec toute l'Allemagne par l'Elbe et un vaste système de canaux qui ont des centaines de chemins de fer.

Histoire. Hambourg, tire son origine d'un petit fort bâti sur l'Alster par Charlemagne (808). La ville, siège d'évêché en 831, devint rapidement le siège d'un comté par les Saxons, fut plusieurs fois dévastée par les Saxons et les Danois, au cours du XI^e siècle. Dominée, au XII^e, par les ducs de Holstein, redevenue de fait indépendante en 1189, elle contribua à son alliance avec Lubeck, à jeter les fondements de la Hanse, qui fit sa prospérité, et dont la dissolution même lui porta moins de tort qu'à ses alliés. Particulièrement prospère au cours des XIV^e et XVII^e siècles, elle obtint, en 1770, un député à la diète. Les guerres de la Révolution et de l'Empire l'atteignirent gravement dans son essor. Déclarée en 1807 par les Français, en 1808 et en 1813 par les Français (l'avant frappa la ville une contribution énorme, et confisqua le trésor de sa Banque, elle ne fut évacuée qu'en 1814, où elle fut l'année suivante dans la Confédération germanique comme ville libre et souveraine.

Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un Bailliage libre, régi par une constitution révisée le 12 octobre 1879. Le pouvoir législatif est exercé par un Sénat composé de dix-huit membres et une Chambre de la bourgeoisie Bürger-schaft. Le Sénat exerce aussi le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de deux bourgeois élus pour un an. — L'Etat libre de Hambourg, représenté par trois députés au Reichstag, a une superficie de 100 kilom. carr.

HAMBOURGEOISE han, joiz' [asp.] n. f. Femme de Hambourg, mères et pour robes, sur lequel est superposé un très petit poil, flottant tantôt dessus, tantôt dessous.

HAMBRE (an-bré)' n. m. Garniture intérieure d'un gant ou gant à armer. (Expression très ancienne.)

HAMBURG, ville des Etats-Unis (Caroline du Sud) — d'Eliz.-field, sur la rive gauche de la Savannah, qui la sépare de Augusta, en Georgie; 3.724 hab.

HAMBURG, ville des Etats-Unis (Pennsylvanie) comté de Berks, au pied des montagnes Blue, sur la Schuylkill et sur son canal; 2.190 hab.

HAMBURG (an-bré)' n. m. Nom ancien d'un poisson du groupe des cyprins, le carassin commun.

HAMBE lat. *Hambou*, comm. de la Manche, arrond. et à 19 kilom. de Coutances, 2.000 hab. Fondrie de cloches, manège de tannin, fabrique de capelin, fabrique de tannin.

A 3 kilom. dans la vallée de la Siagne, traces d'une abbaye benédictine du XI^e siècle.

HAMB-ALAH, ville du Soudan français (Massina), près du confluent du Niger et du Majel-Bahel. *Hambé*, Alah, ville sainte, fut prise par El-Hajj Omar en 1862. Depuis la défaite de son chef de cohorte, elle a été presque complètement abandonnée.

HAMEAU (h asp., et m^o n. m. autre, *hamel* — du german. *haim*, forme) n. m. Agglomération de quelques maisons ne formant pas une commune, et délimitées du lieu où sont l'église paroissiale et la mairie

HAMECON n. m. Pêch. Petit crochet d'acier fin, muni d'une entaille rentrante à son extrémité pointue, qu'on adapte à l'extrémité d'une ligne, et que l'on garnit d'un appât. *Hamecon ardois*, Gros hamecon attaché à un bout de fil de fer, de laiton ou de corde métallique, pour la pêche du brochet et des poissons voraces.

— Fig. Piège, attrape: *La beauté sans grâce est un hamecon sans appât*. (Nicoen de Lenclos.) / *Mordre à l'hamecon*, Se laisser séduire par une apparence trompeuse. — Entom. Nom vulgaire du PLATYPHYRY.

— Encycl. Pêch. On distingue dans l'hamecon la hampe et le crochet.



Hamecons: 1. A croak; 2. A palette; 3. A aiguille; 4. Double; 5. Epingle de sûreté; 6, 7, 8. Laniards multiples; 9. A aiguille.

HAMECONNÉ (so-né), Ee asp. Pêch. Pourvu d'un hamecon. (Garni de fers en hamecons.)

HAMECONNÉ (so-né) v. a. Prendre à l'hamecon. (Peu us.) / GARNIR D'HAMECONS: *HAMECONNER UNE LIGNE*.

HAMEDE (h asp.) n. f. Espèce de mousseline du Bengale.

HAMEDE ou **HAMÉDÉ** n. f. Blas. Syn. de HAMAIDE.

HAMÉE (h asp., orig. inconn.) n. f. Hampe: *HAMÉE D'ECUVILLON*.

HAMEL (Ernest), publiciste et homme politique, né et mort à Paris (1826-1898). Reçu avocat, il débuta par un recueil de vers *Derrière Chants* (1851), puis s'occupa de travaux historiques et fit une vive opposition à l'Empire. Conseiller municipal de Paris de 1878 à 1887, il fut élu sénateur de Seine-et-Oise en 1892, et vota avec la gauche démocratique. Outre de nombreux articles dans les journaux avancés, notamment à l'« Homme libre », qu'il

HAMÉLIE (h asp., et l') n. f. Genre de rubiacées géni-pées, comprenant des arbrisseaux à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs disposées en églants étés terminaux et dont le fruit est une baie globuleuse. (On en connaît une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. Quelques-unes sont cultivées dans les serres d'Europe; la plus remarquable est *la Hamélie à feuilles velues*, à belles fleurs rouges, nommée vulgairement *mort aux rats*, ses baies étant véné-neuses pour ces rongeurs.)



Hamélie.

HAMÉLIÉ, ÉE (h asp.) adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *Hamélie*. / On dit aussi **HAMELIACÉ, ÉE**.

— n. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre *Hamélie*. — *Une HAMÉLIÉE*.

HAMELIN (Jacques-Félix-Emmanuel, baron), marin français, né à Houffleur en 1768, mort à Paris en 1839. Enseigne de vaisseau en 1792, il fit, comme capitaine de frégate, campagne d'Irlande (1796) et, de 1800 à 1803, un voyage d'exploration dans les mers du Sud. Capitaine de vaisseau, il préserva Le Havre d'un bombardement, conduisit à Boulogne une des quatre divisions de la flotille et devait commander l'île de Guadeloupe, mais fut promu capitaine d'Angletier. En 1806, il força les blocus du Havre et de Cherbourg avec la « Venus », alla croiser dans les mers de l'Inde, prit l'« Iphigénie » au combat de Grandport (1810) et la « Ceylan », mais dut amener pavillon devant le « Baron de l'Empire » et contre-amiral, il commanda une division de l'Escadre, puis l'escadre de Brest. Il devint directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine (1832).

HAMELIN Ferdinand-Alphonse, amiral français, neveu du précédent, né à Pont-Evêque en 1796, mort à Paris en 1864. Il prit part, comme lieutenant de vaisseau, aux expéditions de Grèce (1827), et d'Espagne (1829). En 1837, il fut promu amiral en chef, et commanda les pirates algériens, fut promu capitaine de frégate (1828) et se distingua lors de la prise d'Alger (1830). Vice-amiral en 1838, il reçut, en 1853, le commandement de l'escadre de la mer Noire, bombardant Odessa, puis alla attaquer les forts de Sébastopol, fut promu amiral en 1854. Il devint ensuite ministre de la marine (1855-1860) et grand chancelier de la Légion d'honneur. Il fut inhumé aux Invalides.

HAMEL, ville d'Allemagne (Prusse) [présid. de Hanovre], près du confluent de la Hamel avec la Weser; 13.675 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique d'étoffes de soie, laine et coton; batellerie; papeterie.

HAMERIK (Asger), compositeur danois, né à Copenhague en 1843. Il fit, avec Berlin, un voyage à Vienne et à Paris où il termina *Tovellie* et *Hjalmar* et *Ingeborg*, ainsi qu'une composition chorale: *Trilogie ju-daique*, et enfin partit pour l'Italie, où il fit représenter (Milan) un opéra: *la Vendetta* (1870). Parti en Amérique, il devint, à Baltimore, directeur de la section musicale de l'Institut Peabody. On connaît de lui cinq symphonies; cinq suites d'orchestre sous le titre de *Suites du Nord*; une Trilogie chrétienne, composition chorale; le *Voyageur*, opéra; un opéra sans paroles; etc.

HAMELING (Robert), poète autrichien, né à Kirch-berg (Basse-Autriche) en 1830, mort à Graz en 1889. Elevé à la *Haute école*, se consacra à l'enseignement de la révolution de 1848. Il professa à Trieste en 1855, puis se vint à la poésie, après le succès de son *Alasverus à Rome* (1866), et se fixa définitivement à Graz. La réputation de Hameling est fondée sur ses deux poèmes épiques: *Alasverus à Rome*, et *la Haute école*. Ses autres productions philosophiques et d'éclatantes descriptions de la Rome impériale de Néron, et le *Roi de Sion* (1869), évocation de l'époque troublée par les excès des anabaptistes à Munster. Hameling a donné encore: *Vénu en art* (1858); *Janité et Robinson* (1870), drame assez faible; *Teul* (1872); *Aspasie* (1875); *Lord Lucifer* (1880).

HAMERTON (Philippe-Gilbert), critique d'art et romancier anglais, né à Lanesid (Lancastre) en 1834, mort à Boulogne-sur-Seine en 1891. Il débuta par un volume de vers illustré par lui-même. Inventeur d'une sorte d'atelier mobile, il parcourut son pays et fut actif à l'Exposition de 1881. Il professa à Trieste en 1855, puis se vint à la poésie, après le succès de son *Alasverus à Rome* (1866), et se fixa définitivement à Graz. La réputation de Hameling est fondée sur ses deux poèmes épiques: *Alasverus à Rome*, et *la Haute école*. Ses autres productions philosophiques et d'éclatantes descriptions de la Rome impériale de Néron, et le *Roi de Sion* (1869), évocation de l'époque troublée par les excès des anabaptistes à Munster. Hameling a donné encore: *Vénu en art* (1858); *Janité et Robinson* (1870), drame assez faible; *Teul* (1872); *Aspasie* (1875); *Lord Lucifer* (1880).

HAMET h asp., et m^o n. m. Mar V BAST

HAMI, KHAMI ou **KHAMIL**, ville de l'empire chinois (Mongolie), sur les confins du désert de Gobi, au centre d'un pays arrosé par trois rivières: le *Yen-tou*, le *Yen-tou*, et le *Yen-tou*. Les environs produisent des céréales et quelques arbres fruitiers; melons renommés. Dans la ville, marché des laines de Tourfan, des produits de la Kachgarie et de ceux de la Chine centrale.

HAMID ou **HAMID-ABAD**, sandjak ou district de la Turquie d'Asie (Anatolie), vilayet de *Wanderhone* (1868), sur une île de 192 kilom. de long, très accidentée, grands lacs d'Égherd et du Bei-Chori ou Bei-Cher. Ch.-l. *Isbart*

HAMIGLOSSES n. m. pl. Groupe de mollusques gastéropodes cécobrachées, caractérisés par les dents



Plan de Hambourg.

dirigée en 1877, il a publié, entre autres ouvrages: *les Principes de 1789* et *les Titres de noblesse* (1858); *Histoire de sa et d'ant* (1859); *l'Année la Sanahntin* (1861); *Histoire de Robespierre* (1861-1868), dont l'essai de justice fut conduite; *Histoire de la République française sous le Directeur* et *le Consulat* (1872); *Michelet historien* (1869); *les Origines de la Révolution* (1872); *Histoire du premier Empire* (1872); *Histoire de la Restauration* (1887); *Histoire du règne de Louis Philippe* (1889); *Thermidor* (1891); *Histoire de la seconde République* (1891), etc.

HAMEL (Emile Thomas, dit), sculpteur ornementiste français, né à Paris en 1833. Il a été chargé de nombreux travaux d'ornement au Palais de Louvre, par Visconti et Lefuel, puis il exécuta ceux du Palais de justice, du ministère de la guerre, du conseil d'Etat, du Sénat, de la Chambre des députés et du château de Chantilly. Hamel a également travaillé à l'étranger, en Italie, en Égypte. — Son fils, HENRI-LOUIS, né à Conde-Sainte-Libaire (Seine-et-Marne) en 1861, critique d'art, a dirigé la « Revue des beaux-arts » (1890-1898) et le *Journal des artistes*, et collabore à un grand nombre de journaux artistiques. Il devint 1896) président de la Société des peintres lithographes.

Le Défilé du bon François 1815; Relation historique des événements (ou bœuf de la nuit du 13 février 1820) Au théâtre, il a donné: le Commissaire de Saint-Lazare (1791), le Petit Paquet ou l'orphelin de la forêt 1798 Le Tour du diable (1809); Thérèse et Faldou et le Diable de Tannour (1809); etc.

HAPHÉMÉTIQUE (du gr. haphé, toucher, et métron, mesure), Pétrole. Qui sert à mesurer la sensibilité tactile: Compos HAPHÉMÉTIQUE.

HÂPI, taureau sacré de Memphis. V. AVIS.
HÂPI, nom égyptien du Nil, considéré comme un dieu.

HÂPI, un des quatre enfants d'Horus, qui présidaient aux quatre maisons du monde et qui veillaient sur les usages des morts. Il protégeait plus spécialement le foie et celui des quatre vases canopes qui renfermaient cet organe, avait d'ordinaire un couvercle en forme de tête de cynocéphale.



HAPLANTHE n. m. Genre d'arachnides, tribu des arthrographes, comprenant des plantes herbacées, à fleurs réunies en glomérules ou en grappes. Le fruit est une capsule. On en connaît trois espèces du Indo.

HAPLINIS (niss) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des arctopides, comprenant des aranéides de la Nouvelle-Zélande, qui sont de petite taille, variées de rouge, de blanc et de brun. L'espèce type est l'*Haplinis subclathrata*.

HAPLO (h asp. — du gr. haplos, simple), préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots.

HAPLOCARPE n. f. Section du genre arctotis, comprenant des herbes subcaules de l'Afrique australe.

HAPLOCÈRE n. m. Genre de mammifères artiodactyles, famille des cavicornes, considéré par les uns comme appartenant au groupe des chamois (antilopines), par les autres comme se rapportant aux chevres (ovioïdes).

— Encycl. L'espèce type du genre *Haplocère*, l'*Haplocère américain*, est un remarquable animal à pelage blanc, long et épais, hérissé sur le dos en une crinière courte et dressée, commençant à les cornes pour finir avec le bout de la queue. Les cornes ressemblent à celles du chamois.



Haplocère.

HAPLOCLASTE ('klast) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des aviculariens, comprenant des myrales indiennes de grande taille. (L'*Haploclaste cervinus*, du sud de l'Indoustan, est d'un gris fauve, avec l'abdomen noirâtre, couvert de poils roux.)

HAPLOGYNES ('jin) n. m. pl. Section des araignées écobellées, comprenant toutes celles dont les organes génitaux sont très simples. (Les haplogynes se divisent en: *acridés*, *lyptolobés*, *onopidés*, *hadrotaridés*, *dysidéridés*, *caponidés*.) — Un HAPLOGYNÉ.

HAPLOME n. m. Liturg. Nom que l'on donne à la oappe d'auel, dans l'Eglise grecque.

— Minér. Variété du mélanite.

HAPLOMÈRE n. m. Genre d'insectes diptères, de la famille des tanytomeres, dépourvus de dentelles aux cuisses.

HAPLOMITRE ou **HAPLOMITRION** n. m. Genre d'hépatiques, de la famille des jungermanniées.

HAPLOMYES ('ml) n. m. pl. Ordre d'infusoires, voisins des colpodés et des monadés. — Un HAPLOMYE.

HAPLONIS ('nis) n. m. Genre de passeraves, voisin des merles, qui vivent dans les îles de l'Océanie.

HAPLONOME (du préf. haplo, et du gr. nomos, loi) adj. Nom donné à un cristal offrant la plus simple des lois intermédiaires de décroissement: *Chaux carbonatée haplone*.

HAPLOPAPE n. m. Genre de composées-astéroïdes, très voisin des hystéricoides et dont on connaît une trentaine d'espèces américaines.

HAPLOPE ou **HAPLOPUS** ('pus) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des brachyrhinés, tribu des alopinés, comprenant quelques espèces brésiliennes. (Les haplopes sont de petits charanques grisâtres; leur corps, ramassé et ovale, leur donne un vague ressemblance avec des émolpides. Tel est l'*Haplopus Bohemani*.)

HAPLOPERISTOMÈS ('stom) — du préf. haplo, et du gr. péris, autour, et stoma, bouche) n. f. pl. Classe de mousses, contenant des genres à péristome simple ou composé d'un seul rang de dents. — Une HAPLOPERISTOMÉE.

HAPLOPÉTALE (du préf. haplo, et de pétale) adj. Se dit des plantes dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale.

HAPLOPEZE ('pé) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabides, famille des carabides, tribu des lébines, comprenant de jolies formes africaines bleues ou violettes, carrées, assez plates, aux yeux très saillants. (L'espèce type est l'*Haplopeze violacea*, du Natal.)

HAPLOSTÈGE ('stég) — du préf. haplo, et du gr. stégé, legs) adj. Se dit d'une coquille à plusieurs loges, dont chacune n'offre qu'une seule cavité.

HAPLOSTÈMME n. f. Genre d'ascidiacées-cynaothécées, très voisines des cynaothécées et comprenant des herbes et des arbrisseaux marins. Syn. MYLITIS.

HAPLOSTOME ('stom) — du préf. haplo, et du gr. stoma, bouche) adj. Qui a la bouche ou l'ouverture simple.

HAPLOTARSE n. m. Genre de coléoptères tétramères, forme ou dépens des taupius. Syn. du CARDIOPHORE.

HAPLOTORAX n. m. Genre d'insectes coléoptères curvirores, famille des carabides, comprenant un grand nombre de formes noires, allongées, voisines des calosomes. L'espèce unique est l'*Haplotorax Borchelli*, propre à l'île Sainte-Hélène.



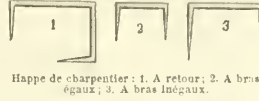
Haplotorax (rédu. d'un tiers).

HAPLOTOMIE ('mit — du gr. haplos, simple, et tomé, section) n. f. Chir. Incision simple. (Peu usitée.)

HAPPOUR ou **HACPOUPU**, ville des Indes anglaises. Inde septentrionale (prov. du Nord-Ouest); 15,000 hab.

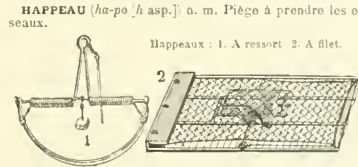
HAPPANT ('ha-pan (h asp.)), ANTE adj. Qui happe, qui s'attache à la langue: ARISTE HAPPA-TE.

HAPPE (h asp. — subst. verb. de happer, n. f. Espèce de crampon qui sert à faire ensemble deux pierres ou deux pièces de bois, pendant que le charpentier trace et pratique les entailles nécesaires, et se pour des assemblages. Un Taille de fondeur, servant à retirer le crouset du feu. 3 Presse à main. Un Outil dont le luthier se sert pour tenir les pièces qui le veut travailler ou assembler. 4 Anse d'un chaudron, d'une chaudière, 1 Demi-cercle en fer, dont on garnit chaque bout d'un essieu pour en empêcher l'usure. 5 Sorte de cheville encastrée dans le timon d'une charrie, et à laquelle s'attache une chaînette la reliant aux roues.



Happe de charpentier: 1. A retour; 2. A bras égaux; 3. A bras inégaux.

HAPPEAU ('ha-po (h asp.)) n. m. Piège à prendre les oiseaux.



Happeaux: 1. A ressort 2. A fil.

HAPPE-CHAIR n. m. Agent qui arrête les gens et les conduit en prison. (V. HAPPE-CHAIR.)

— Fig. Personne d'une avidité extrême, qui veut s'emparer de tout.

HAPPE-FOIE n. m. Sorte de mouette qui est très friande du foie de morne et se tient dans le voisinage des bateaux de pêche, n. pl. Des HAPPE-FOIES ou HAPPE-FOIES.

HAPPE-LAPIN n. m. Gourmand, fripon qui guette les morceaux pour les avaler. (Le Chien appelé à la curée. (V. Des HAPPE-LAPIN ou HAPPE-LAPINS.)

HAPPELOURDE (h asp. — de happer, et lourd, c'est-à-dire « attrapé-eigard ») n. f. Pierre fausse, qui à l'apparence, l'éclat d'une pierre précieuse: Tout est en diamant aux mains d'un babile homme, Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot. — La Fontaine.

— Cheval de belle apparence, mais sans vigueur. 2. Personne d'un extérieur brillant, mais sans esprit.

HAPPEMENT ('ha-pe-man (h asp.)) n. m. Action de happer; adhérence de certains objets sur la langue.

— En T. de techs. Se dit de l'adhérence de feuilles d'or appliquées par l'ouvrier.

HAPPER ('ha-pé (h asp.)) — du holland. *happen*, mordre) v. Saisir en ouvrant, plus rarement brusquement la bouche, la gueule, le bec: *Le hirondelle se nourrit de mouches qu'elle happe au vol*. (J. Macé.)

— Par ext. Saisir, arrêter avec quelque violence: *Gen darries qui happent un malfaiteur*.

— En T. de techn. Adhérer fortement sur les surfaces à dorer, en parlant des feuilles d'or.

— SYN. Attrapper, gripper. V. ATTRAPER.

— V. o. *Happer à la langue*, S'y attacher, s'y coller, en parlant de certains minéraux, particulièrement des argiles.

HAPPEUR ('ha-peur (h asp.)) — rad. *happer* n. m. Instrument pour assembler et réunir des notes, des lettres.



Happeur.

HAPSAL, ville de la Russie d'Europe (gouv. d'Esthonie); 3,524 hab. Port de commerce. — Le district d'Hapsal a 80,000 hab., sur une superficie de 3,725 kilom. carr.

HAPTODÈRE ou **HAPTODERUS** ('dars), n. m. Genre d'insectes coléoptères curvirores, famille des carabides, tribu des piérotichinés, comprenant de petites formes de l'Europe et de l'Asie au nord. On en connaît une quinzaine d'espèces, toutes brunes ou noires, habitant surtout les régions montagneuses boisées. L'espèce française, *Haptoederus pumilio*, commune dans la France des Pyrénées, est très rare dans la France centrale.



Haptoederus (gr. 2/3).

HAPTOGÈNE ('jén) — du gr. haplos, qui adhère, et génésis, génération) adj. Nom de la pellicule caerveuse qui se produit autour d'une goutte d'albumine mise dans une graisse liquide. (V. Membrane *haptogène*, Membrane qui entoure les globules graisseux du lait.

HAPTOPHYRYA n. f. Genre d'infusoires holotriches, faisant des opalines, comprenant de grandes formes parasites.

— Encycl. Les *haptophrya* sont ovales, avec la région antérieure munie d'un large pavillon adhésif; mais elles peuvent s'allonger et doubler leur longueur en s'amincissant. L'*Haptophrya gigantea* mesure 1/25 de millimètre; elle vit dans les érapauds d'Algérie; d'autres espèces habitent la cavité digestive des planaires: *haptophrya planariarum*.

HAGUE ('hak h asp. — n. f. *Harenags à la hague*, Harenags sales, préparés pour être mis à l'huication des ligées à maigreux et autres poissons voraces.

HAGUE n. f. V. V. V. PAL.

HAGUEBUTE ou **HACQUEBUTE** ('ha-ke h asp. — n. f. Arquebuse primitive, qui rentrait dans la catégorie des armes de rempart dites à croc.



Haguebute.

— Encycl. Montée sur un cheval ou sur une fourchette, cette arme fut en usage au xv^s.

L'ancienne *haguebute* ou *haguebute* point du trait à poudre ou coulevrine à main; à partir de 1180 environ, elle devient une arquebuse de rempart à méche, une sorte de pièce d'artillerie du plus petit calibre.

HAGUEBUTIER ou **HACQUEBUTIER** ('ha-ke-bu-ti-é (h asp.)) n. m. Homme de guerre armé de la *haguebute*. On disait plutôt COULEVRIER à MAIN.

HAGUENÉE ('ha-ke-né (h asp.)) n. f. Archéol. Se disait d'un petit cheval ou d'un jeune animal à l'amble et qui était une monture de dame ou de voyage. On se servait aussi de la *haguenée* à la guerre, pour les marches, mais jamais pour aller à la charge. C'était également une monture indiquant le vasellage: lorsque le roi Jean, prisonnier, fit son entrée à Londres (xiv^s), il était monté sur un *palafrot*, tandis que le prince de Galles s'avancait, à son côté, sur une *haguenée*.

— Pop. *Grande haguenée*, Femme dégingandée.

— Hist. Tribut consistant en une *haguenée* blanche, que les rois de Naples donnaient chaque année au saint-siège en signe de vasallité.

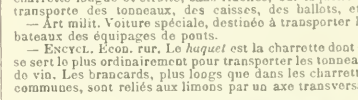
— Maréc. *Aller à la haguenée*. Se dit d'un cheval lorsqu'il marbe ou trotte à l'amble.

— Loc. prov. *Aller sur la haguenée des cordeliers*, Aller à pied.

HAGUET ('ha-ke (h asp.)) n. m. Econ. rur. Espèce de charrette longue et étroite, sans ridelles, sur laquelle on transporte des tonneaux, des caisses, des ballots, etc.

— Art milit. Voiture spéciale, destinée à transporter les bateaux des équipages de ponts.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.



Haguet: 1. Demballer; 2. Pour le transport de l'eau; 3. Pour le transport des tonneaux.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

— Encycl. Econ. rur. Le *haguet* est la charrette dont on se sert le plus ordinairement pour transporter les tonneaux de vin. Les brancards plus longues que dans les charrettes communes, sont reliés aux limons par un axe transversal.

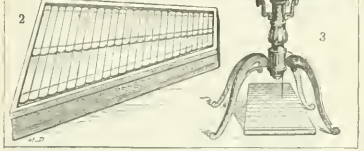
entrelacées de branches de myrte ; mais ils échouèrent à partir dans leur entreprise et Hippocrate eut tous ses coups. Harmonios fut assisté par le mort. Les Athénienses, virent aux Tyrannicides deux statues, œuvres d'Antéor.

HARMONIA, plaque télescopique n° 40, découverte par Goldschmidt, en 1856.

HARMONICA de l'allein. *harmonika*, tiré du lat. *harmonica* u. m. Mus. Instrument de musique formé de lamelles de verre d'une longueur inégale et qui, par ce fait, donnent des sonorités différentes, leur son étant d'autant plus aigu qu'elles sont plus courtes. V. **HARMONICOR**.

— Physiq. *Harmonica chimique*, Appareil composé d'un flacon à hydrogène et d'un tube que la combustion fait vibrer quand on en courbe le tube en file à l'extrémité duquel brûle l'hydrogène. *Harmonica thermique*, Son produit par une lame de métal chauffée et mise en contact avec un corps froid.

— Execul. Musiq. Des lames de verre, placées horizon-



Harmonica : 1. A bouche ; 2. A lames de verre ; 3. A clavier.

talement et enfermées dans une caisse de bois sans couvercle, sont fixées de façon à résonner sous le choc d'un petit marteau placé dans la main de l'exécutant.

Le premier *harmonica*, inventé, dit-on, en Allemagne, et perfectionné par Franklin, consistait en une série de gobelets de verre inégalement remplis d'eau, ce qui modifiait leur sonorité, et sur le bord desquels on promenait les doigts après les avoir mouillés, ce qui produisait la résonance. L'*harmonica* de Franklin était composé de quarante-six verres hémisphériques, liés sur un axe horizontal, que l'on faisait tourner à l'aide d'une roue, d'une poignée et d'un marteau. Cette opération communiquait aux verres un mouvement de rotation vertical. Il suffisait, pour mettre les verres en vibration, de toucher les bords du bout des doigts mouillés. Cet instrument n'était qu'un simple curiosité. Plus tard, on remplaça les gobelets par des lames de verre, et on eut l'*harmonica* actuel, dont certains facilitèrent le jeu à l'aide d'un clavier. Les noms de Keilig, Klein, Leonard, Renaudin, sont attachés au perfectionnement de l'*harmonica*.

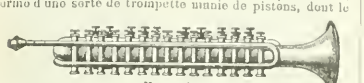
— Physiq. L'*harmonica chimique* est aussi appelé *harmonica à hydrogène et flamme chantante*. Les qualités du son produit dépendent du volume de l'hydrogène qui passe dans le tube. Ce phénomène a été constaté par Hégizès en 1717. Faraday a proposé l'explication suivante, qui rend parfaitement compte du phénomène : le son donne lieu à des courants d'air, dont une partie se mêle à la quantité d'hydrogène non encore brûlé, dans la proportion nécessaire pour former un mélange qui, au lieu de l'air pur, est un mélange fait donc explosion. Aussitôt, un nouveau mélange détonant se forme, et produit le même effet. Ce se continue sans suite d'explosions continues qui donnent lieu au phénomène de l'*harmonica chimique*.

Si l'on recoupe la lumière de la flamme sur un miroir tournant, on constate que, quand le spectre de la bande paraît divisé par de nombreux espaces obscurs qui correspondent aux instants des explosions, ce qui appuie l'hypothèse de Faraday.

L'*harmonica thermique* porte aussi le nom d'*expérience de Trevelyan*. Le phénomène qui donne lieu à ce constat par Schwarz en 1805. Vouant faire refroidir un lingot d'or, il le posa sur une enclume et entendit aussitôt un son musical, semblable à un chant faible et monotone qui partait de son contact des deux métaux. Trevelyan obtint le même résultat en plaçant sur un gros anneau de fer une barre de cuivre travaillé en forme de goussier et chauffé fortement à l'une de ses extrémités. Voici comment Faraday a expliqué ce phénomène. Au point de contact, il se produit un choc qui donne naissance à un bruit. Elle rend de la chaleur au point de contact, celui-ci se dilate de nouveau, et ainsi de suite. La succession rapide de ces petites secousses produit ce continué de sons que l'on avait remarqué.

HARMONICOR u. m. Piano double construit par J. A. Stein et qui s'appela l'harmonica à double clavier, établi par W. Ch. Müller, sur le principe de l'*harmonica* à clavier, avec adjonction de deux jeux de flûte et de hautbois.

HARMONICOR n. m. Instrument de musique à vent, formé d'une sorte de trompette munie de pistons, dont le



Harmonicor.

HARMONICORDE n. m. Sorte de piano vertical en pyramide, construit par Kauffman, et qui était monté de cordes métalliques mises en vibrations par le frottement d'un cylindre mu par une roue que l'exécutant faisait agir avec ses pieds. (La qualité des sons avait, dit-on, de l'analogie avec ceux de l'*harmonica*, mais ils étaient plus intenses.)

Autre instrument, tout différent du premier, inventé par Debussy vers le milieu du dix-neuvième siècle, et qui était une sorte d'*harmonium* dans lequel le système des anches libres se combinait avec celui des cordes métalliques. (Au moyen de ce double système, on obtenait, avec une excellente attaque de la note par le choc du marteau sur la corde, la prolongation du son par le jeu de l'anche libre.)

HARMONIE (u. — du gr. *harmonia*, proprement arrangement), u. f. Concours ou suite de sons agréables : L'*harmonie* des instruments, du chant des oiseaux. Art de la combinaison simultanée des sons, c'est-à-dire de la formation et de l'enchaînement des accords.

Fig. Accord des sentiments, bonne intelligence : L'*harmonie* au sein de la famille est le sceau de l'harmonie ou sein de la société. (Colin.) Justes proportions des objets ou des faits qui concourent à une même fin :

— L'immuable harmonie se compose de pleurs aussi bien que de chants.

— Orchestre ou société musicale comprenant tous les instruments de la fanfare (v. ce mot) plus la série des bois flûte, hautbois, clarinette, basson), la grosse caisse et les cybales. V. **MUSIQUE MILITAIRE**.

— Littér. Choix et combinaison de mots formant une suite de sons agréables à l'oreille, ou ayant un caractère poétique. V. **HAUT** et **VERSIFICATION**.

— Anat. Articulation fixe, dans laquelle les os sont unis entre eux par des dentelles imperceptibles. (Pou ss.)

Bibliogr. *Harmonies évangéliques*, Livres écrits pour démontrer la concordance des évangiles entre eux.

— Mythol. Dieu de l'*harmonie*, Apollon.

— Philos. *Harmonie prétable*, V. la partie encyc.

— Execul. Musiq. Tout groupe de notes peut se faire entendre de deux façons, soit successivement, soit simultanément. Si se fait entendre successivement, il y a une mélodie ; si se fait entendre simultanément, ainsi : il y a une harmonie.

Pour qu'il y ait forme d'accord, il faut au moins la présence de trois notes, deux senles notes superposées ne pouvant former accord, par ce raisonnement surtout qu'elles sont d'un même espèce de tonalité. En effet, si l'on prend les deux notes, do et mi, on voit que leur groupement appartient à la fois aux tons de do majeur, de mi mineur, de fa mineur, etc. Mais si, à ces deux notes, on en joint une troisième, do ou ré, on a aussitôt l'impression précise du ton de do majeur.

Les sons véritables accords sont ceux de trois, quatre et de cinq sons, et qui tous, à l'état fondamental, sont composés de notes superposées. Ils se divisent en accords consonnans et accords dissonnans. Tous seuls consonnans les accords de trois sons, parce qu'ils se composent de ces consonnans. Tous ceux de quatre et de cinq sons sont des accords dissonnans.

Dans les accords consonnans, l'accord type est l'accord parfait majeur, qui comprend la tierce et le quinte juste. De celui-ci on peut former, en ajoutant la tierce, l'accord parfait mineur, qui se trouve composé d'une tierce mineure et d'une quinte juste. Si, ensuite, on abaisse la quinte de cet accord parfait mineur, on en obtient l'accord de quinte diminuée qui comprend une tierce mineure et une quinte diminuée. C'est un peu arbitrairement que ce dernier peut être compris un nombre des accords consonnans, la tierce diminuée étant une dissonnance ; il est cependant généralement classé.

On peut faire entendre tout accord de trois sons de trois manières différentes, la première à l'état naturel, fondamental, les deux autres à l'état de renversements.

Dans son état fondamental, l'accord est dit parfait : avec son premier renversement, il devient accord de sixte, par le fait de l'intervalle extrême qui lui présente ; avec son second renversement, il prend le nom d'accord de quarte et sixte, d'après les deux intervalles dont il se trouve formé. Tout accord de trois sons, accord consonnant, est formé de deux tierces superposées. Si l'on ajoute une troisième note supérieure, on obtient l'accord de quatre sons, c'est-à-dire l'accord de quinte diminuée, et l'on entre ainsi dans la série des accords dissonnans.

Il y a cinq espèces d'accords de septième, soit cinq accords différents, selon leur composition. Le premier est l'accord de septième majeure, comprenant une tierce majeure, une quinte juste et une septième majeure. Le second est l'accord de septième mineure, formé d'une tierce mineure, d'une quinte juste et d'une septième mineure.

Le troisième est l'accord de septième de dominante, comprenant une tierce majeure, une quinte juste et une septième de dominante mineure. Le quatrième est l'accord de septième sensible, composé d'une tierce mineure, d'une quinte diminuée et d'une septième sensible. Enfin, le cinquième est l'accord de septième diminuée, formé d'une tierce mineure, d'une quinte diminuée et d'une septième diminuée.

Comme les accords parfaits, les accords de septième ont leurs renversements ; et, comme ils ont une note de plus, ils ont trois renversements au lieu de deux. On peut donc les présenter dans quatre positions différentes :

Chacun de ces renversements prend un nom particulier, selon la nature des intervalles qui le composent.

Les autres accords dissonnans sont les accords de neuvième, accords de cinq sons, qui sont de deux espèces. On les obtient et on les nomme d'après le degré de l'accord de septième de dominante, tierce supérieure à l'intervalle de neuvième de la note fondamentale. Si cette tierce est majeure, elle donne l'accord de neuvième majeure ; si elle est mineure, elle forme l'accord de neuvième mineure.

Comme les accords parfaits, les accords de septième ont leurs renversements ; et, comme ils ont une note de plus, ils ont trois renversements au lieu de deux. On peut donc les présenter dans quatre positions différentes :

Chacun de ces renversements prend un nom particulier, selon la nature des intervalles qui le composent.

Les autres accords dissonnans sont les accords de neuvième, accords de cinq sons, qui sont de deux espèces. On les obtient et on les nomme d'après le degré de l'accord de septième de dominante, tierce supérieure à l'intervalle de neuvième de la note fondamentale. Si cette tierce est majeure, elle donne l'accord de neuvième majeure ; si elle est mineure, elle forme l'accord de neuvième mineure.

Ces deux accords contiennent donc deux dissonnances, le second et le neuvième mineur. Leurs renversements sont généralement peu usités ; le quatrième serait même pratiquement impossible.

Ce qu'on appelle la basse chiffrée est l'indication, à l'aide de chiffres, des accords supportés par chaque note de la basse. A la simple lecture de celle-ci, ainsi chiffrée, un accompagnateur exercé réalisera l'harmonie indiquée, c'est-à-dire fera entendre tous les accords qu'elle comporte avec la correction qu'implique leur succession.

Ainsi, l'accord parfait se chiffre par 3, par 5, ou par 8, ce chiffre ainsi que le chiffre qui marque un des intervalles qui le composent, tierce, quarte ou octave ; son premier renversement, l'accord de sixte, se chiffre par 6 ; le second renversement, accord de quarte et de sixte, se chiffre par 54. L'accord de septième de dominante se chiffre 74, la petite croix indiquant que la tierce est la note sensible ; le premier renversement, qui s'appelle quinte diminuée et sixte, se chiffre ainsi : 4. Les autres chiffres sont ainsi indiqués, toujours un intervalle diminué ; le second renversement, qui s'appelle sixte sensible, est ainsi chiffré : + 6 ; et le troisième renversement, qui prend le nom de *triton* (parce qu'il y a un intervalle de trois tons formant quatre angles entre la note fondamentale et la note sensible), se chiffre ainsi : + 4. Nous ne saurions entrer ici dans les détails au sujet du chiffrage des accords ; il nous suffit de l'avoir caractérisé, et nous devonns pour ce sujet aux traités spéciaux. Mais nous devons donner quelques échantillons en ce qui concerne la réalisation de l'harmonie.

L'*harmonie* peut s'écrire à trois, quatre ou cinq parties, mais elle s'écrit le plus souvent à quatre, et c'est à quatre parties que l'élève harmoniste apprend à la réaliser. Mais ce n'est pas à quatre parties que se font les accords de trois sons ; de ceux-ci, les accords de trois parties sont les premiers à tout redoubler une note, tandis qu'au contraire, pour les seconds, on en doit retrancher une. Pour les accords de trois sons, le choix de la note à redoubler est à peu près facultatif, l'exception lorsqu'il se trouve une note sensible. Celle-ci ayant une résurgence sur l'accord à dire devant toujours monter d'un demi-ton, sur la tonique, son redoublement amènerait forcément deux octaves. Or, toute succession de deux octaves est interdite en musique écrite pure, même que la succession de deux quintes, comme étant dure et tombant en dehors des deux tonalités (à moins que la seconde soit diminuée, ce qui fait disparaître ce double inconvénient).

Dans les accords de cinq sons, la note à supprimer devant toujours être la note la plus haute, et non une des deux dissonnances, car l'on ne peut pas enlever l'accord ne serait plus constitué. D'autre part, on ne saurait supprimer à la fois la tierce et la quinte, car, alors, il faudrait redoubler soit la septième, soit la neuvième. Or, ces notes sont possibles, l'une et l'autre ayant une résolution forcée et devant descendre d'un demi-ton, d'après le suivant ; par conséquent, ici encore, si l'on redoublait l'une ou l'autre, il en résulterait forcément une succession d'octaves.

Il n'est pas possible d'annoncer à cette place tout ce qui concerne la réalisation de l'harmonie, l'obligation de préparer la plupart des dissonnances, les résolutions naturelles ou exceptionnelles de celles-ci, la marche normale des parties entre elles, l'interdiction des suites de deux notes d'octaves directes ou cachées, l'interdiction qu'il y ait de fausses relations, des intervalles de quintes d'accords, la marche des modulations, les imitations, etc. Pour tout cela, on doit avoir recours aux traités spéciaux.

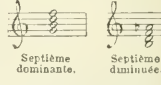
Bonnons-nous à dire que l'élève qui apprend l'harmonie musicale par passer des basses qu'il lui a préalablement chiffrées, dans le but de faire sentir les accords. On lui octe ensuite le son de chiffrer lui-même ses basses, c'est-à-dire qu'il ne se borne plus à réaliser simplement l'harmonie, mais qu'il doit trouver lui-même cette harmonie et discerner quel accord convient à telle



Septième majeure.



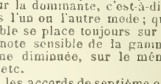
Septième sensible.



Septième diminuée.



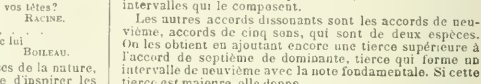
Neuvième majeure.



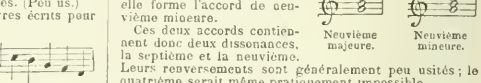
Neuvième mineure.



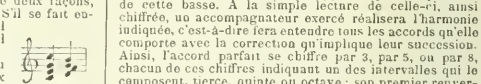
Septième. 1^{er} revnt. 2^e revnt. 3^e revnt.



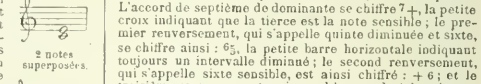
Neuvième majeure. Neuvième mineure.



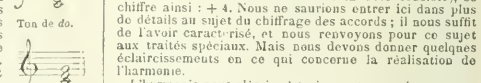
Mélodie.



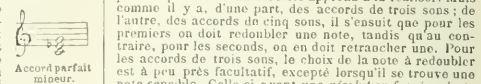
Harmonie.



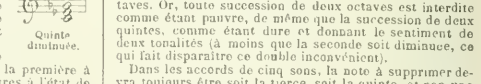
2 notes superposées.



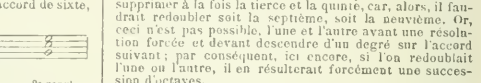
Ton de do.



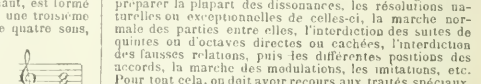
Accord parfait majeur.



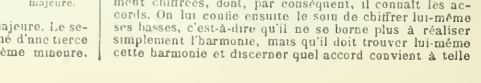
Accord parfait mineur.



Quinte diminuée.



Accord. 1^{er} revnt. 2^e revnt.



Septième majeure.

ou telle note de basse. Enfin, on lui donne ensuite des chants, chœurs toujours placés à la partie supérieure, dont il lui faudra trouver à la fois, avec la basse la plus naturelle, l'harmonie la plus rationnelle et la plus agréable.

— Philol. *Harmonie* (du grec *harmonia* et de *kebele*, de Bazin, de Savard, d'Émile Durand, les marches d'harmonie de Cherubini, et les recueils de leçons d'harmonie de Théodore Dubois, Charles Leneveu et d'Albert Lavignac.

— Philol. *Harmonie préfabriquée*. On donne ce nom à l'assimilation partielle de ce qui se produit, dans certains rhinocéros, entre les voyelles d'un même mot. Ce phénomène est particulièrement remarquable dans les langues de la famille aralo-altaïque : dans ces langues, les voyelles étant réparties en deux classes, toutes les voyelles d'un mot qui suivent celle de la syllabe principale doivent être de la même classe que la voyelle de cette syllabe. Ainsi, le mot turc *qan* (la porte) fait au pluriel *qanular*, tandis que *qil* (la rose) fait au pluriel *quller* : le suffixe du pluriel est *lar* ou *ler*, suivant la nature de la voyelle finale; c'est une assimilation progressive. Le phénomène germanique de l'*umlaut* ou *indeflexion* constitue, au contraire, une assimilation régressive. Ainsi le primitif est il est est devenu *ist*, sous l'influence de l'*i* final, puis est. L'harmonie vocalique tient, sans doute, lorsqu'elle est progressive, à ce que la bouche, lorsqu'elle émet les dernières voyelles d'un mot, conserve encore partiellement la position occupée lors de l'émission de la voyelle principale.

— Philol. *Harmonie prétable*. C'est le nom donné à une théorie de Leibniz qui tient dans son système une place importante. Elle est basée sur ce qu'il exprime plus ou moins, et comment le corps fait passer quelque chose dans l'âme, ou vice versa, et comment ce substance peut communiquer avec une autre substance créée ». Descartes, qui considérait l'âme et le corps comme deux substances, ne plaçant l'âme et le corps que dans des états différents, mais peut changer la direction des mouvements du corps. Leibniz établit que tout changement de direction implique une dépense de mouvement. Des lors, la même « quantité de direction » se conserve aussi bien que la même « quantité de force mouvante ». Ainsi, dans un système comme Malebranche, dans la nature, en admettant l'intervention continuelle de Dieu, une sorte de miracle perpétuel, il n'y a plus, après Leibniz, d'autre explication possible de l'accord de l'âme et du corps que la théorie de l'harmonie prétable. L'âme et le corps ont des états différents, mais il y a une harmonie prétable de toute éternité entre la loi des causes finales, à laquelle obéit l'âme, et la loi des causes efficientes, à laquelle obéit le corps. Mais le corps lui-même a à l'égard de la réalité que les monades de son côté, une compétence qui est établie. Leibniz est donc est de expliquer l'accord des monades entre elles. Leibniz juge que l'harmonie prétable le résout également, car le même univers est perçu à des points de vue différents par les diverses monades, et ces points de vue sont identiques, quoiqu'ils soient différents.

HARMONIE. Myth. gr. Fille d'Arès et d'Apollon. Elle épousa Cadmos, dont elle eut ni Polux, Polyeux, et quatre filles : Autoné, Ino, Sémélé et Agave. Elle recut d'Apollon un magnifique collier, fatal à tous ceux qui le possédaient après elle. Elle introduisit à Thèbes, fécondé par son époux, le culte des trois Apollonides, et fut, comme Cadmos, métamorphosée en serpent, puis transportée dans les champs Élysées. Harmonie personnifia la civilisation des contrées barbares.

Harmonies poétiques et religieuses, recueil de poésies par Lamarino (1830). — Elles furent composées et publiées alors que Lamarino était chargé d'arriver en France à Florence. L'inspiration des *Harmonies* est celle du Psalmiste : ce sont des hymnes d'adoration adressés à la Divinité, pleins d'optimisme et d'enthousiasme. La nature, et surtout la nature italienne, y est rendue par de beaux images gracieuses et pittoresques abondantes, mais elle est toute pénétrée de l'idée de Dieu : ce sont, comme on la dit, « des paysages qui prient ». A force de s'abandonner dans les choses, le poète aboutit à une sorte de panthéisme, mais c'est un panthéisme d'imagination qui laisse entendre un Dieu, sans le dire. On sent le talent facile et hardi de Lamarino qui s'est épanché plus librement que dans les *Harmonies* et n'a mieux donné l'impression de l'improvisation spontanée. Ce que cette poésie a parfois de vague dans le fond, d'incohérent et de monotone dans la forme, soulève les objections. Elle montre les causes perturbatrices qui paralysent l'action des lois naturelles de l'ordre social : la guerre, le mal, et il marque les rapports de l'économie politique avec la morale, la politique, la législation, la religion.

Harmonie de la nature, par Bernardin de Saint-Pierre. — Écrits en 1789.

HARMONIE, ENNE (ni-m, èn) adj. C'est les fourréristes, qui appartient à l'époume ou à l'état social appelé *harmonie*.

HARMONIER v. a. Linguist. V. **HARMONISER**.

HARMONISEMENT adv. D'une manière harmonieuse. *Chanter harmonieusement*. Dans les proportions inégalement harmonieuses. *Architecture harmonieusement mêlée*. Par un honneur accordé de choses de différents. *L'être complet, c'est l'homme et la femme harmonieusement rapprochés par l'amour*. (L. Jourdan.)

HARMONIEUX (ni-èù), **EUSE** adj. Qui est plein d'harmonie, qui fait l'effet d'être des sons agréables. *Musique harmonieuse*. Belle et utile. *Un homme qui est des sons mélodieux* ; qui chante par des accents mélodieux. *La fête harmonieuse*. Le *rosignol harmonieux*. Un *harmonieux poète*. Se dit poétiquement des objets à qui on prête une voix mystérieuse.

HARMONIEUSEMENT adv. Dans un style harmonieux. *Écrire harmonieusement*. Dans un style plus pur.

HARMONISER v. a. Linguist. V. **HARMONISER**.

HARMONISER v. a. Linguist. V. **HARMONISER**.

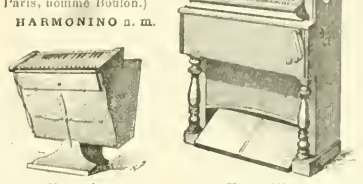
HARMONISER v. a. Linguist. V. **HARMONISER**.

HARMONISER v. a. Linguist. V. **HARMONISER**.

HARMONISER v. a. Linguist. V. **HARMONISER**.

— Par ext. Se dit des objets dont les parties forment un ensemble agréable, s'entend dans d'heureuses proportions : *Les couleurs harmonieuses d'un tableau*.

HARMONIFLÛTE de *harmonium*, et *flûte* n. m. Instrument de musique à anche battante et à soufflerie, qui se compose de l'harmonium, qui, comme dimension, est intermédiaire entre celui-ci et l'accordeon. (Il fut imaginé, aux environs de 1850, par un facteur de Paris, nommé Bouzon.)



HARMONIFLÛTE. Instrument de musique de la famille des harmonicas.

HARMONIPAN n. m. Espèce d'orgue de Barbarie.

HARMONIPHON ou **HARMONIPHONE** (de *harmonia*, et du gr. *phôn*, voix) n. m. Petit instrument à clavier, imaginé par J.-R. Paris, et dont la sonorité, très analogue à celle du harmonium, est produite par un courant d'air comprimé qui faisait vibrer une corde de boyau lorsque l'abaissement de la touche ouvrait une soupape par où il s'échappait.

HARMONIQUE (nik' — du lat. *harmonicus*, gr. *harmonikos*, même sens adj. Musiq. Qui a rapport à l'harmonie. V. *Echelle harmonique*, *Echelle diatonique* de la gamme. V. *Triaxime*, *Sons harmoniques*, et substantif. *Harmoniques*. V. la partie encycl.

— Mathém. *Proportion harmonique*, Proportion dans laquelle le rapport par quotient de deux termes est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. V. *Moyen harmonique*, terme d'une proportion harmonique dont on considère la différence avec les deux autres. V. *Série harmonique*, *Division harmonique*, *Progression harmonique*, *Echelle harmonique*. V. la part. encycl.

— *Fausseau harmonique*, Ensemble de quatre droites menées d'un point quelconque à quatre points pris sur une droite qui divisent harmoniquement.

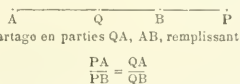
— *Escyel*. Mathém. Trois nombres sont en proportion harmonique, lorsque le rapport de deux de ces nombres est égal au rapport des différences de chacun d'eux avec le troisième. Par exemple, les nombres A, B, C, que nous supposons rangés par ordre de grandeur, sont en proportion harmonique, s'ils sont tels que l'on ait :

$$\frac{A}{C} = \frac{A - B}{C - B}$$

Le nombre du milieu prend le nom de *moyen harmonique*. Ainsi, les nombres 6, 3, 2, forment une proportion harmonique.

De même, quatre nombres sont en proportion harmonique quand le premier est au quatrième comme la différence du premier au second est à la différence du troisième au quatrième. Tels sont 24, 16, 12, 9.

— *Géom.* *Division harmonique*. La division harmonique d'une droite AB, par rapport à un point P de cette droite,



Les deux points P et Q, qui se correspondent, sont évidemment conjugués l'un de l'autre, c'est-à-dire que, si c'était le point Q qui fût donné, la division harmonique de AB, par rapport à Q, se ferait en P. D'ailleurs, si les points P et Q sont conjugués harmoniques par rapport à A et B, réciproquement A et B sont conjugués harmoniques par rapport à P et Q. On montre que la proportion indiquée ci-dessus se ramène à la forme :

$$\frac{1}{PQ} = \frac{1}{2} \left(\frac{1}{PA} + \frac{1}{PB} \right)$$

c'est-à-dire que l'inverse de la distance du point donné P au point correspondant Q est la moyenne arithmétique de l'inverse de la distance de P donné aux deux extrémités A et B de la droite donnée.

On dit des points P et Q qu'ils *divisent harmoniquement* la droite AB ; réciproquement, les points A et B *divisent harmoniquement* la droite PQ.

— *Fausseau harmonique*. Quatre droites menées d'un point quelconque S à deux points A et B et à deux points P et Q, qui divisent harmoniquement la droite AB, forment ce que l'on appelle un *fausseau harmonique*. Ce fausseau joint de cette propriété remarquable, que toute transversale qui le coupe est divisée harmoniquement aux quatre points où elle en rencontre les quatre côtés. C'est ce qu'on exprime en disant que la propriété de la division harmonique est projective : elle se conserve dans la projection perspective.

— *Proportion harmonique*. Trois points A, B, Q sont dit former une proportion harmonique par rapport à un point P lorsque les quatre points sont tels que :

$$\frac{PA}{PB} = \frac{QA}{QB}$$

La projectivité de la relation harmonique montre que, si l'on formait la perspective de quatre points A, B, P, Q, remplissant la condition harmonique sur une droite XY, parallèle à la droite menée du point de vue S, quelconque d'ailleurs, au point P, de façon que la perspective du point P fût à l'infini, celle du point Q se trouverait au milieu de celles de A et de B ; et que, réciproquement, quatre points A, B, P, Q, qui forment une division harmonique, peuvent être considérés comme perspectives de quatre points équidistants A', Q', B' et de point de fuite de la droite médiane A'B'.

— *Progression harmonique*. Si l'on imagine sur une droite indéfinie une série de points A, B, C, D, E, etc., tels que trois consécutifs d'entre eux forment une proportion harmonique par rapport à un point P de la même droite, les autres points formeront ce qu'on appelle une progression harmonique. Si l'on forme d'un point S des perspectives sur tous les points A, B, C, D, E, etc., sur une droite XY parallèle à NP, les perspectives obtenues deviendront équidistantes. Cette remarque fournit un moyen simple de construire, non seulement les points d'une droite formant une progression harmonique par rapport à un point P de cette droite, lorsqu'on connaît le nombre et qu'on donne les extrêmes, mais encore de calculer la distance de l'un d'eux au point P, quand on connaît son rang. — *Echelle harmonique*. C'est la série des points qui forment une progression harmonique.

— *Droite harmonique*. On nomme ainsi la droite que l'on obtient en prenant le lieu du conjugué harmonique d'un point d'inflexion d'une conique de 3^e degré par rapport aux deux autres points de la conique. Elle est une droite formant une progression harmonique par rapport à un point P de cette droite, lorsqu'on connaît le nombre et qu'on donne les extrêmes, mais encore de calculer la distance de l'un d'eux au point P, quand on connaît son rang.

— *Moyenne harmonique*. On nomme moyenne harmonique des distances d'un point P d'une droite à d'autres points quelconques A, B, C, D, E, etc., de cette droite, une distance PQ telle que :

$$\frac{1}{PQ} = \frac{1}{PA} + \frac{1}{PB} + \frac{1}{PC} + \dots$$

m étant le nombre des points A, B, C, D, etc., et chaque distance m étant prise avec le signe + ou - suivant le sens dans lequel elle est comptée par rapport au point P. La moyenne harmonique PQ détermine un point Q qui prend le nom de *centre des moyennes harmoniques*, par rapport aux points A, B, etc., et au point particulier P, centre des moyennes harmoniques, devient le centre des moyennes distances lorsque le point P s'éloigne à l'infini.

Poncelet a étendu la notion du centre des moyennes harmoniques d'un système de points au cas où ces points se trouvent répartis dans l'espace d'un même plan quelconque.

— *Congruence harmonique par rapport à une surface*. C'est une congruence de droites dont les développables coupent la surface suivant des lignes conjuguées.

— *Série harmonique*. On nomme série harmonique la série divergente :

$$\frac{1}{1} + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4} + \dots$$

— *Fonction harmonique*. On dit qu'une fonction f, de variables x₁, x₂, ..., x_n est harmonique dans un certain domaine quand, dans ce domaine, elle reste, ainsi que ses dérivées, du premier et du second ordre, finie et continue, et que, de plus, elle satisfait à l'équation :

$$\frac{d^2 f}{dx_1^2} + \frac{d^2 f}{dx_2^2} + \dots + \frac{d^2 f}{dx_n^2} = 0$$

— *Physiq.* On peut faire rendre à une même corde, vibrant dans toute sa longueur, d'autres sons que le son fondamental. Il suffit, quand on met la corde en vibration, de presser légèrement soit le milieu, le tiers, le quart, etc., de cette corde. On obtient alors des sons appelés *harmoniques*. Il est facile de voir que les nombres de vibrations du son fondamental et des harmoniques d'une même corde varient comme les nombres entiers consécutifs. (V. *Cordes vibrantes*.) En faisant varier dans un sens ou dans l'autre la longueur la corde, on obtient des sons harmoniques. Pour les tuyaux fermés, on a la suite des nombres impairs ; pour les tuyaux ouverts, on a la suite des nombres entiers. V. *TUYAUX SONORES*, et *TIMBRE*.

HARMONIQUEMENT adv. D'une manière harmonique ; d'après les lois de l'harmonie : *Des sons HARMONIQUEMENT combinés*.

— D'après les règles de l'harmonie, de la tendance commune à une même fin.

HARMONISATEUR, **TRICE** n. et adj. Se dit du musicien, de la musicienne qui harmonise.

HARMONISATION n. f. Syn. de **HARMONIE VOCALE**.

HARMONISER ou **HARMONIER** v. a. Mettre en harmonie, établir dans de justes proportions.

— En T. de musiq. Composer des parties, un morceau d'harmonie sur v. **HARMONISER une mélodie**.

S'harmoniser, v. pr. Se mettre en harmonie, s'accorder.

HARMONISME (nism' n. m. Philos. soc. Nom des trois périodes sociales qui, dans le système de Fourier, doivent succéder à la cinquième, dite « civilisation ».

HARMONISTE (nism' n. m. Personne qui connaît les règles de l'harmonie.

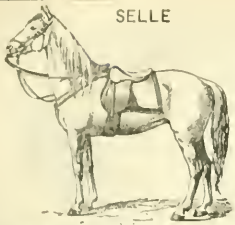
HARMONISTES n. m. pl. Membres d'une société religieuse et communale, fondée en 1805 et organisée par eux. Les harmonistes nient la Trinité, et considèrent Dieu comme reformant en son unité deux personnes : l'uno correspondant au sexe mâle et l'autre au sexe femelle ; ils pratiquent le celibat. — Un **HARMONISTE**.

HARMONISTIQUE (stik' n. f. Science qui a pour but de combiner entre eux les passages des Evangiles qui semblent contradictoires.

— **ENCYCL.** Les premiers efforts pour créer l'*harmonistique* sont dus à Tatloo, à Ammonius d'Alexandrie et surtout à saint Augustin, dans son traité *De consentu Evangelistarum*. A la fin du 16^e siècle, le docteur de la théologie de saint Augustin. Cette science fut pratiquée chez les protestants, qui firent de la Bible l'autorité souveraine en matière de foi. Elle a perdu, chez eux, de son importance, à mesure que le dogme de la théopneustie littérale a perdu de la terre. Quand on eut admis que chaque évangéliste a son individualité et raconte les faits à sa manière, l'*harmonistique* est devenue la *synoptique*. Celle-ci consiste à grouper les récits évangéliques qui concernent les mêmes faits et à reconstituer ainsi un document unique, où se trouvent tous les détails divers.

HARMONISME (ni-m' — rad. *harmonie*) n. m. Instrument de musique de la famille de l'orgue, à annee libre, à soufflerie et à clavier.

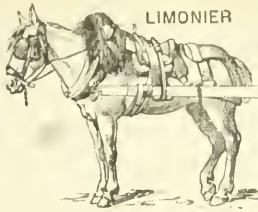
— **ENCYCL.** L'anche libre, qui est le principe sonore de l'harmonium, est connue de temps immémorial en Chine et dans l'Inde, mais sa introduction et son usage en Europe



SELLE

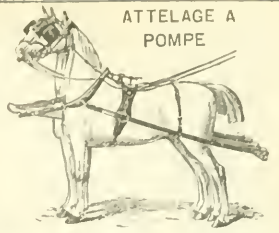


JOCKEY

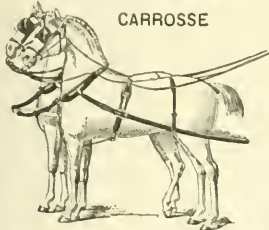


LIMONIER

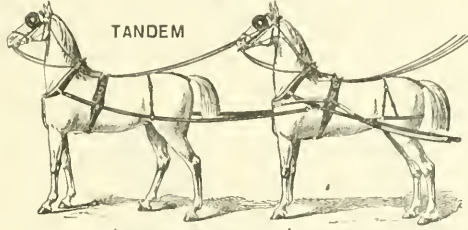
SELLE D'ENFANT



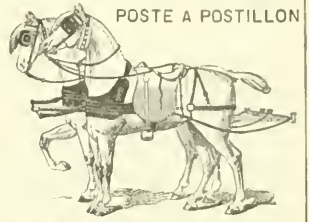
ATTELAGE A POMPE



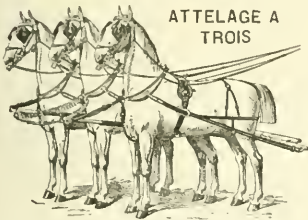
CARROSSE



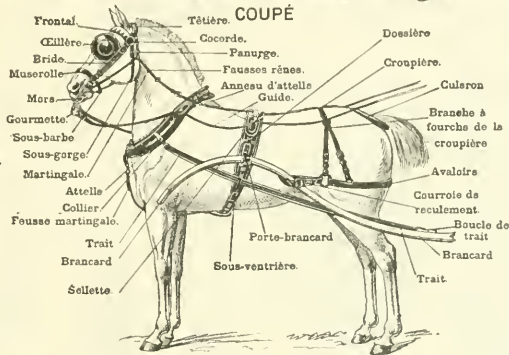
TANDEM



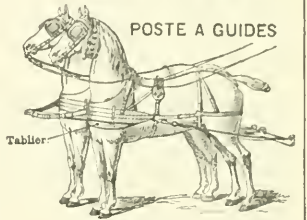
POSTE A POSTILLON



ATTELAGE A TROIS



COUPÉ

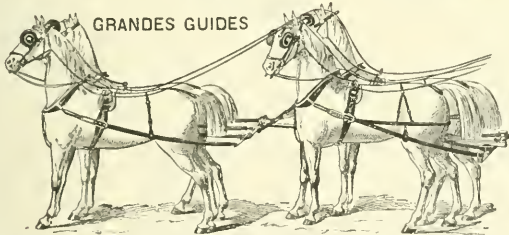


POSTE A GUIDES

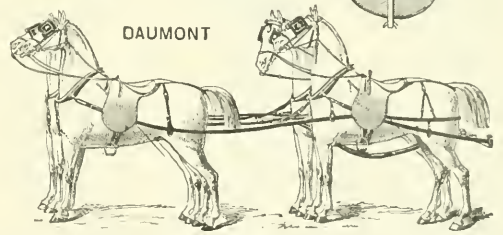
GENOUILLÈRE BOTTE



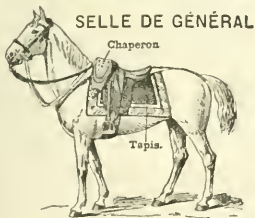
SELLE D'AMAZONE



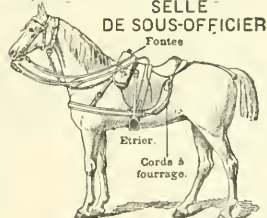
GRANDES GUIDES



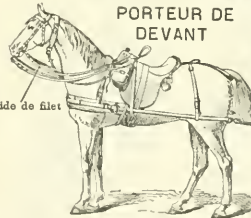
DAUMONT



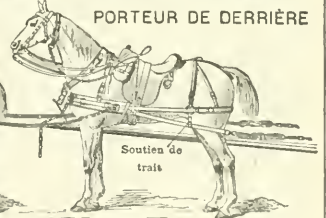
SELLE DE GÉNÉRAL



SELLE DE SOUS-OFFICIER



PORTEUR DE DEVANT



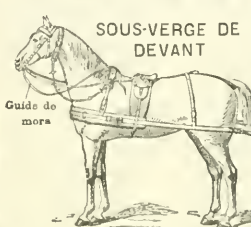
PORTEUR DE DERRIÈRE



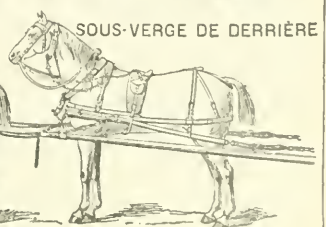
BAT D'AFFÛT



BAT DE CAISSE



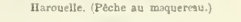
SOUS-VERGE DE DEVANT



SOUS-VERGE DE DERRIÈRE

HAROUÉ, ch.-l. de cant. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 21 kil. de Nancy, sur le Macdon, 602 hab. Fabrique de lingerie. Château du XVIII^e siècle, bâti sur l'emplacement de celui qui fut brûlé par les Français pendant la guerre de 1870. — **HAROUÉ**, commune de l'arrondissement de Carignan, dans le département de la Mayenne, 1.135 hab.

HAROUËLLE (h. asp., etrou-el) n. f. Grosse ligne de pêche portée enroulée d'avancions et d'hameçons simplifiés de fort calibre. Il corde garnie de lignes latérales qui portent des hameçons et servant à pêcher au maquereau.



Harouille. (Pêche au maquereau.)

HAROUÛ, impératrice du Japon, née en 1810. Elle épousa, en 1868, l'empereur Moutou-lito. Elle est la troisième fille du prince Takada Ichijou, de la cour de Kioto. D'un esprit cultivé, elle est l'auteur d'un certain nombre de poésies renommées. Le dévouement et la charité dont elle se distingua tout au long de sa vie ont valu, au point de vue du peuple japonais, la plus grande vénération.

HAROUN-ER-RESHID ou **HAROUN-AL-RASHID**, cinquième calife de la dynastie abbasside, né à Récé, en Médie, l'an 765 de l'ère chrétienne, mort à Thous, dans le Khorassan oriental, en 809. Il succéda à son frère Al-Hadi et, à peine arrivé au trône, il abandonna le gouvernement aux Barmécides; ceux-ci ayant aboli le pouvoir, il les fit périr presque tous. Le règne d'Haroun se passa en guerres continues avec l'empire grec, sans qu'il en sortit de résultat sérieux; la conquête d'une partie de la Transjordanie et du pays de Caboul est le seul fait important de son califat, au point de vue militaire. Ce qui fait la célébrité d'Haroun, c'est qu'il est le héros de beaucoup de contes des *Mille et une nuits*, que presque toutes les aventures qui y sont narrées sont données dans le cadre contemporain de son règne; en réalité, Haroun fut un prince paisible et très pieux, qui fit sept fois le pèlerinage de La Mecque et qui s'occupa surtout de couvrir ses frontières de fortifications qui tirent les envahisseurs en respect. Il entretenait des relations avec Charlemagne et envoya des cadeaux à la cour d'Alexis la Chapelle. Ces relations assurèrent la protection des chrétiens de Syrie, et le calife envoya à Charlemagne les clefs du Saint-Sépulchre.

HARPACTE ou **HARPACTES** (*par-kè-tès*) n. m. Entom. Genre d'arachnides aranéides, famille des *psididières*, comprenant des formes voisines des *psidies*, dont elles ont les mœurs et l'aspect. (On connaît vingt-cinq espèces d'harpactes habitant la région circuméditerranéenne; la seule qui remonte jusqu'au nord de la France est *Harpactes hombrigi*, petite araignée, espèce rose et grise, qui vit dans un fourreau soyeux, sous l'écorce des arbres.)



Harpacte.

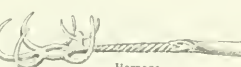
— Orniith. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des trogonides, comprenant une dizaine d'espèces de l'Asie orientale. (Les harpactes sont de taille médiocre; leurs couleurs vives et tranchées les font appeler parfois *coucoux* ou *coucoux boyants*. Une des espèces les plus communes est l'harpacte à bande (*harpactes fasciatus*), des régions montagneuses de l'Inde méridionale. Les autres espèces sont réparties en quatre sous-genres: *paragon*, type *paragon* (Philippines), *daruensis* (Indes), *sumatra* (Sumatra); *orekiois* (*orekiois* Java); *apollonius* (*apollonius* Java).)

HARPACTIRE n. m. Genre d'arachnides-aranéides, famille des aviculariides, comprenant des myzales de grande taille, propres aux régions chaudes de l'Afrique. On connaît plusieurs espèces, dont les myzales; la plus importante connue est *Harpactira nigra*, de l'Afrique orientale.

HARPACTOR n. m. Genre d'insectes hémiptères, tribu des *harpactorinés*, comprenant quatre-vingts espèces de l'ancien monde. (Les harpactors sont des réduvins de taille moyenne, larges et trapus, à ailes longues, ordinairement noirs et sans taches vives, et sans taches carminées; leur piqûre est douloureuse. Une espèce commune en France est *Harpactor cruentus*.)

HARPACTORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères héloptères, famille des réduvins, renfermant les *harpactors* et genres voisins. — *Un* HARPACTORINÉ.

HARPAGE (h. asp., et paj) — lat. *harpago*, du gr. *harpagô*, saisir) n. m. Avoû. Griffe, instrument militaire de combat; fourbe; croc pour tirer un soldat du puits; crochet de cuisine. Il Crampou qui servait à réunir des pierres ou blocs de maçonnerie. Il Crappin d'alouage pour saisir les vaisseaux ouïennés. — Pêch. Avou. Croc.



Harpage.

HARPAGE, forme grecisée du nom que portait un seigneur médiéval du XI^e siècle av. J.-C. D'après la légende qui Hérodote recueillit chez ses descendants, c'est lui qui Astyage, roi des Mèdes, arracha le nez de faire perir le jeune Cyrus. Touché de pitié, il le fit exposer dans le désert par un berger égyptien, qui le sauva et l'éleva. Plus tard, quand Cyrus se fut fait reconnaître à Astyage, celui-ci, pour se venger, égorgea le fils d'Harpage et servit les membres au père, dans un festin. Harpage s'attacha à la fortune de Cyrus. Vers 545-544, il recut le gouvernement du royaume lydien, récemment conquis; il

nomma les Grecs d'Asie révoltés, les Cariens, les Lyciens, et il recut de vastes domaines en Carie et en Lydie.

HARPAGUS, ville de l'Asie Mineure (Phrygie), près de l'Égée. Ses mythologues placent sur son territoire l'enlèvement de l'aigle par l'Égée de Jupiter.

HARPAGE n. m. Sous-genre de ptérocères, comprenant les formes dont la première digitation postérieure est dirigée en dehors. (L'espèce type est *harpagus chiragra*, de l'océan indien.)

HARPAGE ou **HARPAGEDES** (*dèss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cécidopéides, comprenant des coquilles ovoïdes ou fusiformes, fossiles dans le jurassique supérieur et le crétacé. (Les harpageodes ressemblent aux *percerces* par leur aspect, mais ils en diffèrent par leur larve sinuée.)

HARPAGEON (du gr. *harpagôn*, pillage), personnage principal de la comédie de l'Avare, de Molière. Harpageon est la personnification admirable de l'avare, ridicule dans la fortune supérieure et le crétin. (Les harpageons ressemblent aux *percerces* par leur aspect, mais ils en diffèrent par leur larve sinuée.)

HARPAGEON (du gr. *harpagôn*, pillage), personnage principal de la comédie de l'Avare, de Molière. Harpageon est la personnification admirable de l'avare, ridicule dans la fortune supérieure et le crétin. (Les harpageons ressemblent aux *percerces* par leur aspect, mais ils en diffèrent par leur larve sinuée.)

HARPAGEON (du gr. *harpagôn*, pillage), personnage principal de la comédie de l'Avare, de Molière. Harpageon est la personnification admirable de l'avare, ridicule dans la fortune supérieure et le crétin. (Les harpageons ressemblent aux *percerces* par leur aspect, mais ils en diffèrent par leur larve sinuée.)



Harpagus.

HARPAÏLLÉ n. m. ou **HARPAÏLLÉ** n. f. (*harp.*, et *paill.*) (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAILLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER h. asp., et *paill.* (m. l.) — rad. *harpail* (m. l.) — *paill.* (m. l.) Troupe ou bord composée exclusivement de biches et de jeunes cerfs.

HARPAÏLLER (h. asp.) n. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantides, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'ancien monde. Les harpaïllers ont des mantes de taille moyenne, à ailes longues, à corselet court, à large tête triangulaire. Les uns sont verdâtres (*harpailles virens* du Sénégal), ou vertes et blanchâtres avec les ailes roses (*harpailles rosâtres* de l'Australie); d'autres ont les ailes ocellées (*harpailles ocellata* du Cap).

— Paleont. Sous-genre de mantides, comprenant des coquilles fusiles du lias à l'oolithe inférieure, et dont l'espèce type est le *harpailles parvifrons*.

HARPAÏLLER (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPAÏLLER (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.



Harpe.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

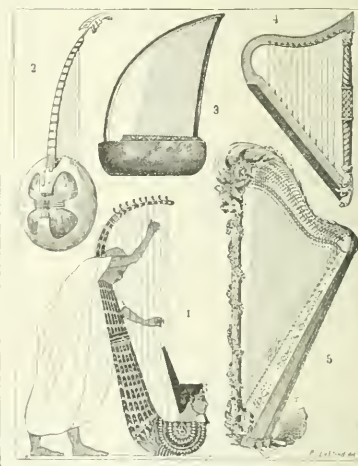
HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

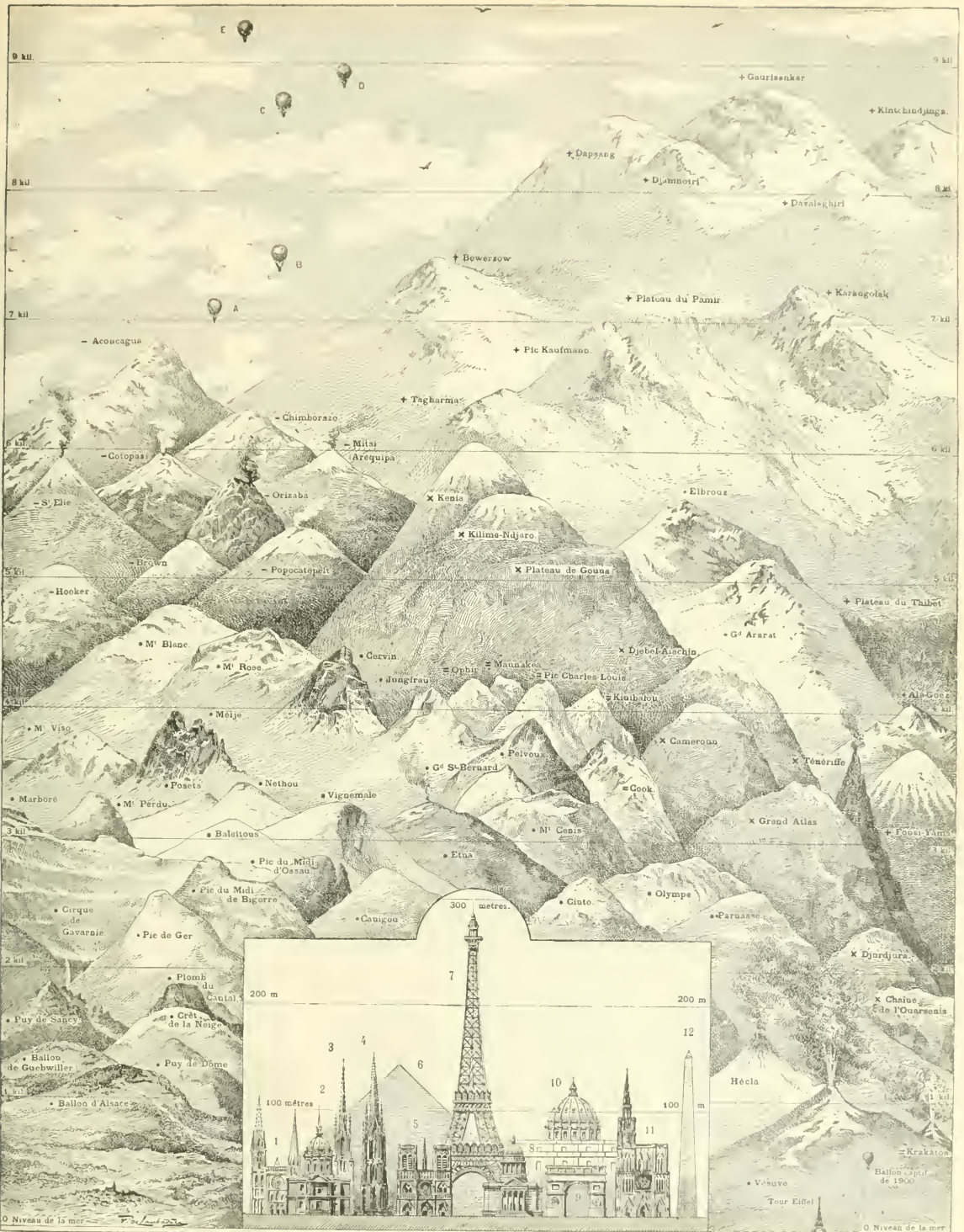
HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

HARPE (h. asp., et *paill.*) — du gr. *harpagô*, ravir, et *paill.* n. m. Nom vulgaire d'un oiseau de proie du genre *busard*.

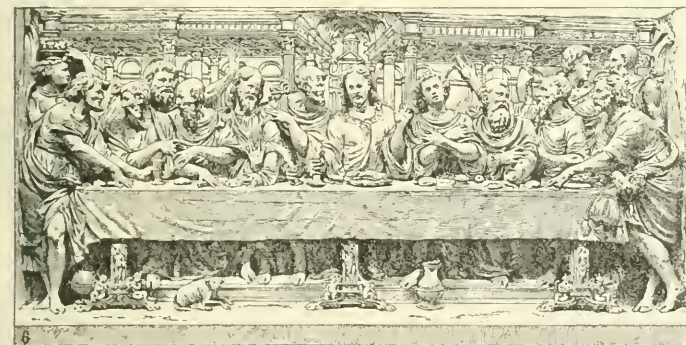
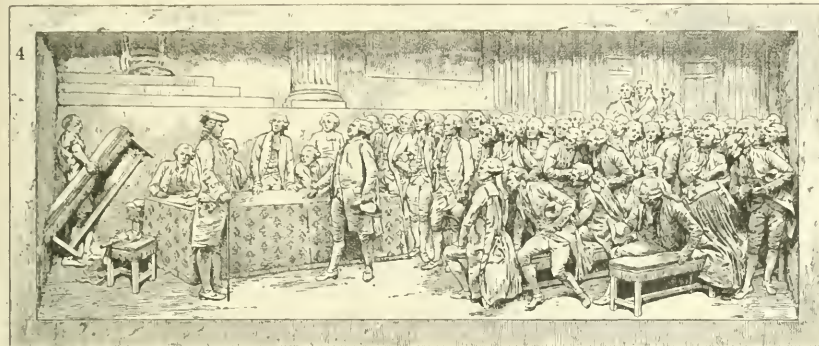
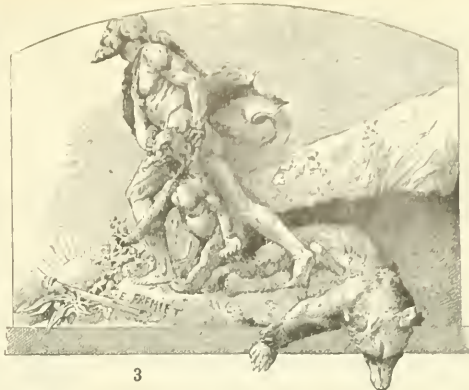
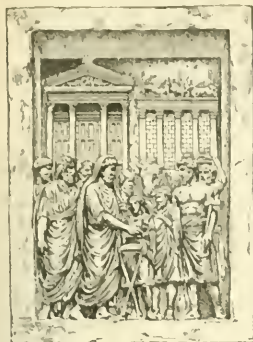


Harpe 1. Égyptienne; 2. Des nègres d'Afrique; 3. Chinoise (kinan); 4. Des xip et xip siciles; 5. A pédiales.

la baisse à fond, c'est-à-dire à son second cran, les cordes *fa*, raccourcies d'un nouveau demi-ton, deviennent des *fa* dièses et donnent la gamme de sol majeur; et, si l'on continue ainsi pour les autres pédiales, on obtient chaque fois une gamme virent nouvelle dans les sons dièses, de sorte que, lorsque les sept pédiales se trouvent abaissées à leur second cran, l'instrument, qui à son état normal est en do bémol, se trouve accordé en do dièse majeur. Le genre chromatique est celui qui convient le moins à



Hauteur comparée des principales montagnes de la terre : le signe ● précède le nom des montagnes de l'Europe ; le signe + celui des montagnes de l'Asie ; le signe — celui des montagnes de l'Amérique ; le signe X celui des montagnes de l'Afrique ; le signe = celui des montagnes de l'Océanie. — Aéronauts en ballon. A, de Gay-Lussac, en 1805 ; B, de Stiel et Crocé-Spinelli, en 1814 ; C, de Thiers et de Berson, en 1849 ; en 1901 il s'éleva à 10 300 mètres. Les ballons sondés se sont élevés à 15 000 mètres. — Hauteur comparée de monuments. 1 La cathédrale de Chartres. 2 La cathédrale de Rouen. 3 La flèche de la cathédrale de Cologne. 4 Notre-Dame de Paris. 5 La grande pyramide d'Égypte. 6 La tour Eiffel à Paris. 7 Le Panthéon à Paris. 8 L'Arc de triomphe de l'Étoile, à Paris. 9 La tour Eiffel à Paris. 10 Saint-Pierre de Rome. 11 La cathédrale de Strasbourg. 12 L'Obélisque de Washington.



HAVET-REYER : Art de Marc-Aurèle (art romain). — 2. Chœur de la cathédrale d'Amiens (décollation de saint Jean [xv^e s.]). — 3. L'homme à l'âge de pierre (d'après Frémiet, Muséum, Galeries d'anatomie comparée, à Paris, xv^e s.). — 4. Les états généraux de 1789 : Mirabeau répondant au marquis de Breux-Brès (d'après Jules Dalou, Palais-Bourbon, à Paris, xv^e s.). — 5. Médaille en haut-relief (craie) de la manufacture de Sevres. Sculpture de J. Contant, xv^e s.). — 6. La Cène (maître-autel de l'église Saint-Jean, à Troyes, xv^e s.). — 7. Héro et Léandre (d'après Gasq [musée du Luxembourg], xv^e s.).

il y a de beaux monuments publics : la maison du gouvernement, la cathédrale.

Bien qu'alimentée d'eau de source, La Havane n'en est pas moins malsaine et sujette aux épidémies : les immondices s'écoulent dans le port et y ont déposé une vase épaisse ; à l'intérieur de la cité, la voirie est insuffisante.

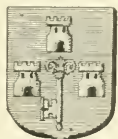
La rade offre une surface de mouillage de plusieurs kilomètres. Le commerce d'exportation, principalement desservi par des bateaux nord-américains, consiste surtout en sucre, en tabac et en café.

HAVANE (h asp.) n. m. Tabac de la Havane : *Fumer du tabac de La Havane*. ■ Cigare fabriqué avec du tabac de La Havane : *Fumer des HAVANES*. ■ Petit chien. V. HAVANAIS. ■ Couleur marron clair, rappelant celle du tabac de La Havane : *Préférer le HAVANE au rouge*.

— Adjectif. : *Drap HAVANE*.

HAVANT (h asp.) n. f. (comté de Southampton), sur le bavoir de Langton : 3.474 hab.

HAVARD (Henry). Littérateur et critique d'art français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1838. Inspecteur général des beaux-arts, il a publié de nombreux ouvrages,



Armes de La Havane.

relatifs à l'art. Nous citerons : *Histoire de la faïence de Delft* (1877) ; *la Hollande pittoresque* (1878) ; *Art et les Artistes hollandais* (1879-1881) ; *Art à travers les siècles* (1881) ; *Art dans la maison, grammaire de l'ameublement* (1883-1887) ; *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration* (1887-1890) ; *L'orfèvrerie* (1895) ; etc., et enfin *Histoire et philosophie des styles*.

HAVAS (Charles), fondateur de l'agence qui porte son nom, né à Paris en 1785, mort en 1858. Il s'était fait une grande fortune dans le commerce, pendant le blocus continental, et développa, à Paris, l'agence de nouvelles politiques qui prit son nom. — Son fils, **AGUSTE HAVAS**, né ou 1814, mort en 1889, développa son œuvre. V. AGENCE.

HÂVE (h asp.) adj. Pâle et décharné ; qui a le visage pâle et décharné : *Un visage HÂVE*. *Une femme HÂVE*.

— SYN. Blâlard, blême, etc. V. BLAFARD.

HAVEAU (h asp., et ho — rad. *haver*) n. m. Instrument qui sert, dans les salines, à haver le sable, et qui est une planche tranchante, assujettie verticalement, que l'on traîne à l'aide d'un cheval. On dit aussi HAVENET.

HAVEE (h asp.) n. f. A l'origine, Certaine mesure de grains ; droit de la prélever.

ENCYCL. Le droit de *havee* était perçu au profit des villes ou des seigneurs, pour les indemniser des frais d'entretien et de police des halles et marchés. Il consistait, primitivement, à prendre une poignée de tous

les grains, fruits ou légumes, apportés sur le marché. Cette sorte de dime fut accordée au bureau, à qui les marchands refusaient souvent de vendre des denrées ; ce droit avait été régleménté, à Paris, par une ordonnance de Charles VIII, de 1495, et le bureau le percevait sous forme de droits régleméntés. En raison des difficultés de cette perception, plusieurs villes remplacèrent les droits de *havee* par une pension fixe. Leur suppression fut prononcée par la loi du 15 mars 1790.

HAVEL, rivière d'Allemagne, sortie d'un plateau la cestre du Mecklenbourg. La Havel coule vers le S.-S.-E. en recouvrant des déversoirs de lacs nombreux, traverse le Brandebourg, et serpente à l'O. et près de Berlin, elle forme plusieurs lacs, reçoit à Spanlan la Sprée, baigne Potsdam, Brandebourg, tourne au N.-N.-O., arrose Rathenow, Havelberg, et se perd dans l'Elbe. Cours, 320 kilom.

HAVELBERG, ville d'Allemagne (Prusse, prov. de Brandebourg, présid. de Potsdam), dans une île de la Havel ; 6.975 hab. Ecole professionnelle. Brasserie ; tuilerie.

HAVELÉE (h asp.) n. f. Sillon tracé en havelant.

HAVELEER (h asp., — Double la consonne l devant un e muet. *Je haveleer*. *Havelere*) v. a. Tracer des sillons dans le sable, sur le bord de la mer, pour isoler le sol dont il est imprégné, en facilitant sa dissolution.

HAVELLAND, région d'Allemagne (Prusse, présid. de Potsdam), limitée par la Havel et par le Rhin, formaat

S. Gibonis del.

deux cercles : l'Ost-Havellans (ou de l'Est), le West-Havellans (ou de l'Ouest) 2 530 kilom. carr. Vaste plaine riche en herbes, où l'on élève beaucoup de bestiaux.

HAVELOCK (sir Henri), général anglais, né à Bishop-Wearmouth (Durham) en 1795, mort à Alumbagh en 1857. Entré au service de la Compagnie des Indes, il servait comme lieutenant-colonel, dans l'armée de sir James Outram, qui envahit la Perse en 1852, quand l'insurrection des croyes le rappela dans l'Inde. Havelock fit des prodiges à la tête d'une brigade. Quatre fois, il battit les rebelles devant Candahar et les défit complètement à Lucknow. Il venait de recevoir le grade de major général quand il succomba à une attaque de dysenterie. On a de lui : *Histoire de la guerre d'Afghanistan* (1828). — Son fils, sir Henry **HAVELOCK-ALLAN**, né au Bengale en 1830, fut héritier d'Almasjid, sur la frontière afghane, en 1900, prit part, comme adjudant général de son père, aux opérations dans l'Oude et étant Canton, puis servit en Nouvelle-Zélande, au Canada, en Irlande. Il reçut le titre de baronnet et siégea à la Chambre des communes.

HAVELOCK le **Danois**, tiro d'un lai anonyme du xiv^e siècle. — Le sujet est emprunté à des traditions scandinaves, recueillies par Geoffroi Gaimar. Le roi de Danemark, Guthred, père d'Havelock, est massacré, ainsi que sa famille, par son ennemi HDulf. Havelock, sauvé par l'évêque Grim, débarque en Angleterre et, sous le nom de Cœuar, devient garçon de cuisine chez le roi de Lincoln, Adelsi; il épouse la nièce de celui-ci, Argentine, qui, elle aussi, a perdu son royaume, et dont le mariage a été promise à l'homme le plus fort du pays. L'Ingrilde royale d'Havelock est bientôt reconnue, et il reconquiert son royaume, ainsi que celui d'Argentine.

HAVELTTE, bourg des Pays-Bas (prov. de Drenthe), arrond. d'Asson, sur la *Havelte*, affluent du canal de Meepeel; 2 605 hab.

HAVELUY, comm. du département du Nord, arrond. et à 15 kilom. de Valenciennes; 2 604 hab. Cl. f. Nord. Mines de houille exploitées par la compagnie d'Anzin à partir de 1866. Fours à coke. Ce village fut détruit par les Autrichiens en 1711.

HAVEMANN (Wilhelm), historien allemand, né à Lubenbourg en 1800, mort à Gœttingue en 1889. Il étudiait le droit à Gœttingue, lorsque il fut impliqué dans des poursuites politiques et condamné à cinq ans de prison. Il publia ensuite l'histoire à l'École de guerre de Hanovre, au gymnase d'Hildesheim et à l'université de Gœttingue (1838). On a de lui : *Histoire des guerres françaises en Italie de 1494 à 1515* (1828-1835); *Manuel de l'histoire moderne (1518-1814); Histoire de la fin de l'ordre des Templiers (1816); Etudes sur l'histoire intérieure de l'Espagne pendant les xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles* (1850); *Vie de don Juan d'Autriche* (1865); etc.

HAVENAEU (h asp., et no — mot d'orig. scandin. : corv. *havni*) n. m. Filet en forme de sac ou de manche.

HAVEVANT, n. m. Petit haveneau. — On aussi *BOIT DE CŒUVRE*, AVANE, et HA. VENT.

HAVENCYL. Le petit *haveneau* est un filet qui s'emploie pour la pêche de la chevrette ou crevette.

— Le grand *haveneau* est un filet en forme de manche, monté sur deux perches assomblées en croix. Une tringle horizontale, de bois, empêche les perches de se rapprocher au leur point de jonction et de se rapprocher. Le grand haveneau s'emploie au mer pour la pêche en bateau et est tenu verticalement dans l'eau. Lorsqu'un poisson vient frapper le filet, le pêcheur, placé par le choc, relève le filet.

HAVENET (h asp., et né n. s.). Pêch. Syn. de **HAVENEAU**, *l'Havnet seldatère*, Grand haveneau. Et N. de salmon, Syn. de **HAVEAU**.

HAVET (h asp.) v. a. Exécuter l'opération du *havet*.

HAVFORD-WEST, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles), ch.-l. du comté de Pembroke, sur le West Cleddy; 8 000 hab. Petit port de commerce. Ruines d'un port du *xv^e siècle* et d'un donjon.

HAVERHILL, bourg d'Angleterre (comté de Suffolk), à 4 500 hab. Deux églises, sources pour parapluies.

HAVEWELL, ville des Etats-Unis (Massachusetts), sur le Merrimack; 27 410 hab. Chantiers pour la construction des vaisseaux marchands. Ville fondée, en 1641, sur le domaine des Indiens l'entoucent.

HAVEWELL, bourg des Etats-Unis (New-Hampshire), sur le Connecticut; 3 900 hab.

HAVERIA v. f. Min. Syn. de GISEMONT.

HAVERON (h asp., et no) n. m. allein. *habenro*; allem. mod. *haber*, avoine) n. m. Espèce de folle avoine.

HAVESTRAW, bourg des Etats-Unis (New-York [comté de Rockland]), sur l'Hudson; 5 070 hab.

HAVET (h asp., et né) — mot d'orig. german. : même radical que *haben*, avoir, grossier, recevoir) n. m. Viens mot signifiant *croc ou crochet*, et dont la signification a varié suivant les époques, s'appliquant soit à un outil, soit à une arme.

— **ENCYCL.** Au moyen âge, on entendait par *havet* un crochet emmanché, formant gaffe, et qui pouvait servir à désenclaver les cavaliers.

Par extension, la partie étreinte prise pour le tour, on appelait *havet* l'arme elle-même. Plus tard, *havet* a signifié *crochet* ou

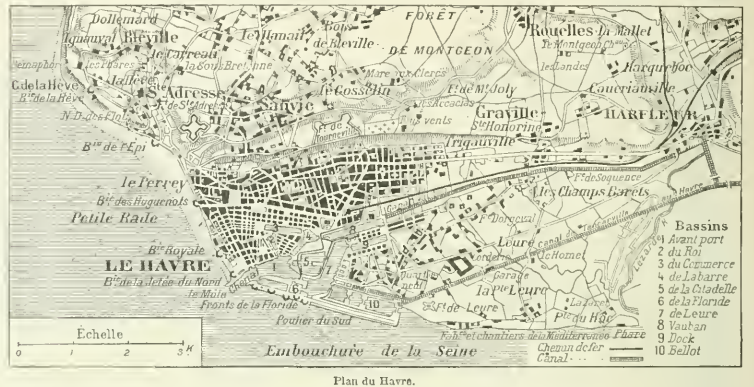
gaffe. Au xviii^e siècle encore, on se servait du mot *havet* à certains corps de métiers pour désigner un crochet, surtout celui à long manche dont les bouchers se servaient, comme aujourd'hui, pour décrocher les pièces de viande suspendues.

— **ENCYCL.** Instr. dont les cultivateurs de littoral de la Manche se servent pour recueillir la tangue ou vase dont ils amendent les terres.

— **Mar.** Fourche ou fourchette avec laquelle le maitre coq prend les rations destinées à être distribuées dans les chaudières.

— **Tech.** Out. à crochet de l'ardoisier pour saisir les blocs et les maintenir, le Clou à croquet. Sorte de crochet employé par les imprimeurs sur étoffes pour maintenir le tissu imprimé tendu.

HAVET (Ernest-Auguste-Eugène), érudit français, né et mort à Paris (1813-1889). Recu à l'Ecole normale dans la section des lettres et dans la section des sciences en même temps, il opta pour les lettres. Il fut, de 1842 à 1855, maître de conférences à l'Ecole normale. Il succéda à Victor Leclerc à la faculté des lettres, dans la chaire d'éloquence latine. Puis il fut nommé professeur d'éloquence latine au Collège de France (1854-1855). Havet a laissé un grand nombre d'ouvrages, mais il est surtout connu par son édition de Pascal : *Pensées de Pascal*, pu-



blies dans leur texte authentique avec un commentaire suivi (1852), et le Christianisme et ses origines (1872-1884). Ce dernier ouvrage développe cette thèse que le christianisme doit être moins à l'Ancien Testament qu'aux philosophes de la Grèce. Il a publié aussi la *Modernité des prophètes* (1831), ouvrage dans la doctrine des actes mérovingiens.

— **Son fils**, **PASCAL-LOUIS**, philologue français, né à Paris en 1849, d'abord professeur à l'Ecole des hautes études, à la faculté des lettres de Paris et, en 1885, au Collège de France. En 1893, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a donné des éditions de *L'Amphytrion* (1895) et de *l'Hindus* (1895). Citons surtout son livre sur la *Prose métrique de Synnaque et les origines du Cursus* (1892).

— **JULIEN-PIERRE-EGÈNE**, érudit français, frère de Pierre-Louis, né à Vitry-sur-Seine en 1853, mort à Saint-Clément en 1893. En 1876, il entra à la Bibliothèque nationale, où il devint, en 1892, conservateur adjoint. Il a fait citer ses travaux sur les questions mérovingiennes, surtout son étude sur *l'Ecriture secrète de Gerbert et la Tychographie latine du xi^e siècle*, et l'application des lois de la prose métrique à la critique des actes mérovingiens. Son édition des *Lettres de Gerbert* (1889) lui valut, de l'Académie des inscriptions, le second prix Gobet.

HAVETIE (h asp., et sŷ) n. f. Genre de clusiacées, tribu des clusiées, dont on ne connaît qu'une espèce, qui est un arbre colombien.

HAVETTE (rôt — du *vx franc. ave, aive, ave, caul* ad.) f. v. *Bête havette*. Dans les superstitions de la Normandie, le diable attirait les passants au fond des caves.

HAVEUR (h asp.) n. m. Mineur chargé de pratiquer la *havet*.

HAVEUSE (h asp.) n. f. Machine destinée à opérer la *havet*.

HAVIR (h asp., et rad. *hàve*) v. a. Art culin. Brûler à l'extérieur sans cuire à l'intérieur. *Un coup de feu HAVIR la viande.*

Havir, le part. pass. du *v. HAVIR*.

— Substantiv. n. m. Action produite par un four de bou langer dont la température est trop élevée et qui brûle la surface du pain sans le cuire : *Le HAVIR*.

— v. n. So brûler à l'extérieur, sans se cuire à l'intérieur : *La viande HAVIR par l'effet d'un feu violent*.

HAVIXBECK, bourg d'Allemagne (Prusse [prov. de Westphalie, présid. de Munster]); 2 642 hab. Hôpital pour les enfants épileptiques.

HAVRE (h asp. — probablement du german. : allem. mod. *haben*, avoir, recevoir) n. m. Port naturel ou formé d'une jetée faite de main d'homme. *Jeter l'ancre dans un HAVRE*.

— **ENCYCL.** Ce mot paraît avoir désigné d'abord les ports situés à l'embouchure des rivières; les marins, d'autre part, y joignant des épaves pour qualifier la nature de certains ports : *havre de barre*, havre dont l'entrée est formée par un banc de roches ou de sables; *havre de toutes marées*, celui où les bâtiments peuvent entrer à haute et basse mer (on dit aussi *havre d'évent*); *havre brut*, rade pouvant naturellement offrir un refuge aux bâtiments d'un assez fort tonnage. Au point de vue des principes du droit des gens, les havres, comme les rades et les ports, ne sont pas soumis au système de la mer territoriale; ils ap-

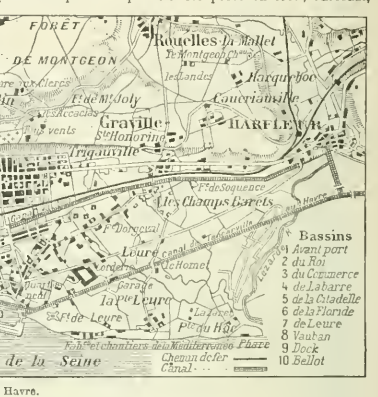
partienent à l'Etat absolement et entièrement, au même titre que toute partie quelconque du territoire.

HAVRE (Le), ch.-l. d'arrond. de la Seine-Inférieure, à 71 kilom. de Rouen et à 228 kilom. de Paris, à l'embouchure de la Seine; 119 470 hab. (*Havrais*, aies.) Cl. de f. Ouest. Service régulier de bateaux avec Honfleur, Trouville, Caen et Southampton (Angleterre).

Sous-arrondissement maritime de Cherbourg, école d'hydrographie, deuxième port de commerce de France, Le Havre a des lignes de paquebots vers la Suède et la Russie, l'Allemagne, l'Amérique septentrionale et centrale (Transatlantiques), l'Amérique du Sud et l'Afrique (Chargers réunis); Grand marché de denrées d'importation (rotin, café, piana, sucre, bois exotiques, cuir, laine, céréales, guano, pétrole, bouille, fer. Exportation de tissus, cotonnades, soieries, modes, articles de Paris, vins. Point de départ d'émigration vers le nouveau monde. Port composé de neuf bassins; avant-port accessible durant trois heures de marée haute. Docks très étendus.

La principale industrie du Havre est la construction des navires, pratiquée dans les grands chantiers (Sociétés des Forges de la Méditerranée, de la Loire), Fonderies de cuivre, distilleries, savonneries, fabriques de bougies. Bains de mer sur la plage, qui s'étend de la jetée nord du port jusqu'aux falaises de Saïete-Aude; casinos.

Le Havre, ville récente, a peu de monuments : église du Bon-Secours d'Ingonville (xvi^e ou xvii^e s.), Notre-Dame, dont la première pierre a été posée en 1539; l'arsenal,



aujourd'hui hôtel de la marine, et qui remonte à 1629. Principaux monuments modernes : l'hôtel de ville (style Renaissance), la sous-préfecture (style Louis XIII), la Bourse. Deux beaux boulevards, Musée.

Deux petits ports occupaient, au moyen âge, la rive nord de l'embouchure de la Seine : Leure, dont un bassin actuel du Havre garde le nom; et Chevre-Caux, oup. Saïete-Adresse. Tous deux furent éclipsés par Harleir; mais François I^{er} appréciant leur situation, voulut y fonder un port de guerre. Le nouveau port s'éleva en six ans, à l'aide d'une somme destinée à combattre l'Angleterre. La Ville française (Franciscopolis) garda les armes (la salamandre dans les flammes, avec la devise : *Mutisus et certigo*), mais conserva pas le nom de son fondateur; on l'appela Le Havre-de-Grâce, et, pendant la Révolution, Le Havre-Marit. Aux xviii^e et xix^e siècles, Le Havre n'occupait qu'un port de guerre; le mouillage de civiennaise avec les huguenots, en 1562, et en fut chassé par Charles IX, en 1564. Le gouvernement de la Normandie, Villars, fit révoquer la Ligue au Havre et vendit ensuite la place à Henri IV. Richelieu donna Le Havre une citadelle et fit le chef-lieu d'un gouvernement, qu'il attribua. Les Anglais bombardèrent la ville en 1694 et en 1759.

En 1870, Le Havre fut un des centres de résistance à l'invasion allemande en province. Patrie de Georges de Scudéry, de ses sœurs Madeire, de Bernier de Saint-Pierre et de Casimir Delavigne. — L'arrondissement a 3 cantons, 123 communes et 252 382 hab. Le premier canton a 1 commune et 20 492 hab.; le deuxième canton a 1 commune et 20 423 hab.; le troisième canton a 1 commune et 17 944 hab.; le quatrième canton a 1 commune et 31 801 hab.; le cinquième canton a 1 commune et 23 870 hab.; le sixième canton a 4 communes et 27 421 hab.

HAVRE, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arr. ainm. et judic. de Mous, prés de l'Hayne, affluent de l'Escaut; 2 816 hab. Charbonnages.

HAVRE-DE-GRACE, ville des Etats-Unis (Maryland [comté de Hartford]), à l'embouchure de la Susquehanna; 3 211 hab.

HAVRE (h asp.) v. n. Entrer dans un havre, y râtelier. (Vx.)

HAVRESAC (h asp., et *sac* — allem. *haben-sack*, do *haben*, avoir, et *sack*, sac) n. m. Mill. ou techn. Effet d'empêchement qui a lieu par le dos et qui doit pouvoir contenir ou supporter tout ce dont il est besoin en campagne. n Sac de peau où les ouvriers mettent des outils, des provisions.

HAVRE, s'écrit aussi autour l'enclume d'une ferge et qui provient des débris du fer soumis à l'action du marteau ou du pilon.

— **ENCYCL.** Mill. C'est lors de l'organisation du service de l'habillement par d'Arzonson, en 1747, que fut donné aux soldats un *havresac* en peau d'un modèle uniforme. En le confectionnant en peau garnie de ses poils, ce qui le rendait à peu près imperméable, et on le faisait porter



Armes du Havre.

sur le dos, en réalisant un progrès sur l'ancien sac en toile que les soldats jusqu'alors portaient suspendu en bandon liero. Mais c'est bien plus tard que le havresac fut perfectionné par l'adoption d'un sac en toile à l'intérieur. Les besoins pressants de la guerre de 1870 ont conduit à perfectionner les havresacs en toile grise ou noire, munis d'un bandon liero en toile à l'intérieur. On a fini par adopter ce mode de confectionnement qui permet de porter le poids maximum de 2 kil. 250 et le poids de 1 kil. 500. Ce dernier est aujourd'hui porté par toute l'infanterie, à l'exception de quelques troupes d'Afrique, qui ont encore le modèle 1882.



Havresac : 1. Ed. 1774; 2. En 1801; 3. Ed. 1860, modèle 1893.

On ne peut plus dépasser 1 kil. 750. Ce dernier est aujourd'hui porté par toute l'infanterie, à l'exception de quelques troupes d'Afrique, qui ont encore le modèle 1882.

HAVRINCOURT, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 32 kilom. d'Arras, sur l'Escaut, affluant de l'Escaut; 1.000 hab. Ch. de fer Nord. Raffinerie de sucre. Château.

HAWAÏ ou **HAWAÏ**, île la plus grande et la plus méridionale de l'archipel Hawaï; 11.256 kilom. carr. de superficie; 32.285 hab. Volcanique, de nombreux cratères, les uns éteints, comme le vieux *Mauna-Kea* (1.028 m.); les autres actifs, comme le *Mauna-Loa* (4.115 m.). Très arrosée. Elle offre de belles baies circulaires *Kalalaha*, où fut assassiné Cook en 1779. Elle est la plus fertile de l'archipel et la seule qui possède quelque végétation forestière (santal). Hawaï a conservé d'assez nombreux sanctuaires et tombeaux de l'antiquité cannoise. *Waietâ* est le meilleur port et la principale agglomération.

HAWAÏ, **HAWAÏ** ou **SANDWICH**, archipel de la Polynésie, le plus voisin de l'Amérique du Nord, situé dans le Pacifique oriental, sous le tropique du Cancer. Il se compose de huit grandes îles : Nihoua, Kaula, Oahou, Molokai, Lanai, Maui, Kahoolawe, Hawaii. C.O. et des îles plus petites, toutes désertes, complètent ce groupe. Superficie totale : 16.916 kil. carrés.

Géographie physique. Dispose sur une droite d'environ 3.800 kilom. l'archipel est entouré de corallines 1.000 à 5.200 mètres, soit 1/2 mil. en moyenne, dans Hawaii, à 408 mètres. Il se compose de tables basaltiques, striées de coulées de laves et surmontées par de hautes cheminées de volcans. Dans chaque île, de basses plaines d'alluvions entourées de hautes falaises, dans Hawaii, à 208 mètres. Le climat résulte de l'alternance entre les alizés N.-E. et le contre tropique. Les pluies, assez fortes, nousissent des fleuves abondants, mais courts et torrentiels. La température égale, et très agréable, a fait des Sandwich, malgré la distance, un *sannatorium* pour les valétudinaires californiens. Elle est fautive originellement pauvre, comme dans toute la Polynésie. Mais, depuis l'arrivée des Européens, les acclimations des plus variées se sont produites. Aux plantes indigènes (coco, bananier, arbre à pain, bambou) se sont ajoutés : pomme de terre, riz, canne à sucre, café, tabac, orange, citronnier, olivier, vigne, bonis, moutons, chèvres, ânes, chevaux, etc. admirablement réussis.

— **Populations.** Les Hawaïens sont des noirs canaques, intelligents et de belle allure. Décimés par l'hygiène, ils ont été remplacés par des Chinois, des Portugais acrobates et des Yankees. Population totale : 110.000 hab., environ. Oahou, l'île la plus peuplée, possède la capitale, *Honolulu*. Le christianisme et le bouddhisme, sous les religions dominantes. À la monarchie centralisatrice des chefs d'Hawaï qui, au début du XIX^e siècle, avaient groupé tout l'archipel sous leur autorité, a succédé (12 août 1898) la domination des États-Unis, dont les nationaux étaient, du reste, depuis longtemps, les maîtres économiques.

HAWAÏEN, *havaïen* (f. m., en), personne admet dans l'île de l'archipel d'Hawaï les habits. Les Hawaïens.

— **Adjectif.** Qui appartient à ces pays ou à leurs habitants : Epidémie **HAWAÏENNE**.

HAWARDEN ou **HARDEN**, ville de la Grande-Bretagne (pays de Galles; comté de Flint); 10.000 hab. Houille; Tanneries, briquetteries et poteries; forges et fonderie de fer.

HAWICK, ville d'Écosse (comté de Roxburgh), au confluent du Teviot et du Slitridge; 10.000 hab. Fabriques de tapis converties et gants. Aux environs, restes de camps romains et sarcophages.

HAWKES-BAY, prov. de la Nouvelle-Zélande (île du Nord); 28.506 hab. Ch.-l. *Napier*.

HAWKESBURY, ville côtière d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), qui jaiilt des Blue-Mountains et se jette dans la Broken Bay, au N. de Port-Jackson, après 550 kilom. de côtes. Navigable sur la plus grande partie de ce trajet, il est sujet à des débordements annuels.

HAWKINS sir John, navigateur anglais, né à Plymouth le 15 mars 1594, mort à Porto-Rico en 1630. Le premier Anglais qui pratiqua la traite des nègres d'Afrique-Tributoire de la marine en 1573, il fut ahoali par la reine Elisabeth, et passa la fin de sa vie à pourchasser les riches galions espagnols. Hawkins a fondé à Chatham un hospice pour les marins vieillards.

HAWKWOOD sir John, confédéré anglais, mort à Florence en 1594. Les chroniques italiennes le nomment *Jean de Acuto*. Il prit part aux guerres contre la France, devint chef d'un compa gnie indépendante qui, après le

traité de Brétigny, devasta les provinces françaises, rançonna la ville de Vignon, passa en Italie, où Hawkwood recrutait ses forces, la *compagnie blanche* compta jusqu'à 6.000 hommes. Pendant trente ans, Hawkwood fut l'arbitre et le dénu de la Pennsylvanie, souvent le plus offrant, rançonnant les villes, commettant mille atrocités. Il mourut comblé d'honneurs et d'argent, et fut enterré à Sainte-Marie-des-Fleurs.

HAWLEY (H. M. G.) genre de fongères fossiles, caractérisé par des pinnules ovales obtuses, à nervure primaire forte, à sores formés de quatre à cinq squames. Elle se rencontre dans les schistes argileux du terrain houiller de l'Estima.

HAWORTH, ville d'Angleterre (comté de York) (West-Riding); 5.234 hab. Manufacture d'étoffes de laine.

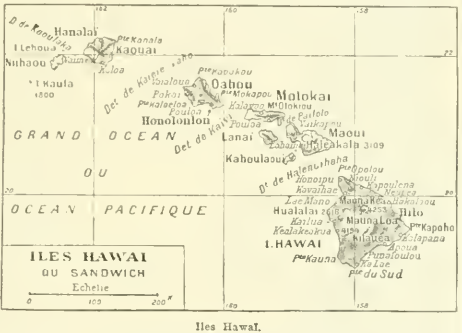
HAWORTHIE h. asp. et fl. f. n. Genre de liatées alouées, que l'on doit considérer comme une simple section du genre aloès.

HAWORTHIE Nathaniel, prosaïte américain, né en 1804 à Salem (Massachusetts), mort à Plymouth en 1861. Il manifesta du bon sens, une grande imagination et un certain état d'esprit morbide qui devait faire la force et l'originalité de ses œuvres.

En 1836, il devint l'éditeur et presque l'unique auteur de la *Review* américaine des connaissances utiles, et, en 1837, il publia ses *Contes des deux fois*. Après avoir occupé une place dans les journaux à Boston, il s'installa, en 1843, dans une ferme solitaire à Concord, qu'il célébra dans les *Mousses d'une vieille maison*. En 1846, nommé inspecteur de mines à Salem, il abandonna sa retraite; mais, peu de temps après, on le retrouve établi dans une chaumière isolée du Massachusetts, où il composa de nombreux excellents romans : la *Lettre rouge* (à 1850), et la *Maïson aux sept pignons* (1851), remarquables par des analyses psychologiques attachantes dans leur minutie et leur profondeur. En 1853, nommé consul des États-Unis



Hawthorne.



Iles Hawaï.

à Liverpool, il renouca un roman psychologique et ne donna plus un de ses ouvrages. Revenu en Amérique, il mourut subitement en 1864. Les œuvres de Hawthorne reflètent un pessimisme amer. Il a une préférence pour les sujets tragiques et les analyses psychologiques douloureuses et déconcertantes. Son style est ample, coloré, rythmé et est considéré comme l'un des meilleurs prosateurs anglais du XIX^e siècle. A ses romans il convient d'ajouter le *Roman de Blithedale*, œuvre de jeunesse de l'auteur où, séduit par les théories de Fourier, il essaye de retracer les phases d'une existence phalanstérienne. — Ses fils : JULIAN, romancier, né à Boston en 1846, fut partie du corps des ingénieurs hydrographes de New-York. Au cours d'un voyage en Europe, il publia *Bressant* (1872); *Idolâtrie* (1874); *Garth* (1877). Parmi ses productions plus récentes, il faut citer : *Sébastien Strom* (1880); *Le Fils de la fortune* (1882); *Antair et nom* (1885); les *Impressions de John Parnelle* (1886).

HAXO (Nicolas-François), général français, né à Etival (Vosges) en 1749, mort à Clonzeaux (Vendée) en 1794. Il s'engagea en 1768. Elu, en 1791, commandant du 1^{er} bataillon des volontaires des Vosges, il servit à l'armée du Rhin et prit part à la défense de Mayence. Après la capitulation, Haxo fut envoyé en Vendée avec le grade de général de brigade. Chargé de poursuivre les républicains, il réussit à l'attarder à Clonzeaux, près de La Roche-sur-Yzeux, mais, en entraînant ses troupes, il tomba dans une embuscade. Après la capture, Haxo se brûla la cervelle.

HAXO (François-Nicolas-Benoît), général et ingénieur français, néveu du précédent, né à Lunéville en 1774, mort en 1848. Sorti de l'École de Châlons en 1793, il servit dans le génie, prit part à de nombreuses attaques et défenses des places pendant les guerres de la Révolution, fut blessé et eut de la fortune pendant la campagne de fortification considérables tant en France qu'à l'étranger, notamment à Constantinople, où il fut envoyé par

Haxo (F.-N.-B.).

Napoléon en 1807, sur la demande du sultan Selim. Il fut nommé, en 1809, à Kailas, puis en 1810, à Héliopolis (en 1811, et, quoique bien accueilli par Louis XVIII, il se rallia à Napoléon au retour de l'île d'Elbe et il eut de vingt pas moins inspecteur général des fortifications sous la seconde Restauration. Après 1830, il fut conseiller d'État, membre du conseil d'État, et commanda le génie de l'armée royale de Belgique (en 1834). Cette qualité qu'il occupa le siège de la citadelle d'Anvers, dont la prise mit le comble à sa réputation. C'est d'après ses plans que furent construits les forts de Liège. Haxo avait imaginé de belles batteries casematées, dont il fit l'essai à Dantzic en 1811 et que, plus tard, il appliqua au système de fortification proposé par Montalembert. Il a laissé quelques *Études* manuscrites.

HAY ou **GRIQUA**, district de la colonie anglaise du Cap (Griqualand occidental), lue au N. par le district de la Barkly, à 110, par le Free-Burghland, au S. et à l'E. par le fleuve Orange. 13.000 hab.

HAY (J.), comté du départ. de la Seine, arrond. et à 3 kilom. de Sceaux, au-dessus de la Bièvre; 910 hab. En septembre 1870, combats entre Français et Allemands.

HAY, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud (comté de Waradaggy), sur le Murrumbidgee, tributaire du Murray; 2.000 hab. Station terminus du chemin de fer de pénétration dans l'intérieur.

HAY (sir John Charles Dalrymple), amiral anglais, né à Dunsraig en 1821. Il détruisit la piraterie dans les mers de l'Inde. Pendant la guerre de Crimée, il fut nommé à la prise de Kertsch, à celle de Kinburn, ainsi qu'au bombardement de Sébastopol. Il fut élu, en 1862, puis en 1866, à la Chambre des communes. Nommé contre-amiral et lord de l'Amirauté en 1866, vice-amiral en 1872, sir Hay devint, en 1874, ministre de la marine. Ses ouvrages les plus remarquables, entre autres : *le Flag but and its prospects* (*Our naval events* 1862); *Ashanti and the Gold Coast* 1874.

HAY DU CHÂTELET, Biogr. V. CHÂTELET.

HAYANGE ou **HAYINGEN**, comm. d'Alsace-Lorraine (Lorraine, cercle de Thionville), sur le Fensch, affluent de la Moselle; 6.170 hab. Mines de fer. Hauts fourneaux. Avant le traité de Francfort de 1871, Hayange appartenait à l'arrond. de Thionville, du dép. français de la Moselle.

HAYES, comm. des Ardennes, arrond. et à 19 kilom. de Sedan; sur la Meuse; 2.000 hab. Carrières d'ardoises, fabrique de produits chimiques, brasseries.

Hayde ou *le Secret*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique d'Anber Opéra-Comique, 1847). — Le livret, tiré d'une nouvelle de Prosper Mérimée, la *Partie de tric-trac*, est dramatique. L'orléan, amiral de la république de Venise, à un moment d'erreur, ruiné frauduleusement son ami Donato, qui s'est tenté. Poursuivi par le remords, Loredan a adopté Kafala, niece de sa victime, qu'il se prépare à épouser sans l'aider, et il cherche partout Andrea, fils de Donato, qu'il a fait son héritier par testament. Dans une scène de somnambulisme Loredan se trouve dévoilé son secret et un misérable Malipieri, qui veut en profiter pour se faire accorder la main de Kafala, dont il convoite la dot, sachant qu'Orléan est amoureux et est aimé de la belle Hayde, veut se valoir grecque enlevée aux Turcs. Après de nombreux incidents, Malipieri est emporté, Andrea est retrouvé, il épouse Kafala, et le comte, et Loredan, proclamé duc, épouse Hayde. La partition d'Hayde est l'une des meilleures d'Anber. La forme en est soignée, le style remarquable. L'orchestre est composé parmi les meilleurs places, le fait citer l'ouverture, les joyeux airs d'Hayde; *Il dit qu'à son noble patrie*; ceux d'Andrea, le duo des deux femmes et le scène pathétique du revenant lequel Loredan chante : *Adieu la nuit est belle*; au second acte, l'air de Kafala, la belle Hayde; *Je suis la corvette*, et le duo très dramatique de Loredan et de Malipieri; enfin, au troisième, deux duos excellents et le chœur : *Venise la belle*.

HAYDEN (Ferdinand Vandever), géologue américain, né à Westfield en 1829, mort en 1887. Il s'attacha aux études géologiques et explora le Dakota, où il trouva un dépôt de lignite. Il est considéré comme l'un des meilleurs prosateurs anglais du XIX^e siècle. À ses romans il convient d'ajouter le *Roman de Blithedale*, œuvre de jeunesse de l'auteur où, séduit par les théories de Fourier, il essaye de retracer les phases d'une existence phalanstérienne. — Ses fils : JULIAN, romancier, né à Boston en 1846, fut partie du corps des ingénieurs hydrographes de New-York. Au cours d'un voyage en Europe, il publia *Bressant* (1872); *Idolâtrie* (1874); *Garth* (1877). Parmi ses productions plus récentes, il faut citer : *Sébastien Strom* (1880); *Le Fils de la fortune* (1882); *Antair et nom* (1885); les *Impressions de John Parnelle* (1886).

HAYDENITE h. de h. asp. n. f. Zoëliche à base de chaux, potasse et soude, variété du chabasite.

HAYER-ALLI, Biogr. V. HAYER-ALLI.

HAYDN (Jean-Baptiste-François-Joseph), compositeur allemand, né à Rohrau en 1732, mort à Vienne en 1809. Enfant de la cathédrale de la paroisse de son père, il fut enfant, le clavecin et le violon, et commença à composer. C'est alors qu'il écrivit la plus grande partie de ses œuvres. En 1784, la direction des concerts de la Loge olympique, à Paris, lui écrivit pour lui demander six symphonies nouvelles, qui furent exécutées par les mêmes artistes. Quelques années plus tard, Salomon, directeur des concerts de Haydn-Square, lui proposa de venir diriger ces concerts. Haydn se rendit à Londres, y fut reçu avec enthousiasme et y dirigea plusieurs grandes symphonies et d'autres œuvres. Il alla se rendre ensuite à Vienne. Il continua d'y travailler jusqu'à sa mort, et c'est de cette époque que datent ses deux beaux oratorios : *la Création* et *les Saisons*. C'est alors que Beethoven, qui l'avait déjà rencontré à Bonn, devant son élève, l'existence de Haydn marque une époque féconde dans l'histoire de la musique, entre Bach et Beethoven. Il a été un initiateur par la forme qu'il a su donner à la symphonie, forme amplifiée ensuite par Mozart (quoique mort avant la mort de Haydn), et portée par Beethoven. On peut dire qu'il a été le premier qui ait su employer les divers instruments du compositeur, selon la nature et le caractère propre de chacun d'eux.



Haydn (F.-N.-B.).

En fait de musique instrumentale, le catalogue de ses œuvres comprend : environ 100 symphonies, 75 quatuors pour instrument à cordes, 30 trios pour diverses combinaisons d'instruments, plus de 30 sonates pour piano, 4 sonates de violon, 20 concertos de piano, 9 concertos de violoncelle, 10 concertos de violoncelle, 16 concertos de flûte, cor, clarinette, orgue, harpico, contrebasse, 6 duos pour violon et alto, 175 compositions pour harpico, etc. Pour ce qui est de la musique vocale, on compte 24 opéras, 3 oratorios : *la Création*, *les Saisons*, *le Retour*; *Tobis*, plusieurs *Masses*, des *lieder*, de nombreux airs détachés, des morceaux de chant; enfin, des messes, des *Te Deum*, un *Stabat mater*, des offices, un grand nombre de motets et chants religieux. — Son frère Jean-Michel, organiste et compositeur, né à Rohrain en 1737, mort à Salzbourg en 1806, était un excellent organiste. On a de lui, pour l'église : *le Dieu*, *le Dieu de Dieu*, etc. Il a écrit aussi plusieurs opéras : *Andromède et Persée*, *Endymion*, *Patritius*, *la Joyeuse Clarte*, *le Patriote anglais*, *Bravoure*; 4 oratorios : *le Pêcheur pénitent*, *le Héros de saint Pierre*, *le Jubilé et le Combat du repentir*, etc. Il a aussi composé, plusieurs cantates et chœurs. En fait de musique instrumentale, il a laissé des symphonies et divers autres morceaux d'orchestre.



J. Haydn.

HAYDOCK, bourg d'Angleterre (comté de Lancastre); 6.535 hab. Ilouille.

HAYDON (Benjamin-Robert), peintre anglais, né à Plymouth en 1786, mort à Londres en 1845. Il débuta, en 1814, par deux tableaux pour le roi, *le portrait de sa sainte famille* et *le portrait de sa sainte famille*; mais l'autour, qui eurent du succès, se jeta dans un vie d'aventures qui le conduisit au suicide. Il a laissé des *Mémoires* curieux sur son temps, et s'est servi pour écrire sa *Trilogie* encore de lui : *Jugement de Salomon*, *Alexandre revenant de dompter Bucephale*, *Banquet de l'arête formée électroaire*, *Napoléon à Sainte-Hélène*.

HAYE (*ha*) (h asp., et il mill.) o. f. Agric. Flèche de la charnue.

HAYE (*ha*) (LA) [en holland. 'S Gravenhage, Bois du comté], cap. du royaume des Pays-Bas et ch.-l. de la province de Hollande-Méridionale, à 4 kilom. de l'embouchure du littoral de la mer du Nord, dont elle est séparée par des dunes, sur une branche du canal qui relie Leyde à Rotterdam; 205.325 hab. Rayon de la capitale administrative, économique, des Chambres et des pouvoirs supérieurs du royaume, etc. La Haye est surtout une ville administrative, dont le commerce ne saurait rivaliser avec celui d'Amsterdam; elle contient plusieurs filatures, des établissements métallurgiques, plusieurs ateliers d'orfèvrerie, etc. La ville est régulièrement bâtie, avec de larges rues droites, pavées de briques rouges, coupées de canaux et s'élevant sur de vastes places. Elle n'a pas de fortifications, mais occupe un large fossé qui l'isole de la plaine. Belle promenade extérieure du Bois, reste d'une grande forêt au milieu de laquelle la ville se développe à l'ouest. Elle a une forme agréable villa royale du Bois, ou Oranzenzand, construit en 1847 par la princesse Amélie, veuve du prince Frédéric-Henri d'Orange. A la commune de La Haye appartient le petit bourg de Scheveningen, sur la mer du Nord, près duquel fut livré, en 1673, un bataille indécise entre les flottes hollandaise et française. Parmi les monuments, pour le plupart d'époque moderne, Eglise de Saint-Jacob (Groot Kerk), gothique, du début du xiv^e siècle; palais de ville 'xv^e et xviii^e s.); ancien palais des stadhouers ou palais de France; Palais national; ancien palais de Nassau, aujourd'hui transformé en musée; palais Neuf, bâti par Guillaume III, etc.

L'importance politique de La Haye est de date relativement récente. La ville eut d'abord un simple rendez-vous de chasse; le premier palais royal daté de 1757 et fut construit par le roi Guillaume III. En 1795, elle devint le siège du gouvernement de la Hollande. Des lors, sans une courte interruption au profit d'Amsterdam, pendant le règne des frères de Napoléon (1806-1813), La Haye resta la capitale des Pays-Bas. Son nom est attaché à l'acte diplomatique important qui, en 1701, réunit contre la France, à l'occasion de la succession d'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche (Grande-Alliance), et à la Conférence de 1814, qui termina sur l'initiative du tsar Nicolas II, et devint prévoyant, dans un but de pacification générale, les conflits internationaux.

HAYE-DESCARTES (LA), ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 31 kilom. de Loches, sur la Creuse; 1.786 hab. Ch. de f. Orléans. Miel, pruneaux de Tours. Eglise Notre-Dame (1101), ne servant plus au culte. Patrie de Descartes. — Le canton a 10 comm. et 9.145 hab.

HAYE-DU-PUITS (LA), ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 29 kilom. de Coutances; 1.430 hab. Ch. de f. Oues. — Le canton a 24 comm. et 11.209 hab.

HAYEM (Georges), médecin français, né à Paris en 1841. Médecin des hôpitaux, professeur de matière médicale et de thérapeutique en 1879, membre de l'Académie de médecine en 1886, professeur de clinique médicale à l'hôpital Saint-Antoine, on lui doit d'importants travaux anatomopathologiques et cliniques et surtout de belles recherches sur l'anatomie et la pathologie du sang, ainsi que sur la pathogénie et le traitement des maladies lunaires. Ses principaux ouvrages sont : *Des hémorragies intra-rachidiennes* (1872); *Recherches sur l'anatomie pathologique des atrophies musculaires* (1877); *Du sang et de ses altérations anémiques* (1889); *Cours de thérapeutique expérimentale* (1882); *Leçons de thérapeutique* (1887-1892); *Revue des sciences médicales en France et à l'étranger* (1873-1898). — Son frère, ARMAND-LAZARE, né et mort à Paris (1815-1890), fit partie de l'opposition sous l'Empire et fut un disciple de Proudhon. On lui doit, entre autres écrits : *le Mariage* (1872); *le Dinocratisme républicain* (1874); *l'Être social* (1881), son œuvre la plus remarquable; *la Science, l'Homme au xix^e siècle* (1885); *Don Juan d'Armona*, drame (1886); *Vérités et apparences* (1891).

HAYE-MALHERBE (LA), comm. de l'Enro, arrond. et à 9 kilom. de Louiers, sur la lièrre sud de la forêt de Pout-de-Arche; 900 hab. Ch. de f. Oues.

HAYE-PESNEL (LA), ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 4 kilom. d'Avranches, sur le Tard; 978 hab. Ch. de f. Oues. Restes d'un château du xi^e siècle. — Le canton a 19 comm. et 7.694 hab.

HAYER (*ha*) (h asp.) — Change en i devant un e muet : *Tu haies*, Il haierait. Prend un i après l'y aux deux premiers pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous haierons* (que nous haieriez), a. Enclenche d'une haie, faire une haie autour : *HAYER un jardin*.

HAYES, fleuve du Dominion canadien (territoire de



PLAN DE LA HAYE.



Keowatin), la *Sainte-Thérèse* des pionniers français de la fin du xviii^e siècle. Il sort d'un lac, à 60 kilom. N.-E. de la pointe septentrionale du lac Winnipeg, et se jette dans la baie d'Hudson, près de l'embouchure du Nelson, 50 à 60 kilom.

HAYES (Rutherford Birchard), homme d'Etat américain, né à Delaware (Ohio) en 1822, mort à Fremont (Ohio) en 1893. Il prit part à la guerre civile dans l'infanterie de l'Ohio, et devint général. Membre du Congrès, gouverneur de l'Ohio, il fut, dès 1876, opposé à Blaine, dans l'élection à la présidence des Etats-Unis, et, en 1877, il fut déclaré élu par le Congrès, après une série de manœuvres électorales assez complexes. Ayant cherché à pacifier les Etats du Sud, sa politique de conciliation souleva les plus vives critiques, et, bien qu'il eût conduit admirablement les finances, il ne fut pas réélu en 1880. Hayes occupa ses loisirs à l'œuvre du développement de l'instruction chez les noirs affranchis.

HAYES Isaac-Israel, voyageur américain, né en 1819, et mort à New-York en 1887. Après avoir, en qualité de chirurgien, accompagné l'expédition dirigée par le D^r Kane dans les mers polaires, il équipa spécialement pour une exploration arctique, à l'aide de souscriptions privées, un navire sur lequel il s'avança jusque dans l'océan Arctique, le 20 mai 1861. A son retour aux Etats-Unis, en pleine guerre de Sécession, Hayes s'engagea comme chirurgien dans l'armée fédérale, puis, à la paix, publia le récit de son voyage : *the Open Polar sea* (1867), trad. franç. en 1868 la *Mer libre du pôle*. Hayes publia aussi à part un épisode de son voyage, *Cast away in the*

cold (1868), trad. franç. sous le titre de : *Pardus dans les glaces* (1869). En 1869, il fit un nouveau voyage au Groenland, et en publia la relation, *the Land of Desolation* (1871), qui fut trad. en franç. sous le titre de : *la Terre de Désolation* (1872). Hayes a encore publié : *an Arctic Boat Journey* (1860), récit de son voyage avec Kane; *Physical Observations in the arctic seas* (1867); etc.

HAYÉSINE (*ha*-iê) (h asp.) n. f. Borate hydraté naturel de chaux, couleur blanc de neige, que l'on trouve au Pérou.

HAYETTE (*ha*-iê) (h asp.) — rad. *hayen* (n. f.). Petite hêche qui sert à biser l'Haye.

HAYETOU (*ha*-iê) (h asp.) n. m. E. Normandie, Ouvrier qui exit ou répare les haies.

HAYFIELD, ville d'Angleterre (comté de Derby); 2.460 hab.

HAYINGEN, Géogr. V. HATANGE.

HAYNAU (Julius Jacob, baron de), feld-marschal autrichien, né à Cassel en 1786, mort à Vienne en 1853. Fils de l'électeur de Hesse, Guillaume I^{er}, il entra dans l'armée autrichienne, et il était feld-marschal lieutenant en 1844. Trois ans plus tard, il fut en campagne en Italie du Nord pour comprimer le soulèvement du royaume lombard-vénitien contre l'Autriche. Il se signala par ses cruautés à l'égard des villes insurgées. Nommé généralissime de l'armée autrichienne, chargée de concert avec les Russes, d'étouffer la révolution de Hongrie, il prit Raab d'assaut, et exerça les plus horribles représailles contre les vaincus. Sa conduite excita dans toute l'Europe une telle indignation que le gouvernement dut le rappeler (1850) et qu'à ou cours de voyages qu'il fit à Londres la même année et à Bruxelles en 1852, il fut maltraité par la foule.

HAYON (*ha*-on) (h asp.) — rad. *haie* (n. m.). Sorte de chandelle enroulée sur lesquelles on étale les chandelles enfilées. Assemblage de pièces de bois, épaves, ronçons et tréteaux, qui sert à fermer le devant et le derrière d'un chariot, d'une charrette. Dans l'ouest de la France, Claire, courtes perches, qui sort d'abri momentanément aux ouvriers agricoles et aux bergers, dans les champs. Sorte de tente servant d'abri à des étagistes.

HAYSUEN (*ha*-su-in) (h asp.) n. m. Variété de thé. On dit aussi HISSUIN.

HAYTER (sir George), peintre anglais d'histoire et de portraits, né et mort à Londres (1792-1871). Fils et élève de Charles Hayter, il fut nommé en 1817, par le roi, le portraitiste à la mode à la cour de France. De là son Couronnement de Charles X et Heims, et une série de portraits de dames de la cour (*les Beautés de la cour de Charles X*), qui vint interrompre la révolution de 1830. A Londres, Hayter fut le principal peintre ordinaire de la reine pour le portrait et l'histoire (juin 1841). Son œuvre, historique au premier chef, est lié à l'histoire de l'Angleterre.

Citons, parmi ses œuvres : la *Chambre des communes après le premier bill de réforme* (1843, National Gallery); *Chambre des lords pendant le réajustement de la reine Victoria* (National Gallery); *Mariage de la reine et du prince Albert*; *Couronnement de la reine à Westminster*; *Baptême du prince de Galles* (Saint-George-Chapel, Windsor); une série de portraits de la reine Victoria; la *Duchesse de Kent*; les portraits de John, duc de Bedford; lord John Russell; de la comtesse de Warwick; du comte A. d'Orany (1836); *Latinier prêchant devant la corporation de Londres*; *Latimer et Heron embrassant la corporation de Londres*; *Latimer et Heron* (1863); *Arrestation du cardinal Wolsey*; *les Trois reines suppliant Henri III d'épargner la vie des habitants de Londres*; etc.

La manière de George Hayter, exacte, appliquée, mais un peu froide dans son aristocratique délicatesse, est à la fois de David, du Suer et des deux premiers Dubou.

HAYTORITE (*ha*) (h asp.) n. f. Quartz calcédoine, pseudomorphe de dolomite, qui a été trouvée dans la mine de fer magnétique de Hayton, en Devonshire.

HAYVE (*hév*) (h asp.) n. f. Sorte de petit fil en relief, parallèle à la tige, que porte le paneton des clefs des serrures bédarides, et qui a pour objet d'empêcher la clef de traverser la seconde entrée de la serrure.

HAYWARD (sir John), historien anglais, né vers 1564, mort à la fin du xvi^e siècle. Il fut le premier auteur de *The First Part of the life and reign of Henry the IV*, etc. (1599), dédié au comte d'Essex, dépeint à Elizabeth et lui valut quelques mois de prison. Il gagna la faveur de Jacques I^{er}, dont il devint l'un des plus habiles chroniqueurs. Ses ouvrages principaux : *a Treatise of union of the two realmes of England and Scotland* (1604); *the Life of the 111 Normans Kings of England*, etc. (1612); *Of supremacy in affairs of Religion* (1625); *the Life and reign of king Edward the Sixth* (1630); etc.

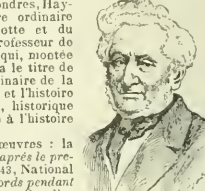
HAZAREH, HAZARAS ou HÉZARÉH, population mongoloïde de l'Afghanistan occidental, comprenant environ 600.000 individus.

— ENCL. Les *Hazarah* sont brachycephales; ils ont les cheveux noirs et la barbe rare. Quelques-uns de leurs tribus ont conservé leur indépendance et se livrent à l'élevage; les autres descendent dans les villes pendant la mauvaise saison pour y exercer quelques dur métiers. Lorsque leur mi-cère est trop grande, ils émigrent, dit-on, en passant aux Indes, où ils vont jusqu'au Sud, qui parlent encore un idiome mongol, les *Hazarah* ont adopté la langue persane. Tous professent l'islamisme, et sont, prétend-on, de meurs très dissolues; dans certaines tribus, les maris ont conservé l'habitude de leurs épouses aux étrangers qui reçoivent chez eux l'hospitalité.

HAZARIBAGH, ville des Indes anglaises (présid. du Bengale), ch.-l. de la prov. de Tchota-Nagpou, sur un plateau



Armes de La Haye.



G. Hayter.

HEDWIGE, EDWIGE ou **AVOYE** (sainte), née vers 1174, morte en 1243. Fille de Berthold, duc de Méranie et d'Isirie, elle fut mariée à Henri le Barbu, duc de Pologne...

HEDWIGE, (1299). Fille de Louis le Grand, roi de Hongrie et de Pologne, elle fut choisie pour lui succéder sur le trône de Pologne...

HEDWIGE (de Cracovie) n. f. Bot. Genre de mousses rigides et capense sessile globuleuse, à coiffe conique, à feuilles hyalines...

HÉDYÈTE ou **HÉDYDYS** (f. hys), n. m. Genre d'insectes coléoptères malacodermes, famille des cantharidés...

HÉDYCARBE n. f. Genre de monimiacées, comprenant des arbrisseaux touffus verts, à feuilles opposées, à fleurs dioïques...

HÉDYCHE n. f. ou **HÉDYCHON** (é. hys-ou), n. m. Genre de zingibéracées, comprenant des herbes à rhizome horizontal, à tiges nues et feuillues...

HÉDYCHRE ou **HÉDYCHRON** (é. kron), n. m. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des chrysidés...

HÉDYCHRON (kron) — du gr. hédichron, même sens) n. m. Antiq. Onguent parfumé pour adoucir la peau...

HÉDYDIPNE ou **HÉDYDIPNA** (é. n. m. Zool. Sous-genre de sonnaïnces, comprenant deux espèces propres à l'Afrique occidentale...

HÉDYDIPNE n. f. Genre de papavéracées, comprenant des arbrisseaux aromatiques, à feuilles simples oppées, à fleurs dioïques...

HÉDYDIPTE, **ÉÉ** adj. Tout ce qui ressemble ou qui se rapporte au genre hédydipne. On dit aussi hédydipite, etc.

HÉDYDYS (é. hys), n. m. Genre de rubiacées-hédydypitèdes, comprenant des herbes ou des arbrisseaux à feuilles opposées...

HÉDYDYPNE n. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des tébréoniides, tribu des hédydipites...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HÉDYDYPNE n. f. Pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées...

HECKEREN (Georges-Charles d'ASTRES, Baron DE), homme politique français, né à Colmar (Haut-Rhin), le 10 mai 1782...

HEEGERMÜHLE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), sur le canal de Finow; 2,510 hab. Tuilerie; dinanderie...

HEEM (Jan Davidz VAN), peintre hollandais, né à Utrecht en 1600, mort à Anvers en 1674. Il peignit des figures de femmes...

HEEMSKERK Biogr. V. HEEMSKERK.

HEEMSKERK Martin VAN VEEN, dit, peintre d'histoire, surnommé **le Raphaël hollandais**, né à Heemskerk en 1612, mort à Haarlem en 1684...

HEEMSKERK (Jan), homme politique hollandais, né à Amsterdam en 1818, mort à La Haye en 1897. Il fut membre de la deuxième Chambre...

HEEMSTEDE, bourg des Pays-Bas (prov. de Hollande [arr. de Haarlem]), non loin des Landes de Lauan, l'un des lieux les plus riches en vignes; culture de fleurs.

HEER, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]); 2,541 hab. Tissage de laine et de peluche.

HEER (Oswald), paléontologiste suisse, né à Niederuzwil en 1809, mort à Lausanne en 1883. Il fut, après de sérieuses études en Allemagne, nommé professeur au Polytechnicum de Zurich...

HEERDE, ville des Pays-Bas (prov. de Gueldre [arr. de Gochingue]); 5,200 hab.

HEERTZ, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Bunselsdorf]), sur le Rhin; 3,043 hab. Hauts fourneaux, fonderie de fer. Fabricage de machines. Huiles.

HEEREN (Arnold Hermann Ludwig), historien allemand, né à Arbergen, près de Brême, en 1760, mort à Göttingue en 1842. Il professa la philosophie (1794), puis l'histoire (1807) à Göttingue...

HEERENVEEN, ville des Pays-Bas (prov. de Frise; 5,700 hab. Cette localité tirerait son origine d'une société formée sur le territoire des Frisiers...

HEERLEN, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg), sur la Geleen, affluent de la Meuse; 5,260 hab. Tanneries, fabriques d'aiguilles, blanchisseries de toiles.

HEERSIEN, ENNE (A-dér-zin, én. adj. Se dit d'un ensemble de marées et de sables glaucofloues, appartenant à l'étage thalétien du système éocène développé dans le Limbourg belge, aux environs de Heers.

HEESTER, commune de Belgique (Flandre-Occidentale), arrond. admin. et judic. de Courtrai; 2,081 hab.

HEFA, ancienne ville maritime de la Palestine, située entre Césarée et Ptolémaïs, au pied du mont Carmel.

HEFELE (Karl Joseph von), théologien catholique et historien allemand, né à Uterokochen (Wurtemberg) en 1809, mort à Rottenburg en 1892. Il devint, en 1840, professeur à la faculté de théologie de Tübingue...

HEFFTER (Auguste-Guillaume), juriconsulte allemand, né à Schweinitz (Saxe) en 1796, mort à Berlin en 1888. Il fut professeur de droit criminel à Berlin, puis à Bonn (1822), Halle (1828), Berlin (1833). Membre de la première Chambre prussienne de 1819 à 1857...

HEFRING, une des îles d'Éger, dieu de l'Océan, dans la mythologie scandinave. Elle personnifie la vague agitée.

HEGAU, cant. d'Allemagne (Souabe), entre le Rhin, le Danube et les Alpes, et le lac de Constance, qui appartient en majeure partie au grand-duché de Bade.

HEGEL (hé-gèth' (h asp.), Georg Wilhelm Friedrich), philosophe allemand, né à Stuttgart en 1770, mort à Berlin en 1831. Il fut professeur de philosophie à Berlin, puis à Heidelberg (1818), à Würtemberg (1818). Il fut élu directeur de l'Université de Tubingue. Précepteur à Berne, il s'occupa de philosophie religieuse; en 1795, il écrivit un *Vie de Jésus* en 1796, une *Critique de l'idée de religion positive*. De 1817 à 1831, il fut directeur à Francfort-sur-le-Mein; sa lecture de son ouvrage sur l'organisation de la philosophie et de la politique. Sous l'influence des doctrines de J.-J. Rousseau, il écrit un ouvrage sur l'éducation publique du Würtemberg. En 1801, il se rend à Léna, où il trouve Schelling, dont il accepte la philosophie de la nature. En 1803, il accepte la chaire de philosophie de Schelling pour Würzburg, qui permit à Hegel de prendre conscience de ses idées personnelles.

La Phénoménologie de l'Esprit (1807) et *La Propédeutique philosophique* (1812) constituent une introduction à sa doctrine, qui fut exposée dans son ouvrage capital, *la Science de la logique* (1812-1816). Professeur à l'université d'Heidelberg en 1816, il fait paraître le résumé de son enseignement, sous ce titre : *Encyclopédie des sciences positives et naturelles*. En 1818, il accepte la chaire de philosophie de l'université de Berlin. Son enseignement y obtint un succès croissant. Ses doctrines sont officiellement enseignées en Allemagne et en France. Hegel mourut pendant une épidémie de choléra. En 1821, il avait publié deux ouvrages importants : *l'Esthétique* (1821) et *l'Art de la philosophie* (1821), qui contiennent, sous une forme scolastique, l'exposé de son système. V. HÉGÉLIANISME.

HÉGÉLIANISME (hè ou hî, nissm) n. m. Doctrine philosophique de Hegel. — On dit aussi HÉGÉLISME.

— ENCYCL. Le système philosophique de Hegel peut se diviser en trois parties. La première étudie le développement des notions universelles des déterminations de la pensée qui sont le fondement de toute existence naturelle et spirituelle et le développement de l'idée dans son être. La science étudie ce développement, et la logique en détermine les lois, qui sont la contradiction et la conciliation des contraires. Toute idée a trois moments : elle se présente d'abord, c'est la thèse; elle s'oppose elle-même, c'est l'antithèse; enfin, elle revient à son point de départ en conciliant la thèse et l'antithèse, c'est la synthèse. Suivre ce développement du moule réel extérieur à l'idée, c'est l'objet de la *Philosophie de la nature*.

La *Philosophie de la nature* se divise en trois divisions : 1° l'esprit subjectif, subdivisé en *anthropologie, phénoménologie, psychologie*; 2° l'esprit objectif, subdivisé en *droit, morale et beaux-arts*; 3° l'esprit absolu, subdivisé en *art, religion et philosophie proprement dite*. Ces trois grandes parties du système représentent en même temps les trois moments de la méthode absolue : position, négation et unité des deux. L'absolu est d'abord pensée pure et immatérielle; il est ensuite existence extérieure à la pure pensée, dissolution de la pensée dans le temps et dans l'espace (c'est la nature). En troisième lieu, l'absolu retourné de son existence extérieure, de son aliéniement de lui-même vers lui-même; dans ce retour, il devient la pensée qui se connaît elle-même, qui existe pour elle-même, l'esprit. En fait, Hegel fut considérable, surtout par les conséquences pratiques qu'il tira de sa doctrine pour l'histoire et le droit.



Hédysarum.



Hegel.

recevait un bâton, dont le numéro et la couleur indiquaient la section correspondante, et une table en bronze *pinakion heliastikon*, qui portait le nom du juge, de son père, de son dème, la lettre de sa section, avec des marques de contrôle. Il prêtait un serment solennel. En arrivant au tribunal, il touchait un jeton de présence en plomb *synbalon dikastikon*, qu'il échangeait ensuite contre la solle *homiasique mastos dikastika*, instituée probablement par Périclès d'abord, ou par deux *oboles*, plus tard, trois *oboles (triboute)*. Le vote avait lieu au scrutin secret, à l'aide de cailloux, de fèves ou de coquilles. La compétence de l'héliée, aux v^e et vi^e siècles, s'étendait à presque

toute. *Helice amovible*, Helice qui peut être déplacée dans son logement. *Helice Anagion*, Helice dont les branches sont parallèles deux à deux. *Helices jumelles*, Helices disposées par paire, une de chaque côté de l'établiot *Helice à ailes mobiles*, Helice dont les ailes peuvent se déplacer autour du moyeu.

Mécan. Nom de la vis d'Archimède. Appareil quelconque, dont la forme rappelle celle d'une vis.

Milit. Courbe suivant laquelle sont disposées les rayures des armes à feu.

— En gén. Géom. L'héliée est une ligne à double courbure, qui se transforme en ligne droite dans le développe-

HÉLIASTRÉE — HÉLICE

ment suivant lequel se projette la portion de la courbe qui s'étend du point de départ au point (x, y, z) , on aura :

$$x = R \cos \omega, y = R \sin \omega, z = \frac{h}{2\pi} R \omega = \frac{h}{2\pi} \omega$$

En éliminant ω entre ces équations, on aura celles de l'héliée :

$$x^2 + y^2 = R^2 \cos^2 \left(\frac{2\pi z}{h} \right), y = R \sin \left(\frac{2\pi z}{h} \right)$$

En prenant les cosinus des angles que la tangente à la courbe fait avec les axes, on trouve aisément que la tangente a une inclinaison constante sur l'axe.

Le rayon de courbure est :

$$r = R \left[1 + \left(\frac{h}{2\pi R} \right)^2 \right]$$

Il est constant, comme on devait s'y attendre, l'héliée étant partout égale à elle-même, propriété qui appartient qu'à cette courbe, au cercle et à la droite.

Si l'on cherchait l'équation du plan osculateur à la courbe au point (x, y, z) , on trouve :

$$(X-x) \sin \omega - Y - y \cos \omega + \frac{2\pi R}{h} Z - z = 0.$$

Si l'on coupe ce plan osculateur par le plan $Z = z$, la section se projette sur le plan des xy suivant la droite :

$$(X-x \sin \omega) - Y - y \cos \omega = 0$$

qui passe par l'origine. L'horizontale du plan osculateur est donc le rayon du cylindre qui passe par le point de la courbe; cette horizontale est normale à la courbe; c'est donc la normale principale. Il en résulte que le lieu des centres de courbure de l'héliée est une autre héliée de même pas, tracée en sens inverse sur le cylindre de rayon :

$$R \left(1 + \frac{h}{2\pi R} \right)$$

La seconde courbure ou torsion de la courbe en posant

$$K = \frac{h}{2\pi R} = \frac{K}{R(1+K)}$$

— Mar. L'héliée propulsive est formée de surfaces gauches dérivées de la vis agissant dans le même sens qu'une vis dans son écrou, mais ressemblant plutôt à un moulin à vent, par suite de l'obligation dans laquelle on s'est trouvé de lui donner des points d'appui suffisants pour exercer son action. Les éléments nécessaires pour déterminer une héliée sont : le son diamètre, ou diamètre du cylindre, dont l'arbre est le centre et les extrémités des ailes les parties de la courbe ; 2° le pas ou pas de la surface de vis, se rapprochant de celle des ailes. (C'est la quantité dont avancerait le navire par tour, si le recul n'existait pas) ; 3° la fraction de pas, rapport de la surface des ailes à la surface de la vis, de longueur égale au pas.

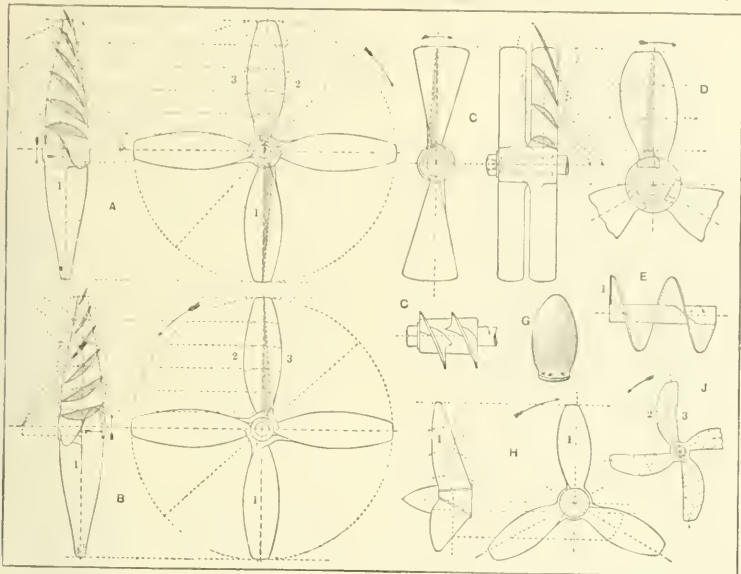
Le pas de l'héliée n'est pas toujours uniforme, par suite des résistances différentes qu'éprouve le propulseur dans l'eau, et il augmente à partir de l'arrière compagne, chaque branche est d'épaisseur et de largeur inégales, du moyeu à l'extrémité. Le pas moyen est le pas au milieu de l'aile.

Les héliées sont à trois ou quatre branches. Les branches ou ailes sont, le plus souvent, rapportées sur le moyeu et clavetées; le moyeu se recouvre de tôle pour donner une surface lisse. Autrefois, les héliées étaient en bronze; aujourd'hui, on les fait en acier moulé. Longtemps, les héliées furent simples, portées par un arbre pénétrant dans la coque par un tube d'établiot muni d'un presse-étoupe. Mangin, ingénieur, imagina, pour la navigation mixte, de juxtaposer les branches de deux héliées on pouvait ainsi les mettre dans le plan du navire et réduire la résistance qu'elles offraient à la marche à la voile. On construisit même des arrière à puits dans lesquels on hissait l'héliée, quand on voulait la visiter ou naviguer à la voile. Ces conceptions ne durèrent que quelques années. On abandonna successivement les puits et les héliées Mangin pour l'héliée simple, qui fit place, à son tour, aux héliées jumelles, situées toujours à l'arrière, mais dont les arrière porte-héliées sortent des flancs des navires et sont soutenus par des bras qui les maintiennent dans leur porte-à-faux. Aujourd'hui, sur les grands navires modernes, *Brevin*, *Duport de Lôme*, on emploie trois héliées : une centrale et deux latérales, pour obtenir une grande vitesse sans être obligé d'accroître indéfiniment le pas et le diamètre. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants. La vitesse moyenne de rotation des grandes héliées vario de 65 à 85 tours à la minute; mais, sur les navires modernes à héliées jumelles, on arrive à 125 et même 150 tours, et sur les petits navires on en compte jusqu'à 300, 350 et 400 tours. Les roues influent peu la régularité de la rotation, mais le tangage détermine des entraînements très dangereux pour l'appareil moteur; si dot, alors, que véritablement réduit à néant le résultat. La quantité d'air dit du navire se déplace à chaque tour de l'héliée, il est égal à la différence entre le pas et le recul. Le recul est déterminé par expérience et représenté par le rapport

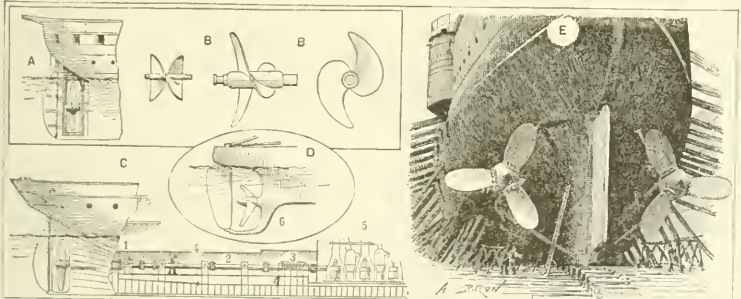
$$\frac{\text{Pas-avance}}{\text{Pas}}$$

La valeur moyenne est de 0.10. Il est inutile de s'étendre sur les avantages que présentent deux propulseurs sur un héliée au lieu d'un seul: facilité d'évolution, réduction du volume de l'arbre machine, diminution du diamètre des héliées, sécurité plus grande de navigation, etc. aussi leur usage tend-il de jour en jour à se généraliser, même à bord des navires de commerce. Citons, pour commencer, l'héliée à ailes mobiles de l'ingénieur Mangin, qui a été adopté aux hâtures sous-marins et permettant de varier la vitesse du navire, tout en conservant à l'arbre tout leur vitesse constante, et l'héliée de l'ingénieur *Quimper*, imaginée aussi pour les sous-marins. Dans cette dernière héliée le moyeu portant les ailes est susceptible de se déplacer de droite et de gauche autour de l'arbre, et à tortille, et ce sont ces déplacements qui déterminent l'évolution du navire sur un bord ou sur l'autre.

— Milit. Les héliées employées pour le tir des armes à feu dans les armes à canon sont, le plus souvent, à pas progressif, c'est-à-dire qu'elles sont tracées de telle sorte que leur pas soit d'abord très grand et se raccourcisse peu à peu, de manière à ne donner que graduellement au projectile son mouvement de rotation. On évite ainsi les arrachements de métal qui risqueraient de se produire.



Héliée: A, héliée à 4 ailes, pas constant à droite, génératrice droite verticale; B, héliée à 4 ailes, pas constant à gauche, génératrice droite verticale; C, héliée à 2 ailes doubles, pas à droite, système Mangin; D, héliée à 3 ailes, pas constant à droite; E, héliée à 4 ailes, génératrice droite perpendiculaire à l'axe; G, aile d'héliée; H, héliée à 3 ailes pour torpilleurs, pas constant droite inclinée de 45° ; I, héliée à pas constant et génératrice droite perpendiculaire à l'axe; — 1, génératrice; 2, arête d'entrée; 3, arête de sortie.



Héliées: A, à cadre amovible pouvant se remonter dans l'intérieur du navire quand il doit naviguer à la voile (installation ancienne); B, différentes formes d'héliées primitives; C, navire à une héliée; 1. Presse-étoupe; 2. Arbre; 3. Palier de butée; 4. Tunnel; 5. Machine; 6. Torpilleur à une héliée (G. Crosse); E, octave à deux héliées.

toutes les affaires d'administration, au contrôle de tous les fonctionnaires.

HÉLIASTRÉE ou **HELIASTRÆA** (*h. stræ*), f. m. Genre d'anthonozes zoothères, comprenant des formes qui vivent en divers mers, ou fossiles depuis l'époque jurassique.

ENCYCL. Les héliastrées sont des polyptères massifs, couverts de calices rayonnants et serrés, mais inégalement disposés. Certains espèces abondent dans les mers chaudes *Heliastræa gigas*, et concourent à la formation des grands récifs coralliens, comme les espèces fossiles ont fait pour les massifs coralliens des diverses époques, telle l'*Heliastræa conoides*, du miocène d'Autriche.

HELICARION, m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des imacodés, comprenant des formes terrestres, dont l'aspect est celui des vitrines et qui habitent les régions chaudes de l'ancien monde. (Les helicarions diffèrent des vitrines par leur pied tronqué en arrière et surmonté d'un appendice, en on compte plus de soixante espèces. Le type est l'*Helicaron Freycineti*, d'Australie.)

HÉLICE (*hél* — du lat. *helic*, gr. *hélis*, même sens) f. m. Géom. Courbe enroulée sur la surface d'un cylindre par l'hypothèse d'un triangle rectangle de même longueur que le cercle de base et enroulé autour de ce cercle.

Archit. Chacune des petites volutes qui décorent un chapiteau corinthien. Escalier en héliée, Escalier qui s'enroule autour d'un noyau, dans l'intérieur d'un espace cylindrique.

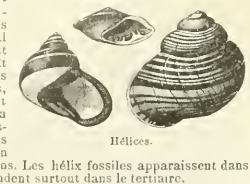
— Mar. Appareil de propulsion qui se place à l'arrière des navires. *Helice propulsive*, Helice servant d'appareil

ment du cylindre sur lequel elle est tracée. Si l'on enroule un fil autour d'un cylindre de manière que l'angle formé par les directions du fil prolongé et de l'axe reste constant, on obtient une héliée. Soit le cylindre $abcd$, ayant pour développement ce rectangle $bcde$; si l'on divise la hauteur bc en un nombre quelconque de parties égales, que l'on mène aux points de division les lignes af, aj, ak , parallèles à la base bc , et ensuite les diagonales bf, aj, ak , lorsqu'on enroulera le rectangle sur le cylindre, les parallèles af, aj, ak se transformeront en une courbe continue *brimine*. Cette courbe est une héliée. Les angles correspondants bf, aj, ak étant égaux, chaque partie de l'héliée sera enroulée avec la précédente. On appelle spires de l'héliée les arcs consécutifs bf, aj, ak , qui partent d'une même génératrice bc , reviennent y aboutir. Le pas de l'héliée est l'intervalle constant cm , pris sur cette même droite bc , entre les extrémités d'une même spire.

— Equation de l'héliée. Si l'on prend pour axe des x le rayon du cylindre qui passe par le point à partir duquel on veut tracer la courbe, pour axe des y le rayon perpendiculaire, enfin pour axe des z l'axe du cylindre, on désignant par R le rayon du cylindre, par h le pas de l'héliée, par ω l'angle au centre correspondant à l'arc de

HÉLICE *hss* ou **HELIX** (h) n. f. Genre de mollusques gastéropodes...

— ENCYCL. Les hélices sont des animaux essentiellement terrestres...



Hélices.

HÉLICE. Myth. gr. Filles de Lycæon. Elle fut aimée de Zeus et changée en ours par Héra...

HÉLICHRYSE (hria) ou **HELICRYSUM** (h. hri-son) n. f. Bot. Genre de composées gnaphalées...

HÉLICIENS (h) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLICE. ENCYCL. Les hélices sont terrestres, répandus sur tout le globe...

HÉLICE. ENCYCL. Les hélices sont terrestres, répandus sur tout le globe...

HÉLICIN, ENNE (si-sa, en) adj. Anat. Qui appartient à l'hélix...

HÉLICIFORME (si - de héliç, et forme) adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille d'hélix.

HÉLICIN (sai, in) adj. Qui est contourné en hélice.

HÉLICINE (sai) ou **HELICINA** (h. si) n. f. Genre de mollusques, type de la famille des hélicinidés...

HÉLICINE (sai) n. f. Combinaison glycocylique de l'hydruure de silicyle...

HÉLICINE (sai) n. f. Combinaison glycocylique de l'hydruure de silicyle...

HÉLICINIDÉS (sai) n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranchiens...

HÉLICITE (sai) n. m. Membre d'une association de viticulteurs...

HÉLICOBASE (sai) n. m. Genre de champignons basidiomycètes...

HÉLICOBASE (sai) n. m. Genre d'aroidées, comprenant des plantes herbacées...

HÉLOGÈNE (sai) ou **HELIOGENA** (s. h) n. f. Sous-genre d'hélice...

HÉLOIDAL, ALE, AUX (du gr. hélô, ikos, hélice, et eidô, formo) adj. Anat. Qui est en forme d'hélice.

HÉLOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

— Parabole héliçode, Courbe engendrée par une parabole ordinaire...

— n. f. Conoïde engendré par un rayon du cylindre sur lequel est tracée l'hélice...

— ENCYCL. On désigne sous le nom d'hélice deux surfaces bien distinctes...

L'autre hélice est la surface développable dont l'hélice serait l'arête...

— Hélice gauche. Cette surface est celle de la vis à filets carrés...

z = \frac{\omega}{2\pi} h et \frac{z}{h} = \text{tang } \omega. L'équation de l'hélice lui-même est donc : y = x \text{ tang } (\frac{2\pi z}{h})

Les sections faites dans cette surface par des cylindres de révolution...

HÉLICOÏDES n. m. pl. Sous-ordre de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLICOÏMETRE (du gr. hélô, ikos, hélice, et métron, mesure) n. m.

— ENCYCL. L'héliçomètre est un appareil érogéométrique composé essentiellement de deux et même trois dynamomètres...

HÉLICON n. m. Instrument de cuivre à vent et à pistons, d'un registre grave.

— Musiq. anc. Chez les Grecs, instrument de neuf cordes...

— ENCYCL. L'hélicon a une forme circulaire qui permet de le porter autour du corps...

HÉLICON, montagne de la Grèce, sur les pentes de la Phrygie et de la Béotie...

HÉLICON, montagne de la Grèce, sur les pentes de la Phrygie et de la Béotie...

HÉLICON de Cyzique, astronome grec du 1er siècle avant notre ère...

HÉLICOÏDE (sai) n. f. Nom donné aux Muses qui habitaient l'hélicon.

HÉLICOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLICOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLICOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLICOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

HÉLICOÏDE (sai) n. f. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés...

long; ils sécrètent un liquide jaunâtre et nauséabond, qui les protège contre les oiseaux et leurs autres ennemis.

HÉLICOÏNE (si) n. f. Genre de plantes, de la famille des musacées.

HÉLICOÏNÉS (sai) n. f. pl. Tribu de la famille des musacées, dont le genre héliçone est le type.

HÉLICOÏNE, ENNE (si-in, en) adj. Qui appartient à l'hélicon.

HÉLICOÏNIENS n. m. pl. Eutom. Syn. de HÉLICOÏNIENS.

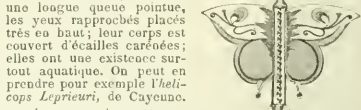
HÉLICOÏPHANTE ou **HELICOPHANTA** (h-li) n. f. Sous-genre d'hélice...

HÉLICOÏPHYLLE n. m. Genre d'aroidées, comprenant des plantes herbacées...

HÉLICOÏPHE ou **HELICOPIS** (h. pis) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères...

HÉLICOÏPS (hops) n. m. Genre de reptiles ophidiens chthoniformes...

— ENCYCL. Les héliçops atteignent 1 mètre de long; leur livrée est foncée...



Hélicoptère.

HÉLICOÏPTÈRE (du gr. hélô, ikos, hélice, et ptéron, aile) n. m.

HÉLICOÏSTÈME (stém) ou **HELICOSTOMA** (h. sto) n. m. Genre d'infusoires holotriches...

HÉLICOÏSTÈME (stém) ou **HELICOSTOMA** (h. sto) n. m.

HÉLICOÏSTYLÉ (stil) n. m. Genre de champignons oomycètes, de la famille des macrorinées.

— ENCYCL. Les héliçostyles (heliçostylum) ont des spores de deux sortes...

HÉLICOÏTÈME (du gr. hélô, ikos, hélice, et téma, trou) n. m.

HÉLICOÏTER (h. tét) n. m. Genre de mollusques, type de la famille des héliçitères...

— ENCYCL. Les héliçitères, dont on connaît de nombreuses espèces vivantes...

HÉLICOÏTÈRE, EE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre héliçitère.

— n. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre héliçitère.

HÉLICOÏTÈRE, EE adj. Bot. Syn. de HÉLICOÏTÈRE, EE.

HÉLICOÏTE (dimin. de héliç) n. f. Bot. Petit vaisseau disposé en spirale.

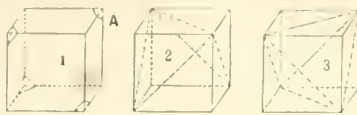
HÉLIE (Féix), ingénieur français, né et mort à Nantes (1795-1885).

qui ont lieu à l'él. de deux arts. Elle a son entrée dans la cour du Palais où y pénètre par un péristyle étroit. Le long du diamètre de la salle, des statues sont disposées autour d'une table. En face sont des gradins circulaires, concentriques aux murs de l'hémicycle. Ce qui fait le caractère de cette salle, c'est sa décoration. Toute la muraille, jusqu'à la naissance de la voûte, est occupée par une vaste composition de bas-reliefs, qui se déroule sur une longueur de 15 mètres et une hauteur de 2 mètres environ. Cette frise ne compte pas moins de soixante-quinze figures assemblées devant un élégant portique et réparties en six groupes principaux, comprenant, entre quelques figures d'allégorie, tous les métiers des temps antérieurs à la Renaissance et des temps modernes, peintres, sculpteurs, architectes. Au centre, le portique se creuse en hémicycle. Sur une sorte de trône, Apelles est assis, ayant à sa droite l'ionien, et à sa gauche Phidias. Sur les degrés du trône, se tiennent le grand doulos romain, Pergandre, l'Art grec, l'Art gothique, l'Art roman et la Renaissance. Au pied du trône, une jeune femme, sensible prête à lancer des couronnes vers les assistants.

À la droite, sont les sculpteurs et les peintres coloristes ; à la gauche, les architectes et les peintres dessinateurs. À gauche, on trouve : Paquet, Germain Pilon, Bernard Palissy, Cellini, Jean Goujon, etc., Claude le Lorrain, Ruysdael, Rubens, qui, assis auprès de Van Dyck, évoque le Titien, debout ; Paul Veronese, Caravage, Velasquez, Murillo, Van Dyck, le Corrège et Antoine de Messine. A

facette également inclinée sur les faces, on obtiendra comme forme hémicyclique ou tétraèdre.

Parfois, mais plus rarement, les parties géométriquement égales ou sont même pas identiques moitié par



moitié ; elles ne le sont que par quart. La forme est dite tétraédrique ou hémicyclique du second ordre.

Un même cristal, médié par hémicyclique, peut engendrer deux formes conjuguées différentes, suivant que la modification porte sur une moitié ou sur l'autre moitié des faces égales. Les deux formes ainsi obtenues sont symétriques et non superposables (fig. 2 et 3).

HÉMIÉRIQUE (*hri-ik*) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal présentant l'hémicyclique.

HÉMIÉLYTRE adj. Entom. V. HÉMIÉLYTRE.

HÉMIENCÉPHALE (*an-sé* — du préf. *hemi*, et de *encephale*) n. et adj. Se dit d'un monstre à cerveau presque

d'espèces, toutes des régions tropicales. La plus connue est *Hémiaha castaneata*, qui cause de grands dommages dans les plantations de caoutchouc.



Hémilipode

HÉMIÉPIDOTE ou **HÉMIÉPIDOTUS** (*é, té, téss*) n. m. Genre de poissons à antipodères, famille des cottides, comprenant des formes propres aux mers septentrionales. Les hémilipodes ont la structure des hémilipodes ont les faces des deux paires, dont ils possèdent les gros yeux saillants et les mâchoires rugueuses, ils sont roux et bruns, avec les nageoires jaunes et bleues ; leur corps est revêtu d'un épais enduit mucosé, sous lequel disparaissent les écailles. L'espèce type, *Hémilipodus trachurus*, long de 15 à 25 centimètres, est répandu du nord du Japon au Kametchaïka.

HÉMIÉLÉSION (du préf. *hemi*, et de *léSION*) n. f. Lésion de la moelle épinière ne dépassant pas la ligne médiane.

— ENCYCL. Ces lésions, mises en relief par Brown-Séquard et appelées aussi *hydromes* de *Brown-Séquard*, peuvent être produites par des hémorragies ou des tumeurs



L'hémicycle du Palais des beaux-arts, à Paris, d'après Paul D. Laroche.

droite se pressent Bramante, Ph. Delorme, Lescoq, Mansard et Inigo Jones, Léonard de Vinci, qui, assis, parle à Raphaël. Fra Bartolomeo, en habit d'autre temps, Perrin, Direr, Andrea del Sarto, Holbein, Jules Korman et Eustache Lesueur ; Michel-Ange et Nicolas Poussin.

La conception est variée sans prétention, simple sans monotone. La lumière, heureusement ménagée, semble venir de la coupole même de la salle.

HÉMICYCLIQUE (*hik-ik*) adj. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYLINDRIQUE (*hri-ik*) adj. Qui est à moitié cylindrique, convexe d'une côté et plat de l'autre.

HÉMI-DACTYLE ou **HÉMI-DACTYLUS** (*é, luss*) n. m. Genre de reptiles sauriens crassilingues, famille des gekkotidés, propres aux régions chaudes du globe.

— ENCYCL. On connaît une douzaine d'espèces d'hémidactyles. Très voisins des gekkos, ils ont un peu moins aplatis et n'ont les doigts palmés qu'à la base. La surface adhésive de la membrane étant garnie de feuillets enroulés en chevrons. L'espèce type du genre, répandue dans toute la région circum-étérienne, en Arabie et en Asie occidentale, est *Hémidactylus variegatus*, d'un gris verdâtre au dos, avec une bande brune longue de 12 centimètres.

HÉMI-DEME (*dém*) n. m. Genre d'acéplatiées typicoles, comprenant des arbrisseaux grimpants, dont le type, *Hémidème indien*, est une liane à feuilles cordiformes, obtuses, colorées différemment sur les deux faces, et à fleurs axillaires, disposées en paucilles. (Les espèces connues sont orientales.) (Inde.)

HÉMI-DESMÈS (*dés*) n. f. Pl. Sous-tribu d'asclépiadiées périploques, ayant pour type le genre *Hémidème*. — Une HÉMI-DESMÈSE.

HÉMI-DIAPHORÈSE (du préf. *hemi*, et de *diaphorèse*) n. f. Transpiration d'un seul côté du corps.

HÉMI-DINIE (*ni*) ou **HÉMI-DINIUM** (*ni-ni-om*) n. m. Genre d'intusores cilio-flagellés, famille des peridiniidés, comprenant des animales microscopiques, naissant librement des eaux douces. L'espèce type est *Hémidinium nasutum*.

HÉMI-DROMBOCHE (*ron-hik*) — du préf. *hemi*, et du gr. *drom*, deux fous, et *rhombos*, losange) adj. Se dit des cristaux dans lesquels les faces de deux rhomboides soudés ensemble ont disparu à moitié.

HÉMI-DONAX n. m. Genre de mollusques lamellibranches, famille des tancrodiidés, propres à la Malaisie et à l'Australie. Les hémidonax ont l'aspect des donax, mais ils ont deux coques antérieures lamelliformes, et leur ligne palléale entière.

HÉMIÈDRE (du préf. *hemi*, et du gr. *édra*, face) adj. Se dit, en minéralogie, d'un cristal qui possède l'hémicyclique.

HÉMIÈDRIE (*dri*) — rad. *hémidre* n. f. Genre particulier de système de cristaux, caractérisé par l'identité des faces de la moitié des parties géométriquement égales de ces cristaux.

— ENCYCL. Suivant Haüy, toute modification portant sur une partie quelconque d'un cristal devant se répéter sur toutes les parties géométriquement identiques. (V. NOTIONS DÉTAILLÉES, montrant que l'idée de Haüy est inexacte, ou du moins insuffisante. Il faut que les parties géométriquement identiques soient entre elles identiques sous le rapport physique, c'est-à-dire qu'elles aient même constitution moléculaire. Si l'identité physique n'existe que pour la moitié seulement des parties, toute modification ne se répétera que sur la moitié des parties ; le nombre des facettes nouvelles ne sera que la moitié de celui des facettes homologues. Ainsi, si l'on considère un cube et si l'on remplace un angle solide A de ce cube (fig. 1 par un

entier, mais qui n'a que la moitié de la face et des angles des seus.

HÉMI-FACIAL, ALE, **AUX** (*si* — du préf. *hemi*, et de *facial*) adj. Qui se rapporte à une moitié de la face.

HÉMI-GALE ou **HÉMI-GALEA** (*é, lé-a*) n. m. Genre de mammifères carnassiers, famille des viverridés, comprenant deux espèces de Malaisie.

— ENCYCL. Les hémigales sont des animaux nocturnes, élégants, de taille médiocre, remarquables par leur pelage isabelle chargé de larges bandes noires transversales ; leurs mœurs sont celles des parolourès. *Hémigala Hardwicke*, long de 20 centimètres du museau au bout de la queue, habite Malacca, Sumatra et Bornéo ; la seconde espèce *Hémigala Hoozei* est propre aux hautes montagnes du nord de Bornéo.



Hémigale.

HÉMI-GALUS (*é, lé-luss*) n. m. Genre de squales astérospindyles, famille de galicidés, comprenant des formes voisines des milandrés.

— ENCYCL. On en connaît deux espèces. Les hémigales sont propres aux mers de la zone ; ces petits requins ont la pupille en triangle convexe avec la pointe en bas, les sillons de la queue bien apparents, les dents de la mâchoire supérieure lisses en apparence. Ils ne dépassent guère 0,60 de long.

HÉMI-GAME (*mé*) — du préf. *hemi*, et du gr. *gamos*, mariage n. f. Caractère des plantes graminées, dans lesquelles un même glume renferme des fleurs mâles, femelles et neutres.

HÉMI-GAMIQUE (*mik*) adj. Qui se rapporte à l'hémigame.

HÉMI-GÈNE (*gé-né*) n. f. Genre de labiées, comprenant des arbrisseaux à feuilles obtuses, quelquefois aiguës, à fleurs en verticilles axillaires. (On en connaît deux espèces australiennes.)

HÉMI-GNATHE ou **HÉMI-GNATHUS** (*é, luss*) n. m. Sous-genre de drôpanis, comprenant deux espèces propres aux îles Hawaï. (Les hémignathes diffèrent très peu des vrais drôpanis. Les deux espèces sont *Hémignathus lucidus* et *Hémignathus ellipticus*. Le premier, long de 17 centimètres, est un joli oiseau vert, avec la tête et la gorge orangées, la poitrine et le ventre jaunes.)

HÉMI-GONIAIRE (*ni-ri*) — du préf. *hemi*, et du gr. *goné*, semence) adj. Se dit d'une fleur dans laquelle une partie seulement des organes mâles et femelles sont transformés en pétales. (Vieux.)

HÉMI-GRAPHIS (*é, fess*) n. m. Genre d'acanthacées, tribu des médèles, comprenant des herbes vivaces très ramueses, à feuilles obtuses, à fleurs disposées en capitules terminaux. (Deux espèces de l'Inde orientale.)

HÉMI-GYRE (*gir*) n. m. Nom donné par certains botanistes au follicule coriace ou ligneux qui constitue le fruit des protacées.

HÉMI-HECTE (*ni-hik*) — du préf. *hemi*, et du gr. *hektos*, sixième) n. m. Mètre, gr. Mesure du capacité pour les solides ; demi-secter, valant la moitié d'un hectes et le dixième partie d'un médime, 16 ou 24 cotyles selon les temps (de 4 à 5 litres). A Proco d'or grecque, valant le douzième du stater.

HÉMI-LÉIA n. m. Genre de champignons parasites, vivant à l'intérieur des feuilles, mais formant ses spores à l'extérieur. (Il se manifeste par des taches jaunâtres sur les feuilles. Ce genre ne comprend qu'un petit nombre

intraméningiennes, des luxations, des fractures ou des blessures des vertèbres. Elles donnent lieu à de curieux phénomènes dont on peut tirer des indications sur la structure du système nerveux ; du côté de la lésion, troubles de la motilité, paralysie ou parésie des membres, élévation de la température et perte du sens musculaire ; du côté opposé, perte de la sensibilité. Quand ces phénomènes guérissent, ce qui est rare, le retour de la sensibilité se fait dans l'ordre suivant : sensation de douleur, sensation de contact, sensation thermique.

HÉMI-LIGULÉ, **ÉE** adj. Bot. Se dit de la corolle irrégulière des composées, réduite à deux ou trois lobes.

HÉMI-LOCHIE (*chi* — du gr. *hémilochia*, même sens) n. f. Notité du lochos ou corps d'enfanterie grecque.

HÉMI-LOCHITE (du gr. *hémilochite*, même sens) n. m. Chef d'une hémilochie.

HÉMI-LOPHE ou **HÉMI-LOPHUS** (*é, luss*) n. m. Genre d'insectes coleoptères longicornes, famille des cérambycides, tribu des laminés, comprenant des formes propres à l'Amérique centrale et méridionale et dont on connaît un grand nombre d'espèces. Les hémilophes sont petits, noirs, marqués du jaunâtre ou de blanc ; trapus, avec des épaules anguleuses. Ils ont les antennes fines, assez longues, avec les trois premiers articles ciliés et dessous.

HÉMI-LYSIEN, **ENNE** (*si-in, en'* — du préf. *hemi*, et du gr. *lysis*, solution) adj. Se dit d'un terrain qui a été formé en partie par voie de dissolution chimique.

HÉMI-MÈLE (du préf. *hemi*, et du gr. *mélis*, membre n. m. Monstre dont une partie des membres seulement a la conformation normale.

HÉMI-MÉLIE (*li*) a. f. Conformation d'un hémiméle.

HÉMI-MÉLIEN, **ENNE** (*li-in, én'*) adj. Qui se rapporte aux hémimèles ; *Monstre HÉMI-MÉLIEN*.

HÉMI-MÉLITE (*lik*) adj. Qui a les caractères de l'hémimélie ; *Conformation HÉMI-MÉLITE*.

HÉMI-MÉRIDIÉ, **ÉE** adj. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *Hémimérié*.

HÉMI-MÉRIE n. f. Tribu de la famille des persénées, ayant pour type le genre *Hémimérie*. — Une HÉMI-MÉRIDIÉE.

HÉMI-MÉRIS (*ris*) n. m. Genre de scrofulariacées, type de la tribu des *Hémiméridés*, comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs solitaires. (On en connaît quatre espèces, de l'Afrique du Sud.)

HÉMI-MÉTABOLE (du préf. *hemi*, et du gr. *metabolé*, transformation) adj. Se dit des insectes qui ont des métamorphoses progressives sans changer complètement de forme. Tels sont les hémiptères et les orthoptères. Chez les insectes *holométaboles*, au contraire de ce qui se passe chez les *holométaboles*, le passage de la larve à l'insecte parfait présente un certain nombre de phases marquées par le renouvellement des segments et des adjonctions de parties, ailes, etc. V. MÉTAMORPHOSE.

HÉMI-MONT (lat. *Hemi Mons*), province de l'empire romain, appartenant au diocèse de Thrace (cap. *Alerandropolis*, Andrinople). Elle fut aujourd'hui partie de la Turquie d'Europe.

HÉMI-MORPHITE n. f. Minér. Syn. de CALAMINE.

HÉMI-NAGE (*noj*) n. m. Redevance qu'on prélevait en nature, en certains pays, sur chaque homme de bien vendue dans la circonscription de la seigneurie.

HÉMI-NE du gr. *hémina*, même sens n. f. Mesure de capacité, usitée chez les Grecs et chez les Romains, pour les liquides et les matières sèches, et qui valait un *denarius*, soit 0,271. Elle se divisait en 12 onces. Le cas de cette capacité se nommait aussi *hémina*. Mesure romaine des grains, usitée dans le Midi jusqu'à la réforme décimale, et qui valait, à Marseille et dans une partie du Languedoc, un demi-hectolitre environ.

HÉMOÏDE (du gr. *haima*, sang, et *eidos*, forme) adj. Qui ressemble au sang.

HÉMON. Myth. gr. Fils de Créon, roi de Thèbes, un des personnages de l'Antigone de Sophocle. Il aimait Antigone, fille d'Édipe. Quand celle-ci eut rendu les honneurs funèbres à son frère Polyneice, malgré la défense du tyran, et fut pour cet acte condamnée à mort, Hémon, accompagné de son père, vint pour la secourir. Créon restant inflexible, le jeune homme se tua sur le corps d'Antigone.

HÉMONIE (nf) ou HÉMONIA (f. n.). Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des donacéens, comprenant des formes aquatiques, vivant immergées au pied des plantes aquatiques. On en compte quelques espèces, répandues dans l'hémisphère nord; la seule espèce française est l'*Hémonia* ou *monopla* *apendiculata*, jaunâtre, pubescent, rayé de brun, longue de 6 à 8 millimètres, qui vit sur les tiges des *potamogeton* et des *myriophyllum*. D'autres vivent dans les eaux saumâtres parmi les zostères.

HÉMONIE, nom primitif de la THESALIE.

HÉMONIEN, ENNE (nô-na, nô), personnalité ou Hémonie ou Thessalie, ou qui habitait ce pays. — Les Hémoniens. Adjectif. Hémonien, adjectif de ce pays ou à ses habitants : Antigone Hémonienne.

HÉMORATHIE (H — du gr. *haima*, sang, et *pathos*, maladie) n. f. Maladie du sang en général.

HÉMORATHIQUE (tik) adj. Qui se rapporte à l'hémopathie.

HÉMORHÉINE n. f. Chim. Syn. de HÉMORHINE.

HÉMORHILE (du gr. *haima*, sang, et *philos*, ami) n. Sujet atteint d'hémophilie.

HÉMORHILIE (H — rad. *hémophilie*) o. f. Predisposition aux hémorragies.

— ENCYCL. L'hémophilie, affection souvent congénitale et héréditaire, est un état constitutionnel, une diathèse, qui affecte parfois presque tous les membres d'un même famille. Ceux qui y sont sujets ont la peau fine, mate, presque dépourvue de poils; ce sont généralement des individus délicats, d'un tempérament lymphatique; la plaie donne lieu à une hémorragie très abondante, difficile à arrêter. La cicatrisation est lente; un nouvel épanchement sanguin accompagne chaque pansement. Le traitement est surtout hygiénique; vie au grand air, alimentation abondante, on doit éviter l'usage des ferrugineux, des sels de chaux. Si une hémorragie éclate, la compression et les styptiques doivent être préférés.

HÉMORHTALMIE mi — du gr. *haima*, sang, et *ophthalmos*, oeil. L'orthogr. régulière serait HÉMORHTALMIE) n. f. Épanchement de sang dans l'intérieur de l'œil, et plus particulièrement dans le segment postérieur de l'œil, situé en arrière de l'iris.

— ENCYCL. L'hémorhtalmie ou hémorragie du corps vitreux a pour cause ou traumatisme du globe oculaire, ou une altération spontanée des vaisseaux des membranes qui tapissent l'intérieur de l'œil (rétine, choroïde). Le sang se répartit en totalité quand l'épanchement est petit; des opacités géantes pour la vue peuvent persister dans le vitré, si la quantité de sang épanchée a été considérable. L'hémorragie de la chambre antérieure de l'œil s'appelle *hyphéma*.

HÉMOPIS ou aux HÉMOPIS (niss) n. f. Genre d'hirondines, dont l'espèce type est une sanguine d'Europe.

— ENCYCL. Les *hémopis* diffèrent peu des vraies sangsues (*hirudo*). Répandue dans les eaux douces de l'Europe et de la région circum-tropicale, elle est employée en médecine. Elle se prend au cheval ou *vorus*, mesure 8 à 10 centimètres de long; elle est olivâtre ou rousse; elle a des tentacles nombreux, sans cependant trop faibles pour entamer la peau, mais elles entament les muqueuses de la bouche et du palais; aussi cette sanguine attaque-t-elle les chevaux, les bœufs et les hommes qui vivent à l'écart dans les lieux où ils se tiennent.

HÉMOPLASTIE (H — du gr. *haima*, sang, et *plassein*, former) n. f. Méd. Séparation du sang.

HÉMOPLASTIQUE stik — rad. *hémoplastie*) adj. Physiol. Qui fournit rapidement et efficacement les principes nécessaires à la formation du sang : Aliments hémoplastiques.

HÉMORHÉINE n. f. Syn. de HÉMORHÉINE.

HÉMORHÉIQUE adj. Physiol. Syn. de HÉMORHÉIQUE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHÉIOLOGIE adj. Méd. Syn. de HÉMORHÉIOLOGIE.

avoir lieu dans le larynx (laryngorrhagie) et dans la tracheo-artère (trachéorrhagie). Dans les cas de lésions pulmonaires avancées, la rupture du gros vaisseau dans une caverne amène parfois une hémoptysie foudroyante. Cependant, il ne faut pas toujours désespérer d'un malade après un ou même plusieurs hémoptyses, puisque on a vu assez souvent de cas où ces hémorragies n'ont eu aucune conséquence fâcheuse.

— Traitement. On fait prendre un malade une position déterminée sur le lit, le dos souvent par des coussins; on lui enveloppe tous les vêtements qui traitent compriment le thorax; on l'engage à rester immobile, à observer le silence le plus absolu et à résister le plus possible au besoin de tousser. On donnera des boissons acidulées et glacées. On aura recours aux astrignens, soit par ingestion, soit par injection sous-cutanée : extrait de ratanhia, à la dose de 2 à 4 grammes, le tannin, le kïa, l'ergotisme, l'alun.

— Art vétér. Si l'on voit assez fréquemment l'hémoptysie chez les tuberculeux humains, on ne l'a pas encore observée avec certitude chez les animaux domestiques. Si elle arrivait, elle serait confondue avec les *épistaxis*, puisque le sang des bronches serait rendu par le nez. On pourrait l'observer chez les vaches, qui sont les animaux domestiques les plus fréquemment tuberculeux; puis vient le cheval, le bœuf, le chien, le porc.

HÉMORHÉIOLOGIE (tik) adj. Qui a rapport à l'hémoptysie. n. On dit aussi HÉMORHÉIOLOGIE, et HÉMORHÉIOLOGIE.

HÉMORHACHIS (no-ra-chiss — du gr. *haima*, sang, et de *rachis* n. m. Épanchement du sang dans le canal vertébral.

HÉMORRAGIE (no-ra-ji — du lat. *hemorrhagia*, gr. *hamorrhagia*; de *haima*, sang, et *rhégnai*, je rouille. L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHAGIE) o. f. Écoulement de sang hors des vaisseaux destinés à le contenir : Hémorragie cérébrale. Hémorragie pulmonaire. Hémorragie urinaire.

— ENCYCL. Il y a hémorragie, soit que le sang se répande à l'extérieur du corps, soit qu'il s'épanche dans l'épaisseur d'un tissu. Dans le premier cas, l'hémorragie est dite externe, et dans le second, interne, et on lui donne souvent le nom d'*apoplexie*.

Le diagnostic de l'hémorragie interne, quand elle n'est pas rapidement mortelle, est quelquefois difficile. On la soupçonne chez les malades qui éprouvent des hémorrhagies, des défécations, des hémorrhagies, des hémorrhagies, et chez lesquels on trouvera le pouls petit et fréquent, la face pâle et livide, les traits tirés.

On distingue trois sortes d'hémorragies, suivant la origine des vaisseaux d'où s'écoule le sang. Lorsque le sang s'échappe d'une artère (*hémorragie artérielle*), il sort sous la forme d'un jet continu, saccadé et verneil. Le sang qui s'écoule des veines (*hémorragie veineuse*) est noir et ne s'échappe jamais sous forme de jet saccadé; quand il jaillit, c'est à peine lorsqu'il s'agit d'un gros vaisseau superficiel, le jet est uniforme, et le sang qui s'écoule des vaisseaux capillaires (*hémorragie capillaire*) épouille ou cappe sans jamais jaillir.

Relativement aux causes, on divise les hémorragies en deux groupes principaux : les *hémorragies traumatiques* ou *chirurgicales*, qui sont le résultat de l'action d'un corps vulnérant; et les *hémorragies spontanées*, qui surviennent sous l'influence de modifications organiques plus ou moins appréciables. On les subdivise en *hémorragies symptomatiques*, qui peuvent se rattacher à une maladie antérieure (tuberculose, ulcère de l'estomac, cancer, artériosclérose, etc.), et *hémorragies essentielles*, qui semblent former à elles seules tout l'état morbide. V. HÉMORHILIE. Les hémorragies traumatiques ou chirurgicales graves exigent un traitement chirurgical. V. HÉMORHIE.

Le traitement des hémorragies spontanées varie suivant leur nature et leur siège. Les principales sont : l'hémorragie des bronches ou des voies respiratoires. V. HÉMORHIE. L'hémorragie cérébrale. V. APOPLEXIE. L'hémorragie pulmonaire. V. HÉMORHIE. L'hémorragie nasale. V. MÉLÈNE. L'hémorragie nasale. V. ERISTAXIS. L'hémorragie ano-rectale. V. HÉMORRHOÏDES. L'hémorragie de LUTÈS. V. MÉTRORRAGIE. L'hémorragie des voies urinaires. V. HÉMATURIE. L'hémorragie sous-cutanée. V. ECHYMOSE CUTANÉE.

— ART VÉTÉR. L'hémorragie est ordinairement le résultat d'une lésion traumatique ou d'une ulcération qui a entamé un vaisseau. On ne connaît, chez les animaux, d'hémorragie spontanée que quelques cas d'épistaxis, consécutifs à une course violente ou à un coup de chaleur par une haute température, ou une exposition au soleil.

HÉMORRAGIPARE (no-ra-ji — de *hémorragie*, et du lat. *parere*, engendrer) adj. Se dit d'un vaisseau qui a laissé sécher le sang, cause d'une apoplexie; ou de ce qui concerne la production d'une hémorragie.

HÉMORRAGIQUE (no-ra-ji) — L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHAGIQUE, et HÉMORRHAGIQUE. Accident hémorragique. Qui s'accompagne d'hémorragie : Métrite hémorragique.

HÉMORRHÉ (moré — du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler) n. f. Pathol. Hémorragie spontanée.

HÉMORRHOÏDAIRE (no-ra-i-dér) — L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODIAIRE) adj. et o. Qui est affecté d'hémorrhé.

HÉMORRHOÏDAL ALE, aux HÉMORRHOÏDES — L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODIAL, adj. Qui a rapport aux hémorrhéides : Flux hémorrhéodal.

— Anat. Artères hémorrhéodales. Se dit de trois artères de l'union ano-rectale : l'artère hémorrhéodale supérieure, terminaison de l'artère inférieure de l'abdomen; l'artère hémorrhéodale moyenne, rameau issu tantôt du lymphatique, tantôt de la honteuse interne ou de l'ischiatique; l'artère hémorrhéodale inférieure, branche de la honteuse externe à l'union hémorrhéodale. Veines qui accompagnent les artères hémorrhéodales avec lesquelles elles communiquent et forment, entre la muqueuse rectale et le sphincter interne de l'anus, un plexus qui est le siège des hémorrhéides.

— Bot. Qui a sur ses feuilles des tubercules rouges, déterminés par des d'inséctes, a Chardon hémorrhéodal, le *Serratula orencis*.

HÉMORRHOÏDE (no-ra) — L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODIALE) n. f. Renoucle ficaire, plante dont les racines portées des bulbes qui ont quelque rapport avec les tumeurs hémorrhéodales.

HÉMORRHOÏSE (no-ro — du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler) L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODIE) o. f. Pl.

Petites tumeurs qui se forment autour de l'anus et qui, le plus souvent, donnent lieu à un écoulement sanguin. On disait autrefois MAL DE SAINT-FLACAR. — Une Hémorrhéide.

— ENCYCL. Les hémorrhéides sont des végétations variceuses, décollées aux dépens des veines sous-muqueuses de l'extrémité inférieure du rectum. Causées par la gêne de la circulation intestinale, elles apparaissent chez les femmes enceintes, les cavaliers, les personnes constipées. Elles sont multiples, en bouquets ou en bourrelets. Leur développement de la grande tumeur, qui se présente sous forme d'un nœud ou d'un touffu, est quelquefois si étendu que les tumeurs sont plus ou moins gorgées de sang.

Les hémorrhéides donnent souvent lieu à un écoulement sanguin, qui survient au moment des garde-ropes (*hémorrhéides défécatoires*). Beaucoup d'opérateurs ont, paraît-il, des écoulements sanguins périodiques qui apparaissent comme les menstrues, à une époque fixe et déterminée. Les hémorrhéides sont accompagnées d'un sentiment de gêne, de chaleur et de prurit à l'anus. Les efforts de la défécation augmentent le volume et la douleur qu'elles occasionnent.

Après la sortie du bol fécal, le bourrelet se réduit de lui-même, et tout rentre dans l'ordre. Dans le cas contraire, l'hémorrhéide irréductible s'enflamme, les souffrances du malade sont très vives, accompagnées de ténesme et de douleurs très fortes.

— Ab. Début, on peut traiter les hémorrhéides par l'eau glacée, les astrignens; mais, surtout, on évitera la constipation. La dilatation de l'anus et l'exercice chirurgical sont des interventions bénignes et efficaces.

— Art vétér. Les hémorrhéides sont extrêmement rares chez les animaux; mais le vulgaire appelle à tort hémorrhéides les tumeurs mélioriques, très fréquentes chez les vieux chevaux blancs, ou elles courent ordinairement le dessous de la queue et la marge de l'anus, qu'elles obstruent plus ou moins complètement.

HÉMORRHOÏSE n. f. Syn. de HÉMORRHOÏSE.

HÉMORRHOÏSE (no-ro — du gr. *haima*, sang, et *rhein*, couler) L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODIE) n. f. Épanchement de sang dans un tissu.

HÉMORRHOÏSCOPE (no-ro-sko-p) — du gr. *haima*, sang, *rhein*, couler, et *skopéin*. [L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODISCOPE) o. m. Médicin. Qui s'occupe d'hémorrhéologie.

HÉMORRHOÏSCOPIE (no-ro-sko-pi) — rad. *hémorrhéologie*, [L'orthogr. étymol. serait HÉMORRHODISCOPIE) n. f. Examen du sang tiré des veines.

— ENCYCL. L'examen du sang veineux est à peu près abandonné, comme la phlébotomie qui lui donna naissance; les symptômes des maladies sont aujourd'hui assez connus pour qu'on n'ait plus recours à ce procédé.

HÉMOSCOPE (sko-pi) — du gr. *haima*, sang, et *skopein*, examiner) o. f. Examen du sang.

HÉMOSCOPIE (sko-pik) adj. Qui a rapport à l'hémoscopie : Observations hémoscopiques.

HÉMOSPASIE (zi — du gr. *haima*, sang, et *spasís*, attraction) n. f. Action d'attirer le sang sur diverses parties du corps, en les introduisant dans un récipient où l'on fait le vide.

— ENCYCL. L'hémospasie est une méthode thérapeutique inventée par Junod, qui, au moyen du vide exercé par des ventouses énormes (ventouses de Junod), attirait à la peau le sang d'une partie du corps. Dans ce but, on se servait de préparés des caissons grandes pour contenir tout un membre inférieur, sur lesquels on étendait aux bras, et de grandes cloches pouvant être mises sur le thorax. On appliquait ces appareils et en y faisant le vide jusqu'à production d'échymoses, ou exerçait une révulsion très puissante. Cet procédé est à peu près abandonné.

HÉMOSPECTROSCOPE (spék-tro-sko-p) — du gr. *haima*, sang; *spéktros*, spectre, et *skopéin*, examiner) n. f. Appareil ayant pour organe essentiel un spectroscope permettant de reconnaître la présence de traces de sang dans les liquides par les bandes d'absorption de l'oxyhémoglobine situées dans le jaune du spectre.

HÉMOSTASE (stas — du gr. *haima*, sang, et *stasis*, arrêt) n. f. Arrêt de l'écoulement du sang dû à la plethore. n. f. Médecin. Qui a pour but d'arrêter une hémorragie. (On dit aussi HÉMOSTASIE.)

— ENCYCL. L'hémostase joue un grand rôle dans les opérations chirurgicales où l'hémorragie est une redoutable complication. L'arrêt du sang se fait spontanément dans les capillaires et les petites veines sectionnées, mais il n'est pas de même pour les artères et les grosses veines. Il faut employer certains procédés d'ordre physique ou mécanique pour obtenir l'hémostase.

— Les anciens usaient des caustiques chimiques et du fer rouge au temps de la ligature. On se servait d'ailleurs employait encore la poix bouillante. Paré renit en honneur la ligature des artères, déjà préconisée par Celse.

Plus tard, à la ligature on joignit la torsion des artères. On imagina l'hémostat préfixeur durant l'opération par la compression de la tige artérielle principale. La compression étroit digitale, ou bien on l'effectuait à l'aide du *garrot*, du *tournequin*, d'un lieu circulaire élastique, analogue à la bande d'Esmark. On sectionnait les tissus à l'aide de l'écraseur de Chassaignac.

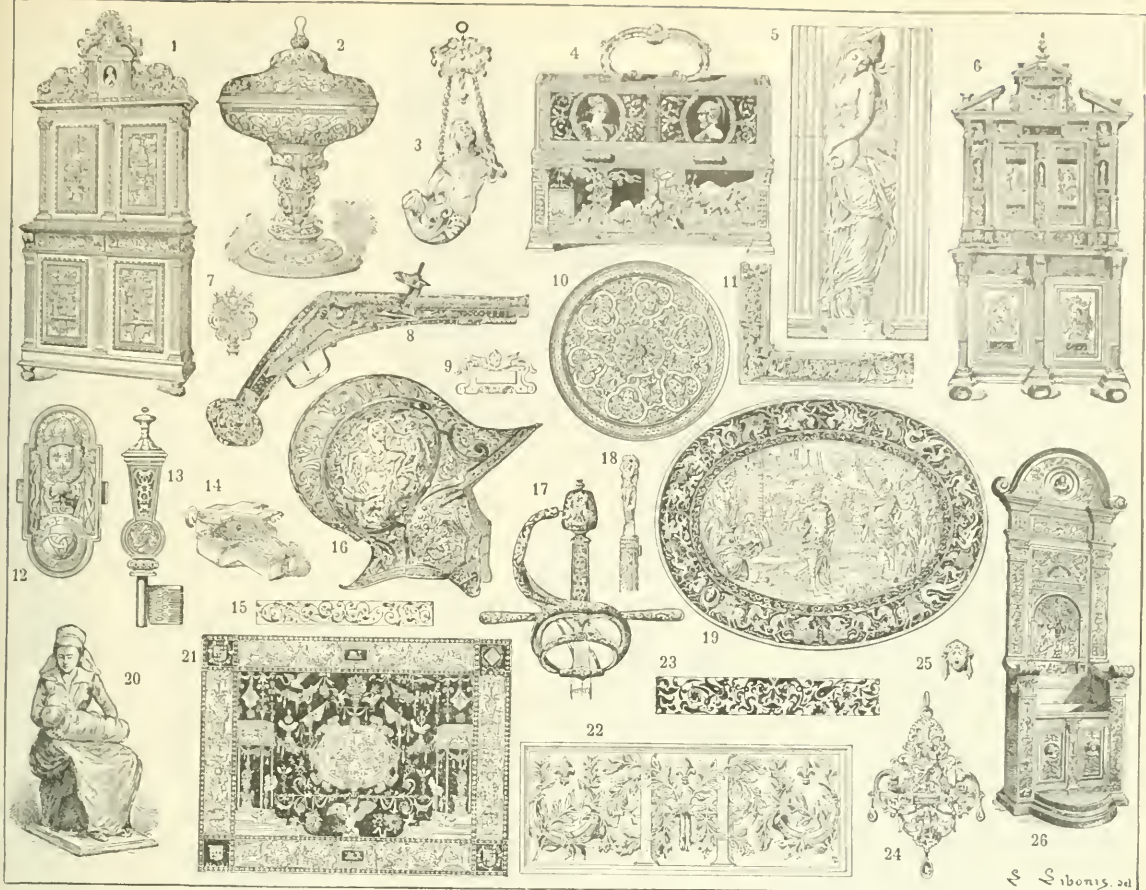
— Les progrès de la médecine ont permis l'invention de la *pince à forcipressure* (V. FORCIPRESSURE) par Kerber et Péau fut une véritable révolution dans l'art chirurgical. L'opérateur, maître de l'hémorragie et ne réduisant plus les terribles complications de l'infection des plaies, peut se servir de ces appareils et tenter avec succès les interventions les plus laborieuses.

HÉMOSTATIQUE (sta-tik — rad. *hémostaté*) adj. Qui est propre à arrêter l'écoulement du sang : Pince hémostatique. — n. m. Remède hémostatique : Les HÉMOSTATIQUES.

— ENCYCL. Les hémostatiques nombreux utilisés actuellement sont de plusieurs ordres : les astringents, les styptiques, des procédés mécaniques, et quelques réactifs chimiques, ou bien encore à certaines substances chimiques.



Hémopis.



STUPE HENRI II : 1. Armoire à deux corps en bois sculpté (Louvre). — 2. Coupe (falcone de Saint-Borchaire, dite « d'Oléron »). — 3. Pendentif en or, émail et perles (Louvre). — 4. Coffret en cuivre émaillé — 5. Nymphe de la Seine, bas-relief de Jean Goujon (fontaine des Innocents, à Paris). — 6. Meuble à deux corps en bois sculpté (école de Fontainebleau). — 7. Poignée de cief. — 8. Pistolet damasquiné. — Carouche. — 10. Plat en falence, par Bernard Falissy. — 11. Bordure de tapisserie. — 12. Verrou en fer. — 13. Cief. — 14. Montre en forme de croix, en cristal de roche. — 15. Frase typographique. — 16. Tournaquette en acier doré. — 17. Poignée d'épée émaillée. — 18. Poignée de diamant. — 19. Grand de Limoges, par Friere Reynouard. — 20. Figurine en falence, par Bernard Falissy. — 21. Tapisserie de l'Atelier de Fontainebleau (musée des Gobelins). — 22. Bas-relief en marbre de la cheminée de la galerie de Henri II (Fontainebleau). — 23. Frase typographique. — 24. Bijou de suspension en cuivre doré — 25. Mascaron en falence. — 26. Chaire en noyer sculpté.

de 1572, comme araché par la violence, et se mit à la tête du parti huguenot. Il joua un rôle décisif dans toutes ces guerres civiles et s'y fit remarquer par cette vaillance audacieuse et héroïque, cette bonne humeur qui donnent tant d'originalité à sa physionomie et qui l'ont rendu si populaire. En 1580, il s'empara de Cahors, ville promise en dot à sa femme et que Henri III refusait de lui donner; il fit ensuite la conquête d'une quantité de places dans la Guyenne, dans la Saintonge, le Poitou, et vainquit le duc de Joyeuse à la bataille de Contras, en 1587. Un an plus tard, Henri III, chassé de Paris par les Ligueurs, l'appela à son secours, et tous deux vinrent assiéger la capitale. Henri III étant mort assassiné, Henri de Navarre se trouvait être l'héritier direct de la couronne (1589). La Ligue refusa de reconnaître pour roi le chef des protestants, et il fallut à Henri IV près de dix ans pour conquérir le pouvoir. S'il avait pour lui politiques et huguenots et ligués, il avait contre lui la Ligue et son allié intéressé, le roi d'Espagne. Les vaines d'Espagne (1590) et d'Ivry (1590), le siège avorté de Paris, la prise de Chartres, sa rentrée définitive dans le ciron de l'Eglise catholique (1595), la soumission de Paris (1594), la journée de Fontaine-Francois (1595), la prise d'Amiens (1596) sont les principaux jalons de cette



Henri IV.



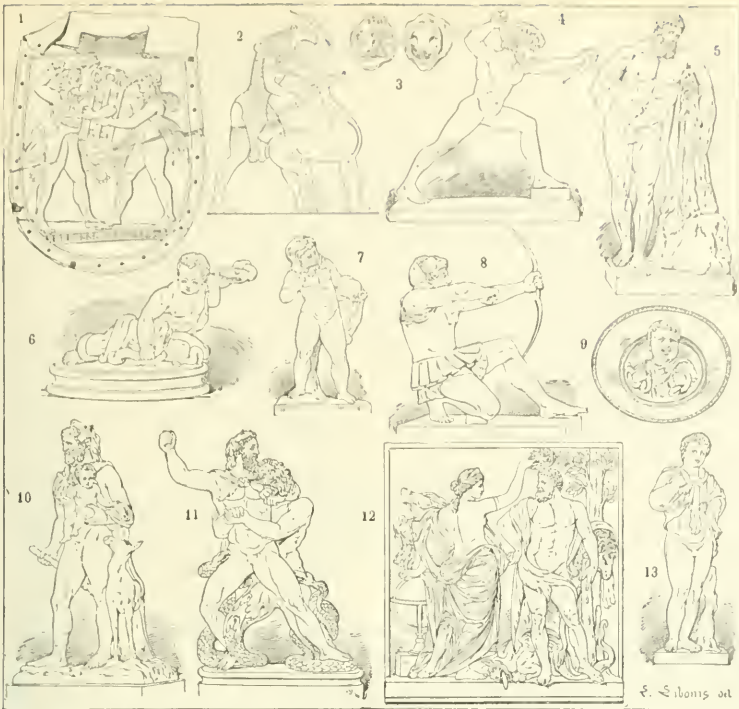
Henri IV et Marie de Médicis. Médaille en argent, d'après Dupré.

longue période. L'année 1598 vit tout à la fois se fermer l'ère des guerres civiles par la signature de l'édit de Nantes, et la guerre étrangère par celle de la paix de Vervins avec l'Espagne. De cette année date un second période ou, aidé du duc de Sully et de quelques intègres, dévoués et habiles serviteurs, il travailla au bonheur et à la grandeur de son peuple, voulant, dit-on, « que chaque paysan pût mettre la poule au pot le dimanche ». Il améliora les finances, développa le commerce, fraya des routes, créa des manufactures et mérita le titre de Restaurateur de la France. Cependant, les passions n'avaient pas disparu, les passions des ligueurs, toujours en défiance contre l'ex-protestant; les passions des protestants, s'estimant méprisés parce que la fortune et la conscience de la France n'avaient pas été livrées à leur omnipotence — sans parler des anciens compagnons d'armes du nouveau roi, mal satisfaits d'un gouvernement économe et vigilant, et leurs habitudes, demi-fidèles encore, de quasi-indépendance. Il y eut ainsi plusieurs complots (l'un d'eux coûta la vie au maréchal due de Biron) et force tentative assassins. En 1599, le divorce de Henri IV et de Marguerite fut prononcé. Les grands projets extérieurs, néanmoins, allaient leur train : en 1600, mariage du roi et de Marie de Médicis, qui rétablit l'influence française en Italie; en 1601, guerre avec la Savoie, qui ajouta la Bresse au domaine royal. L'ouverture de la succession de Clèves et de Juliers (1609) allait servir à Henri IV de prétexte pour attaquer de front la maison d'Autriche, lorsqu'il tomba sous le couteau d'un fanatique, François Ravalliac, qui le frappa dans son carrosse, rue de la Ferronnerie, à Paris. Sa mort plongea la France dans une douleur profonde. Les soldats l'appelaient le Roi des larmes. L'Empire lui donna le surnom de Grand. Toutefois, l'histoire lui reproche son goût pour les plaisirs; il eut de nombreuses maîtresses, dont les plus connues sont Gabrielle d'Estrees et Henriette d'Entragues. La première lui donna un fils, le duc de Vendôme, avenu au célèbre comte de Louis XIV. — Iconogr. Henri IV était, selon l'usage des rois de France, chanoine de Saint-Jean-de-Latran, dont le chapitre lui érigea une statue de bronze en 1608, exécutée par le Lorrain et Nicolas Cordier. En 1599, Jacques, dit Grenoble, avait sculpté, pour la cheminée de la salle de comédie de Fontainebleau, un bas-relief ovale en marbre représentant Henri IV à cheval entre la France et la Paix. Après la mort de Henri IV, Come de Médicis envoya à

la reine un cheval de bronze modelé par Jean de Bologne, Dupré fut chargé de modeler une figure du Bernais qui devait être placée sur ce cheval, et le groupe fut érigé au Pont-Neuf en 1633, sur un piédestal décoré avec des anges, des statues d'Esclaves ou de Nations vaincues, en bronze, et sur les deux faces latérales, de bas reliefs égaux à des bronzes, représentant des Italiens surmontés de génies; statues et bas-reliefs étaient en bronze, représentant l'œuvre de Pierre Franc-cheville, de Cambrai. En 1702, la statue équestre de Henri IV fut fondue pour faire des canons. Les figures d'Esclaves, épagnees, se voient aujour-d'hui au Louvre, avec quelques restes in cheval. Au château de Pau existe une statue de Henri IV, par Vanloo. Une autre statue en marbre de Versailles nous le montre la tête ceinte d'une couronne de marbre. Leur attribution cette figure à Barthelemy Prieur. Les statues de cet artiste un buste en allégorie de Henri IV, qui se ressemblent. Le peintre flamand Franz Porbus le jeune est peut-être des portraits se sont les mieux conservés. Le Louvre en a



Henri IV, d'après Lebat. Plâtre.



HÉRACLÈS (HÉRAÛL) : 1. Héraclès disputant à Apollon le trépidé de Delphes (bronze). — 2. Héraclès et la biche Cérénite (peinture de vase). — 3. Médaille du Thésée représentant Héraclès enfant. — 4. Héraclès combattant (Bibliothèque nationale). — 5. Héraclès combattant de Géolon (musée de Naples). — 6. Héraclès enfant couffant les serpents (musée de Paris). — 7. Héraclès enfant (musée de Vienne). — 8. Héraclès tirant de l'arc, allé dréité du fronton du temple d'Égée (glyptothèque de Munich). — 9. Héraclès enfant couffant les serpents, fond de cratère en argent, musée de Berlin. — 10. Héraclès et Téléphe (musée de Louvre). — 11. Héraclès et Achélon (collection Pankovsk). — 12. Héraclès couronné par la gloire, par Desjardins (musée du Louvre).

Héraclès furieux, tragédie d'Euripide, représentée peut-être vers 410. — La scène se passe à Thèbes, devant le palais d'Héraclès, sur une place où s'élève un autel de Zeus. Les principaux personnages sont : Héraclès ; Amphitryon, son père ; Mégara, sa femme ; Lykos, tyran de Thèbes ; Thésée, roi d'Athènes. Le chœur se compose de vieillards théséens. L'action est double. Héraclès est descendu aux enfers ; le bruit de sa mort s'est répandu. Lykos veut faire périr la famille du héros ; à ce moment, Héraclès reparait et tue Lykos. Mais Héra trouble la raison du héros. Dans un accès de folie furieuse, où il croit frapper la famille d'Eurysthée, il perce de ses lèches sa propre femme et ses enfants. Quand il revient à lui, il se livre à un violent désespoir, et veut se tuer sous un autel. Amphitryon essaye de le calmer ; Thésée survient et l'emène à Athènes pour le purifier. Il y a dans cette pièce beaucoup de mouvement, d'horreur et de merveilleux ; mais les personnages y sont peu vivants. Le qu'il y a de plus intéressant, c'est la scène du réveil d'Héraclès.

Héraclès entre le Vice et le Vertu, allégorie, par Proclus de Céos. — Cet apologue, conservé par Xenophon dans ses *Mémorables*, est extrait des *Heures*, recueil de contes arcaïques sur les divers âges, et qui ne nous est point parvenu. Héraclès, adolescent, rencontre sur sa route le Vice et le Vertu, sous la figure de deux femmes, qui tentent à l'oeil de l'attirer à elles. L'une montre à ses regards un chemin large, commode et bordé de fleurs ; l'autre, au contraire, lui découvre un sentier étroit, étroit et aride. Héraclès se décide pour le sentier de la vertu. L'allégorie de Proclus fut célèbre dans l'antiquité. Lucien l'imita dans le *Songes* ; saint Basile la loua.

Héraclès, fils d'Alexandre le Grand et de Barsine, fille du Prince Artabaze, né vers 327 av. Jésus-Christ, mort en 309. Il vivait obscurément auprès de sa mère à Pergame, lorsque, Alexandre, fils d'Alexandre le Grand et du Roxane, fut mis à mort. Polyperchon succéda alors à Héraclès, proclama ses droits au trône de Macédoine, et envahit ce pays à la tête d'une armée. Cassandre, qui régnait sur la Macédoine, entama des négociations avec Polyperchon, qui fit tuer Héraclès.

HÉRACLEUM (*de Alc-om*) n. m. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des pénéciacées, composé des herbes vivaces, dont on connaît environ soixante espèces des régions tempérées. L'espèce type, *heracleum spondylium*, vulgairement biourou, herce, etc., abonde en Europe dans les lieux humides. V. HERCE.

HÉRACLÈS DU PONT, philosophe et historien grec, né à Héraclès du Pont vers 5 av. J.-C. Il fut d'abord disciple de Platon, qui l'employa même quelque temps dans la direction de l'Académie. Il passa la seconde partie de sa vie à Héraclée, où il acquit une grande célébrité. Il s'occupait de philosophie, d'histoire, de géographie, de critique. Parmi ses nombreux ouvrages, on citait des traités ou dialogues philosophiques ; des livres géographiques ; des biographies ou livres critiques. On lui attribue encore des *Constitutions politiques*, abrégé de celles d'Aristote, qui étaient probablement l'œuvre d'Héraclès Lembos.

HÉRACLIDE, conseiller de Philippe V, roi de Macédoine, né à Tarente (sur s. av. J.-C.). Architecte à Tarente il fut s'enfant et demanda asile à Philippe, roi de Macédoine, vers 210. Il gagna la faveur de ce prince en incendiant l'arsenal et une grande partie de la flotte des Rhodiens, et commit toutes sortes d'exactions et de crimes. Philippe le fit emprisonner.

HÉRACLIDE, homme d'Etat gréco-syrien (sur s. av. J.-C.). Antiochus Epiphane le chargea de deux ambassades à Rome, qui devint ensuite surintendant des finances. Exilé par Demetrius Soter 162, il prit en main la cause du prétendant Alexandre Bala. leva des mercenaires et pénétra en Syrie pour détrôner Demetrius Soter au profit de Bala.

HÉRACLIDE LEMBOS, historien grec, né à Oxyrinchos, en Egypte vers s. av. J.-C. Il avait composé des *Histoires*, qui contiennent, en treize-sept livres au moins, l'histoire universelle de tous les peuples depuis les origines jusqu'à son temps. Il était probablement aussi l'auteur des *Constitutions politiques*, qui ont été souvent attribuées à Héraclide du Pont. Athénée et Diogène Laërce nous ont conservé des fragments de cet historien.

HÉRACLIDES, nom patronymique des descendants d'Héraclès. Ils furent innombrables, comme l'atteste la longue liste dressée par Apollodore. L'explication en est dans le nombre des voyages du héros et de ses aventures galantes, surtout dans la prétention qu'avaient toutes les tribus et les familles doroniennes de se rattacher directement à Héraclès. Parmi les plus célèbres familles d'Héraclides, on citait : les Aléualdes et autres dynasties thésaliennes, qui descendaient de Thessaïes ; la dynastie des rois de Macédoine, qui se rattachait à Téméus d'Argos, où leur nom de *Téméniades* ; Crésus et autres rois de Lydie, qui prétendaient descendre d'Héraclès par Omphale ; les Bacchades de Corinthe, les tyrans de Syracuse, les Tarquins de Rome, qui descendaient d'Antiochos, fils d'Héraclès ; plusieurs familles romaines, les *Fabii*, les *Pinnarii*, les *Follii*, etc., qui revendiquaient la même parenté. Mais, par leur rôle historique, les *Héraclides* par excellence étaient les descendants d'Hyllos ou Iolaos, fils d'Héraclès et de Déjanire. Ils prétendaient avoir des droits sur le Péloponèse, et, à plusieurs reprises, ils avaient tenté vainement de s'y établir. Ils y réussirent à la fin, en s'alliant aux Doriens. Sous la conduite de Téméus, de Cresphonite et d'Aristodème, arrière-petits fils d'Hyllos, ils franchirent le golfe de Corinthe et conquirent presque toute la Péninsule. Ils s'établirent en Argolide avec Téméus, en Messonie avec Cresphonite, en Laconie avec Aristodème, qui furent les ancêtres des deux familles royales de Sparte. En assurant la prépondérance des Doriens dans le Péloponèse, le retour des *Héraclides* mérita d'être considéré comme un événement considérable dans l'histoire de la Grèce primitive. — V. Une Héraclides.

Héraclides (sur s.) tragédie d'Euripide, représentée vers l'an 420 av. J.-C. au temps de l'alliance d'Athènes avec Argos. — Euripide a tiré son drame d'une légende, racontée plus tard par Pausanias. Les principaux personnages sont : Démophon, roi d'Athènes et fils de Thésée ; Eu-

rysthée, roi d'Argos ; Iolaos, neveu d'Héraclès ; Manarillo d'Héraclès ; Alcméne, mère d'Héraclès. Le chœur se compose de vieillards athéniens. Les enfants d'Héraclès, pour vœux par la plaque d'Eurysthée, se sont tués tous les uns de la main de l'autre, à l'exception d'un héros d'Eurysthée qui, en se faisant archer, demoura le défenseur de la main gauche, dont les Athéniens sortirent vainqueurs, avec Iolaos et Iolaos, et grâce au dévouement de Manarille, qui se sacrifia pour obtenir l'oracle. Dans le cours de son drame, le poète aborde les questions et les caractères sont faiblement traités.

HÉRACLÈS, nom d'un roi égyptien, mort en 410 av. J.-C. — Étant gouverneur de l'Égypte, sous le règne de l'empereur Honorius, il fut nommé gouverneur d'Afrique 409, vainquit Constant, général d'Afrique avec Athlé, et devint consul 414. A 67 ans, il fut proclamé empereur, débarqua en Italie, mais fut vaincu près d'Ariminum, revint presque seul à Carthage, et fut mis à mort.

HÉRACLÈS, philosophe grec, né à Pégase, en Asie Mineure, vers 400 av. J.-C. — Il fut un des premiers de l'école de dédain et de suffisance, il mourut, par son orgueil, le surnom d'Obscur. Le seul ouvrage qui lui est attribué est sous deux titres, les *Muses* et *De la nature*. Ses idées sont les mêmes que celles de Démocrite, mais il est plus positif ; tout ; la *Philologie*, *Théologie*.

Héraclès se rattache aux philosophes ioniens. La matière vivante est, d'après lui, le feu ; mais il est moins frappé de la substance des choses que de leur devenir ; rien n'est éternel, tout est en mouvement. Le monde est tout se meurt, tout se crée, tout devient tout, tout est tout. Telles sont les principales affirmations de la philosophie d'Héraclès, qui se rattache à celle de Parménide, qui soutient l'unité et l'immutabilité du tout. Si tout devient tout, chaque chose contient en elle-même la loi du devenir ainsi la loi ; la loi du devenir n'est plus autre que celle de l'identité des contraires. Ce changement constant ne se fait pas en hasard ; *Héraclès* est le premier, dit Edouard Zeller, qui a affirmé énergiquement, d'une part, la vitalité absolue de la nature, la transformation incessante des substances, la mutabilité et l'instabilité de tout ce qui est individuel, d'autre part, l'isolement immuable des rapports généraux. L'existence d'un monde raisonnable, absolu, qui régit le cours de toute la nature.

La philosophie d'Héraclès a exercé une influence considérable. Les sophistes exploitèrent un certain nombre de ses idées sur la valeur de la connaissance humaine. Le panthéisme stoïcien et le théisme des dix-huit principes de toute existence et de tout raison. Surtout les philosophes grecs, les atomistes Platon et Aristote eux mêmes, s'efforcèrent de concilier l'affirmation héracléenne de l'éternel devenir avec la définition que Parménide donnait à l'être.

HÉRACLÈS, empereur byzantin, né vers 575, mort en 610. Il fut le neveu de l'empereur Justin II. Il vint au pouvoir avec son père à Carthage, quand la tyrannie de Phocas et la détresse de l'empire le déterminèrent à son soulèvement. La révolution de 610 le mit sur le trône. Héraclès, concurrez, travailla, bon général, mais de volonté faible, à laisser ses affaires en l'état, en 613, la Palestine fut prise par l'Égypte (619), enlever à Jérusalem le bois de la vraie croix, paraître de nouveau en face de Constantinople ; impuissant, il dut assister

à la prise de la ville par les armées des Avars. Désemparé, il songea à transporter à Carthage la capitale de la monarchie, quand l'énergie du patriarche Sergius, en 620, son courage et son patriotisme lui firent connaître le sauveur du christianisme et de l'empire. Il reconstitua ses forces, arrêta les Avars par la paix de 626, enleva l'Égypte, en 629, la Palestine, en 630, la Perse, en 628 ; la cour des Perses, marquée de 622 à 629 de succès en succès. En Cappadoce (623), en Arménie (624), etc., vainqueur et, pendant qu'avec l'appui des Avars, les Perses assiégèrent Constantinople même (626), Héraclès, résolu, porta la guerre en Asie mineure et bat Chosroès, le 28 Nivine (627). La chute du roi perse, renversé par une révolution, amena la paix de 628. Héraclès entra en triomphe à Byzance et la fête de l'Exaltation de la sainte-croix (629) célébra la victoire des chrétiens et le retour à Jérusalem de la vraie croix, prise par les Avars. Mais ces succès avaient été cherement achetés par l'abandon de la Pannonie et de la Dalmatie aux Croates et aux Serbes, par la perte de l'Espagne, et, malgré les efforts de l'empereur pour organiser la défense des frontières, la décadence apparut. Pour revenir à la monarchie la Syrie et l'Égypte séparatistes, Héraclès se jeta, sous l'influence du patriarche Sergius, dans l'hérésie monothéiste ; presque uniquement préoccupé de questions religieuses, il asséda, impuissant, aux perses, en 634, la Palestine (630), Malabar affaibli, il se mourut, laissant l'empire dans la plus lamentable anarchie.

Héraclius, empereur d'Orient, tragédie de Corneille, en cinq actes et en vers, représentée à l'Hôtel de Bourgogne le 10 mai 1647. On y prit pour sujet le sujet à qui Corneille en avait emprunté le sujet à qui Corneille : *En esta vida todo es verdad, y todo mentira* ; mais cette œuvre est postérieure à Héraclius (610-641) ; mais 1645. Sauf la success on des plans et quelques noms, l'intrigue est tout à fait nouvelle. Héraclius, qui est représenté par Corneille en fait l'événement à sa mort, le croyant son fils, le fils de l'empereur Maurice. Héraclius, qui est mort comme son père. En revanche, son véritable fils, Martin, a été élevé sous le nom de Leonac



Monnaie d'Ephèse représentant Héraclès.



Héraclius (Biblist nat)

par Léontine, dame de la cour qui a préparé cette substitution pour perdre Phocas. Le tyran veut faire épouser à Héraclius (ou Marcellus) Pulchérie, fille de Maurice, et propre sœur d'Héraclius. Héraclius, qui sait sa naissance, se refuse de devenir empereur. Phocas finit par apprendre que Héraclius est à sa cour : celui qui croit son fils et celui qui l'est réellement ne veulent l'être ni l'un ni l'autre, et tous deux revendiquent le nom d'Héraclius. Dans cette cruelle anxiété, le tyran interroge Léontine, qui répond par un récit digne de Colchère.

Devine si la peur, et choisit si tu l'oses. Le mourir de Phocas par Exupère, partisan d'Héraclius, vient dénouer la situation. Léontine révèle l'identité des deux princes. Héraclius épouse Eudoxe, fille de Léontine, et donne sa sœur Pulchérie à Martin, qui conservera le nom de Léonce.

Corneille avait lui-même ce « le poème est si embarrasé qu'il demande une merveilleuse attention ». En outre, la reconnaissance ne sert en rien à dénouer la péripétie ; mais cette tragédie renferme deux ou trois scènes extrêmement pathétiques.

HÉRACLIS II (Constantin). V. CONSTANTIN III. **HÉRAULD** ou **HERADIA** (H. o. f. Genre d'arachnides aranéides, famille des zodiariidés, composant de petites araignées africaines rouges ou brunes avec l'abdomen noir brillant.

HEREA, ville de la Grèce ancienne (Arcadie). V. HÉRÉE. **HERÉUM**, ville de l'ancienne Thrace, qui tirait son nom de Héra (Juno), Philippe de Macédoine l'attaqua en 340 avant J.-C.

HERAION, sanctuaire de Héra, en Argolide. Il était situé au pied du mont Enhoia, au N.-E. d'Argos, et au S.-E. de Mycènes, sur un plateau triangulaire, entre les ruisseaux Eleutherios et Asterion. C'était le sanctuaire principal des Argiens, dont Héra était la divinité protectrice. On y célébrait les *Heræia*. L'ancien Heraion fut détruit en 423 par un incendie. Il fut rebâti, sur un niveau inférieur, par Épiphème, et orné de sculptures par Polyclète. On y observait trois statues superposées. La plus élevée, au pied de la montagne, présente des substructions cyclopéennes analogues à celles de Tyrinthe; c'est la qu'on étudia l'ancien temple. Les deux terrasses inférieures, vers lesquelles descendent un mur hellénique en zigzag, ont conservé quelques restes de murailles en appareil hellénique. On y a découvert des sculptures, provenant d'un sanctuaire d'Héraion. Autres sanctuaires de Héra à Samos, à Olympie, à Carcyre, à Platées, etc.

HERAKLES. Myth. V. HÉRACLÈS.

HÉRALDIEN, ENNE (*di-en, en'*, de *Castellan Heraldii*, nom latin de Châteaurault), personne née à Châteaurault, qui habite cette ville. — Les HÉRALDIENS.

HÉRALDIQUE, adjectif. Qui se rapporte à Châteaurault ou à ses habitants : Les manufactures HÉRALDIENNES.

HÉRALDIQUE (*dik'* — du bas lat. *heraldus*, héraut), adj. Qui a rapport aux hérauts : *Fonctions HÉRALDIQUES*. Qui a rapport au blason : *Science, Art HÉRALDIQUE*.

— Arché. Colonne *heraldique*, Colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés.

— f. Science *heraldique*, blason : *Étudier l'heraldique*. V. BLASON.

HÉRALDISTE (*dist'* — rad. *heraldicus*) n. m. Celui qui s'occupe de blason, d'armoiries, de science *heraldique*.

HÉRAUD, archevêque de Tours, né en 805, mort en 871. Il siégea dans 30 cathédrales. Pris pour arbitre, en 860, entre l'évêque du Mans et les moines de Saint-Calais, il réussit en faveur de ces moines. On a de lui une *Vie de saint Chrodegang*, évêque de Metz, des opuscules liturgiques, un recueil de *Statuts synodaux*, etc.

HERARD (Hippolyte), médecin français, né à Sens (Yonne) en 1819. Il fut médecin des hôpitaux (1836) et membre de l'Académie de médecine (1867). Outre de nombreux mémoires, on lui doit les ouvrages suivants : *Applications pratiques des découvertes physiologiques les plus récentes concernant la digestion et l'absorption* (1853) ; *De la phthisie pulmonaire, étude anatomo-pathologique et clinique* (1866), en collaboration avec Cornil.

HÉRAT ou **HÉRAT**, ville forte de l'Afghanistan occidental, ch.-l. de principauté, sur le Héri-Roud; population estimée à 100.000 hab. (en majorité musulmans chiytes). La ville, protégée par une citadelle, n'a qu'un édifice remarquable, la Grande Mosquée (XIX^e s.). La vallée, bien arrosée, bien poulée, produit du froment, de l'orge, du maïs, du riz, des raisins et autres produits de ses verges fertiles, riches verges et jardins. Hérat portait des soies et fabrique des tapis, mais son importance tient surtout à sa situation stratégique entre la Transcaspienne russe et l'Inde anglaise; située à 160 kilomètres de la frontière russe, qu'atteint presque le chemin de fer de Caspienne, comme la ville la plus part, l'entrée de la vallée du Kaboul, affluents de l'Indus, Hérat est, traditionnellement, « la clef de l'Inde ». Alexandre le Grand, avant de pénétrer dans ce dernier pays, passa plusieurs mois à faire le siège d'Arria. Au moyen des sciences géographiques, on découvre que la ville la plus importante du Khorassan. Longtemps disputée entre les Persans et les Afghans, elle tomba, en 1717, au pouvoir de ses derniers. Au XIX^e siècle, la rivalité anglaise-russe a donné une nouvelle importance à Hérat, qu'assigne, en 1838, le traité de Péra, et qui fut occupée par les Russes; mais les Anglais, pour faire diversion, occupèrent Karak et Bouchir, et le shah dut lever le siège. En 1856, Hérat fut livrée à la Perse. En 1867, la ville fut assignée et prise par les Afghans, soutenus par les Anglais.

HÉRATÉLÉE (du gr. *Héra*, et *téleia*, parfaite) n. f. Sacrifice qui onn offrait à Héra le jour des noces, et dans lequel on apportait à la déesse, avec une victime, une bouteille de chevreux de la marée.

HÉRAUDER ou **HÉRAUDER** (*hé-ro* [à asp.]) v. n. Pratique de *Héra* (V.).

HÉRAUDERIE (*hé-ro-rie* [à asp.]) — rad. *herauder*, v. f. Office de héraut. « Connaissance des armoiries, du blason, du cérémonial de la chevalerie. » Province dont un héraut portait le nom. V. HÉRAUT. (On écrivait aussi HÉRAUDERIE.)

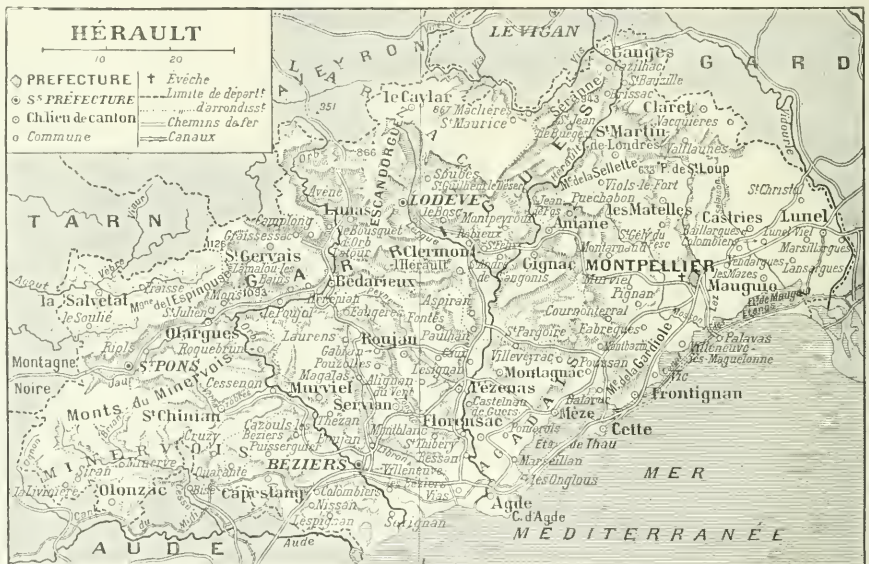
HÉRAULT, fleuve de la France méridionale (Gard et Hérault). Il descend des Cévennes de l'Aigoual (1.567 m.), reçoit l'Arre et la Vis, née d'une très puissante fontaine du Larzac. Il baigne les Gauges, s'écoupe dans les gorges de Saint-Guilhem-le-Désert, reçoit les eaux de la Lergne, et serpente ensuite dans la plaine couverte de vignobles, où il arrose Pézenas, Agde, avant de se jeter dans la Méditerranée. Cours : 169 kilom. Il dessert un canal d'irrigation pour 4.000 hect.

HÉRAULT (DÉPARTEMENT DE V.), formé de la portion de l'ancien Languedoc qui comprenait les diocèses de Montpellier, de Saint-Pons, de Lodève, d'Agde et de Béziers, et tirait son nom du fleuve qui le traverse. Il est borné au N. et à l'E. par le département du Gard, au S.-E. par la Méditerranée, au S. par l'Aude, à l'O. et au N.-O. par le Tarn et l'Aveyron (Superf. : 6.200 kilom. carré. Le département comprend 4 arrondissements (*Montpellier*, ch.-l. : Béziers, Lodève et Saint-Pons), 36 cant., 338 comm., et une population de 469.684 hab. Il fait partie du 10^e corps d'armée, de la 8^e inspection des ponts et chaussées, de la 2^e conservation de forêts, de l'arrond. minéralogique de Montpellier. Il ressortit à la Cour d'appel et à l'Académie de Montpellier, et forme le diocèse de Montpellier, suffragant d'Avignon. Comme le Gard, le département de l'Hérault présente trois régions distinctes : une région montagnarde, une

Les céréales sont cultivées dans l'Hérault, mais la principale richesse agricole est la vigne, qui, sortie de la crise phylloxérique, donne d'excellents produits. La région du Minervois, comprise à l'Aude et à l'Hérault, fournit des vins rouges de table corsés, frais et agréables; les vins de montagne (Saint-Chinian) sont assez estimés; quant aux vins rouges de coteaux, les principaux centres de leur production sont Saint-Georges, Mirvielles-Montpellier, Saint-Christol, Saint-Drémy. Les vins de plaines les plus abondants, et provoquant en majeure partie de l'aromatisme, sont récoltés dans tout le pays bas, et particulièrement dans la plaine de l'Hérault (de Pézenas à Agde) et dans celle de l'Orb. On en distille une grande quantité qui fournit les eaux-de-vie de Béziers, Montpellier, Pézenas et Florensac, dont les excellents vins blancs de picardan; Clermont-Hérault des vins blancs de montagne. Enfin, les vins de Lunel et Frontignan n'ont pas contribué à la renommée viticole du département. Les essences forestières qui peuplent les sommets élevés sont : le chêne, le hêtre, le châtaignier et aussi le pin d'Alep.

L'industrie et le commerce sont moins développés; néanmoins, le département possède et exploite des mines de fer, de houille (Graisessac), de lignite, des marais salants sur la côte; des carrières de gypse, argile, basalte, marbre; quelques mines métallurgiques, et des sources minérales en quantité (Lamalouze-Bains). Des brasseries, des distilleries (très importantes à Béziers), des huileries, fabriques de produits chimiques, draperies, un important commerce de cuirs et de bois, etc., concourent à la richesse du département. Montpellier a une école nationale d'agriculture.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Mario-Jean), écrivain, magistrat et homme politique français, né et mort à Paris (1759-1794). De famille noble, fils d'un colonel au régiment de Rouerque, il fut, grâce à ses relations de famille et à



région de collines, et, enfin, les plaines littorales. La partie montagnarde comprend la succession des massifs cévennes : massif granitique de la Salvat (Saumail 1.093 m., Espioussou 126 m., Caroux 1.100 m.), couvert de pâturages, sillonné de ruisseaux et entrecoupé de bois de hêtre et de champs de seigle; massif paléozoïque et schisteux de Montcau (Montcau 922 m.), séparé du précédent par le ruisseau de la Cour d'Agde, et à l'Académie de Montpellier, et forme le diocèse de Montpellier, suffragant d'Avignon. Comme le Gard, le département de l'Hérault présente trois régions distinctes : une région montagnarde, une région de collines, et, enfin, les plaines littorales. La partie montagnarde comprend la succession des massifs cévennes : massif granitique de la Salvat (Saumail 1.093 m., Espioussou 126 m., Caroux 1.100 m.), couvert de pâturages, sillonné de ruisseaux et entrecoupé de bois de hêtre et de champs de seigle; massif paléozoïque et schisteux de Montcau (Montcau 922 m.), séparé du précédent par le ruisseau de la Cour d'Agde, et à l'Académie de Montpellier, et forme le diocèse de Montpellier, suffragant d'Avignon. Comme le Gard, le département de l'Hérault présente trois régions distinctes : une région montagnarde, une

son succès oratoire au Châtelet, nommé, en 1785, avocat au parlement de Paris. Disciple ardent des philosophes du XVIII^e siècle, il fut entraîné par le mouvement révolutionnaire et contribua à la prise de la Bastille. Député de Paris à la Législative, il fit voter une violente adresse au peuple après la déclaration de Pillat et approuva la révolution du 10-Août. élu à la Convention par Seine-et-Oise, il fut élu à la Convention, où il organisa le département du Mont-Blanc, lors du procès de Louis XVI, et il se prononça par lettre pour la condamnation, sans préjudice, de Louis XVI. Dans sa dernière séance, le 31 mai et le 2 juin, c'est lui qui présida la Convention; il essaya les violences de la foule, conduite par Hanriot, mais ne réussit pas à la désarmer, et dut mettre aux voix les décrets contre les girondins. Membre du premier et du deuxième comités de Salut public, il réalisa la Constitution de 1793, qui ne fut jamais appliquée, et s'occupa surtout des affaires étrangères, tout en acceptant la politique terroriste de ses collègues. L'impopularité croissante de son

ministère, mais il avait contre lui la haine de Robespierre, ses origines nobles, ses relations avec des individus suspects. Pendant qu'il remplissait une mission en Alsace, ses ennemis profitèrent de son absence pour l'accuser de trahison. La dénonciation n'ayant pas réussi, on l'accusa une seconde fois d'avoir livré les délégués du département au complot et caché un émigré. Les deux faits furent trouvés faux. Néanmoins, il fut jugé en même temps que Danton, et exécuté. Il a laissé quelques



Hérault de Séchelles.

de Berlin (1878), directeur du personnel sous de Freycinet en 1880-1881. Promu, en 1882, au grade de ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, il resta momentanément dans le vivier de l'école de l'Institut de Télégraphie. Nommé, en 1885, par de Freycinet, directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères, il reçut bientôt l'ambassade de France à Berlin (1886-1896). Il a publié : *Les Conditions du Travail en Allemagne* (1890). Son frère, FRANÇOIS-LOUIS HERBET, né à Paris en 1844, a été successivement préfet de Tarat-et-Garonne (1876), de la Somme (1877), de la Loire-Inférieure (1878), directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'Intérieur (1882), et conseiller d'Etat (1891). On lui doit : *Nos diplômes et notre diplomatie* (1874) ; *Fortification et banquets* (1875) ; *Organisation des services et des établissements pénitentiaires en France* (1885) ; *Observations sur l'exécution de la peine des travaux forcés* (1888) ; etc.

HERBEMENT, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. admin. et judic. de Neuchâteau, sur la Semois ; 1.200 hab. Aisier.

HERBEX (*her'* — rad. *herbe*). **EUSE** adj. Qui croit de l'herbe, qui est couvert d'herbe : *Sentier herbex*.

— **Atterissements herbex**, Atterissements qui se forment à la suite de crues, dans certains cours d'eau, et qui deviennent des îlots couverts d'excellentes herbes pour les animaux domestiques.

HERBEX (*her'* — rad. *herbe*) n. m. Linguist. Collection, destinée à l'étude, de plantes ou de parties de plantes séchées. A collection de dessins représentant des plantes. **Ouvrage consacré à la description des plantes.**

— **Econ. rur.** Sorte de bazar où sont exposés en conserve temporaire les produits agricoles, en particulier le bétail et les animaux domestiques, à l'usage des ruminants.

— **Faucon.** Canal de la respiration, chez l'oiseau de proie.

— **Pêch.** Dans un étang, un cours d'eau, Agglomération d'herbes, ou se réfugient les poissons.

HERBES (*her'* — rad. *herbe*) n. f. Plantes dans un herbier doivent être, autant que possible, déterminées pendant qu'elles sont encore fraîches, puis préparées. Pour cela, on les soumet à une forte pression entre deux feuilles de papier, on laisse sécher une heure et on renouvelle plusieurs fois la même opération, jusqu'à ce que les plantes soient sèches. Les feuilles sont alors rangées dans l'ordre de la classification naturelle qu'on a adoptée. Pour éloigner les insectes, on place, dans l'herbier, quelques boules de naphthalène.

HERBIÈRE (*her'* n. f. Femme qui vend des herbes : *Une herbière de la haie*). **Comme** ou fille qui recueille des herbes pour la nourriture des bêtes.

HERBIERS (Lis), ch.-l. de cant. de la Vendée, arrond. et à 28 kilom. de La Roche-sur-Yon, sur la Grande-Maie, affluent de la Sèvre Nantaise ; 3.571 hab. Élevé et ongrais de bestiaux. Chapelle gothique, érigée par les ducs de Bretagne, et d'anciennes fortifications. On y a des herbes de l'espèce des Vendéens. — Le canton a 10 comm. et 16.196 hab.

HERBIFORME (*her'* — de *herbe*, et *forme*) adj. Qui ressemble à de l'herbe.

HERBIGNAC, ch.-l. de cant. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 26 kilom. de Saint-Nazaire, sur les communes de la grande Brière ; 4.199 hab. Extraction de tourbe et de bois. Château de la chapelle de Rancout. — Le canton a 4 comm. et 10.160 hab.

HERBIGNY (Pierre-François-Xavier BOURGEOISIN D'), écrivain politique français, né à Laon en 1772, mort à Laon (Nord) en 1816. Secrétaire du comité d'instruction publique au début de la Révolution, il vint ensuite dans le département de la Seine pour être directeur des archives générales de la préfecture du Nord (1820). Étant entré dans l'opposition en 1825, il fut condamné à la prison pour un pamphlet : *Nouvelles lettres provinciales*, et passa en Belgique. Parmi ses écrits, nous citerons : *Histoire Polygone*, 1810 ; *Le droit politique de l'Europe* (1825) ; *Études nouvelles* (1826) ; *Traité politique de l'éducation publique* (1830) ; *De l'état moral et politique de l'Europe en 1832* (1832) ; *Études politiques et historiques* (1836) ; *De l'indépendance de la France en décembre 1842* (1842).

HERBIVORE (*her'* — de *herb.*, herbe, et *vorare*, dévorer). Qui se nourrit d'herbes, du substances végétales : *L'homme est herbivore et carnivore.*

— **n. m.** Animal herbivore : *Les herbivores ne se nourrissent que de substances végétales.*

HERBIVORES (même étymol. qu'à l'art. précé.) n. m. pl. Zool. Groupe de mammifères auquel lui appartient et qui comprend les ongulés à doigts pairs, de la série des pachydermes. — **Un herbivore.**

— **Entom.** Famille de coléoptères tétramères.

— **ENCYCL. Zool.** Sous le terme très général d'*herbivores*, on entend, dans la pratique, tous les artiodactyles ou ruminants qui se nourrissent de végétaux. Ces animaux, auxquels on peut ajouter les périssodactyles actuels ou ongulés imparisartés, ont les incisives disposées en arcs propres à tondre l'herbe ; ils sont souvent pourvus de canines, et de plusieurs dents canines ou incisives et les molaires. Les hippopotames, les chevaux, les rhinocéros, les moutons, etc., quoiqu'appartenant à des groupes très différents, sont des herbivores.

HERBLAY, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Versailles, près de la Seine ; 2.033 hab. Ch. de f. Nord et Ouest. Matière. Construction de machines. Patrie des frères Lacroix et Michel Fourmont.

HERBOLZHEIM, ville d'Allemagne (r.-duché de Bade (cercle de Fribourg)) ; 2.269 hab. Tissage de laine. Moulins. Lieu de pèlerinage.

HERBON (*her'* n. m. Couteau monnaie, qui sert à tailler pour débarrasser les noix.

HERBORISATEUR, **TRICE** (*her'* n. m. Personne qui herborise : *Un herborisateur infatigable.* On dit aussi herborisateur au masculin.

HERBORISATION (*her'*, *si-on* — rad. *herboriser*) n. f. Excursion faite en vue de la récolte des plantes poussant spontanément dans la région explorée.

— **ENCYCL.** Toutes les parties de la plante pouvant être utiles à connaître, il n'a suffi pas dans une herborisation, de cueillir des fleurs ; il faut cueillir, toutes les fois que cela est possible, prendre les plantes entières, avec leurs parties souterraines. Pour les préserver de la dessiccation, on les enferme dans une boîte en fer-blanc.

HERBORISER (*her'* — rad. *herbe*) v. n. Recueillir les plantes vivantes pour les étudier ou en faire un herbier.

HERBORISERIE n. m. V. HERBORISATEUR.

HERBORISTE (*her'*, *ri-* — rad. *herbe*) n. m. Personne toman des plantes médicinales.

— **ENCYCL.** La profession d'*herboriste* ne peut être exercée que par des personnes pourvues d'un certificat délivré après examen spécial par les écoles supérieures de pharmacie et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie. Il faut être admis à subir l'examen d'*herboriste*, il faut être âgé d'au moins vingt et un ans, et déposer, au secrétariat de l'une des écoles ci-dessus, les pièces exigées pour l'immatriculation dans les établissements d'enseignement supérieur, et acquitter les droits arriérés à leur inscription (30 fr.). Il a deux classes d'*herboristes*. Pour les *herboristes* de première classe, ayant seuls le droit d'exercer dans toute la France, il y a deux examens : l'*examen préparatoire* ou primaire, portant sur les matières du programme spécial institué par l'arrêté du 20 août 1873 (le programme des matières de première classe) et l'*examen de réception*, portant sur l'objet la connaissance des plantes médicinales, les précautions nécessaires à leur récolte, leur dessiccation, leur conservation. Pour les *herboristes* de seconde classe, l'*examen* d'*herboriste* ne peut exiger que dans le ressort de l'école devant laquelle ils ont été reçus, et seulement pour le département où ils ont choisi avant l'examen. Pour les deux catégories, les droits d'examen fixés à 100 francs ont le droit de vendre un détail des plantes ou des parties de plantes médicinales indigènes, non vénéneuses, fraîches ou sèches. La vente des plantes exotiques, même non vénéneuses (quinquina, séné, etc.), ainsi que des produits chimiques, est formellement interdite. Ils sont soumis à l'inspection pharmaceutique.

HERBORISTERIE (*her'*, *ste-ri-* n. f. Boutique d'*herboriste* : *Temple* ou *herboristerie*. **Commerce** de plantes médicinales : *S'enrichir dans l'herboristerie*.

HERBORN, ville d'Allemagne (roy. de Prusse (prov. de Hesse-Nassau, présid. de Wiesbaden)), sur la Dil, affluent du Rhin ; 1.878 hab.

HERBRESLEN, hongr d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), sur l'Unstrut ; 2.368 hab.

HERBST (Etiennard), jurisculte allemand, né et mort à Vienne (1820-1892). Membre de la Diète de Bohême, il passa au Reichsrath de Vienne, et devint bientôt le chef du parti allemand et catholique. Ministre de la justice, il fut l'un des plus importants réformateurs. Ayant quitté le pouvoir en 1870, il siégea au Parlement dans les rangs de l'opposition, on même temps qu'il était l'ennemi déclaré des prétentions tchèques, et il donna sa démission de président de la Diète de Bohême. On a de lui : *Manuel du tiers criminel autrichien* (1855) ; *Recueil des arrêts en matière criminelle de la cour suprême de justice* (1853) ; *Introduction à la procédure criminelle autrichienne* (1860).

HERBSTIE (*erb-sti*) ou **HERBSTIA** n. f. Genre de crustacés décapodes brachyurcs oxyrhynques, famille des majidiés, comprenant quelques espèces des mers tempérées et tropicales, à pattes allongées, pinniformes, sans pointes en avant ; leur taille est moyenne.

HERBU, **E** (*er'* adj. Qui est couvert d'herbes : *Sentier herbux*.

HERBUE (*er-bi* — rad. *herbe*) n. f. Econ. rur. Terre légère et peu profonde, qui n'est bonne qu'à faire des pâturages. La terre végétale est formée dans les pâturages, certaines contrées, la Bresse en particulier. Terrain maigre qui nécessite une addition presque continue d'engrais. (On écrit aussi *erbu*, et l'on dit encore *ARBUE*.)

HERBULE (*er'* — dim. de *herbe*) n. f. Nom vulgaire de plusieurs espèces de mousses.

HERBULE ou **HERBULA** (*her'* n. f. Genre d'insectes lépidoptères microlépidoptères, famille des pyralidés, comprenant de nombreuses espèces d'Europe et d'Amérique du Nord. (Les herbulles sont des petits chenilles qui se nourrissent des parties ou pièces sèches. Une des espèces les plus communes en France est l'*herbule capitata*, ou pyrale des buissons ; sa chenille vit sous les pierres et sort la nuit pour ronger les plantes basses.)

HERCHAGE (*her'-chaj'* [h asp.]) n. m. Travail des herchers.

HERCHE (*herch'* [h asp.]) — rad. *hercher* n. f. Min. Wagon qu'on charge du minerai.

HERCHEN, bourg d'Allemagne roy. de Prusse (prov. du Rhin, présid. de Cologne), sur la Sieg ; 3.330 hab.

HERCHER (*herch'* [h asp.]) n. m. Terme pierre de HERBER v. n. Dans les mines, Pousser les wagons chargés de minerai.

HERCHERIE, **EUSE** (*her'* [h asp.]) n. et adj. Sa dit de l'ouvrier ou de l'ouvrière qui herche.

HERCHES, comm. de Belgique (prov. de Hainaut, arrond. admin. et judic. de Mons, à la source de la Dendre, affluent de l'Escaut ; 2.555 hab. Filatures ; raffinerie de sel. Restes de l'ancien château des comtes d'Égmont.

HERCHÉ-LA-VILLE, comm. de Belgique (prov. de Limbourg), arrond. admin. et judic. de Hasselt, sur la

Herck, affluent de la Dême ; 2.543 hab. Commerce de bœufvau.

HERCLAN (*her'* [h asp.]) n. m. Ornith. Nom vulgaire du tadouze.

HERCOCÉRAS (*her', sé-rass*) n. m. Genre de mollusques céphalopodes, famille des nautilidés, comprenant des coquilles fossiles dans le terrain silurien de Bohême.

HERCOTECTONIQUE (*her', ték, nikt'*) — du gr. *herkos*, enciclete, et *tektoniké*, art de construire n. f. Art de faire des retranchements, des fortifications.

HERCULANO DE CARVALHO E ARAUJO (Alexandre), poète et historien portugais, né à Lisbonne en 1810, mort à Ajuda en 1877. Élevé à Paris, il se lança dans le journalisme dès qu'il fut de retour dans sa patrie, puis publia un grand poème, la *Voz do Profeta* (1836), où il peignait sous les couleurs les plus sombres l'avenir du Portugal. La même note romantique domine dans la *Harpe do eroyant* (1838). Comme historien, il a publié une *Histoire du Portugal* (1845 et années suivantes), ouvrage très estimé : *Légendes et récits tirés de l'histoire du Portugal* (1851) ; *De l'origine et de l'établissement de l'inquisition en Portugal* (1854-1855). Elle membre des Cortés en 1841, il fut nommé un peu plus tard bibliothécaire du roi.

HERCULANUM, ville de l'Italie ancienne (Campanie), fondée, selon la tradition, par Hercule, sur la côte de la mer Tyrrhénienne, soixante ans avant l'ère chrétienne. Occupée successivement par les Osques, les Etrusques, les Samnites, les Grecs, puis colonie romaine, elle était devenue, au 1^{er} siècle de notre ère, un des lieux préférés de villégiature des familles riches de Rome, quand survint, après le tremblement de terre avant-coureur de 62, l'éruption inopinée du Vésuve en 79. Il est probable que la majeure partie des habitants put s'enfuir à temps hors de la ville, où l'on n'a découvert qu'une douzaine de cadavres ; mais la cité tout entière fut enseveli sous une couche épaisse de plusieurs mètres de cendres et de lapilli volcaniques, ornant aujourd'hui la *lave d'Herculanum*, grise ou noirâtre, et présentant, par le mélange intime et répété de l'eau, l'aspect d'une boue solide, épaisse et résistante au point d'exiger, dans les déblaiements, l'emploi de la mine. Sur cette couche de tufs volcaniques, s'élevait, au xiv^e siècle, à l'ouest, un petit bourg de Portici, et c'est seulement en 1711 que le creusement accidentel de carrières de marbre pour le compte du prince Emmanuel de Lorraine mit les archéologues sur la trace de l'ancienne cité.

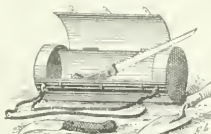
Archéologie. En raison de la dureté du sol et de la grande profondeur (de 10 à 30 m.) où les ruines d'*Herculanum* se trouvent engagées, les fouilles y sont beaucoup plus difficiles qu'à Pompéi. En outre, les villes de Portici et de Stabia, construites au-dessus, augmentent la difficulté. En revanche, les trouvailles y sont relativement plus nombreuses, parce qu'*Herculanum* n'a pu être fouillée après la catastrophe par ses habitants comme Pompéi, et souvent plus précieuses, parce que cette ville n'étant pas, comme Pompéi, une cité de marchands et un lieu de villégiature passagère. On n'a pu, tant bien que mal, explorer le théâtre, situé à 27 mètres au-dessous du sol actuel, par des galeries que l'on visite. Au commencement du siècle, on déblaya, pour les combler ensuite, entre le théâtre, une partie du forum, une grande villa, un temple, une construction à colonnades, etc. On peut voir aujourd'hui, à 13 mètres au-dessous du sol environnant, une rue assez longue, avec des maisons disposées comme celles de Pompéi. De côté de la mer, il y a des magasins à trois étages. La maison la plus considérable et la mieux conservée est celle dite d'*Aryus*, avec un portique de vingt colonnes et six piliers. Elle doit son nom à une peinture qui s'y voyait autrefois et que le temps a effacé. Si les fouilles d'*Herculanum* progressent peu, en revanche, elles ont toujours été des plus fructueuses. Dès 1577, l'*Accademia Ercolanense* publiait neuf volumes de peintures murales. Presque tous les plus beaux bronzes du musée de Naples en proviennent, parmi lesquels les six admirables *Dausseuses*, qui forment une véritable révélation. Le *Franc dormant*, et la *Femme ivre*, le *Verre au repos*, un grand nombre de bustes de philosophes et d'hommes célèbres. La belle patine des bronzes d'*Herculanum* est verte et facilement reconnaissable de celle des bronzes pompéiens, qui est bleu. Parmi les statues de marbre, on peut citer les deux statues équestres et les cinq statues en pied des *Balthus*, le célèbre groupe académique d'*Oreste et Electre*, le *Vanne porteur Bacchus enfant*, etc. On a aussi trouvé, à *Herculanum*, un grand nombre de manuscrits roulés. Quelques-uns ont pu être examinés, ce sont surtout des écrits se rapportant à la philosophie épicurienne, et qui n'ont rien appris de plus nouveau.

Herculanum, tableau d'Hector Leaux (1881), au musée du Luxembourg. La scène se passe aux environs d'*Herculanum*, le 23 août 79. A droite, sur une hauteur, sont grou-



Herculanum, d'après Leaux.

près trois vestales : L'une s'est laissée tomber sur un siège ; une autre, agenouillée devant elle, cache sa tête sur son



Matière d'herborisation.

Hermaphrodites. C'est la cour de Henri III et de ses mi- gnonis, qui lui décrivait sans alléguement, accoutrés de vé- tements bizarres, les figures penées et luisantes de pomma- des. Malgré le parti pris satirique de Lantou, on trouve dans ce pamphlet de nombreux commentaires intéressants.

HERMAPHRODITISME, n. m. Syn. de HERMAPHRODITE. **HERMAPOLLON** (ér) — de *Hermès*, et *Apollon* n. m. Buste ou statue de Mercure et d'Apollon adossés.

HERMAS (ér-mas) n. m. Genre d'ombellifères hydrocyl- tées, comprenant des herbes vivaces, à feuilles radicales, tomenteuses, à fleurs en ombelles composées, générale- ment blanches ou noirâtres. (On en connaît cinq espèces, du sud de l'Afrique.)

HERMAS (saint), un des premiers Pères apostoliques, et des plus anciens évêques de l'Eglise. D'après saint Jérôme, il vivait au 1^{er} siècle et était évêque de Philippe en Macédoine; c'est lui que saint Paul nomme dans *l'Épître aux Romains*. Il a écrit le *Pasteur*, ouvrage qui eut une grande célébrité et des fortunes diverses dans les pre- miers siècles. Considéré comme inspiré, et loué par saint Irénée, Clément d'Alexandrie et Origène, sévèrement cri- tiqué par Tertulien et saint Jérôme, le *Pasteur* fut définitive- ment écarté du canon des écritures par le pape Gélase. Écrit sous forme de dialogue, ce livre renferme des *Vi- sions*, des *Prédictions* et des *Narratives*. — Fête le 9 mai.

HERMATHÈNE (ér) — de *Hermès*, et *Athènes* n. f. Figure qui représentait Athènes se confondant avec Hermès.

HERMESTÉDIT (Sipismoud-Frédéric), chimiste allem- and, né à Erlurt en 1750, mort à Berlin en 1833. Il de- vint professeur à l'université de Berlin (1819) et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Nous citons, parmi ses nombreux ouvrages, *Précis de pharmacologie théorique et expérimentale* (1792-1793); *Manuel du teni- seur, de l'imprimeur sur étoffes* (1802-1810); *Principes de chimie agricole expérimentale* (1808); *Principes de technologie* (1810-1825); *Principes chimiques de l'art de faire du papier* (1817); etc.

HERME (érm) n. m. *hérmós*, inculte n. m. Dans le Midi, Terre vague ou laissée sans culture.

HERMÉE ou **HERMEA** (ér) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des *herméidés*, comprenant de petits animaux marins allongés, avec papilles fines sur le dos. (L'espèce type est *Herma bifida*, d'Europe.)

HERMÈS (ér) — du gr. *Hermés* n. f. pl. Antiq. gr. Pètes en l'honneur de Mercure.

HERMÈDES (ér) n. m. pl. Famille de mollusques gas- téropodes opisthobranches à deux branches, dont le genre *herma* est le type. — Un *herméide*.

HERMELIN (Olaf, écrivain suédois, né à Philipstads en 1658, mort après 1709. Professeur de droit à Borpat, historiographe de Charles XII, il l'accompagna ce prince dans ses campagnes, devint secrétaire d'État (1705), remplit diverses missions diplomatiques et exécuta de nom- breux voyages. Il a laissé des poèmes latins, un journal ten- dant les campagnes de Charles XII, et a continué la *Suecia antiqua et hodierna* de Dahlberg. — Son petit-fils, SAMUEL-GUSTAVE, minéralogiste, fit explorer les contrées peu con- nues de la Suède septentrionale et exécuta de nom- breux voyages dans les provinces de Suède et Norvège (1797-1807).

HERMELINE (sainte). Biogr. V. ENHÉLÉNDE.

HERMELINE n. f. Comm. V. ARMELINE.

HERMELLE ou **HERMELLA** (ér-mél) n. f. Genre d'anné- lides, type de la famille des *hermé- lides*, comprenant plusieurs espèces des mers froides et tempérées. Les hermelles vivent dans des tubes creusés dans le sable, et dont leurs en- touilles apaisés de la tête bouclent exactement l'orifice. On peut prendre comme exemple de ces curieuses an- nélides, très éfilées et lisses en ar-rière, *Herma alveolata*, des côtes de France.

HERMELLIDES (ér-mél) n. m. pl. Famille d'annélides tubicoles, com- prenant les *hermelles* et genres voi- sins, tels que *centrocroque*, *sabel- laire*, etc. V. HERMÉLIDE.

HERMÉNAULT (L'É), ch.-l. de cant. de la Vendée, arr. et 12 kilom. de Fontenay-le-Comte, sur une branche de la Longève, affluent de la Vendée; 954 hab. Mines de fer. Château du xv^e siècle. — Le canton a 13 comm. et 11 860 hab.

HERMÉNGÈLE (saint), prince wisigoth, fils de Léovigilde, roi des Wisigoths d'Espagne. Il fut associé au trône en 573 avec son frère Ré- carède. Il épousa Ingonde, fille de Sigebert, roi d'Austrasie, qui le contraignit, par son père, du gouvernement de l'Andalousie, il rompit avec le roi qui voulait le contraindre, lui et sa femme, à embrasser l'arianisme. Herméngède fit alliance avec les Sarrasins et les Byzantins contre son père. Battu et fait prison- nier, il obtint son pardon un an plus tard, il se revêtit de nouveau, fut vaincu et pris près de Tarragone par Sigebert, un des officiers de son père, qui lui trancha la tête. Le 15 avril, au nord des martyrs. — Fête le 13 avril.

Herméngède (ORDRE MILITAIRE DE SAINT-), fondé en Espagne, le 27 no- vembre 1814, par Ferdinand VII. L'ordre est divisé en trois classes : grands- croix, écharpe et plaque; commandeurs, boutonnière et épée; officiers, bouton- nière. La décoration consiste en une croix à quatre branches d'émail blanc bordé d'or; elle est surmontée de la couronne royale. Le centre de la croix porte, d'un côté, un aigle, de l'autre un elfin; en la ou de saint Herméngède à cheval tenant un palmier de la main droite, avec cet exergue sur émail blanc : *Premio à la constancia militar*. Récompense de la constance militaire; de l'autre côté, on voit le chiffre F. VII. Lo-

ruban est à trois raies égales; celle du milieu amarante, les deux autres blanches.

HERMÉNUETIQUE (ér, tik' — du gr. *herméneutiké*, expliquer) adj. Qui explique, qui interprète les livres sa- crés ou le texte des lois anciennes; *L'art herménuetique*. V. Art d'interpréter les anciens textes; *L'HERMÉ- NUETIQUE sacrée*.

— ENCYCL. V. CRITIQUE BIBLIQUE. **HERMENFROI**, roi de Thuringe. V. HERMANFRED. **HERMENGARDE**, reine de Provence. V. ERMENGARDE. **HERMENT**, ch.-l. de cant. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 40 kilom. de Clermont-Ferrand, près du Siolet, soussai- fût de l'Allier par la Sioule; 516 hab. (*Hermenchois, oisès*). Église romane. Château fort. Ruines romaines à Beaulieu. — 6 comm. et 2 041 hab.

HERMÈRES (ér, rass — de *Hermès*, et *Éryx*) n. m. Sta- tue dans laquelle se confondaient Hermès et Éryx.

HERMES, comm. de l'Oise, arrond. et à 15 kilom. de Beauvais, sur le Thérain; 1 306 hab. Ch. de f. Nord.

de l'usine de produits chimiques. Églises des x^e, xii^e ou xv^e siècles. Vieux usages et fonts baptismaux du xv^e siècle. Vestiges de l'ancienne abbaye de *Beauregard*. — 6 comm. et 2 041 hab.

HERMES (Jean- Timothée), littéra- teur allemand, né à Petznick en 1735, mort à Breslau en 1821. Il se fit con- naître en écrivant, d'après Fielding, l'*Histoire de Henry Jones*, *Fanny Wilkes* (1766) et en introduisant en Allemagne le roman psychologique de Richardson. Il fut plus tard intendant supérieur des affaires ecclésiastiques. A citer de lui; *Voyage de Sophie de Berlin à la cour de Prusse* (1778); *Deux martyrs littéraires et leurs femmes* (1789).

HERMES (Georges), théologien et philosophe allemand, né à Dreyerwald (Westphalie) en 1778, mort à Bonn en 1831. Il fut pro- fesseur de doctrine à l'université mixte de Bonn (1821-1831). Dans deux ouvrages importants, *Recher- ches sur la vérité in- térieure du christianisme* (1805), *Introduction philosophique à la théologie spé- culative et pratique* (1819-1831), Hermes exposa une nouvelle théorie des rapports de la raison et de la foi; il semblait subordonner entière- ment la foi à la raison. Ses élèves furent nommés *herméistes*.

HERMÉS (Mercury), 1. Figure primitive d'Hermès (vase peint). — 2. Figure archaïque d'Hermès (vase peint). — 3. Hermès à la bourse (Louvre). — 4. Mercure par Ligalle (xviii^e s.). — 5. Hermès Criophore (bas-relief d'athènes). — 6. Hermès aux Muses et aux Charités, etc. — 7. Hermès au caducée, par Lacroix (xix^e s.). — 8. Hermès Criophore (collection Pembreke). — 9. Hermès enfant (Vatican, Louvre). V. MERCURE.

HERMÉS (Mercury), 1. Figure primitive d'Hermès (vase peint). — 2. Figure archaïque d'Hermès (vase peint). — 3. Hermès à la bourse (Louvre). — 4. Mercure par Ligalle (xviii^e s.). — 5. Hermès Criophore (bas-relief d'athènes). — 6. Hermès aux Muses et aux Charités, etc. — 7. Hermès au caducée, par Lacroix (xix^e s.). — 8. Hermès Criophore (collection Pembreke). — 9. Hermès enfant (Vatican, Louvre). V. MERCURE.

HERMÉS (Mercury), 1. Figure primitive d'Hermès (vase peint). — 2. Figure archaïque d'Hermès (vase peint). — 3. Hermès à la bourse (Louvre). — 4. Mercure par Ligalle (xviii^e s.). — 5. Hermès Criophore (bas-relief d'athènes). — 6. Hermès aux Muses et aux Charités, etc. — 7. Hermès au caducée, par Lacroix (xix^e s.). — 8. Hermès Criophore (collection Pembreke). — 9. Hermès enfant (Vatican, Louvre). V. MERCURE.

L'Hermès grec a été assimilé à plusieurs divinités étrangères, notamment au dieu égyptien Thoth, au Mercure des Romains et au Mercure gaulois. Les néo-platoniciens ont fait de lui, sous le nom d'*Hermès Trismégiste*, le dieu souverain des révélations V. Mnéme.

— Iconogr. Hermès est représenté sur une foule de monuments. On lui donna d'abord la forme d'une bourse ou d'un poteau, surmontés d'une figure barbe. Mais, au même temps, se constituait un type archaïque, qui donna à Hermès la physionomie d'un homme barbu, aux formes viriles, à la chevelure ceinte d'une bandelette, vêtu d'un chiton et d'une chlamyde, coiffé d'un pilos de feutre ou d'un chapeau plat à bords courts, avec un caducée en main et des ailettes aux pieds. Tel se présentait le dieu dans les groupes de l'*Hermès Criophore*, exécutés par Onatas et par Kalamis, tel nous le voyons sur les vases archaïques et les bas-reliefs de Thasos (Louvre). Vers la fin du v^e siècle, apparaît un type nouveau, fixé définitive- ment par le célèbre *Hermès* de Praxitèle, qui a été re- trouvé à Agrigente; le dieu devient un jeune homme aux formes élancées, imberbe. Sur les peintures de vases



1781. Georges III l'appela à Slough, près de Windsor, et le mit en état de se livrer sans autres préoccupations à ses études favorites. Son principal ouvrage est le *Catalogue des étoiles* qu'il donna en collaboration avec sa sœur, Caroline Herschel, il a publié, en outre, un grand nombre de mémoires dans le « *Recueil de la Société royale de Londres* ». Le grand télescope d'Herschel avait 1^m, 17 de diamètre et pesait 1.000 kilogrammes; la distance focale était de 12 mètr. Le grossissement, dit Herschel lui-même, n'est jamais pu déterminer bien exactement, et fut évalué par lui à 6.000.

Herschel découvrit aussi les six satellites de Uranus; il détermina la révolution et les orbites; il découvrit les deux satellites de Saturne; il trouva à l'anneau et fixa les révolutions de cet anneau et de la planète elle-même; il observa les taches de Mars et fixa la durée de révolution de cette planète; il détermina l'aplatissement de Jupiter, la durée de sa rotation, etc. De 1786 à 1818, Herschel fit insérer dans les « *Philosophical Transactions* » 71 mémoires dans la liste complète figure dans le « *Biographisch-Literarisches Handwörterbuch* » de Poggenдорff 1857-1863.

HERSCHEL (Caroline-Lucrece), femme astronome, née et morte à Hanovre 1750-1848. Sœur du précédent, elle se maria, en 1772, à Bath, où il était alors organiste. Lorsqu'il se livra à l'étude de l'astronomie, sa sœur devint pour lui l'aide le plus dévoué; elle s'occupa surtout de la recherche des comètes et en découvrit sept de 1786 à 1797. En 1798, elle publia un ouvrage astronomique d'une grande valeur, pour lequel son frère écrivit une introduction; c'est un *Catalogue d'étoiles observées par M. Flamsteed et omises par l'édition anglaise de son Catalogue*. En 1822, à la mort de son frère, elle revint en Hanovre, où, malgré son âge avancé, elle continua de se livrer à ses travaux favoris. En 1828, elle termina le catalogue des nébuleuses et des groupes d'étoiles observés par son frère, ouvrage auquel la Société astronomique de Londres décerna sa grande médaille d'or.



Herschel



Miss Caroline Herschel.



Jean Herschel.

HERSCHEL (Jean-Frédéric-William), astr. astronome et physicien anglais, fils de Guillaume Herschel, né à Slough en 1792, mort à Collingwood en 1871. Il entra au collège Saint-Jean de Cambridge, où il fut reçu bachelier des arts, en 1813. Ce fut vers cette époque qu'il publia un ouvrage intitulé « *Applications du calcul différentiel* » (1813). Six ans plus tard, il fit paraître, dans le « *Journal des savants* » de Paris, un article intitulé « *Recherches sur l'acide hypofluorique et les sels qui en dérivent, et, l'année suivante, un mémoire sur la Theoriae et Practicae, Action chimique des rayons du spectre solaire* » (1819). En 1821, il fut nommé premier mémoire sur l'optique par un vote de temps après. De 1821 à 1823, il fit, avec sir James South, une série d'observations sur les positions des étoiles doubles et triples. En 1825, il commença l'examen des nébuleuses et des groupes d'étoiles qui avaient été convertis par son père. Le catalogue qu'il dressa contient 2.306 nébuleuses, dont 525 ont été découvertes par lui. En même temps, il découvrait 3.000 ou 4.000 étoiles doubles, décrites dans les « *Mémoires de la Société d'astronomie* ». Il partit alors avec sa famille pour le Cap; les observations qu'il y fit ont été publiées dans un ouvrage intitulé « *Résultats d'observations astronomiques faites, de 1834 à 1838, au cap de Bonne-Espérance* ».

Nommé baronnet malgré lui à son retour en Angleterre, président de la Société royale astronomique en 1848 et de la Société royale de Londres, il reçut deux fois la médaille de Copley. Parmi ses mémoires, citons : « *Recherches sur l'orbite des étoiles doubles* (1831); « *Action chimique des rayons du spectre solaire* (1819); « *Action des rayons du spectre solaire sur les couleurs végétales et nouveaux procédés photographiques* (1853). On lui doit, en outre, un remarquable « *Traité sur le son*, dans l'« *Encyclopédie micrographique* ». En 1831, il collabora à l'« *Encyclopédie micrographique* », qui contient son célèbre « *Discours préliminaire sur l'étude de la philosophie naturelle*, qui a été traduit en français (1835). Il est l'auteur du « *Manuel abrégé d'astronomie* (1849), et un grand nombre de mémoires publiés dans les recueils spéciaux. Depuis plusieurs années, il s'était retiré dans un manoir du comté de Kent, où il mourut. Herschel a reçu les honneurs de funérailles nationales, et ses restes ont été déposés à Westminster.

HERSCHELIE (*Her'shel-ii* de Herschel, astron.), n. f. Genre d'archées ophryales, comprenant des herbes bulbifères, terrestres, à feuilles longues et étroites, à fleurs en épis. On en connaît deux espèces, de l'Afrique australe.

HERSCHELITE (*Her'shel-ii* de Herschel, astron.), n. f. Zéolithe sodico-calcaïque, voisine de la gmelinite.

HERSCHER v. a. **HERSCHEUR** n. m. Min. V. **HERCHER**, et **HERCHER**.

HERSE (*her's* h. a. p. — du lat. *herps*, même sens n. f. Agric. Instrument qui on emploie au hersage.

— Blas. Moulon de l'écu, qui représente la herse des agriculteurs. *Herse armée*, Moulon de l'écu, qui représente la herse des agriculteurs. Il est formé de six pals alaises et armées par le bas, avec traverses passées horizontalement, soit au-dessus par des clous aux trois intersections, et un anneau au milieu de la traverse supérieure, pour attacher la herse de guerre.)

— Bot. Genre de rutacées zygomorphes, comprenant des herbes à feuilles opposées, parfois alternes, à fleurs solitaires ou latérales. On en connaît un quinzième d'espèces, des régions tempérées ou chaudes. En France, l'espèce la plus connue est le *tribulus terrestris*.

— Comm. Non donné à une sorte de condalabre, qui a la forme d'une applique.

— Constr. Epure d'un ombilic tracés sur le sol et qui est la représentation d'une projection générale des pans du toit de comble sur les plans du lattes supérieurs. La mise en herse permet de tracer les coupes et les assemblages des bois qui composent le pavillon carré.

— Liturg. Candélabre d'église en forme de triangle, sur les côtés duquel on place des cierges.

— Mar. Corde qui sert à attacher des poulies. V. *rase*.

— Milit. Grille qui fermait à volonté les portes d'accès d'une place forte et qu'on manœuvrait en l'abaissant ou en l'élevant.

— Nat. Barrière en planches ou en treillis, qu'on établit en amont d'une école de natation, pour amortir le courant et arrêter les corps flottants.

— Pêch. Nom de la foène, aux environs d'Arcaëhon. Il sert à barrer une route.

— Gratte le sable pour en faire sortir des poissons qui s'y réfugient à marée basse, l'équille notamment.

— Techn. Sorte de cadre, sur lequel on tend les peaux mouillées pour les faire sécher et les travailler.

— Théât. Appareil d'éclairage de la scène : *Baisser la herse*.

— ENCYCL. Agric. La herse se compose d'un certain nombre de dents fixes soit à un bâti de fonte ou de bois, soit à un axe rotatif, qu'on trace, animale ou mécanique, déplace parallèlement au sol, soit à un tablier métallique trainé à la surface du sol. Telle est la herse triangulaire ordinaire.

— Inégales et dirigées ou pointes relativement indépendantes et à bâti à tablier plus ou moins sauté, dite aussi *brèche*. Elles tendent à effectuer un travail d'autant plus superficiel que leur souplesse est plus parfaite.

— La herse en zigzag ou articulée porte des dents ou fer et est disposée obliquement par rapport au bâti, ce qui permet d'opérer le hersage soit en accrochant, soit en décrochant.



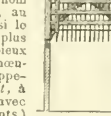
Herse à un axe rotatif et à un tablier d'acier.



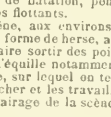
Herse (constr.).



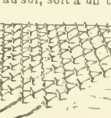
Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).

HERSCHEL — HERSLILIDES

La latt est construite par quelques pièces de bois ou de fer assemblées en forme de parallélogramme ou de triangle, les dents y sont fixées de manière que la roue d'elles puisse traîner sur le sol d'un alignement particulier et que, de plus, tous les vilins soient équilibrés. Tous les moulins de bois ou de fer ont une double condition.

Les moelles d'un petit rapporteur aux dents type de l'étoile, les dents indépendantes, les dents indépendantes en hélice, dont les dents sont disposées sur un axe rotatif fixé à un bâti solide en bois ou en fer, manque de souplesse absolue, la herse Archaëhon a inventé une machine, encore peu utilisée en France, formée d'une double hélice disposée en anneau et qui provoque d'un saige pour le conducteur.

HERSE, LE HER' h. a. p. n. m. Bas. Soit dit d'un couteau d'une tour, d'une porte dont la herse est un dit d'un couteau. « On dit aussi COLLEUR, etc.

HERSE (*her'* h. a. p. n. m. Nom vulgaire d'un poisson, le mormyre.

HERSE, Myth. Gr. Personification de la robe; elle fut de Cérès, roi légendaire d'Athènes; Aglauros et Erichonion, l'Andros. Les trois sœurs furent les premières prêtresses d'Athéna, dont elles habitaient le sanctuaire. Herse fut une des Hérniades, dont elle est Céphalote. Herse fut une des Hérniades, dont elle est Céphalote. Herse fut une des Hérniades, dont elle est Céphalote.

HERSEUX, comm. de Belgique (prov. de la Flandre-Occidentale, arrond. admin. et judic. de Courtrai, pres de la frontière de France; 2.493 hab.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

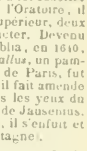
HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.

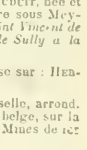
HERSEMANT (*her's* m. h. a. p. n. m. Action du herse.



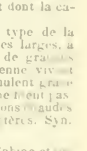
Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).



Herse, élevé, et coupe (milit.).

HILL GROVE, ville d'Australie Nouvelle-Galles du Sud... (suite de la notice précédente)

HILLAR, Géorg. V. IELLAR.

HILLE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), près des marais de la Bastau; 2.397 hab.

HILLEBRAND (Joseph), littérateur allemand, né à Grosslinggen en 1788, mort à Solem en 1871. Il étudia aux séminaires de Hildesheim et de Göttingue la théologie et la philosophie...

HILLEBRAND (Karl), littérateur allemand, fils du précédent, né à Göttingen en 1829, mort à Florence en 1884. Il fut élu au mouvement révolutionnaire dans le duché de Bado, fut emprisonné, s'évada et passa en France...

HILLEGERSBERG, comm. des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande arr. de Rotterdam); 2.465 hab.

HILLEGOM, comm. des Pays-Bas (prov. de Sud-Hollande arr. de Leyde), entre la mer du Nord et l'ancien mer de Haarlem; 2.410 hab. Commerce de fleurs.

HILLEL L'ANCIEN, docteur juif du 1er siècle av. J.-C. Il naquit à Babylone, et mourut à Jérusalem. Descendant de David, il était cependant pauvre...

HILLEL LE JEUNE, docteur juif du 1er siècle, célèbre par l'invention d'un moyen de concilier le jour du soleil avec celui de la lune...

HILLEMACHER (Paul-Joseph-Guillaume), compositeur français, né à Paris en 1852. Il obtint le premier grand prix de Rome en 1878. Ses principales œuvres sont...

HILLER Johann Adam, compositeur allemand, né à Mendelssohn en 1728, mort à Leipzig en 1804. Fixé à Leipzig après la suppression des séminaires, il fut successivement directeur du Concert, maître de musique à l'église Saint-Pauline...

HILLER Jean, baron pr., général autrichien, né à Brody en 1751, mort à Lemberg en 1819. Entré en 1770, dans l'artillerie, il prit successivement part à plusieurs campagnes contre la Turquie...

HILLER Ferdinand, compositeur allemand, né à Francfort-sur-Mein en 1811, mort à Cologne en 1885. De retour à Francfort en 1836, il partit l'année suivante pour Milan...

Il donna, en 1839, un opéra, Romilda; fit exécuter à Leipzig, en 1840, un oratorio, La Destruction de Jérusalem; il fit un nouveau voyage en Italie en 1841 et, en 1842, retourna à Leipzig. Il succéda alors à Mendelssohn comme directeur des concerts du Gewandhaus...

HILLERN (Wilhelmine m.), femme de lettres allemande, née à Munich en 1836. Fille de Christian Birch et de Charlotte Birch-Pfeiffer, elle devint actrice et joua dans les principales villes de l'Allemagne. Elle épousa le baron de Hillern et se consacra à l'éducation de ses enfants...

HILFEROD, ville des Etats-Unis (Etat de Seeland [dist. de Franklin]), pop. 3.734 habitants. Tanneries, fabriques d'eau-fort. Ecole savante, fondée par Christian IV. Hôtel municipal assez remarquable; hôpital de foies; bars royal.

HILIE (h asp., et f. n. G. Genre de rubiacées, trille des cinchonées, comprenant des arbustes parfois éphémères, à tiges glabres, à feuilles opposées, charnues, à grandes fleurs blanches, odorantes, solitaires, à fruit capsulaire.

HILLON, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 12 kilom. de Saint-Erieux; 9.273 hab. Marais salants, vue romaine. Calvaire, avec belle vue sur les grèves de l'anse d'Yffiniac.

HILLSBORO, ville des Etats-Unis (Texas), ch.-l. du comté de Hill, sur un affluent du Brazos; 7.200 hab.

HILLSBOROUGH, ville d'Irlande (prov. d'Ulster [comté de Down]), près du canal de Laggan; 4.250 hab. Fabrication de toiles. Château et parc.

HILLSBOROUGH, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté de Highland; 5.200 hab.

HILSDALE, ville des Etats-Unis (Michigan), ch.-l. du comté de Hillsdale, pop. 3.704 hab. Banquets. Le comté dont cette ville est le chef-lieu est au des plus riches comtés agricoles du Michigan.

HILO, ville de la Polynésie (archipel des îles Ilaava [île d'Ilaava]); 4.200 hab.

HILORE (de l'espagn. estoria, même sens) n. f. Nom de forts bordages, qui relient entre elles les solives et les planches d'un bâtiment sur un navire. « Hiiores renversés. Forts bordages établis au-dessus de la carène. »

HILON (h asp., — rad. hile) n. m. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

HILONGOS ou LONGOS, ville de l'archipel des Philippines (île de Leyte); 13.470 hab.

HILOSPERME h asp., et sperm n. f. Genre de graminées, de la tribu des Paniceae. Le nom est appliqué à la graminée dite graminée de l'adj. Bot. Dont la graine a un hile très large.

HILOTE n. m. Autre orthog. de HIOTE.

HILSENBERG (sin-bar'ji) n. f. Bot. Syn. de POMBYA de Hilsenberg, sav. allem. n. f. Bot. Syn. de POMBYA.

HILVARENBEEK, bourg des Pays-Bas (prov. du Brabant-Septentrional arr. d'Endhoven); 2.235 hab.

HILVERSUM, ville des Pays-Bas (prov. de Nord-Hollande arr. d'Amsterdam); 5.200 hab. Habitation, fabrication de cotonnades, lainages et tapis.

HIMALAYA [la-i-a] (le Sécour des neiges), ancien Imass ou Emodus, le plus important système montagneux de l'Asie centrale. Compris entre le plateau du Thibet au N. et la vallée du Gange (Inde) au S., entre le cours du Gange, tributaire de la mer d'Omam, à l'O., et celui du Brahmapoutre, tributaire du golfe du Bengale, à l'E., il renferme les plus hautes sommités du monde.

Le pic de Lio-Porgal (6.774 m.); défilé de Niti, où passe la grande route de Garkoh; le Bandepourth (8.406 m.), dans les montagnes qui renferment les sources du Gange; le Garla-Mandata (7.690 m.), d'où se détache vers les monts Kailash, crête du Marhan (7.230 m.), au N. du Gange. Cette chaîne a une longueur totale évaluée à 1.600 kilom.; mais son extrémité orientale est inconnue.

Géologiquement, la région haute de l'Himalaya est celle des granits et des gacis; la région moyenne, celle des gneiss et des schistes; la région basse, celle du grès et du tertiaire; il n'y a point de volcans, actifs ou éteints, mais l'action ignée se révèle sur de vastes espaces. L'Himalaya ne présente ni plateaux, ni larges vallées; ce ne sont que pics, terrasses étagées, gorges étroites. La limite des neiges perpétuelles varie avec les versants; elle est élevée sur le versant méridional à cause de l'humidité plus grande que sur le septentrional.

HIMALAYEN, ENNE (hi-ma-i, en), PERSONNE dans l'Himalaya ou qui habite cette région. — Les HIMALAYENS. — Adjectif. : Les langues HIMALAYENNES. — n. m. : S'exprimer en HIMALAYEN.

— ENCYCL. Les nombreuses langues de la région himalayenne, encore mal connues, forment comme la transition entre les langues mondaïques au nord de l'Himalaya (chinois, tibétain) et les idiomes agglutinés de l'Inde centrale (groupe dravidien). Les plus importantes sont le lepta, le kiranti, le limbu, le morma, le kura, le gaurung, le magari, le souwar, le bodo, le thina, et le khasia. Ces trois derniers idiomes ont été plus étudiés.

HIMANTALE (H) n. f. Genre d'algues marines, de la famille des fucoacées. (La froide se développe en une coupe brièvement pédonculée, qui en constitue la partie stérile, de la dépression centrale de cette coupe part un segment très court en forme de sautoir, le plus souvent bifurqué, le long parfois de 1 à 3 m.)

HIMANTOPIUS (pus) n. m. Nom scientifique des échasses, oiseaux échassiers. (V. ÉCHASSE.) [Ne pas confondre avec EGIMANTOPIUS, nom scientifique des hutriers, autres échassiers. V. HUTRIER.]

HIMASS (mass — mot gr.) n. m. Nom donné à l'allongement et à l'amincissement de la liette.

HIMATON (i-ton — mot gr.) n. m. Antiq. gr. Nom général des vêtements au-dessus du manchet, que les Grecs mettaient pour sortir. « A Rome, Toque. »

HIMEDSI ou HIMEJDI, ville du Japon (île de Nippon [prov. de Harima]), sur le fleuve Itsikawa; 25.725 hab.

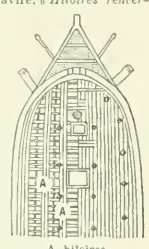
HIMELLE ou HIMELLA (mél) n. f. Sous-genre de corbules, caractérisé par la valve gauche plus grande que la droite, à l'opposé de ce qu'on observe chez les corbules vraies. (L'espèce type de ces mollusques fluviatiles de l'Amérique du Sud est l'himella parvulus, des Amazoïnes.)

HIMERE (lat. Himera), ville de la Sicile ancienne, sur la mer, au N. de l'embouchure d'un rivier de ce nom, sur l'emplacement actuel de Termini. Fondée par des colons grecs ou macédonniens, grecs en 648 av. J.-C., elle fut soumise par Phalaris à la tyrannie de Thréon, mais appelée à son secours les Carthaginois. Elle fut l'enjeu d'un bataille livrée par Amilcar à Thréon et à Gélon. En 408 av. J.-C., Annibal la détruisit.

HIMERE ou HIMÉROS. Myth. gr. Fils de Zeus ou de Lacedaemone et de la nymphe Taygète. Il s'attacha la coléone noire, à laquelle il poussa pendant la nuit à désoler la terre, sa sœur Cléonée reconnut le lendemain, il éprouva une telle douleur, qu'il se précipita dans le fleuve Marathon, nommé, de son nom, Himéros, et qui devint plus tard l'Eurotas. De l'union d'Himéros et de Cléonée naquit Asopos. — Divinité allégorique, personnification de l'été.

HIMÉRÉE, grandeur athénien, né à Phalère, mort en 322 av. J.-C. Il était frère de Demétrios de Phalère. Il s'attacha au parti national, fut proscrit par Antipatros après la bataille de Crannon, et se réfugia, avec Hypéride et Aristonice, dans le temple d'Égée à Egine; il y fut arrêté avec ses compagnons et mourut.

HIMÉRIOS, sophiste grec, né à Prase, en Bithynie, vers 215 de notre ère, mort à Athènes en 368. Il était fils du rhéteur Ammian. Il étudia à Athènes, où, à son tour, il commença, vers 350, à professer l'éloquence. Il y eut pour auditeurs Basile de Césarée et Grégoire de Nazianze. En 362, il vint à Constantinople, puis à Athènes, où il reprit à Athènes, son enseignement, qu'il poursuivit jusqu'à sa mort. Ses discours, dont un certain nombre nous sont



HOCHEUT HOEII-TI

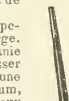
HOCHEUT (h asp., et ehd - rad. hochwer) n. m. Jouet...



Hocheut

HOCHEUR (h asp.) n. m. Nom vulgaire de certains espècles de crocus... HOCHELD, ville d'Allemagne... HOCHELFEN, bourg d'Alsace-Lorraine... HOCHHEIM, bourg d'Allemagne... HOCHHEIMER (h asp.) n. m. Vin blanc récolté à Hochheim... HOCHRIEDEL, village d'Allemagne... HOCHZÄHRICH, bourg d'Allemagne... HÔ-CHÔ NIORAI, l'un des cinq grands Bouddhas éternels... HOCHSPEYER, bourg d'Allemagne... HÔCHST ou HOCHSTEDT, ville d'Allemagne... HOCHSTÄDT, ville d'Allemagne... HOCHSTÄDT (BATAILLES DE). Trois batailles célèbres... HOCHESTER (Ferdinand von), géologue et voyageur allemand... HOCHESTERIA (hok-htë-ri [h asp.]) n. m. Genre de poissons...

HOCHESTETTERIE (hok-htë-łér [h asp.]) n. f. Genre de composés, tribu des mûisésites... HOCHER (h asp.) n. m. Abréviation de HOECHNER... HOCHEHEIM, bourg d'Allemagne... HOCHER (h asp.) n. m. Mot arabe... HOCHIAK (h asp., et hi-ak) n. m. Tablette de bouillon... HOC OPUS, HIC LABOR EST... HOCQUINCOURT (Charles de MONCEY, marquis d.), maréchal de France... HOCENNALE (h asp., et na-III [II mill.]) n. f. Variété de peuplier... HOC VELO, SIC JUVINO, SIT PRO RATONE VOLUNTAS... HODEIDA (la Scæntia des anciens), ville d'Arabie... HODELL (François-Oscar-Léonard), auteur dramatique... HODER, un des fils d'Odin, dans la mythologie scandinave... HODIE MIHI, CRAS TIBI... HODIERNA ou ADIERNA (Jean-Baptiste), astronome et naturaliste italien... HODIMONT, bourg de Belgique... HODOGRAPHE n. f., HODOGRAPHIQUE adj. v. onographe, onograhique.



Balle et crocse de hochey.

HODOMÈTRE n. m., HODOMÉTRIE n. f., HODOMÉTRIQUE adj. v. odomètre, odométrique... HOECKE (Gaspard VAN DEN), peintre flamand... HODIC, île bretonne de l'océan Atlantique... HODILLUS (huss) n. m. Genre d'arachnides aranéides... HOEFER (André), chef de l'insurrection tyroléenne... HOEFER (Jean-Christien-Ferdinand), écrivain et savant français... HEFBER (Edmond), littérateur allemand... HOEHLER (Charles-Adolphe-Constantin, chevalier de), historien allemand... HOELER (Benjamin-Charles-Henri), philosophe suédois... HOEI-TI, empereur de la Chine, de la dynastie des Han occidentaux...

alexandrians, Zénodote, Aristophane de Byzance, surtout Aristarque, puis les savants du lycée de Pergame, conser-

dans les villes et les villes grecques de la côte asia-

HOMÉRIE (r/n). Genre d'iridacées maritimes, comprenant

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n). Genre d'iridacées maritimes, comprenant

HOMÉRIE (r/n). Genre d'iridacées maritimes, comprenant

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

l'homme a été volontaire, c'est-à-dire comme une

La peine du meurtre, dérogée de toute autre créan-

Jusqu'au temps modernes, on n'a guère douté que l'Iliade

et l'Odyssée ont formé réellement l'œuvre d'Homère.

— Cf. Wolf, *Prolegomena ad Homerum* (Halle, 1795);

— Cf. Wolf, *Prolegomena ad Homerum* (Halle, 1795);

— Cf. Wolf, *Prolegomena ad Homerum* (Halle, 1795);

— Cf. Wolf, *Prolegomena ad Homerum* (Halle, 1795);

— Occult. *Sorts homériques*, Espèce de divination qui se

— Philos. *Philosophie homérique*, Système de certains

— HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

— HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.

— HOMÉRIE (r/n) — lat. *homericus*, dérivé de *Homeros*.



Homère, d'après Puvris de Chavanais. (Bibliothèque de Boston.)

en 1883, l'acompagnant dans son exploration au Caucase et dans la Russie intérieure et rédigeant la partie pittoresque et ethnographique de son ouvrage. Publié par son mari sur les *Stages de la mer Caspienne*. Ou lui doit, en outre : *Voyage dans les stuppes de la mer Caspienne*, et dans la *Russie méridionale* (1860) ; *A travers le monde, la Vie orientale, la Vie crétolée* (1870) ; les *Mémoires d'un voyageur*, recueil de poésies publiées en 1873, etc.

HOMMASSE (ho-ma-sè) rad. *homme*, ad. Par dénigrement. Se dit à l'égard d'un homme dans les traits, le son de sa voix, la taille, les manières tenues plus de l'homme que de la femme : *Une femme HOMMASSE. Une tournure HOMMASSE.*

HOMMASSE (ho-ma-se-man) adv. D'une manière hommasse.

HOMMASSE (ho-ma-sè) (S'), v. pr. S'est dit d'une femme qui prend les manières masculines : *La femme qui s'HOMMASSE n'a plus d'empire sur les hommes.* (Bern. de Saint-Pierre.)

HOMME (du lat. *homo*, même sens). m. Animal raisonnable, ou, d'une manière plus précise, Mammifère bipède, à raison verticale, doté d'un cerveau et de langage articulé : L'HOMME n'est ni ange ni bête. (Pascal.) Individu appartenant au genre humain. *Il est malaisé de connaître l'HOMME.*

Personne humaine douée des qualités qui honorent et désignent sa nature ; personne humaine digne du nom d'homme : *Faites des HOMMES, et tout ira bien.* (Michelet. — Le mâle dans l'espèce humaine : L'HOMME et la FEMME. Individu mâle parvenu à l'âge adulte ou qui se conduit comme s'il y était parvenu. *Un militaire, le danger, transformés en quelque enfant en HOMME.*

— Soldat au marin : *Quatre HOMMES et un corporal.* — S'emploie souvent avec un adjectif dont le sens peut varier selon qu'il est placé avant ou après le nom, comme dans les exemples suivants : *Homme bon, Homme d'œuvre et d'âme ; Homme franc, droit, simple, candid ; Homme faneux, Homme illustre, célèbre ; Faneux homme, Homme très remarquable en son genre ; Évoleur est un HOMME FAMEUX, mais on ne peut dire qu'il ait été un HOMME FAMEUX. V. BRAVE, GALANT, GRAND, NONNÊTE, DÉVOTE, FAUVRE.*

— Antiq. rom. *Homme nouveau* (homo novus). Nom donné par les Romains au citoyen qui, le premier de sa famille, avait accès aux honneurs.

— Dr. fond. *Homme lige*, *Homme lige*. Celui qui s'était engagé par un hommage lige. *Homme de corps et*, dans le Midi, *Homme de geste ou de taille*. Serf. *Homme de tête ou des quatre deniers*, ou *Homo de capitale*. Celui qui était assujéti à la capitation, impôt personnel levé à titre de serf. *Homme de poche* (homme postistis) ou *Homme cuisinier*, Roturier. *Homme du roi*. Celui qui a commis la loi pour remplir une fonction soit au dedans, soit au dehors du royaume.

— Dr. mod. *Devant Dieu et devant les hommes*. Partie de la fonction par laquelle un individu est chef du jury commis à la lecture publique du verdict. *V. VERDICT.*

— Manège. *Homme de bois*. Appareil en bois, en forme d'X doublé, qu'on fixe en guise de selle sur le dos des chevaux non dressés, pour les habituer à porter un cavalier.

— *Homme de poste*, Matelots, brevétés ou non, chargés des postes et des divers détails de l'intérieur du navire. *Homme de quart*, Matelot de service à bord d'un navire. *Homme de pont* ou dans la machine. *Homme de rigie*, Matelot de service au bossoir ou dans la machine. *Homme de mer* ! Exclamation poussée par un homme du bord qui voit quelq'un tomber à l'eau.



— On dit alors aussi la bouée et manœuvrer instantanément pour essayer de la sauver. *Homme de bois*, Mât de coracle. *Syn. de BONDHOMME.*

— Relig. *Le fils de l'Homme*, Jésus-Christ. *L'Homme-Dieu*. *Le Verbe fait homme*, Jésus-Christ. *Le premier homme*, Adam. *Le second*, Adam. *Le troisième*, l'homme péché. *Le nouvel homme ou Homme nouveau*, Christ régnant par la grâce. *Jésus-Christ*. *Le vieil homme*. Les penchants vicieux de la nature humaine. — *Dépouiller le vieil homme*. Renoncer au péché, aux tentations corrompues. — *Les enfants de l'homme*. Ceux qui vivent dans le monde, dans l'iniquité ; Les hommes en général.

— Typogr. *Homme de bois*. Personne (ouvrier ou secrétaire aidant le metteur en pages dans son travail ou son affaire).

— Zool. *Homme des bois ou Homme sauvage*, Nom vulgaire de l'orang-outang.

— Loc. div. : *Homme public*. Homme qui s'occupe des affaires publiques. *Homme d'Etat*. Personnage politique qui occupe un poste important dans les affaires publiques. *Homme d'argent, de finance*. Banquier, agent sur le numéraire ou les valeurs commerciales. — *Personne intéressée*, qui ne pense qu'à amasser de l'argent. *Homme de chambre*. Valet de chambre. *Vx.* *Homme de cheval*. Homme qui monte le cheval, qui s'occupe passionnément du cheval. *Homme d'écriteur*. Officier, homme qui suit la carrière des armes. — *Grand amateur d'écriture* ; friand de la lame. *Homme de lettres*. Écrivain, littérateur. *Homme de loi*. Homme instruit dans la jurisprudence ; celui qui occupe de l'étude ou de la pratique du droit. *Homme de mer*, Marin ou homme au contact de la science navale. *Homme à la mer*. Au sens propre, v. la rubr. *Mar.* — *Fig.* *Personne perdue de réputation*, ou au point de vue physique, etc. *Homme du monde*. Homme qui vit dans le monde, qui est au courant des usages et de la manières. *Autant qu'homme du monde*. Autant que qui ce soit. *Homme de paille*. Prétexté-nom, homme mis en avant pour prendre la responsabilité extérieure d'un autre ou pour ne pas en être chargé. *Homme de main*. Manœuvrier, homme qui fait des travaux manuels en exécutant proprement aucun apprentissage. *Homme de pied*, Fantassin. *Homme de qualité*, Homme bien né. *Homme de rien*, Homme sans naissance, sans fortune, sans influence. — *Homme de vie*. Homme qui a une conduite irréprochable. *Homme de vue et de parole*. Homme capable de commettre toutes les mauvaises actions. (V. AFFAIRE, ARME, DIEU,

COUTURE, COUV. DIEU, ÉGLISE, ESPRIT, GUERRE) *Homme* ou *Homme* capable de, labio ou propre à : *L'Homme à tout entreprendre.* — *Qui fait, qui convient de : Un Homme à ménager.* *Homme de, Homme dévoué aux intérêts, au service de : Dieu n'a fait un homme roi que pour être l'Homme des peuples.* (Fénel.) — *Homme qui convient à, qui est fait pour attendre, annoncé, désiré par : Il y a dans l'Homme deux hommes : l'Homme de son siècle, l'Homme de tous les siècles.* (Chateaub.) *Homme* (précédé d'un adjectif possessif). Homme en état de lutter contre : *Trouver son Homme.* — *Homme soumis aux ordres d'un commandant par : Officier qui rassemble ses hommes.* — *Homme mâché* qui s'agit, dont on parle : *Voici mon Homme, NOTRE Homme.* — *Mon homme, Notre homme, Mon mari dans le langage des femmes de la campagne.* *Ce n'est pas un Homme, C'est un homme facile, sans énergie.* — *Homme d'Angleterre*, l'expression d'*homme malade* servait à désigner l'empire turc ; la Russie proposait de prendre des dispositions pour partager son héritage, l'Angleterre, répondant qu'il valait mieux essayer de le guérir.)

— ALLUS. LITTEB. — *Homme alligé, Dieu le méne, Pensée de Pascal. V. AGITE.* — *Le style est l'homme même, alliance à une phrase célèbre de Buffon. V. STYLE.*

— *Le masque tombe, l'homme reste,* — Et le masque s'évanouit.

Vers de J.-B. Rousseau. V. MASQUE. — *L'homme n'est qu'un roseau, etc.* (Pascal.) V. ROSEAU. — *Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins homme !*

Vers de Molière. (C'est le repos de Tartuffe à Elmire, surprise de l'entendre lui faire des propositions bontés.)

— *Homme, si tu fais même, sur ce fait, Bonhomme à l'homme qui t'en fait.*

Vers de La Fontaine dans les *Femmes et le Secret*. (Dans cette fable, il s'agit d'un secret qu'une femme est incapable de garder, mais, dans les allusions, on applique ces vers à des circonstances diverses.)

— *Homme qui meurt encore dans un certain nombre de vers qui sont devenus en quelque sorte des proverbes. Nous rappellerons les suivants :*

L'homme de la nature est le chef ou le roi.

BERLAU.

L'homme est, je vous l'avoue, un méchant animal.

MOLIERE.

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des dieux.

MOLIERE.

— *Prov.* : *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*, Les terres rapportent en proportion de la capacité de celui qui les fait valoir. *V. DIEU.*

— ENCYCL. BIOL. V. TRANSFORMISME.

— *Le plus simple des animaux (V. CRÉATION, TRANSFORMISME)*, l'homme est un simple genre de l'ordre des primates ou, au contraire, il occupe un rang à part dans la nature, de telle sorte qu'on a osé dire que l'homme est un être qui pour lui un *regne homme* se surajoutant aux règnes minéral, végétal et animal. Quoi qu'il en soit, la structure anatomique de l'homme le rapproche de mammifères supérieurs, et ses fonctions physiologiques s'accroissent de la même manière que chez ces derniers.

Les caractères spécifiques de l'homme sont : la station verticale, les dispositions consistant dans différents segments du corps de son crâne et, par suite, le poids de son cerveau, enfin, le langage articulé. Sa peau est presque dépourvue de poils, les cheveux sont abondants, son nez avance fortement au-dessus de la bouche, et son menton est très court. Ses mains sont dans le prolongement du bras, tandis que ses pieds forment un angle droit avec la jambe. Enfin, ayant l'habitude de se tenir et de marcher debout, il a les muscles fessiers et une partie des muscles du cou développés.

On divise le corps de l'homme en deux régions : la tête et le tronc, cette dernière comprenant le thorax et l'abdomen. Les membres sont une dépendance du tronc et se subdivisent en membres thoraciques ou supérieurs (bras), et en membres abdominaux ou inférieurs (jambes). La taille est fort variable ; chez certaines races, elle atteint difficilement 1^m,40 (négrites) ; chez d'autres, elle dépasse 1^m,70, sans tenir compte, bien entendu, des nains et des géants. Il existe de même une grande variation dans les poids, les muscles, les os, les différents segments du corps les uns avec les autres (v. PROPORTION), suivant les individus et suivant les races, si bien que le *canon absolu* v. ce mot) est du domaine de la pure esthétique. On se rappelle que l'homme trois sortes de fonctions de nutrition, de relation et de reproduction, qui sont plus ou moins subordonnées les unes aux autres. Les fonctions de nutrition sont la respiration, la circulation, la digestion, l'assimilation et les sécrétions. (V. ces mots.) Les fonctions de relation comprennent l'ensemble des actes qui mettent l'homme en contact avec le monde extérieur, c'est-à-dire la locomotion et la sensation, qui résultent de l'activité des systèmes musculaires, nerveux, squelettiques, etc. Les fonctions de reproduction tendent à la continuation de l'espèce.

Les divers appareils de l'homme, ses fonctions, ses organes sont traités séparément à leur ordre alphabétique. — *Homme fossile ou préhistorique*. L'époque de l'apparition de l'homme sur la terre est difficile à préciser. On possède des ossements de 776 ans avant notre ère, et de 16,000 à 30 siècles, chinois de 50 siècles, les traditions racontent des faits qui se se-

raient passés il y a 12,000 ans dans l'Inde, 30,000 ans en Égypte et 130,000 ans en Chine.

Sans vouloir et sans pouvoir fixer le nombre d'années de la période préhistorique humaine, il semble acquis, aujourd'hui, que nos ancêtres existaient à la fin de la période tertiaire. En tout cas, en Europe, l'homme vivait à l'époque quaternaire et était contemporain du renne, de l'ours des cavernes, du mammouth, du rhinocéros de Merck, etc. On a trouvé des squelettes, des armes, des outils qui ne laissent aucun doute. Suivant les lieux où ces vestiges ont été rencontrés, on distingue chez les hommes quaternaires les races de Chelles et de Saint-Acheul, celle du Moustier, de Canstadt ou du Néanderthal, celle de Solutré, de la Madeleine et de Cro-Magnon. A l'époque néolithique, apparaissent, dans nos pays, de nouveaux hommes qui importèrent l'élevage des animaux domestiques, la culture des céréales et qui appartenant aux races de la pierre polie. Enfin, depuis lors, l'Européen a progressé rapidement ; il traverse l'âge de bronze, puis l'âge de fer, pour entrer dans la période historique.

Races humaines actuelles. Les populations du globe se différencient les unes des autres par divers caractères : on a basé la classification sur la couleur de la peau, et l'on décrit trois grandes divisions ou troncs : le tronc blanc ou caucasique, le tronc jaune ou mongolique, le tronc noir ou éthiopique. La race rouge dérive du tronc jaune. Mais il faut bien entendre que ces mots n'ont rien d'absolu ; les Indous d'origine caucasique sont noirs, et certains nègres ont une teinte café au lait, d'autres une teinte jaune. Cependant, dans chacune de ces divisions, il y a, outre la couleur, un certain nombre de caractères communs qui précisent la parenté de leurs différents races.

Le tronc caucasique comprend des races à teint clair, à yeux grands, non obliques, dont la couleur varie du noir au bleu, à barbe fournie, à cheveux fins non laineux, noirs, blonds ou roux. Les blancs sont ou trichéphales ou dolichéphales, à front large, à figure ovale. Ils occupent l'Europe, sauf quelques parties est et sud-est, la moitié sud-ouest de l'Asie, le nord de l'Afrique et, en Amérique, apparaissent mélangés à d'autres races. Ils ont un nombre de 510 millions.

Le tronc mongolique comprend des races à teint variant du blanc au brun jaune et au vert olive, mais le jaune domine toujours. Les yeux obliques et étroits, les cheveux gros et raides, la barbe peu fournie sont noirs. Les jaunes sont brachycéphales, à face losangique et à léger prognathisme. Ils occupent quelques parties de l'extrême Orient européen, l'Asie tout entière, sauf le Sud-Ouest, le nord de l'Amérique, une partie de l'Océanie et de Madagascar. Ils ont un nombre de 556 millions.

Le tronc éthiopique comprend des races à teint variant du brun clair au noir, parfois, mais exceptionnellement, jaune (Hottentots). Les cheveux crépus, la barbe rare sont noirs. Les nègres sont des dolichéphales, à face étroite et longue, à nez écarté, à bouche grande et lippe, à canthars très saillants et à prognathisme très marqué. Ils habitent le Nord, l'Australie, la Mélanésie, une partie de la

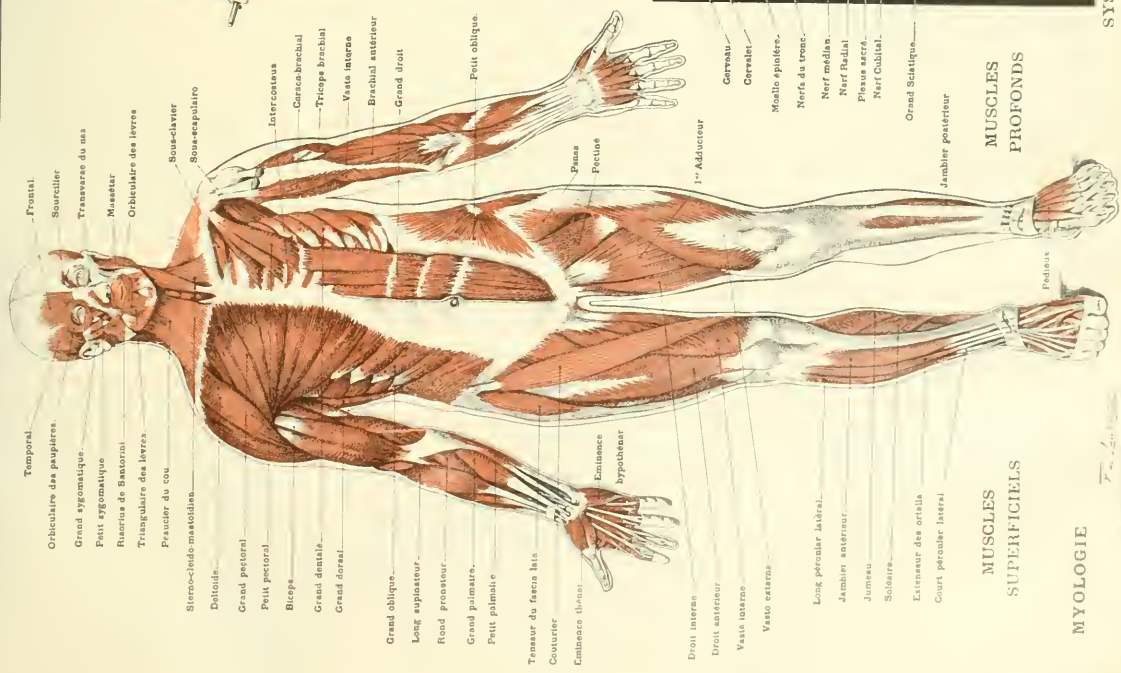


RACES : 1. Blouche ; 2. Nègre (Soudan) ; 3. Nègre (Ethiopie) ; 4. Rouge (Peau-Rouge) ; 5. Jaune (Chinois) ; 6. Type arabe ; 7. Type hindou ; 8. Type malais.

Polynésie, en outre, on en rencontre en Amérique et au sud de l'Asie. Ils comprennent 156 millions d'individus. — *De l'Inter. L'homme est-il, comme les États, un sujet du droit international ?* Il n'est pas un membre de la communauté internationale ; les États seuls ont cette qualité ; c'est-à-dire l'homme n'est pas une personne internationale, mais on doit lui attribuer ce caractère, si, par les mots « personnes internationales », on désigne tous les États dont le droit international public règle les situations juridiques, détermine les droits et les devoirs.

HOMME (ESSAI SUR L'), poème anglais de Pope. — Il se compose de quatre épîtres, dont la première et la seconde parurent en 1732, la troisième en 1733, et la quatrième en 1734. L'idée générale de ce poème philosophique, c'est que l'homme est partout et en toutes les passions, sans avoir un bien général. Ce fut Bolingbroke qui exposa cette théorie au poète, théorie empruntée à la *Theodice* de Leibniz. La vérité est que Pope n'a pas logiquement couvré la portée de son genre et qu'il mêle à chaque vers des idées disparates. Toutefois, si l'on philosophe est naïf, l'art de s'exprimer est véritablement merveilleux. Nulle part, Pope n'a si abondamment déployé l'incomparable talent qu'il avait de frapper des vers-proverbes, grâce à la maîtrise de son langage poétique, concis et clair.

Homme aux quarante écus (l'), conte de Voltaire (1767). — C'est l'histoire d'un homme qui, quatre écus de rente et à qui les impôts en mangent la moitié. Cependant, un marchand qui en a 400.000 ne paye rien. Un géomètre philosophe, consulté à ce sujet, dit des choses fort intéressantes, mais n'explique rien. L'homme aux quarante écus a beau discuter, il ne réussit qu'à se faire emprisonner. Le pauvre diable se venge en devenant de plus en plus raisonner. Le gouvernement, le clergé,



Temporal.
Orbiculaire des paupières.
Grand zygomatique.
Petit zygomatique.
Raséus de Santorini.
Triangulaire des lèvres.
Précureur du cou.
Sterno-cléido-mastoïdien.
Deltéide.
Grand pectoral.
Petit pectoral.
Biceps.
Grand dentale.
Grand dorsal.
Grand oblique.
Long splénopteur.
Rond procteur.
Grand palmaire.
Petit palmaire.
Tenseur du fascia lat.
Coureur.
Embraseo brach.
Droit interne.
Droit antérieur.
Vasio latéral.
Vasio externe.

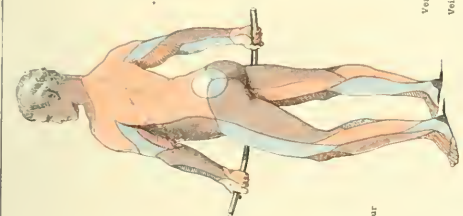
Frontal.
Sourcilier.
Transverse du nez.
Maséteur.
Orbiculaire des lèvres.
Sous-clavier.
Sous-épaulaire.
Intercostaux.
Corno-brachial.
Triops brachial.
Vasio interne.
Brachial antérieur.
Grand droit.
Petit oblique.
Penna.
Pectiné.
1^{er} Adducteur.

Embrance hypohuméral.
Droit interne.
Droit antérieur.
Vasio latéral.
Vasio externe.
Long péronier latéral.
Jambier antérieur.
Jumeau.
Soleaire.
Extenseur des orteils.
Court péronier latéral.
Jambier postérieur.
Pedon.

MUSCLES SUPERFICIELS

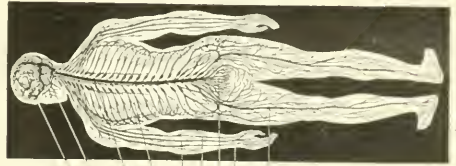
MUSCLES PROFONDS

MYOLOGIE

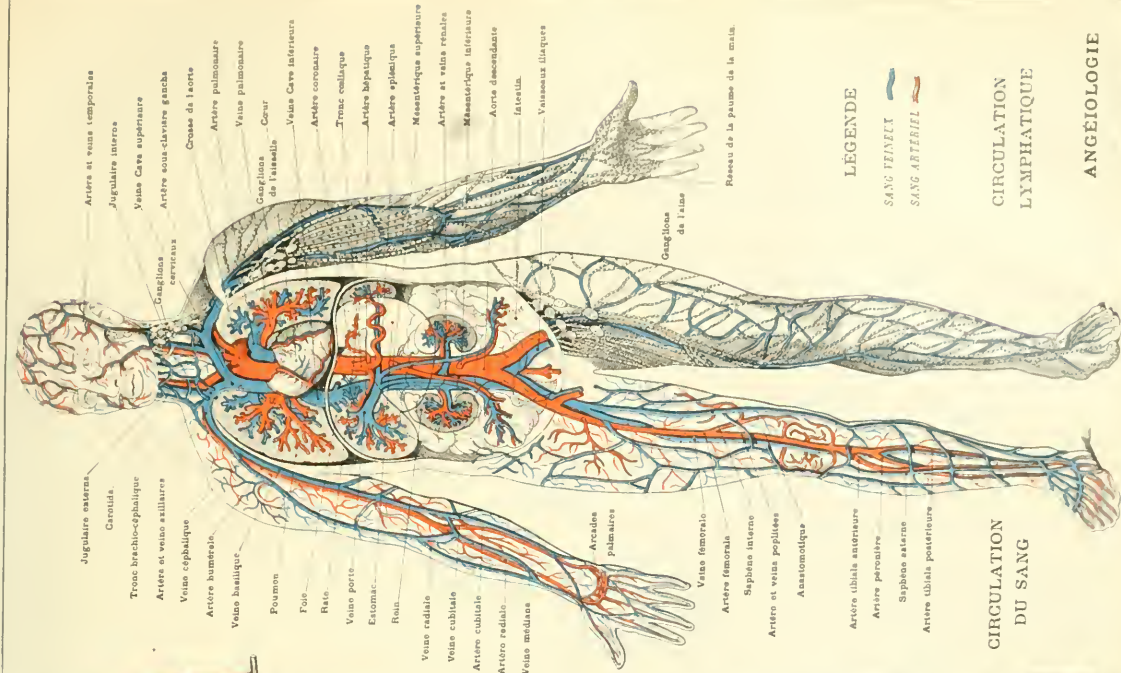


NÉVROLOGIE

Territoires des nerfs cutanés



SISTÈME NERVEUX



CIRCULATION DU SANG

CIRCULATION LYMPHATIQUE

ANGÉIOLOGIE

LEGENDE

SANG VEINEUX
SANG ARTERIEL

Réseau de la peau de la main.

Organoles de la main

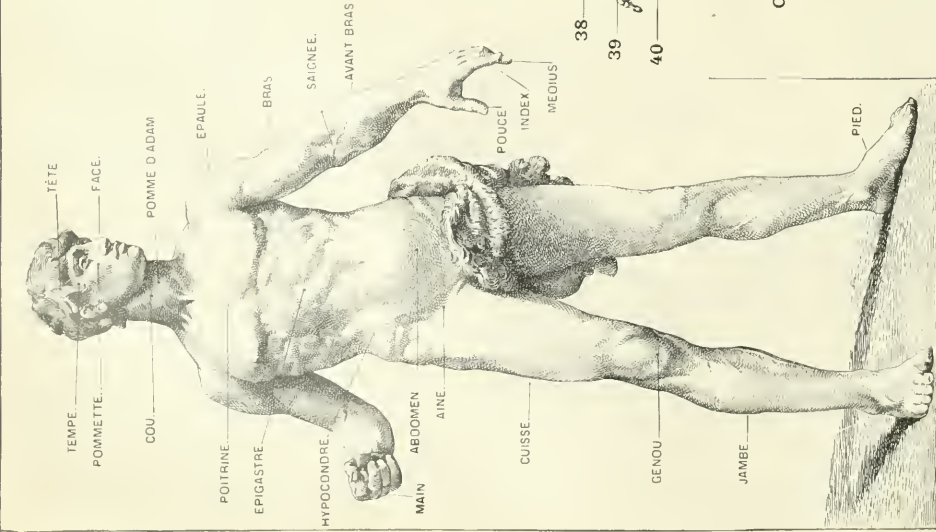
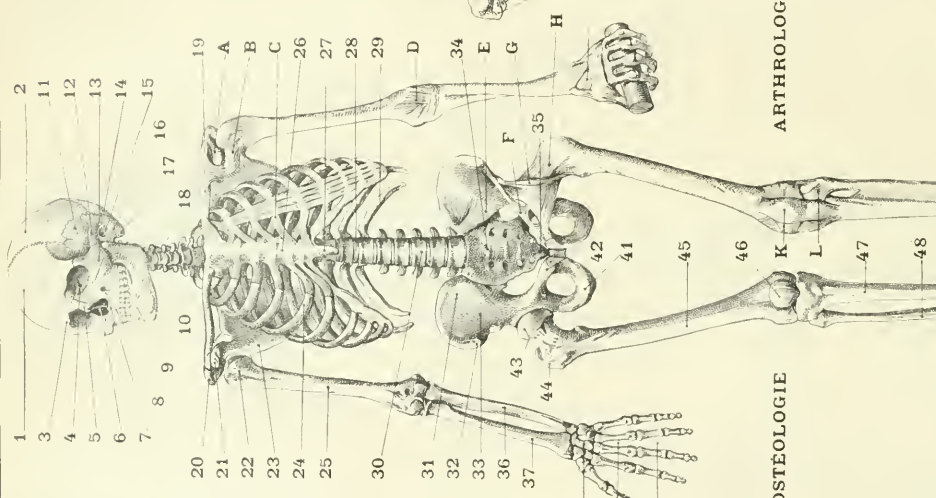
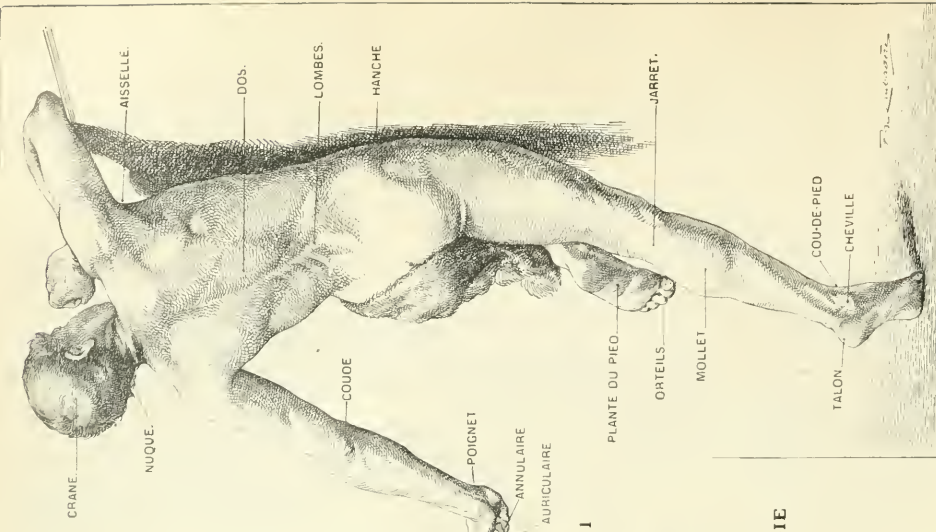
Arrière et veins temporales.
Jugulaire interne.
Veins Caves supérieures.
Arrière sous-clavier gauche.
Crosse de la aorte.
Arrière pulmonaire.
Veins pulmonaire.
Cœur.
Cavités de l'estomac.
Veins Caves inférieurs.
Arrière coronaire.
Tronc cœliaque.
Arrière biploïque.
Arrière splénique.
Mésentérique supérieure.
Arrière et veins renales.
Mésentérique inférieure.
Aorte descendante.
Intestin.
Veinsaux iliaques.

Jugulaire externe.
Carotides.
Tronc brachio-céphalique.
Arrière et veins axillaires.
Veins céphalique.
Arrière humérale.
Veins basilique.

Poumon.
Foie.
Rate.
Veins porte.
Estomac.
Rein.
Veins radiale.
Veins cubitale.
Arrière cubitale.
Arrière radiale.
Veins médiaux.

Veins fémorale.
Arrière fémorale.
Saphènes interne.
Arrière et veins poplitées.
Anastomotique.
Arrière tibiale antérieure.
Arrière péronière.
Saphènes externe.
Arrière tibiale postérieure.

HOMME



- 41 Echion
- 42 Fémur
- 43 Tête et col de fémur
- 44 Grand trochanter
- 45 Fémur
- 46 Rotule
- 47 Tibia
- 48 Péroné

- 49 Malleole latérale
- 50 Tarse
- 51 Metatars.
- 52 Phalanges des orteils

- 1 Frontal
- 2 Pariétal.
- 3 Arcade sourciliera
- 4 Trou optique
- 5 Os nasal
- 6 Vomer
- 7 Trou sous-orbitaire
- 8 Maxillaire supérieur
- 9 Maxillaire inférieur
- 10 Trou montanar.
- 11 Temporal.
- 12 Apophyse zygomaticque
- 13 Os malaire
- 14 Occipital
- 15 Conduit auditif externe
- 16 Rocher
- 17 Apophyse mastoide
- 18 Vertèbres cervicales.
- 19 Clavicule
- 20 Acromion
- 21 Apophyse coracoide
- 22 Tête de l'humerus
- 23 Omoplate
- 24 Côtes
- 25 Humerus
- 26 Sternum.
- 27 Apophyse xiphoide
- 28 Vertèbres dorsales
- 29 Côtes flottantes
- 30 Vertèbres lombaires
- 31 Os iliaque
- 32 Epine iliaque
- 33 Fosse iliaque
- 34 Sacrum
- 35 Coccyx
- 36 Cubitus
- 37 Radius
- 38 Corps
- 39 Metacarpe
- 40 Phalanges des doigts
- 41 Echion
- 42 Fémur
- 43 Tête et col de fémur
- 44 Grand trochanter
- 45 Fémur
- 46 Rotule
- 47 Tibia
- 48 Péroné
- 49 Malleole latérale
- 50 Tarse
- 51 Metatars.
- 52 Phalanges des orteils

ARTHOLOGIE

OSTÉOLOGIE

HONAVAR (en angl. **Honor, Honour**) ville de l'empire anglais de la partie orientale de Honlay, prov. du Koo-koo, sur la côte de Malabar et le large estuaire de la Chiravati ou Guerzeppa, 5.000 à 6.000 hab. Bon port. Opalente cité au XIV^e siècle, possession portugaise au XVI^e, elle appartint aux Anglais depuis 1799. Au voisinage, belles cataractes de Guerzeppa, formées par la Chiravati.

HONCHETS (h asp., et ché) v. m. pl. Jeux. Syn. de JOUEURS.

HONCKENYE (on-ké) f. Genre de tiliacées, comprenant des arbres à feuilles alternes, dentées, à fleurs en cymes, dont on connaît trois espèces de l'Afrique tropicale.

HOND, HONT, HONTE, seul estuaire de l'Escaut, depuis que la branche dite Escaut oriental est barrée par le viaduc de Berg-op-Zoom. Fleuve hollandais dans la province de Zélande, entre le continent au S., les îles de Zuid Beveland et Walcheren au N. Faisait jadis le commerce d'Anvers. Emboucheure à Flessingue.

HONDA ou **SAN BARTOLOMEO DE HONDA**, ville de la république de Colombie, située au centre du pays, au confluent du Guuali et du rio Magdalena, qui devient navigable à cet endroit. Commerce actif; elle est unie par une voie ferrée à la capitale Bogota, 5.000 hab. environ.

HONDEHEM, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 5 kilom. d'Hazeubrouck, près du mont Cassel; 1.216 hab. Elevé de bestiaux.

HONDEKOETER (Melchior), peintre hollandais, né à Utrecht en 1639, mort à Amsterdam en 1710. Il s'attacha peindre des animaux, particulièrement les oiseaux, ce qu'il fit avec un rare talent. Ses tableaux sont d'une touche large, ses animaux pleins de vérité. Citons, parmi ses meilleures toiles : *Combat entre un coq et un poulet d'Inde*, *L'Enlèvement des amants de Turin*, *Concert d'oiseaux*, *Deux perdrix mortes*, au Louvre; *Oiseau de basse-cour*, à Vienne; *Combat de coqs*; *Oiseau de rivière*, à Rotterdam.

HONDO, fleuve côtier de l'Amérique centrale. Né dans le Guatemala septentrional, il coule du S.-O. au N.-E., à travers un pays plat, humide et boisé, et se jette dans la baie Chetumal, sur le littoral du Yucatan. Il sépare, dans son cours inférieur, le Mexique du Honduras britannique.

HONDON de **LAS NIEVES**, comm. d'Espagne (Valence) prov. d'Alicante; 2.600 hab.

HONDSCHOOTE, ch.-l. de cant. du départ. du Nord, arrond. et à 25 kilom. de Dunkerque, sur le Becque de Hondschoote, embranchement du canal de Bergues à Furnes; 3.315 hab. Ch. de f. des Flandres. Moulins; brasseries, tanneries, filatures de lin et blanchisseries. Eglise des XVII^e et XVIII^e siècles. Hôtel de ville de la Renaissance octogone du XVI^e siècle. Vieilles jadis important, elle déclina à la suite d'inondations, de guerres et de la peste. Houchard y vainquit les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens, commandés par le duc de York (sept. 1793). — Le canton a 8 comm. et 12.042 hab.

HONDT ou **HONDIUS** Jesso, graveur flamand, né à Wackene en 1516, mort à Amsterdam en 1611. Divers biographes l'ont désigné par La Haye. Il a surtout gravé des planches cosmographiques. On lui doit, dans cet ordre : *Orbis terrarum descriptio geographica* (1597). Il est l'auteur de plusieurs planches de l'*Atlas* de Gérard Mercator, etc. On lui doit aussi *Theatrum orbis terrarum parvum summorum nostrae aevi orbis complectens* (1594), remarquable album de calligraphie. — Il y a plusieurs graveurs hollandais du nom de **Hondt** ou **Hondius**, citons HEINRICH, qui vécut de 1537 à 1618; WILHELM, qui mourut en 1652; et ABRAHAM, peints de Jesso en vers 1638, mort en 1695, qui excécuta avec beaucoup d'adresse une suite de *Chalcograves*.

HONDURAS (GOLF DE), vaste échançure qui forme la mer des Antilles sur le littoral oriental de l'Amérique centrale, entre le Honduras britannique et la république du Honduras. Ce golfe est souvent agité par de violentes tempêtes. Ses côtes sont en général basses, sablonneuses, bordées de récifs d'îles coralliennes (le Turneffe, îles de la Baie), à l'abri desquels peuvent circuler les navires.

HONDURAS (H asp., et rass) (en espagn. **República del Honduras**), l'une des cinq petites républiques de l'Amérique centrale. Borné au N. par la mer des Antilles, cet Etat est enclavé à l'E., au S. et à l'O., entre le Nicaragua, le Salvador et le Guatemala, qui l'isolent presque complètement du Pacifique, vers lequel il n'a qu'un étroit débouché, la baie de Fonseca. Superficie : 119.820 kilom. carr.; population : 398.877 hab. (Nomencl. écos.).

— **Géographie.** Le pays est montagneux. Une chaîne d'altitude de 2.000 à 3.000 m., se développant parallèlement au littoral du Pacifique, s'étend de la Baie de Fonseca jusqu'à 100 kilom. le traverse dans sa partie méridionale. Cette « sierra Madre », qui porte différents noms, s'allonge rapidement vers le grand Océan, du côté de la mer des Antilles, elle s'appuie à une série de hautes terres et envoie nombre de ramifications qui s'avancent jusqu'au rivage du Pacifique, à l'Atlantique, ou dans les plus élevés sont : 2.000 m. en E., les monts d'Omoo 2.500 m. en E., les monts de San Juan, la sierra de Camacorta, les sierras de Chilé et de Dipito.

Le Honduras, bien exposé aux pluies de l'Atlantique, est parcouru par de nombreux cours d'eau. Les rivières les plus importantes vont à la mer des Antilles, ce sont : le Chamblinco, l'Ulúa, qui reçoit les eaux du lac Yojoa, le rio Pango, le rio Patuca et le rio Ceceo Sicovia au Yoro. La côte de l'ouest est la plus basse, sablonneuse, bordée de lagunes dont la plus étendue est celle de Cantasca. Parallèlement au rivage s'étendent les îles coralliennes de la baie (Ulta, Roatan, Bonaca). Au Pacifique ne voit que deux petits îlots houdeurs : « Los Cocos », au sud-ouest, et « Los Hornos », au nord-ouest. Ils se terminent tous deux dans la belle et vaste baie de Fonseca, parsemée d'îlots volcaniques.

Les ressources ne manquent pas au Honduras, grâce aux nombreux climats qu'on y rencontre, depuis le climat tropical dans les régions basses, jusqu'au climat tempéré et même froid sur les versants des montagnes; les productions végétales y sont aussi abondantes que variées. Dans les plaines prospèrent : le café, le cacao, le coton, le riz, l'indigo, le maïs, le tabac, et s'étendent de vastes forêts d'acajou et d'autres arbres précieux. Dans les hautes terres croissent les céréales, la vigie et tous les arbres à fruits des pays tempérés; on s'y livre aussi à l'élevage. Le Honduras recèle enfin de grandes richesses minérales : près de sa capitale se trouvent des mines d'argent; ses rivières roulent de l'or, et des collines entières, comme celle d'Agalcalec, ne sont que de énormes blocs de fer. La population, insuffisante, ne saut pas tirer parti de toutes ces richesses. De plus, la situation financière est déplorable; la dette publique est énorme et, de ce fait, les travaux publics subissent de longs retards.

Le Honduras forme une république indépendante, gouvernée par un président élu pour quatre ans au suffrage universel (moins les douaniers), et assisté d'un Congrès de 15 membres élus aussi pour quatre ans. La capitale de la république hondurienne est Tegucigalpa.

péninsule du Yucatan. Enclavé entre le Mexique au N., le Guatemala au S. et à l'O., le Honduras britannique couvre une superficie de 21.475 kilom. carr. et est peuplé de 34.747 hab. Capit. Belize, à l'embouchure de la rivière Belize, sur une côte basse, marécageuse, bordée d'ébénis et de coraux; les autres localités de quelque importance sont : Corozal, sur la baie Chetumal au N., et Orange Walk à l'intérieur. Soumis à un climat chaud et humide, ce pays plat, où il y a de sommets dépassant 1.000 mètres que dans la partie méridionale (monts Cockscorn), est couvert de forêts riches en essences précieuses : bois de cèdre, d'acajou, de rose, de campêche, qui constituent le principal produit d'exportation.

HONEGGER (Jean-Jacques), littérateur et historien suisse, né à Dürnten (canton de Zurich) en 1825. Professeur à l'Ecole normale de Zurich, Honegger connaissait à fond la littérature française et a publié de remarquables études sur *Victor Hugo*, *Lamartine* et la *poésie lyrique en France au XIX^e siècle* (1862); *Histoire critique de l'université de la France pendant les derniers siècles* (1875); *Fondements d'une histoire générale de la civilisation à l'époque moderne* (1868-1874); *Catéchisme de l'histoire de la civilisation* (1879); etc.

HONEN, prêtre bouddhiste, qui introduisit au Japon, en 1175, le secte de *Jijido-ou* de la « Terre pure ». Il naquit en 1133 et mourut en 1312. On raconte qu'il eut de grands prodiges accompagnés sa naissance, et, à l'âge de treize ans, il méritait déjà d'être comparé aux sages illustres de



et ses villes principales Gracias, Yoro, Comayagua, Jutiapa à l'intérieur, Trujillo, Porto-Cortez et Omoo sur les côtes. C'est par ces dernières que se fait tout le commerce. Au point de vue administratif, le Honduras est divisé en 15 départements qui se subdivisent en 61 districts, partagés entre eux en 820 cantones.

— **Histoire.** Touché en 1502, par Christophe Colomb, le Honduras se peupla rapidement, et avai, au milieu du XVI^e siècle, autant d'habitants qu'aujourd'hui. Malheureusement, les conquistadores, passés du Mexique dans le Honduras, le dépeuplèrent à peu près aux trois quarts. Les indigènes ne se laisseront pas massacrer sans résistance, et, parmi les plus vaillantes défenses, on peut citer celle du cacique Lempra de Colujia. En 1700, le Honduras devint la province de Comayagua, dépendant de la capitainerie générale espagnole de Guatemala. Le Honduras recommença à jouer un rôle au commencement du XIX^e siècle. En 1823, lorsque les Etats de l'Amérique centrale se formèrent en république fédérale, le Honduras en fit partie. Il se sépara en 1830 du Guatemala, et, dès lors, les présidents du Honduras ne cessèrent de lutter contre le Guatemala pour lui imposer la fédération. Cet Etat ne reprit sa tranquillité qu'après 1850, date de la rétablissement de la constitution.

Armée. A la tête de l'armée est un ministre de la guerre. Le service militaire est obligatoire, chaque citoyen faisant parti de l'armée, de la vingt et unième à la treute-cinquième année, puis comptant dans la réserve jusqu'à la quarantième. Les étrangers naturalisés n'y sont astreints qu'après leur naturalisation. Les troupes actives représentent un total d'environ 38.000 hommes.

— **Bibliog.** / Souyer, *Notes on Central America, particularly the States of Honduras and San Salvador* (New-York, 1875). — *Guatemala, Honduras, historical and statistical* (Londres, 1870). — *Nonmark, le Honduras* (Paris, 1872).

l'antiquité. D'abord disciple et prêtre de la secte toutal, il adopta plus tard la doctrine, prêchée par Zéno (le fondateur de la secte Djé-dô en Chine), que la contemplation du Niorai Amida, personnification de la Vérité éternelle, suffit pour acquérir la science parfaite des Bouddhas.

HONEST ou **HONESTE** (sain), martyrisé à Pampelonne (en s.), né à Nîmes, fut converti au christianisme par saint Saturnin, évêque de Toulouse, qui l'ordonna prêtre et le chargea d'aller prêcher l'évangile dans la Navarre et dans la Biscaye. — Yêté le 16 février.

HONEST IAGO (*Honesto Iago*), expression ironique de Shakespeare, dans *Othello*, pour désigner un profond scélérat. (On l'emploie en français dans le même sens.)

HONESTA (né-si-ta) f. Se dit d'une femme prude et d'honneur que l'on a vue en honneur. (Allusion à la nouvelle de Ma-hiavel intitulée : *Belphégor*, et imitée par La Fontaine, où madame Honesta joue un des principaux rôles.) On dit aussi MADAME HONESTA.

HONFLEUR, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 23 kilom. de Pont-l'Évêque, sur la rive gauche de l'embouchure de la Seine; 9.897 hab. *Honfleurs*, ancien ch.-l. d'Onest. Quartier maritime du sous-arrondissement du Havre, école d'hydrographie. Port de commerce. Culture maréchère, distilleries de cidre, forceries de fer et de cuivre, huileries, tanneries, chantiers de constructions navales.

Eglise Sainte-Catherine (XVI^e s.) en bois, ainsi que sa tour, dont elle est séparée par une rue. Eglise Notre-Dame-leonard, bean port du XVI^e siècle; Saint-Etienne, XVI^e et XVII^e siècles, transformé en musée. Maisons du XVI^e-XVII^e siècle, restes d'un château fort près du port. Bel promontoire à la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, dominant la mer.



Armes des Honduras.



Armes de Honfleur.

Szapolya; la faction antichrétienne, déjà forte, couronne Ferdinand Ier (1526-1564), dont les prétentions s'appuient sur son mariage avec la sœur du défunt roi. Les rois du parti hongrois ont été le clergé, les nobles, les soldats, les paysans, que le rôle de prétendants plus ou moins malheureux. Le plus souvent, ils renoncent à la couronne, se contentant du titre de « prince de Transylvanie » ou de « prince de l'Autriche ».

Drapeau de Hongrie.

Après Ferdinand Ier, Maximilien II (1564-1576), Rodolphe II (1576-1608), Matthias II (1608-1619), Ferdinand II (1619-1626), Ferdinand III (1626-1637), Léopold Ier (1655-1705), Joseph Ier (1705-1711). Chacun de ces rois représente une phase nouvelle du duel entre la Transylvanie et l'Autriche et la Hongrie. C'est sous l'influence de ces luttes que se forme la Transylvanie indépendante, qui, bientôt, deviendra la capitale du magyarisme. Sous Maximilien et Rodolphe II, le trône de Transylvanie est occupé par les Batsch. Aux révolutions dynastiques et constitutionnelles est venue se joindre la question religieuse. Le protestantisme a gagné toute la Hongrie. La cour ne cesse de violer la liberté de religion qu'elle a accordée. Après Bathory, c'est Jean Bocskai qui prend les armes.

Après le traité de Linz (1645), la Transylvanie s'abandonne, du moins officiellement, de se mettre à la tête des revendications magyares et se livre à son commerce avec le gouvernement reste sympathique à cette cause. La victoire de l'Empereur à Saint-Gothard (1663) (ouest de la Hongrie) sur les Turcs, à l'aide de troupes françaises, la rendit entreprenant. Le roi hongrois n'est plus traité qu'en prince conquis. Vient à l'écran de la cour le comte de Szelezy, Naladsi, Franzpapa, Rakoczy. Les quatre derniers périssent sur l'échafaud (1671); les autres parviennent se réfugièrent en Transylvanie et reprèrent les armes sous Emeric Thokoly, l'illustre héros de la lutte qui se continuera en 1705 par le Franco-Rakoczy. Les armées impériales sont trop honteuses dans la guerre turque pour ne pas avoir raison de tout. En 1683, l'armée du Sultan est repoussée de devant Vienne; en 1686, lui sont enlevés les villes de Buda, Szeged, Pécs, Siklos; en 1687, Charles de Lorraine, duc de Salsbourg, comte de Wesselsdorf, en 1688, Maximilien, électeur de Bavière, le chassa de Szekesfejervar et de Belgrade; l'année suivante, le territoire fut libéré et, en 1699, par le traité de Karlowitz, la Transylvanie et toute la Hongrie, sauf le banat de Temes, furent restituées à l'Empire.

La troisième période de l'histoire de Hongrie, allant de 1711 à 1825, est celle des réformes dynastiques et des concessions nationales. Elle débute par le règne de Charles VI (Charles Ier, 1711-1740), qui, en 1713, établit l'Etat héréditaire. Il établit à Vienne, sous son règne, une chancellerie hongroise et fait gouverner le pays par un conseil d'Etat siégeant à Buda. Dans sa Pragmatica sanction, il reconnaît l'indépendance nationale des Hongrois. Marie-Thérèse, sa fille (1740-1780), veut à son tour établir des Hongrois; dont elle a besoin pour lutter contre les dangers extérieurs qui la menacent. Elle repopule de colons allemands, français, italiens, etc. des districts dévastés par les Turcs, relève l'industrie, les écoles et soulage les pauvres. Sa fille Marie-Antoinette, en 1780, veut abolir toutes les barrières intérieures de son empire pour en faire un empire allemand, voit échouer son système contre l'opposition de la Hongrie; Léopold II (1790-1792), en prenant le pouvoir, la trouve à la veille de la révolution; il rétablit la constitution hongroise, mais ne peut empêcher le mal. Le règne de François Ier (1792-1835) est caractérisé que par le régime policier de Metternich, la peur des jacobins et l'oubli complet de la constitution et des lois hongroises.

La quatrième époque est l'ère moderne. Elle s'étend de 1835 à nos jours. Elle est caractérisée par les réformes de Szechezy, réformateur social et patriote, dont les efforts provoquent un grand mouvement dans le pays. Ce mouvement s'étend au Parlement ou, en 1832, il donne lieu à la formation du parti libéral avec Nagy, Deak, Bethlen. Les élections de 1848 donnent à cette fraction de la nation demandant l'abolition des privilèges nobiliaires, la liberté de religion, de réunion, de presse, suffrage du peuple, un ministre hongrois responsable devant le Parlement hongrois, réunion de la Transylvanie à la Hongrie, égalité devant la loi, etc. Les Hongrois ont obtenu, en 1848, l'indépendance, ce qu'ils obtinrent (avr. 1848).

Mais les autres nationalités, devenues jalouses, se révoltent. La Croatie attaque la Hongrie, sous son ban Jellachich. Le nouveau gouvernement hongrois ne put s'entendre avec l'Autriche, des affaires communes. Kossuth, très intriguant, était maître de la situation. Le 2 décembre 1848, Ferdinand Ier (1835-1848) abdique en faveur de son neveu François-Joseph. La guerre éclate; les armées hongroises sont d'abord victorieuses partout. Buda est prise et les Hongrois battent l'armée autrichienne de la Russie se produisant; le 13 août 1849, l'armée hongroise capitale à Vilagos sous le général Gorgey; le sort de la Hongrie est scellé; une dictature militaire s'abat sur elle; elle n'est sauvée qu'en 1857. V. Autriche-Hongrie.

BIBLIOGR. : SAYOUS, Histoire des Hongrois (Paris, 1875); Histoire des révolutions de Hongrie (La Haye, 1739), suivie des Mémoires de Rakoczy et de Nicolas Bethlen (anonyme), mais probablement par François Rakoczy II, ex-tyran de Hongrie.

LANGUE ET LITTÉRATURE. La langue magyare ou hongroise est un idiome oralo-atalaïque, faisant partie du groupe hongro-finn auquel appartiennent le finnois, le lapon, etc. Comme toutes ses parentes, c'est une langue agglutinante, les mots se formant par suffixes et par désinences. N'ayant pas été écrite aux temps barbares et le pays s'étant rattaché à la religion catholique, elle a adopté l'alphabet latin. Pauvre à l'origine, elle a pris de l'essor au fur et à mesure des migrations; elle a été des termes turco-asiatiques, pendant le séjour des Magyars

dans les plaines du Volga, des termes slaves par le contact avec les autochtones du bassin hongrois, des mots allemands, italiens, latins par le contact avec l'Allemagne, l'Italie et le clergé; des termes empruntés étrangers, elle est, de toutes les langues connues, une de celles qui ont le moins changé dans le fond.

Les anciens Magyars avaient leurs bardes et leurs chanteurs, qui, malgré les efforts du clergé pour détruire cette littérature, à cause de ses traditions païennes, se sont conservés dans le peuple jusqu'aux débuts des temps modernes. Néanmoins, la littérature officielle tourna au latinisme avec l'introduction du christianisme. La langue magyare revint un peu en honneur sous Matthias Corvin et ensuite après la bataille de Mohacs, époque où la Transylvanie devint le conservatoire de la vieille muse hongroise. Au commencement du XVIIe siècle, le catholicisme s'empara comme moyen de propagande de contre-réforme. Pierre Pazmany (1570-1637), contre-réformateur, archevêque de Hongrie, est considéré comme le fondateur de la prose hongroise. A la même époque, la Hongrie eut son premier grand poète épique en Nicolas Zrinyi, auteur de la Zrinyade. Néanmoins, l'évolution de la littérature hongroise est fort lente, vu l'état de guerre perpétuel dans lequel se trouve le pays. La littérature magyare moderne ne naquit qu'à la fin du XVIIIe siècle : Georges Bessenyei, François Kazinczy, les deux Kisfaludy, Csoknaki, Berzsenyi, Koelcsi, Michel Vorssmayr. L'ère contemporaine commence avec les écrivains de la fin du XVIIIe siècle, puis viennent les poètes lyriques Tompa et Petoefi, ensuite, sans distinction de genre, Arany, Gyulai, Szasz, Levai, Maurice Jokai, Egego Rakosi, Mikszath, Joseph Kiss, Arpad de Berzicz.

BIBLIOGR. : J. Kout, la Hongrie littéraire et scientifique (Paris, 1906).

MUSIQUE. Les Magyars possèdent de tout temps une musique nationale et des danses dont on retrouve les traces dès le XIe siècle. Avec les guerres, cet art prend un caractère patriotique et militaire et arrive, aux époques des luttes contre l'Autriche, sous Thokoly et Rakoczy, à sa plus haute expression. On admire la force originale, le rythme caractéristique de ces airs connus sous le nom de Chansons de Kurucz, telles que le chant de François Rakoczy, la complainte de Rakoczy et le Rakoczy nati, qui devint, par l'imitation de Heiney, la fameuse marche de Rakoczy. Ces morceaux, du reste, sont la source de la plupart des airs et danses populaires, y compris les csárdas, la danse nationale.

Le XIXe siècle, les tsiganes, immigrés se font les propriétaires de l'Autriche et le monopolisent pour ainsi dire, produisant d'excellents instrumentistes et aussi des compositeurs comme Michel Bara, la femme Zinka Panoa, Bihar (XVIIIe-XIXe s.).

La musique savante, l'importation étrangère, influença beaucoup sur les usages, notamment sur l'instrumentation de la musique nationale. Sans ce rapport, la Hongrie a produit Hummel et Franz Liszt. Actuellement, la musique savante, non sans caractère national, est représentée par François Erkel, Corneille Abranyi, Edm. Mihalyi, etc. de Bertha, Ed. Bartay, etc.

HONGROIRIE (h asp., et grol-yeur) n. f. Tsch. Commerce du hongrois. « Atelier de travail », dans lequel se pratique le hongroyage. (Syn. de HONGROYAGE.)

HONGROIS, OISE (h asp., et grol, ois), personne née en Hongrie ou qui habite ce pays. Les Hongrois.

HONGROIS, OISE (h asp., et grol, ois), rapporté à la Hongrie ou à ses habitants : Les mœurs hongroises.

— n. m. Langue parlée par les habitants de la Hongrie. V. HONGRIE.

HONGROYAGE (h asp., et grol-yeur) n. m. Préparation de la façon de ceux de Hongrie, en employant, au lieu et place du saif, du sel, de l'alun et du sulf.

— ENCYCL. V. CORROYAGE.

HONGROYER (h asp., et grol-yeur) n. m. Ouvrier qui prépare les cuirs à la manière d'Allemagne, leur donnant l'apparence de Hongrie », comme on disait encore au XVIIIe s., et qui, tout en le suif, apporte un traitement spécial.

HONGRIENS, n. m. Habitants de Hongrie.

HONGRIE, n. f. Allemagne (roy., de Prusse [présid. de Cologne], sur le Rhin, au pied du Löwenberg (Sieben-gebirge); 4.556 hab. Vignobles. Station climatique.

HONGNESTER (o-nèss — rad. hongne, anc. forme de HONNÈTE) v. a. Donner un caractère bonade : HONGNESTER ses pièces.

HONNÈTE (o-nèl' — pour honeste; du lat. honestus, même sens; adj. Vertueux; prob. : HONNÊTE homme. Ame, Cœur HONNÊTE. Les HONNÊTES gens. Spécialement : 1° Une honnête femme. Une femme chaste; 2° Un honnête homme. Un homme accompli suivant le monde. « Qui est conformé aux règles de la probité; Il n'y a de bon que ce qui est HONNÊTE.

— Par ext. Bien-séant, convenable; qui se fait ou se dit à propos; qui est dans une juste mesure : Habile HONNÊTE. Une réception HONNÊTE. Une HONNÊTE amorce.

Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes, « une femme étendue et sache tant de choses. »

MOLLIERE. « Civil, poli : Il faut être HONNÊTE avec tout le monde. » Desir : « C'est pour ne pas exposer les vices qu'on les revêt d'un nom HONNÊTE. (MARS.) « Vous êtes trop honnête, Formule de réponse à une politesse.

L'Honnête n. m. Ce qui est honnête, conforme aux règles de la probité : Le Bon et l'HONNÊTE ne dépendent point des jugements des hommes, mais de la nature des choses. (J.-J. ROUSS.)

— SYN. Affable, civil, courtois. V. AFFABLE. HONNÊTEMENT (o-nè ad. n. f. Une manière honnête, aux divers sens de ce mot.

HONNÊTÉ (o-nè — rad. honnête) n. f. Qualité de ce qui est conforme à l'honneur, à la probité, à la vertu; caractère honorable, probe, vertueux : L'HONNÊTÉ d'une femme n'est pas dans les grimaces. Bien-séance, politesse, sagesse : L'HONNÊTÉ des manières. « Acte de politesse : Être comblé d'HONNÊTÉS.

— ALLUS. LITTÉR. : Le latin dans les mots brave l'honnête, Vers de Boileau. V. LATIN.

— SYN. Affabilité, civilité, politesse. HONNEUR (o-neur' — du lat. honor, même sens) n. m. Gloire, estime : Acquérir l'HONNEUR.

Grâce à la politique, à sa fausse grandeur, Le glaive des héros est pas toujours l'honneur. » DE BELLEU.

« Considération que l'usage ou les préjugés attachent à certaines professions, à certains acts, bons, indifférents ou mauvais : Il y a l'HONNEUR militaire, l'HONNEUR des corps, l'HONNEUR des joueurs, etc. » Sentiment de la dignité personnelle et désir de l'estime d'autrui, qui nous porte aux actions nobles et loyales : L'HONNEUR ressemble à l'œil, qui ne saurait souffrir la moindre impureté sans s'altérer. (HOUSS.)

L'amour n'est qu'un plaisir; l'honneur est un devoir. CORNEILLE. L'honneur est comme une vie escarpée et sans bornes. On n'y peut plus rentrer dès qu'on est hors.

BOILEAU. Indécité, chasteté des femmes; mariage légitime. — Rendre l'honneur à une femme, l'épouser après l'avoir eue pour maîtresse.

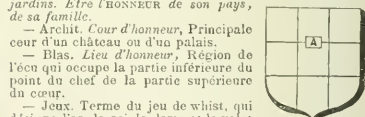
— Démonstration extérieure par laquelle on fait connaître le respect, l'estime qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose. (Ne s'emploie guère qu'au pluri.) : Accorder, Refuser des honneurs à quelqu'un. « Privilege honorable, faveur spéciale et glorieuse : Villes qui ont reçu l'honneur de la naissance d'un grand homme. « Distinction, fonction honorable. (S'emploie surtout au pluri.) : On ne devrait jamais accorder d'honneurs à ceux qui n'ont pas d'honneur. — Ornement, parure, gloire : La rose est l'honneur des jardins. Être l'honneur de son pays, de sa famille. — Archit. Cour d'honneur, Principale entrée d'un château ou d'un palais.

Blas, Lieu d'honneur. Région de l'écu qui occupe la partie inférieure du point du chef de la partie supérieure du cœur.

Jeux. Terme du jeu de whist, qui désigne l'as, le roi, la dame et le valet d'atout; le Nom donné, en atouts, à certains touts de cartes. « Faire la partie d'honneur. Quand deux joueurs ont gagné chacun une partie. En faire une troisième pour savoir qui des deux gagnera définitivement. — Mar. Rang d'honneur. Passer très près d'un objet quelconque sans le toucher : RANGER A HONNEUR un



Manteau à hongroise.



A lieu d'honneur.



Honneur au chef d'Etat, grand pavillon; hommes sur les verges; salut de canon.

deuil, un navire. « Faire honneur à, Ne pas approcher de trop près : FAIRE HONNEUR à un rocher, à une jéte. « Honneurs. V. la partie qui est — n. m. pl. Hst. Nom donné aux insignes royaux, tels que : sceptre, couronne, main de justice, etc., qui servaient dans les cérémonies où figurait le souverain. « Offrande qui était portée à la cérémonie du sacre par quatre seigneurs, et qui consistait en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. « Seigneurs qui portaient les honneurs. « Honneurs de ville, Charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage.

HORDEL, *houre* d'Allemagne Prusse présid. d'Ansb.-berg, sur un tributaire de l'Embscher; 2.917 hab. Houille.

HORDEÛLE n. m. Chir. Syn. de ORGÈLE.

HORDEUM (*dé-om'*) n. m. Bot. Nom scientifique du genre orge.

HORDICIDES (sf) ou **HORDICALPES** (lf) [de *horda*, vache peignée, et *cedere*, tuer] n. f. pl. Antiq. rom. Fêtes pendant lesquelles on immolait des vaches pleines.

HÖRD, village d'Alsace-Lorraine (Alsace [cercle de Strasbourg-Campagne]), près de la Zorn; 2.073 hab.

HOREB, montagne de l'Arabie Pétrée, au N.-O. du mont Sinai, appelé par les Arabes *djebel Moïsa* (montagne de Moïse). Chapelles de *Saint-Jean-Baptiste* et de *la Vierge de la croixure*, monastère de Saint-Sauveur, bâti par Justinien, où résident un évêque grec et des religieux qui suivent la règle de saint Benoît. Là, selon la Bible, Moïse vit Dieu dans un buisson ardent et, d'un coup de la verge sacrée, fit jaillir l'eau d'un rocher. Élie se réjouit au mont Horeb, pour éviter les persécutions de Jézabel.

— ALLUS. HEBR. : Le rocher d'Horeb. On rappelle le rocher d'Horeb et la baguette de Moïse à propos d'une cause sondeuse et imprévue qui fait jaillir l'inspiration, la joie, la douleur, etc.

HORÈS (du gr. *hora*, heure) n. f. pl. Antiq. gr. Fête qui consistait à célébrer l'honneur des Heures, associées à Gaia et à Pandrose. Il Sacrifices que l'on offrait aux Heures, au commencement de chaque saison.

HORFIELD, ville d'Angleterre (comté de Gloucester), près de Lestnau de la Severn; 7.557 hab.

HORGEN, ville de Suisse (canton de Zurich), sur la rive occidentale du lac de Zurich; 5.500 hab. Ch.-l. de district. Industrie agricole. Tissage de soie. Belle église (xv s.). Aux environs, horreux, où l'on trouve beaucoup d'ossements fossiles. Bains minéraux de Boeken.

HORGOS, hongr. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Csongrad]), près de la Theiss; 5.503 hab.

HORIDICTIQUE (*dik-tik'*) n. du gr. *hora*, heure, et *deiktikos*, qui montre) adj. Se dit d'un quart de cercle sur lequel sont tracées les lignes horaires.

HORIE *ri* — lat. *horio*, n. f. Petite barque de pêche, on usage sur les côtes.

HORIE (ri) ou **HORIA** n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *horiniés*, comprenant quelques espèces des régions tropicales du globe.

— ENCYCL. Les hories sont surtout répandues dans l'Amérique du Sud et la Malaisie. Elles sont de grande taille, cylindriques, allongées, avec une grosse tête; leur livrée rouge, testacée, est souvent marquée de noir. Ces vésicants abrutissent, à l'état de larve, une existence parasitaire aux dépens de divers hyménoptères solitaires. Une des hories les plus communes est la grande *horia opacalis*, du Brésil.



Horie (réd. d'un tiers).

HORIINES n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères hétéromères, famille des cantharidés, renfermant les hories et genres voisins : *cissites*, *tricerania*, *apteropasta*. — *Un moritux*.

HORION (h asp. — orig. inconn.) n. m. Linguist. Coup violent frappé sur quelqu'un.

— *Pathol.* Nom d'une maladie appelée aussi *tue*.

HORION-HOZÉMONT, comm. de Belgique (prov. de Liège), arrond. admin. et judic. de Liège; 4.026 hab. Mines et carrières.

HORIOSTOME ou **HORIOSTOMA** (oss) n. m. Paléont. Genre de mollusques gastropodes, fans des turridés, comprenant quelques espèces, fossiles dans les terrains paléozoïques. (Les horiostomes ont un large ombilic; ils sont cotéles ou carénés, et leur opuscule est intermédiaire entre ceux des turridés et des solidariés.)

HORISTIQUE (*stik'*) adj. *Grammaire horistique*, Celle qui d'init les mots et donne les règles auxquelles ils sont soumis.

HORITZ, ville d'Austro-Hongrie (Bohême [cercle de Königgratz], sur la Strizitz, affluent de l'Elbe; 6.910 hab. Usines pour le coton. Moulins. Brasserie. Culture fruitière.

HORIZON (lat. *horizon*; gr. *horizón*, du *horizein*, borner) n. m. Ligne où se termine notre vue, et où il semble que le ciel et la terre se touchent : *L'horizon s'éloigne quand on marche vers lui*, il est au-dessus du ciel, de la mer, etc., qui est voisine de cette ligne : *Astre, Voile qui paraît à l'horizon*.

— Fig. Perspective, étendue d'une action, d'une activité quelconque : *L'horizon de l'esprit de parti manque toujours d'étendue*. (B. Const.) *Apparence, perspective de l'avenir*: *L'horizon politique*.

— Astron. *Horizon rationnel, géocentrique* ou *astronomique*, Grand cercle perpendiculaire à la verticale du lieu divisant la sphère astronomique en deux hémisphères opaques : un au-dessus, un au-dessous. *Horizon apparent* ou *visible*, Cercle déterminé par les rayons visuels tangents à la surface de la terre : *l'Horizon réel*, Plan perpendiculaire à la verticale du lieu et tangent à la surface de la terre.

— B.-arts. *Ligne horizontale*, parallèle à la ligne du terre, et contenant le point de vue : *Un horizon trop haut d'un tableau*.

— Géol. *Horizon géologique*, Terme par lequel on désigne les lits, couches ou strates bien caractérisés par un ou plusieurs fossiles que l'on ne trouve ailleurs que dans les formations exactement du même âge. (Ce sont des dates précises, des points de repère de la série géologique.)

— Mar. *Horizon artificiel*, Instrument à glace ou à liquide huile, permettant d'observer des hauteurs de soleil pour obtenir le jour de lieu. *Horizon gras*, Ligne l'horizon masquée par les vapeurs et les mazes. *l'Horizon clair*, Ciel nuageux, sans un mal de fini, qui ne se distingue pas nettement du ciel.

— ALLUS. LITTÉR. : Prendre l'horizon pour le borne du monde. V. NICOUVIN.

de viser l'astre on l'horizon et de l'amener par réflexion l'un sur l'autre, au moyen d'un double jeu de miroirs. Quand on veut observer à terre, il faut se servir d'un horizon fixe. Cet instrument est l'horizon artificiel qui sert pour les observations au sextant; il est à glace ou à liquide. L'horizon à glace se compose d'une glace portée sur portée par trois vis calantes. On le dispose de façon que le soleil se projette bien dessus, et on amène avec son sextant l'image directe à tangenter l'image réfléchie. Il est évident, par suite des principes de la réflexion, que l'angle qui on obtient ainsi est le double de la hauteur. Le calage de cet instrument est difficile; il a été remplacé par un horizon à liquide, soit à huile, soit à mercure. La cuvette est disposée à peu près horizontale, et le liquide donne le plan de réflexion parfait dont on a besoin. Cet horizon est d'une extrême sensibilité. Mais c'est, en somme, un système bien préférable à l'horizon à glace. Le centre-aimé Fleurbaix a imaginé, pour observer par horizon brouillé, d'ajouter au sextant un gyroscope, dit « tonpie Fleurbaix », d'une pratique délicate, mais qui a donné les meilleurs résultats.

HORIZONNER (zo-né) v. a. Borner par un horizon : *Des portes fleurbaixes HORIZONNÉES de forêts de palmier*. (A. Daudet.)

HORIZONTAL, ALE, AUX adj. Parallèle à l'horizon, perpendiculaire à la verticale du lieu : *Ligne HORIZONTALÉ*. *Plan HORIZONTAL*.

— Par ext. Perpendiculaire à une ligne, à une direction. — à un axe qui représente conventionnellement la verticale : *Lévitique de la plupart des peuples est HORIZONTALÉ*.

— Astron. *Diamètre horizontal*, Diamètre apparent d'un astre perpendiculaire au rayon mené de l'œil de l'observateur au centre de l'astre. *Parallaxe horizontale*, Parallaxe dans laquelle le rayon terrestre considéré est le demi-diamètre horizontal de la terre par rapport à l'astre

HORIZONTALITÉ n. f. Caractère, état de ce qui est horizontal : *L'HORIZONTALITÉ d'un plan*.

HORIZONTÉ, ÉE (rad. *horizon*) adj. Blas. Se dit du soleil et de la lune, quand ils sont placés à l'un des angles de l'écu. (Expression moderne. On dit plutôt levant et couchant, ou levant, suivant l'angle.)



D'azur à un soleil d'or horizontal à dextre.

HORRELIA (hé) ou **HORKÉLIE** (lf) n. f. Genre de plantes, de la famille des rosacées fragarées, ressemblant aux fraises, habitant les régions tempérées et froides du globe.

HORLOGE (*loy'*) — du lat. *horologium*; gr. *horolion*; de *hora*, heure, et *lyein*, lire) n. f. Machine qui sert à marquer et à sonner les heures. Se dit particulièrement des grandes machines qui sonnent et marquent, au moyen d'aiguilles indicatrices, l'heure pour le public : *L'Horloge d'une église*. *Horloge solitaire* ou *au soleil*, *Gnomon*. *Horloge d'eau*, *Clepsydre*. *Horloge de sable*, *Sablier*. *Horloge à équation*, Celle qui marque à la fois le temps vrai et le temps moyen.

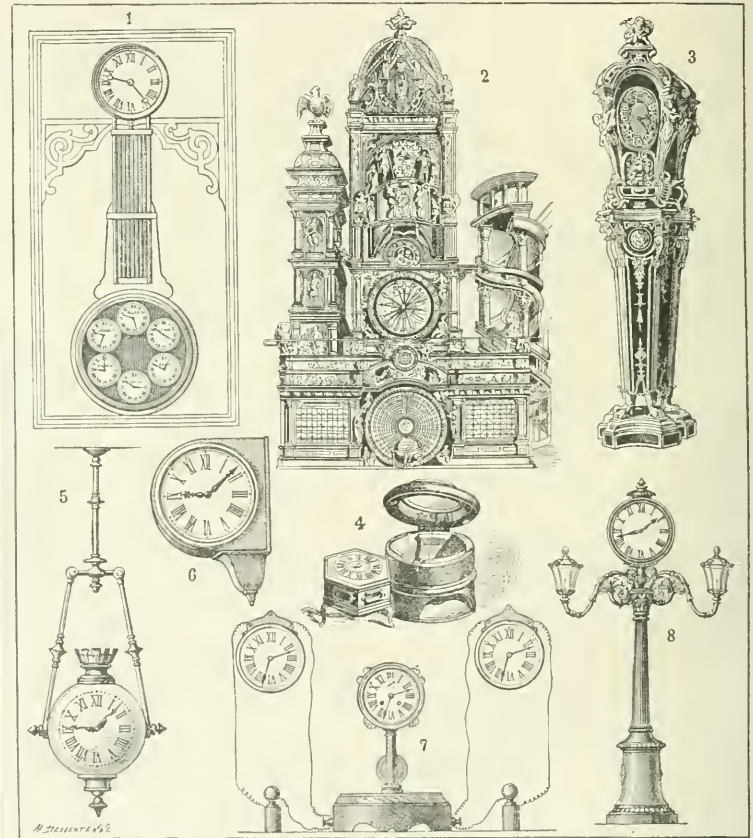
— Par ext. Ce qui rend sensible le cours du temps, on en règle la distribution : *Les étoiles sont l'Horloge des bergers*.

— Pop. *Heure d'horloge*, Heure entière, considérée comme un temps très long : *Parler trois heures d'horloge sans s'arrêter*.

— Fig. *Régler une horloge*, En corriger les variations. *Fig. Elle régla comme une horloge*, Être extrêmement régulier dans ses habitudes.

— Bot. *Horloge de Flore*, V. la partie encycl.

— Electr. *Horloge électrique*, Horloge dans laquelle le



1. Régulateur oscillant, donnant l'heure de différentes villes du monde; 2. Horloge de Strasbourg; 3. Horloge à cadran ovale, par Julien Le Roy (Bibliothèque de l'arsenal); 4. Petite horloge de table, avec son étui de voyage xviii s.; 5. Horloge de marine; 6. Régulateur de chemin de fer; 7. Horloge distribuant électriquement l'heure; 8. Réverbère-horloge (horloge pneumatique), pour « refuge » généralement à deux cadrans.

observé, *Réfraction horizontale*, Réfraction des rayons lumineux qui a lieu pour les astres situés à l'horizon.

— Mar. *Tir horizontal* ou *de plein fouet*, Tir fait quand la pièce est pointée sur la direction du navire ennemi et à petite distance, sans aucun angle positif ou négatif. *Plan horizontal d'un navire*, Plan du flottaison de ce navire.

— Mécan. *Machine à vapeur horizontale*, Celle dans laquelle les organes principaux, bielle, cylindre, etc., occupent une position horizontale, comme dans les locomotives ordinaires, les machines à vapeur Corliss, etc.

HORIZONTALE n. f. Arg. boulev. Femme de mœurs légères.

HORIZONTALÉMENT adv. Parallèlement à l'horizon; dans une position horizontale.

— ANTON. Verticalement.

mouvement du balancier ou celui des aiguilles est entretenue, celui qui marquant la demi-heure, l'heure dont le cadran possédait un organe recevant le courant du régulateur et transformant le mouvement produit en mouvement circulaire d'une aiguille sur ce cadran.

— Mar. Dans l'ancienne marine, *Sablier* et, en particulier, celui qui marquant la demi-heure.

— Ornith. *Horloge ornithologique*, Table donnant les noms d'une série d'oiseaux qui chantent les uns après les autres dans la journée.

— Zool. *Horloge de la mort*, Nom vulgaire des vrillottes (coléoptères du genre *amblyus*), ainsi appelées parce qu'en frappant avec leur tête et leur corselet contre le bois vivant, elles produisent un bruit comparable à celui d'un montre.

la manutention militaire de Saint-Domingue quand la Révolution éclata. Chassé de l'île, il se réfugia en France. ... la Baïte-Terre, où il chassa le général anglais Graham.

HUGUES (Domingue-Jean-Baptiste), sculpteur français, né à Marseille en 1819. Il obtint, en 1875, le prix de Rome avec un bas-relief: Homère accompagnant de son jeune guide-chante ses poètes dans une ville de la Grèce.

HUGUES (Clavis), poète et homme politique français, né à Mennevilleaux-lès-Anisy en 1851. Il fit ses débuts dans la presse littéraire, puis dans le journalisme.



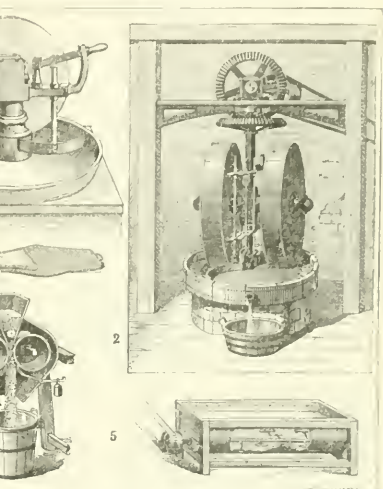
Clavis Hugues.

Pharm. Composition qui l'on obtient en fait naître diverses substances: camphre, camomille, toundes communes, fleurs d'orange, etc.

Les huiles obtenues sont épuisées par un traitement à l'eau sulfurée concentrée, soit d'un lavage abondant et d'un lavage.

HUGUET (Marc-Antoine), homme politique et évêque constitutionnel français, né à Meissac en 1757, fusillé à Paris en 1793. ... HUHUAU (asp., et ho interj. V. ure).

— ENCYCL. Chim. On donne généralement le nom d'huiles aux matières grasses dont la position de fusion est et qui sont liquides à la température ordinaire.



Huile: 1. Pressoir à olives; 2. Pressoir à graines oléagineuses; 3. Etréufille pour graines oléagineuses; 4. Broyeur; 5. Epurateur d'huile.

HUI (du lat. hodie, même sens) adv. Se disait pour aujourd'hui dans le vieux langage et se dit encore en style de pratique: HUI et au mois. HUICHAPAN, bourg du Mexique (Etat de Hidalgo).

qu'on entretient à 15 degrés au moins, pour faciliter le dépôt des matières étrangères. Cette de seconde pression est placée dans de grandes citernes en maçonnerie, nommées piles.

— Huile de lin. — Huile d'olive. Elle est souvent additionnée de parties d'huile de noix pour reconnaître cette fraude.

et surtout son *Ethnographie de la Hongrie* (en hongrois, et en allem., 1876) témoignent d'une connaissance approfondie de ces questions peu étudiées. Dans *Histoire des Roumains*, parue après sa mort (1894), il raconte les événements jusqu'au commencement du XIV^e siècle.

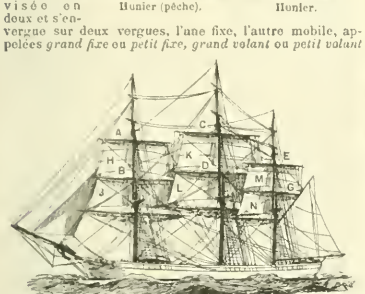
HUNGERFORD, ville d'Angleterre (comté de Berks.), à 8 kilom. de Reading, sur le Kennet, affluent de la Tamise; 3.100 hab. Commerce actif. Brasseries.

HUNIER (h. asp., et n. n. m. Mar. Voile carrée envergure sur la vergue de hun et hissée sur le mât de hun — *Grand hunier*, *Petit hunier*, f. *Hunier d'artimon*, *Perroquet de fougine*, *Landule hunier*, Hunier divisé en deux parties pour faciliter la manœuvre.

— Pêch. Filet ressemblant à un échiquier, et que l'on manœuvre au moyen d'un mât muni d'un contre-poids et pouvant basculer autour d'un axe horizontal, soit au moyen d'un mât incliné ayant une moufle à sa partie supérieure à travers laquelle passe la corde reliée au filot.

— Escal. Le gréement du *hunier* se compose de deux vergues-fonds, deux vergues-points et deux vergues-boulines; des bandes de ris permettent de réduire la hauteur de la voile, et le premier s'appelle *ris de chasse*. La vergue qui, selon le mât, prend le nom de *vergue de petit ou grand hunier*, est manœuvrée au moyen de bras et d'une ou de deux drisses. Au repos, elle est tenue avec des balancines et des palans.

— Pêche. Un palanquin passant dans un clau du bout de vergue peut servir à prendre les ris en soulageant la ralingue. À bord des navires de commerce, on se sert souvent de deux *hunières*, la voile est divisée en deux et s'enverme sur deux vergues, l'une fixe, l'autre mobile, appelées *grand fœ* ou *petit fœ*, *grand volant* ou *petit volant*.



C, vergue de grand volant; D, vergue de grand hunier; E, vergue de petit d'artimon; G, vergue de perroquet de fougine; H, petit volant; J, petit hunier; K, grand volant; L, grand hunier; M, volant d'artimon; N, perroquet de bras.

pour le grand ou le petit mât de hun. Les bras et balancines sont doubles, et il y a une nouvelle manœuvre ajoutée à celles d'un hunier ordinaire, le calebas, qui permet d'anneuler le hunier quand il ne convient pas de couvrir par le long du mât sur ses rocambeaux et ses pommés de racage. A la mer, par mauvais temps, on amène les huniers sur le choquo pour diminuer l'effort du vent. Quand, au contraire, le hunier est tout haut, on dit qu'il est « en cocho » ou « à joindre ».

HUNINGUE (on allem. *Grosshuningun*), ville d'Allemagne (Haute-Alsace (territoire de Mulhouse)), à 3 kilom. au N. de Bâle, près de la rive gauche du Rhin et sur le canal du Rhône au Rhin; 1.770 hab. (*Huningun*, anc.). Station pour le transit du coke, du bois de construction. Grand établissement de pisciculture, à Blotzhelm. Autrefois, place forte établie par Vauban (1680), et plusieurs fois assiégée. Un pont jeté sur le Rhin et une redoute élevée sur la rive allemande furent détruits par une clause du traité de Ryswick (1697). Depuis 1843, la ville est reliée à la rive droite du fleuve par un pont sur pilotis, qui aboutit à Klein-huningun (Petit-Huningun), village badois. Avant 1870, Huningue faisait partie du département du Haut-Rhin.

Huningue (sièges m.). Placé au débouché des défilés de la Forêt-Noire, tenant sous son canon la ville de Bâle, Huningue était, avant 1815, la clef de tout l'Alsace. Elle a subi trois sièges mémorables : En 1796, le général Albitrucci s'est défendu héroïquement, pendant plus de trois mois, contre les 25.000 Autrichiens du prince de Fürstenberg, et il obtint le droit de la place avec les honneurs de la guerre. — En 1814, le colonel Chancel tint tête pendant quatre mois aux Bavarois du général Zoller, et la garnison, décimée par la famine, les épidémies, quitta la place avec les armes et bagages.

— La siège de 1815 fut le plus héroïque. La garnison, commandée par le général Barbanègre, ne comptait que cent trente-cinq hommes, qu'asségeaient 25.000 Autrichiens sous l'archiduc Jean. Bloquée le 26 juin, la ville fut bombardée sans interruption du 12 au 26 août. Elle n'était

plus qu'un morceau de décombres, lorsque Barbanègre consentit à la rendre. Le 27 août, il défila à la tête de sa petite troupe, devant toute l'armée autrichienne. Sans alors d'admiration, l'archiduc voulut embrasser le glorieux défenseur de Huningue. Un tableau du peintre Detaille (1892) (musée du Luxembourg) rappelle cet émouvant épisode.

HUNNEMANNIE (u-n-mu-ni' n. f. Genre du papavéracé, comprenant des herbes glabres, à toutes les parties, à bords terminales, solitaires, dont on connaît quelques espèces mexicaines.

HUNNEMANNIÉ (u-n-mu-ni' n. f. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre *hunnemannie*.

n. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre *hunnemannie*. — *Les hunnemanniés*.

HUNNIQUE (hu-nik' (h. asp.) adj. Qui se rapporte aux hunns : *Les peuplades hunniques*.

HUNS (h. asp.), nom donné à plusieurs tribus de souche turque qui ont fondé plusieurs empires dans l'Asie centrale.

— Adjectif, au masc. sing. : *Le peuple hunn*.

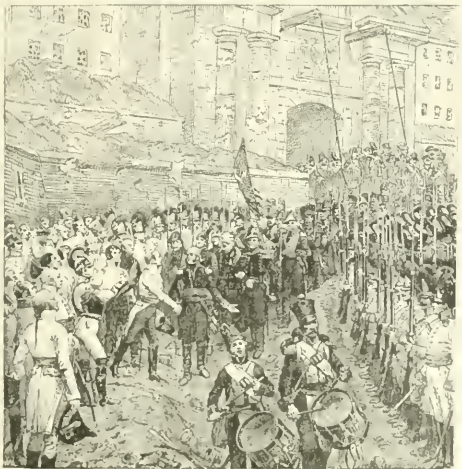
— EXCVL. Les *Huns* sont nommés par les Chinois *Houng-Vau*, par les Grecs *Ounou* et *Khouanai*, et leur nom se trouve dans le Zend-Avesta sous la forme *Hyagna*. L'établissement des Hunns dans le nord de l'Asie paraît remonter au XII^e siècle avant l'ère chrétienne, et leur empire s'étendit au instant du Pacifique à l'Oural; ils furent des voisins désastreux pour l'empire chinois et, à plusieurs reprises, ils firent se en rendre maîtres. En 43 de l'ère



Huns.

chrétienne, l'empire des Huns se divisa en deux royaumes : celui des Hunns du Nord, et celui des Hunns du Midi, qui continuèrent la lutte contre la Chine. En 93, le royaume des Hunns du Nord ayant été détruit par les Chinois, le tanjou et ses sujets traversèrent toute la Sibérie et vinrent camper dans le pays des Bashkirs; ces peuplades hunniques envahirent l'empire romain et firent la guerre à la Perse. Vers le commencement du VI^e siècle, les Turcs, les *Tur-kout* des auteurs chinois, se détachèrent des Hunns pour fonder un empire indépendant et, sous la poussée des peuples de même race qu'eux qui habitaient l'Asie orientale, les Hunns établis dans le pays des Bashkirs furent poussés sur l'Europe.

Les autres empires fondés par les Huns sont ceux des Hunns Kidorites qui, en 461, envahirent l'empire d'Orient et la Perse; des Hunns Sabires qui, vers 515, ravagèrent l'Arménie et le Pont; des Hunns Avars ou Yarkhouites, qui apparurent en Europe vers 558; des Koutrigours (v. s.).



Reddition de Huningue (1815), d'après Detaille.

On ne connaît rien de la langue, de l'écriture et de la littérature de ces peuplades; toutefois, l'analyse des noms de leurs princes qui ont été conservés par les historiens byzantins et latins prouvent que leur langue était presque identique au turc oriental.

HUNGERFORD — HUNTER

Les Huns avaient le corps trapu, la peau jaune, les membres robustes, les pommettes saillantes, le nez épato, le nez énorime. Ils se nourrissaient de racines sauvages ou de viande crue, et vivaient à la fois à la table et dans des peaux de rats sous de mauvais escaques. Ils ne mettaient pied à terre ni pour boire, ni pour manger. Ils allaient au combat en poussant des cris effroyables, et chargeaient l'ennemi avec la promptitude de l'éclair. Au moment où les ennemis commencent à se frapper, ils s'enlacent dans une courtoise qui paralysait tous leurs mouvements. Ils etaient d'une ferocité inroyable. Attila, leur chef, avait coutume de dire : « L'herbe ne repousse plus sous les pas du mon cheval. »

HUNSRUCK ou **HUNSCRUCKEN**, plateau montagneux, situé sur la rive gauche du Rhin, limité par les vallées de la Moselle au N.-O., de la Sarre au S.-O. Ce n'est que la continuation, de l'autre côté du Rhin, du massif du Taunus, dont le Hunsruck reproduit la constitution géologique whitiste avec quelques modifications de détail. Le plateau forestier. L'altitude moyenne du plateau ne dépasse guère 500 mètres, et s'abaisse moins assez sensiblement au S.-O., au-dessus des vallées profondes de la Moselle et de la Sarre. Les sommets les plus élevés sont ceux du Hunsrückwald et de Hildkrug (745 m.).

HUNT (Henry), homme politique anglais, né en 1772, mort en 1835. En 1801, condamné à la prison pour avoir provoqué en duel lord Brougham, il fut élu député de Waddington et Cliford, revisionniste ardent, qui le gagnèrent à leurs vues. Il fit dans tout le pays une campagne de meetings où il réclamait la réforme parlementaire, le suffrage universel, etc. Très populaire, Hunt provoqua des désordres et fut emprisonné à plusieurs reprises. Il fut, de 1830 à 1838, député de Preston à la Chambre des communes. Hunt a laissé des *Mémoires* intéressants (1820).

HUNT (James Henry Leigh), poète et critique anglais, né à Southgate en 1784, mort à Patney en 1859. Il composa, quand il étudiait à Cambridge, des pièces de vers que son père publia sous le titre de *Juvenilia* (1801). Il fonda, en 1808, l'*Examiner*, qui devint l'un des principaux organes du parti whig. Il fut poursuivi à plusieurs reprises et emprisonné, pour une phrase regardée comme irrévérencieuse envers le prince de Galles. Il fut élu avec la plupart des littérateurs du jour : Byron, Hazlitt, Smith, Keats, Coleridge, Lamb, etc. En 1821, il céda la direction de l'*Examiner* et partit pour l'Italie, où il passa quatre ans. A son retour, il se fit connaître comme l'un des écrivains les plus distingués et l'un des critiques les plus autorisés d'Angleterre. Ses œuvres poétiques se composent de : *Le Génie de l'Europe* (1807); *Le Génie de l'Imini* (1816); *Fouillage* (1818); *Légende de Florence* (1840); *le Palefroi* (1842); *Histoires en vers* (1835). Parmi ses ouvrages en prose, il faut citer : *Nouveaux de lord Byron* (1828); *Hommes, Femmes et Livres* (1847), recueil de ses articles de critique; *Autobiographie* (1850), etc.

HUNT (William Murray), peintre et sculpteur américain, né à Brattleborough (Etat-Louis) en 1824, mort à Boston en 1879. Il alla étudier la sculpture à l'école de Busselord en 1846, mais bientôt il abandonna l'ébaucheur. En 1848, il s'établit à Paris, où il devint élève de Couture et, plus tard, de Millet. En 1875, il s'établit à Boston. Il a peint principalement des portraits et des paysages. On lui a belle couleur, mais aussi un petit nombre de sujets tels que *la Marguerite*; *le Tambour*; *l'Harpelle*. Il est l'auteur d'un assez bon livre intitulé : *Talks on Art*. Les Américains le considèrent comme l'un des promoteurs du développement des arts dans leur pays.

HUNT (Thomas Sterry), chimiste américain, né à New-York en 1828. Après s'être d'abord occupé de l'agriculture, il devint, 1845-1847) professeur de chimie et de minéralogie (1872-1878) à la Geological Survey du Canada et, en 1872, professeur de géologie à l'Institut de technologie de Massachusetts. Ses travaux portent spécialement sur les composés chimiques et les phénomènes volcaniques, des phénomènes volcaniques, des sources de pétrole, etc.

HUNT William Holman, peintre anglais, né à Londres en 1827. Elève de l'académie de Londres, il attira l'attention en exposant : *le Docteur Hoecheleffe célébrant le service divin dans la campagne de Jocelin Joffie*, à Woodstock (1847); *l'écuyer jurant d'obtenir justice pour la mort de son jeune frère* (1849). A partir de 1850, Hunt changea sa manière et devint, avec Millais, le fondateur de l'école des préraphaélites. C'est à ce genre que se rattachent les tableaux suivants : *La Lumière du monde* (1854); *le Nivelé de la conscience*, peintures mystiques; *les Moutons égarés* et *Clément et Louella*. Hunt alla passer de longues années en Palestine, pour y peindre des tableaux religieux réels et sincères, ou le fin de l'exécution et le réalisme des détails relevé d'un accent saisissant le sentiment évangélique et tendu. Tels : *L'ombre de la mort* (à Manchester); *le Triomphe de l'innocence* (à Liverpool); *le Bon Samaritain*; *Notre-Dame*. Citons encore : *Dame de Shalott* (poésie du Tennyson); etc.

HUNTE, rivière de l'Allemagne septentrionale (Hanovre et Oldenbourg). Née à 20 kilom. d'Osnabruck, elle coule vers le N., baigne Oldenbourg et tombe dans le Weser, rive gauche, à 25 kilom. de Brême. Cours 175 kilomètres.

HUNTELITE (h. asp.) n. f. Arséniote naturel d'argent.

HUNTER (h. asp.) n. f. — mot angl. formé de *hunt*, chasseur; n. m. Cheval de chasse, exc. à franchir les obstacles : *Les meilleurs HUNTERS viennent d'Irlande*.

HUNTER William, médecin anglais, né à Long-Calderwood en 1718, mort à Londres en 1783. Après avoir étudié les chirurgiens de Londres en 1747, il devint, en 1748, chirurgien à l'hôpital de Middlesex, professeur d'anatomie à l'Académie royale des arts. On lui doit de belles recherches en anatomie et en obstétrique. Citons de lui : *Mémoires commentés* 1762-1763; *Annales des maladies de l'homme grand utérus* 1774; *Lectures on the gravid uterus and midwifery* 1783). — Son frère, JOHN HUNTER 1728-1793, fut médecin dans la marine, puis il ouvrit à Londres des cours publics sur l'anatomie et la chirurgie, et constitua un hôpital à la clinique de médecine légale. Il fut membre de la Société royale de Londres 1767, et chirurgien extraordinaire du roi 1779. Jenner fut un de ses élèves. Hunter peut être considéré comme le créateur de la pathologie expérimentale en Angleterre. Citons de lui : *Histoire natu-*

appauvris, constituent une importante famille dont les représentants, souvent très grands, sont répandus partout. Ils ont appartenu à l'époque tertiaire. Les formes actuelles sont réparties en tribus, dont les principales sont : *hydrophobinés*, *scherchinés*, *hédophorinés*, *hydrophilinés*.

HYDROPHILINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères raris, famille des *hydrophilidés*, comprenant les *hydrophiles* et genres voisins. Les genres des hydrophilinés sont si nombreux qu'on les a répartis en une demi-douzaine de sous-tribus. — Un *HYDROPHILINÉ*.

HYDROPHILITE n. f. Chlorure naturel de chaux. Si silicate hydraté naturel d'alumine avec alcalis.

HYDROPHIMOSIS (*sis* — du gr. *hudrô*, eau, et de *phimos*, n. m. Pathol. Phimosis oedémateux.

HYDROPHIS (*fis*) n. m. Genre de reptiles ophidiens, famille des *hydrophilidés*, comprenant les *hydrophiles* et genres voisins. Les genres des hydrophilinés sont si nombreux qu'on les a répartis en une demi-douzaine de sous-tribus. — Un *HYDROPHILINÉ*.

HYDROPHITE n. f. Silicate hydraté naturel de magnésie. Variété de serpentine.

HYDROPHORONE n. f. Composés analogues à l'hydroquinone, qui se produisent par la fixation de deux atomes d'hydrogène sur la phlorone.

HYDROPHOBE (du gr. *hudrô*, eau, et *phobos*, crainte) adj. Qui a en horreur l'eau et les liquides ou général. || Qui est atteint de la rage.

— Substantif. Personne hydrophobe.

— Fig. et fam. Qui est harçonné, qui cherche à faire on à dire du mal, comme un chien enragé cherche à mordre.

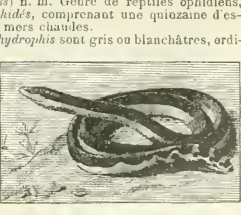
HYDROPHOBIE (*bi* — rad. *hydrophob*) n. f. Horreur de l'eau et des liquides en général. || Rage.

— Encycl. On désigne quelquefois sous le nom d'*hydrophobie* la rage furieuse du chien, parce qu'on regardait autrefois l'hydrophobie comme un symptôme caractéristique de cette affection, ce qui n'est pas exact; car, dans l'intervalle des accès, le chien enragé boit comme un autre. Souvent, il ne peut pas déglutir l'eau, par suite d'une constriction du larynx. De plus, le reflet brillant de l'eau frappant les yeux du chien enragé, provoque souvent un accès. V. RAGE.

HYDROPHOBIQUE (*bik*) adj. Qui a rapport à l'hydrophobie.

HYDROPHONE (du gr. *hudrô*, eau, et *phônê*, son) n. m. Appareil microphonique, imaginé par A. Pares d'Altona, pour la recherche des fuites dans les canalisations d'eau.

— Encycl. L'*hydrophone* se compose d'une tige en matière élastique et sonde, l'un des extrémités de laquelle se trouve la conduite d'eau dont on veut explorer l'état. Cette tige est maintenue verticale par une monture à trépied, et son extrémité supérieure est attachée à une douille qui porte un microphone. L'appareil est complété par une pile sèche, par un téléphone et un commutateur à bouton permettant de laisser le circuit normalement ouvert et de ne le fermer qu'au moment de l'observation. A l'aide de cet appareil, on perçoit distinctement à l'oreille le bruit occasionné par une fuite.



Hydrophis.

— Encycl. Les *hydrophyllacées* sont des herbes souvent herbacées de poils rudes, dont l'inflorescence et les fleurs rappellent celles des borraginées; mais elles s'en distinguent par la consultation de leur ovaire, souvent uniloculaire, avec placentation pariétale, par leur fruit capsulaire et par la présence d'un albumen dans les graines.

HYDROPHYLLÉE n. f. Genre de plantes, type de la famille des *hydrophyllacées*.

— Encycl. Les *hydrophyllées* (*hydrophyllum*) sont des herbes à feuilles rudes. Les basilaires ne sont pas rares, souvent palmatinervées; les caulinaires alternes. On en connaît cinq espèces, de l'Amérique boréale.

HYDROPHYTE (du gr. *hudrô*, eau, et *phuton*, plante) n. f. Littérature. Plante d'eau. C'est ainsi, et surtout servi à désigner les algues, et particulièrement les algues d'eau douce.

HYDROPHYTOGRAPHE (de *hydrophyte*, et du gr. *graphein*, écrire) n. m. Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE (*fi* — rad. *hydrophyte*) n. f. Description des hydrophytes ou plantes aquatiques.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE (*fik*) adj. Qui a rapport à l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE (*ji* — du gr. *hudrô*, eau, *phuton*, plante, *lógos*, discours) n. f. Partie de la botanique qui traite de l'état des hydrophytes ou algues.

HYDROPHYTON (du gr. *hudrô*, hydre, et *phuton*, plante) n. m. Base solide de toute colonie de polypes hydrozoaires commune à tous les individus. (Les parties molles de l'hydrophyton et du canal central commun constituent le cœnosar. On distingue dans l'hydrophyton deux parties : l'hydrochize et l'hydrocane.)

HYDROPSIS (*si* — gr. *hudrôpsis*, même sens) n. f. Épanchement de liquid dans une séreuse ou un tissu; ascite.

— Encycl. Trois conditions différentes peuvent créer les *hydropsies* : une irritation sécrétrice, ou bien un trouble mécanique de la circulation, et, en troisième lieu, dans des cas plus rares, une altération du sang. En pathologie générale, l'*hydropsis* crée des entités morbides bien définies : l'*ascite*, l'*œdème*, l'*hydrocœle*, l'*hydrothorax*, l'*hydrothorax*, l'*hydrocœle*, l'*hydrothorax*, l'*hydrothorax*. V. ces mots.

HYDROPIQUE (*pi*) adj. Atteint d'hydroisie.

— Substantif. Personne hydropique : Être altéré comme un hydropique.

HYDROPISE (rad. *hydropsie*) n. f. Substance albuminoïde, trouvée dans les épanchements séreux de la plèvre et du péritoine. Syn. de MÉTALBUMINE.

HYDROPSISME (*pisim*) n. m. Etat du corps affecté d'hydroisie ou de tendance à l'hydroisie.

HYDROPTITE n. f. Substance minérale, résultant de l'altération de la rhodosite.

HYDROPLASIE (*si* — du gr. *hudrô*, eau, et *plasis*, action) n. f. Art d'obtenir avec de l'eau palissant des effets agréables au moyen de certaines combinaisons d'ajutages.

HYDROPLASTIE (*stl* — du gr. *hudrô*, eau, et *plastis*, qui façonne) n. f. Sorte de galvanoplastie dans laquelle l'électricité dynamique joue un rôle accessoire ou même nul. || On dit aussi *HYDROGALVANOPLASTIE*.

HYDROPLASTIQUE (*stl*) n. m. Appareil hydroplastique différent de la galvanoplastie en ce qu'elle comprend plutôt la réduction du métal en couches minces sur d'autres métaux, sans l'intervention de l'électricité. Telles sont les derrières et argentures, dites « à la bombillère », celles qui nécessitent l'immersion et dans lesquelles le dépôt métallique s'effectue par voie d'affinité chimique directe, le blanchiment, l'étamage, même galvanique, le zingage, le cuivrage, etc.

HYDROPLEURIE (*ri* — du gr. *hudrô*, eau, et *pleura*, plèvre) n. f. Hydroisie de la plèvre.

HYDROPNEUMATIQUE (*tik* — du gr. *hudrô*, eau, et de *pneumatique*) adj. MÉCAN. Qui fonctionne par l'eau et par un gaz comprimé : *moteur hydro-pneumatique*.

— MATH. *Ferme hydro-pneumatique*. V. FEUET.

— Techn. *Procédé hydro-pneumatique*. V. la partie encycl.

— Encycl. Techn. Le *procédé hydro-pneumatique*, imaginé par Girard, permet de maintenir libre l'écoulement de l'eau dans les moteurs hydrauliques, malgré l'élevation de l'eau d'alval, et de supprimer la diminution de rendement lorsque ces moteurs marchent à vide. On obtient ce résultat en refulant de l'air dans une cloche recouvrant le moteur et dont le bord inférieur encloue à quelques centimètres au-dessous du niveau de l'eau d'alval. La pression de l'air qui remplit la cloche abaisse le niveau de l'eau à l'intérieur de ce récipient et le moteur fonctionne comme s'il marchait à l'air libre.

On applique avantageusement ce procédé aux turbines. On peut réduire le jeu d'un couvercle qu'un petit nombre de vannes partielles, sans qu'il se produise pour cela une sensible diminution de l'effet utile du travail. Le bénéfice du système augmente en sens inverse du débit.

HYDROPNEUMATOCELE (*sel* — du gr. *hudrô*, eau, *pneuma*, soufflé, et *kêlé*, tumeur) n. f. Hérnia dont le sac renferme des sérosités et des gaz.

HYDROPNEUMONIE (*ni* — du gr. *hudrô*, eau, et de *pneumonia* n. f. Œdème du poumon.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE (du gr. *hudrô*, eau; *pneuma*, soufflé, et de *péricarde*) n. m. Accumulation, dans le péricarde, de gaz et de sérosités.

HYDROPNEUMOTHORAX (*rakes* — du gr. *hudrô*, eau, *pneuma*, soufflé, et de *thorax*) n. m. Épanchement de sérosité et accumulation de gaz dans la plèvre.



Hydrophyte, a. coupe de la fleur.

— Encycl. La présence de gaz est consécutive à une perforation de la plèvre, ce qui fait que la cavité pleurale se distend par les gaz contenus dans un organe voisin (bronches, oesophage), ou par l'air extérieur, si cette perforation est consécutive à une plaie de la paroi thoracique. Les causes de la perforation sont celles qui se retrouvent dans le pneumothorax; en première ligne, les tubercules ramollis, la gaugrène pulmonaire, les hydatides, les abcès, la pleurésie, le cancer; puis viennent les plaies pénétrantes de poitrine, les fractures de côte.

Le liquide est, en général, peu abondant; il s'évacue souvent rapidement et défie le purulente.

Le tableau symptomatique est toujours le même : douleur brusque, douleur vive, point de côté, anxiété extrême, oppression considérable. La présence du gaz et du liquide dans la plèvre explique les phénomènes que l'on observe alors à l'auscultation : abolition du murmure vésiculaire, tintement métallique, voix amphorique, fluctuation. La mort en est la conclusion généralement rapide.

HYDROPORE ou **HYDROPORUS** (*russ*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, type de la tribu des *hydroporinés*, comprenant une dizaine certaines espèces répandues partout, principalement dans l'hémisphère nord. (Les hydroportes sont petits, bruns ou fauves, marqués; ils vivent dans les eaux douces et saumâtres, les ruisseaux et courantes, même dans les sources thermales (Bede). On des plus petits. *Hydroporus minutissimus*, habite la France.)

HYDROPORINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères carnassiers, famille des *hydroporinés*, comprenant une dizaine certaines espèces répandues partout, principalement dans l'hémisphère nord. (Les hydroportes sont petits, bruns ou fauves, marqués; ils vivent dans les eaux douces et saumâtres, les ruisseaux et courantes, même dans les sources thermales (Bede). On des plus petits. *Hydroporus minutissimus*, habite la France.)

HYDROPTÈRE (du gr. *hudrô*, eau, et *ptêrê*, luyeur) n. m. Qui ne voit que de l'eau.

HYDROPSALIS (*liss*) n. m. Sous-genre d'engoulemons comprenant deux espèces du Brésil, caractérisées par les deux plumes extérieures de la queue allongées et courbées en branches de pivoine et de saule. Les espèces du genre sont les *altors* *hydropsalis torquatus* et *pallescoloris*, beaux engoulemons vivant dans les lieux humides. L'*hydropsalis lye* (*macropsalis forcipata*) est une espèce voisine, qui appartient au sous-genre *macropsalis*.

HYDROPSYCHÉ ou **HYDROPSYCHE** n. f. Genre d'insectes odonoptères, famille des *hydropsychidés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les hydropsychés sont des pliyganes de taille médiocre, aux antennes courtes, les larves vivent dans les ruisseaux, renfermées dans des gaines, faites de grains de sable, de fragments de plume et de petites coquilles, agglomérées avec de la soie. L'*hydropsyche nebulosa*, brun et rousse, est commune en France.)

HYDROPSYCHIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères trichoptères, renfermant les *hydropsychés* et genres voisins, tels que les *macronèmes*, *philoptalpes* et *psychomyias*. — Un *HYDROPSYCHÉ*.

HYDROPTÉRIDÉS ou **HYDROPTÉRIDES** n. f. pl. Bot. Syn. de MARSILIACÉES.

HYDROPTILE ou **HYDROPTILA** n. f. Genre d'insectes névroptères, type de la famille des *hydroptilidés*, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les hydroptiles sont de petites phryganes brunnâtres ressemblant à des teignes.)

HYDROPTILIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes névroptères trichoptères, renfermant les *hydroptiles*. — Un *HYDROPTILIDE*.

HYDROPTIQUE (*rik* — du gr. *hudrô*, eau, et *ptêrê*, feu) adj. Se dit des vaissaux qui lancent de l'eau et du feu.

HYDROPTOMELLE (*mik-lik*) adj. Se dit d'un acide qui est de l'acide pyromellique par fixation de 4 atomes d'hydrogène.

HYDROQUINONE (*ki*) n. f. Diphénol C₆H₄(OH)₂ se présente sous forme d'aiguilles blanches, assez solubles dans l'eau (100 cc. d'eau en dissolvant 6 gr. à 15°), très solubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans les solutions de sulfite de sodium. Quelques auteurs écrivent *HYDROQUINONE*.

— Encycl. En faisant cristalliser une solution d'*hydroquinone* dans le bisulfite de sodium, on obtient parfois une combinaison cristalline jaune : 3C₆H₄(OH)₂.SO₃. L'*hydroquinone* jaune du commerce. Réducteur énergique, l'*hydroquinone* est employée en photographie, sans mélanges à d'autres réducteurs comme révélateur photographique.

HYDRORACHIS (*chiss* — du gr. *hudrô*, eau, et de *rachis*) n. m. Collection de liquide épléurachien dans la moelle épinière, faisant hernie entre deux vertèbres.

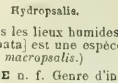
— Encycl. La plupart des enfants atteints de hernie de la moelle épinière ou *spina bifida* restent chétifs et succombent dans les premiers mois de leur existence, par suite de la rupture de la tumeur ou de l'inflammation de la poche, qui se communique aux méninges, ou par l'épuisement et les troubles paralytiques survenus rapidement. On a cependant signalé des cas où la tumeur a des tendances au rétraction, de manière à garantir la moelle et à protéger au moyen d'une pelote spéciale, excavée au centre.



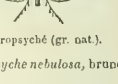
Hydrophore (gr. 3 f.).



Hydropsalis.



Hydropsyché (gr. ant.).



Hydroptilidés (gr. ant.).

Les troubles, plus ou moins durables en passagers, sont multiples : 1° du côté de l'intelligence ; une impressionnabilité excessive, la simulation, le mensonge, la mélancolie (chez l'homme ; 2° du côté de la sensibilité ; d'une part des hyposthésies de la peau, de presque constante, très tenace (mal de Pot hystérique), de même que l'hystéralgie ou névralgie utérine, des viscéralgies, etc., — d'autre part des anesthésies généralisées, par plaques, qui peuvent disparaître comme elles viennent, ou que parfois par auto suggestion, émission vive et subite ; sont aussi fréquents l'anesthésie de la muqueuse de l'estomac du gosier, la perversion du goût (maladie), etc. ; 3° du côté de l'appareil vaso-moteur, des congestions ou des ischémies, des hémorrhagies, des hématuries. Ces troubles vaso-moteurs expliquent les blessures qui ne saignent pas, ou au contraire les hémorrhagies cutanées, les sueurs et larmes de sang que l'on observe chez les *stigmatisés* ; de 4° du côté de l'appareil nerveux, on signale l'épilepsie ou même l'aurore, plus rarement la polyurie, l'absence ou l'abondance des sécrétions lacrymales, salivaires, etc. ; 4° du côté de l'appareil moteur, d'une part des spasmes du pharynx et de l'oesophage (boule hystérique), de l'excitation vagues des muscles du larynx (aboiements, rugissements hystériques) ; il en est de même du hoquet et des bâillements hystériques ; enfin, de tous ces secousses, des mouvements choréiformes ; d'autre part des accès, des convulsions ou les phases, à forme durables, à forme paralytique ou hémiplegique, parfois localisées ; on troisième lieu, des paralyxies (apoplexie hystérique), revêtant la forme monopégique, hémipégique ou paralytique. Au larynx, elles causent l'aphonie ou l'aphasie ; au thorax, elles causent la dyspnée ; à la vessie et au rectum, la rétention ou l'incontinence des urines et des fèces, etc., en quatrième lieu, enfin, des convulsions d'une intensité et d'une fréquence variables et dont la forme violente est caractéristique de la grande hystérie ou hystéro-épilepsie, dont les accès ressemblent, au début, à de véritables crises épileptiques.

L'attaque est provoquée par une émotion ou une impression vive ; elle est immédiatement précédée d'un phénomène variable, tel que la sensation de strangulation, de boule qui monte à la gorge, de sifflements dans les oreilles, de coups dans la tête aura cephalique) caractéristique. Le malade se met à crier et tombe. Dans la grande attaque, on peut distinguer quatre phases : 1° la phase des convulsions toniques puis cloniques, suivies de résolution musculaire ; 2° la phase des contorsions, des grands mouvements, avec l'arc de cercle, en avant ou en arrière ; 3° la phase des attitudes passionnelles, silencieuses, plus ou moins que la sensation de l'intercourse ; 4° la phase du délire avec ou sans hallucinations, qui termine la crise et au cours de laquelle la conscience paraît lentement revenir au malade ; à cette phase succèdent enfin souvent des accès de pleurs ou de rire. Comme suite à l'attaque, on observe des paralyxies, de l'aphonie, de l'algurie ou même de l'anurie.

L'hystérie est une maladie de longue durée, mais elle est loin d'être inguérissable. Après avoir éprouvé, sans succès bien nets, les antispasmodiques, on est venu à l'hydrothérapie, à l'électrothérapie, à la médication des transferts (Lays), à la suggestion. On a recouru à l'isolement du malade ou, tout au moins, à son éloignement des personnes ou des choses qui ont joué un rôle dans la genèse de l'idée fixe, puis, et surtout, à la suggestion thérapeutique qui a pour but de soulever l'activité volontaire et de rendre peu à peu la conscience aux actes devenus automatiques. Cette médication est renforcée par les distractions appropriées, des voyages, la cure marine ou d'altitude, même un travail intellectuel capable d'intéresser le malade sans le fatiguer, et par un régime où les aliments riches en phosphore (jaunes d'œufs, cervelles, caviar, poissons, etc.) tiennent la première place et auxquels on peut ajouter des lécitines ou des glycérophosphates acides ou encore des préparations de fer ou de phosphore organiques, afin de faciliter l'assimilation fonctionnelle, l'activité des neurones trop longtemps inactifs.

— BILLOUIN : Charcot, *Maladies du système nerveux et clinique de la Salpêtrière* (Paris, 1881-1887) ; Legrand du Sault, *Les Hystériques* (Paris, 1882) ; P. Richer, *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie* (Paris, 1885) ; Gilles de La Tourette, *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie* (Paris, 1891-1895) ; Piédro Janet, *L'Automatisme psychologique* (Paris, 1897).

HYSTÉRIFORME *sté* = do *hystérie*, et *forme* adj. Soit dit de certains symptômes qui ressemblent à l'hystérie.

HYSTÉRIEN *sté* n. m. Genre de champignons, type de la famille des *hysteriées*, à pédicelle souvent par une fente longitudinale dont les avivés contiennent huit spores jaunâtres ou brunes, à plusieurs cloisons.

HYSTÉRIONICA *sté* n. f. Genre de composés astérées, comprenant des plantes herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs ou capitules. (On en connaît environ 135 espèces, toutes américaines et qui sont parfois cultivées en France comme ornementales.)

HYSTÉRIQUE *sté-rik'* adj. Qui a rapport à l'hystérie : *Délire hystérique*. || Qui est atteint d'hystérie : *Une femme hystérique*. || Clou hystérique. Douleur vive sur un seul point de la tête, que l'on éprouve pendant les accès d'hystérie.

Substantif. Personne atteinte d'hystérie.

HYSTÉRISME n. m. Pathol. Syn. de hystérisme.

HYSTÉRITE *sté* — du gr. *hustéra*, matrice) n. f. Inflammation de la matrice. Syn. de MÉTRITE.

HYSTÉROCARPE ou **HYSTÉROCARPUS** *sté, puss* n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant une seule espèce, des côtes californiennes. *L'hystérocarpus Traskii*, type de la famille des halargates ou embiotacés, est un poisson marin, vivipare, qui remonte volontiers les fleuves.)

HYSTÉRO-CATALEPSIE du gr. *hustéra*, matrice, et de *catalepsis* n. f. Hystérie compliquée de catalepsie.

HYSTÉROCELE *sté* — du gr. *hustéra*, matrice, et *kélé*, tumeur, n. f. Hernie de la matrice.

HYSTÉROCYSTOCÈLE *sté-ko-sel* — du gr. *hustéra*, matrice, *kystis*, vessie, et *kéle*, tumeur, n. f. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE n. f. Grande hystérie, dont les accès ressemblent, au début, aux accès épileptiques. — *HYSTÉRIE*.

HYSTÉROFRÉNATEUR, **TRICE** (de *hystérie*, et *frénateur*) adj. Qui arrête ou atténue la crise hystérique : *Points hystérofrénateurs*.

HYSTÉROGÈNE *sté, jén'* — du gr. *hustéron*, derrière, et *géné*, engendré ad. Né, engendré postérieurement.

HYSTÉROGÈNE *sté, jén'* — de *hystérie*, et du gr. *gennân*, engendrer) adj. Qui engendre la crise hystérique. || *Points hystérogènes*. Zone hystérogène. Se disent des points, des régions du corps dont l'excitation est susceptible de provoquer l'attaque d'hystérie.

HYSTÉROGRAPHIE *sté, té* du gr. *hustéra*, matrice, et *graphên*, écrire, n. m. Celui qui s'occupe des maladies hystériques.

HYSTÉROGRAPHIE *sté, té* — rad. *hystérographie* n. f. Description de la matrice.

HYSTÉROLITHÉ *sté* n. m. Géol. Nom donné par les vieux auteurs aux moules de certains molluscolites brachiopodes fossilisés, et qui ont été les spirifères. — *ALICIA* et *CARDAN*, au XVII^e siècle, désignaient surtout l'*Orthis striata* par les vocables *hystérolithe* et *hystérolithe*. Des auteurs plus récents ont appliqué hystérolithes des moules de spirifères. Dans la nomenclature moderne, *hystérolithes* est synonyme de ORTHIS.)

HYSTÉROLITHIASE *sté* n. f. Pathol. Production des hystérolithes.

HYSTÉROLOGIE n. f. Littér. V. hystéron-protéron.

HYSTÉROLOGIQUE *sté, jik'* adj. Qui est relatif à l'hystérologie.

HYSTÉROLYMPHANGITE *sté, lin-fan-jit'* — du gr. *hustéra*, matrice, et de *lymphangite* n. f. Pathol. Lymphangite utérine.

HYSTÉROMALACIE *sté, si* — du gr. *hustéra*, matrice, et *malakos*, mou n. f. Pathol. Ramollissement du tissu de la matrice, qui rend cet organe sujet à se rompre pendant les efforts de l'accouchement.

HYSTÉROMANE *sté* n. f. et adj. Soit d'une femme atteinte d'hystéromanie. — *On dit plus souvent HYSTÉROMANIE.*

HYSTÉROMANIE *sté, ni* — du gr. *hustéra*, matrice, et *mania*, fureur, n. f. Fureur utérine, appétit furieux et maladif des plaisirs vénériens, chez la femme. — *On dit plus souvent Nymphomanie.*

HYSTÉROMÈTRE *sté* — du gr. *hustéra*, matrice, et *metron*, mesure) n. m. Instrument employé pour sonder et redresser l'utérus.

HYSTÉROMÉTRIE *sté, trif* n. f. Emploi de l'hystéromètre.

HYSTÉRON-PROTÉRON *sté-ron'*, et *le-ron'* — du gr. *hustéron*, dernier, et *protéron*, premier) n. m. Figure de rhétorique, qui consiste à renverser l'ordre naturel (chronologique ou logique, de deux termes, mots ou propositions).

Ex. : « Laissez-nous mourir et nous précipiter au milieu des ennemis. » (Virgile, *Énéide*, II, 353.) La logique, *hystéron-protéron* est une faute de raisonnement (pétition de principe ou cercle vicieux) : « On dit aussi Hystérologie, et PROTÉROSTÈRE.

HYSTÉROPHÉTÉ *sté, ti* — du gr. *hustéra*, utérus, et *phétos*, maladie) n. f. Maladie de l'utérus en général.

HYSTÉROPTÈRE *sté* n. f. Géol. V. hystérolithe.

HYSTÉROPTÉRIE *sté, pé-kié* — du gr. *hustéra*, matrice, et *péris*, action de fixer) n. f. Opération qui consiste à fixer l'utérus, en cas de déviation, contre la paroi adominale, par le raccourcissement de ses ligaments ronds.

HYSTÉROPLÉGIE *sté, plé* — du gr. *hustéra*, matrice, et *pléssin*, frapper) n. f. Paralyxie de l'utérus.

HYSTÉROPTOME *sté* — du gr. *hustéropotamos* ; de *hustéros*, ultérieur, et *potamos*, mort) n. m. Ant. géol. gr. Nom donné aux voyageurs qu'après une longue absence on croyait morts, et qui reparaissent tout à coup. (Ils ne pouvaient prendre part aux cérémonies religieuses avant d'avoir été purifiés.)

HYSTÉROPTÈRE *sté* ou **HYSTÉROPTERUM** *sté, plé-ron'* — du gr. *hustéropotamos*, famille des fulguridés, comprenant quelques espèces de la région circum méditerranéenne. (*L'hystéropotamus apterum*, connu dans le Midi, jaunâtre ou brun, vit sur les vignes, sans paraître causer de dégâts.)

HYSTÉROPTOSE *sté* — du gr. *hustéra*, matrice, et *ptosis*, chute) n. f. Pathol. Chute, abaissement de la matrice.

HYSTÉRRORRAGIE *sté, ra-ji* — du gr. *hustéra*, matrice, et *rhégnéris*, je fais ruer) n. f. Hémorrhagie utérine. Syn. peu usité de MÉTRORRAGIE.

HYSTÉRRORRÉE *sté-ro-ré* — du gr. *hustéra*, matrice, et *rheîn*, couler) n. f. Pathol. Écoulement provenant de la matrice.

HYSTÉROTOME *sté* n. m. Instrument servant à pratiquer l'hystérotomie.

HYSTÉROTOMIE *sté, ni* — du gr. *hustéra*, matrice, et *tomé*, section) n. f. Incision pratiquée sur l'utérus ou matrice. || Nom donné quelquefois à l'opération césarienne.

— *ENCYCL.* On emploie surtout le mot *hystérotomie* pour désigner une intervention qui consiste à inciser par le vagin le col de la matrice, afin de faciliter un accouchement laborieux. On utilise également la section de l'utérus pour l'ablation des tumeurs fibreuses de cet organe, quand elles paraissent peu volumineuses et facilement évacuables.

HYSTÉROTOMIQUE *sté, mik'* adj. Qui a rapport à l'hystérotomie : *Procédé hystérotomique.*

HYSTRICHIS *stri-kis* n. m. Genre de vers nématodes, famille des filaridés, comprenant des petites formes parasites de divers oiseaux aquatiques. (Les *hystrichis* sont minces et déliés comme des fils, avec des crochets recourbés à la partie antérieure ; ils vivent fixés dans le ventricule succentrique des cygnes, harles, etc.)

HYSTRICIDÉS *sté* n. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, comprenant les porcs-épics et les cédoons. — *Un hystricide.*

— *ENCYCL.* Les *hystricidés* sont plus ou moins armés de piquants ; ils habitent les régions chaudes du globe et sont nocturnes. On les divise en deux tribus, suivant qu'ils sont terrestres (*hystricidés*), ou grimpeurs (*cercolabidés*).

HYSTRICINÉS *sté* n. m. pl. Tribu de mammifères rongeurs, famille des *hystricidés*, comprenant les porcs-épics et formes voisines. (Les *hystricidés* sont propres à l'ancien monde ; seuls les porcs-épics se trouvent en Europe ; les autres genres tels que les *acanthions*, les *athérures*, etc., sont asiatiques ou africains.) — *Un hystriciné.*

HYSTRICISME n. f. Pathol. Syn. de *ICHTYOSE HYSTRIX*.

HYSTRICISME n. f. Pathol. Syn. de *ICHTYOSE HYSTRIX*.

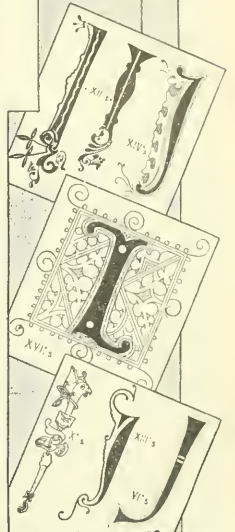
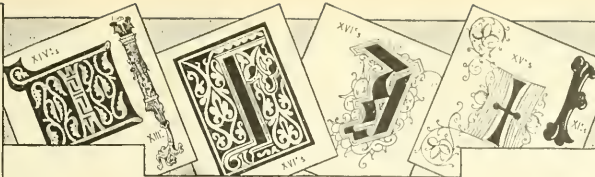
HYSTRICITE *stri-sit'* n. m. Espèce de bécotard, provenant des rongeurs du genre porc-épic.

— *ENCYCL.* Les *hystricidés* rentraient dans la catégorie des bécotards orientaux, que les médecins arabes du moyen âge déclaraient excellents entre tous. Appelés *pedras del porco* par les Portugais, ils provenaient soit-dits des Indes, et on les considérait comme propres à préserver de la contagion dans les épidémies. Ces calculs noirâtres, verdâtres ou jaunâtres, onctueux, se sont portés, enclercés de nilgrane d'or d'argent, peudus au cou, en Hollande et en Portugal, jusqu'au XVII^e siècle.

HYSTRIX *striks* n. m. Nom scientifique du genre porc-épic.

HYTHE, ville d'Angleterre (comté de Kent), sur la Manche ; 437 hab. Actuellement, son port est comblé ; baigne de mer. Commerce de houillon et de grains.





Bessou.



n. m. Neuvième lettre et troisième voyelle dans l'alphabet français, ainsi que dans l'alphabet du latin et dans celui des langues qui dérivent du latin : Un petit i. Des majuscules.

— I se marque d'un double point ou tréma (i), lorsqu'on veut indiquer qu'il ne forme pas diphthongue avec une voyelle qui le précède ou le suit immédiatement : *Moïse*, prononcez : *Mo-iz'*. Quand i est précédé d'un e accentué, il ne forme pas diphthongue avec lui, bien qu'on ne le marque pas d'un tréma : *Obéis*, prononcez : *obé-i*.

— I consonne, la lettre *j*, qu'autrefois on ne distinguait pas de *i*. — Paléogr. I et J. C'est de l'hératique égyptien, par l'intermédiaire du phénicien, qu'est venu à l'alphabet grec, et de là à l'alphabet latin et aux alphabets dérivés, sans modification notable, la semi-voyelle *i*. Il n'y a guère à noter, chez les Grecs, que la forme bizarre qu'affecte parfois cette lettre dans l'écriture corinthienne, où elle devient assez semblable à un *sigma* et la distinction établie par l'alphabet lycien entre *II* long et *I* bref ; le dernier représenté par un caractère analogue au *z* ordinaire. Cette lettre est une de celles qui ont subi le moins de modifications jusqu'à nos jours. Les seuls traits qui soient à noter dans son histoire sont l'usage de la distinguer d'abord par un accent et, plus tard, par un point, qui commença vers le XI^e siècle et ne se généralisa que peu à peu, et l'emploi du signe qui servira plus tard à distinguer la consonne de la voyelle, pour marquer *II* initial ou final. *I* majuscule et le *J* servent souvent, surtout au XVI^e siècle et, à une époque beaucoup plus rapprochée, en Italie, pour désigner le double *I*. Nous en avons encore que, en grec, l'eta se soustrait dans certains cas et que nos écritures médiévales font un fréquent usage de *i* suscrit. Enfin, la distinction graphique de *I* l'consonne et de *i* l'voyelle n'a guère lieu qu'à partir du XVIII^e siècle.

ORIGINE ET DÉRIVATION DE L'I LATIN

4	~	z	1	1	1
bibratique phénicien.	grec égyptien.	éolo-archaïque.	dorien.	grec chalcidien.	latin archaïque.

ÉCRITURES MODERNES

<i>I</i>	<i>i</i>	<i>I</i>	<i>i</i>
anglaise.	ronde.	bâtarde.	

— I grec, Nom que l'on donne communément à la lettre *Y*. (V. cette lettre.) ■ En T. de techn., Outil composé d'un crochet de fer et d'un manche long d'environ 5 m., servant à pousser les glaces dans le four de recuite et à les en retirer. — Abrév. Dans l'icongraphie chrétienne, *I. N. R. I.*, *Jesus Nazarenus rex Judæorum*, Jésus de Nazareth, roi des Juifs ; *I. C.*, Jésus-Christ. ■ *I. C. N.*, *In Christi nomine*, Au nom du Christ. ■ *I. D. A.*, *Immortalis Dei auxipio* (ou *auxilio*). Sous la protection ou avec l'aide de Dieu. ■ *I. H. S.* (pour le gr. *IH̄C*), premières lettres du nom de Jésus) ; — sur les maisons professées des jésuites, *Jesus Hominum Salvator* (Jésus, sauveur des hommes), ou *In Hoc Salus* (En lui est le salut) ; etc. ■ *I. N. D.*, *In nomine Dei*, Au nom de Dieu. ■ *I. N. S. T.*, [grec (techn.) *In nomine sanctæ Trinitatis*, Au nom de la sainte Trinité] ■ *I. p. i.*, *In partibus infidelium*. V. IN PARTIBUS. — Arg. *I.*, chez les grecs, désigne le cœur (carte). — Chim. En chimie, *I* est le symbole de l'iode. — Épigr. Dans les inscriptions latines, *I* s'emploie seul pour les noms propres : *Junius*, *Julius*, *Jupiter*, *Januarius* (*mensis*), *Janus*, *Juno* ; pour *invictus*, invincible ; *in*, dans ;



jus, *jure*, droit, selon le droit ; (A)ic. ici ; *impensis*, AUX frais de ; *idem*, le même ; *ita*, ainsi ; *I. A.* ou *I. N. AG.*, *in agro*, dans le champ ; *I. F.* ou *I. N. F.*, *in fronte*, sur le devant ; *IDB.*, *idibus*, aux ides ; *ID E.*, *id est*, c'est-à-dire ; *ILL.*, *illustris*, illustre ; *IM.* ou *IMP.*, *imperator*, empereur, général ; *IMP.P.*, *imperatoris duo*, les deux empereurs ; *I.M.*, *immolaverunt*, ont immolé ; *IMP. P. Q. R.*, *imperium populusque romanus*, l'empire et le peuple romain ; *IMP. S.*, *impensa sua*, *impensis suis*, à ses dépenses, à ses frais ; *IND.*, *indictio*, indiction ; *IN. HO.*, *in honorem*, en l'honneur ; *IN. I.*, *illustris*, illustre ; *IN. R.*, *I. N. T.*, *in retro*, en tergo, par derrière ; *INTER.*, *interer*, interroi ; *I. O. M.*, *Jupiter optimus maximus*, Jupiter très bon, très grand ; *I. P. Q. V.*, *ius potestatis que (esto)*, que le droit et le pouvoir soient ; *I. S. E.*, (*Italis situs est*, ici est placé ; *ITAL.*, *italica* (*teyio*), légion Italique ; *II. V.*, *III. V.*, *domus*, *triumphus*, etc. — Gramm. comp. *Nature du son*. Le phonème *i* appartient à la catégorie des voyelles palatales. C'est une voyelle aiguë comme *l* ou *o* ouvert ou fermé ; c'est même le son le plus aigu de la série vocale. Dans l'émission de *i*, le larynx remonte et les coins de la bouche s'écartent, de façon à donner au tuyau sonore la moindre longueur possible. C'est une voyelle qu'on rencontre dans tous les idiomes et qui, vu son acuité, n'est guère susceptible de présenter des nuances de prononciation. Devant une autre voyelle, *i* le mot français nation, prononcé en deux syllabes, *i* est une véritable consonne. C'était encore une voyelle au XVI^e siècle, où l'on prononçait *na-si-on*. — Le son *i* dans les langues indo-européennes. Le son *i*, bref ou long, appartenait à l'indo-européen préhistorique, et il s'est assez bien maintenu dans les idiomes dérivés. Toutefois, *i* bref final est devenu *e* bref en latin ; en gotique et dans les autres langues germaniques, il est devenu *e* fermé ou *ø* ouvert, sous l'influence de consonnes ou voyelles placées après lui ; en slave, *i* a pris le son d'un *o* bref très fermé. — En anglais, la lettre *i* se prononce tantôt comme le mot français *ait* (*my, fine*, etc.), tantôt comme le muet (*sir, first*, etc.), tantôt, enfin, comme *i* (*ign, ship*, etc.).

IMPÉRIEUSEMENT (in) adv. D'une manière impérieuse.

IMPÉRIEUX (in, ri-èh), **EUSE** (in) lat. *imperiosus*, même sens; adj. Hautain; insolent; fier de morgue; qui commanle avec hauteur: *Un homme. Un ton IMPÉRIEUX.*

— Fig. Pressant, irrésistible: *Une nécessité IMPÉRIEUSE.*

— SYN. Alier, dédaigneux, fier, haut, hautain. V. ALTIÈRE. — Absolu. V. ABSOLU.

IMPÉRIOSITÉ (in) d. f. Caractère impérieux.

IMPÉRISSABLE (in, ri-sahl) — du préf. *im*, et de *péris-sable* adj. Qui ne peut périr: *La nature reste immuable et IMPÉRISSABLE.* (Marmontel.)

— Par création. Qui dure de très longs temps: *Gloire IMPÉRISSABLE. Monument IMPÉRISSABLE.*

IMPÉRISSABLEMENT (in, ri-sé) adv. D'une manière impérisable.

IMPÉRIÛTE (in, et) — lat. *imperiôn* n. f. Inhabileté; défaut d'expérience: *L'IMPÉRIÛTE des gouvernants fait le malheur des gouvernés.*

— SYN. Gaucherie, inhabileté, etc. V. GAUCHERIE.

IMPÉRIUM (in-pé-ri-om) — mot lat. signif. pouvoir) n. m. Non donné, à Rome, à l'autorité la plus haute que pouvaient exercer les magistrats: *Les rois avaient seuls, à l'origine, l'IMPÉRIUM.*

— ESCEL. Hist. Le mot d'imperium désigne la puissance publique sous ses formes diverses et dans son sens le plus large. L'imperium des rois, d'origine à la fois religieuse et politique, était, en fait, à peu près absolu; la *potestas ad populum* appartenait au peuple, restant exceptionnellement. L'imperium des consuls est, dans son essence, le même que celui des rois, mais il est limité dans la pratique par l'intéressé des tribuns, l'accord obligatoire entre les deux collèges, la nécessité de l'appel au peuple pour les causes capitales, enfin par son caractère temporaire. On distingue l'*imperium domi*, que nous venons de qualifier, de *imperium militis*, qui représente lors de Rome les droits illimités du chef militaire. Les nécessités de la conduite militaire, par la suite les Rois, ont fait donner l'imperium d'abord aux préteurs, puis aux promagistrats chargés de gouverner les provinces; et la réunion sur la même tête de toutes les formes d'imperium, à titre permanent, mais non héréditaire, constitua le pouvoir impérial.

IMPÉRIUM IN IMPÉRIO (in état dans l'état), locution latine qui a employé pour faire entendre qu'une autorité, qui devrait être générale et unique, est contrecarée par une autorité particulière, qui refuse de la reconnaître.

IMPÉRIEMENT (in-pér), nass — rad. *impermanere*, n. f. Qualité de ce qui n'est pas permanent.

IMPÉRIEMENT, ENTE (in-pér), nass, ant' — du préf. *im*, et de *permanere* adj. Qui n'est pas permanent.

IMPÉRIEMABILISATION (in-pér), si-on — rad. *imper-mobilis* n. f. Opération ayant pour but de rendre certains objets inaccessibles à l'action pénétrente de l'eau.

— ESCEL. On obtient l'*imperémobilisation* des tissus en immerçant l'étoffe dans un bain de sulfate d'alumine ou dans une solution de sulfate de cuivre ou de fer, soit par juxtaposition de couches minces de caoutchouc, ou par application de certains vernis. Quant aux cordages, on les imperémobilise par le goudronnage.

IMPÉRIEMABILISER (in-pér) v. a. Rendre imperémobilisable: *IMPÉRIEMABILISER des tissus, des cuirs.*

IMPÉRIEMABILITÉ (in) n. f. État, qualité de ce qui est imperémobilisable: *L'IMPÉRIEMABILITÉ d'un tissu.*

IMPÉRIÉABLE (in — du lat. *imperierabilis*, même sens) adj. Qui ne se laisse pas traverser: *Mouton IMPÉRIÉABLE. Les terres glaises IMPÉRIÉABLES ont une matière grasse qui les rend IMPÉRIÉABLES.* (Buff.)

IMPÉRIÉABLEMENT (in) adv. D'une manière imperémobile.

IMPÉRIUMABILITÉ (in-pér) n. f. Caractère de ce qui est imperémobilisable: *L'IMPÉRIUMABILITÉ de certaines croûtes.*

IMPÉRIUMABLE (in-pér) — du préf. *im*, et de *permutabile* adj. Qui ne peut être perméable: *Valéurs IMPÉRIUMABLES.*

IMPÉRIUMABLE (in-pér), si-ra — du préf. *im*, et de *perscruter* adj. Qui ne peut être perscruté.

IMPÉRIUCITÉ, ÉE (in-pér) — du préf. *im*, et de *perscrut* adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été perscruté.

IMPÉRIÉVERANCE (in-pér), nass — rad. *imperstervere* n. f. Défaut de persévérance.

IMPÉRIÉVÉRANT (in-pér), ran, ANTE adj. Qui n'est pas persévérant.

IMPÉRIOSNALITÉ (in-pér-so-nal) n. f. Caractère de ce qui est impersonnel: *L'IMPÉRIOSNALITÉ de la raison, d'un verdict.*

IMPÉRIOSNEL, ELLE (in-pér-so-nél) — du préf. *im*, et de *personnel* adj. Qui n'a pas de personnalité; qui n'existe pas comme personne: *Certains philosophes ont dit Dieu IMPÉRIOSNEL.*

— Qui n'a pas d'originalité: *Un style IMPÉRIOSNEL.*

— Qui n'appartient ou qui ne s'applique à personne en propre: *Il n'y a dans la poésie de quelques écrivains PERSONNELS qui n'appartient qu'à l'humanité et à Dieu. A. Esquiros.*

— Gramm. Se dit d'un verbe employé à la troisième personne du singulier seul, sans relation avec un sujet déterminé: *Il pleut, il neige, il faut, il est, il y a, sont des verbes IMPÉRIOSNELS.* (Ils dit plus généralement aujourd'hui, *impersonnel*.) Se dit des modes du verbe qui ne reçoivent pas d'indexons indiquant les personnes, tels que l'infinitif et le participo: *Les modes IMPÉRIOSNELS.*

IMPÉRIOSNELLEMENT (in-pér-so-né-lé) adv. D'une manière impersonnelle, indépendante de la personne: *La religion est IMPÉRIOSNELLEMENT.*

— Gramm. Comme verbe impersonnel, avec la forme impersonnelle: *Les verbes être et avoir peuvent être employés IMPÉRIOSNELLEMENT.*

IMPÉRIABLE (in-pér-spi) — du préf. *im*, et de *perspirabile* adj. Qui n'est pas perspirable.

IMPÉRIUADÉ, ÉE (in-pér) — du préf. *im*, et de *persuadé* adj. Qui n'est pas persuadé.

IMPÉRISSABLE (in-pér) — du préf. *im*, et de *persuadé* adj. Qui ne peut être persuadé.

IMPÉRIEMENT (in-pér-ti-na-men) adv. D'une façon impérieusement.

IMPÉRIEMENT (in-pér), nass) n. f. Caractère de ce qui est déplacé, soit impérieusement: *L'IMPÉRIEMENT d'un raisonnement.* (Vx.) Par ext. Parole ou action déplacée ou irrévérence: *Dire, Commettre des IMPÉRIEMENTS.*

IMPÉRIEMENT, ENTE (in-pér), nass, ant' — du lat. *impertinentes, entis*, qui n'a pas rapport à adj. Incomplet, déplacé, sort, extravagan: *Théorie IMPÉRIEMENT.* Irrévérence, fat, outrecuidant: *Des manières IMPÉRIEMENTES.*

— Dr. Qui n'appartient pas, qui ne se rapporte pas à la cause: *Fait, Article IMPÉRIEMENT.*

— Substantiv. Personne impérieusement, insolente, outrecuidant: *Un individu IMPÉRIEMENT.*

— SYN. Impertinent, insolent. Le second est beaucoup plus fort que le premier. L'*impertinent* nous agace, nous choque, mais il ne nous insulte pas nécessairement; *l'impudent*, au contraire, met en jeu notre honneur, notre dignité, la rigueur de l'imprimé; peut trouver grâce, s'il est spirituel ou aimable; l'insolent montre toujours une certaine violence et quelque grossièreté.

IMPÉRIUMABILITÉ (in-pér) n. f. État, caractère de ce qui est imperémobilisable, d'une personne imperémobilisable: *Saint Clément voulait élever les peuples à l'apatie, c'est-à-dire à l'IMPÉRIUMABILITÉ.* (Boss.)

IMPÉRIUMABLE (in-pér) — du lat. *imperiumabilis*, même sens) adj. Qui rien n'ébranle, n'a troublé, n'émeut, ne dérange: *Un individu IMPÉRIUMABLE.*

IMPÉRIUMABLEMENT (in-pér) adv. D'une manière imperémobilisable.

IMPÉSIÉ, ÉE (in — du préf. *im*, et de *peser*) adj. Qui n'a point été pesé.

IMPÉTIQUEUX, ENTE (in, jf-né), **EUSE** adj. Méd. Qui ressemble un peu à la caractères de l'impétigo.

IMPÉTIQ (in — du lat. *impetigo; de impetere*, attaquer) n. m. Dermatose auto-inoculable, qui donne lieu à la formation de vésico-pustules formant des croûtes épaisses, jaunâtres, et guérissant sans laisser de cicatrices.

— ENCYCL. Méd. L'*impetigo* s'attaque soit aux petits enfans, soit à l'époque de la vieillesse, soit aux adultes, ainsi qu'à leurs jeunes gens, au moment de la puberté, soit aux individus lymphatiques ou scrofuleux, à propos d'un excès de nourriture ou de boisson.

On distingue plusieurs formes d'*impetigo*: la plus commune est l'*impetigo farve*, connue chez les enfans, sous le nom de *croûte de lait*, ou de *gourme*, qui occupe le cou, la face, les oreilles et la nuque; viennent ensuite: l'*impetigo figuré*, en plaques arrondies, circonscrites; cette forme prurigineuse occupe surtout le front, les joues, les lèvres; l'*impetigo d'impetigo* donne lieu à des démangeaisons, ainsi que les plaques, irrégulières, occupent surtout les membres inférieurs ou les mains; l'*impetigo érysipélateux*, à plaques érythémateuses très étendues, sur lesquelles se développent ultérieurement les pustules; l'*impetigo acnéique*, en croûtes épaisses, brunâtres, inégaux, qui s'observent surtout aux jambes et sur les oreilles des individus très affaiblis. L'*impetigo rongeur* n'est qu'une syphilide ulcéreuse, et l'*impetigo granulé*, l'éruption du cuir chevelu causée par la présence des poux.

Le meilleur moyen thérapeutique et curatif contre l'*impetigo* est l'hygiène, la propreté. Aussi suffit-il de recourir aux lotions avec de l'eau amidonnée, ou mieux boriquée chaude, répétées plusieurs fois par jour. Les cataplasmes, les pommades sont loin de donner des résultats très favorables. Chez les scrofuleux et les lymphatiques, on doit adjoindre la médication même qui convient à l'état général du malade.

— Art vétér. L'*impetigo* affecte les jeunes chiens et quelquefois les jeunes chats, et même les jeunes chevaux. Il est caractérisé par des croûtes pustuleuses, jaunâtres, qui la sécrétion se convertit en croûtes jaunâtres et noirâtres.

Le traitement externe consiste en bains ou lotions sulfureuses (borge artificiel), ou en lotions d'une solution de sulfate de zinc et sulfate de cuivre à 1 pour 300 d'eau.

Le traitement interne consistera en une potion à base d'arséniate de soude à 5 milligr. par jour pour le chien et 1 gramme pour le cheval. L'huile de foie de morue est aussi très utile pour le chien, à la dose d'une cuillerée par jour, ainsi qu'un régime fortement azoté.

IMPÉTRABILITÉ (in) n. f. Qualité de ce qui est impétable.

IMPÉTRABLE (in) adj. Qui ne peut être impétré: *Bénéfices vacants et IMPÉTRABLES.*

IMPÉTRANT (in, tran), ANTE (rad. *impetere*) adj. Se dit de la personne qui impète, qui supplie: *Il est le plus impétrant qui s'est jamais demandé par requête: La partie qui impétre.* (Substantiv.) — *Les diplômés universitaires portent la signature de l'IMPÉTRANT.*

IMPÉTRATION (in, si-on) n. f. Action d'impétrer: *L'IMPÉTRATION d'une grâce.*

IMPÉTRER (in — du lat. *impetrare*, accorder, obtenir. Change é ou e en grave devant une syllabe muette: *Je supplie, Qu'ils impétrent; excepté au fut. de l'ind. et au cond. pr. s'impétrera, s'impétrera*) v. a. Obtenir à la suite d'une supplication, d'une requête: *IMPÉTRER des lettres de grâce.*

IMPÉTRÉMENT (in) adv. D'une manière impétreuse, avec impétreusité.

IMPÉTRÉUX (in, tu-él), **EUSE** (in) lat. *impetuosus*, même sens) adj. Qui se moult d'un mouvement rapide et violent: *Des vents, Des tourments IMPÉTRÉUX.*

— Fig. Emporté, tougueux, véhément: *Un homme, Un caractère IMPÉTRÉUX.*

— SYN. Emporté, tougueux. V. EMPORTE, ÉE.

IMPÉTRÉUSITÉ (in n. f. Caractère, nature de ce qui est impétreux: *L'IMPÉTRÉUSITÉ de la tempête, d'une attaque.*

— Fig. Fougue, vivacité extrême: *L'IMPÉTRÉUSITÉ d'un caractère, d'une passion.*

IMPEUPLÉ, ÉE (in — du préf. *im*, et de *peuplé*) adj. Qui n'est pas peuplé.

IMPÉY (in-pé) n. m. Espèce de lophophore (*tophorus impéyus*), répandu dans l'Himalaya.

IMPHY, comte de la Nièvre, arrond. et à 10 kilom. du Nevers, au confluent de la Loire et de l'Isère; 2,476 hab. (Hyphytois, oises.) Ch. de f. P.-L.-M. Industrie métallurgique. Château bâti sous Louis XIV; peulven.

IMPÛ (in-pi) — du lat. impius, même sens) adj. Qui n'a pas de religion, qui mentre du mépris pour les choses de la religion: *Un homme, Une secte IMPÛ.* — Qui marque ce mépris: *Des discours, Des ouvrages IMPÛS.* Il qui appartient à l'impie: *Une bouche IMPÛE. Des maux IMPÛS.*

— Par anal. Qui outrage la morale, la justice: *L'obésissance passive, commandée d'une manière absolue, est une doctrine impie et IMPÛE.* (Gérusez.)

— Substantiv. Personne impie: *Vaulez-vous faire des IMPÛS et des hypocrites? montrez-vous fanatiques et intolérants.* (Clateauv.)

— SYN. Impie, incrédule, irréligieux. *l'incrédule* n'a pas de croyances; l'*impie* en a une autre, mais il insulte à la divinité; l'*homme irréligieux* peut être ni incrédule, ni impie, mais il rejette les pratiques du culte.

IMPIE (in-pi) n. f. Bot. Ancien nom de la cottonnière ou gnaphale commune.

IMPÛÉTE (in) n. f. Mépris pour les choses de la religion; caractère de ce qui est impie: *Accuser un livre d'IMPÛÉTÉ.* — Acte ou parole impie: *Commencez des IMPÛÉS.*

— Par anal. Mépris des choses qui méritent un grand respect: *L'IMPÛÉTÉ d'un fils piétre.*

IMPÛISEMENT (in) adv. D'une manière impie.

IMPÛITÛÉ (in — du préf. *im*, et de *pitie*) n. f. Défaut de pitié.

IMPÛITÛABLE (in — du préf. *im*, et de *pitoyable*) adj. Qui n'a pas de pitié, qui est inaccessible à la pitié: *Un maître, La critique IMPÛITÛABLE.*

— Fig. Se dit, par métophore, des choses auxquelles on attribue une rigueur inflexible: *Le mer IMPÛITÛABLE.*

— SYN. Qui rien ne peut arrêter: *Un cœur IMPÛITÛABLE.*

IMPÛITOYABLE (in) adv. D'une manière impitoyable.

IMPÛITÛOYABLE (in) n. f. Caractère de ce qui est impitoyable: *L'IMPÛITÛOYABLE ne convient à personne.*

IMPLACABLE (in — du lat. *implacabilis*, même sens) adj. Qui ne peut être apaisé: *Ennemi, Haine IMPLACABLE.* — Fig. Irrésistible, impossible à guérir, à corriger, à adoucir: *Un sort IMPLACABLE. Un saleté IMPLACABLE.*

IMPLACABLEMENT (in) adv. D'une manière implacable.

IMPLACENTAIRE (in-tré) — du préf. *im*, et de *placenta*) n. m. pl. Groupe de mammifères ne possédant pas de placenta, comme les marsupiaux et les monotrèmes. — *Un IMPLACENTAIRE.*

IMPLANTATION (in, si-on) n. f. Action d'implanter.

— Tréatol. Union de deux corps, l'un parfait, l'autre imparfait, qui sont en contact à l'intérieur.

IMPLANTER (in — du préf. *im*, et de *planter*) v. a. Insérer, ficher, enfoncer, planter dans: *Certains végétaux IMPLANTENT leurs racines à une profondeur considérable.*

— Fig. Établir, fixer, introduire: *IMPLANTER de nouveaux usages.*

S'implanter, v. pr. Être implanté, fixé.

— Fig. S'établir, se fixer.

IMPLEURÉ, ÉE (in — du préf. *im*, et de *pleurer*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été pleuré.

IMPLEXE (in-plex) — du lat. *implexus*, compliqué) adj. Se dit des ouvrages littéraires, dramatiques, ou les accidents sont nombreux et compliqués: *Aristote divise les fables en simples et en IMPLEXES.* (Marmontel.)

IMPLIABLE (in — du préf. *im*, et de *plier*) adj. Qui ne peut être plié: *La surface d'une sphère est IMPLIABLE.*

IMPLIANCE n. f. Philos. V. IMPLICATION.

IMPLICATION (in, si-on) n. f. Dr. Action d'impliquer une personne dans une poursuite; état d'une personne impliquée dans un procès: *L'IMPLICATION dans une affaire criminelle.* (L'on ne peut pas posséder une bénéfice. (La forme IMPLICATION se trouve dans Descartes.)

— Logiq. État de ce qui implique contradiction.

IMPLICITÉ (in, si) — du lat. *implicitus*, même sens) adj. Qui n'est pas formel, mais contenu d'une manière virtuelle dans un fait ou une proposition: *Une condition IMPLICITÉ.*

— Qui s'accorde, sous une autre forme préalable: *J'ai vu une femme IMPLICITÉ en son coiffeur.*

— Volonté implicite. Cello qui se manifeste plutôt par des actes que par des paroles positives.

— Gramm. Proposition implicite. Cello dans laquelle le sujet, le verbe et l'attribut sont compris dans un seul terme, comme *elle s'est bon red.*

— Mathém. Fonction implicite. V. FONCTION.

IMPLICITEMENT (in, si) adv. D'une manière implicite.

IMPLICITE (in, ké) — du lat. *implicitare*, même sens) v. a. Engager dans quelque chose; comprendre complètement avec d'autres: *IMPLICITER quelqu'un dans un procès.*

— Fig. Contenir virtuellement, supposer: *L'idée d'effec IMPLICITE celle de cause.*

— Logiq. Élliptique. Impliquer, Impliquer contradiction: *Ces deux propositions IMPLICENT.* — Il. IMPLIQUE de soutenir que.

Impliqué, ée part. pass. Enchevêtré, compliqué: *Des preuves IMPLICIQUES.* (Fascall.) (Vx.)

— Syntaxe. v. pr. Impliquer. *Vous SOUTS IMPLICIQUES toujours davantage.* (Malth.)

IMPLORABLE (in) adj. Qui ne peut implorer, qui se laisse implorer.

IMPLORANT (in, ran), ANTE adj. Qui implore, qui a le ton de l'imploration.

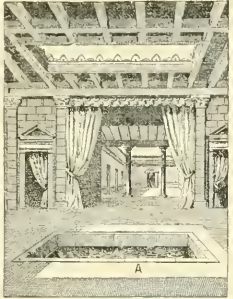
IMPLORATEUR, TRICE (in) n. Qui implore, qui a le ton de la supplication, ou au masc. IMPLORÉUR.

IMPLORER (in-plo, si-on) n. f. Action d'implorer.
 — Dr. can. Acté par lequel la justice ecclésiastique requiert l'aide du bras séculier, pour faire mettre à exécution les sentences de ses tribunaux.
IMPLORER (in — du lat. implorare, même sens) v. a. Supplier avec larmes, avec instance et humilité : *Imploré le Tout-Puissant, un vainqueur, Demander avec instance et humilité : Implorer la pitié, le pardon.*
 — Dr. can. Implorer le bras séculier, Demander aux juges séculiers la punition des hérétiques condamnés par les tribunaux ecclésiastiques.
 — SYN. Conjurier, invoquer, etc. V. CONJURER.

IMPLORÉUR n. m. Linguist. SYN. de IMPLORATEUR.

IMPLOYABLE (in-ploj-ia-bl — du préf. im, et de ploj-able) adj. Qui ne peut être employé.

IMPLEVIUM (in-plo-ve-i-um) n. m. Mot lat. formé de in, dans, et de plo, plouvoir n. m. Espace découvert et libre, dans les maisons romaines, au milieu de l'atrium, et qui contenait un bassin carré, où se réunissaient les eaux du puits. Il Bassiu lui-même, suivant quelques archéologues.



A. impluvium romain.

IMPOÉTIQUE (in-po-é-ti-que) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPOÉTIQUEMENT (in-po-é-ti-que-ment) adv. Dans une poésie qui n'est pas poétique.

IMPOISABLE (in-poi-sa-ble) n. m. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPOLI, IE (in-po-li) n. f. Qui n'a pas de politesse, qui manque de politesse : *Un jeune homme, Un langage impoli.* — SUBSTANTIF. — *Un homme, Une femme, Une parole.* — SYN. Grossier, rustique, V. GROSSIER.

IMPOLICE (in-po-li-sé) n. f. Manque de police : *Etat d'impolice et de guerre.* (J.-J. ROUSS.)

IMPOLICÉ (in-po-li-sé) adj. Qui n'est pas policé.

IMPOLIMENT (in-po-li-man) adv. D'une manière impolie, avec impolitesse.

IMPOLITESSE (in-po-li-té-sé) n. f. Manque de politesse ; ignorance ou mépris des règles de la civilité, de l'urbanité : *Souvent, l'impolitesse vient de la timidité.* (P. JAQUET.) — Parole, procédé impoli : *Commettre des impolitessees.*

IMPOLITIQUE (in-po-li-ti-que) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPOLLU, UE (in-po-li-ue) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPONDÉRABILITÉ (in-po-ndé-ra-bi-li-té) n. f. Physiq. Caractère de ce qui est impondérable : *L'impondérabilité de l'électricité.*

IMPONDÉRABLE (in-po-ndé-ra-ble) n. f. Physiq. Caractère de ce qui est impondérable : *L'impondérabilité de l'électricité.*

IMPOPULAIRE (in-po-pu-la-i-re) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPOPULARISER (in-po-pu-la-i-ze) v. a. Rendre impopulaire.

IMPOPULARITÉ (in-po-pu-la-i-té) n. f. Défaut de popularité ; caractère de ce qui est impopulaire : *L'impopularité de certaines mesures fiscales.*

IMPOSITÉ (in-po-si-té) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTE (in-por-té) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTEANCE (in-por-té-an-sé) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTEMENT (in-por-té-man) adv. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

— n. m. Ce qui est important, essentiel : *L'important est d'avoir des idées fortes.* (Joubert.)
Un lit. Cabale des Importants, Faction de cour qui se forma à la mort de Louis XIII, par le mariage de l'archevêque d'Autriche, avec le duc de Beaufort et le duc de Guise à leur tête. (Ce parti, auquel la différence entre leurs prétentions et leurs moyens fit donner par le cardinal de Retz le nom de « Cabale des Importants », voulut, en 1641, détacher la reine de France, Mazarin fit conduire au duc de Beaufort à Vincennes et, depuis, on ne parla plus de « Importants ».)
 — SYN. Considérable, grand, etc. V. CONSIDÉRABLE.

IMPORTEUR, TRICE (in-por-té-ur, -trice) n. m. Personne qui importe, qui fait des importations. *Un Pays importateur, Pays qui tire des produits d'un autre pays.*

IMPORTATION (in-por-té-si-on) n. f. Action d'importer, de faire entrer dans un pays des produits soumis ou non aux tarifs douaniers, et ce qui est importé.
 — ENCYCL. Au point de vue douanier, les marchandises qui sont soumises aux droits de douane sont dites *recueillies en franchise*. Les ones sont adouanées en franchise sans condition, les autres, au contraire, ne le sont que sous réserves. Ainsi, certaines marchandises subissent en franchise, à condition qu'elles seront réexportées dans un délai déterminé, après qu'on leur aura fait subir un complément de main-d'œuvre, soit une transformation. C'est le régime de l'*admission temporaire*.

IMPORTER (in-por-té) v. a. Introduire par l'importation : *Importer des marchandises.*
 — Par ext. Introduire dans un pays : *Importer une mode, des idées, une épidémie.*

IMPORTER (in-por-té) v. a. Introduire par l'importation : *Importer des marchandises.*
 — Par ext. Introduire dans un pays : *Importer une mode, des idées, une épidémie.*

IMPORTER (in-por-té) v. a. Introduire par l'importation : *Importer des marchandises.*
 — Par ext. Introduire dans un pays : *Importer une mode, des idées, une épidémie.*

IMPORTER (in-por-té) v. a. Introduire par l'importation : *Importer des marchandises.*
 — Par ext. Introduire dans un pays : *Importer une mode, des idées, une épidémie.*

IMPORTUR (in-por-té-ur) n. m. Personne qui importe, qui fait des importations.

IMPORTUR, UNE (in-por-té-ur, -une) n. m. Personne qui importe, qui fait des importations.

IMPORTURANCE (in-por-té-ur-an-sé) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTURÉMENT (in-por-té-ur-man) adv. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTURER (in-por-té-ur-er) v. a. Rendre impopulaire.

IMPORTURITÉ (in-por-té-ur-i-té) n. f. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTEMENT (in-por-té-man) adv. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTEMENT (in-por-té-man) adv. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTEMENT (in-por-té-man) adv. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

IMPORTEMENT (in-por-té-man) adv. Genre de poésie, qui n'est pas poétique.

— Absolument. *Implorer, Inspirer du respect, causer de l'admiration ou une sorte de timidité craintive et respectueuse : Un ton d'autorité impose aux personnes peu élevées.*

— *En imposant, Tromper, séduire, jeter dans quelque erreur, en faire accroire : Chercher à en imposer à ses juges par une douceur hypocrite.*

— REM. Les deux formes *imposer, en imposer* ont été employées indifféremment par les meilleurs classiques ; mais à partir du XVIII^e siècle leur assigne les nuances que nous venons d'indiquer.

— *Imposer, S'employer, s'appliquer, actif, et intransitif, dans le sens de Attribuer faussement : Imposer à quelqu'un des torts imaginaires.*

— *Imposer, Imposer à, Faire taire, défendre de parler, il confondre, empêcher de se produire ; empêcher les écarts de : Imposer silence à la cabaline, à ses passions.*

— *Imprimer, Imposer une feuille, Placer les pages de composition dans un ordre voulu, et à déterminer les marges à l'aide des galgates.*

— *Liturg. Imposer l'antienne, En chanter tout bas le début à l'officiant, pour l'aider à entonner. (On dit aussi porter l'antienne.) à l'entonner, en parlant des antennes.*

— *Imposé, ée, part. pass. du V. Imposer.*

— *Substantif. Personne dont les biens sont frappés de l'impôt.*

— *Adjonction des plus forts imposés, Disposition par laquelle, sous le régime de la loi du 18 juillet 1837, les principaux contribuables de chaque commune devaient donner leur avis sur les dépenses communes devant être financées par l'impôt.*

— *S'imposer, v. pr. Se faire accepter par une sorte de contrainte ; être introduit par la force des choses : S'imposer à une société, à un parti, à soi-même un impôt ; La ville de Paris s'est imposée l'impôt d'abonnement.*

— *SYN. Imposer (en), abuser, etc. V. ABUSER.*

IMPOSEUR (in-po-sé-ur) n. m. Typographe qui impose les pages dans les formes.

IMPOSTION (in-po-si-on) n. f. Action de placer dessus. [N'est plus usité, dans ce sens propre, que dans l'expression *Imposition des mains*, Sorte de cérémonie religieuse instituée pour attirer les bénédictions du ciel, et qui est employée en particulier dans l'administration des sacrements.]

— *Imposition des mains, Par l'opération de l'huile (Renan.)* — Par plaisant. *Imposition des mains, Action de battre.* — Par ext. Action de donner un nom : *L'imposition du non fait partie de la cérémonie du baptême.*

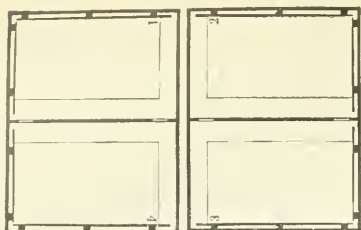
— *Imposition des mains, Par l'opération de l'huile (Renan.)* — Par plaisant. *Imposition des mains, Action de battre.* — Par ext. Action de donner un nom : *L'imposition du non fait partie de la cérémonie du baptême.*

— *Imposition des mains, Par l'opération de l'huile (Renan.)* — Par plaisant. *Imposition des mains, Action de battre.* — Par ext. Action de donner un nom : *L'imposition du non fait partie de la cérémonie du baptême.*

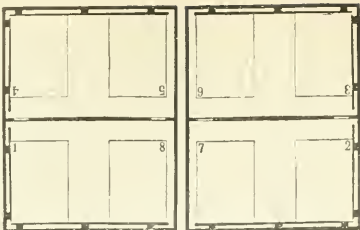
— *Imposition des mains, Par l'opération de l'huile (Renan.)* — Par plaisant. *Imposition des mains, Action de battre.* — Par ext. Action de donner un nom : *L'imposition du non fait partie de la cérémonie du baptême.*

— *Imposition des mains, Par l'opération de l'huile (Renan.)* — Par plaisant. *Imposition des mains, Action de battre.* — Par ext. Action de donner un nom : *L'imposition du non fait partie de la cérémonie du baptême.*

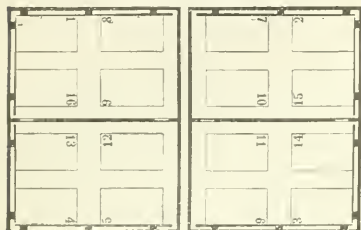
— *Imposition des mains, Par l'opération de l'huile (Renan.)* — Par plaisant. *Imposition des mains, Action de battre.* — Par ext. Action de donner un nom : *L'imposition du non fait partie de la cérémonie du baptême.*



Imposition in-folio.



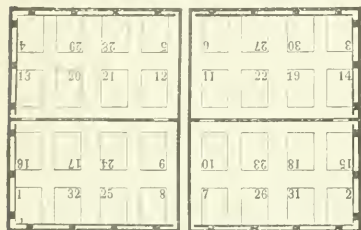
Imposition in-quarto.



Imposition in-octavo.



Imposition in-douze.



Imposition in-seize.

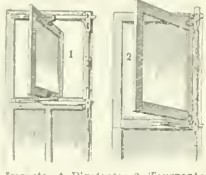


Imposition in-dix-huit.

— Loc. adv. *Par impossible*, Par un cas peu probable ou impossible : *Si, par impossible, nous communiquions avec la planète Mars.* — *Prov.* : *« Impossible nul n'est tenu, Personne n'est tenu de faire ce qu'il lui est impossible de faire. »* (Ce proverbe est un principe de droit naturel.) *« A cœur vaillant, rien d'impossible. Les braves, les forts surmontent tous les obstacles. Devise de Jacques Cœur. »*

IMPOSSIBLEMENT (*in-po-si*) adv. D'une manière impossible ; au point d'être impossible : *Impossiblement difficile.* (Louis XI.)

IMPOSTE (*in-post*) — ital. *imposta*, dérivé du lat. *impositus*, placé dessus ; n. f. Archit. Pierre ordinairement en saillie, qui termine chaque des pieds d'un d'une porte cintrée ou d'une arcade quelconque, et sur laquelle repose la première pierre du cintre. — Techn. Partie formante ou mobile de la boiserie d'une porte ou d'une fenêtre qui se trouve au-dessus des battants, dont elle diminue la hauteur. (L'imposte est souvent vitrée.)



Imposte : 1. Pivotante; 2. Tournaute.



Imposte fixe.

— Encecl. Ar. lit. Vignole donne à l'imposte la largeur d'un double module; mais d'autres auteurs, parmi lesquels Palladio, veulent qu'elle ait le tiers et même la moitié en plus. L'imposte reproduit quelquefois les motifs de l'archivolte; mais on donne souvent à l'imposte un larmier, une frise, une astragale qui ne se retrouvent jamais dans l'archivolte. La saillie supérieure de l'imposte sur le plan du pied-droit varie de trois à quatre en hauteur; elle est ordinairement de 3 parties dans l'ordre toscan, de 4 dans le dorique et de 12 parties dans les trois autres ordres. L'imposte se réduit quelquefois à une simple face sans noialre.



Imposte (archi).

IMPOSTEUR (*in, stur* — rad. *imposere*) n. m. Hist. Officier qui était chargé de répartir les impôts. « On disait aussi imposteurs. »

IMPOSTURE (*in, stur* — du lat. *impostor*, même sens) n. m. Homme qui cherche à imposer par de fausses apparences ou à tromper par ses

mensonges; hypocrisie : *C'est aux IMPOSTEURS que le peuple croit le plus volontiers.*

— Spécialem. Personnage qui se fait passer pour un roi ou un prince, et parvient ainsi à usurper le pouvoir. — Fig. Ce qui séduit, ce qui gagne le cœur par une sorte d'attrait perfide :

Les visages souvent sont de doux IMPOSTURES. CORNEILLE.

— Adjectif. : *Un langage IMPOSTEUR.* — ENCECL. L'antiquité nous offre d'assez nombreux exemples d'imposteurs. Un Mède proit de sa ressemblance avec Smerdis, le frère de Cambyse, pour occuper quelque temps le trône de Mède. Un certain Bala occupa le pouvoir comme fils de Démétrius Soter, roi de Syrie. Le même fait se reproduisit fréquemment sous l'empire byzantin. Au Occident, l'empereur d'Allemagne Henri V ayant abandonné le trône, un aventurier se fit passer pour ce prince. Au x^e siècle, alors qu'Edouard Plantagenet, comte de Warwick, était prisonnier à la Tour de Londres, un nommé Simmel fut proclamé par les Irlandais sous le nom d'Edouard VI, comme s'il était le Plantagenet. Perkin Warbeck fut reçu partout comme duc de York et héritier du roi d'Angleterre Henri VII. Les derniers imposteurs royaux ont paru en France : ce sont les faux Dauphins qui, de 1814 à 1830, se décernèrent par les fils du Louis XVI, et qui parvinrent à réunir des partisans autour du nom de Louis XVII dont ils se paraient.

IMPOSTOURS (LE LIVRE EN TROIS). De *tribus Impostoribus* (liber), ouvrage apocryphe mais fameux par les discussions qu'il a provoquées. — C'est au xv^e siècle qu'il en est fait mention pour la première fois, comme d'un livre accusant d'imposture Moïse, Mahomet et Jésus-Christ. On l'attribua successivement à l'empereur Frédéric II, à Pierre des Vignes, à Campanella, à Machiavel, à Rabelais, Erasme, Etienne Dolet, Giordano Bruno, Vanini, etc. Personne, cependant, n'avait encore vu : en vain la reine Christine offrit-elle 30,000 livres à celui qui le découvrirait. L'édition publiée à Vienne, par Strabe, en 1753 et rééditée à Amsterdam (1768, 1775, 1777; Yverdon, 1789; Paris, 1860, parut être une supercherie. L'argumentation on paraît aujourd'hui banale, et les saillies de mauvais goût.

IMPOSTURE (*in, stur* — rad. *imposere*) n. f. Action, intention ou habitude de s'imposer, de mentir pour tromper; hypocrisie : *L'IMPOSTURE est le masque de la vérité; la détermination, une imposture réfléchi; la fourberie, une imposture qui veut nuire; la duplicité, une imposture qui a deux faces.* (Vauven.)

— Par ext. Discours, action d'imposteur : *Toute IMPOSTURE est indigne d'un honnête homme.* (Mol.)

— Fig. Ce qui trompe, ce qui jette dans des illusions ou des erreurs : *Les IMPOSTURES d'un rêve, d'un sourire, de la toilette féminine.*

IMPÔT (*in-pô* — pour *impost* du lat. *impositum*, chose exigée comme obligatoire) n. m. Somme d'argent que l'Etat oblige les particuliers à payer, et destinée, en principe, à subvenir aux dépenses des services publics. — *Impôt foncier*, mobilier. *Impôt sur le revenu*. *Impôt proportionnel*, Celui qui est calculé d'après un taux uniforme, quelles que soient les facultés des contribuables. — *Impôt*

progressif, Celui dont le taux augmente en même temps que ces facultés. *Impôt direct*, Celui qui est assis directement sur les personnes et sur les propriétés, qui se perçoit en vertu de rôles nominatifs, et dont le produit passe immédiatement du contribuable cotisé à l'agent chargé de le percevoir. — *Impôt indirect*, Celui qui est assis sur des objets de consommation ou des services rendus et n'est, dès lors, payé qu'indirectement par celui qui veut consommer les choses ou user des services frappés de l'impôt. — *Impôt sur le capital*, Celui qui frappe les capitaux acquis sans se préoccuper de leur produit. *Impôt sur le revenu*, Celui qui frappe le revenu du contribuable pris dans son ensemble (impôt global) ou certaines branches seulement de ce revenu. *Assiette de l'impôt*, plus bas.

— Absol. *L'impôt*, L'ensemble des impôts. *Payer l'impôt*. — Par ext. Charge quelconque; Charge qu'un individu s'impose à lui-même ou qui lui est imposée par une circonstance quelconque : *Le luxe est un impôt que la vanité paye à l'industrie.*

— *Impôt du sang*, Obligation du service militaire. — ENCECL. Admin. et fin. Parmi les économistes, les uns ont considéré l'impôt comme le prix des services rendus par l'Etat, les autres comme une prime d'assurance, d'autres comme représentation au impôt. En agriculture, les uns ont considéré l'impôt comme le prix de la production. Chacune de ces théories contient sa part de vérité. On peut dire que l'impôt trouve sa légitimité dans la nécessité des dépenses auxquelles il a pour objet de pourvoir, et c'est l'utilité de ces dépenses qui doit lui servir de limitation. Les impôts se divisent en directs ou indirects. V. CONTRIBUTION.

Dans la législation fiscale française, le principe qui domine est celui de la proportionnalité de l'impôt; mais la loi du 25 février 1901 sur les successions n'y a introduit, sur ce point particulier, le principe de la progressivité. On appelle « assiette de l'impôt » le fait qui sert de base à sa fixation. Diverses questions se sont posées au sujet de savoir quelle est la meilleure assiette à donner à l'impôt. On s'est demandé, notamment, si un impôt quelconque serait plus préférable à des impôts multiples, et on a proposé de l'associer, tantôt sur le capital, tantôt sur le revenu.

— Comptal. En comptabilité commerciale et industrielle, l'impôt figure dans les frais généraux. Exception est faite, cependant, pour l'impôt sur le revenu agricole. En agriculture, il est possible, en effet, d'imposer à une récolte l'impôt qui frappe la terre qui la produit, et il serait injuste de faire supporter aux autres terres une portion quelconque de cet impôt, dont elles n'ont nullement été frappées.

SYN. Contribution, imposition, etc. V. CONTRIBUTION.

IMPOTABLE (*in* — du préf. *im*, et de *potabile*) adj. Qui n'est pas potable, qu'on ne peut boire.

IMPOTATION (*in, si-on* — du lat. *in*, dans, et *potare* boire) n. f. Action de boire.

IMPOTENCE (*in, tans*) n. f. Méd. Etat d'un impotent. « Impotabilité pour un organe de remplir sa fonction normale. »

IMPOTENT, **ENTE** (*in, tan, ent* — du lat. *impotens, entis*, impuissant) adj. Percussé, privé de l'usage de ses membres ou de quelqu'un de ses membres. — Substantif. Personne impotente : *Un IMPOTENT.*

IMPOURSUIVI, **IE** (*in* — du préf. *im*, et de *poursuivi*) adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été poursuivi.

IMPOURVU, **UE** (*in* — du préf. *im*, et de *pourvu*) adj. A quoi on n'a pas pourvu : *Cette faille IMPOURVUE.* (Corn.) (Vx.) — A l'improviste, Sans qu'on ait pu y pourvoir : *A l'improviste.* (Vx.)

IMPRATICABILITÉ (*in*) n. f. Qualité de ce qui est impraticable.

IMPRATICABLE (*in* — du préf. *im*, et de *praticable*) adj. Qui ne peut être mis en pratique; qui ne peut être résolu, effectué : *Projet IMPRATICABLE.* On l'a ne peut passer, en parlant d'une voie de communication. « Se dit souvent, par exagér., d'une voie difficile à parcourir : *Chemins que la pluie a rendus IMPRATICABLES.* »

IMPRATIQUÉ (*in, ké*, **ÉE** du préf. *im*, et de *pratiqué*) adj. Qui n'est pas pratique ou fréquenté.

IMPRÉCATEUR, **TRICE** (*in* n. m. Personne qui fait des imprécations. : Adjectif. : *Le génie IMPRÉCATEUR de Dante.*

IMPRÉCATION (*in, si-on* — du lat. *imprecatio*, même sens) n. f. Malédiction, souhait violent de malheur contre quelqu'un : *Les IMPRÉCATIONS de Camille contre Rome.*

— Antiq. Formule solennelle de malédiction, par laquelle on vouait aux dieux infernaux un coupable ou un ennemi. — ENCECL. Antiq. L'imprécation était un appel à la divinité chargée de punir l'injustice. Elle était adressée le plus souvent aux dieux du ciel, mais aussi aux dieux Enfers chez les Grecs, aux Furies chez les Latins. Des imprécations figuraient souvent dans les testaments contre quoiconque s'opposerait aux volontés du testateur. Fréquemment aussi, pour atteindre des ennemis, des adversaires, on employait des formules de malédiction dans des tablettes de plomb, que l'on déposait dans des tombeaux, pour que le mort transmitt la requête aux dieux souterrains. De plus, chez les Grecs comme chez les Romains, des imprécations publiques étaient prononcées contre les traités et les ennemis de la liberté, contre les auteurs de certains crimes ou sacrilèges. Les imprécations sont fréquemment mentionnées dans les tragédies; par exemple, les imprécations d'Edipe dans *Edipe roi*, ou celles de Thésée dans *l'Hippolyte* d'Euripide et les imprécations de Camille dans *Horace*. — SYN. Exécration, malédiction.

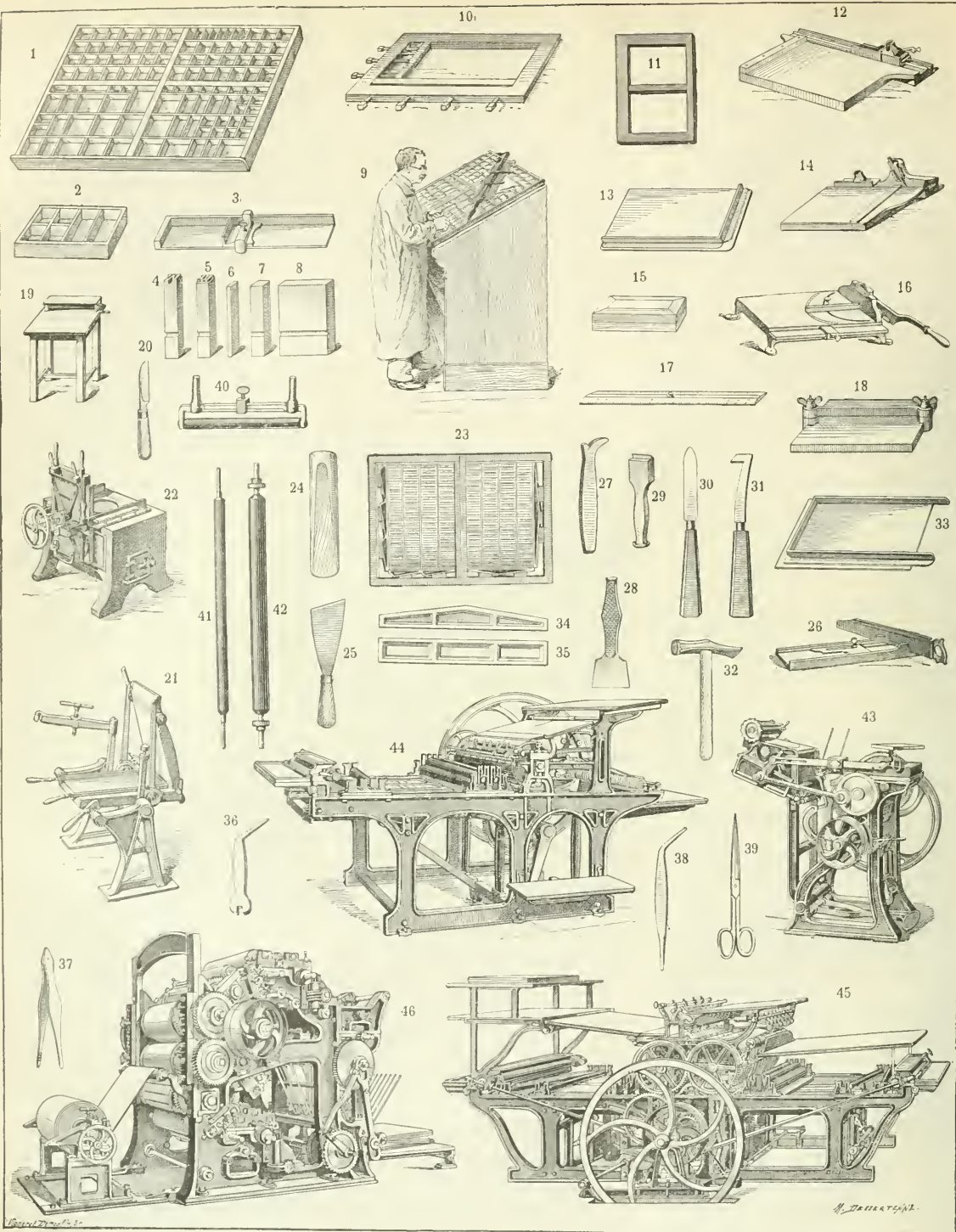
IMPRÉCATOIRE (*in*) adj. Qui à la forme d'une imprécation : *Formule IMPRÉCATOIRE. Jurément IMPRÉCATOIRE.*

IMPRÉCAUTION (*in, ké-si-on* — du préf. *im*, et de *præ-cautio*) n. f. Défaut de précaution.

IMPRÉCISÉ, **ÉE** (*in, si* — du préf. *im*, et de *præcisé*) adj. Qui n'est pas précis.

IMPRÉCISION (*in, si*) n. f. Manque de précision.

IMPRÉGNATION (*in, gna-si* (gn. m.)) n. f. Action d'imprégner; état qui en résulte. — Biol. *Imprégnation de l'ovule*, Sa fécondation. — Techn. *Imprégnation des bois*, Opération par laquelle on pénètre les bois d'un liquide destiné à les colorer ou à les conserver.



IMPRIMERIE. 1. Casse; 2. Boîte à corrections; 3. Compositeur; 4, 5. Caractères (capitale et bas de casse [majuscule et minuscule]); 6. Espace; 7. Cadratin; 8. Cadrat; 9. Ouvrier typographe composant; 10. Chassis à serrage à vis (clicherie); 11. Chassis; 12. Rabot (clicherie); 13. Galle; 14. Rabot à biscauter (clicherie); 15. Taqoir; 16. Cougnir avec rabot; 17. Typomètre; 18. Pont-calibre; 19. Table à encrer, pour presse à bras; 20. Couteau à plomb; 21. Moule à baseule (clicherie); 22. Fourneau-moule à cliché; 23. Forme serrage à coins métalliques; 24. Décognoir en bois; 25. Spatule à encre; 26. Scie à coulisse; 27. Décognoir en fer; 28. Chasse page; 29. Chasse-griffe; 30. Couteau à découpage; 31. Gratte-filet; 32. Marteau; 33. Galle à double équerre ou « plateau »; 34, 35. Cales en fonte pour machines; 36. Clef; 37. Pince de compositeur; 38. Broche; 39. Ciseaux à découpage; 40. Rouleau à bras; 41, 42. Rouleaux pour machines. — Presses à imprimer: 43. A pédale; 44. En blanc; 45. A rétro-rotation; 46. Rotative. V. PRESSE.

IMPROPORTIONNELLEMENT (in, si-o-né-le-man) adv. D'une manière disproportionnée, sans proportion.

IMPROPOSABLE (in — du préf. in, et de *proposable*) adj. Qui ne peut être proposé : *La voie des emprunts était improposable.* (Mirabeu.)

IMPROPRES (in — du lat. *impropius*, même sens) adj. Qui n'a pas les conditions nécessaires pour obtenir, fournir certains résultats : *Être impropres au commerce, impropres au service militaire.*

Gramm. Qui n'est pas exact, qui ne read pas exactement ce qu'on pense : *L'écrivain : Mot impropre, l'Épithète impropre, Fausse épithète, comme u. Dérivation impropre.* Dérivation qui tire d'un mot d'autres mots sans l'aide de suffixes, comme *pleur de pleurer.*

IMPROPREMENT (in) adv. D'une manière impropre.

IMPROPRIÉTÉ (in — rad. *impropre*) n. f. Défaut de propriété, caractère de ce qui est impropre : *L'impropriété des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages.* (Volc.)

IMPRORAGEABLE (in — du préf. im, et de *prorageable*) adj. Qui ne peut être prorogé.

IMPROSPÈRE (in — du préf. im, et de *prospère*) adj. Qui n'est pas prospère.

IMPROSPÉRITÉ (in — rad. *improspère*) n. f. Défaut de prospérité, mauvais chance.

IMPROTÉGÉ, ÈE (in — du préf. im, et de *protégé*) adj. Qui n'a aucune protection.

IMPROUVALE (in — du préf. im, et de *prover*) adj. Qui ne peut être prouvé : *Proposition improvable.*

IMPROUVE, ÈE (in — du préf. im, et de *prover*) adj. Qui n'a pas été prouvé : *Fait improuvé.*

IMPROUVER (du lat. *improbare*, même sens) v. a. Ne pas approuver, désapprouver : *Improuver une guerre injuste.* — SYN. *Blâmer, censurer, et c.* V. *BLÂMER.*

IMPROVISABLE (in) n. f. Syn. de *IMPROVISATION.* n. l' *improvisable*, loc. adv., En improvisant.

IMPROVISATEUR, TRICE (in) n. et adj. Se dit d'une personne qui improvise : *Poète improvisateur. Une célèbre improvisatrice.*

IMPROVISATION (in, si-on) n. f. Art ou action d'improviser : *Improvisation d'un discours. Exceller dans l'improvisation.* Ce qui est improvisé : *Une brillante improvisation.*

IMPROVISER (in — de l'ital. *improvvisare*, même sens) v. a. Composer sur-le-champ et sans préparation : *Improviser un discours.*

Par anal. Produire sur-le-champ et sans préparation : produire, préparer très rapidement : *Improviser une fête.* — Absol. : *Il n'est pas de musicien qui n'improvise.* *Improvisé, ée* part. pass. du v. Improviser.

Gramm. art. *Nom improvisé*, Nom propre qui n'a pas été écrit au préalable, mais qui s'orne directement pour désigner une personne.

S'improviser, v. pr. Être improvisé.

— Par ext. Se donner subitement un certain caractère : *Perrault s'improvisa architecte.*

IMPROVISÉ (in, viast) — de l'ital. *improvvisato*, même sens), loc. adv. Inattendu, inattendu, (Vx.) *Improvisés, loc. adv.* Soudainement et d'une façon inattendue : *Être attaqué à l'improvvisé.*

IMPROVOGUE, ÈE (in — du préf. im, et de *provoquer*) adj. Qui n'a pas été provoqué.

IMPRUDENTEMENT (in, da-man) adv. D'une manière imprudente.

IMPRUDENTE (in, dans — rad. *imprudens*) n. f. Manque de prudence : *Homicide par imprudence.* Parole, action imprudente : *Se perdre par des imprudentes.* Parol. et excels. L'homme qui considère par lui-même comme une faute. Au point de vue du droit civil, l'effet d'un acte imprudent, qui a causé à autrui un dommage, est d'en rendre pénalement responsable celui à qui il est imputable (C. civ. art. 1382 et suiv.). V. *DOMMAGE, QUASI-DÉLIT, RESPONSABILITÉ.*

D'autre part, indépendamment des condamnations pénales, l'imprudence peut exposer à des peines répressives, prison ou amendes. Il en est ainsi dans les cas de coups et blessures, d'homicide ou d'imprudences occasionnées par imprudence (C. pén. art. 219, 329 et 458).

Enfin, d'autres faits d'imprudence, alors même qu'ils n'ont causé aucun dommage, sont réprimés comme contraventions et frappés des peines de simple police ; tels sont, par exemple, le fait de tirer des voix d'articles dans une rue, le fait d'écouter par la voie publique de matériaux, le fait de jeter par la fenêtre des objets de nature à nuire par leur chute (C. pén., art. 471 et suiv.).

IMPRUDENT, ENTE (in, dan, out) — du lat. *imprudens*, même sens) adj. Qui manque de prudence : *Personne imprudente.* Qui a le caractère de l'imprudence : *Action, Parole imprudente.*

Substantif. Personne imprudente : *L'imprudent réfléchi à ce qu'il a dit, le soir à ce qu'il va dire.* (Pet.-Souv.) — SYN. *Écervelé, étourdi, et c.* V. *QUÉLÉVÉ.*

IMPURE (in — du lat. *impures, eris*, même sens) n. et adj. Se dit d'une personne qui n'a pas atteint l'âge ou l'état de pureté : *Une femme qui perd son crédit entre impures.* (Bouc.) Non mûr : *Un fruit impure.*

IMPURETÉ (in, bér — rad. *impure*) n. f. Etat des individus qui n'ont pas encore l'aptitude physique pour le mariage.

— Excels. *L'impureté* constitue temporairement, relativement au mariage, une incapacité naturelle. Dans le même état du droit romain, la loi n'avait pas déterminé l'âge de l'aptitude au mariage ; on se contentait de la nubilité de fait, dont l'appréciation appartenait aux familles. Plus tard, l'âge de la nubilité légale fut déterminé à douze ans pour les filles et à quatorze pour les hommes. Cette règle fut adoptée dans les provinces françaises de droit écrit, s'étendant même aux pays de coutume. Les rédacteurs du Code, pensant que le mariage exigeait, outre la maturité corporelle, un certain degré de maturité intellectuelle, ont fixé à dix-huit ans le mariage pour les hommes, et à quinze ans pour les filles. L'âge où il est permis de contracter mariage (art. 144).

L'état d'impureté créa aussi la nécessité d'une protection. Le droit romain, l'impuissance du père et du mort ou l'avait émané, eût pourvu d'un tuteur jusqu'à sa puberté. L'incapacité de l'impure variait selon qu'il était *in fans*, c'est-à-dire, suivant l'étymologie du mot, ne parlait pas encore, ou qu'il était sorti de l'infantia. Elle était totale dans la première période ; cette époque franchie, l'impure figurait dans les actes juridiques et prononçait lui-même les formules nécessaires pour ces actes, auxquels le tuteur assarait la validité en donnant son *nuctoritas*. L'impure pouvait même faire seul les actes qui regardaient sa propre personne, devant *pubertatis nuctoritas*, sans être encore pubère, il s'obligeait par ses délits. Aujourd'hui, le Code soumet à la tutelle les personnes mineures, alors même qu'elles ont cessé d'être impures. V. *TUTELLE.*

IMPUABLE (in — du préf. in, et de *publiable*) adj. Qu'on ne peut ou qu'on ne doit pas publier.

IMPUDEMENT (in, da-man) adv. D'une manière impudente.

IMPUDENCE (in, dans — rad. *impudens*) n. f. Effronterie, sans pudeur ; insolence extrême ; caractère de ce qui est impudent : *Il ne faut rien dire de moi dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir.* (La Bruy.)

IMPUDENT, ENTE (in, dan, out) — du lat. *impudens*, même sens) n. et adj. Se dit d'une personne ou d'une chose qui montre ou qui marque une effronterie sans pudeur : *Geste impudent. L'impudent, celui qui ne rougit de rien.* — (La Bruy.)

— SYN. *Effronté, éhonté, V. EFFRONTÉ.*

IMPUREUR (in — du préf. im, et de *puere*) n. f. Manque de pudeur : *Nous avons écrit pour l'impureur des femmes perdues ; impudence pour celle des hommes déshonorés, et audace pour celle des scélérats.* (Ch. Nod.) Impudence : *Mentir avec impudence.*

IMPUDIQUE (in, si — rad. *impudicus*) n. f. Vice imputé, accompagné d'une certaine effronterie : *L'impudique dishonore celui qui s'y livre.* (Barrère.) Caractère imputé : *L'impudique de l'acte ou parole impudique.* *Connétre d'horribles impudiques.*

IMPUDIQUE (in, dik) — du lat. *impudicus*, même sens) n. et adj. Se dit de la personne qui se livre à l'impudicité, qui commet des impudicités, ou de ce qui est inspiré, guidé par l'impudicité : *Un impudique. Des regards, des discours impudiques.*

— Bot. Genre de champignons, appelé aussi *PHALLUS*. (V. *CHAMPIGNON*, pl. en couleurs.)

IMPUDIQUEMENT (in, ke) adv. D'une manière impudique.

IMPUGNATION (in, si-on — rad. *impugnare*) n. f. Dans le vieux langage, 1^o Action de débattre un compte, de signaler ses erreurs ou ses omissions ; 2^o Attaque, accusation, calomnie.

IMPUGNER (in — du lat. *impugnare*, même sens) v. a. Attaquer par des arguments, par des critiques. (Vx.)

IMPUISSANCE (in-pu-i-sans — rad. *impissans*) n. f. Manque d'une force suffisante pour atteindre certain résultat. *La puissance humaine n'est qu'une impuissance déguisée.* (Fen.)

Physiol. Incapacité physique d'accomplir complètement l'acte d'accouplement : *La timidité, la pudeur, peuvent amener une impuissance passagère.* (Virey.) — Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Physiol. Physiquement incapable d'accomplir l'acte d'accouplement : *Le débauché devient de bonne heure impuissant.*

— Substantif. Personne dépourvue de puissance. Personne incapable de procréer, de concevoir ou d'accomplir l'acte d'accouplement : *Le droit naturel, les lois romaines ne peuvent contracter mariage.*

IMPULSER (in — du lat. *impulsus*, ébranlé) v. a. Pousser, diriger dans un certain sens.

IMPULSEUR (in) n. m. Celui qui donne une impulsion.

IMPULSIF, IVE (in) adj. Qui donne une impulsion : *Force impulsive.*

— Substantif. Personne qui agit comme toute la puissance d'une force irrésistible, en l'absence de toute volonté réfléchie : *Les impulsifs sont partiellement irresponsables.*

IMPULSION (in) n. f. Physiol. Force qui provoque ou détermine les mouvements ; mouvement que cette force communique : *Donner l'impulsion à une machine. Les corps suivent l'impulsion qu'ils ont reçue.*

— Fig. Force qui pousse à faire un acte ; impression causée par cette force : *La fureur est avant tout un titre d'impulsion, de désir et de passion.* (M^{re} Romain.)

— Mécan. *Impulsion d'une force constante*, Produit de cette force par le temps que dure son action.

— Pathol. Propension violente, irraisonnée et parfois irrésistible, à accomplir acte anormal.

— Mécan. S'il s'agit d'une force F non constante, on considère en premier lieu son *impulsion élémentaire*, c'est-à-dire le produit de cette force par l'élément du temps : *Fdt* est l'impulsion de la force F pour le temps dt, considéré comme un élément du temps pendant lequel elle agit, on conçoit comment on a dû être amené à en considérer l'impulsion. Si la force restait constante d'intensité, son impulsion totale serait le produit de son intensité par le temps ; mais, comme elle varie habituellement, on prend pour son impulsion totale la somme ou mieux l'intégrale de son impulsion élémentaire.

— Pathol. *L'impulsion* est une sorte d'automatisme tantôt conscient, tantôt inconscient. Dans le premier cas, la malade est soumise à faire, comme l'acte qui se reproduit, meurtre, suicide), à penser et à dire des choses qui sont contraires à la raison ; c'est plus fort que moi », dit-il.

Dans le second cas, le malade accomplit des actes anormaux sans s'en apercevoir, ou sans en conserver le souvenir, bien qu'il soit éveillé. Dans un cas comme dans l'autre cas, l'impulsion peut exister sans délire véritable, sans que l'intelligence soit atteinte ; c'est un délire uniquement moteur.

— Pathol. Elle peut exister aussi concurremment avec l'aliénation mentale proprement dite. Elle s'observe dans les affections les plus diverses, (telles que la manie, la mélancolie, l'alcoolisme ; mais c'est surtout dans l'épilepsie qu'elle revêt une forme saisissante. Elle est subite ou progressive, et d'une durée variable. Elle est productive d'elle est récurrente. Dans cet état, l'épileptique accomplit avec une rapidité et une précision étonnantes les actes les plus imprévus, se jette dans un bassin, frappe avec un couteau, cherche à étrangler quelqu'un. Après la crise, le malade tombe dans la prostration comme après un accès convulsif et, le plus souvent, ne se souvient de rien.

IMPULSIONNISTE (in, si-o-nist) n. m. Celui qui attribue pour cause aux mouvements des corps célestes l'impulsion, et son attraction.

IMPULVÉRISÉ, ÈE (in — du préf. im, et de *pulvis*) adj. Qui n'est pas réduit en poudre.

IMPUREMENT (in) adv. Sans subir une punition ou une conséquence fâcheuse : *Il est bien dangereux d'être assez puissant pour commettre des crimes, sans être puni.* *Malade qui ne sortira pas impunément.* Par ext. Sans tirer quelque vengeance, sans faire quelque mal : *Néron impunément ne sera pas jaloux.*

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

IMPUNI, ÈE (in — du lat. *impunitus*, même sens) adj. Qui n'a reçu ou ne reçoit aucune punition : *Un coupable, Un crime impuni.*

IMPUNISSABLE (in, ni-sabill) — du préf. im, et de *punissable*) adj. Qui n'est point passible d'une punition, qui n'a point été puni.

IMPURITÉ (in — rad. *impuri*) n. f. Etat, caractère d'une personne, d'une chose qui reste impure : *L'impurité encourage le crime.*

IMPUR, URE (in — du lat. *impurus*, même sens) adj. Qui est souillé par quelque mélange : *Métalx impurs. Eaux impures.* Infecté : *Une langue impure.*

Gramm. et littér. Contrevenir aux règles : *Une langue impure.*

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

— Excels. Méton. On conçoit souvent les mots *impuissance et stérilité*. On doit entendre par « impuissance » l'incapacité d'un individu, quel que soit son sexe, à exercer le coit, et par « stérilité », l'impossibilité pour le mâle de féconder, pour la femelle d'être fécondée.

IMPURIFIÉ, ÊTE (in — du préf. im, et de purifcâ) adj. Qui a été purifié, qui n'a pas été purifié.

IMPURIFIABLE (in — rad. impurable) n. f. Philos. Responsabilité personnelle : *Sans liberté, point d'IMPURIFIABLE.* (Ballanche.)

IMPURIFIABLE (in) adj. Qui peut ou doit être impurifié, attribué, en parlant d'un acte ou d'un état : *La misère du pauvre est IMPURIFIABLE; ce fut son seul.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Philos. Responsabilité personnelle : *Sans liberté, point d'IMPURIFIABLE.* (Ballanche.)

IMPURIFIABLE (in) adj. Qui peut ou doit être impurifié, attribué, en parlant d'un acte ou d'un état : *La misère du pauvre est IMPURIFIABLE; ce fut son seul.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

IMPURIFIABLE (in) — rad. impurable) n. f. Facultation fondée ou non : *De fausses IMPURIFIABLES.*

japonais, qui désigne les monastères bouddhiques. (Il se place soit immédiatement après le nom de l'édifice ou de sa localité, soit séparé par la préposition *no* « de ».)

INA ou **INI**, rois de Wexsex, l'un des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, mort à Rome en 726. Devenu roi de l'Angleterre, il mourut avec sa femme Oethelburch, en pèlerinage à Rome. On lui doit les lois les plus anciennes de la législation anglo-saxonne, portant spécialement sur la procédure criminelle. Il fonda de nombreux monastères et institua le denier de Saint-Pierre.

INABA, province du Japon (île de Nippon [ken de Tottori], sur la mer du Japon) : pop. 109.700 hab. Son territoire est le bassin du Karou-Java, qui va so jeter, en N., dans la mer du Japon. Son sous-sol possède du cuivre ; eaux minérales. L'industrie porte sur la production de vernis, indigo, soies grèves, soieries. Ch.-l. *Tottori* (25.900 hab.), sur le Karou-Gwa.

INABANGAN, ville de l'archipel des Philippines (île de Bohol) : 10.240 hab.

INABONDANCE (du préf. in, et de *abondance*) n. f. Manque d'abondance.

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INABORDABLE (du préf. in, et de *abordable*) adj. Que l'on ne peut aborder : *Côte INABORDABLE.* « Que l'on ne peut atteindre, où l'on ne peut arriver : *Aue que la foule rend INABORDABLE.* »

INACHIES (lit — du nom d'Ino) n. f. pl. Antiq. gr.-Ét. que les Crétois célébraient en l'honneur d'Ino Leucæa. Des fêtes analogues avaient lieu à Mégare, à Epidaurus (Lémra [Laconie], à Téos, à Milet, à Élée.)

INACHINÉS n. m. pl. Tribu de crustacés décapodes brachyures oxytomes, famille des majuidés, rouffant les inachides et genres voisins. — *Un INACHINÉ.*

INACHOS, Myth. gr. Dieu-Léon d'Argolide et roi légendaire d'Argos. Il était fils d'Okéanos et de Téthys. Il fut le père d'Io, de Phoroné et de Bégiale. Lors du déluge de Deucalion, il se réfugia dans les montagnes avec un troupeau d'indigènes; après le déluge, il repopula la contrée et fut le premier roi d'Argos. Posidon et Athéna, qui se disputaient l'Argolide, le choisirent pour arbitre. Il se prononça en faveur d'Athéna; Posidon se vengea en privant de ses eaux l'Argolide, qui, désormais, fut vouée à la sécheresse.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.

INACHUS (kass) n. m. Genre de crustacés décapodes brachyures, tribu des inachinés, comprenant quelques espèces de mers froides et tempérées.



IN. Chim. Symbole de l'indium.

IN. n. m. Cachet imprimé ou sceau qui, au Japon, accompagne la signature et parfois la remplace. Le Terme

INASSISTÉ, ÉE (*a-si-sté* — du préf. *in*, et de *assisté*) adj. Qui n'a assistance point : *Des pauvres inassistés.*

INASSOCIABLE (*a-so-si* — du préf. *in*, et de *associable*) adj. Qui ne peut être associé à un autre.

INASSOCIATION (*a-so-si, si-on*) — f. Manque d'association, de réunion, d'harmonie.

INASSORTI, IE (*a-sor* — du préf. *in*, et de *assorti*) adj. Mal assorti : *Articles inassortis. Un couple inassorti.*

INASSORTISSABLE (*a-sor-ti-sabl* — du préf. *in*, et de *assortissable*) — adj. Qui ne peut être assorti.

INASSOUPI (*a-sou* — du préf. *in*, et de *assoupi*) adj. Qui n'est pas assoupi : *Faim inassouvie. Vengeance inassouvie.*

INASSOUVISSABLE (*a-sou-vi-sabl* — du préf. *in*, et de *assouvi*) — adj. Qui ne peut être assouvi.

INASSOUVISSEMENT (*a-sou-vi-se-man* — rad. *inassouvi*) — m. n. État de qui n'est pas ou de ce qui ne peut pas être assouvi.

INASSUJETTI, IE (*a-su-jé-ti* — du préf. *in*, et de *assu-jé-ti*) adj. Qui n'est point assueté.

INASSURÉ, ÉE (*a-su* — du préf. *in*, et de *assuré*) adj. Qui n'est pas assuré, qui est incertain : *Un succès inassuré.*

INATTAQUABLE (*a-ta-kabl* — du préf. *in*, et de *attaquable*) adj. Qui n'on peut attaquer avec quelque succès : *Forteresse inattaquable.*

INATTAQUÉ, ÉE (*a-ta-ké*) — du préf. *in*, et de *attaqué*) adj. Qui n'est point ou n'a point été attaqué : *Une forteresse inattaquée.*

INATTENTIF, IVE (*a-tin, in-é* — du préf. *in*, et de *attentif*) adj. Qui n'a point été attentif.

INATTENDU, UE (*a-tan* — du préf. *in*, et de *attendu*) adj. Qui surprend, que l'on n'attendait pas : *La mort d'un des coups d'autorité bien inattendus.* (Guzot.)

INATTENTE (*a-tant* — du préf. *in*, et de *attendu*) n. f. État de celui qui n'attend point : *L'inattente de tout secours pendant des années à Capotauro.*

INATTENTIVE, IVE (*a-tan* — du préf. *in*, et de *attentif*) adj. Qui manque actuellement ou habituellement d'attention : *Enfant, Esprit inattentif.*

INATTENTION (*a-tan-si-on* — rad. *inattentif*) n. f. Défaut actuel ou habituel d'attention : *L'inattention est l'écrémement l'attention.* 1. Faute ou erreur commise par défaut d'attention : *Copier sans attention.* 2. Faute, erreur commise par inattention, provenant d'une inattention. V. **ATTENTION**.

— Manque d'attention pour quelqu'un : *Méprisant sans dépit les inattentions de l'ormanteau.* (Volt.) [Rare.]

INATTESTÉ, ÉE (*a-téss* — du préf. *in*, et de *attesté*) adj. Qui n'est point attesté.

INATTRACTION (*a-tra-kst-an* — du préf. *in*, et de *attraction*) n. f. Manque d'attraction.

INAUDI (Jacques), calculateur, né à Onorato (Piémont) en 1867. Il était père laïque, tout enfant, il montra pour le calcul mental une aptitude extraordinaire. Il alla de ville en ville, et dans les écoles et développant, par un continuel exercice, sa mémoire spéciale de calculateur. Conduit à Paris en 1880, il fut examiné par Broca, et obtint un très vif succès de curiosité, de même qu'en 1892, où il parut devant l'Académie des sciences, et donna avec une rapidité stupéfiante la solution des problèmes les plus difficiles qui lui furent posés. Depuis, il a continué à donner des séances publiques. Il a publié : *Calculateur perpétuel* (1899).

INAUDIBLE (*i-né* — du lat. *inaudibilis*, même sens) adj. Qui ne peut être entendu, qui n'est point des très difficiles à entendre : *Qui n'impressionne pas l'oreille : Vibrations inaudibles.*

INAUGURAL, ALE, AUX (*6-nu*) adj. Qui a rapport à l'inauguration : *Cérémonie inaugurale.*

— Enseignement. *Discours inaugural.* Discours que prononce un professeur en prenant possession de sa chaire, y *Discours ou Dissertation inaugurale.* Sorte de thèse que les professeurs allemands font imprimer avec l'annonce de l'ouverture de leur cours.

INAUGURATEUR, TRICE (*6-nu*) n. Personne qui inaugure : *Les Celtes de l'archéologie sont les INAUGURATEURS de l'âge de bronze en Europe.* (Broca.)

INAUGURATIF (*6-nu*) — rad. *inaugurer*) — m. f. Cérémonie religieuse, laquelle on instituait les empereurs et les rois : *On s'est habitué à considérer l'inauguration de Pépin comme le principe du sacre.* (Lamarç.)

— Par ext. Cérémonie par laquelle on met en usage ou on livre au public une construction, un monument, nouveauté, etc. : *L'inauguration, par un état.*

— Fig. Premier essai, commencement : *Notre rationalisme grossier est l'inauguration d'une période qui, à force de science, deviendra vraiment prodigieuse.* (Proudh.)

INAUGURER (*6-nu* — du lat. *inaugurare*, prendre les augures en commençant la acte quelconque) v. a. Faire l'inauguration de : *INAUGURER un monument, une statue, un port.*

— Fig. Établir, introduire l'usage de : *La Révolution française a INAUGURÉ la liberté en France.*

INAURATION (*6-ra-si* — du préf. *in*, et du lat. *aurum*, or) n. f. Action de faire boire ou des pilules.

INAUTHENTICITÉ (*6-tan-tik* — rad. *authentique*) n. f. Manque d'authenticité.

INAUTHENTIQUE (*6-tan-tik* — du préf. *in*, et de *authentique*) adj. Qui n'est pas authentique.

INAUTORISÉ, ÉE (*6-to* — du préf. *in*, et de *autorisé*) adj. Non autorisé, fait sans autorisation.

INAVARE (du préf. *in*, et de *avare*) adj. Qui n'est pas avare.

INAVERTI, IE (*6-vert* — du préf. *in*, et de *averti*) adj. Qui n'a point été averti.

INAVOUABLE (du préf. *in*, et de *avouable*) adj. Que l'on ne peut avouer : *Un métier INAVOUABLE.* Qui on ne peut reconnaître comme venant de soi : *Un livre INAVOUABLE.*

INAVOUÉ, ÉE (du préf. *in*, et de *avoué*) adj. Qui on n'a pas avoué : *Un crime INAVOUÉ.*

INBAB n. f. Comm. Sorte de toile du Caire.

IN BOCCA CHIUSA, NON ENTRU MAI MOSCA, Proverbe italien qui signifie : *Un bœuf clos, jamais n'entra mouche,* et dont le sens général paraît être : Pour obtenir, il faut demander.

INCA n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, famille des scarabéides, tribu des trichines, comprenant sept espèces propres du Sud. (Les incas sont d'assez gros insectes, épais, courts, bruns, rougâtres ou bronzés, avec des dessins courts grisâtres; comme les trichines, dont ils ont la forme, ils se développent dans le bois vermoulu et, une fois éclos, vivent sur les fleurs.)

INCA, titre des souverains du Pérou, jusqu'à l'époque de la conquête des espagnols.

— Adjectif : *Conquérants INCAS.*

— n. m. Langue parlée par les incas. V. la partie encycl.

— ENCYCL. Hist. Les incas sont les souverains du Pérou avec lesquels les conquistadores espagnols se trouvaient en contact au moment de leur venue dans le pays, et dont ils détruisirent la puissance. Depuis plusieurs siècles, déjà, ils régnaient sur une partie du Pérou, puisque c'est vers le milieu du x^e siècle que Manco-Capac s'éleva de la ville de Cuzco et soumit la tribu des Alcolivas, sous le nom de premier Inca. (Les incas sont d'assez gros insectes, épais, courts, bruns, rougâtres ou bronzés, avec des dessins courts grisâtres; comme les trichines, dont ils ont la forme, ils se développent dans le bois vermoulu et, une fois éclos, vivent sur les fleurs.)

Le cinquième inca (Capac-Yupanqui) engagea victorieusement la lutte contre les Chichuas, dont Inca-Roca et Yaluar-Huacac soulevèrent la soumission et adoptèrent le langage. Il faut, toutefois, attendre jusqu'à Inca Viracocha pour voir les incas entamer vraiment la conquête des pays. Ce souverain occupa tout le bassin du lac Titicaca, et après, son fils Urco, son frère Yupanqui-Pachacuti, son neveu Rurac-Inca, son fils Inca-Roca, qui l'entendirent de telle sorte que la fin de son règne, ce dernier, le plus grand des conquérants incas, gouverna un État si étendu qu'il s'étendait du Nord jusqu'à un delà de Quito, au Sud jusqu'à Tucuman et au Chili. Sous son successeur Huayna-Capac, l'empire des incas s'étendit à son apogée; après sa mort (1525), les guerres civiles commencèrent à l'affaiblir et facilitèrent l'œuvre de l'envahisseur espagnol qui l'accomplissent de 1532 à 1536 en luttant avec succès contre Atahualpa, vainqueur de Huascar, et contre Manco-Inca.

L'empire des incas était très fortement organisé, et une très curieuse civilisation s'y était développée. On trouve au nord Pérou les indications essentielles relatives à l'organisation de cet empire, ainsi qu'à la religion et à la civilisation des incas.

— Linguist. La langue des incas est appelée par les anciens écrivains espagnols *lingua general* ou *lingua contera*, c'est-à-dire langue de tout le monde, au temps de la conquête espagnole, à la fois par les incas et par les peuples soumis aux incas. Elle a pris, plus tard, le nom de *quechua* ou *quechua*. V. **QUECHUA**.

INCAS (LES) ou *la Destruction de l'empire du Pérou*, par Marmontel (1778), roman poétique et philosophique, qui a été traduit en français par son auteur et fut traduit assisté dans toutes les langues. — Ce roman, soi-disant historique, est un plaidoyer en faveur de la tolérance. Les peuples indiens, décimés par la cruauté des conquérants espagnols, trouvent un admirable défenseur dans la plume de l'auteur, et de ces Las Casas, qui ose, devant l'épore, flétrir en termes indignés le fanatisme religieux de Ferdinand de Luques. Malgré la boursouffure du style, aujourd'hui démodé, il faut savoir gré à l'auteur du grand souffle de pitié et de justice qui anime cette œuvre.

INCA, ville d'Espagne (prov. des Balears [île de Majorque]) : 7.530 hab.

INCAGNE n. f. Bravade, redomontado, entreprise folle. (Vioux.)

INCAGUER (*ghé* — de l'ital. *incagare*, même sens) v. a. Couvrir d'excréments : *INCAGUER ses sacrés livres.* (Rab.)

— Fig. Braver avec mépris, se moquer de : *INCAGUER tous ses ennemis.* (Vioux.)

INCALCINABLE (*si* — du préf. *in*, et de *calcinable*) adj. Qui ne peut être calciné. *Un crayon autrefois que l'argent calcinable.* (Tessier.)

INCALCULABLE (*du préf. in*, et de *calculable*) adj. Qui ne peut être calculé : *Le nombre des étoiles est INCALCULABLE.*

— Fig. Dont on ne peut connaître ou énoncer toute la grandeur : *Pertes, Conséquences INCALCULABLES.*

INCALCULABLEMENT adv. D'une manière incalculable.

INCALCÉ (*sé*, *éd*) [du préf. *in*, et de *calice*] adj. Bot. Qui n'a pas de calice : *La fleur du lis est INCALCÉE.*

INCALCOMIABLE (*du préf. in*, et de *calcomanie*) adj. Qui ne peut être calomnié : *Un homme INCALCOMIABLE.*

INCAMÉRATER n. m. Celui qui fait une incamération.

INCAMÉRATION (*si-on* — de l'ital. *incamerazione*, même sens) n. f. Action d'incamérer; son résultat.

INCAMÉRÉ (de l'ital. *incamerare*, même sens). — Changé d'âge et grave devant une syllabe muette : *Incameré. Qu'ils incamerent;* excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés.; *Incamererai. Tu incamererai* v. a. Amener au point de la chaîne : *Incamerer;* *Le pécheur communique Otdard et INCAMÈRE le duché de Castro.* (Volt.)

INCANDESCENCE (*diss-sans* — rad. *incandescent*) n. f. État d'un corps rouge devenant lumineux par l'effet du calorique qui l'a absorbé.

— Fig. Effervescence, ardeur extrême : *L'INCANDESCENCE des passions.*

— ENCYCL. Electr. Un conducteur ténu traversé par un courant s'échauffe, comme la démonstre le docteur Watson

en 1761, proportionnellement au carré de l'intensité du courant, et l'intensité de la lumière émise par le corps (d'autant plus considérable que la température de ce corps est plus élevée. Il émet d'abord des rayons caloriques, obscurs, puis des rayons lumineux, rouges, orangés, jaunes, jusqu'à ce que, par le mélange des divers rayons de spectre, il en résulte la lumière blanche quand il est arrivé à l'incandescence. Lorsque la température du corps atteint environ 900°, son incandescence peut alors être utilisée pour l'éclairage. Pour la lumière électrique, on chauffe s'échauffe au plein air ou dans le vide. V. **LAMPE, L'ÉMIÈRE.**

INCANDESCENT, ENTE (*diss-sans*, *ant'* — du lat. *incandescent*, *entis*, même sens) adj. Rouge et rendu lumineux par l'action du calorique : *Un charbon INCANDESCENT.*

INCANESCENT (*du préf. in*, et de *candeur*) n. f. Manque de candeur.

INCANE (du lat. *incanus*, même sens) adj. Blanchâtre.

INCANESCENT, ENTE (*niss-sans*, *ant'* — du lat. *incanescere*, *blanchir*) adj. Se dit de plantes couvertes d'un duvet blanchâtre ou grisâtre.

INCANTATEUR, TRICE n. et adj. Se dit de la personne qui fait des incantations.

INCANTATION (*6-on* — du lat. *incantatio*, même sens) n. f. Emploi des paroles magiques; magie, superstition.

— ENCYCL. L'incantation a été pratiquée de tout temps, et il n'est pas certain que son emploi ait complètement disparu aujourd'hui en Europe. Par incantation on prétendait chasser les forces mauvaises du monde naturel, par exemple, faire descendre les eaux du ciel, guérir les malades, ou réaliser certaines choses qui paraissent impossibles, comme rendre à la terre sa fertilité, se rendre invulnérable dans les combats, inspirer de l'amour, etc.

INCAPABLE (du préf. *in*, et de *capable*) adj. Qui n'est pas capable, qui n'est capable, d'être, d'être des personnes et des choses : *Chef INCAPABLE de commander. Estomac INCAPABLE de digérer.*

— Absol. Qui manque de capacité, qui est dépourvu de talents, d'habileté : *Un homme tout à fait INCAPABLE de servir.* — *Le capitaine de la marine.* (L'Écuyer.) — Dr. Personne frappée d'incapacité légale : *Toute disposition au profit d'un INCAPABLE est nulle.*

INCAPACITÉ (*si* — du préf. *in*, et de *capacité*) n. f. Défaut de capacité, de talent, d'habileté : *Un fait de gouvernement, l'INCAPACITÉ est une trahison.* (Chateaub.)

— Incapacité de l'État. C'est l'incapacité dans son principe, la provision d'un bénéfice : *Le défaut de dispense d'âge, pour un mineur, est une INCAPACITÉ.*

— Dr. Défaut des qualités légales requises pour l'exercice de certains droits ou l'accomplissement de certains actes : *L'INCAPACITÉ d'être témoin.*

INCAPABLEMENT adv. D'une manière incapable.

— ENCYCL. Dr. Le mot incapable s'emploie le plus ordinairement par rapport aux personnes qui, possédant tous leurs droits, et n'en ont pas le libre exercice, comme les mineurs et les interdits. Mais on l'emploie aussi d'une façon moins exacte et presque abusive à l'égard de ceux qui sont privés, au fond et réellement, d'un ou de plusieurs droits, comme certaines personnes qui ne peuvent recevoir des libéralités.

L'incapacité est une situation exceptionnelle. Elle est naturelle et réelle pour les fous et les mineurs; elle est l'œuvre arbitraire de la loi pour d'autres personnes; c'est condamné à certaines peines, femmes mariées, prodigues. Les mineurs, les interdits et les femmes mariées sont frappés d'une incapacité spéciale. Les incapables ne font pas les actes par eux-mêmes, ou bien ils sont soumis à des formalités particulières. L'incapacité peut s'appliquer à des droits civils ou à des droits politiques.

— *Incapacité de travail pour coups et blessures.* L'individu qui a volontairement fait des blessures ou porté des coups où il est résulté une incapacité de travail personnel d'une maladie de plus de vingt jours, encourt une emprisonnement de 2 à 4 ans, et d'une amende de 16 à 2.000 francs (C. pén., art. 309).

INCARCÉRÉ, ÉE (*sé*) adj. Qui peut être incarcéré.

INCARCÉRATER (*sé* — rad. *incarcérer*) n. et adj. Se dit de celui qui met, qui fait mettre quelque un en prison : *INCARCÉRATER un débiteur malheureux.*

INCARCÉRATION (*sé, si-on*) n. f. Action d'incarcérer, état d'une personne incarcérée, captivité : *Ordonner une INCARCÉRATION.*

— Chir. Étranglement : *INCARCÉRATION d'une hernie.*

INCARCÉRÉ, ÉE (*sé*) adj. Chir. Hernie incarcerated. Hernie étranglée. *Calcul incarcerated.* Calcul retenu immobilité dans une partie de la vessie. *Placenta incarcerated.* Placenta retenu dans l'utérus par la contraction irrégulière d'une partie de cet organe.

INCARCÉRER (*sé* — du bas lat. *incarcerare*, même sens. Changé d'âge ou grave devant une syllabe muette *Incarcérer. Qu'ils incarcerated;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Incarcérerai. Vous incarcerated*) v. a. Mettre en prison, enfermer dans une prison : *INCARCÉRER des accusés.*

S'incarcérer, v. pr. S'écarter, en parlant d'une hernie : *Hernie qui tend à S'INCARCÉRER.*

INCARNAIN, INE (du l'ital. *incarnadino*, forme dialectale de *incarnatio*, même sens) n. m. Qui est de couleur légèrement incarnadine : *Un habit INCARNAIN.*

— n. m. *Nuban d'un bel INCARNAIN.*

— n. f. Variété d'anémone de couleur incarnadine.

INCARNAT (*na*), **ATE** [du l'ital. *incarnato*, rouge de chair] adj. Qui est d'un rose vif, imitant la couleur de la chair : *Velours INCARNAT.*

— n. m. n. m. Couleur incarnadine : *L'INCARNAT des jours d'un petit campagnard.*

INCARNATIF, IVE (du préf. *in*, et du lat. *caro*, *corpus*, chair) adj. Méd. anc. Qui favorise la reproduction des chairs dans une plaie : *Remède INCARNATIF.* Genre de *carminatif*. Bandage employé pour empêcher l'adhérence des lèvres à la plaie, et, particulièrement, Bande roulée en deux chefs, tendue au milieu, qu'on applique sur les plaies en long.

— Substantif. Remède incarnatif : *Les INCARNATIFS.*



Inca péruvien (xiv s.).

INCOMPRIMÉ, *ÊE* /kon — du préf. in, et de comprimer/ adj. Qui n'est pas comprimé.

INCOMPRIS (*kon-pris*), *ISE* /du préf. in, et de compris/ adj. Qui n'est point compris : *Être, Ouvrage incompris*.
1. Qui n'est pas apprécié à sa juste valeur. (Se dit souvent par ironie : *Génie incompris*, *Ame incomprise*.)
— Substantif. Personne qui n'est pas ou ne se croit pas appréciée à sa juste valeur : *Les INCOMPRIS et les déçus*.

INCOMPTABLE /kon-tab/ — du préf. in, et de comptable/ adj. Qui l'on ne peut compter.

INCONCESSIBLE /sé-sil — du préf. in, et de concessif/ adj. Qui l'on ne peut concéder.

INCONCEVABLE /rad. inconcevable/ n. f. Qualité de ce qui ne peut être conçu.

INCONCEVABLE (du préf. in, et de concevable) adj. Qui l'on a peut concevoir; qui dépasse la conception : *Mystère INCONCEVABLE*.

— Par exagér. Surprenant, extraordinaire dans son genre : *Activité, Patience INCONCEVABLE*. // Dont la conduite est étrange, inexplicable : *Homme INCONCEVABLE*.

INCONCEVABLEMENT adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABLE /n. a. f. Etat de ce qui est inconciliable; impossibilité d'être concilié.

INCONCILIABLE /si — du préf. in, et de conciliable/ adj. Qui n'est pas conciliable, qui ne peut s'accorder avec une autre chose : *L'idée de responsabilité est INCONCILIABLE avec le déterminisme absolu*. // Qui ne peut être concilié, qui ne peut être en accordement avec une autre personne : *Plaidiers INCONCILIALES*.

INCONCILIALEMENT /si/ adv. D'une manière inconciliable.

INCONCIANT /si-l'an/, *ANTE* /du préf. in, et de conciant/ adj. Qui n'est pas conciant.

INCONCIATION /si-li, si-on — du préf. in, et de conciation/ n. f. Refus de se laisser concilier, état de ce qui n'est pas concilié : *Process-verbal d'INCONCIATION*.

INCONCILIÉ, *ÉE* /si — du préf. in, et de concilier/ adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été concilié.

INCONCLUANT /klu-an/, *ANTE* /du préf. in, et de concluant/ adj. Qui n'est pas concluant : *Raison INCONCLUANTE*.

INCONCRESCIBLE /kris-sil — du préf. in, et de concréscible/ adj. Qui n'est pas concréscible.

INCONCU, *UE* /du préf. in, et de concu/ adj. Qui n'est pas concu.

INCONDIIONNÉ /si-oné/, *ÉE* /du préf. in, et de condiionner/ adj. Qui n'a été soumis à aucune condition : *Spécialisme, un philanthrope*. // Qui n'est soumis à aucune condition restrictive : *« Absolu » est synonyme de INCONDIIONNÉ*.

INCONDIIONNEL, *ELLE* /si-onél — du préf. in, et de condiionnel/ adj. Qui n'est point conditionnel, dépendant d'une condition : *Consentement INCONDIIONNEL*.

INCONDIIONNELLEMENT /si-oné-lé/ adv. D'une manière incondiionnelle.

INCONDUCTEUR, *TRICE* /du préf. in, et de conducteur/ adj. Qui n'est pas conducteur de la chaleur, de l'électricité, etc.

INCONDUITE du préf. in, et de conduite/ n. f. Défaut de conduite, mauvaise conduite : *L'incartout habituel d'un officier est un motif de mise en réforme*.

INCONFESSÉ /fé-sé/, *ÉE* /du préf. in, et de confesser/ adj. Qui ne s'est point confessé : *Mourir INCONFESSÉ*. // On a dit INCONFÉS, ESSÉ.

INCONFIDANCE /fi-anss — rad. inconfiant/ n. f. Défaut de confiance.

INCONFIENT /fi-an/, *ANTE* /du préf. in, et de confiant/ adj. Qui manque de confiance.

INCONFIRMITÉ /du préf. in, et de conformité/ n. f. Défaut de conformité.

INCONGÉDABLE /yé — du préf. in, et de congéder/ adj. Qui l'on ne peut congéder.

INCONGÉLABE /je — du préf. in, et de congétable/ adj. Qui ne peut être congétable.

INCONGÈLÉ, *ÉE* /je — du préf. in, et de congéler/ adj. Qui n'a point subi la congélation.

INCONGRU, *UE* /du lat. incongruus, même sens/ adj. Qui n'est pas congru, convenable : *Homme INCONGRU*. // Qui est contraire aux règles de la langue : *Locution INCONGRUE*. (Vieux.)

INCONGRUITÉ n. f. Caractère de ce qui est incongru. // Action, parole incongrue, contraire au bon sens ou à la bienséance : *Comédie des INCONGRUITÉS*.

— Fam. Flattosité qui éclipse en société : *Faire une INCONGRUITÉ*.

— Gramm. an Solécisme, faute contre la règle.

— Philos. Nom de l'un des trois catégorèmes établis par les stoïciens.

INCONGRUMENT adv. D'une façon incongrue.

INCONJUGABLE /du préf. in, et de conjugable/ adj. Gramm. Qui ne peut être conjugué.

INCONJUGAL, *ALE*, *AUX* /du préf. in, et de conjugual/ adj. Qui n'est pas conjugual.

INCONNAISSABLE /ko-né-sab/ — du préf. in, et de connaître/ adj. Qui ne peut être connu.

INCONNAISSABLE n. m. Ce qui est inconnaisable.
— ENCYCL. Herbert Spencer a appelé *inconnaisable* l'absolu ou la force illimitée que révèlent les phénomènes, et que la relativité de toute connaissance empêche de connaître définitivement. On a aussi employé ce terme au titre de « réalité inaccessible », mais considéré par les néo-positivistes de l'école de Renouvier et par les intellectuels, pour qui tout ce qui est est intelligible, comme un pur néant, du moment où l'on ne peut en rien le déterminer.

INCONNAISSANCE /ko-né-sanss — du préf. in, et de connaissance/ n. f. Ignorance, défaut de connaissance.

INCONNEXE /kon-né-kss — du préf. in, et de connecter/ adj. Qui n'est pas connoxe.

INCONNEXION /kon-né-kss — rad. inconnexer/ n. f. Défaut de connexion ou de connectivité. // On dit aussi INCONNEXITÉ.

INCONNU /kon-nu/, *UE* /du préf. in, et de connu/ adj. Qui n'est point connu : *Paris INCONNU*. // Nom INCONNU. // Qui n'a point de réputation, du notoriété : *Savant INCONNU*. // Que l'on a point éprouvé, pratiqué; qui est sans exemple :
L'hymen est inconnu de la pudique abeille.
Dante.
— Substantif. Personne qu'on ne connaît pas ou qui n'a pas de réputation : *C'est au pauvre et à l'INCONNU à embellir leur origine*. (E. de Gir.)
— n. m. Ce qui est inconnu, ce que l'on ignore : *Aller du CONSU à l'INCONNU*.
— ALLUS. HIST. : Au Dieu Inconnu. V. DEO TENORO.
— a. f. Mathém. Quantité que l'on cherche dans un problème. // Déloger l'Inconnu. La faire sortir des relations algébriques où elle est engagée. — Fig. Mettre la difficulté de l'inconnu, pour le résoudre. // Résoudre. // Engager a délogé toutes les INCONNUES sociales. (V. Hugo.)

INCONNUE /ko-né/ — f. // Inconnue Chénoua. Variété de poire appelée aussi FONDANTE DE BAEST. // Inconnue Lafave. Variété de poire appelée aussi FOIRE de SAINT-GERMAIN.

INCONQUÉRABLE /ké — du préf. in, et de conquérable/ adj. Qui ne peut être conquis, qui ne se laisse pas dompter.

INCONQUIS /ki/, *ISE* /du préf. in, et de conquis/ adj. Qui n'a point été conquis.

INCONSCIENCEMENT /kon-si-a-man/ adv. D'une manière inconsciente.

INCONSCIENCE /kon-si-an-sis — rad. inconscient/ n. f. Défaut de conscience, par lequel celui qui agit ne se rend pas compte de certains actes intellectuels ou moraux. // Action que la conscience réprouve. (Rare en ce sens.)

INCONSCIENCEMENT /kon-si-an-si/ adv. D'une manière peu consciencieuse.

INCONSCIENTIEUX /kon-si-an-si-é/, *EUSE* /du préf. in, et de conscientieux/ adj. Qui a peu de conscience, qui a la conscience peu délicate.

INCONSCIENT, *ENTE* /kon-si-an, ant/ — du préf. in, et de conscient/ adj. Qui n'est pas conscient.
— Substantif. Personne qui n'a pas conscience de ses actes : *Un INCONSCIENT*. *Un INCONSCIENTE*.
L'Inconscient n. m. Ce dont on n'a pas conscience : *C'est une œuvre de l'INCONSCIENT*.
— ENCYCL. Psychol. Un phénomène est *inconscient* lorsqu'il se produit chez un être sans que cet être en soit immédiatement prévenu. Parmi les mouvements, certains simples sont accompagnés de conscience. Les réflexes compliqués, qui ont leur origine ganglionnaire insérée et qui ne passent pas par les centres nerveux supérieurs, sont inconscients. Nos réflexes vicieraux sont généralement inconscients, sauf dans quelques cas pathologiques. Par contre, certains mouvements primitivement accompagnés de conscience cessent, à force de se répéter, d'être conscients.
Les phénomènes psychologiques peuvent-ils être inconscients ? Leibniz affirmait l'existence d'états psychologiques inconscients ou plutôt subconscients, qu'il appela des « petites perceptions », et trouva dans cette hypothèse la solution de plusieurs difficultés d'ordre psychologique et métaphysique. Contre Leibniz on a soutenu que ce concept de phénomène psychologique inconscient est contradictoire, le phénomène psychologique étant essentiellement une certaine perception et un certain état de conscience, et s'agit d'une question de fait. Existe-t-il des phénomènes qui présentent tous les caractères du phénomène psychologique, sauf qu'ils sont toujours ignorés par la personne en qui ils se passent au moment où ils s'y passent ? Avec Hamlet, on a répondu : Non, car l'inconscient qu'il faut répondre affirmativement. En effet, un phénomène psychologique conscient est complexe et se compose de phénomènes élémentaires, qui, eux, sont inconscients. Le rugissement de la mer est constitué par l'addition des bruits imperceptibles que font en son honneur deux gouttes d'eau. Toute l'activité intellectuelle, la création esthétique et scientifique seraient impossibles sans un support inconscient. La perception extérieure suppose des raisonnements inconscients ; la mémoire est due à l'accumulation de faits psychologiques qui sont en nous à jamais. L'habitude nous permet de saisir le passage du conscient à l'inconscient en nous montrant des actes, primitivement réfléchis et difficiles, devenus automatiques et inconscients. Le rôle de l'inconscient apparaît plus nettement encore lorsqu'on étudie les phénomènes que révèle l'hystérie, l'aesthésie systématisée, la suggestion posthypnotique. Des actes, des systèmes d'actes intelligents s'accomplissent sans que la conscience normale en apparte. // On a même vu des êtres devenus très cohérents, une personnalité nouvelle semble se constituer à côté de la personnalité primitive. Le phénomène psychologique inconscient est donc un phénomène psychologique, mais qui reste étranger à un « moi » organisé et stable.
— ENCYCL. On considère habituellement l'INCONSCIENT, certains philosophes, et particulièrement de Hartmann, ont voulu voir en lui le principe même du monde. L'inconscient désigne l'ensemble des causes inconscientes, qui produit successivement tous les êtres sans avoir conscience de lui personnel. Cet inconscient réalise un monde qui, parfait par l'accord entre ses parties, est dans son essence mauvais. Lorsque l'humanité sera arrivée à la conscience de ce mal essentiel de l'univers, elle s'accomplira avec lui. On ne voit pas que cette doctrine pessimiste résulte nécessairement de la conception même de Hartmann. Cet inconscient, en métaphysique, est l'équivalent de l'inconnu ou de l'inconnaissable.
— Biol.og. : Pierre Janet, *L'Automatisme psychologique* (Paris, 1893) ; de Hartmann, *Philosophie de l'Inconscient* (1869 ; trad. franç., Paris, 1872).

INCONSEQUÈMENT /ka-man/ adv. Avec inconséquence.

INCONSEQUENCE /kanss — rad. inconsequent/ n. f. Défaut d'accord entre les paroles et la conduite ou entre les discours successivement tenus : *Tout peut se soutenir, excepté l'INCONSEQUENCE*. (Mirab.)

INCONSEQUENT, *ENTE* /kan, ant/ — du lat. inconsequens, entis, même sens/ adj. Qui n'est pas conforme à la logique : *Conduite INCONSEQUENTE*. // Doit on ne calcule pas

les suites : *Démarche INCONSEQUENTE*. // Qui n'est pas d'accord avec lui-même, qui se contredit dans sa conduite ou dans ses discours :
L'amour rend comme un autre un sage inconsequent.
LA CHAUSSEÉ.
— Fam. Se dit d'une femme qui oublia, par légèreté et irrévérence, les bienséances de son sexe : *Femme INCONSEQUENTE, mais non vicieuse*.

INCONSERVABLE /sér — du préf. in, et de conserver/ adj. Qui l'on ne peut conserver.

INCONSIDÉRABLE /du préf. in, et de considérable/ adj. Qui n'est pas considérable; digne de considération.

INCONSIDÉRATION /si-on — du préf. in, et de considération/ n. f. Défaut d'attention, de réflexion : *La cause de mal juger est l'INCONSIDÉRATION, qu'on appelle outremer précipitation*. (Boss.) // Etat d'une personne qui n'est pas considérée : *Êlle est le plaisir de jouir de la parfaite INCONSIDÉRATION qui les téméraire tous deux*. (Saint-Simon.) // Manque d'égards, d'estime : *Cet étal montra l'INCONSIDÉRATION du roi*. (Saint-Simon.)

INCONSIDÉRÉ, *ÉE* /du lat. inconsideratus, même sens/ adj. Qui agit d'une manière irréfléchi, étourdi : *Homme INCONSIDÉRÉ*. // Qui est fait en dit avec irréflexion, avec étourderie : *Parole, Démarche INCONSIDÉRÉE*.

— SYN. Ecorvé, étourdi, etc. V. ECORVÉ, ÉE.

INCONSIDÉRÉMENT adv. D'une manière inconsiderée.

INCONSISTANCE /stanss — rad. inconsistant/ n. f. Défaut de consistance ; *L'INCONSISTANCE de la vase* — Fig. Manque de suite, d'ensemble dans les idées : *L'INCONSISTANCE d'un gouvernement*.

INCONSISTANT /stan/, *ANTE* /du préf. in, et de consistant/ adj. Qui n'a pas de consistance ; *Vase INCONSISTANTE*. // Qui n'a pas de suite, d'accord : *Un esprit INCONSISTANT*. *Une conduite INCONSISTANTE*.

INCONSOLABLE /du lat. inconsolabilis, même sens/ adj. Qui ne peut être consolé : *Mère, Douleur INCONSOLABLE*.

INCONSOLABLEMENT adv. D'une manière inconsolable.

INCONSOLÉ, *ÉE* /du préf. in, et de consoler/ adj. Qui n'est point consolé : *Père, Chagrin INCONSOLÉ*.

INCONSOMMABLE /sò-mabl — du préf. in, et de consommable/ adj. Qui ne peut être consommé : *Fonds INCONSOMMABLE*.

INCONSOMMÉ /sò-mé/, *ÉE* /du préf. in, et de consommé/ adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été consommé.

INCONSTAMMENT /sta-man/ adv. Avec inconstance.

INCONSTANCE /stanss — du lat. inconstantia, même sens/ n. f. Défaut de persévérance, de fixité dans les idées ou les sentiments : *L'INCONSTANCE en amour est dans l'ordre même des choses*. (Frold.) // Acte inconstant : *Dou inconstants, me charmé de sa constance, la mobilité*. — Fig. Instabilité, mobilité des choses : *INCONSTANCE des vents, de la fortune, de la mode*.

INCONSTANT /stan/, *ANTE* /du lat. inconstans, antiis, même sens/ adj. Sujet à changer fréquemment : *Être INCONSTANT dans ses desirins, dans ses amitiés*.

— Fig. Mobile, changeant, en parlant des choses : *Temps INCONSTANT*. *Saison INCONSTANTE*.

— Substantif. Personne qui manque de constance : *Chez les INCONSTANTS, une chose est conitante, la mobilité*.

— SYN. Changeant, léger, etc. V. CHANGEANT.

INCONSTITUÉ, *ÉE* /sti — du préf. in, et de constituer/ adj. Qui n'est pas constitué.

INCONSTITUTIONNELLE /sti, si-on-né/ n. f. Caractère de ce qui est inconstitutionnelle. // L'INCONSTITUTIONNELLE d'un décret.

INCONSTITUTIONNEL, *ELLE* /sti, si-on-nél — du préf. in, et de constitutionnel/ adj. Qui n'est pas constitutionnel, qui viole la constitution : *Proposition INCONSTITUTIONNELLE*.

INCONSTITUTIONNELLEMENT /sti, si-on-né-lé/ adv. Contrairement à la constitution, d'une façon inconstitutionnelle.

INCONSULTÉ, *ÉE* /du préf. in, et de consulter/ adj. Qui n'est ou n'a pas été consulté.
Dolone, *inconsulté*, à perdu ses oracles.
DELLÉ.

INCONSUMÉ, *ÉE* /du préf. in, et de consumer/ adj. Qui n'est pas consommé.

INCONTABLE /du préf. in, et de contable/ adj. Qui ne peut être conté.

INCONTAMINÉ, *ÉE* /du préf. in, et de contaminer/ adj. Non contaminé.

INCONTENTABLE /tan — du préf. in, et de contentable/ adj. Qui ne peut être contenté : *Desirs INCONTENTABLES*.

INCONTENTABILITÉ /té-sta/ n. f. Qualité de ce qui est incontentable.

INCONTENTABLE /ti-stabl — du préf. in, et de contentable/ adj. Qui ne peut être contenté : *Un droit INCONTENTABLE*.

INCONTENTABLEMENT /té-sta/ adv. D'une manière incontentable.

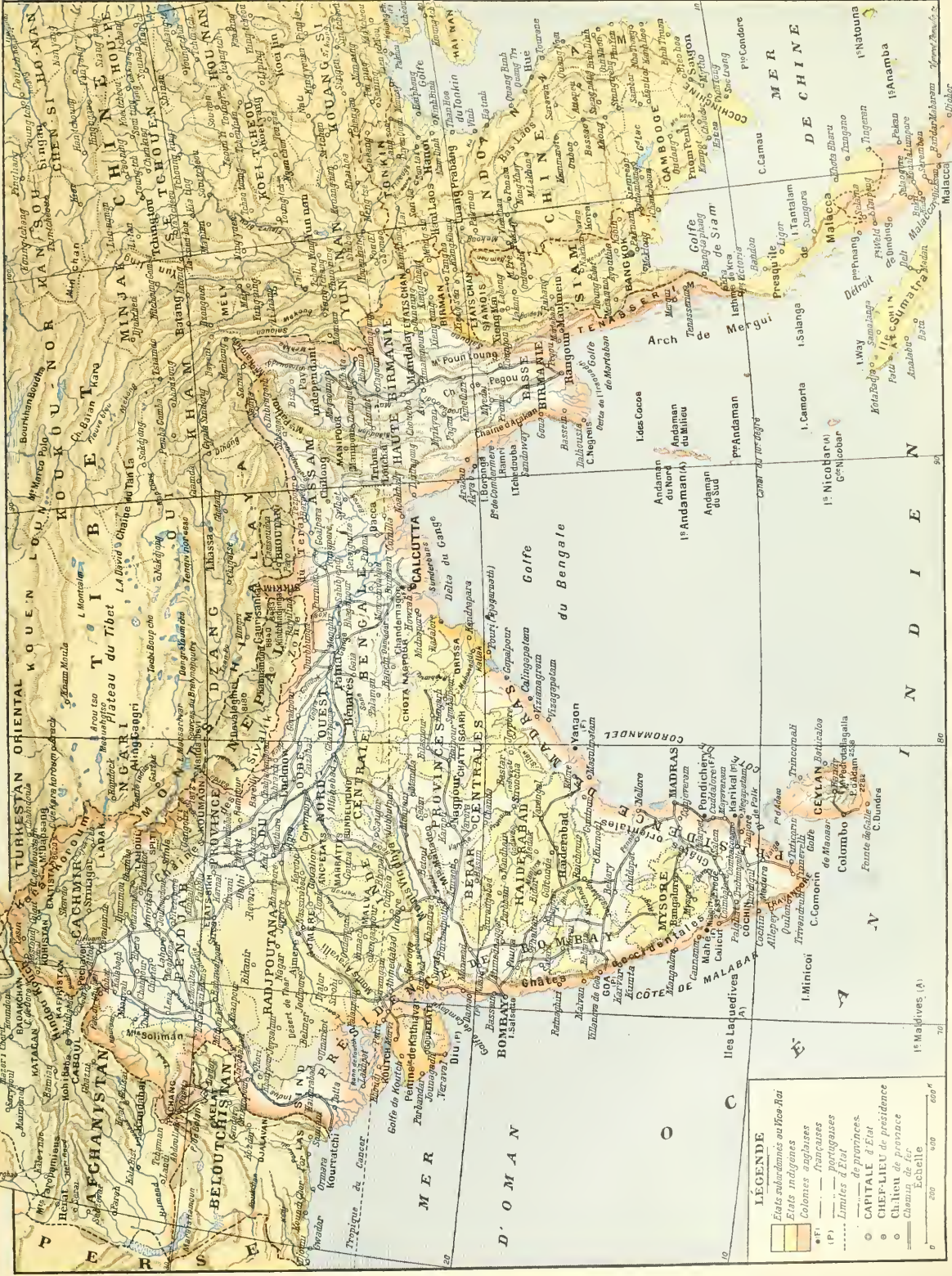
INCONTÉSTÉ /té-sté/, *ÉE* /du préf. in, et de contesté/ adj. Qui n'est point contesté : *Droit, Principe INCONTÉSTÉ*.

INCONTINEMENT /no-man/ adv. Par incontinence, avec incontinence.

INCONTINENCE /nanss — rad. incontinent/ n. f. Linguist. Défaut de continence, de chasteté.
Incontinence de langue, défaut de celui qui manque de mesure dans les discours.
— Pathol. Emission involontaire d'une matière excrémentielle liquide ou solide, dont l'évacuation n'a lieu d'ordinaire qu'à intervalles et sons l'influence de la volonté.
— ENCYCL. Pathol. Il peut y avoir *incontinence* du sperme (épouventée), des urines, des matières fécales, et surtout incontinence d'urine. Cette dernière est l'absence ou la perte de la faculté de retenir les urines dans la vessie. Cette infirmité peut exister seule chez certains enfants

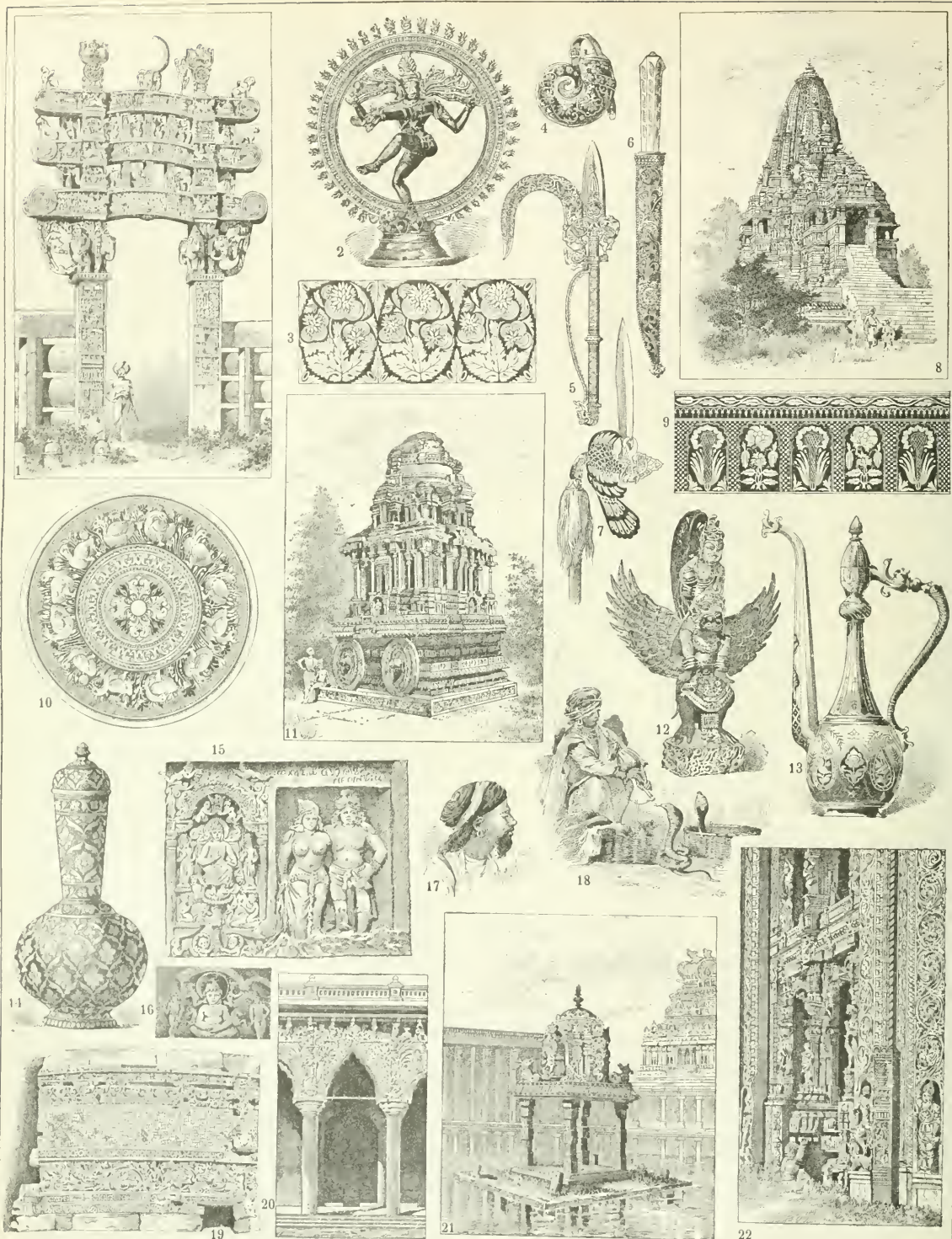
CARTE GÉNÉRALE DES INDES

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.



LIÈGE

- États subordonnés au *High* Nat
- États indigènes
- Colonies anglaises
- (P) ———— portugaises
- françaises
- Limites d'Etat
- de provinces.
- CAPITALE d'Etat
- CHEF-LIEU de province
- Chaux de fer
- 0 200 400 600 K
- Echelle



1. Pote du Topp de Sanchi — 2. Civa dieu destructeur bronze à ses pieds — 3. Frise en argent incrustée sur un vase en fer — 4. Assiette en faïence — 5. Type primitif du char de Diaghevanant — 6. Couteau à gaine escelée sur Garouda groupe en bois sculpté et peint — 7. Aguliere en cuivre — 8. Temple de Kayraha — 9. Frise sur la paroi d'un vase incrusté d'argent — 10. Assiette en faïence — 11. Type primitif du char de Diaghevanant — 12. Vishnu monté sur Garouda groupe en bois sculpté et peint — 13. Aguliere en cuivre — 14. Vase en fer incrusté d'argent — 15 et 16. Bas-reliefs, au Chattriya de Kari — 17. Laboureur — 18. Charmier de serpents — 19. Sculpture, au Topp de Sanchi — 20. Fragment du cloître de l'enceinte du palais du rajah de Tanjore — 21. Etang sacré, à Trichinopoly — 22. Porte d'un temple à Tripatty.

INDE

II. GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Agriculture, industrie et commerce. L'agriculture est la grande richesse de l'Inde et l'occupation de la très grande majorité des habitants. Cependant, un tiers environ de sa superficie totale est stérile. Les terres moins de culture, de plus, sont essentiellement roumières.

Le riz couvre plus du tiers des cultures (Bengale, régions deltaïques du littoral... Le blé couvre presque le même espace... Le sucre est encore cultivé par des procédés d'extraction rudimentaires.

L'Inde a vu précéder peu à peu ses vieilles industries locales, ruinées par la concurrence étrangère... L'Inde a vu précéder peu à peu ses vieilles industries locales, ruinées par la concurrence étrangère.

III. Mines. La houille se rencontre dans le système permien de Gondwana... Les mines de charbon, de fer, de zinc, de cuivre, de manganèse, de cobalt, de nickel, de platine, de mercure existent également et souvent en masses exploitables.

Les mines de diamants sont très répandues dans l'Inde... Les mines de diamants sont très répandues dans l'Inde.

III. Géographie politique. — L'Empire anglais des Indes est divisé, au point de vue politique, en deux parties... Les provinces de l'Inde sont divisées en provinces et États indigènes.

— Provinces Britanniques. Présidences: Madras (35.630.410 hab.); Bombay (18.857.044 hab.); Lieutenantances: Bengale (71.346.987 hab.); Provinces: Assam (7.052.365 hab.); Pondichéry (866.817 hab.); Commissariats: Provinces centrales (10.781.420 hab.); Assam (5.476.833 hab.); Haute-Birmanie (2.063.426 hab.); Assam-Birmanie (4.658.627 hab.); Commissariats: Ayyer (642.538 hab.); Béar (597.109 hab.); Koug (74.052 hab.); Aden, Quetta, Pondichéry (2.278.445 hab.); États indigènes: Haiderabad (Nizam) (1.153.040 hab.);

Etats du Rajpoutana (12.016.102 hab.); États de l'Inde centrale (10.318.314 hab.); Mysore (4.243.064 hab.); Baroda (Gaikwar) (2.415.396 hab.); Cachemire (2.513.052 hab.); États de Bombay (8.058.298 hab.); de Madras (3.700.622 hab.); des Provinces centrales (2.160.511 hab.); du Bengale (3.296.378 h.); des Provinces du Nord-Ouest (728.240 h.); Pondichéry, au nombre de 690, ont une population totale de 69.286.000 hab. Leurs princes ne peuvent entretenir aucune relation diplomatique avec un État étranger.

— Religion. A côté des cultes autochtones et dravidiens, on trouve aujourd'hui, dans l'Inde, les religions étrangères, à savoir: le bouddhisme, le jainisme, le zoroastrisme, le manichéisme, le christianisme, l'islamisme, le hindouisme, le bouddhisme, le jainisme, le zoroastrisme, le manichéisme, le christianisme, l'islamisme, le hindouisme.

— L'Organisation actuelle de l'armée, dans l'Inde, est basée sur la division en trois provinces: Bengale, Madras et Bombay. On compte, en outre, trois autres corps d'armée, composés de troupes européennes et indigènes, ayant à leur tête un état-major indien.

— L'histoire antique de l'Inde est pleine d'obscurité et de faibles. Le seul fait positif acquis est l'entrée dans l'Inde, à une époque reculée, d'une population apparentée par le langage aux Français, aux Arméniens, aux Grecs, aux Latins, aux Celtes, aux Germains.

— L'histoire de l'Inde commence à acquiescer quelque certitude à partir du VIIe siècle, lorsque les Perses, formés du pays situé entre le Paropamisus et l'Indus, la vîngtème satrapie. L'expédition d'Alexandre ouvrit l'Inde aux Occidentaux et, dès lors, l'Europe entreprit des relations commerciales avec l'Inde sous la forme de caravanes.

Kanichka, le plus fameux de cette race, passe pour le créateur de l'ère saka (78 apr. J.-C.), encore en usage dans l'Inde. D'un autre côté, des rois indo-chinois venaient de s'approprier les débris de l'empire séleucide et maurya.

Le sud de l'Inde, perdue par les successeurs d'Asoka, entre dans l'histoire avec le mouvement commercial qui s'accéléra à partir de l'époque de la Chine et de l'Indo-Chine. L'ère chrétienne vit surgir une phase de prospérité et de grandeur commerciale. Une invasion de Huns (VIe s.) ravagea le Peadjab, le Cachemire et l'Inde centrale; puis les hordes disparurent.

Les traités musulmans, presque au lendemain de la mort du Prophète, avaient paru sur les côtes, et deux siècles plus tard, les musulmans de l'Inde avaient conquis le Peadjab, le Cachemire et l'Inde centrale; puis les hordes disparurent.

Le Deccan fut conquis par les musulmans de l'Inde (Celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser les invasions mongoles et à repousser les invasions portugaises. Les musulmans de l'Inde avaient conquis le Peadjab, le Cachemire et l'Inde centrale; puis les hordes disparurent.

Le Deccan fut conquis par les musulmans de l'Inde (Celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser les invasions mongoles et à repousser les invasions portugaises.

Le Deccan fut conquis par les musulmans de l'Inde (Celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser les invasions mongoles et à repousser les invasions portugaises.

Le Deccan fut conquis par les musulmans de l'Inde (Celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser les invasions mongoles et à repousser les invasions portugaises.

Le Deccan fut conquis par les musulmans de l'Inde (Celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser les invasions mongoles et à repousser les invasions portugaises.

Le Deccan fut conquis par les musulmans de l'Inde (Celle des Esclaves); elle compta des princes de valeur, et dura jusqu'en 1290; elle eut à repousser les invasions mongoles et à repousser les invasions portugaises.

INDICANINE n. f. Substance produite par l'action des acalis sur l'indican.

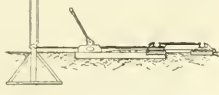
INDICATEUR, TRICE (An lat. indicator, tris) adj. Qui indique, qui sert à indiquer : Poteau, Ecrêtement hydraulique. **Beig** indicateur ou substitutif. **Indicateur**, **Index**.

— **Muscle indicateur**, Muscle qui sert à étendre l'index. — n. m. Personne qui indique, dénonce. (Vx.) (Ce sens se retrouve dans le langage de la police et des malfaiteurs.) **Indicateur**, dans un camp, est celui qui signale aux tambouleurs, escarpes, etc., les coups à faire; dans l'autre, celui qui indique aux policiers les pistes à suivre.)

— Livre, brochure contenant des renseignements divers : L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER.



Indicateur de direction.



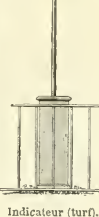
— Ch. de f. **Indicateur de pesée** ou de rampe. Poteau planté le long d'une voie de chemin de fer, et qui porte sur une tablette l'indication de la valeur et de la longueur de la pente ou de la rampe.

— **Indicateur de direction**, Appareil à levier, muni de feux de couleur en relation directe avec un aiguillage et indiquant la direction qui est donnée au train à son passage sur l'aiguille.

— **Électr. Indicateur électrique**, Appareil électrique faisant fonctionner automatiquement les signaux et les systèmes des chemins de fer. **V. ALCO-SYSTEM, SIGNALAGE.** **Indicateur magnétique** de vitesse. Appareil utilisant les courants de Foucault et construit par Marcel Deprez pour mesurer la vitesse des mouvements rapides de rotation. **Indicateur électrique des pressions**, Appareil imaginé par Marcel Deprez pour relever les diagrammes permettant d'évaluer le travail de la vapeur sur les pistons d'une locomotive. **Indicateur de marche** pour installations d'éclairage électrique, et de balais de contact magnétique munie d'un déau portant une longue aiguille, qui est attirée par un électro-aimant aussitôt que le courant passe, allumant les lampes. **Indicateur téléphonique**, Appareil servant à indiquer à un poste téléphonique quel est celui de ses correspondants qui l'a appelé. **V. TÉLÉPHONE.**



Indicateur d'aspiration (vidanges).

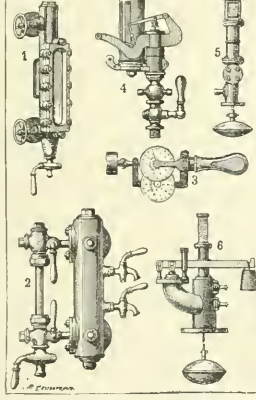


Indicateur (turf).

— **Mar. Indicateur de marée**, Colonne **Indicatrice**, Échelle de marée ou maréographe. **Poteau** servant à indiquer, dans les appareils, la hauteur de la marée.

— **Mécan. Bras du télégraphe aérien**. **Indicateur du vide**, Manomètre indiquant le vide au contenu d'un récipient.

— **Indicateur de niveau** d'une chaudière, Système permettant de connaître exactement le niveau de l'eau dans un générateur de vapeur à l'instant quelconque. **Indicateur dynamométrique**, Appareil permettant de constater l'instant de mesurer le travail de la vapeur dans un cylindre au moment quelconque. **Indicateur dynamométrique**, Appareil permettant de constater l'instant de mesurer le travail de la vapeur dans un cylindre au moment quelconque.



Indicateurs de machines à vapeur : 1. Indicateur niveau d'eau à glace insensible. 2. Indicateur niveau d'eau sur corps en fonte. 3. Indicateur de vitesse. 4. Indicateur dynamométrique. 5. Indicateur magnétique de niveau d'eau. 6. Indicateur magnétique de soupape en état de course.

— **Indicateur de direction**, Appareil à levier, muni de feux de couleur en relation directe avec un aiguillage et indiquant la direction qui est donnée au train à son passage sur l'aiguille.

— **Turf. Sorte de table** sur lequel on peut faire apparaître des numéros correspondants, dans les courses de chevaux, à ceux que portent les chevaux qui sont gagnants ou placés.

— n. f. Géom. V. la partie encycl.

— **Encl. Mécan. Les indicateurs employés dans les machines à vapeur** sont de plusieurs espèces : les uns sent de ces appareils de sûreté que l'on applique sur la chaudière, tels que les soupapes, les robinets de jauge, les signets d'alarme, les niveaux d'eau; les autres servent à mesurer le travail de la vapeur dans les cylindres. Ce sont des **indicateurs dynamométriques**.

— **Turf. Sorte de table** sur lequel on peut faire apparaître des numéros correspondants, dans les courses de chevaux, à ceux que portent les chevaux qui sont gagnants ou placés.

du niveau de l'eau dans une chaudière, le emploi l'**indicateur magnétique**. Celui-ci est basé sur la propriété attractive du fluide magnétique ou de l'aimant proprement dit, dont l'attraction est utilisée pour mettre en mouvement une aiguille en fer, placée à l'extérieur d'une boîte en cuivre en communication exclusive avec la chaudière qui fournit la vapeur. Cette boîte renferme un aimant permanent fixé à la partie supérieure de la tige d'un fourreau, dont il suit tous les mouvements. L'aimant, agissant au travers de la paroi de la boîte, fait monter ou descendre l'aiguille, maintenant simplement contact sur la surface graduée par l'attraction magnétique.

Les indicateurs qui servent à mesurer la pression à l'intérieur d'une chaudière prennent le nom de **manomètres**. **V. MANOMÈTRE.**

L'**indicateur de Watt**, perfectionné par Garnier, mesure le travail de la vapeur dans les cylindres.

— **Géom. Indicatrice** On démontre, dans la théorie des surfaces, que, si l'on considère un plan tangent et un plan parallèle infiniment voisin, la section déterminée par ce dernier dans la surface, limitée à des distances infiniment petites du point de contact, peut être considérée comme une conique. Cette courbe a reçu de Dupin, qui en a le premier introduit la considération, le nom d'**indicatrice** de courbure de la surface au point considéré. La propriété fondamentale de l'**indicatrice** est la suivante : le rayon de courbure de la section normale faite dans une surface est proportionnel au carré du demi-diamètre de l'**indicatrice** contenu dans le plan de la section. Si l'**indicatrice** est une ellipse, les axes sont les traces, sur le plan tangent, des sections normales de courbures maximum et minimum. Si elle est une parabole, les rayons de courbure des sections normales conduites suivant les asymptotes sont infinis et la courbure change de sens quand le plan sécant, tournant autour de la normale, dépasse l'une des asymptotes. L'**indicatrice** se trouve alors, selon la direction à donner à la section normale, dans un plan parallèle au plan tangent situé d'un côté ou de l'autre de ce plan. L'ensemble des deux **indicatrices** constitue deux hyperboles supplémentaires ou conjuguées et leurs axes réels correspondent aux rayons de courbure maximum dans l'un et l'autre sens. Enfin, si l'**indicatrice** était une parabole (réduite à deux droites parallèles), le rayon de courbure de la section faite suivant l'axe de la parabole serait infini, celui de la section perpendiculaire serait nul. Si l'**indicatrice** en un point d'une surface est un cercle, ce point s'appelle un **ombilic**; ainsi, tous les points d'une sphère sont des ombilics. Lorsque l'**indicatrice** se compose de deux droites parallèles, le point est dit **parabolique**; tous les points d'un cylindre ou d'un cône sont paraboliques. On démontre que, si une développable quelconque est circonscrite à une surface, la tangente de chaque point de la ligne de contact et la génératrice correspondante de la développable sont deux directions conjuguées de l'**indicatrice**. C'est le théorème dit de tangentes conjuguées.

— **INDICATEUR** n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, tribu des **indicatrinés**, comprenant une douzaine d'espèces propres à l'Afrique.

— **Encl. Les indicateurs** sont de petits oiseaux gris, variés de brun et de blanchâtre; leur nom vient de l'habitude qu'ils ont d'attirer par leurs cris l'attention de l'homme pour l'entraîner vers les nids d'habiles sauvages, afin de profiter du miel qui restera dans le nid après qu'on aura fait la récolte.

— **Encl. Les indicateurs** sont de petits oiseaux gris, variés de brun et de blanchâtre; leur nom vient de l'habitude qu'ils ont d'attirer par leurs cris l'attention de l'homme pour l'entraîner vers les nids d'habiles sauvages, afin de profiter du miel qui restera dans le nid après qu'on aura fait la récolte.

— **Encl. Les indicateurs** sont de petits oiseaux gris, variés de brun et de blanchâtre; leur nom vient de l'habitude qu'ils ont d'attirer par leurs cris l'attention de l'homme pour l'entraîner vers les nids d'habiles sauvages, afin de profiter du miel qui restera dans le nid après qu'on aura fait la récolte.

— **INDICATIF**, IVE (du lat. *indicativus*; de *indicare*, indiquer) adj. Qui sert à indiquer. **Synonyme**, **Signe** **INDICATIF**.

— **Gramm. Mode indicatif** ou substitutif. **Indicatif**, Mode qui exprime l'action ou l'état d'une manière absolue, avec les circonstances de temps, de nombre et de personnes, sans idée accessoire de commandement, d'éventualité ou de subordination.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Encl. Gramm. L'indicatif** exprime soit un fait, soit un jugement, sous forme positive ou interrogative, dans les divers moments de la durée, présent, passé, futur, que la proposition est simple ou complexe.

— **Dr. Désignation** que le possesseur d'un bien, pour suivre hypothécairement, donne des biens du débiteur, pour le garantir comme par desicteur les biens désignés. **Indication de juges**, Syn. de **RELEVEMENT** ou **RELEVEMENT**. **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

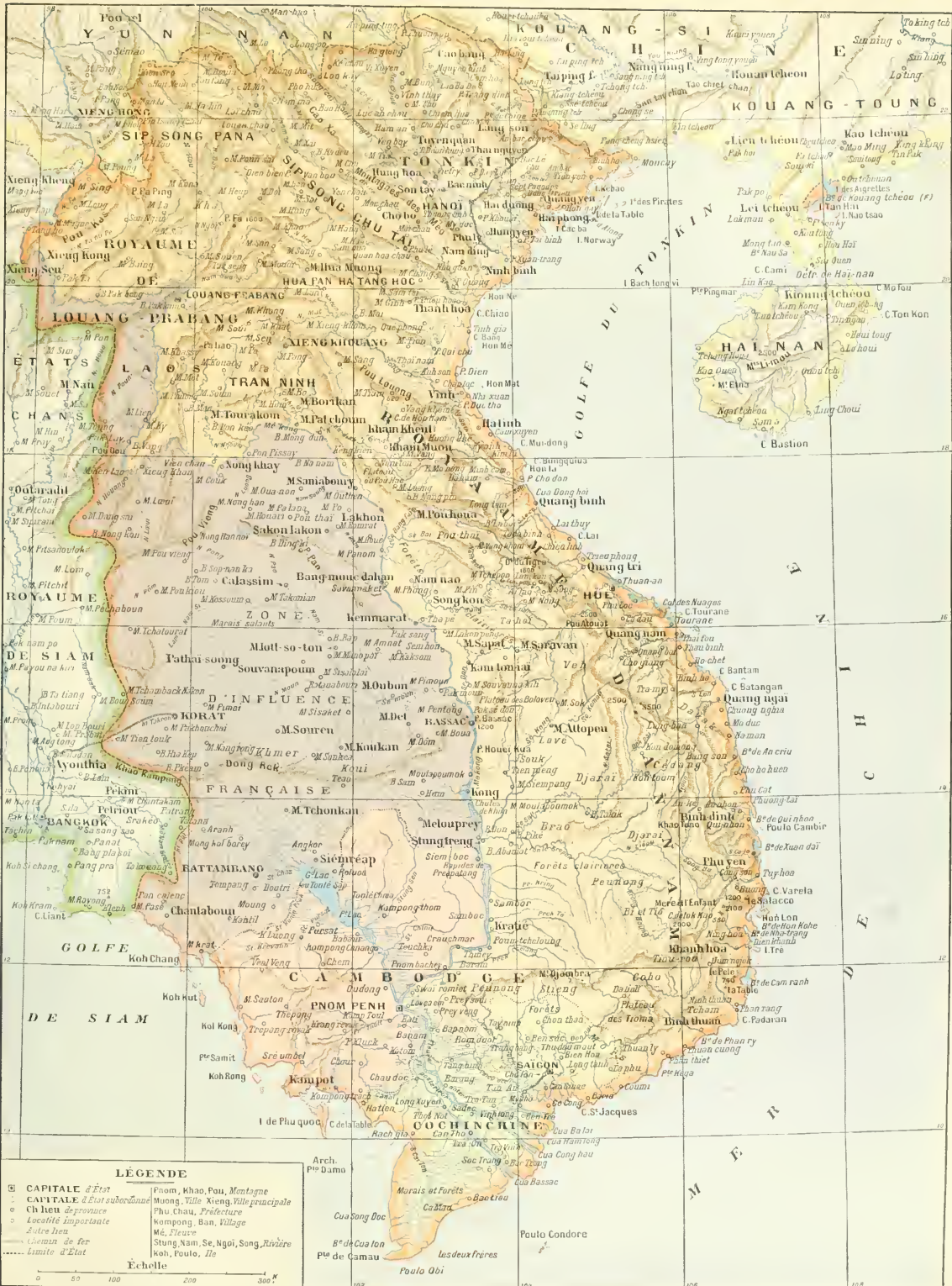
— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

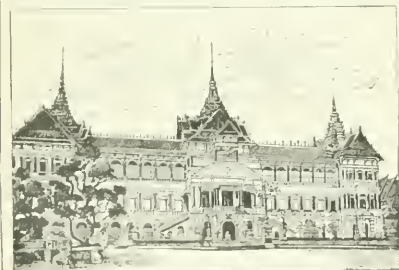
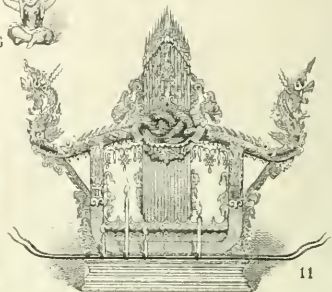
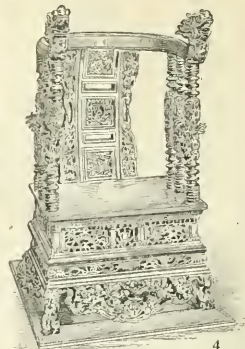
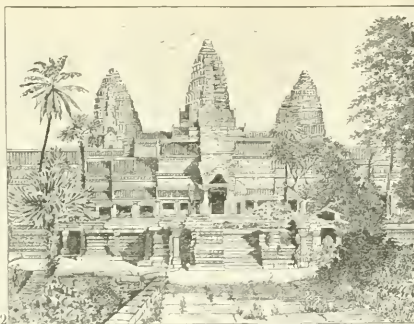
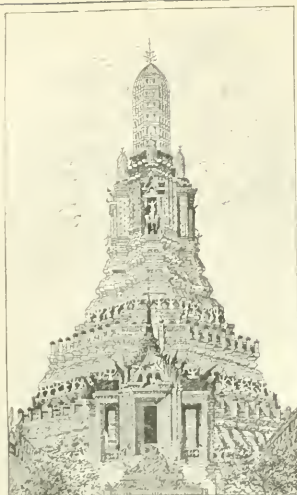
— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

— **Indication de paiement**, Convention par laquelle un débiteur charge un tiers avec qui il traite de payer à son acquit son propre créancier.

INDO-CHINE FRANÇAISE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.





1. Tour de la grande pagode de Wat-Chan à Bangkok, Siam. — 2. Extérieur de la grande pagode d'Ayutthaya. — 3. Grand vase profane (Siam). — 4. Meuble liturgique du culte des ancêtres. — 5. Fragment de bas-relief d'Angkor. — 6. Terre-cuite (Tonkin). — 7. Statue d'un grand Bouddha à Hanoï. — 8. Pédicel en bois sculpté de la statue d'Angkor. — 9. Vieillard bronze (musée de Bangkok (Siam)). — 10. Bas-relief en terre-cuite du roi de Siam, à Bangkok. — 11. Besson d'ivoire. — 12. Mandiant d'Alphonse. — 13. Réservoir d'eau consacrée. — 14. Tongue de Naga Dind. — 15. Terre-cuite de Monçay. — 16. Loe pour le riz (Siam). — 17. Poignard, fourré au s'pagnés en argent. — 18. Dragon creux, réservoir de réservoir à l'eau consacrée. — 19. Ganéa (musée de Bangkok). — 20. Cloche de bronze, musée (Siam). — 21. Comédien du Tonkin. — 22. La déesse Parvati-Kham (brouze).

S. L. BOUÏSS - DEL.

Les grandes indonésions les plus importants sont, à l'heure actuelle, les *Battaks* de Sumatra, les *Dayaks* de Bornéo, les *Afours* ou *Afourours* des Moltaques et quelques tribus de Célèbes. On trouve encore parmi eux des anthropopages.

INDOPHANE n. m. Matière colorante violette, à éclat métallique, obtenue en faisant bouillir de l'eau de chlore de binitrophenol (30 grammes), en ajoutant de l'ammoniaque pour dissoudre et en versant ensuite dans la solution une solution concentrée et bouillante de cyanure de potassium (45 gr. de cyanure).

INDOPHÉNINE a. f. Matière colorante bleue C¹⁴H¹⁰AO₂, qui se forme dans la combinaison de l'isatine avec le tétra-oxène en présence de l'acide sulfurique concentré.

INDOPHÉNOL n. m. Matière colorante, violette ou bleue, obtenue par l'action du dérivé nitreux (para) de la diméthylamine.

— ENCYCL. Les *indophénols* sont obtenus facilement en faisant agir un phénate alcalin sur une diamine (para) et en particulier sur l'amido-diméthylamine. L'indophénol correspondant à la *n*-phatol est une substance d'un bleu foncé, presque noir, soluble dans l'alcool en bleu magnifique. Les indophénols dérivés du tannin, de l'acide gallique et des catéchines, constituent la matière colorante connue sous le nom de *gallin*.

INDRE, capitale de la principauté de Holkar, ou d'*Indore*, tribunaire de l'empire anglais de l'Inde, dans la Malwa (Inde centrale), au pied du versant septentrional des monts Vindhya, sur la *Kakti*, près de son confluent avec le *Kân*, sous-affluent du *Tchambai*; 92.330 hab. Ville industrielle et commerciale, filature de coton, grand entrepôt d'opium, commerce des céréales. Dans son voisinage, le parc de la résidence britannique est réputé par sa beauté; collège de Radjkoumar, relevant de l'université de Calcutta, où sont élevés une vingtaine de jeunes princes indigènes.

INDO-SCYTHES, nom donné par les anciens à des populations scythiques établies dans le nord de l'Inde, au delà de l'*Indus*, et qu'on appelait aussi « Scythos du sud ». — *Un, Une* INDO-SCYTHE.

INDOU, OUE. Ethnogr. V. HINDOÛT, OUE.

INDOÛ n. m. Linguist. V. HINDOÛT.

INDOÛISME n. m. Relig. V. HINDOÛISME.

INDOÛ-KOÛCH, **HINDOÛ-KOÛCH**, **HINDOÛ-KOÛ**, massif montagneux de l'Asie méridionale, qui se rattache au Pamir, et par lui au Kouen-Loua et au Kara-Koram. Du Pamir il diverge vers l'O.-O.-S., en séparant les eaux qui descendent à l'est de celles qui se dirigent vers les steppes et les mers fermées du Turkestan au vers les lagunes et marais de l'Iran. Ses granits nus s'élevaient, dans la région orientale, à près de 6.000 mètres d'altitude. C'est le *Paropamis* et le *Caucase indien* des anciens.

INDOULOUREUX (réu). **EUSE** (du préf. in, et de douloureux) adj. Qui n'est pas douloureux. (Peu us.)

INDOUSTAN ou **HINDOUSTAN**. V. INDES (empire des).

INDOUSTANI n. m. Linguist. V. HINDOUSTANI.

INDOUSTANIQUE adj. Géogr. V. HINDOUSTANIQUE.

INDOÛ, **OUE** (dou, douze) — du préf. in, et de douze) adj. Se dit des chaînes en chaîne fantaisie, dans la trame est peu réduite.

IN-DOÛZE adj. Se dit d'une feuille d'impression formant douze feuillets ou vingt-quatre pages, et du format obtenu avec cette feuille. *Edition in-DOÛZE.*

INDOÛ n. m. Livre dont le premier est ainsi placé. *Pl. Des in-DOÛ.* (On écrit le plus souvent in 12.)

INDOXANTHINE (tik) adj. Se dit d'un éther cristallisé en aiguilles d'un jaune clair, fusibles à 107°, obtenu en oxydant avec ménagement l'éther indoxyle, par exemple, à l'aide de l'oxyde d'argent ou du ferricyanure de potassium.

INDOXYLE n. m. Sel dérivant de l'acide indoxyle.

INDOXYLE n. m. Dérivé hydroxylé de l'indol C⁸H⁷NO(OH), isomérique avec l'oxynol, obtenu en décomposant l'indocinnamal ou autre indol en sulfure par le chlore, et en par ébullition de la solution aqueuse d'acide indoxyle.

INDOXYLIQUE (tik) adj. Se dit d'un éther obtenu en réduisant par le sulfhydrate d'ammoniaque l'éther indoxanthique, l'éther isatogénique ou l'éther nitrophényl-propionique et qui cristallise en prismes incolores, fusibles à 120°.

Se dit d'un acide C¹⁰H⁷O⁴ ou C¹⁰H⁹O⁴, obtenu en saponifiant l'éther précédent par la soude fondue, et qui fond vers 122° en se décomposant partiellement, avec production d'indoxyle.

INDOXYLSULFATE n. m. Sel dérivant de l'acide indoxylsulfurique.

INDOXYLSULFURIQUE (rik) adj. Se dit d'un acide C¹⁰H⁷NO⁵ ou C¹⁰H⁹NO⁵, que l'on obtient en traitant une solution d'indocinnamal dans le *nitrobenzène* par le chlore, et en précipitant de potassium. (On le rencontre aussi dans l'urine humaine.)

INDRA (l'Arden), roi des Dévas, souverain du ciel, maître de la pluie, dispensateur de la jouie fécondante, protecteur des Aryas. Indra a été, à l'époque védique, le plus grand et le mieux décrit des dieux de l'Inde. Divinité naturaliste, tenéon de la dit fils d'Aditi (désigné de l'espace ou de l'atmosphère), tantôt frère jumeau d'Agni, le dieu du feu, avec lequel il est associé souvent pour constituer une dyade (*Agni-Indra*) ou une triade (*Agni-Soma-Indra*) ou bien Agni *Véda-Indra*; continuellement associé à Indra, le dieu du tonnerre, par les Marouts ou par Viechou, Indra livre de victorieux combats à des géants, des dragons et des serpents, tels que Vritra, Ahi, Namoutou, et à des démons des ténèbres et de la sécheresse (les *nuages*), afin de délivrer les vaches célestes (autre conception des nuages) qui sont retenuement prisonnières et de faire couler leur lait, c'est-à-dire la pluie. Il est le dieu par excellence des kcha-

trivys (guerriers), celui que l'on invoque dans les batailles. Il lui faut en abondance la chair des victimes et le soma. Il se s'abreuve jusqu'à l'ivresse; alors, terrible, il déchire avec sa foudre les daacs de Vitra, ou renverse les fortresses des Dasayous impies.

Le brahmanisme proprement dit conserve à Indra sa place royale, mais le subordonne à Brahma. Avec l'hindouisme, cette déchéance d'Indra s'accentue encore, en même temps que le caractère immortel de sa légende. Sous le nom de *Mahendra*, « Grand Indra », il n'est plus que le roi purement nominal des divinités secondaires, le chef d'une classe de dieux appelés *Indras*, soumis à l'obligation de la naissance et de la mort, et le protecteur de la région orientale de l'uni-vers; et tout homme pieux peut devenir Indra. A part une fête célébrée, surtout par les femmes, le 14^e jour du mois de *bhadra*, il n'a plus de culte spécial, et si on le prie encore au commencement des cérémonies consacrées aux autres dieux, c'est à titre de dieu de la pluie, de donneur de fils, de dispensateur des richesses et pour obtenir une place dans son paradis, appelé Svarga ou *Indra-loka*, et situé au sommet du mont *Meru*.

Indra est représenté sous l'aspect d'un personnage au teint jaune, en costume royal paré d'or (Indra doit avoir 1.000 yeux), armé d'un *vajra* (foudre), d'une massue ou d'une hache, et monté sur l'éléphant *Aryavata*.

Dans le jainisme et le bouddhisme, sous le nom de *Cakra*, Indra occupe une situation à peu près identique.

INDRADJIT (Vainqueur d'Indra), nom donné au démon *Mégha-nada*, fils de *Ravana*, le roi des *Râkchassas* du

Jedru, Châtillon, dans le dép. de l'Indre; Loches, Azay-sur-Indre, Montbazon, Azay-le-Rideau, dans Indre-et-Loire, et atteint la rive gauche du Cher, de Loir-et-Cher, d'un cours de 266 kilomètres. L'Indre n'est ni navigable, ni flottable, mais de nombreuses usines, des minoteries surtout, lui empruntent leur force motrice.

INDRE (DÉPARTEMENT DE L'), formé du bas Berry, du parties de l'Orléanais, de la Touraine, du Poitou et de la Marche, et tirant son nom de la rivière qui le traverse. Il est limité par les départements du Cher, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse. Superf. 6.795 kilom. carrés. Le département comprend 4 arrondissements (Châteauroux, ch.-l.); Le Blanc, Issoudun, La Châtre, 23 cantons, 245 communes (Tours), de la 11^e inspection des ponts et chaussées de la 20^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique d'Angers. Il ressortit à la cour d'appel de Bourges, à l'Académie de Poitiers, et forme avec le Cher l'archidiocèse de Bourges.

Le département de l'Indre forme, sur l'Indre, dans le massif central, un plateau incliné vers le N. et l'O., dont le point le plus élevé à 450 mètres d'altitude, le plus bas 15 mètres. On peut y distinguer trois régions distinctes : Champagne, Brenne, Boischaud.

La Champagne berrichonne est un grand plateau de calcaire jurassique, qui commence vers l'Indre, en aval de Châteauroux, et s'étend vers le N.-E., sur la majeure partie de l'arrondissement d'Issoudun, pour se continuer ensuite dans le Cher. C'est un pays très plat, de 150 à



Ceylan, en souvenir de la victoire qu'il remporta sur Indra, grâce à un usage derrière lequel il se rendit invisible. Il fut tué par Lakshmana, qui le perça d'une flèche infail- lible donnée par Indra.

INDRAGRHI, fleuve de l'île de Sumatra (Malaisie), né dans la cordillère médiane des monts *Padang*. Il traverse, sous le nom d'*Yamouh*, les étendus marécageux de *Singapour*, dont il s'échappe par des rapides, au milieu d'une riche région carbonifère, et se jette dans la baie d'Amphitru, après 700 kilom. de cours, par un delta.

INDRAGRHI (SULTAN D'), royaume malais et musulman de l'île de Sumatra (Malaisie). Il est sous le protectorat hollandais et dépend du contrôle de Lingga; 55.800 kilom. carr.; 100.000 hab. Capit. *Ringat*, sur l'*Indraghiri*, dont les alluvions ont fermé son port, jadis actif.

INDRA-LOKA, ciel ou paradis d'Indra.

INDRA-MANI, déesse indienne, épouse d'Indra. On lui donne, le plus souvent, le nom de *Katchi* ou *Çaci*.

INDRAPOURA, régence de l'île de Sumatra (Indes néerlandaises [prov. de Padang]), arrosée par la rivière du même nom. Capit. *Indrapour*, sur l'embranchement de ce fleuve côtier qui nait sur le versant du volcan *Indrapoura*, haut de 3.738 mètres et point culminant à l'île.

INDRE, rivière des départements du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire. Elle prend sa source à la limite du dép. de la Creuse, près de Saint-Priest-la-Marche, arrose successivement, dans une belle et fertile vallée, les Brionnais, La Châtre, Montigny, Nohant, Ardentes, Châteauroux, Vil-

200 mètres d'altitude, où les cailloux, souvent de calcaire lithographique, affleurent à la surface du sol. La Champagne, où les cours d'eau et les arbres sont rares, porte de belles cultures (céréales, prairies artificielles, betteraves, vignobles). On y élève aussi des moutons renommés, appartenant à la race berrichonne, et des chèvres dont le lait sert à fabriquer les fromages estimés de Levroux. Les vignobles, sans donner de grands vins, n'en fournissent pas moins d'excellents produits de consommation courante : *Balco*, *Vieq*, *Concormiers*, *Saint-Hilaire*, *Issoudun*, *Châteauroux*; *Chahris* et *Reully* donnent des vins blancs.

La Brenne, entre l'Indre et la Creuse, est aussi une grande plaine de 100 à 150 mètres d'altitude, mais dont le sol imperméable, formé de marais, de grès, d'argiles fertiles, le possède de nombreux rivières, et nourrit une très belle végétation : forêts (de Bomniers, de Châteauroux, etc.), prairies, immenses haies d'arbres constituant parfois de véritables bois, comme dans la partie de la vallée de l'Indre appelée *Valée Noire*. C'est une terre d'élevage plus que de culture, et l'on y trouve un grand nombre de bœufs à cornes, de chevaux et de moutons (variétés de *Crevant*). Dans la partie du Boischaud qui confine à la Marche, on rencontre des brandes, des bruyères et de vastes châtaigneraies.

Les ressources minières du département consistent surtout en minerais de fer ou grains, en plomb argentifère et



Indra.

en graphite. Des carrières donnent du granit, du grès, des pierres à bâtir, du calcaire lithographique. Les principales industries sont celles de la draperie, de la filature des laines, de la confection de lingerie; il y a aussi des tanneries, mégisseries, parcheminerie, des fabriques de porcelaine, de poteries, etc.

INDRE ou **BASSE-INDRE**, comm. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 34 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Loire; 2.730 hab. (*Basse-Indre, aises*). Ch. de f. Orléans. Forges et aciéries renommées.

INDRE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT D'), formé de la presque totalité de l'ancienne province de Touraine et de quelques parties de l'Orléanais, du Poitou et de l'Anjou, tirant son nom des deux rivières qui l'arrosent. Il est borné par les départements de la Sarthe, Maine-et-Loire, Loire, Indre et Loir-et-Cher. Superf. 6.114 kilom. carr. — Le département comprend 3 arrondissements (Tours, ch.-l.; Chinon, et Loches), 23 cant., 282 comm. et une population de 337.064 hab. Il fait partie du 9^e corps d'armée (Tours), est à la 1^{re} inspection des ponts et chaussées et de la 1^{re} conservation des forêts, de l'arrond. microgéologique d'Angers. Il ressortit à la cour d'appel d'Orléans, à l'Académie de Poitiers et forme l'archidiocèse de Tours.

Géologiquement, le département d'Indre-et-Loire appartient à deux formations secondaires et tertiaires. La craie tuffeau forme tout le sol-sol. On distingue plusieurs régions naturelles. Au nord de la Loire s'étend la Gâtine tourangelles, plateau peu fertile, de surface irrégulière et leur fertilité. Toutes convergent vers la Loire, qui traverse le département d'E. en O. Le fond du val est occupé par des terrains d'alluvion, « les vannées », d'une richesse et d'une fertilité exceptionnelles.

Le département d'Indre-et-Loire est le pays des rivières. L'Indre, le Cher, la Vienne y sont recueillies par la Loire; la Creuse y reçoit la Gartempe, et, à son tour, se joint à la Vienne. De nombreux ruisseaux affluent sur la rive droite de la Loire. Mais, en dépit des classifications officielles, aucun de ces cours d'eau, pas même la Loire, n'est ni régulièrement, ni facilement navigable.

Les industries des différents règnes sont largement représentées. Les richesses du sous-sol sont surtout exploitées à Tours (poteries dites « caillou de Tours »); à Sainte-Radegonde près Tours (faïencerie d'art); à Châteaurenault, mais surtout à Langeais, à Cinq-Mars-la-Pile, où l'on fabrique en grande quantité d'excellents carreaux et briques réfractaires. Sur les bords de la Vienne, à Trogues, Paviers, Parçay-sur-Vienne, Pors-sur-Vienne, se sont développées, dans ces derniers temps, d'importantes fabriques de chaux hydraulique et de ciment.

La fabrication des instruments agricoles et les constructions mécaniques sont particulièrement développées à Amboise, à Ablilly, à Evsres. L'industrie métallurgique est représentée par des fonderies, l'une à Tours, l'autre à Amboise. Une verrerie fonctionne à Amboise. La Haye-Descartes possède une importante fabrique de papier.

L'Indre-et-Loire donne en abondance le froment, l'orge, l'avoine, les betteraves fourragères, le trèfle, la betterave

— ENCYCL. *L'indri babakoto* (indris brevicaudatus) est le plus grand des lémuriens; debout, il mesure 1 mètre de haut; brun clair et noir, il a les membres longs et la queue très courte. Par ses allures et ses formes, cet animal se rapproche des singes. Nocturne, il vit dans les forêts, et fait la chasse à ses oiseaux, aux reptiles et aux insectes. On l'apprivoise facilement.



Indri.

INDRINÉSIS n. m. pl. Tribu de mammifères lémuriens, famille des lémurinés, du genre *Indris* et genres voisins: *propithecus* et *avahi*. (Tous les indrinésis sont propres à Madagascar.)

INDROIE, INDROVE ou **INDRIS**, rivière du départ. de l'Indre et d'Indre-et-Loire. Elle naît entre Indre et Cher, dans le dép. de l'Indre, et s'unit à l'Indre, rive droite, à Azay-sur-Indre (Indre-et-Loire). Cours 52 kilom.

INDROITURE (du préf. in, et de *droiture*) n. f. Manque de droiture.

INDU, UE (du préf. in, et de *dû*) adj. Qui est contre la règle, contre l'usage, contra le raison. (Se dit particulièrement d'un moment mal choisi, qui ne convient pas): *Sortir à des heures intes.*

— Dr. Qui n'est point dû: *Sommez indues.*

— n. m. Ce qui n'est point dû: *Payer, Réclamer l'indu.*

INDUBITABLE (du lat. *indubitabilis*, même sens) adj. Dont on ne peut douter, qui est assuré, certain: *Succès, Verité indubitables.*

— S. m. Assuré, certain, etc. V. ASSURÉ.

INDUBITABLEMENT adv. D'une manière indubitable, certaine, assurée.

INDUCTANCE n. f. Es T. d'électr. Dans un circuit parcouru par un courant alternatif, Produit de la vitesse angulaire du circuit exprimé en radians par seconde par le coefficient de self-induction. (On emploie souvent en pratique comme unité le henry, qui vaut 10⁹ unités c. g. s. d'inductance.)

INDUCTEUR, TRICE (du lat. *inducere*, supin *inductum*, induire) adj. Qui induit.

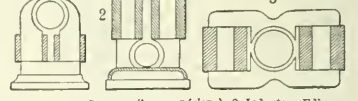
— Physiq. Circuit inducteur, Celui qui produit l'induction. n. Courant inducteur, Courant qui agit sur un circuit voisin fermé et qui y détermine les effets de l'induction. n. *Ed* inducteur, Et. traversé un courant d'induction. n. *F* inducteur, Pouvant qui possèdent les corps de transporter l'influence inductrice au travers de la masse. n. *Inducteur différentiel*, Appareil au moyen duquel on étudie les différents effets produits par des moyens divers successivement introduits dans les bobines électro-magnétiques: n. *Capacité inductrice*, Propriété que possèdent les diélectriques de produire des effets d'induction. n. *Capacité inductrice spécifique*, Rapport entre les capacités de deux condensateurs, l'un étant un condensateur à air, l'autre formé d'une substance déterminée.

— n. m. Appareil inducteur.

— ENCYCL. Dans les machines électriques, on appelle inducteur le dispositif destiné à produire le champ inducteur; suivant les cas, il est constitué par un ou plusieurs aimants permanents (machines à aimants électro-dynamiques) ou par un ou plusieurs électro-aimants (machines dynamo-électriques).

Les inducteurs à aimants permanents sont abandonnés, parce qu'ils ne donnent pas des champs suffisamment intenses. Ils ont été employés dans la machine de Merlens et le type de la société « Alliance ».

Les formes des inducteurs à électro-aimants sont très nombreuses; nous indiquons ci-dessous les inducteurs qu'on rencontre le plus souvent:



1. Inducteur Gramme (type supérieur); 2. Inducteur Edison; 3. Inducteur Manchester.

Un inducteur comprend toujours les noyaux, la culasse et les pièces ou épaulements polaires. On les fait en fonte, en fer forgé ou en acier doux.

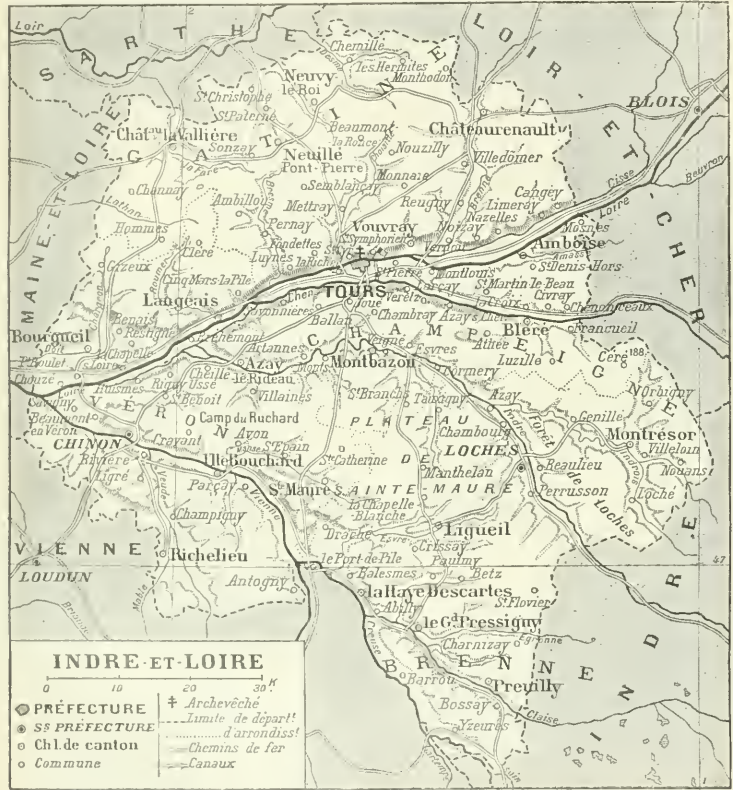
INDUCTIF, IVE (du lat. *inductivus*, même sens; de *inducere*, induire) adj. Qui induit, qui a le caractère de l'induction, qui procède par induction: *Méthode inductive*, Physiq. électrostat. *Capacité inductive*, ou *Pouvoir inducteur spécifique*, Aptitude relative à composer ou à décomposer l'électricité neutre. (Elle se mesure par le rapport des capacités de deux condensateurs identiques dont l'un a pour isolant l'air, et l'autre le diélectrique considéré.) On prend comme étalon la capacité inductive spécifique de l'air sec à la température de 0° C. et à la pression barométrique de 760 millimètres.)

INDUCITILE (du préf. in, et de *ductile*) adj. Qui manque de ductilité: *Le plomb est un métal presque inducible.*

INDUCTILITÉ (du lat. *inductivus*) n. f. Absence de ductilité.

INDUCTION (du *inducere* — lat. *inductio*) n. f. Action d'induire, d'amener quelque- un à quelque chose: *Par paroles et douce induction et persuasions.* (Amyot.) [Vx.]

— Bot. *Phénomènes d'induction*, Phénomènes qui se produisent pas aussi tôt qu'agit la cause capable de les déterminer, de tel sorte que l'effet persiste pendant un certain temps après la cessation de la cause (pesanteur, radiation lumineuse, etc.). V. GÉOTROPISME, PHOTOTROPISME, etc.



lière, parfois tourmentée, semée, entre les forêts, de nombreux bouquets d'arbres d'une végétation vigoureuse, alternant avec de vastes plaines et de nombreuses rivières. Au sud un fleuve, entre Cher et Indre, la Champagne tourangelles ou Champenoise, plateau légèrement déprimé en son milieu, couré par des plaines plus basses, qui en font une vallée basse, planté de vignes aux bords du Cher (doux), de vergers, de massifs de hêtres, monotone et sablonneux dans l'intérieur, et généralement boisé.

Entre l'Indre et la Creuse, la partie septentrionale de la Brenne, où les marécages alternent avec les landes, descendent doucement vers le plateau de Sainte-Marie, qui occupe le pays compris entre la courbe de l'Indre, la forêt de Chinon et la vallée de la Vienne. Des landes, des forêts de pins le recouvrent. Les villages y sont rares. La seule ressource consiste dans l'exploitation des faluns, bancs de coquilles marines qui peuvent amener les terres de la Touraine, si le transport était moins coûteux.

Entre la Loire et la Vienne, à l'extrémité de la presqu'île formée par ces deux cours d'eau, et à l'O. de la forêt de Chinon, le petit pays de Véron montre ses grasses prairies et ses fermes, caclées par les rideaux de peupliers, de noyers, de chânes, de muriers et de pruniers. Là se seraient perpétués les descendants d'Arbères fixés dans la région après la victoire de Charles-Martel à Poitiers. A l'O. de la Vienne, la craie reparait. De ce côté, l'Indre, entre comté au Microbiote, est à bien peuplé. Dans cet ensemble, les vallées, très nombreuses, contrastent avec l'aridité des pays environnants par leur

à sucre, le vin, les fruits; on y récolte aussi le chanvre et le tabac. Les vins rouges, analogues aux bourguignons, sont récoltés aux environs de Tours sur la rive gauche de la Loire Jout, Saint-Avortin, Larçay, Chambray, Ballan, etc.), puis dans l'arrondissement de Chinon (Bourgueil, Saint-Nicolas-de-Bourgueil); Vouvray et ses environs (Rocheconin, Vernon, Noizay, etc.), dont des vins blancs renommés dont quelques-uns font d'excellents vins mousseux.

Les industries dérivées du règne animal ont leur siège à Châteaurenault, qui, outre des tanneries fameuses, possède deux fabriques de colle. A Amboise et à Loches, prospère la fabrication des savonneries de laine. Richelieu a la spécialité des conserves de viande. Quelques industries diverses complètent cet ensemble: une poudrerie nationale au Ripault, une importante fabrique de cèruse à Portillon, faubourg de Tours, des fabriques de vins mousseux à Tours et dans les environs.

INDRET, lie de la Loire, faisant partie de la commune de La Bessée-Indre (Loire-Inférieure), joint à la rive gauche de la Loire par une chaussée. Sur l'emplacement d'une fonderie de canons créé par Louis XV, supprimée en 1827, le gouvernement établit, en 1839, une vaste usine dans laquelle on construisit des machines à vapeur pour la marine militaire. Ermites de Saint-Hermeland (xvii^e s.), Château (xvii^e s.), reconstruit vers 1595.

INDRI ou **INDRIS** (dr) n. m. Zool. Genre de lémuriens, tribu des *indrinésis*, comprenant une seule espèce propre à l'est de Madagascar.



INFANTERIE : 1. Egyptien. — 2. Assyrien. — 3. Persae. — 4. Grec. — 5. Romain. — 6, 7, 8. Gaulois. — 9. Mérovingien. — 10. Franc (Charlemagne). — 11. Hugues Capet. — 12. Philippe Ier. — 13. Jean le Bon. — 14. Charles V. — 15. Charles VI. — 16, 17. Charles VII. — 18. Louis XI. — 19. Charles VIII. — 20. Louis XII. — 21. François Ier. — 22. François II. — 23. Charles IX. — 24. Henri III. — 25. Henri IV. — 26. Louis XIII. — 27. Louis XIV. — 28. Louis XV. — 29. Louis XVI. — *Revolution* 30. Infanterie légère; 31. Chasseur; 32. Carabinier; 33. Infanterie de ligne; 34. Volontaire; 35. Officier d'infanterie légère; 36. Officier d'infanterie. — *I^{er} Empire* : 37. Officier de fusiliers; 38. Officier de voltigeurs; 39. Voltigeurs; 40. Fusiliers; 41. Officier de grenadiers; 42. Sapeur; 43. Porte-drapeau; 44. Officier d'état-major; 45. Colonel; 46. Grenadier, tenue de campagne; 47. Officier de grenadiers de la garde; 48. Grenadier, tenue de ville. — *Louis XVIII* : 49. Grenadier; 50. Légion; 51. Fusilier; 52. Infanterie. — *Charles X* : 53. Infanterie. — *Louis-Philippe* : 54. Grenadier; 55. Infanterie légère; 56. Voltigeur 1835; 57. Voltigeur (1830); 58. Infanterie (1830); 59. Second Empire; 60. Chasseur à pied; 61. Grenadier de la garde; 62. Infanterie; 63. Officier. V. FRANCE, et les diverses puissances.

encore : *Innocence, première émotion*, statue de F.-H. Soble (Salon de 1857) ; *Innocence et l'Amour*, groupe en marbre par P. Loison (Salon de 1864) ; *Innocence et l'Amour*, autre groupe par P. Loison (Salon de 1870) ; *Innocence et l'Amour*, autre groupe par P. Loison (Salon de 1870). Une allégorie sur le même sujet a été sculptée en bas-relief, par David (d'Angers), pour la décoration d'un oil-de-bœuf de la cour du Louvre.

INNOCENT, ENTE (i-no-san, ant' — du lat. *innocens*, entis adj. qui n'est pas coupable : Victime INNOCENTE d'une erreur judiciaire. — Qui ignore le mal, qui ne l'a jamais fait, qui n'a pu le faire. Il n'y a point d'homme INNOCENT (l. de Maistre) ; Simple, sans malice, très naïf : Les gens habiles vivent des gens INNOCENTS. — Qui témoigne à l'extérieur de l'innocence : Regard, Sourire INNOCENT. — Dépourvu de malice, en parlant des choses : Badinage INNOCENT.

— Par anal. — Qui fait l'innocent : Le comble INNOCENT. — Béné, qui produit aucun effet favorable ou désagréable : Un remède, Il écrit INNOCENT.

— Jeux innocents, Nom de divers petits jeux de société : Rien de moins INNOCENT que les jeux INNOCENTS. (Boitard).

— Substantif. Personne qui n'est pas coupable : Il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent. (Voltaire) — Personne naïve, sans vice, d'une simplicité extrême : Une jeune innocente. Faire INNOCENT. — Tout jeune enfant. (No se dit que dans un langage d'usage et d'usage simplifié) : Faire souffrir de pauvres INNOCENTS.

— Art culinaire. Jeune pigeon qui n'est pas encore rempli : Manquer une garniture d'innocents.

— Hist. relig. Les saints innocents ou les innocents, Enfants qui furent massacrés en Judée par l'ordre du roi Hérode. (N. de La Harpe) — Pite qui on célèbre en leur honneur, dans l'Eglise catholique : Robe à Innocents (1670). Le jour des SAINTS-INNOCENTS.

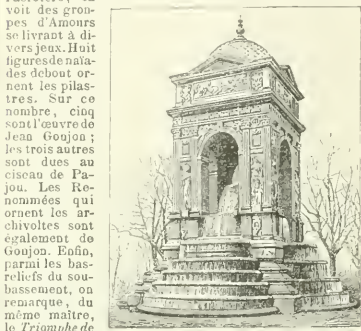
— n. f. Mod. *Innocente* ou *Robe à innocente*, Robe très ample, sans couture, que portaient les femmes, sur la fin du XVIII^e siècle.

INNOCENTS MASSACRE n. m. massacre d'enfants que, d'après saint Matthieu, Hérode le Grand, roi des Juifs, ordonna en l'an 4 de l'ère chrétienne. Le roi Hérode, dit l'évangéliste, voyant que ses desseins contre l'enfant Jésus, que les Mages avaient traité devant lui d'enfant roi, n'avaient point réussi, par eux autres dans une grande colère et, pour être sûr de ne pas laisser échapper celui que ses adeptes appelaient déjà un roi, il fit périr, à Bethléem et dans les pays d'autour, « tous les enfants âgés de deux ans et au-dessous ». L'historien Joseph ne parle ni de ce fait, ni de ce massacre, comme devant confirmer la tradition chrétienne, cette phrase de Macrobe (v. s.) : « Auguste ayant appris que, parmi les enfants âgés de deux ans et au-dessous, qu'Hérode, roi des Juifs, avait fait tuer dans la Syrie, son propre fils avait été enveloppé dans le massacre dit : « il vaut mieux être le pourceau d'Hérode que son fils. » L'Eglise catholique a inscrit les saints Innocents en tête de la liste de ses martyrs, et Prudence a composé pour leur fête, célébrée le 28 décembre, un hymne plein de ferveur, au moyen âge, la solennité religieuse des fêtes des Innocents était suivie de divertissements profanes : dans beaucoup de cathédrales, les enfants de chœur élaient l'un d'eux qui, revêtus des propres ornements de l'évêque, présidaient, dans l'église même, une messe, et, à la fin de la messe, après s'être mutuellement pendant plusieurs siècles, cet usage fut aboli en France, en 1414. V. Fous (fête des).

— Iconogr. Des représentations du *Massacre des Innocents* se rencontrent sur un diptyque d'ivoire de la cathédrale de Milan (XIII^e siècle) ; sur un sarcophage de la crypte de Saint-Maddeine, à Saint-Maximin (Var), sur la mosaïque de l'arc triomphal de Saint-Marie-Majeure, à Rome ; sur une boîte en ivoire du musée de Cluny (XII^e s.). L'académie des beaux-arts de Florence posséde un *Massacre des Innocents*, en peints par Fra Angelico avec sa délicatesse de touche et ses grâces habitudelles. Dans la galerie Doria, à Rome, est une peinture du *Massacre des Innocents*, par L. Mazzolino, de Ferraro, remarquable par l'extrême finesse de l'exécution. Nous citons encore : une fresque de Giotto et de l'un de ses disciples, dans la chapelle de Santa-Maria dell'Arena, à Padoue ; une fresque de Domenico Ghirlandajo, une fresque de Giovanni de Matteo di Giovanni, dans l'église San-Apostino, à Sienne, etc. Raphaël a fait plusieurs compositions sur ce sujet. La plus importante a servi de carton pour trois tapisseries d'Arras, qui font partie de la collection de la ville de Brno. Une autre composition de Raphaël a été conservée par une estampe de Marc-Antoine Raimondi. Le même sujet est encore traité dans une composition de Bacchi della Porta, un tableau de Daniel de Witte (XVII^e siècle), une très vigoureuse peinture de Tintoret, à la Scuola di San-Rocco, de Venise ; un tableau d'Andrea Vaccaro (musée de Brno), un grand tableau d'Amthal Garache, à la Pinacothèque de Munich ; plusieurs tableaux de Luca Giordano (Madrid ; Pinacothèque de Munich ; musée de Vienne). Un chef-d'œuvre du Guide figure à la Pinacothèque de Brno. On a de Pierre Breuchel les deux tableaux sur ce sujet, et de Pierre Perret un tableau qui est au musée de Dresde. Le tableau de Rubens, à la Pinacothèque de Munich, est un chef-d'œuvre ; les expressions ont une véhémence, les attitudes une animation, dans la vérité des poses. Une toile de Poussin, qui se voyait autrefois dans la galerie Giustiniani, à Rome,

se distingue par l'extrême simplicité de la composition. J.-B.-M. Pierre a mis en scène une mère se poignardant de douleur sur le cadavre de son enfant (1763). Le même sujet, traité par Lagrenée, figurait au même Salon de 1763. Jean Cogniet a su être simple et pathétique, dans un tableau exposé au Salon de 1824. Un grand tableau de Gustave Doré, exposé au Salon de 1855, est très vivement critiqué pour le défaut de la composition.

INNOCENTS (Cimetière). EGLISE, FONTAINE ET SQUARE DES), à Paris. Un square, créé en 1859, occupe l'emplacement de l'ancien cimetière des Innocents, ouvert au XIII^e siècle, clos de murs par Jean Auguste et supprimé enfin, par raison d'hygiène, en 1786, alors que, dès 1766, un édit royal avait interdit y faire de nouvelles inhumations. En 1397, il avait été doté de charniers, galeries voûtées qui s'adossaient à la muraille de clôture, et où étaient déposés pièce-mêlée les ossements exhumés pour faire place à nouvelles sépultures. Après du cimetière était l'église des Innocents, existant dès 1150, et qui disparut au même temps que lui. Un marché lui succéda, qui fut à son tour supprimé par suite de la construction des Halles, et c'est alors que fut créé le square, au centre duquel l'ingénieur Si restaura la fontaine des Innocents, œuvre de Pierre Levet (1550). Il lui donna la forme d'un vicule carré, percé d'une arcade sur chacune de ses faces. Sur chaque arcade, se trouve un acrotère avec un fronton, et le tout est surmonté d'une coupole. Sur le pourtour de



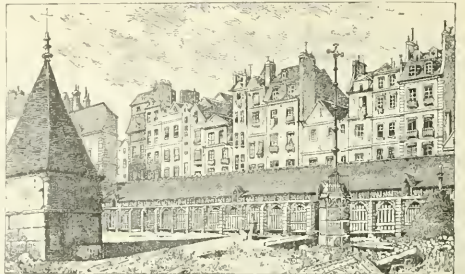
Fontaine des Innocents.

fontaine des *Nymphes*.

INNOCENT II (saint), pape, élu et sacré en 402, mort à Rome en 417. Il était originaire d'Albano, près de Rome. Aussitôt après son élection, il obligea les Eglises d'Illyrie à reconnaître la juridiction du saint-siège, rétablit la paix dans l'Espagne, agitée par des factions, et adressa à Victorius, archevêque de Rome, une lettre contenant l'exposé de la discipline romaine (404). Il condamna et excommunia les persécuteurs de saint Jean Chrysostome. Il ne put sauver Rome des fureurs des Goths, en leur offrant pour rançon les statues d'or des dieux païens, mais s'illustra par sa charité envers le peuple romain, par le double pillage de la ville par Alaric, puis par Ataulf. Il condamna les erreurs de Péage et, à la demande de saint Augustin, écrivit au concile de Mède (417) trois lettres contre la doctrine de cet hérétique. — Fête le 28 juillet.

INNOCENT II (Grégoire DE PARIS), pape, élu et sacré en 1130, mort à Rome en 1143. Elu à la mort d'Honorius II, il se vit opposer, par une fraction du sacré collège,

et la défaite d'un nouvel antipape, Victor II. En 1139, il présida le deuxième concile oecuménique de Latran. Après une guerre malheureuse contre Roger, le pape, fait prisonnier, lui confirma le titre de roi de Sicile, à charge de se reconnaître vassal du saint-siège. En 1141, Louis VII ayant



Charrier et cimetière des Innocents (XVIII^e s.).

refusé d'accepter pour archevêque de Bourges Pierre de La Chastre, nommé par Innocent, celui-ci mit la France en interdit, et le roi ne tarda pas à se soumettre (1142). On a consacré à Innocent II quarante-trois lettres.

INNOCENT III (Lando SERRA), antipape, élu par les schismatiques d'Allemagne, pour succéder à l'antipape Calixte III, qui venait de se soumettre (1178). Le pape Alexandre III s'empara de sa personne, en 1180, et l'enferma dans le monastère de la Cave, où il mourut.

INNOCENT III (Lothaire CONTRI), pape en 1198, mort à Rome en 1216. Né à Anagni (Campagna romaine) d'une famille noble qui donna aux Eglises le studio à Paris, puis à Bologne, Clément III, son parent, le fit cardinal. Son règne de dix-huit ans marque l'apogée de la puissance pontificale au moyen âge. Innocent commença par rétablir l'ordre dans l'administration ecclésiastique à Rome, puis étendit son autorité sur toute l'Italie centrale et obligea la reine de Sicile, Constance, à reconnaître la suzeraineté du saint-siège. En Allemagne, après avoir assisté quelque temps, en témoin impartial, à la lutte des deux compétiteurs au trône impérial, Otton, duc de Brunswick, et Philippe, duc de Souabe, il se déclara pour le premier et le couronna (1205). Mais Otton IV, à peine sacré, ayant voulu s'emparer du pouvoir, Innocent déclara le mariage nul et déclara Otton IV déchu de son trône et de son royaume de Sicile (1210). Innocent l'excommunia, le déposa et parvint à faire reconnaître, l'empereur Frédéric II, au profit de Henri VI, dont il avait été le tuteur (1215). En France, Philippe Auguste avait répudié la reine Ingebourg pour s'unir à Agnès de Méranie, le pape, après avoir multiplié les avertissements, puis les menaces, fit jeter l'interdit sur la France par le concile de Vienne (1206). Pourtant, quand la soumission du roi, d'abord égaré, fut devenue sincère après la mort d'Agnes de Méranie, Innocent consentit à légitimer les enfants nés de cette union. En Angleterre, le roi Jean sans Terre pressurait ses peuples, et refusait de reconnaître Etienne Langton ; Innocent déclara l'interdit, excommunia le roi (1213) et donna à Angleterre au roi de France (1213). Jean se soumit et se déclara même vassal du saint-siège. C'est Innocent III qui provoqua en Orient la quatrième croisade, et, dans le midi de la France, l'expédition contre les albiges. Il fut sacré encore, dans son pontificat, le 10 mai 1214, au concile de Latran (1215), la confirmation de l'ordre de Saint-Dominique et la fondation de l'université de Paris. Les *Œuvres* d'Innocent III ont été imprimées en partie pour la première fois à Cologne, en 1552. Elles comprennent, outre un traité latin de l'empire des *Jacques*, des *Commentaires* sur les psaumes de la Pénitence, six livres *Sur les sacrements*, et surtout un volumineux recueil de *Lettres* et de *Diplômes*. De vastes connaissances, la science des affaires, une haute idée de son rôle ont fait d'Innocent III un des plus grands papes qui aient occupé la chaire de saint Pierre.



Innocent III (d'après une gravure du Vatican).

INNOCENT IV (Sinibald FIESCHI), pape, élu et sacré à Anagni en 1243, mort à Naples en 1254. Gênois et membre de la famille des comtes de Lavagna, il était regardé comme un des premiers juristes de son temps. Après la mort de Grégoire IX et le règne éphémère de Célestin IV, le saint-siège resta vacant pendant quelques mois (déc. 1241-juin 1243). Enfin, les cardinaux, sous la pression de l'empereur Frédéric II, élurent Sinibald Fieschi, qui passait pour jouir de la faveur impériale. Mais le nouveau pape prépara l'intérêt de l'Eglise à l'amitié de Frédéric II : le duc de Bourgogne, futur roi de France, s'enfuit à Gênes, à Lyon, où il assembla un concile oecuménique, qui excommunia et déposa Frédéric. En vain saint Louis essaya-t-il, à deux reprises, de réconcilier les deux adversaires (1245 et 1246). Innocent IV, avec une âpre énergie, continua à poursuivre la poursuite de l'empereur. Par son ordre, une croisade fut prêchée contre lui ; l'Allemagne se détacha de lui, et Henri, landgrave de Thuringe, fut élu roi des Romains. Frédéric mort (1250), Innocent poursuivait la lutte contre son fils Conrad, et, à la mort de celui-ci (1254), contre Manfréd, tuteur du jeune Conrad, le dernier des Hohenstaufen. Innocent IV excommunia également Sanche II, roi de Portugal, et Jacques I^{er}, roi d'Aragon. C'est lui qui établit l'Inquisition dans le midi de la France.

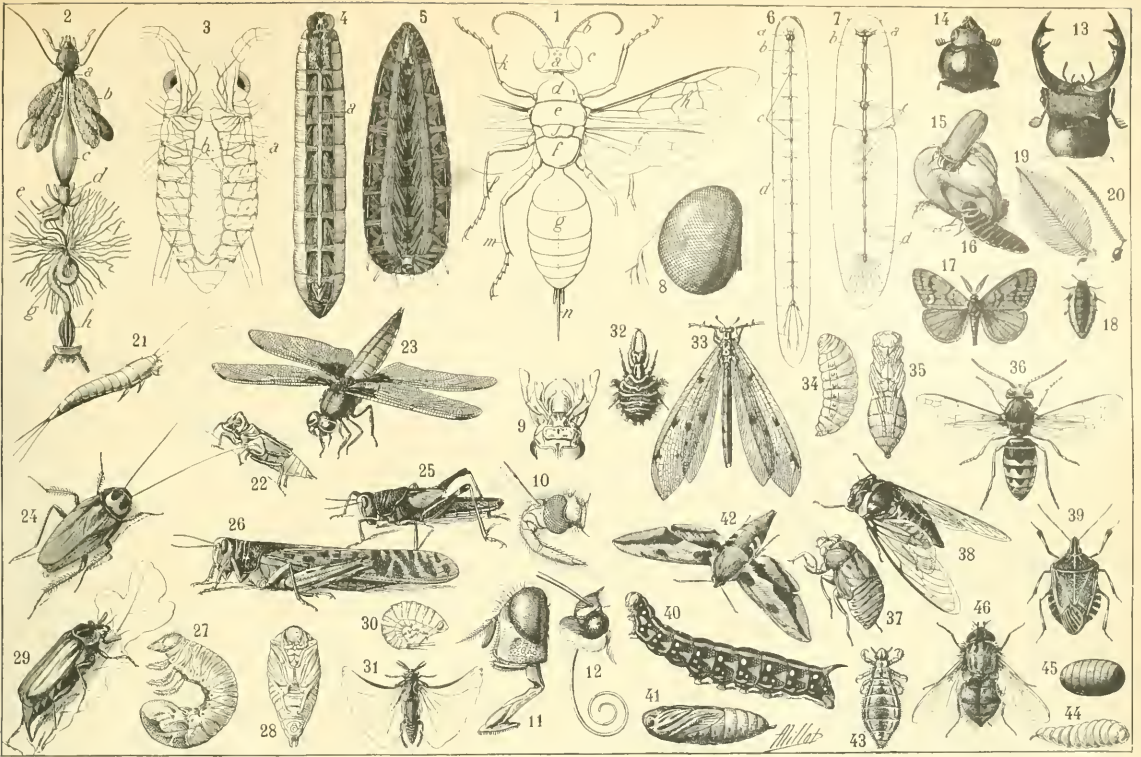
INNOCENT V (Pierre DE CHAMPAIGNOU DU TARENTAISE), pape, né à Noustier en 1225, élu et sacré en 1276, mort à Rome le même année. Il était dominicain et avait succédé



Massacre des Innocents, d'après Rubens.

le cardinal Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet II. Ce dernier fut reconnu par le pape romain, le duc Guillaume d'Aquitaine, et Roger de Sicile, à qui il donna le titre de roi. Innocent II, chassé de Rome, se réfugia en France, roi saint Bernard fit triompher sa cause au concile de Reims (1131). La même année, l'empereur Lothaire III le reconnut à son tour et réunit une armée, avec laquelle il rendit à son autorité la ville de Rome (1132). Néanmoins, Innocent II ne put régner paisiblement qu'après la mort d'Anaclet (1138)

le cardinal Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet II. Ce dernier fut reconnu par le pape romain, le duc Guillaume d'Aquitaine, et Roger de Sicile, à qui il donna le titre de roi. Innocent II, chassé de Rome, se réfugia en France, roi saint Bernard fit triompher sa cause au concile de Reims (1131). La même année, l'empereur Lothaire III le reconnut à son tour et réunit une armée, avec laquelle il rendit à son autorité la ville de Rome (1132). Néanmoins, Innocent II ne put régner paisiblement qu'après la mort d'Anaclet (1138)



1. Insecte, figure d'ensemble : a, tête; b, antenne; c, œil; d, prothorax; e, mésothorax; f, métathorax; g, abdomen; h, aile supérieure; i, aile inférieure; j, écusson; k, patte, 1^{re} paire; l, patte, 2^e paire; m, patte, 3^e paire; n, tarière. — 2. Système digestif de la blatte : a, œsophage; b, glandes salivaires; c, jabot; d, cœcum; e, estomac; f, (tabes de Malpighi); g, intestin; h, rectum. — 3. Système respiratoire d'un puceron : a, stigmates; b, trachées. — 4. Système circulatoire d'une chenille : a, vaisseau dorsal. — 5. Système nerveux d'un coléoptère : a, cerveau ou ganglion anté-œsophagien; b, ganglion sous-œsophagien; c, chaine ganglionnaire; d, nerfs. — 6. Œil composé d'un insecte. — 7. Tête d'un insecte carnassier coléoptère (carabe). — 8. Tête d'un hémiptère (réduite). — 9. Tête d'un diptère (mouche). — 10. Tête d'un lépidoptère (sphinx). — 11. Tête de lucane mâle. — 12. Tête de lucane femelle. — 13. Tête d'un hémiptère (réduite). — 14. Organe mâle. — 15. Organe femelle. — 16. Lampyre mâle. — 17. Lampyre femelle. — 18. Organe femelle. — 19. Antenne de bombyx mâle. — 20. Antenne de bombyx femelle. — 21. Thyrsus (lépidoptère). — 22. Pseudo-névroptère (phétole), larve. — 23. Pseudo-névroptère (phétole) adulte. — 24. Orthoptère (sauteuse) adulte. — 25. Orthoptère (sauteuse) jeune. — 26. Aréophtère (crique) adulte. — 27. Coléoptère (hanneton), larve. — 28. Coléoptère (hanneton), nymphe. — 29. Coléoptère (hanneton) adulte. — 30. Strepsiptère (stytops), larve. — 31. Strepsiptère (stytops) adulte. — 32. Névroptère (fourmilion), larve. — 33. Névroptère (fourmilion) adulte. — 34. Hyménoptère (guêpe), larve. — 35. Hyménoptère (guêpe) adulte. — 36. Hyménoptère (guêpe) adulte. — 37. Hémiptère (cigale) adulte. — 38. Hémiptère (cigale) adulte. — 39. Hémiptère (pentatomé) adulte. — 40. Lépidoptère (sphinx), chenille. — 41. Lépidoptère (sphinx), chenille. — 42. Lépidoptère (sphinx) adulte. — 43. Parasite (pou). — 44. Diptère (mouche), larve. — 45. Diptère (mouche) adulte. — 46. Diptère (mouche) adulte.

yeux, au-dessus de la bouche. Celle-ci, possédée, en principe, une levre supérieure ou *labre*, une levre inférieure, une paire de mandibules, fonctionnant horizontalement comme des tenailles, une paire de mâchoires, disposée de même; des palpes articulés accompagnent ces derniers (palpes maxillaires) et la levre inférieure (palpes labiaux). Le thorax se divise en trois parties : la première après la tête est le *prothorax*; il porte une paire de pattes, tout comme la seconde partie, *mésothorax*, qui porte aussi une paire d'ailes; la troisième partie est le *métathorax*, qui porte une paire de pattes et souvent une paire d'ailes. Les ailes supérieures, quand elles sont dures ou cornées, s'appellent *élytres*, et abritent les inférieures. L'abdomen est formé d'anneaux, dont le nombre est ordinairement de dix. Chacun de ces anneaux comprend un demi-cercle supérieur (*tergite*) et un inférieur (*sternite*). L'abdomen ne porte jamais de membres, sauf d'infimes exceptions.

L'appareil circulatoire est formé d'un vaisseau dorsal pulsatif, où circule le sang; qu'un système lacinaire met en rapport avec les trachées respiratoires. Au-dessous du vaisseau dorsal s'étend le tube digestif, auquel s'allient des canaux, des *excréteurs de Malpighi*, servant aux fonctions urinaires. La chaîne nerveuse, formée de deux cordons réunis de distance en distance par des ganglions, s'étend au-dessous du tube digestif. Les organes des sens sont encore mal connus, à l'exception des yeux et des terminaisons nerveuses qui déterminent le goût dans le pharynx. Le sens de l'ouïe locale est localisé à la base des antennes, et il est bien développé, car les insectes strident ou grincent par frottement volontaire de certaines parties de leur corps, et s'appellent de très loin. Beaucoup d'insectes possèdent des chaperons veinés, en rapport avec un aiguillon situé à l'extrémité de leur corps (hyménoptères porte-aiguillon); d'autres ont leur derniers segments modifiés en pincers (forficules) ou portent des tarières (dits oviposites qui percent aux femelles de poudre dans la terre, les plantes, ou le corps de divers animaux).

Tous les insectes sont essentiellement terrestres et possèdent une respiration aérienne; ceux même qui vivent dans l'eau sont toujours obligés de remonter à la surface pour renouveler leur provision d'air; à peine quelques larves font-elles exception à cette loi. Les insectes ont toujours des sexes séparés, et les mâles diffèrent souvent des femelles par la forme. La reproduction est variée (parfois ovovivipare). La jeune larve, au sortir de l'œuf, ne ressemble en rien à ses parents; il lui faut parcourir un cycle de métamorphoses pour arriver à l'état adulte. (V. MÉTAMORPHOSES.) — Par leur intelligence, leur organisation très parfaite, leur résistance aux causes de destruction, les insectes sont bien supé-

rieurs aux mollusques et aux autres invertébrés. Les abeilles, les guêpes et les fourmis, s'élèvent par leur sens de l'association, de la responsabilité et du devoir, bien au-dessus des mammifères.

Les insectes sont, en général, de petite taille; certains planagers, cependant, peuvent atteindre 30 centimètres de long; des sauterelles et des phalènes mesurent 25 centimètres d'envergure. Les végétaux coriaces de ces petits êtres sont composés d'une peau épidermique (hypoderme et cuticule), à laquelle la chitine donne une consistance solide. Les pigments, des cellules tracées, des lamelles opposées en divers sens, des écailles, etc., produisent les colorations les plus brillantes et les plus variées; nombre de diptères, de cécidies, de chrysis, laissent autant et plus que les pierres précieuses les mieux taillées. Les mâles des scarabées ont leur tête et leur corselet armés de cornes ou de crochets, d'épines ou de protubérances bivrées; les mandibules des lucanes sont branchues, etc. Les mœurs des insectes diffèrent tout exposé général; ces animaux vivent partout, excepté peut-être dans les profondeurs des mers. Le froid est leur plus grand ennemi. Peu abondants dans les régions arctiques, absents des régions polaires, ils croissent en nombre, en taille et en beauté, dans les pays tropicaux. Leur régime est aussi très varié : carnassiers, phytophages, parasites, tous les genres de vie sont représentés, même celui qui se caractérise par de longues migrations, comme celui qui se caractérise par de longues migrations, comme celui qui se caractérise par de longues migrations.

— **BIBLIOG.** : Beelm, *Les Insectes* (édit. franc. par J. Kinckel, Paris, 1887); Maurice Girard, *Traité élémentaire d'entomologie* (Paris, 1880); Claus, *Traité de zoologie* (Paris, 1888); Lacordaire, *Introduction à l'entomologie* (Paris, 1848).

INSECTE (L.), ouvrage de Jules Michelet (1857). — Ce livre se divise en trois parties. D'abord une introduction, où l'auteur plaide avec éloquence la cause de ses humbles clients, et répond à ceux systèmes des philosophes, à la peine de l'enfant, — que la justice est universelle et que la taille ne fait rien au froit; que c'est l'insecte, entre tous les êtres, qui aime le plus. La première partie s'intitule la *Métamorphose*. Dans la seconde, Michelet étudie la *Mixité* et les arts de l'insecte; dans la troisième, leurs *Succès* sur

tout celles des fourmis et des abeilles. Il conclut en demandant qu'on ait moins de mépris pour eux, qu'on respecte à leurs personnes et leur vie. Il est bien entendu que l'*Insecte* n'a rien d'un ouvrage scientifique. L'auteur le dit lui-même : son livre « sort tout entier du cœur ». Michelet s'y abandonne aux impressions de la sensibilité personnelle. Et même, bien des pages dénotent quelque sensibilité. Pourtant, on y admire non seulement la couleur et le mouvement du style, mais aussi ce que l'inspiration a de délicat et de générique.

INSECTICIDE (*sek-tid*) — du lat. *insectum*, insecte, et *caedere*, tuer; adj. Qui sert à détruire les insectes : *Poudre insecticide*.

— n. m. Substance propre à détruire les insectes, comme la fleur de pyréthre, le camphre, le jus de tabac, etc.

INSECTIER (*sek-ti-èr*) n. m. Sorte de casier, destiné à la conservation des insectes.

— Fam. Amateur d'insectes. (Se dit en vain, par des collectionneurs qui trafiquent de leurs échantillons.)

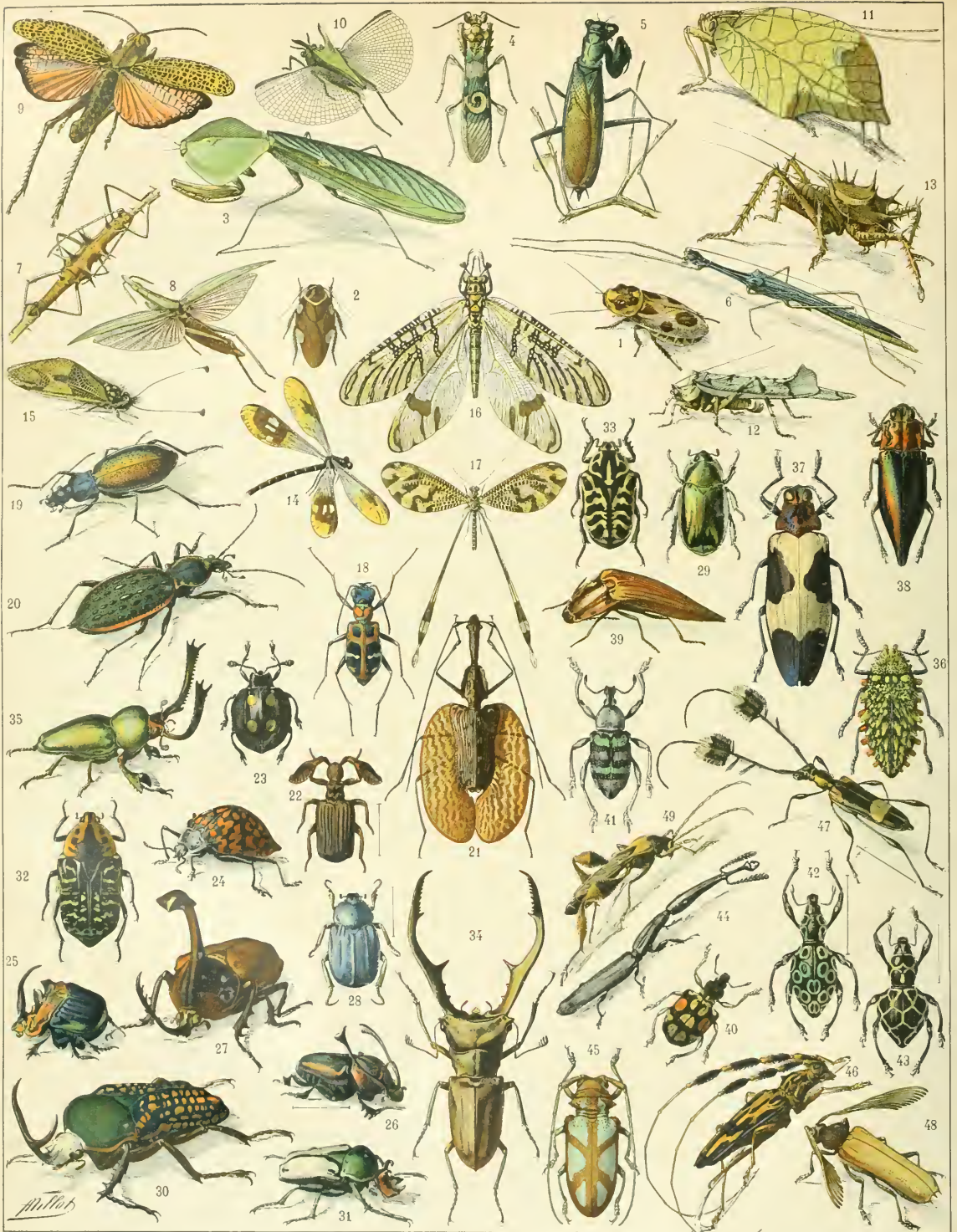
INSECTIVORE (*sek-ti-vor*) — du lat. *insectum*, insecte, et *vorare*, dévorer; adj. Qui se nourrit d'insectes : *Un oiseau insectivore*. Substantif : *Un insectivore*. (Ce mot n'a pas d'emploi générique pour les vertébrés; pour les autres animaux, on dit plutôt *carnivore*.)

— Plantes insectivores, *SUB. DE PLANTES CARNIVORES*. V. *CARNIVORE*, *INSECTIVORE*.

INSECTIVORES, *sek-ti-vor* — même étymol. qu'à l'art. préc. n. m. pl. Ordre de mammifères comprenant les hérissons, musaraignes et autres formes voisines. — *Un insectivore*.

— **ENCYCL.** Les *insectivores* sont les animaux terrestres, à système dentaire complet, à crânes plats, à molaires, à dents de pointes; ils sont planigrades, leurs membres, en général courts, sont terminés par des griffes. Leur taille est petite ou médiocre; certains sont épineux. *Rhinolophus* sur tout le globe, excepté en Australie et dans l'Amérique du Sud, ils comptent des représentants fossiles dans les terrains tertiaires. On les divise en deux grands groupes et en douze familles. La section des dermaptères comprend les galéoptérides, jadis rangés parmi les lémanites; les insectivores proprement dits comprennent les *typhlophages*, *microscopiques*, *crabotides*, *scorpioides*, *ulnoides*, *potamoptérides*, *solénoptérides*, *chrysochordés*, *ictopsides*.

INSECTOLOGIE (*sek-lô-jî*) — du lat. *insectum*, insecte, et *logos*, discours, n. f. Partie de la zoologie qui s'occupe de l'étude des insectes. S'emploie surtout pour cette science appliquée à l'agriculture, à l'industrie, etc. — *Cours d'insectologie agricole*. — *Syn. ENTOMOLOGIE*.



INSECTES: 1. *Homocera tuberculata*. — 2. *Gyna gloriosa*. — 3. *Cherodolus cancellata*. — 4. *Crochra ocellata*. — 5. *Metalentia spidiida*. — 6. *Nocrossia evecta*. — 7. *Dixa bolle-mangere*. — 8. *Pyrgomorpha lugens*. — 9. *Ronialea cutervo*. — 10. *Tetrix lucifer*. — 11. *Pteroceros usculoides*. — 12. *Ephippittha tibialis*. — 13. *Rhinocypha fulvipes*. — 14. *Carabus lucifera*. — 15. *Mormolyce phylloides*. — 16. *Paussus hova*. — 17. *Nemoptera lusitana*. — 18. *Leioda chinensis*. — 19. *Carabus hapsinus*. — 20. *Copelatus angustus*. — 21. *Mormolyce phylloides*. — 22. *Paussus hova*. — 23. *Nemoptera lusitana*. — 24. *Leioda chinensis*. — 25. *Carabus hapsinus*. — 26. *Copelatus angustus*. — 27. *Mormolyce phylloides*. — 28. *Paussus hova*. — 29. *Nemoptera lusitana*. — 30. *Leioda chinensis*. — 31. *Carabus hapsinus*. — 32. *Copelatus angustus*. — 33. *Mormolyce phylloides*. — 34. *Paussus hova*. — 35. *Nemoptera lusitana*. — 36. *Leioda chinensis*. — 37. *Carabus hapsinus*. — 38. *Copelatus angustus*. — 39. *Mormolyce phylloides*. — 40. *Paussus hova*. — 41. *Nemoptera lusitana*. — 42. *Leioda chinensis*. — 43. *Carabus hapsinus*. — 44. *Copelatus angustus*. — 45. *Mormolyce phylloides*. — 46. *Paussus hova*. — 47. *Nemoptera lusitana*. — 48. *Leioda chinensis*. — 49. *Carabus hapsinus*.



Vogel, Zool. Mus. Sc.

1. *Platypia rebidna* (grossi). — 2. *Stara Bugneti*. — 3. *Desmonota variolosa*. — 4. *Pachlorori* Hardwicki. — 5. *Catantopus antheroga*. — 6. *Callidoa signata*. — 7. *Falces m. l. utpota*. — 8. *Holmeria spania*. — 9. *Aisacocela bilineata*. — 10. *Cheirochela Feani*. — 11. *Iluechys incurvata*. — 12. *Gucara fraxina*. — 13. *Aphana novomundicola*. — 14. *Hottus Delessezi*. — 15. *Phocera rubra*. — 16. *Tettigonia pulchella* (grossi). — 17. *Tettigonia colorata* (grossi). — 18. *Tettigonia fasciata* (grossi). — 19. *Phyllomorpha alpicola*. — 20. *Philocorus fusus* (grossi). — 21. *Calligona Cocheti* (grossi). — 22. *Philonthochela* (grossi). — 23. *Hemiphylla* (grossi). — 24. *Sphingophorus ballisti* (grossi). — 25. *Sphingophorus belluati* (grossi). — 26. *Biodidius globosus* (grossi). — 27. *Cyphonia fulva* (grossi). — 28. *Cyphonia trilinea* (grossi). — 29. *Heteronotus vulnerans* femelle (grossi). — 30. *Heteronotus vulnerans* mâle (grossi). — 31. *Gola induta* (grossi). — 32. *Membrastis alium* (grossi). — 33. *Cymbophora Beskii* (grossi). — 34. *Acanthopus splendidus*. — 35. *Xylocopa cœrulea*. — 36. *Scotia procer*. — 37. *Spilix fatrollei*. — 38. *Synagrus cœcatus*. — 39. *Eumenis arcuata*. — 40. *Pepas auripennis*. — 41. *Methila cephalotes*. — 42. *Chlorion lobatum*. — 43. *Pelecius polycrator*. — 44. *Mucisus ruficeps*. — 45. *Chrysis somnicula* (grossi). — 46. *Chrysis orientalis* (grossi). — 47. *Euchroes purpuratus* (grossi). — 48. *Silvum cilex* (grossi). — 49. *Anthrax Saussuri*. — 50. *Dipspis collaris* (grossi).

des plantes méditerranéennes ou lusitaniques. — Par contre, ce climat doux est en même temps trop humide, et, si le sol est constamment verjolant — la verte Erin mérite son nom — le ciel est presque toujours embrumé. La disparition de la petite prairie, la sévérité des étiages, et le dégoût hinc naturel des tonneurs ont affaibli la production agricole, celle surtout des céréales, au point de donner lieu de terribles famines (1846, 1848, 1851); la pomme de terre est devenue la plante d'alimentation par excellence des Irlandais. Le sol, de plus en plus, est enté en prairies, que favorise d'ailleurs l'humidité du climat. — De même, des gisements métallifères (plomb argentifère dans les comtés de Waterford et de Kerry, fer vers le lac Allen, etc.) existent, mais sans être largement exploités. L'Irlande, qui exporte en Angleterre par les ports de Dublin, Belfast, Cork et Waterford, les deux premiers étant les points d'aboutissement d'un assez bon réseau de canaux de navigation intérieure, etc., ses bestiaux, ses viandes salées, ses toiles, etc., doit importer une grande partie des objets de consommation et de luxe,



Armes d'Irlande.

duquel il leur a vu le roi suprême (ard-ri). L'absence de lois rendait les guerres fréquentes entre ces souverains et affaiblissait l'Irlande, qui ne connaissait qu'une richesse, le bétail. L'histoire de l'Irlande, au moyen âge, est celle de nombreuses guerres qui eurent pour objet la défense ou l'usurpation de cette propriété. Deux fois l'Irlande fut en partie conquise par les pirates du Nord, norvégiens et danois; mais ils furent finalement chassés. Au xiii^e siècle, Dermot, roi de Leinster, ayant en des démêlés avec l'ard-ri, se rendit en Angleterre pour y chercher vengeance. Avec l'appui du comte de Pembroke et de la famille galloise des Geraldine, il débarqua en l'Irlande (1169). Pembroke ayant succédé à Dermot dans le Leinster, Henri II, roi d'Angleterre, se montra mécontent de cette conquête qui n'avait pas autorisée, et Pembroke, pour l'apaiser, se déclara son vassal. Le roi s'empara des principaux ports. Les Anglais auraient pu, dès ce moment, absorber l'Irlande dans l'Angleterre, s'ils ne l'avaient considérée comme une colonie à exploiter. Les lattes ro-Anglais. Les Geraldine, les de Bourg, les Butler, les Lacy se disputaient les charges. Mécontents de la surveillance de l'Angleterre, ils firent peu à peu alliance avec les indigènes, adoptant leur langue et leurs mœurs. Edouard III envoya ses fils à Kilkenny, où il tint un parlement qui promulgua

nouveaux massagers; Cromwell envoya l'Irlande en l'Irlande, et ses soldats fatigués la mirent à feu et à sang. « L'acte de pacification » (1653) ordonna aux Irlandais de se retirer dans le Centre de l'Irlande, sous le commandement de Charles II et Jacques II, traité avec plus de tolérance. L'Irlande connut un moment de paix; elle soutint Jacques II contre Guillaume d'Orange, mais la réaction se fit durement sentir sous Guillaume III. Les catholiques étaient de nouveau pourchassés et il n'y avait plus de moyen pour eux de vivre en l'Irlande; beaucoup disparurent. A Dublin, les protestants s'efforcèrent de recouvrer leur liberté politique, secondés enfin par les catholiques, dont les intérêts commerciaux et politiques étaient les mêmes. Sous le règne d'Henri Grattan, l'opposition obtint la liberté du commerce et, en 1782, Grattan fit voter au parlement anglais l'abolition des statuts de Poynings; mais, aussitôt après, la loi de reconnaissance fut votée par les protestants. En 1793, les catholiques devinrent en partie électeurs. Les Orangistes provoquèrent une réaction, et les Irlandais, alarmés, appelèrent à leur secours les Français, qui arrivèrent trop tard. Une réaction était imminente. Fût chargée, en 1800, lord Castlereagh d'appuyer au Parlement un projet d'union entre les deux pays. Les votes ayant été achetés, cette loi, si importante pour les destinées de l'Irlande, passa. Malgré O'Connell, chef du parti irlandais, l'église et l'arce des fonctions ne furent accordées aux Irlandais catholiques qu'en 1829. Mais, à la suite d'un inutile pour le rappel de l'Union, O'Connell mourut (1847), et l'Irlande, encadrée d'une population affamée, ruinée par les landlords, se souleva encore une fois, mais en vain. Gladstone le défendit au Parlement. Les Irlandais lui reprochant la séparation de l'Irlande et l'Écosse (1859), un bill de protection pour les fermiers (1870), un bill pour l'acquisition des fermes par les fermiers (1881). Lagitation irlandaise prit, sous la direction de Parnell, une importance considérable, et Gladstone se décida à présenter au Parlement un bill de cent qui fut voté par un grand nombre d'États montrant sans avoir pu faire triompher la cause à laquelle il avait voué ses derniers efforts.

— BIBLIOGR. : E. Ganeuron, *l'Irlande depuis son origine jusqu'aux temps présents* (Tours, 1888); Ed. Hervé, *la Crise irlandaise depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours* (Paris, 1889).

IRLANDE (MER N^e), petite mer secondaire, comprise entre l'Angleterre et l'Irlande, et dépendant de l'Océan Atlantique, avec lequel elle communique, au N., par le canal du Nord, entre la péninsule écossaise de Cantyre et le cap Fair au S., par le canal Saint-Georges, entre la pointe de Carsons et le cap Saint-David. La pointe septentrionale du pays de Galles et l'île d'Anglesey la partagent assez nettement en deux bassins dont le premier, le plus vaste, est encombré d'îles, et dont le second entame le littoral gallois par les baies de Carnew et de Trawanc. La mer d'Irlande est peu profonde, entre 50 et 150 mètres, sauf dans la partie retrécie des détroits; mais elle est de navigation difficile, particulièrement sur le littoral anglais, où de multiples courants côtiers s'y ajoutent à l'amplitude remarquable des marées.

IRLANDE (NOUVELLE-), V. NOUVELLE-IRLANDE.

IRMA, planète télescopique, n° 177, découverte, en 1877, par Paul Henry.

IRMAK, mot arabe signifiant fleuve, et entrant dans la composition du nom d'un certain nombre de cours d'eau, spécialement de l'Asie Mineure, et dont les principaux sont :

Le KIZIL-IRMAK (*IrmaK rouge*), né dans les contreforts septentrionaux du Taurus. Il coule d'abord vers le S.-O., en baignant les petites villes de Zarra et de Sirvan, passe au N.-E. de Kaisérieh, enroule autour de la chaîne de montagnes des prolongements du Khodja-Dagh, s'appuyant au milieu des régions sèches et presque désertiques du plateau intérieur d'Anatolie, avant de franchir, en une série de rapides et de cascades, l'Ikka-hagh et les chaînes bordières de la mer Noire, où se jette en un delta marécageux et malsain. Cours 1.000 kilom. environ. Le Kizil-Irmak, au point de vue géographique, rivière de médiocre importance, fut jadis une remarquable barrière ethnographique et linguistique entre l'influence et les dialectes helléniques à l'O., et le domaine arméen et assyrien, à l'E. C'est l'*Halys* des Grecs.

Le KEKIL-IRMAK ou ICHIT-IRMAK (*IrmaK vert*), autre fleuve de la péninsule anatolienne, formé par la réunion de deux petits cours d'eau, le Kelkit (ancien *Lykos*), descendant de la chaîne du Kor-Dagh, et le Tosanlidin (ancien *Iris*), qui baigne Amasia, se jette dans la mer Noire, en un large delta, après un cours de 400 kilom. environ.

IRMINGER (Carl Ludvig Christian), marin danois, né en 1802, mort à Copenhague en 1888. Officier à vingt ans, adjudant du prince Frédéric (1832), adjudant général de la flotte (1849-1858), ministre de la marine (1862-1867), il devint contre-amiral (1865), quitta le service en 1872, et reçut le titre de vice-amiral (1880). On lui doit de remarquables travaux hydrographiques, notamment les premières études qui aient été accomplies sur la partie du Golfe Scandinave entre l'Irlande et l'Angleterre, et qui a reeu, en 1878, le nom de « courant d'Irminger ».

IRMINO, divinité celtique, ancêtre mythique des Hermions. On l'identifie au dieu Tir des Scandinaves, à Zin de Sonabes, à Eru des Bavarois. Irminusl était la colonne consacrée à Irmino. Charlemagne détruisit deux de ces colonnes : l'une sur l'*Irminsul* (Westphalie), l'autre près des Schwanen sur le Thuringen.

IRMINON, abbé de Saint-Germain-des-Prés de 812 à 817. En 811, il souscrivit le testament de Charlemagne. Sa vie est peu connue, quoiqu'il ait joué un certain rôle auprès de Louis le Débonnaire. Il dressa l'état des biens et des revenus du monastère confié à ses soins; c'est le fameux *Polyptique*, précieux pour l'histoire de l'économie rurale et sociale au IX^e siècle.

IRMINUSL. Mythol. V. IRMINO.

IRNERUS, **WARNERIUS** ou **GARNERUS**, juriste-consul italien, né à Bolognese dans la seconde moitié du XI^e siècle, mort entre 1100 et 1107. Il est regardé comme le restaurateur du droit romain au moyen âge. A la demande de la comtesse Mathilde, il alla ouvrir, en 1088, à Bolognese, une école spéciale de droit romain qui rivalisa



les produits manufacturés, la houille surtout. Ces conditions économiques déplorablement, volontairement entretenues par une partie de la nation anglaise, ont eu une grande influence sur le développement, continua au cours du XIX^e siècle, de la grande île, paralysée par la servitude, le paupérisme et l'émigration. Au point de vue politique, l'Irlande est administrée par un vice-roi, ou lord-lieutenant et gouverneur général, membre du cabinet, et par un conseil privé pour l'Irlande, assisté d'un conseil privé. Elle est représentée au Parlement par 28 lords et 105 députés, et partagée en quatre provinces : Leinster, Ulster, Connaught et Munster, subdivisées en comtés; Dublin est le siège du gouvernement. *Histoire.* Point connu des anciens, l'Irlande était primitivement habitée par les Celtes, dont se détachèrent les Pictes, qui s'établirent en Calédonie (Ecosse), puis les Scots, qui ramènèrent d'une de leurs expéditions les Ireson saint Patrick, futur évangéliste de l'Irlande. Les Scots, refoulés par les Bretons en Calédonie, sommèrent les Pictes. Les Celtes demeurés en l'Irlande étaient chrétiens, sans avoir été en contact avec les Romains. La population se trouvait divisée en clans, dirigés par des chefs qui obéissaient au roi (ri) de la province, au-dessus

des statuts défendant aux Anglais de s'allier aux Irlandais par mariage et d'adopter leurs coutumes. Ces statuts n'empêchèrent pas les Anglais de perdre rapidement du terrain. Partisans des York dans la guerre des Deux-Roses, les Irlandais soutinrent Richard Plantagenet, et, sous Henri VII, approuvèrent la tentative de Simeul et de Warbeck. Le roi songea alors à organiser l'Irlande. Les statuts de Poynings (1494) réduisirent les droits du parlement irlandais. Le roi nomma vice-roi un Anglo-Irlandais (Garrett, comte de Kildare). Le despotique Henri VIII, proclamé chef de l'Église anglicane (1537), pillait les églises et les monastères irlandais, et combla de titres les chefs de clans. Un parlement, composé pour la première fois d'Irlandais et d'Anglais, le proclama roi d'Irlande. Irréductibles quand on voulut leur imposer la Réforme, les Irlandais se révoltèrent. A l'instigation des O'Neill et de O'Donnell, une lutte acharnée commença. La reine Elisabeth avait fondé à Dublin le Trinity College, pour répandre l'esprit anglais; en 1600, elle dut envoyer, pour réduire les révoltes appuyées par une armée espagnole, Essex, Blount et Montjoy. L'Irlande fit quelques progrès matériels, mais, en 1641, le parlement irlandais réclama sa liberté, violée par les statuts de Poynings. Ce furent de

ISKER (Eaux des anciens), rivière de Bulgarie, affluent droit du Danube. L'Isker naît dans le massif bulgare du mont Vitocha, qui l'enroule pour arrosar la plaine de Sofia. Là, il se disperse en plusieurs bras ramifiés...

ISLA DE LA TORRE Y ROJO (José Francisco), écrivain espagnol, né le 17 mars 1870, mort à Bogota en 1951. Il entra dans la compagnie de Jésus en 1919, séjourna successivement à Salamanque (1920-1927)...

ISLA CHRISTINA, honrr d'Espagne (Andalousie) (prov. de Huelva), île au loin de l'Atlantique; 4.500 hab. Pêche.

ISLAM (islam) — mot arabe, signifiant 'résignation' ou 'la Religion des mahométans : Sainte-Sophie de Constantinople est devenue un temple de l'ISLAM. Ensemble des peuples musulmans : Une révolte de l'ISLAM.

ISLAMABAD, ville de l'Empire anglais de l'Inde, dans le Cachemire, au milieu des montagnes de l'Himalaya occidentale, sur la rive droite du Jhelum supérieur, affluent du Gange en Chine. C'est, au nord-est, le centre de Srinagar, la principale ville de la vallée de Cachemire...

ISLAMIQUE (sla-mi'k) adj. Qui appartient à l'islam, à l'islamisme : La civilisation ISLAMIQUE.

ISLAMISSME (sla-mi'ss' — rad. islam) m. Religion des musulmans : Ensemble des pays qui pratiquent cette religion.

ISRAËL. Relig. On trouvera au mot MAHOMET l'histoire de la fondation et des premières années de l'islam. Nous n'avons à considérer ici que sa doctrine, qui est fort simple. Un monothéisme épuré, un livre révélé, le Coran...

ISRAËLITE (sla'n) m. Partisan de l'islamisme; mahométan : Un ISRAËLITE.

ISLANDAIS, AISE (slan-dé, èr'), personne née en Islande ou qui habite ce pays. — Les ISLANDAIS.

parallèlement avec le développement de la théologie, dont les sources sont les sectes dissidentes. Celles-ci ont été soulevées par des sectes dont les confères actuelles ont parfois suivi l'enseignement.

On divise ces sectes hérétiques en huit classes principales : chahs (chites), kharijites, matazellites, nordjites, najarijites, djahrites, moallahabites et najdites, subdivisées elles-mêmes en soixante douze fractions. Parmi ces hérésies, la plus importante est celle des chites, qui forment la sunna, considérée comme apocryphe, et rejetée, au titre d'usurpateurs du pouvoir, les trois premiers califes.

Hist. L'extinction politique et religieuse de l'islamisme fut si rapide qu'un demi-siècle environ après la mort du Prophète, les musulmans n'étaient en maîtres absolus, des bords de l'Indus aux rives de l'Atlantique. Une des principales causes de la rapidité de la décadence des civilisations auxquelles il s'était attaché. Théocratique avec les quatre califes orthodoxes, l'islam devint une monarchie militaire avec les Ommyades de Damas et les Abbassides de Bagdad. C'est sous le règne des premiers Abbassides que l'empire musulman atteignit son apogée et que les armées de l'islam menacèrent l'Europe; cependant, cette prospérité était factice, car les dynasties locales de Perse, Saffarides (872), Bouïides (927), Ghaznévides (976) et les Seldjoukides (1027) érudites et guerrières, furent en révolte à l'égard de l'islam.

La décadence intellectuelle du l'islam actuel étienne en face du développement menaçant de ses dogmes religieux; jamais, à aucun moment de son histoire, du califat orthodoxe, la conquête n'a été plus rapide, et l'Afrique tend à devenir le grand centre musulman du XXI^e siècle, tandis que les sciences, qui ont fait la gloire de l'islamisme au moyen âge, sont aujourd'hui à peu près abandonnées et réduites à un état de médiocrité au profit de la mode musulmane. Les sectateurs du Coran, qui ont transmis à l'Europe du moyen âge soit directement, soit par l'intermédiaire du rabbanisme, la culture philosophique de la Grèce, sont devenus les tributaires de l'Occident dans le l'islamisme moderne.

ISLANDAIS, AISE (slan-dé, èr'), personne née en Islande ou qui habite ce pays. — Les ISLANDAIS.

ISLANDAIS (slan-dé, èr'), personne née en Islande ou qui habite ce pays. — Les ISLANDAIS. — Adjectif : Mœurs ISLANDAISES. — Dans les ports de Bretagne, Non familiers des marins qui vent à la pêche de la morue : Le départ des ISLANDAIS. — Adjectif : Mœurs ISLANDAISES. — Dans les ports de Bretagne, Non familiers des marins qui vent à la pêche de la morue : Le départ des ISLANDAIS.

la Réforme (vers 1530) est celle de l'ancien-islandais ou vieux-norvégien (almoldiki), la langue de la période qui suit porte le nom d'islandais ou norrois moderne. Les plus anciens monuments sont des inscriptions runiques, dont plusieurs, trouvées dans le Slesvig et dans le Danemark, remontent à l'époque de l'unité nordique (VI et VII^e s.). La langue de cette période se présente sous une forme plus archaïque que celle des monuments gothiques, et il y a d'ailleurs entre la structure du vieux-norrois et celle du gothique de grandes analogies. C'est en vieux-norrois que furent composés les écrivains recueils mythologiques qui portent le nom d'Edna. L'islandais moderne n'a pas subi profondément la phonétique.

ISLANDE (ou danois Island, terre des glaces), Ile de l'océan Atlantique boréal, tout à l'entrée de l'océan glacial, traversée par le cercle polaire arctique. Superf. 105.745 kilom. carr.; pop. 70.927 hab. (Islandais, aises), dépendant politiquement du Danemark.



sortent sur le plateau du Vatna-Jökull, se trouve partagée entre les glaces et les laves; les unes et les autres descendant parfois jusqu'au abords immédiats de la mer. C'est à l'action des eaux marines sur les conches bruyantes refroidies qu'est due la présence, sur les côtes nord-orientales de l'Islande, de colonnades et de chassées analogues à celles que l'on observe aux Hébrides et dans le nord de l'Écosse.

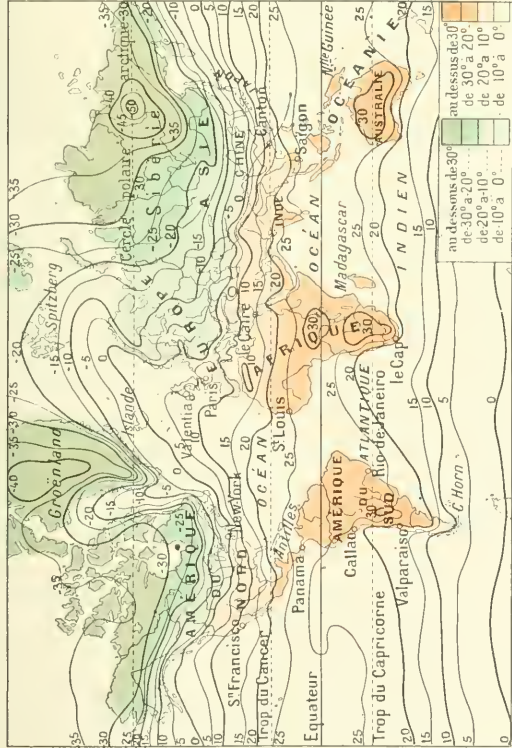
L'Islande a été de tous ceux qui ont temporairement issus des glaciers, et que la fonte des neiges transforme en torrents au commencement de l'été. Parfois, les eaux de fusion, absorbées immédiatement par les cendres volcaniques des plateaux, sont impuissantes à atteindre la mer. Le climat est assez doux, surtout dans la partie méridionale de l'île, qui réchauffent les eaux tièdes de l'océan, tandis que les courants polaires refroidissent plutôt le nord de l'île. Reykjavik, où la température moyenne annuelle est de 5 degrés 1/2, est un des extrêmes septentrionaux de la végétation arborescente, bien que la légende veuille de l'île un jardin éternel.

Ainsi restreinte dans ses ressources, n'exploitant que peu les richesses minérales de l'île (spath d'Islande, soufre, minerais de cuivre et de plomb), la population de l'Islande, d'ailleurs décimée par une consanguinité excessive, est restée pauvre. Les habitants de l'Islande sont pêcheurs, parlant un dialecte voisin du danois (V. ISLANDAIS), et professant la religion protestante. La principale agglomération est Reykjavik, par où s'effectue la plus grande partie du commerce de l'île, qui n'exporte guère que du poisson séché et du suif, pour recevoir des céréales, des denrées alimentaires.

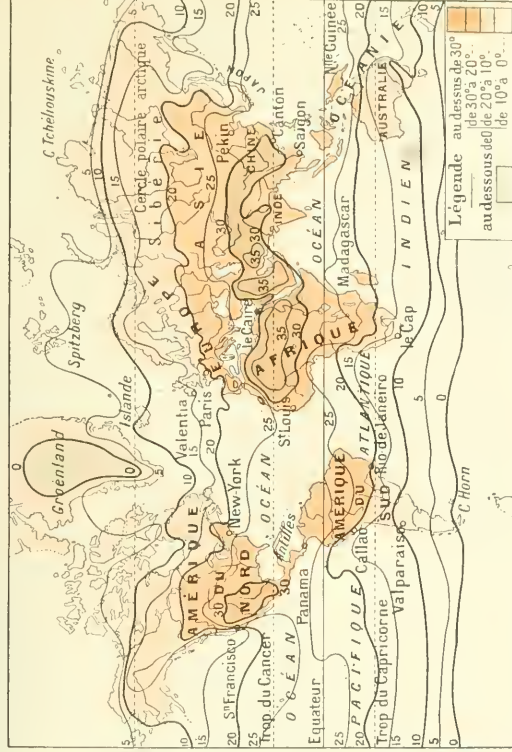
Histoire. Il est possible que l'Islande corresponde à l'île légendaire du Thule. Elle fut peuplée au XI^e siècle par les Norvégiens, et évangélisée au XII^e. À partir du XIII^e siècle, elle fut soumise par le roi de Norvège, puis au Danemark après l'union de Calmar. Elle a suivi jusqu'à nos jours les destinées du Danemark, dotée d'une quasi-autonomie, représentée dans le cabinet de Copenhague par un ministre spécial, administré par un gouverneur, mais ayant un Parlement, l'Althing, composé de deux Chambres. Elle est partagée en trois provinces (prov. du Sud, prov. du Nord et de l'Est, prov. du Ouest), diverses elles-mêmes en sièges et en communes. Les femmes sont électeurs, mais non éligibles, pour le choix des conseillers municipaux.

ISLANDEBY ou ISLANDIE, paroisse d'Irlande (prov. de l'Ulster) (com. de May), près d'Inchiquin (Glendady) 4.000 hab. Occupée par les Français en 1795.

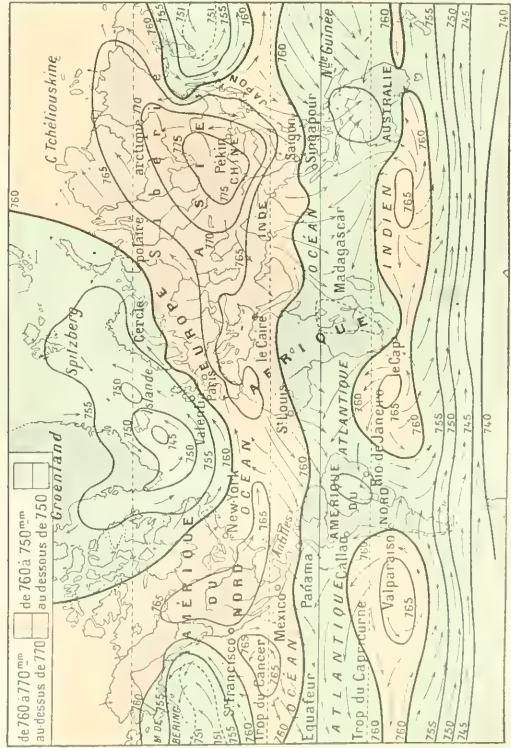
ISOTHERMES DE JANVIER



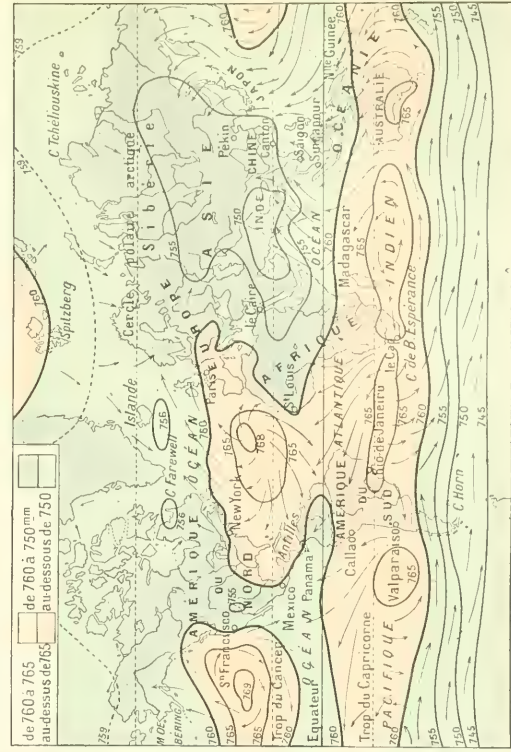
LIGNES ISOTHERMES



ISOBARES DE JANVIER



LIGNES ISOBARES





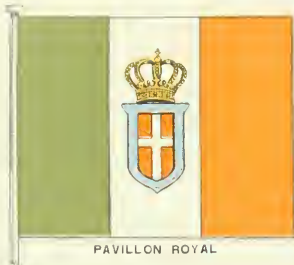
ITALIE

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ





1. Infanterie (tenue de parade). — 2. Officier d'infanterie (tenue de campagne). — 3. Infanterie (tenue de campagne). — 4. Officier d'infanterie (grande tenue). — 5. Officier de dragons. — 6. Général (petite tenue). — 7. Officier d'état-major. — 8. Général (grande tenue). — 9. Officier de cuirassiers. — 10. Bersaglière. — 11. Carabinier. — 12. Chasseur alpin (tenue de campagne). — 13. Chasseur alpin (petite tenue). — 14. Officier de bersaglières. — 15. Officier de chasseurs alpins.



1. Artillerie de forteresse. — 2. Génie. — 3. Officier d'artillerie de forteresse. — 4. Officier d'artillerie de campagne. — 5. Dragon (régiment de Savoie). — 6. Artillerie (conducteur). — 7 et 8. Elèves des écoles militaires. — 9. Ecole de cavalerie. — 10. Officier de guides. — 11. Lancier. — 12. Commissaire officier. — 13. Cavalerie (régiment de Florence). — 14. Marin. — 15. Avocat militaire. — 16. Vétérinaire. — 17. Donatier. — 18. Médecin.

facile de composer dans cette langue les hexamètres et les pentamètres des Latins. De plus il est très riche en expressions figurées, et le langage poétique diffère beaucoup de celui de la prose.

Les grands vers italiens, correspondant aux vers français de douze et dix pieds, sont les vers de dix, onze, douze et treize à quatre syllabes, les vers de dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze et seize à cinq syllabes, les *terzetti*, du nom de Martelli, qui se a employés fréquemment. Le plus usité est l'endécasyllabe, ou vers de onze pieds : c'est le vers de l'épique, de la *Divine Comédie*, du *Roland furieux*. Dans le vers de douze syllabes, dit *stancino* (stancino), l'accent tombe sur le second, le troisième, le quatrième, le sixième, le huitième, le dixième, le onzième, le douzième. Ce vers, dans l'endécasyllabe, l'accent final porte sur la pénultième. Le *cadente* ou *troneo* est un vers de dix syllabes, avec l'accent sur la dernière. *Lanaconique* est un vers de huit pieds, ayant l'accent placé sur la troisième et la septième syllabe. Les vers de six syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élitons.

L'accentuation prosodique des vers fait que le rime n'est pas nécessaire dans la poésie italienne; elle est cependant généralement observée dans l'épique, et toujours dans le septième et dans le neuvième des syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élitons.

L'accentuation prosodique des vers fait que le rime n'est pas nécessaire dans la poésie italienne; elle est cependant généralement observée dans l'épique, et toujours dans le septième et dans le neuvième des syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élitons.

L'accentuation prosodique des vers fait que le rime n'est pas nécessaire dans la poésie italienne; elle est cependant généralement observée dans l'épique, et toujours dans le septième et dans le neuvième des syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élitons.

L'accentuation prosodique des vers fait que le rime n'est pas nécessaire dans la poésie italienne; elle est cependant généralement observée dans l'épique, et toujours dans le septième et dans le neuvième des syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élitons.

L'accentuation prosodique des vers fait que le rime n'est pas nécessaire dans la poésie italienne; elle est cependant généralement observée dans l'épique, et toujours dans le septième et dans le neuvième des syllabes, il est, comme en français, tenu compte des élitons.

Fr. Guichardin, méthodique et froid, écrit, avec un magnifique talent, l'histoire, mais avec une profonde ignorance politique. (L'opinion de Voltaire sur Guichardin.) On lui vient de Giambullari, Bartolomeo Cavalcanti, Benedetto Varchi (1502-1562), Scipione Ammirato (1531-1601), J.-B. Adriaui, l'évêque Paul Jovio resté comme le type de l'ignorance de son siècle. Le célèbre historien du siècle est Nicolas Machiavel, profond philosophe, et grand écrivain, dans un style clair, bref, énergique, le *Prince*, les *Discours sur les Décades de Tit-Live*, les *Dialogues sur l'art de la guerre*, l'*Histoire de Florence*. Le Vénitien Paolo Sarpi a formé dans ses *Discorsi politiciques*, les préceptes du droit des gens. Aux historiens proprement dits on peut rattacher les historiens de l'art, comme Vasari, Baldinucci, Carlo Dati, et les auteurs de Mémoires, tels que Benvenuto Cellini. Les grands penseurs n'ont pas eu plus de succès que le siècle. Jérôme Cardan, Paolo Sarpi, Campanella, Giordano Bruno.

XVII^e siècle (1600-1720). (Le *Seicento*.) Le XVII^e siècle italien est déjà un siècle de décadence. Les meilleurs écrivains déguisent le vide de la pensée sous la pompe l'apparat du style, s'adonnant à des conceits frivoles. Ce mauvais goût dépara les poésies de Marino, dont l'Adone a pourtant un succès très grand, celles d'Accioli, de Graziani, de Guarini (le *Pastor fido*). On rencontre, toutefois, quelques bons poètes lyriques : Chiabrera, Salvatierra, et surtout le grand poète, le grand philosophe, le grand tableau : Filicaja, remarquable par l'élevation du sentiment poétique et du patriotisme, Tassoni (la *Secchia rapita*) et L. Lippi (le *Malmantile racquistato*) se distinguent dans le poème héroïque.

XVIII^e siècle (1720-1795). (Le *Settecento*.) La littérature du commencement du XVIII^e siècle manque de vigueur et de originalité. On ne peut en dire que ce qui a été dit plus haut, mais la science et l'érudition continuent à produire de belles œuvres. En tête des penseurs de ce siècle se place J.-B. Vico, qui crée la philosophie de l'histoire sous le nom de *Science nouvelle*. A côté de lui se signalent : Vincenzo Gravina, qui a fait connaître le droit romain, et l'antiquité; l'écrivain Muratori, Apollonio Zeno, critique fin, instruit; Scipione Maffei (1675-1755), publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique; le jésuite Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*; Gaetano Filicaja, auteur de la *Secchia rapita*; Carlo Gozzi, auteur de *Beccaria*, l'auteur du livre *Des délits et des peines*, qui soutient les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale.

XIX^e siècle. A l'commencement du XIX^e siècle, Vincenzo Monti chante tous les régimes, mais dans une langue magnifique, et avec une imagination puissante. Après lui, c'est l'église de la sombre école des *Epulones*, l'auteur des *Lettere di Jacopo Ortis*. Giacomo Leopardi est le plus remarquable poète de cette brillante période. A côté de l'école de Monti commencent à se faire pour l'école romantique, dont le chef est Manzoni; le poète G. Gozzi, l'auteur de *Fransoni*, et l'auteur des autres romans, l'ardent Berchet, Massimo d'Azeglio, T. Grossi, appartenant à l'école libérale et patriotique, qui a pour mot d'ordre: *fuori gli stranieri* (à la porte les étrangers). D'ailleurs, est rendu immortel par un livre si simple et si touchant: *Les prisonniers*; à l'imitation de Manzoni, Bazzani, Rosini, Grossi, plus tard Guerrazzi, ont montré dans le roman historique de remarquables aptitudes d'écrivains et de romans, comme *Le Promessi Sposi*, de Manzoni, roman archéologique, le roman de moeurs : L. Caprinca est de l'école d'Al. Dumas père, Salvatore Farina, comparable à Dickens pour le charme de ses tableaux d'intérieur; Tracroni, A. Caccagnia, Gabriele Verga, Luigi Capuana, Giulio Carcano, M^{re} Matilde Serao, E. Fragna, Giolitti, Valcarenghi, Fogazzaro, Bruno Speriani, Salvatore Farina, Gabriele d'Annunzio, sont surtout des peintres de moeurs.

A la tête des poètes contemporains se place Giosuè Carducci, ardent révolutionnaire, l'auteur de *Canzoni* et *Epodes*, et de *Lezioni di Letteratura*. La littérature italienne, nation antichienne et l'unification de l'Italie ont profondément modifié, dans la seconde partie du XIX^e siècle, la poésie italienne. Les poètes contemporains n'ont pu faire vivre aussi souvent que leurs devanciers la fibre patriotique, et les poètes de l'école d'Ugo Foscolo, et de G. Leopardi, poète et musicien; Tommaso Canziani, Imbriani, royaliste fervent; et Arturo Graf, plus célèbre comme critique; Revese, Novelli, Rapisarda, M^{re} Ada Negri, Luigi Capuana, Gabriele d'Annunzio, Salvatore di Giacomo, ont montré dans la poésie italienne les talents les plus variés.

Au théâtre, à l'exemple de Monti et de d'Alfieri, ce sont des tragédies que, dans les premières années du siècle, font représenter le comte Pepoli et PindeMonte. Ces œuvres sont assez faibles, ainsi que les tentatives dramatiques de Ugo Foscolo, Marzotti, Tebaldo Trossi, etc. Le vrai tragique italien du XIX^e siècle est J.-B. Nicotini. La scène comique, en Italie, manque généralement d'originalité; le comte Giraud, Alberto Nota, Ghirardi del Testa, Scarpetta, Ferrari, ont surtout imité les comédies de Molière. Il y a une plus grande part d'invention et de véritables qualités littéraires dans les drames de P. Costa; dans les drames et comédies de G. Giacosa; et de Cavallotti; de Salvini. Les pièces de théâtre de ce siècle, de G. Biondi, de G. Biondi, Carlo Botta s'ont classés parmi les meilleurs historiens en écrivant la continuation de l'*Histoire d'Italie* de Guichar-

di; le grand ouvrage, sous le même titre, de Cesare Balbo, mérita d'être loué pour la science des origines et la concision nerveuse. Comme lui, Gio. Capponi et Carlo Porta ont mérité d'être mentionnés. On ne peut en dire que ce qui a été dit plus haut, mais la science et l'érudition continuent à produire de belles œuvres. En tête des penseurs de ce siècle se place J.-B. Vico, qui crée la philosophie de l'histoire sous le nom de *Science nouvelle*. A côté de lui se signalent : Vincenzo Gravina, qui a fait connaître le droit romain, et l'antiquité; l'écrivain Muratori, Apollonio Zeno, critique fin, instruit; Scipione Maffei (1675-1755), publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique; le jésuite Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*; Gaetano Filicaja, auteur de la *Secchia rapita*; Carlo Gozzi, auteur de *Beccaria*, l'auteur du livre *Des délits et des peines*, qui soutient les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale.

XVIII^e siècle (1720-1795). (Le *Settecento*.) La littérature du commencement du XVIII^e siècle manque de vigueur et de originalité. On ne peut en dire que ce qui a été dit plus haut, mais la science et l'érudition continuent à produire de belles œuvres. En tête des penseurs de ce siècle se place J.-B. Vico, qui crée la philosophie de l'histoire sous le nom de *Science nouvelle*. A côté de lui se signalent : Vincenzo Gravina, qui a fait connaître le droit romain, et l'antiquité; l'écrivain Muratori, Apollonio Zeno, critique fin, instruit; Scipione Maffei (1675-1755), publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique; le jésuite Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*; Gaetano Filicaja, auteur de la *Secchia rapita*; Carlo Gozzi, auteur de *Beccaria*, l'auteur du livre *Des délits et des peines*, qui soutient les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale.

XIX^e siècle. A l'commencement du XIX^e siècle, Vincenzo Monti chante tous les régimes, mais dans une langue magnifique, et avec une imagination puissante. Après lui, c'est l'église de la sombre école des *Epulones*, l'auteur des *Lettere di Jacopo Ortis*. Giacomo Leopardi est le plus remarquable poète de cette brillante période. A côté de l'école de Monti commencent à se faire pour l'école romantique, dont le chef est Manzoni; le poète G. Gozzi, l'auteur de *Fransoni*, et l'auteur des autres romans, l'ardent Berchet, Massimo d'Azeglio, T. Grossi, appartenant à l'école libérale et patriotique, qui a pour mot d'ordre: *fuori gli stranieri* (à la porte les étrangers). D'ailleurs, est rendu immortel par un livre si simple et si touchant: *Les prisonniers*; à l'imitation de Manzoni, Bazzani, Rosini, Grossi, plus tard Guerrazzi, ont montré dans le roman historique de remarquables aptitudes d'écrivains et de romans, comme *Le Promessi Sposi*, de Manzoni, roman archéologique, le roman de moeurs : L. Caprinca est de l'école d'Al. Dumas père, Salvatore Farina, comparable à Dickens pour le charme de ses tableaux d'intérieur; Tracroni, A. Caccagnia, Gabriele Verga, Luigi Capuana, Giulio Carcano, M^{re} Matilde Serao, E. Fragna, Giolitti, Valcarenghi, Fogazzaro, Bruno Speriani, Salvatore Farina, Gabriele d'Annunzio, sont surtout des peintres de moeurs.

A la tête des poètes contemporains se place Giosuè Carducci, ardent révolutionnaire, l'auteur de *Canzoni* et *Epodes*, et de *Lezioni di Letteratura*. La littérature italienne, nation antichienne et l'unification de l'Italie ont profondément modifié, dans la seconde partie du XIX^e siècle, la poésie italienne. Les poètes contemporains n'ont pu faire vivre aussi souvent que leurs devanciers la fibre patriotique, et les poètes de l'école d'Ugo Foscolo, et de G. Leopardi, poète et musicien; Tommaso Canziani, Imbriani, royaliste fervent; et Arturo Graf, plus célèbre comme critique; Revese, Novelli, Rapisarda, M^{re} Ada Negri, Luigi Capuana, Gabriele d'Annunzio, Salvatore di Giacomo, ont montré dans la poésie italienne les talents les plus variés.

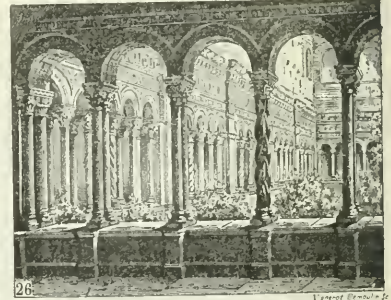
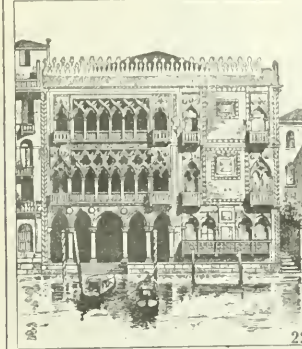
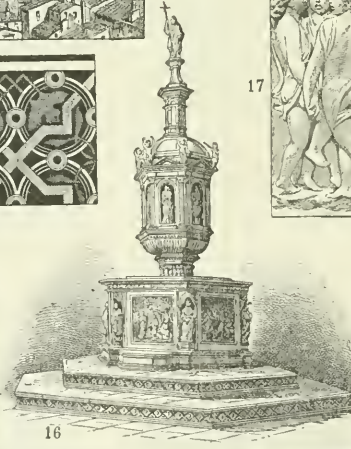
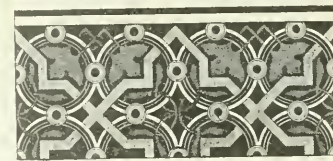
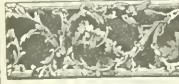
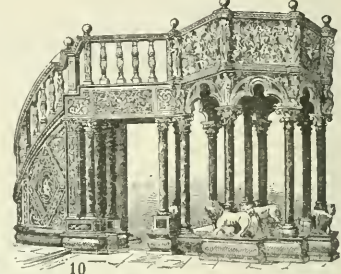
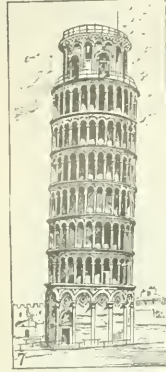
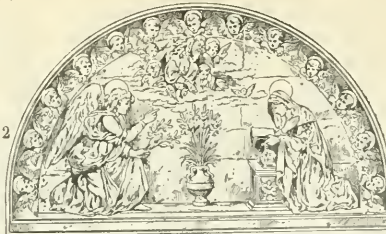
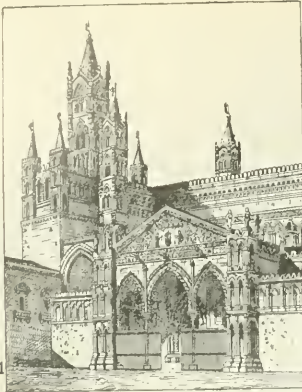
Au théâtre, à l'exemple de Monti et de d'Alfieri, ce sont des tragédies que, dans les premières années du siècle, font représenter le comte Pepoli et PindeMonte. Ces œuvres sont assez faibles, ainsi que les tentatives dramatiques de Ugo Foscolo, Marzotti, Tebaldo Trossi, etc. Le vrai tragique italien du XIX^e siècle est J.-B. Nicotini. La scène comique, en Italie, manque généralement d'originalité; le comte Giraud, Alberto Nota, Ghirardi del Testa, Scarpetta, Ferrari, ont surtout imité les comédies de Molière. Il y a une plus grande part d'invention et de véritables qualités littéraires dans les drames de P. Costa; dans les drames et comédies de G. Giacosa; et de Cavallotti; de Salvini. Les pièces de théâtre de ce siècle, de G. Biondi, de G. Biondi, Carlo Botta s'ont classés parmi les meilleurs historiens en écrivant la continuation de l'*Histoire d'Italie* de Guichar-

di; le grand ouvrage, sous le même titre, de Cesare Balbo, mérita d'être loué pour la science des origines et la concision nerveuse. Comme lui, Gio. Capponi et Carlo Porta ont mérité d'être mentionnés. On ne peut en dire que ce qui a été dit plus haut, mais la science et l'érudition continuent à produire de belles œuvres. En tête des penseurs de ce siècle se place J.-B. Vico, qui crée la philosophie de l'histoire sous le nom de *Science nouvelle*. A côté de lui se signalent : Vincenzo Gravina, qui a fait connaître le droit romain, et l'antiquité; l'écrivain Muratori, Apollonio Zeno, critique fin, instruit; Scipione Maffei (1675-1755), publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique; le jésuite Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*; Gaetano Filicaja, auteur de la *Secchia rapita*; Carlo Gozzi, auteur de *Beccaria*, l'auteur du livre *Des délits et des peines*, qui soutient les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale.

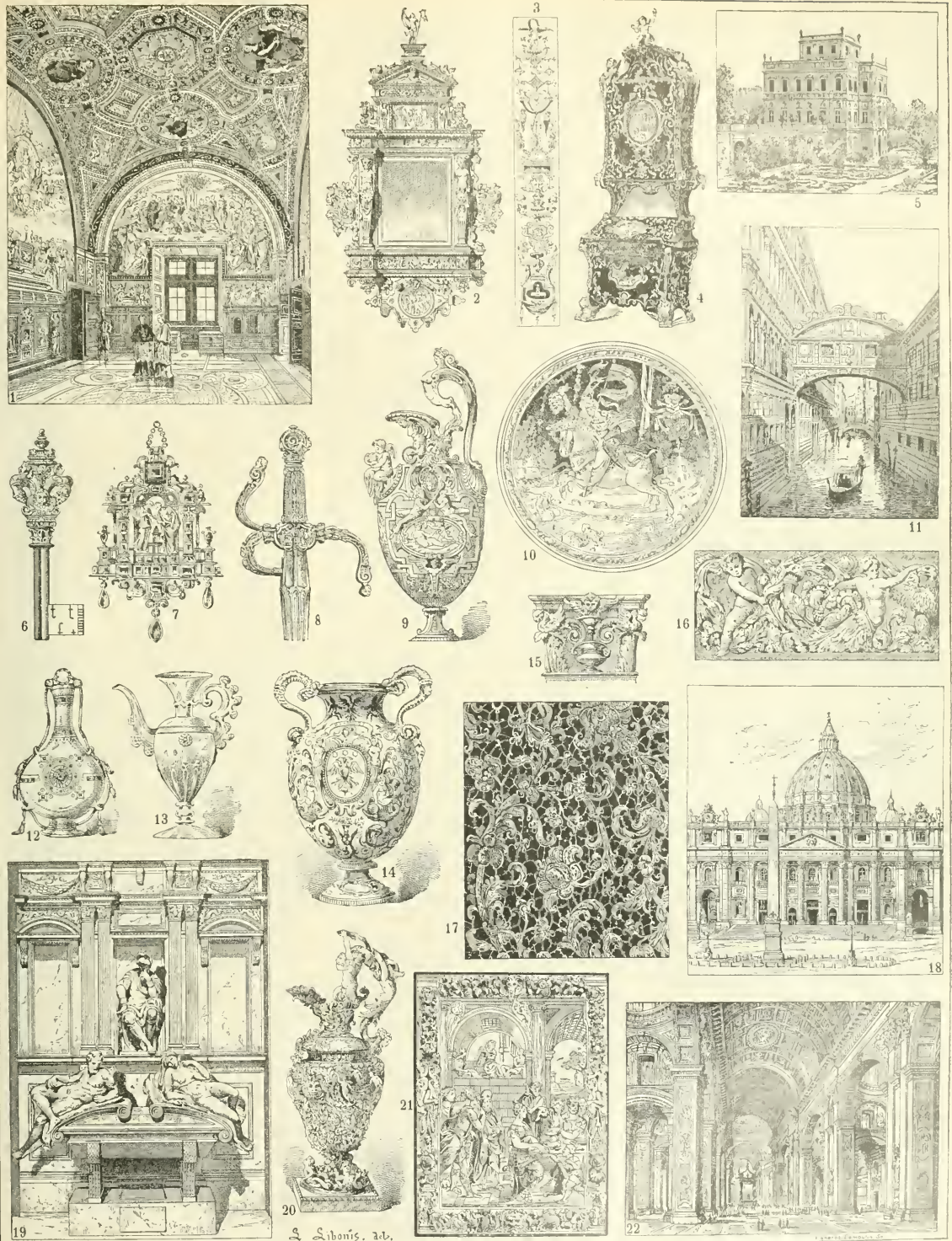
XVIII^e siècle (1720-1795). (Le *Settecento*.) La littérature du commencement du XVIII^e siècle manque de vigueur et de originalité. On ne peut en dire que ce qui a été dit plus haut, mais la science et l'érudition continuent à produire de belles œuvres. En tête des penseurs de ce siècle se place J.-B. Vico, qui crée la philosophie de l'histoire sous le nom de *Science nouvelle*. A côté de lui se signalent : Vincenzo Gravina, qui a fait connaître le droit romain, et l'antiquité; l'écrivain Muratori, Apollonio Zeno, critique fin, instruit; Scipione Maffei (1675-1755), publiciste, auteur dramatique, archéologue, critique; le jésuite Tiraboschi, auteur de l'*Histoire de la littérature italienne*; Gaetano Filicaja, auteur de la *Secchia rapita*; Carlo Gozzi, auteur de *Beccaria*, l'auteur du livre *Des délits et des peines*, qui soutient les principes de la nouvelle philosophie et de la politique libérale.

XIX^e siècle. A l'commencement du XIX^e siècle, Vincenzo Monti chante tous les régimes, mais dans une langue magnifique, et avec une imagination puissante. Après lui, c'est l'église de la sombre école des *Epulones*, l'auteur des *Lettere di Jacopo Ortis*. Giacomo Leopardi est le plus remarquable poète de cette brillante période. A côté de l'école de Monti commencent à se faire pour l'école romantique, dont le chef est Manzoni; le poète G. Gozzi, l'auteur de *Fransoni*, et l'auteur des autres romans, l'ardent Berchet, Massimo d'Azeglio, T. Grossi, appartenant à l'école libérale et patriotique, qui a pour mot d'ordre: *fuori gli stranieri* (à la porte les étrangers). D'ailleurs, est rendu immortel par un livre si simple et si touchant: *Les prisonniers*; à l'imitation de Manzoni, Bazzani, Rosini, Grossi, plus tard Guerrazzi, ont montré dans le roman historique de remarquables aptitudes d'écrivains et de romans, comme *Le Promessi Sposi*, de Manzoni, roman archéologique, le roman de moeurs : L. Caprinca est de l'école d'Al. Dumas père, Salvatore Farina, comparable à Dickens pour le charme de ses tableaux d'intérieur; Tracroni, A. Caccagnia, Gabriele Verga, Luigi Capuana, Giulio Carcano, M^{re} Matilde Serao, E. Fragna, Giolitti, Valcarenghi, Fogazzaro, Bruno Speriani, Salvatore Farina, Gabriele d'Annunzio, sont surtout des peintres de moeurs.

A la tête des poètes contemporains se place Giosuè Carducci, ardent révolutionnaire, l'auteur de *Canzoni* et *Epodes*, et de *Lezioni di Letteratura*. La littérature italienne, nation antichienne et l'unification de l'Italie ont profondément modifié, dans la seconde partie du XIX^e siècle, la poésie italienne. Les poètes contemporains n'ont pu faire vivre aussi souvent que leurs devanciers la fibre patriotique, et les poètes de l'école d'Ugo Foscolo, et de G. Leopardi, poète et musicien; Tommaso Canziani, Imbriani, royaliste fervent; et Arturo Graf, plus célèbre comme critique; Revese, Novelli, Rapisarda, M^{re} Ada Negri, Luigi Capuana, Gabriele d'Annunzio, Salvatore di Giacomo, ont montré dans la poésie italienne les talents les plus variés.



1. Cathédrale de Palerme. — 2. L'Annonciation, terre cuite de Luca della Robbia (xv^e s.). — 3. Frise en bronze du baptistère de Florence. — 4. Palais-Vieux, à Florence (xiii^e s.). — 5. Broderie (xiii^e s.). — 6. Ornement de manuscrit (xv^e s.). — 7. Tour penchée de Pise (xii^e s.). — 8. Médaille en or (xv^e s.). — 9. Santa-Maria-del-Fiore, à Florence (xv^e s.). — 10. Chaire de la cathédrale de Sienne (xv^e s.). — 11. Frise en fer forgé (xv^e s.). — 12. Candelabre de la Chartreuse de Pavie (xv^e s.). — 13. Vase de pharmacie (xv^e s.). — 14. Ornement de manuscrit (xv^e s.). — 15. Dallage, à Saint-François-d'Assise (xv^e s.). — 16. Fauteuil du tombeau du doge Giustiniani au baptistère de Sienne (xv^e s.). — 17. Bas-relief en marbre, par Luca della Robbia (orgue de la cathédrale de Florence, xv^e s.). — 18. Fauteuil (xv^e s.). — 19. Cariatide du tombeau du doge Giustiniani au baptistère de Sienne (xv^e s.). — 20. Ca d'Oro, à Venise (xv^e s.). — 21. Buste en bois (Venise, xv^e s.). — 22. Chaire de Saint-Jean-de-Latran, à Rome (xv^e s.). — 23. Buste en bois (Venise, xv^e s.). — 24. Ornement de manuscrit (xv^e s.). — 25. Bas-relief de Luca della Robbia, à l'hôpital des enfants trouvés de Florence (xv^e s.). — 26. Chaire de Saint-Jean-de-Latran, à Rome (xv^e s.).



1. Chambre de la Signature, au Vatican (xvii s.). — 2. Cadre de glace en bois sculpté (xvii s.). — 3. Grotesques, par Raphaël. — 4. Cabinet de marqueterie, par Piffetti (xviii s.). — 5. Villa Doria-Pamphili, à Rome. — 6. Clef (xvi s.). — 7. Pendentif en or émaillé (xvii s.). — 8. Épée attribuée à Cellini (xvi s.). — 9. Aiguière en or (xvii s.). — 10. Faïence de Caffagiolo (xvii s.). — 11. Pont des Soupirs, à Venise. — 12. Gourde en verre de Murano (xvii s.). — 13. Aiguière en verre de Murano (xvii s.). — 14. Faïence d'Urbino (xvii s.). — 15. Châpiton du Palais-Vieux, à Florence. — 16. Peise, par Raphaël (xvi s.). — 17. Point de Venise (xvii s.). — 18. Façade de Saint-Pierre de Rome (xvi s.). — 19. Tombeau de Laurent de Médicis, par Michel-Ange, à Florence. — 20. Aiguière en or, attribuée à Cellini. — 21. Histoire de Joseph, tapisserie doréenne, d'après un carton du Bronzino (xvii s.). — 22. Intérieur de Saint-Pierre de Rome (xvi s.).

tellement leur abdomen qu'il obtient dix fois et plus le volume du corps et ressemble à une graine luisante. L'ixode ou tique, ou rien des chiens (*ixodes ricinus*), attaque aussi l'homme; il est devenu presque cosmopolite. Les ixodes se tiennent sur les plantes et attendent au passage les animaux pour se fixer sur eux. L'ixode redouté, autre tique ou tiquet, vit plutôt sur les moutons et les bœufs, etc.

IXODIDÉS n. m. pl. Famille d'arachnides acariens, renfermant les ixodes et genres voisins, tels que les argas. — *Un ixodide.*

IXODE (dt) n. f. Genre de composées, tribu des séneçons, comprenant des plantes herbacées, à feuilles alternes, à fleurs en capitules de cymes. (On en connaît deux espèces, qui croissent en Australie.)

IXOLYTE n. f. Ciro fossile, découverte et décrite par Haidinger.

IXOMETRE (du gr. *ixos*, gaine, et *metron*, mesure) n. m. Technol. Appareil pour évaluer la viscosité des liquides, des huiles en particulier, et, par suite, leur valeur lubrifiante, par la vitesse d'écoulement à travers un orifice déterminé.

IXORA n. f. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, tribu des coféfées, comprenant environ deux cents espèces des régions tropicales. (Ce sont des plantes ornementales, recherchées pour leurs fleurs blanches ou rouges, ou des plantes médicinales, astrigentés et toniques.)

IXOS (aves) n. m. Sous-genre de pycnonotes (oiseaux passereaux dentirostres), comprenant une dizaine d'espèces propres à la Malaisie.

— ENCYCL. Les *ixos* sont de taille moyenne, rousâtres; ils vivent dans les régions bruns-sauvages des montagnes. L'espèce type est *ixos gopavier*, des Philippines; une autre, *ixos sinensis*, est répandue en Chine à Bornéo.

IXTAPALAPA ou **IXTAPALAPA**, bourg du Mexique (dist. fédéral), au pied du Cerro de la Estrella; 5,600 hab. Ce fut une place importante de la monarchie aztèque.

IXTLAHUACA, ville du Mexique (Etat de Mexico), près du rio Hondo de Lerma, affluent du rio Grande de Santiago; 13,500 hab. Ch.-l. de district.

IXTLAN, nom de deux villes du Mexique: l'une, située dans un cirque fertile de la haute vallée du rio Papaloapan, en face de la montagne de San Felipe, appartenant à l'Etat d'Oaxaca (25,805 hab.). L'autre est bâtie dans l'Etat de Michoacan, au milieu d'une plaine que boursoufflent par centaines des volcans de boue; elle a 12,230 hab.

IYÉYASU, le premier shogun de la famille des Tokougawa, né en 1542, mort en 1616. Descendant de la race guerrière des Minamoto, il resta d'abord fidèle partisan de Nohunaga et de Hidéyoshi, dont il acheta l'œuvre de pacification, puis émit ensuite le parti de Hidéyoshi, après la mort de ce dernier, dans le bataille de Sekigahara (1600), et se fit reconnaître shogun par l'empereur Go-Yoshi en 1603, titre qu'il abdiqua, en 1605, en faveur

de son fils Hidétada, sans reconner, toutefois, à la réalité du pouvoir. Iyéyasu est considéré comme le plus grande personnalité du Japon outre ses talents militaires, il fut ceux d'un régent et d'un législateur; le code qu'il a laissé sous le nom de *Testament de Gougenama* a été suivi par tous ses successeurs; il dota enfin le Japon d'une organisation politique nouvelle et fonda cette toute-puissance des Tokougawa qui devait durer près de trois siècles.

IYNN. Myth. gr. Fille de Pan et d'Echo. Elle servit les amours de Zeus et d'Io. Elle s'attira ainsi la colère du Héra, qui la changea en tortue. (Cet oiseau était, chez les anciens, l'emblème d'un amour malheureux.)

IYO, province du Japon (île de Sikok [ken de Ehime]), couffant au N.-O. à la mer Intérieure; 5,300 kilom.; 837,000 hab. Sur son territoire se dresse l'Isidoutsu-yama (1,135 m.). Le sol sous le règne du cuivre, des eaux minérales; le sol produit: sucre, vernis, iodo; fabrication de porcelaines et de faïences. Villes principales: Matsunoyama, Owa-dzima, Imbarou.

IZABAL ou **YZABAL**, bourgade et lac du Guatemala. La bourgade, soumise à un climat insalubre, fut autrefois prospère et monopolisa presque entièrement le trafic intérieur du pays; elle est aujourd'hui bien déchuë et n'a plus que 650 hab. Le lac sur lequel elle est située est une véritable mer intérieure, qui, par le rio Dulce, envoie ses eaux au golfe de Honduras.

Le département dont Izabal est le chef-lieu, le plus oriental de la république du Guatemala, baigné à l'E. par la baie de Honduras, contient des placers miniers, mais est encore très peu peuplé; 6,000 habitants environ.

IZALCO, montagne volcanique de l'Amérique centrale (république de Salvador), dont la première éruption connue date de 1793. C'est un cratère de 1,830 mètres d'altitude environ, presque constamment actif, ou alternait de violence avec le Santa-Ana, du même groupe, et servait comme de phare (*aro del Salvador*) aux marins. Sur le bord méridional, qui se trouve la ville d'Isalco (5,300 hab.), qui fut, au xv^e siècle, une opulente cité. Aux environs, sources thermales sulfureuses.

IZANAGUI et **IZANAMI**. Dans la mythologie de la religion primitive du Japon ou shintô, *Izanagui* et sa sœur cadette et épouse *Izanami* sont les créateurs du monde, les père et mère des dieux (*kamis*). Leur premier acte est de faire surgir la terre hors de l'océan chaotique en remuant la vase avec une lance: le limon qui dégoutte de la pointe de la lance s'empile et forme l'*Onogoro-shima* ou monde terrestre. Ils descendent alors du ciel et fixent leur résidence sur la terre, puis ils engendrent charnellement tous les dieux du shintô, y compris le dieu du feu, Hi-no-haya-obo-no-kami, dont la naissance coûte la vie à *Izanami*. Dans le paroxysme de sa douleur, *Izanagui* descend aux enfers (*yomo*) réclamer sa compagne; mais *Izanami*, qui a goûté la nourriture de l'enfer, ne peut lui être rendue. voulant se laver de la souillure contractée dans cet odieux séjour, *Izanagui* se plonge dans un ruisseau, et de chaque partie de son corps que l'eau atteint naît une nouvelle divinité; puis il remonte au ciel. Quant à *Izanami*, elle devint la grande déesse de l'enfer, *Yomo-tsou-oho-no-kami*.

IZAR n. m. Espèce de chasse en usage chez les Kabyles.

— ENCYCL. L'izar est composé d'une pièce de toile de 1 m. 50 de haut environ sur 75 à 90 centimètres de large, peinte sur l'une de ses faces, surmontée d'une tête de chacal dont les yeux ont été remplacés par de petits miroirs, et munie de la queue du même animal, qui se laisse voir dans le bas. Cette toile, tendue au moyen de quatre roseaux placés en croix, forme un bouclier que le chasseur tient d'une main, et derrière lequel il s'abrite, en regardant sans être vu, par deux trous placés à hauteur convenable.

IZARD n. m. Zool. V. ISARD.

IZARD, comté des Etats-Unis (Arkansas); 12,560 hab. Ch.-l. Mount-Olive. — Comté de l'Etat de Nebraska.

IZÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 25 kilom. de Mayenne, près de la Vandelle et de l'Orche naissantes, 1,511 hab. Carrière de granit bleu.

IZÉ, comm. d'Ille-et-Vilaine, arr. et à 10 kilom. de Vitry, 2,076 hab. Minier de fer, haut fourneau et fours à chaux.

IZEAUX, comm. de l'Isère, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Marcellin; 2,901 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de chaussures, clouterie, corderie, corroirie.

IZED (zéd) n. m. Chacun des esprits aériens qui jouent un rôle considérable dans les doctrines dualistes de la Perse. V. YAZATA.

IZEREM, ENNE (mi-in, èn) — du gr. *izéma*, action d'aller au foodj adj. Se dit quelquelques des terrains de sédition.

IZERNORE (*Iarnodurum* sous les Romains), ch.-l. de cant. de l'Ain, arrond. et à 10 kilom. de Nantua, sur l'Acoboanus, sous-affluent de l'Aio par l'Oignin; 932 hab. Scieries, moulins. Nombreuses ruines gallo-romaines. — Le canton a 14 comm. et 4,669 hab.

IZIASLAV I^{er} (Dmitri Iaroslavitch), grand prince de Russie, né en 1025, mort en 1078. Il succéda à son père Iaroslav, et son règne ne fut qu'une longue anarchie. Battu par les Polovits en 1067, il fut chassé de Kiev en 1068 par son cousin Vseslav, qui s'empara du trône. *Iziaslav* ne put reconquérir sa couronne que grâce au roi de Pologne Boleslas II, son cousin. Ses frères, Sviatoslav et Vsevolod, le détrônèrent de nouveau en 1075. Sviatoslav étant mort (1076), *Iziaslav* se réconcilia avec Vsevolod. Il fut tué à la bataille de Tcherougov.

IZIASLAV II (Mstislavitch), grand prince de Kiev, mort en 1154. Il succéda en 1129 à son père Mstislav, comme souverain des principautés de Polotsk et de Minsk, et en 1132 à son oncle Yaropolk comme prince de Peretsiav. Chassé à trois reprises de ses Etats, *Iziaslav*, dont le règne fut une longue suite de combats, fut assez heureux à chaque fois pour ressaisir sa couronne, qu'il laissa à son frère Rostislav de Smolensk.

IZIASLAV III (Davidovitch), grand prince de Kiev, né dans les premières années du xiv^e siècle, mort en 1311. A la mort d'Iziaslav II, il s'allia avec Iouri Iaroslavitch et Sviatoslav pour renverser Rostislav. Iouri s'empara de Kiev, et *Iziaslav Davidovitch* fut cocontenter de Kotchek; à la mort de Iouri (1157), *Iziaslav* se proclama prince de Kiev; il fut détrôné en 1159, et s'allia aux Polovits; il évahit par deux fois la principauté de Kiev, et fut tué au siège de Bieldgroud.

IZIEUX, comm. de la Loire, arrond. et à 11 kilom. de Saint-Etienne, dans une gorge du Pilat, sur le Gier; 6,785 hab. Mine de houille, fabriques de laces, blanchisseries de coton, fabriques de chaux, de fusesaux, de scies; salaisons.

IZIOM ou **IZYOM**, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kharkov), sur le Donetz, tributaire droit du Don; 13,000 hab., ch.-l. d'un district peuplé de 287,000 hab.

IZMAILOFF (Aleksandr Esimovitch), fabuliste russe, né dans le gouvernement de Vladimir en 1779, mort à Saint-Petersbourg en 1831. Il fut vice-gouverneur d'Arkhangel, puis de Tver. Il a publié des romans, notamment *Biednaia Masha* (1801), et surtout des *Fables* (1814), dont les plus remarquables ont été traduites en français par le prince E. Galitzin (1846). Elles abondent en tableaux de mœurs populaires d'une vérité frappante.

IZNAJAR, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cordoue]), près du Génil; 6,050 hab. Pressoirs à huile, distilleries d'eau-de-vie, tanneries.

IZNATORAF, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Jaén]); 2,500 hab. Coquoise sur les Maures par Ferdinand III en 1228.

IZNYK. Géogr. V. ISNIK.

IZONN, comm. de la Gironde, arrond. et à 14 kilom. de Libourne, sur le ruisseau de Caeteraene, affluent de la Dordogne; 1,422 hab. (*Izonnas, aises*). Petit port sur la Dordogne. Vignoble dont des vins rouges corsés et colorés; principaux crus: *Château l'Ermitage* et *la Matie, Château d'Anglade, de Bous Véron et lioumette, la Plagne, a Fyache, au Grand-Bourdieu*, etc.

IZOUARD (Jean-Baudry). V. DELISLE DE SALES.

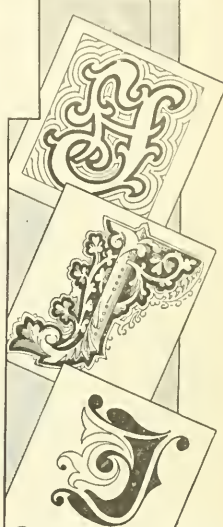


IXORA.



IXOS de Chine.





(ji ou jé) n. m. Dixième lettre et septième consonne de l'alphabet français : Un petit j. Des J majuscules.

— Abrév. Le J est souvent employé, comme initiale des prénoms, pour signifier Jean. *Japhet, Jules, Jacques, J. J. Jean-Jacques, J.-B. Jean-Baptiste, J.-C. Jésus-Christ, J. H. S.* Voir I. H. S.

— Numér. Comme signe numérique, J a été introduit dans la numération romaine au lieu de I : dans les livres un peu anciens, on trouve par ext. *xij* pour XII. || Comme signe d'ordre, J indique le dixième rang : *Le casier J.*

— Escvct. Ilécité. La lettre j, dans les mots purement français, représente une consonne fricative ou continue dentale prépalatale sonore. Ainsi j, de *joie* est produit en allongeant légèrement les lèvres tout ouvertes pour laisser passer la colonne d'air qui frotte contre les dents, pendant que le bout de la langue prend contact avec le palais dur, et que les cordes de la glotte résonnent. La consonne sourde qui correspond au j est *lech*, par exemple dans *choix*. Le g français devant e ou i est identique au j. La lettre j représente aussi : 1° un i consonne en latin (écrit à la moderne), gothique, allemand, etc.; 2° *dj* (cf. le mot *djian*) en sanscrit, vieux français, anglais, etc.; 3° j français en portugais; 4° une vélaire continue en espagnol.

— Gram. comp. On croit que la langue mère indo-européenne possédait, outre l'i consonne, une spirante palatale, qui est devenue le *dzéte* grec, et que les linguistes transcrivent au moyen d'un j. Dans les autres langues indo-européennes, ces deux phénomènes se sont confondus; d'où en latin le j (en réalité i consonne) de *jaecre, jugum, etc.*, plus exactement écrits *iaccr, iugum, etc.* J, consonne initiale du latin, a abouti en français à j, g doux, en passant par les prononciations y, dy et dj : cf. lat. *jacum, franc. jcu; lat. juniperum, franc. gentièvre, etc.*, en provençal et en portugais, au son j ou français; en italien, à *gi* prononcé *dj* (*guidice, lat. juliteum, franc. jage*); en espagnol, à y ou à j spirante vélaire. — J français provient encore : 1° de d initial suivi de e, i en hiatus (*jusc, deusquam; jour, durum*); 2° de l'ed ego(je), devenu ie et placé en hiatus par la chute du g; 3° de i initial précéd-

dant a (*joie = gaudia; jambe = gambam*); 4° de *hi* ou *hy*, dans *déruusalem, Jérôme, Jacinthe*; 5° de z dans *jube = zizyphum*.

— Paléogr. Voir I.

JÀ (du lat. *jam*, même sens) adv. Déjà, maintenant : *Jà le jour se levait.* || Alors : *Jà régnait un prince.* || Certes : *S'il en fut ri et brocardé, il n'est à besoin de le dire.* (P.-L. Courier.) || Vieux mot, qui survit dans le style marotique : — Anc. loc. prov. : *Il est de la race de Jà fait*, il a déjà devoré tout son patrimoine. (Se disait en jouant sur les mots *jà fait*, déjà fait, et *Japhet*, fils de Noé.)

JABALON, rivière de l'Espagne centrale (prov. de Ciudad-Real). Elle naît au versant oord de la sierra Morena, dans le Campo de Montiel, des fontaines abondantes de Montel, serpentant dans le pays vinicole de Valdepeñas, et se perd dans le Guadiana, rive gauche. Cours 165 kilom.

JABALPOUR, Géogr. V. DIBALPOUR.

JABALQUINTO ou **JAVALQUINTO**, bourg d'Espagne (Andalousie prov. de Jaen), non loin du confluent du Guadalquivir et du Guadalimar; 2.400 hab.

JABARI (de l'ar. *jabr*, chose forcée) n. m. Nom d'une secte philosophique musulmane, qui nie le libre arbitre chez l'homme et qui admet que Dieu est l'auteur du bien et du mal qui se produisent dans l'univers.

JABBEKE, comm. de Belgique (Flandre-Occident.), arr. admin. et judic. de Bruges; 2.693 hab. Industrie lièrière.

JABBOK, nom que les Hébreux donnaient à un des affluents de la rive gauche du Jourdain, au nord du lac Zorck, ou *rivière Béne*. À l'époque royale hébraïque, il séparait le pays de Galaad en deux portions presque égales.

JABEL, fils de Lamech et d'Ada, cité par la *Genèse* (ch. IV, 20). Maître de nombreux troupeaux, il fut « père de ceux qui demeurent sous des tentes, et des pasteurs ».

JABESH ou **JABÉS**, ville de Galaad (Palestine). Assignée par les Ammonites, elle fut délivrée par Saül; lorsque celui-ci eut été défait et tué à la bataille de Gelboé, les habitants de Jabesh enlevèrent, de nuit, le corps du roi, pendu aux murs de Bethséhan, et l'ensevelirent.

JABÏN, roi d'Hazor et chef des cités amorrhéennes du Nord, battu par Josué, qui brûla sa ville et partagea son territoire entre les tribus d'Issakhar, de Nephtali et de Za-

bulon. — Un autre **JABÏN**, peut-être simple dédoublement du premier, est mentionné, au temps de Déborah et de Barak, comme ayant opprimé les Israélites.

JABINEAU (Henri), prêtre et controversiste français, né à Etampes vers 1720, mort à Paris en 1792. Entré dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, il devint recteur du collège de Vitry-le-François, mais ses opinions jansénistes le firent interdire deux fois. Il se fit alors recevoir avocat au parlement de Paris. La part qu'il prit aux démêlés du parlement avec l'autorité royale le fit enfermer à la Bastille. En 1791, il se prononça contre la Constitution civile du clergé. Auteur de nombreux ouvrages, il fonda, en 1792, le journal des *Nouvelles ecclésiastiques*.

JABIRU n. m. Genre d'oiseaux échassiers, famille des ardeidés, tribu des écominés, comprenant quatre espèces propres aux régions chaudes du globe.

— Escvct. Les *Jabirus* sont de grandes cigognes à bec très fort, long et pointu, arqué à l'envers, la mandibule supérieure ayant son arête supérieure concave, et vivant dans les marais; leur livrée est blanche et noire, avec le bec rouge, celui-ci traversé par une large bande brune. Le jabiru du Sénégal (*mycteria Senegalensis*) est presque de la hauteur d'un homme; les espèces indiennes (*mycteria Indica* et australiennes (*mycteria Australis*)) en sont très voisines. Une autre espèce (*mycteria Americana*) habite l'Amérique tropicale.

JABLE n. m. Rainure ou foulloire faite au deux extrémités des douves des tonneaux, pour y enclâsser les fonds. Il Partie de la douve qui dépasse le fond en dehors.



Jabiru.

JAMBAGE [*jan-baj*] — rad. *jambé* n. m. Constr. Assise de pierres de taille ou de maçonnerie, destinée à servir de support à une construction quelconque. Nom que l'on donne aux deux montants verticaux d'une laie de porte ou de croisée. On les appelle également **PIENS** ou **PIENNES**, quand ils sont montés et recouverts la rambe d'une voûte ou arc. « Jambages d'un tour, Nom donné à deux gros-pices de bois d'équarrissage, posés à plomb sur des jumelles et assujetties par des liens. » *Jambage de cheminée*, Maçonnerie en briques ou en plâtras, sur le mur monte verticalement jusqu'à hauteur du maître de la cheminée. — **Calligr.** Trait perpendiculaire ou légèrement incliné : Les **JAMBAGES** d'un m., d'un v.



J, J, jambages.

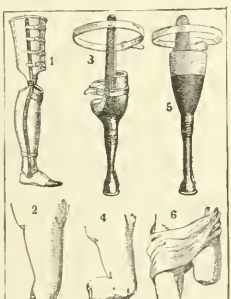
— **Féod.** Droit de *jambage*, Droit qui s'étaient donné certains seigneurs de poser leur jambe dans le lit nuptial de leurs vassaux, comme représentation symbolique du droit de *cuisseage*. — **Vénér. et techn.** Partie de la peau d'un animal qui recouvrait les pattes.

JAMBART [*jan-bar*] n. m. Ancienne pièce d'armure destinée à protéger la jambe. Sya. de **JAMBÉRE**.

JAMBE [*janb*] — du lat. *prop. gamba*, jaret des animaux n. m. Partie des membres inférieurs de l'homme qui s'étend depuis le genou jusqu'au pied : *Avoir la jambe bien faite*. « Membre inférieur de l'homme, y compris la cuisse : *Avoir de grandes JAMBES*. » Partie des membres de certains animaux, qui répond à la jambe de l'homme : *Cheval trop haut sur JAMBES*.

— **Par ext.** Appliqué à marcher : *Courir à avoir bonne jambe* dans le même sens : *Avoir des JAMBES de cerf*.

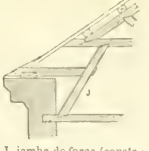
— **Loc. div.** : *Gras de la jambe*, Mollet. *À toutes jambes*, Très vite. « *À mi-jambe*, Jusqu'au milieu de la jambe. » *Jambe de ça*, *jambe de lui*, *jambe de là*, À quelconque ou des jambes écartées : *Se placer sur une jambe de ce côté*, *Jambe de là*, *Jambe de ça*. « *Par-dessous la jambe*, Sans se donner de mal, très facilement. » *Jouer quelqu'un par-dessous la jambe*, Prendre l'avantage sur lui sans aucun effort. « *Trailer quelqu'un par-dessous la jambe*, Le traiter avec mépris. » *Fig.* *Jeter un chat aux jambes de quelqu'un*, *À quel qu'un*, Lui causer un embarras. « *Passer la jambe à quelqu'un*, Lui donner un croc-en-jambe. — Au fig. Le desservir trahissemment. » *Il rompt à quelqu'un un bras et jambes*, Le ruiner de coups, le maltraiter très fort. — *Fig.* *Couper, Céder un bras et jambes à quelqu'un*, Le mettre dans l'impossibilité d'agir. « *Se garder le suppléer, à trailer la jambe*, Marcher avec peine. » *Natler que d'une jambe*, Au fig. Aller mal. « *Donner des jambes*, Faire courir : *La peur, dit-on*, **BONNE DES JAMBES**. » *Avoir plus de jambes*, Être bien fatigué, n'être plus en état de marcher. *Jambes de coton*, Jambes molles. « *Tendre ses jambes à son cou*, *Jouer des jambes*, Se sauver en toute hâte. » *À faire la belle jambe*, Au fig. Etaler avec complaisance ses avantages physiques.



1. Jambe articulée pour (3) amputation au niveau du genou ; 3. Jambe de bois de cerf pour amputation au-dessous du genou. 5. Pilon pour (6) amputation à mi-cuisse. — **Jambe du soleil**, Nom donné par le peuple aux rayons obliques que projette le soleil sur l'horizon par un temps nébuleux. — **Jambes de vin**, *Jambes en manches de veste*, Jambes torsées. « *Faire Jambes de vin*, Boire copieusement. » *En aller sur une jambe*, Ne boire qu'un seul verre. — **Archéol.** *Jambe de proue*, Cordage du gréement des anciennes galères, employé comme plan, quand on dressait le mâit, et comme retenue, quand on couchait sur le pont. — **Constr.** Pilier ou chaîne en pierres de taille, que l'on intercale dans un mur construit avec des matériaux de

faible dimension, afin de rendre ce mur plus résistant. « *Jambe de force*, Chacune des deux pièces de bois incli-

nées et posées vers les extrémités d'une poutre, pour la décharger en diminuant sa portée. — Dans un comble à entrant retonné, Pièce de bois inclinée, qui se relie aux deux chevrons ou encore l'entrant principal avec l'arbalétrier. (En charpenterie, *Jambe de force* est syn. de **CONTRA-FORCE**. V. ce mot.) « *Jambe de force*, Pilier en pierres taillées, dont les queues font buttoise dans un mur de refend. » *Jambe d'encourcure*, Pilier à l'angle d'un mur. *Jambes sous poutre*, Chaînes en pierres de taille, mise dans un mur pour soutenir la poutre. « *Jambe étrière*, Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen. » *Jambe parpainge*, Chaîne en pierres de taille formant parement.



J, jambe de force (constr.)

— **Manège**, Partie comprise entre le sabot et le jarret, chez le cheval. « *Jambe montoir* ou *Jambe de dedans*, *Jambe gauche* de devant ou de derrière. » *Jambe du hors montoir*, *Jambe droite* de devant ou de derrière. On dit aussi **JAMBE DE DEHORS**. « *Rétrocurer la jambe du dedans* ou *celle du dehors* d'un cheval, Modifier l'allure primitive du cheval, par l'action oblique et croisée d'une rêne, ce qui le force à changer de direction de telle ou de telle façon. » *Jambe de devant*, *Jambe de dehors*, *Jambe à l'intérieur* ou *celle du côté intérieur*, du côté extérieur du manège. « *Chercher sa cinquième jambe*, Se dit d'un cheval fatigué, qui s'appuie sur la bride.

— **Mar.** Montant de la poulaine ou de l'arrière-train d'un cheval, qui sert à raccourcir un cordage qui n'a pas destiné dans une poulie. (Pli qui fait faire à un cordage la torsion du commettage.)

— **Métall.** *Jambe d'ordon*, Charpente de bois ou de fer supportant les tourillons des burasses.

— **Métrol.** *Jambes de compas*, Branches d'un compas. « *Règles mobiles* d'un compas de proportion. » *Jambe d'une machine de filet*, Longueur du fil qui forme un des côtés de la maille. « *Jambes*, Ailes qu'on ajoute à certains filets fixes, par exemple aux verveux.

— **Medic.** Partie qui, chez les bêtes fauves, s'étend depuis le talon jusqu'aux os, laissant leur trace sur la terre quand la bête marche. « *Chez les bêtes noires*, Partie s'étendant du talon jusqu'aux gardes. » *Avoir la jambe ramollie*, Se dit d'un animal dont les os ou les gardes sont très rapprochés du talon. « *Avoir la jambe large*, Se dit d'un animal chez lequel la distance comprise entre les deux os ou les deux gardes est assez grande. » *Avoir la jambe retirée ou serrée*, Se dit d'un animal dont l'intervalle entre les os ou les gardes est presque nul.

— **Zool.** Expression générale par laquelle on désigne les tibias des insectes et les derniers articles des pattes chez les divers articulés. — **ENCYCL. ANAT.** La *jambe* s'étend du genou au pied ; son squelette est formé d'un tibia et d'un péron. Les muscles qui la composent, au nombre de 14, sont : dans la région antérieure, le jambier antérieur, l'extenseur commun des orteils, l'extenseur propre du gros orteil, le péronier antérieur, dans la région externe, le long péronier latéral, le court péronier latéral ; dans la région postérieure (mollet), le jumeau externe, le jumeau interne, le soleaire, le plantaire grêle, le poplité, le jambier postérieur, le fémorotibial commun des orteils, le fémorotibial propre du gros orteil. Les nerfs sont, avant les branches du saphène interne, le nerf tibial antérieur et le nerf musculotibial ; en arrière, le nerf tibial postérieur. Les vaisseaux sont l'artère tibiale antérieure, l'artère tibiale postérieure. Les veines accompagnent les artères, mais la jambe est enveloppée par un *fascia superficiel*, dans lequel cheminent les veines saphènes.

— **La jambe chez l'homme** atteint de plaies, de fractures comme tous les autres segments des membres, mais on y distingue plus particulièrement la périostite, l'ostomyélite, les ulcères variqueux et la gangrène sèche. — **La jambe** On entend, en principe, par *jambe*, la région de tout mammifère qui s'étend entre la cuisse et le tarse, mais aussi, chez certains animaux, tels que le cheval, le mouton, tout entier, de l'épaule au pied. Comme, dans la plupart des mammifères, la cuisse est plus ou moins longue par rapport à la masse du corps et participe à la formation de la croupe, on entend par « *jambe* » et la région tibiale et la région tarsienne (ceci s'appliquant aux membres postérieurs). Quant aux antérieurs, ou jambes de devant, l'homologie des parties reste la même, l'épaule correspondant à la cuisse, et les bras et l'avant-bras. De même les jambes des oiseaux comprennent le tibia et le tarse. — **Art vétér.** La *jambe* du cheval s'étend de la partie inférieure de la cuisse au jarret. Elle a pour base osseuse le tibia et le péroné qui sont situés extérieurement et en arrière par les muscles fémorotibiaux et extenseurs du canon et du pied. Sa face interne ne porte entre l'os et la peau que quelques aponévroses. La face postérieure de la jambe est presque entièrement recouverte par les muscles chassés de la lisse. En avant, elle doit présenter une saillie très prononcée, analogue à celle de l'avant-bras, et formée par les muscles correspondants. — **À la face interne** rampe obliquement la veine saphène, qui se continue sur le plat de la cuisse. — **La longueur de la jambe** influe beaucoup sur les qualités du cheval. On reconnaît le trait distinctif de la force dans la brièveté ou dans un grand développement des muscles ; mais, alors, les mouvements sont courts et les allures raccourcies ; on doit alors s'occuper de leur correction par les exercices de la selle. Par contre, la jambe longue, mais chevillée de gros trait, par exemple, est un cheval bien musclé, est à rechercher pour les chevaux de course.

— **Chez le bouf**, la jambe est courte et forte ; elle est plus longue chez le mouton. Chez le chevre, elle atteint presque la longueur de celle des ruminants courteurs, comme le

chevreuil, la gazelle, etc. Elle offre aussi une grande longueur chez le chien, surtout le lévrier, et le chat.

JAMBÉ, **ÉE** [*jan aj*] Qui a la jambe d'une façon défective. *Être mal, bien JAMBÉ*.

JAMBE, comm. de Belgique (prov. de Namur), arr. admin. et judic. de Namur, sur la Meuse ; 4.850 hab. Verrieres.

JAMBE D'AMAN n. f. Itaque de drisso d'une antenne

JAMBE DE BOIS (la), surnom que l'on donnait au général Daumesnil, qui avait eu une jambe amputée.

JAMBELET [*jan, bi*] n. m. Bijou pour la jambe, comme le bracelet est pour le bras.

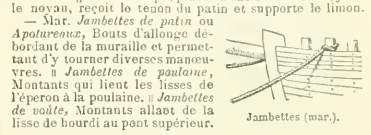
JAMBETTE [*jan-bé*] n. f. Petite jambe. « Croc-en-jambe : Donner la JAMBETTE à quelqu'un.

— **Fig.** Coucou de poche, dont la lame se replie dans le manche.

— **Agric.** Pièce de la charque qui relie la halle au sep.

— **Comm.** Pneu de marte zibellino le qualité inférieure.

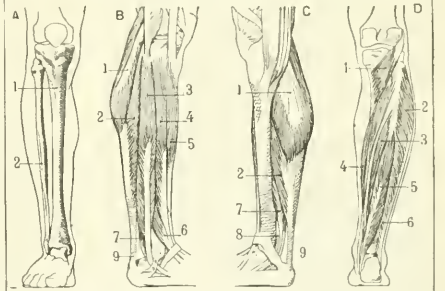
— **Constr.** Petite pièce de bois debout, qu'on emploie dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou tout autre partie de la charpente. « *Jambette d'échiffre*, Poutre qui, placée au bas d'un escalier, joint le noyau, reçoit le tesson du pain et supporte le limon.



Jambettes (mar.)

JAMBI ou **DIAMBI**, principal fleuve de l'île de Sumatra (Malaisie). Il sort du massif d'Indrapocra, dans la cordillère occidentale, coule dans une région extrêmement élevée, où il reçoit, par la droite, le Battang-Hari, et finit dans la mer de Chine par un très fort défilé. Il est navigable sur les deux tiers de son cours (600 kilom.).

JAMBI ou **DIAMBI**, ancien sultanat de Sumatra, de vœux, depuis 1858, un district administratif hollandais. Il est situé entre ceux d'Indragiri et de Palembang, dans le



Jambe : A. Face antérieure (os) ; 1. Tibia ; 2. Péroné. — B. Face externe. — C. Face interne (muscles superficiels) ; 1. Jumeau ; 2. Soleaire ; 3. Long péronier ; 4. Extenseur commun ; 5. Jambier antérieur ; 6. Péronier antérieur ; 7. Long fémorotibial commun ; 8. Jambier postérieur ; 9. Tendon d'achille. — D. Face postérieure (muscles profonds) ; 1. Popité ; 2. Long péronier ; 3. Jambier postérieur ; 4. Long fémorotibial commun ; 5. Fémorotibial du gros orteil ; 6. Court péronier.

bassin du Jambi, 86.000 hab. Grand trafic de poudre d'or Capit. Jambi (3.000 hab.).

JAMBIER [*jan-bi-é*], **ERE** **AJ**. Relatif à la jambe : Les muscles **JAMBIERS**.

— **Substantif**, au masc. : Le **JAMBIER** antérieur, postérieur.

— **n. m.** Techn. Morceau de bois courbe, qui sert à tenir écartés les jambons de derrière d'une bête abattue, pendant que le boucher l'habille. « Chacune des deux parties de la courroie que le couvreur ou le peintre en bâtiment s'attache aux jambons pour monter et se maintenir le long de la corde à noués.

— **Bot.** *Jambier blanc*, Espèce d'agaric des environs du Paris.

— **ENCYCL. ANAT.** Le *jambier antérieur* fléchit le pied sur la jambe et porte la pointe du pied en dedans ; il s'insère sur la face externe du tibia par un corps charnu auquel succède un tendon qui se dirige obliquement en dedans et va s'insérer sur le côté interne du premier cunéiforme et sur le premier métatarsien.

Le *jambier postérieur* est extenseur du pied sur la jambe ; c'est un muscle profond, placé entre le long fémorotibial commun des orteils et le long fémorotibial propre du pouce. Il s'insère en haut à la partie postéro-externe du tibia, au ligament interosseux et au péroné ; en bas, il finit par un tendon qui passe derrière la malléole antéro-intérieure et s'attache au scaphoïde au premier cunéiforme.

JAMBÏÈRE [*jan*] n. f. Housseau, partie du vêtement qui protège la jambe. « Sorte de guêtre en cuir lisse ou en cuir de botte. » Courroie de drap dont on entoure les jambes du cheval.

— **Archéol.** Gaine, Nym. de CHAUSSES À AMBIE.

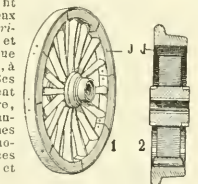
— **Jou**, Guêtre de cuir revêtue extérieurement de bandes

JANSEN (Pierre-Jules-César), savant français, né à Paris en 1821. En 1850, il acquit le titre de docteur des sciences physiques, avec une thèse sur la vision. De 1855 à 1871, Janssen professa un cours de physique générale à l'École spéciale d'architecture. En 1868, l'Académie des sciences, à la suite de son voyage dans l'Inde, lui accorda la prix Lagrange. Janssen a été chargé de nombreuses missions scientifiques au Pérou (1857-1858), pour la détermination de l'équateur magnétique; en Italie (1861-1862 et 1861), pour étudier les raies telluriques du spectre solaire; à Santorin (1867), pour l'étude du volcan, alors en éruption; aux Açores (1867), pour des études magnétiques et topographiques avec Ch. Sainte-Claire Deville; à Guntor (Inde anglaise), en 1868, pour l'observation d'une éclipse de soleil, observation qui amena la découverte de la nature des promérides; à Oran (1870), durant le siège de l'observatoire de l'observatoire d'une troisième éclipse; en Asie (1871), pour l'éclipse totale du 12 décembre 1871, au cours de laquelle il put constater une nouvelle et dernière enveloppe gazeuse du soleil, qu'il nomma *atmosphère coronale*; au Japon (1874), pour l'observation de son passage au zénith; à Santorin, en 1867; Communication à l'Académie sur l'observation de l'éclipse annulaire à Trani; Rapport à l'Académie sur l'éclipse totale du 18 août 1868, observée à Guntor; etc.

Jules Janssen.

JANSENS VAN NUYSSEN (Abraham), peintre flamand, né à Anvers en 1575, mort en 1632. Élève de Jean Steen et de Philippe de Champaigne, il se consacra avec Rubens. Ses toiles, qui sont presque toutes en Hollande et en Belgique, sont d'un riche coloris. On peut citer : *L'adoration des Mages*, la *Vierge soutenant le corps de son fils*, la *Foi et l'Espérance soutenant la Vieillesse*, etc.

JANSENS (Jean-François-Joseph), musicien belge, né et mort à Anvers (1801-1835). Élève de Lesueur, il écrivit une messe à 4 voix, puis fit représenter, à Anvers, deux opéras-comiques : *Le Père riche et la fille pauvre*, etc. et revint ensuite à la musique d'église. Il perdit la raison, à la suite d'un incendie. Ses compositions comprennent 5 messes avec orchestre, 1 *Te Deum*, 25 motets, psalmes, hymnes et antennes avec orchestre, 2 symphonies, 2 cantates, des pièces pour musique d'harmonie et des romances.



Jante. 1. De roue ordinaire; 2. De wagon (coupe); 3. De chariot; 4. De char; 5. De char à bancs; 6. De char à cheval; 7. De char à bras; 8. De char à bœufs; 9. De char à mules; 10. De char à chevaux; 11. De char à ânes; 12. De char à chèvres.

JANTE (peut-être d'une forme bas lat. *gantia*, dérivée de *gamba*, jambe) n. f. Pièce de bois ou de métal courbée, qui forme le cercle extérieur d'une roue, d'un chariot, etc.

JANTHINE ou **JANTHINA** n. f. Genre de mollusques gastéropodes, type de la famille des *janthinidés*, comprenant vingt-cinq espèces marines.

— ENCYCL. Les *janthines* sont remarquables par leur coquille mince, violette, très fragile; l'animal se soutient sur l'eau au moyen d'un long tube, qu'il sécrète et qu'il détache à volonté. Ce sont des mollusques de haute mer; leur couleur violette ou bleuâtre les rend presque invisibles dans l'eau; ils sont très carnassiers et vont par troupes. La *janthina bicolor* habite la Méditerranée, la *janthina fragilis*, les Antilles; quelques espèces sont très communes dans le tertiaire.

JANTHINIDÉS n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes prosobranches céphalopodes, comprenant les *janthines* et les *recluzes*. — Un JANTHINIDE.

JANTHOCINCLE ou **JANTHOCINCLA** (sib) n. m. Sous-genre de gallinules, comprenant six espèces propres à l'Himalaya.

— ENCYCL. Les *janthocincls* sont de beaux oiseaux roux, fauves ou bruns, variés de taches ou d'ocelles; l'un blanc janthin. Le *janthocincla ocellata*, du Népal, peut être pris comme exem-

ple; il mesure 0m,30 de long, y compris sa large queue étalée en éventail et blanche au bout.

JANTHENAS (b-nias) n. m. Sous-genre de *carpophaga*, appartenant soit au huit espèces de la région néo-guinéenne.

— ENCYCL. Les *janthenas* sont de beaux et gros pigeons domestiques, à reflets métalliques verts ou pourpres; ils ont en général la tête et le ventre gris ou blancs. Une des espèces les plus communes est le *janthenas fulviventris*, répandu des Moluques du Nord jusqu'au milieu de la Nouvelle-Guinée; son plumage est très recherché.



Janthenas.

JANTIER (ti-é) n. m. ou **JANTIERE** n. f. Instrument pour assembler les divers parties courbes qui constituent la jante d'une roue.

JANTILLE (ll mill. — rad. jante) n. f. Chacune des arbes garnissant la périphérie de la roue d'un moulin à eau. On dit *manivelle JANTILLE*.

JANTILLER (ll mill. v. a.) n. m. Genre de jantilles.

JANUAL, ALE, AUX adj. Mythol. rom. Qui appartient, qui a rapport à Janus.

— n. f. pl. Pêtes qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Janus.

JANUALIEN (ti-in) adj. n. Se disait de certains vers composés en l'honneur de Janus.

JANULUS ou **JANULUS** (huss) n. m. Genre d'arachides aranéides, famille des thérididés, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans les régions tropicales du globe, à l'exception de l'Afrique.

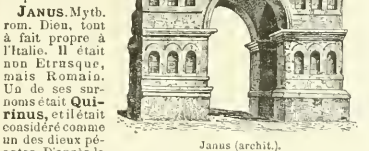
— ENCYCL. Les *janules* sont de petites araignées errantes, remarquables par les deux têtes tuberculeuses de leur région frontale, les chélicères très large, rhomboidal ou globuleux. L'espèce type est le *janulus bicarinis*, d'Australie septentrionale; le *janulus Malachinus* habite le Brésil; le *janulus taparatus*, Ceylan; le *janulus erythrophthalmus*, le Venezuela et les Antilles; etc.



Janus.

JANUS (nuss) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des proto-botidés, comprenant quelques espèces des mers d'Europe. Les Janus sont des animaux plats, allongés, ovales, avec les tentacules feuilletées. L'espèce type est le *janus cristatus* des mers d'Europe.

JANUS (nuss) n. m. Archit. rom. Porte voûtée ou en forme d'arc, servant de passage sur une voie publique.



Janus (archit.).

JANUS Myth. rom. Dieu, tout à fait propre à l'Italie. Il était représenté en deux visages, mais Romain. Un de ses sur-noms était *QUIRINUS*, et il était considéré comme un des dieux pénaux. D'après la légende romaine, son règne correspondait à l'âge d'or du Latium, et Saturne, qui s'y avait accueilli, lui aurait enseigné l'agriculture. Sa figure, au double visage, se retrouve évidemment sur les plus anciennes monnaies romaines. La légende qui le fait venir de Grèce par le détroit de l'Épire, est de date relativement récente. Il était le dieu des portes. Ses sanctuaires, en forme d'arcs à deux ou quatre faces, se trouvaient ordinairement aux carrefours, aux lieux de passage, aux portes des villes. On l'invoque le matin; le premier jour du mois, le premier mois de l'année lui sont consacrés. Par une extension nouvelle, on le fit jusqu'à le considérer comme le créateur de toutes choses et le père des dieux. Il avait à Rome un grand nombre de temples. Le plus vénéré était celui du Forum, fondé par Numa, et dont les portes roulaient la paix ou la guerre, suivant qu'elles étaient fermées ou ouvertes. Elles ne furent fermées que neuf fois en plus de mille ans. Il existe encore à Rome deux arcs de Janus. L'un, celui de *Janus Quadrifrons*, est admirablement conservé.

JANVIER (vié — du lat. *januarius*; de *Janus*) n. m. Premier mois de l'année grégorienne. Une ordonnance royale fixe le commencement de l'année au 1^{er} JANVIER. (Chateaub.)

— Fig. Un soleil de janvier, Une personne sans énergie. *Bonhomme Janvier*. Personnage de la légende enfantine, sorte de saint Nicolas, qui apporte aux enfants les joujoux du premier de l'an. (On le représente sous les traits d'un vieillard à barbe blanche, chargé de jouets.)

— Antiq. rom. *Calendes de janvier*, Saturnales qu'on célébrait à la fin de décembre. V. SATURNALES.

— ENCYCL. Chronol. Dans la réforme qu'il fit du calendrier, Numa déplaça le mois de janvier, et le fit passer du onzième rang au premier, où il est resté. Ce mois, qui compte trente et un jours dans le calendrier moderne, commence ses jours après le solstice d'hiver. Dans la concordance avec le calendrier républicain, le 1^{er} janvier répond, à peu près, au 13 nivôse, et le 31 au 11 pluviose.



Le mois de Janvier, émail de P. Raymond. (Louvre).

— Econ. rur. *Grande culture*. En raison des gelées ou du mauvais temps, les travaux de culture sont à peu près suspendus pendant le mois de janvier. L'agriculteur en profite pour faire les charrois que, faute de temps, il lui serait difficile d'opérer dans un autre saison, pour nettoyer les machines et les outils, remettre en état les fossés, les chemins, les clôtures.



Le mois de Janvier, peinture de Cabanel. (Ancien Hôtel de ville de Paris.)

achever le battage des céréales, le bottelage du foin, effectuer, s'il est possible, quelques labours ou défrichements et transports de fumiers, ou même, quand le temps s'y prête, des semailles tardives ou très précoces.

Travaux. Labours de décaissement. Epandage des fumiers et composts. Provigoage. Salafage des schémas. **Arbres fruitiers.** Taille des arbres en espalier si la température est favorable, dépalissage des branches à fruit. Nettoyage des écorces et soins divers. Stratification dans le sable des noix ou amandes qu'on sèmera au printemps. On répand au pied des arbres les cendres détrempées, des narses, des fossés, les jus de fumier, les gadoues fermentées, etc.

Jardins potager. Défoncements. Transports de fumiers. Semis, en bonno exposition, de pois hâtifs, oignons, légumes de saison, et soins sur couche ou sous cloche de carottes hâtives, radis, aubergines, concombres, melons, céleris, choux pommés. Ouverture des fosses à asperges. On récolte mâches, épinards, persil, poireaux, crochets, choux de Bruxelles, scorsonère, etc. On butte les pissenlits et les cranblès.

Jardins d'agrément. Plantation des arbres d'ornement en terrain sec, à l'exception des arbres résineux.

Forêts. Exploitation des futaies et taillis, et façonnage des arbres abattus. Récolte de semences. Émondage des saules et peupliers.

JANVIER (sint ne), édit rendu à Saint-Germain-en-Laye le 17 janvier 1562, qui accordait aux protestants l'autorisation de « tenir prêches » en pleine liberté, hors des villes, de jour et sans armes (sauf, en ce qui concernait les gentilshommes, celles dont ils ne se séparaient pour ainsi dire jamais : l'épée et la dagger); celle de « tenir synodes et consistoires », en présence des officiers du roi; l'autorisation de « recueillir charités et aumônes », mais à titre volontaire et individuel. Les protestants restaient soumis aux dîmes et redevances ecclésiastiques, aux règlements canoniques touchant les jours de chômage et les empêchements en matière de mariage; il leur était interdit de tenir dans leurs réunions aucun propos injurieux contre les rites et les célébrités catholiques.

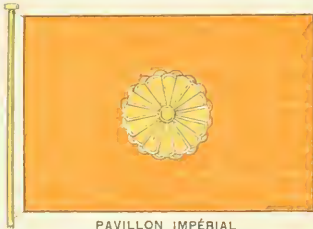
Quelque incomplète qu'elle fût au point de vue de l'égalité des classes, la victoire parut immense aux protestants. Théodoric de Bèze envoya le texte de l'édit à Calvin, avec annotations triomphantes. De sa violation (massacre de Wassy, 1^{er} mars 1562) sortit la guerre civile.

JANVIER (saint), évêque de Bénévent et martyr, né probablement à Naples vers 250, mort à Pouzzoles en 305. Il était évêque de Bénévent au moment de la persécution de Dioclétien. Conduit à Pouzzoles le 21 janvier, le 21 avril 301, la ville de Naples le prit pour patron dès le 1^{er} siècle, et son culte devint rapidement populaire dans toute l'Italie. Ses reliques, d'abord déposées à Naples vers 350, furent enlevées, en 825, par Sicon, prince de Bénévent. C'est seulement en 1496 que le roi des Deux-Siciles, Ferdinand, les fit de nouveau transporter dans une crypte de la cathédrale de Naples, où elles sont encore, chaque année, visitées par un grand nombre de pèlerins. Deux ampoules contiennent, d'après la tradition, quelques gouttes coagulées de sang de saint Janvier. Elles donnent lieu à un fait périodique fameux, connu sous le nom de « miracle de saint Janvier ». Il consiste en ce que le sang coagulé, étant exposé à la vénération des fidèles, se liquéfie et entre en ébullition. La liqueur a lieu le jour de la fête du saint, de plus ou moins de mai; et dans les circonstances déjà énoncées, si elle ne se produit pas, le peuple apollitain y voit un mauvais présage. En 1789, le général français Championnet, s'étant emparé de Naples, se

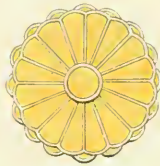
Bonhomme Janvier.



1. Sergent-major de la garde. — 2. Capitaine de la garde. — 3. Soldat de la garde. — 4. Soldat d'infanterie de ligne. — 5. Officier d'état-major (cavalerie). — 6. Capitaine d'infanterie de ligne. — 7. Général major 'grande tenue'. — 8. Maréchal (grande tenue). — 9. Lieutenant général (petite tenue). — 10. Soldat de troupe coloniale. — 11. Lieutenant d'état-major. — 12. Capitaine de troupe coloniale. — 13. Soldat de pionniers. — 14. Capitaine de pionniers. — 15. Sergent de pionniers.



PAVILLON IMPÉRIAL



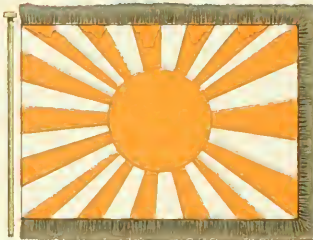
ARMES DU JAPON



PAVILLON DE COMMERCE



Cocarde.



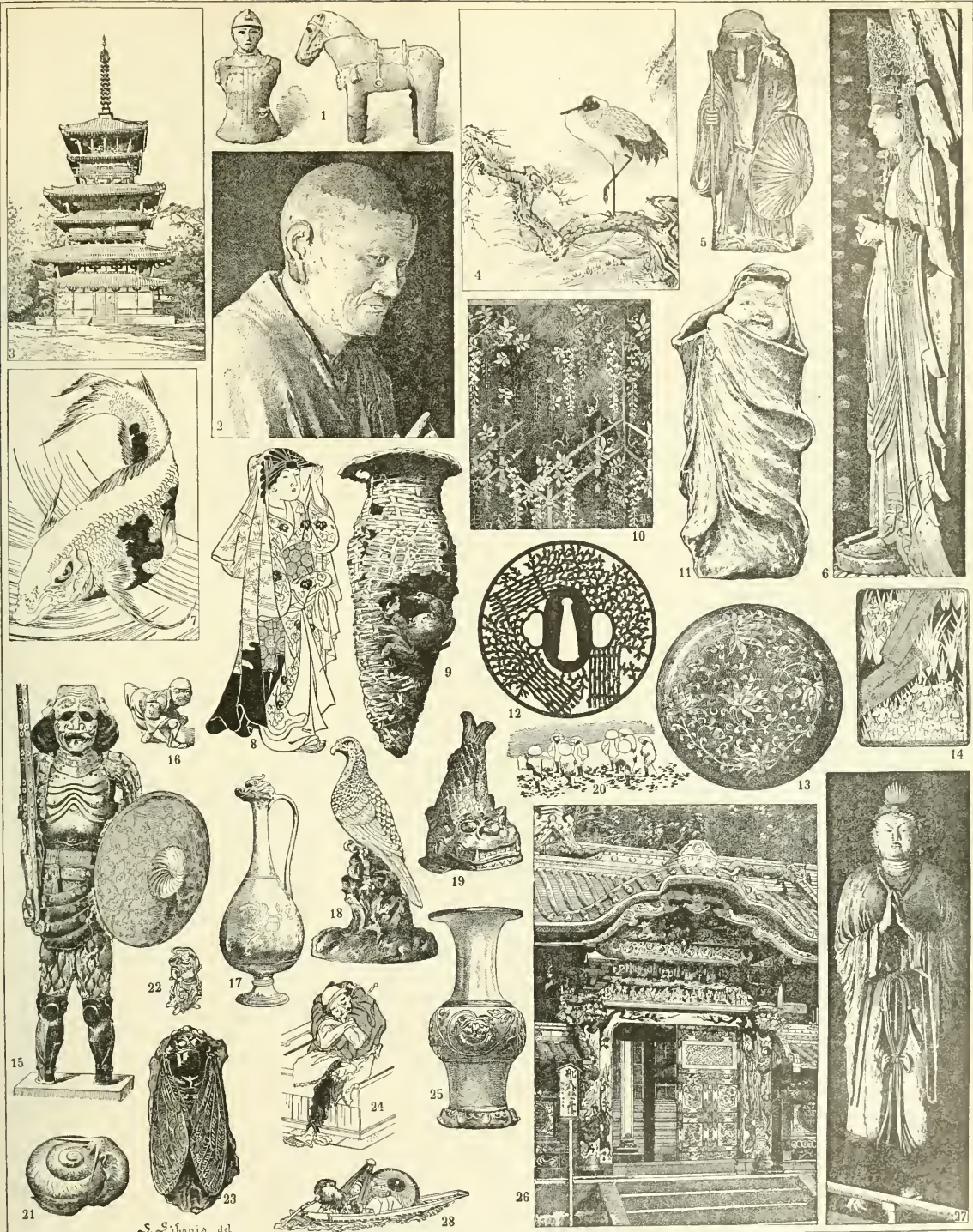
PAVILLON DE GUERRE



Cocarde.



1. Soldat d'artillerie. — 2. Médecin-major. — 3. Trompette de cavalerie de la garde. — 4. Lieutenant-colonel d'artillerie de ligne. — 5. 1^{er} lieutenant de cavalerie de la garde. — 6. Major de gendarmerie. — 7. Officier de cavalerie de ligne. — 8. Maréchal des logis de gendarmerie. — 9. Sergent d'artillerie de la garde. — 10. Infirmier. — 11. Ecole des calets. — 12. Cavalerie de ligne. — 13. Intendant. — 14. Officier du train. — 15. Trésorier. — 16. Musique militaire. — 17. Chef de musique.



S. Sibono del.

* Signet, Demain, 1886

JAPON. — 1. Figures en terre d'époque préhistorique. — 2. Statue, en bois peint, conservée à Nara (vii^e s.). — 3. Pagode du temple de Yakoushidji [province de Yamato] (viii^e s.). — 4. Cigogne sur une branche de pin, peinture à l'encre de Chine, par Kaso Motonobou (xvi^e s.). — 5. Renard en pelerin, pièce de céramique, par Ninsel (xvii^e s.). — 6. Statue de Kōnanon, en bois, du temple de Hōriouji, à Kyoto (vi^e s.). — 7. Étude de prison, gravure de Hokusai. — 8. Figure de geisha, gravure de Soukōmōchi. — 9. Porte-bonnet en bronze (xvii^e s.). — 10. Fragment de robe, en soie brochée (xvii^e s.). — 11. Porte-bonnet, en grès émailé, représentant Oudz amé, par Shinō (xvii^e s.). — 12. Garde en fer à jour (travail du xv^e s.). — 13. Boîte à miroir, en laque d'or incrusté de nacre, exécuté pour l'impératrice Maszō (xvi^e s.). — 14. Algaïère en bronze incrustée. — 15. Couverture d'acier, en laque, par Kōei (commenc. du xviii^e s.). — 16. Armure (xvi^e s.). — 17. Armure royale de Madrid. — 18. Netzké en bois, par Tometsko (xviii^e s.). — 19. Algaïère en bronze incrustée d'or (viii^e s.). — 20. Faïence en porcelaine de Mikavaji (xvii^e s.). — 21. Casque en fer (xvi^e s.). — 22. Croquis par Hokkei. — 23. Colimaçon netzké, par Masanao (xviii^e s.). — 24. Menzaki en or, représentant le dieu de la Force. — 25. Grosse mouche netzké, par Tonibarou (1789). — 26. Vase en bronze (xvii^e s.). — 27. Statue dieu de la Force. — 28. Grosse mouche netzké, par Tonibarou (1789). — 29. Vase en bronze (xvii^e s.). — 30. Porte principale du grand temple de Nikkō (xvii^e s.). — 31. Statue dieu de la Force.

JAQUERIE — JARDIN

une cloche distincte correspondant aux leurs, aux demies ou aux quarts. Souvent, le jaqueton était accompagné de toute une procession figurées, comme dans la fameuse horloge de la cathédrale de Strasbourg.

JAQUERIE n. f. Hist. V. JAQUERIE.
JAQUEROTTE n. f. Bot. V. JAQUEROTTE.
JAQUET (je) n. m. Nom vulgaire de la petite bécaissine, ou l'on appelle également bécaissine soude.
JAQUETTE (kè) — dimin. de jaque n. f. Mod. Vêtement d'homme qui, par derrière, est fait comme une redingote,



Jaquette de paysan (sur s.); 2 Jaquette (sur s.); 3, 4 Jaquettes modernes (homme et dame).

mais dont les pans de devant s'arrondissent ou s'évasent jusqu'à la hauteur des genoux. Vêtement de femme, qui se porte par-dessus le corsage. (Il est ajusté à la taille et s'arrête au hanches.)

— Sorte de robe qu'on met aux petits garçons, avant de leur donner la culotte. Porter encore la JAQUETTE. Trosser la jaquette à un enfant. Se mettre à la fouetter.

— A partir du XVIII^e siècle, Vêtement court de paysan; espèce de justaucorps court, veste sans manches. (Au XVIII^e siècle, la jaquette devint un jeu de justaucorps. — Artil. Manchon d'acier qui, dans la construction des canons, renforce le tube intérieur au lieu et place de frettes, ou bien est posé par-dessus une couche de cellulose.)

JAQUETTE (kè) n. f. Nom vulgaire de la pie.

JAQUIER (ja) n. m. Espèce d'arbre du genre artocarp. Syn. JACA. (On écrit aussi JACQUIER.)

ENCYCL. Le jaquier ou jaca, qui a jusqu'à six mètres, dont les feuilles, très découpées, rappellent celles du figuier et dont les soroses, inappropriément appelées arêtes, plus grosses qu'une tête humaine, verdâtres, couvertes de tubercules polyédriques, contiennent, au milieu d'une pulpe farineuse, un quinzième de grains de vrais fruits.



Jaquier: Fleur et fruit.

— Origine. Le jaquier de Malaisie, à feuilles entières (artocarpus integrifolia) ou jaca, s'emploient aux mêmes usages.
— Origine. Le jaquier de Malaisie, à feuilles entières (artocarpus integrifolia) ou jaca, s'emploient aux mêmes usages.

JAQUOTOT (Marie-Victoire), peintre sur porcelaine, né à Paris en 1778, mort à Toulouse en 1855. Elle fut admise, en 1800, à la manufacture de Sévres, travailla toute sa vie à la cour, successivement sous Napoléon, Louis XVIII et Charles X, qui la nomma premier peintre sur porcelaine du roi, mais eussa du paraître à la cour, à l'avènement de Louis-Philippe. Après la paix de Tilsit, elle fut chargée par Napoléon de peindre le service de dessert destiné à l'empereur de Russie. Parmi ses ouvrages, remarquables par la finesse du dessin et la vérité du coloris, on cite quelques copies de Raphaël : la Vierge et l'Enfant Jésus (1812); la Vierge à la cierge (1814); la Belle Jardinière 1817; la Vierge aux poissons (1817); la Vierge aux vitelles 1819; une Corinne, de Gérard (1827); des Girolets; etc.

JAR ou JARS (jar) — peut-être abrégé de jargon; peut-être de jars, male de l'ivoire. (V. JARS) n. m. Pop. Argot. Le Désider, Entraver, Jaspiner le jar, Parler argot. (On dit aussi GER, et GIER.)

JAR, JARD ou JARRE (jar) n. m. Nom qui les pêcheurs de la Jare donnent à des bancs de sable calcaireux qui se forment dans le fluvo et sont balayés par des courants vifs, mais peu profonds. En Champagne, Sables abandonnés par l'eau et transformés en promenades : le GRAND JAR d'Épernay.

JARACATIE n. f. Bot. Syn. de PAPPAYER ou CARICA.

JARAMA, rivière de l'Espagne centrale (Nouvelle-Castille). Elle descend de la Sierra de Guadarrama (2,400 m.), reçoit le Hénarès, le Manzanares, le Tajuña et gagne le Tago, rive droite, sous Arraujez. Cours d'environ 200 kilom.

JARARACA n. m. Nom vulgaire d'un serpent très venimeux de l'Amérique du Sud, voisin des trigonocéphales. (Nom scientifique : *Batrachium Brasiliensis*.)

JARAT (ra) n. m. Bot. Syn. de JAROSSE.

JARAUDE n. f. Bot. Syn. de JAROSSE.

JARRIERE ou JARRIER (ja-ri-er) n. f. Outil du boisselier.

JARD n. m. Teche. V. JAR, et JARRE.

JARD (Lc), hameau de Seine-et-Marne, commune de Vert-Saint-Denis; 95 hab. Patro du roi Philippe Au-

guste. Ruines d'une abbaye cistercienne, fondée par Louis VII.

JARDANE. Myth. gr. Roi légendaire de Lydie, père d'Omphale. — Esclave d'Omphale. Héraclès eut de celle un fils nommé Alécé, dont les descendants formèrent la dyastolie lydienne des Héraclides.

JARDE n. f. et JARDON d. m. (de l'ital. giarda, même sens). Tumeur osseuse qui se développe chez le cheval, dans le région intérieure du jarret en arrière et en dehors. — Encycl. La jarde est causée par la fatigue ou des efforts. On la traite par l'application de pommades fondantes à base de bi-iodure de mercure, ou par l'application du feu en pointes pénétrantes.

JARDE n. f. Joailler et techo. Syn. de JARDINAGE.

JARDIN (de l'anc. franc. jard, d'orig. germ.; angl. garden, allem. garten) n. m. Lieu ordinairement clos, où l'on cultive des plantes utiles, d'agrément, ou d'usage. — Par ext. Pays fertile en fruits et en légumes : On appelle la Touraine le Jardin de la France.

— Jardin fruitier. Jardin où l'on cultive les arbres fruitiers, le Jardin potager. Jardin où l'on cultive des légumes. Le Jardin français, Jardin d'agrément d'un dessin symétrique. Le Jardin paysan ou Jardin anglais, Jardin d'agrément auquel on laisse une apparence agreste.

— Jardin botanique. Jardin où l'on cultive de nombreux échantillons de plantes, pour servir à l'étude de la botanique. Le Jardin zoologique. Nom donné, dans diverses villes, aux parcs où l'on conserve des animaux vivants, pour l'étude et la curiosité. Le Jardin des plantes de Paris. — Par ext. Le Jardin d'acclimatation. Etablissement où l'on expérimente l'acclimatation des végétaux et des animaux utiles : Le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. (V. ACCLIMATATION.) Le Jardin sec, Herbarium. — Loc. fam. Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un, S'attaquer à lui. Faire d'une chose comme des choux de son jardin. En disposer comme si l'on en était le maître, le propriétaire.

— Archéol. Jardins des alchimistes. Expression consacrée en alchimie. (Le jardin où le soleil lui seul et jour signifie le fourneau toujours allumé où cuit le mercure hermétique ou l'œuf des philosophes.)

— Constr. Jardin d'hiver, Sorte de serre la plus savante, à vitres ouvrantes et en verre, le tout ayant un aspect artistique. (Le Jardin d'hiver est accolé à une des façades d'une habitation de plaisance.)

— Fauconn. Endroit en plein air où l'on place, sur leurs blocs, les faucons pour qu'ils soient quelques heures au soleil. Donner le jardin à l'oiseau. Le mettre en air.

— Géol. Jardins des glaciers. Colonies végétales situées dans certaines parties abritées de la région des glaciers, à un niveau plus élevé que la zone à laquelle correspondent ces végétaux. Les Jardins de Tabère et d'Argentan (jusqu'au Mont-Blanc) sont bien connus des alpinistes.)

— Mar. Partie extérieure aux bastingages, reliant les demi-tourelles du pont à la moraille. Partie en retrait de la coque d'un navire, permettant le tir des pièces de canon des tambours, surfaces de record des cubes d'un navire. Dans l'anc. mar., Jardins des bouteilles, l'Arrière supérieur des bouteilles d'un navire. — Pied. Jardin d'Épicure. V. JARDIN D'ÉPICURE.

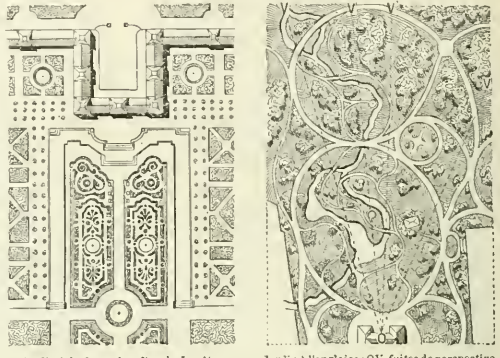
— Philis. Jardin d'Épicure. Société d'Épicure, ainsi dite parce que on philosophe enseignait dans ses jardins, à Athènes.

— Théât. Nom que l'on donne au côté de la scène qui est à la porte de l'acteur. L'autre côté se nomme caveau.

— ENCYCL. Jardins d'agrément. Le goût des jardins a existé de toute antiquité. Les jardins suspendus de Babylone comptent parmi les sept merveilles du monde. Sur ces sept merveilles, nous voyons des jardins rectangulaires, avec des carrés garnis d'arbres et de fleurs, des pièces d'eau, de vastes allées de palmiers et d'arbres de forme pyramidale, et dont une partie était occupée par une treille de vigne et de kiosques champêtres. A Athènes, les jardins du Lycée et de l'Académie étaient disposés en quinconces ou en allées de plantes, d'arbres et de figures. Pompée, César, Lucullus eurent à Rome de splendides jardins. Les jardins de Saluste devinrent une promenade publique. Si l'on s'en rapporte aux peintures de Pompée, les jardins des particuliers romains étaient très arborés et ornés de buis et d'ifs taillés. Cependant, on peut croire que les jardins de Néron, d'Adrien et de leurs successeurs se rapprochaient des paysages naturels, tout en comprenant un grand luxe de pavillons. Cette dernière manière de voir, dans les jardins de la Renaissance en Italie. En France, on se conforma longtemps à la tradition antique. A partir du XVIII^e siècle, la mode des jardins à l'italienne, qui relevaient surtout l'architecture, s'introduisit en France. Il y eut alors le jardin à la française. Né de l'obligation où l'on était de réserver autour des habitations de vastes espaces découverts pour assurer leur sécurité, le jardin à la française se composa de parterres, de terrasses, de

quinconces et de bassins disposés symétriquement en terrain plat. Ce type de jardin atteignit avec Lenôtre son plus haut degré de perfection. Les plus remarquables sont ceux de Versailles, de Stourhead, de Chantilly, etc. Mais les jardins plus modestes de la plupart des nobles et des riches bourgeois en restaient toujours au buis taillé. Au XVIII^e siècle, l'Angleterre eut connaissance des jardins paysagers, que les Chinois avaient plantés de toute antiquité, et elle sut s'approprier à bien ses goûts qu'on lui donna le nom de jardins anglais. Le jardin anglais se compose de pelouses, d'eau courantes et de bouquets d'arbres, disposés sans symétrie apparente sur un terrain vallonné, en réservant à travers les massifs des échappées de perspective.

Aujourd'hui, on combine fréquemment les deux styles. On entoure l'habitation de plates-bandes et d'allées de style français, mais qui font place, à mesure qu'on s'éloi-



Jardin à la française, d'après Lenôtre. Jardin à l'anglaise: O.V., fuites de perspective.

gne, aux grandes pelouses vallonnées et ornées çà et là de corbeilles de fleurs, aux bouquets ou massifs d'arbres.

— Règle générale, on fait décrire aux allées des courbes à grand rayon. On évite qu'elles ne doivent brusquement, ou bien on motive le changement de direction par une statue, une corbeille, etc. On sarrage en fait façon qu'elles conduisent vers un lieu de repos ou un objet de curiosité. Les ramifications des allées principales s'en détachent suivant un angle tel que l'œil de l'observateur puisse passer sans effort de la direction de la première à celle de l'autre, et les allées qui aboutissent de part et d'autre à un même carrefour se prolongent, deux à deux, suivant la même direction. Les corbeilles sont placées sur les reliefs et vers le bord des pelouses. V. CORBEILLE, MASSIF, PARC, PARTIE, PELUSE, PLATE-BANDE. Les jardins fruitiers proprement dits, les jardins à l'anglaise, sont ceux où l'on effectue la culture, en espalier ou contre espalier, des espèces délicates dont les fruits ne mûriraient pas en plein vent. Les enclos plantés d'espèces rustiques, cultivées au plâtre, ou le changement de direction de la culture, non seulement est clos de murs, mais divisé à l'intérieur par des murs, qui servent à l'installation des espaliers. On y ménage des allées et des plates-bandes, où l'on dispose les contre-espaliers, les cordons horizontaux, ainsi qu'une terrasse, un plein air telles que la par à celle de l'autre, et le l'esau ou le l'esau.

Jardin potager. Le jardin potager est établi, autant que possible, en sol meuble, bien exposé et à proximité de l'habitation ainsi que d'une abondante prise d'eau, clos de murs, de haies ou de treillages en treillis, etc. Les sols élevés et secs, on les cultive en planches ou longs rectangles larges de 2 mètres environ. V. HORTICULTURE.

Jardins (les) ou l'Art d'embellir les paysages, poème dialectal de Delille, en quatre chants (1782). — L'auteur n'étudiait les jardins qu'au point de vue de leur aspect décoratif. Dans le I^{er} chant, il donne des conseils sur le choix du terrain, sur les moyens d'agrandir le coup d'œil de ménager la perspective, d'y mettre de la variété et du mouvement. Dans le II^e chant, il enseigne l'art de disposer les arbres, les buis, les bocages. Le III^e chant est consacré aux fleurs, aux eaux, aux rochers, aux gazons. Dans le IV^e chant, Delille traite de l'ornementation artificielle des jardins. Ce poème, habilement versifié, eut en son temps une grande réputation. Mais le plan est flottant, et l'idéal champêtre de Delille bien artificiel. Ses descriptions sont le triomphe de la périphrasie.

Jardin des Roses (le) ou Galistan, ann. d'un traité d'agriculture le plus célèbre ouvrage de Sadi de Chiraz (celui de l'hébreu), écrit en prose persane mêlée de vers. — Le charme du style et la simplicité des matières, un certain vague dans le plan de l'ouvrage, qui passe facilement du sérieux au plaisant, en font l'un des livres les plus lus. Le Galistan ou roseraie est divisé en huit chapitres : 1^o De la conduite des roses; 2^o De la conduite des derrières; 3^o De l'excellence de la modération; 4^o De l'utilité du silence; 5^o De l'amour et de la jeunesse; 6^o De la faiblesse et de la vieillesse; 7^o Des fruits de l'éducation; 8^o De la manière de gouverner le monde. Écrit sous forme anecdotique, le Galistan a eu dans la littérature persane un grand nombre d'imitations; entre autres, le Beharistan, de Djami. C'est une sorte de vade-mecum des gens qui, sans prétendre aux degrés les plus élevés du mysticisme oriental, se reconforment comme des soufis. Le Galistan a été traduit en français par Daftourny.

Jardins des racines grecques (le), par Claude Lancelotti (1657). — Ce livre, longtemps en honneur dans les collèges de France, n'a disparu des programmes que sous le ministère de V. Duruy. Lancelotti recueillit les racines et Le Maître de saec. Les racines grecques ont été traduites en français. L'ouvrage comprend deux cents dictons, classées par ordre alphabétique, dont chaque vers comprend un ou deux racines. Chaque dicton est accompagné de notes renfermant soit les dérivés, soit les particularités qui se

JAUNE — JAVA

no troisième rétrécissement, c'est le golfe du Petchili, qui se jette au Manchourie sous le nom de golfe de Liaou-Toung. Elle recoupe de ses fleuves, notamment du Hoang-Toung, tant de matériaux qu'elle s'encombre peu à peu ; profondeur moyenne environ 40 mètres, brumes fréquentes, bancs, récifs, navigable, peu fertile.

JAUNE (fleuve) en HOANG-HO, fleuve de la Chine septentrionale, le plus grand de l'Empire après le Yang-Tsé-Kiang. Il part du Thibet, remplit deux lacs à plus de 4.000 mètres d'altitude, contourne un massif de 5.000 mètres de haut et passe dans la Chine propre pour y baigner les Kan-Sou, le Chen-Si, le Ho-Nan et le Chan-Toung. Il baigne Lang-Tchéou, fait un détour de 2.000 kilom. en Mongolie et reçoit le Weïho. Arrivé dans la plaine chinoise, on l'y emprisonne entre des digues, qu'il lui arrive souvent de rompre, et, suivant le cours qu'il a pris, il va se verser, soit dans le golfe de Tchéou, au N. des monts du Chan-Toung, soit à 900 kilom. du vers le S.-S.-E., dans la mer de Chine. Ces inondations sont peut-être les plus terribles du globe; elles ont valu à ce fleuve le nom de « Fleuve des fils de Hiao » et de « Crève-cœur de la Chine ». Cours 3.760 kilom. Il n'est pas de fleuve plus gorgé d'alluvions, en raison du peu de consistance des terrasses qu'il draine.

JAUNEAU (jô-no) rad. jaune) n. m. Pièce d'or. n. On dit plus souvent JAUNET.

— Bot. Nom vulgaire de la ficairie.

JAUNETÉ (jô-né) ou **JAUNIRE** (jô) n. m. Nom vulgaire, dans le nord de la France, de la chanterelle ou groie, champignon comestible.

JAUNEMENT (jô) adv. D'une manière jaunâtre.

JAUNET, ETE (jô-né, nêt) adj. Un peu jaune; petit et jaune; De belles pommes JAUNETES. Des fleurs JAUNETES. n. Pain jauné. Sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain d'épeautre.

— n. m. Pot. Pièce d'or. Compter des JAUNETS.

— Bot. Jauné d'eau, Nom vulgaire du néflier jaune.

JAUNÈRE (jô) n. m. Nom vulgaire de la gande, dite aussi reséda bétard.

JAUNEUR (jô) n. m. Etat de ce qui est jaune; couleur jaune. (Vieux.)

JAUNIFIQUE (jô, fik) adj. Qui produit la couleur jaune.

JAUNIR (jô) v. a. Rendre jaune, teindre peindre en jaune; Le soleil JAUNIT et fait jaunir les vêtements.

— Techn. Jaunir, Jaunir, Lui donner la première façon, dans la fabrication des épingles. n. Jaunir des clous, Les agiter dans un vase rempli de vinaigre. n. Jaunir des cadres, Les couvrir d'une couche de jaune à l'eau, avant de les dorer.

— n. Devenir jaune; Lingre qui à JAUNIT.

— Se jaunir, v. pr. Devenir jaune.

JAUNISSAGE (jô-ni-saj) n. m. Opération qui, dans la dorure en detrempe, consiste à appliquer une couleur jaune dans tous les endroits où l'ouvrier dorure ne pourrait introduire des feuilles d'or.

JAUNISSANT (jô-ni-san), ANTE adj. Qui jaunit, qui devient jaune, qui est jaune ou jaunâtre; Des moissons JAUNISSANTES.

JAUNISSE (jô) n. f. Teinte jaune de la peau.

— Econ. rur. Maladie particulière des vers à soie qui ont mangé des feuilles de mûrier humides. n. Maladie des plantes, caractérisée par la teinte jaune que prennent les feuilles. (V. chlorose.) n. Maladie des bois, pourriture sèche qui les colore en jaune annuellement à partir du laxe.

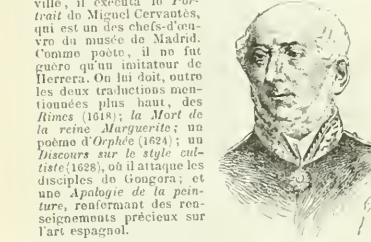
— Pathol. Syn. de icteré.

JAUNISSEMENT (jô-ni-se-man) n. m. Action de rendre jaune ou de devenir jaune.

JAUNROU, Géogr. V. DIANFOU.

JAURAVIE (jô) ou **JAURAVIA** (jô) n. f. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des coccinellides, comprenant quelques espèces de l'Inde. Les jauravies sont des scymnes globuleux, voisins des zénorées.

JAUREGU Y AGUILAR (don Juan), peintre et poète espagnol, né à Séville en 1570, mort à Madrid en 1610 ou 1611. Il passa la première moitié de sa vie à Rome. En même temps qu'il faisait des copies de Raphaël, de Michel-Ange et du Guide et qui exécutait des portraits, il entreprenait une très féconde traduction de l'Aminta, et commençait celle de La Torrelle, de Lope de Vega. Ses deux premiers ouvrages furent imprimés à Séville (1618), avec quelques poésies de l'auteur. La Bibliothèque nationale (Paris) possède de Jauregui un certain nombre de dessins composés pour l'illustration d'un ouvrage du P. Alcazar, *Intervención arcaica sensu in un mundo* (1619). Ces esquisses donnent un haut intérêt aux talens de Jauregui. De retour à Séville, il exécuta le Portrait de Miguel Cervantes, qui est un des chefs-d'œuvre du musée de Madrid. Comme poète, il ne fut guère qu'un imitateur de Herrera. On lui doit, outre les deux traductions mentionnées plus haut, des *Discursos* (1618); *la Mort de la reine Marguerite*; un *poème d'Orphée* (1624); un *Discours sur le style culte* (1628), où il se compare à Virgile; des *discursos* de Gongora; et une *Apologie de la peinture*, renfermant des renseignements précieux sur l'art espagnol.



JAUREGUIERRY (Jean Bernard), marin français, né à Bayonne en 1815, mort à Paris en 1887. Entré à l'École navale en 1831, il se distingua pendant les guerres du Crimée, de Cochinchine et de Chine, devint capitaine

de vaisseau en 1860, gouverneur du Sénégal et contre-amiral (1869); pendant l'invasion allemande de 1870, il fut chargé d'organiser la défense des lignes de Carcanton, puis d'aller, en novembre, commandant de la 1^{re} division du 16^o corps, sous Chanzy, se distingua à Coulmiers, à Villepion, à Patay, fut promu vice-amiral et commandant du 16^o corps et se conduisit brillamment à la bataille de Mans (janv. 1871). Élu député à l'Assemblée nationale dans les Basses-Pyrénées, il démissionna en décembre 1871 pour devenir préfet maritime à Toulon. Il présida ensuite le conseil des travaux de la marine, commanda l'escadre d'évolutions et fut ministre de la marine (1878-1880), puis de 1882 à 1883. Il était, depuis 1879, sénateur inamovible.

JAUREGUY (Jean), régicide, né en Biscaye vers 1557 ou 1562, mort à Anvers en 1582. Il était employé chez lo

Jaurs devint le principal rédacteur de la *Petite République*, adm. l'entrée d'un socialiste dans le cabinet Waldeck-Rousseau, luttait contre le groupe du Parti ouvrier français, dirigé par J. Guesde, et chercha à amener l'union des diverses fractions du parti socialiste.

JAUSIERS, comm. des Basses-Alpes, arbol. et à sillon. de Barcelonnette, sur l'Ubaye, à 250 hab. Tourbières, inexplorées, mines de crysolite et schiste ardoisier. Forêt. Mouillage de la soie, étoffes et draps. Eglise du XI^e siècle.

JAUTTEREAU (jô-ter), Mar. V. JUTTEREAU.

JAVA, île hollandaise de l'Indonésie, archipel de la Sonde, entre la mer de Java au N., l'Océan Indien au S., les détroits de la Sonde et de Bali à l'Est; à l'E.; 131.500 kilom. carr. de superficie (avec Madocera); 1.000 kilom. de lon-



banquier Gaspard d'Anostre, lorsqu'il se laissa persuader d'assassiner le prince Guillaume d'Orange. Le 18 mars 1582, sous prétexte de présenter une requête au prince, il s'approcha de lui et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Le bolle traversa les joues, sans faire de blessure grave. Le meurtrier, instrument de Philippe II, fut aussitôt mis en pièces par les gardes. Le banquier prit la fuite; deux autres complices, Antonio Vero et le dominecra Antonin Timmerman, malgré leur dévouement à la victime, furent condamnés à mort. Le banquier fut exécuté, et son corps fut jeté dans la mer. Les autres complices furent exécutés, et les autres furent exécutés.

JAUREGU Y JAUREGU (D. Gaspar), surnommé *el Pastor*, chef de guérillas espagnoles pendant la guerre de l'Indépendance, né à Villareal en 1789, mort à Vitoria en 1841. Il était berzer en 1808, réunit une bande de partisans et, soit sent, soit aidé par le major Acedo, fit une guerre acharnée aux Français en Biscaye. Nommé brigadier par Ferdinand VII, il déposa, en 1815, contre son ancien ami Renovales, accusé de complot. Constitué général en 1820, il combattit les Français en 1823, sous les ordres de Bertrán; se retira en Angleterre après la victoire des absolutistes et reentra en Espagne à la mort de Ferdinand VII. La régente le fit major général.

JAURES (Constant-Louis-Jean-Benjamin), marin français, né et mort à Paris (1823-1889). Elevé de l'École navale, il prit part à la guerre de Crimée, aux expéditions de Chine, de Cochinchine et de l'Annam, et fut promu capitaine du vaisseau en 1869. Lors de l'invasion allemande de 1870, il fut adjoint au chef de Jauréguiberry, puis fut nommé général de brigade, divisionnaire à titre provisoire, commandant du 2^e corps (nov. 1870), et se distingua par son intrépidité à Marchenoir, à Yeudôme, au Mans. A la paix, il fut promu contre-amiral, devint, en 1871, député du Tarn à l'Assemblée nationale, où il vota avec le centre-gauche, et fut élu, en 1876, sénateur inamovible. Vice-amiral en 1878, fut, en 1880, ambassadeur à Madrid, puis à Saint-Petersbourg (1882), devint commandant de l'escadre d'évolutions en 1883, et reçut le portefeuille de la marine en 1885.

JAURES (Jean-Léon), professeur et homme politique français, neveu du précédent, né à Castros (Tarn) en 1859. Ancien élève de l'École navale, il professa à Albi, puis fut maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse. Élu, en 1885, député du Tarn, il vota avec les républicains modérés et échoua en 1887. Il retourna alors à Toulouse comme chargé de cours, devint adjoint au maire, et prit part à la fondation de l'Association de médecine. Déjà, il avait commencé à évoluer vers le socialisme. Il se fit le défenseur des grévistes de Carmaux et fut élu député à Albi (1893), en vertu d'une interpellation retentissante sur les greves, il devint le chef du parti socialiste à la Chambre, où son éloquence retentissante et son éloquence littéraire le plaça au premier rang. A partir de ce moment, il jona un grand rôle, soit à la tribune, soit dans le pays, notamment lors de la nouvelle greve de Carmaux et dans les polémiques de l'affaire Dreyfus. Non réélu député de Carmaux en 1898,

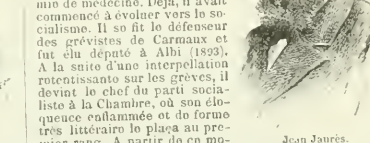
guezur, sur 195 de largeur maximum. C'est un quadrilatère allongé du N.-O. au S.-E. De relief élevé, elle est sillonnée de part en part, en sa partie méridionale, d'une cordillère de massifs et plateaux, sur lesquels ont surgi des centaines de volcans, dont 45 sont encore actifs ou fumants: *Glédéh* (3.022 m.), *Tikoran* ou *Tikoroa* (2.817 m.), *Pagan* (Gouva Oupas), *Goentjar* ou *Gontjour* (1.982 m.); *Siamat* (3.426 m.); *Soembeng* ou *Soumbing* (3.361 m.); *Lawoe* (3.254 m.); *Wilis* (2.551 m.). Le plus élevé et le plus redoutable de ces cratères est, vers l'E., le *Sémouru* ou *Sémouru* (3.671 m.), montagne sacrée du brahmanisme. Les trois cinquièmes de Java se composent, d'ailleurs, de sédiments et au Nord, une plaine tertiaire s'incline vers Bornéo et Sumatra, et le sépare de faibles profondeurs marines. Les moussous versent sur Java, d'octobre à mars



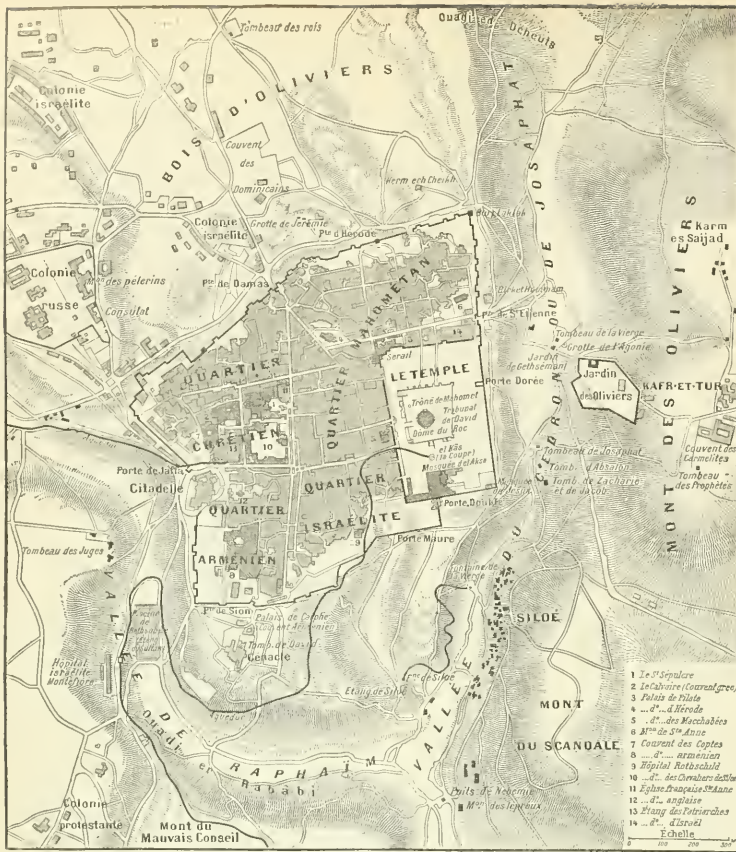
Danseuses javanaises.

(mais surtout en janv. et fevr.), avec accompagnement d'ourages et cyclones, des pluies abondantes. De cette humidité résulte une hydrographie copieuse, mais contrairement dans son développement par la faible largeur de l'île et la continuité des montagnes. Les fleuves du versant nord, (*Solo*, *Tarong*, *Brantas*, *Mandara*, etc.), comme ceux du Sud (*Tandou*, *Praou*), sont de véritables torrents violents et irréguliers, qui accumulent à l'embouchure les alluvions en barres de bono ou en deltas nouilles. Les tributaires de la mer de Java abouissent, en grande partie, dans les plages basses et peu élevées. Sur les côtes de l'ouest indonésien sont hautes et rocheuses, avec des promontoires effilés (*caps Owest*, *Genteng*, *Est*, *Sédano*) et des myriades d'îlots (*Kambangang*, *Barong*), détachés par érosion de la chaîne et, surtout, la faiblesse des écart de dénivellation de la chaîne et, surtout, la faiblesse des écart de dénivellation. Mais l'altitude permet de distinguer des zones de plus en plus rafraichies et saines. Cet ensemble de conditions physiques détermine un prodigieux développement de la culture et, surtout, de la culture à sucre et à l'île du sol. La variété du relief permet à des plantes et à des cultures très diverses de prospérer côte à côte. L'Indonésie, d'origine en partie volcanique, est constituée par une terre noire, sorte de *tehranozom*, très gras. La végétation, du reste, s'étage comme les climats. La plaine basse est le pays des rizières, de l'indigo, de la canne à sucre et du gingembre. Dans une zone supérieure, on cultive le café, le bétel, le café et le thé. De 1.450 à 2.300 mètres, dans une zone luxuriante de forêts, dont l'arbre dominant est le tek, réussissent tous les végétaux européens. Au-dessus de ces forêts, on rencontre des plantes et des animaux exotiques. Dans une zone supérieure, on cultive les espèces originales, une race de buffles très colorés, quatre de tigris, une espèce spéciale de genre léopard (*leopardus melas*), plusieurs familles de sucs. Au l'orang-outan, ni l'éléphant, ni le tigre, ni le rhinocéros, ni le lion, ne sont représentés. Mais on possède le rhinocéros, du pourbrang reptiles et le crocodile, qui fait presque autant de victimes que le tigre, dans la population indigène. Celle-ci appartient à plusieurs familles de race autoch-

JAURÉS (Jean-Léon), professeur et homme politique français, neveu du précédent, né à Castros (Tarn) en 1859. Ancien élève de l'École navale, il professa à Albi, puis fut maître de conférences à la faculté des lettres de Toulouse. Élu, en 1885, député du Tarn, il vota avec les républicains modérés et échoua en 1887. Il retourna alors à Toulouse comme chargé de cours, devint adjoint au maire, et prit part à la fondation de l'Association de médecine. Déjà, il avait commencé à évoluer vers le socialisme. Il se fit le défenseur des grévistes de Carmaux et fut élu député à Albi (1893), en vertu d'une interpellation retentissante sur les greves, il devint le chef du parti socialiste à la Chambre, où son éloquence retentissante et son éloquence littéraire le plaça au premier rang. A partir de ce moment, il jona un grand rôle, soit à la tribune, soit dans le pays, notamment lors de la nouvelle greve de Carmaux et dans les polémiques de l'affaire Dreyfus. Non réélu député de Carmaux en 1898,



JEAN JAURÉS, Jean Jaurés.



Plan de Jérusalem.

Heyrouth, Arsof, Césarée. Tyr ne succomba aux armes chrétiennes qu'en 1124. Ascalon en 1153. Le roi de Jérusalem n'était pas maître dans les autres principautés, mais obtint parfois l'hommage des princes. Le recueil des coutumes qui régissent le royaume a pris le nom d'*Isaïes de Jérusalem*. (V. cet art.)

Cette création d'un royaume tout féodal, où le pouvoir des rois resta perpétuellement faible devant l'indiscipline des vassaux, ne pouvait subsister en présence de l'ennemi musulman, qui venait incessamment ravager les campagnes. La capitale fut prise, le 2 août 1187, par Saladin. Voici la succession des rois de Jérusalem : Godefroy de Bouillon élu en 1099, mort en 1100; Baudouin IV, mort en 1118; Baudouin II, mort en 1131; Foulques V, qui régna jusqu'en 1144; Baudouin III, mort en 1183; Ananry, mort en 1173; Baudouin IV, dit le Moxel ou le Lepreux, qui, devenu aveugle, abdiqua en 1185; Baudouin V (sous le nom de Gui de Lusignan), mort en 1186; enfin Sibylle et Gui de Lusignan. Le royaume latin est détruit, en fait, depuis la prise de la ville (1187); mais le titre royal subsiste. Jusqu'en 1291, les chrétiens possèdent des fragments de leur compté en Palestine.

— Iconogr. *L'Entrée de Jésus à Jérusalem* a été représentée par Giotto, dans la chapelle de l'Arène, à Padoue; par Ant. Vassillacci (église des Bénédictines de Rome); par Gio. Ant. Fassolo (Dresde); par le Gigli et le Biliverti (église Santa Croce, à Florence); par le Passigiano (palais Capponi, à Florence); par Seb. del Piombo; par B. Vincenchinos; par A. Dière; à la horloge; par Nic. Vieuchols (par A. Dière); Léonard Limosin (enlail, au musée de Cluny); à Paris; par Nic. Poussin; par Lebrun (1689, Louvre); par Ch. Müller (cathédrale de Digne); par Edouard Dubufe (1845); par J.-E. Bremond (église de la Villette, à Paris); par Hippolyte Flandria (église Saint-Germain-des-Prés, à Paris); par Gustave Doré (1876), etc.

Jérusalem délivrée (L'V. poème épique italien de Torquato Tasso (Le Tasse) [1575]. — Divisé en vingt chants et écrit en octaves, il a pour sujet la croisade de Godefroy de Bouillon et la conquête du Saint-Sépulchre sur les infidèles. Le merveilleux, emprunté soit à la religion catholique, soit à la mythologie du moyen âge et à la magie, est habituellement mêlé aux descriptions historiques. L'action est à peine commencée, qu'on voit la belle Armide, nièce et

élève du magicien Hydrat, roi de Damas, pénétrer dans le camp des chrétiens, incendier leurs tentes et jeter dans les fers l'élu des chefs de l'armée. Renaud seul lui résiste. Elle lui dresse alors des embûches, où elle réussit à l'attraper. Elle lui réserve la mort; mais, au moment de frapper, la beauté de Renaud la touche, l'enflamme. Elle n'a plus recours à son art que pour l'enchaîner et le tenir par les anneaux de l'amour. L'absence du héros livre



Entrée de Jésus à Jérusalem, d'après H. Flandria.

les chrétiens aux infidèles. Le revient: les chrétiens n'ont plus rien qui les arrête, et Jérusalem est prise.

La partie historique du poème met aux prises, du côté des chrétiens, le pieux, brave et prudent Godefroy, chef de l'expédition, le fillard et impétueux Renaud, l'impétueux et généreux Tancred, ainsi que maints autres preux: Guelfo, Raymond de Toulouse, Baudouin et Eustache, Oloard, Roger, Othon. Les deux princes Robert, offrant autant de types et de caractères bien tracés. Du côté des infidèles: Aladin et son vieil enchanterement Ismen, Clorinde, Arzad, Soliman, la tendre Hermine et l'enchanteuse Armide. Des épisodes pleins de charme, comme les amours de Tancred et d'Hermine, font un contraste heureux avec les faits d'armes des chevaliers et des Sarrasins.

Jérusalem (congrès de). Elle l'ont, dès l'an 33, deux assemblées à Jérusalem, et l'un pourrait appeler des conciles. Dans la première (*Actes des apôtres*, II), Matthias fut choisi et associé aux onze apôtres, en remplacement de Judas; dans la seconde, on désigna sept diacres, auxquels les apôtres imposèrent les mains. Mais la plus cé-

lebre de ces assemblées eut lieu un peu plus de quinze ans après, en 50 ou 52, pour décider de l'attitude à tenir à l'égard des judéo-chrétiens. V. **JUDEO-CHRISTIANISME**.

Il y a en, depuis, un grand nombre de synodes, réguliers ou irréguliers, à Jérusalem.

JÉRUSALEM (Jean-Frédéric-Guillaume), théologien protestant allemand, né à Osnabruck en 1709, mort à Brunswick en 1789. Il fut appelé à Wolfenbütel, par le duc Charles de Brunswick, comme précepteur de son fils. Sur son conseil, fut fondé le *Collegium Carolinum* de Brunswick. Il fut nommé l'abbaye de Hildesheim en un semestre, qu'il dirigea pendant quarante ans. Il a laissé des *Sermans* et des *œuvres d'apologétique*. Le suicide, inspiré par une passion sans espoir, de son fils Charles-Guillaume (1772), suggéra à Goethe l'idée de *Werther*.

JERVINE (jér' n. f. Alcalde C^o 1^o Az^o, qu'on trouve associé, avec la vénerie, dans l'effébre blanc.

JERZYCE ou **JERSYCE**, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Posnan]), 11 710 hab. Engrais chimiques, colle forte.

JÉSARAÏTES, descendants de Jésar, petit-fils de Lévi. — V. **UNE JÉSARAÏTE**.

JESHOUA, fils de Jozadai, fut le premier prêtre du temple de Jérusalem, lorsque les Juifs restaient dans cette ville l'an II de Cyrus, roi des Perses. Il présida avec Zorobabel à l'installation des exilés et à la première réorganisation du culte. Il était encore en charge, lors de la mission du prophète de Haggai, en l'an II de Darius.

JESSE (jés's n. f. Nom vulgaire d'un poisson, l'ide *mélano* ou *abe* jesse, propre à l'Europe orientale. V. *loc.*

JESSÉ ou **ISAI**, petit-fils de Booz et de Ruth (S. Matth., I, 5. Il eut huit fils, dont le plus jeune, DAVID, fut sacré roi par Sammel. Le Christ est quelquefois désigné comme descendant de Jessé.

JESSÉ (ARRÈRE NÈ). Iconogr. V. **ARRÈRE**.

JESSEN, ville d'Allemagne (Prusse [prés. de Merssebourg]), sur l'Elster, au pied du Windmühlberg; 2 595 h. Vignoble, tuilerie. Fabrique de machines, de quincaillerie.

JESSENTUKI, ville d'eau de la Russie sud-orientale (Ciscaucsie [prov. du Terek]), sur la Boguzna; 7 756 hab. Deux sources alcalines.

JESSNITZ, ville d'Allemagne (duché d'Anhalt [cercle de Dessau]), sur la Mulde, affluent de l'Elbe; 4 269 hab. Fabriques de drap, de lainages, de couvertures, de papier, filature de laine. Blanchisserie.

JESSORE. Géogr. V. **DESSORE**.

JESSULMERE. Géogr. V. **DESSULMERE**.

JÉSUAU (rad. jés' n. m. Membre d'un ordre religieux fondé en Italie au xv^e siècle.
— n. f. *Jésuite* ou adjectif. *Religieuse jésuite* de Saint-Jérôme. Membre d'un ordre de femmes, institué à la même époque et dans le même pays.

— Adjectif. *Religieux JÉSUAU*.

— **ESCYL**. Les *clercs réguliers de Saint-Jérôme*, institués vers 1363 par saint Jean Columbi et François de Mino, furent surnommés

jésuates, parce qu'un de leurs principaux pratiques était l'invocation fréquente du nom de Jésus. Leur règle, très austère, rédigée par Jean de Jossigau, fut approuvée, en 1367, par le pape Urbain V. Admis par Paul V au nombre des ordres mendiants (1608), ils se venaient en service des pauvres et des malades. Ils se laissèrent entraîner à des spéculations commerciales qui obligèrent le pape Clément IX à les supprimer en 1668. La république de Venise obtint l'autorisation d'employer au frais de la guerre de Candie le produit de la vente de leurs biens. — Saint Jean Columbi avait également fondé un ordre de religieuses qui portèrent aussi le nom de *jésuates*; elles se sont maintenues dans la régularité primitive et possèdent, encore aujourd'hui, plusieurs maisons en Italie.



Religieuses et religieuses jésuates de Saint-Jérôme.

JÉSUAU (de Jésus) n. m. Membre d'un ordre religieux appelé *Société de Jésus*.
— *Jésuite* de robe courte, laïque affilié à la Société de Jésus.
— Par dénigr. Personne hypocrite, astucieuse, par allusion aux restrictions mentales attribuées aux jésuites.
— Adjectif. Qui appartient aux jésuites, qui est inféodé à leurs doctrines. *Le parti JÉSUAU*.

ESCYL. *l'Organisation de la Compagnie. Les clercs réguliers de la Compagnie de Jésus* ou *Jésuites* ont été institués, en 1534, par saint Ignace de Loyola et approuvés, en 1540, par une bulle du pape Paul III. Leur fondateur leur imposa, outre les trois vœux habituels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, un quatrième vœu, la soumission au pape, et leur donna une organisation quasi militaire. A la tête de la Compagnie est le *général*, élu à vie et revêtu d'une autorité presque illimitée. Il nomme à toutes les charges, et ses décisions sont sans appel et sans contrôle; six *assistants* forment son conseil. La Compagnie est divisée en provinces, régies chacune par un *provincial*, qui assiste des *consulteurs*. Chaque maison de l'ordre a un *supérieur* propre, soumis au provincial et aide d'un *concilium*. Tout membre de la Compagnie, quelle que soit sa situation, est pourvu d'un *admission*, chargé de surveiller sa conduite.

— Avant de mourir, le général doit désigner le *vicar* qui sera chargé de gouverner la Compagnie *par intérim*, jusqu'à ce que la *coadjuration générale*, composée de tous les Pères provinciaux et de tous religieux des maisons, se réunisse et n'ait donné un *successeur* et n'ait nommé six nouveaux assistants. Soumis à cette forte hiérarchie, les jésuites s'appliquent à toutes les fonctions du ministère

Jamais homme non plus n'a agi avec autant de puissance. Il a multiplié autour de lui les miracles les plus éclatants; et point de mise en scène, aucun appareil théâtral : un mot, un appel, un signe, et le voilà obéi de la multitude, de la foule, de la mort. Ces prodiges, et la fois si grands dans leurs effets et d'une simplicité si pleine d'aïssance dans leurs moyens, rendent sans doute témoignage à la mission de leur auteur, tout autant que l'Excellence suprême de sa doctrine, mais non pas plus, sans doute, que le caractère de la mort. Ces prodiges, ce langage harmonieux de tout ce qui excite la sympathie des hommes, leur confiance et leur admiration. Rien n'est plus frappant que sa miséricorde infinie, la bonté sans mesure et la divine tendresse de son cœur. Il a aimé tous les hommes, et généralement il a aimé comme un frère comme lui. Mais il a aimé particulièrement tout ce qui souffre et tout ce qui est faible sur la terre : les pauvres, les persécutés, les malades, les enfants, les pécheurs surtout, et jusqu'à scandaliser les sages d'Israël. Aussi, quand il se déclare l'auteur de la mort, on ne trouve ni pas, comme il le fait, la variété de sa parole par l'autorité du miracle, on serait encore obligé de le croire; car il est impossible de voir en lui ni un imposteur, ni un fou, aucun ami n'ayant été meilleur et plus sincère, ni, d'autre part, plus sûr et plus ferme.

II. *La vie de Jésus d'après les critiques protestants.* Les premiers réformateurs, ayant consacré une foi entière dans l'inspiration des Évangiles, s'écartèrent peu de l'enseignement catholique sur la vie de Jésus-Christ et le son temps. On peut en dire autant de ceux qui, au XVIII^e et au XIX^e siècle, un mouvement se produisit dans un autre sens, et les nouveaux courants d'opinion qui se formèrent partagèrent les critiques protestants en plusieurs groupes distincts. Certains, comme en Angleterre, furent des critiques orthodoxes, d'autres, comme en France, furent des critiques radicales, d'autres, comme en Allemagne, furent des critiques libérales. Ce dernier écrivain, après avoir démontré, par l'histoire des religions, que l'humanité tout entière a travaillé par le besoin de se réconcilier avec Dieu, prouve que le christianisme seul a donné au monde, par la croix et la mort de Jésus, le vrai et l'unique sacrifice expiatoire. Il s'attache ensuite à reproduire les récits évangéliques, en les comparant à ceux de tous les autres peuples, et il veut dessiner à nos regards la physiologie humaine de Jésus. Un second groupe cherche une sorte de compromis entre la foi et la critique, et emprunta aux rationalistes un grand nombre de leurs théories. Parmi ces théologiens, le plus remarquable est le hollandais H. Reuss, qui, en 1835, l'ordonne divine de Jésus-Christ et la réalité de sa puissance miraculeuse; mais il croit que les évangélistes ont plus d'une fois exagéré les faits dans leurs récits. Il semble, d'ailleurs, prendre pour critérium de la vérité, soit l'inspiration divine de l'Écriture sainte, soit le témoignage de l'Esprit saint qui paraît attribuer la mission de faire discerner aux hommes le divin de l'humain dans les pages évangéliques. D'autres, tels que Colani et Reuss, cherchent à faire une part plus large, la plus large qu'il fut possible, aux plus hardis des critiques, et à critiquer tout ce qui n'est pas rangé, enfin, dans un troisième groupe ceux des écrivains protestants qui ne sont plus chrétiens que de nom et ne peuvent être distingués des rationalistes; nous parlerons d'eux au moment de ceux-ci.

III. *La vie de Jésus d'après les critiques rationalistes.* La critique rationaliste refuse toute valeur historique aux Évangiles, dont, à ses yeux, aucun n'est dit à l'auteur dont il porte le nom, et qui ne sont, d'après elle, qu'un ensemble de traditions, de souvenirs, de contes, de traditions, recueillies après la mort de Jésus et de ses disciples immédiats (V. ÉVANGÉLISME). C'est cependant à cette source que les rationalistes sont obligés d'avoir recours, puisqu'il n'y en a pas d'autres, pour se donner une idée de la vie de Jésus, et pour en tirer les conclusions qu'ils veulent; aussi remarque-t-on entre eux bien des divergences, les uns s'appuyant sur certaines parties des Évangiles qu'ils considèrent comme authentiques, les autres sur d'autres parties, et tous envisageant le texte à des points de vue différents. Les uns, comme H. Reuss, H. Schlegel, Eichhorn, Paulus, admettent les faits racontés par les évangélistes et ne rejettent que le surnaturel, les miracles; encore essayent-ils de leur donner des explications naturelles. Strauss subitiste a cette hypothèse la théorie du mythe. Pour lui, les miracles racontés dans les récits de faits authentiques, mais des mythes, sont-à-dire faits travestis de bonno foi par le travail secret de l'imagination populaire. Schloiermacher et Baur refutent, comme Strauss, de reconnaître Jésus tout caractère divin, et en font un simple homme, un être pur de l'humanité. Ernest Renan, dans sa *Vie de Jésus*, rejette également tout surnaturel, tout miracle. Il place à Nazareth le lieu de naissance de Jésus, et lui donne des frères et des sœurs (V. JÉSUS VE DE.) Salvador n'a vu dans l'Évangile que le récit d'un grand nombre d'actes de la Synagogue; tous les éléments du Sermon sur la montagne, ayant été condensés éloquemment dans l'Évangile, se trouvaient épars, d'après lui, dans les docteurs juifs contemporains de Jésus. Pour Hippolyte Rodrigues, Jésus ne fut qu'un simple homme, un grand nombre d'actes de la domination romaine une tentative de soulèvement qui échoua, par la pusillanimité des pharisiens; que sa prédication fut en même temps religieuse, cela ne fait pas de doute; religion qui, pour eux, se tenait indissolublement avec la morale; mais, quant à la doctrine, elle n'est que chez les Juifs un simple enseignement moral, et n'est que pour eux une chance d'abandonner qu'en s'étayant sur la religion et sur les idées messianiques. Cette hypothèse s'appuie sur le caractère du supplice, exclusivement romain de la croix, et la qualification de « roi des Juifs » donnée à Jésus par les Romains. Les critiques rationalistes, parmi lesquels Hase, Schenkel et Keim, s'attachent principalement à faire l'histoire des textes évangéliques, ne cherchent à en extraire une biographie, d'ailleurs purement fictive, et se contentent de l'expliquer, comme ils l'ont fait, et indiquent les retouches qu'ils leur paraissent avoir subies.

— *Bibliog.* : Outre les ouvrages qui seront analysés dans les articles suivants, on peut citer : *Histoire de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1774, réédité en 1822); Ludolph le Chartreux, *la Grande Vie de Jésus-Christ*, trad. en franç. par Dom Augustin (1854-1855); le comte de

Stolberg, *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son siècle*, traduit de l'allemand par l'abbé Jaeger (1842); Foisset, *Histoire de Jésus-Christ d'après les textes contemporains* (1855); L. Veillot, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1854); Dupanloup, *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1859); C. Fozard, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1881); E. Camus, *la Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1883); E. Bougaard, *Jésus-Christ* (1884); le P. Coleridge, *la Vie de notre vie*, ou *Histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, trad. de l'anglais, par le P. Petit et l'abbé Mazoyer (1888-1889); l'abbé Lesbère, *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son saint Évangile* (1892).

Auteurs protestants : Neander, *Vie de Jésus-Christ* (1837); T. Colani, *Jésus-Christ et les Croisades messianiques de son temps* (1854); E. de Pressensac, *Jésus-Christ, son temps, sa vie, son œuvre* (1866); Roger Holland, *Essai sur le caractère de Jésus-Christ* (1866); Salatiel, *Essai sur les sources de la vie de Jésus* (1866); L. Fabro, *Témoignage de Jésus-Christ sur sa divinité*, d'après les Évangiles synoptiques (1881); L. Albert, *L'humanité de Jésus-Christ* (1888). Le révérend Ferrard, *Vie de Jésus-Christ*, trad. de l'anglais, par M^{re} de Witt, née Guizon (1888); Stapfer, *Jésus-Christ pendant son ministère* (1890-1898).

Auteurs rationalistes : Paulus, *Vie de Jésus* (1828); J. Salvador, *Jésus-Christ et sa doctrine* (1838); A. Poyrat, *Histoire élémentaire et critique de Jésus* (1861); Rabbowitz, *le Règne de Jésus et des apôtres* (1866); A. Voyley, *Histoire du dogme de la divinité de Jésus-Christ* (1868); J. Noyé, *Jésus et les Évangiles* (1878); L. Martin, *Essai sur la vie de Jésus* (1887); P. de Régha, *Jésus de Nazareth* (1892).

— *Iconog.* Nous mentionnerons d'abord quelques-unes des compositions dans lesquelles la Vie de Jésus a été retracée d'une manière suivie par un même artiste. Une des œuvres les plus considérables de ce genre est la série



Jésus apaisant la tempête, d'après Antoine Dietrich.

de 41 fresques exécutées par Giotto vers les premières années du XIV^e siècle, sur les murs de la chapelle de Santa-Maria-del'Area, à Padoue, chefs-d'œuvre de grâce, de simplicité et de sérénité. L'Académie des beaux-arts de Florence posséde une suite de 12 tableaux, peints en détrempe par Giotto et représentant les principaux épisodes de la vie de Jésus, et une collection de 35 petites peintures de Fra Angelico sur le même sujet.

Le vie de Jésus, jusqu'à l'Ascension, a été tracé par Lorenzo Ghiberti dans les bas-reliefs d'une des portes du baptistère de Florence (1424). Un tableau de Memling (musée de Turin), que quelques auteurs intitulent les *Sept douleurs de la Vierge*, représente les événements de la vie de Jésus qui se déroulent depuis l'Annonciation à Jérusalem jusqu'à l'Ascension. Cette période de la vie du Messie, qui est celle de la Passion, a été retracée par une foule d'artistes. V. PASSION.

Jésus au milieu de ses apôtres nous est représenté au Louvre par deux *grisailles*, l'une dans le style de Michel-Ange exécutée par Zuccati d'Andria. Citons encore treize vitraux exécutés, vers la fin du XIV^e siècle, par les frères Crobetti, pour la grande église de Gouda; la fresque de l'une des coupes de l'église de Tous-saints, à Munich, par D. H. Schlegel; l'Annonciation jusqu'à l'Ascension, à l'ambiano représentant *Jésus-Christ bénissant la Vierge*. Un beau tableau d'Annibal Carrache (paulus Pitti) représente Jésus sur les nuées entre saint Pierre et saint Jean l'Évangéliste. Edouard Clot a peint, pour l'église saint-Jean, à Paris, *Jésus revenant du mariage au ciel*. Andrea Schiavone, l'Académie des beaux-arts de Venise et Ary Scholler ont représenté *Jésus pleurant sur la chute de Jérusalem*. La fresque de la coupole de l'église russe à Paris, peinte par E. Sorelaize, a pour sujet *Jésus-Christ dans la gloire céleste*. Jordaniens a peint *Jésus élassant les vendeurs du temple*.

Jésus guérissant les malades a été figuré par Jonvnet (Louvre, 1698), par Dietrich (Dresde), P. Orreante (Belvédère, Vienne), et par l'École de la Galerie, et Rembrandt. L'œuvre de ce dernier est une eau-forte, comme son titre de la *Pièce au cont'fortin* (V. CUSTAZ). J. Kichmond a peint *Jésus guérissant une femme malade*. La *Guérison de la belle-mère de Pierre* a été peinte par Paul Veronese (Louvre). D'autres guérisons miraculeuses opérées par Jésus ont été retracées par divers artistes. Les *Jeunes filles veuves de Jéricho* a été peinte par Poussin (V. AVERLÉS); par Et. Villequain (Louvre), Alexandre Desgou

(Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris). La *Guérison de l'aveugle* a été représentée par L. Carrache, Lucas de Leyde (Ermitage). Le Moine (autrefois dans l'église Saint-Martin-des-Champs, L. Bassan (Dresde), etc. La *Guérison du boiteux de Béthsaïde* a été peinte par Caspar de Witte (Anvers); celle de l'*Yphraïm* par Louis Boullogne (autrefois dans l'église des Chartroux, à Paris); celle d'un *Paralytique*, par Fr. Vanni (1593, église Saint-Dominique, à Sienne); celle des *Lépreux*, par le Parmesan dans le Palais de Br. Longueil, J. Restat (Paris), (Louvre), Michel Corneille (Jouvenet, autrefois dans la cathédrale de Paris), P. Van Lint (Vienne); etc. Perin a exécuté, dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris, une peinture murale représentant *Jésus guérissant les aveugles* et les sourds. *Jésus endormi dans la synagogue pendant la tempête* figure dans un tableau d'Engrès Delacroix (1833, de L. Backhuizer (1704).

Jésus et Pierre marchant sur les nuées a été peint par Salvator Rosa, Hans Schaufelin (Manich), Amb. Franck (Dresde), Gustave Brunon (1863), et par le Marquis de V. de Rosa (Chalais) la première partie de la scène, celle où le Christ, marchant sur la mer, apparaît aux disciples. J.-J. Heuner a exposé au Salon de 1879 *Jésus au tombeau* (musée de Lyon). Citons aussi *Jésus apaisant la tempête*, par le peintre d'Antoine de Valenciennes, et celui de Félix Barrias. — Pour l'Écriture de *Jésus à Jérusalem*, V. JÉUSALEM, *Jésus au jardin des Oliviers*, V. OLIVIERS.

JÉSUS VIE DE.) par le docteur Frédéric Strauss. — Dans l'introduction, l'auteur après avoir fait une histoire rapide de la critique hétérodoxe, depuis Celse jusqu'au écrivain du XIX^e siècle, expose sa méthode suivie par Eichhorn et Paulus dans l'interprétation rationaliste des Évangiles. Il définit alors l'explication nouvelle qu'il adopte qu'il appelle l'interprétation mythique. Le mythe, dit-il, est l'exposition d'un fait réel, mais transformé par l'imagination humaine. Il se présente dans un récit, lorsque la narration est en contradiction soit avec les lois générales de la science, soit avec elle-même ou avec d'autres narrations similaires. Dans tout le cours de son ouvrage, Strauss s'efforce de démontrer que ces deux caractères se retrouvent dans les Évangiles. Suivant pas à pas la vie de Jésus, il donne de chaque sujet trois interprétations successives qu'il nomme « surnaturaliste, c'est-à-dire orthodoxe, rationaliste, c'est-à-dire conforme à la méthode de Paulus, enfin mythique. Il rejette les deux premières, et propose le troisième comme pouvant seule concilier les contradictions qu'il voit dans les Évangiles. Une conclusion empreinte des théories législatives montre, en Jésus, la plus haute expression de l'humanité dans la conscience qu'elle peut donner à un être humain. Ce livre, qui paraît en français en 1853, un grand retentissement, et fut longuement discuté. Il a été traduit en français par E. Littré (Paris, 1839-1840), qui lui a ajouté, dans les éditions françaises données en 1853 et en 1861, un Avant-Propos, contenant ses propres sentiments sur la nature de ce religieux et de sa philosophie positive. Ed. Quinet a combattu l'interprétation mythique dans son *Examen de la vie de Jésus, du docteur Strauss* (Paris, 1857). « Sous le titre de *Nouvelle vie de Jésus* (1864), Strauss a donné, non plus à l'adresse des théologiens, mais du grand public, un exposé de l'Église rationaliste en Allemagne, et un double tableau de la vie de Jésus; le premier renfermant ce qui lui paraît historique, le second les mythes qu'il suppose créés sur l'histoire.

JÉSUS (VIE DE), par E. Renan (Paris, 1863). — Ce livre, qui lit grand bruit en France et valut à son auteur le retrait de sa chaire au Collège de France, est le point de départ d'une série de publications qui ont eu pour objet (V. CRISTIANISME). L'introduction s'inspire des théories rationalistes; d'une part, sur l'impossibilité du miracle, de l'autre sur l'inauthenticité des Évangiles. Le récit proprement dit commence par une description du milieu dans lequel Jésus a été élevé, et se termine par une description de son enfance, ses premières impressions, son éducation. Viennent, bientôt après, les trois années du ministère public, que E. Renan divise en trois périodes : d'abord la prédication du royaume de Dieu, marquée par les premiers aphorismes et comme sur les choses qui ont été dites par Jésus; et en vérité; puis l'idylle de Galilée; ou l'époque des plus nobles enseignements moraux; enfin, la sombre surcristation des derniers mois, accompagnée de l'annonce du jugement de Dieu et de la destruction de Jérusalem; c'est alors qu'éclate la lutte des ennemis de Jésus, qui s'était longtemps contenue; il est arrêté, jugé, mis à mort et enseveli. Le récit des apparitions, qui ont suivi la résurrection, est renvoyé au volume qui a pour titre les *Apôtres*.

D'après Renan, les Évangiles sont à peu près des contes, et il est évident qu'il y a beaucoup d'incertains; on ne peut pas apporter dans la reconstitution détaillée et chronologique de la vie et des actes de Jésus une certitude historique absolue, indiscutable. Mais on peut imaginer « comme sur les choses qui ont été dites par Jésus » le fond de l'enseignement des Évangiles reproduit fidèlement la doctrine du maître; s'il n'a pas dit toutes les paroles que les textes sacrés lui prêtent, il est probable qu'il ne s'est pas exprimé d'une manière bien différente. Jésus est connu sur les choses qui ont été dites par Jésus; et à l'égard de quelques *innocentes jongleries* ? Chacune de ces hypothèses est donnée par E. Renan comme une probabilité. Quant à la conclusion, Jésus, déposé de son autel de Dieu, est un être humain, y est présenté cependant comme un être sublime, et l'auteur se permet d'appeler *divin*, en ce sens que Jésus est Individu qui a fait faire à son espèce le plus grand pas vers le divin.

Un grand nombre d'ouvrages ont été écrits en France, sous ce titre, soit pour réfuter la *Vie de Jésus* de Renan, soit pour l'approuver. Citons, par exemple, par l'abbé Freppel (1864); la *Vie de Jésus* de M. Renan, par Ed. Scherer (1864-1865); *Examen de la Vie de Jésus de M. Renan*, par T. Colani (1863); *Jésus-Christ, réponse à M. Renan*, par le P. Gratry (1864).

JÉSUS (VIE DE) RENAN (BON). — En 1838, quelques protestants ont écrit un livre sur la même matière, la conduite de Jérôme Malouin, qui dressa pour eux des constitutions, tirées des règles de la bienheureuse Marguerite de Ravenne. Celle-ci, morte vingt ans auparavant, avait fondé à Paris une congrégation, que les cières régents du Bon-Jésus continuèrent de gouverner jusqu'à l'approbation par Jules III en 1531 et supprimé par Innocent X en 1651; il ne comprérait plus alors que dix religieux.

Personne pleine d'afféterie, qui cherche à paraître agréable... Faire le JOLI CŒUR, le Joli sujet, Jeune homme plein de mérite...

JOLI GILLES, opéra-comique en deux actes, paroles de Charles Mousset, musique de Ferdinand Pops...

Jolie Fille de Perth (LA), opéra-comique en quatre actes et cinq tableaux, paroles de Saint-Georges et Jules Adenis...

Jolie Parfumuse (LA), opérette en trois actes, paroles de Hector et Ernest Blum, musique de Jacques Offenbach...

Jolie Persane (LA), opérette bouffe en trois actes, paroles de Leterrier et de Charles Lemaire...

JOLIÈSE liées n. f. Caractère de ce qui est joli... Elle était jolie, de cette JOLIÈSE d'être faite...

JOLIET, ETTE (li-è, èl' - dim. de jol) adj. Assez joli, mignon...

JOLIET, ville des États-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de Will, sur la rivière des Plaines...

JOLIT (Charles), littérateur français, né à Saint-Hippolyte (Doubs) en 1801, élu à un ministère des finances...

JOLIETTE (li-èl) n. f. Plancha à vapeur, convertie de poteau d'éclair.

JOLIFFE (li-f). Bot. Syn. de TELAIRIE.

JOLIFFES (li-f). n. f. Tribu de cucurbitacées.

JOLIMENT adv. D'une façon jolie, gentille.

JOLIVETZ, comm. du départ. du Nord, arrond. de à 26 kilom. d'Avèscures...

JOLIN (Johan Kristoffer), acteur et auteur dramatique suédois, né et mort à Stockholm (1818-1884)...

JOLIVETÉ n. f. Caractère de ce qui est joli.

JOLIVETTES (jol' - corrupt. du mot olivettes) n. f. Pl. Nom. donné dans le Blaisois...

JOLLENBECK, comm. d'Allemagne [Prusse (Brandebourg)], dans le Teutoburger-Wald...

JOLLIVET (Adolphe), publiciste et député, né à Rennes en 1809, tué à Paris en 1848...

JOLLIVET (Gaston), littérateur français, né à Paris en 1842...

JOLLOS (Jean-Baptiste-Prosper), ingénieur et antiquaire français, né à Briçon (Yonne) en 1776...

JOLLY (François-Antoine), poète dramatique français, né à Paris (1767)...

JOLYTE (jo-li') n. f. Substance minérale du genre chlorite.

JOLO. Géogr. V. SOUTOU.

JOLOFS, peuple de la Sénégambie. V. YOLOFS.

JOLVISA, hongr. d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Gómor]), sur la Jolva, sous-affluent de la Tisza...

JOLY DE FLEURY (Guillaume-François), magistrat, né à Paris en 1675, mort en 1756...

JOLY (Gai), historien français, qui vivait au XVIII^e s. Conseiller au Châtelet de Paris...

JOLY (le P. Marie-Joseph), écrivain de l'ordre des jésuites, né à Saint-Clément en 1715, mort à Paris en 1805...

JOLY, chef vendéen, né à Bordeaux vers 1750, mort à Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Lore) en 1795...

vit abandonné par ses soldats, et fut fusillé quelque temps après à Saint-Florent, par les chasseurs de Stoillef.

JOLY (Jean-Baptiste-Jules DEL), architecte et lithographe français, né à Moutpierre en 1788...

JOLY (Nicolas), physiologiste et anthropologue français, né à Toul en 1815, mort à Toulouse en 1885...

JOLY (Aristide), littérateur français, né à Caillon (Seine) en 1824, mort à Caen en 1893...

JOLY (Henri), philosophe français, né à Auxerre en 1839. Ancien élève de l'école normale...

JOLY (Eugène-Alexandre), chimiste français, né et mort à Paris (1845-1897)...

JOLYE (J) ou JOLYA n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des unionides...

JOMARD (Edme-François), ingénieur-géographe et archéologue, né à Versailles en 1777...

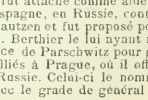
JOMARIN n. m. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

JOMBARDE (jon' n. f. Sorte de flûte à trois trous.

JOMBARDE (jon' n. f. Nom vulgaire de la joubarte.

JOMINI (Henri, baron), général et écrivain militaire, né à Payerne (Suisse) en 1779...

Jomini



journaliste, il collabora à diverses feuilles de l'opposition... JOURNALISTE (Daniel), jurisconsulte français, né à Orléans en 1761, mort en 1831.

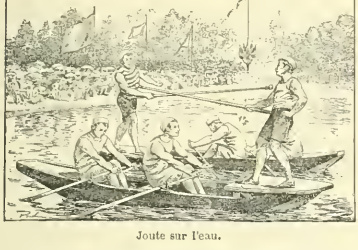
JOUSSE (Daniel), jurisconsulte français, né à Orléans en 1761, mort en 1831. Avocat distingué, puis conseiller au présidial d'Orléans.

JOUSSERANDOT (Louis-Etienne), écrivain et administrateur français, né à Lons-le-Saunier en 1813, mort à Genève en 1887.

JOUSSET DE BELLEME (Georges-Louis-Marie-Félicien), physiologiste et pisciculteur français, né à Paris en 1838.

JOUTE (subst. verb. de jouter) n. f. Archéol. Combat courtois à cheval et à la lance.

Joute sur l'eau, divertissement où deux hommes, debout chacun sur l'arrière d'un bateau, cherchent à se faire



Joute sur l'eau.

tomber à l'eau, au moment où les bateliers se croisent, en se poussant avec une longue perche munie d'un tampon.

JOUTE, rivalité quelconque : Joute oratoire. — Excycl. L'origine des joutes est aussi ancienne que celle des tournois; mais l'application des règles ne remonte guère au delà du xiv^e siècle.

JOUTER (anciennement jouter) — da lat. pop. jutare, joudre) v. n. Combattre, par amusement, à la lance et à cheval.

JOUTEREAU n. m. Mar. Sya. de JOTTEREAU. JOUTEUR, EUSE o. Celui, celle qui joute.

JOÛTUR v. n. Se dit des fruits qu'on cueille avant maturité complète et qu'on met dans un lieu chaud pour hâter et parfaire cette maturité.

JOUCOY ou JOUENCY Joseph, jésuite et humaniste français, né à Paris en 1613, mort à Rome en 1719.

JOUE (Esprit-Gustave), prêtre, archéologue et compositeur français, né au Buis-les-Baronnies (Drôme) en 1805, mort à Valence (Drôme) en 1872.

JOUVENCE (vass — anc. franç. jouvente, du lat. juvenca, même sens) n. f. Jeunesse. (Vieux.) La Fontaine de Jouvence.

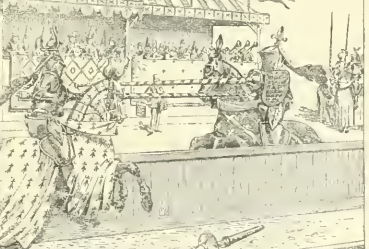
JOUVENCE (vass — anc. franç. jouvente, du lat. juvenca, même sens) n. f. Jeunesse. (Vieux.) La Fontaine de Jouvence. Locution par laquelle on désigne une source emblematisée, dont les eaux donnent la jeunesse à ceux qui en usent.



La Fontaine de Jouvence, d'après Ehrmann.

JOUX (VAL DE), vallée du Jura franco-suisse, entre le Rison, le Noirmont, le mont Tendre et la dent de Vaulion.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.



Joute au xiv^e siècle.

trouver dans la contrée novelle. C'est en cherchant cette source maigre qu'un navigateur espagnol ar riva décou vrit la Floride.

JOUVENCEAU (non-sol) ou quelquel JOUVENCEL ELLE (van-sel) — da lat. pop. juvenellus, pour juvenulus n.

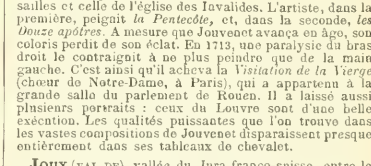
JOUVENEL (famille originaire de Savoie et du Lyonnais, qui a donné, depuis le xiv^e siècle, quatre syndics nobles à Chambéry, un échevin de Lyon, et de nombreux officiers.

JOUVENEL (famille originaire de Savoie et du Lyonnais, qui a donné, depuis le xiv^e siècle, quatre syndics nobles à Chambéry, un échevin de Lyon, et de nombreux officiers. Les principaux membres de cette famille sont : Jacques-Ferdinand de Jouvencel, né à Lyon en 1760,

mort en 1826. Devenu officier de marine, il émigra en 1790, et prit part à l'expédition de Quiberon. La Restauration donna le commandement général ordonnateur de la Mer à Louis-Joseph de Jouvencel. Homme politique français, né à Lyon en 1782, mort en 1830.

JOUVENCELLE F. Ling. V. JOUVENCEAU.

JOUVENET (Jean), peintre français, né à Rouen en 1641 ou 1647, mort à Paris en 1717. Issa d'une famille de peintres, il se rendit à Paris, où l'exécuta d'abord un grand nombre de médaillons, de panneaux, etc., dans les grands églises.



Jouvenet.

JOUX (VAL DE), vallée du Jura franco-suisse, entre le Rison, le Noirmont, le mont Tendre et la dent de Vaulion.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

JOY (FORT DE), fort du Doubs, sur la frontière franco-suisse, ar rond. et à 4 kilom. de Pontarlier.

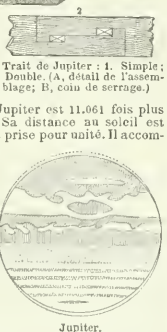
(Louvre), de Watteau (Louvre), G. Schalkon Agnes (Exp. univ. de 1853 [Paris]), Palma le jeune; J. Van Achen (Belgique) — Jupiter tableaux de J. Romani de J. Romani, J.-B. de Troy, Fr. Boucher; — Jupiter et Leda: gravure de G. Duclung (d'après le Corrège), P.-C. Levasse (d'après F. de Troy), N. Lemire (d'après A. Carrache), L.-M. Bonnet (d'après Fr. Boucher); tableau de J. Romani, — Jupiter et Europe; gravures de G. Bouchard (d'après Raphaël), de T. Cook et K. Pollard (d'après Benjamin West), de Fr. Bartolozzi (d'après le Guide); tableau de Cl. Lorrain, etc.; — Jupiter et Ganymède: composition de Raphaël, gravée par le Maître au Dessin; gravures de P. Meyer (d'après F. Landi), W. Boucher (d'après Nali), Cherubini Alberti (d'après P. Caldera), etc.; — Jupiter foulant les Géants: peintures de J. Romani (Mactoue), Jean Le Blond (Louvre), P. del Vaga (palais Doria, à Gènes); gravures de B. Fioriolano (1647, d'après le Guide), etc.; — Jupiter et Hèbe: groupe de bronze par Carrier-Bellefleur, etc. (V. Hébé); — Jupiter et Io: tableaux de J. Romani, du Corrège, de J.-B. Regnauld, de Schiavone, etc. (V. Io); — Jupiter et Junon: tableaux de Titien, d'Anouilh Carracho (galeries Farnèse); gravures de G. Duclung (d'après A. Goye), Giulio Bonasconi (1646), G.-P. Bemoist (d'après Julien de Parme), F. Bartolozzi (d'après G.-B. Cipriani), etc.; — Jupiter et Leda: compositions diverses du Corrège, du Tintoret, de P. Veronese, de Poussin, d'Andrea del Sarto, etc.; — Jupiter et Lycaon: tableau de Jean Coissiers (Mâcon); — Jupiter et Mercure: tableaux d'Antonio Alberti; tableau du Bronzino (Munich), J.-Bernard Restout (Toulouse), J. Jordans (Belvédère), etc.; — Jupiter et Sémélé: gravures de Pasqualini (d'après le Guerchin), J. Hausman (d'après J. Romani), Caraglio, L.-M. Bonnet, Th. Cook (d'après M. W. Cook), G. C. Blossmer (d'après Abr. Diepouck), etc.; — Jupiter et Thétis: tableau d'Ingres (1811, au musée d'Aix).

Un nombre des sculptures modernes, il convient de rappeler le Jupiter Flavianus, de Jean de Bologne, dans le jardin du palais de Fontainebleau; le Jupiter de la statue colossale de Jupiter Pluvius, vulgairement appelée l'Apennin. Autour de son front rayonnement de nombreux filets d'eau. Assis et penché en avant, le dieu s'appuie d'une main sur le rocher; de l'autre, il presse la tête d'un monstre qui lève un volume d'eau centralisé.

JUPITER (Jovis — d. mythol.), n. m. Astron. Planète qui est placée entre Pallas et Saturne à JUPITER, la plus grosse de toutes les planètes, a environ mille fois moins de masse que le soleil. (J. Alemb.) — J. Aichim. Etain. 1 Sel de Jupiter, Chlorhydrate d'étain.

— Charp. Traité de Jupiter, Mode d'assemblage des bois, dont le profil présente une ligne brisée comme les zigzags de la foudre.

— ENCYCL. Astron. Jupiter est la plus grosse des planètes et la plus brillante après Vénus. Le diamètre de sa globe est celui de la terre. Sa distance au soleil est 5.202.800, celle de la terre étant prise pour unité. Il accomplit sa révolution sidérale



en 11,961 fois plus qu'il ne met à accomplir sa révolution sidérale dans l'espace. Ses jours sont trois cent quatorze jours; ses années sont de douze ans moins cinquante-deux jours; ses jours de nuit heurtent cinquante-cinq minutes et trente secondes. L'axe de rotation de Jupiter est presque perpendiculaire au plan de son orbite. Ses saisons sont, par suite, très peu distinctes. Le volume de Jupiter est 1.279.412 fois celui de la terre, mais sa densité est 0,242 par rapport à la densité de cette dernière. Sa surface ne paraît sans cesse tourmentée par de violents cataclysmes.

C'est Galilée qui fit, le premier, connaître les particularités qui distinguent cette planète. Il remarqua d'abord sur son disque deux larges bandes de couleur grise ou jaunâtre, qui l'entourent au-dessus et au-dessous de l'équateur, deviennent de plus en plus pâles et disparaissent vers les pôles. William Herschel conjectura que les bandes brillantes correspondaient aux zones ou l'atmosphère de cette planète est la plus remplie de nuages, et que les bandes obscures étaient des régions où l'atmosphère, complètement seraine, permet aux rayons solaires d'arriver jusqu'aux parties solides de la planète, où la réflexion est moins forte que sur les nuages.

Cassini, qui étudia Jupiter de 1665 à 1691, y découvrit une tache obscure, qui lui parut fixe. On a reconnu depuis que, au lieu d'être solide, c'est un tourbillon de gaz qui elles sont mobiles, que celles de l'équateur se meuvent même avec une vitesse différente de celles des régions polaires; elles ont un noyau et une pénombre comme celle du soleil, et on en a conclu qu'elles devaient avoir la même origine: le soulèvement des gaz qui met, parfois, à nu le noyau obscur de la planète.

Jupiter, d'après une autre version, est entouré d'une épaisse enveloppe gazeuse, au milieu de laquelle se forment de gros nuages, entraînés par des courants analogues à nos vents alizés, mais par des éoliers plus puissants, extrêmes, et dans une direction parallèle à l'équateur. William Herschel a calculé que la rapidité de ces courants pouvait être de quatre-vingt-dix lieues à l'heure. Les bandes brillantes seraient formées par des zones nuageuses et les bandes obscures par des éoliers qui causent la brûlure et le retournement des nuages. Ces vents, très rapides, exigent, si Jupiter est habitée, que les animaux aient d'autres formes que celles qu'ils ont sur la terre, de façon à donner moines de prise au vent et à s'accrocher à ses fortes rafales.

Satellites de Jupiter. C'est en 1609 que Galilée, d'une part, et S. Marius, d'autre part, s'apparenteront Jupiter était escorté de satellites; Galilée considéra cette magnifique planète, au milieu de son cortège de lunes, comme une image du soleil au milieu des planètes, et donna au groupe le nom de: Monde de Jupiter (Mundus Jovialis).

La théorie des satellites de Jupiter a été définitivement arrêtée par Laplace, à qui elle a fourni un de ses plus beaux titres de gloire. Nous donnons ici le tableau de ces satellites :

Table with columns: SATELLITES DE JUPITER, AUTEURS DE LA DÉCOUVERTE, Masse par rapport à la planète, Durée de la révolution sidérale (en temps moyen). Rows include Io, Europe, Ganymède, Callisto, and V.

Le cône d'ombre de Jupiter s'étend très loin, et sa section, à la distance même du quatrième satellite, est encore très peu inférieure au disque de la planète; d'ailleurs, les ombes des satellites comprennent, à très peu près, dans leurs plans l'axe de ce cône d'ombre; il en résulte que les éclipses des satellites sont très fréquentes. Les trois premiers s'éclipsent à chacune de leurs révolutions, et le quatrième presque toujours; cela donne un moyen de trois éclipses à peu près par jour.

Les éclipses des satellites vont périodiquement pendant leur révolution autour de la planète; cela tient, sans doute, à ce que la lumière qu'ils nous envoient dépend, à chaque instant, de la disposition variable de la face tournée de notre côté, par rapport au soleil et à la planète, dont la réverbération n'est pas négligeable.

Le retard apporté dans la perception des éclipses des satellites de Jupiter par un accroissement de la distance qui nous sépare de la planète a servi de donnée à la détermination de la vitesse de la lumière.

JUPITERIÈRE (r) ou JUPITERIA (f) (n. f. Sous-genre de léta, comprenant des formes fossilisées dans le tertiaire.

Se Juponner, v. pr. Mettre, disposer d'une certaine manière son ou ses pupilles: Femme qui ne sait pas se JUPONNER.

JUPONNIER (jo-ni-é — rad. jupon) n. m. Pop. Homme qui court après les femmes.

JURA n. m. Nom donné à l'ensemble des terrains jurassiens, dans le Jura noir. Lias ou jurassien inférieur; le Jura brun; Jurassique moyen; Jura blanc, Jurassique supérieur. (Ces désignations avaient été établies par Léopold de Buch, après la teinte générale des terrains jurassiens de la Souabe, teinte qui est d'autant plus foncée que ces terrains sont plus anciens.)

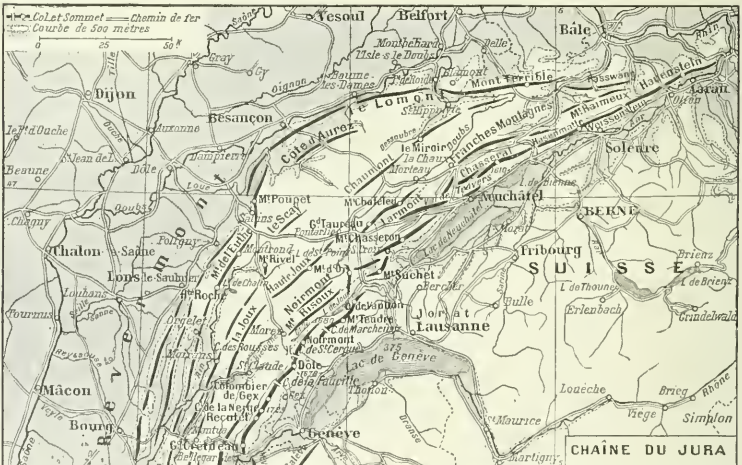
JURA ou DIURA, île de la Grande-Bretagne (Ecosse), dans le groupe méridional des Hébrides, dépendant du comté d'Argyle; 207 kilom. carr.; environ 90 hab., agriculteurs et pêcheurs. Mines de fer. Au nord de l'île, gouffre de la Chaudière, Coirebheacan, dangereux courants dont la vitesse est évaluée à 15 ou 20 kilom. à l'heure.

JURA (lat. Juratus ou Juratus mons, allem. Leberberg), système montagneux, qui s'allonge en forme de croissant du confluent de l'Arp et du Rhin à la coupe du Rhone, entre des plaines de la Saône et le plateau suisse, sur une longueur d'environ 300 kilomètres, avec une largeur moyenne de 50 à 80 kilomètres.

Les terrains dont se compose le Jura appartiennent tout à fait à la plus grande partie à ces terrains de la période secondaire, qu'on a, de son nom, appelés jurassiques. Ces strates calcaires, entre lesquelles s'intercalent assez régulièrement des couches marneuses ou argileuses beaucoup moins épaisses, ont été, vers le milieu des temps tertiaires, fortement plissées par suite du soulèvement horizontal provoqué par le soulèvement alpin.

Ce mode de soulèvement a donné lieu à des formes de terrain spéciales. Les deux formes fondamentales sont le pli en creux et le pli en relief, le val et la route. Une gouttière longitudinale, le long de laquelle d'une vallée s'appelle une combe. Les bords, plus ou moins réguliers, d'une combe, portent le nom de crêtes. Quand les eaux ont creusé entre un val et une combe une communication en forme de cirque, c'est un pus. Enfin, les fractures transversales, à traits verticales, qui font communiquer deux vals, portent le nom de chutes.

Le renflement des strates s'est trouvé limité au Nord et au Sud par des masses de terrains primitifs, qui ont joué le rôle de butoirs. Les plis sont venus se serer contre ces mêmes masses hercyniennes des Vosges et de la Forêt-Noire au Nord et au Nord-Ouest, tandis qu'au Centre les ondulations se propageaient librement et venaient expirer contre le petit massif gréseux de la Serre, au N. de Dole. De là la disposition du système en croissant: la



présence des chaînons dans toute l'épaisseur du Jura, aux deux extrémités, et, au Centre, la juxtaposition aux chaînes qui se dressent au-dessus du plateau suisse de plus de grande amplitude, constituant les plateaux étagés de Noyers, de Champagnolle et de Lons-le-Saunier.

Ces chaînons les plus élevés sont au sud et à l'Est; point culminant, le Crêt de la Neige, 1.723 mètres. Six voies ferrées traversent le Jura: la ligne Paris-Turin, par le Mont-Cenis, entre Ambérie et Culaz, la ligne de Bourg à Genève, par la Cluse et Nantua; Lons-le-Saunier à Pontarlier, par la Cluse et la Côte-d'Or au N.-O.; par Saône-et-Loire à l'O.; par l'Ain à S.-O. et au S.; par la Suisse et le département du Doubs à l'E. Superf. 5.954 kilom. carrés.

Le département comprend 4 arrond. (Lons-le-Saunier, chef-lieu: Dole, Poligny et Saint-Claude), 23 cantons, 584 communes, et une population de 266.143 hab. Il fait partie du 77 corps d'armée (Besançon), de la 15 inspection des ponts et chaussées, de la 13e conservation des forêts, du l'arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Besançon, à l'évêché de Saint-Claude, suffragant de Lyon.

Le département du Jura se divise en trois grandes régions naturelles: la région montagnarde, celle du Vignoble et la Plaine. La montagne (terrains jurassiques) est

(Les jupiterines sont des coquilles bivalves rondées, à lunule non carénée, à pointe rustro courte et recourbée. L'espece type est la jupiteria concaea.)

JUPITERIEN, ENNE (ri-in, en) adj. Qui tient de Jupiter, qui a un caractère impérieux, dominant: La contraction JUPITERIENNE de ses sources. (Balz.)

JUPON n. m. Jupon de dessous plus courte que celle de dessus. (V. JUPE.) Par ext. Femme ou fille: Ce qui est ridicule, c'est que les habits se croient le droit d'opprimer les jupons. (E. Laboulaye.)

— Par plaisant. Robe que portent certains hommes: Vous pourriez bien ici, sur votre net jupon, Monsieur l'huissier à verge, attirer le bâton. MOUSKÉ.

JUPONNIER (jo-né) v. a. Rovétir d'un jupon: JUPONNIER une danseuse.



JURADE n. f. Dr. féod. Corps des jurats. V. JURAT.

JURANÇON n. m. Vin récolté à Jurançon et dans les communes voisines. Variété de cépage blanc, cultivée dans les Basses-Pyrénées, mais qui n'est pas dans la culture du vin jurançon. (On l'appelle aussi PLANT BÉRSE, ou QUILLON, SÉCAL.)

— ENCYCL. Le jurançon, rouge ou blanc, est un vin corsé, alcoolique et qui prend, en vieillissant, un goût analogue à celui du madère. Sa valeur provient d'un mélange de diverses cépages, dont le principal est le pinot, etc., et les principaux crus où il est récolté sont les suivants : Pontarion, Pervigny, Ségur, Nogent, Rouze, Larreyat, Jurques, Neys, Lousteau, etc.

La légende veut que le grand-père de Henri IV, lui ait avoué toutes les lettres d'avis données à cet effet, avaler un petit verre de jurançon quelques minutes après sa naissance, se soit écrié, voyant que l'enfant avait subi l'épreuve sans succomber : « Tu seras un vrai Béarnais! »

JURANÇON, comm. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 1 kilom. de Pau, sur la rivière du Nés, affluent du Gave de Pau; 2.900 hab. Minoterie, scierie hydraulique, traiteries. Vignobles. Études des maîtres d'État, et sur le territoire des communes de Jurançon, Laroio, Gan et Saint-Faust, qui donnent d'excellents produits rouges et blancs.

JURANDE (rad. jurer) n. f. Charge conférée à certains maîtres, dans les corporations de l'ancien régime.

— ENCYCL. Les titulaires, élus par leurs collègues, avaient le titre de jurés, syndics ou bayles. Ils présidaient les assemblées des maîtres, et recouvaient les apprentis et les nouveaux maîtres.

Sous Louis IX, les jurandes de Paris furent officiellement reconnues, et le juré des marchands, Étienne Boileau, donna les premières corporations de la capitale. Louis XI imposa de nouvelles réglementations aux communautés d'arts et métiers. La royauté commit, d'ailleurs, la faute d'accroître le pouvoir des jurés, au détriment des droits des compagnons et apprentis. La jurande devint le contre-poids de la royauté des maîtres d'État, et les ouvriers.

Sous Colbert, les membres des jurandes reçurent des pouvoirs spéciaux, afin de contrôler la qualité des objets manufacturés en conformité des règlements royaux.

Les jurandes, abolies une première fois sous Turgot (1776), disparurent en 1791.

JURANVILLE (Clarisse), institutrice française, née à Mardic, près d'Orléans, 1828. Elle collabora au journal « l'École normale », dirigé par Pierre Larousse. Elle fit paraître de nombreux ouvrages classiques, remarquables par leurs qualités pédagogiques : une *Méthode de calcul oral* (1857); un cours de style, un cours de dictées attrayantes, suivies par les *Leçons de littérature* et le *Compagnon enseigné*. À ces titres il faut ajouter la *Géographie du Loiret*, et, comme livres de lectures courantes : *le Savoir-faire et le Savoir-vivre*; *Manuel d'éducation morale et d'instruction civique*; le *Premier*, le *Deuxième Livre des petites filles*; le *Troisième Livre des jeunes filles*; et *l'Éducation des petites filles*; les *Neveux du capitaine Francaux*; le *Bagage scientifique de la jeune fille*; le *Bagage littéraire* (ces cinq derniers en collaboration avec M^{lle} Pauline Berger); le *Vote de fleurs*; *Journaux d'Art*; le *Voyage au Pays des merveilles*; le *Curiosité de notre histoire nationale*; *Bibliothèque choisie des jeunes filles*, en 10 volumes.

JURARE IN VERBA MAGISTRI (Jurer par l'autorité du maître), Allusion d'Horace (Ep., 1, 14) à ces disciples trop respectueux, pour qui l'autorité d'un philosophe qui n'est pris pour maître suffit. (C'est ainsi que les philosophes scolastiques ont été trop respectueux pour leur maître, argument quand ils avaient écrit à propos d'Aristote : Le maître l'a dit (magister dixit).)

JURASSIEN, ENNE (ra-si-in, èn), personne née dans le Jura ou qui habite ce pays. — Les JURASSIENS.

— Adjectif. Qui se rapporte au Jura ou à ses habitants : Population JURASSIENNE.

JURASSIQUE (ra-sik) adj. Se dit d'un terrain secondaire dont le Jura fournit de nombreux exemples.

— Econ. rur. Se dit d'une race bovine originaire du Jura. (V. la partie encycl.)

— ENCYCL. Géol. *Système jurassique*. Ce système est l'un des trois grandes divisions de la période du groupe secondaire. Il est soit un peu plus importante que les formations de cet étage dans la chaîne du Jura. La période jurassique a été divisée en trois séries de couches : la série inférieure ou *liasique*, la série intermédiaire ou *médiojurassique* et la série supérieure ou *suprajurassique*.

La série liasique a été divisée en cinq étages, qui sont, de bas en haut : *rhétien*, *hettangien*, *sinemuriens*, *charmoisien* et *toarcien*. Le rhétien est caractérisé par une coquille bivalve, qui est l'*Anticenta contorta*. L'hettangien est l'*Infraclaus* de plusieurs géologues. Le sinemuriens renferme des couches riches en poissons et en végétaux. Le charmoisien est le *basien* de d'Orbigny. Le toarcien offre des niveaux riches en poissons fossiles.

La série médiojurassique comprend deux étages : la *baiojense* à la base et la *batonien* à la partie supérieure. Orbigny a donné à ces deux séries les noms de *baiojense* et *batonien* en l'honneur de son compatriote Méjean, et le batonien constitue les érosions uniformes de Montpeller-le-Vieux; les deux étages réunis forment les parois des gorges du Tarn.

La série suprajurassique a été divisée en cinq étages, qui sont, de bas en haut : *argillien*, *portlandien*, *karwendien* et *portlandien*. Les deux premiers étages renferment toutes les formations contemporaines de l'argille d'Oxford. Le séquanien est le *corallien* de nombreux géologues. Le karwendien est caractérisé par les *portlandien*. Le portlandien forme, en France, les séries pittoresques du rocher de Crussol, du bois de Palolive, etc. — Paléont. La série liasique est caractérisée par l'apparition des premiers mammifères, qui sont des petits marsupiaux. Parmi les reptiles on trouve l'*Ichthyosaurus*, le *Plesiosaurus*. Le portlandien forme, en France, les séries pittoresques du rocher de Crussol, du bois de Palolive, etc. — Paléont. La série liasique est caractérisée par l'apparition des premiers mammifères, qui sont des petits marsupiaux. Parmi les reptiles on trouve l'*Ichthyosaurus*, le *Plesiosaurus*. Les vertèbres de ces animaux sont creuses comme celles des poissons. Cette période voit encore apparaître les premiers sauriens ailés, de très nombreux insectes, notamment les ammonites, les bélemnites, et les ostracodes se multiplient. Au cours de la série médiojurassique, les reptiles continuent à se perfectionner. L'essor des chiroptères est remarquable. La série suprajurassique ne présente guère de grands progrès du côté des reptiles : on trouve les *Archonotus* et les *Calcaires* de Salchenbach, à côté retrouvé avec les plumes de ses ailes et de sa queue. Le

formée par sept chaînons parallèles, dirigés du N.-E. au S.-O. et s'inclinant de l'E. à l'O. pour former d'immenses gradins jusqu'à la Plaine. Les points les plus élevés sont sur la frontière franco-suisse (Crêt Pela, 1.496 m.; Noirmont, 1.550 m.). Cette partie du département est coupée de chutes, creusée de combes, dont le fond est souvent rempli par un lac; les vallées sont charmantes, quelquefois grandioses avec leurs creux, leurs sources vives et leurs cascades; les hauts plateaux, tristes et monotones, quand ils ne sont pas couverts de forêts, sont remplis d'arbres, où se perdent les eaux qui forment, au pied des escarpements, des fontaines jaillissantes.

La région des collines (Vignoble) sépare le pied du chaînon de l'Heute de la Plaine; elle est couverte de forêts et de vignes. Quant à la Plaine, qui comprend une partie de la Bresse, c'est une région fertile et étendue que l'on s'efforce de dessécher, insalubre sur quelques points, mais assez fertile dans le *Finage*.

Le Jura envoi ses eaux au Rhône : par l'Ain, qui reçoit la Serpentine, la Source de Comte, la Lemme, l'Angillon, le Bief d'Éuil, le Hérisson, la Syrene, le Fréte, la Bièvre avec ses affluents et la Valouse, toutes rivières au cours très pittoresque; par le Doubs, qui traverse la partie septentrionale du département et y reçoit l'Arre, la Veze, la Clauge, la Loue, l'Orain et la Sablonne; par la Valserine, enfin, affluent direct du Rhône, et dont une partie du cours sépare le Jura de l'Ain; mais il existe tributaire également du Rhin par l'Orbe, qui traverse le lac des Rousses avant de passer en Suisse. Le canal du Rhône au Rhin le traverse dans sa partie septentrionale.

Le climat de ce département est rude sur les sommets et, à part la région du Vignoble, où règne le climat rhodanien, la température est froide et sujette à de brusques variations.

La culture principale est celle du blé; ensuite, vient celle de la vigne, puis celle de l'avoine. On cultive, outre les autres céréales, les plantes fourragères, le houblon, le colza, la betterave à sucre, etc. La vigne, florissante dans les cantons d'Arbois, de Poligny, de Salins et de Voiteur, donne des vins rouges estimés dans les crus suivants : les Arsarses (entre Montigny et Aiglepierre), Arbois, Salins,

Poligny, Méoétrus; Arbois, Salins, L'Étoile et Quintigny fournissent des vins blancs doux et mousseux; Châteauneuf possède un vin jaune très généreux et comparable au madère soc. Les bestiaux et les pâturages sont la richesse de la montagne. Les forêts, outre les sommets, couvrent aussi une partie du Vignoble et de la Plaine.

L'industrie est assez active dans le Jura; qui possède des mines de fer, de houille, de lignite, de nombreuses carrières de pierre (marbre, meulière, gypse), des fours à plâtre et à chaux, des scieries de marbre, des tanneries et surtout des mines de sel gemme (Montmorot, Salins, Gex). Il existe aussi, dans le département, de nombreuses usines métallurgiques, forges, hauts fourneaux, fonderies; Saint-Claude a la spécialité des petits objets de fabrication, Septemont celle de la taille des pierres; Morez, à des métiers de lunetterie et d'horlogerie; Andoigne, des papeteries, des moulins, des scieries, mues par les nombreux cours d'eau et alimentés par les forêts du haut Jura, sont établis sur toute la surface du département. Il se fabrique à Lons-le-Sauveur une grande quantité de vins champagnais; Évaux, la majeure partie des villages jurassiens possèdent des fromageries, qui fabriquent d'excellent gruyère, du septemont, analogue au roquefort, et des chevres (romages de chèvre) réputés.

JURA BÉRNAIS, région située sur le versant occidental et au pied des monts Jura. Elle comprend les districts de Porrentruy, Delémont, Moutiers, Franche-Montagne, Courcelary, Écône et Neuchâtel; c'est l'ancienne *Nauracie* gauloise. Le Jura béarnais faisait partie, avant 1789, du territoire du prince-évêque de Bâle. En 1792, il se déclara indépendant, sous le titre de République de Rauracac; en 1793, Delémont et Porrentruy, réunis à la France, formèrent le département du Mont-Terraille, auquel furent bientôt incorporés Moutiers et Biéne. Le congrès de Vienne (1815) donna le Jura béarnais au canton de Berne, sauf quelques communes rattachées à Bâle.

JURABLE (rad. jurer) adj. Se disait des choses pour lesquelles était dû le serment de fidélité : Fief JURABLE.

— Dr. féod. Fiefs jurables et vendables. Fief qui devait faire retour au suzerain à toute réquisition.

Bernardo Giugni, dans l'église de l'abbaye de Saint-Nicolas, à Florence; une statue exécutée par Guillaume della Porta, sur les dessins de Michel-Ange, pour le tombeau de Paul III, à Saint-Pierre de Rome; une statue de bronze, par Bartolommeo Prieri (Louvre); une statue et un bas-relief de marbre, par Fr. Anguier, provenant du monument de Henri de Longueville (Louvre); une statue par Coysevox, sur la balustrade de la cour de marbre, au château de Versailles; un bas-relief de David d'Angers, qui représente *l'Innocence* entourant la Justice, et qui décore un cell-dé-beuf de la cour du Louvre; une statue de pierre exécutée par C. Demessmy, vers 1837, pour la décoration extérieure du nouveau Louvre; une statue par A. Dumont, pour la Chambre des députés (1833); une statue de pierre par A. Toussain (1850) et une figure de haut-relief, sculptée par le même artiste, vers 1857, pour la salle des Pas perdus du palais royal. Robert le Pieux le fit reconstruire presque en entier. Saint Louis y fit ajouter par l'architecte Pierre de Monteaureu des constructions considérables, dont il subsiste encore une grande salle voûtée, qu'on nomme la cuisine de saint Louis. Des cette époque, le parlement et les cours de justice étaient dans la grande chambre. Les tours rondes de la Conciergerie (v. ce mot), sur le quai de l'Horloge (tour d'Argent, tour Bombe, tour

culte de la raison d'Etat et à la foi aveugle, la Révolution oppose la théorie de la conscience libre et de l'enseignement égalitaire, la certitude de la distinction du bien et du mal, la nature et la fonction de la liberté, la théorie du progrès, conséquence nécessaire de la justice et de la liberté. On ne peut donc concevoir la justice que dans le progrès social. Sur ce fond philosophique, Proudhon a brodé mille riches variantes. Signalons, en particulier, un curieux projet de concordat pour régler les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

JUSTICE (LA), journal républicain radical, fondé à Paris en 1880, sous la direction de Clemenceau, avec Camille Pelletan pour directeur et chef — Il devint l'organe du parti radical et fit un large part aux idées socialistes. La Justice fut d'abord un vif succès, mais son influence diminua après l'affaire de Panama. Elle devint, en 1893, un journal à centimes, avec Clemenceau pour rédacteur et chef, et se termina en 1902.

JUSTICE (LA), poème philosophique de Sully-Prudhomme (1878). Le poète se demande d'abord s'il est possible de trouver la justice avec les seules lumières de la science. Il se la rencontre nulle part dans les relations des espèces, des états ou des individus entre eux, où il ne voit qu'instincts égoïstes, lutte pour la vie, triomphe de la force. La raison ne saurait découvrir la justice dans les lois de la nature. Mais la conscience conserve, malgré tout, l'idée de la responsabilité devant la loi morale. Par le cœur, le poète trouve un sens nouveau à l'évolution des races et tend vers une dignité morale plus haute. La vie de la cité est la plus haute expression. Ainsi, « l'application de la justice est le terme idéal de la science étroitement unie à l'amour ». Le poème se compose de dix Veilles. Dans les sept premières, le Chercheur expose sous forme de sonnets l'opinion de la raison positiviste. Des Veilles huitième à dixième, le Chercheur se sent spiritualiste dans des strophes en quatrains, que le Chercheur achève en deux vers par une réplique amère et sceptique. Ce poème, dont la construction savante manque quelque peu d'ampour, exprime avec une mâle sobriété les efforts et les émotions d'une âme éprise du vérité.

JUSTICIABILITÉ (sti-si) n. f. Etat, condition d'un justiciable.

JUSTICIABLE (sti-si) n. f. Justicier adj. Qui relève de certains juges ou tribunaux. Fig. : *L'homme politique est justiciable de l'opinion publique.*

— Substantiv. : **LES JUSTICIAIBLES.**

JUSTICE (sti-si) n. f. Genre d'acanthacées.

— ENCYCL. Les justicies (justicia) sont des herbes ou arbustes des régions chaudes du globe, dont plusieurs espèces ont été introduites en France et cultivées dans les jardins botaniques. Le genre *gendarussa* en est une section. Du reste, la plupart des acanthacées cultivées ont été désignées sous le nom de *justicia*. Ce sont des plantes à tige grêle, à serre chaude ou tempérée, le châssis pendant l'été. Plusieurs sont employées en thérapeutique; telles sont la *justicia adhatoda* ou noyer des Indes, arbuste à feuilles douces, qui est une infusion antispasmodique; la *justicia nasuta*, dont les feuilles et racines sont employées en infusion dans l'Inde contre l'impégo. Il contient la rhamnose, analogue à l'acide chrystannique. La *justicia gendarussa* est employée comme émetique.

JUSTICIÉ, ÉE (ti-si) adj. Bot. Qui ressemble à une justice. — n. f. pl. Tribu d'acanthacées, ayant pour type le genre *justicia* et caractérisé par un calice à 4-5 pétales, une corolle plus courte que le limbe. — Une JUSTICIÉE.

JUSTICIER (sti-si) — rad. justice. Prend deux f. de suite aux deux premiers pers. pl. de l'imp. de *justicier*. *Que vous justiciez?* v. a. Soumettre à un bâtiment criminel, en vertu d'une condamnation : JUSTICIER un criminel.

JUSTICIER (sti-si-f.), ÈRE n. Personne qui fait, qui aime à faire justice : *Les bienfaiteurs abondent au catalogue des saints; on n'y trouve pas un JUSTICIER.* (Proudh.) — n. m. Celui qui a droit de justice. — n. f. **UN JUSTICIER.** *Un haut justicier* : Officier qui rendait la justice au nom du roi. **Grand justicier** ou simplem. *Justicier*, Titre que portait le président des Etats d'Aragon.

— Personne ou chose qui décide, qui prononce en certaines matières, *son goût sont les hautes justicières de la littérature.* (Rivaroli).

— adj. Qui a droit de justice : *Un seigneur JUSTICIER.* — Qui rend la justice : *L'œil de l'homme JUSTICIER ne perce pas toutes les portes et tous les murs.* (Méry.)

JUSTIDIUM (sti-di-um) — mot lat. formé de *justus*, conforme au droit, à la loi, et *diem*, jour. n. m. Espace de trente jours francs, que le roi des Donzales accordait au débiteur pour se libérer, après la coollamation, ou pour le paiement d'une dette avenue.

JUSTIFIABLE (sti) adj. Qui peut être justifié : *Conduite qui n'est pas JUSTIFIABLE.*

JUSTIFIABLEMENT (sti) adv. D'une manière justifiable.

JUSTIFIANT (sti-fi-ant), ANTE adj. Théol. Qui rend justice, qui justifie : *La grâce JUSTIFIANTE.*

JUSTIFICATEUR, TRICE (sti) adj. Qui justifie, qui tend à justifier : *Évoïnage JUSTIFICATEUR.*

JUSTIFIER (sti) v. a. n. m. Ouvrir qui justifie les caractères d'imprimerie. — Qu'il dont il se dit : *Justifier un caractère.*

JUSTIFICATIF, IVE (sti) adj. Qui sert à justifier quelque chose ou à prouver quelque chose : *Moyen JUSTIFICATIF.* — Pièces justificatives, Documents servant à la justification d'une chose ou d'un fait, et plus spécialement, en matière comptable. — Pièces qui viennent à l'appui des notes ou des sorties de valeurs; reçus, connaissements, bordereaux, lettres d'envoi, contrats, etc.

JUSTIFICATION (sti, sti-on) — du lat. *justificatio*, même sens) n. f. Action de justifier; preuves qui tendent à justifier : *Ecouter, Examiner la JUSTIFICATION de quelqu'un.* — Preuve que l'on fait d'un acte, d'une action, d'un fait, par titres ou par témoins : **LA JUSTIFICATION d'un fait.** — Action de rendre un acte, un fait, un propos, un discours, fondue avec la lettre matrice. — Opération par laquelle on aligne et on met de niveau entre elles les matrices dans lesquelles se fondent les lettres.

— Théol. Acte par lequel l'homme, passant du péché à l'état de grâce, devient agréable à Dieu et digne de la vie éternelle.

— Typogr. Longueur de la ligne d'impression, comprise entre les marges.

— SYN. Apologie, défense. V. APOLOGUE.

— ENCYCL. Théol. D'après la doctrine catholique, exposée par le concile de Trente (session IV), l'homme est justifié par la grâce et la charité que Dieu répand dans les cœurs en nous appliquant les fruits du sacrifice de Jésus-Christ : la justification est donc vraiment intérieure et inhérente à notre âme. L'homme ne cesse d'être dans la justification par la foi, le repentir et l'amour de Dieu, mais il ne peut produire efficacement aucun de ces actes sans le secours de la grâce. Enfin, le pécheur justifié doit, par ses bonnes œuvres, s'efforcer de mériter, avec le secours de la grâce, soit une augmentation de la grâce sanctifiante, soit la persévérance finale. La justification obtenue n'est pas immissible, et un péché mortel suffit pour nous en priver. Les réformateurs du xvi^e siècle, notamment Luther et Calvin, ont professé une théorie toute différente. Le pécheur, après avoir été justifié par la foi seule, est dans la justification que Dieu lui fait des mérites de Jésus-Christ; son âme reste souillée par le péché, mais la sainteté du Rédempteur la couvre comme d'un vêtement; la justification ne peut être perdue une fois acquise et ne comporte aucune rétrocession. Selon eux, la justification est une doctrine à été conservée dans les Eglises luthériennes et calvinistes. Quant à l'Eglise grecque, sa foi est, sur ce point capital, identique, quant au fond, à la foi catholique.

JUSTIFIER (sti) — du lat. *justificare*, même sens. Prend deux f. de suite aux deux premiers pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Vous justifiez.* *Que vous justifiez?* v. a. Déclarer, prouver la bonté, la justice, la légitimité de : *Un avocat qui a JUSTIFIÉ son client.* JUSTIFIER ses prétentions. — Faire passer pour juste ou innocent, excuser, expliquer : *La fortune JUSTIFIE bien des défauts, même des crimes, mais elle n'en console pas.* (Christiné de Suede).

— Trouver qu'une chose est juste : *Jérôme JUSTIFIA la vérité de ses prédications par les événements.* (MASS.)

— Théol. Rendre juste : *La grâce JUSTIFIE le pécheur.*

— Typogr. Justifier le composeur, Le mettre sur la justification requise par la composition qui est à faire. **JUSTIFIER une ligne.** La rendre à la longueur des autres au moyen du composeur.

— v. n. Justifier de, Donner la preuve de : JUSTIFIER DE l'accomplissement de toutes les formalités.

— Techn. Comparer le caractère nouvellement fondé avec la lettre matrice en usage, et faire la justification.

— Prov. : *Les uns justifie les moyens.* Vrai principe, d'après lequel le mal excuserait les actions coupables commises pour l'atteindre.

Se justifier, v. pr. Être justifié. — Prouver son innocence.

JUSTIFIEUR (sti) n. m. Typogr. Principale partie du copoir.

JUSTIN (saint), surnommé le Martyr, philosophe et apologiste chrétien, né à Naplouze (ancienne Samarie) vers l'an 100, martyrisé à Rome vers 165. Ses parents étaient d'origine grecque et avaient embrassé le baptême. Il conserva le costume et les allures d'un philosophe. Fixé à Rome, il y ouvrit la première école chrétienne. Le philosophe cynique Crescens le dénonça aux magistrats, et Justin comparut devant le préfet de Rome, qui le condamna à mort. Justin fut décapité à l'âge de 65 ans. Marc-Aurèle. Il fut condamné et exécuté. Le premier en date de ses ouvrages est le *Dialogue contre Tryphon*, démonstration de la vérité évangélique par l'accomplissement des prophéties; le second, et le plus célèbre, est le *prologue apologétique* pour adressé à l'empereur Marc-Aurèle. Citons encore la *Seconde apologie*, dédiée à Marc-Aurèle; un traité sur les Hérisiers, fréquemment cité par saint Irénée, aujourd'hui perdu; d'autre part, c'est à tort qu'on lui a attribué le *Discours aux Grecs*, et la *Lettre à Socrate*. Saint Justin est le plus ancien théologien catholique, plus remarquable comme penseur que comme écrivain. — Fête le 13 avril.

JUSTIN (saint), martyr, mort à Louvres, dans le territoire parisien, vers 304. C'était un enfant de neuf ans qui, pendant la persécution de Dioclétien, se devoua à la mort pour sauver la vie de son père et de son frère. Une partie de ses reliques est conservée dans une autre dans la cathédrale de Paris. — Fête le 1^{er} août.

JUSTIN (saint), évêque de Tarbes et martyr. Son culte est très ancien dans le Midi; l'époque de sa vie et celle de sa mort sont incertaines. — Fête le 1^{er} mai.

JUSTIN, historien romain, qui vécut au plus tard vers les Antonins. Ses *Histoires philippiques*, en quatorze livres, sont le résumé de la grande *Histoire universelle* de Trogne-Pompée, aujourd'hui perdue. Cette compilation, généralement dénommée *l'histoire d'Justin*, fut faite de la compilation de la Grèce par Philippe le centre de l'histoire universelle, mais précieuse par le grand nombre de faits qu'elle contient, est relevée çà et là par des épisodes brillants et romanesques.

JUSTIN I^{er}, empereur d'Orient (528-572). Paysan d'origine byzantine, parvint à une belle fortune de commerce, et s'éleva du trône à la mort d'Anastase. Qu'il par son neveu Justinien, qu'il associa, avant de mourir, officiellement au trône, il rétablit l'union avec Rome, persécuta les monophysites de Syrie, et se débarrassa par un assassinat de l'ambitieux Vitalie. Au delors, il essaya d'assurer la tranquillité de Byzance en mariant ses filles, ce qui provoqua une guerre avec la Perse (527).

JUSTIN II, empereur d'Orient (565-578). Neveu et successeur de Justinien, il essaya d'administrer plus sévèrement les finances et de prendre une attitude plus énergique à l'égard des barbares. Cependant, il dut acheter la paix aux Avars (574) et vit les Slaves s'établir en Bulgarie; en Asie, il provoqua, en 572, la reprise de la guerre perse,



Palais de Justice (Paris).

de César on de Montgomery), datent probablement du même roi, auquel on doit aussi la Sainte-Chapelle. (V. SAINTE-CHAPELLE.) De vastes jardins s'étendaient du côté du nord des églises. Philippe le Bel continua l'agrandissement du palais à Enguerrand de Marigny, qui le mit en état de loger les membres du parlement devenu séculaire. C'est au palais que le dauphin Charles, pendant la captivité de Jean, vit massacrer ses conseillers, les maréchaux de France et Chaumont. Devant le roi, il reçut, en 1376, l'empereur Charles IV. En 1370, il y fit établir par De Vic la grosse horloge de la tour carrée, dont le cadran a été décoré, sous Henri III, de sculptures dues à Germain Pilon, remplacées, dans les réparations ultérieures, par des figures de Toussaint. Mais, hélas! Charles V délaissa cette demeure pour l'hôtel Saint-Paul. Charles VI y reçut Manuel Paléologue et Sigismond, roi de Hongrie. Sous Charles VII, les clercs de la basoche obtinrent de vastes farces et moralités sur l'immense table de marbre de la grand-salle. Louis XII fit orner cette salle d'un magnifique plafond (1506) et construisit la Cour des comptes. En 1618, un incendie consuma la grand-salle et une partie du palais; il ne resta que les tours et le bas de la façade occidentale sur laquelle se chargea de la reconstruction et de la grand-salle, qui est aujourd'hui la salle des Pas perdus. L'incendie de 1737 détruisit la Cour des comptes et ses archives. Un nouvel incendie, en 1776, acheva la partie du palais qui longeait la tour de la Basoche et les tours de la Chapelle. Les architectes Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine édifièrent les bâtiments qui entourent la cour du Mai (ainsi nommé parce que, autrefois, les clercs de la basoche y plantaient un mai chaque année). Cette cour est séparée du boulevard par une belle grille en fer forgé. Ces bâtiments furent prolongés vers le S. par les édifices qui entourent la cour de la Sainte-Chapelle. A la suite des travaux entrepris entre 1835 et 1868 par Duc et Dorney, furent reconstruites les parties avoisinant la tour de la Basoche et le bas de la façade occidentale sur la place Dauphine. Le 24 mai 1871, le feu fut mis au Palais de Justice, brûla les bureaux de l'état civil et fut l'occasion de nouvelles réparations.

Justice (DE LA) dans la Révolution et dans l'Eglise. Nouveaux principes de philosophie pratique, par P. L. Proudhon (Paris, 1841). Ce brillant ouvrage, qui traite de la fais de la métaphysique, du panthéisme et de l'autobiographie, est une attaque violente contre le catholicisme et la religion en général. Ironiquement dédié au cardinal Mathieu, il valut à son auteur une condamnation à trois ans de prison et 4 000 fr. d'amende. Selon Proudhon, la justice est la base nécessaire de toute société. Or, à l'heure actuelle, elle disparaît dans la dissolution sociale, nous nous abîmons et dont l'agent le plus redoutable est précisément la religion et l'Eglise. C'est la Révolution française qui, la première, a démontré que le principe de justice repose dans la conscience, non dans le dogme. Au



Justice.

tion souffrante et humiliée, voilà deux facteurs qui contribuent pour une grande part au talent de Juvénal. De là cette tension que l'on remarque dans ses écrits, cette continuelle déclamation, ces invectives violentes contre ce qui nous apparaît parfois comme de simples travers. Ajoutons qu'avant vécu sous des princes comme Néron et Domitien, dans un temps où les meurs d'une partie de la société romaine étaient des plus dissolues, sa verve satirique trouvait une abondante matière. Au reste, Juvénal s'en prend aux personnes, aux vices, mais il n'en rend pas responsable un régime politique que tout le monde avait alors accepté. Ce n'est pas un républicain. Littérairement, ses plus notables qualités sont la verve et le pittoresque réaliste, qui va souvent jusqu'à la crudité. On possède quatorze satires authentiques de Juvénal : 1^o la *Vocation satirique*; 2^o les *Hypocrites*; 3^o les *Embaras de Rome*; 4^o le *Tarbat de Domitien*; 5^o les *Parasites*; 6^o les *Femmes*; 7^o les *Grands lettrés*; 8^o les *Adolescents*; 9^o les *Docteurs*; 10^o les *Vieux*; 11^o le *Luce de la table*; 12^o le *Retour d'un ami*; 13^o le *Remords*; 14^o l'*Education d'Egypte*; et une douteuse : l'*Etat militaire*. Boileau a imité les satires iii, vi et viii.

(Bibl. rom. : édition de Jahn, revue par Bicheler (1893) (trad. dans la collection Panckouke et en vers par Jules Lacroix); Nisard, les *Poètes latins de la décadence*; Boissier, l'*Opposition sous les Césars*; la *Religion romaine*.)

JUVÉNAL ou **JOUVENEL DES URSINS**, famille originaire de Champagne. Le vrai nom de la famille fut sans doute *Jouneign, Jouneignac, Jounevel*; et ce n'est qu'en passant par le latin, où il a donné *Jovenalis*, que s'est produite la forme *Juvénal*, plus généralement connue. L'opinion de P. Anselme, qui donne aux Juvénal des Ursins une origine anglaise est dénuée de toute preuve et, d'ailleurs, vraisemblable. Le nom des *Ursins* vient de ce que Jean Juvénal reçut de la ville de Paris, vers 1400, l'hôtel dit des *Ursins*.

JUVÉNAL ou **JOUVENEL DES URSINS** (Jean), seigneur et baron de Tranel en Champagne, magistrat saucrois, né à Troyes en 1360, mort à Poitiers en 1431. Il fut d'abord à l'université d'Orléans, puis à l'université de Paris. Conseiller au Châtelet dès 1389, il fut reçu avocat au parlement de Paris en 1391.

Par son mariage (1386) avec Michelle de Vitry, il entra dans une des plus nobles et des plus riches familles du royaume. En 1388, il devint prévôt des marchands. Son administration est marquée par la liberté de navigation accordée sur la Seine et sur la Marne, et par l'assainissement de la montagne Sainte-Genève. La ville lui fit don de l'hôtel des Ursins, dont le nom s'ajouta à son nom de famille (1400). Il quitta alors la charge de prévôt pour rentrer dans la magistrature, avec la charge d'avocat du roi au parlement, où il défendit avec fermeté, au milieu des troubles du temps, la cause de la royauté. C'est lui qui fit donner, en 1408, la régence à Isabelle de Bavière, acte dont les conséquences troublèrent ses calculs. Il se montra non moins énergique défenseur des libertés de l'Eglise gallicane, dans la lutte du grand schisme entre les papes de Rome et d'Avignon. Proscrit par les Bourguignons, maîtres de Paris (1418), il devint président au parlement de Poitiers, puis, en 1420, au parlement de Toulouse. Mais il ne tarda pas à retourner à Poitiers, où il demeura jusqu'à sa mort. Un tableau, peint en 1145, conservé au musée du Louvre, représente le prévôt des marchands et sa femme et les onze enfants qu'il avait encore à cette date.

JUVÉNAL DES URSINS (Jean II), magistrat, prélat et historien, fils du précédent, né à Paris en 1388, mort à Reims en 1475. L'embrassa, comme son père, la carrière de

la magistrature, fut maître des requêtes (1418), puis avocat général au parlement de Poitiers (1425). En 1432, il succéda, comme évêque de Beauvais, à F. Cauchon, de sinistre mémoire. En 1444, il passa au siège épiscopal de Laon et, en 1449, au siège archiepiscopal de Reims. Il joua un rôle important dans l'histoire politique et religieuse de son temps, dans le procès de Jacques Cœur, dans la révision du procès de Jeanne d'Arc, etc. Après avoir sacré Louis XI à Reims (1461), il fut, par le nouveau roi, tenu à l'écart. Il est surtout connu comme auteur de la *Chronique de Charles VI*, qui va de 1380 à 1422. Il l'avait rédigée à Poitiers, du vivant de son père. C'est l'une des meilleures sources pour l'histoire de cette époque, plus complète que l'histoire latine de Religieux anonyme, que l'histoire de messire Jean de Boucicaut, dont l'auteur s'occupe presque exclusivement des actions de ses héros; plus complète que les mémoires de Pierre de Fenin, dont l'attachement au parti bourguignon laisse au récit peu d'impartialité. La première édition en a été donnée par Théodore Godefroy, en 1614; une seconde édition, par Denis Godefroy, fils de Théodore, date de 1653.

JUVÉNAL ou **JOUVENEL DES URSINS** (Guillaume), chancelier de France, frère du précédent, né à Paris en 1400, mort à Paris en 1472. Conseiller au parlement en 1423, attachement au parti bourguignon, il fut nommé par son sacre, en 1429, Juvénal se distingua dans la guerre contre les Anglais. Successivement lieutenant du Dauphiné, bailli de Sens, il devint chancelier en 1445. Louis XI le comprit dans l'impunité dont le poursuivait les ministres de son père; mais, en 1465, il fut relevé de sa charge, et ouvrit, en qualité de chancelier, les états de Tours.

JUVÉNALESQUE (*lèsk'*) adj. Qui imite Juvénal, qui a le caractère des satires de Juvénal.

JUVÉNALIEN (*li* — du lat. *juvenialis* n. f. pl. Antiq. rom. Jeux institués par Néron en l'honneur de la déesse Juventa, le jour où le compa sa barbe pour la première fois.

JUVÉNALISER v. n. Imiter le style mordant de Juvénal, faire des satires.

JUVÉNAL (*na* — du lat. *juvenis*, homme jeune) n. m. Sorte de stage en usage chez les religieux, particulièrement chez les jésuites, durant lequel on revoyait les études classiques et littéraires pour se préparer au professorat.

JUVÉNAUX (*né* — du lat. *juvenales*; de *juvenis*, jeune) adj. m. pl. Antiq. Se dit des jeux qu'on célébrait pendant les juvenales : Les jeux JUVÉNAUX.

JUVÉNUC (C. Vettius Aquilinus), poète latin, du temps de Constantin, né en Espagne. Chrétien, il s'efforça de reproduire dans le style classique de la poésie virgilienne les récits de l'Evangile. Ces imitations ne sont point maladroites, mais, naturellement, l'originalité fait totalement défaut à sa poésie. On a de lui une *Histoire evangelique*, et on peut aussi lui attribuer un *Liber in Genesim*, adapté de l'Ancien Testament par le même procédé.

JUVÉNUC (Cœlius), auteur dalmate, né au plus tôt au xiii^e siècle. Il est l'auteur d'une intéressante *Histoire d'Attile*, écrite en latin et peut-être traduite du grec. Elle a été donnée souvent à la suite des *Vies de Plutarque*, et publiée à part, notamment dans le t. I^{er} des « *Scriptores rerum Hungaricarum* » (1736).

JUVÉNEL (du lat. *juvenilis*, même sens) adj. Qui appartient à la jeunesse : *Candeur JUVÉNELLE*. *Formes JUVÉNILIS*. # On disait autrefois *juvénil* au masculin.

JUVÉNELLE adv. D'une manière juvénelle.

JUVÉNILLA (*né* — du lat. *juvenis*, jeune) n. m. pl. (Enfres et surtout poésies de jeunesse : Les *JUVÉNILLA* de *Th. de Bèze*.)

JUVÉNILITÉ n. f. Caractère, qualité de ce qui est jeune, juvénelle : La *JUVÉNILITÉ* des goûts.

JUVENTA, déesse de la jeunesse, chez les Romains. (On l'invocait le jour où les enfants quittaient la robe prétexte pour la toge.)

JUVENTIEN (SÉNATUS-CONSULTE). Dr. rom. Sénatus-consulte rendu sous le règne d'Adrien, en 129 apr. J.-C.

— ENCYCL. Ce sénatus-consulte, proposé par *Juventius Celsus*, modifia le règlement des obligations de l'héritier apparent vis-à-vis de l'héritier réel, auquel il fut tenu désormais de restituer une succession, après avoir succombé dans l'action en pétition d'hérédité. Le possesseur de bonne foi dut rendre tout ce dont il s'était enrichi, même le prix des choses héréditaires vendues, ainsi que les fruits perçus et non consommés; le possesseur de mauvaise foi continua à être tenu, en principe, à réparer le dommage causé par son inimitation.

JUVENTIUS ALBIUS OVIDIUS, poète latin, sans doute du i^{er} siècle de notre ère. En trente-cinq distiques intitulés *Elegia de philomela*, il s'efforça de reproduire, par harmonie imitative, différents cris d'animaux.

JUVIA a. m. Autre nom de CHATAGNIER du BRÉSIL.

JUVINEU, comm. de la Mayenne, arrond. et à 26 kilom. de Laval, près de l'étang Neuf, d'où sort une des branches de la Vilaine; 2,333 hab.

JUVIGNY, ch.-l. de cant. de la Manche, arrond. et à 9 kilom. de Mortain, sur le faite entre Sée et Selaine; 758 hab. Laines. — Le canton a 9 comm. et 4,969 hab.

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE, ch.-l. de cant. de l'Orne, arrond. et à 12 kilom. de Domfront, sur l'Andaine; 1,333 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de grains, bestiaux, laines, bois et charbon. Doune. Deux tours, du xvi^e s., dites « *piare de Bonvouloir* »; restes d'un château féodal. — Le canton a 13 comm. et 9,070 hab.

JUVISY-SUR-ORGE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 12 kilom. de Corbeil, près du confluent de l'Orge et de la Seine; 2,912 hab. Ch. de f. Grande-Ceinture, Orléans et P.-L.-M. Papiers, constructions mécaniques, carreaux de mosaïque. Fabrication de levure de bière. Port sur la Seine. Château moderne, dont le parc a été dessiné par LeNôtre. Dans la vallée de l'Orge, pont à double étage d'arches, dit « *des Belles-Fontaines* », parce que les parapets sont décorés de deux fontaines.

JUXTA-COURANT a. m. Nom donné par Dove au courant induit ordinaire, par opposition à l'*extra-courant*.

JUXTALINEAIRE (du lat. *juxta*, auprès, et de *linéaire*) adj. Se dit d'un mode de traduction dans lequel le texte et la version occupent deux colonnes contiguës; une ligne de celle-ci correspondant à une ligne de celle-là.

JUXTAPOSER (du lat. *juxta*, auprès, et de *posere*) v. a. Poser à côté, à la suite d'une autre chose.
 Se juxtaposer, v. pr. Se poser l'un à côté de l'autre.

JUXTAPosition (*st-on*) n. f. Action de juxtaposer; état des objets juxtaposés : Les *corps bruts ne croissent que par JUXTAPosition*. (Richeard.)

JUXTATROPICAL ALE, AUX (du lat. *juxta*, auprès, et de *tropicalis*) adj. Qui est dans le voisinage des tropiques.

JUYNBOLL (Théodore-Guillaume-Jean), orientaliste hollandais, né à Rotterdam en 1802, mort en 1861. Docteur en théologie en 1832, il entra dans les ordres, devint pasteur à Voorhout, près de Leyde, puis enseigna l'arabe à Franeker (1833), à Groningue (1841) et à Leyde (1845). Ses écrits se composent de *Discours*, de *Dissertations* latines sur l'histoire et la littérature arabe, et dont une des plus intéressantes est intitulée : *Disputatio de amore* (1828); enfin, d'études littéraires recueillies sous le titre de *Letterkundige Uitzygen*.

JUZAN a. m. Nom vulgaire de l'éléphantiasis.

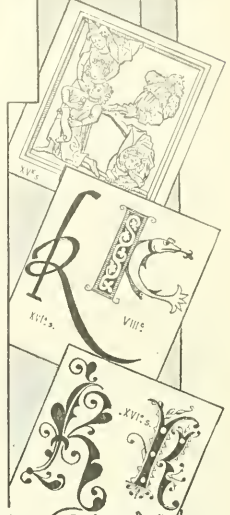
JUZENNECOURT, ch.-l. de cant. de la Haute-Marne, arrond. et à 16 kilom. de Chaumont, pres des sources de la Bèze, affluent gauche de la Marne; 282 hab. — Le canton a 24 comm. et 4,889 hab.

JYNGIPICUS (*jin-ji, kuss*) a. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, famille des *picidés*, comprenant quelques espèces de l'Asie septentrionale.
 — ENCYCL. Les *Jyngipicus* sont des épicheus ou petits pics bariolés de gris, de blanc et de noir, avec le ventre fauve clair, grivêlé de brua. On peut en prendre comme exemple le *Jyngipicus scintilliceps*, du nord de la Chine, dont la tête est marquée de rouge vif.



Juvénal.





(ka dans l'anc. syst. d'épellation; ke dans le nouveau) o. m. Onzième lettre et huitième consonne de l'alphabet français: Un K majuscule. Un petit k. — **Étymol.** Quelques particularités doivent être relevées dans l'histoire du K. Tout d'abord, en latin, quand le C, qui avait primitivement la valeur d'un G, eut pris le son dur que représentait le K, et que le G eut été inventé (vers le III^e s. av. notre ère), le K fut supprimé et éliminé. Il ne reparut que pour exprimer des mots d'origine étrangère, ou dans quelques abréviations. Tandis que les alphabets germaniques, slaves et scandinaves, font largement usage de cette lettre, les langues romanes gardent, dans une certaine mesure, la tendance des Latins à s'en débarrasser. Dans la graphie médiévale, nous remarquons surtout la forme qui fait ressembler le K à un R, et d'où se dérive visiblement le K cursif allemand.

semi-unciale (v ^e siècle)	cursive (v ^e siècle)	onciale (v ^e siècle)	semi-unciale (v ^e siècle)	cursive (v ^e siècle)
minuscule (v ^e siècle)	capitale (v ^e siècle)	onciale (v ^e siècle)	semi-unciale (v ^e siècle)	cursive (v ^e siècle)
onciale (ix ^e siècle)	cursive (ix ^e siècle)	minuscule (ix ^e siècle)	capitale (ix ^e siècle)	semi-unciale (ix ^e siècle)

DÉRIVATIONS ET FORMES DU K DES ÉCRITURES LATINES

hiéroglyphique	phénicien	grec	éolodorien	latin égyptien

LE K DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE

inscriptions antiques	graffiti	tablettes de cire	capitale antique	cursive antique
capitale (v ^e siècle)	onciale (v ^e siècle)	cursive (v ^e siècle)	capitale (v ^e siècle)	onciale (v ^e siècle)

DIVERSES FORMES DU K DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES

majuscule	inscript. (ix ^e siècle)	min. curs. (ix ^e siècle)	majuscule	min. curs. (x ^e siècle)
majuscule	inscript. (x ^e siècle)	min. curs. (x ^e siècle)	majuscule	min. curs. (x ^e siècle)

LE K DANS LES ÉCRITURES DITES «NATIONALES»

cap. et min.	cap. curs.	cap. onc.	cap. onc.	cap. curs.

ÉCRITURES MODERNES

anglaise	ronde	bâtarde

— Chim. K désigne le potassium dans la nomenclature chimique. (Le potassium s'appelait autrefois kalium, d'où K pour le désigner).
 — Épigr. Sur les médailles antiques, K est l'initiale des noms propres: KAISAR, CÉSAR; KLAUNIOS, Claude; KAMPANIA, la Campanie; des noms communs: KOLONIA, colonie; KORÉ, vierge; KOINON, communisme; ainsi que du nom de Carthage: KARTHAGO. On trouve dans les inscriptions latines la lettre K comme abréviation des mots *Korso* (nom propre), *calcedra*, *caudidatus*, *caput* (tête), *cacus*, *castrum*, *castron*, *castra* (camp), *conjug* (époux), *carissimus*, *ma* (très cher, chère), *cano* (maison), *carmentalis* (carmentalis, fèves), etc. On trouve KAL., *calcedra*; KAND., *caudidatus*; KAS., PEIK., *castra peregrina* (camp des pèlerins); K. K., *calumnios causa* (pour allusion calomnieuse); K. L., *caput legis* (titre de loi); KLM., *elementis*; KRS., KRSME., *carissimus*; K. S., *canus quis* (cher aux siens); KYR., *epre-nocira* (divin cyrénique), etc. Dans les inscriptions du moyen âge, il signifie *Kavulus*, Charles. Dans les chartes, K. T. est mis pour *capite tonsus*, tonsuré.
 — Gramm. compar. La lettre k a sensiblement la même valeur dans tous les systèmes de transcription et dans tous les alphabets en caractères latins. Notons que cette lettre d'existe en français que dans les mots empruntés au grec (*kilogramme*, *kurulle*, etc.), à l'allemand (mots *képi*, *kirsch*, etc.), à l'anglais (*kilifeet*, *stork*, etc.), aux langues slaves (*ukane*), à l'arabe (*moka*), au turc (*kiosque*), etc. Le latin avait, en effet, remplacé la lettre k par le signe c, sauf dans un petit nombre de mots. En alle-

— Restou

KALLYMÉNIES (*ka-li*) n. f. pl. Tribu de gigartiniées, dont le genre *Kallymène* est le type. — Une *KALLYMÈNE*.

KALM Pierre, voyageur et naturaliste suédois, né en 1715, mort en 1779. A la suite de nombreuses explorations dans l'Europe septentrionale et l'Amérique du Nord, il se fit connaître par des travaux estimés sur l'histoire naturelle de ces régions, parmi lesquels on peut citer : *Voyage dans l'Asie méridionale* (1750-1761), cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues.

KALMAR, Géoogr. V. **CALMAR**.

KALMIE (de *Kalm*, n. pr. f. Bot. Genre de dicarpiées.

— **ENCYCL.** Les *kalmies* (*kalmia*) sont des arbrisseaux vénéreux de l'Amérique du Nord et de Cuba, assez voisins des rhododendrons. On en connaît cinq espèces, dont les *kalmia latifolia*, *anagistifolia* et *glauca* sont recherchées comme plantes d'ornement pour l'élegance de leurs corolles blanches ou roses; ou les cultive sur la terre de bruyère et à l'ombra.

KALMOUK ou **CALMOUCK** (*monk'*) n. m. Tissu velu en laine commune, dont la chaîne est en fils peignés et la trame en fils gras.

KALMOUKS ou **CALMOUCKS**, peuple mongolique, répandu dans le sud de la Russie, entre le Volga, le Don, la Koura et la Kouban, et en Asie, dans la Dzungarie, entre les monts Altaï et les monts Célestes, le groupe asiatique s'étend même, au N., jusqu'à l'Océan, et de passage, dans l'Afrique du S., le Tiao-Chan. — Un **KALMOUK** ou **CALMOUCK**.

— **Adjectiv.** : *Femme KALMOUK* ou *CALMOUCK*. — n. m. : *Parler le KALMOUK*. — **ENCYCL.** Le vrai nom des *Kalmoûks* paraît être *Eleuths* ou *Ilouts*. Ils sont divisés en quatre tribus principales : les *Khacheks* ou *Khokhoueks*, les *Torgates* ou *Torgouats*, les *Derbetes* ou *Durbetes* et les *Zoungares* ou *Thorosses*. La plupart sont sous la domination de la Russie; les autres sont sujets de la Chine. De taille au-dessous de la moyenne, ils ont le peau d'un brun jaunâtre, les cheveux noirs, la barbe grise, tête courte et la face large; leurs pommettes sont très saillantes, leurs yeux bridés, et leur nez paraît enfoncé entre les joues. Le costume se compose essentiellement, pour les deux sexes, d'une espèce de grande robe de chambre



Kalmoûks.

à la taille. Les femmes y ajoutent un pardestes ou pardestes et une ceinture. Des bannes en cuir rouge ou noir et des bonnets blanchâtres, en drap ou en fourrure, complètent l'accoutrement. Presque exclusivement pasteurs et nomades, les Kalmoûks ont des tentes en osier, couvertes de feutre. L'alimentation se compose surtout de viande de mouton; le lait y entre pour une bonne part, et celui de jument constitue un régal lorsqu'il est fermenté (*kounys*). La boisson ordinaire est le thé, qu'on prend avec du beurre, du lait et du sel. Tout le monde, hommes, femmes et enfants, fait une grande consommation de tabac.

La réunion de plusieurs tentes constitue le *khoten* (campement); plusieurs *khotens* campant à proximité forment l'*taimak* (clan). Quand plusieurs taimaks ont des liens de parenté, ils s'appellent *anghi* (tribu); enfin, l'unité de peuple est le résultat de la réunion de plusieurs *anghis*. Aujourd'hui, les chefs n'ont qu'un pouvoir des plus restreints.

Les Kalmoûks sont bouddhistes-lamaïstes, et ils ont un clergé nombreux. Pour s'épargner la peine de réciter des prières, ils font usage de mantras à prières (*mantras*). Le dialecte élouth, que parlent les Kalmoûks, appartient à la famille mogole; l'écriture diffère peu de celle des habitants de la Mongolie. Les livres qu'on trouve entre les mains des Kalmoûks sont, pour la plupart, traduits du tibétain, du chinois et du russe; néanmoins, il existe une littérature populaire, qui consiste en chansons originales, composées par des bardes indigènes.

KALMUSIE (*sz*) n. f. Champignon du groupe des sphériques, se présentant sous la forme de petites taches ou pustules noires à la surface des corces d'arbres.

KALNA ou **CULNA**, ville de l'empire anglais de l'Hode (présid. du Bengale (prov. de Burdwan)), sur l'Hougli, bras occidental du delta du Gange; 27,300 hab. Ch. de f. pour Calcutta. Fort anisé.

KALNOÏ (Gustave, comte de), homme d'Etat autrichien né à Letowitz (Moravie) en 1822, mort à Vienne en 1895. Issu d'une ancienne famille hongroise, il embrassa la carrière militaire, entra ensuite dans la diplomatie (1854) et passa par les ambassades de Munich, de Berlin, de Londres, de Rome, de Copenhague et de Saint-Petersbourg. Après la mort de Haymerlé, il fut nommé ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie (nov. 1881). Il négocia l'alliance austro-allemande conclue par Andrássy en 1879, s'occupa de la question du Danube (conférence de Londres, 1883) et voulut faire entrer la Russie dans

l'alliance (entrevue des trois empereurs à Skierwiésee, sept. 1884). Mais la question bulgare divisa la Russie et l'Autriche; l'Autriche organisa alors de consolider la triple alliance. Au commencement de 1895, le nonce de Vienne, M^r Agliardi, ayant prononcé quelques discours en Hongrie contre les lois politiques austro-hongroises, un conflit éclata entre KalnoÏ et le président du conseil hongrois, Bauffy. KalnoÏ donna sa démission et fut remplacé par Geluchowski (1895).

KALOSCA ou **KALOGA**, ville d'Austro-Hongrie (Hongrie (comitat de Pest)), sur le Danube, à cet endroit divisé en bras multiples dans une vallée marécageuse; chef-lieu du district de Solt-Kösep; 18,167 hab. Archevêché. Commerce important de céréales. Pétroleries.

KALOPER ou **KALITER**, ville de l'Empire (Roumélie orientale), au versant sud des Balkans, sur la Touodia, tributaire de la Maritza; 4,000 hab. Passencoterie, étoffes pour meubles. Très prospère au cours du XVIII^e et du XIX^e siècle, cette ville a été prise d'assaut et complètement rasée pendant la guerre russo-turque de 1827, par les troupes de Rassin-Facha.

KALOIAR, ville de la Russie méridionale (gouv. de Saratov), sur un sous-affluent droit du Volga; 11,000 hab. Pays agricole, élevage du bétail.

KALOPHYRUS (*nus*) n. m. Zool. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des bufonides, comprenant une seule espèce propre aux îles de la Soade. (*Le Kalophyrus pleurostigma* est un crapaud de taille moyenne, à petite tête anguleuse et pointue, à large bouche dorsale; il est gris et brun, plus clair en dessous.)

KALOGUA, ville de la Russie centrale, ch.-l. du gouvernement de Kalouga, sur l'Oka, grand tributaire droit du Volga; 50,000 hab. Ville industrielle: tanneries, fourrures, manufacture de poudres de l'Etat. — Le gouvernement de Kalouga a 20,293 kilom. carr. et 120,000 hab. C'est une plaine basse, avec partout froid, où les rivières sont gelées de novembre à mars. Un quart du pays est en forêts. La terre est peu fertile; elle renferme, toutefois, de la houille, de la tourbe, des gisements de fer qui alimentent forges et fonderies; industries actives; agriculture peu développée.

KALOUGAS (*gla*) n. m. pl. Bonbons russes préparés avec de la crème et du sucre en poudre, cuits à feu doux et mis à refroidir sur un marbre builé.

KALOULA n. m. Genre de batraciens anoures oxydactyles, comprenant quelques espèces propres à la région indo-malaisie. (*Les Kaloula* sont des rainettes de taille moyenne, à doigts très dilatés; à livrée brune ou griseâtre olivâtre, variée de brun. Teils sont les *Kaloula pulchra*, de l'Inde et de la Chine, *pieta*, des Philippines, et *baleata*, répandu de Ceylan et de l'Hode jusqu'à Java.)



Kaloula.

KALOZ, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie occid. (comitat de Fehér)), sur le canal de Sarviz; 3,940 hab. Vignobles, vignes, produits assez estimés. Elevage de moutons et de chevreaux.

Kalpa-soutra, livre sacré du djainisme, consacré au récit de la vie et des existences de *Vardhamâna Mahavira*, le vingt-quatrième et dernier *Virtthakarna*, et, selon toutes probabilités, le véritable fondateur de la religion djaina. (V. *NIVASSIE*.) Dans le *Vardhamâna*, celui des six *vedangs* qui traite des règles du rituel des sacrifices, exprimées en de courtes formules ou *soitras*.

KALPAK n. m. Cost. V. **COLBACK**.

KALPI, ville de l'empire anglais de l'Inde (Provinces du Nord-Ouest (prov. de Djansi)), sur la Djenna, affluent gauche du Gange; 15,570 hab. Beaux monuments et nombreuses ruines. Exportation de cotons; fabriques de sucre, de papier; mines de cuivre.

KALUSZ, ville d'Austro-Hongrie (Galicie), sur la Sitwka, affluent du Dniester; 7,526 hab. Mines de sel.

KALUSZYN, ville de la Russie occidentale (Pologne (gouv. de Varsovie)), à la source de la Rzondra, affluent du Boug; 7,300 hab.

KALBYE (du gr. *kalubé*, hutte) n. f. Maison de village, dans certaines provinces de Grèce. « Village lu-même. »

KALYVNO, **KALYMNOS** ou **KALMIOS**, et, quelquefois, **KALINNA** ou **CLAROS**, île de la Turquie d'Asie (Asolie); 119 kilom. carr. Sol montagneux, côtes très découpées; collines jadis boisées, maintenant déboisées et sèches. Élevage 18,000 bœufs, pêcheurs d'éponges sur la côte, ou cultivant le figuier, l'olivier et la vigne. Ch.-l. *Kalyvno*, sur la côte méridionale de l'île; petits ports de Lianri, Vathi et Katozouli.

KAMA n. m. Chez les Circassiens, Grand pognard à simple poignée fusiforme, sans garde, avec large lame à deux tranchants. **Kama**, fuyant graduellement vers la pointe aiguë. — **ENCYCL.** Ce pognard, il existe, sur la face de la lame, une gouttière placée sur un des côtés, et la gouttière d'une face ne correspond pas à la gouttière de l'autre. Cette date, dont le poignet en losange arrondi ou en croissant n'est jamais volumineux, se porte dans un fourreau

de bois, habillé de maroquin, et accompagne l'épée de même forme. C'est un type extrêmement ancien, et qu'on trouve déjà figuré sur les monuments hittites. Il est entré en usage chez les Géorgiens, les Circassiens, les Tchérkesses et les Kurdes.

KAMA, rivière de la Russie d'Europe, dans les gouvernements de Viatka, Perm, Oufa et Kazan, affluent gauche du Volga. Elle baigne un district marécageux des Ouvali, décrit d'abord une immense boue, presque fermée vers le N., en recevant la Kosa, la Keltina, enfin la Vicherka, et communique, par l'Okma, méridionale et le canal de Catherine, avec le bassin de la Dvina. Poursuivant vers le S. son cours large, profond et lent, elle passe à Solikamsk, à Perm, reçoit encore l'Iavka, l'Obva, la Touiva, et, sur son principal tributaire, la Bidana, et la Viatka; elle atteint le Volga à 70 kilom. en aval de Kazan. Très poissonneuse, accessible aux vapeurs pendant les deux tiers de son cours, elle est une des routes commerciales les plus importantes de la Russie orientale.

KAMA et **KAMA-DÉVA**, l'Eros indien, dieu de l'amour et du désir et, d'après les Brahmanes, le plus ancien des dieux, qui se présente sous le nom de *Brabrahô* à Pauroucha, à Pradjâpati lui-même, puisque c'est lui qui fit naître dans l'esprit du Créateur le désir de ne plus être seul existant dans l'univers. Kama est représenté sous les traits d'un adolescent, armé d'un arc et de flèches dont le fer est rempli de miel et d'un poison d'atris. On lui donne pour épouse *Hati*, déesse de la volupté, la Vénus indienne, et un perroquet lui sert de monture. Le culte de Kama, que l'on nomme aussi *Kandarpâ*, *Madana*, *Mâra*, etc., n'est plus pratiqué que lors des mariages, comme dispensateur de la fécondité conjugale. Les bouddhistes lui ont donné un caractère dénoûque.

KAMAKOURA, ville maritime du Japon (prov. de Sagami), à 17 kilom. de Yokohama; 6,500 hab. Dès la fin du XI^e siècle, cette ville était le siège de la famille *Mimamoto*. Elle fut détruite par celle-ci triomphante, puis eut pour chef Yoritomo, elle devint la résidence des shoguns, mais elle perdit, par la suite, toute importance.

KAMALA n. m. Plante de la famille des euphorbiacées.

— **ENCYCL.** Le *kamala* (echinus Philippin), originaire de l'Inde, a des graines couvertes de petites vésicules rouges, dont la réaction forme une poussière brun orangé, brillante. On l'emploie pour la *kamala*: a, fleur mâle; b, fleur femelle, teinture des soies et comme teinture, soit en teinture alcoolique, soit en poudre (dose de la poudre: enfants, 2 gr.; adultes, 6 à 12 gr.). Il résistait surtout comme ténifuge.



KAMAR ou **KOURM** (*DEBEL-EL*) [montagnes de l'Inde], chaîne hypothétique, que les géographes, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, plaçaient dans l'Afrique équatoriale, et à la fin du XIX^e siècle, placée dans l'Afrique équatoriale, et à la fin du XIX^e siècle, placée dans l'Afrique équatoriale, et à la fin du XIX^e siècle, placée dans l'Afrique équatoriale.

KAMA-SOÛTRA, traité des règles de l'amour, écrit en sanscrit, vers le commencement de notre ère, par le sage Vatsyâyana.

— **ENCYCL.** Le *Kama-soutra*, malgré son caractère érotique, fait partie de la littérature religieuse de l'Inde. Ce fait s'explique par l'importance toute particulière qu'attachait l'Inde ancienne à la perpétuité de la famille. Le *Kama-soutra* se compose de onze chapitres, qui traitent: des devoirs conjugaux; des relations extra-conjugales; des intermédiaires en affaires d'amour; enfin, de règles et de conseils à l'usage des courtisanes. Toute la partie relative aux mariages, aux unions permises et défendues, aux devoirs du mari et de la femme, est identique aux prescriptions des lois de Manou.

KAMASSINTZE ou **KAMATCHINZI**, peuplade de Sibirie, habitant les montagnes de l'Altaï. Ce sont des individus de race mongolique, parlant une langue turque et vivant pour la plupart à la russe. Le plus grand nombre se livre à la chasse et fait le commerce des fourrures.)

KAMBERG, ville d'Allemagne (Prusse (présid. de Wiesbaden)), sur l'Em, tributaire de la Lahn; 3,265 hab.

KAMBING-OUTAN (du malais *kambing*, chèvre, et *outan* bois) n. m. Nom indigène d'un ruminant de Malaisie, le *nomorhâbus Sumatrensis*. V. **NOMORHÂBUS**.

KAMBLY (Melchior), sculpteur sur bois et orfèvre, né à Zurich en 1710, mort en 1783. Il travailla surtout à Berlin, et réalisa beaucoup de médaillons. On lui doit un style d'ornementation où l'argent tient la place du bronze doré, employé dans le style Louis XV. C'est lui qui exécuta le « mobilier de parade » de Potsdam. Son art représenté assez ce qu'on appelle la « tocbox allemande ».

KAMBERG, Géoogr. V. **CAMBERG**.

KAMEHAMEHA, nom d'une dynastie souveraine de l'archipel Hawaï. Ses représentants sont: **Kamehameha I** ou **Tamehameha**, né vers 1744, mort en 1819. Il eut un style d'ornementation où l'argent tient la place du bronze doré, employé dans le style Louis XV. C'est lui qui exécuta le « mobilier de parade » de Potsdam. Son art représenté assez ce qu'on appelle la « tocbox allemande ».



Kama.

de 18 sur 19 juin 1822, aidé par un de ses compagnons, il incendia deux vaisseaux ottomans. Le 22 novembre suivant, il brûla le vaisseau amiral de la flotte turque, dans la rade de Tenedos. Il poursuivit son œuvre de destruction à Samos et à Metelin (1824). Capitaine de vaisseau, il fut nommé capitaine de vaisseau à la suite de la mort de Mianis, mais ne put réussir, en 1825, à incendier, dans le port d'Alexandrie, les vaisseaux égyptiens destinés à l'expédition de Morée les soldats de l'expédition que devait diriger Méhémet-Ali. Commandant de l'*Hellas* en 1826, il fut envoyé à l'Assemblée nationale de Grèce par sa ville natale, Ipsara. Ses rapports avec Capo d'Istria lui valurent le commandement de la forteresse de Monastir, dans une escadre. Après l'assassinat du président (1831), il parut s'eloigner de la vie publique, mais son ardeur patriotique l'y ramena bientôt. Nommé successivement capitaine de vaisseau de première classe, amiral, ministre de la marine, président du conseil, il fut, une seconde fois, chargé du même ministère, de 1854 à 1855. Président du conseil en 1862, la hardiesse de son programme l'empêcha de rester au pouvoir. Amiral, gouverneur de Naxos, qui provoqua un changement de dynastie, il fit partie du gouvernement provisoire jusqu'à l'avènement du prince Georges de Danemark. Il ne reprit à la tête des affaires qu'une seule fois, en 1877, à l'occasion de la guerre russo-turque. Il est le héros d'une *Océaniste* célèbre de V. Hugo.



Kanaster.

KANASTER (n. m.). *Tabac de kanaster*, panier n. m. *Parce que* le jeu de canne, dans lequel on croque le tabac d'Amérique, *un tabac de kanaster*, celui qui arrive dans des paniers.

KANAT (na) n. m. Charge d'un kan. *Pays soumis à cette juridiction.*

KANAWHA, rivière des Etats-Unis (Virginie), avec source de sa branche mère dans la Caroline du Nord. Elle descend des Alleghany, court dans le cañon du New-River et gagne l'Ohio, rive gauche, à Point-Pleasant. Cours 650 kilom.

KANAZAWA ou **ISIKAWA**, ville du Japon (île de Nippon) (cap. 120 000 hab., province de Kaga, sur deux bords d'eau : le Sai-Gawa et l'Asno-Gawa, 88 000 hab.). Tribunal. Fabriques de bronzes ciselés, porcelaines, étoffes, soieries. Son port est Takamatsi, à 10 kilom. O. de la ville.

KANCHIL n. m. Zool. Nom indigène des tragules de Malaisie en général, et du *tragulus javanicus* en particulier. V. TRAGULE.

KANDAHAR ou **CANDAHAR**, grande ville de l'Afghanistan, située sur un plateau élevé (1 063 m. d'altitude), qui s'étend au N.-O. L'Éngendab supérieur, affluent de l'Helmend, et qui s'abaisse, au S.-E., vers le Tarnak; population estimée de 50 000 à 80 000 hab. La ville est défendue par un mur et par un fossé; au N., s'élève la citadelle, où fut assiégé par Youk-Khan, en 1880, le général anglais Primrose, son délégué général, Robert Mauleolek d'Ahmed-Chah, dont la coupole dorée et émaillée domine la ville. Bazar très important, au centre duquel s'élève le dôme de Tchar-Souk. Kandahar, situé à l'intersection des routes vers Hérat et Méched, Kaboul, l'Inde (le chemin de fer Kand-Péchin arrive à Tchaman, à 100 kilom. S.-E. de Kandahar), est un centre industriel et commercial. Les environs produisent en quantité du vin, des fruits; une mine d'or y est exploitée. La ville fabrique des soies et des feutres. Les Persans importent, de la soie, des ustensiles en cuivre, armements, chapeaux, les exportent en lainas, feutres, peaux. Les restes de vieux Kandahar (peut-être une sept cents asiatiques fondées par Alexandre) se trouvent à 5 kilom. de la ville actuelle. Longtemps disputée par les Turcmanis, les Persans, les Mongols, rebelle aux Chinois, fut prise par Ahmed-Chah (1747), fondateur de la monarchie afghane, Kandahar fut capitale jusqu'à la mort de ce dernier; les Anglais l'ont occupée à diverses reprises : 1839, 1878, 1879.

KANDAVOU ou **KANDAVU**, île de la Mélanésie (archipel des Viti), au S.-O. de l'île Viti-Lévou, dont elle est séparée par un détroit auquel elle donne son nom; 538 kilom. carr. est une terre pauvre, divisée en deux masses, reliées par un isthme, qu'échouera, au S., la magnifique baie de Natheva; 10 000 hab.

KANDÈCH, KHANDÈCH, KANDEISCH ou **CANDÈCH**, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Bombay [prov. du Deccan]). C'est la vallée moyenne de la Tapi, qui y reçoit ses deux principaux affluents : le Ghirma et le Kanjira; 721 kilom. carr., tapis; ils exportent les *Dhoulia*. Les montagnes (les monts Sâpura, au N.) sont couvertes de forêts. La vallée donne : coton, millet, froment, graines oléagineuses. Les Ghilis y forment une tribu à demi sauvage. Le Kandèch est devenu anglais en 1818.

KANDÈLE (li) n. f. Genre de rhizophorées, comprenant de petits arbres à feuilles opposées, à fleurs en cymes paniculaires, qui croissent au Malabar.

KANDI, ch.-l. de la province de ce nom, dans le Bégou (Soudan occidental); 10 000 hab. de race barbare.

KANDI, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. du Bégou), ville de Radial, au S. du fleuve affluent de la Baghrati, une des dérivations du Ganga inférieur; 12 000 hab.

KANDJAR ou **CANDIJAR** (de l'ar. *khandjar*, coutelas) n. m. Arme de main truelle, et surtout albanais, qui est un coutelas étroit à grand poignee ailé. Il est dit aussi *KANDJAN* et *KANDJAN*.

KANDJAN. Le lame du *kandjar* comporte un dos convexe ou légèrement coudé, un tranchant presque droit, une pointe longue et retournée. Presque droite, elle garde à peu près partout la même largeur. La poignée n'a pas de garde; une garniture de métal encadre obliquement le tige de la lame, de telle sorte qu'il n'y a plus de contact à la base de la fusée. Celle-ci est ordinairement d'ivoire et

composée de deux atelles rivées à pied de soie, comme dans la monture des grands coutaux de cuisine. Le poignee n'est qu'un épanouissement de la partie supérieure de cette fusée, qui se fend en doux et s'écarte en ailes. C'est le type des poignees dits *arabes*, que l'on observe dans les dagues levantine en usage en France aux xv^e et xvii^e siècles. Le *kandjar* paraît représenter une forme de la *machaira* ou épée asymétrique des anciens Spartiates. Sa longueur moyenne est de 65 centimètres.

KAND-SI n. m. Variété de papier japonais.

KANDY n. m. Unité de poids et de mesure usitée dans les Indes, mais qui diffère de valeur suivant les contrées; 435 kilogram. à Pondichéry; 226 kilogram. 800 à Ceylan; 162 kilogram. 568 à Bombay.

KANDY, Géogr. V. CANDY.

KANÈTE n. f. Arseniure naturel de manganèse que l'on a trouvé en Saxe.

KANEL, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gov. de Kief, sur la rive droite du Dniépr; 9 000 hab. — Le district compte 3 260 kilom. carr. et 271 000 hab.

KANÈM, contrée de l'Afrique centrale, occupant les rives nord et est du Tchad, limitée à l'E. par le Ouadi et au S. par le Bah-el-Ghazal. Le nord de ce pays a été conquis, pacifié et organisé par les 1835 du sud de la Tripolitaine, et nomades; les autochtones (*Kanembous*), mahométans, sont noirs et forment une grande tribu sédentaire dans un pays de riches oasis, où viennent les dattes, le blé, le maïs et le millet. *Capit. Mao*. Ce pays a été conquis, pacifié et organisé par le capitaine Joalland, qui a signé avec le sultan Halifa Derab (1899) un traité plaçant les rives nord et est du Tchad sous le protectorat de la France.

KANGABA, ville du Soudan français (Mandingue), sur le Niger, sous le protectorat de la France depuis 1881.

KANGDONG ou **KRANG-DUNG** n. m. Instrument de musique religieuse au Tibet, sorte de trompette ou de cor formé d'un tuyau de cuivre enroulé d'ornements, et auquel on ajoute une embouchure et un soufflet en bois. *Capit. Mao*. On en jouait dans un pavillon. Le *kangdong* s'emploie dans les cérémonies de sorcellerie pour mettre en déroute les démons. Certains religieux errants s'en servent pour annoncer leur présence devant les maisons où ils vont mendier.



Kangdong.

KANG-HI, empereur de la Chine, le deuxième de la dynastie des Tsiang, né en 1654, mort en 1722. Il pacifia l'Ile Formose (1683), signa avec la Russie le traité de Nerchinsk, qui réglait la délimitation territoriale des deux empires (1689), mit fin à la guerre contre les Tartares Bleus (1697). Il reçut à sa cour les missionnaires jésuites de Louis XIV, les attacha au tribunal d'astronomie et de mathématiques de Pékin, autorisa le culte chrétien, introduisit en Chine les sciences européennes et essaya de les répandre parmi ses sujets. Kang-hi est également réputé comme législateur et comme lettré; il fonda la bibliothèque appelée *Yuen-Kien* (le Miroir des sources), renfermant tous les ouvrages qu'on put rassembler relatifs à l'histoire, aux sciences et à la littérature chinoises, et composa lui-même des ouvrages renommés.

KANGIAN ou **KANGAN** (iles), petit archipel des Indes néerlandaises, 20 kilom. N.-S. de Bali, 120 kilom. N.-E. de Java, sous 7° de lat. S.; 633 kil. carr.; 8 000 hab.

KANGOUROU ou mieux **KANGUROO** (*gou-rou*) n. m. Zool. Terme général sous lequel on comprend habituellement tous les mammifères marsupiaux de la famille des macropodidés : *kangourou* proprement dits, *halmatures*, *thylacides* et *pétrogales*.

KANGOUROU, Arg. Val ou kangourou. Val que les femmes commerçantes aux étalages en faisant disparaître des marchandises dans une poche dissimulée sous leur manteau. — Encycl. Zool. Les *kangourou* proprement dits (*macropus*) sont les géants des marsupiaux peuplages; le kangourou géant (*macropus giganteus*), dressé sur ses pattes de derrière, atteint 2 mètres de haut. On connaît six espèces de kangourou, toutes propres au continent australien. Ce sont de puissants animaux, dont la tôte, avec ses vastes



Kangourou.

oreilles, rappelle celle d'un petit élan. Les membres antérieurs, dressés et raccourcis, ne servent pas à la locomotion; mais les inférieurs, énormes, se combinent avec la queue longue et épaisse pour former un puissant trépied sur quoi la bête se dresse et peut faire des sauts énormes. Comme les antilopes africaines, les kangourou, exclusivement herbivores, remplacent dans les plaines australiennes les antilopes de l'Afrique; comme celles-ci, ils vivent en grands troupeaux, sous la conduite de vieux mâles, les petits prêts à se cacher, au moindre danger, dans une poche ventrale de leur mère. On a tellement classé les grands kangourou qu'ils se font rares;

leur chair est mangeable, mais peu délicate. Des formes gigantesques (*macropus titan*) ont vécu en Australie à l'époque pléistocène.

KANGOUROU (LE MÈS), île de l'Océanie, sur la côte méridionale de l'Australie, à l'entrée du golfe de Saint-Vincent, entre les caps Ouest et Jervis; 430 kilom. carr. Très déserte, l'île est habitée, au climat sec. Les kangourou, nombreux lors de la découverte par Flinders, en 1802, ont à peu près disparu.

KANGRA, ville de l'empire anglais de l'Inde (vice-gouv. du Pendjab, prov. de l'Étatand), sur la Bânggava, affluent de la Bias (bassin de l'Indus); 6 500 hab. Ch.-l. de district. Très ancienne ville, palais capitale d'une principauté hindoue, beau temple. Établissement de bijoux d'émallés. Forteresse longtemps considérée comme imprenable. Le district, montagneux, s'étend de la plaine du Pendjab jusqu'à la frontière tibétaine. Superficie de 23 278 kilom. carr., population : environ 750 000 hab. Cultures, d'après l'ordre de riz, blé, orge, maïs, canne à sucre, thé, millet.

KANGUROO n. m. Zool. V. KANGOUROU.

KANHO-HOA ou **NHA-TRANG**, ville de l'Indo-Chine française (prov. d'Annam), au nord du versant oriental du plateau de Lang-Bian; à 15 kilom. de la côte de mer de Chine. — La province du même nom, au sol montagneux (jusqu'à 2 000 m.), a une longueur de côtes de 120 kilom., du cap Varella, au N., à la baie de Haiphong, au S.-E., et à celle de Kang, au S.; forêts.



Monnaie de Kanichka.

KANICHKA ou **KANISKA**, roi indo-scythe du Cachemire, qui fut vaincu par le grand empereur du Gondarjat, le Sindi et toute l'Inde du Nord, qui fut vaincu probablement dans la seconde moitié du 1^{er} siècle de notre ère; son existence est affirmée par des monnaies que l'on a trouvées en assez grand nombre.

KANIN (PRESQUE ÎLE DE), péninsule de la Russie septentrionale (gouvern. d'Arkhangelsk), formée d'un corps granitique, rocheux, que termine au N. le cap *Kanin*, et reliée au continent par un isthme bas, marécageux, par où communiquent, sans doute, au nord, les golfes de Tchoum et la mer Blanche. Fertile, environnée de toundras, habitée par un millier de Samoyèdes, la presqu'île paraît contenir quelques gisements de cuivre et des sources de naphte.

KANITZ, ville d'Autro-Hongrie (Moravie [dist. de Brünn]), sur l'Elava, sous-affluent de la Morava; 2 928 h. Vignobles. Commerce de fruits. Ancien château fort.

KANITZ (Philippe-Félix), historien et ethnographe hongrois à Budapest en 1829. Il a surtout étudié les pays habités par les Slaves méridionaux et la Bulgarie. Ses ouvrages principaux sont : *Exploration géographique et ethnographique des Balkans*; la *Bulgarie danubienne et les Balkans* (1875-1879), traduit en français (1883). Cet ouvrage contient une carte qui servit de base aux opérations de l'armée russe en Bulgarie. Kanitz a aussi étudié les antiquités des pays parcourus par lui depuis 1859.

KANIZSA (**NAGY** ou **GROSS**-), ville d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zala]), sur la Kanizsa; 20 619 hab. Commerce de bestiaux et de céréales.

KANIZSA (**O**- ou **ALT**-), ville d'Autro-Hongrie (comitat de Hacs-Bodrog), sur la rive droite de la Theiss; 15 494 hab. Culture des céréales et de tabac. Élevage.

KANKAKEE, comté des Etats-Unis (Illinois); 1 500 kilom. carr.; 9 000 hab.

KANKAKEE-CITY, ville des Etats-Unis (Illinois), ch.-l. du comté de même nom, sur la rive droite du *Kankakee*; 5 660 hab., pour la plus grande partie Canadiens français.

KANKAN (onomatop.) n. m. Linguist. V. CANCAN. — Mamm. Nom donné par quelques voyageurs à la civette.

KANKAN, gros village du Ouassoulou (Soudan), sur la rive gauche du Milo, traversé par Koué Kéulé le 17 juin 1887. C'était un des centres de la domination de Samory. Le colonel Abinard s'y empara en 1891. Kankan devint alors la tête d'étapes de guerre des colonies lancées contre Samory. Aujourd'hui, ch.-l. de cercle et centre agricole.

KANLIDJE, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Constantinople]), sur la rive asiatique du Bosphore; 25 300 hab. Beaux jardins de cyprès et de pins d'Italie; nombreux vilas.

KANNA (*kan-ne*) n. m. Nom égyptien de l'acorus calamus : LE KANNA sert de fard aux Égyptiennes.

KANNE n. f. Mesure de capacité, employée en Allemagne, en Suède et en Danemark et dont la valeur varie de 1 à 2 litres environ, selon les contrées.

KANNSTADT ou **CANNSTADT**, ville d'Allemagne (Wurtemberg [cercle du Neckar]), sur le Neckar; 20 265 hab. Filatures de laines et fabriques de draps, de cigares. Vignobles. Caux naines. Victoire des Français sur les Autrichiens (21 juin. 1796).

— Encycl. Anthrop. *Race de Kannstadt*. Les anthropologistes désignent sous le nom de race de Kannstadt un type humain dont les restes (une portion de la voûte crânienne) ont été retrouvés au milieu d'ossements d'animaux quaternaires, au commencement du xviii^e siècle, dans les fouilles d'un oppidum romain, non loin de la ville. Le crâne découvert à Kannstadt présente un aspect assez différent de ceux qu'on trouve dans les contrées où ce type a particulièrement développé. Ces caractères sont assez sensiblement ceux de la race de Neanderthal, et il semble qu'il faille coïnformer les deux types.

KANÓ, ville du Soudan central, en pays haoussa (colonne angl. du Niger). C'est une énorme agglomération de 100 000 habitants, entourée d'un triple mur de terre. Le plus large, de 200 mètres, termine la ville et une haublie peu cultivée. Située dans un pays riche et peuplé, Kanó est la grande fabrique de cotonnades et le plus grand entrepôt de commerce du Soudan central.

KANODJÉ, KANOUÏDI ou CANOUGE, ville de l'empire anglais de l'Inde... 17,000 hab.

KANOON ou QÂNON n. m. Instrument de musique à cordes pincées, en grand usage parmi les musulmans de l'Inde.



Kanoon.

KANOON n. m. Droit fixe perçu en Anisus sur les Arabes... Un KANOUÏ ou KANOUÏ.

KANOURIS ou KANORIS, population du Berron (Afrique centrale), composée de nègres et de métis...

KANSARA n. m. Dans les Indes, genre de l'on frappe avec un maillet.

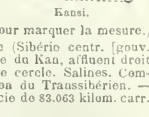


Kansara.

KANSAS, un des Etats de l'Union de l'Amérique du Nord, limité à l'E par le Missouri...

KANSAS, rivière des Etats-Unis. Elle prend naissance dans un steppe du Colorado...

KANSI n. m. Gong indien, à bords relevés. On l'emploie avec le tambour appelé dahôl pour marquer la mesure.



Kansi.

KAN-SOU, province de l'empire chinois. Elle se composait naguère encore de deux parties: le Kan-Sou chi-nan...

la Chine (opium, graines oléagineuses, musc, rhubarbe). Capit. Lon-Tchéou; autres villes: Tsing-Tchéou, Liang-Tchéou, Si-Ning, Ping-Ling.

KAN-SOU-SIN-TSIANG (TSIANG ou TCHIANG), province de l'empire chinois, de formation récente (1884-1885).

KANT (Emmanuel), philosophe allemand, né et mort à Königsberg (1724-1804). Kant était fils d'un sellier d'origine saxonaise.



Kant.

KANT (Emmanuel), philosophe allemand, né et mort à Königsberg (1724-1804). Kant était fils d'un sellier d'origine saxonaise.

KANT-TCHÉOU, ville de l'empire chinois (prov. de Kiang-Si), ch.-l. de départ. sur le Kia-Kiang, tributaire du lac Po-Yang (bassin du Yang-Tsé-Kiang).

KANTERKAAS (ter-kass) n. m. Fromage fait en Hollande.

KANTH ou GANTH, ville d'Allemagne (Prusse) (présid. de Breslau), sur la Weistritz; 2,785 hab. Culture du charbon de terre.

KANTJEN, ENNE (ti-en, t'ên) adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant. Cf. Kantjens KANTJENS.

KANTISME (issén) n. m. Système de philosophie, fondé à la fin du XVIII siècle, par Kant. V. KANT.

KANTISTE (tissé) adj. Philos. Qui appartient à la philosophie de Kant. — Substantif. Partisan du système de Kant.

KANTOUR (EL-), bourg d'Algérie (dép. de Constantine); 3,608 hab., avec les annexes du Col-des-Oliviers, de l'Arme-française, de Sainte-Wilhelme. Près de là, le chemin de fer de Constantine à Philippeville traverse la chaîne nomadique par un tunnel.

KANYA (BETHRE DE), corps gras, appelé aussi odjendji, fourni par le pentadesma vulgare, de la côte occidentale d'Afrique.

KAN-YONG-PIEN (Livre des récompenses et des peines), le plus répandu des livres de la religion populaire de la Chine et qui peut être considéré comme l'Evangile taïste.

KANZLER (der), m. m. leser, le fin du XIX siècle, né dans le sud de l'Allemagne, où il a étudié les lettres, les sciences et les sentences rimées.

KANZLER (Hermann, baron), général allemand au service du saint-siège, né à Bado en 1832, mort à Rome en 1888.

KANZLER (der), m. m. leser, le fin du XIX siècle, né dans le sud de l'Allemagne, où il a étudié les lettres, les sciences et les sentences rimées.

KAO-BANG ou CAO-BANG, ville de l'Indo-Chine française (Tonkin), chef-lieu d'un territoire militaire, sur le Sang-Bang-Giang.

KAOHO, nom de la plus septentrionale des trois divisions territoriales de la colonie allemande du Sud-Ouest d'Afrique.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KAOIN (de Kaolin), localité chinoise où cette argile a été trouvée n. m. Argile réfractaire, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine.

KÉRAYATY (Emile, comte de), homme politique et pub...



Em. de Kérayaty.

KÉRAYATY (Emile, comte de), homme politique et pub...

KÉRAUDÉRIE (kré-dé-ri) n. f. Genre de mauvaises...

KÉRAUNALGIE (kré-nal'-ji) — du gr. kéraunos, foudre...

KÉRAUNATROPHIE (kré, tsi) — du gr. kéraunos, foudre...

KÉRAUNOGRAPHIQUE (rd, kk) — du gr. kéraunos, foudre...

KÉRAUNOPARALYSIE (kré, si) — du gr. kéraunos, foudre...

KÉRAUNOSCOPE (kré-no-sko-pé) — du gr. kéraunos, foudre...

KERBELA ou MÉCHÉD-HOUSSEIN, ville de la Turquie d'Asie...

KERBORS, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Lannion...

KERKHOFFS (Auguste-Guillaume), lexicologue, né à Maastricht...

KERELLE (kré-ré) n. f. Nom vulgaire du poisson appelé aussi saurel ou caranage...

KEREM (kré-rém) n. m. Excommunié du second degré...

KEREN, ville d'Afrique (colonie italienne de l'Erythrée)...

KÉRÉS (du gr. kérs, destin) n. f. Pl. Démones de la mythologie grecque...

KERESZTURY, bourg d'Autriche-Hongrie (Hongrie)...

KERFEUTEN, comm. du Finistère, arrond. et à 1 kilom. de Quimper...

KERFOURN, comm. du Morbihan, arrond. et à 11 kilom. de Pontivy...

KERGLOFF, comm. du Finistère, arrond. et à 45 kilom. de Châteaulin...

KERGOMARD (Pauline RECLUS, dame DUPLESSIS)...

KERGRATY (Louis-François), comte de, homme politique...

KERGRIST, comm. du Morbihan, arrond. et à 10 kilom. de Pontivy...

KERGRIST-MOËLU, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 37 kilom. de Guingamp...

KERGUÉLEN la Désolation, île de l'océan Indien...

KERGUÉNÉ-TRÉMARÉC (Yves-Joseph né), navigateur français...

KÉRÉNI, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 23 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

KÉRIM, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 35 kilom. de Guingamp...

KÉRIM-KHAN, souverain de la Perse, de la dynastie zélide...

justu à celui de Henri IV. On l'a surnommée le « Versailles de la Bretagne ».

KERKA ou KRKA, fleuve côtier de l'Autriche-Hongrie...

KERKENA, KERKENNAH ou KARKENNAH (ILES) [ancienenn. Cereina]...

KERKHA (le Kharéas ancien), fleuve de la Perse, descendant des monts...

KERKOUK, ville fortifiée de la Turquie d'Asie (Mésopotamie)...

KERRADE, bourg des Pays-Bas (duc de Limbourg)...

KERL ou KERBE (Jean-Gaspard né), musicien allemand, né à Griesheim...

KERLE (Jacques né), savant musicien néerlandais, né à Utrecht...

KERLÉBEC (Louis BILLOUARD, chevalier né), marin et explorateur...

KERLOUAN, comm. du Finistère, arrond. et à 35 kilom. de Brest...

KERMADEC, petit archipel du Pacifique, au N.-E. de la Nouvelle-Zélande...

KERMAN (ancien Carman), province littorale de la Perse...

KERMAN ou KIRMAN, ville de la Perse, capitale de la prov. de Kerman...

KERMĀNĀH, KIRMANĀH ou KERMANĀHĀK, ville de la Perse...

KERMANIAN, ENNE (Ker, ni-in, k'ni), personn qui habite la province de Kerman...

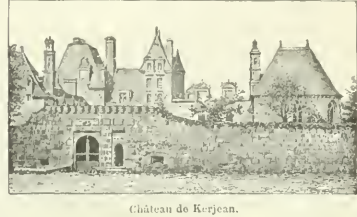
KERMASSON (kré-ma-son) n. m. Etiole de soie du Levant...

KERMĀSTI, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie) (Asis Mineure)...

KERMES (kré-més) n. f. Le karabé Kirmiz, d'orig. pers. n. m. Genre d'insectes...

— Miner. Kermès minéral, Syn. de KERMÉSITE. — Pharm. Médicament qui est un mélange...

— ENCYCL. Entom. Les kermès sont des cochenilles globuleuses...



Château de Kerjean.

Château, forteresse construite en 1560, présentant les difformités...

détroit d'Iénikah, entre la mer d'Azof et la mer Noire; 25,000 hab. Ville régulièrement bâtie, en pierre, puissamment fortifiée...

KERTCH (détroit de). V. IÉNIKAH.

KERVINGAC, comm. du Morbihan, arrond. et à 21 kilom. de Lorient; 2,631 hab. Étangs, ferme modèle.

KERVIN DE LETTENHOVE (Joseph-Marie-Constantin-Bruno, baron), homme politique et erudit belge, né à Saint-Michel (Flandre occidentale) en 1817, mort à Bruxelles en 1891.

KÉSHAB CHANDAR SEN, réformateur religieux de l'Inde moderne, le troisième des chefs de l'école dévot du Brâhmana-Calcutta, fondée par Râm Mohun Roy en 1828.

KESSELT (Ké-ssehl), n. m. Hist. relig. Nom donné par les Turcs au dessein à la faculté.

KESROUÂN, district de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik de Tripoli, presque entièrement couvert par les ramifications de la chaîne du Liban.

KESSEL, comm. de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et judic. de Malines, sur la Grande Netbe, branche du Ruppel; 2,289 hab. Métiers à tisser.

KESSEL (Johann Van), peintre flamand, né et mort à Anvers (1626-1701). Il est devenu l'élève de Van Huyssum et de David de Heeren...

KESSEL-LOO, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. admin. et judic. de Louvain, près de la Dyle, branche inférieure du Ruppel; 7,273 hab.

KESSEL (Mathieu), statuaire flamand, né à Maestricht en 1758, mort à Rome en 1836, suivit les cours de l'École de beaux arts de Rome...

KESSELSBURG, bourg d'Allemagne (Saxe) (cercle de Dresde), à 791 hab. Virent des Prussiens de Léopold de Saxe, lieutenant de Frédéric II de Prusse...

KESSENICH, bourg d'Allemagne (Prusse) [présid. de Cologne], près du Rhin; 3,429 hab. Hôpital pour malades nerveuses. Filature et tissage du lin. Vignoble.

KESSERA (MONTS DE), groupe de hauteurs de la Tunisie centrale, à la limite de la montagne orientale de Tébéssa vers le cap Boa. Le principal sommet, le Djebel Seridj (1 375 m.), domine une zone de plateaux circulaires de 7 à 8 kilom. de diamètre...

KESTENHOF, bourg d'Allemagne (Alsace-Lorraine) [dist. du Bas-Rhin, cercle de Slesbiat], un pied

des Vosges; 3,165 hab. Falguettes de vêtements de laïas et de toile. Surlerie. Vignoble. Eau minérale. Avant 1871, le nom de ce bourg était Chénois.

KESTROSPHENDONÉ n. f. Antiq. V. CESTRE.

KESWICK, ville d'Angleterre (comté de Cumberland), sur la grêta et à l'extrémité septentrionale du lac de Derwent; 3,000 hab. Fabrication de grosses étoffes. Ville fréquentée par les touristes qui visitent les lacs voisins et les beaux sites de la vallée de Saint-Jean, entre Keswick et Ambleside.

KESZTHELY, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Zala]), à l'O. du lac Balaton; 6,195 hab. Convents. Château avec ferme-modèle du comte Festetics. Vignobles. Institut agricole. Sources sulfureuses.

KET, rivière de l'Asie russe (Sibérie). Elle part à 150 kilom. N. de Krasnoïarsk, de marais peu éloignés de la rive gauche du Iénisséï, rejoint à droite un affluent relié par un canal de navigation au Kass, tributaire gauche de l'Iénisséï, et se perd dans l'Obi, rive droite, en amont de Naryn; 1,088 kilom.

KETA ou QUETTA, ville d'Afrique (colonie angl. de la Côte d'Ior, sur le littoral du golfe de Guinée, à l'E. de l'embouchure de la Volta. Elle est bâtie sur le mince cordon littoral qui sépare de la mer la grande lagune d'Avouah-Songo.

KETBOGHA (Melik-Adel-Zein-ed-Din), treizième sultan de la dynastie des mamelouks barbares d'Égypte, né dans la première moitié du XIII^e siècle, mort à Damas après l'Égypte d'origine mongole, il parvint aux plus hauts grades de l'armée de la Volta.

KETCH (Ketch'ok'), n. m. Côte à tapéou gréant deux focs et sur le mat de l'arrière est sur l'avant du gouvernail.

KÉTCH (mot turc signifi. étoffe grossière de laine foulée) n. m. Genre de feutre de basaisiers. (Les Turcs donnent aux Uzbekes aux Tartares le nom de ketché bash, parce qu'ils portent des bonnets faits de cette laine.)

KÉTOGHYZA, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie cent. [comitat de Bekes]); 3,740 hab. Elevé des bestiaux.

KÉTEL (Cornelle), peintre hollandais, né à Breda en 1627, mort à Amsterdam en 1616. Il séjourna en France, où il travailla à la décoration du palais de Fontainebleau, et en Angleterre, où il fit des portraits de la reine Elisabeth (1578), et de nombreux portraits de la cour de Louis XIV.

KÉTONE n. f. Base répondant à la formule générale CnH2n-2, résultant de la réduction de la nitroso-acéto-

— KÉTYL. Parmi les kétyles, on connaît : la kétyle simple C11A2, dérivée de la nitroso-acétole, liquide, brillant à 180°; la diméthylkétyle solide, fusible à 87°; la diméthylkétyle liquide, bouillant à 215°; la dipropylkétyle liquide, bouillant à 240°.

KÉTOPIENO (ké-po-i-no) n. m. Tambour javanais en bois, dont les membranes sont en peau de mouton ou de cerf que l'on tend à l'aide de lamères provenant du palmier des Indes.

KÉTIARI (két) n. m. Instrument de musique javanais, ayant une corde et se joue de la main gauche, comme un guitar.

KÉTYL n. m. Nom que les marins et surtout les Persans donnent à une restriction mentale qui leur permet d'accepter et de respecter tous les dogmes de la foi islamique, en gardant dans leur intérieur les opinions les plus hétérodoxes.

KÉTUM (ké-tou) n. f. Genre de malvacées. Ex-vivo. Les kétyles (hibiscus) sont caractérisés par la constitution de leur colonne staminal, qui porte les anthères au dehors, et par la nature de leur fruit, qui est une capsule loculicide.

KÉTUM (ké-tou) n. f. Genre de malvacées. Ex-vivo. Les kétyles (hibiscus) sont caractérisés par la constitution de leur colonne staminal, qui porte les anthères au dehors, et par la nature de leur fruit, qui est une capsule loculicide.

espèces, dispersées à travers les régions chaudes des deux hémisphères, et dont plusieurs sont cultivées en France. Le grand nombre de variétés, fournissent des fibres textiles, de ce nombre est la kétyle à chanvre (hibiscus canabifolius), herbe de l'Inde, qu'on y cultive activement depuis longtemps, et qui fournit le chanvre de Gombô, à fibres blanchâtres, peu brillantes, et à chanvre à fibres et grossières. Le gombo (hibiscus esculentus), herbe originaire aussi de l'Inde, est cultivé en Orient, en Amérique, voire en France, pour ses fruits comestibles quand ils sont encore verts. La kétyle musquée, abelmoschus ou anbrethe (hibiscus abelmoschus), arbrisseau originaire de l'Inde, a été transportée en Égypte et aux Antilles, où on cultive pour ses graines, desquelles on extrait le musc végétal. Certaines kétyles sont cultivées comme plantes d'ornement; telles la kétyle de Syrie (hibiscus syriacus) cultivée sous le nom de tchka en arbre, et la kétyle rose de Chine (hibiscus rosa Siniensis), qui possède un beau feuillage persistant et de superbes fleurs carmin.



Kétyle.

KETTLER (Guillaume-Emmanuel, baron né), évêque de Mayence, né à Harkotten (Westphalie) en 1811, mort à Burghausen (Bavière) en 1877. Il était député au parlement de Francfort, où il se fit remarquer dans le groupe ultralibéral par l'énergie de sa parole. Un bref le nomma évêque de Mayence, et, dès lors, ce fut entre lui et l'administration une lutte sans trêve pour la suppression dans les questions d'éducation. Vouant à la cause socialiste naissant, il lança sa brochure: La Question ouvrière et le Christianisme, qui fit de lui l'initiateur du socialisme chrétien. Très diplomate dans la question de l'infaillibilité papale, il se soumit aux décisions du concile après une opposition vigoureuse, et consacra des lors toute son énergie, un peu épais, à sa lutte contre l'empire. Parmi ses écrits, qui le rattachent aux catholiques libéraux français, nous citons: Liberté, autorité et Église (1862); les Véritables principes de la liberté religieuse (1868); les Catholiques dans l'empire d'Allemagne (1873), etc.

KETTERING, ville d'Angleterre (comté de Northampton), près de l'Isle, affluent du Nen; 20,000 hab. Filature de laine; fabrication d'étamines, lustrine, dentelle.

KETTIG, ville d'Allemagne (Prusse) [présid. de Dusseldorf], sur la Ruhr; 8,293 hab. Fabriques et teinture de draps, filatures de laines, forges et fonderie de fer, Mines de houille.

KÉTUPA n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des kétupines, comprendraient deux espèces propres à l'Asie orientale et méridionale.

KÉTYL n. m. Genre d'oiseaux rapaces, type de la tribu des kétupines, comprendraient deux espèces propres à l'Asie orientale et méridionale. Ex-vivo. Les kétyles sont de grands hiboux dont les longues aigrettes sont rejetées en arrière; leurs yeux sont celles des deux. Le kétyle de l'Inde (ketupa leucogaster) se répand de la Palestine au sud de l'Inde; roux brun et fanve, il mesure 60 centimètres de long et 19^e d'envergure; il vit dans les petits animaux et aussi dans les poissons, qu'il pêche la nuit. D'autres espèces habitent les îles de la Soade et l'Himalaya.

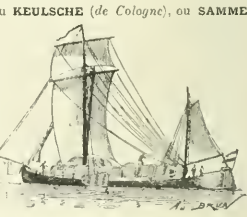


Kétyl.

KÉTUPINES n. m. pl. Tribu d'oiseaux rapaces, famille de l'Inlondés, renforçant les genres kétupa et scotopélie. — UN KÉTUPINE.

KETZIN, ville d'Allemagne (Prusse) [présid. de Potsdam, cercle de Osthavelland], sur le Havel; 3,462 hab. Industrie métallurgique.

KEULNAAR ou KEULSCHE (de Cologne), ou SAMME-NEE (de Sambré) n. m. Bateau long et gréant deux mâts à rabatement et dont le gouvernail est très large. Il navigue sur le Rhin, l'Escaut et la Sambré.



Keulnaar ou sammereus.

KEUPPER (ken-per) n. m. Nom par lequel on s'entend la partie supérieure du système triasique de la province germanique. C'est aussi l'étage de marnes irisées. Auj. c'est la Trias supérieure. V. TRIASIQUE.

KEUPERIN, ENNE (ri-en) adj. Qui se rapporte au kenper; Assise kéuperienne.

KEUPLU, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie) [Asie Mineure, prov. de Khodavendikar], à 7 kilom. S. de Bilejik, sur le Kara-Sou; 4,500 hab. Ville industrielle; filatures de soie, tanneries, construction de grames de ver à soie. Station de la ligne Scutari-Ankara.

KEUPHQUE (prék) adj. Se dit des terrains du kenper.

KEVELAER, bourg d'Allemagne (Prusse) [présid. de Dusseldorf], près de la Niers, affluent de la Meuse; 4,507 hab. Église, lieu de pèlerinage célèbre depuis le XIV^e siècle.

KEW, ville d'Australie (Victoria), près du Port-Philip, à 7 kilom. de Melbourne; 4,290 hab.

KEW, paroisse d'Angleterre (comté de Surrey), sur la rive droite de la Tamise. Château royal, observatoire et jardin botanique, un des plus riches qu'il y ait au monde.

comparaison des idiomes, beaucoup plus d'importance au vocabulaire qu'à la grammaire.

KLAPROTHIE (f. o. f. Genre de plantes loasacées, comprenant des herbes volubiles, qui croissent dans les Andes.

KLAPROTHINE o. f. Phosphate hydraté naturel d'alumine, macrogésie, fer et chaux, dont la formule est égale à Fe₂O₃ + Fe₂CO₃. Le poids spécifique varie de 3,05 à 3,12 et la dureté de 5 à 6. Sa couleur bleue lui a fait donner le nom de lazulite et de faux lapis. On la trouve principalement dans les roches métamorphiques.

KLAPROTHITE o. f. Mioër. Sulfure naturel de bismuth.

KLAR-ELF ou **KLARA-ELF**, rivière de Scandinavie. Elle sort du lac norvégien de Femöud, et juit dans le lac Wener, en Suède; 350 kilom.

KLATTAU (c'est-à-dire *Klatow*), ville d'Autriche (Bohème) dans le district de Hlawa, dans le pays de l'Elbe (basin de l'Elbe); 10.811 hab. Fabriques de machines, d'allumettes.

KLAUER (Ignace-Sébastien), graveur allemand, né à Augsbourg en 1754, mort à Saint-Petersbourg en 1817. Il publia à Paris son album *Basilica Mannheimensis*, où l'on remarque surtout les portraits de Paul I, et de l'impératrice Elisabeth, dont le statuaire Allegrain; la Femme de Mirza; l'apport de la statue de Carrache et la Charité de Guilo Rept. De retour à Paris, il fut reçu, en 1787, à l'Académie de peinture. Lorsque la Révolution éclata, il se rendit à Augsbourg, puis à Nuremberg, et en 1796, en Russie, où il fut nommé directeur général de l'École de gravure de Pétersbourg.

KLAUSENBURG. Géogr. V. KOLOSZAR.

KLAUETHAL, ville d'Allemagne (Prusse) [près de Hildesheim, cercle de Zellerfeld], sur le plateau occidental du Harz, près des sources de l'Onerste; 8.736 hab. Ecole des mines (avec laboratoire, bibliothèque et collections minéralogiques). Exploitation de mines. Métallurgie.

KLAWAIS (n^o n. m. Nom donné par les mineurs aux filons qui contiennent des lits de houille et remplissent généralement les fissures.

KLÉBAN n. m. Arme de main, longue de 40 à 60 centimètres, en usage chez les Malais des îles de la Sonde.

— **ENCYCL.** Le *kléban* est une sorte de long poignard ou de sabre court, dont la lame droite, assez étroite, d'une longueur uniforme de 17 à 18 pouces, présente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.



Klaban.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

KLÉBER (Jean-Baptiste), général français, né à Strasbourg le 25 mars 1735, assassiné au Cairo en 1800. Fils d'un marchand, il choisit la carrière d'architecte, et étudia deux ans à Paris dans l'atelier de Chalgrin. Mais il était soldat dans l'âme; il servit d'abord en Bavière, et devint sous-lieutenant en 1759. Sa pointe, résente un dos large et un tranchant. La pointe est fournie par une retaille en sifflet de la lame. La poignée, ordinairement de corne ou de bois, est oblique, disposée en crosse de pistolet, sans garde ni rembourrage, et se fait de deux attelles de bois, assemblées suivant leur longueur par des frettes de métal. Une hiele de bois permet de passer l'arme à la ceinture. Le *kléban* est surtout une arme de guerre.

un caveau sur la place d'armes de Strasbourg, où se trouve une statue de bronze lui a été élevée, en 1810.

KLIEBERN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KLIEBROUN, village de l'Allemagne (Wurtemberg cercle du Neckar); 1.430 hab. Vignoble renommé. Ancien château de Mazingen, sur le Michaelsberg. Ancienne église de Saint-Michel, autrefois but de pèlerinage.

KOUCEN-LOUN, KOUCEN-LUN ou mieux KUN-LUN, ensemble de chaînes de l'Asie centrale, qui se détache du Karakoram...

KOUFA, localité de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi (prov. de Bagdad)...

KOUFI, COUFIQUE ou CUFIQUE (fk' — de Toufa, n. pr.) adj. Qualificatif donné quelquefois à l'ancienne écriture arabe.

KOUFRA, KOUFARA ou EL-KOUFRA, groupe d'oasis du désert Lybique, au S. du plateau de Barka...

KOUCHELOF, n. m. Pâtis. Syn. de gouziorouf.

KOUCHELOF ou KOUCHELOFAN (pays montagneux), nom de plusieurs régions d'Asie, qui sont parties d'Etats indépendants...

KOULOU ou DJOUMA, rivière de l'Afrique équatoriale (bassin du Congo). Le Kouliou naît dans le pays du Congo...

KOUKA n. m. Insigne de la dignité d'hospodar.

KOUKA ou KOUKAOUA, ancienne capitale du Bournou, dans le Soudan central...

KOUKAN ou MUONG-KOUKAN, ville de Camboodge siamois, chef-lieu de province, sur le Prassat, affluent de droite du Mérou...

KOUKOU-KHOTO ou KOUËI-HOUA-TCHENG, ville de l'Empire chinois (prov. de Chan-Sin)...

KOUKOU-NOR (c'est-à-dire lac Bleu), lac de l'Asie centrale, dans le Thibet oriental...

KOUKRI n. m. Arme de main, en usage au Thibet.

KOURRI n. m. Arme de main, en usage au Thibet. ENCYCL. Le kourri ou kourkira est un coutelas court et épais...

KOULA ou KULA, village d'Autriche (Croatie-Slavonie) (territoire militaire de Liha-Otocacs)...

KOULA ou KULA, bourg d'Autriche (Hongrie) (comitat de Hacs-Budrogy)...

KOULA, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie (prov. d'Aidin), à 110 kilom. E. de Manissa...

KOULIDJA, ville de l'Empire chinois, dans la Zoungarie (prov. de Kan-Son-Sin-Tsian)...

KOULIBAK (ul-ak') n. m. Pâté russe, qui se fait ordinairement au saumon et quelquefois au choux.

KOULIBENTE n. f. Miner. Variété de diopside.

KOULICORO, poste militaire de la Sénégambie, dans le pays de Moghambe sur le riva. ouest du Niger...

KOULIKOVO, vaste plaine de la Russie centrale (gouv. de Toul'a, district d'Iepiània)...

KOULIUGI n. m. Ethnol. Syn. de colocolit.

KOULOURI (l'antique Salamine), île du golfe d'Égine ou d'Albanes, à 13 kilom. d'Albanes (long. 12 kilom.)...

KOUM, COUM ou KÉM, ville de Perse (prov. d'Irak-Aïjmek), à 120 kilom. S.-O. de Téhéran...

KOUMA, fluvie de la Russie méridionale (Caucasie), tributaire de la mer Caspienne. La Kouma naît dans le Caucase...

KOUMYSS, KOUIMS ou KOU MYSS (miss) n. m. Boisson fermentée, que les divers peuples nomades de l'Asie préparent avec le lait de leurs juments addoïnées de sèvre.

KOUMOUKH, forme originelle du nom que les historiens classiques ont rendu par Comagène.

KOUPA n. f. Nom générique désignant les peaux de mammifères de Sibirie employées autrefois, par les Russes employant comme monnaie courante.

KOUPDOUZ, ville de Turkestan méridional, capitale d'un petit kanat vassal de l'Afghanistan...

KOUPONG n. m. Nom par lequel on désigne spécialement en Chine, les temples de la religion taïste.

KOUPONG-FOU-TSEU ou KHOUNG-FOU-TSEU. Biogr. V. CONJECTES.

KOUPOUR, ville de la Russie orientale, ch.-l. de district du gouvernement de Perm, à 510 kilom. N.-E. de Kazan...

KOUPALO, dieu des moissons, chez les anciens Slaves. (On allumait d'immenses feux on son honneur.)

KOUPANSKI, ville de la Russie méridionale, ch.-l. du district du gov. de Kharkof, sur l'Okol, sous-affluent droit du Don...

KOUR (ou carré Kouira; ou géorg. Mikvari). fluvie de l'Asie méridionale (Transcaucasie), né dans le territoire de Karé, sur le versant occidental du Kysyr-Bagh...

KOURAMA, peuplade de la province de Syr-Daria (Turkestan russe). [Les Kouramas, quoique méridissés, sont au fond des Kirghiz qui ont abandonné le vielle nomade pour l'agriculture.] — Vn. Uta KourAMA.

KOURANKO ou KORANKO, ancienne province de l'empire de Samory, aujourdhui cercle de la Haute-Guinée. Constitué par un massif montagneux et boisé, dont le

point culminant est le Tembi-Koundia où se trouvent les sources du Niger, de l'El coté du Comaqui qui place ce pays sous la domination française, en 1822-1823. Les forêts sont très riches en laines à caoutchouc.

KOURBE, Ethnogr. V. KRUBE.

KOURDISTAN. Géogr. V. KRUIDISTAN.

KOURBIKA, rivière de l'Asie russe (Sildria [gouv. d'Iéoussisk]) qui coule dans un pays inhabité autrefois, et gagne la rive droite de l'Iéoussik, à 75 kilom. N. de Tourokousk. Cours 650 kilom. environ.

KOURG, COURG ou KOURGH, prov. de l'Empire anglais de l'Inde, enclavée dans la présidence de Madras, mais relevant directement du vice-roi. Elle s'étend des bords du Gouernement de la Cavéri à l'E., à 402 kilom. carrés; 175,000 hab. Capit. Merkara (8,150 hab.). C'est un pays très montagneux et qui euvre d'épaisses forêts, sa principale richesse (tek, sandal, ébénier). Climat tempéré et humide. Les rares vallées propres à la culture produisent du riz surtout, du café, l'indigo. Région sacrée, comme renfermant les sources de la sainte Cavéri, le Kourg a été longtemps indépendant; Haider-Ali, sultan du Mysore, l'occupa; mais, dès 1799, à la mort de Tipou-Saïb, les montagnards chassèrent les garnisons musulmanes; ce fut l'acceptation de la domination anglaise.

KOURGAN, ville de la Russie d'Asie (gouv. de Tobolsk), ch.-l. d'un district du gouvernement d'Irtysch; 7,900 hab. Forêts très fréquentes. Nombreux tumuli autour de la ville. — Le Cercle de Kourgan, très marécageux, est peuplé de 196,000 hab. environ.

KOURGANE (mot russe) n. m. Sorte de tumulus, que l'on rencontre depuis la vallée du Diépèr jusqu'à celle du Volga, et depuis l'Asie méridionale jusqu'à la mer Caspienne. (Les plus anciens appartiennent à des populations de race persane; les autres sont d'origine mongole, scandinave et slave.)

KOURILES (ILES), archipel du Pacifique, créné sur l'alignement de 1,200 kilom., du S.-S.-O. au N.-N.-E. de l'île japonaise d'Yéso, point de vue Kamtchatka. Les Japonais qui ont eu les premières découvertes de ces îles, ont donné à la Russie le nom de Sakhalin, les nomment Tsima, les Mille Îles. Montagneuses, volcaniques, au bord d'une fosse des plus profondes de la mer (8,472 m.), elles ont, en somme, un climat tempéré, 6,725 pour Itorop, 2,479 pour Paramousin, 50° hab. selon leur étendue.

KOURILLEN, ENNE (l'ân, èn) ou KOURILE adj. Se dit des Kouriles et des langues parlées dans ces îles.

— ENCYCL. Les idiomes kouriliens sont rangés dans la catégorie des langues hyperboréennes, ainsi que la langue des Aïnes, qui habitent les trois îles les plus méridionales de ce groupe. On a d'ailleurs un idiome qui offre, à la fois des caractères du type monosyllabique et du type agglutinatif, à aucune famille linguistique.

KOURMYCH, ville de la Russie orientale, à 530 kilom. E. de Moscou, ch.-l. de district du gouvernement de Simbirsk, sur la Soura, affluent du Volga; 3,500 hab. — Le district à 4,310 kil. carr. et 165,000 hab.

KOURNAH. Géogr. V. GORNANAH.

KOURO-SIVO (d'un mot japoais, signif. fleuve noir), courant marin chaud, circulant dans l'océan Pacifique occidental. Né aux environs des tréques, il baigne les côtes orientales de Formose et du Japon, inclinant ensuite, en un vaste arc de cercle, vers les îles Haïval. Rapide et accusé, surtout pendant la saison des pluies, où son mouvement est favorisé par la mousson régulière du S.-O., il est aussi, comme on s'explique par son action, riche en ses eaux (d'où son nom de fleuve noir) et à leur échauffement relatif : 27° à 28° C., soit environ 3° à 4° de plus que la masse océanique environnante. Au Kouro-Sivo s'opposent, venus du Nord et longeant les côtes de manière à en empêcher son action, les courants froids de ses eaux (d'où son nom de fleuve noir) et à leur échauffement relatif : 27° à 28° C., soit environ 3° à 4° de plus que la masse océanique environnante. Au Kouro-Sivo s'opposent, venus du Nord et longeant les côtes de manière à en empêcher son action, les courants froids de ses eaux (d'où son nom de fleuve noir) et à leur échauffement relatif : 27° à 28° C., soit environ 3° à 4° de plus que la masse océanique environnante. Au Kouro-Sivo s'opposent, venus du Nord et longeant les côtes de manière à en empêcher son action, les courants froids de ses eaux (d'où son nom de fleuve noir) et à leur échauffement relatif : 27° à 28° C., soit environ 3° à 4° de plus que la masse océanique environnante.

KOUROU, fluvie de la Guyane française. Elle naît dans les montagnes de l'État de l'Orénoque, à l'E., en travers de l'Assourie et de la rivière Coupi, et gagne l'Atlantique par une embouchure ensablée de passage difficile. C'est sur les bords du Kourou que fut tenté, en 1763, un essai malheureux de colonisation, dont le souvenir à long terme est sur les destins de la colonie. Des huit à dix mille esclaves, pour la plus grande partie Alsaciens, que les encouragements de Choiseul avaient attirés vers la Guyane, il ne restait plus, en 1765, que quelques centaines de malheureux, qui durent se réfugier vers la Guayana anglaise.

KOUROU, quartier de la Guyane française, borné au N.-O. par la rivière Maroni, au N.-E. par la mer, au S.-E. par le quartier Macouria, au S.-O. par les forêts et traversé par le Kourou; 975 hab. Exploitation de bois de construction; café, coton, racon. Principal centre, Kourou, non loin de l'embouchure de la rivière. Pénicentier.

KOURUCHE n. m. Monnaie d'argent turque, valant 0 fr. 25.

KOUROUTH, forme originelle du nom persan, que les Grecs ont transcrit Kyrus. V. CYRUS.

KOUR-SINGH, prince hindou, né vers la fin du XVIII s., pendant la conquête de l'Hindoustan par les Anglais, qui luttait dans toutes les révoltes fomentées contre la Compagnie des Indes. Vers 1840, il fit sa soumission, reçut une pension de la compagnie et créa une fabrique d'armes dans les produits lui valut une médaille d'or à l'Exposition de Londres, en 1851. Il fit cause commune avec le célèbre rajah de Camproore, Nana-Saib, l'un de l'insurrection de 1857, et il fut l'un des derniers à déposer les armes. Il a publié, en 1850, de curieux mémoires sur sa vie.

KOURSIC, ville de la Russie centrale, ch.-l. du gouvernement de ce nom, un confluent de l'Onega et de la Kouga, 87,000 habitants, quoique le chemin de fer important, Industrie active; manufactures de tabac, filatures de chanvre, tanneries, briqueteries, fabriques d'hydro-mél. Commerce de céréales et de pelletteries avec l'Ukraine.

KOURSIC (GOVERNEMENT DE), gouvernement de la Russie d'Europe (Grande Russie), limité par les gouvernements d'Oréol au N., de Voronège à l'E., de Kharkof

Kourri.



Marine, Souvenir de l'Amérique du Sud (1846); *Vue de Guayaquil* (1847); *Vue prise dans la Carinthe* (1857); *Falaises de la côte d'Écosse* 1863; *Cordillères de près Santiago* (1866); *Vue prise dans le Tyrol* (1872).

KUYK WOUTERSOON (Jan Van), peintre hollandais, né à Dordt en 1830, brûlé vif dans cette ville en 1872. Il acquit une grande réputation comme peintre sur verre. Libre penseur, Kuyk fut emprisonné comme hérétique. Le *Jugement de Salomon*, qu'il exécuta dans sa prison, fut considéré comme une œuvre supérieure.

KVALØ, îles de la Norvège septentrionale, dépendant de la prov. de Tromsø, séparées du continent par le canal de Grønsund. On y distingue principalement : l'île du Nord, 339 kilom. carr. ; l'île Kjaqvays, 116 du Sud, 748 kilom. carr. ; 2,000 hab. Climat relativement tempéré, mais brumeux. Population de pêcheurs.

KWAS ou **KVAS** (*kou-ess*) n. m. Boisson enivrante, en usage en Russie, surtout parmi les moines. — *ENCYCL.* Le *kwas* s'obtient en versant de l'eau chaude sur de l'orge moulue ou sur de la farine d'orge, ou tout simplement sur des grains crus hab. ; on remue, qu'on laisse fermenter. On le prépare encore avec le suc fermenté de certains fruits acides, à la façon du cidre. Le *kwas* ne se conserve pas. Aux propriétés enivrantes, il joint l'effet laxatif. Mélangé avec du thé ou de l'eau-de-vie, il compose une boisson fort en honneur.

KWASER, nom d'un homme de la suite des dieux scandinaves, qui, d'après l'Edda, était si savant qu'il n'était point de questions auxquelles il ne pût répondre. Deux nains, Fjalur et Galar, le mirent à mort. Ils mêlèrent son sang avec du miel et composèrent un divin breuvage, ayant la propriété de donner l'inspiration poétique à ceux qui en goûtaient. Aussi désigne-t-on souvent, dans les sagas, la poésie sous le nom de *song de Kwaser*.

KYA-BOU ZOURK OUMID ou **OUMID**, chef de la secte des ismaéliens ou assassins, mort en 1138 de notre ère. Il succéda, en 1124, à son père Hassan-Sabah, dont il avait été le lieutenant. Il eut à lutter contre les sultans de Perse, Sandshar, puis Mahmood, prii et pilla Kaswin (1128), et s'empara du Ghilan. Il laissa le pouvoir à son fils Mohammed.

KYATAN, géographe chinois de la première moitié du ix^e siècle de notre ère. Il est l'auteur d'une carte, aujourd'hui perdue, de la Chine et des pays soumis à sa domination. Cette carte, remarquable par son exactitude, a servi de modèle à d'autres cartes chinoises.

KYBISTÈRE (anté — gr. *kubistērēs*; de *kubistan*, faire la culbute) n. m. Antiq. gr. Faiseur de tours, sauteur, plongeur. On dit au Kybistère. — *ENCYCL.* Les *kybistères* sont mentionnés déjà dans les poèmes homériques. Dans la description du bouclier d'Achille, deux de ces faiseurs de tours accompagnent de leurs évolutions le rythme de la danse crétoise. Xéophon, parlé assez longuement de ces exercices, souvent représentés sur des vases peints.

KYBISTIQUE n. f. Antiq. gr. Syn. de *cybistique*.

KYBURIS ou **GYBERIS**, peuplade afghane, qui habite les montagnes situées sur les frontières de l'État de Caboul et du Pendjab. (Les Kyburis prélèvent un tribut sur les voyageurs qui traversent leur pays, et font volontiers des incursions à main armée chez leurs voisins.)

KYD (Thomas), poète dramatique anglais, né probablement à Londres vers 1560, mort à Londres en 1635. Il fut l'un des prédécesseurs immédiats de Shakspeare. La seule pièce qu'il publia sous son nom est *Pompey le Grand et Corélie* (1593), imitée de la *Comédie* de Robert Garnier. Mais Kyd est certainement l'auteur de la *Tragédie espagnole* ou *Jérôme* *est encore* *foi* (1592) et probablement de la *Première partie de Jérôme* (1587). Cette dernière pièce n'offre pas l'intérêt de la *Tragédie espagnole*, qui reste le chef-d'œuvre de Kyd, et qui semble avoir inspiré à Shakspeare certaines parties de *Hamlet*. On attribue aussi à Kyd : *Solyman et Perséide* (1592). Ces quatre pièces ont été publiées dans le recueil des « Vieilles comédies anglaises » de Boileau, dont W.-C. Hazlitt a donné une excellente édition (1875).

KYDIA n. m. Genre de malvacées buettériées, comprenant des arbres à feuilles entières ou parfois lobées, à fleurs solitaires, dont on connaît trois espèces indiennes.

KYFFHÆUSER, sommet de l'Allemagne septentrionale, au S. du Harz et de la région appelée Goldau-An. À la limite du cercle de Sangerhausen et de la principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt. La crête septentrionale porte les ruines remarquables de Stolzenburg (395 m.), et, au-dessous de Tilleda, les ruines du château légendaire de Kyffhäuser (157 m.). La légende veut que l'empereur Frédéric

Barberousse atende, dans les cavernes ténébreuses de la montagne, le réveil de l'aigle et de la puissance de l'Allemagne.

KYLLINGE (*ki-ling*) ou **KYLLINGIE** (*ki-ling-jj*) n. f. Genre de cypracées spirées, comprenant des herbes à fleurs disposées en capitules terminaux. (On en connaît vingt-cinq espèces, de toutes les régions tropicales.)

KYLOPODIE (*di* — du gr. *kullos*, courbé, et *podis*, *podos*, pied) n. f. Différence des pieds bots. On dit aussi *kyllosis*.

KYMMENE, fleuve du nord-ouest de la Russie, en Finlande. Il sert de débouché au grand lac Palagne, qui reçoit le tribut d'une infinité d'autres lacs, forme la cascade de Kymfors et se perd dans le golfe de Finlande; 300 kilom.

KYMOGRAPHION n. m. Physiol. V. MÉMONTANOMÈTRE.

KYMRIS (*kim'ri*), nom donné jadis aux populations blondes, de grande taille et à tête allongée, du nord de la France et de la Belgique, que l'on regardait à tort comme les descendants des Cimbres. — *UN KYMRIS.*

KYMRIQUE (*kim'rik*) n. m. Idiome celtique, parlé dans le pays de Galles.

ENCYCL. Le *kymrique*, appelé aussi *gallois* (en angl. *welsh*), appartient au groupe breton des langues celtiques; c'est l'idiome le plus important de ce groupe; il est parlé encore aujourd'hui par près d'un million d'individus. On en a des monuments, consistant en glosses, qui remontent au viii^e ou au ix^e siècle de notre ère. C'est au moyen âge que se place la belle époque de la littérature kymrique. Aux approches de la Renaissance, le kymrique sembla fort en danger, mais le reprint de la vitalité, et, aujourd'hui encore, c'est une langue littéraire. Chaque année ont lieu des sessions poétiques (*estledon*), où les bardes modernes concourent avec des siècles de vers écrits en kymrique.

KYNANCIE n. f. Pathol. V. ESQUINCANCE.

KYNASTON (sir François), poète anglais, né en 1587, mort en 1642. Admis à la cour, il plut par son esprit à Charles I^{er}, qui lui donna, avec des lettres de noblesse, le titre de gentilhomme de la Chambre. Il fonda, sous le nom de *Museum Minerve*, une société artistique dont les membres devaient appartenir à la noblesse. Il a écrit : *Muse querelle de regis in Scythian profectio* (1633); *Cozana Minerva* (1632); et *Leoline et Sydenis*, roman entremêlé de poèmes (1642). Il traduisit en vers latins deux chants de *Troilus et Cressida*, de Chaucer.

KYNETON, ville d'Australie (colonie de Victoria [comté de Balhousie], sur la Camposse, tributaire du Murray, au pied du Great-Dividing-Range; 3,000 hab. Centre important d'exploitation aurifère et d'agriculture.

KYOT, KIOT ou **GUYOT**, poète français, sur lequel on n'a d'ailleurs aucun détail, que Wolfram d'Eschenbach prétend imiter dans son *Parzifal*.

KYPARISSIA, ville de Grèce (Messénie), près de la côte ouest du Péloponèse, en amphithéâtre sur un contrefort du Psykhro; 6,500 hab. Habité dès l'époque homérique, Epaminondas en fit le port de Mycènes.

KYPHONISME (*nism'* — du gr. *kuphōnismos*; de *kuphōn*, carcan) n. m. Antiq. gr. Supplice du carcan, qui consistait à exposer au soleil le patient nu, le corps enduit de miel, attaché contre une pièce de bois recourbée.

KYRIE, ELIISON (*ki-ri-é-é-lé-ion'*) — du gr. *Kurie*, Seigneur, et *eléison*, aie pitié) n. m. Sorte d'invocation que l'officiant fait au commencement de la messe. On dit aussi simplement *KYRIE*.

— *Par ext.* Musique composée sur les paroles du *Kyrie*. — *ENCYCL.* Dans la liturgie catholique, le prêtre, après être monté à l'autel et avoir lu l'introit, revient au milieu de l'autel, et répète trois fois, alternativement avec le serviteur ou avec le diacre, les invocations *Kyrie, elision* (Seigneur, ayez pitié), puis *Christe, elision* (Christ, ayez pitié), puis de nouveau *Kyrie, elision*. À la grand messe, ces mêmes paroles sont, en outre, chantées par le chœur. Il en existe plusieurs notations en plain-chant, dont quelques-unes, d'une noble simplicité, remontent probablement aux premières années du moyen âge. Toutes les messes en musique contiennent également des partitions notées du *Kyrie* pour voix et pour instruments. Cette prière faisait déjà partie, au vi^e siècle, de la liturgie orientale. Elle ne paraît avoir été introduite dans la liturgie de l'Église latine qu'au vi^e siècle. Les Grecs disent seulement *Kyrie, elision* ; l'invocation *Christe* a été ajoutée par les Latins.

KYRIELLE (*ri-èl'*). — Ce mot provient des litanies, où, après les mots *Kyrie elision*, vient une longue suite de saints n. f. Litanie. (Vieux.) Fam. Longue suite de choses (ordinairement dans un sens défavorable) : *Une KYRIELLE d'injures.*

— *Littér.* anc. Pièce de vers français de huit syllabes, à rimes plates, divisée en petits complets égaux, terminés par le même mot. On disait aussi adjectif. RIME KYRIELLE.

KYRIOLOGIE (*ji* — du gr. *kurios*, propre, et *logos*, langage) n. f. Philol. Usage d'expressions propres, et non d'expressions figurées.

KYRIOLOGIQUE (*jik'*) adj. Qui a rapport à la kyriologie. *Écriture kyriologique*, Écriture égyptienne, ainsi appelée par saint Clément d'Alexandrie, parce qu'elle consistait à représenter les objets par la lettre initiale du nom qui les portait dans la langue usuelle.

KYRITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam]), ch.-l. du cercle d'Ostprignitz, sur la Jęglitz; 5,086 hab. Fabriques d'amidon, de vinaigre, de sucre.

KYRSITE n. f. Marcassite arsénifère et cuprifère, qui se trouve près d'Annaberg (Saxe).

KYSTÉ (*kist'*) — du gr. *kustis*, vessie) n. m. Pathol. Sorte de poche pathologique en forme de vessie, ayant un contenu liquide ou semi-liquide, comme la matière colloïde ou sébacée.

— *ENCYCL.* Les kystes ont une origine, une localisation et un contenu fort variables.

Certains kystes spéciaux ont une origine parasitaire; les *kystocystes* de l'œil, les *kystes hydatiques* du foie, de la rate, du pignon et des autres viscères sont dus au développement, chez l'homme, de l'embryon du *ténia* du bœuf ou du *ténia échinocoque* du chien.

D'autres kystes, dits *congénitaux*, sont dus à un accident de développement, à un enclavement de l'ectoderme; ils contiennent du mucus, comme les kystes congénitaux du cou, ou bien de la matière sébacée, avec des productions dermiques des cheveux et des dents : kystes dermoïdes du scrotum ou de l'ovaire. Enfin, les kystes non congénitaux proviennent de la distension locale d'un appareil glandulaire ou d'une poche synoviale calciculaire ou osseuse; tels sont les kystes séchés du cuir chevelu nommés *loupes*, les kystes salivaire (greouillettes), pancréatiques, les kystes synoviaux du poignet, fréquents chez les écrivains et les pianistes. Les kystes peuvent être aussi d'origine néoplasique et épithéliale, comme les kystes de la mamelle, du testicule et surtout de l'ovaire.

Le kyste détermine des accidents par la compression qu'il exerce sur les organes voisins. Il peut acquies des proportions extraordinaires, comme le kyste de l'ovaire, l'abdomen paraissant plus distendu encore que dans la grossesse à terme. Certains kystes peuvent aussi se résorber, se rompre, supprimer ou dégénérer en cancer. Le seul traitement est l'extirpation chirurgicale.

Art vétér. Le *kyste* est généralement dû à un décollement limité de la peau, conséquence d'un froissement ou d'une contusion. Quand le froissement a été peu violent, mais répété, son contenu est séreux d'embée. Ce genre de kyste se voit chez le cheval, aux points où portent des pièces de harnachement mal ajustées : au garrot, sur le dos, au poitrail. Quand la contusion a été brusque, le kyste contient du sang et est un *hématome*. On le constate aux oreilles ou sur le dos du cheval ou du chien, à la suite de morsure, de coups, etc.

Les kystes *mélicériques* ou *dermoïdes*, à contenu filant, sont spontanés ou plutôt congénitaux, et sont assez fréquents chez le cheval.

Les kystes séreux ou hématisés se traitent par la ponction, l'évacuation de leur contenu, et son remplacement par un liquide irritant (teinture d'iode étendue), qui provoque l'irritation des parois, leur adhésion consécutive et, par suite, leur disparition. Les kystes récents disparaissent souvent par l'emploi des astringents seuls, qui provoquent la résorption des liquides.

Les kystes dermoïdes ne disparaissent que par l'extirpation, par dissection des parois du kyste d'avec les tissus environnants.

KYSTEUX (*sté*), **EUSEUX** ou mieux **KYSTIQUE** (*stik'*) adj. Qui est de la nature des kystes : *Lumeur KYSTIQUE*.

KYSTOTOME (*sti* — do *kyste*, et du gr. *tomé*, section) n. m. Petit instrument en forme de coutelet acéré, qui sert à diviser la partie antérieure de la capsule du cristallin, dans l'opération de la cataracte.

KYSTOTOMIE (*sti*, m. — rad. *kystotome*) n. f. Opération qui consiste, pour extraire le cristallin, à inciser sa capsule.

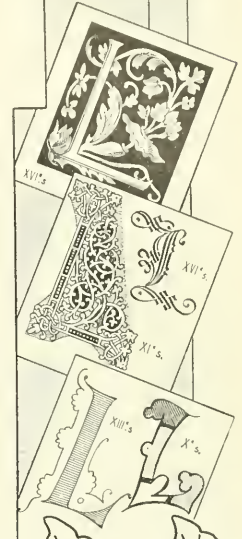
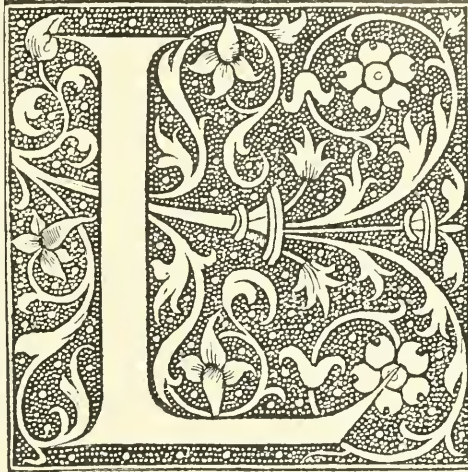
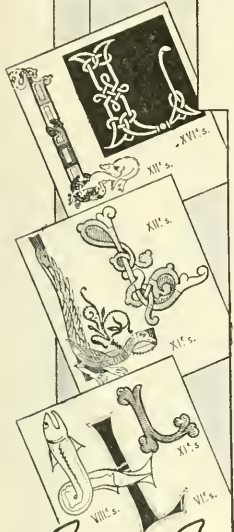
KYSTOPOSE n. f. Chir. V. CYSTOPOSE.

KYSTOTOME n. m. Pathol. V. CYSTOTOME.

KYSTOTOMIE n. f. Pathol. V. CYSTOTOMIE.



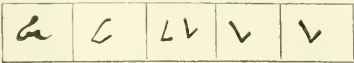
Kystotome.



n. m. dans la nouvelle épellation, n. f. dans l'ancienne (le dans la nouvelle épellation, et dans l'ancienne). Douzième lettre et neuvième consonne de l'alphabet français : Un grand L. Un petit l.

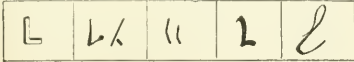
— Paléogr. En passant de l'égyptien hiéroglyphique au phénicien, la lettre L a subi une assez forte déformation, tandis que l'hébreu l'a sensiblement modifiée et que l'arabe courant a pris une forme plus voisine du phénicien, le latin, de son côté, est revenu à une figuration plus voisine de ce dernier. Dans l'histoire de l'alphabet grec, l'argien est assez remarquable par sa double forme, dont l'une se rapproche de celle qui a été plus tard adoptée par la minuscule grecque; dans cette minuscule, au moyen âge, les jambages du lambda descendent généralement au-dessous de la ligne. Les particularités à remarquer dans l'écriture du moyen âge sont la liaison de l avec le c précédent, qui donne aux lettres l'apparence d'un d; la liaison avec i suivant, qui donne aux deux lettres l'apparence d'un h; la barre horizontale ou oblique qui tranche l pour désigner diverses abréviations. En polonais, l barré désigne un l dur; en russe, l cursif ressemble à notre h anglais.

DÉRIVATION ET FORMES DE L' L DES ÉCRITURES LATINES

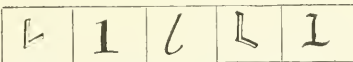


hiéroglyph. phénicien. caducéen. grec. latin archaïque.

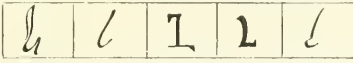
LA LETTRE L DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE



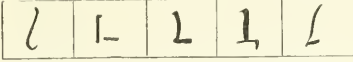
inscriptions antiques. graffiti. tablettes de cire. capitale antique. cursive antique.



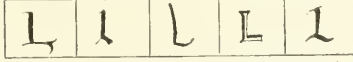
inscriptions (VIe siècle). capitale (VIe siècle). cursive (VIe siècle). inscriptions (VIe siècle). capitale (VIe siècle).



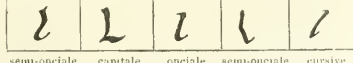
cursive (VIIe siècle). minuscule (VIIe siècle). capitale (VIIe siècle). onciale (VIIe siècle). cursive (VIIe siècle).



minuscule (VIIIe siècle). inscriptions (VIIIe siècle). capitale (VIIIe siècle). onciale (VIIIe siècle). cursive (VIIIe siècle).

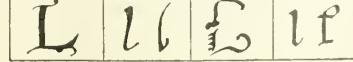


capitale (IXe siècle). onciale (IXe siècle). cursive (IXe siècle). inscriptions (IXe siècle). capitale (IXe siècle).

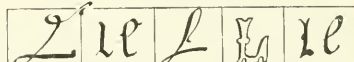


semi-unciale (XIe siècle). capitale (XIe siècle). onciale (XIe siècle). semi-unciale (XIe siècle). cursive (XIe siècle).

DIVERSES FORMES DE L' L DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



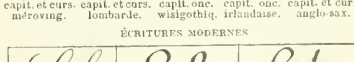
majusc. (XIIe siècle). min. et curs. (XIIe siècle). majusc. (XIIIe siècle). min. et curs. (XIIIe siècle). majusc. (XIIIe siècle).



majusc. (XIVe siècle). min. et curs. (XIVe siècle). majusc. (XIVe siècle). inscript. (XIVe siècle). min. et curs. (XIVe siècle).



capit. et curs. (XIVe siècle). capit. et curs. (XIVe siècle). capit. onc. (XIVe siècle). capit. onc. (XIVe siècle). capit. et curs. (XIVe siècle).



anglaise (XIVe siècle). roule (XIVe siècle). bâtarde (XIVe siècle).

— L mouillé, L prononcé par les uns comme le pl des Italiens, par les autres comme l'y consonne des Anglais.

— Abrév. L majusc. ital. Dans les anciens comptes.

Livre ternois. L, Dans l'ancienne metrol. Ligne.

L. Litro. l. a. En pharmacie, lege artis. Selon l'art.

l. c., loco citato, A l'endroit cité. l. l., loco laudato.

A l'endroit indiqué. l. s., loco signifi, A l'endroit de la signature. l. s., Dans l'annotation musicale, l'ava manu.

Avec la main gauche. On écrit l. l. MM. pour Leurs Majestés, l. l. AA. pour Leurs Altesses.

En Angleterre, L ou £ on l. s., Livre sterling. lb ou lbs., Livre avoirdupois. l. L., limited liability, Responsabilité limitée.

— Chim. Dans l'ancienne chimie, L indiquait un composé d'argent; aujourd'hui, il sert à désigner le lithium.

— Épigr. L seul signifie: legio, intant (large), leupe (lieux), ler; libertas, a (affranchi, e), locus, longum, Lucius (n. pr.), lud (jeux). On le trouve très souvent groupé avec d'autres lettres: LAP., lapis (pierre); LAR., lare (doux lares); LC. ou LAT., laticlavus (qui porte le laticlave); L.A.S.,

comme son chef-d'œuvre : in *Vieille au moulin* (1836). In *Lutèce et le pot au lait*; in *Forêt de Vivrière*; le *Chien et son maître*; *Bergerie* d'échâteau; le *Pêcheur et les Poissons*; etc.

LA BERGERIE (Jean-Baptiste ROGEE, baron DE), agronome français, né à Beaulieu (Haute-Vienne) en 1757, mort à Paris en 1836. Riche propriétaire, il était, en 1789, membre de la Commune de Paris, un peu plus tard député de l'Yonne à l'Assemblée législative. Il fut préfet de l'Yonne, de 1800 à 1811. Il fut membre correspondant de l'Institut. On lui doit, entre autres ouvrages : *Traité d'agriculture pratique* (1793); *Rapport général sur les états de l'agriculture publique* (1795); *Art de cultiver les vignes françaises* (1813); *Les Forêts de la France* (1817); *Histoire de l'agriculture ancienne des Grecs* (1819); *Histoire de l'agriculture des Gaulois* (1829); *Histoire de l'agriculture ancienne des Romains* (1834); etc.

LABERIUS (Decimus JUCIUS), auteur comique du 1^{er} s. av. J.-C., mort en 41. Il excellait surtout dans les farces après ses mimes, mais Horace nous apprend qu'il plaisait au populaire plus qu'à ces derniers. César, on se sait trop pourquoi, le força un jour à monter sur la scène et à jouer lui-même dans une de ses pièces. On possède encore le prologue que Laberius prononça à cette occasion.

LA BERTHONIE Pierre-Thomas), théologien français, né à Toulon en 1708, mort en 1771. Il entra dans l'ordre des Dominicains, où il composa plusieurs ouvrages contre les matérialistes, les athées, les déistes, et s'adonna avec succès à la prédication. Ses écrits ont été publiés après sa mort, sous le titre de : *Œuvres pour la défense de la religion chrétienne contre les incroyables et contre les Juifs* (1777), avec un *Appendice* (1811).

LABES, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stettin, comte de Regenburg], au département de l'Anstettin et de la Rega; 5.232 hab. Fabrique de machines agricoles.

LABES, nom du chien qui figure dans les *Guêpes* d'Aristophane.

LA BESNARDIÈRE (Jean-Baptiste DE GORT, comte DE), diplomate français, né à Périers (Manche) en 1765, mort en 1842. Après s'être destiné à l'Oratoire, il entra, sous la Révolution, au ministère des relations extérieures, dont il devint chef de division sous l'Empire. Collaborateur de Talleyrand, il devint, sous la Restauration, directeur des travaux politiques et conseiller d'Etat.

LABEUR (du lat. labor, même sens) m. m. Travail long et pénible : *Vivre de son LAEUR*. — Agric. *Terre en labour*. Terre labourée, cultivée, *Hebes de labour*, Bêtes employées au labour.

Typogr. Ouvrage de longue haleine, tiré à un grand nombre d'exemplaires, par opposition aux ouvrages de peu d'étendue, que l'on termine rapidement et auxquels on a donné le nom de *librairie* ou *travaux de ville* : Le « Nouveau Larousse illustré » est un LAEUR; une circulaire commerciale, une lettre d'avis sont des « travaux de ville ». — *Presse a labours*, Presse typographique, que l'on emploie de préférence pour les travaux de labour.

LABEURIÈRE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 7 kilom. de Béthune, sur la Claroque; 1.078 hab. Houille.

LABEFERMENT (for-ma-n.) m. Ferment soluble qui existe dans les extraits et macérations de caillotte de veau (présurs) et qui est apte à cailler le lait. (On l'obtient par les méthodes générales d'extraction des ferments, en partant des macérations chlorhydriques d'estomacs de jeunes veaux.)

LABIAL, ALE, AUX (du lat. labium, lèvres) adj. Qui appartient aux lèvres. *Muscle LABIAL*. — Gramm. *Consonne, Voyelle labiale*. Phonème caractérisé par sa position déterminée des lèvres : o, ou, sont des voyelles labiales; b, p, des consonnes explosives labiales; f, v, des continnes labiales; m, une nasale labiale. — Substantif, v. s. *Une LABIALE*. — Zool. Qui dépend de la lèvre inférieure (en parlant des animaux articulés et en particulier des insectes). — *Palpes labiaux*, Appendices symétriques, au nombre de deux, qui sont articulés sur la lèvre inférieure. — *Pince labiale*. Chez les arachnides, Pétiole qui est placée en avant du sternum, entre les haanches des pattes-mâchoires, et qui sert de plan chir. à la cavité buccale.

Dr. anc. *Offres labiales*, Offres faites de bouchon ou par cert, sans exhiber les dents, les espèces.

LABIALISER v. a. Donner à une lettre la valeur, la prononciation d'une labiale.

LABIATIFLORE (du lat. labia, lèvres, et flus, fleurs, fleur) adj. Se dit des fleurs composées dont les pétales sont les lobes et des plantes dont les fleurs ont une corolle labiale.

LABIATIFORME (du lat. labia, lèvres, et de forme) adj. Se dit d'une corolle dont la forme se rapproche de celle qui est du limbe partagé en deux lèvres.

LABIATION (si-on — du lat. labia, lèvres) n. f. Etat d'un calice ou d'une corolle labiée, d'une plante chez laquelle le calice ou la corolle présente ce caractère.

LABIAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Königsberg], ch.-l. de cercle, sur la Deime, près du Kurhieses Hall, à l'entrée du canal Grossen-Friedrichsgraben; 4.861 hab. Scieries à vapeur; construction de bateaux.

LABICHE (Eugène-Marlin), auteur dramatique, né et mort à Paris (1819-1881). Il débuta en 1838, l'année même où il donna un roman qui n'eut pas de successeur : *la Clef des champs*, par un vaudeville, composé avec Marc Michel, pour le Palais-Royal; *Monsieur de Coislin* ou *l'Homme inconnu* porté sur le théâtre de la Gaîté; *l'Affaire de chez Véry* (1850); *Edgar et sa bonne* (1852); *l'Affaire de la rue de Louvois* (1857); *le Voyage de M. Perrichon* (1860); *les Vicissitudes du capitaine Tit* (1861); *Célimare le bien-aimé*

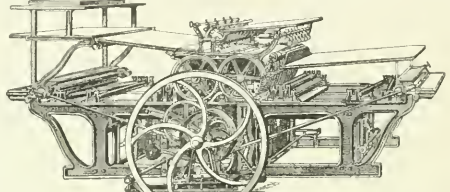
(1862); *la Poutre aux yeux* (1863); *Un mari qui lance sa femme* (1864); *la Cuyotte* (1861); *le Papa du prix d'Honneur* (1868); *la Grammaire* (1867); *la Main tescé* (1867); *le Plus heureux des trois* (1870); *les Trente millions de Gladiator* (1875); *la Cigale chez les fourmis*; etc.

Les pièces qu'il fit jouer au Palais-Royal, au Vaudeville, aux Variétés, au Gymnase, au Théâtre-Français, s'élevèrent à une centaine environ, pour une très grande partie écrites en collaboration avec Michel, Dumanoir, Clairville, Gondinet, Em. Augier, mais portant toutes la marque, qui fut la sienne, de la gaieté la plus vive et la plus naturelle, même lorsqu'il paraissait encaresser à plaisir les situations les plus extravagantes et les quiproquos les plus invraisemblables. Sans être, à proprement dire, des œuvres littéraires, ces pièces ont un intérêt durable, par la vérité de l'observation, la finesse de certains détails, la note franche du comique. Labiche avait été reçu à l'Académie française, en 1880. *Le Labiche complet* d'E. Labiche a été publié en 1878-1879.

LABICHÉE n. f. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant des arbuscules ou sous-arbuscules à feuilles imparipennées, à fleurs en grappes axillaires, de couleur jaune, originaires de l'Australie.

LABIDODEMAS (de-mass) n. m. Genre d'hétéroptères aspidochètes, famille des hétéroptères, comprenant des espèces propres aux mers de l'Océanie. (Les labidodemas possèdent vingt tentacules; leurs tubes ambulacraires sont disposés deux par deux en cinq rangées longitudinales. Espèce type : *labidodemas semperinum*, des îles Saedwich.)

LABIDOMERA (mè) o. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, comprenant une



Presse à labours.

quinzaine d'espèces, de l'Amérique centrale et méridionale. (Les *labidomera* sont des chrysomèles voisines des doryphores; une espèce des Etats-Unis [*labidomera etivallensis*] est nuisible aux cultures.)

LABIDOMÈTE o. m. Chir. V. LABIMÈTRE.

LABIDOSTOME (stom) ou **LABIDOSTOMIS** (sto-mis) o. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélides, tribu des clytrins, comprenant une soixantaine d'espèces, répandues dans les régions chaudes et tempérées de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les *labidostomes* sont des clytrés allongés, cylindriques, d'assez grande taille, bleues ou vertes, avec les élytres fauves ou jaunes; les mâles ont les mandibules très fortes et les pattes antérieures très longues. On peut prendre comme exemple de ces insectes, considérés souvent comme un simple sous-genre de clytra (*melobantha*), le *labidostomis taczanovis* de la France méridionale et le *labidostomis longimanus*, plus petit, très commun à Paris, sur les trèfles.

LABIDURE ou **LABIDURA** n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidés, comprenant une quinzaine d'espèces, répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *labiduris* sont de grands perce-oreilles, vivant surtout dans les terrains secs et sablonneux, où ils se creusent des terriers à proximité des caux; ils sont nocturnes. L'espèce type, répandue dans toutes les régions arides et désertiques de l'ancien monde, est la *labidura ruginaria*, jaunâtre livide et faveuse foncé; on la trouve dans le midi de la France.

LABIE (li) ou **LABIA** n. f. Genre d'insectes orthoptères coureurs, famille des forficulidés, comprenant quelques espèces, répandues sur le globe.

— ENCYCL. Les *labies* sont de petites forficules à abdomen élargi en son milieu et terminé par des pinces faibles. L'espèce type est la *labia minor*, de France, où elle perce-oreille d'un jour plus ou moins foncé, commune dans les humiers secs. La *labia meeklini*, du Brésil, est la plus petite forficule connue.

LABIÉ, ÉE (du lat. labium, lèvres) adj. Se dit particulièrement d'une corolle gamopétale et zygomorphe, dont le bord est découpé de manière à former deux lèvres. Une supérieure et l'autre inférieure. Par exemple, la corolle de l'ortie blanche ou lamier blanc et, en général, des labiées.

— n. f. pl. Famille de dicotylédones gamopétales supérieures. — Une LABIÉE.

— ENCYCL. Les *labiées* plus de 30 genres, avec plus de 2.500 espèces, dispersés sur toute la terre, dans tous les climats, sont caractérisés par les divers ordres de leurs étamines ordinairement quadrangulaire, à filets épais, sans stipules, entoures ou décomposés; elles sont souvent couvertes de poils sécrétaires, qui produisent des essences variées. Leurs fleurs, diversement groupées, sont pentamères, avec pistil bicarre, comme celles des borraginées,



Labiche.

Labies. 1. Lamier de coupe de fleur; 2. Fleur germandrée; 3. Fleur de menthe; 4. Fleur de bulg; 5. Tige carrée de lamier.

dont elles diffèrent surtout par leur zygomorphisme. Le calice est gamopétale et persistant; la corolle est labiée (du nom de la famille), la lèvre supérieure comprenant ordinairement deux pétales et la lèvre inférieure les trois autres. L'androcée comprend généralement quatre étamines didymes, les antérieures étant les plus longues. Le pistil est formé de deux carpelles biovules; mais, de bonne heure, se forme une capsule cloison, qui partage l'ovaire en quatre logettes uniovulées, du milieu desquelles se détache le style zygomorphe. Le fruit est un tétraèdre, les labiées fournissant les principales espèces de condiments ou des parfums. Parmi celles, on peut citer la lavande, la menthe, la mélisse, le thym, l'origan, le romarin, la sauge, etc.

LABIENUS (bi-è) (Titus), chevalier romain, né en 98 av. J.-C., mort en 45. L'un des plus brillants lieutenants de César en Gaule, il se rattacha, néanmoins, au parti pompéien, combattit à Dyrrachium, à Pharsale, en Afrique, puis en Espagne, avec les fils de Pompée, et fut tué à Munda.

— Son fils, QUINTUS LABIENUS, mort en 39 av. J.-C., suivit le parti de Brutus et de Cassius, et, après Philippe, marcha contre l'armée d'Antoine, à la tête d'une troupe levée chez les Parthes. Il battit et tua Decimus Scaevola, lieutenant d'Antoine; mais il fut, à son tour, vaincu par Ventidius, pris par Démétrius, affranchi d'Octave, et mis à mort. — Le fils de ce dernier, TITUS LABIENUS, orateur romain, vivait sous Auguste, dont il poursuivit le régime. Sa violence lui valut le surnom de *fabriensis* (l'Eragée). Il avait écrit une histoire contemporaine, qui tenait cache. Trahi, le sénat condamna le livre à être brûlé. Il ne survécut pas à la perte de son ouvrage, et se suicida, dans le tombeau de sa famille.

Labienus (bi-è) (LES PROPOS DE), pamphlet de A. Rogeard (1855). — Napoléon III venait de faire paraître la fautive *Vie de César*. Rogeard, avec une verve incisive et malicieuse, met dans la bouche de Titus Labienus, sollicité de rendre compte des *Mémoires* d'Auguste, les raisons pour lesquelles il lui semblait impossible de juger, suivant le mot d'un ancien, la prose de qui peut proucir.

LABILE (du lat. labilis; de labi, tomber) adj. Sujet à tomber. n. Fig. Sujet à faillir (rare); *Mémoire LABILE*. (St.-Amant.)

— Bot. Se dit d'une partie qui se détache, qui tombe à la moindre secousse : *Pétales LABILES*. *Corolle LABILE*. — Electr. méd. *Electrode labile*, Electrode en rouleau, que l'on déplace constamment pendant l'électrisation.

LA BILLARDIÈRE (Jacques-Julien HOUTON de), naturaliste et voyageur français, né en 1755, mort en 1824. Une première fois il visita l'Europe, et fut élu membre des *Jeunes plantarum Syriarum rariorum* (1791-1812). Il fit ensuite partie de l'expédition envoyée à la recherche de la Pérouse. On peut citer de lui : *Novae-Hollandiae plantarum specimen* (1799), et *Sertum austro-calcedonicum* (1824-1825).

LABIMÈTRE (du gr. labis, idos, pince, et métron, mesure) m. m. Instrument propre à mesurer, sur la tête du patient, l'espèce comprise entre les deux canthars du forcéps. On dit aussi LABIMÈTRE.

LABINE n. m. Nom vulgaire du bar commun.

LABIO-GLOSSO-PHARYNGÉE (du lat. labium, lèvres; du gr. glossa, langue; et de pharynx) n. f. Affection nerveuse, localisée dans les noyaux moteurs du bulbe et caractérisée par la paralysie fonctionnelle des lèvres, de la langue et du pharynx. On dit aussi PARALYSIE LABIO-GLOSSO-PHARYNGIENNE.

LABIO-NASALE (du lat. labium, lèvres, et de nasal) adj. f. Gramm. Se dit de la lettre M, parce qu'on la prononce à la fois des lèvres et du nez.

LABISCHIN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Prusse, cercle de Schlabau], sur la Netze, affluent de la Wartie; 2.328 hab. Châtea. Moulins.

LABISIE cf. n. f. Genre de primulaeées myrsinées, comprenant des arbuscules résineux, à fleurs en grappes. (On en connaît quatre espèces, de l'archipel malais.)

LABITTE (Charles), critique français, né à Château-Thierry en 1816, mort à Paris en 1875. Il devint, en 1812, suppléant de l'issot au Collège de France. Ami et élève de Sainte-Beuve, il s'était déjà fait une brillante réputation dans le genre de l'essai littéraire, lorsqu'il mourut prématurément. On a de lui : *Essai sur l'affranchissement communal dans le comté de Ponthieu* (1836), avec Ch. Louandre; *De la démocratie chez les prédateurs de la Ligue, et de leur poëtic quid sensent*, Mémoires, Héros (1841); une bonne édition de *Saint-Etienne* (1841); une remarquable étude sur la *Divine Comédie* avant Dante [en tête de la traduction de Brizeux (1862)]; *Études littéraires* (1846), reproduction de ses articles dans la « Revue des Deux Mondes » et la « Revue de Paris ».

LABITZKY (Joseph), compositeur tchèque, né à Strehornitz en 1801, mort à Hlissbad en 1881. C'est en 1824, à Muech, qu'il fit exécuter ses premières compositions; valse, quadrilles, galops, mazurkas, etc., dont le succès fut brillant. Il les fit entendre à Vienne avec le même

Chargé du commandement de l'armée du Centre, il quitta son camp pour aller protester, à la barre de la Législative, contre la journée du 10 août 1793. Il fut arrêté et envoyé à la dictature militaire. Après la proclamation de la déchéance du roi, il pensa à aller mettre son armée au service de la royauté; mais, abandonné de tous, il fut franchir la frontière. Pris par les Autrichiens, il fut conduit de prison en prison jusqu'à Olmutz, où il fut enfermé. Le traité de Campo-Formio (1797) le délivra. Revenu en France après le 18-Brunoël, il vécut dans la retraite jusqu'à la chute de Napoléon. Bien qu'il eût vu avec satisfaction le retour des Bourbons, en 1814, il se fit élire à la Chambre de Cent-Voix par le département de Seine-et-Marne. Après Waterloo, il présenta une motion qui réclamait l'abdication de l'Empereur, et fut chargé auprès des Alliés d'une mission diplomatique, d'ailleurs infructueuse. Député de la Sarthe en 1818, il combattit au premier rang du libéral s'affilia à la Chambre de 1821. Il fut élu dans le complot de Bellot (1822). Candidat malheureux en 1824, il fut élu par l'arrondissement de Meaux en 1827, après un voyage triomphal aux États-Unis; une tournée politique qu'il fit, en 1829, en Auvergne et en Dauphiné, ne fut qu'une longue ovation. Quand la révolution de Juillet éclata, il fut élu commandant en chef de la garde nationale et contribua à faciliter au duc d'Orléans l'accès au trône. Mais il ne tarda pas à combattre à la chambre la politique de la monarchie de Juillet, qu'il ne soutint qu'avec un enthousiasme très limité. — Son fils, WASHINGTON-GÉORGE MOTIER, marquis de La Fayette, né à Paris (1773-1849), après avoir combattu dans les rangs de l'armée impériale, donna sa démission en 1807. Il fit partie de la Chambre sous la Restauration, sous Louis-Philippe; fut député à l'Assemblée constituante de 1830, sous le roi Oscar-THOMAS-GILBERT MOTIER de La Fayette, fils de Washington, né et mort à Paris (1815-1881), fut député à la Constituante et à la Législative de la seconde République, vécut dans la retraite sous le second Empire, fut député de l'Assemblée nationale (1871), et fut élu sénateur inamovible en 1875. — EMOND MOTIER de La Fayette, frère de ce dernier, né à La Grange en 1818, mort à Paris en 1890, fut député à la Constituante de 1848, se rendit en Espagne, fut élu député de la Seine en 1851.

LAFITTE (Jean-Baptiste), écrivain, journaliste et homme de lettres. — *Mémoires, correspondances et manuscrits du général La Fayette* (Paris, 1856).

LAFENESTRE (Georges), littérateur français, né à Orléans en 1837. Il se fit connaître comme poète et critique d'art, puis fut attaché à la direction des beaux-arts, et de directeur de la direction des expositions, conservateur au musée du Louvre (1858), professeur à l'école du Louvre, suppléant de Guillaume au Collège de France, et membre libre de l'Académie des beaux-arts (1892). Outre des articles et des recueils de vers : *Expériences* (1863), *Idylles et Chansons* (1874), on lui doit : *Le Salon de 1870*, en 1870; *Les Artistes* (1892); *La Peinture italienne* (1885); *La Vie et l'Œuvre de Titien* (1886); *le Livre d'Or du Salon* (1879 et suiv.); *L'Exposition universelle des beaux-arts* (1889); *la Peinture en Europe* (1893-1895); *Artistes et amateurs* (1900); etc.

LAFERRIERE (Louis-Firmin Julien), juriste français, né à Jonzac en 1798, mort à Paris en 1861. Avocat à Angoulême, puis à Bordeaux, il publia, en 1826, un *Essai sur l'histoire du droit français*, qui fonda sa réputation, devint professeur de droit administratif à la Faculté de Rennes (1838), inspecteur général des facultés de droit (1846), conseiller d'Etat (1849), recteur de l'Académie de Sens (1851), puis de Caen (1852), directeur des Facultés de droit (1852), recteur de Toulouse (1854) et membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Indépendamment d'articles insérés dans des revues de législation, nous citerons de lui : *Cours de droit public et administratif* (1834); *Histoire de la législation française*, en 10 volumes (1846-1858), son ouvrage capital; *Essai sur la réforme hypothécaire et sur le développement du crédit foncier* (1848); *Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la Révolution française* (1850); etc.

LAFERRIERE (Edouard Julien), juriste et administrateur français, fils du précédent, né à Angoulême, en 1805, mort à Bordeaux en 1889. Avocat à Angoulême, à Paris en 1824, il devint, en 1829, rédacteur au *Rappel*, où il fit une vive opposition à l'Empire, fut emprisonné, relâché et condamné à un mois de prison, et, en 1830, en 1870, le journal *Le Lib*. Après la révolution du 4-Septembre, il devint maître des requêtes dans la commission remplaçant le conseil de l'Etat, et fut chargé de faire connaître au gouvernement dans la commission des contentieux, puis fut nommé successivement directeur des cultes au ministère de l'Intérieur (1839), directeur des affaires président de la section du contentieux (1879) et vice-président du conseil d'Etat (1886). En 1898, il accepta le poste de conseiller général pour le département de la Gironde, mais il se trouva bientôt aux prises avec de grandes difficultés, par suite de l'agitation antisémite, et il demissiona. Il fut nommé procureur général à la Cour de cassation (1906). Outre son *Essai sur l'histoire de la législation*, le *« Temps »*, etc., on lui doit : *Les Journalistes devant le conseil d'Etat* (1865); *Recueil des constitutions d'Europe et d'Afrique*, avec Bathio (1869); *la Hévéridication* (1869), et surtout un *Traité de la jurisprudence administrative des contentieux* (1867-1888), ouvrage devenu classique, etc.

LAFERRIERE (Louis-Fortuné-Adolphe DELAFERRIERE), dit, artiste dramatique français, né à Alençon en 1806, mort à Paris en 1877. Il joua le drame à l'Ambigu, à la Porte-Saint-Martin, à l'étranger, retourna en France en 1837, obtint de vifs succès à la Gaîté, au Vaudeville (1840), au Gymnase, à l'Opéra-Comique, et donna, sur divers théâtres français et étrangers, de nouveaux à l'Odéon, enfin à Clugny. C'était un comédien passionné, séduisant, qui put conserver jusqu'à un âge avancé l'apparence de la jeunesse. Il avait publié : *Mémoires de Laferrière* (1874).

LA FERRONNAYS (Auguste-Pierre-Marie FERRON, comte de), homme politique français, né à Saint-Malo en 1788, mort à Paris en 1851. Emigre en Suisse, il combattit dans l'armée de Condé et passa en Angleterre avec le duc de Berry, dont il était aide de camp. Après quelques années campées à l'étranger, il alla remplir une mission auprès d'Alexandre I^{er}, en 1812. Maréchal de camp, puis pair de France sous la Restauration, il fut élu député du maréchal Ney, et le vota pour la mort. Ambassadeur en Danemark (1817) et en Russie (1819-1827), il prit part aux conférences de Trochu (1828), et fut blessé devant Prus (1829). Lorsque éclata la guerre pour la succession du duc de Mantoue, il se signala à l'attaque du Pas de Suze (1829). Dans la guerre de Trente ans, on le trouve à la prise de Hesdin, où Louis XIII le fait maréchal de camp à Rocroi, il commande l'aile gauche de l'armée de Condé. Anne d'Autriche lui confia le gouvernement de Lorraine avec le titre de lieutenant général, et, en 1651, elle le fit maréchal de France. Pendant la Fronde, il resta fidèle à la cause royale, et litta contre Condé, au combat de la porte Saint-André, le 1653 à 1655, il reprit avec Turenne toutes les villes dont s'était emparé le prince de Condé; mais, en 1656, il fut fait prisonnier à Valenciennes. Racheté par le roi, il s'empara de Montmédy et de Gravelines. Après la paix des Pyrénées, il obtint le gouvernement de Metz et de Saint-Simon, fut récompensé de grandes qualités militaires, mais le représente comme jaloux et d'esprit étroit. — Son fils, HENRI-FRANÇOIS, duc de La Ferté, né en 1651, mort en 1703, prit part à la guerre de Hollande, succéda à son père dans le gouvernement de Metz et de Saint-Simon, se distingua pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, et obtint le grade de lieutenant général en 1696. Il avait beaucoup d'esprit, mais « le vin et la crapule le perdirent ». Louis XIV avait pour lui une véritable amitié, mais il ne put corriger de ses débaucheries. — Son fils aîné, mort en 1653 à 1655, le reprit avec La Mothe, dont il eut de deux filles. — Le troisième fils du maréchal, Louis de La Ferté, né en 1653, mort en 1732, se fit jésuite, malgré son père (1676), et devint un prédicateur célèbre.

LAFFEMAS (Barthélemy DE), contrôleur général du commerce sous Henri IV, né à Beauséant, en Dauphiné, vers 1545, mort en 1610. Il fut attaché, vers 1566, en qualité de tailleur-vendeur, à la chambre à la maison du roi de Navarre, puis, à partir de 1576, en qualité de fournisseur de son argentier. Il avait fait, à tous ces titres, des affaires importantes, mais malheureuses, et fut emprisonné pour dettes. Mais il mérita sur les causes de ses revers, projetant de réformer les institutions, et les abus du commerce, de se faire admirer de ses victimes. Lors de l'assemblée des notables à Rouen, en 1596, il présenta au roi un mémoire intitulé : *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume*. Il y montra partiellement le système protecteur, proposait d'attirer les ouvriers étrangers, préconisait la sericulture et l'industrie des soieries; l'unité des poids et mesures, etc. Créé contrôleur général du commerce en 1602, il appliqua quelques-unes des réformes qu'il avait sollicitées, et les abus du commerce furent établis, un droit d'ancrage et de tonnage sur les vaisseaux étrangers, diminuait les taxes sur la circulation intérieure, etc. Il a publié des ouvrages, dont le but était d'indiquer les sources du prospérité de la France et les moyens d'améliorer l'agriculture et le commerce.

LAFITTE (Isaac FR), sieur de HUYOT, fils du précédent, né en 1590. Avocat au parlement, il acheta une charge de maître des requêtes, devint lieutenant civil de Paris en 1637, et enfin conseiller d'Etat. Il fut membre des commissions extraordinaires chargées par Richelieu de juger les nobles rebelles, et il les condamna à mort; mais il réussit à se faire excuser, par sa modération, sa probité et son intégrité reconnues.

LAFITTE (Jacques), financier et homme d'Etat français, né à Bayonne en 1767, mort à Paris en 1844. Fils d'un charpentier, il alla chercher fortune à Paris, en 1788, et entra, comme teneur de livres, dans la maison du banquier Perrezeux, qui le prit pour associé (1800) et, à sa mort, en 1805, comme sous-gérant de la Banque de France en 1809, président du tribunal de commerce en 1813, il fut, de 1814 à 1819, gouverneur de la Banque. Napoléon, après Waterloo, lui avait confié les débris de sa fortune; plusieurs fois, aux heures de crise, il avança des fonds à la Banque. Il fut élu député de la Chambre en 1816, il siégea à la Chambre comme député de Paris dans les rangs de l'opposition. En 1817, il défendit la liberté de la presse; opposant à la loi de finances, en 1824, à soutenir le ministère Villele, lors de la conversion des rentes 5 pour 100. En 1827, à la suite de la dissolution de la garde nationale, il proposa la mise en accusation du ministère. En 1830, après un moment d'hésitation, il se jeta dans le mouvement insurrectionnel, et sa maison fut le quartier général de la Révolution. Il envoya chercher le duc d'Orléans, auquel les députés, sous sa présidence, ont tiré un républicain portefeuille du nouveau gouvernement, puis ministre des finances et président du conseil, il s'allia à la gauche par sa modération et la droite par ses faiblesses devant le parti révolutionnaire; contrarié par Louis-Philippe dans son parti, et à sa mort, en 1831, il sortit pauvre du ministère, et ne conserva son hôtel à Paris que grâce à une souscription publique. Il siégea à la Chambre, dans les rangs de l'opposition radicale, jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut presque subitement, d'un anévrisme, le suite d'un dîner fort ardent pour le gouvernement, qui venait de prononcer comme doyen d'âge, à l'ouverture de la session des députés. Sa fille avait épousé le prince de la Moskowa, fils du maréchal Ney. Outre quelques opuscules financiers, il a laissé des mémoires manuscrits.

LAFITTE (Pierre), philosophe et savant français, né à Beguey, près Cadillac (Gironde), en 1823. Il s'adonna à l'enseignement des mathématiques, entra en 1844 en relation avec Auguste Comte, dont il adopta les idées philosophiques, politiques et religieuses. A la mort de Comte (1857), il fut le principal des nombreux testaments, qui mirent à la tête du comte positiviste. Il collabora à la « Politique positive » (1872), fonda, en 1878, la *Revue occidentale*, qui devint l'organe de la doctrine. En 1879, il écrivit la direction de l'école positive à Jeanneule. Depuis janvier 1892, est professeur d'histoire générale des sciences au Collège de France. Parmi ses écrits, souvent originaux et curieux, nous citerons : *Leçons de cosmogonie* (1853); *Cours philosophique sur l'histoire générale de l'humanité* (1859); *Considérations générales sur l'ensemble de la civilisation des Grands Types de l'humanité*, appréciation systématique des principaux agents de l'évolution humaine (1874, 1875, 1897); *De la morale positive* (1880); *Cours de philosophie première* (1889-1893), son ouvrage capital; le « Faust » de Goethe (1899); etc.

LAFORNIÈRE (la-for-ni-èr) — de Laffore, nom de l'inventeur adj. Il se fit d'une méthode particulière de l'écriture, qu'il nomma par son nom.

— Excuse. La méthode lafforienne consista surtout à faire, avec les signes connus et employés, un alphabet plus complet que l'alphabet vulgaire (par exemple, *cau* et *pr* sont considérés respectivement comme une voyelle et une consonne, et donner l'opération alphabétique et à donner immédiatement aux syllabes le son qu'elles ont dans la réalité, par exemple, dans *phare*, *ph* ne sera pas décomposé en *pe* + *hache*, mais sera tout de suite articulé en *fé*; *re* ne sera pas décomposé en *ra* + *é*, mais articulé *rev*. La méthode lafforienne simplifia



La Ferronnays.



B. de Laffemas.



Jacques Laffitte.



Laferrière.



Fr. de La Feuillade.

qui a inspiré, en France, la plus grande partie des méthodes de lecture modernes.

LAFREY, comm. de l'Isère, arrond. et à 24 kilom. de Grenoble, sur le fort plateau de la Mathésie, près du lac de Lafrey (175 hect.), voisin lui-même du lac de Penthat (100 hect.); 381 hab. C'est à Lafrey qu'un jeune de l'île d'Elbe, au moment de l'arrivée au camp de détachement royaliste envoyé pour lui barrer le passage.

LAFITAU (Pierre-François), évêque du Sisteron, né à Bordeaux en 1685, mort au château de Lurs en 1761. Entré chez les jésuites, il quitta la compagnie, fut chargé, par intérim, des affaires de France à Rome; il devint évêque du Sisteron et sévica au siège d'Embrun, où fut déposé Sonen, évêque de Senz. Il publia : *Histoire de la constitution « Unigenitus »* (1737); *Vié de Clément XI* (1752); *Sermons* (1756); *Vié et mystères de La Très-Sainte Vierge* (1759).

LAFITE DE PELLEPORE (comte Vladimir de), littérateur russe, né au château de Krukovo (district de Viazma) en 1818, mort en 1870, était d'origine française. Il fit de nombreux voyages et publia sous son nom ou sous le pseudonyme de Piotre Aïtakov, entre autres ouvrages intéressants : *La Menagerie littéraire* (1863); *Les Instruments de musique du diable* (1864); *La Russie historique, pittoresque et monumentale* (1861), son œuvre capitale; *Affaire Kozlov* (1862).

LAFITTE, comm. de Lot-et-Garonne, arr. et à 29 kilom. de Marmande, sur le Salabert, affluent du Lot; 970 hab. Commerce de prunes.

LAFITTE (Nicolas), corsaire français, né à Bordeaux en 1781, mort à une date inconnue. Il fut incorporé, au début de l'Empire, dans les marins de la garde. En 1806, il déserta pour se soustraire à une condamnation capitale, reçut les conseils de son père et devint capitaine. Fait prisonnier en 1812, il fut mené à la Nouvelle-Orléans. Les services qu'il rendit au général américain Jackson dans la défense de la Louisiane contre les Anglais lui valurent sa mise en liberté. Il revint en France et fut nommé capitaine de vaisseau. Toutefois, il respecta toujours le pavillon français et, par contre, ne cessa de faire une chasse implacable aux bâtiments anglais.

LAFITTE (Jean-Baptiste-Pierre), littérateur français, né et mort à Paris (1796-1879). Comédien, puis journaliste, il écrivit, seul ou en collaboration, des comédies, des drames, des vaudevilles, entre autres *Le Génie de Voltaire* (1832); *Voltaire et M^{me} de Pompadour* (1832); *Luzan* (1840), et publia quelques romans : *Le Docteur rouge* (1844); *Gautier d'Orléans* (1845); etc. Ce fut lui qui revit et refondit les *Mémoires* du comédien Fleury (1835).

LAFITTE-CLAVE, ingénieur français, né à Clave en 1750, mort en 1832. En 1792, il commanda le corps d'élite aux armées du Nord, fit la campagne de Belgique, où il conquit le grade de général de brigade, puis servit à l'armée des Pyrénées-Orientales. On a de Lafitte-Clave : *Mémoire militaire sur la frontière du Nord* (1779); *Traité élémentaire de construction des machines à vapeur* (1785); *Le Génie d'un turc à Pékin* (1787). Cet ouvrage était destiné à l'école fondée par l'auteur en Turquie.

LAFLEUR (Louis JUVENOT, dit), comédien français, né en 1638, mort en 1678. D'abord cuisinier, il entra, en 1667, dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, où il succéda à Montfleury. Il créa Lélius dans la *Sophonisbe* de Corneille, Boreas dans *Britannicus*, et dans *Bojette* de Molière. Il épousa la fille de Gros-Guillaume, dont il eut un fils, connu au théâtre sous le nom de LATROUILLE.

LAFLEUR, type de valet des comédies de Regnard. Il paraît fréquemment dans les pièces de théâtre du XVIII^e. C'est, d'ordinaire, un valet ardent, délié, mais honnête.

LAFGE (fé), n. f. Genre de méduses campanulaires, famille des thauantiades, comprenant plusieurs espèces des mers d'Europe. Les *lafa* forment des colonies de méduses, dont les individus sont des méduses en cloche allongée, mais de longs tentacules.

LAFOENSIE (fo-i-œf) n. f. Genre de lythariades, tribu des lacostermies, comprenant des arbres glabres, à feuilles opposées, luisantes, à belles fleurs axillaires. (On en connaît huit espèces, de l'Amérique tropicale.)

LAFOLE (Charles-Jean), écrivain, né et mort à Paris (1780-1824). Il était employé à l'administration départementale de la Seine, lorsqu'il participa, à propos du procès de Moreau (1804), une brochure dont la lecture décida, dit-on, Napoléon à ne pas faire condamner le général à mort. De 1805 à 1812, il fut directeur des bureaux du ministre de la justice d'Italie. Secrétaire général du Tagliani, puis directeur des études de Férussac en 1811, et obtint de Louis XVIII la place de conservateur des monuments publics de Paris. On lui doit : *L'Opinion publique sur le procès du général Moreau* (1804); *Angleterre jugée par elle-même* (1806); *Histoire de l'administration du roi de Sardaigne* (1807); *Le roi de Sardaigne* (1807); etc.

LA FOLLE (Louis-Guillaume de), chimiste français, né à Rueno en 1739, mort en 1789. Quoique adonné au commerce, il se livra avec ardeur à l'étude de la chimie appliquée aux arts industriels. Il décrit un nouveau procédé pour blanchir le basin, parvint, le premier, à fixer sur le fil le mordant des *rouges*, et fut le premier à proposer d'ajouter au jaune de la galle. Il fut d'un grand secours à Dambourgey dans les essais que ce dernier avait entrepris pour fixer sur la laine les couleurs indigènes. L'imagination pour cela un mordant particulier, qui est encore connue sous le nom de mordant de La Folle. Il venait d'être nommé par le roi inspecteur des manufactures lorsque, étant tombé avec un matras rempli d'une composition chimique, il se fit à la main droite une blessure dont il mourut. Il a publié, outre de nombreuses mémoires, *Leçons de chimie appliquée aux arts*, préface sur l'Homme rare (1775), où il traite les questions de physique et de chimie sous forme de roman.

LAFON (Jean-Baptiste-Hyacinthe), conspirateur français, né à Pessac (Gironde) vers 1766, mort en 1836. Il se consacra aux intrigues du parti royaliste sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Il organisa avec le général de La Fayette la conspiration destinée à renverser Napoléon. Deux fois arrêté, il réussit, plus heureux que Mallet, à s'échapper deux fois, et publia, en 1814, *Histoire de la conspiration de Mallet*.

LAFON (Pierre RAPENOUILLE, dit), acteur, né à Lalinde (Périgord) en 1773, mort à Bordeaux en 1846. Il écrivit très jeune une tragédie, *La Mort d'Horace*, représentée à Bordeaux en 1793, puis vint à Paris; suivit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

LA FONS ou **LA FONT** (Jean-Alexandre de), gazetier du XVIII^e siècle, qui a écrit des pièces de vers, mais d'origine française. Bayle parle de lui dans deux lettres. Il dit que La Fons a mis les gazettes françaises de Hollande (v. GAZETTE) dans la plus haute réputation où elles ont été. La carrière de La Fons fut assez tourmentée, par suite des plaintes incessantes de ceux qui lisaient ses gazettes satiriques. Il vécut d'abord à Amsterdam, puis à Leyde, où il fonda la gazette qui porte le nom de cette ville. Quelques auteurs le font mourir en 1669.

LAFONT (Joseph de), auteur dramatique français, né à Paris en 1666, mort à Paris en 1725. Il mourut jeune, après une existence désordonnée, laissant des tragédies, comédies, ballets, et aussi des opéras-comiques, pour lesquels il collabora souvent avec Le Sage et d'Orneval. On peut citer de lui les comédies : *Danaé* ou *Jupiter Crispin* (1707); *Le Naufrage* ou *La Pompe funèbre de Crispin* (1710); *Le Prince et le Peuple* (1713); la tragédie *Dyrrhus* (1716); les ballets : *Les Fêtes de Thésée* (1714) et *Les Amours de Protée* (1720); etc.

LAFONT (Charles-Philippe), violoniste français, né à Paris en 1781, mort en 1839. Il se fit entendre comme chanteur aux concerts du théâtre Feytaud, et fit partie, pendant quelque temps, de la troupe du théâtre des Jeunes-Français, où il joua les rôles de l'opéra-comique, *la Royalité villageoise*. Il obtint d'éclatants succès, comme violoniste, dans les concerts de l'Opéra, en Italie, en Angleterre, et il se fixa pendant plusieurs années à Saint-Petersbourg, où il fut violon solo de l'empereur de Russie. Il fut nommé professeur en 1801, au Conservatoire de la musique de Louis XVIII. Il trouva la mort dans un accident de voiture. Lafont a publié de nombreuses compositions et environ 200 romances.

LAFONT (Pierre-Clément), acteur français, né à Bordeaux en 1797, mort à Paris en 1873. Il était aide-chirurgien de marine, lorsque, étant venu à Paris, il se tourna vers le théâtre. Il fut nommé professeur en 1801, un opéra-comique, *la Royalité villageoise*. Il obtint d'éclatants succès, comme violoniste, dans les concerts de l'Opéra, en Italie, en Angleterre, et il se fixa pendant plusieurs années à Saint-Petersbourg, où il fut violon solo de l'empereur de Russie. Il fut nommé professeur en 1801, au Conservatoire de la musique de Louis XVIII. Il trouva la mort dans un accident de voiture. Lafont a publié de nombreuses compositions et environ 200 romances.

LAFONT (Charles), auteur dramatique français, né à Liège en 1809, mort à Paris en 1864. Il entra, en 1838, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et se fit connaître en faisant représenter notamment : *le Chef-d'œuvre inconnu* (1837) et *Le Cas de conscience* (1839), comédies; *Joan de Sainct-Pierre* (1840), pièce en 5 actes; *le Marquis d'Albany* (1848); *Madame de Laverrière* (1850); un français en Sibérie (1843), etc.

LAFONT (Louis-Charles-Georges-Jules), marin français, né à Fort-de-France (Martinique) en 1825. Il se distingua à Sébastopol, dans la Baltique, à Canton, à l'attaque des forts de Pei-Ho, la Chine, et devint capitaine de vaisseau en 1859, capitaine de vaisseau en 1867, et commanda des subdivisions pendant la guerre de 1870. Coteur-amiral en 1875, gouverneur de la Cochinchine (1877-1879), il représenta la France à la démonstration navale de Hongkong (1880), et fut coteur-amiral (1881), commandant l'escadre de la Méditerranée (1886), présida le conseil des travaux de la marine et prit sa retraite en 1896.

LA FONTAINE (Jean de), poète français, né à Château-Thierry en 1621, mort à Paris en 1695. Son père était maître des eaux et forêts. Il entra à l'Oratoire de Reims, d'où son manque absolu de vocation ecclésiastique le fit bientôt sortir. Des lors, il commença de mener la vie facile et insouciant qu'il lui la sienne jusqu'à la fin. Pour essayer de le fixer, sa famille le maria en 1647 (avec Marie Héricart), et son père lui laissa sa maîtrise dans les forêts.

Il se maria d'abord avec une jeune fille de condition, également la femme et l'emploi. Mauvais administrateur et mauvais mari, il se hâta de vendre la charge et d'échanger son bien contre un domaine rural, où il vécut paisiblement. Durant cette première partie de sa carrière littéraire, La Fontaine se mêle aux sociétés du temps, et se confond avec les poètes précieux et les poètes libertins alors en vogue. Il adore Voiture et Benserade, mais il raille surtout de Rabelais, de Marot, de Boccace; d'ailleurs, il se lit qui sont du Nord et qui sont du Midi; il aime tout et tous, il est *Poliphème*. La Fontaine, alors est, pour son esprit, mais son bel esprit gai. Il traduit l'*Énigme* de Térance (1654), écrit une comédie, *Clymène* (vers 1659), un petit poème, *Adonis*, fait des petits vers, des épitres, des ballades, des relations, des épigrammes, et de déjà vers à ses contemporains. Il est le principal auteur de la comédie, qui est célèbre surtout pour sa faveur (*Le Sonne de Vaux*), et qu'il défend noblement dans sa chute (*Élégye aux Nymphes de Vaux*, 1661; *Obit au roi*, 1663). Il fréquente chez la duchesse de Bouillon et

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

chez la duchesse douairière d'Orléans. Mais, déjà, le goût public s'est affiné; Molière et Boileau sont venus. La Fontaine se lie avec ces grands esprits, avec Racine encore à Bordeaux en 1670, puis à Paris; suit les cours du Conservatoire, débuta en 1800 au Théâtre-Français, et fut, cette même année, sociétaire. Il jouait avec beaucoup de feu et de noblesse les rôles tragiques. En 1806, il devint professeur au Conservatoire, et il aborda alors dans un réel succès les rôles de la haute comédie.

congrès de Vienne, fit triompher l'indépendance de la Suisse. De 1816 à 1828, de La Harpe a siégé au grand conseil du canton de Vaud.

LA HAYE (Gilbert né), biographe français, né à Lille en 1782, mort en 1842. Il devint procureur général des frères précheurs dans les Pays-Bas. On a de lui, entre autres ouvrages : *Compendium historiarum provincie Germaniae inferioris Fratrum prædicatorum, etc.*; *Insulte belgicodominicæ sine Vite fratrum omnium qui ordine in Belgio ad sedem sancti Dominici fuerunt, etc.* Dans un opuscule intitulé : *la Fatalité de Saint-Cloud* (1872), il avait entrepris de prouver que ce ne fut pas Jacques Clément qui assassina Henri III.

LAHADJAN ou **LAIDJAN**, ville de la Perse (Ghilan), à une faible distance de l'embouchure du Kizil-Ouzen dans la mer Caspienne, 8,000 hab. Culture de mûrier et des arbres fruitiers. Ville décaée, et qui fut autrefois la capitale du Ghilan.

LA HIRE Etienne ne VIGNOLLES, plus connu sous le nom de, capitaine français, né en Gascogne vers 1390, mort à Montauban en 1433. Son impopularité à la guerre lui fit donner le surnom de **LA HIRE** la Coltre. De compagnie avec son ami Poton de Courteilles, il s'attacha à la fortune du Dauphin (devenant Charles VII). En 1421, il fut fait prisonnier devant Château-Thierry. Remis en liberté, assiégea Alençon, mit en fuite le comte de Salisbury, et vainquit le comte de Vaudemort (1422). Il se distingua à la funeste bataille de Vermeuil (1424) où Charles VII fut capturé. Il se signala la captivité de Virry (1424). Il aida le bâtard d'Orléans dans la brillante « rouscous » qui délivra Montargis, assiégé par les Anglais. La Hire fut un des plus vaillants compagnons de Jeanne d'Arc. En 1430, il s'empara de Château-Gaillard et de Louviers. C'est le plus tard qu'il fut fait prisonnier devant cette place (1431). Le roi paya sa rançon et, l'année suivante, le générai fut dans Chartres.

La Hire d'après une miniature de Monstrelet (Bibl. nat.).

Le roi lui avait donné les terres de Montmorillon et du Castelet. Le nom de La Hire est devenu populaire. Dans les jeux de cartes, on a donné son nom au valet de cœur.

LA HIRE ou **LA HYRE** (Laurent né), peintre, né et mort à Paris (1606-1659). Elève d'Etienne d'abord, puis de Georges Lalonde, il fut un perfectionniste dans l'étude des décorations de Fontainebleau. A son retour à Paris, il débuta dans le *Martyre des douze apôtres*, suite de dessins, dont l'un, le *Martyre de saint Barthélémy*, fut exécuté en grand. Cette peinture, remarquable par son exécution brillante, fut choisie par les capucins du Marais du Temple pour décorer leur église. Il faut signaler, parmi ces travaux, une *Nativité*, tableau du maître-autel, et le *Saint François* qui ornait la chapelle de ce nom, et qui on voit aujourd'hui au Louvre. C'est le meilleur morceau de La Hire. Il faut citer encore son *Saint Jérôme dans le désert*, exécuté pour l'église de Saint-Sépulchre, sur Saint-Denis. Beaucoup de compositions de La Hire sont, en réalité, des paysages historiques, l'artiste jouissant d'une grande vogue. Les orfèvres lui comptaient un million de Notre-Dame. En 1633, il exécuta, pour eux *Saint Pierre qu'écrasant les matras par la vertu de son ombre*, et, en 1637, la *Conversion de saint Paul*. Les capucins de Paris lui demandèrent, bientôt après, une *Assomption de la Vierge* (toile médiocre). La *Descente de croix*, qui fut peint pour les capucins de Rouen, passe pour être son chef-d'œuvre. Tallemant des Réaux et de Montoron confièrent à La Hire la décoration de leur hôtel. Le cardinal de Richelieu lui commanda les deux tableaux qui devaient orner la salle des Gardes, au Palais-Royal : *Le combat des armées de son père en Egypte*, et *Perse délivrant Andromède*. Membre fondateur, en 1648, de l'Académie de peinture, il en fut nommé professeur en 1663. Le Louvre possède neuf de ses tableaux.

LA HIRE ou **LA HYRE** (Philippe né), astronome, géomètre, physicien, naturaliste et peintre, fils du précédent, né et mort à Paris (1640-1718). Destiné d'abord à la carrière de son père, il fut entraîné par un goût naturel vers la géométrie. Desargues lui donna l'initiation et finit par l'associer à ses travaux. Colbert et Louvois l'employèrent à de grands ouvrages de nivellement. Il entra à l'Académie des arts de France en 1678, et devint ensuite professeur au Collège de France et à l'Académie d'architecture. Contre-tour, La Hire dut être classé parmi les observateurs purs ; il affirmait, d'ailleurs, sa préférence pour la méthode expérimentale. Le *Gnomonique* ou *Méthodes universelles pour tracer des horloges solaires ou cadran sur toutes sortes de surfaces* 1682, vaut mieux que ses théories astronomiques. La Hire s'était joint à Picard, en 1678, pour travailler à la carte de France. Les *Mémoires de l'Académie* contiennent

de lui un grand nombre de communications relatives à la physique et à l'histoire naturelle. Les Hires s'est aussi beaucoup occupé de géométrie pure ; ses principaux ouvrages sont : *La Nouvelle méthode de géométrie pour les sections des superficies coniques et cylindriques* (1673) ; *Sectiones conicæ in novem libros distributæ* (1685) ; *Mémoire sur les cycloïdes* 1691 ; *Traté des roules* 1707 ; et *Mémoire sur les conchoïdes* (1708), dans les divers ouvrages. La Hire eut pour beaucoup de son propre aveu, à Desargues. — Son fils, JEAN-NICOLAS (1685-1727), fit partie de l'Académie des sciences. Il est surtout connu, comme botaniste, par sa célèbre théorie de l'accroissement des tiges.

LAHITOULE (SYSTÈME DE), nom donné au système de canons imaginé par le colonel Jérier de Lahitoule (1832-1879), et dont les types furent établis de 1872 à 1875. — ENCYCL. C'étaient les premières pièces en acier construites et pratiquement étudiées par l'artillerie française, après la guerre de 1870. Elles étaient caractérisées par analogie avec celui du fusil Chassepot, et consistaient, au système de Lahitoule, un canon de 95 millimètres, classé dans les équipages de siège, et un canon de côte de 150 centimètres, dont il existe deux modèles : celui de 1872 et celui de 1875.

LA HITE (Jean-Ernest Ducos, vicomte de), général et homme politique français, né à Paris (1799-1878). Elève de l'Ecole polytechnique, officier d'artillerie, il combattit en Espagne, de 1811 à 1813, fit la campagne d'Espagne en 1823, se distingua pendant celle de Morée (1825), devint alors général de camp et fut nommé chef de bataillon du corps expéditionnaire d'Alger (1830). Général de division en 1840, après les combats de la Mousza et de Médéah, il devint président du comité d'artillerie, et fut mis à la retraite en 1848. Louis Bonaparte lui confia le portefeuille des affaires étrangères (17 nov. 1849-1850), mais ne le nomma inspecteur de l'Ecole polytechnique et sénateur (1857).

LAHN, rivière du nord-ouest de l'Allemagne, en Westphalie et en Hesse-Nassau. Elle part de monts de près de 700 mètres, à 92 kilom. de Cologne, baigne Marbourg, Giessen, où elle devient navigable, Wetzlar, Limbourg, Nassau, Ems-les-Bains, et se perd dans le Rhin, river d'écoulement, à 6 kilom. en amont de Coblenze ; 218 kilom.

LAHNSTEIN, nom de deux villes d'Allemagne Prusse prussienne. La première, OBER-LAHNSTEIN, est située au confluent de la *Lahn* et du Rhin ; 7,000 hab. Chapelle où fut déposé le roi Venceslas (1400). Mines de plomb argentifère ; fabriques de couleurs ; usines métallurgiques, hauts fourneaux. Vignobles. Sources minérales. Châleau de Lahnstein. — LAHNSTEIN, 3,450 hab. Forges. Construction de bateaux. Chapelle de Tous-Saints, but de pèlerinage.

LA HOUE (le Père). Biogr. V. LAMOTHE.

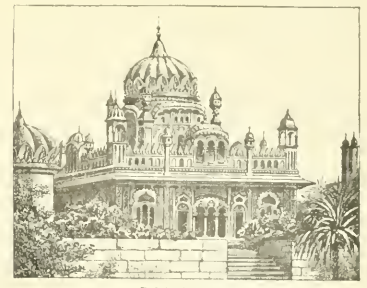
LA HOGUETTE, Pierre FORTIN, sieur DE, né en 1573, mort en Saintonge vers 1660. Il devint capitaine au régiment du maréchal de Saint-Luc, et, en 1631, sergent-major de Blaye. En cette qualité, il mena la oblesse de Guénoac à l'expédition de Biscaye (1639). En 1620, il adressa à Louis XIII un mémoire contre les favoris en général, et contre les Luyens en particulier. Il est aussi connu pour un ouvrage intitulé : *Testament ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, souvent réédité, où sont traités plusieurs questions de morale, de religion, de politique, et de littérature. — Un de ses fils, HANRY, docteur en Sorbonne, agent général du clergé en 1670, fut nommé évêque de Saint-Brieuc en 1675, évêque de Poitiers en 1680, archevêque de Sens en 1685, conseiller d'Etat en 1704, et mourut en 1710. — Son fils, Simon, fut un grand élève. — Un autre oncle, CHARLES, devint lieutenant général et gouverneur de Mézières en 1693. Il montra de la valeur, et était très apprécié de Catinat. Il mourut en 1693.

LA HONTAN (baron DE), voyageur et écrivain français, né aux environs de Mont-de-Marsan vers 1666, mort vers 1715. Paris, en 1683, pour le Canada, il servit d'abord comme simple soldat, et fut promu en 1685 lieutenant du roi à Terre-Neuve ; mais, à la suite de différends avec le gouverneur, il fut presque aussitôt quitter celle-ci, et retourna en France, où il ne put, malgré tous ses efforts, obtenir de justifier sa conduite. Oïdre ayant été donné de l'arrêter, il passa à l'étranger. Pendant son séjour au Canada, La Hontan eût dans l'intérieur deux excursions dont l'authenticité a été discutée, mais qui, cependant, semblent être réelles et l'avoir mené fort loin dans le Far West. On en trouve la relation dans son ouvrage : *Nouveaux voyages en Amérique septentrionale, comprenant plusieurs relations des différents peuples qui l'habitent, etc.* (1703) ; un troisième volume fut publié par Gueudeville, sous le titre de : *Suite du voyage de l'Amérique ou Dialogue de M. le baron de La Hontan et d'un sauvage de l'Amérique*, etc. (1704). La Hontan publia aussi un pamphlet : *Réponse à la lettre d'un particulier, opposée au manifeste de Sa Majesté de la Grande-Bretagne contre la Suède*.

LAHORE (Jean). Biogr. V. CZALIS.

LAHORE, ville de l'empire anglais de l'Inde, capitale du vice-gouvernement du Pendjab, près de la rive gauche de la Ravi, affluent du Tchinar, tributaire du Indus ; 176,883 hab. Construite sur des débris de l'ancienne cité, qui était beaucoup plus étendue que la cité moderne, Lahore comprend un quartier central, dominé par la citadelle, et entouré d'une muraille et d'un boulevard ; les faubourgs sont ceux de Moutzang et d'Anara ; les résidences de l'Université du Pendjab, le collège oriental, l'Ecole de médecine, l'hôpital, le musée, les écoles administratives. Les principaux monuments datent de l'époque mogole : palais de Djilhanjir, mosquée impériale d'Aurenzeb, mausolée de Randjit Singh, le fondateur de la puissance des Sikhs, la Mosquée Masjid (appelée des Perles), Bazars arabes ; fabrication de bijoux, de vases de fer et d'armes inscrites d'or et d'argent, d'offres bouddhistes, etc. — Parmi les ruines importantes qui parsèment les environs, on cite le mausolée de Djilhanjir, le tombeau d'Anarkali (172), le fort de Masjid, le fort de Randjit Singh. Capitale, au vir siècle de notre ère, d'Etat rajadipout, prise en 1009 par Mahmoud de Ghazni, capitale, en 1152, de l'empire musulman de l'Inde, rivale de Delhi, prise, en 1748, par l'Agha Ahmed Chah Dourani,

capitale, en 1799, de Randjit Singh, Lahore est devenue anglaise en 1849. — La province de Lahore, pour une su-



Palais de Lahore.

perficie de 64,418 kilom. carr., compte 4,580,000 hab. Céréales, riz, indigo, pâturages.

LAHORE Victor-Claude-Alexandre FANNEAU (de), général français, né à Gavron (Mayenne) en 1766, fusillé à Paris en 1824. Eugagé volontaire en 1792, il devint général de brigade en 1800, plus chef d'état-major de Moreau, après le procès duquel il se fit expatrier ; de retour en 1808, il fut arrêté et jeté à la Force. Le général Malet, lors de sa conspiration de 1812, l'en tira pour en faire un préfet de police. Arrêté avec tous les conjurés, le général Lahorie fut fusillé, deux jours après.

LAHOU, chef-lieu de cercle de la colonie française de la Côte d'Ivoire, au confluent de la rivière *Lahou* ou *Bandama* avec la *lagune de Lahou*. Commerce d'huile de palme. La lagune est accessible aux petits vapeurs et bordée de villages prospères. — A l'extrémité orientale, se trouve *Petit-Lahou*.

LAHOU, vallée de l'Inde (Pendjab), au versant sud de l'Himalaya occidental, ensemble de gorges dont les torrents forment le Tchinar ; 4,348 kilom. carr. ; 6,000 hab. de race tibétaine.

LAHOVARY (Alexandre), homme d'Etat roumain, né à Bucarest en 1841. Il se rendit à Paris, et prit, à son retour, en Roumanie, une part active à la révolution qui amena le remplacement du prince Coza par Charles de Hohenzollern. Il fut élu député et recut, en 1870, le portefeuille de la justice. Il reforma le Code pénal et le Code d'instruction criminelle. Il resta dans l'opposition à l'avènement du ministère Brătianu, quitta le ministère en 1884, et n'y reentra qu'en 1888, dans les rangs du parti libéral conservateur. Ministre de l'Agriculture (1888), puis des affaires étrangères (1889-1891), il a repris ce dernier poste après la courte interruption marquée par le ministère Florescu. L'un de ses frères, JACQUES, né à Bucarest en 1846, a été ministre de la guerre en Roumanie de 1891 à 1894 ; l'autre, JEAN, né en 1845, est devenu, en 1893, ministre de Roumanie à Paris.

LAHOVARY (Georges-Emanuel), journaliste roumain, né en 1857, tué en duel à Bucarest en 1897. Il fit ses études à Paris. De retour dans son pays, il se lança dans le journalisme comme directeur de *l'Indépendance roumaine*, écrit en français. Il ne cessa de lutter contre le contrat qui entraînait ses compatriotes vers la triple alliance. Il fut tué en duel par Filipescu, ancien maire de Bucarest, à la suite d'une polémique de presse.

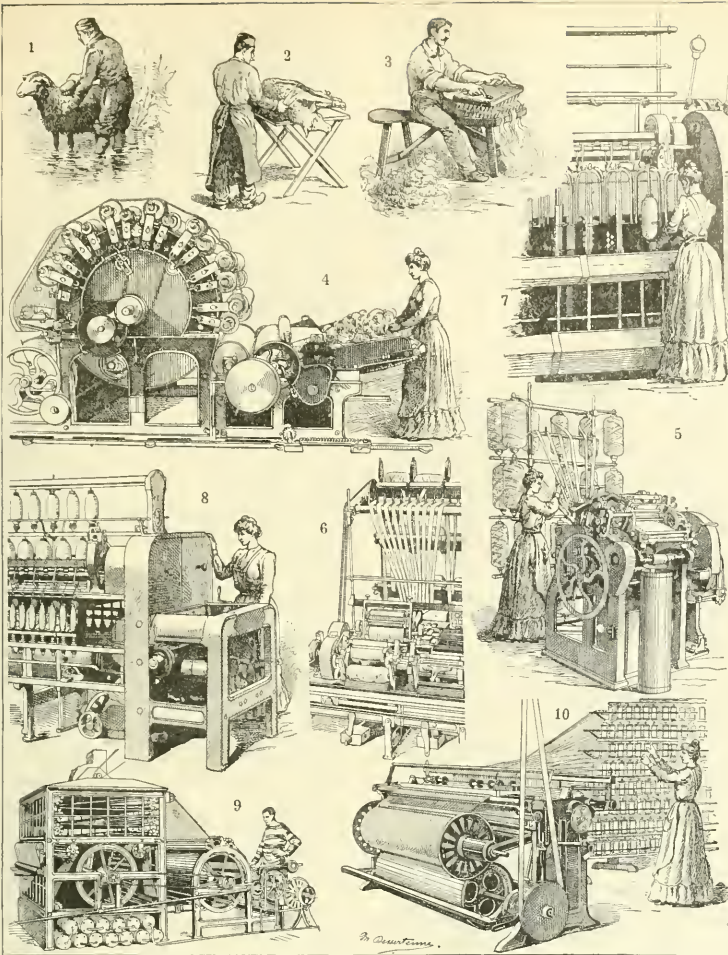
LAHR, ville d'Allemagne (gr.-duché de Bade (cercle d'Ortenbourg) ; ch. de district, ch. de culture ; 10,805 hab. Fabriques de cotonnades. Vignobles. Lahr, citée comme ville en 1278, fut le chef-lieu de la seigneurie de Geroldseck. Elle passa au grand-duc de Bade, en 1803.

LA HUERTA (Vicente Antonio Garcia de), écrivain espagnol, né à Zaïra (prov. de Badajoz) en 1734, mort à Madrid en 1787. Il se fit connaître d'abord par quelques poésies, telles que *l'Épique de las Pescadoras* (1760) et devint successivement bibliothécaire de la bibliothèque royale, employé à la secrétairerie d'Etat, membre des Académies de la langue, d'histoire et de San Fernando. En 1767, on lui attribua certaines satires contre le comte d'Aranda, et il fut exilé à Oza. En 1778, il était retourné Madrid, et s'attacha à la maison du duc d'Albe. Durant toute sa vie, il combattit furieusement les doctrines littéraires classiques et françaises, au nom des vieilles traditions nationales. Vers la fin de sa carrière, en 1785, il entreprit la publication d'une collection de pièces de théâtre espagnol, où il sacrifie Lope, Tirso, à Calderon et à Solis, mais qui eut l'avantage de remettre les chefs-d'œuvre méprisés sous les yeux du public. Ses principes de théâtre démentent, par leur timidité, les restrictions des règles classiques, ses doctrines littéraires. La pièce *la Raquel* ou *la Judia de Toledo* (1778), eut un énorme succès. La richesse de la versification rappelait les meilleures pièces de l'ancien théâtre espagnol.

LAHURE (Louis-Joseph, baron), général français d'origine belge, né à Moson en 1767, mort à Wavrechain-sous-Fauves, près de Boulogne, en France après la campagne de la Belgique en 1799, il prit part, comme capitaine de la légion belge, à la campagne de 1792, se signala à l'attaque de Courtrai, à la défense de Lille (1793). Chef de bataillon en 1794, il commanda l'avant-garde de la division Souham pendant la campagne de Hollande, et s'empara, à la tête d'un escadron de hussards, de la flotte néerlandaise, retenue par les glaces, au Helder. En 1796, chef de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse, il combattit en Allemagne, puis en Italie. Blessé à la bataille de la promont-génaire, il dut renoncer au service actif. En 1803, député du département de Jemmapes au Corps législatif, il parla son siège jusqu'à la fin de l'Empire. En 1814, Napoléon lui confia la défense du département du Nord. Il fut mis à la retraite, en 1818.

LAHURE (Auguste-Charles), imprimeur et éditeur, né et mort à Paris (1809-1887). Officier de cavalerie démis-

Philippe de La Hire.



Laine: 1. Lavage des moutons; 2. Tonte; 3. Cardé à main; 4. Cardé mécanique; 5. Peignoise; 6. Etreuse; 7. Banc à brochets; 8. Banc continu à filer; 9. Encolonne; 10. Ourdissoir.

l'on fabrique spécialement pour l'emballage des objets fragiles. *Laine de scories* ou *Laine minérale*, Produit laineux provenant des scories de hauts fourneaux déversées à l'état de fusion dans l'eau froide, et qui, mauvais conducteur de la chaleur, sert à envelopper les tuyaux de vapeur des générateurs ou les câbles télégraphiques souterrains.

— *Mièrre. Laine de la salamandre*, Un des noms vulgaires de l'amiaute.

— *Techn.* *Demi-laine*, Nom de la barre de fer méplate, que l'on emploie pour forer et renforcer un seuil de porte-cochère ou chacune des bornes qui en limitent l'entrée et le passage.

— *n. f. pl. Techn.* Banc peu épais du sulfate de chaux ou plâtre en cristaux allongés, dans les carrières des environs de Paris.

— *Exact.* *Econ. rur.* et *comm.* Les filaments de laine, vus au microscope, offrent l'apparence de cylindres dont la surface est formée d'écaillés disposées en recouvrement de bas en haut et légèrement courbées en dehors. La fibre renferme un grand nombre de matières étrangères, connues sous le nom de *suint*.

La laine est dite *lisse*, si le brin est droit et la mèche à surface unie; *frisée*, si le brin forme des angles nombreux et rapprochés; *ondulée*, si l'on présente des flexuosités, des ondulations; *vrillée*, si la mèche est disposée en tire-bouchon. Dans la longueur du brin, il faut distinguer la longueur apparente de la longueur réelle; celle-ci est la longueur du brin quand il est tendu de manière à ne plus former ni vrilles ni ondulations; la première est celle qui présente sous son caractère naturel; dans la pratique, on ne tient compte que de la longueur apparente, et l'on appelle laines courtes les laines d'un an de peusse. Indépendamment de la ténacité qu'il oppose à la traction, le brin de laine jouit d'une extensibilité et d'une élasticité qui varient. Les laines lisses et droites sont moins extensibles et moins élastiques que celles qui sont frisées ou ondulées, ou en zigzag. Le brin de laine est par lui-même blanc, ou noir, ou roux; ces deux dernières couleurs sont en général peu estimées. Plus le brin de laine est fin, souple, tenace, élastique, plus l'étoffe est forte; plus il est doux et fin, plus l'étoffe est moelleuse, serrée et en même temps souple, imperméable, propre à préserver du froid

et de l'humidité. Les qualités de la laine tiennent surtout à la race; elles varient aussi suivant les climats, la nourriture, et, sur le même individu, avec les parties de son corps.

Industriellement, sauf pour la fabrication des matelas, des coussins, etc., la laine ne s'emploie jamais sans préparation. Ses usages sont multiples. Elle est employée dans l'industrie du vêtement et de l'ameublement; les étoffes légères sont confectionnées avec des laines peignées seulement; les fils cardés servent à la fabrication des draps épais. Les tapis, les gants, les chaussures d'hiver nécessitent l'emploi d'une assez grande quantité de laine. La laine sert aussi à faire le feutre utilisé en chapellerie et pour la garniture de certaines pièces mécaniques.

Pour arriver à former des fils, elle doit subir de longues et minutieuses opérations, dont les principales sont le peignage, le filage, le foulage, le tissage, le lavage, le tonnage, etc.

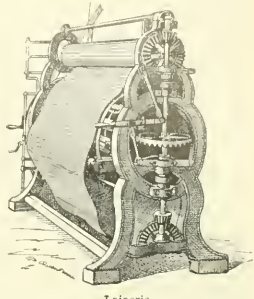
LAINE (Joseph-Louis-Joachim, vicomte), homme politique français, né à Bordeaux en 1767, mort à Paris en 1835. Après avoir embrassé avec ardeur les idées nouvelles, il se rallia au Consulat et à l'Empire, et fit partie du Corps législatif. Mais son vif amour de la justice et de la liberté lui attira la colère de Napoléon. Il se retira à Bordeaux, et se tourna vers les royalistes. Quand le duc d'Angoulême entra dans la ville, Lainé l'accueillit avec enthousiasme. Réfugié en Angleterre pendant les Cent-Jours, il devint, après 1815, ministre de l'intérieur, président de la Chambre des députés. Il chercha à atténuer la politique rétrograde des ultra-royalistes, et se retira en 1818. Il ne cessa, pour cela, de s'intéresser à la vie politique, et, effrayé par les réclamations du parti libéral, il s'associa aux mesures dirigées contre la gauche. Membre du cabinet, sans portefeuille, en 1820, il n'y resta qu'une année, et, malgré le

désaccord qu'il y eut entre lui et le gouvernement à propos de l'expédition d'Espagne et de l'expulsion de Manuel, il fut nommé pair de France. Il mourut sans pouvoir empêcher les Eutes plébéiennes de Charles X, et se rallia à la monarchie de Juillet. Il était entré à l'Académie en 1816. Lainé mourut pauvre. Il distribua son traitement de député aux indigents de son département.

LAINEUR (*le-ne-ré*) n. f. Airé pour la laine à une étoffe avec des chaîsons, pour lui donner du volé, du duvet. (On dit aussi APLAISIRIER et APLAISIER.) Couvrir un drap de laine hachée, pour imiter le volé des étoffes. « E. T. de fleuriste artificiel, Sapouder avec de la laine moule ou de la tontisse de coton la tige, les boutons, les calices de fleurs artificielles pour leur donner le volé qui possèdent certaines plantes naturelles. » Substantif. n. m. : Le LAINEUR d'une étoffe, l'Aspect laineux de sa surface.

LAINERIE (*le-ne-ré*) n. f. Fabrication des étoffes de laine. « Etoffes, marchandises de laine. » Magasin où l'on vend de la laine, des langes. « Lieu où l'on tond les moutons. »

Machine rotative servant à tondre les draps et constituée par un ensemble de tambour cylindrique muni d'un certain nombre de cadres métalliques garnis de têtes de charbons cultivés. Le tambour a un mouvement rotatif atteignant jusqu'à 150 tours à la minute. Avant de passer sur le gros cylindre, le drap est enroulé sur deux rouleaux horizontaux, qui, tout en tendant le drap, le laisse dérouler d'une manière continue et régulière, tandis que le drap est constamment humecté d'eau par un tuyau dit *arrosoir*, qui est percé d'un très grand nombre de petits trous. « Etablissement où l'on s'occupe spécialement du lavage des draps. »



Lainerie.

LAINETTE (*le-né*) — rad. *laine* n. f. Variété de mousse.

LAINEUR, EUSE (*le-ne*) n. Ouvrier, ouvrière qui laine le drap. « Ouvrier, ouvrière préparant la laine qui est destinée à la fabrication des étoffes de laine. »

— *n. f.* Machine qu'on a substituée aux chardons et aux brosses, pour lainer le drap. V. LAINERIE.

LAINEUR (*le-né*), **EUSE** adj. Qui a beaucoup de laine : *Mouton LAINEUR*. « Qui est bien fourni de laine : *Draps LAINEURS*. » Qui a le caractère de la laine du mouton : *Le lamm de poil LAINEUR*. « Qui a l'apparence de la laine : *Les cheveux LAINEURS des nègres*.

— *Bot.* Se dit des plantes ou de leurs diverses parties, quand elles sont recouvertes d'un duvet analogue à la laine des animaux.

— *n.* Nom vulgaire que l'on donne, dans les campagnes, à deux variétés de chenilles : celle du corsier (*bombix lanestrus*), et celle du chêne (*bombix catax*).

LAINEX ou **LAYNEZ** (Jacques), deuxième général des jésuites, né à Almanaz (Castille) en 1512, mort à Rome en 1565. Il étudiait la théologie à Paris quand il y rencontra saint Ignace et fut un de ses disciples. En 1534, dans l'égise de Montmartr, jeter les premières bases de la compagnie de Jésus. Des 1545, le pape le délègue comme orateur du saint-siège au concile de Trente, où il ne taria pas à prendre une influence prépondérante. Sans quitter l'évêché de Fréjus, pour y diriger les progrès de la compagnie. En 1558, il succéda à saint Ignace comme général de l'ordre, et prit part, en cette qualité, au colloque de Poissy. Il repartit au concile de Trente, puis retourna à Rome, où il obtint du pape que le séminaire romain serait donné à la compagnie. Il fait louer sa science théologique, l'ardeur et la netteté de sa parole.

LAING (Alexandre Gordon), voyageur anglais, né à Edimbourg en 1794, assassiné au Soudan en 1826. Partit pour Sierra-Leone, comme aide de camp du gouverneur Mac-Carthy, Laing exécuta (1822) par son ordre un voyage dans l'intérieur, dont la relation, parue sous le titre de *Voyage de Timonnet, Kotonko et Ngalima*, contient les premiers renseignements exacts sur les sources du Niger. Chargé, en 1825, d'un nouveau expédition, il atteignit Tombouctou, mais fut étranglé par l'ordre d'un cheik fauteur.

LAING (Samuel), homme politique et écrivain anglais, né à Edimbourg ou à Stirling, mort à Stirling en 1897. Secrétaire particulier de Labouchère, président du bureau du commerce, secrétaire de la direction des chemins de fer dès sa formation, membre libéral du Parlement depuis 1852, il occupa encore les hautes situations de secrétaire financier de Trésorerie (1859-1860), et de ministre des finances de l'Inde (1860-1865). Il reentra dans la vie privée en 1885. Il a laissé des ouvrages fort intéressants sur l'Inde et la Chine (1863), sur l'archéologie préhistorique (1861), mais est surtout connu par ses écrits à tendances philosophiques. *Modern science and modern thought* (1885); *Problems of the future* (1889), et ses *Human origins* (1892), où il a vulgarisé les découvertes des savants relatives à l'histoire préhistorique du globe.

LAING'S NECK, défilé faisant communiquer la pointe septentrionale du Natal et le Transvaal, et où les Anglais, sous Buller, subirent une célèbre défaite en 1879.

LAINIER (*laine-é*), **ÈRE** n. Se dit d'une personne qui vend ou qui travaille les laines : *Une riche LAINIERE. Un ouvrier LAINIER*.

— *Adjectif.* Qui appartient, qui est relatif à la laine : *L'industrie LAINIERE. Une anc. Banque laine-é* ou substantif. *Lainier* n. m. Petit bâtiment français, qui apportait ou contrebande des laines d'Angleterre.



Lainé.

riété d'honneurs qui se trouve en certaines nations et singulièrement la France et l'Espagne... La MOTTE LE VAYER (Jabbe né), littérateur français...

La MOTTE LE VAYER (Jabbe né), littérateur français, fils du précédent, né en 1629, mort en 1691... La MOTTE (Pierre-Lambert né), évêque missionnaire...

La MOTTE (Pierre-Lambert né), évêque missionnaire, né à Buchères (diocèse de Lisieux) en 1624, mort à Siam en 1679... La MOTTE (le P.), plus connu sous le nom de La Hode, historien français...

La MOTTE (le P.), plus connu sous le nom de La Hode, historien français, né en 1680, mort vers 1740... La MOTTE-HOUDARQUE (Philippe, comte né), duc de Gondouan...

La MOTTE-HOUDARQUE (Philippe, comte né), duc de Gondouan, maréchal de France, né en 1665, mort en 1697... La MOTTE-LANDERONN (comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de La Réole)...

La MOTTE-LANDERONN (comm. de la Gironde, arrond. et à 9 kilom. de La Réole, près de la Garonne)...

La MOTTE-LANGON (Etienne-Léon, baron né), littérateur français, né à Montpellier en 1786, mort en 1854... La MOTTE (Emmanuel-Auguste de CAMBRE, comte du Bois de), amiral français...

La MOTTE (Emmanuel-Auguste de CAMBRE, comte du Bois de), amiral français, né et mort à Rennes (1683-1751)...

La MOTTE (le comte et la comtesse m), intrigants qui eut du jour célébrité à la fameuse affaire du Collier... La MOTTE (Mme de La Motte, justicé et marquée en place de Greve,

plus emprisonnée à la Salpêtrière. Le 5 juin 1787, avec une centaine de passants... La MOTTE (Jeanne-Marie Botvier de), dame GYRON, V. GYRON.

La MOTTE (Jeanne-Marie Botvier de), dame GYRON, V. GYRON.

La MOTTE (Alphonse), graveur français, né au Havre en 1844... La MOTTE (Martial), botaniste français, né en 1821, mort en 1883...

La MOTTE (Martial), botaniste français, né en 1821, mort en 1883, directeur du musée de Clermont-Ferrand...

La MOTTE-BEUVRON, ch.-l. de cant. de Loir-et-Cher, arrond. et à 38 kilom. de Komorant, en Sologne...

La MOTTE-DUPORTAL (Jacques-Malo né), marin français, né à Saint-Malo en 1760, mort en 1812... La MOTTE-FOUQUÉ (Henri-Auguste, baron DE, général et escrivan allemand)...

La MOTTE-FOUQUÉ (Henri-Auguste, baron DE, général et escrivan allemand, né à La Haye en 1698, mort à Brandebourg en 1774)...

La MOTTE-FOUQUÉ (Frédéric-Henri-Carl, baron DE), écrivain allemand, petit-fils du précédent, né à Brandebourg en 1777, mort à Berlin en 1843...

La MOTTE-FOUQUÉ (Frédéric-Henri-Carl, baron DE), écrivain allemand, petit-fils du précédent, né à Brandebourg en 1777, mort à Berlin en 1843...

La MOTTE-HOUAR (Antoine HOUTAR de LA MOTTE, comte sous le nom de), né et mort à Paris (1672-1731)...

me gêné bien plus qu'un ornement les nécessités du régime... La MOTTE-PIQUET (Toussaint-Guillaume, comte DE), marin français, né à Rennes en 1730, mort à Brest en 1791...

La MOTTE-PIQUET (Toussaint-Guillaume, comte DE), marin français, né à Rennes en 1730, mort à Brest en 1791...

La MOTTE-PIQUET (Toussaint-Guillaume, comte DE), marin français, né à Rennes en 1730, mort à Brest en 1791...

La MOTTE-ROUGE (Joseph-Edouard DE, général français, né à Pléneuf en 1804, mort à Lamballe en 1883)...

La MOTTE-ROUGE (Joseph-Edouard DE, général français, né à Pléneuf en 1804, mort à Lamballe en 1883)...

LAMOU, ville maritime de l'Afrique, sur la côte de Zanzibar, dans la partie orientale de la petite île de Lamou...

LAMOURETTTE (Adrien, évêque constitutionnel, né à Ferret (Boulonnais) en 1712, guillotiné à Paris en 1794)...

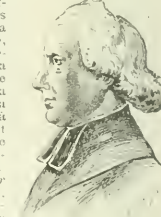
LAMOURETTTE (Adrien, évêque constitutionnel, né à Ferret (Boulonnais) en 1712, guillotiné à Paris en 1794)...

LAMOUREUX Charles, violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1834, mort à Paris en 1890...

LAMOUREUX Charles, violoniste et chef d'orchestre français, né à Bordeaux en 1834, mort à Paris en 1890...



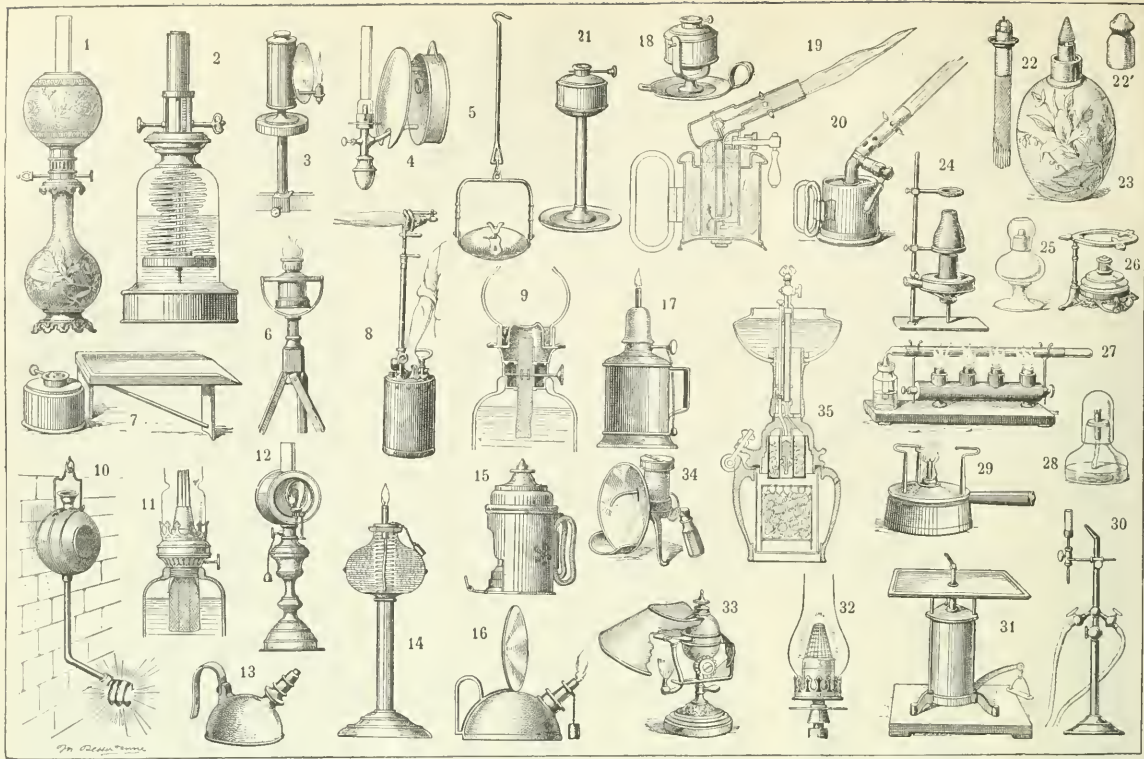
La Motte Piquet.



Adr. Lamourette.



Lamotte-Houar.



LAMPES : 1. A modérateur (à huile). — 2. A modérateur (coupe). — 3. De Locatelli. — 4. A applique. — 5. De mineur, à feu nu. — 6. De pompiers. — 7. A déformer (cordon). — 8. Wells. — 9. A pétrole, à bêche plate (coupe). — 10. A grande lumière. — 11. A pétrole, à mèche ronde (coupe). — 12. A mirer les ouïes. — 13. Inversible. — 14. A essence avec sponge. — 15. A sonder. — 16. De mouleur. — 17. Pileçon. — 18. Rougeur. — 19. De peintre en bâtiment (coupe). — 20. De peintre en bâtiment, vue d'ensemble. — 21. A tige, à essence. — 22, 22', 23. Thermie-hygénique. — 24. De Berzélius. — 25, 26, 28. A alcool. — 27. A alcool, à quatre becs. — 29. A alcool, réchaud. — 30. De Drumont. — 31. D'émailleur. — 32. A gaz, à incandescence. — 33. A alio-carbon. — 34. A magnésium. — 35. A acétylène (coupe). — Voir aussi le tableau ECLAIRAGE.

La lampe à essence minérale a une forme analogue à la précédente.

En 1833, Jobard, de Bruxelles, eut l'idée de faire dissoudre l'essence de térébenthine dans de l'alcool, pour communiquer à celui-ci le pouvoir éclairant qui lui manque. Il a ainsi créé la lampe dite à hydrogène liquide, perfectionnée depuis par le Dr Guyot. L'appareil de combustion consiste en un réservoir en verre, dans lequel plonge une mèche de coton plein, non tressée, enveloppée d'un fourreau de laiton, qui s'adapte et se fixe sur le réservoir. Ce tube cylindrique est terminé à la partie supérieure par un disque percé de trois petits trous, placés symétriquement.

Lampe à acétylène. Elle se compose d'un récipient ou gazogène rempli de carbure de calcium, sur lequel, à l'aide d'un dispositif spécial, l'eau tombe goutte à goutte ou humecte le carbure de calcium. Le gaz acétylène se dégage et on l'enflamme à l'extrémité d'un ajutage percé d'un trou très petit. On augmente le pouvoir éclairant, déjà considérable de l'acétylène, en faisant subir à ce gaz une sorte de déuration qui consiste à lui faire traverser une couche de carbure de calcium, intoréalée sur le passage du gaz.

La lampe d'émailleur a été qu'un chalumeau perfectionné (V. CHALUMEAU), fonctionnant au moyen d'une soufflerie, dont le bec est dirigé de façon que l'air arrive sur la flamme tout près du bord supérieur de la mèche; cette flamme est alors projetée en forme de dard presque horizontal.

Lampe de mine à feu nu. Cette lampe, usitée dans les mines non grisouteuses, se compose d'un vase métallique aplati, muni d'un bec et plein d'huile. Une mèche plonge dans la matière éclairante. Une sorte d'ansa, terminée par une pointe en fer, permet de fixer la lampe dans une paroi ou à un chapeau.

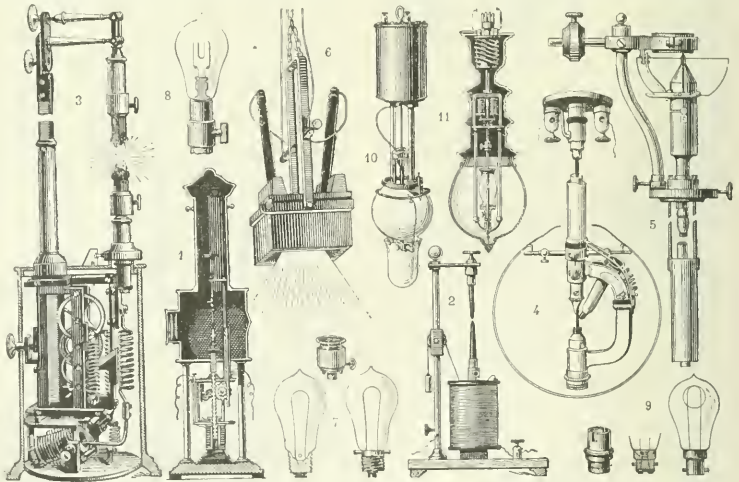
Lampe de sûreté. Son invention est due au grand chimiste Humphry Davy et date du commencement de l'année 1816. Depuis, elle a été considérablement perfectionnée par Muusseler, Demoussin, Dubrulle, etc. La lumière, très faible avec la lampe primitive de Davy, à cause de la tige métallique qui l'enveloppait, a été rendue plus vive par la substitution d'un cylindre de verre blanc, à une portion de la toile ou à la toile entière. On l'emploie dans les mines grisouteuses.

Lampes électriques. On appelle ainsi les appareils transformant l'énergie électrique en énergie lumineuse. On les distingue trois groupes principaux : les lampes à arc, les lampes à incandescence à air libre et les lampes à incandescence dans le vide. Chacune de ces classes comporte un nombre considérable de types, mais il en existe relativement peu qui soient employés couramment.

C'est Humphry Davy, en 1813, qui remarqua le premier qu'en écartant légèrement deux crayons de charbon parcourus par le courant électrique fourni par une pile, on obtenait un arc lumineux. Il faut, néanmoins, arriver jusqu'en 1819 pour trouver un appareil permettant d'utiliser ce phénomène. Le premier régulateur constitué par un mouvement d'horlogerie rapprochant les charbons au fur et à mesure de leur combustion est dû à Foucault; mais ce

n'est guère qu'après avoir reçu des perfectionnements importants de Serrin qu'il devint pratique. A peu près en même temps, Archenan résolvait le même problème en utilisant les propriétés électro-magnétiques des solénoïdes pour obtenir la régulation de l'arc. Dans ces premières

ne sont qu'une variété de cette classe. Ce sont ceux qui sont actuellement de beaucoup les plus employés : l'éclairage Canco, Barlow, Brillé, Pilsen, etc. En vue de diminuer le prix de revient de l'éclairage et d'augmenter la durée des charbons, on a imaginé des arcs brûlant en



LAMPES ÉLECTRIQUES : 1. Lampe Ponceau. — 2. Lampe Archenan. — 3. Lampe Serrin. — 4. Lampe Reyner. — 5. Lampe Werdermann. — 6. Lampe Soleil. — 7. Lampe Edison (mouture à vis). — 8. Lampe Maxin. — 9. Lampe Edison Swan. — 10. Lampe Canco. — 11. Lampe en vase clos.

lamps à arc, le mécanisme régulateur était commandé par l'intensité du courant, de sorte qu'on ne pouvait mesurer qu'un seul foyer sur un circuit; elles étaient monophasées. Elles furent bientôt remplacées par les régulateurs utilisant les variations de la différence de potentiel aux bornes de l'arc et qu'on a appelés polyphases, parce que cette disposition permet de brancher sur un circuit autant de foyers qu'on le désire, sans que la marche de l'un influence celle des autres. Les régulateurs appelés différentiels

vase clos. L'arc est plus long que dans les régulateurs ordinaires et la lumière plus violette. Au moment de l'Exposition universelle de Paris, on pouvait voir, dans divers grands magasins de Paris, des installations d'arcs procédant d'un principe tout différent : c'étaient des bougies imaginées dès 1876 par Jablockhoff (v. NOUVEAU) et auxquelles Wilde et Janin apportèrent diverses modifications pour atténuer les inconvénients de ce mode d'éclairage, complètement abandonné depuis les

qu'elle conservera à peu près jusqu'au règne de Louis XIII. Le bois est de frêne et mesure 6 mètres de long environ, du talon à la pointe. Du sabot armé de fer, le contrepoids va en s'élargissant jusqu'à l'évidement disposé pour la main; là, il se complique souvent d'une large rondelle d'acier. De la prise de main, le bois va en s'éclaircissant jusqu'à la pointe, qui affecte la forme d'une lame de dagge. Au XVII^e siècle, le talon de la lance est devenu très divers dans les diverses régions sous les noms de « poignée », « ailes » et « fleche ». La poignée comprenait la partie allant du talon à la rondelle, les ailes l'épanouissement du bois à cette partie, la fleche tout le fût jusqu'au fer. Et l'on appelait la main ou le noia de la lance, et pied de la lance le pied de derrière droit du cheval, que regardait le talon quand la lance était tenue en arrêt, c'est-à-dire horizontale. On appelait *bourdonnances* des lances légères, élevées par des sautoirs dont les intervalles formaient des ailettes saillantes. (V. BOURDONNASSE.) La lance demeura en usage jusque sous le règne de Henri IV; mais, dès la seconde moitié du XVI^e siècle, elle était déjà tombée en désuétude. Malgré les efforts de Louis XIII, l'usage n'en fut plus repris par les gentilshommes, qui lui préféraient l'épée et le pistolet. Elle demeura, toutefois, comme arme de carrousel. Toutes les lances avaient des bois peints aux couleurs de leur propriétaire ou du capitaine de la compagnie; les couleurs étant ornementalement altérées ou spirales.

Milit. La lance disparut des armées françaises à peu près à la fin du XVIII^e siècle. Les armures de la chevalerie. C'est sous Henri IV qu'elle cessa de faire partie de l'armement de la cavalerie. Sauf une réapparition vers le milieu du XVIII^e siècle dans la légion du cardinal de Saxe, et quelques essais, à l'époque du Consulat, la lance ne retrouva sa place dans l'armée française qu'en 1809, lors de la formation d'un régiment de chevaux-légers lanciers, dont les armoiries de Napoléon comportaient une douzaine en 1815.

La lance avait des bois de saule, la forme qu'elle a toujours gardée depuis; composée d'une hampe cylindrique — alors en bois de hêtre — elle était munie, à l'extrémité inférieure, d'une garniture métallique appelée *anbol*, et, à l'extrémité supérieure, d'un *fer*, formé d'une lame d'une douzaine de lignes de largeur. Toute la partie supérieure était la lance à l'époque de la guerre de 1870, à la suite de laquelle elle disparut pendant quelque temps de l'armée française. Elle y a été réintroduite en 1889, en même temps que l'emploi s'en généralisa dans l'armée allemande. Dans l'armée française, elle n'est attribuée qu'aux cavaliers du premier rang, dans les régiments de dragons qui font partie de divisions de cavalerie indépendantes. Après divers essais, on s'est arrêté à l'emploi de lames en bambou, qui permettent d'obtenir des lances d'une longueur de 2 mètres, pesant au maximum 1.800 grammes. Les lances de la cavalerie allemande sont à hampe métallique tubulaire et un peu plus longues que les lances françaises.

On a beaucoup discuté sur les avantages et les inconvénients de la lance, les uns vantant son effet, pour lequel elle produit lors d'une charge — surtout contre un troupeau de cavalerie — armée seulement du sabre, et dont les hommes peuvent ainsi être atteints avant d'être à même de riposter. Les progrès considérables des armes à feu ont l'avantage d'être portés, en dotant les cavaliers, et la difficulté de porter ces armes simultanément avec la lance, semblent avoir contribué à restreindre l'emploi de celle-ci. Elle se rencontre, cependant, encore dans la plupart des armées européennes. V. LANCIER.

Lance d'Achille ou de Téléphos. La lance d'Achille, la reine Pélopie et la reine de la guerre. Desuétude, qu'elle avait faites. Dans un combat, Achille avait blessé Téléphos, roi de Mysie. Un oracle, consulté, répondit que la blessure ne pouvait être guérie que par la main qui l'avait faite. Ulysse prit de la remède de cette lance, en composa une complète et l'apporta à Troie pendant la guerre. On rappelle la lance d'Achille à propos d'une chose qui blesse et guérit en même temps. C'est ainsi qu'on dit de l'amour, de la presse, etc., que c'est la lance d'Achille.

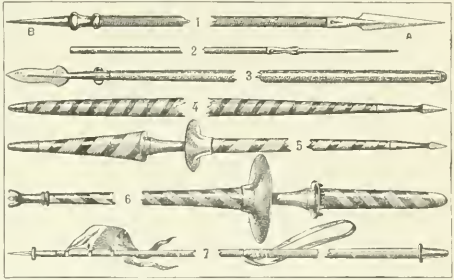
LANCE (LA SAINTE), arae dont se servit le soldat qui, selon le récit de saint Jean (XIX, 31), ouvrit, sur le Calvaire, le côté de Jésus crucifié, pour y assaïer de sa mort. Au XVI^e siècle, elle est devenue le symbole de la pureté et du porteur de l'église du Martyre. Elle se composait, alors, d'un fer de lance et d'une hampe en bois, brisé par le milieu. Elle disparut pendant trois siècles; en 1097, les croisés en avaient retrouvée, à Antioche, le fer sans la hampe et, après l'avoir fait enrouler autour d'une croix, ils en firent des combats sans les Sarrasins, ils permirent aux frères de le transporter à Constantinople. En 1243, Beaudoin II, dernier empereur latin d'Orient, en donna la pointe à saint Louis, qui la plaça au-dessus de la chapelle de Paris. Le fer de la lance, ainsi que le pointeur, furent envoyés en présent au pape Innocent VIII, par le sultan Bajazet II (1492), il est, encore aujourd'hui, conservé à saint-Pierre de Rome. Quant à la relique de la Sainte Chapelle, elle fut perdue ou détruite en 1793. On vénérait également à Nuremberg et à Strasbourg, deux reproductions, très anciennes, en fer, de la sainte lance.

Lance d'Argal (LA), lance d'or qui joue un grand rôle dans le *Roman de l'Arctoste*. Elle possède le pouvoir merveilleux de faire voler les arçons, par un simple attouchement, aux cavaliers. Les plus solides, et c'est grâce à elle que la belle Acachyde, fille d'Argal, est si souvent vaincue du champ de bataille. *Lance d'Argal*. Au figuré, moyen irrésistible.

Lances (LES), tableau de Vélasquez. V. BREDA (La redoutée de).

LANCE Etienne-Adolphe, architecte français, né à Litry (Calvados) en 1813, mort à Paris en 1874. Il devint architecte du gouvernement en 1851, et fut chargé de la restauration de la cathédrale de Lisieux, puis de ceux des cathédrales de Soissons et de Sens. Il a en outre laissé divers écrits : *De concours comme moyen d'améliorer l'architecture*; *Excursions en Italie* (1859); *Dictionnaire des architectes français*; etc.

LANCE (George), peintre anglais, né à Little Easton (comté d'Essex) en 1802, mort à Sunnyside, près de Birkbeck, en 1864. Il excella dans les groupes de fruits, les natures mortes, tout en se livrant à des travaux d'un ordre plus élevé; il fit un grand nombre de copies de tableaux historiques et de tableaux de genre, d'après les maîtres des principales écoles. Citons de lui : *Melanchthon douant pour la première fois de l'église* (1830); le *Marché de Biron et sa sœur* (1842); *La Chasse au sanglier*, de Vélasquez, aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres, a été reproduite presque entièrement par lui, à la suite d'un accident qui l'avait en partie détruite. Outre un grand



Lances : 1. Romaine (hasta) [A. cuspidis; B. speculium]; 2. De vélite (romaine); 3. Franque; 4. X^e siècle; 5. De guerre (XVI^e s.); 6. De joute (XVI^e s.); 7. Actuelle (dragons).

nombre de tableaux que l'artiste ne désigne lui-même que sous le titre de *Fleurs* ou de *Gibier*, on a encore de lui *Combat de héros*; le *Paon incarné*; *Fruits modernes*; etc. Parmi ses tableaux de genre, nous citerons : *la Bénédiction de la grand-mère* (1845); *la Blanche*; *la Franquette*; *Sauvage*; *couffe d'une toque rouge* (1847); *la Coquette du village*; *la Vie et la mort*.

LANCE ET LICIO (mots lat. signif. par le plateau et la ceinture), formule de droit romain qui désignait une sorte de perquisition solennelle d'un objet volé, faite par permission du préfet. De crainte que le plaignant ne déposât furtivement l'objet volé, il se faisait accusait, il ne devait être vêtu que d'une ceinture; en outre, il portait à la main un plateau destiné à recevoir l'objet, si on le trouvait. En ce cas, il y avait *furtum manifestum*.

LANCEE (s^e n. f. Action de lancer une chose : LA LANCEE de la balle, de la paille, du ballon.

— JEUX. Jeu d'écolier analogue au saut de monton. — NAVIG. Lancer un bateau à la lance, le conduire à la lance, l'abandonner au cours de l'eau, en le dirigeant seulement au moyen des rames ou du gouvernail; on dit aussi LACHER À LA VOLÉE, CONDUIRE À LA VOLÉE.

— M. L. Flancements douloureux qui se produisent dans une affection inflammatoire.

LANCEIFORME (s^e — de lance, et forme) adj. Hist. nat. Qui est en forme de fer de lance : Feuilles LANCEIFORMES.

LANCELET (se-1^e n. m. Nom vulgaire de l'amphioxus ou brachiostome (*amphioxus lanceolatus*), petit poisson lepto-cardien.

LANCELOT (don Claude), religieux janséniste de Port-Royal, né à Paris vers 1615, mort à Quimperlé en 1695. Il contribua à la fondation des Petites-Écoles de Port-Royal, créées au faubourg Saint-Jacques, à Paris, en 1643, puis transférées aux Granges, près de Port-Royal des Champs, et enfin fermées par ordre du roi, en 1660. Lancelot s'occupa alors plus spécialement de l'éducation du duc de Chevreuse et des deux princes de Conti, puis se retira dans l'abbaye de Saint-Cyran, d'où il fut expulsé et réfugié chez les bénédictins de Quimperlé; ce fut là qu'il termina sa vie, un milieu des plus grandes austérités. Il avait contribué puissamment à la réforme de l'abbaye de Port-Royal, et, en conséquence, en composant des livres élémentaires, à la fois simples et clairs. Ses principaux ouvrages sont : *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (1614); *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (1614); *Le traité des racines* (1627); et surtout la *Grammaire générale et raisonnée* (V. GRAMMAIRE GÉNÉRALE), qui traite particulièrement de la langue française et fut épique dans l'histoire de cette langue, etc.

LANCELOT (Antoine), archéologue français, né et mort à Paris, le 1675-1749. Travailla militaire, puis employé à la bibliothèque Mazarine, il se livra dès sa jeunesse à son *Dictionnaire étymologique*, fournit des articles au *Dictionnaire critique* de Bayle, etc. Il fit, en Italie, des études archéologiques. A son retour, pris pour arbitre des parricidés se disputant la préséance, il jugea à la satisfaction de tous, dans son grand ouvrage zénozoologique. *Mémoires pour les parricides de France* (1720), et les parties se outèrent pour lui acheter une charge de secrétaire du roi, qu'il vendit en 1722, pour devenir inspecteur au Collège royal en conséquence au Trésor royal, dans lequel il avait la salle historique. Il était, depuis 1719, membre de l'Académie des belles-lettres.

LANCELOT, roi de Naples. V. LAUDISLAS.

LANCELOTT DU LAC, un des principaux héros des romans de la Table Ronde. Sauvé tout enfant par la fee Viviane, élevé par elle au fond d'un lac de la son nom). Lancelot devient un des plus valeureux chevaliers de la cour d'Arthur; il délivra la reine Guenevier, femme de

celui-ci, qui a été enlevée par le roi du pays dont nul ne revient », devient son amant et s'entend, à cause d'elle, une longue lutte avec Artus; cette lutte l'empêche de rendre le Grand Roi, dont la conquête était réservée à son fils Galaad. — Dès le XII^e siècle, ses aventures formaient le sujet d'un roman (perdu) qui fut traduit en allemand par Ulrich de Zatzbover vers 1200 et du poème de la *Charrette*, par Chrétien de Troyes (vers 1172). Ces deux ouvrages, romans et délayés, ont contribué à former le roman en prose de *Lancelot* (comm. du XII^e s.), que plusieurs manuscrits attribuent à tort au célèbre archidiacre d'Oxford, Gautier Map. Le poème de la *Charrette* a été publié par P. Tarbé (1849) et W. Förster (1899); le roman en prose, plusieurs fois imprimé au XVI^e siècle, a été résumé en prose moderne par P. Paris (*les Romans de la Table Ronde*, t. III-V).

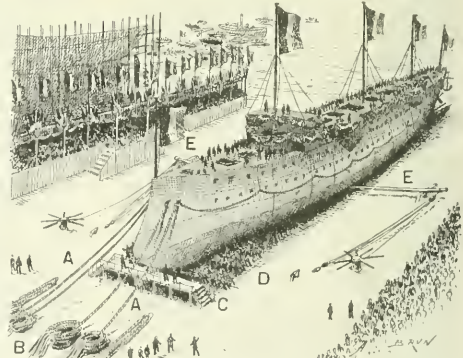
LANCELOT-VOISIN (Henri). Biogr. V. LA POPELLENIERE.

LANCELOTTI ou **LANCELLOTTI** (dom Seconda), archéologue italien, né à Perouse en 1575, mort à Paris en 1643. Il entra à la congrégation du Mont-Olivet, et fut amené à Paris par Gabriel Nauilé. C'était un homme d'une vaste érudition, à qui l'on doit, entre autres ouvrages : *Hoggi overo gli Ingegni Moderni non inferiori ai passati* (1630), livre dans lequel il prétend que les modernes ne sont ni meilleurs ni plus mauvais que les anciens; *Fareffano degli edifici historici* (1638), traduit en français sous ce titre : *Impostures de l'histoire ancienne et profane* (1702); *Chi l'indovina è savio overo la Prudenza humana fallacissima* (1610); etc.

LANCEMENT (se-man) n. m. Action de lancer, de faire descendre à la mer un navire sur chantier ou hissé sur une cale. — Projection d'un corps quelconque : *Lancement d'une pierre*. *Tube de lancement*, Appareil militaire, sorte de canon dans lequel on introduit la torpille Whitehead qu'on doit lancer.

Fig. Action de produire, de mettre en scène, de faire connaître : LE LANCEMENT d'une affaire, d'un artiste, d'un journal.

— ENCYCL. Nous avons dit, aux mots MER et CALE, de quoi se composait le plan incliné sur lequel se construisait le navire, le *lancement* a pour but de lui faire quitter ce plan et de le faire entrer dans l'eau à l'endroit de construction voulu. L'avant-cale a été prolongée au-dessous de la laisse de haute mer, pour que le navire repose dessus jusqu'à ce qu'il flotte. Il faut alors : 1^o faciliter le glissement du navire sur la cale; 2^o le maintenir droit; 3^o maîtriser le départ et le guider quand il quitte la cale; 5^o l'arrêter en temps opportun. Pour arriver à ces résultats, on a introduit sous la quille une coulisse grasse et une savate qui reçoit l'effort de la quille et devra partir avec elle. On applique sur la cale des poutres appelées « couettes », sur lesquelles pourraient s'appuyer des ventrières fixées au navire, s'il venait à osciller. Pour maîtriser le départ, on se sert d'une saisine qui fixe la poutre, de clefs arc-boutées sur les ventrières, de tins secs, sur lesquels repose la savate, et qu'on dégagea au lancement. Pour mousser, on emploie l'arc-boutant de chaise, les leviers d'abatage, les vermins. Des grelins guident le



Lancement. A, câbles de retenue. — B, bosses casantes. — C, plate-forme de manoeuvre de l'ingénieur. — D, ouvriers chassant les languettes à coups de bélier. — E, leviers de chaise ou d'impulsion.

navire en dehors de la cale, et, pour l'arrêter, en plus du masque de l'arrière, du radeau et de la drôme, des câbles de retenue munis de fortes bosses casantes peuvent absorber la force vive. Le lancement se fait à plein mer et par l'arrière, cette partie du navire se prenant mieux aux excès de l'opération que le plan même de l'avant. On relève d'abord symétriquement les accores; on fait tomber ensuite les clefs, on coupe la saisine, puis, s'il est nécessaire, on fait tomber les tins secs et on manœuvre à la fois les appareils de possession. Le navire glisse lentement et s'étale à sa longueur. Le lancement d'un navire est une grande fête; on le béat; on lui donne parfois 4 marrares, et dans le marin de guerre, c'est une véritable solennité militaire.

LANCEOLE, EE (s^e — dimin. de lancj) adj. Bot. Se dit de tout organe d'un végétal dont la forme rappelle celle d'un fer de lance. On dit aussi LANCEOLAIRE.

LANCIS, *Barreau de grille lancéole*, barreau dont l'extrémité supérieure est terminée en pointe.

— ZOOL. Qui est en forme de fer de lance, c'est-à-dire qui se termine en pointe aigüe, après s'être tout d'abord renflé. (S'emploie en parlant des plumes, des ergots, des épines, des poils, etc., et, en général, de toutes les formes ramifiées ou pointues affectant plus ou moins la forme en feuille de lancier ou de sauge, qui est la forme primitive du fer de lance.)

LANCE-PIERRE n. m. Mouet dont se servent les enfants pour lancer de petites pierres au loin. Il se compose

d'un support de bois ou de métal. en forme d'U ou de triangle, et d'une fibule reliée à chaque extrémité du support par un nouveau noe.)

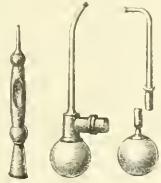
LANCER-Poudre n. m.

Techn. Instrument formé d'un tube de caoutchouc creux, muni ou non d'une boule de même matière, également creuse, au moyen duquel on jette des poudres métalliques ou autres sur un objet à émailler, à souder, etc. Pl. Des LANCER-Poudre.



LANCEUR (sê — du lat. pop. lanceare, lanciare, de lanceo, lance, même sens. French. la cecille sous le d devant a ou o; Nous langèmes, Nous lonçons) v. a.

Jeter avec force: LANCER une flèche, des pierres. — Frapper, appliquer: LANCER un coup de pied. — Pousser en avant, faire marcher: LANCER son cheval, un régiment. « Aventurer, pousser témérairement: LANCER ses imaginations dans les ténèbres. (Guizot.)



— Introduire, produire, mettre en scène, en train, à la mode: LANCER un écrivain, un artiste. LANCER une affaire. — Emotter, produire; publier, promulguer: LANCER une épigramme, un reproche, une bulle, un prospectus. — Diriger avec vivacité: LANCER des ordres. — Mar. Lancer un coup-pied à quelqu'un. Dire ou faire quelque chose qui l'humilie, qui le vexa. « Lancer un coup de patte, Diriger un trait malin, une raillerie. — Manez. Lancer son cheval. Se dit du cavalier qui fait partir son cheval au galop de suite. — Mar. Lancer un navire, Procéder au lancement. — Techn. Peindre avec la lance. — Théatr. (fig.) Lancer le trait, le mot, le couplet. Faire ressortir adroitement l'esprit du dialogue, la chute du couplet. — V. n. Mettre la bête debout; la faire sortir de son fort, de son gîte, de son litteau, de sa hauge, pour la donner à courre. — v. n. Mar. Lancer sur tribord, sur bâbord, Venir en grand d'un bord ou de l'autre. « Lancer dans le vent, Venir de ce vent. — Pêch. Pêche au lancer, Genre de pêche qui consiste à envoyer, à l'aide de la caque à pêche, l'appât loin devant soi, sur un cours d'eau. « On écrit aussi quelquefois LANCE. — Substantif. n. m. Vénér. S'yo. de LANCE. « Colombophilie. Lancer un pigeon. — Vénér. n. m. Vénér. et chess. Lieu où la bête a été mise debout par les chiens. « Chasse qui les chiens courants donnent à la bête qu'ils font partir.

LANCEUR (sê-ti-ô) n. m.

Etui qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

— LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

cher enfance dans la ougne du veau pour l'abattre.

Outil dont se servent les graveurs pour évider les planches. « Lancer, se dit aussi d'un instrument qui ressemble à un grattoir, que les ouvriers en carton et en papier emploient pour couper et tailler leurs matériaux. — ENCEYL. Chir. La lancette se compose de deux parties: la lame et la chaise, ordinairement de corne ou d'écaillé, qui sert de manchon. — Autrement, on distingue, selon la forme de la lame, la lancette à cannelure, en grain d'orge, en grain d'oreille, en langue de serpent. Pour les abcès, et même souvent dans la saignée, pour peu que quelque paraisse difficile, on emploie actuellement le bistouri, instrument moins dangereux. « Lancette, terme vétérinaire, on a conservé la lancette à lame cannelée.



Lancettes: 1. A vaccin; 2. Munie de sa chaise pour la saignée; 3. Plume pour vacciner; 4. Lance cannelée; 5. Lance à phlébotomie.

LANCETIER (sê-ti-ô) n. m. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six. — LANCER (seur) v. n. Etoi qui contient une série de lancettes assorties, généralement six.

'ancien, Quadrille d'importation anglaise, où les couples se font des visites, des saluts, deffent parallèlement, etc.

ENCEYL. Milit. Le nom de lancier a fait son apparition officielle dans l'armée française en 1809, quand Napoléon 1er donna des lauces au régiment de chevau-légers polonais qui il avait formé en 1807, et qui faisait partie de la garde impériale. L'armée française comptait à la fin de l'Empire douze de ces régiments. La Restauration n'en conserva qu'un seul, qui comptait dans la garde avec le titre de « corps royal des lanciers de France ».

C'est seulement après la révolution de 1830 que furent créés, d'abord le régiment des lanciers d'Autriche, puis, quelques mois plus tard, cinq régiments de lanciers, puis, en 1836, deux autres. Cette formation se maintint jusqu'en 1856, époque où fut créé le régiment des lanciers de la garde impériale.

Les régiments de lanciers avaient toujours conservé, de leur origine polonaise, la coiffure spéciale dite czapka et l'habit court à plastron dit kourtka, qui caractérisent encore les régiments de lanciers et de uhlands dans presque toutes les armées européennes. Les huit régiments de la ligne portaient ce czapka et ce kourtka en drap bien foncé, avec le jaune, ou jonquille, comme couleur distinctive pour les quatre premiers, et la garance pour les quatre autres, tous ayant les épaulettes blanches.

Le régiment de la garde avait le kourtka blanc à plas-



Lanciers: 1. 1610; 2. Premier Empire; 3. Second Empire (lanciers de l'impératrice); 4. Premier Empire (lancier-gendarme); 5. 1819; 6. 1856 (chasseur-lancier).

tron blanc de ciel avec czapka de cette dernière couleur, épaulettes et aiguillettes écarlates.

En 1869, on modifia l'uniforme des lanciers de la ligne, en donnant uniformément à tous les régiments, au lieu du kourtka, la tunique courte à collet jaune.

Mais, en 1871, les sept régiments de lanciers alors existants furent transformés sept en régiments de dragons, un (le 2e) en régiment de hussards, et un autre (le 7e) en régiment de chasseurs. Depuis lors, l'armée française ne compte plus de régiments de lanciers.

LANCIER (si-têr — rad. lancere, n. f. Ouvrière par laquelle l'eau qui donne directement l'au à la roue du moulin ou les turbines des moulins se travaillent pas. — Adjectif. Vaine Lancière, l'eau qui donne directement l'au à la roue du moulin.



Rameau lancifolié.

LANCIFOLIÉ, ÉE (si — du lat. folium, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à un fer de lance.

LANCIONE (si — de lance, et de forme) adj. Qui a la forme d'une lance.

LANCILLOTTI (dom Secondò). Biogr. V. LANCELOTTI.

LANCINANT (si-nan), ANTE (du lat. lancinans, antea, part. prés. de lanciare, déchirer) adj. Qui se fait sentir par élancements aigus: Douleur LANCINANTE. — Pop. Eouyuey, embêtant.

LANCINATION (si-na-sion — rad. lancier) n. f. Elan cement, action de ce qui est lancinant: LA LANCINATION de la douleur.

LANCINER (si — du lat. lancinare, déchirer) v. n. Se faire sentir par élancements. Une douleur qui LANCINE. — Pop. Eouyuey, embêter.

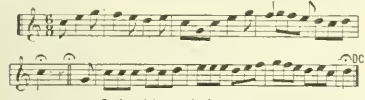
LANCIS (si — rad. lancer) n. m. Opération par laquelle on repare un mur, en enfonçant des pierres, etc., dans les parties refouillées. « Pierres que l'on enfonçoit ainsi.

« Dans les jarrages d'une porte ou d'une croisée, Non des deux pierres l'un plus au-dessus du pied. « Lancis du tableau, Pierre qui est en parement. « Lancis de l'évoingon, Pierre qui est à l'intérieur du mur.

LANCOIR (rad. lancer) n. m. Pièce de bois qui arrête l'eau dans la lancière d'un moulin, et qui on leve lorsqu'on veut mouvoir, sur place. « Pierres que l'on enfonçoit ainsi.

« Dans une fourche de cheminée. « Dans une exploitation forestière sur le flanc d'une montagne, Sotier turgente servait la plus grande pente de cette montagne et servait à faire glisser jusqu'au bas les arbres abattus. SYN. GLOSSON.

LANCON n. m. Nom vulgaire des poissons du genre ammodytes, particulièrement de l'ammodyte lancéole (ammodytes lancéole) qui est le lancou proprement dit, tandis que l'ammodytes tobians est l'équille, et l'ammodytes cicercelle, la cicercelle. Nom vulgaire d'un petit oiseau de proie, qui est une variété de la pie-grièche.



Le lancé (sonnerie de troupe).

« Sonnerie de trompe, pour indiquer aux veneurs et chasseurs que la bête est sur pied. « On écrit aussi LANCER.

Techn. Genre de tissage pour lequel on fait usage de plusieurs navettes avec des couleurs différentes et varie ries et où chaque coup de trame n'opère, dans toute la largeur de l'étoffe, qu'un croisement partiel suivi ou interrompu, faisant apparaître ainsi le dessin avec ses colorations.

LANCER, v. pr. Être lancé: LA PALME SE LANCER avec une raquette. « Se jeter impétueusement: SE LANCER dans l'eau, sur l'ennemi. — S'engager, se produire hardiment ou résolument: SE LANCER dans le monde. « Absol. et fam.: Un jeune homme qui se lance. « Fam. Être tout en train, trop en galeté. — Réciproq. Lancer l'un à l'autre: SE LANCER un coup d'œil, des sarcasmes. — SYN. LANCER, darder. V. DARDER. « Se lancer, s'élan cer. V. ELANCER (s.).

LANCERON (sê) n. m. Jeune brochet. (SYN. LANCÓN) « Nom vulgaire de la loche franche, dans quelques départements.

LANCEROTTE (espagn. Lanzarote) île la plus septentrionale de l'archipel des Canaries, abstraction faite des îlots inhabités d'Allegrezza, Mostaña Clara et Graciosa elle est séparée de ce dernier îlot par le détroit d'El Rio, et de Fortaventure par celui de la Bocaina. Environ 730 kilom. carr.; 17.530 hab. Soumise à des vents violents, et à de longues sécheresses, elle n'admet que de maigres cultures. Quand la provision d'eau recueillie dans les citernes est épuisée, les habitants émigrent. Arrière le chef-lieu, ne compte que 2-300 hab.

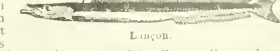


A. Lancettes de vitrail (XIIIe s.).

LANCETTE (sê) — de lance) n. f. Chir. Petit instrument de chirurgie utilisé pour la saignée, la vaccination, et autrefois aussi pour l'ouverture des abcès. — Archéol. L'ancien lancet, abstraction faite des îlots inhabités d'Allegrezza, Mostaña Clara et Graciosa elle est séparée de ce dernier îlot par le détroit d'El Rio, et de Fortaventure par celui de la Bocaina. Environ 730 kilom. carr.; 17.530 hab. Soumise à des vents violents, et à de longues sécheresses, elle n'admet que de maigres cultures. Quand la provision d'eau recueillie dans les citernes est épuisée, les habitants émigrent. Arrière le chef-lieu, ne compte que 2-300 hab.

— Archéol. L'ancien lancet, abstraction faite des îlots inhabités d'Allegrezza, Mostaña Clara et Graciosa elle est séparée de ce dernier îlot par le détroit d'El Rio, et de Fortaventure par celui de la Bocaina. Environ 730 kilom. carr.; 17.530 hab. Soumise à des vents violents, et à de longues sécheresses, elle n'admet que de maigres cultures. Quand la provision d'eau recueillie dans les citernes est épuisée, les habitants émigrent. Arrière le chef-lieu, ne compte que 2-300 hab.

— Techn. Espèce de gouttières. — Quadrille des lanciers et elliptiq. Les lanciers ou Le



Lancou.

L'Elora, dans la rade de Brest. Tanneries, fabriques de bougies, raffinerie de sucre.

Landerneau tire son nom d'un monastère fondé par saint Erme, au x^e siècle, sur l'emplacement d'une station romaine. Devenu, dès le xii^e siècle, chef-lieu du comté, puis de la principauté de Léon, Landerneau fut orné, par les soins de la famille de Rohan, de divers monuments : l'église Saint-Thomas-de-Cantorbery (xvii^e s.), le pont sur l'Elora, horafé d'un double rang de vieilles maisons, l'église Saint-Houardon, reconstruite au xix^e siècle, conserve un portail et une tour du xiv^e, des tableaux de Van Dargent, du Jolivé-Duval. — Le canton a 10 comm. et 22,745 hab.



Armes de Landerneau

Certains mines, en France, ont toujours eu le privilège d'exécuter la verve des vandévilistes et des journalistes. Tout à tour, c'est Pénates, Carpentras, Lons-le-Saunier, Pontaris, Brive-la-Gaillarde, qui reviennent sous leur plume. Pour La Fontaine c'était Quimper-Corantin. Mais, de toutes ces villos, il n'en est aucune qui puisse lutter avec Landerneau. *Un grand débruit à Landerneau... On en parlera à Landerneau* : on emploie ces locutions soit en parlant d'une nouvelle de nature à piquer la curiosité publique, soit d'un incident insignifiant dont on ne manquera pas d'exagérer la portée.

LANDERONNE, comm. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. des Sabes, sur l'Idlavère, affluent gauché du Jaunay ; 1123 hab. Tuilerie.

LANDES (DÉPARTEMENT DES), départ. de l'ouest de la France, sur le golfe de Gascogne, formé de trois pays de la Gascogne Landes, Chaloisse, Condomois) et d'une partie de Bordelais, et tirant son nom des plaines qui occupent la majeure partie du territoire. Il est limité à l'O. par l'Océan Atlantique, au N. par le départ. de la Gironde, au S. par le départ. des Basses-Pyrénées, à l'E. par les départ. du Gers et de Lot-et-Garonne. Il comprend 3 arrond. (*Mont-de-Marsan*, ch.-l. Dax et Saint-Sever), 28 cant., 333 comm. et 292,854 hab. pour une superficie de 9,321 kilom. carré. Il ressort du diocèse d'Aire, à l'académie de Bordeaux. Le chef d'appel de Pau, au 18^e corps d'armée (Bordeaux), à la 2^e conservation des forêts et à l'arrondissement minéralogique de Bordeaux.

Le département est séparé de la mer par plusieurs rangées de dunes. L'histoire nous fait connaître l'immense plaine des Landes 604,492 hect. formée de sables pliocènes, agglutinés en grès et recouvrant une couche d'argile. C'est l'abios, terrain imperméable. Les dunes ont avancé longtemps en détruisant des villages. La plaine, bordée à l'O. de dunes, était jadis qu'un marécage. Brémontier arrêta les dunes en commençant les plantations. Chambrelent les empêcha de se former par la construction d'une digue de sable, qui présentait à la mer sa forte pente ; il entreprit le dessèchement en créant des rigoles (crastes) inclinées vers la mer (2,500 kilom.). La forêt cache l'espace de plus en plus vite.

Les *boulbènes* forment transition entre les Landes et la Chaloisse. La Chaloisse comprend la région de l'Adour et des Gaves. Le sol est plus varié (argiles, marines, calcaires) et plus accidenté. On y trouve le point culminant du département : une colline de 227 mètres, aux coteaux des Basses-Pyrénées.

Le climat appartient à la région du climat girondin. Il est plus doux dans les Landes, plus sain dans la Chaloisse et particulièrement favorable dans l'Adour.

Le régime hydrographique diffère suivant les régions. L'eau court en tous sens dans les Landes et s'étale pour former des lagunes et des rivières : la Leyre (93 kilom.),

la Midouze, formée de la Douze et du Molon, les Lays, Le Balus, la Nouvelle. Les rivières de la Chaloisse sont plus rapides et ont un cours plus irrégulier (l'Adour, le Gabas, les Gaves). Les étangs, bordés de dunes, s'allongent d'une manière rectiligne sur 110 kilom. de longueur étangs de Cazau, Biscarrosse, Aurellhan, Saint-Julien, Léon, Soutons. Les courants sont de petites vivières côtières dans ces étangs.

Les habitants (*Landais, aises*) descendent des Ibères et des Celtes. C'était, pendant l'époque de déforestation, des bergers, qui, nomades sur des échasses, conduisaient de maigres troupeaux épuisés dans le pampissement du pays et la fixation des dunes, ils sont devenus cultivateurs, par la moyenne de la vie s'est élevée.

L'agriculture est prospère dans la Gascogne, pays de froment, de maïs et de vignes. Elle gagne dans les Landes. La grande propriété domine l'industrie principale est l'exploitation de la résine. Les hauts fourneaux travaillent la fonte et le fer. Fabriques de porcelaine, tuilerie, briquetterie. Exportation de vins, miel, tabac. Dax est une station d'eaux minérales. Le département est sillonné par les voies ferrées de la compagnie du Midi et les lignes secondaires des compagnies du Médoc et des chemins de fer d'intérêt local des Landes.

LANDES-GENUSSON (Les), comm. de la Vendée, arrond. et à 29 kilom. de La Roche-sur-Yon, entre un étang et un affluent de gauche de la Crume ; 1,520 hab.

LANDESHUT, ville d'Allemagne (Prusse) près de Liegnitz, ch.-l. de cercle, dans une belle vallée au pied du Riesengebirge, au confluent de la Zoder et de la Bohé ; 7,572 hab. Filature de lin ; tissage de toiles.

LANDESMANN (Henri), pseudonyme HIRONNETS LORNI, littérateur allemand, né à Nikolsbourg Bohême en 1821. D'une santé débile, sourd et presque aveugle à quinze ans, il put, grâce à une intelligence et à une énergie peu communes, fournir la somme de travail et d'observations que représentent ses très nombreux ouvrages. En 1847, il révéla son talent de critique dans : *Plumes et autres poétiques de Vienne*. Cet ouvrage l'obligea de s'aloigner de Vienne. Il a publié un très grand nombre d'œuvres : des dramatiques qui n'ont pas été représentés, des poésies, des études critiques, des romans : *Adalat* (1856) ; *Le Dieu de 1648* ; *Devant la cheminée* (1856) ; *Récits d'un voyageur revenu au foyer* (1858) ; *Poésies* (1870) ; *L'Optimisme impraticable* (1891) ; etc.

LANDEUX (dein), EUSEJ, ad. Se dit d'un Pays couvert de landes, ou qui est en nature de lande : *Région LANDEUSE*.

— *Cheroux landeur*, Chevaux des landes de Jozac, près de Saint-Jean-d'Angely.

LANDEVANT, comm. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Lorient, 1,596 hab. Ch. de fer. Orléans ; grottes.

LANDEVENNEC, comm. du Finistère, arrond. et à 37 kilom. de Châteaulin ; 1,184 hab. Port de cabotage sur l'Atlantique, mouillage au port de Brest, pour les bâtiments de guerre en réserve. Abaye de Landevennec, fondée au v^e siècle par saint Guénéolé. Eglise du xvi^e siècle.

LANDGRAVE allem. *landgraf* ; de *land*, terre, et *graf*, comte ; m. th. Te, en Allemagne, de quelques princes souverains : Le LANDGRAVY de Hesse, à Jugo qui rendait la justice au nom de l'empereur d'Allemagne.

— Le nom d'un landgrave : *Madame la LANDGRAVE*. On dit aussi LANDGRAVINE.

LANDGRAVIAT v. a. n. m. Territoire d'un landgrave.

LANDGRAVINE v. f. v. LANDGRAVE.

LANDI Ottavio, littérateur italien, né à Milan vers 1760, mort vers 1800. Il fit ses études médicales à Bologna. En 1784, il publia, sans nom d'auteur, deux dialogues intitulés : *Cicero relegatus et Cicero reconvales* ; il fit, vers ce moment, un court séjour en France. En 1786, il était à Naples, où il publia, sous un pseudonyme, ses *Poésies quotidiennes*. C'est sous le même pseudonyme que PUBLIUS UBIUS qui, passant par Bâle quatre ans plus tard, il fut son injurieux dialogue : *In Desiderii Erasmi Junius* (1790). En 1793, il était de nouveau en France, où il imprimait, ses *Parodies*, l'expression de ses personnages variés, sa touche hardie, mais son coloris un peu froid. L'excellent dans le portrait. On cite de lui, particulièrement : *L'Assomption de la Vierge*, *Édipe à Colone*, *Jesus couché*, *Jesus portant sa croix* et *rencontré par les saintes femmes*, Marie Stuart quittant la France.

LANDIER (di-é — vx. *franc*, *andier*, avec agglutination de l'article) o. m. Grand chenet de fer, muni sur les côtés de crochets par lesquels on saisit les broches à rôtir, et muni à sa partie supérieure d'un petit récipient à claire-voie, dans lequel on peut faire un feu de charbon de bois. Un grand chenet, en général.

LANDIER (di-é) n. m. Nom vulgaire de l'ajonc.

LANDIERE de landit, foire ; f. Pop. Boutique de foire.

LANDIFAY — ET — BERTALINGNEMONT, comm. de l'Aisne, arrond. et à 21 kilom. de Vervins, à 3 kilom. de la rive droite du Péron, sous-affluent de l'Oise par la Serre ; 961 hab.

LANDIN, LANDINES ou **VATOUAS**, tribus cafrés de la côte de Sofala, dans l'Afrique australe, au sud du Zambéze. (Ce sont des hommes belliqueux, qui constituent pour les Portugais de dangereux voisins.)

LANDINI (Taddeo), sculpteur et architecte italien, né à Florence vers 1417, mort à Rome en 1501. Il décora à Florence par une bonne copie du Christ de Michel-Ange. A Rome, le pape Grégoire XIII lui confia des travaux importants. Sixte-Quint et Clément VIII le chargèrent de constructions décoratives. Il ne resta plus, de toutes ses œuvres, qu'un chef-d'œuvre qui orne la partie principale de la chapelle Pauline, au Vatican, et représente *Jesus-Christ lavant les pieds des apôtres* ; puis une statue de Sixte-Quint, au Capitole, enfin, la *Fontaine des Tortues*, de la place Mattei.

LANDINO (mot espagn.), o. m. Nom que les Espagnols de l'Amérique du Sud donnent aux Indiens qui ont été élevés dans les villos.

LANDINO (Francesco), poète et musicien italien, né et mort à Florence 1723-1790. Il fut surnommé Francesco Piecco, parce que la petite vérole l'avait rendu aveugle, et Francesco degli organi, à cause de son très grand talent sur l'orgue. Il se distinguait comme poète, mais sa supériorité sur l'orgue était telle que, se trouvant à Venise en 1764, lors des fêtes données en l'honneur de sa ville au roi de France, celui-ci lui fit charmer de son talent qu'il le couronna de lauriers. La renommée de Landino ne fut pas moindre comme compositeur.

LANDINO (Cristoforo), philologue italien, né à Florence en 1721, mort en 1794. Il publia d'abord à Florence un recueil de poésies amoureuses ou latin. A Rome (1743). En 1748, il fut appelé à professer la poésie et l'éloquence, c'est en 1748 qu'il présenta à la Seigneurie le manuscrit de son comédie sur la *Divine Comédie*. Son ouvrage le plus original est intitulé : *Disputazioni ca wildadesis* ; il est écrit avec une des fées sonnettes les théories philologiques en faveur dans l'entourage de Laurent de Médicis (vers 148...)

LANDIRAS, comm. de la Gironde, arrond. et à 32 kilom. de Bordeaux, sur le Larzac ou ruisseau de Landiras, sous-affluent du Ciron ; 1,771 hab. Scieries mécaniques. Le village de Landiras, compris dans les seigneuries (Grand produit des vins rouges et des très bons vins principaux cafrés : Chateau-Durivaud, Chateau-Louvet, Chateau-Méon, Chateau-Batsères, Chateau-Puyglat, aux Puygats, au Druc, à Artigues, etc.

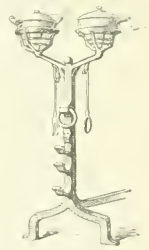
LANDISACQ, comm. de l'Orne, arrond. et à 28 kilom. de Domfront ; 908 hab. Serrurerie, carrières de granit.

LANDIT d. m. v. LENDIT.

LANDIVISIAU, ch.-l. de cant. du Finistère, arrond. et à 23 kilom. de Morlaix. Ch. de fer. Orléans ; 4,240 hab. Tanneries, fabriques de toiles, de poteries. Commune de



Landais.



Landier.



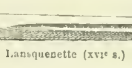
d'écrire (1890); Airelle de La Chaussée et la Comédie languennaise (1888); Bossuet (1890); Bouleau (1892); Histoire de la littérature française (1894); ouvrage très estimé, où une large part est faite à l'étude des idées; Hommes et livres. Etudes morales et littéraires (1895); Cornette (1898); etc.

LANSQUENET *ske-né* — de l'allemand *Landtsknecht*, même sens; proprement *secouru par un m. Hist.* Nom donné, vers la fin du xiv^e siècle, au moins en France, à des soudoyers allemands, qui étaient des gens de pied et qui combattaient sous leurs enseignes nationales, commandés par des officiers de leur langue.

— Jeu. Jeu de cartes importé d'Allemagne. — ENCYCL. Hist. Bien qu'on eût employé auparavant les lansquenets en Italie, on ne voit guère faire état, en France, de leurs services avant les campagnes de Louis XII. Ce fut surtout pendant les guerres de religion que les intrus firent en France, et qui combattirent indifféremment pour les catholiques et les protestants, suivant le hasard des recrutements et des batailles. C'étaient, en général, de belles troupes, disciplinées et solides; mais leurs exigences de soldes les rendaient fort peu sûres. Les lansquenets étaient armés d'épées, de dagues et d'arquebuses; certains, même, maniaient la pique, de telle sorte que leur organisation de bataillon était à peu près celle des tercios espagnols, les trois armes: pique, épée et arquebuse. Ils étaient, comme les tercios, armés de tout d'un côté, distinctes. La plupart de ces fantassins étaient armés du corps de cuirasse et coiffés de la bourguignotte; ils portaient généralement des manches de mailles. Leur costume variait suivant les modes civiles et militaires; dans les derniers temps, ils avaient de larges chausses à la marnière, tombant presque jusqu'aux pieds. Enfin, il existait toute une catégorie de lansquenets armés du grand espadon ou épée à deux mains, et que l'on portait par tranches, ces hommes attaqués, pour fancher les bois des peuples ennemis et ouvrir une brèche.

— Jeu. Le lansquenot, qui se joue avec six jeux complets de cinquante-deux cartes, permet à trois grands joueurs, et à deux, désigné par le sort en autrement, est banquier; par la suite, chacun en allant par la droite, est banquier à son tour, s'il ne refuse; les autres joueurs sont les pontes. Le banquier ayant avancé la somme qu'il met en jeu, les joueurs doivent la tenir par fractions, chacun étant consulté à son tour, en partant de la droite du banquier. Un seul joueur peut faire banco, c'est-à-dire tenir la totalité de l'enjeu. Les jeux étant faits, le banquier tire une première carte par la place à sa gauche, puis une seconde pour le jeu des pontes, et la place à sa droite. Il tire ensuite successivement de nouvelles cartes, qu'il place au milieu, jusqu'à ce qu'il en recouvre une pareille à la sienne, et alors il gagne, ou pareille à celle des pontes, et alors il perd. Cette carte indiquée est la banque ou les pontes qui gagnent. Le banquier a le droit de tenir le jeu tant qu'il gagne, ou de le vendre à l'un des joueurs. Si les deux premières cartes sont de même valeur, le banquier gagne.

LANSQUENETTE (*ske-né*) f. a. Epée courte que portaient, au xvi^e siècle, les lansquenets allemands. Elle est décorée, à la poignée, de figures par sa poignée, dont la ficelle, courte et tronçonnée, est terminée, en sa portion élargie, par un pommeau horizontal, circulaire, ordinairement plat. La garde est formée par deux



Lansquenette (xvi^e s.)

quillons chatoirnés en S. La lame large, courte (environ 60 centimètres), à deux tranchants, ne va point en se rétrécissant du talon vers la pointe, mais celle-ci est fournie d'une rotule qui donne une égative, ou un usage. La lansquenette fut en usage pendant la première moitié du xvi^e siècle, dans toute l'Europe centrale; on en trouva en France. A partir de 1560, elle est remplacée par l'épée bâtarde, beaucoup plus longue.

LANSQUINAGE (*ske-naj*) n. m. Pop. Arrosago. || Plinic. Larmes.

LANSQUINER (*ske-né*) v. a. f. Pop. Eau. || Pluie.

LANSQUINER (*ske-né*) v. n. Pop. Arrosage, mouiller. || Pleuvir. || Lansquiner des chasses, Pleuvir.

LANSQUINEUR (*ske-né*) n. m. Pop. Arroseur. || Arg. Lansquiner ou rif, Pompier.

LANSYER (Maurice-Emmanuel), peintre français, né à Ylle Bouin (Vendée) en 1835, mort à Paris en 1893. Elève de Courbet et de Harpignies, il montra dès le début de sa carrière un grand talent pour les marines et les paysages bretons. Il a exposé dans ce genre : *Pins maritimes sur les côtes de Bretagne; Matinée de septembre à Douarnenez; Bords de l'Elbe au Fauzet; Promenade en automne; la Rivière de Poldhu à la marée basse; l'Anse de Treffont de la marée haute; Les Restes de Kibonari; les Brisants du Stang; la Lande de Kerlaunreac; Mariee basse à Trébou; une Grotte à marée basse; Baie de Douarnenez. La Fin de la tempête; les Dunes de Donville, près Granville.* LANSYER a exposé aussi des vues de monuments, dont il ont valu au très grand et légitime succès : *la Cour de la Sorbonne, les Ruines de la grande salle de la Cour des comptes au premier étage du palais du quai d'Orsay, l'Institut de France, la Montagne Sainte-Geneviève.* etc. Il a eu au très juste sentiment des jeux de lumière.

LANTA, ch.-l. de cant. de la Haute-Garonne, arrond. de St. Julien, de Villefranche; 1.328 hab. — Le castron à 10 kilom. et 4.47 hab.

LANTALIQUE adj. Chim. Syn. de LANTANIQUE.

LANTANA n. m. Nom scientifique latin du genre *lantana*. || Nom spécifique d'une espèce de vicrome.

LANTANE f. Bot. Syn. de LANTANIE.

LANTANÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lantane.

— n. f. pl. Tribu de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre lantane. — Luc LANTANÉ.

LANTANIER (*ni-é*) n. m. Genre de plantes, très voisines des verveines, de la famille des verbénacées.

— ENCYCL. Les lantaniers sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles opposées, à fleurs disposées en capitules denses ou en épis. On en compte une quarantaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique, et même de l'Asie et de l'Afrique. Plusieurs lantaniers sont odorants et employés à faire des infusions théiformes. Les *lantana camara*, *latana*, etc., sont cultivés dans les serres d'Europe.

LANTANINE a. f. Substance antipyrétique extraite du lantane (*lantana Brasiliensis*). (Les médecins prussiens la prescrivent contre toutes les fièvres. Dose : 1 à 2 grammes par jour en plusieurs prises.)

LANTANURATE a. m. Sel dérivant de l'acide lantanurique.

LANTANURIQUE (*rik*) adj. Se dit d'un acide dont le sel de potasse se forme en oxydant l'acide urique par un



Lansquenets (xvii^e s.)

mélange de potasse et de ferriicyanure potassique. (Il se traitait, d'après Gerbardt, avec l'acide allanturique.)

LANTARA (Simon-Mathurin), paysagiste français, né à Oisy (Seine-et-Oise) en 1729, mort à Paris en 1778. Il se fit le domestique d'un peintre, afin de compléter rapidement son éducation artistique. Donné des plus rares dispositions, ses moindres croquis, de son vivant, étaient recherchés; mais l'insouciant artiste les donnait presque pour rien, pour un diner, pour une bouteille au cabaret, aux marchands de tableaux, qui faisaient avec lui d'excellentes affaires. Il ne se doutait ni de sa célébrité ni de sa valeur. On n'a de Lantara qu'un très petit nombre de tableaux; ce sont tous des paysages. Les quelques personnalités qu'on y voit ne sont pas de lui. Un certain nombre sont dus à Joseph Vermet. On connaît de lui : *un Orage, deux Vues de fleurs avec des ruines* (1765); *la Rencontre fâcheuse, le Pêcheur amoureux, l'Heureux baigneur, le Berger amoureux*, quatre dessins gravés par Brevet; *la Nappe d'eau, les Chasse-mariée*, gravés par Piquenet. Le Louvre possède un joli paysage *Rifet de matin* (1765) dessiné sur papier bien sent en nombre considérable.



Lancha.

LANTCHA n. m. Caboteur malais de formes européennes et grés en chasse-mariée. (Il porte deux gouvernails latéraux, et, sur le pont, une toiture assez élevée.)

LAN-TCHÉOU en LAN-TCHÉOU-FOU, ville de l'empire chinois, capitale de la province de Ka-Sou, sur la rive droite du Hoang-Ho supérieur, sur la route qui mène de Chine et de Mongolie dans la Dzoungarie, le Turkestan, le Tibet; 500 000 hab. Fonderie de canons, fabrication de draps, entrepôts. Les environs produisent beaucoup de tabac; charbon.

LANTER ou LENTER (*lan*) v. a. Faire sur une pièce de chaudronnerie des enjolivements repoussés au marteau.

LANTERNE (*tern*) f. Bot. Nom vulgaire des lanternes, genre de cryptogames. || Nom vulgaire du coqueret alkôlèque.

Zool. Lanterne d'Aristote. Appareil masticator des oursins, composé de cinq pyramides prolongées par une tige calcaree formant la dent. (Ces pyramides sont réunies par deux pièces calcaires : la faux et le compas; l'ensemble donne à la base de la lanterne une figure pentagonale très régulière.)

Lanterne d'Aristote.

LANTERNE ou, de son ancien nom, LANTERNE, petite rivière de France, affluent gauche de la Saône. La lanterne naît dans le plateau des Fancilles, au N. de Laure, reçoit la Roge et la Semouse, passe à Faveraey, et atteint la Saône à Conflandrey. Cours 60 kilomètres.

LANTERNE (*tern*) — lat. *lanterna en latina*) n. f. Ustensile fait ou garni d'une matière transparente, dans lequel on place une lumière à l'abri du vent. || Réverbère, fanal employé à éclairer des rues : *Les maisons de Paris étaient autrefois tapées par les boîtes et lanternes.*

— Fam. Fadaïses, contes absurdes : *Tout ce qu'il nous a dit, lui a été des lanternes.* || Prendre des vessies pour des lanternes. Faire une comparaison bizarre et absurde.

Arg. Fenêtre. || Cél. Ventre. || Vieille femme gaillarde. Avoir la lanterne. *Se taper sur la lanterne*, Avoir faim, avoir le ventre creux comme une lanterne.

— Lanterne de Démosthène (et non de Diogène). Nom donné à la copie en terre cuite du monument chorégraphique de Lycistrate à Athènes que Napoléon I^{er} avait fait ériger, en 1803, au point culminant du parc de Saint-Cloud. (Cet édifice a été détruit pendant la guerre de 1870.)

— Archit. Sorte de tourelle ouverte par les côtés, qui surmonte le comble d'un édifice, ou d'un bâtiment de caractère. || Petite construction circulaire en forme de cage, garnie de fenêtres et de vitraux, et placée au-dessus d'un édifice, pour en éclairer l'intérieur par le haut. || Charpente à claire-voie, en fer ou en bois et son squelette. Sorte de pilier creux en pierre, terminée à sa partie supérieure par un petit pavillon et percé à sa base d'une porte. (On plaçait une lanterne à l'intérieur. Cet édifice servait à signaler, pendant la nuit, l'emplacement d'un cimetière, d'une tombe de seigneur, etc.)

— B.-arts. Faire lanterne. Se dit, en peinture, d'ombres trop transparentes.

— Hist. A la lanterne! Cri par lequel le peuple, pendant la Révolution, s'excitait à prendre quelque un à la corde d'un réverbère. || *Ah ça ira, ça ira! Les aristocrates à la lanterne!* (C'est le refrain d'une chanson révolutionnaire.)

— Hist. ecclési. Partie à jour, et formant une espèce de cage, de la crose d'un évêque ou du bâton d'un chantre.

— Mar. Sea. de FANAL. || Partie creusée sur l'avant de la meche du gouvernail pour saisir sur chaque gond le passage libre à la

— Milit. Dans l'ancienne artillerie, Sorte de cuiller en cuivre en forme de demi-cylindre, fixée à l'extrémité d'une hampe, et destinée à porter au fond de l'âme d'un canon la charge de poudre.

— Lanterne à mitraille. Boîte d'artifice cylindrique, dont le corps était de bois et qui faisait office de boîte à mitraille.

— Lanterne de chargement. Sorte de gouyol, très à claire-voie, qui sert à renfermer les projectiles de certaines grosses bouches à feu pour les élever, au moyen d'appareils monte-charges, jusqu'à hauteur de l'ouverture de la culasse. || Lanterne à claquer. Petite mesure dont on se sert dans la fabrication des fusées de projectiles creux et autres artifices pour puiser le pulvérin, la poudre, la composition, etc., et verser ces matières dans le tube où elles doivent être tassées. || *Lanterne indicatrices*, Lanternes qui servent, dans les canotonnements, campements, etc., à indiquer pendant la nuit la résidence de certains chefs, l'emplacement de différents services, etc. On les place sur différents employés pendant le jour. (Ces lanternes, d'un modèle particulier, sont munies de verres de couleur qui rappellent, autant que possible, celles des fameux correspondants.) || V. Le tableau des FANIONS.

— Lanternes à signaux, Lanternes munies d'un réflecteur argenté et d'un service-verre mobile, employées dans le service des équipages de pont, pour produire à vue de réflecteur, blanche, verte, rouge, ou une écluse.

— Techn. Jeton de cuivre garni de pieds en fer, et qui sert à faire fonctionner les pères dormants, ainsi que les équerres des serrures à pompe. Sorte de noyau en fer ou en fonte, permettant de conserver aux pièces moulées le creux intérieur qu'elles doivent avoir. || Récepteur métallique cylindrique, à pied circulaire, ayant, au-dessus, un couvercle, devant lequel se trouve une lumière quelconque, et que l'on adapte à l'avant des voitures particulières ou publiques, des locomotives dans les chemins de fer, les tramways, etc., pour désigner leur approche la nuit. || Lanterne sourde, Ustensile en forme de canot cylindrique, disposé de telle manière que celui qui la porte peut voir sans être vu ou caché complètement



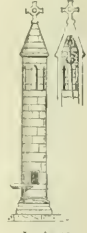
Lanterne de Démosthène (château de Saint-Cloud).



Lanterne du château de Chambord (1523).



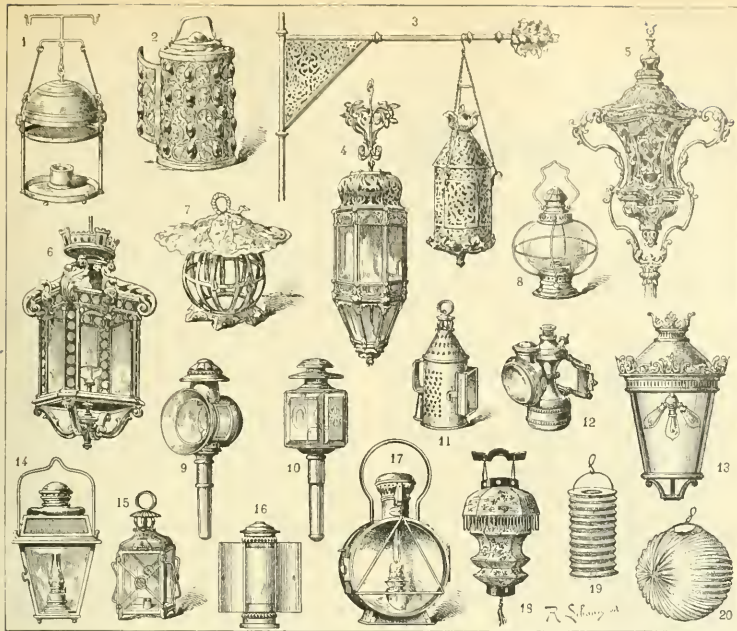
Lanterne de marché.



Lanterne des morts (fin du xiv^e s.)



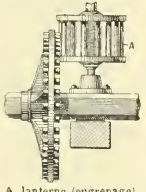
A. Lanterne à la crose épiscopale.



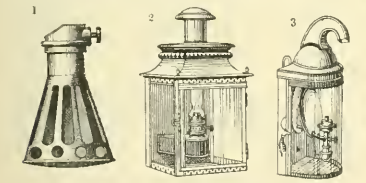
LANTERNES : 1. Romaine, en bronze; 2. En cuivre, xix^e siècle; 3. De vestibule, en bronze ajouré, xv^e siècle; 4. En fer ajouré, xviii^e siècle (musée de Clusay); 5. De procession (Italie xviii^e s.); 6. xix^e siècle, nouvelle Sorbonne (Paris); 7. Japonaise, en bronze; 8. Marine, en cuivre; 9. De voiture, ronde, à réflecteur; 10. De voiture, carrée, à biseau; 11. De charrette; 12. De bicyclette, à acétyle; 13. Électrique, à incandescence; 14. D'écureur, à suspension; 15. Carrée; 16. Source; 17. De locomotive; 18. Chinoise, en fer; 19, 20. Vénitiennes.

la lumière. *Lanterne magique*, Appareil dû au P. Kircher, et qui sert à projeter, considérablement agrandies, sur une surface blanche, les images transparentes que l'on place à peu près au foyer de son système optique. — Série d'objets divers qui se succèdent rapidement : *Cour des rois*, LANTERNE MAGIQUE, où un tableau *fugitif* est sans cesse remplacé par un autre. (Noël.) Petite armoire vitrée, fermée hermétiquement, où les essayeurs d'or et d'argent conservent les trébuchets destinés à peser les matières précieuses, pour les soustraire à l'action de l'air et de la poussière.

Lanterne marine, Récepteur de forme à peu près sphérique, entouré de verres protégés par des armatures en fer, et que l'on emploie sur les navires et dans tous les endroits où pourrait se produire un incendie si la flamme se trouvait à nu. Il Dans certains métiers à tisser, Pièce carrée en fer qui sert à faire exécuter au cylindre un quart de tour à chaque fois ou manœuvre. Engrenage cylindrique, généralement en bois et formé de deux plateaux horizontaux et parallèles, réunis par une série circulaire de tiges rondes, laissant entre elles un certain intervalle et jouant l'office des dents d'engrenage. (Ces tiges s'appellent *alouchons*.) Parallépipède de bois, plein, creux ou à claire-voie, qui sert à régulariser la marche des cartons. Caze du moulin qui sert à ourdir les chaînes de étoffe. Rone du cri qui se trouve à la partie supérieure du manège des plombiers. Instrument qu'on emploie le fabricant de gaze, pour soulever les soies de l'ourdissor afin de les placer sur l'ensouple du métier à tisser.



A. Lanterne (engrenage).



1. Lanterne d'aspiration; 2, 3. Lanternes-appliques.

« Nom marchand de plusieurs coquillages. Plaque de fer rond, faisant partie du mécanisme d'une horloge, et percé d'autant de trous qu'il y a d'ailes aux pignons. Sorte de clope à jour que l'on forme avec des mottes de tourbe, afin de la conserver et de la sécher. » Sorte de cône métallique creux et à clavette, qui est relié par un joint à l'extrémité du tuyau aspirant d'une pompe pour s'opposer à l'introduction des impuretés dans le corps de pampo. *Lanterne vénitienne*, Sorte de récepteur circulaire ou sphérique, en papier transparent de colorations variées, que l'on emploie dans les fêtes publiques en plaçant des bougies allumées à l'intérieur. *Lanterne-applique*, Lanterne carrée ou demi-cylindrique munie de crochets destinés à la fixer à un mur.

— ALLUS. LITTÉR. Oublier d'éclairer sa lanterne, Allusion à une fable de Florian. *Le Singe qui montre la lanterne magique* (II, 7). Maître Jacques croit faire voir à ses auditeurs ébahis le soleil, la lune, Adam et Eve et, en glissant les verres dans l'appareil, débite le boniment qu'il a tant de fois entendu dire à son maître. Personne ne voit rien, car

Il n'avait oublié qu'un point : d'éclairer sa lanterne.

La morale s'applique aux écrivains ou aux orateurs qui négligent d'introduire de la clarté dans leur discours.

— ALLUS. HIST. : La lanterne de Diogène. V. Diogène. Encecl. Archéol. En tant qu'instruments d'éclairage, les lanternes anciennes différaient peu des objets modernes, à cela près qu'elles et leurs variétés, comme les esocanes et les fauax, se possédaient guère de fenêtres vitrées. Les verres étaient remplacés par des lames minces de corne, d'ivoire ou d'os, au même par des plaques de métal percées de trous sans nombre. La forme en poivrière semble avoir été longtemps la plus employée.

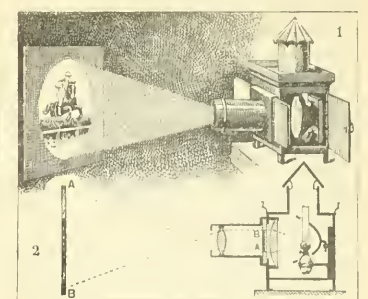
— HIST. Les lanternes destinées à l'éclairage des rues remontent à la Revue (v. ÉCLAIRAGE). Durant la Révolution, la lanterne de la place de Grève, au coin de la rue de la Vannerie, fut la potence improvisée où l'on pendit de nombreuses victimes de la colère du peuple : le major de la Bastille, Delorme, Poulan, le beau-père de l'intendant Bertier, etc. Le cri : « A la lanterne ! » équivalait presque à un arrêt de mort. L'abbé Maury réussit à s'y soustraire par sa présence d'esprit. A ceux qui hurlaient derrière lui, il s'écria : « Eh bien ! quand vous m'aurez mis à la lanterne, y verrez-vous plus clair ? »

Mœurs et cout. *Lanternes chinoises*. La fête des lanternes a lieu en Chine pendant le premier mois de l'année; elle commence le 13 et finit le 17. Pendant ces quatre jours, il n'y a personne dans tout l'empire chinois qui n'ait fabriqué des lanternes peintes, de formes bizarres, souvent d'un grand prix. Des hommes portent dans les rues un dragon plein de lumières, et qui mesure souvent, de la tête à la queue, plus de 30 à 35 mètres. Enfin on tire des feux d'artifice dans tous les quartiers de la ville.

— Physiq. La lanterne magique consiste en une boîte quelconque, contenant la source lumineuse, en une lentille

Lanternes chinoises.

replacée par l'appareil de projections, basé sur le même principe, mais qui possède un éclairage plus intense (incandescence, lumière hydrogène électrique, etc.) un condensateur plus puissant, ainsi qu'un objectif perfectionné donnant des images sans déformations. V. PROJECTIONS.



1. Lanterne magique; 2. Coupe (A B, image et projection).

remplacée par l'appareil de projections, basé sur le même principe, mais qui possède un éclairage plus intense (incandescence, lumière hydrogène électrique, etc.) un condensateur plus puissant, ainsi qu'un objectif perfectionné donnant des images sans déformations. V. PROJECTIONS.

Lanterne aux Parisiens (DISCOURS DE LA), pamphlet célèbre de Camille Desmoulins, qui fit surmonter son auteur « Procureur général de la Lanterne ». Il commençait par un dithyrambe en faveur de la lanterne révolutionnaire, destiné à intéresser les lecteurs aux idées que Desmoulins exposait ensuite. En effet, ce fameux pamphlet est surtout un éloge enthousiaste des premiers actes de la révolution, tels que la nuit du 4-Août et la prise de la Bastille. Bien loin d'encourager les exécutions sommaires dont les révolutionnaires s'étaient déjà rendus coupables. Desmoulins, par la voix de la *Lanterne*, reproche aux Parisiens leur justice expéditive, maladroite et désolante.

Lanterne (LA). Beaucoup de journaux ou recueils périodiques ont été publiés sous ce titre. Nous citerons : « La Lanterne des Français », par Baillet (juill. 1790, 7 numéros), journal de nuance constitutionnelle; « la Lanterne magique nationale », par le vicomte de Mirabeau, frère de l'orateur (1790, 4 numéros), pamphlet réactionnaire spirituel et mordant; « La Lanterne de Diogène » (an XII, 3 numéros); « la Lanterne du quartier Latin », par Antoine Watrillon (1847-1848, 14 numéros), journal démocratique, qui ne manquait ni de verve, ni d'esprit; « la Lanterne magique républicaine » (1848); « la Lanterne de Boquillon », par Alfred Humbert (1868 et suiv.); etc.

Lanterne (LA), pamphlet hebdomadaire, par Henri Rochefort (1^{er} juill. 1868 à nov. 1868, 71 numéros). — Cette brochure périodique, dans laquelle le spirituel et mordant pamphlétaire fit une guerre acharnée à l'Empire, eut un succès prodigieux. La vente en fut interdite sur la voie publique, puis le 1^{er} numéro fut saisi, et Henri Rochefort condamné à un an de prison. Il se rendit alors à Bruxelles, où il continua la publication de la « Lanterne » jusqu'au 74th numéro. Bien que son introduction en France fût interdite, elle y pénétra par divers moyens. « La Lanterne » a été rééditée à Paris, en 1870-1871.

Lanterne (LA), journal politique quotidien, fondé à Paris le 22 avril 1877. — Rédigé par Henri Rochefort, H. Maret, etc., elle se signala par ses attaques contre la politique des modérés, et des procès et fut vendue par son fondateur, Bellay, au banquier Eugène Mayer, qui en devint directeur (1877). En 1888, elle fit une vive campagne en faveur du général Boulanger, elle le combattit bientôt, et périt. En 1895, Courudet en devint le directeur, avec Maujan comme rédacteur en chef, puis, en 1897, elle passa sous la direction d'Aristide Briand et devint un organe des radicaux-socialistes, avec Polignat, Baulin, etc. Elle avait pour rédacteur en chef Viviani, lorsque celui-ci fut révoqué, en mai 1901.

Lanternes (PAYS NES), le imaginaire dans laquelle Rabelais fait voyager Pantagruel. Les Lanterniers sont les ergoteurs scolastiques de l'époque.

LANTERNEAU (l^{er}-ra) ou **LANTERNON** (l^{er}-r) [diminutif de lanterne] n. m. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au-dessus d'un escalier.

LANTERNER (l^{er}-r) rad. *lanterne* v. n. Fam. Flâner, musser, perdre son temps, être oisif.

— v. a. Remettre quelque'un de jour en jour, tenir en suspens par de vaines promesses, fatiguer par des délais. « Ennayer, obséder : Encore des visiteurs qui viennent nous LANTERNER. » Railler, badiner. Fam. Poudre. LANTERNER un ci-devant.

LANTERNERIE (l^{er}-r) n. f. Fam. Perte de temps de celui qui lanterné. « Padaise, discours inutile, inaiserie : Ne dire que des LANTERNERIES. »

LANTERNIER (l^{er}-ri-é), ERE n. m. Personne qui fait ou vend des lanternes. « Employé chargé d'allumer les lanternes publiques. »

— Fam. Homme qui musse. Discour d'adules.

— Arg. Tenir d'une maison de prostituées, proxénète : Elle ne voulait pas permettre au LANTERNIER de s'immiscer dans ses affaires. (E. de Goncourt.)

LANTERNIÈREMENT (l^{er}-r) adv. En lanternier, à la façon des lanterniers. (Vx.)

LANTERNIÈRE (l^{er}-r) — de *lanterne*, et du gr. *phoros*, qui porte) n. m. Surmont donné par les jansénistes au chien porteur d'une lanterne, qui était placé, comme emblème, au tête des « Nouvelles constitutionnelles », avec cette devise : Il n'adore pas, mais il éclaire.

et Laplace en France. Envoyé en Navarre par de temps après, son expédition ne fut pas couronnée de succès. En 1513, il se rendit dans l'Artois, et fut vaincu à Guinegate. À son avènement, François 1^{er} le crut maréchal de France. Il prit ensuite à la bataille de Marignan une part glorieuse (1515). En 1521, il fut au nombre des ambassadeurs du roi aux conférences de Calais. L'année suivante, il assista à la bataille de Bicêtre, et, quelque temps après, il força les Espagnols à lever le siège de Fontarabie. En 1524, il chassa de Provence le comte de Bourbon, qui assiégeait Marseille. Retourné en Italie avec François 1^{er}, il trouva dans la bataille de Pavie, qu'il avait dissuadé le roi d'engager, un rôle glorieux.

La Palice ou La Palisse (Monsieur de), vieille chanson populaire, terminée au XVII^e siècle par La Moinette. On a conservé de la chanson primitive, composée sans doute peu après la bataille de Pavie par les soldats, qu'un seul couplet :

Monsieur de La Palice est mort,

Mort devant Paris.

Un quart d'heure avant sa mort,

Il était encore en vie.

Cela voulait dire que, jusqu'à sa dernière heure, le vaillant capitaine avait combattu. L'attention première n'était donc pas sur la mort de la Palice, mais sur les derniers vers donnés par la suite, à l'idée de la chanson complète, à laquelle chaque écho a ajouté quelques nouveaux couplets. L'air est un vieux non, note sous le n° 692 de la *Clef du cerveau*. Nous le donnons avec le premier couplet de la chanson :

Messieurs, vous plâit-il d'ouïr l'air du fameux La Palice ?

— his-se ? Il pour-ra vous réjouir Pour-ou qu'il vous di-ver-

— tis-se La Palisse-est peu de bien Pour sou-

— le-nir sa nais-san-ce, Mais il ne man-

— qua de rien dès qu'il fut dans la bon-dan-

LA PALICE (Octave-Pierre-Antoine-Henri), vicomte de CABRANES-CRÉTEON, né en France, et mort à Paris (1839-1859). Elevé à l'École polytechnique, il entra dans la marine, devint capitaine de vaisseau, gouverneur de Cayenne (1851), se distingua devant Sébastopol, fut promu contre-amiral (1854), vice-amiral (1861), et nommé sénateur (1867). On lui doit l'invention de mines sous-marines et les premiers essais de torpilles faîtes, en France.

LAPALISSADE (de *La Palisse* n. pr.) n. f. Vérité d'une évidence naïve, comme celles dont est remplie la chanson sur M. de La Palisse : *Répondre une LAPALISSADE*.

LAPALISSE, ch.-l. d'arrond. de l'Allier, à 41 kilom. de Moulins, sur la Héloire, 2,941 hab. (*Palissons, oises*). Ch. de f. P.-L. — Commerce principal : filatures de farines, bestiaux, toiles et coton, chaux. Fabrica de cotonnades, de tricots au crochet, corderie et filature de laine, imprimeries, minoteries, tentureries. Château de Lapalisse, fondé au XIV^e et XV^e siècles. Chapelle gothique, vieille porte féodale. Siège d'une importante seigneurie, dont Jacques de Chabannes (La Pallice) fut titulaire. — L'arrondissement a 10 communes, et 97,212 hab. ; le canton, 15 comm., et 17,564 hab.

LAPASSET (Ferdinand-Auguste), général français, né à Saint-Marin-de-Ré en 1817, mort à Toulouse en 1870. Officier d'état-major au Ministère de la Guerre, particulièrement aux affaires de Mazouza et de Sidj-Kalfa, et devint colonel en 1859 et général de brigade en 1865. Pendant la guerre franco-allemande de 1870, il servit dans le corps Frossard à l'armée de Metz et prit part aux batailles livrées autour de cette ville. Lors de la capitulation, Lapasset refusa de livrer les drapeaux de sa brigade, et les fit brûler. En 1871, il commanda une colonne expéditionnaire en Kabylie, et fut promu général de division.

LAPATHOÛLÉ, EE (II — du lat. *laphathum*, patience, et *folium*, feuille) n. f. Bot. Qui a les feuilles semblables à celles de la patience.

LAPATHINE n. f. Syn. peu us. de *ACTOE CHRYSOPHANE*.

LAPATHUM (*ton* — mot lat., formé du gr. *laphathon*, même sens) n. m. Nom scientifique de la patience.

LA PAUSE (Jean PLANTAVIT de), évêque de Lodeve, né au manoir de Marçassargues, en Gévaudan, en 1576, mort, près de Béziers, en 1651. Protéstant converti, il reçut du pape Paul V plusieurs missions diplomatiques, notamment à Venise. Murieus le rappela en France, le nomma son ambassadeur et lui fit obtenir l'évêché de Lodeve (1625). En 1637, il prit part à la révolte de Gaston d'Orléans, et fut condamné à mort. Il se démit de ses fonctions épiscopales, en 1648. Il a laissé deux ouvrages écrits en latin, une *Chronologie des évêques de Lodeve* (1634), et un *Tresor synonymique hébraïco-claudo-abbatinique* (1644-1645), qui atteste une vaste érudition.

LAPAUZE (Charles), dit Henry Lapauze, homme de lettres et journaliste français, né à Montauban en 1821. En 1850, il fonda le journal des Postes, pour le journalisme, collabora à la « Revue bleue », où il publia une étude sur l'œuvre pédagogique de Léon Tolstoï, au supplément littéraire du « Figaro », à la « Revue encyclopédique Larousse », au « Nouveau Larousse illustré », à « *Revue hebdomadaire* », à « *Cosmopolis* » et au journal « les Gaulois ». Il a publié : *De Paris au Volga*, journal par l'Académie française (1867), un instant interdit par la censure russe, à cause du récit que fait l'auteur de ses impressions à Léon Tolstoï. Henry Lapauze s'est ensuite presque exclusivement consacré à l'histoire de l'art. C'est ainsi qu'il a publié les *Pastels de La Tour du musée de Saint-Quentin*, couronné par l'Académie française (prix Bordin, 1839), et les *Dessins de J.-A.-D. Ingres du musée de Montauban* (1901).

LAPCHA n. m. Mets us. consistant en une pâte où il entre du lait et des œufs, et qui se fait au miel.

LAPEMENT (man) n. m. Action de laper.

LAPER (de langl. *to lap*, même sens) v. a. Boire en tirant le liquide. *Lapier le chien par sa boisson.*

— Fam. Boire : *LAPER un litre de vin.*

— Intransitif. Boire en tirant la boisson avec la langue : *Le chien LAPER quand il boit.*

LAPREAU (rod — dimin. de *lapis*) n. m. Jeu de lapis qui a moins de quatre mois : *le renard déterre les LAPREAUX dans les garnines*. (Buff.)

LA PÉROUSE (Jean-François de GALATI, comte DE), navigateur français, né au Gap, près d'Albi, en 1747, mort près de l'île de Vanikoro, dans le Pacifique, vraisemblablement dans le courant de l'année 1778. Il entra à quinze ans dans la marine, fut blessé et pris au combat de Belle-Ile (1759), devint enseigne de vaisseau en 1764, lieutenant en 1770, et fut nommé comme commandant de la frégate L'Amazone sous les ordres de d'Estaing, pendant la guerre d'Amérique. Chargé, en 1782, d'aller détruire les forts et les établissements de la baie d'Hudson, il s'acquitta avec humanité de sa mission. Trois ans plus tard, le général de La Pérouse fut nommé gouverneur des îles de la Nouvelle-Hollande. La mission, étudiée et approuvée par l'Académie des sciences, fut confiée à La Pérouse, qui reçut ses instructions, rédigées par M. de Fleurbaey, du roi Louis XVI lui-même, qui les avait annotées et complétées.

— *L'Astrolabe*, commandé par le capitaine de Laogle, et la « Bouissou » sous les ordres du La Pérouse, appareillèrent le 23 août 1771, avec un personnel de savants : Dagelet, Mengo, La Martinière, Bernzet, etc. La mission doublait le cap Horn à la fin de novembre, relâchait au Chili, arrivait à l'île de Paques en août 1773, touchait à la côte du Japon, et gagnait la côte N.-O. de l'Amérique au mont Saint-Elie. Elle longe alors la côte américaine du N. au S. jusqu'au port de Monterey, sur un trajet de 500 à 600 lieues, reconnaissant l'entrée de la rivière de Behring. À la fin de septembre 1786, elle reconnaît les côtes du Japon, de l'Inde, et du Brésil, touchait ensuite aux Philippines, puis reconnaissait Formose, la côte Japonaise, le détroit de Corée, les Kouriles et la presqu'île Saghalien, enfin le Kamtschatka. En septembre 1787, une nouvelle campagne l'amenait vers l'archipel des Navigateurs, où pérorait, assis sur ses sauvages, le capitaine de Laogle; enfin à Botai-Buy, qu'elle quitta en janvier 1788. Ce fut sa dernière étape, et nul n'entendit plus parler d'elle. Les voyages entrepris à la recherche de La Pérouse (v. plus bas) restèrent d'abord incertains. La recherche fut reprise en 1791, par l'Assemblée constituante à d'Entrecasteaux (v. ce nom), très féconde au point de vue géographique et scientifique, ne fit seulement connaître le sort de La Pérouse, bien que, en 1793, d'Entrecasteaux eût mouillé à Tonga-Tambou, dans l'archipel des Amis, vis-à-vis de La Pérouse, et fut passé devant Vaïkoro, théâtre même de la catastrophe. Mais en 1826, le capitaine Dillon (v. ce nom) fut mis, par la découverte, à Tikopia, d'une poignée d'épée en argent, aux initiales demi-effacées, sur la trace de l'in-

fortuné marin. Il se rendit, et, après lui, Dumont d'Urville, sur les côtes de Vanikoro, et en rapporta divers débris. C'est ainsi que l'île de la mort, à Paris. Quelques-uns des naufragés paraissent avoir survécu quelque temps à la destruction de leurs navires. Miller-Mureau a rédigé, d'après les correspondances recues en Europe, la relation du *Voyage de La Pérouse autour du monde*, pendant l'année 1771-1782 (1791), dont de la Lesseps avait publié un *Journal historique* (1790). Enfin, Dillon a raconté dans ses *Voyages aux îles de la mer du Sud en 1737-1738*, à la recherche de La Pérouse, les détails de sa découverte des traces de la mission (1830).

LA PÉROUSE (VOYAGE À LA RECHERCHE DE), par d'Entrecasteaux (1808-1809), avec d'Arbouville. C'est le récit du voyage effectué de 1791 à 1796 par d'Entrecasteaux à la recherche de La Pérouse avec L'Espérance » et la « Recherche ». La mort successive de d'Entrecasteaux et de son successeur d'Arbouville empêchèrent pas le retour en France de l'expédition avec l'Espérance, mais les collections qu'elle avait formées les savants attachés à l'expédition furent capturés par les Anglais et auraient péri sans le dévouement de Jourdain; elles furent restituées à la France, après que les Anglais eurent tiré parti des documents cartographiques pour leur voyage de 1797-1798 à la recherche de Van Diemen.

Il a été publié trois relations de ce voyage. La relation rédigée par de Rossel (1808), atlas par Beautemps-Beaupré, traite exclusivement des détails nautiques; une autre relation, par La Bièvre, d'après les documents consacrés à l'histoire naturelle; celle de Fréminville (1838), fait surtout l'histoire de l'expédition.

LA PÉROUSE (LE DE), GÉOGR. V. VANIKORO.

LA PEYRÈRE (Isaac DE), littérateur français, né à Bordeaux en 1594, mort en 1676. Il fut envoyé en Espagne par le prince de Condé, et suivit ce dernier lorsqu'il se retira dans les Pays-Bas. Ce fut pendant son séjour dans cette contrée qu'il publia son livre *Praedictio de Societate* (1624) sous le titre de *Epistole D. Pauli ad Romanos, quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi* (1635). Le livre fut condamné par le parlement de Paris et l'auteur, arrêté à Bruxelles, en 1656, par ordre de la Régence d'Espagne, dut aller signer à Rome sa rétractation et abjurer le protestantisme. Il retourna en France et fut nommé bibliothécaire du prince de Condé. On a de lui : *Traité du rappel des juifs* (1613); *Relation du Greenland* (1617); *la Bataille de Lens* (1649); *Apologie de La Peyrère, faite par lui-même* (1663); etc.

LA PEYRONIE (François GIGOT DE), chirurgien français, né à Montpellier en 1747, lauréat en 1721, qui avait choisi pour chirurgien en 1717, inauguré en 1721. Le roi crut, sur sa proposition, dix ans plus tard, l'Académie de chirurgie, et octroya, à sa demande, en 1743, des lettres royales qui donnaient aux chirurgiens de Paris les mêmes privilèges et avantages que ceux de la corporation des barbiers. La Peyronie consacra toute sa fortune à des établissements utiles, et convertit son château de Marigny en un hospice ouvert aux indigents. On lui doit, des *Mémoires*, insérés dans les recueils de la Société des sciences de Montpellier et de l'Académie des sciences de Paris.

LAPÉYROUSE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 58 kilom. de Riom, sur des hauteurs inclinées vers la Bouille, rivière du bassin de l'Allier; 1,530 hab. ch. de f. Orleans. Exploitation de houille.

LA PEYROUSE (Gabriel de ROCNON de), général français, né en 1665, mort en 1737. Capitaine à dix-huit ans, il se distingua au siège de Barcelonne, fut nommé lieutenant général en 1717, brigadier des armées du roi, La Peyrouse fut chargé, peu après, du gouvernement de la Navarre. Pendant la guerre de la succession de Pologne, il fut envoyé, avec le comte de Piétri, au secours de Dantzig, et, assiégé par les Russes dans l'île de Fribourg, il résista pendant cinq jours, et obtint, pour lui et sa petite troupe, de sortir avec armes et bagages. Il fut nommé lieutenant général, puis gouverneur de la Flandre.

LA PEYROUSE (Philippe PICOUR, baron DE), naturaliste français, né en 1744, mort en 1818. Succesivement avocat général au parlement (1768), président du conseil d'administration du Jardin de Boulogne (1769), professeur d'histoire naturelle à l'École centrale et maire de Toulouse (1800), professeur à la faculté des sciences, puis député pendant les Cent-Jours, il fut correspondant de l'Institut. On peut citer, parmi ses plus importants travaux : *Flore des Epyrines* (1795-1801); *Histoire abrégée des plantes des Epyrines* (1812).

LAPÉYROUSE (pe-yrou-z) n. f. Genre d'iridacées jicées, comprenant des herbes bulbeuses, à spathe aërale, dont on connaît dix-huit espèces de l'Afrique australe, quelques-unes cultivées dans les jardins d'Europe.

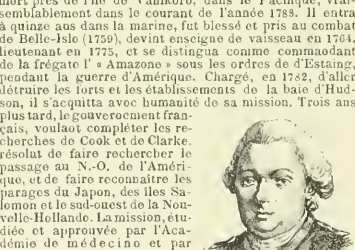
LAPHRIE (fr) ou LAPHRIA n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilides, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans l'hémisphère boréal. Les Laphries sont de longues mouches carnassières, volant rapidement avec un fort bruit de roulement, et se nourrissant ordinairement, la tête en bas, le long des troncs d'arbres. Les *Laphria gibba*, à fourrure épaisse, noire et blanche, est commune en France.

LAPHRIES (fr) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Artemis Laphria, ou Artemis chasseresse, que l'on célébrait en Achale, en Messénie, en Étolie, en Phocide, et surtout à Patras.

LAPIDIE (sid' — lat. *lapidieus*, même sens) de *lapis*, pierre et *di-* cancheur, n. f. Genre d'usque-plante qui s'établit dans les interstices des roches.

— n. m. Ouvrier qui grave des inscriptions sur la pierre.

LAPIDAIRE (dir' — du lat. *lapis*, ides, pierre précieuse) n. m. Celui qui taille ou qui vend les pierres précieuses. — Auteur qui traite de pierres précieuses : *Du Roset, Berquet et Bont* sont des LAPIDAIRES. Au moyen âge,



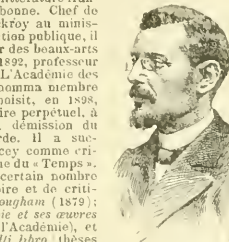
Armes de Lapalisse.



Laphrie (grand nat.).

du théâtre sur les mœurs (1827); *Principes de lecture* (1837); *De la guerre et des armées permanentes* (1856); *Opinions des députés nationaux sur la vie de Jésus, selon M. Denon* (1855); *De la création d'un code de droit international et de l'institution d'un haut tribunal, juge des différends internationaux* (1875); *Religion, politique* (1878), etc.

LARROUËT (Gustave), professeur et administrateur français, né à Gaudon en 1852. Successivement professeur au collège Stanislas à Paris, au lycée de Vanves, au lycée de V. et à Nogent, en novembre 1884, maître de conférences de littérature française à la Sorbonne. Chef de cabinet de Lockroy au ministère de l'Instruction publique, il devint directeur des lycées en 1888 et, en 1892, professeur à la Sorbonne. L'Académie des beaux-arts le nomma membre libre, et le choisit, en 1898, comme secrétaire perpétuel à la suite de la démission du comte Delaborde. Il a succédé à Fr. Sarcey comme critique dramatique du *Temps*. On lui doit une série d'études d'histoire et de critique : *lord Brougham* (1879); *Mariaux, sa vie et ses œuvres* (couronné par l'Académie et par le *Journal de la République*); *Thèmes de doctorat* (1883); *Comédie de Molière, l'auteur et le milieu* (1886); *Études d'histoire et de critique dramatiques* (1892); *Le Dis-huitième siècle* (contemporain) (1893-1894); *Molière* (1897); *Études de littérature et d'art* (1893-1896); *Hacine* (1898); *Vers Athènes et Jérusalem* (1898); *Petits portraits et notes d'art* (1897-1900).



Larrouët.

LARSAM, ville de la Chaldée ancienne, où naquirent deux des rois antédiluviens du pays. Elle était consacrée à Shamash, le dieu du Soleil. Les géographes grecs la mentionnent sous le nom de Larisa. Son emplacement s'élevait aujourd'hui le petit village de Senkêrê.

LARTÉTIE (sf) ou **LARTETIA** (sf-sin) n. f. Sous-genre de bithinelles, comprenant des formes fossiles dans les terrains quaternaires. (Les lartéties sont des coquilles ovales allongées, pupiformes, à bouche arrondie avec labre élargi, arqué et sinuoux. L'espèce type est la *lartétia* Belgrandi, du quaternaire parisien.)

LARTIQUE (Joseph), ingénieur-hydrographe français, né à Vic-en-Bigorre en 1791, mort en 1875. Il est parvenu dans la marine au grade de capitaine de vaisseau. On a de lui de nombreux ouvrages et mémoires très estimés, parmi lesquels : *Instruction nautique sur les côtes de la Guyane française* (1827); *Exposition du système des vents* (1834); *Étude sur l'origine des courants d'eau pendant les observations sur les tempêtes, coups de vent et orages dans la partie de la Méditerranée comprise entre les côtes de France et celles d'Algérie* (1856); *Études sur les mouvements de l'air à la surface terrestre et dans les régions de l'atmosphère* (1868), etc.

LARTIQUE (Henri), electricien français, né à Saint-Mandé en 1830, mort à Paris en 1884. D'abord professeur au lycée d'Auch, puis associé aux travaux de Levevier, il entra, en 1859, dans l'administration du chemin de fer du Nord, où il fut chargé du service télégraphique. Ses inventions : *électro-phonie, sifflet électro-automateur, contrôleur d'aiguilles*, etc., sont devenues d'un usage courant. Il a dirigé, de 1880 à 1884, la Société des téléphones. — Son frère, CHARLES, né à Toulouse en 1834, est l'inventeur du chemin de fer monorail.

LARTIUS FLAVUS (Titus), consul romain, qui, le premier, exerça la dictature 498 av. J.-C. Il battit la ligue latine, et résigna ses fonctions au bout de seize jours.

LARTON n. m. Arg. Pain. *Larton brutal*, Pain noir. *Larton saumon*, Pain blanc. *LARTIE*, LARTIR, *LARTILLIE*, *Lartille à plafond*, Plafond, vol-au-vent.

LARTONNIER (to-ni-é — rad. *larton*) n. m. Arg. Boulanger. *l* Vouloir qui dévalise les boulangers.

LA RUE (Pierre ou Pierchon), compositeur de l'école gallo-belge, né en Picardie, et qui vécut à la fin du x^v siècle et au commencement du xvi^e. Élève de Jean Okeghem, il fut chantre de la chapelle de la cour de Bourgogne, de 1495 à 1510. Prêtre, il fut muni d'une prébende à Courtrai, en 1501. Il a composé des messes, des motets, des mottos, dans la forme italienne et des chansons françaises à deux, trois et quatre voix, ou son habileté remarquable dans le contrepoint ne nuit pas à la grandeur du style.

LA RUE (Charles DE), prédicateur et écrivain de la compagnie de Jésus, né et mort à Paris (1613-1725). Il fut professeur de rhétorique au collège Louis-le-Grand, à Paris. Il faut citer ses nombreux ouvrages, plusieurs volumes de *Poèmes latins* d'une facture remarquable (l'un d'eux est sur, les victoires de Louis XIV, a été traduit en vers français par P. Corneille); des tragédies latines : *Agamemnon* et *Agas*, deux tragédies françaises, *Sylla*, qui a été attribuée à Corneille; une édition de *Vergile*, et d'*Horace*, pour la collection ad *usum Delphini*; enfin des *Sermons* et aussi des *Oraisons funèbres*, dont la plus estimée est celle du maréchal de Boufflers.

LARUETTE (Jean-Louis), chanteur scénique et compositeur français, né et mort à Toulouse (1731-1792). Il débute en 1752 à la Comédie-Française à l'Opéra-Comique et à l'Opéra, mais il prit bientôt l'emploi des pères et des garçons, auquel son nom resta attaché. Lorsque l'Opéra-Comique fut absorbé par la Comédie-Italienne, en 1772, Laruette passa à ce dernier théâtre. Là a écrit la musique de plusieurs opéras pour l'Opéra-Comique et à la Comédie-Italienne : *Le Docteur Saugrado*, avec Duni (1758); *L'Heureux Déguisement* (1758); *Le Médecin de l'Amour* (1758); *Cendrillon* (1759); *l'Broque corrigé ou le Mariage du diable* (1759); *Le D'p' général* (1761); *le Guai de chène ou l'écureuil de la France* (1763); *le Deux comètes* (1772). — Sa femme, *Marie-Thérèse Villiet*, née à Paris en 1744, morte vers la fin du xviii^e siècle, se fit entendre à l'Opéra-Comique, à l'Opéra, à la Comédie-Italienne, contribua à la fortune des premiers ouvrages de Grétry, de Philidor et de Monsigny.

LARUETTE (ra-té) n. m. Nom donné aux artistes remplissant des rôles analogues à ceux dans lesquels excellait l'acteur Laruette : *Un excellent LARUETTE*.

LARUDA, déesse qui présidait aux maisons. La plupart des mythographes la confondent avec une *Lara* v. ce mot), nymphe du Tibre, et nicro des larses.

LARUNS, ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 33 kilom. d'Oloron, près du gave d'Ossau; 2.063 hab. Ch. de f. Midi. Mines de zinc, de plomb argentifère; nickel arsenical, marbres. — Le canton a comm. et 5.590 hab.

LARUS (rus) n. m. Genre d'oiseaux palmipèdes, type de la tribu des *larinés*, comprenant une cinquantaine d'espèces réparties sur le globe. (Les *larus* sont, suivant leur taille et leur habitude, appelés goélands et mouettes.)

LARUSSE, comm. de la Gironde, arr. et à 30 kilom. de Baye; 14.187 hab. Elle est connue par son vin, qui se rattache à la Double saintongeaise, et près du Médon, affluent de la Saye; 1.612 hab. Corderie, teinturerie, briqueterie et fabrique de carreaux. Le vignoble donne de bons produits, mais principalement des vins blancs.

LARVA n. m. Méd. Bandage de la face. (Vieux.)

LARVAIRE (vêr) adj. Qui se rapporte à la larve, ou à son état : *Période LARVAIRE*. *Nature LARVAIRE*.

LARVE (lat. *larva*, masque, fantôme) n. f. Forme qu'affectent certains animaux au moment de leur naissance, pendant laquelle ils diffèrent plus ou moins de leurs ascendants et sous laquelle ils demeurent plus ou moins longtemps avant d'atteindre à l'état adulte.

— ENCYCL. Zool. La chenille est la larve du papillon, comme le ver blanc est la larve du hanneton, le téard la larve de la grenouille, etc. Les insectes ne sont donc pas les seuls êtres qui passent par l'état larvaire : nombre de

LARVE même (étymol. qu'à l'art. précéd.) n. f. Antiq. rom. Spectre, revenant.

— ENCYCL. Chez les Romains, les larves passaient pour les spectres d'hommes attachés de quelque crime ou d'une fin tragique. Elles tourmentaient les vivants et en faisaient des sortes de possédés. On se les représentait comme des êtres pâles, à la physionomie effrayante, au visage squelettique articulé. C'est ainsi qu'elles paraissent dans les Attellanes. Quelques bas-reliefs les montrent se livrant à une danse qui est, peut-être, l'origine des danses macabres du moyen âge. — Larves. (Goblet de Bosco-Reale.)

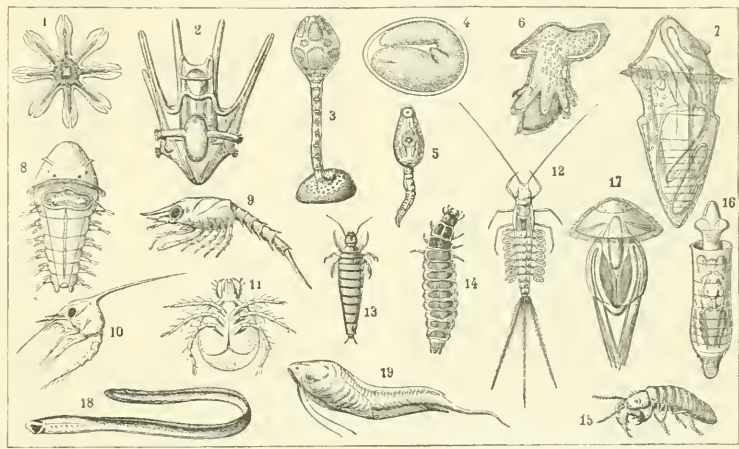


— ENCYCL. Les larves ont une sorte d'appel à l'epicurisme : « Hétons de jouir, voilà ce que nous serons demain. » Le squelette d'argent exhibé dans les festins n'avait pas une autre signification.

LARVÉ, ÉE (du lat. *larvatus*; de *larva*, masque) adj. Se dit d'une variété de malaria, quand les accès sont peu fréquents et se limitent surtout à des névralgies. Ne dit encore de toutes les fièvres qui se présentent sous une forme anormale : *Fièvre LARVÉE*.

LARVÉO ou **CAMPOMORNO**, bourg d'Italie (prov. de Gênes [Ligurie]); 4.192 hab. Filatures.

LARYNGE (de *larve*, et du lat. *colere*, habiter) adj. Qui vit dans le corps des larves : *Parasites LARYNGEOLÉS*.



LARVES 1. Acalèphe; 2. Oursin; 3. Comatule; 4. Bothriocéphale; 5. Douve; 6. Dendroécle; 7. Siponcle; 8. Néréide; 9. Homard; 10. Crabe; 11. Hydroschize; 12. Ephémère; 13. Sitaris; 14. Carabe; 15. Cigale; 16. Dentelle; 17. Brachiopode; 18. Lamproie; 19. Dactylétre. (V. BATRACIENS, CÉPHALÉS, INSECTES.)

poissons, des batraciens, de crustacés, de vers, de mollusques, etc., naissent à l'état de larve. D'une façon générale, les oiseaux, les mammifères et les reptiles sont les seuls animaux qui ne passent point par cet état. Le plus grand des corps de l'œuf ou du corps de la femelle soit vivipare, soit ovovivipare) affectent une forme complètement différente de celle de l'être qu'elles deviendront après une série de métamorphoses.

Les larves des insectes se répartissent en un certain nombre de types fondamentaux. Dans les ordres à métamorphoses dites « incomplètes » (orthoptères, hémiptères), les larves ne diffèrent des adultes que par l'absence d'ailes et l'existence à l'état latent de certains organes, tandis que, chez ceux à métamorphoses complètes (hyménoptères, lépidoptères, coléoptères, etc.), elles ont une allure absolument particulière qu'elles ne perdront qu'après avoir passé par un stade dit « de chrysalide » ou « de nymphe ». Les larves des insectes se distinguent en campodiformes et en éruciformes, etc. Leurs parties constitutives sont toujours essentiellement les mêmes que celles des insectes adultes, au moins pour les antennes, les organes buccaux et les pattes. C'est sous la forme de larve que les insectes les plus parfaits, notamment les coléoptères, vivent le plus longtemps; certains lamellicornes xylophages vivent ainsi jusqu'à cinq ou six années, alors que leur existence adulte ne durera que quelques semaines. Aussi sont-ce toujours les larves qui causent le plus de dégâts à l'agriculture et à l'industrie. Avant de se changer en chrysalides ou en nymphes, les larves se choisissent un abri sûr; beaucoup se font un cocon ou se fabriquent une coque terreuse, ligneuse, etc. V. MÉTAMORPHOSES, et NYMPHE.

— Pathol. Les larves peuvent vivre en parasites chez l'homme et les animaux et y causer de graves désordres. On les trouve dans les voies lacrymales, les narines, les oreilles, l'anus, etc., ou encore dans la peau et le tissu cellulaire sous-cutané. En général, les larves sont expulsées en provoquant des abcès, ou grâce à des moyens mécaniques : éternement, vomissement ou diarrée. Dans les pays chauds les abcès cutanés dus aux larves ne sont pas rares et donnent lieu à des douleurs très vives. De grands lavages des cavités atteintes, l'incision des abcès déterminent rapidement la guérison.

Chez les animaux, les accidents sont plus fréquents mais se terminent encore favorablement.

LARVIFORME (de *larve*, et forme) adj. Qui a la forme d'une larve d'insecte : *Vers LARVIFORMES*.

LARYNGÉ (jê), EE adj. Anat. Qui appartient au larynx : *Muscles, Vers LARYNGÉS*. *Substantiv.* : *Le LARYNGÉ inférieure*.

— Pathol. *Phthise laryngée*, *Laryngite tuberculeuse*.

— ENCYCL. Anat. Les artères *laryngées* sont au nombre de trois de chaque côté.

Les nerfs sont au nombre de deux. Le nerf *laryngé supérieur* est une branche du pneumogastrique. Il donne un rameau à *laryngé externe*. Le *laryngé inférieur* ou *récurrent*, vient de la branche interne du *spinal*, confondu avec le *pneumogastrique*. Il naît dans le thorax, se réfléchit à gauche, sous la crosse de l'aorte, à droite sous la sous-clavière (de là les troubles laryngés dus aux anévrysmes, qui montent vers le larynx, dans le sillon que forme la juxtaposition de la trachée et de l'œsophage).

LARYNGECTOMIE (jêk, mi — du gr. *larynx*, *uggos*, larynx, et *ektomè*, amputation) n. f. Chir. Ablation chirurgicale, totale ou partielle, du larynx.

— ENCYCL. La *laryngectomie* est indiquée dans les cas de tumeurs cancéreuses, dans certaines tumeurs étonnées, et surtout dans le cancer du larynx. La laryngectomie totale a donné de longues survies. La phonation peut être maintenue à l'aide d'un larynx artificiel.

— ENCYCL. La *laryngite* (jê-in, ên) adj. Anat. Qui a rapport au larynx; qui appartient au larynx : *Cavité LARYNGEENNE*. *Médec.* *Tubé laryngée*, Tube dont on se sert pour insuffler de l'air dans les poumons des personnes asphyxiées, des nouveau-nés en état de mort apparente.

LARYNGISME (jissm) n. m. Contraction spasmodique des muscles du larynx, qui produit l'occlusion de la glotte et amène la suffocation.

LARYNGITE (jêr) n. f. Pathol. Inflammation aiguë ou chronique du larynx.

— Art. vétér. *Laryngite*, *Angine laryngée*, inflammation du larynx, généralement compliquée de pharyngite.

— ENCYCL. Pathol. On distingue plusieurs sortes de *laryngites*, suivant qu'elles sont simples, adémateuses, striduleuses ou tuberculeuses.

Les *laryngites* simples sont aiguës ou chroniques. La *laryngite aiguë* survient sous l'influence du froid, d'un effort vocal (*laryngite des chanteurs*), par inhalation de

indes de plomb, et toutes les parties de la chimie animale. Des perfectionnements dans l'emploi des poteries lui valurent une médaille, en 1831. Il a publié : *Abregé élémentaire de chimie organique et inorganique*.

LASSALLE (Enile), lithographe français, né à Bordeaux en 1811, mort à Paris en 1871. D'un crayon ferme et facile, il a reproduit avec fidélité un grand nombre d'œuvres de peintres contemporains, notamment *la Pélerine*, de R. Lehmann; *Chœurs couvants*, d'Alfred Delvoux; *Groupe de jeunes filles*, de C. Landelle; *Sapho*, de Barras; *Nonparle et Vapoleon I^{er}*, de Delacroix; *Cléopâtre*, de Gigoux; *Médée*, *Dante*, de Virgile, de Delacroix; *Chœurs en sort*, d'Alfred Delvoux; *Éprouve*, d'après Breton; *Un des meilleurs ouvriers*; *la Source*; d'après Ingres; et *Faust au sabbat*, d' Ary Scheffer; etc.

LASSALLE (Ferdinand), l'un des fondateurs du socialisme allemand, né à Breslau en 1825, mort à Genève en 1864. Fils d'un riche négociant juif, il mit son éloquence et son talent au service de la cause de Hatfield (v. ce nom), en procès avec son mari, et encourut une condamnation sévère pour calomnies. Condamné à six mois de prison, en 1848, pour sa participation aux troubles démocratiques de Dusseldorf, il publia, après son exil, un *Capital et un Travail*, de Hatfield, une série de travaux d'un caractère philosophique, politique et littéraire; *Philosophie du mécontentement*; *Économie sociale*; *Le système des droits acquis ou Conciliation du droit positif et de la philosophie du droit* (1850), et plusieurs brochures.

Lors du conflit auquel donna lieu la constitution prussienne, il tenta d'organiser un parti ouvrier, dont il fut le programme dans une réunion à Berlin (1862). Condamné encore à la prison, il publia une série de brochures et de discours on le faisait l'auteur d'un système d'associations établies avec l'aide de l'État; *Programme des ouvriers* (1862); *la Science et les Ouvriers*; *les Impôts indirects et la situation de la classe ouvrière*; *le Procès criminel de Lassalle* (1863); *M. Bastiat-Schütz de Delitzsch, le Juifien économique, ou Capital et Travail* (1864). Un catastrophe romane qui vint terminer sa carrière aventureuse. Passionnément épris de la fille d'un diplomate, Hélène de Dönitz, il provoqua en duel son fiancé, Janko de Raocowitz, et fut tué par lui d'un coup de pistolet.

LASSALLE (Jean-Louis), chanteur dramatique français, né à Lyon en 1817. Bon d'une voix belle de baryton, il débuta dans le théâtre. Il entra au Conservatoire, puis alla débiter à Liège dans les *Huguenots*. De là, il tint successivement son emploi à Lille, Toulouse, La Haye et Bruxelles. Il débuta à l'Opéra en 1877, dès *Gaillaume Tell*, puis dans *l'Africain*. Il créa, en 1878, un opéra en un acte, *le Roi de Lahore*, de la Haye et Bruxelles. Il débuta à l'Opéra en 1877, dès *Gaillaume Tell*, puis dans *l'Africain*. Il créa, en 1878, un opéra en un acte, *le Roi de Lahore*, de la Haye et Bruxelles. Il débuta à l'Opéra en 1877, dès *Gaillaume Tell*, puis dans *l'Africain*. Il créa, en 1878, un opéra en un acte, *le Roi de Lahore*, de la Haye et Bruxelles.



Lassalle



Lassalle

toire de Bruxelles, il fit jouer à Weimar un opéra, *le Roi Édouard* (1857), et devint chef d'orchestre de cette cour. Ses œuvres sont nombreuses: *l'Éloge des femmes*, opéra (1850); *le Capitif*, opéra (1868); musique pour les *Nibelungen*, trilogie (1868); *le Roi Édouard*, de Goethe, et plusieurs autres; et un drame de Calderon; deux symphonies; plusieurs cantates; un *Te Deum*; etc.

LASSER (*Id-sé* — dulat, lassare, fatiguer) v. a. Rendre las: *Le travail d'esprit LASSER plus que le travail manuel*, l'Abol.: *C'est parce que le travail LASSER qu'il y a l'arrêt*, (Rigault). — Fig. Excéder, envahir, dépasser: *Les fatigues LASSER l'esprit*, le décourager, vaincre par la continuité de la résistance, etc.: *LASSER la malveillance, la patience*. — S'applique par métaphore aux choses inanimées: *La moisson de nos champs lassera nos faucilles*. MAURICE.

Se lasser, v. pr. Se fatiguer, devenir las: *Je ne lasserai pas. Je ne dégoûterai pas. On se lasser de tout, excepté du travail*, (Lévis). — Se décourager: *Il ne faut point se LASSER de réclamer les droits de l'humanité*, (Chateaub.). — Gramm. Quand, après se lasser, ou met ou infinitif pour complément indirect, on emploie la préposition *à*, si l'on veut seulement désigner l'acte qui cause la lassitude; on emploie de, si l'on veut marquer le désir de cesser l'acte: *On se LASSER plus à rester debout qu'à marcher*; on se LASSER d'entendre toujours les mêmes choses.

LASSER (*Id-sé* — rad. lasso) v. a. Prouvoir au lasso: *LASSER un cheval sauvage*.

LASSERET n. m. Techn. V. LACERET.

LASSERIE n. f. Techn. V. LACERIE.

LASSERRE (Paul-Joseph-Henri de MONZIE), écrivain français, né à Carlat (Dordogne) en 1828, mort à Niort (Dordogne) en 1900. Avocat, rédacteur au « Réveil », puis au « Pays », il se signala par ses tendances religieuses. Œuvres remarquables, d'après ce qu'il raconte lui-même, grâce à l'eau de Lourdes, il s'attacha à faire une croisade en faveur du pèlerinage de Lourdes. Nous citerons de lui: *l'Esprit et le Chair* (1859); *la Pologne et la Catholicité* (1862); *le Triangule selon Renu* (1863); *le Trézième octobre* (1866); *Notre-Dame de Lourdes* (1868), ouvrage qui a obtenu un grand succès; *De la réforme et de l'organisation normale du suffrage universel* (1873); *Bernadette* (1879); *les Episodes miraculeux de Lourdes* (1883). Sa traduction des *Saints Évangiles* (1887) a été mise à l'Index.

LASSEUBE (en béarnais LASSÉOUBE), ch.-l. de cant. des Basses-Pyrénées, arrond. et à 12 kilom. d'Oloron; 2,039 hab. — Le canton a 5 comm. et 4,918 hab.

LASSIEBE (*Id-si-èr*) n. f. Pêch. Syn. de LACIER.

LASSIGNY, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 21 kilom. de Compiègne, sur le Pissot, sous-affluent de l'Oise par la Divas; 863 hab. Fontaine ferrugineuse. Autre dite *Tour Roland*; dolmen; église des xv^e, xvii^e et xviii^e siècles. — Le canton a 22 comm. et 8,541 hab.

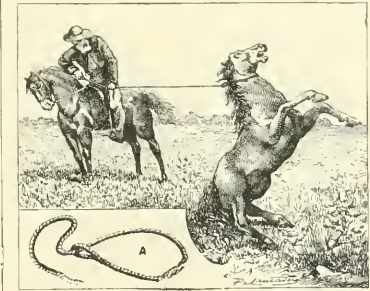
LASSIS (*Id-si*) n. m. Espèce de bourre de soie. l'Etouffe faite avec cette bourre. — Tissu lace.

LASSITHI, LASTHI ou LACHID, massif montagneux de la partie orientale de l'île de Crète, culminant au mont Stavro (2,100 m.). Le centre en est occupé par un lac. Le Lasso hab. Le canton a 5 comm. et 4,918 hab.

LASSITUDE (la-ci-si — du lat. lassitudo, même sens) n. f. Grande fatigue, prostration des forces: *Tomber de LASSITUDE*.

— Fig. Dégoût, ennui: *Le plaisir a ses LASSITUDES*.

LASSO ou LAZZO (*Id-so* — de l'espagn. lazo, lace) n. m. Corde ou langue lanière de cuir, ayant à l'une de ses ex-



Cheval pris au lasso: A, neud coulant du lasso.

trémités un neud coulant ou, plus souvent, une garniture de boules métalliques, et que les habitants de plusieurs contrées de l'Amérique, et spécialement du Mexique, emploient pour enlever les animaux qu'ils chassent. — Lasso (enl.), nom d'un jeu qui consiste à passer, en courant, le neud coulant d'une corde dans un piquet fixé en terre.

LASSON (Adolphe), philosophe allemand, né à Altirslitz (Mecklenbourg) en 1832. Docteur de philosophie à l'université de Berlin, il professe la doctrine hégélienne, rajeu-

nie par les acquisitions récentes des sciences physiques et naturelles, et dans ses ouvrages de philosophie en droit, par les théories de l'École historique. Nous citerons de lui: *l'Église et l'État*, et *Fichte* (1863); *Maitre Eckhart* (1874); *Le christianisme et son droit du peuple* (1811); *Système de philosophie du droit* (1881).

LASSONE (Joseph-Marie-François né), médecin français, né à Carpentras en 1717, mort à Paris en 1788. Il fut médecin de Marie Leczninska, et, plus tard, premier médecin de Louis XVI et de Marie-Antoinette. C'est sur son initiative que fut créée la Société royale de médecine.

LASSOUCHE (J.-P. BOUQUIN de la Souche), dit, acteur français, né à Paris en 1794. Il débuta en 1820 au théâtre Montmartré, puis joua aux Italiens, en Belgique, au théâtre Beaumarchais, à la Gaîté, au Palais-Royal (1858), où, comme plein d'originalité, il se fit longuement applaudir. Il n'eut pas moins de succès aux Variétés à partir de 1877 et y jouait encore en 1898. À la profession de comédien, il joint celle d'auteur dramatique. On lui doit quelques pièces excentriques comme son jeu: *l'Abri de Chailot* (1867); *à chacun son planète* (1873); *en l'absence de la lune* (1876); etc.

LASSOUS, comm. de l'Aveyron, arrond. et à 12 kilom. d'Espalion, près du Lot; 965 hab. Houille.

LASSUS (Roland né) (*Orlando di Lasso*), musicien de l'école gillo-belge de la Renaissance, né à Mons en 1530, selon les uns, en 1524, 1530, 1532, selon d'autres, mort à Brno en 1604. Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, l'emmena en Italie. Par la protection du cardinal-archevêque de Florence, il fut nommé maître de chapelle de Saint-Jean de Latran, à Rome. Rappelé en Belgique par la maladie et la mort de ses parents, il se rendit alors en Angleterre et en France, puis il revint en Belgique, où il fut maître de chapelle du duc Albert de Bavière. C'est à Munich qu'il passa, dans la nuit du 10 au 11 décembre 1581, jusqu'à un jour où un excès de travail le rendit à peu près fou.

Le nombre de ses compositions, messes, motets, psaumes, offices, etc., et dans le sens profane, *lieder*, chansons françaises, madrigaux, etc., est évalué à plus de deux mille. Elles sont remarquables par la pureté de la forme, du style et par la fraîcheur de l'inspiration. — Son fils FERDINAND, mort à Munich en 1609, fit partie de la chapelle du comte Frédéric de Hohenzollern, puis celle du duc de Bavière, dont il prit la direction en 1602. Il a publié un recueil de chansons sacrées, et l'on connaît aussi de lui un *Magnificat* et plusieurs motets. — RODOLPHE, second fils de Roland, mort à Munich en 1625, artiste fort remarquable, fut organiste du duc de Bavière.

On a publié de lui: *Cantiones sacre quatuor vocum*; *Circus symphoniacus*; *Moduli sacri ad convivium suorum 2, 3 et 6 vocum*; *Alphabetum Marianum*; etc.

LASSUS (Pierre), chirurgien français, né et mort à Paris (1741-1807). Nommé à la chaire d'histoire de la médecine légale près la Faculté de Paris, il échangea, cette chaire, contre celle de pathologie externe. On a de lui: *Pathologie élémentaire de la médecine opératoire* (1795); *Pathologie chirurgicale* (1806); etc.

LASSUS (Jean-Baptiste-Antoine), architecte et archéologue français, né à Paris en 1807, mort à Vichy en 1857. Il fut, avec Viollet-le-Duc, inspecteur des édifices religieux de la Seine. Il a restauré le clocher de la cathédrale de Chartres, la nef de celle de Moulins, l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne et, à Paris, les églises de Saint-Germain-l'Auxerrois (1838), de la Sainte-Chapelle (1840-1856), de Notre-Dame de Paris, etc. On a de lui, comme écrivain, une série d'articles dans les *Annales archéologiques* de Delron; la *Monographie de la cathédrale de Chartres* (1842), et un écrit: *Revue de l'Académie des beaux-arts contre l'art qu'il appelle* (1846).

LASSWADE, ville d'Écosse, canté et à 10 kilom. d'Edinburgh, sur l'Esik, petit fleuve côtier qui se jette dans le golfe du Forth; 8,870 hab. Mines de houille. Fonderies de fer et de cuivre; fabriques de tapis.

LAST ou **LASTE** (*last* — du holland. last, charge) n. m. Métrol. Unité de poids, d'environ 2,000 kilogr., en usage dans le nord de l'Europe, pour l'estimation du chargement des navires et des grandes quantités de marchandises.

— Légis. *Last géol.* Droit qui se levait, à Hambourg et en Hollande, sur les vaisseaux étrangers.

LASTEYRIE DU SAILLANT (Charles-Philibert, comte de), publiciste français, né à Drive-la-Gaillarde en 1759, mort à Paris en 1849. Il fonda, en 1814, le premier dictionnaire lithographique ayant existé à Paris. On a de lui: *Traité des notes à l'usage de l'Espagne* (1799); *Histoire de l'introduction des nouvelles à l'usage fin d'Espagne dans les divers États de l'Europe et un coup de Bonne-Espérance* (1802); *Collection de machines*, *Construction d'appareils, etc.*, *enlèvement de l'économie rurale, domestique et industrielle, etc.* (1820-1821); *Méthode naturelle de l'enseignement des langues* (1826); *Typographie économique* (1827); etc.

LASTEYRIE DU SAILLANT (Ferdinand-Charles-Léon, comte de), archéologue et homme politique, fils du précédent, né et mort à Paris (1810-1879). Sorti, en 1827, de l'École des mines, il fut, pendant un an, directeur de l'École de La Faye; à la révolution de Juillet, et fut envoyé, en 1842, par le département de la Seine, à la Chambre des députés. Chaud partisan de la réforme électorale, il fut, après la révolution de Février, envoyé à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative. Il resta contre le coup d'État du 2 décembre 1851, et reprit dans la vie privée. Il se fit connaître par des travaux d'archéologie et de critique artistique, et entra, en 1860, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nous citerons de lui: *Histoire de la peinture sur verre d'après ses*

LA TOUR (Pierre-François de), oratorien français, né et mort sur Paris (1693-1738)...

LA TOUR (Maurice Quentin de), peintre de portraits, né et mort à Saint-Denis (1704-1788)...



Quentin de La Tour.

— Bibliogr. : Champfleury, de La Tour (Paris, 1855); L. Lapauze, les Pastels de M. Q. de La Tour (Paris, 1900).

LA TOUR (Charles-Antoine-Maximilien BAILLET, comte de), général autrichien, d'origine française, né en 1737...

LA TOUR (Victor-Amédée SALLIER, comte de), ministre d'État et maréchal de Savoie, né à Chambéry en 1774...

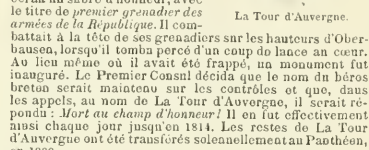
LATOUR (Jean-Baptiste TENANT de), bibliographe français, né dans le Périgord en 1779, mort au Châlard (Haut-Vienne) en 1862.

LATOUR (Louis-Antoine TENANT de), littérateur français, né à Saint-Yrieix en 1808, mort à Sceaux en 1881...

LA TOUR D'AUVERGNE, famille célèbre d'Auvergne, originaire du village de La Tour (V. p. haut)...

LA TOUR D'AUVERGNE (Théophile-Malo CORRET de), officier français, né au château de La Tour de Boissancourt (Bavière) en 1800...

Jonne infernale » qui occupa la vallée de Roncevaux en 1794. Ayant obtenu un congé... LA TOUR D'AUVERGNE s'embarqua pour la Bretagne et fut fait prisonnier en route par un corsaire anglais...



La Tour d'Auvergne.

LA TOUR D'AUVERGNE (Maurice-Edmond-Joseph, comte de), écrivain militaire français, né à Londres en 1796, mort en 1832... LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUALS (Henri-Godefroid Bernard-Alphonse, prince de), diplomate français, né en 1806...

LA TOUR D'AUVERGNE, nom de plusieurs autres personnages de la même famille. V. BOULLEN, et TURKENE.

LATOUR DE SAINT-YBARS (Isidore LATOUR, dit), poète et auteur dramatique français, né et mort à Saint-Ybars (Ariège) (1810-1891)...

LA TOUR DU PIN (oe), village, ville noble de France (Ille-et-Vilaine), qui fut le siège de la maison des Tour d'Auvergne... RENÉ de La Tour du Pin-Gouvernet, né en 1543 à Gouvenet, près de Buis en Dauphiné, mort en 1619...

— PIERRIS II de La Tour du Pin, marquis de La Charce, chef protestant, connu sous le nom de baron des Plantiers... LA TOUR DU PIN (de), famille noble de France (Ille-et-Vilaine), qui fut le siège de la maison des Tour d'Auvergne...

La Charce-Gouvernet, marquis de MONTJORIN et baron de La Fayette, mort sur l'échafaud en 1794. Il fit ses preuves de courage et de bravoure... LA TOUR DU PIN-Gouvernet, comte de Paris, cousin du comte de Gouvenot, né à Grenoble en 1727...

LATOUR-DE-FRANCE, ch.-l. de cant. des Pyrénées-Orientales, arrond. et de 27 kilom. de Perpignan, sur l'Aglu; 1.351 hab. Minéral de fer. Miel dit de Varbonne. Séréniculture. Huile d'olives. Latour-de-France est aussi connue parce qu'elle était en deçà de l'ancienne frontière française...

LATOUR-FOISSAC (Philippe-François oe), général français, né en 1750, mort à Haqueville, près de Poissy, en 1804. Il avait pris part à la guerre de l'indépendance américaine. Général de brigade en 1793, il partit en 1799, pour l'Italie...

LA TOUR-LANDRY (Geoffroy oe), conteur français, mort après 1390. Il composa, en 1372, pour l'instruction de ses filles, un traité moral, recueilli d'anecdotes, d'exemples, d'empreses, de conseils très variés...

LATOUR-MAUBOURG, famille française, descendant des seigneurs de Fay, dans le Vivarais, et qui tire son nom de la terre de Latour en pays de Maunbourg...

LATOUR-MAUBOURG, général et homme politique, né à Grenoble en 1757, mort à Paris en 1831. Député de la noblesse aux États généraux de 1789...

LA TOUR DU PIN-Gouvernet, né en 1730, mort à Paris en 1831. Député de la noblesse aux États généraux de 1789... LA TOUR DU PIN-Gouvernet, né en 1730, mort à Paris en 1831.

LA TOUR DU PIN-Gouvernet, né en 1730, mort à Paris en 1831. Député de la noblesse aux États généraux de 1789...

LATRAN, palais célèbre de Rome, où s'élevait le palais et la basilique de ce nom.

LATRAN (PALAIS DU), palais qui fut, pendant six siècles, à Rome, la résidence des papes. Il était primitivement la demeure de l'antique famille des Laturani...

LA VOISIER (Antoine-Laurent), chimiste français, né et mort à Paris (1743-1794). Il était le fils d'un riche commerçant...
LAVOISIER (Antoine-Laurent), chimiste français, né et mort à Paris (1743-1794). Il était le fils d'un riche commerçant qui lui fit faire un collège Nazarene. Il suivit ensuite les cours d'astronomie de La Caille, fréquenta le laboratoire de chimie de Rouelle, et fut un des auditeurs assidus de Bernard de Jussieu. A l'âge de vingt-trois ans, il remporta un prix à l'Académie des sciences avec son mémoire sur le feu d'artifice d'Antoine Lavoisier. Peu de temps après, il donna au public son Mémoire sur les couches des montagnes, en collaboration avec Guettard; une Analyse des gypses des environs de Paris. En 1768, à l'âge de vingt-cinq ans, il entra à l'Académie des sciences.

Le même année, il devint adjoint du fermier général Baudon et, en 1779, titulaire d'une place de fermier général. Quelques années plus tard, Turgot le nomma inspecteur général des poudres et salpêtres.
Depuis supplanté, aux états généraux de 1789, il devint, en tant que membre, la commission pour l'établissement du nouveau système de poids et mesures. En 1791, il fut nommé secrétaire de la Trésorerie, et proposa, pour la perception des contributions, un plan qui développa dans son traité De la richesse territoriale du royaume de France. Le 2 novembre 1793, sur la proposition de Lavoisier, la Convention décréta l'arrestation de tous les fermiers généraux. Lavoisier vint se constituer prisonnier; le 8 mai 1794, il fut guillotiné avec sa femme et fut exécuté le jour même.

Comme chimiste, la principale découverte de Lavoisier est celle de l'oxygène. A la suite de ses nombreuses expériences, dans laquelle il chauffa du mercure à l'air pendant douze jours et douze nuits, ayant analysé les petits bulles rouges de gaz qu'il obtenait, il annonça que l'air était composé de deux gaz, l'oxygène et l'azote. Lavoisier parvint même à reconstituer l'air ordinaire en mélangeant en proportions convenables les deux gaz qu'il avait isolés. A la même époque, Priestley, en Angleterre, et Scheele, en Suède, arrivaient au même résultat par les mêmes moyens. Mais Lavoisier s'occupant des expériences, reconnut que l'oxygène entre dans la composition des acides et des bases, et ce fait, d'une portée immense, le conduisit à établir, avec Guyton de Morveau, une nomenclature chimique.

Les travaux de Lavoisier, pendant les quelques années qui précéderont sa mort, se portent surtout vers la chimie appliquée à la physiologie. En 1785, il donnait un mémoire publié dans les Annales de la Société de médecine sur la respiration à la respiration n'est pas une simple combustion du carbone, mais il y a aussi de l'hydrogène brûlé, avec formation de vapeur d'eau.
Citons, parmi les autres mémoires qu'il a laissés: Sur la transpiration des animaux; Sur la nature de l'air (1770); Expériences avec le diamant (1772); Lavoisier y prouve la vérité de l'hypothèse de Newton, que le diamant est autre chose que du carbone pur; Sur la calcination de l'étain (1771); Sur la combustion du phosphore et du soufre (1777); Sur la dissolution du mercure dans l'acide nitrique (1777); Sur l'acide carbonique dans l'air (1784); L'Annuaire de chimie; il publia: Expériences sur le platine. Il donna à l'histoire de la Société de médecine de ses Expériences sur l'éther. Enfin, dans le Journal de physique, il publia des Recherches sur l'éclaircissement.

LA VOISIERE (s. f.). Genre de méditerranéennes, type de la tribu des lavosierées, comprenant des arbrustes à petites feuilles imbriquées, à fleurs terminales ou axillaires. (On en connaît cent espèces, de l'Amérique du Sud.)

LA VOISIERÉ, ÉE adj. Qui ressemble ou qui se rapporte à la lavosière. — On dit aussi LAVOSIERÉ, ÉE.

LA VOISIE (s. f.). Tribu de la famille des mélastomacées, ayant pour type le genre lavosier.

LAVOIX (Michel-Henri) littérateur français, né à Nant (Avoyen en 1820, mort à Paris en 1892). Il donna des articles littéraires et critiques au Moniteur, au Journal officiel, à l'Illustration, puis devint conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale, et lecteur à la Comédie-Française. Ses principaux ouvrages sont: Les Arts musulmans; les Peintres arabes (1876); les Monnaies (Légendes arabes frappées en Syrie par les croisés (1877); Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque nationale (1878), etc. — son fils, HENRI-MARIE-FRANÇOIS LAVOIX, né et mort à Paris (1846-1897), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, puis conservateur à Sainte-Geneviève (1882), s'est occupé surtout de critique musicale. Citons de lui: les Traducteurs de Shakespeare en musique (1874); la Musique dans la nature (1873); la Musique dans l'imagerie en Egypte (1878); Histoire de la instrumentation depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours (1878); le Chant, ses principes et son histoire (1881); Histoire de la musique (1883); la Musique française (1890); etc.

LAVOLLÉE (Charles-Hubert), littérateur français, né à Paris en 1823. Il fit partie de la mission Lagrègne en Chine (1843), où il fut nommé administrateur de l'intérieur, puis administrateur de la Compagnie des omnibus à Paris. Il a collaboré à diverses revues et publié: Voyage en Chine (1852); la Chine contemporaine (1860); les Expositions industrielles et l'Exposition universelle de 1867 (1867); l'Ecole centrale des arts et manufactures (1878); les Chinois de fer et l'Enquête parlementaire (1872); le Reforme judiciaire en Egypte (1875); France et Chine (1900); etc.

LAVOLLÉE (Rodé), publiciste français, né à Paris en 1842. Il devint rédacteur au ministère des affaires étrangères, puis consul général hors cadre (1880). On lui doit les ouvrages suivants: L'Industrie en France au XIX^e siècle (1869); Channing, sa vie et sa doctrine (1876); les Classes ouvrières en Suisse (1882); les Classes ouvrières en Europe (1883), couronné par l'Académie française; le Bilan de la politique coloniale (1887); Essais de littérature et d'économie (1889); Les manufactures (1892); etc.

LAVOÛTE-CILHAC (s. f.). Ch.-l. de cant. de l'Haute-Loire, ar rond, et à 21 kilom. de Brioude, dans une pres-

qu'il formée par l'Allier, au confluent de l'Avène; 704 hab. Commerce de bestiaux et de rouenneries. Ancienne église des bénédictins. — Le canton a 13 comm. et 7,526 hab.

LAVOÛTE-SUR-LOIRE, comm. de la Haute-Loire, ar rond, et à 3 kilom. du Puy; 828 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Le défilé que forme le fleuve, entre Le Puy et Lavoûte, est très pittoresque.

LAVRADE (s. f.). Genre de violacées, comprenant des arbrustes éricoides à feuilles glabres, à fleurs rosées ou violacées, disposées en élégantes grappes terminales. (On en connaît six espèces, du Brésil.)

LA VRIILLIÈRE (LOUIS PHÉLIPPEAUX, comte de SAINT-FLORENTIN, marquis de CHATEAUNEUF et DE), homme d'Etat français, né en 1672, mort en 1725. Il devint commandeur secrétaire des ordres du roi, et, en 1715, ministre de la maison du roi et secrétaire du conseil de régence. — Son fils, LOUIS, né en 1705, mort en 1777, fut adjoint à son père pour les affaires administratives d'un grand nombre de provinces, et, en 1743-1749, il devint ministre de la maison du roi. En 1747 il fut créé duc de la Vrillière. Il eut de nombreuses lettres de cachet, et fut disgracié par Louis XVI.

LAVROF (Pierre-Lavrovitch), savant et socialiste russe, né à Melekhovo (Pskov) en 1823, mort à Paris en 1900. Il professa les mathématiques supérieures à l'école d'artillerie de Saint-Petersbourg, puis des mathématiques et des sciences philosophiques, devint le principal rédacteur du Dictionnaire encyclopédique russe, et fit des conférences. Il fut déporté dans le gouvernement de Volodga, d'où il envoya à la Semaine sainte, en 1875, le nom de MIRON, des Lettres historiques dont le retentissement fut considérable. En 1870, il parvint à s'échapper, se rendit à Paris, à Bruxelles, à Londres, et devint alors un adepte des sociétés d'association. En 1882, et dirigea deux revues socialistes: le Messager de la volonte pour le peuple; et Matériaux pour l'histoire du mouvement socialiste (1893-1896). Il avait donné à son système de philosophie sociale le nom d'anthropologisme. Ses principaux ouvrages sont: Histoire des sciences positives (1866); Essai sur l'histoire de la pensée (1895); Quelques survivances dans les temps modernes (1896).

LAVURE n. f. Eau qui a servi à laver quelque chose: Lavure de vaisselle. — Fam. Lavure de vaisselle, Bouillon, potage trop étendu d'eau, fade, insipide.

LAVURE DE CHAIR, Eau sanguinolente qui a servi à laver les chairs saignantes, et qui se détache des feuillets des bouchers d'or. — Moutin aux lavures, Cuvier au fond duquel est un moulin de fer ou de fonte, qui sert à laver l'or et l'argent. — Terres de lavure, Matières qui ont servi à laver l'or, et dont on lave les débris pour en retirer les parcelles d'or ou d'argent qui peuvent s'y trouver encore. Lavure de plomb, Métal qui s'est répandu sur les bords d'une table de plomb que l'on coule.

LAW (John de LAURISTON) [la forme Laws, usuelle en Ecosse, a donné la prononciation Law, habituelle en France] banquier écossois, contrôleur général des finances de France, né à Edimbourg, en 1711, mort à Nesvise en 1729. Fils d'un orfèvre banquier, il montra une aptitude précoce pour le calcul, étudia à Edimbourg, vint à Londres, d'où, condamné à mort, puis à la prison perpétuelle pour avoir tué en duel John Wilton, se réfugia en France, et fut nommé contrôleur en 1695. Il étudia la banque à Amsterdam, parcourut l'Europe, et proposa à tous les gouvernements une nouvelle organisation du crédit, et développa ses projets dans deux Essais, publiés à Edimbourg (1701-1709). Partout écouté, même à la cour de Louis XIV, il captiva l'attention du duc d'Orléans, et, quand celui-ci fut devenu régent, obtint l'autorisation de fonder à Paris, à titre d'établissement de crédit, et développa sa Banque générale (1716). Cotto tentative ayant échoué, Law obtint la concession de tous les revenus publics, créa la Compagnie d'Occident (1717), qui recevait pour vingt-cinq ans le monopole du commerce dans l'Amérique du Nord. Enfin, en 1718, la banque devint Banque royale. Law fonda les compagnies du Sénégal, des Indes occidentales et de la Louisiane sur la Compagnie d'Occident, qui fut dénommée Compagnie perpétuelle des Indes (1719); il acheta la concession de la fabrication des monnaies, les fermes et les offices des receveurs généraux. Chaque un des progrès était accompagné d'une nouvelle émission de billets, et de ce fait les revenus publics, qui Law, qui promettait de payer la dette de l'Etat, fut nommé contrôleur général (1720). Mais, après un accroissement effréné, la baisse se produisit bientôt: l'exagération du nombre des actions amena leur dépréciation. Ni le crédit ni le bon sens ne réussirent à empêcher, et ne purent prévenir le désastre. Law s'enfuit en Belgique, d'où il passa en Danemark, en Angleterre, enfin en Italie. Ruiné lui-même par son système, Law ne cessa de croire à l'excellence de ses idées: il croyait que la richesse nationale et l'abaissement des espèces, que le numéraire peut être non seulement représenté, mais remplacé par le papier-monnaie, et que celui-ci peut être multiplié à volonté par les gouvernements. Il révéla à la France la puissance du crédit, mais détourna pour longtemps les hommes d'Etat d'essayer l'organisation pratique

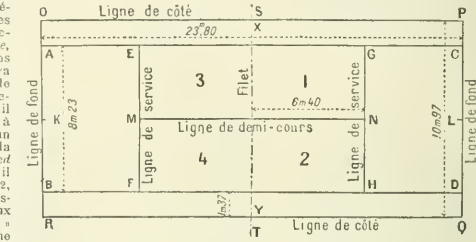
LAW William-Arthur, auteur dramatique anglais, né près de Cromer (Norfolk) en 1844. Il entra dans l'armée en 1864 et servit en Birmanie. Il se fit ensuite acteur et joua, à partir de 1872, sur diverses scènes de province. Enfin, en 1881, il devint auteur dramatique, et donna, entre autres comédies: a Night surprise; the Happy Return; After long years; the Judge; the Magic Opal; the Ladies' Idler; the Sea Flower; etc.

LAWFIELD, village de Belgique, dépendance du camp de Vytinghen (prov. de Limbourg), à 6 kilom. de Maestricht. Victoire du maréchal de Saxe sur le duc de Cumberland pendant la guerre de succession d'Autriche (1747); succès des Français en 1794.

LAWIE (La-ou-f). n. f. Genre de podostémacées, comprenant des herbes flottantes, à tiges et feuilles aérées, à fleurs hermaphrodites pédonculées. (On en connaît sept espèces, de l'Inde.)

LAWN-TENNIS (pron. angl. la-ou-ten-tennis — mot angl. de lawn, pelouse, et tennis, jeu de paume) n. m. Jeu de balle qui se joue à l'aide de raquettes sur un emplacement spécialement aménagé, divisé en deux parties par un filet.

EXERCICE. Le lawn-tennis provient du vieux jeu français la longue-paume. Il a été introduit en Angleterre et ré-



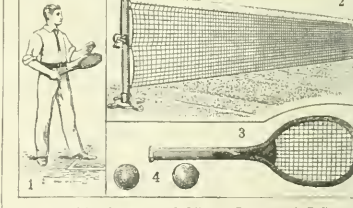
Lawn-tennis: cours pour partie à deux, trois ou quatre joueurs.

glementés vers 1874 par un officier anglais, Wingfield, qui lui donna le nom de « sphairistik », abandonné depuis pour celui de lawn-tennis.

On joue au lawn-tennis sur un sol aplani, qui se nomme courts. Pour tracer un court, on détermine la ligne ST, dite « ligne de filet ». A chaque extrémité, à une distance de 11m.90 et parallèlement, on trace les lignes de fond A et CD, dont les extrémités vont rejoindre les lignes de côté AC et BD. De chaque côté du filet, à 6m.40, se trouvent les lignes de service EF et GH. Les lignes EG et FH se nomment « lignes de côté de service », et la ligne MN « ligne de demi-court ». Le filet doit être tendu à 1m.06 1/2 aux extrémités et à 0m.91 1/2 au centre.

On joue au lawn-tennis un contre un (partie simple) ou deux contre deux (partie double). On peut le jouer aussi à trois, deux contre un.

Pour une partie simple, on joue sur l'emplacement délimité par les lignes du rectangle ABCD, pour la partie



1. Position du servant; 2. Filet; 3. Raquette; 4. Balles.

double, on joue dans le grand rectangle OPOP. Les deux espaces rectangulaires compris entre les côtés du petit rectangle et ceux du grand sont réservés à la défense.

Comme accessoires, deux poteaux placés aux points X et Y, pour soutenir le filet, des balles et des raquettes. Les balles sont en caoutchouc recouvert de flanelle, elles doivent avoir de 0m.063 à 0m.065 de diamètre et un poids de 53 à 58 grammes.

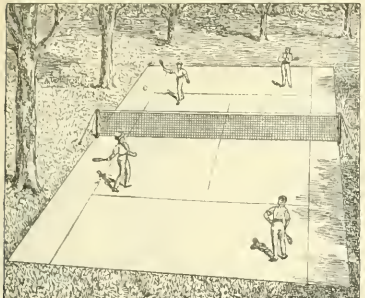
Les joueurs se divisent en deux camps et tirent au sort pour désigner le camp qui servira le premier la balle. Le servant du camp d'attaque se place sur la ligne de fond et doit tout d'abord envoyer la balle dans un dos rectangles 1 et 4 qui se trouvent dans le camp de la défense, de l'autre côté du filet.

Il y a faute si la balle tombe en dehors ou ne passe pas la ligne. En cas de faute, le servant a droit à une seconde balle. Si l'ennemi, après avoir touché la balle, se place sur la ligne de fond, l'adversaire marque un point. Si l'adversaire ou le joueur ne réussit pas à renvoyer la balle par-dessus le filet, le servant marque le point. Le jeu se continue, les adversaires se renvoyant la balle, soit de volée, soit après lui avoir laissé toucher terre une fois, jusqu'à ce qu'un d'eux ne puisse lui faire franchir le filet ou l'envoyer en dehors des limites. Les deux joueurs servent alternativement, après chaque faute, en passant de gauche à droite, ou réciproquement.

Le premier point gagné par l'un ou l'autre joueur est compté 15, le second 30, le troisième 40, le quatrième 45. Les deux joueurs arrivent successivement à 40, ils s'appellent à deux, et le point suivant se compte avantage. Si le même joueur gagne encore le point, il gagne le jeu; si le perd, les deux joueurs reviennent à deux, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un joueur gagne deux points de suite. On change de camp à chaque partie, sauf convention contraire.

La partie, ou « set », se compose de six jeux; le joueur qui gagne le premier « six jeux » gagne la partie, à moins que l'on ait convenu de faire des avantages de jeu. On joue quelquefois aussi la partie en points (en 26, 52 ou 72

points généralement). Chaque faute compte alors un point ; on change de service tous les six points.
Le joueur doit effectuer de faire raser le filet à la balle, ou l'évoquer avec une force telle qu'il soit impossible de la rouvoyer (de la reprendre). Le placement de la balle



Lawn-tennis.

et l'art de la couper (la rouvoyer de telle manière qu'en touchant la soi elle rebondisse de travers) ; le jeu de volée, qui consiste à rouvoyer la balle avant qu'elle ait touché terre ; le jeu de chandeloues ou de « lobs » (envoyer la balle perpendiculairement par-dessus la tête de l'adversaire), donnent une grande variété au lawn-tennis.

LAWRENCE, nom de nombreux comtés des États-Unis : comté de l'État d'Alabama, sur la rive gauche du Tennessee ; 25,000 hab. Ch.-l. *Moulton*. — Comté de l'État d'Arkansas ; 10,000 hab. Ch.-l. *Smithville*. — Comté du territoire de Dakota ; 15,000 hab. Ch.-l. *Deadwood*. — Comté de l'État d'Indiana ; 19,000 hab. Ch.-l. *Bedford*. — Comté de l'État d'Illinois ; 14,000 hab. Ch.-l. *Lawrenceville*. — Comté de l'État de Kentucky ; 15,000 hab. Ch.-l. *Lovins*. — Comté de l'État de Missouri ; 18,000 hab. Ch.-l. *Mountain Vernon*. — Comté de l'État d'Ohio ; 40,000 hab. Ch.-l. *Ironton*. — Comté de l'État de Pensylvanie, Ch.-l. *New-Castle*, comté de l'État de Tennessee, Ch.-l. *Lawrenceburg*.

LAWRENCE, ville des États-Unis (Massachusetts) comté d'Essex), sur le Merrimack ; 41,654 hab. Grandes filatures, tissages de la laine et du coton, fonderies, ateliers de construction, papeteries. Établissements scolaires renommés. — Ville de l'État de Kansas, ch.-l. du comté de Douglas ; 9,997 hab. Siège de l'université de l'État.

LAWRENCE (Stringer), général anglais, né en 1697, mort à Paris en 1743. Il servit à Gibraltar, en France, et fut envoyé dans l'Inde, en 1748, pour combattre les projets de Duplex. Il organisa une armée et forma Clive. Son succès le plus considérable, la reddition de l'île de Seringapatam (1757), porta un coup fatal à la politique de Duplex et aboutit un an après, à la prise de Trichinopoly.

LAWRENCE (Thomas), portraitiste anglais, né à Bristol en 1769, mort à Londres en 1830. Protégé et élève de Reynolds, il peignit, en 1789, à peine âgé de vingt ans, la célèbre actrice miss Farench.

En 1791, il fut nommé associé honoraire de l'Académie, puis, à la mort de Reynolds, premier peintre du roi. Le portrait en pied de miss Siddons (1797) porta à son comble sa réputation. De tous ses portraits, le plus réussis sont ceux de *Baring*, de lord *Aberdeen*, de lady *Cooper*, de miss *Arbutnot*, de la duchesse de *Sutherland*, de la comtesse *Gower*, de *Ellis*, la marquise de *Londonderry*, etc.

George IV le chargea de peindre, pour la galerie de Windsor, les portraits des acteurs principaux de la journée de Waterloo : *Wellington*, *Blücher*, *l'empereur Alexandre*, le roi de *Prusse*, etc. Durant le voyage qu'il dut pour cela faire en Europe, il peignit, en outre, le pape *Pie VII*, le duc de *Saxe-Cobourg* et le duc de *Berry*, etc. George IV donna à Lawrence un collier avec un médaillon d'or, comme jadis Charles I^{er} avait fait pour Rubens. Lawrence fut président de l'Académie royale de Londres, membre de celles de Florence et des États-Unis.

LAWRENCE (William), chirurgien anglais, né à Cirencester, Gloucestershire, en 1756, mort à Londres en 1837. Il s'est attaché à propager les réformes médicales, les idées nouvelles, en attaquant avec vigueur les préjugés de ses confrères. Citons de lui : *Traité des hernies* (1807) ; *Leçons de physiologie, de zoologie et d'histoire naturelle* (1812) ; *Traité de l'écoulement des vétérines* (1810) ; *Traité des maladies des yeux* (1841), etc.

LAWRENCE (Sir Henry Montgomery), général anglais, né à Ceylan en 1806, mort à Lucknow en 1857. Entré au service de la compagnie des Indes, il devint, en 1837, commissaire général à Aoudh. A peine établi à Lucknow, il eut à réprimer le soulèvement desipayas. Malgrés son énergie, il ne put arriver à les disperser, et fut tué dans la lutte.

LAWRENCE (John Laird Laird), frère du précédent, gouverneur général de l'Inde, né à Richmond (Yorkshire) en 1811, mort à Londres en 1879. Il entra dans le service civil de l'Inde, et succéda en 1851 à lord Elgin comme gouverneur général de ce pays. Malgrés son énergie, il ne put arriver à les disperser, et fut tué dans la lutte.

LAWRENCEBURG, ville des États-Unis (Indiana), ch.-l. du comté de Dearborn, sur la rive droite de l'Ohio ; 4,800 hab.

LAWRENCÉLLE (l6-ran-sé-llé — de *Lawrencel*, sav. angl. n. f. Genre de composées inulées, comprenant des herbes communes, dont l'espèce type croit en Australie.

LAWRENCE-STATION, ville des États-Unis (New-York) (comté de Queens, Long-Island) ; 15,000 hab. Villas.

LAWRENCITE (l6-ran-sit') n. f. Protoclinoire naturel de fer.

LAWROWITE (la-vo-rit') n. f. Silicate naturel appartenant au genre pyroxène.

LAWSONIE (l6-so-ni') n. f. Bot. Syn. de MENÉN.

LAXATIF, IVE (du lat. *laxare*, syn. *laxatum*, relâcher) adj. Se dit des médicaments qui débarrassent le canal intestinal sans irriter la localité où ils opèrent ; qui facilitent les selles, qui purgent légèrement. *Un tisane laxative*. — Substantif, au masc. Un LAXATIF.

— **ENCYCL.** On admettrait que les *laxatifs* surtout aux vieillards et aux enfants. Les plus usités ont pour base les matières suivantes : caroube, cascarron, casse, chlorure, huiles douces, manne, maniole, miel, pruneaux, tamarin, crème de tartre, magnésie calcinée, sel de Sedlitz, etc.

LAXENBOURG, bourg d'Autro-Hongrie (Basso-Autriche [cercle de Baden]), sur le Schwechat ; 1,126 hab. Palais des deux empereurs d'Autriche. Un traité de paix de commerce y fut signé, en 1725, entre l'Espagne et l'Autriche.

LAXIFLORE (du lat. *laxus*, lâche, et *flos*, fleur) adj. Bot. Dont les fleurs sont très écartées des tiges des autres.

LAXIFOLIÉ, ÊTRE (du lat. *laxus*, lâche, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont écartées des tiges des autres.

LAXISPIRE (*spir*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes (famille des limacés), comprenant des formes fossiles dans le crétacé américain.

LAXITÉ (du lat. *laxus*, lâche) n. f. État de ce qui est lâche, distendu : La LAXITÉ d'une corde.

— **PATROL.** Relâchement d'un tissu : La LAXITÉ de la peau.

LAXMANNIE (la-kma-ni) n. f. Genre de lilacées johnsoniées, comprenant des herbes vivaces à tiges rameuses, à feuilles étroites, à fleurs en capitules, dont on connaît huit espèces australiennes.

LAXMANNITE (la-kma-nit') n. f. Phosphochromate naturel de plomb, dont la formule est (Pb, Ca)²⁺(PO⁴)²⁻, que l'on rencontre en petits cristaux verts monocliniques.

LAXOU, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 2 kilom. de Nancy, sur la Moselle, convoité par un bord de la forêt de Haye ; 3,725 hab. Carrieres ; mines de fer, fabrique de suif, Asile d'aliénés à Maréville.

LAY, petit fleuve côtier du dép. de la Vendée, formé par la réunion du Grand et du Petit Lay, navigable sur un parcours de 10 kilom., e. aval de Beaulieu, près Mareuil. Le cours inférieur (10 kilom.), entre le port de Moricy et l'embouche, sert à la navigation totale, et à 25 kilom. de Paris (1761, mort à Bellevue (Seine) en 1833. Il débuta, en collaboration avec son ami Legouvé, par la comédie du *Nouveau Narsisse*, reçue et non représentée au Théâtre-Français (1786). Logouvé éclata la Révolution. Laya s'éprit d'abord des idées nouvelles, et fut représenté avec un grand succès à la tragédie de *Jean Calas* (1791), qui décevait le fanatisme religieux. Mais les excès jacobins le rebutèrent. Sa pièce *L'Ami des lois*, jouée en 1793, interdite par la Commune, fut une médiocre tragédie, mais un acte de courage civique. L'auteur y prenait à partie Robespierre, Marat et les jacobins. Empisonné, mais délivré par le 9-Thermidor, il continua à écrire pour le théâtre, sejourna à Dresde avec du Duc de la Rocheaumont, ministre plénipotentiaire en Saxe. De retour en France, il fut professeur dans plusieurs lycées, puis succéda à Bellille à la direction de l'Académie de Paris. Laya mourut à Paris (1811-1872), fut bibliothécaire du palais de Fontainebleau, et termina sa vie par le suicide. Il a écrit, soit seul, soit en collaboration avec Ancelot, Bayard, Prémyné, etc. un assez grand nombre d'ouvrages, mais sans succès, mais on l'on trouve beaucoup d'habiles scénaristes. — *Maître* anonyme (1842) ; *L'Etourneau* (1844) ; *Un Coup de lanquenet* (1847) ; *Les Cours d'or* (1854) ; *Le Duc Job* (1859), qui eut un grand succès à la Comédie-Française ; *Les Héritiers* (1862), etc.

LAYA-BANSI n. m. Flûte à Layabansi. Embouchure transversale, percée de sept trous et en usage dans l'Inde.

LAYAMON, prêtre anglais d'Erncely-sur-Severn, qui vivait dans la dernière partie du xii^e siècle. Sa traduction en vers du *Brut d'Angleterre*, de Wace, indique exactement la période à laquelle vivait Layamon. Mais sans ne firent qu'un pour former une nouvelle langue qui devint l'anglais. L'œuvre de Wace était déjà une traduction anglo-normande de l'*Histoire des Bretons*, de Geoffroi du Monmouth. *Le Brut de Layamon* fut édité, en 1847, par Sir Frederick Madden.

LAYARD (Anstin-Henri), homme d'Etat et assyriologue français, né à Paris en 1810, mort à Londres en 1884. D'une famille française, il visita l'Italie et se fixa, en 1832, en Angleterre. Il partit, en 1839, pour l'Orient, étudia les ruines de Ninive que Botta venait d'explorer pour le compte du gouvernement français. Il obtint de l'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Stratford de Redcliffe, les fouds

qu'il permit de mettre au jour, au village de Birs-Nimroud, les restes des palais de Ninive (1845) ; il continua à explorer ces débris jusqu'en 1849. Attaché à l'ambassade à Constantinople en 1852, il fut, cette même année, nommé par lord Russell sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, et élu, à Aylesbury, membre de la Chambre des communes. Il fut sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Palmerston (1861-1862) ; ministre des travaux publics (1868), ambassadeur en Espagne (1869) et enfin à Constantinople (1877), et se retira en 1878. On lui doit, entre autres ouvrages : *Ninive et ses ruines* (1849) ; *Inscriptions en caractères cunéiformes des monuments assyriens découverts par Layard* (1851) ; *Découvertes faites dans les ruines de Ninive et de Babygone* (1853).

LAYBACH (ital. *glubbina*), ville d'Autro-Hongrie, ch.-l. de la Carniole, sur le *Laibach*, sous-affluent du Danube par la Save ; 29,615 hab. Cathédrale du xviii^e siècle ; ruines de l'ancien château au Schlossberg. Industrie active : filatures, tissages, fabriques de toile et du dentelles. Commerce important avec les pays de la haute vallée de la Save. Laybach tient la place de l'ancienne *Emona*, pillée au temps des invasions hunniques. Elle est, depuis le xviii^e siècle, capitale de la Carniole, et servit de chef-lieu, de 1809 à 1814, aux Provinces illyriennes administrées par Napoléon I^{er}. A Laybach se tint, en 1821, un des congrès de la Sainte-Alliance. (V. l'art. suiv.)



Armes de Laybach.

Laybach (congrès) n. A la suite de la révolution constituante napolitaine (juin, 1820), des conférences avaient eu lieu à Troppan (1820), et à Anvers (1821), sous la présidence de la Sainte-Alliance (27 sept-24 nov. 1820), sans qu'il fût pris de résolutions définitives. Sur l'initiative de Metternich, les souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie, se rencontrèrent alors à Laybach avec lord Clancillon, plénipotentiaire anglais, Blacas, les Français et le comte de France, avec le grand-duc de Naples, recut l'invitation et obtint de son Parlement l'autorisation de s'y rendre (juv. 1821). Metternich proposa cette intervention autrichienne, destinée à rétablir l'ancien ordre de choses. Les représentants de l'Angleterre refusèrent hautement, mais approuvèrent ce secret ; ceux de la France adhérent sans réserves. En conséquence, une armée autrichienne de 52,000 hommes, commandée par Frémont, passa la frontière napolitaine et rétablit Ferdinand comme roi absolu. Le congrès s'ouvrit le 12 mai 1821, en publiant un manifeste pour expliquer son but.

LAYE n. f. Musiq. et techno. V. LAIE.

LAYER (lé-é) — rad. *laie*. Conserve du préférence l'y devant un e muet. Prend un i après l'y aux deux premiers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du sub. *Vous layez. Une voix layez*, v. a. Eau et fer. Marquer les bois qu'on doit laisser debout sans un abatis. Tracer une ligne, un chemin d'après une forêt.

— **CONSTR.** Dresser avec la laye les parements des pierres. « On dit aussi *BRETER*, et *BRETFELER*. »

— v. n. Navig. luy. Arrêter, cesser de ramer.

LAYETIERE ou **LAYETIERE** (lé-té-ri) n. f. Profession du layetier, commerce de layettes.

LAYETIER (lé-té-ri) — rad. *layette*) n. m. Celui qui fabrique des coffres, des caisses. *Le Layetier-emballeur*, celui qui fabrique des coffres pour emballage et se charge d'emballer les objets.

LAYETTE (lé-té') — rad. *laie*) n. f. Mobil. Tiroir d'un meuble dans lequel on serre des papiers. « Caisse pour emballage. *Coffret* de bois fort léger, et, plus particulièrement, Coffret où l'on conserve des papiers dans les archives. *Contenu* d'un tiroir, d'un coffret.

— **CONSTR.** Essieux des linges et vêtements destinés à un enfant nouveau-né.

— Musiq. *Touché mobile* qui ferme les trous du bourdon d'une musette.

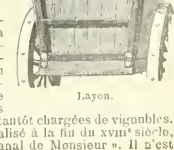
— **ENCYCL.** Archéol. On entendait autrefois par *layettes* les coffres de petit taille qui servent à ranger du linge ou des vêtements, et l'on étendait le nom aux tiroirs des meubles qui pouvaient remplir le même office. On appela plus tard « layettes » les planchettes qui rentrent dans l'épaisseur d'une table, d'un bureau ou d'un cabinet, et qui se tirent à volonté. Le mot ne s'est conservé que pour désigner les *layettes* du trésor des chartes, boîtes — par opposition aux registres — contenant les chartes isolées les plus importantes des archives de la Couronne, aujourd'hui conservées dans des cartons, aux Archives nationales.

LAYER (lé-é-ur) — rad. *layer*) n. m. Argot chargé par l'Administration forestière de tracer des laies à travers les bois, afin que l'on puisse y faire un abatis. *Ouvrier qui marque au marteau les arbres à conserver dans un abatis.* *Ouvrier qui exécute la laie.*

LAYLA (lé-la-l) interj. Vénér. Cri que fait entendre le piqueur, pour empêcher les chiens de moutte de prendre le change.

LAYON (lé-ôn — rad. *laie*) n. m. Sentier de classe, pratiqué dans les tirés, pour faciliter la marche des tirés.

LAYON (lé-ôn — pour L'AYON de l'art. et de *ayon*, pour *hayon*) n. m. Techn. Partie en forme de pont qui ferme en arrière une voiture de démantèlement, un tombereau, et qui peut se baisser à volonté. « On dit aussi *AYON*. »



Layon.

LAYON, rivière de Maine-et-Loire, affluent des Deux-Sèvres, à 4 kilom. et demi d'Argenton-Château, le Layon coule de Coucourson à Chalon-sur-Loire, et traverse enroulé au milieu de rochers tantôt abruptes et sauvages, tantôt chargés de vignobles. Cours 90 kilom. environ. Canalisé à la fin du xviii^e siècle, le Layon prit le nom de « canal de Monsieur ». Il n'est plus utilisé aujourd'hui.

des pelettes de genre, surtout de Toniers. Les maîtres français... Noël-Nicolas Goussier, Watton Oudry, Paris, 1739...

LEBAS Philippe-François-Joseph, homme politique français, né à Prévins (Pas-de-Calais) en 1765, mort à Paris en 1794. Député du Pas-de-Calais à la Convention...

LEBAS (Philippe), antiquaire et philologue, fils du précédent, né et mort à Paris (1794-1860). Il servit, sous l'Empire, dans la marine, et fut chargé, de 1820 à 1827, de l'éducation du prince Louis-Bonaparte...

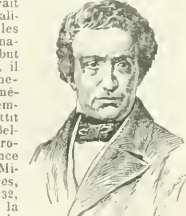
LEBAS Louis (1782-1857). Second grand prix de Rome en 1806, il exposa, en 1810, l'Intérieur d'une salle décorée pour l'Opéra. Peu après, il fut nommé inspecteur des travaux de la Bourse...

LEBAS Jean-Baptiste-Apollinaire, ingénieur français, né dans le Var en 1797, mort à Paris en 1873. Il entra à l'École polytechnique en 1816, passa ensuite dans le génie naval, organisa, en 1823, la flottille chargée de bloquer Barcelone...

LEBASILLE (et non LEBASILLA), f. m. Genre d'algues d'algues corallées, famille des Chloridées, comprenant sept espèces propres à l'Amérique du Sud...

LEBAUD (Pierre), historien français, mort à Laval en 1505. Il écrivit, à la requête de Jean de Derval, seigneur de Château-Giron, dont il était secrétaire (1480), une Histoire des armées et princes de Bretagne...

LEBECKE, comte de Belgique (Flandre-Orient, 1. arrond. admn. et judic. de Termonde, 7.397 hab. Tanneries. — LEBEAU (Charles), historien français, né et mort à Paris (1791-1772)...



Joseph Lebeau.

LEBEAU (Jean-Louis-Alexis), homme d'Etat belge, né et mort à Hiny (1794-1865). Jovot, puis journaliste, il fut un des promoteurs de l'Union, association nationale de 1828...

LEBÈCHE (de-ki - de Lebeck, sav. allem.) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbustes inermes ou spinéscentes, à feuilles saphyllées ou trifoliolées, dont on connaît vingt-cinq espèces.

LEBEDOS, ville de l'Asie Mineure (Ionie), sur la mer Egée, au N. de Colophon, célèbre dans l'antiquité par ses fêtes en l'honneur de Bacchus.

LE BEL (Joseph), chroniqueur français, né vers 1260, mort en 1370. Fils de Gilles Le Bel (Le Beal), évêque de Liège, chroniqueur de Saint-Lambert dans cette ville...

LE BEL (Joseph-Achille), chimiste français, né à Péchellbrunn (Alsace) le 1847. Ancien élève de l'École polytechnique, il fut préparateur de Balard (1871), puis de Wurtz (1872)...

LEBERON ou LUBERON, chaîne calcaire des Alpes françaises, dans la vallée de la Durancé au S. et celle du Colon au N., longue d'environ 65 kilom., et qui culmine à 1.125 mètres.

LEBERT (Hermann), son véritable nom Ludwig Waldolcili Altstadt, né à Breslau en 1813, mort à Bex en 1878. Installé d'abord à Bex, en Suisse, il alla résider à Paris de 1847 à 1853...



Lebes.

LEBLANC (Nicolas), chimiste français, né à Vovry-le-Pré (Cher) en 1742, mort à Sait-Saint-Des en 1806. Il exerçait depuis quelque temps la médecine, lorsqu'un accident comme chirurgien à la maison du duc d'Orléans (1780), il se rendit à Paris...

LEBLANT (Edmond-Frédéric), archéologue français, né et mort à Paris (1818-1897). Il s'attacha à des recherches d'archéologie et d'épigraphie chrétiennes, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1867.

LEBON ou LEBBA, bourg du littoral de la Tripolitaine, située à l'E. de Tripoli, non loin des ruines de l'ancienne Leptis Magna. Quelques bateaux anglais y viennent, mais sans aucun chargement d'algues.

LEBON, lieu où les Arabes de l'antiquité prédisaient qu'ils feraient leurs sacrifices, d'après Hérodote. — LEBOU (de) ou LEBIA (de) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des Lebiidés, comprenant près de trois cents espèces, répandues sur tout le globe...

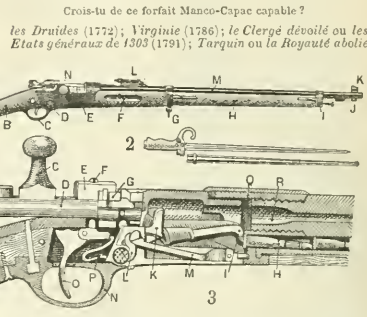
LEBONIN (de) ou LEBIA (de) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des Lebiidés, comprenant près de trois cents espèces, répandues sur tout le globe, excepté en Malaisie et en Australie.

LEBLOND (Alfred de Vigny), poète et romancier français, né à Paris en 1791. Il exposa, des 1874, un tableau: l'Assassinat de Le Pelletier de Saint-Farge par le garde Pail. Puis un vit successivement de lui le Compte (1877) et le Héritier (1878)...

LEBLOND (Jacques Christophe), minéralogiste et graveur français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Mein en 1667, mort à Paris en 1741. Il inventa, en 1737, la gravure en couleurs. Son procédé consistait dans l'usage d'aiguilles sur lesquelles on creusait chacune d'elle un sillon qui recevait une couleur différente.

LEBLOND ou LEBLOND Jacques Christophe, minéralogiste et graveur français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Mein en 1667, mort à Paris en 1741. Il inventa, en 1737, la gravure en couleurs. Son procédé consistait dans l'usage d'aiguilles sur lesquelles on creusait chacune d'elle un sillon qui recevait une couleur différente.

LE BLANC DU GUILLET (Antoine Blanc, dit), littérateur français, né à Marsilly en 1720, mort à Paris en 1798. Il entra, en 1746, dans la congrégation de l'Oratoire, où il enseigna les humanités, se rendit ensuite à Paris et collabora au "Conservateur". En 1765, il fut pensionné par la Convention, nommé professeur de langues anciennes à l'École centrale de la rue Saint-Antoine, et devint, en 1798, membre de l'Institut. Il a écrit des tragédies, d'un style emphatique; Manco-Capac, premier inca du Pérou (1763), où l'on trouve les fameux vers:



Mécanisme de répétition. A, boîte de culasse; B, engrenement latéral du fut; G, grenadière et battant de grenadière; H, fut; I, embouchoir avec son quillon; J, lion d'épée-baloonette; K, guide; L, hausse; M, cacon; N, culasse mobile; O, levier de manœuvre avec son fourreau.

LEBLANC (Nicolas), chimiste français, né à Vovry-le-Pré (Cher) en 1742, mort à Sait-Saint-Des en 1806. Il exerçait depuis quelque temps la médecine, lorsqu'un accident comme chirurgien à la maison du duc d'Orléans (1780), il se rendit à Paris. D'intéressants mémoires sur les phénomènes de la cristallisation des sels neutres (1786) le firent connaître. Il découvrit un procédé facile pour faire du soufre avec du sel marin, produisant ainsi un immense service aux arts industriels.

LEBLANT (Edmond-Frédéric), archéologue français, né et mort à Paris (1818-1897). Il s'attacha à des recherches d'archéologie et d'épigraphie chrétiennes, et fut nommé membre de l'Académie des inscriptions en 1867. En 1883, Le Blaut fut nommé directeur de l'École française de Rome, en remplacement de Geoffroy, qui revint occuper ce poste en 1889. Ses principaux ouvrages ont pour titres: Fragment d'inscriptions chrétiennes de la Grande-grèce aux VIIe siècle (1856-1865); Nouvel recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule (1862); Manuel d'épigraphie chrétienne (1869); Etude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles (1878); Les Actes des martyrs, supplément à l'Acte des martyrs (1878); Les Martyrs de France, martyrs et les Martyrs au VIIe siècle de notre ère (1893), etc.

LEBLANT (Julien), peintre d'histoire français, fils du précédent, né à Paris en 1851. Il exposa, des 1874, un tableau: l'Assassinat de Le Pelletier de Saint-Farge par le garde Pail. Puis un vit successivement de lui le Compte (1877) et le Héritier (1878). Il est auteur de nombreux autres tableaux, notamment le Courrier des bleus (1882); l'Exécution du général de Charotte de La Contrie à Xantes en mars 1793 (1883); le Dîner de l'équipage (1881); Combat de Fère-Champenoise, le 25 mars 1814 (1886); le 9e de ligne à la Moskova (1888); Trois armées en Bretagne (1889), etc.

LEBLOND ou LEBLOND Jacques Christophe, minéralogiste et graveur français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Mein en 1667, mort à Paris en 1741. Il inventa, en 1737, la gravure en couleurs. Son procédé consistait dans l'usage d'aiguilles sur lesquelles on creusait chacune d'elle un sillon qui recevait une couleur différente. Il se servait de du bleu, du rouge et du jaune, mais obtenait diverses teintes par la superposition de ces trois couleurs.

LE BLOND ou LEBLOND Jacques Christophe, minéralogiste et graveur français, d'origine allemande, né à Francfort-sur-le-Mein en 1667, mort à Paris en 1741. Il inventa, en 1737, la gravure en couleurs. Son procédé consistait dans l'usage d'aiguilles sur lesquelles on creusait chacune d'elle un sillon qui recevait une couleur différente. Il se servait de du bleu, du rouge et du jaune, mais obtenait diverses teintes par la superposition de ces trois couleurs.

LECT (Jacques), en latin Lectius, érudit et juriste-suisse, né et mort à Genève 1560-1611. Elève de Cujas, professeur de droit à l'académie de Genève (1589), il obtint, à l'époque de la guerre qui éclata entre la République et le duc de Savoie, l'aide de la reine Elisabeth et du prince d'Orange. Lect a laissé plusieurs ouvrages remarquables. Citons: Ad Modestinum; De pravis literis unius 1592; Poëtae graeci veteres carminibus heroicis scriptores qui extant omnes, græce et latine (1606).

LECTEUR, TRIGAMME. — Du lat. lector, trix, même sens. Personne qui fait une lecture à haute voix. Un lecteur infatigable. Personne dont la fonction est de lire à haute voix: Le lecteur de la reine.

— Personne qui lit pour elle-même: Un ecrivain doit instruire ou intéresser ses lecteurs. Court avertissement que l'on place en tête d'un livre. Fam. Avertissement dont il conviendrait de profiter: Le malheur d'un tel est un avis à Lecteur dont on ne profite presque jamais.

— Art de lire. Etre chargé, chez les Romains, de faire des lectures à haute voix à leur maître, au bain, pendant le repas, etc. (Les auteurs chargeaient aussi quelques-uns des lecteurs de profession, esclaves ou affranchis, de traduire en public leurs vers ou leur prose.)

— Casse. On appelle Lecteur un mécanisme à philosophie, la théologie, dans quelques communautés religieuses. Le Fonctionnaire des universités d'Allemagne, d'un rang inférieur à celui des professeurs. Les Lecteurs royaux, Professeurs du Collège royal de France: Les professeurs du Collège royal fondé par François Ier, ont pour titre de LECTEURS ROYAUX, parce qu'ils, dans l'origine, tous lisaient une leçon écrite d'avance. Du Rozair, On disait LECTEUR ROYAL en philosophie, en mathématiques. Un Lecteur de semaine, Celui qui lit au réfectoire dans une maison d'école, dans un couvent.

— Hist. ecclésiastique. Clerc qui a reçu le plus élevé des quatre ordres mineurs. Il porte autrefois par les chanceliers ou notaires des abbayes. Nom donné en Suède, au XVIII^e siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but principal était de lire et d'interpréter l'Evangile.

— Iconogr. V. LECTURE.

— Imprim. et libr. Nom de celui qui est spécialement chargé, dans les maisons d'école, de lire les manuscrits afin de se rendre compte de leur valeur avant leur acceptation.

— Musiq. Personne qui sait déchiffrer la musique.

— Théât. Celui qui lit les pièces remises par les auteurs et en donne son avis au directeur.

— Typ. Correcteur d'épreuves.

— V. m. Fin. Inscr. photogr., Petit pupitre servant pour le retouché des clichés photographiques ou des photographies de faibles dimensions.

— Encycl. Hist. ecclésiastique. L'office de lecteur est un des quatre ordres mineurs. Institué vers le III^e siècle, il confère à celui qui l'avait reçu le droit de lire publiquement, dans l'église, les saintes Ecritures. Les lecteurs étaient également chargés de l'instruction des catéchumènes. Ils étaient ordinairement choisis parmi les confessionnaires la foi, assez souvent, cependant, de jeunes enfants requérant cet ordre. Aujourd'hui, dans l'Eglise latine, c'est pendant la période de leur préparation au sacerdoce que les séminaristes reçoivent l'ordre de lecteur, avec les trois autres ordres mineurs. En Orient, les lecteurs formaient, dans les grandes églises, des corporations puissantes; ils remplissaient, outre leurs fonctions ordinaires, l'office d'acolytes, et servaient à l'autel pendant la messe.

LECTICA (mot lat.) n. f. Palanquin, litère, lit portatif, introduit dans l'Orient en Grèce et en Italie.

LECTICARE (lé-kti-kar) — du lat. lecticarius; de lectio, litère) n. m. Esclave chargé de porter les litères.

— Hist. ecclésiastique. Officier qui, dans l'Eglise grecque, portait la litère sur laquelle étaient déposés les morts que l'on portait au cimetière.

LECTIONNAIRE (lé-ksi-o-nair) — du lat. lectio, onis, leçon) n. m. Liturg. Livre dans lequel se trouvent les lectures de l'office.

LECTISTERNE (lé-kti-stern) — du lat. lectum, lit, et sternere, couvrir; n. m. Autre nom. lit exipatoire, d'origine grecque, consistant à dresser dans les temples des tables et des lits où l'on plaçait les images des dieux pour leur servir un festin.

— Encycl. Les lectisternes avaient lieu, en général, à l'occasion de calamités publiques, ou lors des très grandes solennités. Les lits étaient ornés de branches d'arbres, de fleurs et d'herbes odorantes.

— Un monument antique, composé des images des dieux sur des brancards (tens) ou chantant des hymnes. Le premier lectisterne est cité par l'histoire fut célébré en 356 av. J.-C., à l'occasion d'une peste qui dévastait sur les deux rives du Danube à Apollon. Léto, Artémis, Hercule, Hermès et Poséidon. Il dura huit jours, et fut répété dans toutes les maisons particulières. Tout le monde tenant table ouverte, on exerçait l'hospitalité la plus bienveillante

même à l'égard de ses ennemis, on ôta les liens aux prisonniers, on fit cesser beaucoup de procès, on se réconcilia.

LECTOURE (lat. Lectura) ch.-l. d'arrond. du Gers, à 35 kilom. d'Auch, sur une colline dominant la rivière droite du Gers; 4,736 hab. Lectourol, aix). Ch. de f. Midi. Cathédrale du XI^e siècle. Belle et très ancienne fontaine du Fontèlle (XIII^e s.). Au pied de la ville, près de l'ancien couvent de Saint-Gey, des fouilles ont révélé l'existence d'une ancienne cité gallo-romaine, brûlée pendant les invasions du V^e siècle. A l'hôtel de ville, une salle des illustres, avec les portraits du maréchal Lannes, du général Subervie, de l'aniral Dupuy, etc. Commerce important de blés, de vins blancs estimés et d'exportation. Tonnelierie. — L'arrondissement a 5 cant., 72 comm., et 37,940 h.; le canton, 14 comm. et 10,120 hab.

— Histoire. Lectoure, ville très ancienne et dans une merveilleuse situation militaire, fut, avant la conquête romaine, la capitale et l'un des Lectorates dans l'organisation de l'empire après Auguste, elle fut capitale de l'Aquitaine nouvelle, et, au V^e siècle, siège d'un évêché. Détruite par les Wisigoths, relevée de ses ruines au XI^e siècle, elle entra, en 1225 dans le domaine des comtes d'Armagnac, dont elle fut une des meilleures citadelles. En 1473, Jean d'Armagnac la défendit contre l'archevêque d'Albi, envoyé par Louis XI, et la ville, prise d'assaut après un long siège, fut pillée de fond en comble, et la plus grande partie de sa population massacrée sur place. En 1562, pendant les guerres de religion, Montluc occupa la ville, dont les évêques furent mis à feu et à sang par l'armée catholique.

LECTRIN (lé-kr) n. m. Forme ancienne de LECTRE. Le mot signifiait également toute espèce de pupitre monté sur un ou plusieurs pieds, et aussi un prie-Dieu muni d'un pupitre pour supporter le livre d'heures.)

LECTROIS (lé-ktro) — du bas lat. lectrum, pupitre) n. m. Salle d'un monastère où se réunissaient les religieux pour écouter la lecture.

LECTURE (lé-kr — lat. lectura) n. f. Action de lire à haute voix: Lecture d'un contrat. Action de lire seul, et de ceux, pour soi: La lecture est un grand plaisir.

— Art de lire à haute voix: Il suffit pas de savoir lire pour soi, il faut encore savoir lire pour les autres; la lecture doit être faite d'une façon correcte, facile, claire, bien entendue.

— Objet de la lecture, ouvrage lu: Il faut choisir ses lectures.

— Instruction qui résulte de la lecture: Un homme qui a beaucoup de lecture.

— Fig. Traduction, interprétation, action de déchiffrer: La lecture d'une partition, d'un livre en langue étrangère.

— Cabinet de lecture, Lieu public où, moyennant une rétribution, on lit des livres et des journaux. Boutique où on loue des livres.

— Art dram. Action de lire une pièce de théâtre devant les personnes chargées de décider si elle doit être admise à la représentation. Pièce refusée à la lecture.

— Enseign. Leçon, cours public fait par un particulier. Lecture courante, Exercice qui fait suite, dans l'enseignement, à l'épilation, et qui consiste dans la lecture ininterrompue des phrases: Un livre de lecture courante.

— Polit. Chacune des discussions auxquelles est soumis un projet de loi, dans une Assemblée législative, avant de pouvoir être adopté définitivement. Projet de loi voté en première, en deuxième lecture.

— Techn. Lecture de la carte. Dans les manufactures de tissus façonnés, Analyse de la carte qu'on fait pour procéder au perçage des cartons. On se sert, le plus souvent, du mot LISAGE.

— ALLUS. LITTEUR.

La note en prescra la lecture à sa fille. Vers de la Métromanie, comédie de Piron. Ce vers est passé en proverbe pour exprimer la moralité d'une chose; mais on le cite presque toujours par plaisanterie, souvent avec des variantes, quelquefois même complètement retourné: Au fil de son perçage, un litteur, un maître-morale.

— Pédagog. La lecture est le premier degré de l'instruction moderne. C'est, de tous, le plus pénible à franchir, étant donné l'âge et la mobilité d'attention de ceux qui s'y essayent. On a donc tenté d'aplanir la difficulté. On a cherché à rendre les lettres plus agréables, à les rendre plus faciles à retenir, à les rendre plus utiles. On a cherché à les ranger en plusieurs groupes: 1^o ancienne épilation; 2^o nouvelle épilation; 3^o sans épilation; 4^o méthode analytique-synthétique; 5^o procédé phonémique. L'ancienne épilation fait étudier chaque lettre en particulier et lui donne un nom particulier; du nom de lettres et on ne les prononce pas. Soit à lire le mot champion. On analyse d'abord syllabe par syllabe, en disant: ch, ache, a, éme; et on teinte ensuite la synthèse en prononçant cham. Mais on voit que l'analyse a un peu de peine à marcher avec ce système, et que l'habitude, prolongée parfois pendant plusieurs années, permet seule d'arriver à la faire couramment. La nouvelle épilation considère d'abord les signes des sons, qui lui sont représentés par une ou plusieurs lettres, et on fait prononcer: a, n, t, an, on, un, etc., sans tenir compte des lettres. On apprend ensuite à distinguer les signes des articulations ou leur donnant des noms aussi peu sources que possible: be, ce, de, pe, me, che, que, etc. Ainsi, dans le mot pris plus haut pour exemple, on lit: ch-om, chnn, pe, ti, pi; que, on, gnou. Mais on ne tarde pas à admettre que les groupes de lettres

ou syllabes qui n'étaient pas séparés dans l'émission de la voix ne devaient pas l'être dans l'étude, et au lieu de dire che, an, il était plus simple de prononcer immédiatement cham; dès lors, on lit: cham-pi-gnou. Telle est la méthode sans épilation.

L'écriture n'était qu'un dessin d'une nature spéciale, on eut l'idée d'apprendre ses lettres à l'enfant en les lui faisant d'abord écrire; et, comme on lui donna des modèles où le nom des choses était accompagné d'une gravure qui les représentait, celle-ci devint l'occasion d'une leçon de choses. Voilà pourquoi cette méthode reçut le nom de analytique-synthétique.

Afin de donner satisfaction au besoin de mouvement qui possède l'enfant, le pédagogue français Grossella imagina le procédé phonémique, qui consiste à figurer les sons et les articulations par des gestes; par exemple, la lettre X



Armes de Lectoure.



La lecture de la Bible, d'après Greuze.

sera accompagnée d'une petite scène représentant un enfant excitant des chiens les uns contre les autres, etc. Ce procédé est destiné qu'aux tout jeunes enfants.

— Iconogr. Des Lectures ont été peintes par Adrien Van Ostade (Louvre), Nicolas Maas (musée de Bruxelles), Carlo Vanloo, Paul Delarocque (1831), H. Bellangé (1837), Roupenan (1837), Alf. Stevens (Exp. univ. de 1855), Ferdinand Labour (1870). Une très jolie statue de Chaulosse, au musée de Luxembourg, représente aussi la lecture.

— On mentionne spécialement aussi la lecture de la Bible, par Van Ostade (Louvre). Une vieille femme avec des lunettes, assise devant une table, fait la lecture de la Bible à un vieillard, assis en face d'elle. Ce tableau est un des plus beaux ouvrages de Gérard Doux pour le Clair-obscur.

— Dans un genre analogue, il faut signaler la lecture de la Bible ou le Père de famille expliquant la Bible à ses enfants, tableau de Greuze. Un vieux fermier, assis devant une grande table, paraphrase devant sa famille assemblée un passage de la Bible. Parmi les tableaux les plus récents intitulés la lecture ou le Lecteur, nous citerons plusieurs toiles de Meissonnier, peintes avec beaucoup de finesse. [Il faut enfin mentionner la lecture de la Bible ou Intérieur protestant en Alsace, par le peintre alsacien Gustave Brion, qui a obtenu la grande médaille d'honneur au Salon de 1863.]

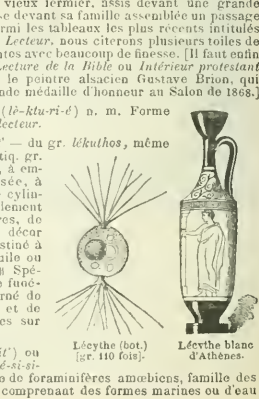
LECTURIER (lé-ktu-ri-ér) n. m. Forme péjorative de lecteur.

LÉCYTHE (lé-ki) — du gr. λέκythos, même sens n. m. Antiq. gr. Vase à col long, à embouchure évanescente, à anses et à base cylindrique, généralement orné de peintures, de reliefs ou d'un décor plastique, et destiné à contenir de l'huile ou des parfums. n. Spécialement. Lécythe funéraire attique, orné de figures au trait et de scènes funéraires sur fond blanc.

LÉCYTHE (lé-ki) — du gr. λέκythos, même sens n. m. Antiq. gr. Vase à col long, à embouchure évanescente, à anses et à base cylindrique, généralement orné de peintures, de reliefs ou d'un décor plastique, et destiné à contenir de l'huile ou des parfums. n. Spécialement. Lécythe funéraire attique, orné de figures au trait et de scènes funéraires sur fond blanc.

LÉCYTHUM (lé-ki-si-om) n. m. Genre de foraminifères amébiens, famille des plagiophrifères, comprenant des formes marines ou d'eau

Le lecteur, d'après Meissonnier.



Lécythe (bot.) (gr. 110 figs) Lécythe blanc d'Athènes.

ou le certificat de bonne vie et mœurs exigé. Une fois leur engagement expiré, les étrangers sont admis à se reengager pour deux, trois, quatre ou cinq ans.

Les officiers étrangers peuvent être admis dans la légion, avec un grand nombre de privilèges, à celui qu'ils ont en vue, au service d'un autre puissance. Ils ne jouissent de privilèges que les Français admis au titre étranger, obteneur de l'avancement que dans la légion.

Les officiers servaient dans la légion au titre étranger peuvent obtenir de l'avancement au tour du choix et au tour de préférence, dans la légion, au même rang qu'ils occupent.

Légions provinciales. Créées par François I^{er} en 1534, quand il voulut réorganiser la milice des francs-archers, elles furent constituées sur le modèle des légions romaines. Chacune devait avoir un effectif de 6.000 fantassins, dont 1.200 archibouquiers, les autres étant piquiers et haliebattardiers. La légion se divisait en 6 bandes de 1.000 hommes, commandées par autant de capitaines, dont l'un, avec le titre de colonel, était chef de la légion. Il fut formé 7 de ces légions : une de Normandie, une de Bretagne, une de Flandre, une de Champagne, l'Armagnac et Nivernais, une de Dauphiné, Provence et Auvergne, une de Languedoc et une de Guyenne, le tout représentant 42.000 hommes d'infanterie. Il devait être ajouté aux légions une cavalerie légionnaire et des pionniers, destinés en partie au service de l'artillerie, et de la compagnie du grand conseil d'administration, composé de sept grands officiers, et seize cohortes (chaque cohorte devait compter sept grands officiers, vingt commandants, trois cents officiers et trois cent cinquante légionnaires, nommés à vie par le grand conseil). Le grand conseil et les cohortes furent supprimés, le 19 juillet 1814; une ordonnance du 25 mars 1816 réorganisa la Légion d'honneur, et ses dispositions ont été reprises dans le décret organique du 16 mars 1852, charte actuelle de l'ordre.

Légion d'honneur (ORDRE DE LA), ordre national français, créé par le loi consulaire du 29 floréal an X (19 mai 1802), pour récompenser les services militaires et civils. L'origine de ce grand conseil d'administration, composé de sept grands officiers, et seize cohortes (chaque cohorte devait compter sept grands officiers, vingt commandants, trois cents officiers et trois cent cinquante légionnaires, nommés à vie par le grand conseil). Le grand conseil et les cohortes furent supprimés, le 19 juillet 1814; une ordonnance du 25 mars 1816 réorganisa la Légion d'honneur, et ses dispositions ont été reprises dans le décret organique du 16 mars 1852, charte actuelle de l'ordre.

Le président de la République est grand maître de la Légion d'honneur. Celle-ci est administrée par un grand chancelier, nommé par le chef de l'Etat, et un conseil de l'ordre comprenant un secrétaire général, vice-président, et dix membres. Le corps des légionnaires se compose de grands officiers, de chevaliers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix. Le nombre de croix civiles ne peut dépasser les chiffres suivants : 30 grands-croix, 50 grands officiers, 250 commandeurs, 2.000 officiers et 12.000 chevaliers. Les étrangers auxquels est conféré la Légion d'honneur ne peuvent pas dans le cadre légionnaire. Depuis 1897, la proportion des croix de tout grade à attribuer a été élevée à la totalité des extinctions. Les propositions sont faites par les ministres pour les candidats relevant de leurs départements, par le grand chancelier pour les militaires, par le grand conseil d'administration et les militaires rayés des contrôles de l'activité. Le conseil de l'ordre vérifie si les nominations proposées sont faites en conformité des règlements.

La décoration de la Légion d'honneur est une étoile à cinq rayons dorés, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre de l'étoile présente une croix à cinq branches. Sur le ruban, la République avec cet exergue : *République française, 1870*; et, de l'autre, deux drapeaux tricolores avec la devise : *Honneur et Patrie*. L'étoile, émaillée de blanc, est en argent pour les chevaliers, et en or pour les officiers, commandeurs, grands officiers et grands-croix. Le diamètre est de 40 millimètres pour les chevaliers et officiers, et de 60 millimètres pour les commandeurs. Les médaillons portant la décoration, attachée par un ruban moiré rouge, sur le côté gauche de la poitrine. Les officiers la portent à la même place et avec le même ruban, mais avec une rosette. Les commandeurs portent la décoration en sautoir, attachée par un ruban moiré rouge, par le large côté celui des officiers et chevaliers. Les grands officiers portent, sur le côté droit, une plaque ou étoile à cinq rayons doubles, diamantée, tout argent, du diamètre de 90 millimètres, ayant au centre la tête de la République et en exergue : *République française, 1870. Honneur et Patrie*. Ils portent, en outre, la croix d'officier. Les grands-croix portent une large ruban moiré rouge, en écharpe, passant sur l'épaule droite et au bas duquel est attachée une croix semblable à celle des officiers, mais ayant 70 millimètres de diamètre; de plus, ils portent, sur le côté gauche de la poitrine, une plaque en or, à cinq rayons, à celle des grands officiers. Les personnes en tenue de ville sont seules autorisées à porter à la boutonnière des rubans ou des rosettes sans insignes.

En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires. Nul ne peut y être admis qu'avec le premier grade de chevalier; cette disposition, toutefois, n'est pas applicable aux étrangers. Pour être promu à un grade supérieur, il est indispensable d'avoir exercé au moins un grade inférieur, savoir : pour le grade d'officier, deux ans dans celui de chevalier; pour le grade de commandeur, deux ans dans celui d'officier; pour le grade de grand officier, trois ans dans celui de commandeur; pour le grade de grand-croix, cinq ans dans celui de grand officier. En temps de paix comme en temps de guerre, les actions d'éclat, les services extraordinaires de tout genre peuvent dispenser de ces conditions, mais sous la réserve expresse de ne franchir aucun grade. La qualité de légionnaire ne devient définitive que par

la réception. Les grands-croix et les grands officiers reçoivent du chef de l'Etat leur décoration; en cas d'empêchement, le grand chancelier ou un grand fonctionnaire du même rang dans l'ordre est délégué pour procéder aux réceptions. Pour la réception des chevaliers, officiers ou commandeurs, le grand chancelier désigne un membre de l'ordre, d'un grade au moins égal à celui du récipiendaire. Les militaires sont reçus à la parade. Il est prévu, à titre de droits de chancellerie : pour brevet de chevalier, 10 fr.; d'officier, 25 fr.; de commandeur, 50 fr.; de grand officier, 120 fr.; de grand-croix, 200 fr. En outre des droits de chancellerie, les membres de l'ordre doivent acquitter le prix de leurs insignes : croix de chevalier, 12 fr.; d'officier, 67 fr. 50 c.; de commandeur, 149 fr.; de grand officier, 253 fr.; grand-croix (sans plaque), 420 fr. Les sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer sont exonérés des droits de chancellerie.

Un certain nombre de prérogatives sont accordées aux membres de la Légion d'honneur. Les membres de l'ordre convoqués aux cérémonies publiques, civiles ou religieuses, y occupent des places particulières. Les grands-croix ou grands officiers prévenus de délits de police correctionnelle sont justiciables de la cour d'appel. Les sénateurs présentent les armes aux grands-croix, grands officiers et commandeurs pour leur décoration. Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats des armées de la Légion d'honneur, ont droit au salut des militaires du même grade non décorés. Un traitement spécial est accordé aux militaires en activité de service, nommés ou promus dans l'ordre, qui ont antérieurement par suite de leurs blessures ou traités à la suite de blessures reconnues équivalentes à la perte absolu d'un membre, nommé ou promus dans la Légion d'honneur depuis leur admission à la retraite; les chevaliers reçoivent 250 francs, les officiers 500 francs, les commandeurs 750 francs, les grands-croix 1.000 francs et les grands-croix 3.000 francs. Des honneurs militaires funéraires sont rendus au domicile des légionnaires défunts.

La qualité de membre de la Légion d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité de citoyen, en ce qui concerne les Français. Le chef de l'Etat peut, en outre, suspendre l'exercice des droits et prérogatives, ainsi que le traitement attaché à la qualité de légionnaire, et même exclure de la Légion, soit après une condamnation prononcée par les tribunaux, soit après la constatation d'actes contraires à l'honneur.

Légion d'honneur (PALAIS DE LA), élégant édifice, bâti de 1782 à 1789 à Paris, sur la rive gauche de la Seine, en face du jardin des Tuileries, par Rousseau, pour le compte du prince Frédéric de Salm-Kyrburg. Après Thermidor, M^{lle} de Staël l'habita un temps; puis, le 21 mai 1801, l'hôtel de Salm fut acheté par la Légion d'honneur, qui l'affecta à l'administration de l'ordre et à la résidence des grands chanceliers. Inscrit en 1871 pendant la Commune, il a été reconstruit sur ses débris par l'architecte Mortier, au moyen d'une souscription volontaire parmi les légionnaires sur l'initiative du général Vinoy, grand chancelier. Le palais embrasse un assez vaste quadrilatère, limité par le quai d'Orsay, les rues de Solferino, de Lille et de Bellechasse. L'entrée principale, située au n° 64 de la rue de Lille, se compose d'un arc de triomphe orné de bas-reliefs et fermé par une grille; à droite et à gauche, une double colonnade ionique, formée de pilastres, et de la coup d'œil, et reposant sur un portique supporté par six colonnes d'ordre corinthien, au fronton duquel se détache en lettres d'or la devise : *Honneur et patrie*. Le palais se termine en arrière, sur le quai, par une rotonde avec des parterres de chaque côté. Parmi les statues qui ornent les façades du palais, on remarque un portrait en pied du Premier Consul, par Yvon, les portraits des grands chanceliers de l'ordre, une apothéose de Napoléon I^{er}, par Maillot, ainsi qu'un magnifique plafond de J. P. Lauer, représentant la création de la Légion d'honneur.

Légion d'honneur (MAISONS D'ÉDUCATION DE LA), instituées par un décret daté de Schœnbrunn, le 15 décembre 1805, et destinées à l'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur. — La première fut établie, en 1807, au château d'Écouen, avec M^{lle} Campan pour directrice. Une seconde fut organisée, en 1809, dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis. D'autres maisons, enfin, furent fondées en 1810; mais trois seulement ont subsisté : la maison de Saint-Denis et les deux succursales, la maison d'Écouen et celle des Loges. Les trois maisons sont placées sous la surveillance du grand chancelier, qui présente les élèves à la nomination du président de la République. L'éducation qui y est donnée a pour objet d'inspirer aux élèves un amour du pays et le vertus de famille. Les élèves reçoivent une instruction et acquièrent des talents qui peuvent, au besoin, leur créer des moyens d'existence pour l'avenir. Quatre cents places gratuites à Saint-Denis sont réservées aux filles des légionnaires sans fortune. Soixante-quinze places aux frais des familles y sont attribuées aux filles, petites-filles, sœurs ou nièces des membres de l'ordre. L'âge d'admission est de neuf à onze ans, et les élèves subissent un examen avant leur entrée. Il ne peut être accordé qu'un seul place gratuite par famille. Le prix de la pension est de 1.000 francs. La sortie est accordée aux élèves à l'âge de dix-huit ans. La maison de Saint-Denis est régie par une surintendante. Les dames portent, mais seulement dans l'intérieur de la maison, la croix à cinq branches émaillée de blanc, surmontée des palmes universitaires.

Le nombre des places gratuites et Légion d'honneur, payantes est respectivement de quatre maisons d'éducation. Elles ont été fondées par le grand chancelier et succursales d'Écouen et des Loges. Le prix de la pension est de 700 francs. Les programmes d'éducation y ont une part encore plus large qu'à Saint-Denis aux connaissances

pratiques qui pourront, s'il y a lieu, assurer aux élèves des moyens d'existence pour l'avenir.

Un comité de patronage a été institué, en 1897, dans le but d'aplanir, pour les filles des légionnaires confies aux maisons d'éducation, les difficultés de la vie à ces débuts.

LÉGIIONNAIRE (ji-o-nèr) n. m. Soldat faisant partie d'une légion romaine; *Un assigé des terres aux légionnaires.*

— **Membr** de la Légion d'honneur

— **Soldat** de la Légion étrangère.

— **Adjectif** : *Soldat LÉGIIONNAIRE.*

Épées légionnaires. Épées romaines de forme particulière, qui étaient à l'usage des soldats composant les légions.

LÉGIS (jiss) adj. f. Se dit d'une sorte de des son titre de Perse : *Des sous légis.*

— **Substantif** : *Les LÉGIS.*

LÉGISLATER (jiss) v. n. Fam. et par plais. Faire le législateur, donner des lois. *Il Syn. de LÉGIFFER.*

LÉGISLATEUR, TRICE (jiss — du lat. legislator, trix, même sens) n. Personne qui donne des lois, qui fait des lois sur un peuple. *Mahomet est le législateur de l'islamisme.* Il **Pouvoir public qui a mission de faire des lois : *Consulter l'intention du législateur.***

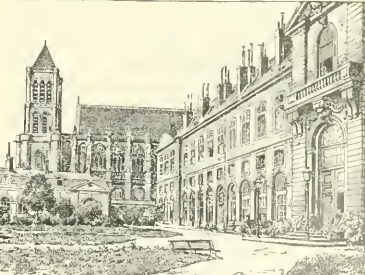
— **Membr** d'un corps législatif : *Le législateur n'a droit être féclé de la raison.* Spécialement. Membres du Corps législatif, établi par la Constitution de l'an VIII.



Palais de la Légion d'honneur, à Paris.

— **Par anal.** Personne qui trace les règles d'une science, d'un art : *Boileau fut le législateur du Parnasse français.* Il Personne qui impose des règles d'une nature quelconque : *L'honneur qui se modère devient son propre législateur.* (Alibert.)

— **Adjectif** : *Femme guerrière et bonne LÉGISLATRICE.*



Maison d'éducation de la Légion d'honneur (vue du jardin. — Au fond, la basilique de Saint-Denis.)

LÉGISLATION, IVE (jiss — du lat. leges, legis, loi, et latum, porté) adj. Qui fait, qui est chargé de faire les lois : *Assemblée législative.* Corps LÉGISLATIF. Il Qui appartient à une assemblée législative : *Toute loi portée par le législatif ne vaut que ce qu'en son titre.* (E. de Gir.)

— **Qui** a rapport à la loi, à la confection des lois; qui émane du pouvoir législatif : *Un acte LÉGISLATIF.*

Hist. *Assemblée législative* ou *substantif. Législative*, Assemblée qui succéda à la Constituante, et qui, entrée en fonction le 1^{er} octobre 1791, fut remplacée par la Convention le 21 septembre 1792. Il *Assemblée qui*, sous la seconde République, fut élue en mai 1810, et dissoute par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il *Corps législatif*, Corps politique institué en 1820, dissous le 4 septembre 1870.

— **Philos.** *Facultés législatives.* Dans le système de Kant, facultés de l'esprit qui régissent les autres facultés, qui leur font la loi, comme la raison, qui règle les actes de la volonté.

— **Encycl.** **Hist. V. ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.**

LÉGISLATION (jiss, st-on — lat. legislatio) n. f. Polit. Pouvoir, action de faire les lois. *En fait de législation, il n'est qu'il s'agit pas d'être original, mais clair, juste et sage.* (Portalis.) — **Ensemble** des lois d'un pays; ensemble de lois sur une matière déterminée : *La législation française.*

Légionnaire romain. (Musée de Saint-Germain.)

Croix de la Légion d'honneur.

Plaque de la Légion d'honneur.



LÉONTICE (lité) n. f. Genre de berbérédacées, comprenant des plantes herbacées, à rhizome tubéreux vivace, à tige acroelle, à feuilles composées, à fleurs rosées en grappes lâches ou en panicules.

Encreux. On connaît six espèces de léontices, qui croissent dans le midi de l'Europe, l'Asie centrale et l'Amérique boréale. La léontice commune a des taches emprouées sur le capite. Le rhizome passe, en Orient, pour guérir la gale; il fournit un mucilage employé pour nettoyer les étouilles de laine, connu sous les noms de *diachm*, de *moandé* et de *saponaire du Levant*.

LÉONTINE n. f. Nom que les bijoutiers donnent à une chaîne de montre pour dame, chaîne double qui fait le tour du cou et retombe sur le corsage.

LÉONTINA (lè) n. m. Genre de mammifères édentés tlléontinoides, type de la famille des léontinidés, comprenant cinq espèces fossiles dans le crétacé de Patagonie. (*Leontinia* étaient de lourds animaux à grande sautoie, la dentition rappelle celle des carnivores, tandis que leurs extrémités sont pareilles à celles des édentés.)

LÉONTINIDES n. m. pl. Famille de mammifères tlléontinoides apyclopes, comprenant les genres *Leontopithecus*, *Stegomyia*, *Stegomyia*, *Loxocela*, etc. — Un Léontinide.

LÉONTION (ti-on) ou LÉONTION (si-on), couronnée athénienne, du 1^{er} siècle av. J.-C. Elle se la tête abord au poète Anacréon, qui lui dédia trois vers de légères fragments consacrés par Athènes. Elle devint ensuite la maîtresse d'Épicure, docteur vieux, puis de ses élèves Métrodore, Diogène Laërce nous a conservé quelques-uns des billets doux que lui écrivait Épicure.

Après la mort d'Épicure, Léontion resta fidèle à sa doctrine, tint elle-même école de philosophie, et écrivit un traité, dont parle Cicéron, pour rélater Théophraste. Léontion fut de Métrodore un fils, qui Épicure recommanda à ses disciples dans son testament. Léontion laissa aussi une fille, Danaé, qui fut courtisane comme elle.

LÉONTIQUES (tik') n. f. pl. Antiq. gr. Un des degrés (le 4^o) sur 7 de l'initiation aux mystères mithraïques, et donnant droit au titre de *leo*. Fêtes en l'honneur du dieu Mithra, qui on représentait sous la forme d'un léopon.

LÉONTIUM (lé-on) n. m. Genre d'usacées ou léontopées leontomées, famille des éranthyacées, tribu des éranthyacées, comprenant une dizaine d'espèces propres aux régions indo-malaises et chinoises. (*Leontium* sont allongés, étroits, verts ou bleu foncé, à antennes longues.)

LÉONTIUM (auj. Lentini), ancienne ville de la Sicile, au N.-E. de Syracuse. Colonie saxienne, fondée vers 400 av. J.-C. par les frères Héraclès et Paonion. Le premier, qui selon la tradition avait été creusé par la main d'Hercule, était regardé comme sacré; on y élevait des poissons très estimés.

LÉONTIUS, usurpateur byzantin, qui se souleva en 483 en Syrie contre Zénon. Avec l'appui du général isaurien Théodore il lui parvint à dominer Versin, fut proclamé à Tarse et s'installa à Antioche. Mais la révolte fut réprimée, et Léontius, pris et décapité.

LÉONTIUS DE BYZANCE, théologien du vi^e siècle, né à Constantinople vers 485. Il introduisit dans la théologie les catégories d'Aristote, et on l'a justement appelé le « premier des scolastiques ». Ses écrits sont publiés dans Migne (*Patr. grecq.*)

LÉONTIUS DE NÉAPOÏS (en Chypre), écrivain du commencement du vi^e siècle. Il est l'auteur de Vies de saints : saint Jean l'Ambrosien, saint Siméon, etc., écrites dans un but d'éducation, mais fort intéressantes, pour l'histoire de l'Égypte et de la Syrie et pour l'étude des origines de la littérature grecque populaire.

LÉONTIUS, empereur d'Orient (505-526). Il était gouverneur du thème des Acatoques, quand la disgrâce que lui infligea Justinien II le détermina à se proclamer empereur. Mais son régime ne fut marqué que par des revers, dont le plus sensible fut la prise de Carthage par les Arabes (537). Léontius fut l'exécution envoyée pour reconquer l'Afrique provoqua une sédition, et Tibère Apsonar, proclamé empereur, renversa Léontius. Enfermé dans un monastère, il fut décapité en 705, sur l'ordre de Justinien II, remonté sur le trône.

LÉONTIUM n. m. Ancien genre de la famille des composées, tribu des Anulidiorum et correspondant aux genres, plus récemment établis : *taraxacum* (pissenlit), *hypochaeris*, etc.

LÉONTOSTOME (stom') n. m. Bot. Ancolie des jardins.

LÉONURUS ou LÉONURUS n. m. Genre de laïchées. SYN. QUERC-DE-LION.

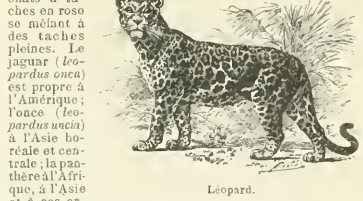
— ENCYCL. Les léonures (*leonus*, *leonus*), assez voisins des espèces (*stachys*), sont assez élevés, ont des corolles un dozzaino d'espèces, la plupart de l'Europe orientale et de l'Asie. L'*agravaine*, encore appelée *cardiagre*, *parviflora* (*leonus carthage*), que nous attendre 1 mètre de haut, et dont les feuilles sont d'un vert foncé et les fleurs d'un rouge clair, est mêlé de l'espèce commune en France, elle a une odeur forte; elle passait autrefois pour guérir la cardiagre chez les enfants; son infusion très concentrée était vantée aussi contre la rage.

LÉOPARD (par') n. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers, comprenant le jaguar, l'once et le panthère. « Nom vulgaire d'une variété de la panthère. — Blas. V. la partie encyc.

— Lathol. Marbre belge; à fond gris rougeâtre, taché de bleu plus foncé et de noir.

— Poétiq. Symbole de l'Angleterre, qui a le léopard dans ses armoiries.

ENCYCL. Zool. Le genre Léopard (*leopardus*) renferme les grands chats à queue raccourcie, les chats en rose ou néland à des taches pleines, et les jaguars (*leopardus onca*) est propre à l'Amérique; l'once (*leopardus uncia*) à l'Asie boréale et centrale et le panthère d'Afrique, à l'Asie et à ses archipels.



Léopard. — Les taches sont plus nombreuses et plus serrées, existent seulement sur le dos et les flancs, tandis que, chez la vraie panthère, ces taches, plus grandes, s'étendent sur tout le corps. Au reste, on trouve tous les passages entre les races (*leopardus panthera*, *leopardus arctiporum*, *leopardus leopardus*, etc.). V. PANTHÈRE.

— Blas. Le léopard héraldique est un lion qui, au lieu d'être rampant (attribut ordinaire du lion), est passant, et dont la tête se présente toujours de face; la huppe de la queue retombe en dehors, au lieu de retomber vers le dos de l'animal. On dit le léopard lionné quand, au lieu d'être passant, il est rampant.

LÉOPARD (par'), ARDE (de léopard) adj. Fam. Cmel. Les ardes (*leopardus*) ont la queue bifurquée.



Léopard. — D'argent au lion passant au lion leopardé de sable, la queue d'azur.

LÉOPARDI (Alessandro), architecte, sculpteur et fondeur italien, né à Venise, mort dans la même ville en 1521. Parmi les plus beaux ouvrages dont il enrichit sa patrie natale, on cite : les piédestaux de bronze des médaillons de la place Saint-Marc; l'autel et la statue de saint Jacques, de la chapelle Zeno, à Saint-Marc. On lui doit aussi, à l'exception de deux statues, le mausolée du doge Andrea Vendramini, à Saint-Jean-et-Saint-Paul.

LÉOPARDI (comte Giacomo), poète et polygraphe italien, né à Recanati (Marche d'Ancône) en 1758, mort à Naples en 1837. Quand il eut fait son éducation à non près seul, il possédait, à peine adolescent, outre l'italien et le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'espagnol et l'anglais. Il débuta par des ouvrages d'érudition : la *Vie de Plota* (1814), de Porphyre, une *Histoire de l'Astronomie*, deux commentaires sur l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Enéide*; mais, dès 1818, d'admirables canzoni, publiées dans le « Spectateur » de Milan, le placèrent à ses besoins et lui égarèrent les angoisses du découement. En 1833, Ranieri Tenenna à Naples, où il passa les dernières années de sa vie. Maladi, il mourut, dit-on, d'une double gibbosité. Leopardi devait être le poète du désespoir et du pessimisme, des poètes, et cependant perfection de forme et d'une grande intensité d'expression, se composent de canzones, d'odes et de sonnets, parmi lesquels la canzone à l'Italie, celle à Angelo Mai, l'*Amour et la Mort*, le *Blessé*, le *Sonnet*, l'*Épouse nocturne*, le *Soyez*, à lui-même, sont de véritables chefs-d'œuvre. Citons encore les *Paravonnes* de la *Brachomyiologie*, poème satirique en huit chants. On lui doit, outre, en prose, des *Œuvres morales*, recueil de dillogues sur dix-neuf sujets philosophiques, un traité intitulé *Parvi de la gloire*, un *Essai sur les erreurs populaires des anciens* (1814), et deux volumes de *Lettres*. Il existe des *Poésies* et *Œuvres morales* de Leopardi une traduction française, due à F.-A. Aulard (1880).



Leopardi.

LÉOPOLD (pol') n. m. Monnaie lorraine d'or et d'argent, frappée suivant le système français après le débâclement de l'empire de Louis-Napoléon dans ses États, à la suite du traité de Vienne.

LÉOPOLD (rivière) ou LEOPOLD-RIVER on LILON, affluent droit du Congo. Il coule du S.-E. au N.-O. pendant 100 kilom. au plus et se jette dans le Congo on amont des Stanley-Falls, en face de la station d'Ouahoundou.

LÉOPOLD-II (LAC), lac de l'Etat indépendant du Congo, découvert par Stanley en 1882. Il couvre 2.500 kilom. carr.

Situé en pays très plat, il est peu profond et, le long des rives, la navigation est dangereuse. Il semblerait d'ailleurs en voie d'assèchement. Ses eaux noires se déversent dans le Loukoué, affluent droit du Kasai.

LÉOPOLD, dit le VILLUSTRO, margrave d'Autriche, qui régna de 978 à 994, le premier margrave de la maison de Babenberg, qui s'éteignit en 1246. Investi du margravat par Ottou II, il arracha peu à peu aux Hongrois la région de Vienne, et constitua la Marche d'Autriche.

LÉOPOLD, dit le Beau, margrave d'Autriche, de 1075 à 1096. Il soutint tantôt l'empereur Henri IV, tantôt le pape et Rodolphe de Souabe, et se maintint en Autriche, malgré les attaques de Henri IV et des Bohémiens.

LÉOPOLD III (saint), dit le Fleux, margrave d'Autriche, fils du précédent, né en 1073, mort en 1136. Il régna de 1096 à 1136, soutint les empereurs Henri IV et Henri V, et lutta contre les Hongrois. Otto de Freising fut un de ses oncles enfants.

LÉOPOLD V, duc d'Autriche, né en 1157, mort en 1194. Il recut de Frédéric Barberousse le duché indépendant d'Autriche (1177), qu'il acquit la Styrie, lutta contre les Bohémiens et les Hongrois, puis se crut en 1190; mais, outragé par Richard Cœur de Lion devant Saint-Jean d'Acre, il retourna en Autriche. Lorsque Richard, à son retour, traversa ses États, il le fit arrêter et le livra à l'empereur Henri V.

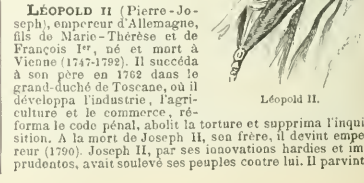
LÉOPOLD, dit le Glorieux, duc d'Autriche et de Styrie, né vers 1280, mort en 1330. Fil d'Albert I^{er} et petit-fils de Rodolphe de Habsbourg, il eut cinq frères, son frère Frédéric le Beau contre Louis de Bavière, et, dans la guerre civile qui éclata entre les deux compétiteurs, bien que vaincu par les Saxons à Morgarten, il soutint victorieusement Louis de Bavière.

LÉOPOLD III, dit le Prunex, duc d'Autriche, né en 1351, mort en 1386. Après avoir réglé en commun avec son frère Albert III, il fut précéder à un partage de leurs domaines, et recut la Styrie, la Carinthie, le Tyrol et l'Alsace (1379). Il lutta contre les Bavaurois et contre Louis (1376). Un essai de mariage de l'Alsace au Tyrol, il se heurta contre les villes libres de Souabe et les Suisses, et fut vaincu et tué à la bataille de Semnach (1386). Il avait acquis Trieste, en 1382.

LÉOPOLD I^{er} (Ignace-Joseph-Balthazar-Félicien), empereur d'Allemagne, fils de Ferdinand III, né et mort à Vienne (1640-1705). Très attaché aux jésuites, bigot et intolérant, il fut un administrateur très médiocre. Il eut de nombreux conflits à la fois contre les Turcs et contre Louis XIV. En 1664, son général, Montecucculi, vainquit les Turcs à Saint-Gothard, sur la Raab; mais il se ravisa et fut appelé par le comte Terkoly et les Hongrois insurgés contre l'empereur, et, en 1683, assiégèrent Vienne. Ils furent repoussés par le comte Sobieski, roi de Pologne; puis les Autrichiens, sous les ordres du prince Eugène, entreprirent une campagne victorieuse contre Hongrie et forcèrent les Turcs à la cession de la Hongrie, de la Slavonie et de la Transylvanie (paix de Carlowitz de 1699). En 1687, la Diète germane de Presbourg avait proclamé Léopold roi héréditaire de Hongrie. Les guerres contre Louis XIV furent moins heureuses. Léopold intervint contre la France, dans le traité de Hollande (1678) et dans la guerre du Palatinat (1688). Mais il dut consentir aux traités de Nimègue (1679) et de Ryswick (1697). En 1701, il déclina la couronne espagnole pour son second fils, et recommença la guerre contre le mort au moment où le prince Eugène remportait ses premiers succès.

Léopold (ordre de), ordre autrichien de chevalerie, qui fut créé le 8 janvier 1808 par l'empereur François I^{er}, en souvenir de son père, pour récompenser toutes sortes de services rendus à l'Etat. L'empereur est le grand maître de l'ordre, dont les membres sont divisés en trois classes : grands-croix, écheval et plaque; commandé de l'empereur; chevaliers. La décoration consiste en une croix de Malte en émail blanc, chargée d'une croix de même forme, en émail rouge. Autour du médaillon central, portant enlucé les initiales L. A. (*Francisca Leopoldus Augustus*), on lit sur un cercle d'émail blanc l'exergue : *Integrati et Meriti* (A l'intégrité et au mérite); qui est la devise de l'ordre. Au revers se trouve cette légende : *Ordo regum corda subditorum*. L'affectation de leurs sœurs fait la puissancedes rois. La décoration, surmontée de la couronne impériale, varie de couleur selon le grade. Le ruban est rouge, avec un lisé blanc sur chaque bord.

LÉOPOLD II (Pierre-Joseph), empereur d'Allemagne, fils de Marie-Thérèse et de François I^{er}, et de France, né à Vienne (1747-1792). Il succéda à son père en 1762 dans le grand-duché de Toscane, où il développa l'industrie, l'agriculture et le commerce. Il rédigea le code pénal, aboli la torture et supprima l'inquisition. A la mort de Joseph II, son frère, il devint empereur (1790). Joseph II, par ses innovations hardies et imprudentes, avait soulevé ses peuples contre lui. Il parvint,



Leopold II.

LÉPIDOCROCITE (sil') n. f. Oxyde hydraté naturel de fer.

mousou ponta. Le lépidocroce argenteus des côtes françaises occidentales et méridionales, atteint 1^{re} 40; c'est l'argenteus des pêcheurs. On a donné le nom de lépidocroce diaphane aux jeunes individus du congre commun.

LÉPIDOPHEITE n. f. Oxyde hydraté naturel de manganèse, qui est une variété de wad.

LÉPIDOPHYLOS (fo-lo-ss) n. m. Tronc fossile appartenant à la famille des lépidodendres, se divisant par dichotomies croisées successives, dans des plans rectangulaires, fréquents dans le terrain houiller moyen.

LÉPIDOPHYLLE (du gr. lépis, idos, écaille, et phyllon, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à des écailles.

— n. m. Genre de composées sénécionées, comprenant des arbrisseaux très rameux, des terres néguallaniques.

LÉPIDOPHYME ou **LÉPIDOPHYMA** (lé, n) n. m. Genre de vertébrés sauriens, comprenant un espèce propre à l'Amérique centrale. (Le *lepidophyma flavomaculatum* est brun, marqué de rougeâtre et de jaune en dessus, jaunâtre en dessous, allongé, robuste; il a la tête pyramidale et une longue queue cylindrique; sa taille ne dépasse pas 25 cent.)

LÉPIDOPHLE n. m. Genre de mousses, du tribu des brachyures, comprenant plusieurs espèces d'Amérique.

LÉPIDOPLASTE ('plass') — du gr. lépis, idos, écaille, et plassin, former) adj. Qui produit des écailles.

LÉPIDOPLEURIDES n. m. pl. Paléont. Syn. de Pycnodontes.

LÉPIDOPEDE (du gr. lépis, idos, écaille, et pous, podos, pied) adj. Zool. Dont les pattes sont remplacées par des plaques écailleuses.

LÉPIDOPOME (du gr. lépis, idos, et omos, semblable) adj. Zool. Dont les opercules sont écailleux.

LÉPIDOPTÈRE (du gr. lépis, idos, écaille, et ptéron, aile) adj. Se dit des insectes qui, comme les papillons, possèdent quatre ailes revêtues d'écailles.

LÉPIDOPTÈRES n. m. pl. Ordre d'insectes, comprenant tous ceux qui, ordinairement appelés papillons, possèdent quatre ailes revêtues de fines écailles, une bouche disposée en trompe propre à aspirer les liquides, et qui ont des métamorphoses complètes. (V. PAPILLON.) — Un LÉPIDOPTÈRE.

LÉPIDOPTÉRISTE (riss'l) n. m. Savant qui s'occupe des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉROLOGIE (ji) n. m. Partie de la zoologie, qui s'occupe de l'histoire des lépidoptères.

LÉPIDOPTÉROLOGUE (jik') adj. Qui a rapport à la lépidoptérologie.

LÉPIDOPTÉROLOGISTE n. m. Zool. Syn. de LÉPIDOPTÉRISTE.

LÉPIDOSAURIENS (sô-rî-ra) n. f. pl. Sous-classe de reptiles, comprenant les serpents ou ophiidiens et les sauriens, et c'est-à-dire les reptiles dont le peau est couverte d'écailles, et dont l'ouverture anale est transversalement placée, et recouvert par une plaque. — Un LÉPIDOSAURIEN. || On dit aussi PLAGIOTRÈMES.

LÉPIDOSIÈRE ou **LÉPIDOSIÈRE** (lé, rên) n. m. Genre de poissons diploques dipneumés, famille des protoprotés, comprenant une espèce brésilienne.

Encycl. Les lépidosiriens sont de grands poissons habitant les marais de l'Amazonie, où ils vivent enfoncés dans la vase; quand les eaux se retirent, ils s'enfoncent plus profondément dans le limon et se mélangent avec la vase, dont ils enduisent les parois avec une couche de mucus. Pendant la saison sèche, ils respirent à l'aide de leurs poumons; quand les eaux reviennent, ils recouvrent leur respiration branchiale. Le *lepidosiren parotaxa* a le corps cylindrique, allongé, recouvert d'écailles roses. Le *lepidosiren annectens*, de l'Afrique tropicale, appartient au genre *protopete*.

LÉPIDOSPERME (spér'm) n. m. Genre de cypréacées, tribu des rhynchosporées, comprenant des herbes vivaces, à fleurs en épillets, dont on connaît plus de quarante espèces de l'Australie et du Cap.

LÉPIDOSTACHYS (sta-ksin) n. m. Genre d'euphorbiacées, tribu des soécacées, comprenant des arbres dont l'espèce type habite l'Inde.

LÉPIDOSTÉE (sté) ou **LÉPIDOSTEUS** (lé, sté-ss) n. m. Genre de poissons ganoides, famille des lépidostéides, comprenant quelques espèces des grands cours d'eau de l'Amérique du Nord. (Les lépidostéides sont de forme allongée, aplatie; ils sont revêtus de solides écailles en losange; leur museau est très allongé, et leurs mâchoires sont armées de fortes dents pointues et de petites dents en brosse; les dents sont réunies sous la gorge par un cuir brun commun.)

LÉPIDOSTÉIDES (sté) n. m. pl. Ordre de poissons ganoides, comprenant les lépidostéides actuels, ainsi que les lépidostéides fossiles, et se divisant en trois familles: chéirolépidés, lépidostéides, lépidostéides. — Un LÉPIDOSTÉIDE.

LÉPIDOSTÉIDES (sté) n. m. pl. Famille de poissons ganoides lépidostéides, dont le genre *lépidostée* est le type. — Un LÉPIDOSTÉIDE.

LÉPIDOSTÈNE (stér') n. m. Genre de reptiles sauriens lacertiniens, famille des amphisbaniens, comprenant

une espèce propre à l'Amérique du Sud. (Ce sont d'assez grands animaux terrestres, longs de 30 à 40 centimètres, vermiformes, à tête plate, à segments pectoraux larges, à queue cylindrique et obtuse.)



Lépidostène.

LÉPIDOSTRUBUS (lé, strô-bus) n. m. Genre d'organes fossiles, appartenant aux lépidostéides de forme conique. (Les bractées, disposées en hélice autour de l'axe, supportent, au bas des membranes organes femelles) et, au sommet de l'épi, des microsporanges (organes mâles).

LÉPIDOTE (du gr. lépis, idos, écaille, et otos, otte, oreille) adj. Qui est couvert de poils pointus, égaux.

LÉPIDOTE ou **LÉPIDOTUS** (lé, tuss) n. m. Genre de poissons ganoides, famille des lépidotides, comprenant des formes fossiles dans les terrains jurassiques et crétaeux.

LÉPIDOTIDES n. m. pl. Famille de poissons ganoides lépidotides, renfermant les lépidotes, palmeusius et autres genres tels que: *amblypterus, senoniensis, trigrammopterus, phallopharys*, etc. — Un LÉPIDOTIDE.

LÉPIDOZIE (zi) n. f. Genre d'hépatiques, famille des jungermanniées, comprenant des plantes à tiges élégamment ramifiées, à fleurs monoyques. (On en connaît quelques espèces qui croissent sur le bois pourri, la terre humide des forêts de montagne.)

LÉPIDUS, branche illustre de la gens Émilia à Rome, que l'on rencontre pour la première fois au 1^{er} siècle av. J.-C., et qui disparaît au 1^{er} siècle de notre ère. Les principaux membres sont: MARCUS ÉMILIUS LÉPIDUS, consul en 137 av. J.-C. [Il élabora dans une expédition en Espagne, fut condamné à l'amende pour ce fait et blâmé par les censeurs pour son luxe excessif. Lépidus était très aimé de César, et Octave son premier rang des orateurs de son temps]; — MARCUS ÉMILIUS LÉPIDUS, consul romain, mort en 77 av. J.-C. [Il se rangea d'abord dans le parti aristocratique, mais, du vivant même de Sylla, passa au parti démocratique. Le jour des funérailles du dictateur, il tenta de soulever le peuple contre son collègue Catulus. Pour s'en débarrasser, le sénat l'envoya dans la Narbonnaise, mais il ne dépassa pas l'Etrurie, et marcha sur Rome à la tête des Italiens révoltés à son appel. Il fut battu par son collègue aux portes de la ville, et mourut en Sardaigne]. — PATERUS ÉMILIUS LÉPIDUS, fils du précédent, frère du triumvir, mort vers 40 av. J.-C. [L'embrassa d'abord le parti aristocratique et débuta par une accusation contre Catilla. élu consul, il se laissa séduire par César et se tint à l'écart pendant la lutte entre César et Pompée. Après la mort du dictateur, plein de zèle pour le sénat, il vota le bannissement de son frère et fut, en revanche, proscrit par lui lors du triumvirat]; — MARCUS ÉMILIUS LÉPIDUS, homme politique romain. Il se lia intimement avec César, qui se l'associa dans le consulat, mais sans lui laisser aucune liberté. César se proposait de le faire gouverner par la Gaule, puis l'Afrique, et Octave le dépouilla enfin de ce reste d'autorité. Il mourut obscurément, l'an 13 av. J.-C.] — V. ACQUISSE, TRICUS, LÉONOR.



Lépidus (buste ant.).

Le musée du Vatican possède un admirable buste de marbre du triumvir. La tête, fine et aristocratique, est des plus expressives. Les yeux, bridés par d'épais sourcils, observent et scrutent; la bouche a une expression spirituelle et désagréable.

LÉPILEURE ou **LÉPILEMUR** (lé-pi-lé) n. m. Genre de mammifères lémuriers, tribu des délmuriniens, comprenant sept espèces de Madagascar.



Lépileure.

Encycl. Les lépileures sont des animaux nocturnes de petite taille, qui ont les moeurs des makiis; ils se caractérisent par l'absence d'incisives supérieures. L'espèce type de genre est le *lepilemur mustelinus*, long de 20 centimètres, roux, avec la face grise, la gorge blanche et le ventre jaunâtre.

LÉPINE (Ernest) littérateur français, né et mort à Paris 1826-1893. Employé des postes, puis secrétaire du duc de Morny, il devint, en 1855, conseiller référendaire à la Cour des comptes. Comme écrivain, il collabora au "Constitutionnel", à la "Vie parisienne", etc.; écrivit avec Alph. Daudet quelques pièces: *la Dernière Idée* 1862; *l'Étilet blanc* 1865; le *Frère aîné* 1867; et publia, sous son nom, soit sous les pseudonymes, surtout sous celui de QUATRELLIS, un assez grand nombre de volumes, où l'on trouve une verve un peu maniérée et de l'humour; *la Légende de Croquemitaine*, 1893; *la Princesse éblouissante* 1869; *A coup de fusil* 1875 (sur la guerre de 1870); *Théâtre des Folies-Audrey* 1882; *Mon petit dernier* 1885; *l'Autance* 1888; *un As de régime* 1891; etc.

LÉPINE (Raphaël), médecin français, né à Lyon en 1840, Médecin des hôpitaux de Paris en 1874, agrégé de la Faculté de Paris en 1875, il devint professeur de clinique médicale à la faculté de médecine de Lyon, membre

LÉPIDOCYRTE (sir') n. m. Genre d'insectes thysanoptères, de la famille des podoroles, comprenant une quinzaine d'espèces, qui vivent en petites colonies, disséminées par un corps à huit segments écailleux, le prothorax petit et la queue assez longue. Ils ont seize yeux rangés par paires. En France, on rencontre le *lepidocyrte curvatus*, qui vit en petites colonies dans les milles sur les pierres et sur le bois mort.



Lépidocyrte.

LÉPIDODACTYLE ou **LÉPIDODACTYLUS** (lé, tuss) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des gekkotides, comprenant une dizaine d'espèces, répandues de l'Inde à l'Australie et à l'Océanie. Les lépidodactyles sont de petits gekkos à doigts libres, munis de lames transversales, et dilatables au bout. Le *lepidodactyle auranctatus*, du sud de l'Inde, jaune et verdâtre, est long de 7 à 7 centimètres.)

LÉPIDODENDRE, ÉE (din') adj. Qui ressemble au qui se rapporte au lépidodendron.

LÉPIDODENDRÉS (din) n. f. pl. Famille de plantes fongiques qui se rapportent aux lycopodiées vivantes par la structure de la tige et par ses épis reproducteurs. — Une LÉPIDODENDRÉE.

Encycl. Les lépidodendrées offrent fréquemment une tige dichotome à bifurcations égales ou inégales, portant à la surface des mamelons rhomboidaux allongés tantôt suivant la tige, tantôt à l'écart, disposés en spirales ou en épis très régulières, et portant les cicatrices laissées par la chute des feuilles, très nombreuses, allongées, ciliées, sessiles, à une seule nervure médiane, à base légèrement incurvée; les tiges acquiescentes, au vieillissement un diamètre considérable, souvent plus d'un mètre, par suite de la formation d'une couche de liège extrêmement épaisse qui soutient la tige, le cylindre ligneux restant grêle, soit qu'il affecté une forme cylindrique entourant un noyau, comme dans le *lepidodendron Hircurti*, soit qu'il ait représenté par un cylindre vasculaire plein sans noyau, comme dans le *lepidodendron rhodumense*.

Cette famille portait des épis reproducteurs terminant les rameaux ou disposés le long du tronc; leur chute a laissé des cicatrices circulaires, qui se distinguent nettement des cicatrices foliaires. Elle comprend les principaux genres suivants: *lepidodendron, bothrodendron, lepidophyllum, ulodendron, halimnites, lycopodium, psilophyllum, lepidoplax, kneriella, et lepidodendrées* débute dans le terrain silurien et s'arrête au permien.



Lépidodendron.

LÉPIDODENDRON (win) n. m. Genre de végétaux fossiles, type de la famille des lépidodendrées.

Encycl. Le nombre des espèces de *lepidodendrons* est considérable. Le *lepidodendron nothum* date du dévonien, le *lepidodendron postiumum* du terrain permien.

Le *lepidodendron sellaginoides* a un axe ligneux, formé, comme d'ordinaire, de bois à accroissement centripète, est muai toutefois d'une couronne de bois rayonnant centrifuge, analogue à celui des gymnospermes; il a un rapport 11 sur 2 de passage entre les lépidodendrons proprement dits: *lepidodendron nothum, lepidodendron Hircurti*, etc.) et les sigillaires à écorces lisses.

LÉPIDOGÉNYS n. m. Ornith. Syn. de NAZA et de LOPROTE.

LÉPIDOGLOSSE n. m. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des sciaques.

LÉPIDOÏDES n. m. pl. Groupe de poissons ganoides, répondant aux lépidostéides. — Un LÉPIDOÏDE.

LÉPIDOLAIRE (lir') — du lat. *lepidularius*, formé du gr. lépis, idos, écaille) adj. Dont la surface est couverte d'écailles.

LÉPIDOLÈRE n. m. Nom ancien des poissons du genre macrolore.

LÉPIDOLITE n. m. Substance minérale, de couleur blanche ou rose, appartenant à la famille des micas et au genre muscovite. (Cette espèce contient 50 p. 100 de silice, 28 p. 100 d'alumine, 11 à 12 p. 100 de potasse, etc.)

LÉPIDOMELANE n. m. Espèce minérale appartenant à la famille des micas et au genre linoite. (C'est un mica noir ferro-magnésien, dans lequel une partie de l'alumine peut être remplacée par du fer. Son poids spécifique est égal à 3. On le trouve dans les roches volcaniques.)

LÉPIDOMÉNIE (ni) ou **LÉPIDOMENIA** (lé, mé) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des néoméniides, comprenant des formes propres à la Méditerranée. Ce sont des mollusques à coquilles ovales d'une courbure de petites pièces calcaires, formant autant de piquants recourbés.)

LÉPIDONOTE ou **LÉPIDONOTUS** (lé, tuss) n. m. Genre d'annélides néridées, famille des polydoïdes, comprenant de nombreuses espèces répandues dans presque toutes les mers. (Les lépidonotes ont les formes de petits vers, par 12 ou 15 paires de larges écailles.)



Lépidote argenté.

LÉPIDOPE ou **LÉPIDOPUS** (lé, pûs) n. m. Genre de poissons acanthoptères, famille des trichiridés, comprenant quelques espèces répandues en divers mers.

Encycl. Les lépidopes, généralement nommés jarretiers, sont des poissons très longs, rubanés, nus, à

LEREBOLLET — LERNÉES

canal lité à la Loire, et près de la rue gauche du fleuve; 1.580 hab. Pêcheries de laine, fab. des des xiii^e, xiv^e et xv^e s. — Un crypte romane ornée de peintures du xiii^e siècle. — Le canton a 7 comm. et 8.716 hab.

LEREBOLLET (Léon-François-Camille), médecin français, né à Strasbourg le 1842. Médecin militaire et professeur à l'école du Val-de-Grâce, à Paris, il devint membre de l'Académie de médecine. On lui doit un *Manuel du microscope*, en collaboration avec Mathias Duxal (1872), et un ouvrage *travaux usuel des sciences médicales*. Depuis 1886, il a succédé à Dechambre comme directeur du « Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales ». — Son frère, **ADOLPHE-LOUIS-AUGUSTE**, né à Strasbourg en 1845, mort en 1886, a publié, sous le pseudonyme de **Prosper Chazal**: *Le Châlet des sapins* (1875); *La Haute blanche* (1878); *Histoire d'un forestier* (1880).

LEREBOURS (Nicolas-Marie-Paymal), opticien français, né à Neully (Seine) en 1760. Après la mort de son père, **JEAN-NOËL LEREBOURS** (1761-1840), qui fut membre du Bureau des longitudes et construisit un grand nombre d'instruments de précision remarquables, prit la direction de l'établissement fondé par ce dernier. Il fut adjoint, en 1862, au Bureau des longitudes. On lui doit des ouvrages estimés: *Traité de photographie* (1841); *Traité de galvanisme* (1845); *Galeries microscopiques* (1843); *Excursions daguerriennes* (1844); *Instruction pratique sur les microscopes* (1846); *Des papiers photographiques* (1848); etc.

LE REY (Ferdinand-Albert), compositeur français, né à Cherbourg en 1815. Il a fait représenter les opéras suivants: *Voix de l'alcôve*; *Dans les nuages*; *La Kermesse de Denderleu*; *Miliane*; *Stenio*; *Ilycus*; *Fantik*; *Hermann* et *Dorothea* (1851); *Eros* (1855); *Le village abandonné* (1856); *Toujours de saint Antoine*, ballet (1895); *La Redingote grise* (1897); *Sœur Marthe* (1898); *Les Petites Vestales* (en société avec Clérico); *Thi-Thu* (1899). Le Rey a écrit la musique de nombreux *Te Deums*, *Requiem*, *Alto*, *Amo*; il a composé un oratorio, *Cavalier de La Salle*, une symphonie et des mélodies vocales.

LERICI (lat. *Ereici portus*, *Castrum illens*), comm. d'Italie (Liguria) en France, sur la côte des Alpes-Maritimes. Ville de 6.675 hab. Vieux château; usine importante pour le traitement du plomb argentifère; fabriques de toiles; port de cabotage et de pêche.

LÉRIDA (catalan *Lleyda*), ville d'Espagne (Catalogne), ch.-l. de la province de Lérida, sur le Sagre, affluent de l'Ebre, 22.000 hab. Belle cathédrale du xviii^e siècle. Forte citadelle dominée au lieu, près de l'ancienne cathédrale byzantine du xii^e siècle et du vieux palais épiscopal. Tanneries, corroies, filatures de soie, alimentées par les magnaneries locales. Lérida (l'antique *Herdia*) a été sous-munie associée avec des fortunes diverses par les Maures et les chrétiens, pendant les guerres de l'indépendance espagnole. Elle résista victorieusement, en 1647, au grand Coudé. En 1710, elle fut prise par le duc d'Orléans, pendant la guerre de la succession d'Espagne. En 1810, assiégée pendant le troisième mois par une armée française, sous les ordres de Sacket, elle fut prise après un mois de siège.

LÉRIDA (PROVINCE DE), province de la région nord-est de l'Espagne (Catalogne), confinant au territoire français, à l'Andorre et aux provinces espagnoles de Gironne, Barcelone, Tarragone, S. ragoese et Huesca. Superf. 125.151 kilom. carr.; pop. 274.887 hab. Elle comprend les vallées hautes de la Sagre et de ses deux affluents, les deux Noguera, le Cinca, etc. A peu près exclusivement agricole, elle produit dans la plaine le blé et l'olivier, et nourrit, dans la montagne, sacragée par d'imprudents déboisements, d'importants élevages. Ch.-l. Lérida.

LÉRIDA (du v. de *Lérida*), dont le prince de Condé fut contraint de lever le siège, ce qui donna lieu à une chanson satirique: *Chanson satirique*:

Et n'était pas un de la troupe
Qui ne chantât des *Lérida*.

SCARRON.

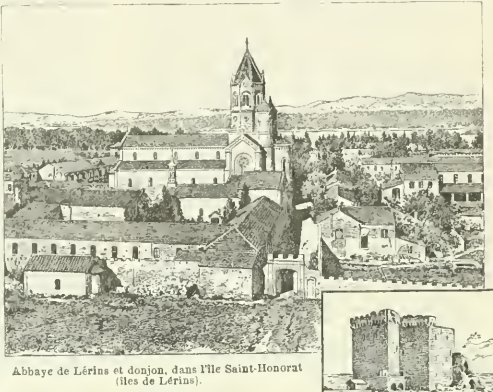
LERIN, ville d'Espagne (Navarre), au-dessus de l'Ega, tributaire de l'Ebre; 2.400 hab. Source purgative.

LÉRINS (rissi) (ILES DE), petit archipel de la Méditerranée, sur la côte de Provence (Alpes-Maritimes). Il se sépare du golfe de la Naple (10°).



Lérins (ABAYE ET COLLEGE THEOLOGIQUE DE). Dès le i^e siècle, la plus petite des Iles de Lérins, nommée par les Romains *Lerina*, fut habitée par des solitaires, dont

le plus célèbre est saint Caprais. Saint Honorat, vers 410, y établit un monastère et une école, qui devinrent rapidement fameux. Un grand nombre de saints, entre autres saint Eucher, saint Hilaire d'Arles, saint Césaire et saint Vincent de Lérins, des écrivains illustres, tels que Vivien et Fauste de Riez, y furent formés. Il de *Lerina* prit alors le nom de Saint-Honorat, qu'elle a conservé. Le monastère fut érigé en abbaye et soumis à la règle de saint Benoît (661). Détruit par les Sarrasins vers 732, il fut relevé de ses ruines par Beaulieu VII (976), et affilié à la congrégation de Cluny. Du xii^e au xvi^e siècle, l'abbaye de Lérins, fréquentée, dit-on, par plus de trois mille religieux, jeta un grand éclat. C'est pendant cette période, de 1073 à 1190, que fut élevé à la pointe de l'île le château religieux qui est encore debout, et où les moines se réfugièrent lors des débarquements des pirates qui ravagèrent les côtes de Provence. Vers 1515, Lérins recut un abbé commendataire, et la décadence commença. Il n'y restait plus que cinq moines en 1735. Le comblé de Bourbois en 1524, le frère André Fiora en 1536, les Espagnols en 1635, sacragèrent l'abbaye. Elle fut vendue aux enchères en 1791. En 1859, les prêtres de la société de



Abbaye de Lérins et donjon, dans l'île Saint-Honorat (Iles de Lérins).

Saint-Pierre-ès-Liens, de Marseille, obtinrent l'autorisation de réparer l'ancien monastère. De nouvelles constructions furent élevées depuis, pour recevoir un orphelinat dirigé par la congrégation de Giteaux.

LÉRIS (André-Jules-Alfred Desrosiers), connu sous le nom de *Le*, auteur dramatique, né et mort à Paris (1807-1870). Il a signé avec divers auteurs un assez grand nombre de vaudevilles et de comédies, dont plusieurs ont eu du succès: *Zisime* (1837); *un Mariage russe* (1840); *le Châle bleu*; *l'Épave*; *un Gentilhomme campagnard* (1848); *Portes et placards* (1850); *Royal-Tambour* (1851); *les Moutons de Panurge* (1852); *un Drôle de corps* (1854); *Simonne* (1858); *les Profits du jaloux* (1861); *Enter dots* (1862); *les Maris sous esclaves* (1868); *Pourquoi l'on aime* (1869); etc.

LERMA, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille prov. de Bure), sur l'Arlanz, sous-affluent droit du Douro par l'Arlanz et le Pisuerga; 2.600 hab. Ruines du grand palais du duc de Lerma (1644).

LERMA, ville du Mexique (Etat de Mexico), sur les bords d'un lac que traverse la rivière naissante appelée aussi *Lerma*; 11.000 hab.

LERME (D. François Gomez de SANDOVAL Y ROSAS, du 16^e), homme d'Etat espagnol, né en 1555, mort en 1625. Vice-roi de Valence et grand écuyer sous Philippe II, il gouverna l'Espagne pendant vingt ans sous le règne de Philippe III (1598-1618). Il signa la paix avec l'Angleterre en 1604, avec la Hollande (1609), mit par un double mariage commit la fuite d'expulser les Morisques (1609), faisant perdre à l'Espagne 600.000 habitants. Affable et courtis, mais prodigue et avide, il amassa une énorme fortune et se sentant menacé, il emmena dans les ordres après la mort de sa femme, recut de Paul V le chapeau de cardinal et fut reversé, en 1618, sur son propre fils, le duc d'Uzeda. Un procès criminel lui fut intenté, sous Philippe IV; il fut condamné à restituer 1.400.000 écus et mourut de chagrin.

LERMINA (Jules-Hippolyte), littérateur français, né à Paris en 1839. Il collabora à diverses feuilles, fonda le *Coraire* (1865), puis le *Satire*, encourut sous l'Empire plusieurs condamnations, et prit part à la guerre de 1870-1871. Depuis lors, tout en restant journaliste, il a publié un grand nombre de romans et d'ouvrages, soit sous son nom, soit sous des pseudonymes (WILLIAM COAN, THOMAS TRICHOLE et CAECIL) (1877); *Dictionnaire universel illustré de la vie française contemporaine* (1884); *Histoire de cent ans, Fondation de la République française* (1884); *La France martyre* (1887); *Le roman de la France* (1888); *Le roman de la France* (1888); etc. Il a fait représenter à l'Ambigu et à la Gaîté trois drames: *La Lettre rouge*, *Turme*, *la Criminelle*, et a signé des articles journaliers au « Radical », sous le pseudonyme de UN PARISIEN.

LERMINIER (Théodore-Nilmmann), médecin français, né à Saint-Vallery (Somme) en 1770, mort en 1820. Elève de Corvisart, il fut médecin de l'Hôtel-Dieu et de la Charité et membre de l'Académie de médecine. On lui doit

plusieurs articles du « Dictionnaire des sciences médicales », et c'est en partie à J'après ses leçons qu'André et Louis ont rédigé leur *Cours de clinique médicale*.

LERMINIER (Jean-Louis-Eugène), publiciste français, né et mort à Paris (1823-1857). Nommé, en 1821, professeur de législation au collège de France, il était devenu, grâce à son éloquence et à ses idées avancées, très populaire parmi les étudiants, lorsqu'il se rallia tout à coup au gouvernement et fut nommé maître des requêtes au conseil d'Etat (1838), mais il ne put reprendre son cours interrompu par les manœuvres des plus hostiles. Nous citerons: *Introduction générale à l'étude du droit* (1821); *Philosophie du droit* (1831); *Au delà du Rhin ou De l'Allemagne depuis M^{rs} de Scharf* (1835); *Histoire des législations et des constitutions de la Grèce antique* (1835); etc.

LERMONTOV (Michail Iourovitch), poète russe, né à Moscou en 1814, tué en combat, à Piatigorsk (Caucase) en 1841.

Ses premiers vers, comme ceux de Pouchkine, furent écrits en français. A l'âge de seize ans, il entra à l'université de Moscou (1830-1832), où il fut obligé d'abandonner, cause d'une poésie qu'il envoyait au tsar pour lui demander la mort du meurtrier de Pouchkine. En 1835, Lermontov vint au point lui-même dans les héros de ce roman, *Pietchorine*, *Démon* et *Héros de notre temps* sont traduits en français (1831). Admirateur de Byron, caractère farouché et désolé, Lermontov a fait entendre de beaux accents de révolte et de tristesse. Lermontov.



LERNANTHROPHE (lér) ou **LERNANTHROPUS** (lér), genre de crustacés copépodes parasites, communs dans quelques espèces de mers françaises. (L'espèce type est le *lernanthropus Kroeyeri*, des mers du nord.)

LERNE (LAC DE), marais de l'ancienne Grèce, sur la frontière de l'Argolide et de la Laconie (Mœre). De ce marais sortait une rivière du même nom, tributaire de la mer Egée. Le lac de Lerne rappelait la légende d'Hercule vainqueur de l'Hydre de Lerne (v. plus bas), et celle des Danaïdes y jetant les têtes de leurs époux égorgés par elles.

LERNE (HYDRE DE). Myth. gr. Reptile monstrueux, qui vivait dans les marais de Lerne, en Argolide. Il était nu de Typhon et d'Echidna, ou, suivant quelques auteurs, du géant Atlas et de Styx. Ce monstre avait sept têtes, quelques-unes disaient neuf, cinquante et même cent. Quand on en comptait une, elle renaissait aussitôt, à moins qu'on n'employât le fer à la place. Le venin de l'hydre était mortel. Aidé d'Iolnos, Hercule attaqua le monstre, le chassa de son repaire, puis se mit à broyer ses nombreuses têtes à coups de masse ou à les couper avec une faux d'or. Mais les têtes du monstre reparaient aussitôt, tandis qu'un canot (crevisse), envoyé par Hera, plaquait le canot sur le dos. Héraklès se jeta à l'eau, puis, d'un seul coup de masse, il abattit toutes les têtes de l'hydre. Il trouva ensuite ses débris dans le sang de l'hydre et, depuis lors, elles neurent plus de ses plaies. Le monstre de Lerne comptait parmi les douze travaux d'Héraklès, et elle a bien souvent inspiré les artistes. V. HERCULE.

Hercule et Iolnos tuant l'Hydre de Lerne, d'après une peinture de vase antique.



— ALLUS. LITTÉR. Le souvenir de l'hydre, dont les têtes renaissent à mesure qu'on les abat, est resté dans la littérature, pour caractériser une force malaisante qui semble se multiplier sous les efforts qu'on fait pour la détruire: on dit l'*hydre du fanatisme*, l'*hydre du despotisme*, l'*hydre de l'anarchie*, etc.

LERNEE (lér n.) f. Genre de crustacés copépodes parasites, famille des *lerneidae*, qui comptent de nombreuses espèces répandues en divers mers.

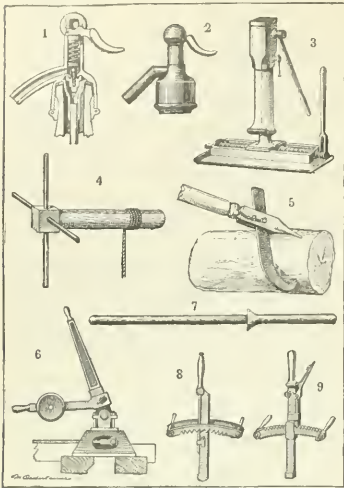
— ENCYCL. Les lerneés sont des parasites, vermiformes, avec des expansions latérales, qui vivent sur toutes les espèces de poissons, notamment dans les branchies, où ils se fixent. La lerne branchiale (*lernea branchialis*) vit sur les gades, dans les mers du nord.

LERNEËNS (lér-né-in) m. pl. Groupe de crustacés copépodes, synonyme de LERNEËNS.

LERNEËS (lér n.) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes et mystères célébrés chaque année à Lerne, en l'honneur de Déméter, de Koré et de Dionysos.

Lernée.

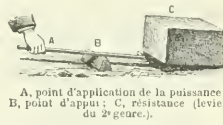
ou appelle *bras du levier* la portion levée comprise entre le point d'appui et l'une quelconque des forces. L'équilibre exige, dans ce cas, que ces forces aient une résultante unique, dirigée vers le point fixe, c'est-à-dire que ces forces soient dirigées dans un même plan passant par le



Leviers : 1. Coupe de levier (siphon d'eau gazeuse); 2. Élévation du même; 3. Hydraulique; 4. De chèvre; 5. A grumes; 6. De chemin de fer (aiguillage et aiguilles); 7. De pompes; 8. À crémaillère pour voitures; 9. À pompe pour voitures.

point fixe, et que leurs distances à ce point soient inversement proportionnelles à leurs intensités. Quand un levier est soumis à l'action de forces en nombre quelconque, l'équilibre exige que la somme des moments des forces par rapport à un axe quelconque passant par le point fixe soit nulle d'elle-même.

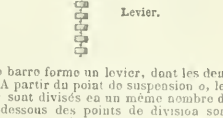
Il existe trois genres de leviers : 1° celui dans lequel le point d'appui est placé entre la résistance et la puissance, comme la balance et l'appelle romaine; 2° celui dans lequel la résistance est entre le point d'appui et la puissance, tel que la casse; 3° celui dans lequel la puissance est entre le point d'appui et la résistance, comme la pince à sucre.



A, point d'application de la puissance; B, point d'appui; C, résistance (levier du 2^e genre).

La théorie du levier est due à Archimède, qui d'ailleurs s'est borné au cas où la puissance et la résistance sont parallèles.

Levier arithmétique. D. Cassini a donné ce nom à un appareil imaginé par lui, en vue de démontrer par une expérience très simple les lois de l'équilibre du levier.



Levier.

Une barre prismatique de bois AB est suspendue en son milieu *o*, à l'aide d'un couteau d'acier, qui la traverse. L'extrémité de ce couteau, tournée vers le bas, repose sur un plan d'acier ou d'agate, ou sorte que la barre peut tourner librement autour de cette arête. Cette barre forme un levier, dont les deux bras sont *oa* et *ob*. A partir du point de suspension *o*, les deux bras du levier sont divisés en un même nombre de parties égales. Au-dessous des points de division sont fixés de petits anneaux auxquels on peut accrocher des poids égaux, qui peuvent être suspendus les uns au-dessus des autres.

On a posé, considérons, par exemple, les points de division *p* et *q*. Le premier occupait la troisième division à gauche du centre, et le second occupait la huitième division à droite. Pour que la barre reste en équilibre, il faudra que le nombre des poids suspendus en *p* soit au nombre des poids suspendus en *q*, comme *o* est à *q*. Si l'on a huit poids au point *p*, il en faudra trois au point *q*. Les nombres de poids seront en raison inverse des longueurs des bras de levier qui leur correspondent.

— **Milit.** Le matériel d'artillerie comporte des leviers de plusieurs sortes, comme le levier de manœuvres et le levier à gâchettes, qui servent à la mise en batterie, au pointage, etc., des affûts de siège; les leviers de pontage des pièces de campagne; le levier-porte-aux, l'économiseur-levier, le levier de frein employés à différentes fins dans le service des pièces de montagne. Le levier-poinçonné est l'une des pièces de fermeture de la culasse des bouches à feu du système de Bange. Le mécanisme des armes portatives, notamment de celles à répétition, comporte également plusieurs pièces dénommées leviers, comme le levier de manœuvre, le levier de la culasse mobile, etc.

LEVIER, ch.-l. de cant. du Doubs, arrond. et à 22 kilom. de Montfautin, sur un plateau froid; 1,305 hab. Scieries, fromagerie. — Le canton a 15 comm. et 8,531 hab.

LEVIERE n. f. Grosse corde enroulée autour d'un treuil, et servant à relever un filet tendu aux arches d'un pont.

LEVIFOLIÉ, ÉE (du lat. *levifolius*, et *folium*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont lisses.

LEVIGATEUR (lat. *levigari*) n. m. Appareil employé dans l'industrie sucrière pour le lavage de la pulpe de betterave.

LEVIGATO si-on — du lat. *levigatio*, même sens) a. f. Action de leviger.

LEVIGER (jé — du lat. *levigare*, même sens; de *levifolius*, prend un *e* après le *g* devant *a* ou *o* — *Il levigera*, Vous *levigerez*) v. a. Réduire en poudre impalpable, en délayant dans un liquide qui laisse précipiter la matière après l'avoir dissoute.

LEVIGLIANTE a. f. Sulfure naturel de mercure, zinc et fer.

LEVIGNAC-DE-SEYCHES, comm. de Lot-et-Garonne, arrond. et à 17 kilom. de Marmaudé, non loin du Dropt; 1,111 hab. Forêts.

LEVIGNAC-SUR-SAVE, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 24 kilom. de Toulouse; sur la Save; 790 hab.

LEVILLAIN (Pierdandin), sculpteur, médailleur et ornemaniste français, né à Paris en 1837. Il s'est acquis une juste célébrité par ses travaux d'art appliqués exécutés pour Barbedienne, tels que : *Le Combat des Centaures et des Lopitès*; *L'enfance de Bacchus*, bronze argenté; les *Vendangeurs*; *L'enlèvement d'Europe*. Citons encore ses médaillons de *Cérès*, *Napoléon*, *Jouffroy*, *Louis Noël*, *Maximilien Bourgeois* et son bas-relief *Apollon et Marsyas*.

LEVIRAT (ra — du lat. *levir*, beau-frère) n. m. Mariage du beau-frère et de la belle-sœur, ordonné par la loi juive.

— **ENCYCL.** Le levirat (en hébr. *lévém*), mentionné déjà dans la *Génèse*, est prît force de loi qu'avec le *Deutéronome*. Lorsque des frères, dit ce livre XXV, 5 et suiv., demeurèrent ensemble, et que l'un d'eux mourut sans laisser de fils, la femme du défunt se mariait point au dehors à un étranger, mais son beau-frère ira vers elle, la prendra pour femme, et l'épousera comme beau-frère. Le premier-accouché qu'elle enfanta succédera au frère mort et portera son nom, afin que ce nom ne soit pas effacé d'Israël. « La loi avait pour but d'assurer la continuité de la famille, de pourvoir à l'entretien de la veuve et d'empêcher, autant que possible, qu'un bien-fonds se sorte de la famille. Les gens âgés, à cause de leur âge mûr, le grand prêtre, parce qu'il ne pouvait épouser qu'une veuve, étaient seuls dispensés du levirat. Le levirat a existé chez plusieurs autres peuples de l'antiquité : chez les Hindous, chez les Perses, à Athènes et à Sparte.

LEVIRATION n. f. Syn. de LEVIRAT.

LEVIOSTRES (*rostris*) n. m. pl. Groupe d'oiseaux passereaux, comprenant les gaudiers, martins-pêcheurs, etc. (Les leviostrés se divisent en quatre familles principales : *duroteridés* [calaos]; *halcyonidés* [martins-pêcheurs]; *meropidés* [guépiers]; *coraciidés* [rolliers].) — Un LEVIOSTRÉ.

LEVIS (vi — rad. *levir*) adj. m. Qui se lève. (N'est usité que dans l'expression *pont-LEVIS*. [V. ce mot.]

LEVIS, comté du Dominion canadien (Canada [prov. de Québec], entre le Saint-Laurent et la frontière des États-Unis; 30,000 hab. Ch.-l. *Levis*.

LEVIS, ville du Dominion canadien, ch.-l. du comté de *Levis*, sur la rive droite du Saint-Laurent, en face de Québec; 14,000 hab. Marché commercial important.

LEVIS (famille *de*), originaire de l'île-de-France (Levy-Saint-Nom, cant. de Chevreuse [Seine-et-Oise]). Gay 1^{er} de son nom fut le premier de la famille. Dans son mariage avec les albigois; il fut créé marchand des croisés, et ses descendants prirent le titre de marchands de la foi. Simon de Montfort lui donna la seigneurie de Mirepoix (v. ce nom) et les pays avoisinants. De cette souche sont sortis plusieurs branches collatérales : les *Levis-Léran*, les seigneurs de Monbrun et de Penes, les vicomtes de Lautrec, comtes de Villars, seigneurs de la Roche-en-Régnier dans le Velay, les barons de la Voûte-sur-Loire, comtes, puis ducs de Ventadour, les comtes de Charlus, les seigneurs de Lévis et de Plorrensac, les seigneurs de Cousan et de Lagni, les barons et comtes de Caylus. Les représentants de la branche aînée, celle des *Levis-Mirepoix*, sont de père en fils sénéchaux de Carcassonne. Le chef, François de Lévis, maréchal de France, ambassadeur à Vienne et à Londres, fut créé duc de Mirepoix, en 1751.

LEVIS (François-Gaston, marquis, puis duc), maréchal de France, né au château d'Ajac (Languedoc) en 1729, mort à Arras en 1787. Il se distingua pendant la guerre de la succession d'Autriche, puis fut envoyé au Canada (1756) et, après la mort de Montcalm, il défendit héroïquement le fort de Louis pendant deux années. Il fut nommé à son retour lieutenant général, et pourvu du gouvernement de l'Artois. En 1783, il obtint le bâton de maréchal et, en 1784, le titre de duc.

LEVIS (Gaston-Pierre Marc, duc de), littérateur français, né et mort à Paris (1764-1830). Député du bailliage de Soissons à l'Assemblée constituante (1789), il émigra en 1792, rejoignit l'armée des princes, fut blessé à Quiberon, gagna l'Angleterre et retourna en France après le 18 Brumaire. Après le retour des Bourbons, il devint membre du conseil privé (1814), membre de l'Académie française (1815) et pair de France (1816). On peut citer de lui : *Maximes et réflexions sur divers sujets* (1808); *Souvenirs et portraits* (1814); *l'Angletterre au commencement du XIX^e siècle* (1814); etc. — Son fils, GASTON-FRANÇOIS-CHRISTOPHE, duc de LEVIS, obé à Richmond en 1794, mort à Paris en 1825. — Son frère, le duc de Lévis-Angoulême, fit les campagnes d'Espagne (1823) et de Morée (1825). Pair de France en 1830, il suivit Charles X en exil.

LEVITATION (si-on) n. m. Terme appliqué à l'un des phénomènes que les médiums spiritiques prétendent opérer, et qui consiste à faire détacher complètement du sol, sans point d'appui, une table, un meuble, un corps quelconque.

LEVITE n. m. Membre de la tribu de Lévi voué au service du temple. || Par ext. Clerc, ecclésiastique.

ENCYCL. Le nom de *levite*, dans la Bible, désigne tantôt tous les membres de la tribu de Lévi, tantôt les descendants de Lévi, qui n'appartenaient pas à la famille d'Aaron. C'est dans cette dernière acception que nous le prenons ici. Le sacerdoce étant le partage exclusif des fils d'Aaron, les levites étaient les auxiliaires des prêtres. Pendant la traversée du désert, ils portaient l'arche, dressaient le tabernacle, et le défendaient au besoin. David et Salomon les répartirent en quatre classes : les chanteurs et les musiciens. Les aides des prêtres dans l'immolation des victimes, les gardiens du temple, les trésoriers. Les rois choisissaient parmi eux les juges de première instance et les administrateurs des villes. Ils habitaient les différentes cités qui leur avaient été assignées pour séjour, et montaient à Jérusalem, à tour de rôle, pour y remplir leurs fonctions. Après le retour de la captivité, le nombre des levites qui, au temps de Salomon, s'élevait à plus de 30,000, se trouva réduit à moins de 400. Ils ne résidèrent plus, alors, que dans les villes des tribus de Juda et de Benjamin.

— **Levite d'Ephraïm.** On lit dans la Bible (*livre des Juges*, ch. XIX) qu'un jeune levite d'Ephraïm et sa femme s'étant arrêtés à Gabaon dans la tribu de Benjamin, les Gabaonites virent pendant la nuit pour assouvir leurs passions contre nature; le levite s'échappa, mais la femme resta entre leurs mains. Le lendemain, le mari la trouva morte dans le désert, et fut obligé de se lever pour aller purifier son crime, et la tribu de Benjamin fut anéantie, sauf six cents hommes qui s'étaient réfugiés au désert.

Levite d'Ephraïm (L'É), tableau de Henner, au musée de Luxembourg (1898). — Ce tableau, qui valut la médaille d'honneur à son auteur, est tout en largeur, occupé par le corps étiré de la femme du levite. Ce corps est nu, d'une lividité naécree. Au-dessus de la poitrine, face



Le levite d'Ephraïm, d'après Henner.

au spectateur, s'aperçoit, dans l'ombre, la figure pleurante du mari. Cette toile sombre et calme est une des plus belles œuvres de Henner. Le même sujet avait figuré à Couder une toile qui a jadis figuré au musée de Luxembourg.

LEVITE (de *levite* n. m., par comparaison de ce vêtement qui portait autrefois les femmes : *Mandez-moi de grâce si les levites sont toujours en mode*. [M^{me} de Genlis].) || Longue redingote d'homme.

LEVITIQUE (adj. m.). Qui appartient, qui a rapport aux levites. || *Loi Levitique*. Ensemble des prescriptions de Moïse sur les fonctions sacerdotales.

n. m. Membre d'une secte chrétienne issue des gnostiques.

Levitique (LE), III^e livre du *Pentateuque*. — Il fait suite à l'*Exode*, et contient principalement les lois qui concernent l'exercice de la culte consacré dans le temple de Lévi. La première partie (I-XXI) s'occupe surtout de la réglementation des sacrifices. La seconde (XXII-XXIV) renferme l'énumération des impuretés légales, un série de préceptes moraux concernant le mariage, la justice et enfin la sainteté des prêtres. La célébration du sabbat et des grandes fêtes de l'année, les lois instituant les dîmes et régularisant l'accomplissement des vœux, tel est l'objet de la troisième partie (XXV-XXVII).

LEVITONAIRE (*mér* — rad. *levite*) n. m. Tuaique sans manches, qui portait autrefois les moines égyptiens.

LEVIS FIT PATIENTIA QUIDOUD CORRIGERE EST VIRTUS (proverbe) n. m. La résistance des moines au mal n'est pas permise de remédier. Maxime d'Hiorac (od. I, 24, 19), d'application facile.

LEVYGRE (*jir* — du lat. *levus*, gauche, et *gyrare*, tourner) adj. Chim. Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation.

LEVORACÉMATE n. m. Sel de l'acide levoracémique. Syn. TARTRATE GAUCHE, LEVOTARTRATE.

LEVORACÉMIQUE adj. Chim. V. TARTRIQUE (acide).

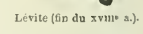
LEVOTARTRATE n. m. Chim. Syn. de LEVORACÉMATE, TARTRATE GAUCHE.

LEVOTARTRIQUE adj. Chim. V. TARTRIQUE (acide).

LEVRAUDER (*vré* — rad. *levra*) n. v. Harceler, poursuivre comme on poursuit un lièvre : *Il est un peu extravadiant* (ou *ait harcelé*, homni, LEVRAUDU l'inoent, le bon *Helvétius*. [VOLT.]

LEVRAUT (*vré* — dim. de lièvre) n. m. Zool. Jeune lièvre. — Bot. espèce de charodon.

LEVRE (du lat. *labrum*, même sens) n. f. Anat. Noms de chacune des deux parties charnues et vermeilles placées au-devant des dents et formant le contour de la



Levite (fin du xviii^e s.).

LIAO-TOUNG (dres'q' LI-EN DE), presqu'île de la Chine septentrionale, dans le N. de l'Amour... Corée du golfe de Petchili (déterminé dans sa partie extrême golfe de Liao-Toung...)

LIAO-YANG, ville de l'empire de Chioe (Mandchourie) [prov. de Liao-Yang]; 80,000 hab. Fabriques de meubles et de cerceaux. Production de coton estimé.

LIARD (li-ar) — soit de l'aac. adj. liard, gris; soit pour LIARD, li hardie... soit de l'aac. adj. liard, gris; soit pour LIARD, li hardie... soit de l'aac. adj. liard, gris; soit pour LIARD, li hardie...

LIARD (Joseph), ingénieur français, né à Rostières-aux-Salines (Lorraine) en 1747, mort en 1832. Contrôleur des travaux de la généralité de Paris et des travaux maritimes de Caen, ingénieur en chef de la navigation en Bretagne...

LIARD (Louis), philosophe et administrateur français, né à Falaise en 1846. Élève de l'École normale, il fut reçu docteur avec son thèse, appelé ensuite dans le département de la Seine, où il fut nommé conseiller municipal et adjoint au maire...



Louis Liard.

LIARDER (rad. liard) v. n. Payer sa part, donner chaque fois une petite somme à un propriétaire... LIARDIER (di-è) d. m. En T. rur., SYB. de LIARD.

LIARDS (avivés d'rs), cours d'eau de l'Amérique anglaise du Nord, dans le Nord-Ouest canadien. Elle descend des Rocheuses vers l'orient... LIAS (li-az) — mot angl., dérivé du franc. (liaz) n. m.

LIARDEUR (EUSE n. m. Celui, celle qui harcèle, qui lésine. LIARDIER (di-è) d. m. En T. rur., SYB. de LIARD.

LIARDIS (avivés d'rs), cours d'eau de l'Amérique anglaise du Nord, dans le Nord-Ouest canadien. Elle descend des Rocheuses vers l'orient... LIAS (li-az) — mot angl., dérivé du franc. (liaz) n. m.



Libellule.

LIAS (li-az) — mot angl., dérivé du franc. (liaz) n. m. Ensemble des couches actuellement classées à la partie inférieure du système jurassique... LIASIS (ziés) n. m.

harmonieusement variées; ils ne dépassent guère 3 mètres de long; ils vivent dans les forêts humides. L'espèce typique est le liasis chinensis, de l'Australie septentrionale.)

LIASSE o. f. Ce qui sert à lier : Prendre une LIASSE pour lier des papiers. (Peu us.) // Amas de papier et particulièrement d'actes de procédure : UE LIASSE de lettres.

LIASSE adj. m. Genre de composées eupatoriées, comprenant des herbes, rarement des arbrisseaux, à racines tubéreuses, résineuses; à tiges allongées, simples; à feuilles alternes, entières ou bordées de très petites dents; à fleurs purpurées, ou roses, ou tachetées de blanc, et quelquefois de rouge.

LIASSIQUE adj. Géol. Syn. peu employé de LIASSICÉ. LIATRIS (tris) o. m. Genre de composées eupatoriées, comprenant des herbes, rarement des arbrisseaux, à racines tubéreuses, résineuses; à tiges allongées, simples; à feuilles alternes, entières ou bordées de très petites dents; à fleurs purpurées, ou roses, ou tachetées de blanc, et quelquefois de rouge.

LIAUTAUD (Claude-Rosalie), pédagogue français, né à Paris en 1774, mort en 1842. Il fut un des premiers élèves de l'École polytechnique, puis étudia la théologie à Saint-Sulpice et fut ordonné prêtre en 1804. Cette même année, il partit pour Notre-Dame de Champs à Paris, et fut nommé directeur de l'éducation, qui croquit, en 1822, le nom de collège Stanislas. Sous Louis XVIII, qui aimait à consulter sur les matières religieuses et même politiques, il fonda un grand nombre de petits séminaires et devint précepteur du jeune Bordeau (aujourd'hui évêque de Blois), lors duquel il mourut. Il a laissé des Considérations sur l'Université, sur le trône et l'autel; l'Enfant trouvé, etc.

LIBA. Géog. V. ZAMBÈZE. LIBA, lia hypothétique de l'Afrique centrale, que les anciens cartes plaçaient au N.-O. du bassin du Congo, par 5° 00' 60" N., et 16° 10' 17" E.

LIBAN (lèj) — de l'aac. franc. libe, bloc de pierre et le mot moulin grossier (du grec libani) et que l'on tire du ciel ou de la base inférieure d'une carrière. Fragment de pierre que l'on noie dans un bain de mortier et qui sert à remplir l'épaisseur d'un mur, entre ses parements.

LIBAN n. m. Corde qui borde le bord inférieur d'un filet et à son O. ou à son N. et qui sert à attacher de gros morceaux de liège au filet de la maquette.

LIBAN (en arabe djebel el Libnan, c'est-à-dire la Montagne blanche), cause de la coloration blanchâtre des serres calcaires ou des aegises de ses sommets, système montagneux de la Syrie (Turquie d'Asie). Il s'étend sur une longueur d'environ 150 kilom., entre la dépression Homs-Tripoli au Nord (530 m.), où coule le Nahr-el-Kelbi, et la mer profonde de la Méditerranée au Sud. Il est parallèle à la mer et son altitude diminue du N. au S. Le versant occidental, tourmenté par les phénomènes d'érosion, s'abaisse en terrasses sur le littoral syrien; à l'Est, il plonge par une pente unique et fort inclinée sur le plateau de la Méditerranée (Cône-Syrie), qui délimite à l'E. le système de l'Anti-Liban, symétrique du Liban. Les cimes principales sont, du N. au S. : le Djebel-Akkar (2 139 m.), le Dohr-el-Khohd (3 067 m.), point culminant, le Saïnin (2 068 m.), le T. el-Bardah (2 222 m.). Deux autres massifs franchissent le chaînon montagneux, à l'Est de la dépression Homs-Tripoli, l'autre par un col élevé (1 542 m.), au S. du Saïnin, qui livre passage à la bonne route de Beyrout à Damas, doublée d'une voie ferrée. Sur le versant occidental, milieu arrosé, se trouvent toutes les grandes végétations de la population (Marronniers, Versants, Métaulis) et les cultures : mûriers, vignes, oliviers, céréales, tabac. Les fameux cèdres du Liban sont aujourd'hui devenus rares. Le Liban possède aussi quelques gisements de bitume et de charbon sans grande valeur, ainsi que des mines de fer. La principale ville du Liban, Zahleh, compte environ 20 000 hab.

LIBAN (en turc Djebel-el-Liban), gouvernement ou mutesarriflik de la Turquie d'Asie (Syrie), comprenant tout le versant occidental du Liban et une partie du versant oriental avec la plaine de la Bekaa; 245,000 hab. LIBANE n. m. Bot. Syn. de BOWELLIE.

LIBANIEN, ENNE (ni-in, èn) adj. Qui appartient au Liban : Le célèbre LIBANIEN.

LIBANIEN, rhéteur grec, né à Antioche en 314 de l'ère chrétienne, mort après 393. Il reçut l'éducation la plus complète, suivit, à Athènes, les leçons de Diophantos et étudia les anciens orateurs attiques. Il professa quelque temps à Athènes. En 342, il ouvrit une école privée à Constantinople et fut élu professeur de philosophie en 355. Il fut ensuite des intrigues des professeurs publics. Il s'établit alors à Nicée, puis à Nicomédie (346-351). Il retourna ensuite à Constantinople, puis à Athènes, comme professeur public.

En 354, il se fixa à Antioche. Il eut pour élèves Julien, le plus grand écrivain et un poète éminent, Basile et Julien, philosophe. Il défendit sa ville natale contre le calife de Julien et, plus tard, en 387, contre Théodose. La plus grande partie de son œuvre nous est parvenue. D'abord, des exercices de style; des Prédications; des Modèles d'exercices préparatoires (ables d'écoliers); des Discours; une Vie de Démétrius et des Arguments de ses discours. Parmi ses soixante-une discours, quelques-uns seulement sont des sujets fictifs (sur les lieux communs de morale (Sur la richesse; Contre le bavardage; etc.)), les autres ont été réellement prononcés et relatifs aux incidents de la vie des écoles, aux rivalités des maîtres, à la vie des grandes cités d'Orient, etc. Citons, en ce genre, l'Eloge d'Antioche, les Flores funéraires de Julien, de ses collègues, Basile et Julien. Enfin, nous avons de Libaniens des Apologies personnelles, etc.

LIBANOMANCIE (si — du gr. libanos, ocaens, et mantein, divination) n. f. Antiq. Méthode de divination, basée sur l'observation de la fumée produite par l'encens.

LIBANOMANCIE. Genre (zi-in, èn) n. Personne qui pratique la Libanomanie.

LIBANOTIDE n. m. Genre d'ombellifères, tribu des sécaliées, comprenant une dizaine d'espèces qui croissent en Europe et dans l'Asie méridionale.

LIBATION (li-o-n) — lat. libatio, même sens) n. f. Antiq. Action de répandre un liquide en l'honneur d'une divinité. LIBATION de vin, de sang. // Au. Action de boire (fam.); Libation rendue chancelante par de nombreuses libations.

ENCYCL. Antiq. gr. et rom. En Grèce et en Italie, libation est l'imitation de l'Orient et de l'Égypte, les libations furent le premier acte des rites religieux, les sacrifices et constitèrent parfois tout le sacrifice. Dans le repas auquel le dieu ou les ancêtres étaient censés prendre part avec les fidèles, elles étaient l'offrande liquide, dont la nature (vin, hydromel, soma, etc.) était subordonnée presque toujours par le formateur du repas aux besoins des ancêtres. A Rome, le prêtre goûtait, puis faisait goûter par les assistants la liqueur du simpurium, ou coupe à libations, et la versait entre les cornes de l'animal du sacrifice (libamina prima). D'autres fois, les libations étaient versées sur terre ou dans la flamme du feu sacré, en même temps que le prêtre prononçait une courte formule d'invocation. (V. SACRIFICÉ.) De même, dans les repas, l'usage s'était établi de libations initiales destinées à gagner la faveur des dieux, naturellement jaloux du bonheur humain, et, ce temps, une forme de politesse à l'égard des convives.

LIBATTE n. f. Campement, village de certaines peuplades nègres.

LIBAU (en russe Libava), ville maritime de Russie (Courlande), entre la Baltique et la lagune de Libau; 65,000 hab. Allemands, Lettons, Juifs, Russes. Port fréquenté, presque toujours fermé par les glaces; exportation de céréales, de lin, de chanvre, de bois.

LIBAU (André), en latin Libavium, médecin et chimiste allemand, né à Halle vers le milieu du XVI^e siècle, mort à Couburg en 1616. Sa découverte la plus importante est celle du bichlorure d'étain, plus connu sous le nom de liqueur fumante de Libavium (spiritus fumans Libavi). Il a découvert les propriétés médicinales de l'antimoine, et, en combinant les fleurs d'antimoine (oxyde d'antimoine) avec la crème de tartre (bitartrate de potasse), il a obtenu le composé de tartre et d'antimoine calciné, dont il est si souvent question dans les écrits sur l'arsenic blanc ou blanc, noir, acide arsénieux. Il fut employé par lui, dans le traitement externe des ulcères cancéreux. Il observa la coloration du verre par les oxydes métalliques, découvrit l'acide camphorique, etc. Il fit enfin des recherches curieuses sur la transfusion du sang. Ses principaux ouvrages ont été réunis sous le titre de Opus medica-chymica (1618).

LIBELLATIQUE (bèl-la-tik) — lat. libellaticus; de libellus, livret) n. m. Nom donné, pendant les persécutions, aux chrétiens qui, pour éviter le martyre, se faisaient délivrer par les magistrats, à prix d'argent, des certificats attestant qu'ils avaient sacrifié aux idoles. V. LAPSE.

LIBELLE (bèl) — lat. libellus, dimin. de liber, livre) n. m. Petit livre; // Petit livret; // Certificat attestant, en particulier, la vie privée : C'est l'éclaircissement de la presse qui produit les LIBELLES. (B. Constant.)

— Dr. acc. Requête, signification. // Libelle de divorce, Chez les Romains et dans les pays de droit romain, Acte par lequel un époux voulait à l'autre sa séparation de bon divorce. // Libelle de fidélité, Serment écrit de fidélité. // Libelle de proclamation, Acte intervenu en justice pour obtenir la réparation d'un dommage.

— Hist. ecclésiast. Acte signifié par écrit : LIBELLE d'antioche, Libelle de condamnation, etc. // Certificat délivré à un chrétien par un magistrat, pour assurer qu'il a sacrifié aux dieux et le mettre à l'abri de la persécution. // Libelles des martyrs, Lettres que les martyrs chrétiens, ayant souffert ou souffrant pour la foi, donnaient aux persécution conduisant à une pénitence publique pour les dispenser de la totalité ou d'une partie de leur peine. — Zool. Nom ancien du requin ou squalo marteau des mers françaises. V. MARTEAU.

LIBELLE (bèl) n. f. Bulle gazeuse et mobile, qui se trouve à l'intérieur de la plupart des inclusions liquides que le microscope révèle à l'intérieur des cristaux.

LIBELLE (bèl) n. f. Libella, dimin. de liber, livre) n. m. Petit ou grand livre, quelquefois d'ordre ou de discipline, au lieu ou à un an de suite, au III^e siècle avant notre ère. // À l'époque byzantine, Denier de compte de faible valeur.

LIBELLE (bèl) — rad. libeller) n. m. Rédaction d'un acte, explication d'un article de comptabilité.

LIBELLER (bèl-lè) — rad. libelle) v. a. Rédiger dans la forme légale : LIBELLER une demande, un exploit.

— Spécifier la destination, l'emploi d'une somme : LIBELLER une ordonnance de payement.

Libellé, èe part. pass. du v. Libeller.

— Substantif, n. m. Rédaction d'un acte judiciaire ou administratif : Un Libellé irrégulier.

— Libeller, v. pr. Être libellé.

LIBELLISTE (bèl-issè) n. m. Faiseur de libelles; auteur d'un libelle.

LIBELLULE (bèl) n. f. Genre d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, tribu des libellulides, comprenant de nombreuses espèces répandus sur le globe.

— ENCYCL. Les libellules ou demoiselles sont remarquables par leur grosse tête ronde, à grands yeux globuleux; leurs corps, allongés et cylindriques, cylindrique ou aplati; leurs ailes, au repos, demeurent étendues et horizontales. Les larves ont leur tête et leur thorax inférieure ramené en bouclier. Ces insectes, très carnassiers, se rendent inutiles au vainsage des insectes en dévorant les aibles, mais elles sont la proie des oiseaux de marais. Une des libellules les plus communes en France est la libellule depressa; les femelles sont jaunâtres, les mâles bleu mat; les ailes sont tachées de brun. Elle vole en été au-dessus des marais, en plein soleil.

LIBELLULIDES (bèl) n. m. pl. Famille d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, au nombre de 15 genres. Les libellules, les avions et les wachens. — Un LIBELLULIDE.



Libellule : a, larve.

— ENCYCL. Les **libellulidés** sont de taille grande ou moyenne, élaucés, vifs et diurnes; ils volent au voisinage des eaux où vivent leurs larves tournoyantes aquatiques et dans les rizières, au milieu des canaux, des fossés, des cassines, etc. Les adultes respirent au moyen de trachées ou au moins modifiées en branchies; elles sont lourdes, marchant lentement sur la vase ou les plantes submergées; mais, quand elles nagent, elles peuvent se projeter rapidement en avant, en élargissant l'un ou l'autre des lobes, au moyen de valves. Les adultes pondent dans l'eau ou dans la tige des plantes aquatiques. Les libellulidés comptent de nombreux genres et de très nombreuses espèces. Aux époques géologiques antérieures, ils atteignent des dimensions gigantesques. (Ch. Brongniat, dans son *Étude des insectes du caennais*, en décrit un, le *megneura Momyi*, qui atteignait 70 centimètres d'envergure.) Les formes les plus anciennes ont été trouvées dans le lias inférieur de Suisse.

LIBELLULIENS (bél'-lu-li-èn) n. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, comprenant les libellules. — Un LIBELLULIEN.

LIBELLULIENS (bél') n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères pseudo-névroptères, famille des libellulidés, renfermant les libellules proprement dites et genres voisins. — Un LIBELLULIEN.

LIBENTINE ou **LUBENTINE**, surnom de Vénus. C'est à Vénus Libentine que les filles, devenues grandes, consacraient les jonets de leur enfance.

LIBER (bér' — du lat. *liber*, écorce d'arbre) n. m. Région du racine, de la tige ou de la feuille des plantes vasculaires, formée très généralement par un *tissu criblé*, qui caractérise la présence des *tubes criblés* (des encore tubes à l'usage ou transport de sève) au moyen de cellules qui d'assure, par ses tubes criblés, la répartition de la sève élaborée dans les feuilles. V. FEUILLE, RACINE, SEVE, TIGE.

LIBER, vieille divinité italique de la fécondation et de la plantation. Identifiée plus tard au dieu grec Dionysos ou Bacchus, elle en devint une simple épithète.

LIBERA (bè — impér. lat., signif. *délivre*) n. m. Prière que l'Eglise catholique fait pour les morts, et qui commence par le mot *Libera*.

Par. *Chant de libéra*. Se sentir délivré, débarrassé. (Cette locution n'est pas juste; le libéra était un chant de supplication, et non un chant de triomphe.)

LIBERA, surnom de Proserpine, fille de Cérés et de Libor. — Se dit aussi d'Ariane, comme épouse de Libor.

LIBÉRABLE adj. Qui peut être libéré; qui est dans les conditions voulues pour être libéré du service militaire : *Soldats LIBÉRABLES*.

— ENCYCL. Milit. V. LIBÉRATION.

LIBÉRAL, ALE, AUX (lat. *liberals*, qui convient à une personne libre) adj. Généreux, qui donne volontiers, qui aime à donner : *LIBÉRAL avec mesure, pour rester indépendant et respecté*.

— C'est favorable à la liberté : *Le parti LIBÉRAL*. — Arts *libéraux*. Ceux qui exigent particulièrement l'intervention de l'intelligence, et qui étaient autrefois l'appanage des gens de condition libre : *Professions LIBÉRALES*. Profession dans l'exercice de laquelle l'intelligence a plus de part que la main : *Education LIBÉRALE*. Celle qui prépare aux professions libérales.

— Substantif. : Personne qui aime à donner : *Le LIBÉRAL de ses idées et de ses emplois* (Bossuet). — Partisan de la liberté, des idées libérales en politique : *Un gouvernement de LIBÉRAUX*. Un non donné autrefois aux partisans de la monarchie constitutionnelle.

LIBÉRALE de Verone, peintre italien, né et mort à Verone (1451-1536). Elève de Jacopo Bellini, il s'inspira de la manière de Mantegna, et se plaça, par l'élégance du dessin, le charme de son coloris, et par la nouveauté des idées, au rang des meilleurs artistes de son temps. Citons de lui : *Verone*; *le Christ mort et le Père éternel dans une gloire d'anges jouant de divers instruments*, fresques qu'on voit à Sainte-Anastase; *la Nativité*; et *la Mort de Pétrus*, le tout dans un cadre en bois. Il fut aussi peintre. Le musée de Berlin a de lui : *Saint Sébastien et la Madone avec saint Laurent et saint Christophe*.

LIBÉRALEMENT (rad. *libéral*) adv. D'une manière générale : *On ne donne rien si LIBÉRALEMENT que ses conseils*. (La Rochef.) Un homme libre, d'une façon large, libéral : *Elever LIBÉRALEMENT ses enfants*. D'une manière favorable à la liberté : *Feuille LIBÉRALEMENT*.

LIBÉRIENS (du lat. *liberianus*; de Libéri, Bacchus) n. f. pl. Très anciennes fêtes romaines en l'honneur de Libor Pater et de Libera, qui se célébraient le 17 mars.

— ENCYCL. L'acte le plus intéressant de la journée était la prise de la *toque virile* pour les jeunes gens arrivés à l'âge de la puberté. Après avoir été exposés au con des images de Libor Pater, le jeune homme allait, accompagné de ses parents et de ses amis, recevoir la *toque* dans quelque temple, et même au Capitole, s'il appartenait à une grande famille. Puis on l'accompagnait en cortège au Forum. Le long de ses rues étaient alignés les vieux matrones de Bacchus, qui vendaient au passant de petits gâteaux conduits de miel, seul présent que l'on fit un dieu.

LIBÉRALISER v. a. Rendre libéral, convertir aux idées libérales : *LIBÉRALISER les idées d'un peuple*.

— Se *libéraliser*, v. pr. Devenir libéral, se convertir au libéralisme.

LIBÉRALISME (liss'm) n. m. Doctrine des libéraux. — ENCYCL. Le sens du mot *libéralisme* fut d'abord très précis. Le libéralisme fut celui qui réclamait le progrès par la liberté, s'opposait à l'autorité plus ou moins absolue de la royauté ou de l'Eglise. Après la Restauration, le parti libéral s'est constitué pour assurer le respect des libertés essentielles conquises par la Révolution. Après sa victoire de 1830, le parti libéral s'est consacré à lutter, en 1838, contre le gouvernement démocratique. La substitution des questions sociales aux problèmes politiques, les progrès du socialisme semblent avoir aussi puissamment contribué à cette évolution du libéralisme. A l'heure actuelle, le libéralisme se conçoit de plus en plus radicalisme antérieur qu'un socialisme d'Etat et au collectivisme, bien que ces partis, à leur tour, prétendent développer seulement les conséquences du libéralisme primitif.

LIBÉRALITÉ (rad. *liberal*). n. f. Générosité, disposition à donner : *La LIBÉRALITÉ consiste moins à donner beaucoup qu'à propos*. (La Bruy.) — On fait par une personne libérale, généralement, l'acte de *Libérer* d'un bienfaiteur, l'arguer de la vue, absconce de l'usage, dans la manière de voir et d'apprécier : *L'étude et l'examen peuvent seuls donner la LIBÉRALITÉ du jugement*.

— SYN. Libéralité, largesse, V. LARGESSE.

LIBÉRATEUR, TRICE (du lat. *liberator*, *trix*, même sens) n. Personne qui délivre : *Le LIBÉRATEUR d'un peuple*.

— Adjectif. : Mesures LIBÉRATRICES.

Libérateur (ORDRE DU BUSTE OU), fondé le 12 février 1825 et existant au Venezuela. Il comprend cinq classes : grands-croix, écharpe et plaque; grand-officiers, sautoir et croix; commandeurs, deux ordres de chevaliers, armés véritables; officiers et chevaliers; médaillon, boutonnière. L'insigne est un médaillon émaillé bleu à l'effigie de Simon Bolívar et enveloppé de rayons qui révoient un miroir. Les agrès sont : 1. Le ruban est à trois raies égales : jaune, bleu et rouge.



LIBÉRATIF, IVE (du lat. *liberatus*, délivré) adj. Qui opère la délivrance ou la libération : *Moyens LIBÉRATIFS*. (Pea nitid.)

LIBÉRATION (si-on — lat. *liberatio*; de *liberare*, délivrer) n. f. Acte d'un acte de charge ou de dette, d'une servitude, d'une poursuite : *Obtenir la LIBÉRATION d'une servitude*. — Mise en liberté d'un condamné, après l'expiration de sa peine : *Un libéré conditionnelle*. — Mise en liberté anticipée d'un condamné, à la charge par celui-ci de continuer à conduire honnêtement, et sous la condition qu'il sera réintégré, pour achever de subir sa peine, s'il donne de nouveaux sujets de plainte.

— Milit. Opération par laquelle les militaires sont transférés de l'une à l'autre des catégories dont se compose l'armée, et finalement libérés de tout service dans celle-ci.

— ENCYCL. Dr. *Libération d'une dette*. C'est à celui qui réclame l'exécution d'une obligation à en prouver l'existence; une fois cette preuve faite, le débiteur a la charge de prouver l'extinction de l'obligation. Telle est la règle générale; mais, parfois, la loi déclare que la libération résulte de certaines circonstances déterminées : c'est ainsi que la remise volontaire de la grosse du titre fait présumer la remise de la dette, ou la libération, sans préjudice toutefois de la preuve contraire (C. civ., art. 1283).

Legs de libération. On appelle ainsi une disposition par laquelle un testateur accorde à son débiteur la remise de sa dette. Ce legs peut être non seulement exprès, mais tacite; il est tacite quand le testateur lègue à son héritier le titre contenant le legs, ou autre, être *perpetuel ou limité à la vie du débiteur*; il s'étend non seulement au capital de la dette, mais encore à tous les intérêts qui ont couru depuis la confection du testament jusqu'à la mort du testateur.

— Le système de la libération conditionnelle a été introduit dans la législation française par la loi du 14 août 1855. La libération conditionnelle s'applique à toutes les peines privatives de la liberté, à l'exception de la peine de mort. Pour en bénéficier, le condamné doit avoir accompli trois mois d'emprisonnement, si la peine est inférieure à six mois, et, dans le cas contraire, la moitié de la peine; ces délais sont allongés pour les individus en état de récidive.

La libération conditionnelle n'est pour les condamnés qu'une faveur essentiellement révocable, en certains cas déterminés. Elle est révoquée si le condamné conditionnelle sous pris et révoqués par le ministre de l'intérieur.

LIBÉRATOIRE adj. Qui a pour effet de libérer d'une obligation : *Le pouvoir LIBÉRATOIRE de l'argent*. — *Paiement libératoire*, Paiement effectué dans les conditions légales, de telle manière que le créancier ne puisse pas contester l'extinction de la dette.

LIBERATORE (Raphaël), littérateur italien, né à Lanciano (roy. de Naples) en 1787, mort à Naples en 1843. Il débuta par des traductions d'ouvrages français et par la publication de ses *Curiosités scientifiques* (1816), ouvrages fondés sur l'usage de son imprimarie connue sous le nom de « Trama-trè », et fit paraître le grand *Vocabulaire universel de la langue italienne*, qui contient même les mots des divers dialectes. Parmi ses autres ouvrages citons : *Voyage vers l'élysée dans les Deux-Siciles*; *Vie de Marie-Christine de Savoie*; *la Chapelle de San-Severo*; et les *Meilleures Peintures de la Chartreuse de San-Marino*.

LIBÉTRIX a. f. Planète télescopique, n. 125, découverte en 1872, par Prosper Henry.

LIBÉRE (saint), pape, né et mort à Rome (vers 300-366), élu et sacré en 353. Il lutta d'abord contre les ariens, et refusa d'approuver la condamnation de saint Athanase, prononcée par les synodes d'Arles (353) et de Milan (355). L'empereur constantin ariariste, le fit mettre à l'exil en Thrace pendant son absence, le diacre Félix (v. Félix II) romain l'Eglise romaine, et prit le nom de pape. Après trois années d'exil, Libère, pour obtenir de l'empereur la permission de rentrer à Rome, consentit à signer un formulaire qui consacrait l'interprétation de différentes manières. D'après les uns, le pape aurait souscrit un symbole de foi contraire à la doctrine de Nicée; d'après les autres, il eut seulement la faiblesse de recevoir sans communion les évêques semi-ariens. L'Eglise,

cependant, rendant justice à ses vertus vertus et à son repentir, l'honora comme saint. — Féto le 23 septembre.

LIBÉRE (lat. *liberare*; de *liber*, libre). — Changé d'aigu en *e* ouvert devant une syllabe muette : *Le libère*. (*Qu'ils libèrent*; excepté au fut. l'ind. et au prés. du con. : *Le libère-t-on*.) La *libération* est un acte qui se fait par un contrat, d'une dette, d'une obligation : *Libération d'un débiteur*.

— Mettre en liberté : *Libérer des condamnés*.

— Décharger du service militaire : *Libérer des soldats*.

Libéré, ée, part. pass. de V. Libérer.

— Condamner à un service militaire : *Les LIBÉRÉS peuvent contracter un nouvel engagement*.

— Se libérer, v. pr. Se délivrer, s'affranchir, s'acquitter d'une dette.

— ENCYCL. Dr. Les dettes libérées sont l'objet à l'étranger ou en France, d'un patronage qu'exercent les nombreuses sociétés de bienfaisance, dues à l'initiative privée. En France, la première société de ce genre a été fondée à Paris, le 17 mars 1833, sous le nom de *Société de patronage des jeunes délinquants et des jeunes libérés du département de la Seine*. A son exemple, se sont peu à peu organisées, en France, des autres sociétés, parmi lesquelles une place d'honneur est méritée par la *Société générale pour le patronage des libérés*. Cette société, créée à Paris en 1871, a déjà, sous la présidence du sénateur Bréger, ouvert divers asiles.

— Milit. Les officiers quittant l'armée sont libérés dans des conditions différentes, suivant qu'ils démissionnent ou prennent leur retraite. Dans les premiers cas, ils sont libérés de la dette militaire. Dans les seconds, à moins que celle-ci n'ait lieu avant l'expiration du service actif dû par les hommes de leur classe de mobilisation. Ils suivent, dès lors, le sort de cette dernière pour le passage dans les diverses catégories. Les officiers retraités par un brevet de non libération de leur service ont un compte ouvert, pendant cinq ans, dans la réserve ou dans l'armée territoriale, sauf le cas de retraite ou de réforme pour blessures ou infirmités.

Tout militaire libéré doit être, au départ du corps, dirigé, sans exception, sur la résidence de sa famille ou, à défaut, sur le lieu de son domicile, au moment du tirage au sort.

LIBÉRI (Pietro), dit *le Libertino*, peintre italien, né à Padoue en 1605, mort à Venise en 1687. Elève du Padovano, il débuta par des œuvres imitées des Carraches, dont la plus célèbre est la *Bataille des Dardanelles*, dans le palais du doge à Venise; on y voit un esclave admirablement peint, ce qui a fait donner à ce tableau le nom de *l'Esclave du Libéri*. Mais Le Libéri dut surtout sa réputation à ses petits tableaux aux sujets légers; ce qui lui a valu le surnom de *Liebertino*. Dans ses *Vénus*, dans ses *Amours*, etc., il réussit à déployer tout son talent. Citons, notamment : *Luth et ses filles*, *le Jugement de Paris*, au musée de Dresde; *Angélique et Médor*, de la pinacothèque de Munich; etc.

LIBÉRIA, république indépendante du l'Afrique occidentale, sur la Côte des Graines (Guinée), entre la colonie anglaise de Sierra-Leone à l'O. et la Côte d'Ivoire française à l'E. Ses limites ont été fixées avec l'Angleterre en 1882 et avec la France en 1892.

La Côte des Graines, qui avait été découverte dès le xiv^e siècle par des navigateurs dieppois, fut visitée par les Portugais, les Espagnols et les Hollandais. Au début du xix^e siècle, on s'occupa de son commerce, et on y trouva des nègres. Lorsque les anti-esclavagistes des Etats-Unis



fondèrent l'*American Colonization Society* pour racheter des esclaves nègres en Amérique et les ramener comme colons en Afrique, leur pays d'origine, ils installèrent les premiers noirs affranchis dans une île de l'embochure du Mesurado (1822). Ces colons triomphèrent, et le 26 août 1824, le 26 décembre 1825, deux indications, le 27 mars 1827, leur gouvernement Ashmole fonda la ville de Monrovia et donna au pays le nom de Libéria. La colonie s'accrut très vite sous la direction d'Asmole, de Buchanan, et de Roberts etc., les délégués des noirs affranchis proclamèrent l'indépendance du pays (1847), qui devint la *République libre et indépendante*

— n. m. Accieil indigène chamanique du nord de l'Afrique. — ENCYCL. Le *libyén*, appelé aussi *numidi* et *langue numidique*, est connu par un certain nombre d'inscriptions dans les langues berbères. Le libyén est représenté à notre époque par le berbéro ou, plus exactement, par les langues berbères : *kabyte, tamachek, etc.*

LIBYQUE (*libik*) adj. Qui appartient à la Libye ou aux Libyens : *Le désert libyque.*

LIBYQUE (NOM), le troisième nome de la Basse-Egypte, sur la rive gauche de la Branche Canopique du Nil, entre cette branche, le lac Maréotis et le désert. Il avait pour capitale *Amou*, la ville des Palmes.

LIBYSSA, ville de l'ancienne Asie Mineure (Bithynie), sur la Propontide (mer de Marmara), entre Chalcédoine et Nicomédie. Annibal y mourut, et l'on y montre encore son tombeau. *Auj. Gebi-Zeh ou Gebesh.*

LIBYSTIQUES (*stik*) — du lat. *lybysticus* adj. f. pl. Se dit pour **LYBIENNES**, dans l'expression *Fables libyistiques.*

LIBYTHÉE ou **LIBYTHEA** (*lib*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des lémoniaides, comprenant huit espèces des régions chaudes du globe.

— ENCYCL. Les *libythes*, répandus dans toute l'Europe et l'Asie Mineure, sont le type d'une tribu dite des *libythéins*; leur seul représentant français est la *libythea celitis*, dont la chenille vit sur le micocoulier, dans le Midi. Le papillon, de taille moyenne, brun taché de fauve, est remarquable par la longueur de ses palpes et par ses ailes fortement sinuées et dentées.

LIBYTHÉRIUM (*libi-thérium*) n. m. Genre de mammifères, voisins des girafes, qui vivaient en Algérie à l'époque tertiaire. (*Le libythérium maurusium* a été découvert dans le pliocène de Barbarie.)

LICARIA n. f. Bot. Genre de lauracées, qui produit un bois de rose, dit *bois de licari*.

LICCIANA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Massa e Carrara], sur le Tavareno, affluent gauche de la Magra; 4.000 hab.)

LICCIVI n. m. pl. Classe d'Indiens hors caste, descendants de kharitvays excommuniés.

LICE (*liss* — orig. dont., peut-être du haut allem. *lissa*, bordure) n. f. Champ clos pour les tournais, les courses, les exercices en plein air : *Ouvrir la lice.*

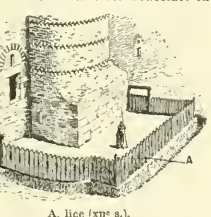
— Par ext. Théâtre d'une lutte quelconque : *Le barreau est une lice ouverte au talent oratoire.*

Fig. Entrée en lice. Entrer dans une lutte, une discussion. Nous ENTRONS EN LICE à notre naissance. (J.-J. Rouss.)

— Manég. Barrière qui entoure la carrière.

— Techn. Pièce de bois assemblée horizontalement sur les sommets de poteaux formant une barrière. *1* Nom des garde-fous d'un pont de bois.

— ENCYCL. La lice était d'abord une sorte d'enceinte extérieure paillissade, dont on entourait les places ou châteaux fortifiés, tant pour en interdire l'approche immédiate qu'à l'ennemi qui pour agrandir l'espace dont la garnison disposait. Puis la lice fut employée sur un terrain enfermé par la lice prit lui-même ce nom, qui fut en tout sens étendu à tout champ clos où se livraient des combats, même simulés, tels que les tournais, etc. L'adoption du canon amena la substitution aux paillissades d'un parapet en terre plus résistant.



A. lice (m^r s.).

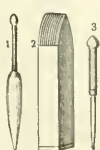
LICE (*liss* — du lat. *lycisca*, chienne) n. f. Femelle d'un chien de chasse.

— Femme effrontée, lascive. (Vieux.)

— *Lice naude*, femelle de chien courant qui a été couverte par le mâle et qui a retenu.

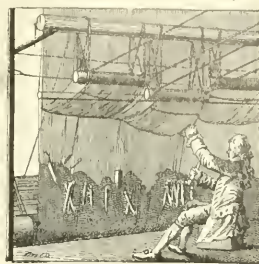
LICE (*liss* — du lat. *licium*, fil, trame [quelques-uns écrivent *LISSÉ*]) n. f. Techn. Nom donné à des pièces du métier à tisser qui on manœuvre avec des pédales, et qui font ouvrir la chaîne pour y introduire le fil de la trame. *1* Fil employés dans la fabrication du ruban et qui sont soutenus par un licoon. *2* Bâton dont les cordiers se servent pour faire de la sangle. *3* Appareil composé de fils verticaux attachés par leur extrémité à des lames de bois et munis au milieu de leur largeur d'œillets dans lesquels passent les fils de la chaîne qu'ils sont destinés à faire monter et descendre. *4* Haute lice, Lice disposée dans un plan vertical. — *Tapisseries de haute lice*, Tapisseries fabriquées au métier à haute lice. *5* Basse lice, Lice disposée dans un plan horizontal. — *Tapisseries de basse lice*, Celles qu'on fabrique avec la basse lice. (V. **TAPISSERIE**.) *6* Lice à crochet ou Lice simple, Celle qui est formée de mailles simples. *7* Lice à côtes, Celle qui est formée de mailles doubles. *8* Lice à étage, Lice qui a un côté des mailles plus long que l'autre. *9* Lice à culotte ou Lice anglaise, Lice qui n'est formée que de mailles inférieures. *10* Lice à queue, qui est formée, quant, qu'un seul licoon. *11* Lice de levée, Celle qui se peut exécuter que des mouvements ascendants. *12* Lice de rabat, Celle qui ne peut exécuter que des mouvements simples. *13* Lice coulisse, Celle qui est formée de mailles doubles. *14* Lice à lève-et-baisse, Celle qui peut exécuter indistinctement des mouvements ascendants et des mouvements descendants. *15* Lice à joint, ou Lice figurée, Celle qui a les mailles inégalement grandes, ou qui est formée d'une disposition quelconque. *16* En T. de filature, Fil de coton que l'on a retors de quatre à neuf. (On dit aussi **COIRONNÉ** dans ce sens.)

— Comm. Ficelle servant à lier les paquets de marchandises.



Haute lice et basse lice (outils); 1 à 15. 1. Licoon; 2. Bâton; 3. Pouton.

— P. et poteaux. Pièce de bois placée horizontalement sur les poteaux montants d'un garde-fou. *1* Pièce de bois clouée sur les poteaux d'une barrière pour les maintenir. — Techn. Le métier de haute lice est constitué par deux ensembles horizontaux, placés l'un au-dessus de l'autre dans un plan bien vertical. Ces ensembles, maintenus parallèles à une distance de 2 à 3 mètres, sont réunis par des fils verticaux formant double nappo et appelés fils de chaîne; ils ont une tension vague, toujours la même. C'est sur ces fils que le haute-licier trace à la plume le contour du dessin qu'il aura à exécuter.

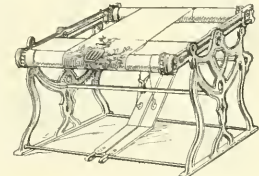


Haute-licier au travail, d'après une ancienne estampe.

Pour exécuter sa tapisserie, l'artiste a à sa disposition un certain nombre de broches portant enroulés les fils de laine ou de soie diversément colorés; on ne forme rien d'un poigne de fer particulière servant à appuyer les dites broches sur un poignon qui s'emploie pour écarter les fils de chaîne. Le haute-licier commence par fixer à un fil de chaîne, vers la partie gauche, l'extrémité d'un fil de broche; il passe la main à travers les fils de chaîne de devant et attire ou ayant un fil de la nappe postérieure, autour duquel il enroule le fil de la broche. Il a ainsi formé une ditée dont l'ensemble, répété autant de fois qu'il est nécessaire, avec des broches aux fils de couleurs diverses, formera la tapisserie.

Le genre de tapisserie se fait à l'envers et, au fur et à mesure que le travail progresse, il se trouve enroulé sur l'ensouple inférieure.

Le métier de basse lice se rapproche beaucoup plus de celui du tissard; il est horizontal, et c'est au moyen de pédales que l'artiste fait mouvoir les fils de chaîne, les laissant monter ou descendre pour y fixer les fils de broche.



Basse lice (Métier moderne).

— Par ext. On dit que le recueil des chansons lises ou chantées par ses membres, et elle ouvre des concours. Parmi les membres les plus connus de cette société depuis sa fondation, nous citerons : Lachambaude, Pierre Dupont, Gustave Nadaud, Paul Herbin, Alfred Leconte, Paul et Octave Pradelles et Ernest Chebroux, etc.

LICENCE (sans le lat. *licentia*; de *licet*, il est permis) f. Permission exceptionnelle : *Obtenir une licence pour importer des marchandises prohibées.*

— Liberté entière : *Effrons-nous de vivre avec toute innocence, Et laissons aux censeurs une pleine licence.*

— Usage immodéré d'une faculté concédée : *Il n'y a qu'un remède contre la licence, c'est la liberté.* (B. Constant.) *1* Dérèglement dans la conduite; manque de convenance dans les paroles ou les manières : *Se permettre licence.*

— Admin. Concession, de gré à gré, de droit de pêche appartenant à l'Etat. *2* Droit de licence, Taxe acquittée par le plus grand nombre des branches de l'industrie ou du commerce, au lieu de la contribution des sous l'acçon des contributions indirectes sans que leur exercice soit soumis pour cela à une autorisation spéciale.

— Callig. Nom donné à des traits de plume compliqués dont on orne une page d'écriture.

— Dr. intern. *Licence de commerce*, Autorisation donnée par un Etat belligérant à des particuliers de continuer leurs relations commerciales avec l'Etat adverse. (Elles peuvent être générales, ou limitées à certains négoces, et s'arrêtent devant les blocus réguliers et la prohibition générale qui frappe le contraire de ces actes.)

— Enseig. Grade du licencié, intermédiaire entre celui de bachelier et celui de docteur, et qui donne le droit, la faculté d'enseigner, de plaider, *1* Nom donné anciennement aux deux ans que les bacheliers en théologie devaient passer sur les bancs avant d'être reçus docteurs. *2* *Entrée en licence* (v. X). Commencer les exercices préparatoires à la licence.

— Littér. et b.-arts. Transgression des règles, tolérée dans certains cas ou pour certains genres : *Une licence poétique.*

— ENCYCL. Littér. *Licences poétiques*. On appelle ainsi des irrégularités légères que se permettent les poètes pour se faciliter leur tâche. Chez les Latins, elles consistent principalement soit dans l'imitation des lois suaves par les Grecs, soit dans la reproduction de la prosodie archaïque

ou de la prononciation populaire. En France, elles ont été assez fréquentes jusqu'à l'école romantique, qui a déclaré qu'elles n'existaient plus, et s'en est servie, néanmoins, mais avec un grand prudence.

On doit distinguer deux sortes de licences : *1* Orthographe. On peut, dans certains cas, supprimer l's à la fin des mots (je ne sai, le roi Charle), le muet final dans encours, zéphyre, etc., écrire lors pour alors, etc. *2* Grammaire. Le verbo resto au singulier avec plusieurs sujets; ou supprimer un ou plusieurs mots nécessaires pour la régularité de la construction, etc.

— Ane, cheval et mule aux fortes habitant. LA FONTAINE. Je l'aimais inconsolant. Qu'aurais-je fait défilé ?

3 Vocabulaire. Jusqu'au romantisme, les vers employaient des mots qu'on ne rencontrait guère en prose : *chef pour tête, coursier pour cheval, glaire pour épe, trépas pour mort, etc.* Le vocabulaire de la prose et celui de la poésie sont les mêmes.

4 Arrangement des mots. L'inversion, dont s'est moqué, nos sans raison, le romantisme, permettait de mettre le complément avant le sujet ou le verbe, l'épithète régnant sur un verbe aviné, etc.

Rome à qui s'ent tout bras d'immoler mon amant. CORNELLE. Poilassez-le sans cesse et le repolissez. BOILEAU.

Il faut remarquer, d'une façon générale, que dans beaucoup de cas, ces licences étaient permises, même en prose, au XVI^e siècle.

— Fin. La loi du 28 avril 1816 et des dispositions postérieures ont soumis notamment à la licence : les cabarets, cafés, et toute personne vendant ou détail des boissons soumises à l'impôt; ceux qui donnent à manger au jour, au mois ou à l'année; les marchands en gros de vins et boissons imposés (non, toutefois, de bières); les producteurs de vins, cidres, poirés et cidres, autres que les propriétaires coltanés; les brasseries, distilleries de profession ou assimilés et distillateurs; les dénatuteurs d'alcool; les fabricants de cartes à jouer, de sucre indigène et de glucose, de bougie, de vinaigres; certains entrepreneurs de ventes publiques et de ventes judiciaires d'objets mobiliers, non à l'individu. Elle est valable pour l'année où elle a été délivrée; le droit est dû soit pour l'année, soit, plus ordinairement, par trimestre.

Le défaut de déclaration est passible, outre la confiscation des objets, d'une amende de 300 francs et d'un emprisonnement de six mois, sans préjudice de la responsabilité publique qui le comportement, sauf l'admission des circonstances atténuantes et le droit de transaction de la régie. A Paris, où le commerce des boissons n'était pas soumis à la licence avant la loi du 29 décembre 1900, l'absence de déclaration, à défaut de licence, est sans effet de poursuites, imposer d'office la licence à toute personne inscrite au rôle des patentes, pour une profession impliquant ce commerce.

Au droit de licence perçus pour le compte du Trésor sur les commerçants de boissons peut venir parfois s'ajouter, par application de la loi du 29 décembre 1897 sur les octrois, un droit de licence municipale.

— Instr. publ. Les examens de la licence ès lettres, de la licence ès sciences et de la licence en droit sont subis dans les facultés de chaque Université.

Licence ès lettres. Les candidats à la licence ès lettres, sans autorisation spéciale du doyen de la Faculté, sont tenus de prendre régulièrement une inscription à chaque trimestre, pendant un an, aux époques réglementaires. Ils doivent indiquer, dans leur inscription, les matières qu'ils ont choisies pour leur thèse, et les matières qu'ils ont choisies pour leur thèse. Les épreuves spéciales comprennent : la licence avec la mention lettres, un thème grec et une composition sur un sujet philologique ou littéraire portant sur une des matières enseignées à la Faculté, au choix du candidat, cette épreuve pouvant être remplacée par un travail de composition du candidat sur un sujet d'ordre littéraire ou philologique agréé par un des maîtres de la Faculté, et, à l'oral, trois interrogations sur trois matières enseignées à la Faculté; dans les trois autres branches : deux compositions de philosophie, de physique, de chimie, de géographie ou de géologie, de langues vivantes (thème et version, et dissertation dans la langue choisie), dont l'une peut être remplacée par un travail original, et, à l'oral, des interrogations correspondantes.

— Instr. publ. Le diplôme de licence ès sciences est conféré à tout étudiant titulaire de trois certificats d'études supérieures, correspondant aux matières enseignées dans chaque faculté des sciences : calcul différentiel et calcul intégral, astronomie, physique générale, météorologie, zoologie, botanique, géologie, etc., et dont la nomenclature varie avec les universités. Chacun des examens pour un certificat comprend trois épreuves, dont les deux premières sont éliminatoires : une épreuve écrite, une épreuve pratique et une épreuve orale. Les candidats peuvent se présenter simultanément à plusieurs certificats.

La licence ès lettres et la licence ès sciences dispensent de deux années de service militaire.

Les licenciés ès sciences qui aspirent aux fonctions de l'enseignement ou au grade de docteur en sciences doivent justifier d'un diplôme portant sur un des trois groupes suivants de mentions : *1* calcul différentiel et intégral, mécanique rationnelle, astronomie ou une autre matière de l'ordre des sciences mathématiques, physiques ou naturelles; *2* zoologie ou physiologie générale, botanique, géologie.

Licence en droit. La licence en droit s'obtient après trois années d'études, au cours desquelles le candidat doit prendre deux inscriptions trimestrielles, et subir, devant

LICOPHORÉES n. f. pl. Tribu des diatomacées, ayant pour type le genre Licophore. — Une LICOPHORÉE.

LICOMOSINON n. m. Paléont. Genre d'éponges hexacellulaires, comprenant des formes fossiles du crétacé.

LICOPHORE (du gr. líkhn, vin, et phoros, qui porte) n. m. Anton. gr. Père qui portait le van sacré dans les fêtes de Dionysos.

LICODIA ou LICODIA EUBIA, ville du royaume d'Italie de Sicile (prov. de Catane), non loin du petit feuve côtier Drillo; 6.900 hab. Intéressantes coupées de laves.

LICOL n. m. V. LICOT.

LICON n. m. Nom que, dans certains départements, les pêcheurs donnent au crin dit « de Florence » et à la « racine aglaïse ».

LICORNE (altérat. du lat. unicornis, qui n'a qu'une corne) n. f. Animal fabuleux à corps de cheval, avec une corne unique sur le front.

— Comm. Sorte de papier. — Zool. Licorne de mer, Nom vulgaire du narval.

— ENCYCL. Ctésias, Aristote, Pline et d'autres anciens font mention de la licorne, sous le nom d'áíov òν òν òν òν òν. Tous lui attribuent une force et une puissance merveilleuses. C'était une tradition, dans l'Eglise chrétienne, que la licorne ne pouvait être tuée que par une vierge; aussi cet animal devint-il le symbole de la pureté et de la religion. Le moyen âge admit que la corne de licorne avait la vertu de déceler et de neutraliser les poisons. Elle figurait dans les trésors; par exemple, dans celui de l'abbaye de Saint-Denis. C'étaient, probablement, soit des dents de narval, soit des cornes d'antilope du genre Oryx.

La licorne figure dans les blasons sous l'aspect d'un animal, avec un corps de cheval, une longue corne aigüe et droite, plantée au milieu du front, une petite barbe de bouc et des pieds fourchus. Elle est dite « en défense » quand elle baisse la tête et présente sa corne en avant. Les armes royales de l'Angleterre n'ont pour un de leurs supports une licorne dressée.

La licorne paraît aussi dans l'art et la littérature médiévale, notamment dans une série de tapisseries qui appartiennent au château de Boussac (Creuse), et dont plusieurs sont aujourd'hui au musée de Cluny. Celles-ci représentent des scènes du Roman de la Dame à la licorne.

LICORNE, constellation méridionale, qui fut introduite par Bartschius en 1625, pour désigner le groupe informe de trente et une étoiles situées entre le grand Chien, le petit Chien, Orion et l'Hydre. On appelle aussi cette constellation MOONOCRAES.

LICORNET (né) n. m. Nom vulgaire d'un poisson du genre rason, très abondant dans le golfe Arabique.

LICOU ou LICOL (pour lie-cou ou col = de lier, et cou ou col) n. m. Corde ou courroie qui est au bout d'un cou de deux bêtes de somme, pour les attacher à l'écurie, les promener, etc. Conduire un cheval par le LICOU.

— Fam. Corde à laquelle on pend une personne. Un Lien, cordon qui s'attache autour du cou; Le Licou qu'on appelle cordon d'un ordre... (Volt.)

— ENCYCL. Il existe plusieurs formes de licous, qui portent des noms spéciaux suivant l'usage auquel on les destine : licous de jour, du chasse, à frontail, à l'anglaise, à

tenaient une baguette (trigral) avec laquelle ils éclairaient toute personne sur la voie publique, et frappaient aux portes de ceux

qui le magistrat visitait. Ils avaient la police du Forum, et étaient chargés d'exécuter les sentences capitales portées contre les citoyens romains.

Vers la fin de la république, les vestales se laissent aussi accompagner d'un licteur, et, plus tard, aussi, les princesses de la famille impériale. A Rome, les licteurs portaient la toge courte (togula); hors de cette ville, ils prenaient le manteau militaire (sagum).

LICUALA (nom malais) n. m. Genre de palmiers, de la tribu des corophinées, comprenant de petites plantes à feuilles labellées, à fleurs hermaphrodites, dont on connaît 30 espèces qui croissent dans l'Asie tropicale.

LICYMNIOS, poète lyrique grec, né à Chios (n^e s. av. J.-C.). Il avait composé des dithyrambes et un Pkân à Hygie, dont une partie nous a été conservée. On ne sait si l'autodidacte poète avec le rhéteur Licymnios. élève de Gorgias et auteur d'une Rhétorique dont parle Aristote.

LIDE o. m. Hist. Syn. de LÈTE et de LÈTE-V. LÈTE.

LIDKÖPING, ville de la Suède méridionale (lan de Skaraborg), à l'embranchure de la Lida dans le lac Veeger; 5.000 hab. Commerce de grains et de bois.

LIDNER (BENGT) ou BENKT LIEDNER, poète suédois, né à Gotteborg en 1757, mort à Stockholm en 1793. Il séjourna à Goettingue (1780-1781), où il se familiarisa avec les tragiques grecs, avec Milton et Shakspeare, avec Klopstock et le mouvement de l'Ouragan et Emportement, puis à Paris. Mais le désordre de sa vie le fit renvoyer à Stockholm (1782). Il y mena une vie déréglée et misérable. Parmi ses poésies, il faut citer : La Mori de la comtesse Spataris (1781), son chef-d'œuvre; Eric XIV (1782), tragédie déjà toute pleine de wërthérianisme; et l'opéra Médée (1784), qui contient avant Byron des traits byronniens; L'Année 1789; un recueil de vingt-cinq Fables; le Jugement Dernier (1788), où se traite l'épousement de sa vertu; des oratorios : La Destruction de Jérusalem (1788) et le Messie à Gætsemann (1789-1791), inspiré de Klopstock; des chants guerriers, comme l'Ode au soldat de Finlande, etc. Disciple de J.-J. Rousseau, lyrique et élégiaque, Lidner représente, dans sa vie comme dans son œuvre, l'abandon du sentiment comme principe de conduite ou d'inspiration et l'adoration de la nature. De là l'inégalité de sa verve, de là le mélange de sublime et d'enflure qui caractérise ses écriis.

LIDO ou LIDI, nom donné à la rangée d'îles basses et laguneuses qui séparent la lagune de Venise de l'Adriatique proprement dite. Elles sont au nombre de sept, dont les noms principaux sont, l'île de Palermina et l'île de Malamocco; celle-ci couverte de jardins et de maisons de plaisance, abritant, à son extrémité nord, la rade ouverte du Lido, port de Venise.

LIE (lit) — mot d'origine celtique; cf. l'irland. líge, dépôt, et le breton leilhe, boue) n. f. Sédiment qui se forme dans les eaux courantes. La Lie de la bière. Se dit absolument du dépôt qui se forme dans le vin.

LIE (L). Rebout, ce qui y a de plus vil. La Lie du peuple. La Lie des grandes villes corrompues. (Lamarat.) — Pop. Lie de froment, Excrément. — Lieux. Suite désagréable, désagrément qui accompagne un plaisir.

La coupe d'oe nous buvons a toujours une lie. LAMARTE.

— Boire la lieue jusqu'à la lie, Souffrir la dernière humiliation, éprouver un malheur dans toute son étendue.

— Adjectif. Lie de vin, Qui est de la couleur de la lie.

— Teint. Se dit d'une sorte de couleur employée en teinture et rappelant la coloration de la lie de vin. « Nom donné au résidu provenant de la lie de vin et que l'on emploie pour fabriquer une teinture appelée noir de Franfort.

— Lieux. (C'est une lieue) n. f. Composés de tartre ou bitartrate de potasse, mêlé de phosphates, de substances azotées et de sels divers. Les lies étant toujours délayées dans une certaine quantité de vin, on peut, au sortir d'os tonneaux, les distiller pour en obtenir de l'eau-de-vin, ou les convertir en vinaigre. La lie de vin nouveau ou de premier soutirage est de peu de valeur; elle sert de levure aux distillateurs; les fabricants de vinaigre l'emploient aussi; mais celle des deuxième et troisième soutirages consent assez de tartre.

— Lieux. (C'est une lieue) n. f. Composés de tartre ou bitartrate de potasse, mêlé de phosphates, de substances azotées et de sels divers. Les lies étant toujours délayées dans une certaine quantité de vin, on peut, au sortir d'os tonneaux, les distiller pour en obtenir de l'eau-de-vin, ou les convertir en vinaigre. La lie de vin nouveau ou de premier soutirage est de peu de valeur; elle sert de levure aux distillateurs; les fabricants de vinaigre l'emploient aussi; mais celle des deuxième et troisième soutirages consent assez de tartre.

— Lieux. (C'est une lieue) n. f. Composés de tartre ou bitartrate de potasse, mêlé de phosphates, de substances azotées et de sels divers. Les lies étant toujours délayées dans une certaine quantité de vin, on peut, au sortir d'os tonneaux, les distiller pour en obtenir de l'eau-de-vin, ou les convertir en vinaigre. La lie de vin nouveau ou de premier soutirage est de peu de valeur; elle sert de levure aux distillateurs; les fabricants de vinaigre l'emploient aussi; mais celle des deuxième et troisième soutirages consent assez de tartre.

Les lies de vins vieux peuvent servir à donner du parfum aux vins verts et nouveaux.

LIE (lf — du lat. letæ, joyeux) adj. Joyeux. (S'employait avec le mot chèvre, pour signifier bon chéri.)

LIE (Jonas Laridis Lemil), écrivain norvégien, né à Elver, près de Drammen, en 1832. Son premier recueil de Poésies fut en 1854; sa première nouvelle, le Yeung, en 1870. Il séjourna à Rome, de 1871 à 1873. Le Storting lui vota, en 1874, une pension annuelle de poète. Il publia alors une série de romans, belles peintures de la vie du Nordland. Nous citerons ses premiers essais en prose le roman de dames; Thomas Hass (1878), Adam Schrader (1879), outre les romans Faustina Struzzi (1875) et le Chat de Grabow (1880). C'est durant un séjour à Paris (1882-1891) que son génie atteignit sa pleine maturité, en de nombreuses et fortes études d'observation psychologique; l'Esclave de la vie (1883); la Famille de Gige (1883); un Malheur (1884); Maisa Jons (1888); Trolls, une douzaine de contes bleus (1891); Niobé, Au soleil couchant; etc. Il y faut ajouter un nouveau volume de Poésies (1893).

LIE (Marinus Sophus), mathématicien norvégien, né à Nordfjord en 1842, mort à Christiania en 1899. Son premier mémoire date de 1869; en 1870, il présentait sa première note à l'Académie. Sur une transformation géométrique; puis, à partir de cette époque, il fit paraître de nombreuses et importantes applications; entre autres, aux surfaces minima et à la géométrie non euclidienne.

Sophus Lie fut successivement professeur de mathématiques à Christiania, (1877-1886), puis à l'Université de Leipzig (1886-1898); il retourna à Christiania, six mois avant sa mort. Parmi ses ouvrages, citons : Classification et intégration des équations différentielles ordinaires en x et y et l'aide d'un groupe de transformations (1884); Sur la théorie des groupes de contact (1888); Théorie des groupes de transformations (1889).

LIEBAU, ville de Prusse (Silésie [présid. de Liegnitz], sur la Bohér, affluent gauche de l'Oder; 5.500 hab. Petit centre minier et industriel. Houille, verreries, grandes filatures de lin. — Deutsch-Liebau ou Libava-Nemet, ville d'Autro-Hongrie (Moravie [dist. de Schöberg], sur l'Ostrava, affluent gauche de la Morava; 5.000 hab.)

LIEBAULT (Ambréose-Auguste), médecin français, né à Berris (Aube) en 1813. Il s'est beaucoup occupé des applications pratiques de l'hypnotisme et de la suggestion et est l'un des principaux représentants de l'École de Nancy. Citons de lui : Du sommeil et des états analoges (1866); Étude sur le zoomagnétisme (1883).

LIEBEN, bourg d'Autro-Hongrie (Bohème [cercle de Prague]), sur un affluent de la Moldau; 12.536 hab. Faubourg de Prague. Fabriques de machines et d'étoffes.

LIEBENAU, ville d'Autro-Hongrie (Bohème [cercle de Brno]), sur la Mohlava, affluent droit de l'Isère; 3.123 h. Filature et commerce de laines. Fabrique de papier.

LIEBÉNÉRTE (lf) n. f. Silicate naturel, résultat de l'altération de la néphéline.

LIEBENWALDE, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Potsdam], sur le canal de Finow, près de son embouchure dans la Havel; 2.570 hab. Construction de bateaux.

LIEBENWERK, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Merseburg], sur l'Elster-Nord; 3.011 hab. Chef-lieu de cercle. Châteaux. Commerce de bestiaux.

LIEBER (Franz), économiste allemand, né à Berlin en 1800, mort à New-York en 1872. Il s'engagea dans l'armée prussienne en 1815, et de retour à Berlin, se livra à l'étude de la médecine. Les tracasseries de la police l'amenèrent bientôt à s'expatrier; il se rendit à Londres et aux États-Unis, où il publia l'Encyclopædia Americana (1829-1832). Il devint, en 1835, professeur à Columbia (Caroline du Sud) et, en 1858, à Columbia College (New-York). Nous citerons, parmi ses ouvrages, l'Attentat en Allemagne (1833); Essai sur le travail et la propriété (1842); La Liberté civile et le Gouvernement constitutionnel (1853).

LIEBER, Biogr. V. EBASTE.

LIEBERKUH (Jean-Nathaniel), anatomiste allemand, né et mort à Berlin (1711-1756). On lui doit la démonstration du vide pleural et de belles recherches sur l'anatomie et la physiologie de la muqueuse intestinale. Les glandes de Lieberkuhn sont des glandes en tube simples, tapissées par un épithélium, qui se détachent dans la muqueuse; leur orifice s'ouvre entre les villosités. Elles existent sur toute la surface de l'intestin.

LIEBERKUHNE (lf, n. f. Genre de foraminifères réticulés, famille des gronimides, comprenant une espèce qui habite les eaux douces de France. (La Lieberkuhnia Wagneri est un animalcule ovoidé, gélatineux, revêtu d'une double enveloppe et lié dans un faisceau de laines; le protoplasma sous forme de pseudopodes dont ce foraminifère se sert pour capturer les infusoires et s'en repaître.)

LIEBERKOWITZ, bourg d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]; 2.998 hab. Fabrique de ciment.

LIEBRAUMLICH (mot allem. signif. lait de Notre-Dame) n. m. Vin blanc du Rhin, récolté aux environs de Worms (Hesse-Rhéane) et qui possède un bouquet remarquable, tant en manquant un peu de corps.

LIEBHARD, Biogr. V. CAMERARIUS.

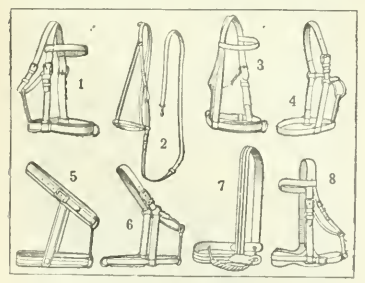
LIEBIG (Justus, baron DE), chimiste allemand, né à Darmstadt en 1803, mort à Munich en 1873. Elevé dans une pharmacie à Hœpphenheim (1818), il suivit les cours de chimie double en 1820; deux ans après le coup de feu, on résida sous forme de pains dont on extrait le tartre.



Licorne (fragment de la tapisserie dite « de la dame à la licorne », xv^e s.).



De gueules, à la licorne passant d'argent.



Licous : 1. De jour; 2. De chasse; 3. A la enpucière; 4. A l'anglaise; 5. Fermière; 6. A sous-gorge; 7. De passage; 8. A la française.

la française, à caprines, du passage, etc. Le harnachement militaire comporte deux sortes de licous : l'un qui fait partie de la bride d'ordonnance et qu'on appelle licou de parade; l'autre, appelé licou d'écurie, qui sert à attacher les chevaux dans leurs stalls.

LICTEUR (lat. licitor, du ligare, lier) les licteurs portant des faisceaux de verges liés) n. m. Officier subalterne chargé, chez les anciens Romains, d'accompagner et de protéger les rois ou certains magistrats.

— ENCYCL. Le dictateur était précédé de vingt-quatre licteurs, le consul de douze et le préteur de six. Les licteurs marchaient à la file, devant le magistrat, armés d'une bache enveloppée et liée dans un faisceau de verges (fascès), qui portaient sur l'épaule gauche et qui était l'insigne du pouvoir suprême. Dans la main droite, ils

Paris, aux frais du gouvernement grand-cul, pour y étudier la chimie. Humboldt obtint pour lui, en 1824, la chaire de chimie à l'université de Gießen, où il crut le premier laboratoire chimique moderne en France et l'équipement adéquat. En 1837, il assista au congrès de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, où il lut son mémoire sur les relations chimiques de l'acide urique. En 1850, il remplaça Guélin comme professeur de chimie à l'université d'Heidelberg. Enfin, en 1853, il se fixa à Munich, où on lui donna une chaire et la direction d'un laboratoire. Il fut nommé, en 1861, associé de l'Académie des sciences de Munich.

Liebig est l'un de ceux qui appliquèrent les premiers l'analyse aux phénomènes de la vie organique. Parmi ses découvertes, citons une méthode pour argenter le verre; la formation artificielle de l'acide tartrique; l'application de l'ozone au blanchiment des tissus végétaux (par exemple le papier); la transformation instantanée de l'alcool en acide acétique; la formation artificielle de l'acide hippurique; des études sur le bouquet des vins, etc.

Après la guerre franco-allemande, Liebig, dans un discours prononcé le 18 mars 1871 à l'Académie de Munich, tint à proclamer hautement sa reconnaissance pour les savants français, parmi ses principaux ouvrages : *Dictionnaire de chimie* (1837-1851), avec Poggenrodter; *Chimie organique appliquée à la physiologie végétale et à l'agriculture* (1840-1846); *Traité de chimie organique appliquée à la physiologie et à la pathologie* (1841-1843); *Introduction à l'étude de la chimie* (1843); *Les Loix naturelles de l'agriculture* (1864); *Induction et déduction* (1885); etc. On lui a élevé une statue en bronze à Munich (1885).

LIÉBIGE (ji — de Liebig, n. pr.). n. f. Genre de gnérasques, comprenant plusieurs arbrisseaux de Java.

LIÉBICITE (jit' — de Liebig, n. pr.). n. f. Carbonate hydraté naturel d'uranium et de chaux.

LIÉBKNECHT (Jean-Georges), mathématicien allemand, né à Wassungen (Hesse) en 1679, mort à Gießen en 1749. Il professa à Gießen les mathématiques, de 1707 à 1737, et la théologie de 1731 à 1742, et devint membre de l'Académie des sciences de Berlin, de la Société royale de Londres, de l'Académie de Saint-Petersbourg. Nous citerons de lui : *Selecta themata mathematica* (1709); *De harmonia corporum mundi totalium* (1718); *Éléments des sciences et principes mathématiques* (1724); etc.

LIÉBKNECHT (Guillaume - Chrétien - Martin-Louis), publiciste et socialiste allemand, né à Gießen en 1826, mort à Charlottenbourg en 1891. Originaire d'une famille bourgeoise, ses lectures le firent socialiste. Il participa en 1848 à l'établissement d'une république en Allemagne, prit part, l'année suivante, à l'insurrection badoise, se réfugia en France, fut arrêté en 1849, et condamné à six mois de prison.

En 1855, il fut élu député de la circonscription de la Haute-Saône, et fut nommé membre du conseil municipal de Paris. Il fut élu député de la Haute-Saône en 1859, et fut nommé membre du conseil municipal de Paris. Il fut élu député de la Haute-Saône en 1859, et fut nommé membre du conseil municipal de Paris. Il fut élu député de la Haute-Saône en 1859, et fut nommé membre du conseil municipal de Paris. Il fut élu député de la Haute-Saône en 1859, et fut nommé membre du conseil municipal de Paris.

Liebknecht.

LIÉBLEIN (Jean Daniel Carulus), égyptologue norvégien, né à Christiania en 1827. Après de longs voyages d'études à travers les musées européens d'égyptologie (1864, 1867-1869), il fut agrégé, puis professeur d'égyptologie à l'université de Christiania. Nous citerons de lui : *Dictionnaire des noms hiéroglyphiques en écriture hiéroglyphique et alphabétique* (1871); *Religion des anciens Égyptiens* (1883-1885); *Die Ägyptische Denkmäler in Petersburg, Helsingfors, Upsala und Kopenhagen* (1873); etc.

LIÉBMANN (Otto), philosophe allemand, né à Löwenberg (Silésie) en 1840. Privat-docent à Tubingue (1866), professeur à Strasbourg (1866) et à Léna (1882), il a publié des ouvrages estimés sur *Les Épiphanes* (1883); *Sur la liberté du travail* (1886); *Analyse de la réalité. Discussion des problèmes fondamentaux de la philosophie* (1880); *La Tradition philosophique* (1883).

LIÉBRICH (Matthias-Eugène-Oscar), médecin allemand, né à Königsberg en 1839. Il fut aide à l'Institut de pathologie de Berlin en 1867, privat-docent en 1868 et professeur de pharmacologie en 1872. On lui doit la découverte des propriétés anesthésiques de l'hydrate de chloral, du chloral butylique et du chlorure d'éthyle, et de belles recherches sur les préparations mercurelles, sur l'emploi de la jacinthe, etc. Citons de lui : *Hydrate de chloral, nouvel anesthésique et son emploi en médecine* (1859).

LIÉCHTENSTEIN (FRANCISQUITÉ), principauté souveraine de l'Allemagne du Sud, limitée au N. et à l'E. par l'Autriche (prov. de Vorarlberg), à l'O. par le Rhin, au S. par la Suisse (Grisons). Superf. 159 kilom. carr.; pop. 9.450 hab., de langue allemande et de religion généralement catholique. Pays accidenté, montagneux, mais fer-

tile et bien cultivé. Elevage. Filatures, dans les vallées du Rhin et de la Samia, affluent de l'Ilh. Ch.-I. *Vaduz ou Liechtenstein*; 4.150 hab.

Le principauté de Liechtenstein, constituée, en 1699 et en 1703, par la réunion des seigneuries de Vaduz et de Schellenberg, et compris, avant la reorganisation de l'Allemagne du Nord (1806), dans la Confédération germanique, est aujourd'hui autonome et gouvernée par la riche famille principière de Liechtenstein. Elle fait partie de l'union douanière autrichienne.

LIÉCHTENSTEIN (Joseph-Wenceslas, prince né), général autrichien, né en 1695, mort en 1772. Il fit, en 1716-1720, les campagnes contre les Turcs et combatta, en 1734-1735, sur le Rhin, sous les ordres du prince Eugène de Savoie. Il fut envoyé à Berlin, puis en France (1737), comme ambassadeur. Dans la guerre de la succession d'Autriche, il remporta la victoire de Felsbach (1746).

— Le prince de Liechtenstein prit une part importante à la guerre de la succession de Bavière, menaçait d'abord la frontière de Saxe, puis commandant les troupes situées entre l'Elbe et l'Isar, il dirigea un corps d'armée dans la guerre de Turquie, et mourut feld-maréchal.

LIÉCHTENSTEIN (Jean-Joseph, prince né), général autrichien, né en 1806, mort en 1886. Il se distingua en 1788-1794, dans la guerre de Turquie. Il prit part aux combats de la Trébise (1790), de Novi, Hohenlinden et Salzborg. Après la mort de son frère, il gouverna quelque temps la principauté, mais rentra dans l'armée après Ulm. Après la défaite d'Austerlitz, il signa la paix de Presbourg. En 1809, il combattit à Wagram et repart, après la démission de l'archiduc Charles, le commandement en chef de l'armée comme feld-maréchal.

LIÉCHTENSTEIN (Aloys, prince né), diplomate et homme politique autrichien, né en 1846. Il fut secrétaire à l'ambassade de Berlin, et se consacra ensuite à la politique de la Chambre des députés (1878). Il fit d'abord partie de la droite, puis, en 1881, il contribua à la formation d'un groupe nettement catholique du centre, au nom duquel il apporta (1883) devant le Reichsrat un projet de loi scolaire qui, soutenu par les évêques, vint à bout d'introduire, dans les écoles primaires confessionnelles et de placer sous l'autorité spirituelle et sous la direction des assemblées provinciales. En 1889, il donna sa démission de membre du Reichsrat, mais fut réélu en 1891.

LIÉCHYS n. m. Esprit des bois, dans la mythologie slave.

LIED (lid — mot allem.). n. m. Romance, chanson, sorte de ballade très cultivée en Allemagne. (Pl. Des LIEDERS.)

— ENCYCL. LITTÉR. Le lied allemand est strictement une poésie à un seul vers, exprimant, dans une série de strophes à mélodie indistincte, un sentiment unique. En fait, cependant, le lied n'est pas toujours composé en vue du chant, et le sentiment qu'il exprime est parfois complexe. Il existait déjà des lieder chez les Germains à l'époque de Tacite, qui en eut le genre lyrique lorsque il parle de *carmine antiqua* (Germ. II). Le plus ancien lied qui se soit conservé est le *Hildebrandslied*, fragment de la légende héroïque. Au même sujet appartiennent le *Völsungenlied*, qui est en réalité un poème épique résultant d'un fusion de lieds anciens, le *Sevfridlied*, etc. Au moyen âge on voit aussi apparaître : des lieder religieux (*geistliche lieder*), qui furent suivis d'une foule d'autres composés par Luther, Klepper, Novalis, Annette de Droste-Hülshoff, etc. des lieds à sujet patriotique ou héroïque, tel que *meinelieder* et *Volkslieder*, de la Voelgewilde, Gleim, Arndt, Körner, etc., dont ont de nombreux successeurs; des lieder ayant l'amour pour thème, dont les auteurs, depuis les *minnesinger* jusqu'à nos jours, en passant par Goethe, Lenau, Heine, etc., sont innombrables. Les deux recueils principaux de *Volkslieder* sont : le *Cor merveilleux de l'enfant*, publié en 1806-1808 par Achim d'Arnheim et Clemens Brentano et *Anciens lieder populaires allemands et lieds allemands*, collection publiée en 1844-1845 par L. Uhland.

— Musiq. Le lied est une mélodie vocale, et ce genre de composition est essentiellement populaire en Allemagne, où il a produit d'inoublables chefs-d'œuvre. Il suffit de rappeler les noms de Beethoven, de Franz Schubert, de Mendelssohn, de Kücken, de Schumann, de Robert Franz, d'Heini Proch. etc. qui ce genre sous sa forme proprement dite, elle est volontiers de deux sortes : ou les diverses strophes de la poésie se disent toutes sur la même mesure, ou bien la poésie se divise en strophes, et est mise en musique d'un bout à l'autre, sans qu'on en puisse détacher une partie. Dans ce dernier cas, la forme, plus élargie, suit de plus près le sens intime des paroles.

LIÉDEKERKE, comm. de Belgique (Brabant), arrond. admin. et judic. de Bruxelles; 3.944 hab. Dentelles.

LIÉDERTAFEL (li-der', fel' — mot allem.). n. f. En Allemaque, Société chorale d'hommes.

LIÉF (li-ef') n. m. Action de lever, levée : *Le LIÉF des scelles*. (Vieux.)

LIÉGE (li-éj' — du lat. *levis, léger*) n. m. Tissu épais et léger, fourni par l'écorce d'une espèce de chêne (*quercus robur*) au chêne-liège, à Dumeznil, plus généralement. Tissu secondaire formé de cellules serrées, pleines d'air et de membranes subérifiées, que l'on rencontre en dehors du liber de la tige, et aussi de la racine, d'un grand nombre de plantes vasculaires, à Par abrév. Syn. de CHÈNE-LIÈGE.

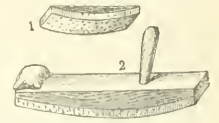
— Pêch. Liège fossile, Liège de montagne, Nom vulgaire d'une variété d'amiante.

— Pêch. *Paténères de Liège*, Espèce de chapelot composé de morceaux de liège, qui sert à maintenir sur l'eau le bord d'un filet. V. DUMÉZIL.

— Techn. Partie de l'arçon d'une selle. Instrument composé de plaques de liège collées sur un morceau de bois centré légèrement, dont se servent les corroyeurs pour lisser la surface des peaux. (On emploie de deux

sortes : le liège à main et le liège à bras, ce dernier pourvu d'un manche.)

— ENCYCL. Les départements français du Var, des Landes, des Pyrénées, du Lot-et-Garonne, la Corse, l'Algérie, avec les forêts de la Calice et de Bône, la Toscane, la Calabre, la Sicile, la Sardaigne, mais surtout l'Espagne et le Portugal, sont les principaux centres de production du chêne-liège. L'exploitation d'un pied de chêne-liège commencent généralement à l'atteint l'âge de quinze ans : on enlève alors les coutures de liège qui s'est naturellement formé, et qui est de qualité médiocre (*liège mâle*). On se reforme alors, dans la profondeur de l'écorce, une nouvelle assise générale de liège, qui, au bout de dix-huit mois, a reconstruite un liège qui est de meilleure qualité (*liège femelle*); on l'enlève à son tour, et cette ablation pourvoit la formation d'une troisième assise générale; et ainsi de suite jusqu'à l'âge de cent cinquante ans environ. La récolte du liège se fait au printemps : sur l'arbre qui l'on veut dépouiller, on fait des incisions divisant ce liège par plaques, puis, si besoin est, on chauffe légèrement, avec un rechaud, l'écorce



Liège (corroir.). 1. A main; 2. A bras



Recolte du liège.

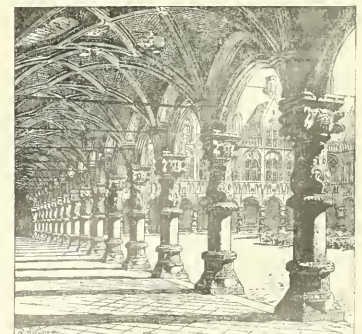
aussi fendue, de manière à détacher facilement la plaque. Les plaques de liège sans fente, sans noué, à grain serré et de couleur gris jaunâtre, sont les plus recherchées. Les principaux usages du liège sont la fabrication des bouchons (v. ce mot), de semelles imperméables qu'on met dans les chaussures, de flotteurs pour les filets de pêche, etc., les déchets de liège, calcinés en vase clos, fournissent à l'imprimerie un noir précieux; le liège pulvérisé et mêlé à l'huile de lin sert aussi à la fabrication du linoléum.

LIÈGE, en flam. **LUIK**; en allem. **Lüttich**, ville de Belgique, ch.-l. de la province de Liège, sur la Meuse, au confluent de l'Ourthe. Elle est dominée sur la rive gauche par une chaîne de collines, sur lesquelles elle s'étage; 170.331 hab. (Liégeois, oïses). Chef-lieu d'arrondissement administratif et d'arrondissement judiciaire, cour d'appel, université de l'État, école des mines, école des arts et manufactures, jardin botanique, conservatoire de musique, école des beaux-arts, Industrie très active; fabrication des armes de guerre et des armes de guerre, fonderie de canons, fonderie de métaux, quincaillerie; extraction de la houille. La ville de Liège est entourée de localités industrielles (Jupille, Angleur, Ougrée, Seraing, etc.). Très importantes par leurs établissements métallurgiques.

Les plus remarquables monuments de Liège sont : l'église cathédrale de Saint-Paul, fondée au 13^e siècle et reconstruite au XIII^e; Saint-Jacques, la plus belle, fondée au XI^e siècle et reconstruite en partie au XV^e; Saint-Mar-



Armes de Liège.



Galerie du Palais de justice de Liège.

tin (XI^e s.), reconstruite au XV^e; bâtie sur une colline qui domine la ville; Saint-Barthélemi (XI^e s.), de style roman; Saint-Denis, la plus ancienne (XI^e s.); le Palais de justice, ancien palais des princes-évêques; vis-à-vis de l'Hôtel de ville, une fontaine est surmontée du Perron, antique symbole de la liberté liégeoise, formé d'une colonnade dont la base s'appuie sur quatre lions au repos.

crédités de l'Amérique du Nord. Commu sur les vieux murs et les trons d'arc, le lierre est employé comme ornement; peut-être gène-t-il un peu le développement de l'arbre auquel il se fixe; il est, en effet, le plus facile de débarrasser celui-ci de sa charge. Le lierre est consacré à Bacchus; en son honneur les poètes. Le lierre est le symbole de l'affection constante. On l'accompagne parfois de cette devise: *Je meurs où je m'attache.*

LIERRE (en flam. *Liet*), ville de Belgique (prov. d'Anvers), arrond. admin. et just. de Malines, au confluent des rivières Nèthos et de la Dyle. 23,333 hab. Fabriques de dentelles et soieries, fabriques de chicorée. Brasseries, blanchisseries. Eglise Saint-Gommaire, de style flamboyant.

LIERRE (Joseph VAN), peintre danois, né vers 1530, mort vers 1583. Il s'est distingué dans ses peintures de genre. Ses tableaux de perspective sont considérés la détrempe; ses cartons de tapisserie sont considérés la comme des productions remarquables. Il abandonna la peinture, après avoir embrassé le calvinisme, et se livra à la prédication.

LIERSBORN, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Munster]), sur le Liesenbach, affluent de la Lippe; 2,692 hab. Ruines d'une abbaye fondée par Charlemagne. Eglise gothique (1380-1450). Site de l'Aïso des Romains.

LIERSING, ville d'Autriche-Hongrie (Basse-Autriche [territoire d'Unter-Wiener-Neustadt]), sur le Liesing, affluent du Danube; 2,300 hab. Fabriques de produits chimiques, de tapis. Brasserie importante.

LIESPUND (pron. allem. *lis-pound*) ou **LISPUND** (*lis-pound*) n. m. Poids des pays scandinaves et d'Allemagne, valant de 7 à 9 kilogram.

LIÉSSE (*li-è-sé* — du lat. *lætina*, même sens) n. f. Joie, liesseance. *Un peuple en liesse.*

— Archéol. *Conférence*. Lieu d'une Confédération burlesque du moyen âge, établie à Arras, et dont le chef, qui avait le titre d'abbé, était élu par les magistrats et le peuple, portait une petite croix d'argent doré suspendue à son bonnet, et présidait aux jeux que la confrérie célébrait.

LIESSE ou **NOTRE-DAME-DE-LIESSE**, comm. de l'Aisne, arrond. et à 16 kilom. de Compiègne, affluent de la Somme, établie au confluent de la Somme, rivière canalisée. Marécageuses. 1,495 hab. Ch. de f. Nord. Tourbières. Fabriques d'objets religieux, orfèvrerie. Eglise du XIII^e au XIV^e siècle, lieu de pèlerinage.

LIESTAL, ville de la Suisse septentr. (cant. de Bâle-Intérieur), chef-lieu de district, sur l'Ergolz, affluent de la Rhin; 5,000 hab. Fabrications de rubans.

LIÉ-TSUI ou **LIÉ-TSUI**, ville de la Chine, dans le Tchéou-kiang (livre du vide et de l'incorpore), dans lequel elle expose sa doctrine, qui diffère peu, d'ailleurs, de celle du philosophe Lao-Tseu.

LIÉU (du lat. *locus*, même sens) n. m. Partie de l'espace occupée par un corps; partie déterminée de l'espace. *Deux corps ne peuvent occuper le même lieu.*

— Jurispr. localité, pays. *Je suis chrétien des LIÉUX où nous avons vécu.* (M^{me} de Sév.). Endroit dont il est question. *Les autorités du lieu.*

— Endroit convenable, propice pour dire ou faire quelque chose. *Un passage d'un livre: En quel lieu Aristote dit-il cela?*

— Place, rang: *Chaque créancier vient en son LIÉU.*

— Race, extraction, maison, famille: *Quelque lieu d'où ton sang tire son origine, Tu dois être un rayon de l'esprit divin.*

— Loc. div. *Lieu public*, Endroit où tout le monde est libre d'aller, établissement ouvert au public.

Lieu de public, lieu de danger, où l'on ne peut aller sans raison, maison de débauche: *Mettez donc un lieu de public en lieu de secret.*

Lieu de campagne, d'agrément, endroit où l'on s'amuse: *Lieu de franchise, Lieu d'asile, Lieu de refuge.*

Lieu de certaines poursuites, que l'on est tenu de faire: *Les églises de LIÉUX D'ASILE, Lieu d'aisances, lieu où l'on se repose.*

Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre: *Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre.*

Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre: *Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre.*

Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre: *Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre.*

Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre: *Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre.*

Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre: *Lieu de remplacement, lieu où l'on est tenu de se rendre.*

ciel où un spectateur placé au centre de la terre verrait le centre de l'astre dont il s'agit. *Lieu apparent*, Point du ciel où un spectateur placé à la surface de la terre voit le centre de l'astre. *Lieu héliocentrique*, Point où l'on verrait un astro si l'on était placé au centre du soleil.

— Blas. *Lieu* d'honneur. *Lieu d'honneur*, titre honorifique. *Lieu d'honneur*, titre honorifique. *Lieu d'honneur*, titre honorifique.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

— Géom. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent. *Lieu d'intersection*, lieu où deux lignes se coupent.

usage dans le pays dont il est question. *Lieu kilométrique*, Lieu de 4 kilomètres. *Lieu de terre* ou *Lieu maritime*, Lieu de 25 au degré, c'est-à-dire de 4 kilom., 553. *Lieu de mer*, Lieu de 20 au degré, c'est-à-dire de 4 kilom., 598. *Lieu d'une heure*, Lieu de 4 kilom., 872. *Lieu d'un quart de lieue*, Lieu de 5 kilom., 56939. *Lieu royal*, *Lieu de 7 lieues*, Lieu de 7 kilom., 66675. *Lieu de Portugal*, Lieu de 6 kilom., 19740. *Lieu de mer*, Lieu de 4 kilom., 484. *Lieu de 7 lieues*, Lieu de 7 kilom., 66675. *Lieu de 4 kilom.*, 484.

— Fam. Grande distance: *Approcher de nous tenir pas à une lieue de moi.* *Long d'une lieue*, Extrêmement long: *Il est long d'une lieue.*

— Loc. div. *Etre à cent lieues, à mille lieues*, etc. Etre fort éloigné de: *J'étais à mille lieues de la croix.* *Il est à cent lieues de moi.* *Il est à mille lieues de moi.*

— Prov. *Etre tout pays, il y a une lieue de mauvais chemins.* On rencontre, il y a une lieue de mauvais chemins, des difficultés.

LIÈRE, EUSE n. Personne qui lie, qui est chargé de lier.

— adj. fém. Entom. *Chenilles lières* ou subsistives. *Lières*, Chenilles qui réunissent plusieurs ou quelques fleurs d'une plante pour y filer le coton.

— n. f. Agric. Machine à vapeur qui on adapte fréquemment aux machines appelées moissonneuses, et qui a pour but de lier automatiquement gerbes de céréales, au fur et à mesure que la moissonneuse fonctionne.

LIÈREY, comm. de l'Eure, arrond. et à 16 kilom. de Pont-Audemer; 1,420 hab. Fabrication de toiles et rubans.

LIÉSAINT, comm. de Seine-et-Marne, arrond. et à 10 kilom. de Melun, sur un affluent droit de la Seine; 635 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Distillerie de betteraves, sucre, fromages, pépinières.

LIÉUSSOU (Jean-Pierre-Hippolyte-Aristide), ingénieur-hydrographe français, né à Fangeaux (Aude) en 1811, mort à Paris en 1888. Elève de l'Ecole polytechnique, ingénieur-hydrographe, il explora les côtes de la Méditerranée et de l'Algérie, et devint, en 1855, secrétaire de la commission internationale pour le percement du canal de Suez; il fit rejeter le projet primitif de percement de l'isthme de Suez; il fut chargé de l'expédition de l'Adour, créa un service de navigation sur l'Adour, et fut nommé, en 1870, directeur de l'enseignement des ponts et chaussées à Saint-Jean-de-Luz, etc. Il a attaché son nom à la loi chronométrique des températures, qu'il découvrit pendant sa surveillance des montres et des chronomètres au dépôt de la marine.

LIÉUTAUD (Joseph), médecin français, né à Aix en Provence en 1793, mort en 1870. Il fut attaché par Bonaparte, vers 1790, au service royal de Versailles, et lui succéda comme premier médecin du roi, en 1770. Citons, parmi ses ouvrages: *Essais anatomiques contenant l'histoire exacte des parties qui composent l'homme, avec l'anatomie disséquée* (1742), ouvrage très estimé; *l'Anatomie disséquée* (1742), ouvrage très estimé; *l'Anatomie disséquée* (1742), ouvrage très estimé; *l'Anatomie disséquée* (1742), ouvrage très estimé.

LIÉTIENANT (hans) n. f. Office, charge, grade de lieutenant: *Acheter une LIÉTIENANT.*

LIÉTIENANT (nan — mot composé de lieu et de tenant) n. m. Celui qui est le premier après le chef et secondé de celui-ci dans l'exercice de son autorité, ou le remplaçant cas d'absence: *Tout chef a besoin d'un lieutenant.*

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi. *Liétienant du roi*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

— Adm. polit. *Liétienant*, fonctionnaire chargé de l'exercice de certaines critiques ou pendant la minorité de quelques rois, et qui était investi de la même autorité que le roi.

le détroit supérieur du bassin. **Ligne temporaire.** Sorte de cercle limitant en haut l'aplypne mastoïde. (Elle devient un repère important, dans la préparation pour mastoïdite.)

Archit. **Ligne de foule.** Une des positions du pied d'un homme qui monte librement un escalier. **Ligne de naissance.** Ligne suivant laquelle a lieu le raccordement entre l'intrados d'une voûte et la surface du pied-droit. **Ligne d'about.** Intersection du plan de latis supérieur avec le comble avec plus supérieur de la sablière. **Ligne de gorge.** Intersection du plan de latis inférieur d'un comble avec le plan supérieur de la sablière.

— Astron. **Ligne des nœuds.** Ligne d'intersection du plan de l'orbite d'un astre avec le plan de l'écliptique. **Ligne des abides.** Grand axe de l'orbite d'une planète.

B.-arts. Tracé des contours : **La parcelle des LIGNES est le grand mérite de Raphaël.** **Ligne de beauté.** Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments d'un visage harmonieux. **Ligne de la ligne.** Avoir un profil de ligne pour les hommes. **Ligne d'horizon.** Intersection du plan d'un tableau par le plan horizontal qui contenait l'œil du peintre. **Ligne d'ombre.** Ligne qui sépare l'ombre portée par un objet de la partie éclairée du plan du tableau.

— Chim. Chacun des traits dont est marquée à l'intérieur la peau de la main, et au moyen desquels on prétend deviner le caractère et prédire le destin des gens. **V. CHIROMANCIE.**

— Géogr. **Ligne de respect.** Ligne fictive tracée à une certaine distance des côtes pour qu'on ne dit ni ne finissent les eaux d'un Etat, et qui forme la frontière de la mer territoriale. **Ligne de démarcation d'Alexandre VI.** Ligne tracée sur la méditerranée, en 1493, par le pape Alexandre VI, pour séparer les possessions espagnoles de celles des Portugais. (Les côtes de l'Afrique et les Indes orientales étaient accordées aux Portugais; les terres situées à l'ouest et au midi d'une ligne tirée à 100 lieues à l'O. des Açores étaient dévolues aux Espagnols.)

— Escr. **Etre en ligne.** Se dit d'un tireur dont la lame est bien placée devant lui et qui n'a pas des limites du corps de l'adversaire.

— Fortif. Retenue : **Travailler aux LIGNES.** **Attaquer, Forcer, Couvrir des LIGNES.** Suite d'ouvrages de fortification, destinés à couvrir une armée, ou corps d'armée, non camp, à fermer une troupe ou un détachement à protéger les approches d'une place : **LIGNES CONTINUES, LIGNES D'APPROCHE, de CIRCONVALLATION, Ligne nagistrale.** Ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre ou simplement un emplacement nécessaire à rendre moins résistante. Endroit ou une mine dont on se propose de faire explosion. **Ligne de défense ou ligne frontière.** Ligne que, dans le système défensif d'un Etat, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. **Ligne de feu.** Crête intérieure d'un parapet, d'où partent les coups de feu des défenseurs de la place. **Ligne d'investissement.** Ligne tracée autour d'une place forte investie et occupée par un cordon de troupes chargées d'intercepter toutes les communications de la place avec l'extérieur.

— Généal. Filiation, succession de générations de la même famille : **Ligne masculine, Ligne féminine, Ligne**

quant l'axe du navire sur un compas de route. **Ligne d'eau.** Coupe faite dans la carène par un plan parallèle à la flottaison. **Ligne d'aisseau de ligne.** Grand bâtiment de guerre. **Chaloups de ligne.** Embarcations escortant les vaisseaux de ligne pour les besoins des brûlots. **La ligne.** L'équateur. **Baptême de la ligne.** V. BARRÈRE. **Le Père La Ligne.** Personnage allégorique du baptême.

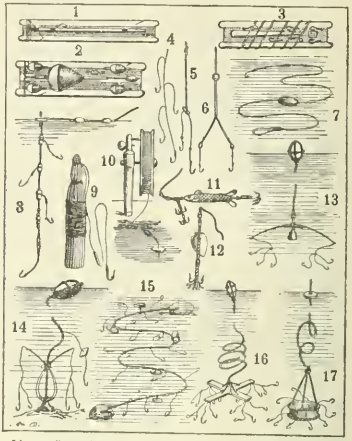
— Méd. **Ligne épée.** Bord postérieur du corps du fémur. **Ligne blanche.** Entrecroisement des aponeuroses de la partie inférieure du bras et du blanc-châtre de l'apophyse xiphoidée à la symphyse pubienne. (Cette ligne devient noire ou brune, chez la femme enceinte.)

— Métrol. ann. Donzème partie d'un pouce. **Se cont quant-à-quatrième partie d'un pouce d'eau.** dans le langage des fontainiers.

— Milit. Direction générale de la position des troupes; suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns à côté des autres, sur une même ligne : **LA LIGNE appuyait sa droite au village.** **De ligne.** Se dit de troupes qui combattent en ligne, par grandes masses, ou de plusieurs **Troupes de ligne.** **Régiments de ligne.** **Ligne de bataille.** Front de la formation constituée par plusieurs unités, disposées les unes à côté des autres. **Lignes d'opérations.** lignes par lesquelles une armée se dirige de sa base vers le point où elle veut atteindre. **Lignes de communication ou de ravitaillement.** Lignes par lesquelles l'armée qui opère se maintient en rapport avec sa base. **Ligne de retraite.** Ligne qu'une armée doit toujours se ménager, même quand elle opère offensivement, pour opérer sa retraite, si celle-ci devient nécessaire. **Ligne de combat.** Espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. **Ligne de mire.** Ligne idéale, déterminée, dans une arme à feu, par le cran de mire ou l'œilillon de la hausse d'une part, et par le guidon de l'autre, et que le tireur fait passer par le but à atteindre. **Ligne de tir.** Espace qui, quand l'arme est pointée, passe par le centre de la bouche du canon et le point visé. **Ligne de tir, Prolongement de l'axe du canon de l'arme à feu.** **Se porter sur la ligne.** Se diriger vers le point qu'on doit occuper sur la ligne. **Entrer, Se mettre en ligne.** **Etre en ligne.** Se placer, en ligne, dans la direction générale de la ligne. **Hompre la ligne.** Se porter tout en avant ou rester tout en arrière de la direction générale de la ligne. **Refuser la ligne.** Rester tout en arrière de la ligne générale. **Rechercher en ligne.** Conservier l'alignement général et partir. **Etre en ligne.** **Être en ligne!** Commandements destinés à faire passer une escouade ou une section en marche par le flanc de la formation en colonne à la formation déployée. (Le guide continue sa marche sur le point de direction, les files font à droite, ou à gauche, et tombent rapidement à sa hauteur, ou dédoublant s'il y a lieu.)

— Musiq. **Lignes de portée.** Les cinq traits horizontaux et parallèles qui servent à déterminer la place des notes. **Les traits.** Ligne qui, étant tirée, se courbe, de corde, en soie, etc. qui, un ou quelques fois d'un bout, s'attache d'un autre à ses extrémités à une canne à pêche, ou que l'on tient à la main, et qui est garni à l'autre bout d'une avancée en florence ou racine anglaise, armée d'un ou de plusieurs hameçons. **Appareil de pêche composé d'un bâton, ou canne à pêche, et d'une ligne.** **Ligne dormante,**

LIGNE. **Dépasser la ligne.** Aller au delà de ce que permettent les convenances ou les conventions. **Erreur de lignes.** Ecrire une courte lettre. **Tirer la ligne.** Donner un développement excessif à un travail payé à la ligne. **Lire entre les lignes.** Deviner le sens caché d'un écrit, découvrir la véritable intention de l'auteur qu'il n'a pas exprimé catégoriquement. **Donner la ligne à quelqu'un.** Ecrire en vedette, au commencement d'une lettre, les mots qui servent à désigner la personne, comme **Monsieur, Monseigneur,** etc. **Mettre, Aller à la ligne.** Laisser une ligne tachée et en commencer une autre au-dessous en laissant un peu de blanc devant le premier mot de cette dernière. **A la ligne.** Forme elliptique que l'on emploie



Lignes de eau douce : 1. Flottante; 2. A brochet; 3. De fond; 4. A fourchet; 5. A goujons; 6. Balance à goujons; 7. Ligne à soutenir; 8. A pater; 9. Au carreau; 10. Au grelot; 11. A poisson d'eau; 12. A coulier; 13. Lignes de mer; 14. Grand coulier; 14. A arbel; 15. A fourchet; 16. A fourchette; 17. A couiffe de Belange.

en dictant pour indiquer qu'il faut aller à la ligne. **Mettre, Faire entrer en ligne de compte.** Comprendre dans un compte. — Fig. Compter, tenir compte de.

— ALLUS. HISTOR. **Que l'on me donne trois lignes de l'écurie de quelqu'un, et je le ferai pendre.** Mot attribué à Lardemont. **V. PÉCHER.**

— ENCYCL. Dr. **La ligne est le lien qui rattache les uns aux autres les membres d'une même famille.** En ligne directe, les degrés de parenté se comptent par les générations existant entre les personnes. Ainsi, le fils est au premier degré, à l'égard de son père, et au second degré à l'égard de son grand-père. En ligne collatérale, on compte également par le nombre des générations, mais en remontant, d'abord, de l'un des collatéraux jusques et non compris l'auteur commun, et en redescendant ensuite de celui-ci jusqu'à l'autre collatéral. Ainsi, deux frères sont au second degré, car, en remontant, ils descendent de deux au père commun, on compte un degré, et en redescendant de celui-ci jusqu'à l'autre, on compte un autre degré; deux cousins germains sont au quatrième degré, car on remonte de deux générations pour monter de l'un d'eux à l'auteur commun et deux autres générations pour descendre de celui-ci jusqu'à l'autre.

Le droit canonique ne compte pas les deux côtés; pour lui, deux frères sont parents au premier degré.

Musiq. **La portée musicale est composée de cinq lignes horizontales et parallèles.** On compte ces lignes en commençant par la plus basse, et elles se désignent donc de la manière suivante :

- 5e ligne.
- 4e ligne.
- 3e ligne.
- 2e ligne.
- 1re ligne.
- 5e interligne.
- 4e interligne.
- 3e interligne.
- 2e interligne.
- 1re interligne.

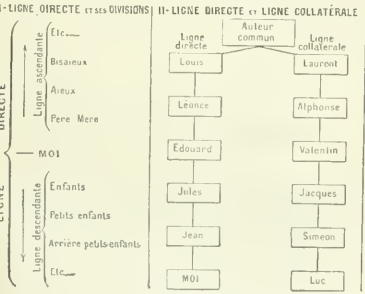
Le nombre des lignes varie au moyen âge, et même, à la fin du XVIIIe siècle, au commencement du XVIIIe siècle, la portée en comprenait huit pour la musique d'orgue et de clavecin. Depuis longtemps, la figure de la portée à cinq lignes est immuable; et les notes qui dépassent la portée sont en haut, sur ou bas, sont écrites à l'aide de petites lignes additionnelles, dont on augmente le nombre, selon les besoins du dessin musical, de la façon ci-dessous :

- 3e ligne suppl.
- 2e ligne suppl.
- 1re ligne suppl.
- 1re ligne suppl. de bas.
- 2e ligne suppl. de bas.
- 3e ligne suppl. de bas.

Dans le plain-chant, d'un, plus tard, elles ont passé dans la musique profane.

LIGNE, comm. de Belgique (prov. de Hainaut), arrond. admn. et judic. de Tournai, sur la Denière, affluent de l'Escaut; 1.137 hab. Berceau de la famille de Ligne, qui posséda aux environs le château de Belet, construit en 1146.

LIGNE (famille), famille princière de Belgique, originaire de Ligne (Hainaut). Depuis la fin du XVIIIe siècle, on retrouve ses membres mêlés à tous les événements de l'histoire de la Belgique. En 1513, le baron Antoine de Ligne, surnommé le **Grand Diable de Ligne**, est créé prince de Mortagne et, en 1523, comte de Fauquemberghe. En 1543, la seigneurie de Ligne est érigée en comté; puis les comtes de Ligne deviennent successivement princes d'Espinois (1592), princes du Saint-Empire (1601), grands d'Espagne (1602), princes d'Ambrise (1608). Do



paternelle. **LIGNE maternelle.** **Ligne ascendante.** Celle qui va de fils au père, au grand-père, et ainsi de suite, toujours en remontant. **Ligne descendante.** Celle qui va du père au fils, au petit-fils, et ainsi de suite, toujours en descendant. **Ligne directe.** Celle qui comprend les personnes issues directement les unes des autres par filiation, c'est-à-dire les ascendants et les descendants. **Ligne collatérale.** Celle qui comprend les parents issus d'une souche commune, mais non les uns des autres par filiation.

— Géogr. **Ligne équinoxiale.** **Ligne méridienne.** **Ligne de faite.** Crête d'une chaîne de hautes, ligne qui marque la séparation de deux versants.

— Géom. **Ligne horizontale.** Intersection du plan du cadran et du plan de l'horizon. **Lignes horaires.** Intersections des cercles horaires de la sphère avec le plan du cadran.

Jeu. **Jeu de billes** dans lequel les billes sont placées en ligne droite, à 4 ou 5 centimètres l'une de l'autre, par un dos joueurs. (Les autres, à une distance déterminée, visent et gagnent celles qu'ils touchent.) Au jeu de dames et d'échecs, rangée oblique ou verticale des cases. **Grande ligne.** Ligne qui comprend les parents issus d'une souche commune, mais non les uns des autres par filiation et aboutit à la gauche de chaque joueur.

— Manég. Espace que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manège : **LIGNE de la volte.** **LIGNE de carré.**

Mar. **Portée des bâtiments de guerre en mer** ou au mouillage : **Ligne de file.** **LIGNE d'ombrière.** **Pret-cordage** très solide, qui, suivant son usage, se nomme **ligne d'amarrage, ligne de sonde, ligne de loch, ligne de sauvetage.** Cordage muni d'un flotteur destiné à halier les personnes qui sont descendues à l'eau. **Lignes de plan de la mer sur la coque.** (Suivant que la navire est léger ou chargé, on a la ligne de flottaison légère ou la ligne de flottaison en charge.) **Ligne de science.** Ligne tracée au préalable sur la coque et où l'on arrête le doublage pendant la construction sur cale. **Ligne de foi.** Trait tradi-

Ligne qui demeure fixée dans l'eau sans qu'on la tienne. **Ligne flottante.** Celle qui, attachée à un corps flottant, est entièrement livrée à l'action du courant. **Ligne volante.** Ligne à main, légère et flexible, sans doter ni plomb, au moyen de laquelle, le pêcheur procure l'appât à la surface de l'eau. **Ligne de fond.** Ligne sans flotteur qui repose au fond de l'eau et est garnie de distance en distance de petits courts ports de hameçons. **Fam. Pêcher à la ligne d'argent.** Acheter un poisson quelconque que la signature. **Ligne de blanc.** Ligne formée de cadrats et qui ne donne rien à l'impression. **Ligne perdue.** Celle qui, pleine ou non, se trouve placée entre deux blancs. **Ligne pointée.** Celle qui se contient que des points mis en remplacement d'un passage non rapporté. **Lignes composées.** Lignes composées d'une syllabe ou d'un mot de trois ou quatre lettres qu'il aurait été possible de faire entrer dans la ligne précédente. (Elles sont payées comme les lignes pleines; mais, le plus souvent, le correcteur les « casse ».)

Zool. Ligne femoral. Ligne qui, chez les mammifères, est située sur le métasternum, au-dessous du fémur intermédiaire, ou sur le premier segment de l'abdomen, au-dessous du fémur postérieur. **Ligne strudalrière.** Ligne qui se détache de la cavité cotyleuse et se termine, comme un observateur, par une ligne commune. **Ligne oculaire.** Ligne théorique qui, chez les araignées, passe par le centre des yeux, ceux-ci étant, en principe, placés sur deux lignes du quatre-vingt-cinq. (On dislingue la ligne oculaire antérieure et une ligne oculaire postérieure.)

— Loc. div. **Ligne visuelle.** Ligne droite menée de l'œil de l'observateur à l'objet perçu. **Hors ligne.** D'uno supériorité très marquée. **Un ouvrage, Un écrivain hors**

— Loc. fam. Crier vive le roi, vive la Ligue, Changer d'opinion selon les intérêts du moment. (Cette expression se trouve dans la fable de La Fontaine : la Chauve-souris et les deux Bulettes II, 3).

— La Sainte-Ligue. V. plus loin. V. Ligue Achéenne. V. ACHÉENNE (Ligue). V. Ligue Etoilienne. V. ETOILIE. V. Guerre des Deux-Liges. Guerre qui eut lieu entre la Ligue Achéenne et Etoilienne (220-217 av. J.-C.). V. Ligue italique. Ligue formée contre les peuples de l'Italie du centre contre Rome, pendant la guerre sociale, pour obtenir le droit de cité romaine (90-88 av. J.-C.). V. Ligue de Montjéry, Ligue suscitée par Henri II d'Angleterre contre Louis le Gros de France (1199). V. Ligue des États. Ligue formée à Rome par Henri pour arracher la ville à l'anarchie (1347). V. Ligues suisses. Alliances conclues à partir de la fin du XII^e siècle par les peuples suisses pour garantir leur indépendance. Agglomérées plus tard, elles formèrent la Confédération helvétique. V. Les États de la Suisse. V. Ligues suisses. Alliances conclues par Louis XIV avec l'empereur Maximilien. V. Ligue de Souabe, Confédération formée dans l'Allemagne occidentale, en 1488, pour protéger le commerce. V. Ligue du Bien public, Alliance des seigneurs contre Louis XI, de 1461 à 1465. Montjéry, dit aussi par les traités de Condans et de Saint-Naur. (V. Bien public (Ligue du)). V. Ligue d'Augsbourg. V. AGENSBURG (Ligue d'). V. Ligue sainte. Nom donné à trois alliances : 1^o celle que le pape Jules II forma à Cambrai contre les Vénitiens en décembre 1552, et à l'un après l'autre, la Ligue de Cologne, et celle que le même pape Jules II fit signer contre la France en octobre 1511; 3^o celle que les catholiques allemands opposèrent à l'Union évangélique en 1610. V. Ligue du Rhin, Alliance signée par Louis XIV avec les princes allemands de l'Ouest, catholiques et protestants, contre l'Empereur en 1689.

— SYN. Alliance, confédération. V. ALLIANCE. — ENCYCL. C'est en Angleterre que se sont formées, dès le début du XIX^e siècle, à la faveur d'une législation particulièrement libérale, les premières grandes Ligues politiques destinées à la défense du pouvoir, par une pression pacifique, des réformes dans le régime électoral ou économique du pays. Rappelons seulement la Ligue contre la loi des céréales (Anti-corn-law league), dont le rôle fut considérable dans l'établissement de la loi qui le fonda; puis encore, la Ligue des premières (Primrose league), fondée par lord Randolph Churchill en 1884, est un des plus puissants moyens d'action du parti tory, et la Ligue agricole (v. p. loin) à tout la tête du mouvement irlandais. En France, c'est seulement depuis 1871 qu'on a vu se créer, à la faveur de la tolérance administrative, un grand nombre de ligues, à tendance morale et humanitaire, économique, ou politique. Nous nous contenterons de citer, parmi les principales, dans le premier groupe : la Ligue internationale de la paix et de la liberté, fondée en 1867, dont le titre indique suffisamment le dessein, et qui réunit périodiquement une Conférence annuelle parlementaire pour la paix; la Ligue contre la licence des rues (v. plus loin); la Ligue contre l'athéisme, fondée en 1887 par Jules Simon et Fraxck; la Ligue fraternelle des enfants de France, fondée sur l'initiative de M^{lle} Lucie Fava (1896); etc. Dans le deuxième groupe, nous mentionnerons : la Ligue nationale de la prévoyance et de la mutualité, la Ligue nationale bimétallique, la Ligue agricole de France, la Ligue des contribuables, fondée en 1898 par Jules Roche pour s'opposer à l'augmentation constante des impôts; etc. Enfin, parmi les ligues à tendances politiques, celles-ci de beaucoup, les vus nombreuses, nous rappellerons : la Ligue du Méat, fondée en 1870, au lendemain de la proclamation de la République, par Esquirol, et dont le but sensible était l'organisation, dans le Midi, de la République et de la défense nationale, mais que le gouvernement refusa de reconnaître, en raison des tendances séparatistes qu'il lui supposait (4 sept. 5 nov. 1870); la Ligue des patriotes (v. plus loin); la Ligue républicaine antijésuitique (1888); la Ligue des droits individuels, fondée en 1888 par Y. Guyot pour protester contre l'ingérence du gouvernement dans l'ordre social; enfin, organisés au cours de l'affaire Dreyfus : la Ligue pour la défense des droits de l'homme et du citoyen (1898), fondée par L. Hayot, Y. Guyot, J. Triarieux, et qui se propose de défendre les droits de l'individu contre les prétentions de la raison d'État, et la Ligue de la patrie française (1898), créée par J. Lemaitre, Corrippe, etc., destinée à défendre, en dehors de tout parti politique, l'honneur de la patrie. En fait, la tête du mouvement nationaliste. Citons encore, parmi les ligues dont l'objet est plus particulier : la Ligue populaire contre la miséricorde, la Ligue pour la protection et la propriété artistique en France et à l'étranger, la Ligue autolinguistique, la Ligue contre les tabacs (tabac league), etc.

Ligue (LA) [la Sainte-Ligue, ou la Sainte-Union]. Association catholique, formée en France par le duc Henri de

contre les huguenots, mais prit bientôt un caractère plutôt politique. Bien qu'il y ait eu, dès le commencement de ce siècle, une union locale de défense contre le mouvement de réformation (en 1563 à Toulouse, en 1565 à Angers, en 1567 à Dijon, en 1568 à Troyes et à Bourges), on ne peut voir en elles l'origine réelle de la confédération dont le maréchal d'Homécres prit l'initiative au Picardie au lieu de ramifications dans toute la France, à Paris notamment; les concessions faites par Henri III aux protestants en étaient la cause; c'est assez dire qu'elles étaient pas dirigées seulement contre « ceux de la religion », mais aussi contre la royauté qui refusait de se déclarer solennellement impuissant à réprimer leur audace. Elle recruta ses adhérents dans les milieux les plus divers : aristocratie, parlement, clergé, bas peuple. Henri III, dès l'origine, s'était proclamé le chef de la Ligue; mais ce fut le duc Henri de Guise qui fut le véritable chef. Le programme consista la direction réelle, et la fit servir à ses secrets desseins de détrôner le roi à son profit, surtout après la mort de l'héritier présomptif, le duc d'Anjou, qui livrait la promesse de cette royale succession au roi de Navarre (le futur roi Henri IV). Il était secondé dans ses projets par sa sœur, l'ambitieuse et renommée duchesse de Montpensier, ennemie intime et mortelle de Henri III, Paris, dominé par les sortons et les professions des ligueurs, dirigé par le conseil des représentants des seize quartiers (les seize), était tout acquis au Balafre. Le roi, par mesure de précaution, s'enferma à cet égard à l'intérieur de Paris; mais les succès de Henri de Guise sur les Allemands à Vimory et sur les protestants à Auneau lui permirent de rentrer en triomphe dans la capitale, où du duc de Montpensier avait depuis longtemps préparé en sous main l'insurrection; la journée des Barrières faillit décider d'un changement de dynastie; mais le coup fut manqué, par suite d'un défaut de détermination du duc de Guise; mais le roi, chassé de sa capitale, ne sut trouver que dans l'assassinat, aux états généraux de Blois, du redoutable factieux et de son frère (1588), un moyen de la désastreuse situation. Le roi prit d'abord une nouvelle puissance de la mort de Henri III, poignardé par Jacques Clément, et de l'arrivée au trône du roi de Navarre. De longue main appuyée secrètement par Philippe II, roi d'Espagne, elle eut alors en ce prince un allié redouté. Elle recruta de nouveaux adeptes, et se fit chef de la dévotion, tandis que Mayenne lui apportait l'or et les soldats de Philippe II. Cependant, Henri IV battait successivement les ligueurs et les Espagnols à Arques (1589) et à Ivry (1590); surtout l'intervention de l'étranger dans les affaires nationales souleva un grand nombre de catholiques patriotes, particulièrement le parlement. Ce furent les progrès du parti des Politiques, à qui l'on doit l'admirable Satire Ménippée, qui permit, après le long et pénible siège de Paris (1590), l'entrée dans la ville de Henri IV, converti au catholicisme (25 juil. 1593). Tous les gouverneurs de province, écartés, outre temps, leur soumission, les uns après les autres. En 1595, les Espagnols et les débris de la Ligue étaient battus à Fontenoy-Francaise, et la paix de Vervins signée avec Philippe IV (1598). L'édit de Nantes termina la guerre civile et mit fin à la Ligue.

Ligue agricole (angl. Land League). Association politique irlandaise, destinée à soutenir l'action parlementaire des partisans de l'Irlande sur la question agraire et la question de l'autonomie. (V. IRLANDE). — Fondée par un ancien fermier, Michael Davitt, elle prit une grande importance lorsque, en 1879, Parnell se mit à sa tête. La résistance aux évictions, les crimes agraires, le boycottage des ennemis de la Ligue, se multiplièrent. Parnell et quelques ligueurs furent arrêtés, grâce à une loi d'exception, en 1881. La Ligue fut dissoute, obligée de se réorganiser en Angleterre, et remplacée, en Irlande, par une Ligue féminine que dirige la sœur de Parnell. Les efforts de Gladstone, qui avait obtenu le vote d'un bill favorable aux petits fermiers, furent rendus inutiles par l'assassinat de lord Salisbury, le 20 août de l'année suivante, et le retrait de l'initiative d'État pour la Dublin (6 mai 1882). Parnell et la Ligue agraire disparaîtront avec véhémence ce crime, qui n'eut d'autre résultat que d'aggraver la situation. Après la chute, en 1885, de Gladstone, le ministère conservateur tenta de réorganiser le parti national agraire, qui s'était rapproché des libéraux. La Ligue fut déclarée dangereuse (1887), son « plan de campagne », auquel avaient adhéré quelques évêques catholiques, condamné par le pape (1888), les chefs irlandais emprisonnés. Le mort de Parnell et le retrait de l'initiative de Gladstone (1894), la Ligue rencontra un nouvel obstacle dans la lassitude du pays à l'égard de la question irlandaise.

Ligue de l'Enseignement, Association formée en vue de la propagation de l'enseignement populaire par Jean Macé, dès 1866, puis constituée à Paris, en 1881, à l'époque de la célébration des divers centésimes anniversaire de son œuvre. Elle a pris part à la campagne entreprise pour la gratuité, l'obligation et la laïcité scolaires, et institué en 1894 un « Patronage démocratique de la Jeunesse française », pour le développement des œuvres post-scolaires. Elle a fait de nombreux annuaires réunissant dans l'un des grandes villes de France.

Ligue des Patriotes, Ligue fondée en 1882, à Paris, à la suite d'un discours de Paul Déroulède, d'après le programme de la Ligue de la délivrance, créée en 1872. — Elle fit appel aux Français de tous les partis, en laissant de côté la politique; s'occupa d'organiser des sociétés patriotiques, d'ordre administratif, et d'organiser des cours gratuits, fonda des comités en province et créa un journal spécial, « le Drapeau ». Déroulède en devint d'abord directeur d'honneur. Les présidents effectifs furent Henri Martin, Anatole de La Forge (1883); Déroulède (1885); Sansbœuf (1887); Ferry-Esclands (1888). Bientôt, de vifs

dissensions se produisirent parmi les membres de la Ligue, par suite des tendances de plus en plus accusées de Déroulède d'en faire l'instrument d'un parti politique. En 1888, la Ligue se divisa en deux troncans. Les partisans du programme primitif formèrent une association nouvelle, qui dura peu, sous le nom d'Union patriotique de France (avr. 1888); les partisans de Déroulède, en grande majorité, continuèrent la Ligue des patriotes, qui devint une association de propagande nationale. L'insigne de la Ligue des patriotes fut le drapeau tricolore sur lequel se trouvait un phare en faveur du général Boulanger (1888). Le gouvernement la supprima, par mesure administrative (1889). Elle fut reconstituée en 1895, sous le



Procession de la Ligue, d'après une gravure du temps.

titre de Ligue patriotique des intérêts français, et repris, en 1897, son ancien nom, sous la présidence de Déroulède, qui en fit le principal instrument de sa politique revisionniste et plébiscitaire.

Ligue contre la licence des rues, Ligue fondée à Paris, en 1892, par les sénateurs Bérenger, président, J. Simon, de La Berge, F. Passy et Sabatier, et qui a pour objet de veiller à ce que l'on n'expose publiquement ni dessins indécents, ni provocations licencieuses d'un genre quelconque.

LIGULÉ, ch.-l. de cant. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 18 kilom. de Loches, sur l'Esve, affluent de la Creuse; 2.119 hab. Ch. de f. d'Esves au Grand-Pressigny. Fabrications, tannerie. — Le canton a 13 comm. et 9.500 hab.

LIGUER (ghé) v. a. Coalliser, réunir dans une même ligue; à l'Angleterre à ligués toute l'Europe contre la France. Se liguier, v. pr. Former une ligue, se réunir pour agir de concert.

LIGUER (ghewr). LIGUE n. Membre, partisan d'une ligue. Le nombre des ligués se tient supérieur à celui des ligués. 1^o Spécial. Membre ou partisan de la ligue formée sous Henri III. — Adjectif. V. Gentilshommes LIGUEURS.

LIGUË, comm. de la Vienne, arrond. et à 8 kilom. de Poitiers, sur le Clain; 1.588 hab. Ch. de f. Orléans. Filature de chanvre, papeterie. Congrégation de bénédictins, dissoute en 1901. Église des XV^e et XVI^e siècles.

LIGULACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de LIGULE, ÉE.

LIGULÉ (lér) — rad. ligule n. f. Bot. Genre de composées, tribu des sénécionidées, comprenant des espèces qui croissent en Europe et en Asie.

LIGULE ou LINGULE (du lat. lingua ou ligula, petite langue) n. f. Antiq. rom. Ce mot désignait plusieurs objets : 1^o l'embranchure en biseau de la flûte; 2^o une cuiller d'une forme spéciale; 3^o un petit épée courte et large, dont les Romains se servaient avant d'avoir adopté la longue épée des Celtibériens; 4^o les oreilles d'un soldat, qui se passaient les oreilles; 5^o une mesure de capacité, valant le quart du cyathe, ou environ 0^m,120.

— Bot. Lame saillante que porte la face supérieure de la feuille, au niveau de la séparation entre la gaine et le limbe, chez les graminées par exemple.

Zool. Partie de la bouche des insectes, plus ordinairement appelée languette. (V. ce mot.) On emploie aussi la forme LIGULA.

LIGULE ou LIGULA n. f. Genre de vers cestodes, famille des lignidés, ne comptant que quelques espèces vivant ou parasites dans divers poissons et oiseaux.

ENCYCL. Les ligules ont le corps à peine segmenté, peu ou point de ventouses; souvent, elles sont dépourvues de crochets. Elles se reproduisent par des œufs d'où sortent des embryons ciliés, qui entrent dans le tube digestif des poissons. Ces embryons deviennent adultes quand leur hôte a été avalé par un oiseau. Dans le corps de ce dernier, les ligules se développent et pondent leurs œufs, qui ne tardent pas à tomber dans l'eau.

LIGULÉ, ÉE adj. Bot. Qui a la forme ou qui est pourvu d'une ligule. 1^o Se dit aussi de certaines corolles zygomorphes de composées, qu'on appelle encore demi-fléurans, celles des pissenlits ou des chicorées par exemple.

LIGULIDÉS u. m. pl. Famille de vers cestodes, comprenant les ligules. — Un LIGULINE. Un SYN. PSEUDOLIGULIDÉS.

LIGULIFÈRE (de ligule, et du lat. ferre, porter) adj. Bot. Qui porte des ligules.

LIGULIFLORE (de ligule, et du lat. flos, oris, fleur) adj. Bot. Qui a des fleurs ligulées ou en forme de languettes. Composées LIGULIFLORES.



Ligueurs : 1. Insigne de la Ligue (croix de Lorraine). 2. Monnaie de la Ligue, à l'effigie du cardinal Charles de Bourbon.

Guiso dès 1568, devenu publique en 1576 à Péronne et, qui, de là, se répandit dans tout le pays. — Elle avait comme but avoué la défense de la religion catholique

Il s'efforça de développer le commerce et l'industrie en améliorant les institutions de crédit. Président de la Trémière (1778), conseiller d'Etat (1786), président du Conseil du commerce (1789-1814), il laissa le souvenir d'un très habile financier.

LILLE (en flam. *Ryssel*, en latin *Inculca*), ch.-l. du départ. du Nord, à 247 kilom. de Paris, sur la Deule; 216,000 hab. (*Lillois*, oises). Ch. de f. Nord, au point de rencontre de neuf lignes de chemins de fer; frontière belge entre l'Escaut et la Lys; place de guerre de première classe, formant un camp retranché, défendu par onze forts; quartier général du 1^{er} corps d'armée. Rectorat, facultés de droit et de lettres, antérieurs à Douai, transférés en 1833. Faculté des sciences, faculté mixte de médecine et de pharmacie. Ecole d'arts et métiers. Académies de musique, peinture, sculpture et architecture; musées de peinture, médailles, etc. Jardin botanique. Institut de sourdes-muettes.

La production agricole de la région consiste surtout en betteraves, grains allégés en lin, tabac et plantes fourragères. L'industrie de Lille est florissante. La filature du lin et des étoupes occupe de nombreuses manufactures. Les fabriques de tissus, damassés, cotons, toiles à matelas et d'emballage, de rubans et velours de lin, les filatures, rotatoires de coton ont une production considérable. Usines pour l'épuration des huiles, sucreries, fabriques de produits chimiques, ateliers de construction de machines et métiers, de cartes et peigneuses. Brasseries. Manufactures de tabacs.

Les ateliers de la compagnie de Fives-Lille, on construit le matériel pour les chemins de fer, pendant la guerre, et des machines diverses pour l'agriculture et l'industrie. Importants manufactures en tissus de lin, lins, sucrés. Lille est le grand marché à blé de la région. La ville a peu de monuments remarquables. Il lui reste des débris de l'enceinte du moyen âge et la citadelle, son principal rempart par Vanbun. Parmi les églises, il faut citer celle de Notre-Dame-de-la-Treille, de style gothique, commencée en 1555; les églises de Saint-Maurice, du xv^e siècle; de Sainte-Catherine, du xv^e et xvii^e siècles; de Saint-Madeleine, du xviii^e siècle, surmontée d'un dôme hardi en 1765; de Saint-André, du xviii^e siècle. Parmi les édifices civils : l'hôtel de ville, construit en 1816; le Palais de la Bourse, ancienne halle échevinale (xvii^e s.); de beaux hôpitaux, surtout l'hôpital de la Charité, le plus important. Une colonne dressée sur la grande place rappelle le siège de 1792; un arc de triomphe célébrant la conquête de Flandre y fut élevé en l'honneur de Louis XIV, en 1682.

L'Artois, à 22 carrés, 129 comm. et 725.066 hab.; le cant. Centre à 1 comm. et 37.413 hab.; le cant. Est, 2 comm. et 31.825 hab.; le cant. Nord, 2 comm. et 29.142 hab.; le cant. Nord-Est, 2 comm. et 31.065 hab.; le cant. Ouest, 5 comm. et 31.834 hab.; le cant. Sud, 1 comm. et 41.157 hab.; le cant. Sud-Est, 4 comm. et 26.593 hab.; le cant. Sud-Ouest, 1 comm. et 34.942 hab.

— *Histoire.* Lille tire son nom d'un village entouré d'eau, où était un château datant des derniers siècles de la domination romaine. Elle appartenait aux comtes de Flandre, passa en 1054 au duc de Bourgogne et fut reprise par Philippe le Hardi. Elle put être prise par Louis XI, mais fut reprise. En 1513, elle eut à subir trois sièges : deux de la part de Philippe Auguste, un du comte Ferrand, et fut détruite. Elle fut réunie par Philippe le Bel au domaine royal après un siège, en 1297, mais restituée par Philippe le Hardi. Elle fut prise par le duc d'Autriche, de la suite la domination espagnole dura deux siècles.

Louis XIV la prit en 1667, la fit fortifier par Vauban, et la ville, reprise par les alliés en 1708, fut rendue à la France par le traité d'Utrecht (1713). En 1792, la ville fut un nouveau et son dernier siège. Le corps des canonniers de Lille, institué en 1483, qui se distinguait à tous ces sièges, en garde dans un musée les trophées.

Lille (sièges de). Les trois sièges les plus importants de Lille sont ceux de 1667 pendant la guerre de Dévolution, de 1708 pendant la guerre de la succession d'Espagne, et de 1792 pendant la première campagne de la Révolution. Les autres sièges sont les suivants :

1. *Siège de 1708.* Lille était occupé par une garnison de 10,000 hommes, que commandait le vieux comte de Boufflers. Elle fut assiégée par 20,000 hommes, aux ordres du prince Eugène. Celui-ci ouvrit la tranchée le 22 août, et bientôt deux cents pièces de gros calibre vinrent battre les remparts. Boufflers se défendit avec énergie et repoussa quatre assauts. Le prince Eugène allait lever le siège lorsque l'arrivée de puissants renforts lui permit de le persévérer. Au bout de quatre mois, Boufflers, réduit à la dernière extrémité, fut so résigné à traiter (28 oct.).

II. *Siège de 1792.* C'est le plus célèbre. Le 9 septembre, le duc Albert de Saxe-Teschin vint avec 34,000 Autrichiens camper devant Lille, qui défendait 6,000 gardes nationaux, commandés par le général Knauff. Pendant huit jours, plus de 60,000 projectiles incendiaires s'abattirent sur Lille. Encouragés par le maire André, les habitants ne fléchirent pas un seul instant. Les femmes et les enfants couraient après les bombes, qu'ils jetaient aussitôt dans des seaux d'eau disposés le long des rues. L'artillerie de la garde nationale repoussa avec succès au feu de l'ennemi, et le général autrichien, lassé le premier, s'empressa de décamper à l'approche de Dumouriez, qui arrivait avec l'armée de Valmy (8 oct.). La Convention félicita par décret les habitants.

LILLEBONNE (*lat. Lilibonon*), ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arr. et à 40 kilom. du Havre, près du confluent du Bolbec dans la Seine; 6,450 hab. Ch. de f. Ouest. Vallée bordée d'usines; filature et tissage du coton, du lin, fabriques d'amidon, de caoutchouc, de chandeliers, moulins. Lillebonne était, à l'époque gallo-romaine, le principal port de la basse Seine, dont des alluvions l'ont aujourd'hui séparée, et la capitale de la cité des Calètes (pays de Caux). Théâtre antique; thermes. Donjon, restes d'un château féodal du xiii^e s. — Le canton à 14 comm. et 13.331 hab.

LILLERS (*li-ler*), ch.-l. de cant. du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune, sur la Nave, sous-affluent de la Lys par la Clarence; 7,801 hab. *Lillerois*, oises. Ch. de f. Nord. Houillère; salines. Fabrico de

LILLIPIUT, pays imaginaire, où Gulliver, le héros de Swift, aborde dans son premier voyage. Surpris et enchaîné pendant son sommeil par les Lilliputiens, tout petits hommes de six pouces de haut à peine, il est emmené à Lillipute, la capitale du royaume. Swift, sous ce nom de fiction, une satire assez vive de ce qui se passait alors en Angleterre, surtout de la politique.

LILLIPIUTEN, ENNE (*si-in, èn*), habitant de Lillipute. — Par ext. Personne de très petite taille. — adj. Qui appartient à Lillipute ou à ses habitants; *Le royaume LILLIPIUTEN*.

LILITE, f. Silicate hydraté naturel de fer et de magnésie. Variété d'hisérite.

LILLO (George), poète dramatique anglais, né et mort à Londres (1693-1739). Il fut habile surtout à trouver des situations émouvantes, et s'adonna au mélodrame tel que Diderot le comprit plus tard. Ses pièces simples, bourgeoises et profondément morales, sont bien supérieures aux pièces tragiques ou héroïques de ses contemporains. On lui doit une intéressante adaptation d'une ancienne tragédie : *Arden de Feversham*, attribuée à Shakespeare. Il a fait jouer une grande quantité de drames, parmi lesquels : *Silva* (1731); *le Marchand de Londres*; *l'Histoire de M. Harlow* (1731); *le Fils chrétien* (1734); *la Cité si fatale* (1737); *Marina* (1738); *Elneric* (1740); etc.

LILYBÉE (*lat. Lilibyrum*), port et ville de l'ancienne Sicile, à l'extrémité nord-ouest de l'île, en face des îles Egates, colonnes de Carthage. Lilybée était une place de guerre bien fortifiée, entourée de murailles. Elle soutint pendant la première guerre punique, contre les Romains, un siège de huit ans, qui finit par la victoire des îles Egates, où fut anéanti le flot cartaginien. Sur les ruines de l'antique cité, s'élève actuellement la ville de *Marsala*.

LIMA, capitale du Pérou et ch.-l. du départ. du même nom; 113,000 hab. La ville, fondée en 1535 par Francisco Pizarro, occupa sur la rive gauche du Rimac et à quelques kilomètres de la mer un plateau triangulaire, dont le rebord méridional s'élève à 146 mètres. Le climat manque de salubrité; la fièvre et la dysenterie font de nombreuses victimes. Cité capitale, Lima possédait les principales institutions de sciences et d'arts de la république, notamment l'université de San Marcos, la plus ancienne de l'Amérique méridionale. Par son port, Callao, auquel deux voies ferrées la relient, elle est en communication avec le monde entier. — *Le département de Lima* à 31,482 kilom. carr. et 298,106 hab. Il comprend 7 provinces (Canta, Chancay, Huarochiri, Lima, Tarma, Cañon, Callao) et 69 districts.

LIMA, ville des Etats-Unis (Ohio), ch.-l. du comté d'Allen, sur l'Ohio; 13,850 hab. La ville repose sur des lacs souterrains de pétrole rattachés par des conduites de métal à Chicago et à d'autres villes; l'huile de Lima, épaisse et lourde, sert de combustible dans les usines.

LIMA (en espagn. *Limia*), fleuve côtier de la péninsule Ibérique. Il sort de la province d'Orense, en Espagne (Galice), passe en Portugal, coule entre la Serra do Vizeu, à gauche, et la Serra de Montalegre, à droite, et tombe dans l'Atlantique, à Vianna do Castelo, 150 kilomètres.

LIMACE (*mass* — du lat. *limax*, acis, même sens) n. f. ou **LIMAS** (*mas*) n. m. Zoöl. Genre de mollusques gastéropodes, famille des limacides, comprenant de nombreuses espèces répandues sur tout le globe. Limace est aussi un terme général qui, comme celui de limacelle, sert à désigner indifféremment les limaces et les béliçades du genre arion, d'aspect limaciforme.)

— Arg. Chémiso. — Ichtyl. *Limace de mer*, Nom vulgaire des poissons du genre liparis.

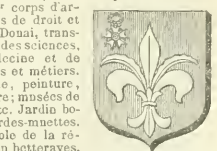
— Aécen. Nom vulgaire de la vis d'Archimède.

— Escycl. Zoöl. Les *limaces* pronoment dites (*limax*) sont répandues surtout dans les régions froides et tempérées; ce sont des animaux terrestres, de taille médiocre, allongés, presque cylindriques, nus; leur petite coquille dite *limacelle*, est cachée sous un manteau de chair. Elle sert à désigner un boucher formé par le manteau. Les limaces vivent de substances végétales ou animales décomposées, d'écroulements, etc.; certaines attaquent les plantes potagères, les fruits reposant à terre, etc. On a jadis préconisé l'emploi de ces animaux, en pharmacie, contre les maladies des poudrons; le *sirop de limaces* était fait surtout avec des béliçades du genre arion (*arion copriocornis*). La limace commune dans les caves et les celliers est le *limax cinereus*. La limace des jardins ou loche appartient à deux espèces (*limax agrestis* et *limax arborum*) Quant aux grandes limaces noires et rouges, si communes en été après les pluies, ce sont des arions (*arion ater* et *arion rufus*).

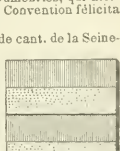
LIMACE ou LIMASSE n. f. Art vétér. Maladie particulière du cheval.

— Escycl. La *limasse* est le nom vulgaire d'une dermatose de la région interdigitale du pied du boeuf, qui débute par la forme érythémateuse et arrive à la forme furonculaire. Elle est causée par le contact de boîtes ou de corps étrangers vulnérants. Elle provoque une boiterie plus ou moins forte, on même un décliné persistant. La région malade est rouge, tuméfiée, très sensible, et finit par être le siège d'un point fluctuant accusant l'existence d'un abcès. Le traitement consistera d'abord dans l'application de cataplasmes émollients (farine de lin), opiacés, ouverture et débridement de l'abcès, pansements antiseptiques.

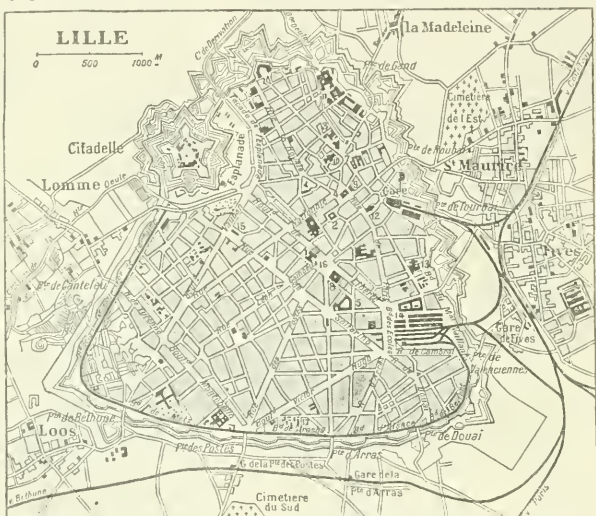
LIMACELE (*sel*) n. f. Coquille des limaces et de certains autres mollusques gastéropodes de la famille des limacides.



Armes de Lille.



Armes de Lillebonne.



Plan de Lille : 1. Préfecture; 2. Hôtel de Ville; 3. Palais de Justice; 4. Bourse; 5. Faculté des sciences; 6. Institut des sciences naturelles; 7. Lycée; 8. Palais des arts; 9. Grand Théâtre; 10. N. D. de-la-Treille; 11. Eglise Sainte-Madeleine; 12. Eglise Saint-Maurice; 13. Eglise Saint-Sauveur; 14. Ecole des arts et métiers; 15. Palais National; 16. Place de la République; 17. Arsenal d'artillerie.

chaussures, brasseries, corroies, fonderies de fer, moulins, tonneliers. Grosse charronnerie. Eglise romane (xiii^e s.), la plus belle de la Flandre et de l'Artois, avec les corps des saints irlandais, Lucie et Lugien. Le premier puits artésien y fut foré, au xii^e ou au xiii^e siècle. — Le canton a 9 comm. et 19.830 hab.

LILIA a. f. Paléont. Genre de mollusques céphalopodes, famille des ammonitides, comprenant des formes fossilisées dans le prassique. Les *lilia* sont des ammonites à desins en relief très irréguliers, à côtes simples.)

LILIEHORN (Per), amiral et homme d'Etat suédois né en 1729, mort à Krokorn (Kalmar) en 1798. Officier dans la marine suédoise, il servit plusieurs années dans la marine française. Membre du Rigsdag (1789), il devint vice-maréchal de la Diète et contre-amiral (1789); il empêcha la flotte suédoise de remporter une éclatante victoire au sud d'Éland (26 juill. 1789), en rapportant sa division, malgré les ordres du prince Charles. Condamné à mort, il vit sa peine commuée par le roi en celle de l'exil, fut enfin gracié et vécut dans ses terres.

LILIENTSTEDT (Jean Paulius, comte de), homme d'Etat et poète suédois, né à Bjernerberg (Finlande) en 1655, mort à Hviz (Poméranie) en 1722, accomplit une brillante carrière dans l'administration des finances. Anobli en 1690, comte en 1719, il fut chargé par Charles XII de diverses missions diplomatiques. Il fut un des plénipotentiaires qui signèrent le désastreux traité de Nystad.

LILLIEROFT (Nils Essander, comte), diplomate suédois, né en 1736, mort à Stockholm en 1805. Chargé d'une mission commerciale dans les Etats barbaresques (1667), il fut attaché à la légation suédoise en France (1669), et anobli en 1674. Rappelé à Stockholm, il devint conseiller du roi, puis retourna à Paris, où il représenta la Suède pendant douze ans (1767-1769). Il fut ensuite plénipotentiaire au congrès de Kyssick (1697) et ministre à La Haye. Il fut le meilleur auxiliaire du comte B. Oxenstierna.



Monnaie de Lilliput.

leux, bruns ou roux, couverts d'une pubescence jaunâtre formant des touffes; ils vivent dans les endroits humides. L'espèce type est le *Limniscus auroriscus*, de France, long d'à peine 2 millimètres.

LIMNÈTRE ou mieux **LIMNOMETRE** (du gr. *limné*, marais, et *mètron*, mesure) n. m. Instrument de mesure, destiné à apprécier les fluctuations de niveau des lacs : Les LIMNÈTRES sont des échelles graduées ou des flotteurs.

LIMNÈTRE (*lî*) = rad. *limnètrè*) n. f. Etude des hauteurs périodiques de la hauteur du niveau des eaux. (Elle fournit les éléments de calcul nécessaires pour établir le rapport existant entre le débit des affluents et celui des émissaires dans les bassins lacustres.)

LIMNITE n. f. Variété phosphoreuse et fumifère de limonite.

LIMNIUS (*uss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des parafidés, tribu des limniés, comprenant quelques espèces propres à l'hémisphère boréal. (Les *Limnius* sont de petits insectes ovales, de couleur rougeâtre ou brune, qui vivent au bord des eaux. L'espèce la plus répandue en France est le *Limnius Dargelati*, long d'un millimètre.)



Limnius (gr. 12 fois).

LIMNOBARIS (*rias*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhylichophores, famille des curculionidés, comprenant une espèce d'Europe. (Le *Limnobaris d'Almeida* est un charançon noir, pubescent, qui vit dans les marais, sur les joncs et les souchets. Il est commun en France.)

LIMNOBIE (*M*) ou **LIMNOBIA** n. f. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des *Limnobiidés*, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal, dont plus de quatre-vingts en Europe. (Les *Limnobia* sont de petits insectes à six pattes, qui voltigent en troupes au-dessus des eaux stagnantes, où ils pondent leurs larves. Le *Limnobia replicata*, grise, longue de 15 millimètres, est commune en France.)

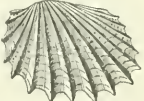


Limnobia (gr. d'un tiers).

LIMNOBIE (*hd*) n. f. Genre d'hydracariens, tribu des limnobiés, comprenant des herbes flottantes, petites dont on connaît quatre espèces de l'Amérique boréale. (On les cultive parfois dans les serres.)

LIMNOBIIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant les *Limnobiés* et genres voisins. — Un LIMNOBIE.

LIMNOCARDIUM (*di-on*) n. m. Moll. Genre de mollusques lamellibranches, famille des cardidiés, comprenant de nombreuses espèces, presque toutes fossiles dans le tertiaire. — Bot. Genre de butomées, comprenant des herbes aquatiques, à feuilles lancéolées, à fleurs en ombelles, de l'Amérique tropicale. — ENCYCL. Moll. Les *Limnocardium*, à l'exception de quelques formes de la mer Caspienne et de quelques de l'Asie, sont tous rattachés à *Limnocardium Caspium* et *Limnocardium trigonoides*, sont répandus dans le pliocène de l'Europe centrale et orientale.



Limnocardium.

LIMNOCHARES (*ka-rèss*) n. m. Genre d'acariens, tribu des hydracariens, comprenant quelques espèces de France. — ENCYCL. Les *Limnochares* sont de petits animaux qui marchent lentement dans les eaux stagnantes; leurs premiers états se passent sur les hémiptères aquatiques, tels que les Gerris et les Hydromètres, où ils apparaissent fixés en diverses places comme des granules rougeâtres.



Limnocharis.

LIMNOCHARINÉS (*ka*) n. m. pl. Tribu d'acariens, famille des hydracariens, dont le genre *Limnochares* est le type. — Un LIMNOCHARINÉ.

LIMNOCHARIS (*ka-riss*) n. m. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des ranidés, comprenant une espèce propre à l'Amérique du Sud. (Répandu surtout au Brésil, le *Limnochoris fuscus* est caractérisé par son museau tronqué et ses doigts non palmés.)

LIMNOCHOLLE (*klid*) = du gr. *limné*, étang, et *kolle*, coquille aly: Zool. Se dit des mollusques qui vivent dans les eaux stagnantes.

LIMNODRILE ou **LIMNODRILUS** (*uss*) n. m. Genre d'annélides oligochètes limicoles, famille des tubificidés, comprenant plusieurs espèces de France. (Ce sont de petits vers voisins des *lubax*, qui vivent confondues dans la vase des ruisseaux.)

LIMNODYNASTE (*nastè*) ou **LIMNODYNASTES** (*nastès*) n. m. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des cystignathidés, comprenant trois espèces australiennes. (Les *Limnodynastes* ressemblent à de petits crapauds. Leur livrée, rousse et verdâtre, marbrée de brun au-dessus, est blanche au dessous. Le *Limnodynastes dorsalis* habite l'ouest de l'Australie.)

LIMNOLOGIE (*lî*) = du gr. *limné*, marais, et *logos*, discours) n. f. Science qui traite des questions lacustres.

LIMONÈTRE n. m. Hydrogr. Syn. de LIMNÈTRE.

LIMONÉTRIQUE (*lrik'*) adj. Qui a rapport au limonètrè.

LIMONPHILE ou **LIMONPHILA** n. f. Entom. Genre d'insectes diptères nématocères, famille des tipulidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. Les *Limnophiles* sont des tipules de taille médiocre, à grandes pattes fines. La *Limnophila pectinifera* est commune en France.)



Limnophila (gr. d'un tiers).

— Bot. Genre de scrofulariacées gratioles, comprenant des herbes aquatiques qui croissent en Asie et en Australie.

LIMNOPHORE ou **LIMNOPHORA** n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. (Les *Limnophores* sont des mouches de taille médiocre, à abdomen allongé; elles vivent sur les plantes aquatiques. La *Limnophora fragilis*, longue de 3 millimètres, noire et grise, est commune en France.)

LIMNORIE (*rf*) ou **LIMNORIA** n. f. Genre de crustacés isopodes eusopodes, famille des asellidés, comprenant quelques espèces de France.

— ENCYCL. Les *Limnories* sont de petits animaux ovales, allongés, à pattes grêles. L'espèce type du genre est la *Limnoria perce-bois* (*Limnoria terebrans*), célèbre par les dégâts qu'elle fait dans les digues et les boises, surtout en Angleterre. On a essayé d'obvier à ses ravages en l'employant que des bois injectés de crésote.

LIMNOTROCHUS (*kuss*) n. m. Genre de mollusques gastropodes, famille des hydrobiidés, comprenant des formes de l'Afrique tropicale. (L'espèce type est le *Limnotrochus Thomsoni*, du lac Tanganyika.)

LIMNODRE n. m. Genre de néottiés, comprenant des herbes parasites de couleur violette, à feuilles réduites à deux ovales, à fleurs violettes, réunies en long épi, qui croissent en Europe.

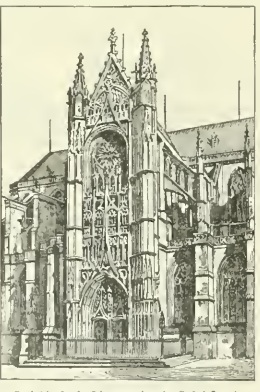
LIMOGES (lat. *Limonicus, Augustoritum*), ch.-l. du départ. de la Haute-Vienne, à 400 kil. de Paris, sur la Vienne; 76.439 hab. (*Limousins, inès*, et, au patois, *Limougnoués*, auver. *l'G*, de f. Orleans. Cour d'appel. Ecole préparatoire de médecine. Ch.-l. du 12^e corps d'armée. La ville, assez irrégulièrement bâtie, se développe sur les hauteurs qui bordent à droite la Vienne. Belle cathédrale, commencée en 1273 (gothique), mais achevée seulement au XIX^e siècle. On y voit les restes d'un magnifique jubé de la Renaissance, des églises de Saint-Michel-Lions (XIV^e s.), de Saint-Arthur (XV^e s.), de Saint-Pierre-du-Queyroix, etc.



Armes de Limoges.

Industrie et commerce actifs. Limoges, grâce au kaolin de Saint-Yrieix, produit en grand la faïence et la porcelaine; elle possède une école des arts décoratifs, destinée à perfectionner cette branche d'industrie. Filatures de coton, fabriques de draps, de sergés, de passifs ou nœuds, etc. Commerce de vins, de bois, de soies, de boissellons, de bonnettes, etc. Commerce de produits de laiterie, surtout avec Paris. La corporation des limoniers fut supprimée en 1791. Limoges fut longtemps puissante et fortement organisée.

— L'arrond. a 10 cant., 81 comm., et 186.477 hab. le canton Nord a 6 comm. et 58.108 hab.; le canton Sud 8 comm. et 53.532 hab. — *Histoire*. Limoges fut, à l'époque gauloise, la capitale des *Limovices*, qui envoyèrent à Vercingétorix, assiégé dans Alesia, de puissants renforts. Elle reçut des Romains le nom de *Augustoritum*. Évangélisée au III^e s. par saint Martial, redevenue une des grandes cités de l'Aquitaine septentrionale sous les Mérovingiens et les Carolingiens, elle fut dès lors rattachée par les Normands et forma au XII^e siècle une puissante vicomté. Au cours de la guerre de Cent ans, restée fidèle à Charles V, elle fut mise à feu et à sang par le prince Noir (1370). A partir du XIV^e siècle, la vicomté resta aux mains de la famille d'Albret et la ville, comme à celles des évêques, qui participèrent leur juridiction avec le royaume. L'union fut rétablie par l'avènement de Henri IV.



Cathédrale de Limoges (porte Saint-Jean).

LIMOGNE, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 27 kilom. de Cahors, sur le *casseau de Limogne*, bon joint du Lot; 1.212 hab. Important commerce de truffes. Nombreux dolmens sur le *casseau*. — Le canton a 12 comm. et 7.739 hab.

LIMONÈRE (du gr. *leimôn*, pré) a f. Nom vulgaire de la pierre aurifère.

LIMON (du lat. *limus*, même sens) n. m. Dépôt de terres et de débris organiques opéré par les eaux bourbeuses, d'où Dieu a tiré l'homme, suivant la Bible. « Ce qui trouble la pureté d'un objet et le déprécie : Plus un écrivain est abondant, plus il a de LIMON à déposer dans sa course. (Lamar.) » Fango des passions : Le LIMON du vice. — Agric. Terres fines déposées par les eaux de pluie. — Géol. Dépôts argilo-sableux pouvant résulter du ruissellement des eaux sauvages, du débordement des rivières ou de l'action éolienne. « Limon des plateaux, Limon des plaines. V. Losses.

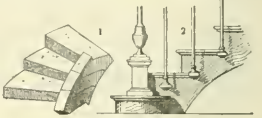
— Stry. Boue, bourbe, et. V. BOUE.

— ENCYCL. Agric. Toutes les eaux naturelles charrient des matières solides, de la terre, de la vase, qu'elles entraînent dans leur cours, mais qu'elles tendent à déposer plus ou moins, dès que leur vitesse se ralentit. C'est ainsi que les eaux pluviales apportent dans les marais, les fossés ou les étangs, de petites parcelles terreuses, et que les rivières, quand elles coulent et débordent, abandonnent en se retirant une couche épaisse de limon. Le pouvoir fertilisant du limon est très variable. Il résulte de la fois de son origine et de sa nature native, ainsi que de la nature des terres sur lesquelles il s'est déposé; par exemple, un limon calcaire ou argileux ameutant d'une manière très heureuse une terre qui serait pauvre en chaux ou qui manquerait d'argile. V. LIMONAGE.

LIMON (orig. inconnu.) n. m. Carross. Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture : LIMON droit, gauche. — Stry. Petit dit au pied d'un mur de clôture, ainsi que de la nature des terres sur lesquelles il s'est déposé; par exemple, un limon calcaire ou argileux ameutant d'une manière très heureuse une terre qui serait pauvre en chaux ou qui manquerait d'argile. V. LIMONAGE.

LIMON (orig. inconnu.) n. m. Carross. Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture : LIMON droit, gauche. — Stry. Petit dit au pied d'un mur de clôture, ainsi que de la nature des terres sur lesquelles il s'est déposé; par exemple, un limon calcaire ou argileux ameutant d'une manière très heureuse une terre qui serait pauvre en chaux ou qui manquerait d'argile. V. LIMONAGE.

— Constr. Pièce de bois, pièce métallique ou pierre rampante recevant les marches d'une escalier à leur extrémité qui est opposée au mur. — France. Limon. Plancher rampante accolée verticalement contre le mur d'un escalier et où viennent buter les contre-marches.



Limon : 1. En pierre; 2. En bois.

(On dit aussi : LIMON en CAPELLERIE.) Limon *croisé*. Limon dont les deux extrémités courbées s'assemblent avec le quartier tournant. — Mar. Côté ou corde d'une échelle de revers et sur lesquels sont fixés les échelons.

LIMON (du pers. *limoun*, angl. *limon*, même sens) n. m. Syn. de CITRON. « Fruit du limonier.

LIMON, port de la république de Costa-Rica, sur l'Atlantique; 1.000 hab. Exportation de café et de bananes. Point de départ d'une voie ferrée qui se prolonge jusqu'à Punta-Arenas sur la Pacifique. Ch. de commerce.

LIMONADE n. f. Boisson faite avec du jus de limon ou citron, de l'eau et du sucre. « Boisson acidulée, dans laquelle le jus de citron est remplacé par un autre acide, soit végétal, soit même minéral. « Limonade gazeuse, Boisson consistant en eau saturée d'acide carbonique et parfumée avec du sirop ou de l'essence de citron. « Limonade minérale, Limonade coupée avec du vin. « Limonade végétale, Limonade dans laquelle entre un acide végétal. « Limonade sèche, Poudre formée de sucre et d'acide citrique, qu'on dissout dans l'eau au moment de s'en servir. — Agric. Eau : Tomber dans la LIMONADE. (Fig. Etre Tomber dans la LIMONADE, Tomber dans la misère.)

— ENCYCL. Art culin. La manière la plus élémentaire de préparer la limonade consiste à exprimer le jus d'un citron dans un verre d'eau sucrée; mais on fait généralement de la limonade avec du sirop de citron et, souvent, ce sirop est fabriqué avec du jus de citron citrique. Dans les ménages, on prépare une limonade cuite, qui est un excellent tonique, en versant de l'eau bouillante sur un citron coupé en tranches et en ajoutant quelques morceaux de sucre. — Pharm. La limonade purgative est ainsi préparée (Cass. 1854) : acide citrique 20 gr., carbonate de magnésie 18 gr., eau distillée 300 gr., sirop de sucre 100 gr., alcoolate de citron 1 gr. On fait dissoudre l'acide citrique et ajoutant le carbonate, il se produit du citrate de magnésium, avec effervescence due au dégagement de l'acide carbonique à travers le filtre. On ajoute le sirop. On peut rendre la limonade gazeuse en remplaçant 2 gr. de carbonate de magnésium par 4 gr. de bicarbonate de soude, qu'on introduit au moment de ficeler le bouchon. Cette limonade doit être préparée au moment du besoin. D'un goût acceptable, elle agit comme purgatif très doux.

LIMONADIÈRE (*dèc*) ÈRE (rad. *limon*, même sens). Nom générique des établissements qui traitent des cafés, tavernes, etc.

— Fam. Limonadière de la Passion. Marchand de vinaigre; débitant de mauvais vin. (La locution vient de ce que Jésus sur la croix avait demandé à boire, on lui présenta du vinaigre.) (Vieux.)



— Adjectif : Garçon LIMONADIÈRE. — ENCYCL. Vers 1630 ou 1633, quelques industriels patentés depuis longtemps sous le nom de « distillateurs » se mirent à vendre de la limonade, et cette boisson eut une vogue telle que ceux qui la vendaient en recurent le nom de *limonadières*. La corporation des limonadières, spécialement reconnue dès 1634, fut réunie, en 1776, à celle des vinaigriers. Le patron des limonadières était saint Louis.

LIMONAGE (*naç*) n. m. Techn. Action de couvrir de limon des terres incultes, pour les engraisser et les rendre productives. « On dit aussi LIMONEMENT.

— Agric. Le fait de couvrir les terres incultes de causes naturelles, dont la principale est la crête primitive des cours d'eau, soit d'opérations spéciales comme le *colmatage* ou l'*irrigation*. Ces opérations exigent, dans la plupart des cas, des concours nombreux et des capitaux considérables. Mais il est à craindre que les cultivateurs de curer leurs marais ou leurs fossés et de porter sur leurs champs le limon qu'ils a entraîné.

LIMONE n. f. Chim. V. LIMONNE.

LIMONE Piemont, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Coni]), dans la vallée abrupte de la Vermentogaz;

LIMPOPO, fleuve de l'Afrique australe qui, sous une foule de noms (*Uori, Bomp, fleuve des Crocodiles*), enveloppe le Transvaal à l'E. au N., puis gagne la mer des Indes à travers le pays de Gaza, dans l'Afrique portugaise. Né au Transvaal, près de Pretoria, il sépare le Transvaal du pays des Bechouanas et de la Rhodésie méridionale, glisse de cîmse en cîmse, de rapide en rapide, et s'achève au N. E. de Lourenço-Marques. Il roule peu d'eau, les côtes qu'il parcourt n'étant pas très abondamment arrosées par les pluies. Cours 2.000 kilom.

LIMULE ou **LIMULUS** (*lusa*) n. m. Genre de crustacés, type de la famille des *limulidés*, comprenant de nombreuses espèces des mers chaudes.

— ENCYCL. Les *limules* ou *crabes des Moluques* ont le carapace dorsale en forme de vaste bouclier, avec une portion postérieure mobile terminée par un long aiguillon. Ils atteignent parfois près de 1 mètre de long. Le *limulus Moluccanus*, comestible, est très commun à Batavia. Une espèce beaucoup plus grande est le *limulus polyphemus*, les côtes occidentales des Etats-Unis. Les embryons de limules ressemblent extraordinairement aux trilobites.

LIMULIDÉS n. m. pl. Famille de crustacés xiphosures, ne comptant que le seul genre *limule*. — Un LIMULIDE.

LIMURE n. f. Action de limer : *Grille dont la LIMURE sera longue.* (Vx.) Etat d'une chose limer : *Tabatière d'une LIMURE parfaite.* Le Linaillie : *De la LIMURE fine.*

LIMUS (*luss*) n. m. Antiq. rom. Espèce de jupe bordée de pourpre, à l'usage des vicinaires.

LIMYRE, fontaine de Lycie, près d'une ville et d'un fleuve du même nom. Des oracles y étaient rendus par le moyen des poissons. On leur jetait de la nourriture; s'ils mangeaient, les présages étaient favorables.

LIN (du lat. *linum*, même sens) n. m. Bot. Genre de plantes, type de la famille des *linacées*. *Le Lin de la Nouvelle-Zélande*, Nom vulgaire du *phormium tenax*. — Couleur gris de lin, Couleur de la toile de lin écru. V. GIBELIN.

— *Minér.* *Lin vif, Lin minéral, Lin incombustible, Lin fossile*, Anciens noms de l'amiante.

— ENCYCL. Bot. et agric. Les *lins* (*linum*) sont des herbes généralement glabres, quelquefois des sous-arbrisseaux, à feuilles ordinairement alternes, entières, étroites, dont la tige contient dans son pérycyle des fibres textiles; les fleurs, réunies en grappes, jaunes, bleues, blanches ou d'un rose saugain, actinomorpes et pentamères, comprennent 5 étamines, 5 pétales, 5 étamines fertiles, 5 carpelles concrescents et un ovaire à 5 loges; le fruit est une capsule septicide, par débiscence, dix coques monospermes (une seule graine) dont l'ovaire ayant été subdivisée par une fausse cloison.

On connaît un certain nombre d'espèces de lins, habitant les régions tempérées ou chaudes, les régions extratropicales, des deux hémisphères; la flore de France en comprend treize, dont quatre dans le bassin de Paris, recherchant les présences de terrains calcaires; le *linum maritimum* vit au bord de la mer; le *lin Alpinum* s'élève jusqu'à 2.500 mètres d'altitude.

Les lins sont connus comme plantes textiles depuis une haute antiquité. L'espèce actuellement la plus importante est le lin cultivé (*linum usitatissimum*). Originaire d'Asie ou du Caucase et cultivé depuis quatre à cinq mille ans en Assyrie et en Egypte, il est naturalisé en France. C'est une espèce annuelle, haute d'environ 50 centimètres, à tige dressée, ramifiée uniquement dans sa partie supérieure, à fleurs blanches, groupées en un corymbe paniqué; ses graines sont aplaties, luisantes, brunes.

— Agric. Le lin est cultivé en grand, surtout dans le nord de l'Europe et en Belgique. Dans les pays froids, il donne une quantité considérable de fibres de bonne qualité, au préjudice de la graine. En France, on sème généralement des graines importées des provinces baltiques de la Russie (*graines de Rigas*), pour obtenir une fibre abondante; mais la race dégénère vite, et, après trois générations au plus, on doit recourir aux graines de Rigas. Le lin aime les terres profondes, mais profondes, et fraîches; il s'accommode bien des grandes plaines arbrées, et mal des régions montagneuses; on conseille de laisser un intervalle de sept ans entre deux cultures de lin sur le même sol.

On sème vers le printemps, en février dans le Midi, de mars au mai dans le nord, au sol, par un temps calme. A la fin du juin, on procède à l'arrachage à la main; on laisse sécher les tiges en petits bottillons, que l'on réunit ensuite en gerbes et en meules. Après avoir recueilli les graines, pour obtenir les fibres, on procède au rouissage, puis au teillage et au peignage.

Les graines de lin fournissent une huile très siccativante, utilisée dans la peinture et pour la fabrication des sondes dites « on gonimo élastique ». Prises en nature, elles contiennent un laxatif efficace; on les emploie pour la fabrication des cataplasmes; bouillies, elles donnent un liquide émoullit; réduites en poudre, elles fournissent la farine de lin. D'autres espèces de lin, dont quelques-unes sont orientales, jouissent de propriétés médicinales. Citons *Lin purpurifolium* (*linum esthartianum*), petite herbe du France, à fleurs blanches; le *lin à grandes fleurs* (*linum*



LN : 1. Fileuse à la queouille; 2. Au rouet — 3 et 4. Fuseaux — 5 et 6. Queouilles — 7. Rouissage en prairie; 8. En caisson. 9. Brosse à main. — 10. Etiolecheuse — 11. Teillage. — 12. Base à broches. — 13. Etaleuse. — 14. Métier à filer le lin à sec.

gradiflorum), originaire d'Algérie, qui forme de belles touffes, hautes de 30 centimètres, à nombreuses et grandes fleurs rouges; le *lin vivace* ou de *Sibérie* (*linum perenne*), de France, à joies fleurs bleues, etc.

Le lin est atteint de diverses maladies (la brûlure, le miellat), et ravagé par beaucoup de parasites animaux ou végétaux (la larve du hanneton, l'altise, la chenille du *plusia gamma*, la cuscute, etc.).

— Techn. On rouissage du lin s'exécute soit par immersion pendant un quinze de jours dans une eau courante, ni calcaire ni siliceuse, soit par exposition sur pré pendant un mois. On procède ensuite au broyage, puis au macquage ou teillage, pour séparer la partie ligneuse du textile. Le teillage se fait à la main, dans les campagnes; mais, le plus souvent, il s'exécute mécaniquement.

Le peignage, qui vient ensuite, a pour but de débarrasser le lin des dernières traces de chènevotte laissées par le teillage. Il se fait aujourd'hui à l'aide de sortes de cardes. On obtient ainsi l'étoupe ou filasse.

La filasse, une fois cardée, doit être étalée en rubans uniformes qu'on obtient en faisant passer, à l'aide de rouleaux, les peignées de filasse entre les dents de deux peignes placés à côté l'un de l'autre. Un entoir de cuivre peut rapprocher les brins étalés, les reunir et on forme un ruban étiré, qu'on lamine.

De même que pour les autres matières textiles que l'on veut filer, on commence par crocheter uniformément le ruban de lin sur une bobine. Les rubans ainsi crochétés sont transportés aux métiers à filer, qui se distinguent au métier à filer sec et métier à eau chaude. Le premier sert à filer les fils communs. Le second, dont l'idée première est due à Philippe de Girard, sert pour les fils supérieurs. Les filages sont en gros, soit en fin, à bien sur des métiers très analogues à ceux destinés au coton. Ils n'en diffèrent, pour les lins fins, que dans l'emploi de l'eau chaude, dans laquelle passe le fil avant de s'enrouler sur la bobine. L'eau chaude dissout la substance gommeuse qui colle les fibres du lin. Le dévidage le numérote et le tissage des fils de lin s'exécute comme ceux de tous les autres fils.

LIN (*sain*), pape, probablement de l'année 66 à l'année 78. Il était originaire de l'Etrurie. Saint Pierre le convertit et lui confia, de son vivant, l'administration de l'Eglise romaine. Lin lui succéda sur le siège pontifical et souffrit le martyre, après un règne de onze ou douze ans. Il fut enterré sur la colline Vaticane, auprès du tombeau de saint Pierre. Son nom a été inscrit au canon de la messe. *La Passion de Pierre et de Paul*, publiée au 11^e siècle sous son nom, est apocryphe. — Fête le 23 septembre.

LINA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, comprenant de nombreuses espèces répandues dans les régions humides et froides de l'hémisphère boréal.

— ENCYCL. Les *lina* (*meladema*) sont des chrysomèles de taille moyenne, ordinairement bronzées, avec les élytres rougeâtres; d'autres sont bleues ou cuivrées. Les larves dévorent les feuilles des bouleaux, des peupliers, des saules. La lina du peuplier (*meladema populi*) et la lina du tremble (*meladema tremula*) commettent des dégâts considérables en France.

LINACÉ, EE (*sc*) adj. Qui ressemble au lin ou se rapporte à cette plante.

LINACÉES (*sc*) n. f. pl. Famille de plantes dicotylédonnes dialypétales superérieures diplostémoneuses. — Une LINACÉE.

— ENCYCL. Les *linacées* sont très voisines des géraniacées, dont on a fait parfois une simple tribu, caractérisée par la débiscence septicide de la capsule et par la forme entière du limbe des feuilles. Elle comprend une quinzaine de genres, avec près de 150 espèces, herbacées et arborescentes. Le lin et la coca sont des linacées.

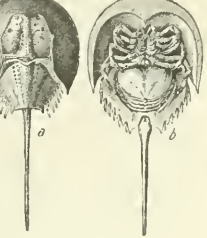
LINAGE (*na*) n. m. Féod. Impôt sur le lin.

LINAIGRETTE (*na-grèt*) — do lin, et aigrette) n. f. Genre de cypréacées.

— ENCYCL. Les *linaigrettes* (epiorrhium), de la tribu des scirpées, sont des herbes à chaumes anguleux ou arrondis, à épis multiples, solitaires, fasciculés ou groupés en fausses ombelles; leur épi est surmonté d'une aigrette sayeuse. On en connaît une quinzaine d'espèces, des lieux humides de l'Europe et de l'Amérique du Nord. On peut s'en servir dans les jardins pour orner les bords des pièces d'eau.

LINAIRE (*na*) n. f. Bot. Genre de scrofulariacées.

— ENCYCL. Les *linaires* (*linaria*) sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, dont les feuilles rappellent celles des lins (d'où le nom du genre); leurs fleurs, solitaires ou groupées en épis, sont jaunes, blanches, purpurines ou bleuâtres, et leur corolle est éperonnée. On en connaît environ 130 espèces



Limule : a, dessus; b, dessous.



Lin : a, coupe à fleur.



Lina (gr. 2 fois).



Linaire : a, coupe de la fleur; b, fruit.

formations rocheuses jusqu'à la mer. Pendant les deux tiers de Lion, domine le versant nord-ouest, le redoutable mistral. Les deux ports principaux sont Marseille et Cote.

LION, constellation et cinquième signe du zodiaque, que l'on a l'habitude de figurer par un lion : Le signe du Lion. Le soleil entre dans le Lion vers la fin de juillet.



1. Le Lion, constellation, d'après l'Atlas Flamsteed; 2. Le Lion, signe du zodiaque.

Le Petit Lion, Constellation boréale formée par Hévelius et comprenant cinquante-trois étoiles; elle est placée entre le Lion et la grande Ourse.

— ENCYCL. Les astronomes ont donné le nom de Lion, en souvenir du lion de Némée, tué par Hercule, au cinquième signe ou constellation du zodiaque, comprenant 25 étoiles, et que le soleil parcourt à peu près du 23 juillet au 23 août. Cette constellation est représentée par le signe ζ , rappelant sans doute la queue du lion. Au cœur du Lion, se trouve la belle étoile Régulus.

LIONCEAU (so — dimin. de lion) n. m. Jeune lion.

Fig. et fam. Jeune guerrier. Jeune dandy.

— Blas. Se dit des lions d'armoiries, quand l'écu en porte trois ou plus.

LION-D'ANGERS (Lé), ch.-l. de cant. de Maine-et-Loire, arrond. et à 14 kilom. de Segré, sur la rive droite de l'Ornon, à 2 kilom. de Mayenne; 2,535 h. Ch. de f. Ouest. Porphyre. Tanneries, tanneries. Église du xiii^e siècle, avec peintures murales de l'époque. Mégathie. Château de l'Île-Briant (xviii^e s.). — Le canton a 11 comm. et 11,212 hab.

LIONTE n. f. Variété siliceuse de tellure.

LIONNE n. f. Femme du lion. V. LION.

LIONNE (Hugues né), homme d'État français, né à Grenoble en 1611, mort à Paris en 1671. Issu d'une ancienne famille du Dauphiné, fils d'Artus de Lionne (mort en 1623) qui, après avoir été conseiller au parlement de Grenoble, entra dans les ordres et devint évêque de Gap (1637), il fut élevé par son père et confit de bonne heure à son oncle Abel Servien, surintendant des finances, qui lui facilita l'accès aux grandes charges. Il devint le confident de Mazarin, qui se l'associa

lors des négociations de la paix de Münster, puis de la paix des Pyrénées. Conseiller d'État (1643), sous le règne de Louis XIV, il fut nommé commandement de la reine Anne d'Autriche de 1646 à 1653, grand maître des cérémonies et grand prévôt des évêques du roi ambassadeur à Rome (1654), à Madrid (1656), à Francfort (1657), à Turin (1658). Lionne se distinguait dans ces diverses fonctions par sa nervosité et son intelligence. En récompense de ses services, il reçut le titre de ministre d'État (1659), puis le charge de secrétaire d'État des affaires étrangères (1663). Il rêcha Dunkerque aux Anglais; il obtint satisfaction de l'Espagne, lors du conflit de préséance qui éclata à Londres entre l'ambassadeur de France et l'ambassadeur espagnol; il obligea le pape à renvoyer sa garde corse, à la suite de l'insulte faite à l'ambassadeur français à Rome, le duc de Croqui. Il prépara par d'habiles négociations les succès des premiers guerres de Louis XIV, isolant l'Espagne par toute une série d'alliances avec la Suède, les protestants d'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, servant, en 1667, de médiateur au traité de Bréda entre ces deux dernières puissances. Après la guerre de Dévolution, il conseilla à Louis XIV de signer le traité d'Aix-la-Chapelle (1668), et s'employa ensuite avec succès, particulièrement au traité de Douvres, à retourner contre la Hollande la triple alliance de La Haye. Saint-Simon l'appelle le plus grand ministre du règne de Louis XIV; il fut très regretté du roi. Il a laissé des Mémoires instructifs mais écrits avec négligence. — Son fils, ARTUS, né à Rome en 1655, mort à Paris en 1713, fut d'abord chevalier de Malte, puis embrassa la carrière ecclésiastique, fut pourvu de l'abbaye de Pécamp, s'engagea dans les missions d'Occident, fut nommé évêque de Rosalie et vicaire apostolique au Chili. De retour à Rome en 1703, il fut dépêché à Paris par les supérieurs généraux des Missions. Son principal ouvrage est une Relation de ce qui s'est passé à la Chine en 1697, 1698 et 1699, à l'occasion d'un établissement que M. l'abbé de Lionne a fait à Vien-Tcheou, ville de la province de Tché-Ké-Kin (1700).

LIONNE (o-né) n. m. Habitantes du dandy, du lion.

LIONNESS (o-néss) n. f. Femme du lion. (Jaus.)

LION-SUR-MER, comm. de Calvados, arrond. et à 12 kilom. de Carpi; 1,061 hab. Ch. de f. du Calvados. Bains de mer sur la Manche, près de l'extrémité est des rochers du Calvados. Église des xiii^e-xiv^e siècles, avec beau et grand clocher. Château Renaissance.

LIONYCHUS (Jaus) n. m. Genre d'insectes coléoptères carabacés, famille des carabides, tribu des droméiides, comprenant une dizaine d'espèces propres aux régions tempérées et désertiques de l'ancien monde. (Les *Lionychus* sont petits, élégants, ordinairement bronzés ou noirs, brillants, avec des taches jaunes sur les élytres. La seule espèce française est le *Lionychus quadrillum*, long de 3 millimètres et demi.)

LIOPHIDIUM (dion-) n. m. Genre de mollusques oplicères, famille des colubriformes, comprenant une espèce de Madagascar. (Le *Liohydium trilineatum* est une petite coquille verte et blanche, avec deux lignes longitudinales noires.)

LIOPHIS (fss) n. m. Genre de reptiles opiliens, famille des colubriformes, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Amérique tropicale. — ENCYCL. Les *Liophis* sont des couleuvres de taille moyenne; certains, cependant (*Liophis* des Açores, des Antilles, de l'Inde), ont leur tête étroite se continue sans étranglement avec le corps; la livrée brune, gris ou verdâtre, est souvent variée de gris sombre, de fauve et de noir.

LIOPHLÉ ou **LIOPHLEUS** (fluz) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyncophores, famille des brachyrimides, tribu des phyllobiens, comprenant une vingtaine d'espèces propres à l'Europe. (Le *Liophlus subnigratus*, brun ou gris, vit aux environs de Paris.)

LIOPHYLE (du gr. *lios*, lisse, et *phylon*, feuille) adj. Bot. Qui a des feuilles lisses.

LIOPISTHA (sta) n. f. Genre de mollusques lamellicornes, comprenant des formes fossiles dans le cretacé de l'hémisphère boreal.

LIOPLAX (plaks) n. m. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des paludiniens, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Nord. (L'espèce type est la *Lioplax subnigrata*, des États-Unis.)

LIOPTÉRIE (ri) ou **LIOPTERIA** (pté) n. f. Genre de mollusques lamellicornes, famille des aviculidés, comprenant des formes fossiles dans les terrains paléozoïques.

LIOPIUS (pius) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, famille des scaramyridés, tribu des laminiens, comprenant de nombreuses espèces, répandus surtout dans l'hémisphère boreal. (Les *Liopius* sont petits, gris varié de brun et de roux. Le *Liopius nebulosus*, long de 7 à 8 millimètres, est commun en France.)

LIOPIAN, mont de la France centrale (Cantal), au centre des monts du Cantal, haut de 1,368 mètres. Magnifique forêt de sapins, de 150 à 176 mètres. Col à 1,576 mètres, où l'on passe du versant de la Loire dans celui de la Gironde. Deux tunnels : l'un (1,400 m.) pour la route, l'autre (1,956 m.), pour le chemin de fer de Clermont à Aurillac.

LIORHIZIE (du gr. *lios*, lisse, et *rhiza*, racine) adj. Terme créé par Van Tieghem pour désigner les plantes dont la racine a été tout ou partie creusée en coiffe, de manière à posséder une surface lisse, comme la plupart des cryptogames vasculaires et toutes les monocotylédones.

LIOSALFAR n. m. pl. Nom des génies ou *alfes*, ou *elfes*, lumineux de la mythologie scandinave.

LIOSEAURE (sôr) ou **LIOSEURUS** (sô-russ) n. m. Genre de reptiles sauriens, famille des iguanidés, comprenant une espèce de l'Amérique méridionale. (Le *Liosaura de Bell* *liosaurus bellii* est verte, marqué de brun en dessus, blancheâtre en dessous, et mesure 13 centimètres de long.)

LIOSOME ou **LIOSOMA** n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyncophores, famille des curculionides, tribu des curculionides, comprenant une vingtaine d'espèces de l'Europe et des régions limitrophes. (Le *Liosoma deflexum*, long de 12 à 15 millimètres, est commun en France.)

LIOSPERME (pôpé) — du gr. *lios*, lisse, et *sperma*, semence) adj. Bot. Qui a des graines lisses.

LIOSTOME (stom) ou **LIOSTOMA** (stô) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbellinides, fossiles du tertiaire. (Le genre type est le *liostoma bulbiforme*, de l'éocène français.)

LIOIARD (Jean-Etienne), peintre et graveur suisse, surnommé **le Peintre turc**, né et mort à Genève (1792-1790). Il débuta par des miniatures et des émaux. En 1725, Liotard se rendit à Paris, puis suivit presque aussitôt en Italie l'ambassadeur de France marquis de Puissieux, visita Naples et Rome, puis s'en fut à Constantinople et y séjourna quatre ans. De Turquie il passa en Autriche, où son cœur se porta vers un accueil distingué de François I^{er}, dont il fit le portrait, et retourna à Paris pour peindre toute la famille royale. Il parcourut égale-

ment l'Angleterre et la Hollande, se maria à Amsterdam, et se fit définitivement à Genève. On cite, parmi ses principales peintures : les portraits du *maréchal de Saxe*, du lieutenant de police *Hépart*, de la *princesse de Guilles*, de l'empereur *Joseph II*, de *Marie-Thérèse*, de l'archiduchesse *Marie d'Autriche*, et son propre portrait, exposé en 1738 à la Cour de Turin. Il a laissé aussi quelques eaux-fortes. — Son frère, *JEAN-MIHEL* (1702-1760), grave, en Italie, les cartons de Cignani et sept tableaux de Sebastien Ricci. On cite de lui : la *Berge laborieuse* et le *Château de cartes*, de *Boucher*; les *Comédiens*, les *Deux cousins*, le *Sommeil dangereux*, de *Vatouot*, etc.

LIOTHÉE ou **LIOTHEUM** (é-om) n. m. Genre d'insectes hémiptères anoploures, tribu des *liothéens*, comprenant quelques espèces qui vivent sur les oiseaux.

— ENCYCL. Les *liothées* sont allongés, avec la tête élargie en arrière; leurs pattes sont munies de ventouses, qui leur permettent de s'agripper sur leurs hôtes. Le *liothéum pallidum*, long de 2 millimètres, abonde sur les oiseaux de basse-cour. Une autre espèce plus grande (*liothéum anseris*) vit sur les oies.

LIOTHÉENS n. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères anoploures, famille des mallophagides, renfermant les *liothées* et autres voisins. —

LIOTIA (ti-a) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des delphiniulides, comprenant de nombreuses espèces propres aux mers chaudes. (On en peut prendre comme exemple la *liotia Peroli*, de l'océan Indien.)

LILOUEN n. m. Mar. Entaille anglaise que l'on fait dans l'épaisseur d'un pièce de bois, pour y placer l'extrémité d'un autre pièce. On dit aussi *trilles* ou *trilles*.

LILOUÉ n. v. a. Mar. Faire une lioube dans : LILOUÉ une pièce de bois.

LILOUBIM, ville de la Russie septentrionale, ch.-l. de district du gouvt. d'Iaroslav, sur un sous-affluent gauche du Volga par la Kostroma; 3,000 hab. — Le district a 3,112 kilom. carr. et 65,900 hab.

LILOUVILLE (Félix-Sylvestre-Jean-Baptiste), avocat français, né à Toul en 1802, mort à Paris en 1866. Il débute en 1829 au barreau de Paris, s'attache principalement aux affaires civiles et fut élu, en 1856, bâtonnier de l'ordre. On a de lui divers ouvrages, notamment : *Devoirs, honneurs, jouissances, avantages de la profession d'avocat* (1857), et *le Stage* (1858), devenus classiques. Son fils, *JEAN-FRANÇOIS*, né à Toul, mort à Paris en 1899, mort à Paris en 1882, élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées (1831), devint professeur à l'École polytechnique (1833), au Collège de France (1839), et fut élu, en 1839, admis à l'Académie des sciences. En 1848, aux élections de l'Assemblée constituante, il fut nommé représentant de la Meurthe.

Comme mathématicien, il a écrit les *Œuvres mathématiques* d'Évariste Galois, la *Géométrie* de Monge, les *Leçons* de Navier (1820), etc. — Il a fondé, en 1836, le *Journal de mathématiques pures et appliquées*, plus connu sous le nom de *Journal de Liouville*, qui a remplacé les *Annales* de Gergonne. Il a donné encore de nombreux *Mémoires* et *Notes*, ayant généralement pour objet de rechercher et d'appliquer des méthodes simples, en vue de résoudre certains problèmes d'analyse algébrique et de mécanique céleste. Tels sont : *Note relative au calcul des perturbations des planètes*; *Mémoire sur l'intégration de l'équation*

$\frac{d^2x}{dt^2} + \dots = 0$

Mémoire sur la théorie des équations différentielles linéaires et sur la détermination des fonctions en séries, etc.

HENRI LILOUVILLE, fils de Félix Liouville, médecin français, né et mort à Paris (1837-1887), servit, avec distinction, en 1870, dans les ambulances de Toul, puis dirigea, au Mans, le service des ambulances de l'armée de la Loire. De retour à Paris, il fut nommé agrégé en 1874 et médecin des hôpitaux en 1875. Élu député de Commerce en 1876, il fut réélu en 1877 et en 1885. Citons de lui : *Considérations diagnostiques et thérapeutiques sur les maladies aiguës des voies respiratoires*; *Études sur le curare* (1866); etc.

LIÖZ n. m. Marbre portugais, compact, blanc ou légèrement teinté de rouge, utilisé surtout pour la statuaire.

LIPARE ou **LIPARUS** (mas) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyncophores, tribu des curculionidés, comprenant quatre ou cinq espèces propres à l'Europe.

— ENCYCL. Les *lipares* ou *volètes* sont de gros charaçons robustes et coriaces, noirs, lisses ou marqués de fines raies pubescentes jaunes. Les *lipares* ont un long de 12 à 15 millimètres, est assez commun aux environs de Paris; sa larve vit dans les carottes.

LIPARÉEN, ENNE (ré-in, énn-) personne né dans les îles Lipari ou qui habite ces îles. — Les **LIPARÉENS**.

— Mythol. Gr. Surnom d'Héphaïstos, qui, suivant la légende, avait ses forges à Lipara (îles Éoliennes).

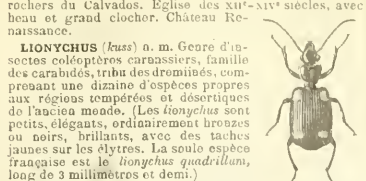
Adjectif : Population **LIPARÉENNE**.

LIPARI (ILES), groupe d'îles volcaniques, situées au nord et près de la côte septentrionale de la Sicile. Les principales sont : Lipari, Vulcano, Salina et Stromboli, dont le cratère est encore en activité. Les déjectifs volcaniques ont fait les îles, colorées, et leurs vignes, qui donnent des produits appréciés, dont le plus connu est le *malvoisie*. La population est d'environ 20,000 hab., dont 8,000 dans Lipari. Ce sont les îles Éoliennes ou Vulcaniennes des anciens.

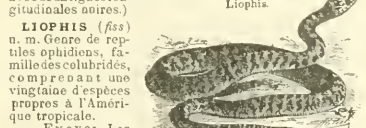
LIPARIDES n. m. pl. Famille d'insectes Hémiptères hétéroptères, comprenant les *liparis* et genres voisins. — **LIPARIDE**.

LIPARIE (ri) n. f. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbesustes dont on connaît quatre espèces de l'Afrique du Sud.

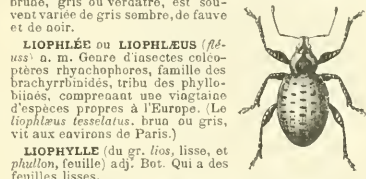
LIPARIOTE n. et adj. V. **LIPARÉEN**, ENNE.



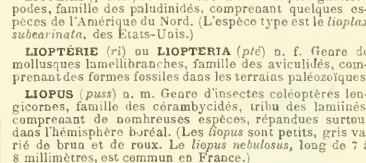
Lionychus (gr. 4f.).



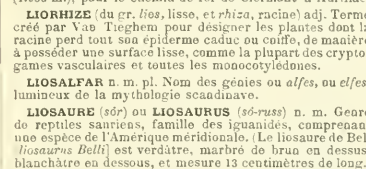
Liohydium (gr. 2f.).



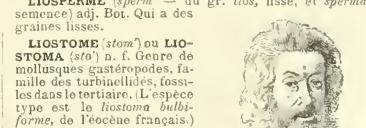
Lioflax (gr. 2f.).



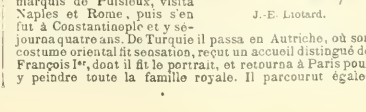
Lioptérie (gr. 2f.).



Liosaura (gr. 2f.).



Liosoma (gr. 2f.).



J.-E. Liotard.



Joseph Liouville.

par l'action de la potasse bouillante sur le quartz... Liqueur des Hollandais, Chlorure d'éthylène, obtenu par la réaction d'un grand excès de chlorure de calcium sur le chlorure de soufre...

— ENCYCL. Genre, dom. Sous le nom générique de Liqueur, on compte sous les boissons alcooliques sucrées, destinées à être absorbées à petites doses. Les liqueurs de table sont parfois appelées baumes, élixirs, ratafias, etc.

Le commerce livre aujourd'hui des extraits concentrés, ou sucres d'absorption, que masque le parfum de la liqueur; la substitution de la glucose au sucre de canne, et l'emploi de colorants toxiques (sels de plomb, de cuivre, d'arsenic, de mercure, de baryte, gomme gutte, acénil, fuchsine, éosine, etc.).

LIQUIDABLE (ki) adj. Qui peut ou doit être liquidé.

LIQUIDAMBAR (ki-dan — mot espagn.; de liquidé, et ambré) n. m. Bot. Genre de saxifragées. — ENCYCL. Les liquidambar sont des arbres à feuilles alternes, à fleurs unisexuées et monogynes...



Liquidambar : a. jeune rameau de fleur.

LIQUIDAMBARÈS (ki-dan) n. f. pl. Bot. Tribu des saxifragées, ayant pour type le genre liquidambar. — Une LIQUIDAMBARÈSE.

LIQUIDATEUR (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDATEUR d'une société.

LIQUIDATIF, IVE (ki) adj. Dr. Qui opère la liquidation: L'acte LIQUIDATIF.

LIQUIDATION (ki, si-on) n. f. Action du liquidier. — Par ext. Vente à bas prix de marchandises, en vue d'un écoulement rapide.

LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société.

LIQUIDE (ki) n. m. Substance liquide: L'eau zingee neutralise les LIQUIDES mercuriels (Raspail).

LIQUIDE (ki) n. m. Substance liquide: L'eau zingee neutralise les LIQUIDES mercuriels (Raspail). — LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société.

LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société. — LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société.

LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société. — LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société.

LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société. — LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société.

LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société. — LIQUIDE (ki) n. m. Celui qui est chargé d'une liquidation: Le LIQUIDE d'une société.

— Dr. Liquidation judiciaire. La liquidation judiciaire est un règlement définitif de la situation, à côté de l'état de faillite, par lequel le débiteur, en fait, mais non en droit, devient commerçant de bonne foi qui cesse ses paiements. Elle se distingue de la faillite, mais un grand nombre de dispositions sont communes aux deux situations: celles, notamment, qui concernent le personnel de l'administration de la procédure préparatoire de sa solution, les divers droits pouvant être revendiqués, les crimes et délits possibles, la réhabilitation, les droits fiscaux applicables.

La liquidation judiciaire est subordonnée à deux conditions: 1° que le débiteur ait été déclaré par l'interdiction ou son mandataire dans un certain nombre de jours de la cessation des paiements; 2° qu'aucune fraude ne soit imputable au débiteur. Elle est ordonnée par jugement du tribunal de commerce du domicile du débiteur. Celui-ci doit être entendu en personne, à moins d'excuse reconnue valable. Le jugement est comme un jugement déclaratif et un ou plusieurs liquidateurs provisoires. A la différence de ce qui a lieu dans l'état de faillite, n'interviennent ici ni l'arrestation du liquidé, ni l'apposition des scellés; en outre, dans la marche des opérations, des délais plus courts sont établis.

Le jugement d'ouverture de la liquidation judiciaire entraîne divers effets: 1° le liquidé reste à la tête de ses affaires, mais il agit avec l'assistance des liquidateurs et sous la surveillance du juge-commissaire; 2° les créanciers peuvent se faire représenter dans les opérations; 3° le liquidé perd ses droits d'égalité, mais il reste électeur.

La liquidation judiciaire n'a qu'une solution possible: le concordat (simple ou par abandon d'actif). La solution régulière est, comme d'habitude, celle de la faillite.

La liquidation judiciaire peut être convertie en faillite par le tribunal de commerce, lorsqu'il est reconnu que la requête à fin de liquidation judiciaire n'a pas été présentée dans les quinze jours de la cessation des paiements, ou lorsque la faillite n'est pas de caractère définitif. Cette transformation est obligatoire dans quatre circonstances, qui, toutes, impliquent la faute lourde ou la mauvaise foi du liquidé, par exemple, si le liquidé a été condamné pour banqueroute (simple ou frauduleuse); si les créanciers ont été admis à la liquidation judiciaire sans les liquidateurs judiciaires. Le liquidateur est une sorte de curateur donné au liquidé; mais, à part sa mission essentielle d'assistance du liquidé, il reçoit aussi, dans l'intérêt des créanciers, une mission de surveillance. À la différence du syndic d'une faillite, il ne représente ni la masse ni le débiteur.

Les pouvoirs des liquidateurs varient suivant les diverses périodes des opérations de la liquidation judiciaire: aux liquidateurs provisoires succèdent les liquidateurs définitifs, puis, à leur tour, les liquidateurs judiciaires chargés de la réalisation de l'actif. La plupart des dispositions du Code de commerce relatives aux syndicats de faillite sont applicables aux liquidateurs.

— Biéron: Louis André, Manuel pratique de la liquidation judiciaire de la faillite (Paris, 1899).

— Milit. On appelle revue de liquidation les états spéciaux établis trimestriellement, au moyen de feuilles de journées, par les fonctionnaires de l'intendance chargés de la surveillance administrative d'un corps de troupes, pour constater les perceptions, tant en deniers qu'en nature, de ce corps. Des revues analogues sont établies pour les officiers sans troupe et les employés militaires.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

— Fig. Qui est net, débarrassé de toute hypothèque, de toute créance: Argent liquide. Dette LIQUIDE et certaine. — Méd. Liq. liq. empire, Liqueur, La plaine liquide, La mer.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

LIQUIDE (ki) — lat. liquidus; de liquere, être clair) adj. Se dit de certains corps où les molécules sont incomplètement solidaires et obéissent isolément à la pesanteur, de manière à couler lorsqu'ils ne sont pas contenus dans des récipients: Le mercure est le seul métal LIQUIDE à la température ordinaire.

n'est pas faire faillite. (Balz.) Ecouler des marchandises à bas prix: ON LIQUIDE... On LIQUIDE...

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

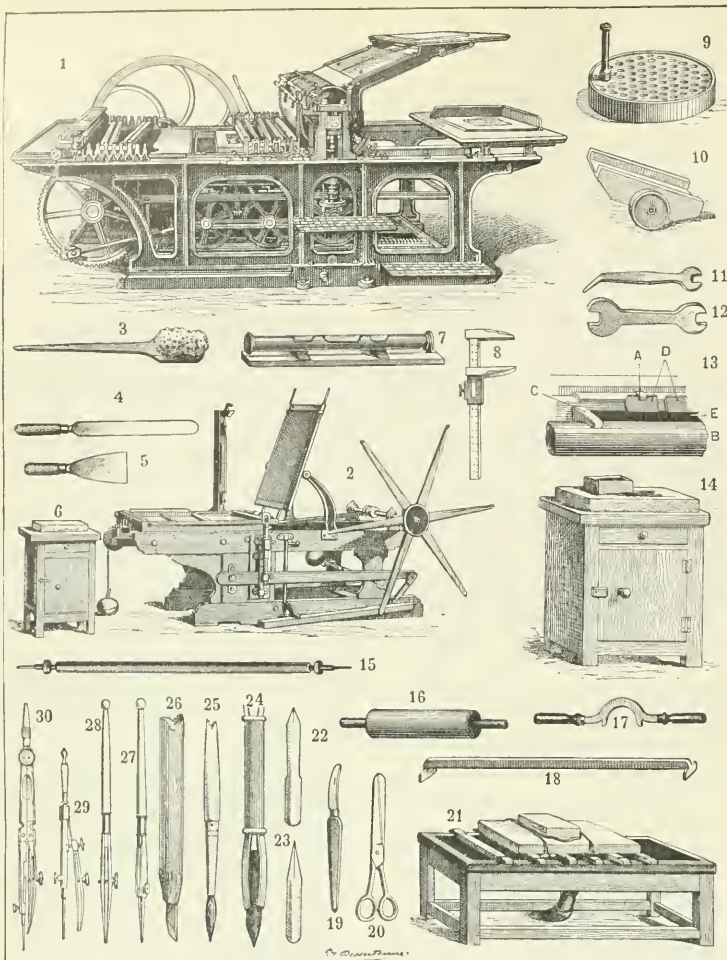
LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).

LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz). — LIQUIDE (ki) n. m. Qualité de ce qui est liquide: LIQUIDE (de l'eau, du gaz).



1. Lit ancien, dit « de Procruste » (d'après un bas-relief antique). — 2. Lit funéraire grec, en marbre (musée du Louvre). — 3. Dos d'un lit de banquet, pris sur une coupe du musée Britannique. — 4. Lit nuptial, grec. — 5. Lit de bronze romain, trouvé dans une tombe à Corneio. — 6. Lit plaqué de bronze et incrusté d'argent, trouvé à Pompéi. — 7. Didon sur son lit de mort, au Virgile du Vatican. — 8. Lit portatif, sur une laque trouvée à Pompéi. — 9. Lit du xvi^e siècle (portail de Notre-Dame de Chartres). — 10. Lit du xvi^e siècle, d'après une miniature de manuscrit. — 11. Lit du xv^e siècle, d'après Viollet-le-Duc. — 12. Lit de Jeanne d'Albret, au château de Pau (xvi^e s.). — 13. Lit de Vries (Flandre) (xvi^e s.). — 14. Lit de repos à la chinoise (Rançon) (xviii^e s.). — 15. Lit à trois dossiers, dit « à la turque » (xviii^e s.). — 16. Lit à l'impériale avec colonnes et carcasse de ciel de fer (Rançon) (xviii^e s.). — 17. Lit en tombeau (xviii^e s.). — 18. Lit à la polonoise (xviii^e s.). — 19. Lit à la dauphine (xviii^e s.). — 20. Lit à l'anglaise (xviii^e s.). — 21. Lit à la Revolution. — 22. Lit Empire, de Perrier. — 23. Lit d'enfant 'bois courbé' (moderne). — 24. Lit en cuivre (moderne). — 25. Lit cage, fermé. — 26. Lit cage, ouvert. — 27. Lit militaire. — 28. Lit militaire.

R.S. Paris 1872



LITHOGRAPHIE. 1. Presse lithographique mécanique. — 2. Presse à bras. — 3. Palette à mouiller. — 4 et 5. Spatules. — 6. Table à noir. — 7. Niveau d'eau. — 8. Pied à coulisse. — 9. Bourriquet (outil à poincer). — 10. Chariot pour transporter les pierres. — 11. Broche. — 12. Ciel de calage. — 13. Peigne réglant l'arrivée de la couleur sur le rouleau: A, ressort; B, rouleau; C, plomb d'arrêt de couleur; D, pelgou ou stius modérateur; E, encre. — 14. Table à encre. — 15. Rouleau toucheur (presse mécanique). — 16. Rouleau à main. — 17. Couteau à gratter les rouleaux lithographiques. — 18. Règle de calage. — 19. Scalpel. — 20. Ciseaux. — 21. Table à poincer ou grenoir. — 22 et 23. Plumiers. — 24. Crayon et porte-crayon. — 25. Pinceau. — 26. Grattoir. — 27. Tire-ligne servant à faire le point. — 28. Tire-ligne. — 29. Compas balustré à pompe. — 30. Compas.

au crayon, soit à l'encre lithographique, on en acidule la surface de manière à obtenir un très léger relief. A partir de ce moment, le dessin ne peut plus être retouché.

L'imprimer lithographique qui reproduit le dessin de l'artiste exécute la partie mécanique ou industrielle. Tout le succès de l'impression dépend de la manière de fixer le crayon sur la pierre. La force de l'acier à employer varie selon la qualité de la pierre, le numéro du crayon, le degré de la température et le genre du dessin.

Le travail à la plume sur pierre se fait exactement comme sur le papier. Il exige, de la part du dessinateur, une attention soutenue et un extrême propreté. Les retouches sont à peu près impossibles. L'encre trop grasse ne coule pas également; trop maigre, elle a des tendances à s'étendre, et ne pourrait résister à l'acidulation et aux lavages. Des presses à pédale ou des machines lithographiques perfectionnées ont généralement remplacé l'ancienne presse à bras.

L'encre lithographique est une modification du crayon, qui l'on emploie soit au moyen d'une plume d'acier fine, soit au moyen d'une brossse recouverte de sable fin, qui trace des lignes capillaires.

Dans le procédé appelé autographie, on écrit sur un papier préparé. V. AUTOGRAFIE.

— Chromolithographie. V. ce mot.

LITHOGRAPHIER (rad. lithographie. — Prend deux; de suite aux deux pron. pers. pl. de l'indic. et de prés. du sub.; Nous lithographions. Une vous lithographiez) v. a. Exécuter ou reproduire au moyen de la lithographie. — **LITHOGRAPHIER un portrait.**

— Absolum. : **LITHOGRAPHIER habilement.**

LITHOGRAPHIE (fém) adj. Techn. Qui a rapport à la lithographie, est employé en lithographie : **Lithographie lithographique.** **Encre lithographique.** **Crayon lithographique.** Crayon gras composé de noir de fumée, qui l'on malaxe avec un mélange de cire, de suif et de savon. — Géol. Pierre, Calcaire lithographique. Variété marneuse, compacte, à grain homogène et très fin, de calcaire.

(La cassure en est conchoïdale. Les terrains jurassiques offrent ce genre de calcaire en une foule de points, principalement à Solenhofen (Allemagne)).

LITHOÏDE (du gr. lithos, pierre, et eidos, aspect) adj. Qui a l'aspect de la pierre.

LITHOÏDITE n. f. Roche acide. Variété extrêmement fine de felspathite.

LITHOÏQUE (ik) — du gr. lithos, pierre) adj. Qui ressemble à la pierre : **Ciment lithoïque.**

LITHOLABE n. m. Instrument destiné à maintenir les calculs vésicaux, pendant leur traitement.

— Excycl. Cet instrument est un tube en acier dans l'intérieur duquel glissent trois branches élastiques qui s'ouvrent lorsqu'on les pousse hors du tube et qui, après l'introduction du litholabe dans la vessie, permettent de saisir les calculs. Cet instrument un peu ancien a cédé la place au lithotriteur.

LITHOLOGIE (ji) — du gr. lithos, pierre, et logos, discours) n. f. Géol. Étude des associations minérales ou roches. Syn. de PÉTROGRAPHIE.

Méd. **Lithologie humaine.** Traités des calculs et concrétions qui se forment dans le corps humain.

LITHOLOGIQUE (jik) adj. Qui a rapport à la lithologie.

LITHOLOGUE (logh) n. m. Celui qui s'occupe de lithologie.

LITHOMANCIE (st) — du gr. lithos, pierre, et manteia, divination) n. f. Antiq. gr. Divination qui se faisait au moyen de certaines pierres que l'on poussait l'une contre l'autre, et dont le son faisait connaître la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, ENNE (st-in, èn) adj. Antiq. gr. Qui a rapport à la lithomanie.

— Substantif. Devin qui pratiquait la lithomanie.

LITHOMANTIS (tia) n. m. Paléont. Genre d'insectes orthoptères marcheurs, famille des mantidiés, fossiles dans

le carbonifère d'Ecosse. (Le lithomantis carbonarius, un coarcté des insectes actuels, portait sur le premier segment thoracique des appendices aliformes.)

LITHOMARGE (marj) n. f. Minér. Silicate hydraté d'alumine. Variété d'halloysite.

LITHOMORPHITE (du gr. lithos, pierre, et morphé, forme) n. f. Pierre conifère.

LITHOMYÉLIE n. f. Chir. Syn. de LITHOMYÉLITE.

LITHONOME ou **LITHONOMA** n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des haliçinés, comprenant trois espèces du sud de l'Europe et du Maroc. (Les lithonomes sont de grandes altises plates, vertes ou bleues, tachées et bordées de rouge. La lithonome encta se trouve dans les Pyrénées françaises.)

LITHONTRIPTIQUE (ptik) — du gr. lithos, pierre, et tribria, brayer) adj. Propre à dissoudre les calculs dans la vessie.

— n. m. Remède que l'on croyait posséder cette propriété.

LITHOPHAGE (faj) — du gr. lithos, pierre, et phagein, manger) adj. Zool. Qui ronger la pierre : **Mollusques lithophages.**

LITHOPHANIE (nt) — du gr. lithos, pierre, et phanos, transparent) n. f. Techn. Procédé par lequel on produit, à l'aide de dessins ombrants, l'apparence de la transparence dans la porcelaine, le verre opaque, etc. **Ouvrage** qu'on exécute par ce procédé.

— Excycl. L'invention de la lithophanie, due au Français Bourgoing, remonte à 1827. Grâce à ce procédé, on obtient par transparence, suivant des dégradations voulues d'ombres et de clairs, de jolis effets. On fabrique ainsi des globes de lampes, des abat-jour, des plaques pour vitrages, etc.

LITHOPHANIQUE (nik) adj. Techn. Qui a rapport à l'art de la lithophanie.

LITHOPHILE (du gr. lithos, pierre, et philos, ami) adj. Bot. Qui croît sur les rochers : **Plante lithophile.**

LITHOPHILE ou **LITHOPHILUS** (fuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères clavicornes, famille des endemichidés, tribu des mycétéus, comprenant sept espèces d'Europe. (La seule espèce française est le lithophilus conatus.)

LITHOPHONIE (du gr. lithos, pierre, et phôné, son) n. m. Instrument de musique, qui se compose de pétrifications d'os et d'écorce d'arbre, lesquelles rendent, avec un timbre de son tout particulier,

une échelle chromatique d'une octave et demie : **Les lithophones ou pierres chantantes ont été découvertes par Borda, près de Périgueux, vers le milieu de l'année 1800.**

LITHOPHOTOGRAPHIE n. f. Techn. V. PHOTOLITHOGRAPHIE.

LITHOPHOTOGRAPHIQUE adj. Techn. Syn. de PHOTOLITHOGRAPHIQUE.

LITHOPHYLLE (du gr. lithos, pierre, et phallon, feuillage) n. f. Feuille de végétal fossile.

LITHOPHYSE n. f. Nom de cavités sphéroïdales et géodiques, qui existent fréquemment dans les rhyncholites. (Elles se sont formées au moment de leur solidification. Certains rhyncholites d'Amérique contiennent, dans leurs lithophyses, le grenat et la topaze cristallisés.)

LITHOPHYTE (du gr. lithos, pierre, et phuton, plante) n. m. Production marie pierreuse, de forme arborescente.

LITHOPLASTIQUE (nt) — du gr. lithos, pierre, platus, large, et tomé, section) n. f. Opération qui dilate l'urètre, dans l'extraction des calculs vésicaux.

LITHORINIS (nis) n. m. Paléont. Genre d'oiseaux rapaces, voisins des vautours, comptant une seule espèce, fossile dans les formations tertiaires. (Le lithorinus vulturnus a été découvert dans l'éocène inférieur d'Angleterre.)

LITHORINANTHE n. m. Genre d'uragocées, comprenant des arbrustes à petites fleurs, dont les espèces croissent à Java.

LITHOSIE (st) ou **LITHOSIA** n. f. Genre d'insectes lépidoptères, type de la famille des lithosiidés, comprenant une trentaine d'espèces, répandues surtout dans l'hémisphère boreal.

— Excycl. Les lithosies sont des papillons assez grêles, de taille moyenne, dont les ailes supérieures, très étroites, recouvrent complètement, au repos, les inférieures, très vastes. Ils s'enroulent contre le corps. Les chenilles vivent en général sur les lichens; les papillons sont jaunâtres. La lithosie à tête jaune (*lithosia complana*) est commune en France.



Lithosie (red. d'un tiers)

LITHOSIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères hombyciens, renfermant les lithosies et genres voisins. — **Un lithosidé.**

LITHOSPERME n. m. Bot. Nom scientifique du grémil.

LITHOSPONGIES (sponji) n. f. pl. Sous-ordre d'éponges fibreuse, renfermant celles dont la structure est siliceuse, compacte, et dont les spicules siliceux sont à quatre rayons. (Les lithospongies comprennent trois familles : lithosies, encorindés, géodidés.) — **Une lithosponge.**

LITHOSTÉRÉOTYPÉ (sté, pl) — du gr. lithos, pierre, et de stéréotypie n. f. Procédé ancien de gravure chimique sur pierre.

— Excycl. Après avoir transporté ou dessiné directement un sujet sur pierre lithographique, on acidule la pierre. On obtient ainsi un moule, que l'on cliché à la manière ordinaire, et l'on imprime le cliché à la presse typographique.

Robespierre et des Girondins pour deux drames de Griepken... et épousa la veuve de l'éditeur de musique Meyer...



Litoff.

« Au bout de trois années, il quitta l'Allemagne, sa femme, sa maison, retourna en Hollande et en Belgique, puis repartit pour Gorin... »

« J'avais déjà fait jouer, à Bade, en 1823, un opéra français intitulé Nahel. Il fut représenté aux Folies-Dramatiques trois opérettes : La Botte de Pandore (1871); Héloïse et Abélard (1872); La Fée du roi (1874)...

LITONOTE ou LITONOTUS (tuss) n. m. Genre d'infausores hypotriches, famille des litonotidés...

LITONOTIDÉS n. m. pl. Famille d'infausores hypotriches, ayant pour type le genre litonote.

LITOTE ou LITOPUS (pus) n. m. Genre d'insectes coléoptères logociformes, famille des cérambycides...

LITOPTÈRES (ptern) n. m. pl. Paléont. Sous-ordre de mammifères oégulés, apparentés aux péridactylites...

LITORIE (ri) ou LITORIA n. f. Genre de batraciens anoures oxydactyles, famille des hylidés...

LITRONE a. f. Grive à tête cendrée.

LITOSOME ou LITOSOMUS (muss) n. m. Genre d'insectes coléoptères rynchophores, famille des curculionidés...

LITOTE (du gr. litoté, petiteesse, tenuité; de litos, petit) n. f. Figure du rhétorique, qui consiste à se servir de l'expression qui affaiblit la pensée...

LITOTÉCHEN, ENNE (ti-si-in, en) — du gr. litos, petit, et téchen, étié; du dit-d. de champignons membraneux tombant en gelée.

LITRE (du vx franç. litron) n. m. Unité des mesures de capacité pour les liquides ou pour les matières sèches...

LITRE en verre de couleur. Contenu du litre : 1. Eau, 2. Vin, 3. Eau-de-vie, 4. Lait.

« Contenu du litre : 1. Eau, 2. Vin, 3. Eau-de-vie, 4. Lait. »

« Contenu du litre : 1. Eau, 2. Vin, 3. Eau-de-vie, 4. Lait. »

« Contenu du litre : 1. Eau, 2. Vin, 3. Eau-de-vie, 4. Lait. »

« Contenu du litre : 1. Eau, 2. Vin, 3. Eau-de-vie, 4. Lait. »

qu'avaiient les seigneurs patrons et les seigneurs hauts justiciers dans les églises, et qui consistait à faire peindre les écussons de leurs armes sur une bande noire en forme de los de velours autour de l'église, ou à l'intérieur.

LITTÉE n. f. Pop. Un litre de vin. LITRE (rad. litr.) v. a. Arg. Containr. 1 Posséder.

LITRON (du bas lat. litron; du gr. litra, livre de douze onces) n. m. Mesure ancienne de capacité pour les matières sèches...

« Pop. Litron, et spécialement. Litre de vin. »

LITTAU (ou tchèbe Litavé), ville d'Autriche-Hongrie (Mariva, cercle d'Olmütz), sur la Morava, affluent gauche du Danube; 4.355 hab. Ch.-l. de district. Fabrique de papier, de sucre, de falécure, Brasserie. Château des princes de Liechtenstein.

LITTÉRAIRE (li-té-rèr) — lat. litterarius, même sens; adjectif appartenant aux belles-lettres; Travaux LITTÉRAIRES.

« Qui a la pureté de style, etc., demandé par ceux qui se consacrent en littérature : Livre dont la forme n'est pas assez LITTÉRAIRE. »

« Se dit de l'écriture : Les femmes LITTÉRAIRES sont un des fléaux de l'époque. (M^{me} E. de Gir.) »

« Age, Siècle, Époque littéraire, Siècle, Époque où les belles-lettres ont brillé : Les quatre grands siècles LITTÉRAIRES que l'on a cités jusqu'ici sont ceux de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV. »

LITTÉRAIREMENT (li-té-rèr-adv) adv. Au point de vue littéraire : Je suis, LITTÉRAIREMENT parlant, un homme très secondaire. (Balz.)

LITTÉRAL, ALE, AUX (li-té — du lat. littera, lettre) adj. Conforme à la lettre, au sens strict des mots : Traduction LITTÉRALE. D'une exactitude servile : Une imitation LITTÉRALE.

« Algèbre. Grands livres littéraux, Grands exprimés par des lettres. »

« Philol. Se dit d'une langue littéraire, telle quelle existe dans les écrivains anciens, par opposition à la langue écrite par les auteurs du moyen âge, qui est un lien pour le grec et l'arabe : Le grec LITTÉRAL est fort différent du grec VULGAIRE ou moderne. »

LITTÉRALEMENT (li-té) adv. À la lettre : Passage pris LITTÉRALEMENT.

LITTÉRALISME (li-té, lissm — du lat. littera, lettre) n. m. Interprétation, explication trop littérale.

LITTÉRALITÉ (li-té) a. f. Caractère de ce qui est littéral : LittéRALITÉ du langage. (De Bonald.)

LITTÉRATEUR (li-té — du lat. littera, lettre) n. Personne versée dans la littérature, ou qui en fait son occupation habituelle : Les bons LITTÉRATEURS français sont goûtés partout. (Le féminin littératrice est rare.)

« Adjectif. Aujourd'hui, tout le monde se croit LITTÉRATEUR. »

LITTÉRATEUR (li-té — lat. litteratura) a. f. Belles-lettres ou science de l'écrivain : Cours de LITTÉRATEUR. Latif. Ensemble des connaissances littéraires de quelqu'un : Dangeau avait de la LITTÉRATEUR. (Sic-Bouev.)

« Carrière des lettres, profession de l'homme de lettres : La LITTÉRATEUR est une belle branche, — pour se pendre. (Barth.) »

« Rem. Revoquant aux principaux genres pour les notions de littérature générale, et aux noms de pays pour les histoires des littératures nationales, nous nous bornons à rendre compte, ici, des ouvrages de critique et d'histoire littéraire qui ont eux-mêmes une valeur littéraire. On trouvera réunies au mot critique l'évolution de la critique littéraire. »

Littérature (COURS DE), de Laharpe. V. Lycée.

Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales (DE LA), par M^{me} de Staël (1800). — Dans ce livre, M^{me} de Staël étudie l'influence de la religion, des mœurs et des lois sur la littérature. Elle applique l'idée de la perfectibilité humaine seulement au progrès des idées (morales, philosophiques, sciences, politique, etc.) et non aux œuvres d'imagination proprement dites. Dans la première partie, après une analyse philosophique des littératures grecque et romaine, après avoir indiqué l'influence du christianisme dans le mélange de l'écrit et la vie factuelle, elle étudie les caractères les plus caractéristiques des littératures italienne, espagnole, anglaise, allemande, française d'après les rapports de l'esprit politique et de l'esprit littéraire. Dans la seconde partie, M^{me} de Staël constate la dégradation intellectuelle qui résulte de la révolution et la sensibilité méconnue que M^{me} de Staël fait des littératures du Midi avec celles du Nord. De ces dernières, qu'elle est bien près de regarder comme le type des littératures de l'avenir, elle aime le caractère philosophique, qu'elle attribue au protestantisme, le caractère de la vie factuelle et de la sensibilité méconnue.

Littérature (COURS DE), par Frédéric Schlegel (1812). L'auteur se propose, notamment, de faire ressortir l'in-

fluence de la littérature sur l'évolution politique des peuples. Il comprend dans son exposé non seulement les littératures grecque et latine, mais encore celle des pays de l'Orient. Puis il passe au moyen âge avec une prédilection vrombante, car il le considère comme le berceau de la poésie romantique. Il parle de Shakespeare de Shakspeare, associés à ses principaux représentants de la littérature du Midi : Dante, Arioste, Calderon, Cervantes, Camoëns. En revanche, il n'a qu'une médiocre opinion de la littérature classique française.

Littérature du midi de l'Europe (DE LA), ouvrage de Sismondi (1813, rééd. en 1817 et 1829). — Issu d'un cours professé à Genève, ce livre est la première fois sa première fois à un vaste sujet les principes de M^{me} de Staël, dont Sismondi était l'admirateur et l'ami. Il y tenta, dit-il lui-même, « de montrer partout l'influence réciproque de l'histoire politique et religieuse des peuples sur leur littérature. » C'est ce qu'il a fait avec une exactitude et une étude, en se bornant aux grandes époques, l'histoire des littératures provençale, catalane, française du moyen âge, italienne, espagnole et portugaise. De la lecture du livre se dégageait nettement cette conclusion que la littérature de chaque peuple est dans un rapport étroit avec son génie et son histoire. Ces idées toutes nouvelles devaient être popularisées en France par Villemain.

Littérature et philosophie mêlées, par Victor Hugo (1834). — Ces deux volumes contiennent des morceaux qui, pour la plupart, avaient été antérieurement publiés. Le premier se divise en deux parties : l'une intitulée Journal des idées, des opinions et des lectures d'un jeune jacobin de 1819, et l'autre : Journal des idées et des opinions d'un révolutionnaire de 1830. C'est moins une œuvre littéraire qu'un sujet d'étude et d'observation. Malgré certaines erreurs de faits, quelques erreurs de dates, nous avons la sur la jeunesse de Victor Hugo un document de grand intérêt. Les principaux articles de Littérature et philosophie mêlées sont, outre quelques pages significatives sur les Méditations de Lamartine et sur l'histoire de la littérature française, un chapitre sur Voltaire, un morceau remarquable par le mouvement et l'éclat du style.

Littérature française (HISTOIRE DE LA), par Désiré Nisard (1844). — Ce livre est moins une histoire qu'une suite d'études critiques sur les principaux écrivains français, reliées entre elles par leur commune subordination à quelques vues qui sont les bases de l'ouvrage. Elles sont les dates, la biographie. Il ne dit presque rien du moyen âge. Il oublie toutes les œuvres de second ordre. Il isole la littérature française des littératures étrangères. Il laisse de côté tout ce qui relève du temps ou du individu. Il ne parle que de la critique qui a été le grand souci de l'écrivain. Il paraît avoir été écrit par un homme du dépositaire. Sa méthode abstraite ne lui permet ni mouvement, ni couleur. Elle le rend d'ailleurs injuste pour les œuvres qui ne réalisent pas l'idéal classique, auquel il croit le génie national. Les articles de la XVIII^e siècle lui apparaissent comme une époque de décadence, et il se contrainait avec peine à ne pas répudier presque toute la littérature contemporaine. La critique autoritaire et exclusive de Nisard a pour règle unique la raison, le sens commun, par opposition au sens propre. À défaut de flexibilité, de variété, d'aisance, il l'ordre, la suite, l'unité ferme et constante; son livre est une admirable théorie de l'esprit classique, et ses études sur le XVIII^e siècle dénotent une rare compétence.

Littérature française (ÉTUDES CRITIQUES SUR L'HISTOIRE DE LA), par Ferdinand Brunetier (six séries). — Presque tous les articles de ce recueil ont été publiés par dans la « Revue des Deux Mondes » de 1878 à 1894. On y trouve exposées, avec une singulière vigueur, un ton autoritaire et combatif, quelques-unes des idées les plus chères à l'auteur. Il n'y est d'ailleurs traité, presque exclusivement, que de la littérature de la fin du XVIII^e siècle. Voici, avec leur signification essentielle, les articles les plus importants, dont quelques-uns soulèveront de vives polémiques : La Littérature française du moyen âge; elle n'existe guère; chansons de geste, mystères, tableaux sur lesquels se sont érudits les érudits de la fin du XVIII^e siècle. — Descentes et la littérature classique; Descartes n'a point fourni son esthétique aux grands écrivains classiques; c'est chez les rationalistes du XVIII^e siècle qu'il faut chercher sa descendance. — Classiques et romantiques; le classicisme consista surtout dans un complet équilibre de toutes les facultés, ses conditions essentielles sont une langue parfaite et un sens très vif de l'esprit national. — La philosophie de Molière; elle est purement naturaliste et antiréli-gieuse; elle se trouve ainsi en opposition avec celle de Pascal de Bossuet de Bourdaloue. Molière donne une main à Montaigne et à Rabelais, l'autre à Voltaire et à Diderot. — Malherbe et l'évolution des genres; Malherbe a substitué dans la littérature les qualités qui font les genres communs à celles qui font les genres individuels. — Le caractère esthétique de la littérature française; l'éminentement sociale, elle excelle dans les genres communs. — L'esthétique de Boileau; elle est fondée sur l'université et la permanence de la raison humaine; le beau est surtout l'intelligible; il relève du sens commun et non du sens propre. — Le caractère de la littérature française; articles, notamment sur Bossuet, auquel l'auteur revient avec une prédilection marquée, sur Le Sage, Marivaux et Prevost, sur l'application de la doctrine évolutive à l'histoire de la littérature, etc.

Littérature française (HISTOIRE DE LA), par Gustave Lanson (1893). — Ce livre est le fruit de l'ouvrage précédé, l'histoire de Lanson témoigne d'une habileté bien supérieure dans l'ordonnance des matières et des chapitres. L'auteur a su, en général, soit combiner heureusement l'étude des époques et des individualités, soit grouper avec beaucoup de tact les œuvres de même genre, et, d'ailleurs, s'il lui fallait parfois, sous peine de confusion, substituer l'ordre logique à l'ordre chronologique, il a évité tout artifice spécieux. Peut-être aurait-il trouvé dans la biographie des auteurs de quoi donner à son ouvrage plus d'intérêt.

Littérature française (MANUEL DE L'HISTOIRE DE LA), par Ferdinand Brunetier (1898). — Ce manuel se divise en deux parties bien distinctes : un Discours, qui forme à peu près la moitié de l'ouvrage, et des Notes périodiques, qui doivent servir d'éclaircissements et de preuves et dont chacune est consacrée à un auteur ou à un ouvrage. Quant au Discours lui-même, si l'on y trouve quelque chose

tous les rites du culte public. C'est dans ce sens que l'on dit les liturgies chrétiennes et, par une extension un peu arbitraire, les liturgies païennes, la liturgie mosaïque, etc. Les liturgies païennes, comme les liturgies chrétiennes s'accordent en ce point qu'elles ont pour base la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'efficacité surnaturelle des sacrements et la prière pour les morts. Elles diffèrent dans les formes, les cérémonies, les rites, les ornements d'autel. Dans toutes, la messe, considérée comme un véritable sacrifice, est le centre du culte public. On peut ranger les liturgies chrétiennes en deux grandes divisions : les liturgies orientales et les liturgies de l'Occident.

Liturgies orientales. On en compte neuf principales : la liturgie de saint Jean Chrysostome, appelée autrefois liturgie des Apôtres, qui paraît remonter, dans ses parties les plus importantes, à la plus haute antiquité (les Grecs orthodoxes et les Russes orthodoxes en ont encore aujourd'hui) ; la liturgie de saint Jacques ou de Jérusalem ; la liturgie de saint Basile, en usage, comme la précédente, dans les églises syriaques ; la liturgie arménienne, composée par saint Grégoire l'Illuminateur et observée par les Arméniens ; la liturgie copte, au nombre de trois (des bienheureux apôtres, de Théodore de Mopsueste et de Nestorius), qui sont suivies dans les diverses églises nestoriennes de l'Asie Mineure ; la liturgie copte, primitivement rédigée en grec, qui remonte à saint Cyrille d'Alexandrie et qui fut mise en arabe (traduction en copte, elle est employée aujourd'hui en Egypte) ; les liturgies des Ethiopiens ou Abyssins, variantes de la liturgie copte ; la liturgie des Maronites, écrite en syriaque et observée dans le Liban par le peuple dont elle porte le nom. Les rites, des rites de l'Espagne, elle n'est plus tolérée que dans quelques églises de Tolède ; la liturgie parisienne, composée au xviii^e siècle par l'archevêque de Paris, Charles de Vintimille (après avoir été adoptée par presque toute la France, elle fut, au commencement du xix^e s., abandonnée peu à peu dans les différents diocèses, qui revinrent à la liturgie romaine) ; la liturgie romaine, celle que l'Eglise de Rome suivit dès sa fondation. Elle fut adoptée par Charlemagne, qui l'établit dans son empire et la porta au cœur de l'Allemagne (toute l'Eglise latine l'adopta au milieu du x^e siècle, à l'exception de l'Espagne. En exécution d'un décret du concile de Trente, le pape saint Pie V en publia une édition nouvelle, corrigée avec soin, et la déclara obligatoire pour tout l'Occident (1570), ce tolérant que les liturgies en usage depuis plus de deux cents ans, c'est-à-dire la mosaïque et l'antienne.

Les protestants se servent également du mot liturgie pour marquer les règles suivies par les différentes communions dans l'exercice du culte. La Cène, les prédications, le chant des cantiques sont les principaux articles des liturgies protestantes. Les liturgies anglicanes ont conservé une grande partie des prières et des cérémonies de la liturgie romaine, mais en les traduisant en anglais.

LITURGIQUE (adj.) Qui a rapport à la liturgie ; Ouvrage liturgique.

— Langue liturgique. Langue adoptée pour le culte : La latin et la langue liturgique des catholiques romains.

— ENCYCL. Livres liturgiques. On peut ranger en deux classes les livres liturgiques employés officiellement par l'Eglise romaine : les uns contiennent le texte des prières qui doivent être récitées ou chantées pendant les offices publics, les autres contiennent la définition des différentes cérémonies, les règles qui les concernent et les formules soit des sacrements, soit des bénédictions. Les principaux, parmi les premiers, sont : les missels, dont les prêtres se servent, à l'autel, pour dire la messe ; les *missels* ou *missels* des évêques, qui contiennent les prières des *missels* et les *lectionaires*, employés pour la célébration soit des vêpres dans les paroisses, soit des heures canoniales dans les monastères. Les seconds, appelés *livres sacramentaires* et *bénédictionnaires*, sont nommés aujourd'hui *rituels*. V. ces différents mots.

On donne également le nom de liturgiques aux ouvrages composés par des auteurs particuliers et contenant l'histoire de la liturgie, ou l'exposé de ses règles. Le liturgiste le plus renommé du moyen âge est Durand de Meung.

LITURGISTE (jrist) m. m. Auteur d'un ouvrage de liturgie ; savant qui a une étude spéciale de cette matière : Pierre le Chantre était un des plus savants liturgistes.

LITUS (ti-us) n. m. Antiq. rom. Bâton augural, emprunté aux Etrusques, avec lequel on divisait le ciel en un certain nombre de régions d'observations. Litongue trompette. L'airain au son percussif.

— ENCYCL. Le musée du Vatican, à Rome, possède un fort beau litus, provenant du tombeau d'un guerrier, découvert en 1827 à Cervetri, la *Cære* des Etrusques. L'instrument se compose d'un tuyau cylindrique, adapté par un manche à un

Litus (trompette).

tuyau conique recourbé. Sa forme est celle d'un bâton augural, dont son nom. Ce litus est à l'union de la trompette moderne en sol.

LITURSE (ti-rse) — gr. *litourgos*, du *l* d'un des fils du nom d'Atlas) n. m. Anso des missionnaires, en usage chez l'Érythrie, et dont parle Théophraste.

LITVERSES. Mythol. gr. Roi de Colénes, en Phrygie, fils du roi Midas. C'était le plus habile musicien qu'il y eût. Lorsqu'un voyageur traversait ses Etats, il le forçait à musiquer avec lui ; et, s'il n'achevait pas une tâche égale à la sienne, il lui tranchait la tête d'un coup de faux. Duplins, à la recherche de sa maîtresse, s'était

rendu auprès de Litvereses, et, soumis à l'épreuve, allait succomber, lorsque Héraklès survint, et tua le roi de Colénes.

LITZEN a. m. Nom donné par les pêcheurs de la mer du Nord à la plie française ou carrel.

LIURE (du lat. *ligatura*, même sens) n. f. Teche. Câble dont on se sert pour lier ou maintenir les fardeaux sur une charrette. Li en d'un écheveau, pour les tissus chinés. Li corde servant à assujettir provisoirement les diverses pièces d'un charpentier. — M. Pièces de bois courbes par un bout, dont on fait usage pour élever les bords d'un bateau foncé. A. Marriage en cordage ou en chaîne formé de deux juxtaposés et serrés, servant à relier ensemble deux pièces de bois. Li *Liure de beaupré*. Mode de fixation du beaupré avec la gubrie. Li *Fausse Liure*. Deuxième liure de beaupré ou liure passant dans la mortaise supérieure de la gubrie. Li *Taquets de liure*. Grains d'orge permettant de maintenir les tours des liures bien souquées. — Orèvre. Scissure qui fixait les émaux d'appique sur une pièce d'orfèvrerie.

LIURPERT, roi des Lombards en 700. Il était très jeune lorsqu'il succéda à son père Cunibert, sous la tutelle d'un seigneur du nom d'Ansprand. En 701, il fut détrôné par Raginbert, fils du roi Godebert et duc de Turin.

LIUTPRAND, roi des Lombards, couronné en juin 712, mort en 744. Successeur de son père Ansprand, il s'empara de la plus grande partie des villes de la Pentapole, d'Osimo (Marche d'Ancone) et de la petite ville de Sutri, dont il fit don à l'Eglise. En 729, l'empereur Eutychius reconquiert sur lui presque toutes ces villes ; ils contractent une alliance, battent les ducs de Spolète et de Bénévent, et prennent le siège devant Rome. En 740, nouvelle tentative sur Rome. Mais, peu après, le pape Zacharie, qui avait succédé à Grégoire III, amène Liutprand à traiter avec lui dans des conditions très favorables au ducé romain, dont il reste l'ami jusqu'à sa mort.

LIUTPRAND ou **LIUTPRAND**, historien et prélat italien, né à Lombrico vers 920, mort en 972. D'abord diacre à Pavie, il fut chargé, en 949, par le roi Bérenger, d'une mission diplomatique à Constantinople, où il resta deux ans. Disgracié à son retour, il se retira auprès du roi de Germanie Othon. Dans ce court allemand, il entra dans le conseil de l'évêque d'Elvire, Ricemond, et rédigea, un ouvrage sur l'histoire de son temps, dont il poursuivit la rédaction jusqu'en l'année 962, où Othon II fut couronné empereur d'Allemagne et où il devint lui-même évêque de Crémone. En 968, il retourna à Constantinople, afin de défendre pour Othon la main de Théophaute, fille de l'empereur Nicéphore Phocas, et il fut mal reçu. Il aurait pris sa revanche, quelques années plus tard, en ramenant de Byzance, avec Thierry de Metz, la fiancée de son maître (971) ; cependant, ce troisième voyage n'est pas certain. On a de lui : *Antapodosis seu rerum per Europam gestarum libri VI*, son œuvre principale, qui va de 887 à 950 ; *Historia Ottonis* (960-964), incomplète ; *Relatio de legatione Constantinopolitana ad Nicephorum Phocam* (968-969), également incomplète.

LIUVA 1^{er}, roi des Wisigoths, mort en 572. Il gouverna la Septimanie depuis sept ans, lorsque mourut le roi Athanagilde. Les grands de la Septimanie l'éurent, après un interrègne de dix ans, en 567. Liuva s'associa son frère Léovigilde, à qui il céda le gouvernement de l'Espagne. A sa mort, Léovigilde lui succéda.

LIUVA II, roi des Wisigoths, né en 581, mort en 603. Il était fils du roi Récarède, qui avait succédé, en 587, à Léovigilde. Son règne ne dura que deux ans. Liuva II fut victime d'une révolte excitée par le comte Witte.

LIVA n. m. Province de l'empire ottoman. — ENCYCL. Dans les premiers temps de l'empire, le liva était un petit gouvernement confié à un *miri* liva, qui dépendait du *beylerbey* à la fin du xvi^e siècle, il devint une subdivision de l'Empire, puis il revêtit le nom de *sandjak*, qui, comme liva, signifie étymologiquement « drapeau ».

LIVADIA, **LIVADIA** ou **LIVADIÉ**, ville de la Grèce centrale (Attique-et-Béotie), ch.-l. d'une éparchie ou arrondissement, sur le Lémnos, non loin des Mœpiss, 600 hab. Fabrique d'étoffes, huileries, commerce de grains. Livadia, l'ancienne *Lebadia*, connue pour son oracle de Trophonius, fut, du xvi^e au xix^e siècle, une des cités les plus importantes de la Grèce centrale. Elle prit le nom de nom de « province de Livadia » ; la guerre de l'Indépendance la ruina pour un temps. — L'arrondissement de Livadia est peuplé de 19.877 hab.

LIVADIA, localité de la Russie méridionale (Tauroïde), à la source du Mézouron, et sur la côte méridionale de presque l'île de Crimée. Climat d'une grande douceur. Une des résidences favorites de la cour impériale de Russie, avec deux beaux palais et un vaste parc rempli de fleurs et de fleurs. Le tsar Alexandre III y mourut, en 1894. Aux alentours, beaux vignobles.

LIVARDE a. f. Mar. Percelle servant à passer sous le vent du mât et vers l'arrière le point supérieur de la voile aurique appelée « voile à livarde ». « Cordage de manœuvre, qui se tend en avant d'un mât et se tend d'être commis, pour le polir. (Dans la Méditerranée, on dit *BALESTON*.)

— Tech. Gros câble, au moyen de laquelle le cordier assujettit l'arrêt d'un câble, quand celui-ci sort du tor-

pin, contre les tours qui doivent la protéger et l'entourer, la livarde, promène d'un bout à l'autre du câble comme, sert aussi à régulariser les tours pendant leur torsion.

LIVAROT (ro) a. m. Fromage maigre, de 10 à 12 centimètres de diamètre, fait avec du lait écramé, traité par la *tourneur*, issue de la caillotte de veau, relié sur la tranche avec des lamelles de feuilles de hache, puis coloré avec du rocou. On le prépare dans la plupart des communes des cantons de Livarot et de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados.)

LIVAROT, ch.-l. de cant. du Calvados, arrond. et à 18 kilom. de Lisieux ; 1.763 hab. Ch. de f. Ouest. Nombreux troupeaux, dont le lait sert à faire le *fromage de Livarot*. Eglise des xvi^e et xvii^e siècles. Manoir de la Pipardière (xvi^e s.), construit en partie en bois. — Le canton a 22 comm. et 7.568 hab.

LIVE a. m. Ancienne langue de la Livonie, qui n'occupe plus que la pointe nord-occidentale de la Courlande.

— ENCYCL. Le live appartient à la branche finno-ougrienne de la famille ouralo-altaïque ; il ressemble beaucoup au finnois et à l'este.

LIVECHE n. f. Bot. Genre d'ombellifères. — ENCYCL. Vivre du genre angélique, le genre *liveche* (levisticum) renferme une espèce aromatique, la *liveche officielle* ou *ache de montagne* (levisticum officinale ou angelica levisticum), qui croît dans les régions montagneuses du midi de l'Europe ; dans quelques contrées, on emploie ses feuilles pour assaisonner les mets.

LIVEDO (e) — mot lat. signif. *marque bleutée* n. m. Coloration rougeâtre ou violacée du visage, causée par abaissement de température et tuméfaction, par suite de la compression des gros vaisseaux, sous l'influence d'une tumeur, d'une pression extérieure, etc.

LIVERDUN, comm. de Meurthe-et-Moselle, arrond. et à 18 kilom. de Toul, près de la Moselle et du canal de la Marne au Rhin, 1.536 hab. (*Livredunus*, cise). Ch. de f. Est. Port actif sur le canal. Carrières, mines de fer. Hauts fourneaux. Eglise du xiii^e siècle (tombeau de saint Eucaire). Souterrain du canal de la Marne au Rhin.

LIVERNON, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 18 kilom. de Figeac, sur le causse de Gramat, près du Célé ; 772 hab. Source minérale. Carrières. Au hameau de Cessac, monument mégalithique, dit « pierre Martine ». — Le canton a 17 comm. et 7.518 hab.

LIVERPOOL (paul'), ville maritime d'Angleterre (comté de Lancastre), sur la rive droite de la Mersey, à 7 kilom.



de l'embouchure de cette rivière dans la mer d'Irlande ; 634.212 hab. (*Liverpooliensis*, ennes). Le second port de la Grande-Bretagne après Londres, le troisième de l'Europe après Hambourg.

La fortune incalculable de Liverpool, simple village au début du xviii^e siècle, a commencé par la traite des nègres ; elle a été achevée par la formation d'énormes centres industriels dans le Lancashire et le Staffordshire, dont le port de la Mersey s'est trouvé être le débouché naturel vers la mer. La grande curiosité de la ville, ce sont ses immenses docks ou bassins à flot ; les quais qui les bordent ont un développement de 40 kilomètres. Sur ces quais s'entassent les produits les plus variés, ceux des Indes, de la Chine, de l'Afrique, de l'Amérique ; balles de coton, grains, tabac, arachides, palme, etc. Liverpool est le principal port d'Europe pour



Liveche a. fleur.

— ENCYCL. Vivre du genre angélique, le genre *liveche* (levisticum) renferme une espèce aromatique, la *liveche officielle* ou *ache de montagne* (levisticum officinale ou angelica levisticum), qui croît dans les régions montagneuses du midi de l'Europe ; dans quelques contrées, on emploie ses feuilles pour assaisonner les mets.



A. livarde.



Armes de Liverpool.

LOCMARIA, comm. du Morbihan, arrond. et à 76 kilom. de Lorient, dans l'île de Belle-Ile; 1.271 hab.

LOC-MARIA-PUOZANÉ, comm. du Finistère, arrond. et à 12 kilom. de Brest, près de l'Océan; 1.244 hab.

LOC-MARIAQUER, comm. du Morbihan, arrond. et à 54 kilom. de Lorient sur le golfe du Morbihan, à l'entrée du ruisseau d'Auray; 1.509 hab. Petit port. Ostréiculture, récolte de légumes. Dans l'église (XIII^e s.), débris gallo-romains. Loc-mariaquer, avec le village voisin du Carnac, conserve la plus grande nécropole préhistorique de France; cinq dolmens, dont quatre surtout célèbres par leur grandeur: la table des Marchands (dol.-ar-Marchant), la table des Fées (mané-er-H'rook), le Mané-Ind et le Mané-Rithual. La table des Fées est enterrée sous un tumulus haut de 12 mètres et porte à l'intérieur des figures sculptées. Le plus grand des maîtres (25 m. de haut sur 3 à 5 m de large), a été brisé par la foudre.



Dolmen, dit « table des Marchands », à Locmariaquer.

LOC-MÉLAR, comm. du Finistère, arrond. et à 27 kilom. de Morlaix, non loin de l'Élor, tributaire de la rade de Brest; 905 hab. Retranchements antiques.

LOCMIH, ch.-l. de cant. du Morbihan, arrond. et à 23 kilom. de Pontivy; 2.073 hab. Minerai de fer, sabots, cuirs. Église du XVI^e siècle. Saint Colomban foua, au XI^e siècle un manastère à Locmih (la cellule des moines). — Le canton a 8 comm. et 15.309 hab.

LOCO n. m. Mot italien qui signifie feu, et qui est employé dans la langue musicale. Lorsqu'un passage a été indiqué comme devant être exécuté à l'octave supérieure ou inférieure, le mot loco, venant ensuite, indique le retour à l'exécution des notes comme elles sont écrites.)

LOCAL-MENDON, comm. du Morbihan, arrond. et à 22 kilom. de Lorient, près de la baie d'Étel; 2.159 hab. Églises, monuments mégalithiques.

LOCBATTEUSE (ba-teu'se) f. Machine à vapeur, montée sur une batteuse et qui sert à battre les grains.

LOCO CITATO, mots latins employés dans les livres, etc., et qui signifient à l'endroit précédemment.

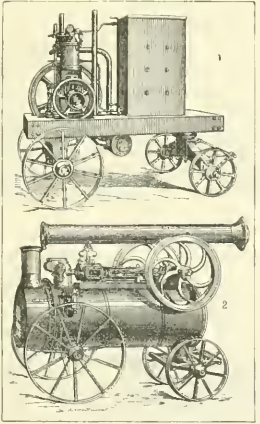
LOCO DOLENTI, mots latins employés en médecine et qui signifient l'endroit, le lieu, le point douloureux.

LOCOCOFOS (koss — littéral un lieu de feu) n. m. pl. Nom des allumettes chimiques aux États-Unis, donné par sobriquet aux démodés radicaux, parce que, les lampes s'étant éteintes dans un de leurs clubs, il les rallumèrent avec des allumettes de ce genre. — Un Lococofon.

LOCOCOMBE (du lat. locus, lieu, et de mobile) adj. Qui peut se mouvoir pour changer de place: Machine locomotive.

LOCOCOMBE f. Machine à vapeur montée sur des roues, qu'on peut facilement transporter et qui n'exige pas d'installation propre dite: Une locomotive.

LOCOCOMBE f. Dans les ports de commerce, Grue accompagnée d'une machine portée par un chariot mobile sur des rails. (On trouve aussi une grue en locomobile, les locomobiles, les traverses, etc.) — ENCYCL. Les locomobiles rendent de grands services très variés dans les travaux agricoles, elles sont employées dans les batteuses, les moissonneuses, les charriots, les machines à traîner, etc.; l'industrie et les travaux publics en tirent un très grand profit dans les élévations d'eau, les constructions, les épousinements, les scieries fixes ou portatives, les papeteries, la construction des tunnels, l'exploitation des bois, le lavage et l'extraction des minerais, les forges, les moulins, etc. Leur emploi réalise une grande économie de main-d'œuvre et de temps.



Locomobiles: 1. A pétrole; 2. A vapeur.

Le système de construction varie avec les constructeurs; généralement, le cylindre à vapeur est placé horizontalement, soit sur le côté, soit au-dessus, soit au-dessous de la chaudière, qui est toujours tubulaire, à foyer à haut mur et quelquefois retour de flammes. On construit aussi des locomobiles à pétrole.

LOCOCOMBIÉLITÉ n. f. Nature, caractère de ce qui est locomobile: La Lococombiéilité de l'animal.

LOCOCOMOTEUR, TRICE (du lat. locus, lieu, et de moteur) adj. Mécan. Organe de machine qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion: Appareil Lococomoteur.

— n. m. Nom donné par l'inventeur Agnès à un véhicule, remorqué par un câble sans fin, qui gravissait de

fortes rampes et a précédé la construction des locomotives pour chemins de fer à rampes. V. LOCOCOMOTEUR.

LOCOCOTIF, IVE adj. Qui a rapport à la locomotion. — Mécan. Machine locomotive. V. LOCOCOMOTEUR.

LOCOCOTILE (du lat. locus, lieu, et motus, mō) adj. Qui permet de se mouvoir: La faculté LOCOCOTILE volontaire caractérise la vie animale. (Cabanis.)

LOCOCOTILITE (rad. locus, lieu, et motus, mō) f. Faculté de se mouvoir: Tous les êtres doués d'une volonté paraissent posséder la LOCOCOTILITE.

LOCOCOTION (si-on — rad. locus, lieu, et f. Action ou faculté de se mouvoir d'un lieu vers un autre: Les organes de la LOCOCOTION, à Locomotion aérienne. Déplacement par la voie des aérostats. à Locomotion électrique, à vapeur. Déplacement par les chemins de fer, les bateaux, etc., mus par l'électricité ou la vapeur. — ENCYCL. V. MOTRICITÉ.

LOCOCOMOTE (rad. locomoteur) n. f. Machine à vapeur, destinée à remorquer des voitures dans lesquelles on transporte des voyageurs ou des marchandises.

— ENCYCL. Une locomotive est une machine à vapeur accompagnée d'une chaudière et d'un foyer, montée sur un châssis porté par des roues, qui lui servent tout à la fois de support et d'appareil de propulsion. Ces machines prennent spécialement le nom proprement dit de « locomotives » lorsqu'elles sont munies de roues à rails; celles qui circulent sur des routes ordinaires sont appelées « voitures à vapeur » ou « locomotives routières ».

Les essais de voitures à vapeur remontent au milieu du XVI^e siècle, tandis que ceux des locomotives ne datent que du commencement du XVIII^e siècle. Le premier qui, en 1769, eut l'idée d'employer la vapeur pour mettre en mouvement les roues des véhicules, mais l'ingénieur français Cugnot, dix ans plus tard, en 1769, fit les premiers essais au moyen d'un chariot à vapeur.

En 1804, Olivier Evans appliqua ces voitures à vapeur dans les rues de Philadelphie (États-Unis). A cette époque, Trevithick et Vivian firent des essais de remorquage sur le chemin de fer de Merthyr-Tydvil, dans le pays de Galles. Le défaut d'adhérence des roues sur la surface polie des rails fit insister sur les machines de Blenkinsop, dans lesquelles une roue dentée venait s'engrener avec un rail en crémaille. Ces machines furent modifiées, en 1812, par William et Edward Chapman, qui substituèrent à la crémailière une chaîne sans fin placée au milieu de la voie; par cette disposition, le chariot remplaça les crémailières et les chaînes sans fin par des béquilles, qui prenaient leur appui sur le sol, et qui fonctionnaient comme les jambes d'un cheval; ce système était dit à Beuton. En 1814, George Stephenson construisit une machine à vapeur qui porta sur les rails, et dans laquelle les roues en le reliant au moyen de roues dentées et d'une chaîne sans fin. Ce dispositif fut plus tard remplacé par une bielle d'accouplement extérieur. Hacworth, en 1825, disposa les cylindres latéralement à la chaudière, en les reliant à la bielle d'accouplement. A cette amélioration vint s'ajouter, en 1829, l'application de la chaudière tubulaire, avec tirage au moyen d'un jet de vapeur dans la cheminée, due à Séguin aîné, alors directeur du chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne. Ces améliorations permirent de produire une bien plus grande quantité de vapeur. Depuis 1829, les locomotives à vapeur d'ont fait de progrès que dans leurs détails d'exécution et de disposition, et leur puissance.

Vers la fin du XIX^e siècle, on commença à construire des locomotives électriques et des locomotives à pétrole.

Les locomotives se classent: 1^o suivant la nature de leur service; 2^o suivant la position des cylindres; 3^o d'après le nombre de roues; 4^o d'après la position de ces dernières. D'après leur destination, les locomotives sont dites à voyageurs, à marchandises, à pétrole, à traction; la fois le service des deux précédentes; machines-tenders, quand elles portent leur eau et leur combustible; forces-rampes, lorsque, par leur construction spéciale, elles sont aptes à grâver des rampes très prononcées. Une locomotive à voyageurs est munie de quatre roues indépendantes. Les roues motrices sont placées sous les roues porteuses, soit à l'arrière, en avant ou après le foyer. Celles à marchandises possèdent des roues qui sont toutes de même diamètre et accouplées au moyen de bielles; les roues motrices sont reliées entre elles par le milieu. Avec les locomotives mixtes, les six roues qui supportent l'appareil en ont quatre de même diamètre et sont accouplées entre elles; parmi celles-ci se trouvent les roues motrices, qui occupent le milieu de la machine. Les roues sont placées à l'avant ou à l'arrière, suivant le système de construction.

Les machines-tenders font le service des voyageurs dans les chemins de fer de banlieue et les manœuvres des trains en gare. Les roues motrices sont généralement indépendantes dans quelques-unes de ces locomotives; on a accouplé quatre roues, et quelques-uns les six roues. Les locomotives dites fortes-rampes sont des machines beaucoup plus puissantes, dans lesquelles on cherche à utiliser toute l'adhérence de la machine sur les rails; elles ont huit roues, accouplées toutes entre elles. On a construit de ces machines qui ont quatre cylindres, deux à l'avant, deux à l'arrière; elles traînent des convois très lourds, ont une grande stabilité, mais fatiguent beaucoup la voie.

Par rapport à la disposition des cylindres, généralement au nombre de deux, on les divise en trois catégories: machines à cylindres intérieurs et en locomotives à cylindres extérieurs; selon que les cylindres sont placés entre deux roues d'un même essieu, ou qu'ils sont fixés au dehors du bâti et en surplomb à l'extérieur de la voie.

Une locomotive à vapeur comprend trois parties principales: 1^o l'appareil de vaporisation, ou la chaudière; 2^o l'appareil moteur ou le mécanisme; 3^o le véhicule, ou le châssis et les supports. La chaudière se compose d'un foyer intérieur, de tubes à fumée, d'une boîte à fumée, d'un dôme de la boîte à feu. Pour la chaudière proprement dite, on compte: la boîte à feu extérieure, le corps cylindrique et le dôme de prise de vapeur. Le dôme de prise de vapeur est placé, tantôt sur le corps cylindrique, tantôt au-dessus du dôme de la boîte à fumée; l'appareil a une porte par laquelle on visite les parties de l'appareil qu'elle renferme, et on nettoie les tubes qui aboutissent à la plaque tubulaire; un registre, que le mécanicien manœuvre pendant la marche pour régler le tirage. Les

plaques tubulaires du foyer et de la boîte à fumée sont reliées par les tubes qui forment entretoises; et à la partie supérieure, celle de la boîte à fumée est entretoisée par deux trants en fer, qui vont s'attacher à la face postérieure de la boîte à fumée. Une cheminée, qui est terminée, possède un capuchon, espèce de disque en tôle, au moyen duquel on peut fermer la cheminée pour détruire le tirage. La chaudière porte des soupapes de sûreté, chargées au moyen de bilancets, dont les ressorts ont une tension réglée au volonte par le mécanicien. On règle la tension de la vapeur; l'indicateur de niveau d'eau, le sifflet d'alarme, à proximité du mécanicien, qui s'en sert pour annoncer l'arrivée du train, donner le signal d'arrêt, et pour la mise en marche. On se sert aussi de desserrers les freins, etc.: le trou d'homme pour la visite des parties intérieures de la chaudière; etc. Outre ces pièces, la chaudière contient: un tuyau de prise de vapeur, qui conduit la vapeur aux cylindres; le régulateur, qui sert à ouvrir et à fermer le tuyau de vapeur pour le réguler; il se compose d'un tiroir que l'on fait glisser sur des ouvertures qui forment l'orifice du tuyau de prise de vapeur, ou d'un disque à plusieurs ailes, qui prend un mouvement de rotation, pour ouvrir et découvrir les orifices percés sur un plateau circulaire. Le tiroir ou le disque à ailes se continue à l'intérieur ou à l'extérieur de la boîte à fumée jusqu'au cylindre qu'il dessert; il prend alors le nom de tuyau d'arrivée de vapeur; les tuyaux d'échappement, par lesquels s'échappent la vapeur après qu'elle a produit son effet sur le piston, sont les tuyaux de sortie de la machine à fumée, au sommet de laquelle ils se réunissent en un seul, qui se rétrécit à son orifice pour former un tuyère. Cette tuyère, munie de valves mobiles, sert à forcer le tirage. L'admission de la vapeur dans le tiroir, soit au moyen de pompe, soit au moyen d'un injecteur.

L'appareil moteur, ou mécanisme, se compose des cylindres dans lesquels se meuvent les pistons. La tige du piston, après avoir traversé le presse-étoupe du fond du cylindre, va s'appuyer sur un tiroir, qui est fixé sur des guides métalliques, appelés glissières. Cette croce est prise entre les fourches de la bielle motrice, dont l'extrémité ou la grosse tête va se fixer sur le maneton de la manivelle, calée sur l'essieu moteur, dans les machines à vapeur à tiroir, et sur l'arbre coude, dans les machines à cylindres intérieurs.

L'admission de la vapeur dans les tiroirs du cylindre est réglée au moyen de la coulisse de Stephenson. V. COULISSE.

Le véhicule se compose de deux brancards on longeron sur un plateau circulaire. Les tubes à grande section, traversés extrêmes, qui servent à l'attache, celle d'avant, d'un crochet de traction, et l'autre d'arrière, d'une barre d'attelage et de chaînes de sûreté reliant le tender à la machine. Cette partie, qui constitue principalement le châssis, est terminée à l'arrière par un tiroir, qui est fixé à un machinon à l'arrière seulement. En ce point existe l'écrin ou lunette. Ce châssis est porté sur des roues réunies deux à deux dans les seins transversal par un essieu en fer forgé avec collets sur lesquels reposent les coussinets caennés dans les boîtes à roulement. Les supports transversaux, qui supportent le châssis par les supports transversaux, épousent sa forme et placés de distance en distance. Tout cet appareil, chaudière, mécanisme et châssis, est supporté par des ressorts en acier, attachés aux longerons et appuyés sur les roues supérieures. Les tubes à grande section d'avant porte des tampons de choc; la traverse d'arrière est munie de tampons en bois, qui maintiennent l'écartement du tender.

Les locomotives sont à haute pression et à détente fixe ou à détente variable. L'éclat de la haute pression se manifeste avec l'emploi de la coulisse de Stephenson, pour détendre la vapeur jusqu'aux derniers crans du secteur.

Les locomotives n'ont jamais une stabilité absolue; elles sont soumises à différents mouvements: oscillations, libations, angulations de rotation. On distingue: le mouvement de lacet, ou d'oscillation autour d'un axe vertical, passant par le centre de gravité de la machine; le mouvement de galop ou d'oscillation autour d'un axe horizontal, transversal à l'axe de rotation; le mouvement de tangage, ou d'oscillation autour d'un axe longitudinal de la machine, ou à l'axe de la voie; le mouvement de tangage ou d'oscillation longitudinale d'avant en arrière. Les causes de ces mouvements, qui se combinent entre eux et avec les autres, sont: l'angle de la machine; les défauts d'entretien de la voie, ainsi qu'il euh de la locomotive; à l'inertie des pièces du mécanisme et aux pressions intérieures produites par la vapeur. On remédie en partie à ces inconvénients en munissant les roues motrices de contrepois en fonte qui annihilent l'effet des bielles et de la tige du piston.

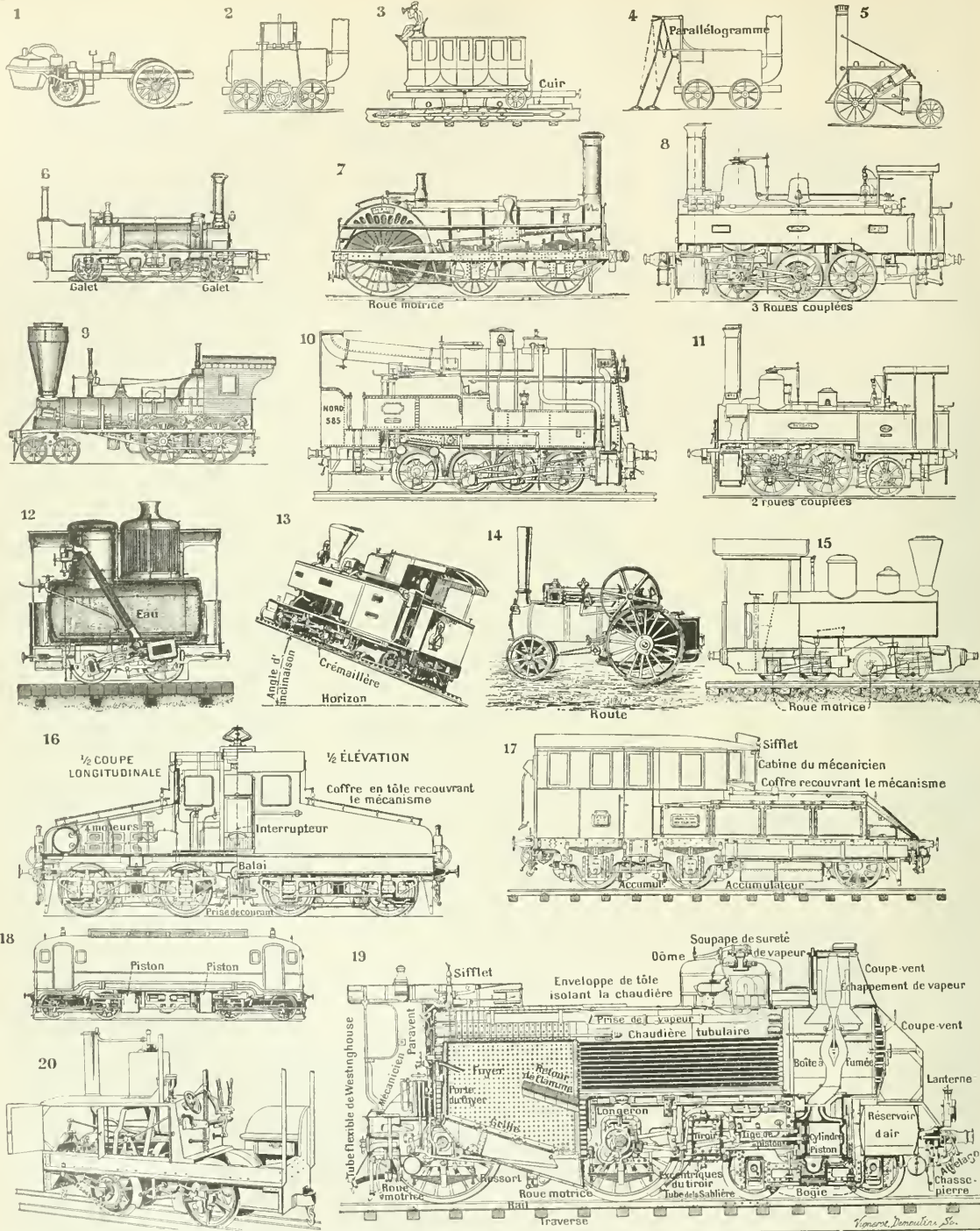
Le poids des locomotives varie avec la puissance de traction à produire et les accidents du profil en long de la voie. Ce poids varie de 15 à 100 tonnes.

Parmi tous les systèmes qui ont été créés pour l'application de la vapeur à la traction sur les voies ferrées, on distingue celles de Stephenson, de Sharp-Roberts, de Crampton, de Bury, de Baudouin, d'Engerth, de Polonceau, de Cockerill, de Gail, de Gouin, du Creusot, de Blixson et Larpent, de Mallet, de Galloway, de Galloway, de Meyer, de Kessler, de Tournasse, de Verpilloux, d'Arnoux, Compound, sans foyer, électriques, à pétrole, etc. Dans la pratique, les locomotives se distinguent suivant le ressort sur lequel on les emploie. On en a construit: l'on dit le ressort sur lequel on les emploie. On en a construit: l'on dit le ressort sur lequel on les emploie. On en a construit: l'on dit le ressort sur lequel on les emploie.

— Locomotive électrique. La plus ancienne locomotive électrique existante a été construite par les Américains en 1837 dans les ateliers d'Albany (État de New-York). On a construit depuis de nombreuses locomotives électriques de Siemens, Heilmann, etc. Enfin, les ingénieurs Marcel Deprez, Maurice Loblac et d'autres ont entrepris, en vue du Métropolitain de Paris, la construction d'une locomotive à laquelle l'énergie motrice est transmise à la machine qui usino actuellement au Nord, de l'Est, de P.-L.-M., etc., chaque compagnie ayant adopté son système spécial de machine.

— Locomotive à vapeur. La plus ancienne locomotive électrique existante a été construite par les Américains en 1837 dans les ateliers d'Albany (État de New-York). On a construit depuis de nombreuses locomotives électriques de Siemens, Heilmann, etc. Enfin, les ingénieurs Marcel Deprez, Maurice Loblac et d'autres ont entrepris, en vue du Métropolitain de Paris, la construction d'une locomotive à laquelle l'énergie motrice est transmise à la machine qui usino actuellement au Nord, de l'Est, de P.-L.-M., etc., chaque compagnie ayant adopté son système spécial de machine.

— Locomotives sans foyer. Ces machines sont une invention américaine, due au docteur Lamm, et perfectionnée par L. Franck. La chaudière est remplacée par un réservoir cylindrique en tôle, dans lequel on chauffe un certain nombre de matières non conductrices de la chaleur pour qu'il ne puisse se refroidir trop vite. Au départ, on remplit ce réservoir aux trois quarts d'eau surchauffée, et c'est cette eau qui fournit la vapeur nécessaire à la manœuvre des différents pécimens du mécanisme à vapeur. La température et la pression diminuent à mesure que le



LOCOMOTIVES : 1. Voiture de Cugnot. — 2. Machine de Blenkensop. — 3. Machine système atmosphérique. — 4. Machine de Brunton. — 5. La « fusée » de Stephenson. — 6. Machine à galets d'Arnoux. — 7. Machine Crampton (gr. vitesse). — 8. Machine Compound, système Mallet (six roues couplées). — 9. Machine mixte américaine. — 10. Machine à fortes rampes (dite « chameau-Nord »). — 11. Machine Compound à quatre roues couplées. — 12. Machine sans foyer de Francq. — 13. Machine à crémaillère. — 14. Machine routière. — 15. Machine Decauville à voie étroite (type Exposition). — 16. Machine électrique à prise de courant sur la voie (type Orléans). — 17. Machine électrique à batterie d'accumulateurs (type P.-L.-M.). — 18. Machine à air comprimé (type Ouest). — 19. Coupe longitudinale de la machine à grande vitesse n° 64 (P.-L.-M.). — 20. Machine à pétrole.

paroles de doute sur le justice de Dieu s'échappent des lèvres du patriarche et criellent d'invocés. Tout à coup, du milieu d'un trou de rochers, un vieux et d'écroulé : « Ou étais-tu quand (Énumération des œuvres du Créateur)... quand j'enformai la mer dans ses barrières et que je lui dis : « Tu vendras jusqu'ici, et tu n'iras pas plus loin. »

LOING, rivière de France, affluent gauche de la Seine. Le Loing naît au milieu des collines argilleuses de la Pur-saye, emplit l'étang de Courcy, qui sert de réservoir au canal de Briare, baigne Bléneau, Montargis, Moret, recourt l'Avron, l'Ouanne, le Lunain, l'Orvanne, etc., qui drainent avec lui la dépression marécageuse du Gâtinais, enfin se jette dans la Seine à Saint-Mammès. Cours, environ 60 kilom. Eaux abondantes, surtout en crues lentes et longues à la fin de l'automne. — Le canal du Loing, qui prend naissance à Buges, où il se raccorde avec les canaux d'Orléans et de Briare, accompagne la rivière jusqu'à son confluent avec la Seine (57 kilom.).

LOINTAIN, AINE (lin, tin, — du lat. pop. longianus, même sens) adj. Qui se trouve à une grande distance : *Pays, Peuple lointain.*

Par ext. Qui appartient, qui se rapporte à un temps éloigné : *Une époque lointaine. Des souvenirs lointains.* — Fig. Indirect, qui n'a qu'un rapport éloigné : *La cause lointaine d'un événement.*

D. — Lieu d'un grand désert : *Vois un clocher dans le lointain.* — Effet de paysage, produit par l'éloignement de certaines parties : *Le goût des points de vue et des lointains.* (J.-J. Rousseau).

— Temps éloigné : *Nous savons qu'il naitra, dans le lointain des âges, des dominauteurs durs, escortés de leurs vices.* A. DE VIGNY.

— Fig. Etat de ce qu'on n'a pas sous les yeux, de ce qu'on ne fréquente pas : *La cour paraît dans le lointain comme un faisceau de fleurs.* (M^{me} de Maintenon) — L'état d'un objet dont on prévoit le loin l'arrivée : *La mort ne se montre à nous que dans le lointain.*

— B.-arts. Fond de tableau ou de dessin figurant des objets très éloignés : *Les lointains vaporeux semblent accuser la présence de l'air.*

LOINTAINETÉ (té) a. f. Situation de ce qui est lointain : *Les montagnes paraissent bleues à cause de leur lointaineté.*

LOIR n. m. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des myoxides, dont les diverses variétés se ramènent à une seule espèce, le loir commun ou *myoxus glis*, habitant l'Europe méridionale, le midi de l'Asie, l'Australie, le Syn. de *Lepus*. Le loir volant, non vulgaire du polonois.

— Fam. Dormir comme un loir, Dormir longtemps et profondément, par allusion aux meurs du loir, qui dort durant tout l'hiver.

LOIR (verbe). Le loir est de petite taille ; par sa forme svelte, il rappelle un peu les écureuils et les murets. Son pelage est soyeux et d'un brun clair, sa queue est tout entière touffue, et présente une bande longitudinale blanchâtre à sa face inférieure.

Il habite les forêts de chênes et de hêtres, où il trouve facilement à se nourrir ; il vit dans les troncs d'arbres ou les crevasses des rochers. En automne, il amasse des noix et des glands, et alors un lit de mousse dans un trou, une crevasse, s'y couche enroulé pour y hiverner, souvent avec quelques compagnons. Son réveil de temps en temps en hiver pour grignoter ses provisions, et se servir de son lit d'hiver. Très jeune, le loir s'approprie facilement. Leur chair était très estimée des Romains, qui les engraisaient dans des vases spéciaux (*glivaria*).

LOIR, rivière du bassin de la Loire. Il a son cours dans quatre départements : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Sarthe, Maine-et-Loire. Ses principaux affluents sont : la Bièvre, la Veule, le Puy, la Marçonne, l'Anne, Pétoval, Meslay, Vendôme, Château-du-Loir, Lavardin, La Chartre, le Lude, Burtal, sont les villes principales qu'il arrose. 120 kilomètres sont classés comme navigables ; mais le Loir, étant pourvu de portes marinières et de rapides, est de fait impropre à la navigation. Il alimente de nombreuses usines et joint à la Sarthe et à la Mayenne pour former la Maine. Cours 312 kilomètres.

LOIR ou **LOYR** (Nicolas-Pierre), peintre français, né à Paris en 1621, mort en 1679. Il s'assimila le faire de Poussin, sans que sa personnalité s'en ressentit. Il fut admis à l'Académie de peinture en 1663, et exécuta une partie des peintures des Valerius. Ses principales œuvres sont : *Sainte Thérèse, Saint Paul devant le procureur, Sergius, Cléobis et Biton tirant le char de leur mère*, tableau de réception à l'Académie ; *la Peinture et la Sculpture découvertes par le Temps*, Loir a peint aussi des portraits et des gravés, tels que *Adrien, graveur et orfèvre français*, né à Paris en 1610, mort en 1713. Il apprit le dessin sous la direction de Nicolas, et fut admis à l'Académie en 1678. On cite de lui : *le Massacre des innocents et la Chute des anges*, d'après Le Brun ; *la Descente de croix*, la *Crucifixion* et *l'Adoration des mages*, d'après Jouvenot ; *Moïse sauré des eaux*, d'après Poussin, etc.

LOIRE, fleuve du centre et de l'ouest de la France, dont le cours traverse ou limite les départements de l'Ardoche, de la Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure ; au total, un parcours de 500 kilom., qui se divise en deux tronçons, le plus important des fleuves français.

La Loire prend sa source, par 1.408 mètres d'altitude, au pied du massif phénoditique du Gerbier de Jonc, sur le versant occidental des montagnes volcaniques du Vivarais. Elle s'écoule dans une vallée étroite, entre Paimboeuf et Saint-Nazaire, après avoir décrit un immense arc de cercle convexe vers le N.-N.-E. et dont le point le plus septentrional est marqué par la ville d'Orléans. Il est possible de distinguer, dans ce parcours total, au moins trois régions : 1° De sa source à son confluent avec l'Allier. — La



Loire, ici, est surtout un fleuve ou plutôt un torrent de montagne, particulièrement en ce qui concerne l'Ardoche, où de remarquables inégalités de pente, les gorges, peuplent le bassin au instant élargi du Velay, où elle arrose Lo Puy, se resserre de nouveau dans les défilés de Peyredreux, de Chamalières et de Saint-Victor pour entrer dans la large plaine du Forez, prolongée, après les vallées de Puy et du Perron, par la plaine de Roanne. Elle est, à cet endroit, à 225 mètres d'altitude seulement, et devient navigable. La pente, dès lors, diminue, la vallée s'élargit à l'O., mais toujours serrée de près à l'E. par les collines de Beaujeu, du Charolais, de Nivernais et du Morvan, qui l'envoient au fleuve par de courts torrents : le Furax, l'Arroux grossi de la Bourbince, et la Nièvre. C'est après avoir arrosé Digoin, au débouché du canal du centre, Decize, au débouché du canal du Nivernais, et Nevers, que la Loire, au lieu de s'élargir, reçoit son plus important tributaire, qui lui apporte les eaux de la Limagne et des monts Dôme, et double presque son volume.

2° Du bec d'Allier au confluent de la Maine. — C'est au bec d'Allier que la Loire commence à s'infléchir peu à peu vers le N.-O., au même temps que son aspect se modifie sensiblement dans sa vallée de gorge à faible pente, elle court au milieu des sables d'apport, où son lit reste instable, où son débit diminue peu à peu, après Gen et surtout Briare, par les infiltrations souterraines, qui disparaissent, mais seulement après Orléans, sous forme de ruisseaux (Loiret, etc.). C'est à ce point que le bras principal de la Loire, qui vient bientôt jalonner, après Beaugency, les côtes aux célèbres d'Amboise, de Blois, etc. En amont de Tours, le Loir, dont l'importance économique, eu égard à l'étendue de son bassin (121.022 kilom. carr.) et à la richesse des régions qu'elle traverse, pourrait être considérable, si l'utilisation du fleuve d'était pas rendue extrêmement difficile par le caractère de son régime et la nature presque constante de son lit. Le régime de la Loire est, en effet, irrégulier au premier chef, en raison de l'énorme proportion (15 p. 100) des terrains imperméables dans son bassin. Réduite, en effet, à un débit de 60 à 80 mètres cubes par seconde, elle rode, à la fin de l'automne, lors des premières fontes de neige, en avril, un volume d'eau égal à celui du Mississippi. Pour remédier aux terribles inondations du fleuve, il a fallu, presque d'un bout à l'autre du val, l'endigement de hautes levées ou « murées », que la Loire dépassa parfois au qu'elle rompa, et qui furent les désastres de 1846 et de 1858. Encore est-il heureux qu'il n'y ait que très exceptionnellement coïncidence exacte entre les crues de la Loire et celles de l'Allier et de ses affluents de gauche. D'autre part, l'accumulation, dans le cours du fleuve, de sables et de graviers, en masses mobiles qui remplissent son lit majoritairement large, et où le milieu desquels le courant se perd, rend extrêmement difficile, malgré tous les études et tous les essais tentés, la correction du cours du fleuve ; il s'en faut de beaucoup que la première fonte de neige, en avril, ait des effets de gonflement, puisse être de longtemps une réalité.

3° Dans la dernière partie de son cours. — La Loire reprend l'apparence d'une grande et ample rivière, mais encore encombrée de sables et de vase. Bordered d'usines entre Ancenis et le port de Nantes, elle devient accessible à la mer, reçoit l'Érdre, la Sèvre Nantaise et l'Acheu, et s'épanouit enfin en un large estuaire, malheureusement obstrué, entre Paimboeuf et Saint-Nazaire, par la barre des Charpentiers. Telle est la Loire, dont l'importance économique, eu égard à l'étendue de son bassin (121.022 kilom. carr.) et à la richesse des régions qu'elle traverse, pourrait être considérable, si l'utilisation du fleuve d'était pas rendue extrêmement difficile par le caractère de son régime et la nature presque constante de son lit. Le régime de la Loire est, en effet, irrégulier au premier chef, en raison de l'énorme proportion (15 p. 100) des terrains imperméables dans son bassin. Réduite, en effet, à un débit de 60 à 80 mètres cubes par seconde, elle rode, à la fin de l'automne, lors des premières fontes de neige, en avril, un volume d'eau égal à celui du Mississippi. Pour remédier aux terribles inondations du fleuve, il a fallu, presque d'un bout à l'autre du val, l'endigement de hautes levées ou « murées », que la Loire dépassa parfois au qu'elle rompa, et qui furent les désastres de 1846 et de 1858. Encore est-il heureux qu'il n'y ait que très exceptionnellement coïncidence exacte entre les crues de la Loire et celles de l'Allier et de ses affluents de gauche. D'autre part, l'accumulation, dans le cours du fleuve, de sables et de graviers, en masses mobiles qui remplissent son lit majoritairement large, et où le milieu desquels le courant se perd, rend extrêmement difficile, malgré tous les études et tous les essais tentés, la correction du cours du fleuve ; il s'en faut de beaucoup que la première fonte de neige, en avril, ait des effets de gonflement, puisse être de longtemps une réalité.

— **BLOIS** : Krantz, *Rapports à l'Assemblée nationale* (« Journal officiel », 1873) ; Louis Baron, *la Loire* ; Gallouédec, « Annales de géographie » (1897) ; J. Imbart de la Tour, *la Loire* (Nantes, 1898) ; collection du journal « la Loire navigable » (1896-1901).

LOIRE (CANAL LATÉRAL À LA), voie navigable du bassin de la Loire. Ce canal, construit de 1822 à 1856, fait

suite au canal de Roanne à Digoin et aboutit au canal de Briare après avoir parcouru 40 kilomètres. Il se relie par des embranchements avec le canal du Centre (à Digoin), le canal de Nivernais et la Loire (à Decize), la Loire à Nevers, Givry, Saint-Thibault ; il communique avec le canal de Berry à Marseille-lès-Aubigny. La pente est rachetée par quinzième usines. Le franchit l'Allier près de Gimouille et la Loire à Briare, sur de magnifiques ponts-aqueducs. Il se prête à un trafic considérable.

Loire (Armée de la). V. GUERRE franco-allemande, et CHANZY.

LOIRE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de l'ancien Forez, auquel ont été ajoutés des fragments du Lyonnais et du Beaujolais, et tirant son nom du fleuve qui le traverse. Il est limité par les départements voisins : le Rhône, l'Allier, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Ardèche, Rhône et Isère. Superficie : 4.798 kilom. carr.

Ce département comprend trois arrondissements (Saint-Etienne, c.-l. ; Montbrison, Roanne), 30 cant., 333 communes et 925.336 hab. Il fait partie du 13^e corps d'armée (Cherbourg-Ferrand) ; de la 1^{re} inspection des ponts et chaussées, de la 1^{re} conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Saint-Etienne. Il ressortit à l'Académie et à la cour d'appel de Lyon, et forme, avec le département du Rhône, le département de Lyon. Le département de la Loire est constitué par deux plaines étagées sur le cours de la Loire supérieure : la plaine du Forez, d'une altitude moyenne de 350 mètres, et la plaine de Roanne, toutes deux anciens lacs du régime tertiaire. Les montagnes principales sont : les monts de la Boiss-Noir, la montagne de la Madeleine à 10, le mont Plat, les monts du Lyonnais, les monts de Beaujeu à l'E., forment le cadre du département et possèdent quelques sommets élevés : Pierre-sur-Haute (1.640 m.), dans les monts du Forez ; le Puy de Montcelon (1.392 m.), dans les monts de Boiss-Noir ; etc. Les monts du Lyonnais sont traversés, de Firminy à Givors, par une puissante zone de terrain houiller.

Le département offre une grande variété de climats. Les températures et les précipitations atmosphériques se répartissent très irrégulièrement, les fâtes du Forez recevant deux fois moins d'eau que la plaine.

La Loire arrive dans le département, à 60 kilom. de sa source à vol d'oiseau. Elle se grossit de quelques ruisseaux comme le Forez ; le puy de Montcelon (1.392 m.), dans les monts de Boiss-Noir et le canal de Digoin. Le Rhône rejoint le département de la Loire le Gier et un certain nombre de petits torrents.

Ce département est un département en moyenne, en raison du développement excessif des jachères. Cependant, de belles prairies existent dans les plaines du Forez et de Roanne ; les céréales blé et seigle, la pomme de terre, sont cultivées un peu partout ; la chaîne du Forez, le Plat, sont couverts de nombreux forêts de châtaigniers, pins, sapins, hêtres et chênes, ou de vignobles qui fournissent quelques vins rouges (Chavanay, Lupé, Renaison, Saint-Michel, Saint-Pierre-de-Bois, Bouff), et blancs (la Chapelle, Chuyère).

Ce département est un des plus industriels de France, la présence de la houille (bassin houiller très étendu) ayant attiré nombre d'usines. Bien que ne produisant pas de minerai de fer, le département contient de nombreuses usines à fer, fonte, acier. Les autres productions minérales consistent en moellons, pavés, caux hydrauliques, argile à faïence et à poterie.

Ses eaux minérales sont un autre source de richesse. Les principales sont celles de Charlieu, Cordelle, Meylieu-Montiron, Monnet, Montbrison, Roanne, Saut-sous-Sautay, Saut-les-Bains, Saint-Galmier, Saint-Genest, Saint-Priest-la-Roche, Saint-Romain-le-Puy. Elles fournissent surtout des eaux de table.

Les industries du département de la Loire sont variées : établissements métallurgiques (manufacture d'armes de Saint-Genest, quincailles, verrière, etc.), L'industrie textile a acquis un grand développement. Saint-Chamond, Saint-Etienne fabriquent la soierie, le ruban, le lacet, mais l'on compte de nombreuses filatures, tissages de soie et de coton, fabriques de peluches, de velours, de broderie, des chapelleries, des tanneries.



LOIRE (BRIGANDES DE LA). HIST. V. BRIGANDES de la Loire.

LOIRE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), formé de l'ancien Velay, de quelques parties de l'Arvergne, du Forez, du Vivarais, du Gévaudan, et tirant son nom du fleuve qui le traverse du S. au N. Il est limité par les départements du Puy-de-Dôme, Loire, Cantal, Lozère et Ardèche. Superficie : 5.000 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrondissements (*Le Puy*, ch.-l.; Brioude et Yssingaux), 28 cant., 265 comm.; 216.660 hab. Il fait partie du 13^e corps d'armée (Clermont-Ferrand), de la 11^e inspection des ponts et chaussées, de la 28^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Clermont-Ferrand. Il ressortit à la cour d'appel de Riom, à l'Académie de Clermont, et forme le diocèse du Puy, suffragant de Bourges.

Le relief de la Haute-Loire est très accidenté. A l'E. de Loire, les monts du Mézenc (1.761 m.) et du Marçais (1.428 m.), les Boutières; entre la Loire et l'Allier, les monts du Velay, avec le mont Tartas (1.318 m.), le mont Burel (1.227 m.); à l'O. de l'Allier, les monts de la Margeride, avec la Croix de la Gourdelle (1.377 m.), le mont Chauvaunant (1.480 m.) etc. La forme dominante est celle de plateaux, au milieu desquels surgissent, brusquement et sans ordre, des sommets dénudés, dont la hauteur absolue est assez grande; mais la hauteur relative au dessus du plateau est faible (200 à 400 m.). Cette configuration est surtout sensible dans la partie orientale du département, sorte d'imposant plan incliné, qui s'élève insensiblement en grandes croupes déseignées, herbueses et sans arbres jusqu'au Mézenc. Du côté de l'Ardèche, le contraste est saisissant: le pays, plus moyennement, s'allonge bruyamment et est coupé en tous sens de gorges encaissées; à l'aplomb des sommets sont dus à des accidents volcaniques (grands massifs de phonolithes); assez rares sont ceux qui ont conservé la forme de cratère (montagne d'Allègre, hauteur au est éteint le beau lac du Bonchet). Belles coulées de basaltes (gorges de l'Allier, gorges d'Espaly). Les terrains volcaniques reposent sur un soulèvement de granit, qui apparaît bien à découvert dans la Margeride.

Entre les plateaux et les montagnes, la Loire et l'Allier s'écoulent en gorges de sauvages vallées glaciaires; souvent par endroits pour former les bassins du Puy et de l'Enlhalvès, la plaine de Brioude. La Loire reçoit l'Ouzize, la Gagne d'Ancoine, la Dorle, le Dolzeon, la Semène, le Lignon Vellave, etc. L'Allier reçoit le Chapeauroux, la Seigne, la Sionio, la Grèce, la Semour. Aucune de ces rivières n'est navigable.

Le climat des plateaux de la Haute-Loire, est en général, très rude. En hiver, d'énormes couches de neige s'y accumulent, formant ce qu'on appelle dans le pays des « couches » et arrêtant, dans certains endroits, toutes communications.

Au point de vue agricole, le département est assez pauvre. Peu de blé; surtout de l'avoine, de l'orge, des pommes de terre. La grosse richesse du pays est l'élevage; race de chèvres et de cochons, de vaches; moutons, porcs, belle race bovine du Mézenc. Petites exploitations de houille. Carrières de pierre de taille. Sources minérales. La principale industrie, quelque peu déclinée, est celle de la dentelle à la main, qui occupe la plus grande partie de la population féminine.

LOIRE, comm. du Rhône, arrond. et à 2 kilom. de Lyon, sur la rive droite du Rhône, au face de l'île Blanche, 1.135 hab. Commerce de fromages; fabrique de galoches.

LOIRÉ, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 12 kilom. de Segré, sur l'Argos, sous-affluent de l'Oudon; 1.533 hab. Ruines du manoir de Rochel-Tré; ancien château du Gué. Château moderne du rivièr d'Orvaux.

LOIRE-INFÉRIEURE (DÉPARTEMENT DE LA), formé de la partie méridionale de la Bretagne, d'une partie de l'Anjou et du pays de Retz, tirant son nom de la Loire, qui le traverse de l'E. à l'O. Il est borné à l'O. par l'Océan Atlantique, et, du côté du continent, par les départements du Morbihan, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Maine-et-Loire et Vendée. Superficie : 6.979 kilom. carr.

Ce département comprend 5 arrondissements (*Nantes*, ch.-l.; Ancenis, Clisson, Pornic, Saint-Nazaire), 45 cant., 217 comm., et 646.172 hab. Il fait partie du 11^e corps d'armée, de la 12^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel et à l'Académie de Rennes, un diocèse de Nantes.

Au nord du département s'étendent de vastes plateaux ondulés convertis, à l'altitude de 50 mètres, par des forêts. Parallèlement à la Loire, de Nantes à Pont-Château, des collines de 60 à 80 mètres de hauteur forment le « pays enroulé » du *Sillon de Bretagne*. A l'est du pays de Retz, dans une dépression longue de 9 kilom., large de 7, s'étend le lac de Grand-Lieu, qui reçoit la Boulogne et l'Ognon et se déverse dans la Loire par l'Achéran.

Le sol de la Loire-Inférieure est formé par des roches de l'époque primitive et primaire, recouvertes partiellement de terrains plus récents (éocène, miocène, pliocène). Les alluvions de la vallée de la Loire constituent une région à part.

Les principaux rivières sont: la Loire, qui se jette dans l'Océan entre Paimboeuf et Saint-Nazaire, après avoir reçu l'Èvre; l'Èrdre, navigable jusqu'à Retz (28 kilom.) et empruntée jusqu'à Quimper par le canal de Nantes à Brest; la Sèvre Nantaise, navigable sur 22 kilom., et l'Achéran, un fleuve navigable sur 10 kilom. de Grand-Lieu. Il est presque en entier situé au-dessous de 50 mètres d'altitude. Le point culminant, la colline de la Breteche (115 m.), est à 10 kilom. au N. de Clâteauroux.

Le climat est doux et égal. La moyenne de la température annuelle est de 12°. La chute moyennée annuelle en pluie atteint 65 centimètres. L'agriculture et surtout l'élevage sont les principales richesses du département. L'agriculture a réalisé des progrès considérables, grâce à l'amélioration des méthodes de culture et à l'amendement. Les vignes occupent l'arrondissement d'Ancenis et toute la partie du département qui s'étend au S. de la Loire. La région située au N. de la Loire et comprenant les arrondissements de Clâteauroux et de Saint-Nazaire est surtout riche en céréales et en pommes. Entre ces deux groupes, caractérisés, l'un par la culture du vigne, l'autre par celle des pommes et des céréales, s'étend le *Val*, où les cultures maraichères, les plantations d'arbres fruitiers et d'osiers, la récolte des foins, l'élevage, rémènerent





largement les efforts des cultivateurs. Les vins, les céréales, les légumes, les fruits sont l'objet d'un commerce actif, qui fournit beaucoup à l'exportation.

Les industries sont représentées par les minoteries, brasseries, distilleries, et par d'importantes fabriques de conserves; tanneries, boiteries, laiteries, fromageries.

La pêche constitue l'une des plus grandes ressources de cette région, ainsi que l'exploitation des salines du Poullignan, du Gâtinais, du Croisic, du Bourgois.

Les usines de toutes sortes abondent dans la vallée de la Loire : Triguac (blais fourneau); Saint-Nazaire (constructions navales, ateliers de la Compagnie générale transatlantique, industries diverses); Guéron (fonderie de plomb et de cuivre); Indret (ateliers nationaux pour la construction de machines marines); Basse-Indre (forge et aciérie); Nantes Chantenay, enfin, qui est devenue, depuis la création du canal maritime de La Martinière au Carquet, un grand atelier de transformations.

— Binanon. — Louis et Ed. Bureau, Notice sur la géologie de la Loire-Inférieure; Louis Lafitte, Carte industrielle de la Loire-Inférieure; le Groupe industriel de Nantes-Chantenay et de la basse Loire (enquêtes de la Société de la Loire navigable) 1900-1901.

Comme tous les départements traversés par la Loire moyenne, le département du Loiret est surtout agricole. Les canaux du Loing et de Briare, y offrent d'excellentes conditions de navigabilité, mais l'influence bienfaisante des voies navigables se limite à la lisière orientale du département. Le mauvais état de la Loire et du canal d'Orléans, la solution de continuité qui existe entre l'embranchement de ce canal à Combleux et Orléans, empêchent encore le commerce et l'industrie de prendre leur essor.

L'agriculture, qui alimente un commerce intense de bois et de céréales, entretient, en outre, les minoteries des environs d'Orléans, de Beaugency, Meung, Pntay, la raluerie de Pithiviers-le-Viel, les scieries de Jargeau, Saint-Porvay-Epreux, les fabriques de conserves alimentaires et les vinaigrieres d'Orléans.

Les industries sont représentées par la fabrique de boutons et les usines de chaux de Briare, la falencerie de Gien, les bruyèreries de La Ferté-Saint-Aubin, les fonderies de Châteauneuf-sur-Loire, la fabrique d'épingles à chevenx d'Orléans et de nombreuses carrières; les taneries de Meung et d'Orléans, les fabriques de couvertures d'Orléans, qui comptent parmi les plus importantes de France. Les fabriques de superphosphates, une distillerie de prou-dron, une fabrique de caoutchouc s'ajoutent à des ateliers

de constructions mécaniques et de menuiserie, qui font de Montarcis un centre industriel des plus actifs. Puisseux, à l'E. de Pithiviers, possède plusieurs fabriques d'engrais chimiques. Des fabriques de savon, de cires, de pain d'épices, une fabrique de chocolat et une distillerie complètent l'ensemble si varié des usines orléanaises.

— Bibliog. : Louis Lafitte, Carte industrielle du département du Loiret; Enquête économique du département du Loiret (enquêtes de la Société de la Loire navigable).

LOIR-ET-CHER (DÉPARTEMENT DE), formé de parties de la Touraine et de l'Orléans. Il est limité au nord par ses principaux cours d'eau : le Loir et le Cher. Il est limité par les départements d'Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Indre, Indre-et-Loire et Sarthe. Superficie : 6.781 kilom. carr.

Ce département comprend 3 arrondissements (Blois, ch.-l.; Romorantin et Vendôme, ch.-l. cant. 207 comm.), et 373.152 hab. Il fait partie de 57 corps d'armée, de la 11^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de l'Orléans. Il ressortit à la cour d'appel d'Orléans, à l'Académie de Paris et au diocèse de Orléans.

Le Loir-et-Cher appartient aux formations secondaires et tertiaires du bassin parisien. Les vallées du Cher, de la Loire, du Loir, le découpent en trois régions naturelles bien distinctes. La région nord-ouest, limitée au S. par le Loir, se rattache au Perche. Elle possède le relief le plus élevé du département (256 m. à la butte de Cormont). Le plateau entre le Loir et la Loire appartient à la Beauce. Dans l'angle formé par les vallées de la Loire et du Cher, apparaît la Solonge. Entre ces trois régions, les vallées de la Loire et du Loir et du Cher sont d'autres « pays », qui enrichissent l'élevage et la culture de la vigne. La Loire traverse le département de l'E. à l'O. Elle reçoit : à droite, la Tronne, la Cisse; à gauche, l'Arroux, le Cosson, le Beuvron, qui, tous, longent le fleuve sur plusieurs kilomètres avant de venir à lui. Le Loir ne reçoit dans le département qu'un seul affluent important, la Braye. Le Cher est classé comme navigable quand il entre dans le département, mais la section canalisée finit à Noyers.

Le climat de Loir-et-Cher est, en général, doux et tempéré. La Beauce est sèche, la Solonge humide; le Percho tient le milieu entre l'une et l'autre. Ce département est surtout agricole. Le commerce des vins, des céréales et des farines, est particulièrement important.

Les vignobles de Loir et Cher sont répartis en quatre groupes : Bloisais, Solonge, Vendômeis et ceux du Cher; les premiers occupent la rive droite de la Loire, de Blois à Onzain, et produisent des vins assez estimés que l'on désigne aussi sous le nom générique de « vins de la côte des Grouets ». Les produits les plus ordinaires de cette région et de la Solonge servent à faire des vinaigres. Le Vendômeis donne surtout des vins blancs, analogues à ceux de Vouvray. Quant aux vignobles des coteaux du Cher (v. CHER [coteaux du]), ils fournissent des vins assez colorés, de bon goût, et doués d'un certain mordant qui les fait rechercher pour des cognacs.

Les industries du régime végétal sont représentées par des minoteries (Blois, Vineuil, Suèvres, etc.) et des scieries nombreuses, par deux distilleries (Pontlevoy), quelques vinaigrieres (Blois), une fabrique de biscuits (Blois), une fabrique de conserves alimentaires (Romorantin); enfin, par les importantes papeteries de Vendôme, de Fréteval, par la fabrique de papier d'emballage et l'usine d'agglomérés de Salbris.

Le son-sol donne surtout de la pierre de taille tendre et de l'argile pour briques et tuiles. L'arrondissement de Romorantin possède de nombreuses tuileries et briqueteries. Blois a la spécialité de briques pour parement et des poteries artistiques; Mer donne des grès flammés, Fréteval possède une verrerie. L'industrie métallurgique est concentrée à Fréteval et à Vendôme.

Les industries dérivées du régime animal sont nombreuses et importantes : les taneries de Vendôme et de

LOIRET (DÉPARTEMENT DE), formé d'une partie des anciennes provinces de l'Orléanais et du Berry, et tirant son nom du petit affluent qui reçoit la Loire en aval d'Orléans. Il est borné par les départements d'Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Yonne, Nièvre, Cher et Loir-et-Cher. Superficie : 6.771 kilom. carr.

Ce département comprend 4 arrondissements (Orléans, ch.-l.; Gien, Montargis, Pithiviers : 31 cant., 349 comm., et 319.019 hab.). Le département est divisé en quatre cantons, de la 11^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Paris. Il ressortit à la cour d'appel et au diocèse d'Orléans, à l'Académie de Paris.

Le département du Loiret appartient à la région géologique du bassin de Paris, et ne comprend que des terrains sédimentaires. Quatre régions naturelles : la Beauce, le Gâtinais, la Paisaye, la Solonge, auxquelles nous cinguions, le Val de Loire, sert de trait d'union, se partagent son territoire. La Beauce, terre classique du froment et des céréales, « grenier de la France », occupe à elle seule plus du quart du département. Le pays entre Beauce et Val est recouvert en majeure partie par la forêt d'Orléans, la plus grande et l'une des plus giboyeuses de France. A l'E. le Gâtinais, connu, par ses étangs et ses ruisseaux nombreux au fond des vallées basses, avec les plateaux secs de la Beauce. Le Loing traverse le pays du S. au N. Le safran et le miel sont les produits caractéristiques du Gâtinais.

Au Sud-Est, la Paisaye du Loiret, marécageuse, constitue dans le département une région de faible étendue.

Au S. d'Orléans, s'étend la Solonge, que le Beuvron, le Cosson, la Saillière, tous trois coulant de l'E. à l'O., divisent en quatre tronçons. Cet « pays sable et d'argile, un milieu d'une mer ou d'un lac de calcaire » s'est considérablement amélioré par le creusement de fossés d'assainissement, le mariage et le chaulage des terres, la plantation des pins, etc. Entre ces régions de caractères si divers s'étend, à part le Gâtinais et surtout de Saillière, le Val de Loire, où la lave bienfaisante déposée par les crues fait la prospérité des vergers, vignobles (Orléans, Meung, Beaugency), cultures maraichères et pépinières.

Le climat du Loiret est en général, doux et tempéré.





Mondoubleau, les fabriques de couvertures et de draps, de fanelles de Romorantin, de Lauthenay, etc. A la catégorie des industries diverses appartient la chocolaterie de Blois. — **BINDOIER** : Ardom-Damazet, voyageur en France; Laflotte, *Etude économique du département de Loir-et-Cher* (Études de la société « la Loire navigable »).

LOIRON, ch.-l. de cant. de la Mayenne, arrond. et à 13 kilom. de Laval, au-dessus de la source du Loiron, affluent gauche de l'Andou; 1,036 hab. — Le canton a 16 comm. et 13,053 hab.

LOIROT (ro — dimin. de loir) n. m. Nom vulgaire du lérof (*elmyns nitidula*), dans quelques contrées de la France.

LOISEAU-ROUSSEAU (Paul-Louis-Emile), sculpteur français, né à Paris en 1861. Élève de Th. Barrau, il s'est fait remarquer par le caractère de sobriété de ses compositions, exposées au Salon depuis 1884. On cite de lui : *Le Roi Lear*, groupe plâtre (1891); *Musicien nègre* (1893); *Andromède* (1894); une *Victime de Cléopâtre*, esquisse empoussée, statue marbre d'un modèle puissant (1895); *Le Supplément de la croix*, statue marbre et bronze (1898); *Le Fronton de la préfecture de la Loire*, le fronton de l'hôtel des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, représentant *la Cuisse des dépôts et consignations entourée de l'Ordre et de la Confiance*.

LOISEL (Antoine), juriconsulte, magistrat et écrivain français, né à Beauvais en 1536, mort à Paris en 1647. Élève de Ramus au collège de Presles (Paris), il s'était d'abord avocat puis substitut du procureur général au Parlement de Paris, il abandonna cette situation pour devenir conseil de Monsieur, duc d'Alençon, de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou. En 1531, il alla en Guyenne comme avocat du roi à la chambre de justice que Henri II avait créée pour les protestants. Il fut ensuite chargé par Henri IV de la réorganisation du parlement à Tours, de concert avec Pierre Pithou. Outre des poésies latines (1610), Loisel a laissé un ouvrage historique important : *Annales du pays de Guyenne* (1617). Parmi ses ouvrages de droit, il faut surtout mentionner ses *Institutes coutumières*, souvent rééditées et notamment en 1846 par Dupin et Laboulaye.

LOISELÉUR (Jean-Anguste-Jules), littérateur français, né et mort à Orléans (1846-1900). Ombre notaire, il devint bibliothécaire de sa ville natale. On trouve un comédie intitulée *Léonore romanes* (1877). La classification des plantes spontanées de France. Citons de lui : *Flora gallica* (1806-1807), et surtout sa belle *Flora générale de la France* (1826), restée malheureusement inachevée.

LOISELÉUR-DESLONGCHAMPS (Anguste-Louis-Armand), orientaliste français, fils du précédent, né et mort à Paris (1805-1810). Il devint, en 1832, employé au département des manuscrits à l'École des langues orientales. Citons de lui : *Manava Dharma Sastra* ou *Recueil des*

lois de Manou, traduit du sanscrit (1832-1833); *Essai historique sur les coutumes orientales et sur les Mille et une Nuits* (1838); une édition de *Mille et une Nuits*, traduite par Galland (1838); *Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe* (1838); etc.

LOISELÉURIE (n. f. Section du genre azalée. (On trouve en France, la *Loiseléurie procumbens* dans les Alpes et les Pyrénées).

LOISLIEUEN, (*à la loi, en, in, èn*), adj. qui appartient au juriconsulte Loisel. — *Les lois loislieuennes*. Nom donné parfois aux *Institutes coutumières* de Loisel.

LOISIBLE (lat. *loisior* adj. Facultatif, permis; il ne nous est pas toujours loisible de refuser ou d'accepter. — *SYN.* Licite, permis.

LOISIBLEMENT adv. D'une manière loisible; sans s'écarter de ce qui est permis. (Vieux.)

LOISIR (de l'aac. verbe *loisir*; du lat. *licere*, être permis n. m. Libre disposition de son temps :
 ... Je ne trouve point de fatigue si rude
 Que l'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude.
 BOUVER.

— Temps dont on dispose pour faire quelque chose : *Sans avoir eu le loisir d'établir solidement ses affaires.* (Boss.) || Temps disponible en dehors des occupations ordinaires; *Des gens qui ne savent pas occuper ni voter le loisir ni le temps de nos affaires.* (La Bruy.) || Par ext. Distractions, occupations auxquelles on se livre de son plein gré, pendant le temps qui n'est pas pris par le travail ordinaire; *La littérature est le plus beau des Loisirs, mais le plus détestable des métiers.* (M. de Maré.)

— Loc. adv. : *Être de loisir*, Avoir du temps dont on peut disposer à son gré. || *Homme de loisir*, Homme qui a du loisir. || *Avoir beaucoup de loisir*, du loisir de reste. Se dit d'une personne qui s'occupe d'une chose ou elle ne devrait trouver aucun intérêt. || *Fam.* *N'avoir pas le loisir de respirer, de se mouvoir, etc.* Être excessivement occupé. — Loc. adv. : *Aloisir*, A son loisir, A son aise, sans hâte, sans se presser, longuement, longtemps.

SYN. DÉSOCUPATION, etc. V. DÉSOCUPATION.

LOISON (Pierre), sculpteur français, né à Mer (Loir-et-Cher) en 1821, mort à Cannes en 1880. Élève de David d'Angers, il prit part aux Salons de 1845 à 1883. On cite de lui : *Jésus parmi les docteurs*, bas-relief; une *Psyché*, les bustes d'*Andriane*, de *Saint-Euzaire* de *Lamoranière*; deux statues, *Héro et le Priantemps*, qui lui valurent une médaille; *Épiphane et Sapia*, statues d'un modèle puissant. Citons encore : *Pandore*, pour le ministère d'État; *Jeune fille portant un enfant*; *l'Enfant dans une coquille*; *Venus et la Navigation*, au palais des Tuileries; *Nausicaa lançant une dernière fois la balla*; le buste de *Bruny* (à Vassant); *Psyché*, statue à l'hôtel de ville de Paris; les statues de *Saint Jean Chrysostome*, de *Saint Basile* et de *Saint Augustin*, à la tour Saint-Jacques-la-Boncherie, et deux frontons : *le Génie des beaux-arts* (palais de Compègne); etc.

LOISY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 90 kilom. de Louhans, près de la Seille; 1,023 hab. Église du xiv^e siècle; château du xviii^e.

LOITZ, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Stralsund], sur la Peene; tribunaire du Kieiten-Haff; 3,896 hab. Verrerie; tanneries.

LOIVRE, comm. de la Marne, arrond. et à 12 kilom. de Reims, à la source du ru des Fontaines, affluent gauche de l'Aisne; 1,466 hab. Ch. de f. Est. Craie; succrierie; verrerie à bouteilles, aux Fontaines. Port sur le canal de l'Aisne à la Marne. Dans l'église, statue en bois de Notre-Dame-de-Liesse, très vénérée.

LOIX, comm. de la Charente-Inférieure, arrond. et à 30 kilom. de La Rochelle, sur une presqu'île du littoral nord de l'île de Ré, 920 hab. Petit port. Marais salants; parcs d'huîtres. Distilleries.

LOIZEROLLES (Jean-Simon Avin de), né à Paris en 1732, décapité à Paris en 1794. Il était premier président du bailliage de l'arsenal et fut arrêté, avec son fils, pendant la Terreur. On a raconté qu'en entrant dans la prison pour chercher les accusés, l'huissier de service appela les enfants de Loizerolles fils. Sans hésiter, son père se présenta à sa place. A l'audience, on crut à une erreur de nom et d'âge, et on inscrivit le nom et âge du père : « l'heroïque sacrifice était consommé ». Les faits se étient purs et loix n'avait rien de cet caractère. Donna lieu à l'erreur citée plus haut. — Son fils, FRANÇOIS-SIMON, né à Paris en 1772, mort en 1845, raconta au procès de Fouquier la tragique histoire de son père; Fouquier se disculpa, néanmoins. En 1795, un décret lui rendit ses biens confisqués. Il put, dès lors, se consacrer à la littérature. Il chanta, dans quelques poèmes sans valeur, l'Empire, puis la Restauration.

LOIZILLON (Julien-Léon), général, né à Paris en 1829, mort à Dammarie, près Melan, en 1896. Élève de Saint-Cyr, il entra dans la cavalerie, prit part à la guerre de Crimée. A la guerre de 1870 en province, devint colonel en 1871. Général de brigade en 1879, puis en 1880, commandant en chef du 1^{er} corps d'armée, directeur des grandes manœuvres de cavalerie, et fut ministre de la guerre, du 11 janvier au 3 décembre 1893.

LOJA ou **LOXA**, ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Grenade]), près de la rive gauche du Jénil; 18,000 hab. Fabricas de draps, de chocolat, de poteries; papeteries. Aux environs, grottes profondes, tremblin et magnifique cascade formée par un de ses affluents.

LOJA ou **LOXA**, ville de la république de l'Équateur, ch.-l. de la province du même nom; 10,000 hab. Elle s'est amoindrie depuis la destruction des arbres à quina, qui étaient très nombreux dans ses environs. — La province de *Loja* a 9,600 kilom. carr. et 46,000 hab.

LOJKI n. m. Instrument de cuivre garni de grelots et de clochettes, qui sert à marquer le rythme. — *Le Lojki* est encore employé dans la musique militaire russe.

LOK n. m. Orthographe penustée du mot LOCHI.

LOKAËTINE n. f. Chim. V. LOKAËNE.

LOKAINÉ n. f. Glucoside colorant du kaô, dédoublé par les acides en glucosé et *lokaine*. CH⁺ fluosés peu solubles dans l'eau, solubles dans les alcools en violet.

LO-KAO n. m. Matière colorante verte, extraite de l'écorce de quelques nerpruns de Chine. C'est une liqueur calcaree en petites lames irrégulières blanches, à reflets violacés ou verdâtres, servant jadis à teindre la laine et la soie ou vert brillant.) *Syn.* de *VERT DE CHINE*.

LOKE, le génie du mal, l'Ahirman du Nord. (On le compte parmi les aces, quoiqu'il soit de la race des Géants.)

LOKEREN, ville de Belgique (prov. de la Flandre Orient.), arrond. admn. de Saint-Nicolas, arrond. judic. de Termonde, sur la Durme; 21,073 hab. Fabricas de tissus de coton et de laine, toiles. Église de saint Laurent (xviii^e s.).

LOKKO, petit pays de l'Afrique occidentale (colonie anglaise de Sierra-Léone), entre la grande Scarcies au N. et la petite Scarcies au S. Il est très fertile, et possède de grandes forêts. Centre principal *Port-Lokko*.

LOKMAN ou **LOCKMAN**, surnommé le Sage, souverain légendaire de l'Arabie préislamique, auteur supposé d'un petit recueil de fables. *Ibn-Kualoun* et *Tabari* rapportent qu'il devint roi des Adites, que Dieu lui accorda une vie éternelle à celle de sept vautours, ce qui explique pourquoi les Arabes lui ont donné le nom de *Zouf-Vautour*, l'homme aux vautours. On lui attribue la construction de la fameuse digue de Mareb, qui empêcha le pays de l'Yémen d'être dévasté par les inondations. Lokman geignait pendant mille années, et fut pour successeur son fils Lokman. Le Lokman des fables n'est sans doute qu'une réplique du prophète biblique Balaam; l'hébreu *bala* et l'arabe *lokman* signifient tous les deux « dériver ». De plus, certains commentateurs arabes considèrent Lokman comme étant le même personnage que le tuteur de Job; ou Baura est vraisemblablement le même que le Bear de la Bible.

Lokman (FABLES DE). Les quarante et une fables attribuées à Lokman (v. l'art. précédent) ne sont guère que des versions des fables de Syntypart et d'Ésope. On est généralement d'accord, au sujet de ces fables, sur leur caractère chrétien. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun auteur musulman ne les cite et que leur style rappelle assez la façon d'écrire négligée des chrétiens de Syrie. Une des meilleures éditions est celle de Charbonneau.

LOKO, ville de l'Afrique occidentale (Nigeria septentrionale anglaise), sur la rive droite de la Bénoué. Elle fut une partie de la colonie anglaise du Niger.

LOKODIA ou **LOKOYA**, ville de l'Afrique occidentale, capitale de la Nigeria anglaise, sur la rive droite du Niger, en face du continent de la Bénoué; plus de 50,000 hab. Pays riche, mais insalubre.

LOKRIS, Gêogr. V. LOCRIE.

LOKSTEDT, bourg d'Allemagne (Prusse [présid. de Slesvig]; 2,678 hab. Le *Hotelleder Lager* est un lieu de distraction pour les habitants du Hambourg et d'Altona.

LOLA MONTES (Maria-Dolores PONBIS y MONTES, dite), aventurière, née à Lima, en Espagne, en 1821, morte à New-York en 1861. Elle épousa, en 1837, un officier de l'armée des Indes, nommé James, qui l'emmena



Lojki.

soie. Entourée de murs et dominée par un vieux château, elle fut prise par les Français en 1509 et en 1706. Au mois de juillet 1796, victoire de Bonaparte sur une division autrichienne du Bavaltsch, ce corps d'armée du Wurms, qui s'élevait à 40,000 hommes, fut détruit.

LONCHEE (*chê*) ou **LONCHAEA** (*ch-à*) n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, de la famille des muscides à alapteres. Les larves de *Lonchea nigromona* se trouvent sur les cadavres desséchés.

LONCHÈRE (*lér*) ou **LONCHÈRES** (*ké-rés*) n. m. Mann. Genre de mammifères rongeurs, de la famille des octodontidés ou muriniformes.

— **ESPEC.** Le *Lonchère* est convert de piquants plats, allongés et présentant un sillon longitudinal. Ses pattes, courtes et fortes, sont terminées par cinq doigts; la queue, de la longueur du corps, est couverte d'écaillés, de poils ou nœuds. Il habite la Guyane et le Para.



Lonchère.

LONCHITIS (*ki-riss*) — du gr. *lonkhitis*, en forme de lance) n. f. Astron. anc. Comète présentant l'aspect d'une lance.

— **ESPEC.** Genre de fougères, de la tribu des polypodiées, comprenant des espèces qui croissent dans les régions tropicales. On dit aussi **LONCHITE**.

LONCHOCARPE (*ko*) n. m. Genre de légumineuses papilionacées, comprenant des arbres ou des arbustes de l'Amérique tropicale, caractérisés par leurs fleurs, dont les ailes sont adhérentes vers le milieu de la corolle.

LONCHOLONGUE (*ko*) n. m. Genre de chiropètres, de la famille des phyllostomides, habitant la Guyane et le Brésil.

LONCHOPHORE (*ko*) n. m. Genre de rongeurs, famille des octodontidés, fossiles dans le pléistocène bressien.

LONCHOPHORE (*ko*) ou **LONCHOPHOKUS** (*ko, russ*) n. m. Nom donné aux larves de porcellanes, crustacés décapodes brachyères, remarquables par la longueur exagérée de leur aiguillon frontal et des deux aiguillons dorsaux postérieurs.

LONCHOPHYLLE (*ko*) — du gr. *lonkhê*, lance, et *phylon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont lancéolées.

LONCHOPTERÈ (*ko*) ou **LONCHOPTERA** (*ko-ptêr*) n. f. Genre d'insectes brachycères, type de la famille des *lonchophtéridés*, voisins des bombycides. (Ce genre comprend seize espèces appartenant, dont la *lonchophtère triste* et la *lonchophtère jaune*.)

LONCHOPTÉRÉIDÉS (*ko*) n. m. pl. Famille d'insectes brachycères, dont le genre *lonchophtère* est le type. — Un **LONCHOPTÉROÏDE**.

LONCHOPTERIS (*ko-ptê-riss*) n. m. Genre de fougères fossiles, à pinnales lancéolées, caractérisé par une nervation en forme de réseau et assez fréquent dans le terrain houiller moyen.

LONCHORHINIA (*ko*) n. m. Genre de chiropètres, de la famille des phyllostomides, et dont une espèce habite les Antilles et la Nouvelle-Grenade.

LONCHOSTOME (*ko-stom*) n. m. Genre de saxifragacées, comprenant des arbrisseaux originaires du Cap.

LONCHURE (*kur*) n. m. Genre de poissons canthoptères, famille des acidiés, voisin des ombriens et comptant deux espèces.

LONDA, comm. d'Italie (Toscane (prov. de Florence), sur le Sieve, affluent de l'Arno; 2,593 hab.

LONDE (LA), comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Rouen, entre les forêts de la *Londe* et d'Elbeuf; 1,282 hab. Ch. de f. Ouest. Église du XI^e siècle.

LONDE (Charles), médecin français, né à Caen en 1795, mort à Paris en 1833. D'importantes travaux sur l'hygiène lui ouvrirent les portes de l'Académie de médecine en 1825. Il fut nommé, en 1831, président de la commission envoyée en Pologne pour étudier le choléra, et, en 1832, médecin de l'hôpital de la réserve. Citons de lui: *Traité de gymnastique médicale*, 1831; *Yogencez éléments d'hygiène* (1831); *Sur l'urémie et ses différentes variétés* (1833).

LONDEAU (*do*) n. m. Sorte de toile de Bretagne.

LONDERIERA, LONDERIETTE (*lér*), refrain qui revient fréquemment dans les chansons populaires.

— n. f. Pop. Luronae, jeune femme égrillard, de mœurs peu sévères: *LE LONDERIETTE*.

LONDERZELLE, comm. de Belgique (prov. de Brabant), arrond. de Malines, de Bruxelles; 4,332 hab. Fabrique d'huiles distillatoires.

LONDINIEN, ENNE (*ni-in, en*) Géogr. Syn. de LONDRES, ENNE. (Pen usité.)

— Adjectif. : Qui appartient à Londres ou à ses habitants: *MEURS LONDINIENNES*.

— Géol. Qui se rapporte à un étage du système éocène. Syn. de **PRÉSÉNIE, ENNE**.

— n. m. Cet étage lui-même.

LONDINIÈRES, ch.-l. de cant. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 15 kilom. de Neufchâtel; 1,139 hab. Ch. de f. Ouest. Commerce de bétail et de beurre. Église des XV^e et XVII^e siècles à son industrie, à ses raffinerie de pétrole et à ses eaux sulfureuses fréquentées.

LONDON, nom anglais de la ville de LONDRES.

LONDON, ville du Dominion canadien (prov. d'Ontario), ch.-l. du comté de Middlesex, au confluent des rivières Eastern-Thames et Northern-Thames; 20,000 hab. Fondée vers le milieu du XIX^e siècle, cette ville s'est rapidement accrue, grâce à son industrie, à ses raffinerie de pétrole et à ses eaux sulfureuses fréquentées.

LONDON, ville des États-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Laurel; 2,410 hab. — Ville de l'Etat d'Ohio, ch.-l. du comté de Madison, sur l'Oak; 4,400 hab.

Griannan, fondé au VII^e siècle autour d'un monastère de Saint-Colomban, et puissamment fortifié. En 1613, la ville et tout le territoire du comté furent données aux douze grands corporations de Londres, et la cité reçut le nom nouveau de **Londonderry**. Fortifiée à nouveau au commencement du XVII^e siècle, elle soutint, en 1689, un long siège contre l'armée de Jacques II.

Le comté de **Londonderry**, qui confronte au N. à l'Atlantique, a une superficie de 2,113 kilom. carr. et une population de 161,000 hab. environ. Sol montagneux, humide et peu fertile. Une grande partie du sol est aux mains de la Société irlandaise, qui représente les corporations londonniennes, au profit de qui fut confisqué, en 1509, et distribué en 1613, le territoire de Lancelot comté de Derry.

LONDONDERRY, ville du Dominion canadien (Nouvelle-Ecosse (comté de Colchester), sur la rivière Folly; 6,000 hab. Métallurgie du fer.

LONDONDERRY (Robert STEWART, premier marquis de, homme d'Etat anglais, né en 1739, mort au château de Stewart en 1821. Il siégea au Parlement irlandais en 1769 et de 1776 à 1783. Créé baron Londonderry en 1789, vicomte Castlereagh en 1796, marquis de Londonderry en 1816, il entra à la Chambre des lords, fut gouverneur et *custos rotulorum* du comté de Down. Il s'intéressa activement à un grand nombre d'œuvres d'assistance.

LONDONDERRY (Robert STEWART). Biogr. V. CASTLEREAGH.

LONDONDERRY (Charles William STEWART-VANE, troisième marquis de), général et homme d'Etat anglais, frère de Castlereagh, né à Dublin en 1778, mort à Londres en 1854. Il entra dans l'armée en 1791, servit dans les Pays-Bas, puis dans les campagnes d'Autriche et du Rhin, en Hollande, puis en Hollande. En 1802, il devint sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande et, en 1807, sous-secrétaire d'Etat à la guerre. En 1808, il combattit en Espagne et se distingua en couvrant la retraite à La Corogne; il y retourna en 1809 comme adjudant général de Wellesley, et encore en 1810 et en 1811. En 1812, il fut nommé ministre près la cour de Berlin; il signa à Dresde le traité d'alliance entre l'Angleterre, la Russie et la Prusse. Il combattit à Bautzen, à Dresde et à Leipzig. Il réussit à entraîner Bernadotte dans l'alliance contre la France. En 1814, il entra à Paris avec les Alliés. Puis il fut nommé ambassadeur à Vienne, où il assista Castlereagh et Wellington dans les négociations du congrès. Il représenta l'Angleterre aux congrès de Troppau (1820) et de Laybach (1821). Créé, en 1822, marquis de Londonderry, il devint général en 1827. Il a laissé divers ouvrages: 1. *Narrative of the peninsular war* (1828); 2. *Narrative of the war in Germany and France in 1813-1814* (1830); *Memoir and correspondence of viscount Castlereagh* (1818-1853); etc.

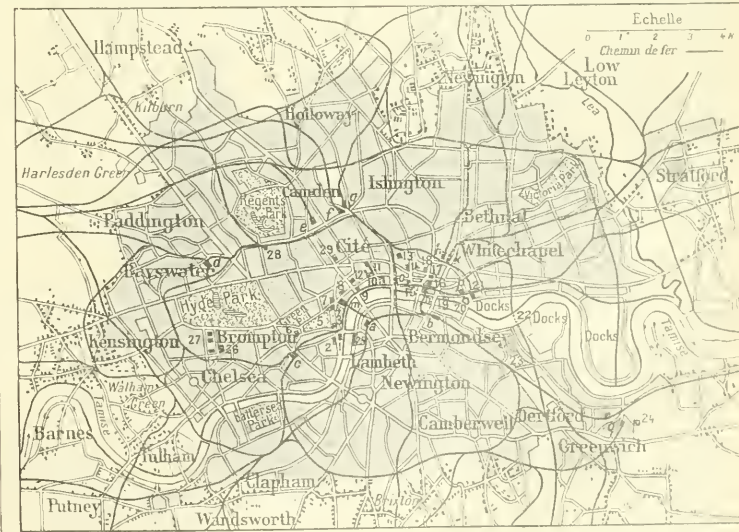
LONDONNIEN, ENNE (*ni-in, en*) — de *Londonia*, n. angl. de Londres, personne née à Londres ou qui habite cette ville. — Les **LONDONIENS**.

— Adjectif. : La population LONDONNIENNE.

LONDRE n. f. Mar. anc. Sorte de galère basse de bord.

LONDRES n. m. Comm. Syn. de LONDRIEN.

LONDRES (en lat. *Augusta Trinobantum, Londinium* ou *Londinium*; en angl. **LONDON** (des deux mots bretons *llyn* étang, et *din* ou *dun*, colline)), capitale de la Grande-Bretagne, la ville la plus peuplée et la plus commerçante du monde, située à la fin dans les comtés de Middlesex, de Surrey, de Kent et d'Essex, sur les deux rives de la Tamise, à 75 kilom. de l'embouchure du fleuve dans la mer du Nord. La ville, qui forme l'unité administrative dite *comté de Londres*, compte 4,550,000 hab. (*Londoniens, ennes*); sur ce nombre, la Cité comprend 26,908 hab. — *L'Outer Ring*, c'est-à-dire la zone qui, en dehors du comté de Londres, est soumise à l'administration de la police métropolitaine, compte 2,042,000 hab.



Plan de Londres : 1. Palais de Westminster. — 2. Abbaye de Westminster. — 3. Foreign Office. — 4. Amiralité. — 5. Palais et jardin de Saint-James. — 6. Palais et jardin Buckingham. — 7. National Gallery. — 8. Palais de Justice. — 9. Théâtre de Drury Lane. — 10. Strand. — 11. St. Paul's Cathedral. — 12. St. James's Park. — 13. St. James's Palace. — 14. St. James's Park. — 15. St. James's Park. — 16. St. James's Park. — 17. St. James's Park. — 18. St. James's Park. — 19. St. James's Park. — 20. St. James's Park. — 21. St. James's Park. — 22. St. James's Park. — 23. St. James's Park. — 24. St. James's Park. — 25. St. James's Park. — 26. St. James's Park. — 27. St. James's Park. — 28. St. James's Park. — 29. St. James's Park. — 30. St. James's Park. — 31. St. James's Park. — 32. St. James's Park. — 33. St. James's Park. — 34. St. James's Park. — 35. St. James's Park. — 36. St. James's Park. — 37. St. James's Park. — 38. St. James's Park. — 39. St. James's Park. — 40. St. James's Park. — 41. St. James's Park. — 42. St. James's Park. — 43. St. James's Park. — 44. St. James's Park. — 45. St. James's Park. — 46. St. James's Park. — 47. St. James's Park. — 48. St. James's Park. — 49. St. James's Park. — 50. St. James's Park. — 51. St. James's Park. — 52. St. James's Park. — 53. St. James's Park. — 54. St. James's Park. — 55. St. James's Park. — 56. St. James's Park. — 57. St. James's Park. — 58. St. James's Park. — 59. St. James's Park. — 60. St. James's Park. — 61. St. James's Park. — 62. St. James's Park. — 63. St. James's Park. — 64. St. James's Park. — 65. St. James's Park. — 66. St. James's Park. — 67. St. James's Park. — 68. St. James's Park. — 69. St. James's Park. — 70. St. James's Park. — 71. St. James's Park. — 72. St. James's Park. — 73. St. James's Park. — 74. St. James's Park. — 75. St. James's Park. — 76. St. James's Park. — 77. St. James's Park. — 78. St. James's Park. — 79. St. James's Park. — 80. St. James's Park. — 81. St. James's Park. — 82. St. James's Park. — 83. St. James's Park. — 84. St. James's Park. — 85. St. James's Park. — 86. St. James's Park. — 87. St. James's Park. — 88. St. James's Park. — 89. St. James's Park. — 90. St. James's Park. — 91. St. James's Park. — 92. St. James's Park. — 93. St. James's Park. — 94. St. James's Park. — 95. St. James's Park. — 96. St. James's Park. — 97. St. James's Park. — 98. St. James's Park. — 99. St. James's Park. — 100. St. James's Park.

Londres, d'abord formée uniquement de la Cité, s'est étendue par l'absorption des bourgades voisines, dont quelques-unes étaient déjà de véritables villes : Ha-noy, Holloway, Clapham, Paddington, etc. Elle a, pendant longtemps, été pas d'unité administrative, parce que les villages qui l'avaient formée avaient conservé leur autonomie communale. On ne put réussir à introduire quelque unité dans l'administration de la capitale que par le *local government act* de 1889, lequel, la considérant tout entière comme un comté, la dota d'un conseil de comté pour *Londres*. Cependant, les étendues auxquelles s'appliquent les différents services administratifs sont restées extrêmement variables. Au centre, sur la rive gauche de la Tamise, la Cité a gardé ses anciens privilèges, sa police à part, son conseil des aldermen, qui préside le *lord-maire*, et qui reçoit une fois par an, le 9 novembre, le *prince* *prince* dans le traditionnel banquet qui lui fait. Le *lord-maire* réside à Mansion House.

Au point de vue économique, Londres est d'abord une grande ville industrielle, industries de la soie, des gazes, des tulles, des mousselines, des dentelles, des toiles d'fil et de coton; chapellerie, confection, perles, porcelaines, carrosserie, sellerie, construction de navires, fabriques de voiles et de corlages, coutellerie, forneries de fer, acier et de fer-blanc, etc. Elle est aussi une ville commerciale, distilleries, tanneries, savonneries, etc. — Au point de vue commercial, Londres est le premier marché de l'univers. Le centre principal des affaires est la Cité, où tous les grands commerçants de l'empire britannique sont représentés par un agent ou un comptoir.

Le port, qui commence au pont de Londres et s'étend jusqu'à l'embouchure de la Tamise, n'a pas de rival au monde, pour le mouvement des navires et le chiffre des transactions. De vastes bassins à flot, situés en aval de la ville, peuvent recevoir les bâtiments; au premier rang des richesses entassées dans les énormes docks londonniens se placent les denrées coloniales (blé et café). Londres, qui est essentiellement une ville d'affaires, a pas l'aspect élégant et somptueux d'autres capitales. Les monuments ont une teinte noiait et triste, quo leur ont donnée la poussière de charbon et l'humidité du climat. Les quartiers de l'aristocratie, situés autour de Hyde Park, de Belgrave Square, ce qu'on appelle *West End*, ont un aspect somptueux. Comme opposition saisissante, se trouvent à proximité de la Cité, à l'est de la ville, les quartiers pauvres, comme Whitechapel, avec leurs impures maisons, leurs maisons sales, leur population en haillons, où l'alcoolisme fait de terribles ravages.

Londres possède un grand nombre de monuments intéressants. Au premier rang se place la cathédrale, dédiée à saint Paul, bâtie de 1075 à 1110. Westminster Abbey, fondée au VII^e siècle, redéfinie au milieu du XIV^e et agrandie à différentes époques, appartient dans l'ensemble au style gothique. Le Parlement, le plus beau palais de Londres, abrite la représentation nationale: Chambre des lords et Chambre des communes. Le palais de Saint-James, construit par Henri VIII, devint, en 1698, la résidence royale, et fut abandonné par Victoria. La reine résida à Buckingham Palace, construite en 1825 par Nash, sur l'ordre de George IV. La galerie de peinture renferme une des plus merveilleuses collections du monde. La Tour de Londres, le plus ancien et le plus célèbre monument de la ville, est située à l'extrémité orientale de la Cité. Le British Museum est un des monuments scientifiques et artistiques les plus fameux du monde, avec ses collections d'antiquités égyptiennes, assyriennes, grecques, romaines, ses galeries



Armes de Londres.

couonnées de tours. Scellier y écrivit, du septembre 1785 à juillet 1787; la plus grande partie de Don Carlos.

LOSQUET-SUR-MEU, comm. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 13 kilom. de Loudéac, sur le Meu, affluent droit de la Vilaine; 1.206 hab.

LOSE n. f. Pierre plâtre micacée et schisteuse, de forme quadrangulaire, qui sert à couvrir les maisons, en Savoie, et au Jura.

LOSERON n. m. Ouvrier qui conçoit avec des loises.

LOSLAU, ville d'Allemagne (Prusse [présid. d'Oppeln]), sur le petit tributaire de l'Odra; 2.553 hab.

LOSNE, comm. de la Côte-d'Or, arrond. et à 41 kilom. de Beaune, sur la Saône, au face de Saint-Jean-de-Losne; 1.100 hab.

LOSONZG, ville d'Autro-Hongrie (Hongrie septentr. [comitat de Neograd]), ch.-l. de district, sur l'Ipoly, affluent du Danube; 7.460 hab. Sources ferrugineuses et établissements de bains. Commerce de bois, papier et drap.

LOSSE ou **LOUSSE** (de l'allein, locher, même sens; de lochen, percer) n. m. Techn. Outil de tonnerie, commencé comme une vrille, formé d'un fer tranchant en demi-cône évidé, et servait à percer des bombes ou autres grands tubes circulaires. — Autr. M. V. LOUSSRAU.

LOSSE, comm. des Landes, arrond. et à 48 kilom. de Mont-de-Marsan; 1.190 hab. Mineira de fer.

LOSSE, Géogr. V. OSSE.

LOSSENKO (Antoni Paulowitch), peintre russe, né à Glinkowo en 1737, mort à Saint-Petersbourg en 1778. Il était élève de J. Argonnow en Russie, de J. Restout et Vien en France. Il devint professeur et recteur de l'Académie des beaux-arts de Saint-Petersbourg. Le musée de l'Ermitage a de lui une *Pêche miraculeuse* (1762). A citer encore ses *Adieux d'Hector et d'Andromaque*, la *Sacrifices d'Abraham*, *le Portrait de la princesse Potouka*, etc.

LOSSING (Benson), écrivain et dessinateur américain, né à Bickman (Etat de New-York) en 1819. Chargé de la direction artistique du Family Magazine, de New-York, il fit paraître, en 1841, un petit volume intitulé: *Histoire abrégée des beaux-arts*. (Citons encore de lui: *Histoire abrégée des Etats-Unis* [1839], *les Américains illustrés* [1855], avec illustrations. En outre, Lossing a donné de nombreux articles, accompagnés de dessins, au Harper's Magazine.)

LOSSON (Lo-son) n. m. Non vulgaire du charaçon du blé. || On dit aussi LOSSAN.

LOT (lot) (du german; angl.-saxon hlót; angl. lot) n. m. Portion qui revient à chaque personne dans un partage; *Faire, distribuer des lots*. — C'est un jeu que chaque joueur a droit au numéro est sorti dans une loterie; *Gagner un lot* de 100.000 francs. *Un Gros lot*, lot principal d'une loterie. — Fig. Chance exceptionnellement heureuse, avantage extraordinaire. — Pop. et par ironie. Syphilis.

— Fig. Partage de ce qui échoit à chacun par le sort: *Chacun a son lot tout tiré dans sa nature*. (Lamart.) — Partie d'un travail à exécuter: — Comm. Marchandises qui se vendent ensemble en une seule fois: *Un lot de jayettes, de chaussons*.

— Hist. anc. Loteries pour les liquidés, valant 4 pintes de Paris, usitée en Picardie, dans l'Artois et en Flandre. || On disait aussi los.

— ENCYCL. Fin. Obligations et valeurs à lots. Il existe sur le marché financier des obligations aux valeurs dites à lots, remboursables dans un certain nombre d'années à un taux fixé d'avance, et qui, participant à des tirages au sort périodiques, peuvent procurer à leurs porteurs le bénéfice de lots déterminés, constituant une sorte de prime. Les valeurs à lots mises en vente doivent être autorisées par des lois, et les tirages doivent être dirigés par des conventions diplomatiques spéciales. Ces sortes de valeurs se distinguent de la loterie en ce qu'elles constituent un placement dont les lots se sont par un accessoire; les lots sont frappés d'une taxe de 8 p. 100 par la loi.

LOT (lot'), affluent de la Garonne, qui prend sa source au massif de la Mazière, dans les roches de la montagne du Goutlet (1.499 m. d'alt.), coule vers l'O., arrose Mende, et, après avoir reçu la Colagne, contourne la base du massif d'Aurzac, au milieu de gorges étroites, passe à Espalhon, se grossit de la Truyère à Entraygues (240 m. d'alt.) et du Douiron, coule le bassin bouillier de Decazes, et se jette dans la Garonne à Agen (187); sa confluence est des lots, et par là les eaux sont dirigées, par des conventions diplomatiques spéciales. Ces sortes de valeurs se distinguent de la loterie en ce qu'elles constituent un placement dont les lots se sont par un accessoire; les lots sont frappés d'une taxe de 8 p. 100 par la loi.

LOT (département DE), formé de la plus grande partie de l'ancien Quercy, et tirant son nom de la rivière qui le traverse (E. et O. du Lot), qui se jette dans la Garonne à Agen, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne et la Dordogne. Superficie: 5.229 kilom. carr.

Ce département comprend trois arrond. (Cahors, ch.-l., Figéac, Gourdon), 29 cant. et 327 comm., et une population de 240.403 hab. Il fait partie de 17 corps d'armée, de la 9^e inspection des ponts et chaussées, de la 28^e conservation des forêts, de l'arrondissement microlégale de Rodez, ressortit à la cour d'appel d'Ageo, à l'Académie de Toulouse, et relève de la diocèse de Cahors, suffragant d'Albi. Le Lot est un des départements les plus riches de France; il est riche en son tourment, et l'altitude atteint jusqu'à 781 mètres à la Bastide du Haut-Mont, au N.-E. de Latronquière. Le reste du département appartient aux formations calcaires. Les causses du Quercy (causses de Mont-de-Cré, de Gramat, de Gramat-le-Vieux) sont un vaste plateau, surmonté de quelques collines et découpé de profonds ravins. La surface, tant aride et nue, tant boisée, est parfois percée d'ouvertures naturelles, appelées *igues* ou *cloups*: tel le curieux pont de Padirac, dans

le caouss de Gramat. De véritables rivières sortent du calcaire en sources puissantes, forment ou alimentent les cours d'eau du département: au Nord, la Dordogne et ses affluents, la Gère, la Brèze, l'Ussouze grossi de l'Alzon de Rocamadour, et le Gôu. Au Sud, le Lot se torte au pied des rochers de Capdenac, du Cajarc, de Saint-Cir-Lapopie, de Saint-Géry, allonge ses méandres devant Cahors, Lauzsch et Puy-l'Évêque, et reçoit le Cèlé du Figéac, la gantane Brénon et le Vert. Climat assez tempéré; plusieurs, surtout au printemps, par vent d'ouest, orageux au été.

Le département est essentiellement agricole. Les terres les plus fertiles produisent les céréales blé, maïs, seigle, etc.), la pomme de terre, le tabac. La vigne a beaucoup souffert du phylloxéra; cependant les « cotes du Lot » donnent encore des produits estimés (Cahors, Lauzsch, Puy-l'Évêque, Albos, etc.); en maints endroits, on a rom-

tirage à lieu à des époques fixes: La LOTERIE royale de France a été supprimée en 1836.

— Fig. Chose on affaire de hasard: *Les biens et les maux sont une loterie*. (J. de Maistre.)

— Deux jeux de cartes où l'on tire au sort et où, comme dans les anciennes loteries de l'Etat, on emploie les termes d'extrait, d'ambre, de terme, etc. — ENCYCL. Fin. L'origine des loteries est fort ancienne. En France, c'est vers 1530 qu'elles furent introduites, sous le nom vulgaire de *banques* ou *blanques*. Sous Louis XIV, la loterie fut mise au rang des voies et moyens de subvenir aux besoins de l'Etat. En 1770, un arrêt du conseil d'Etat supprima toutes les loteries particulières, et en créa une nouvelle, sous la dénomination de *Loterie royale de France*. Une loi du 25 brumaire an III (5 nov. 1793) supprima cette loterie officielle. Mais, les finances venaient à manquer, on



placé la vigne soit par la culture fourragère (sainfoin, trèfle, luzerne), soit par l'arboriculture: pruniers, oyers, châtaigniers, chênes truffiers occupent des superficies plus grandes que par le passé. Les maîtres de la Puy-l'Évêque sont très actifs. On trouve encore de la pierre à chaux et à ciment (Cahors), du marbre (Catus), de l'argile, des phosphates de chaux (cantons de Cajarc, de Limogne, etc.), de la pierre meulière (Saint-Cir-Lapopie); parmi les sources d'eau minérales, celles de Miers sont les plus connues.

L'industrie est de peu d'importance, quelques forges, quelques filatures et corderies de laine, corroies et tanneries, minoteries, briqueteries. L'industrie des conserves alimentaires (côpes, truffes, pâtis) est en progrès. Malgré le développement des voies de communication (voies ferrées des vallées du Lot et de la Dordogne, double ligne de Brives à Toulouse par Gramat, Figéac et Capdenac, ou par Gourdon et Cahors), le commerce est resté peu considérable.

LOTA n. m. Petit vase de cuivre ou de terre, à large base, mais à col étroit, d'un usage général dans toutes les parties de l'Inde anglaise.

LOTA, ville maritime du Chili (prov. de Concepcion); 6.000 hab. Houillères; port actif et animé.

LOTALITE n. f. Substance minérale, appartenant au genre pyroxène. Variété de hedenbergite.

LOTE, ÊE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au lotier.

— n. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre *lotier*. — Une LOTIE.

LOTELLE (tel) n. f. Genre de poissons anacanthines, de la famille des gades et voisin des merluques.

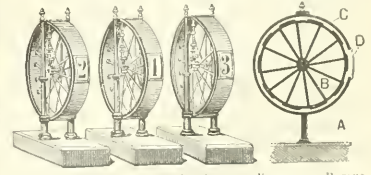
LOTTERIE (lri) — rad. lot; d'après l'ital. *lotteria*, même sens (de *lotto*, lot). 1. Sorte de jeu de hasard, dans lequel, un certain nombre de billets sont distribués, on tire au sort, dans la même série de numéros, un nombre de numéros choisis, et l'on distribue des prix, dits lots, aux détenteurs de numéros sortis: *Prendre des billets de LOTTERIE*. *Tirer une LOTTERIE*. || Spéculation de ce genre qui est un gouvernement pour se procurer de l'argent, et dont le

organisa des loteries de biens nationaux, et le Directoire rétablit la loterie de France. C'est seulement la loi du 21 avril 1832 qui déclara l'abolition générale de la loterie royale. Enfin, la loi du 21 mai 1836, encore en vigueur, a prohibé les loteries de toute espèce.

Toutefois, cette loi excepte les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinées à des actes de bienfaisance ou à l'encouragement des arts, lorsqu'elles sont dument autorisées par les sous-préfets, lorsque le capital de la loterie ne dépasse pas 2.000 francs; au delà de ce chiffre, par les préfets; enfin, lorsque le capital est supérieur à 100.000 francs, par une loi spéciale.

La contraction aux dispositions de la loi de 1836 est passible d'un emprisonnement de deux à six mois et d'une amende de 100 à 6.000 francs (C. pén., art. 41). Les coupables peuvent être, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, interdits des droits mentioneds en l'article 12 du Code pénal. Dans tous les cas, il y a consécration des fonds on effets mis en loterie, des meubles, instruments, appareils employés ou destinés au service de la loterie.

— Jeu. La loterie se joue avec deux jeux de trente-deux ou de cinquante-deux cartes, selon le nombre des joueurs.



ROUPE pour le tirage de loterie: A, coupe d'une roue; B, boule intérieure mobile, sur laquelle sont tracés les chiffres; C, massif que l'on D, ouverture par laquelle apparaît le numéro.

Un des joueurs, après avoir mêlé un des deux jeux et fait coupé, tire cinq ou sept ou huit cartes, qui sont déposées la figure contre le tapis et qui constituent les lots. Le second jeu est celui des billets; les cartes en sont distribuées entre un des joueurs en échange d'une mise fixée à un certain nombre de jetons, ou mises aux enchères par un tiers du jeu, ou par deux, enfin par journées de quatre, cinq, six et davantage. Les jetons sont répartis inégalement sur

les lacs, de manière à former un gros lot et des petits lots de valeurs différentes. Celui qui a donné après elle alors les cartes des lots, en commençant par le plus petit et en terminant par le gros lot, et les lots sont gagnés par ceux qui ont dans leur jeu les cartes appelées.

Techu. *Tirage mécanique des numéros de loterie.* Depuis longtemps, on emploie pour le tirage des numéros un système complètement mécanique, dû à Fichet. Les anciennes urnes sont remplacées par des roues sur les jaquettes desquelles sont peints les chiffres de 0 à 9. La surface extérieure de la roue est recouverte d'un masque fixe, percé d'une fente de la dimension d'un des chiffres peints sur la jante. La roue, après avoir été mise en mouvement, s'arrête dans une position telle, que l'un de ces chiffres est

chavre, du celva, beaucoup de tabac. De grasses prairies y nourrissent de beaux bœufs; race gasconaise principalement; la volaille est abondante. La vigne donne des produits de titre alcoolique élevé, mais plutôt octaves comme bouquet; sont seuls à signaler parmi les vins rouges ceux de Buzet, Cahors, Montfaucon; parmi les blancs, ceux de Buzet, Cahors, obtiens à la façon des sauterens, et dits « vins pourris »; l'arrondissement de Marmande distille une certaine partie de ses vins pour fournir des eaux-de-vie. Les chasselas de Port-Sainte-Marie sont très appréciés. Enfin, le département est au magnifique premier plan de pêchers, d'abricotiers et surtout de pruniers d'ente, qui donnent les fameux pruneaux d'Agen. Les richesses minérales consistent en minerai de fer

LOTH (Johann Carl), dit **Carlo Lotti**, peintre italien de l'école vénitienne, né à Munich le 1623; mort à Venise en 1698. Il débuta par un *Martyr d'Abel* (galerie de Florence), qui fit sensation. L'empereur Léopold I^{er} fit venir à sa cour Lotti, qui passa plusieurs années à Vienne. Citons de cette époque: *Jupiter et Mercure chez Pilèmon et Danais*, et *Jacob bénissant les enfants de Joseph* (Vienne). De retour à Venise, il exécuta le *Martyre de saint Euphrase*, pour l'église Santa-Maria-Lobreggio. Sainte-Justine de Padoue posséda le *Martyre de saint Gerard Sadrone*, ouvrage plus remarquable que le *Martyre de saint Euphrase*, dont il paraît être une variante. Le *Traité endormi* de la cathédrale de Vienne, est d'une rare puissance d'exécution. La pinacothèque de Munich est particulièrement riche en œuvres de Lotti.



encadré par la fenêtre du masque fixe. On peut, dès lors, enlever par la juxtaposition des chiffres tous les nombres depuis zéro jusqu'à mille élevé.

LOT-ET-GARONNE (DÉPARTEMENT DE), formé de la plus grande partie de l'Agenais, d'une partie du Bazadais, de la Louage, du Brulhois, du Condomois et du pays d'Alfort, et qui doit son nom aux principales rivières qui l'arrosent. Il est borné par les départements suivants : Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Landes et Gironde. Superficie : 5.350 kilom. carr.

Ce département comprend 1 arrond. (Agen, ch.-l., Marmande), Nérac, Villeneuve-sur-Lot, 23 cant., 236 comm. et une population de 286.377 hab. Il fait partie du 18^e corps d'armée, de la 10^e inspection des ponts et chaussées, de la 2^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Bordeaux, ressortit à la cour d'appel d'Agen, à l'Académie de Bordeaux et forme le diocèse d'Agen, suffragant de Bordeaux.

Dans son ensemble, le relief du département présente l'aspect d'une haute plaine, sillonnée par des vallées et entrecoupée de collines. Au N. de la Garonne, c'est le Haut-Agenais, région très arborée, aux sommets où peels souvent rocailleux, parfois très élevés, avec quelques bouquets de bois, aux pentes mieux cultivées, et où enl'niée, à 273 mètres, la colline de Bel Air, à l'E. de Lacapelle-Buzet. Cette région contraste avec les riches alluvions de la vallée du Lot, au sud de laquelle les dernières ondulations du Quercy s'élevaient jusqu'à 235 mètres dans la colline de Casse-Rouge, près de Tournon, et se prolongent vers la plaine de la vallée de la Garonne, pour former, avec elle, le Bas-Agenais. Ce sont en outre des collines argilo-calcaires qui se trouvent au S. de la Garonne, derniers escarpements de plateaux de Lannemezan, qui, à Laplume, atteignent 215 mètres. Mais la partie sud-ouest du département appartient à la région laudaise, avec son plateau (le plateau d'Illet, d'Illet, de sable fin, où les marécages mal-venus interrompent encore les *pinadas* et les forêts de chènes-lièges.

La Garonne traverse le département du S.-E. au N.-O., et y reçoit comme principal affluent le Lot, grossi lui-même de la Lézouze au N. de la Garonne. Vers la Garonne, qui est le grand collecteur des eaux du département, vont encore la Seoune, les deux Muses le Tolzac, le Trez et le Drot rive dr., qui dessine sa fraîche vallée à l'extrémité nord du département; puis le Gers, l'Auvignon, la Basses, grossis des rivières l'Orbaise et l'Avance (rive g.). Le climat est tempéré, avec des printemps humides et des étés chauds et orageux.

Les productions agricoles sont la principale richesse du département. Dans les vallées et surtout celles de la Garonne et du Lot, on récolte le blé, le maïs, le sorgho, la pomme de terre, la betterave fourragère, des légumes excellents (oignons, tomates, pois, haricots, asperges), du

gypse, ciment hydraulique, pierre à chaux, argile, sables. L'industrie, assez active, comprend quelques forges et fonderies (Funeil, vallée de la Lémance), des filatures, des tanneries, des corderies, des scieries mécaniques, des briqueteries, et surtout des minoteries (vallées de la Baise et du Lot), des distilleries d'eau-de-vie, des fabriques de conserves alimentaires, des fabriques de bouchons. Tournon posséda une importante manufacture de tabacs, et Nérac une grande brasserie. On en résulte un commerce assez développé, qui se fait par la Garonne et le canal latéral, ou par les voies ferrées des réseaux du Midi et d'Orléans (ligne de Bordeaux à Cette et embranchements).

LOTH (lot) a. m. Subdivision de l'unité de poids usitée dans diverses parties de l'Allemagne.

LOTH ou **LOT**, patriarche biblique, né à Ur, en Chaldée, mort dans la terre de Chanaan. Petit-fils de Tharé et fils d'Abraham, il était veuve d'Abraham, avec lequel il quitta la Chaldée. Il s'établit d'abord près du Jourdain, à Sodome; fait prisonnier par Chodorolomor, roi de Babel, après le sac de cette ville, il dut sa liberté à l'intervention d'Abraham, qui mit le vainqueur en fuite. Des années l'ayant instruit, dit la Genèse, du larcin porté par Dieu contre Sodome, Loth quitta la cité coupable, avec sa famille, mais sa femme, délaissant une curiosité fatale, se retourna et regarda derrière elle, malgré la défense des anges; elle fut changée en statue de sel. Sodome détruite, Loth se réfugia sur une montagne dans une caverne. Ayant eu, dans un moment d'ivresse, un commerce incestueux avec ses propres filles, il devint le père d'Ammon et de Moab, dont les descendants, sous le nom d'Ammonites et de Moabites, furent les ennemis irréconciliables d'Israël.

Iconogr. L'histoire de Loth et de ses filles a inspiré un grand nombre d'artistes. Benozzo Gozzoli, au Campidoglio de Pise, et plus tard Raphaël, dans les Loges du Vatican, ont représenté le patriarche fuyant, avec ses filles, Sodome dévorée par le feu du ciel, et le Lot, enroulé dans une caverne (le Bassan Dresde). Paul Véronèse (Louvre), le Guide (National Gallery), Rubens (Louvre), etc. Loth et ses filles est le sujet de tableaux par le Guerchio (musées du Louvre et de Dresde), Gérard Honthorst (galerie Doria à Rome), Rubens, Rembrandt, etc. Il y a eu aussi des gravures et des peintures de paysages avec figures, intitulés *Loth et ses filles*.

LOTHAIRE I^{er}, empereur d'Occident, fils aîné de Louis le Débonnaire, né vers 799, mort en 855. Son père l'envoya, en 814, régner sur la Bavière. En 817, il fut associé à l'empire, mais après la mort de Bernard, proclamé roi d'Italie (820). Lorsque Louis le Débonnaire mourut, en 829, le partage de 817 au bénéfice de Charles le Chauve, Lothaire se révolta, de concert avec ses frères Louis et Pépin, et, aidé par le pape Grégoire IV, obligea son père à abjurer (833). Il ne put, cependant, empêcher Louis le Débonnaire de redevenir empereur. Il se reconcilia, d'ailleurs, avec l'impératrice Judith, et consentit même, au détriment de Louis le Germanique et de Pépin II d'Aquitaine, à partager l'empire avec Charles le Chauve (acte de Worms, 842). Néanmoins, en 843, par le traité de son père (843), il se vit menacé par la coalition de ses frères. Louis le Germanique et Charles le Chauve, vaincu à Fontenoy en 841, se reconnurent empereur. Il dut consentir au traité de Verdun (10 août 843), qui lui attribua, avec le titre d'empereur, l'Italie, une partie de la Germanie (entre Rhin et Weser), la Gaule orientale, entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse, la Bourgogne et la Provence. S'il montra une réelle énergie lors de l'élection du pape Serge II, qui lui obligea à lui prêter serment, il se résigna à défendre la Frise contre les Danois et les Normands, la Provence et l'Italie contre les Sarrazins. Il abdiqua en 855, prit l'habit monastique au couvent de Prüm, dans l'Éifel, et y mourut.

LOTHAIRE II, fils de l'empereur Lothaire I^{er}, roi de Lorraine, né vers 826, mort en 869. Son père lui avait laissé en 855, l'Austrasie, qui devint la *Lotharingie* ou *Lorraine* (L. *Lotharingie*). Il joua un instant, entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, le rôle d'arbitre au congrès de Colibz (859). Il avait épousé Teutberge, fille d'un comte de Valois; il la répudia bientôt pour reprendre une certaine Waldrade, avec laquelle il avait contracté, dans sa jeunesse, un mariage non consacré par l'Église. Il voulut, par suite, légitimer les enfants de Waldrade. Le pape Nicolas I^{er} excommunia Waldrade, et suspendit de leurs fonctions les archevêques de Cologne et de Trèves, qui avaient fait prononcer la condamnation de Teutberge. Lothaire dut reprendre Teutberge et alla solliciter son pardon à Rome. A sa mort, ses oncles se partagèrent ses États.

LOTHAIRE III, de *Saxe* ou de *Supplimbourg*, empereur d'Allemagne, né vers 1067, mort à Breitenwang (Tyrol) en 1137. Fils d'un petit seigneur saxon, il fut à fortune à son mariage avec Richeza, héritière d'Obotrit, duc de Saxe et de la Saxe il joignit à une le Brunswick et la Misnie à la Lusace. A la mort de Henri V, en 1125, il fut élu empereur d'Allemagne, l'emportant sur Frédéric de Hohenstaufen et sur Léopold d'Autriche. Il s'assura l'alliance des Welfs, en donnant sa fille en mariage au duc de Bavière, Henri I^{er} Superbe (1127), puis à l'empereur Frédéric, en lui donnant sa fille en mariage au duc de Bavière, Conrad, qui était fait proclamer roi, et envoya à Frédéric de Hohenstaufen la ville de Spire (1130). Mais il ne put repousser les Danois et les Slaves. Il fit deux expéditions en Italie (1132 et 1136) : la première eut pour résultat la réintégration à Rome du pape Innocent II, chassé par son rival Anaclet; la seconde aboutit à la prise de Bari et à l'expulsion de Roger II du royaume de Naples.



Seau de Lothaire.



Statue funéraire de Lothaire.



La fuite de Loth, d'après Rubens.

LOTHAIRE, roi de France, fils de Louis IV d'Outre-mer, né à Laon en 911, mort en 986. Grâce à l'activité et à l'énergie de sa mère Gerberge, qui l'avoua l'appui de ses frères, Othon I^{er} et Brunon, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, et qui gagna le concours d'Hugues le Français, son père, la mort de son père, être sacré à Reims (951). Il dut, à vrai dire, accorder à Hugues la

LOUIS III, grand-duc de Hesse, fils du précédent, né à Darmstadt en 1806, mort à Seeheim en 1877. Le 5 mars 1818, son père le nomma corégent; quelques semaines plus tard, Louis III mourut. Il s'associa aux efforts du parti national pour constituer l'unité allemande. En 1850 cependant, il se rallia à l'Autriche, qu'il soutint en 1866 contre la Prusse. Aussi, par le traité de Prague, les Prussiens victorieux lui imposèrent le paiement d'une indemnité de 300,000 florins et lui enlevèrent, outre le landgraviat de Hesse-Hombourg, une partie de la Hesse supérieure. En 1867, il conclut avec la Prusse une alliance défensive et offensive et, en 1871, dans l'empire allemand.

LOUIS I^{er}, premier landgrave de Thuringe, fils de Louis le Souterrain, petit-fils de Louis le Barbue, mort en 1140. L'empereur Lothaire, dont il avait favorisé l'élection, le nomma, en 1130, landgrave de Thuringe, à la place de Hermann de Weinsbourg, déposé dans une diète. Il résida dans le château de Neubeurg, sur l'Unstrut.

LOUIS II, dit de Fer, à cause de sa cuirasse, landgrave de Thuringe, fils du précédent, né vers 1129, mort à Eribourg en 1172. Sa résidence était Eisenach. Il épousa, en 1150, Judith, fille de l'empereur Conrad III, et traita très durement ses sujets.

LOUIS III, le Débonnaire, fils du précédent, mort en 1190. Il soutint plusieurs guerres contre ses voisins, notamment contre Henri le Lion, duc de Saxe, Otton le Riche, margrave de Misnie, et Conrad, archevêque de Mayence. L'empereur Frédéric I^{er}, ayant mis Henri le Lion au ban de l'empire, donna à Louis la dignité de comte palatin de Saxe (1180). Louis prit part à la croisade dans laquelle Frédéric Barberousse mourut.

LOUIS IV, le Saint, neveu de Louis III, né en 1200. Il succéda à son père, Henri le Lion, en 1227. Après avoir lutté contre l'archevêque de Mayence, il prit la croix avec l'empereur Frédéric II, mais mourut à Otrante. Il fut le mari de sainte Elisabeth de Hongrie.

ESPAGNE

LOUIS I^{er}, roi d'Espagne, né en 1707, mort en 1724. Il devint roi par l'abdication de son père Philippe V, en 1724. Ses historiens vantent sa piété, sa discrétion, mais il était lent, timide, et rendu plus triste encore par un mariage mal assorti avec Louise Elisabeth d'Orléans, fille du régent. Il mourut de la petite vérole en 1724, et sa mort rappela sur le trône son père Philippe V.

ÉTRURIE

LOUIS I^{er}, roi d'Etrurie, né à Parme en 1773, mort à Florence en 1803. Fils de Ferdinand III de Bourbon, duc de Parme, il épousa, en 1795, Marie-Louise de Bourbon, fille de Charles IV. En 1801, Lucien Bonaparte fut envoyé à Madrid par le Premier Consul pour négocier l'échange du duché de Parme avec la Toscane, et un traité fut conclu, qui formait, au profit du prince héritier, Louis de Parme, le nouveau royaume d'Etrurie. Louis I^{er} fut mécontentement accueilli à Florence (1802), où il mourut.

LOUIS II Charles-Louis de Bourbon, dit, roi d'Etrurie, fils du précédent, né en 1799. Il avait à peine quatre ans à la mort de son père, et sa mère, Marie-Louise de Bourbon, exerça si malheureusement la régence que, par une convention signée avec l'Espagne en 1807, Napoléon I^{er} prit le parti d'annexer le nouveau royaume à la France. En compensation, Louis II devait recevoir le royaume de Lucques, qui ne fut jamais que dans les actes diplomatiques. Dès 1805, on lui avait enlevé le duché de Lucques pour le donner à Elisa Baciocchi, sœur de l'empereur; on lui la rendit un peu plus tard, mais il fut forcé de renoncer à la suite des événements de 1818. Devenu duc de Parme à la suite de la mort de l'impératrice Marie-Louise, il fut forcé d'abdiquer le 14 mars 1849.

FRANCE

LOUIS I^{er}, V. LOUIS I^{er}, LE DÉBONNAIRE, empereur.

LOUIS II, le Bègue, roi de France, fils aîné de Charles le Chauve, à qui il succéda, et qui mourut en 840, mort à Compiègne en 879. En 877, il succéda à Charles le Chauve. Sans domaines, sans finances et sans armée, il fut réduit à la plus complète impuissance. Il eut même à combattre une faction qui refusait de le reconnaître, et à la tête de laquelle était Bernard marquis de Gothie; mais il ne put vaincre que par le concours de Boson, duc de Vienne, d'Hugues l'Abbé et de Berthe, comtesse d'Anjou, qui garda pour lui la Gothie. Le pape Jean VIII vint lui demander son secours contre les partisans du roi de Bavière, Carloman, qui l'avaient chassé de Rome, et, dans le concile de Troyes (878), lui offrit la couronne impériale; mais Louis, atteint d'une maladie de langueur, était retourné à Compiègne, où il ne tarda pas à mourir. Il eut pour successeurs Louis III et Carloman, nés de son mariage avec Ansgarde, sœur d'Édles, comte de Bourgogne. De sa seconde femme, Adélaïde, naquit son fils posthume, Charles, plus tard Charles le Simple.

LOUIS III, roi de France, né vers 863, mort à Saint-Deois en 882. Fils de Louis le Bègue et d'Ansgarde, il prit, en 879, le pouvoir avec son frère, Carloman. L'année suivante, Louis prit la Neustrie; Carloman, la Burgondie et l'Alsace, et une alliance fut conclue entre ces princes et Louis le Germanique contre les Normands, contre Boson, roi de Provence, et contre le fils de Lothaire II, Hugues, qui réclamait la Lorraine. Louis III battit les

Normands à Saucourt-en-Vimeux (881), et délivra la Loire des Vikings d'Hastings, à qui il donna le comté de Chartres. A sa mort, Carloman resta seul roi pendant deux ans et fut pour successeur Charles le Gros, au lieu et place de son frère Charles le Simple, âgé seulement de cinq ans.

LOUIS IV, d'Outremer, roi de France, fils de Charles le Simple, né en 921, mort à Reims en 951. Après la déposition de Charles le Simple, Louis, alors âgé de trois ans, avait été emmené en Angleterre par sa mère Odivige. Il fut rappelé en France, à la mort de Raoul (936), par le duc Hugues le Grand, qui avait pas eu le temps de lui-même la couronne. Éléve violemment par sa mère, Louis IV résista à la coalition d'Hugues, d'Herbert II de Vermandois et de Guillaume de Normandie, qui l'enleva le concours d'Otton I^{er}, roi de Germanie, en épousant Gerberge, sœur de l'empereur, et en renouant à Compiègne l'alliance. Il leota vainement, à la mort du duc Guillaume, de s'emparer de la Normandie; prisonnier, il ne fut relâché par les Normands que pour tomber entre les mains de Hugues le Grand, qui après un an de captivité, il fut cédé au duc de France Laon, sa dernière place forte (946). Il tenta de se venger en s'alliant à Otton I^{er} et à Conrad, roi de Bavière. Les trois rois envahirent la France et s'emparèrent de Reims. Le pape intervint; une concile, tenu à Ingelheim, excommunia Hugues (948). Ce ne fut, pourtant, qu'en 950 que ce dernier rendit Laon. Louis IV fut reconnu, en 952, son autorité en Bourgogne; mais il ne put arrêter deux invasions hongroises. Il mourut d'une chute de cheval (954). Son fils Lothaire le remplaça sur le trône.

— **BIBLIOG.** : Ferd. Lot, *Les Derniers Carolingiens* 1891.

LOUIS V, fils de Lothaire, à qui il succéda, et d'Emma, surnommée sans raison le Fainéant, dernier roi carolingien de France, né en 967, mort en 987. Louis V, conseillé sans doute par son oncle Charles de France, se dégagea de son rôle, et pour châtier l'archevêque de Sens Adalbéron, qu'il considérait comme un traître, se plaça sous l'ascendant de Hugues Capet. Adalbéron, assiéger dans Reims, dut promettre de se justifier; mais Louis V mourut d'un accident de chasse (987), sans laisser d'enfants. Il fut remplacé sur le trône par Hugues Capet.

— **BIBLIOG.** : Ferd. Lot, *Les Derniers Carolingiens* 1891.

LOUIS VI, dit le Gros, roi de France, fils aîné de Philippe I^{er}, à qui il succéda, et de Berthe de Hollande, né en 1081, mort à Paris en 1137. Associé à la couronne à l'âge de dix-neuf ans, il succéda à son père en 1108. Il fut un tout un homme de guerre; mais, s'il se fit craindre, il se fit aimer aussi par sa justice et son humanité. Il se posa en défenseur des faibles, et dirigea de nombreuses expéditions contre les seigneurs pillards de l'Ile-de-France; c'est ainsi qu'il détruisit le château de Paris. Plus tard, qu'il prit, en Flandres de Marie, qu'il soumit les seigneurs de Montbéliard. Il trouva, d'ailleurs, à ces expéditions, l'avantage d'assurer la sécurité des routes conduisant de Paris aux autres villes du domaine. Louis VI eut à combattre, pendant vingt-quatre ans, Thibaut IV, comte de Champagne et de Blois, l'âme de toutes les coalitions contre la France. Il eut surtout à lutter contre Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui, par son alliance son gendre Henri V, empereur d'Allemagne; vaincu à Brémé (20 août 1119), menacé d'une invasion anglo-germanique, Louis VI, prenant l'offensive, Saint-Denis, parvint, avec le concours des Flamands et des Angevins, ennemis des Normands, à tenir en échec Henri I^{er}. En même temps, il étendit son action dans le Midi, par le mariage de son fils avec Aliénor en Éléonore d'Aquitaine. Son alliance avec le pape ajouta à son autorité morale. C'est à tort qu'on a appelé longtemps Louis VI « le Père des communes ». Il les favorisait surtout chez ceux de ses vassaux qu'il désirait attirer à lui; et il lui arriva parfois les combattre, quand il trouvait quelque intérêt. Toutefois, il accorda à des villes du domaine quelques privilèges; il est l'auteur de la célèbre chartre de Louviers. Il fut aidé, dans son gouvernement, par plusieurs ministres, les frères de Gerardo, et l'abbé de Saint-Victor, Suger, qui a écrit une *Vie de Louis le Gros*. Il eut pour successeur son fils aîné Louis VII, né de son mariage avec Alix de Savoie.

— **BIBLIOG.** : Luchaire, *Louis VI le Gros : annales de sa vie et de son règne* (1890).

LOUIS VII, appelé Louis-Flores ou le Jeune, roi de France, fils aîné de Louis VI, à qui il succéda, et d'Alix de Savoie, né en 1120, mort en 1180. Seul roi en 1137, il garda auprès de lui les ministres de son père, et acheta la soumission des féodaux de l'Ile-de-France. Il

s'attacha même, plus tard, la maison de Champagne; mais sa faiblesse, sa dévotion exagérée compromirent l'œuvre de son prédécesseur et lui firent commettre deux fautes politiques graves : 1^{re} sa participation à la seconde croisade, précipitée par saint Bernard; 2^o son divorce avec Éléonore d'Aquitaine, ce qui lui fit perdre la Guyenne. Il éprouva l'expédition de l'Écluse de Vitry, dont il s'était emparé dans une guerre contre Thibaut de Champagne, qu'il prit la croix (1145) en même temps que son père, et fut avec l'empereur Conrad, pour secourir le royaume de Jérusalem. L'armée, déçue dans la traversée de l'Asie Mineure, échoua devant Damus (1148). Pendant l'absence de Louis VII, Suger avait contenu à grand-peine l'insubordination des seigneurs, qui voulaient même donner la couronne royale à Robert, frère de Louis. Suger réussit à empêcher pendant quelques années Louis VII de faire annuler son mariage avec Éléonore, de l'inconduite de laquelle il avait à se plaindre; mais, après la mort du ministre, l'annulation fut prononcée, en 1152, et le roi put épouser Constance de Castille (1154). La perte de l'Aquitaine, par son caractère géographique et cause de continuel embarras, était peu regrettable; mais ce divorce eut pour conséquence le mariage d'Éléonore avec Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, en 1154. Une longue lutte s'ensuivit, où le roi fut vaincu. Henri II d'Angleterre, qui s'était souvent retenu en Angleterre, Louis VII mourut après avoir fait sacrer son fils Philippe, né de son troisième mariage avec Alix de Champagne.

— **BIBLIOG.** : Luchaire, *Études sur l'administration de Louis VI* (1885).

LOUIS VIII, dit le Cour de Lion, roi de France, fils de Philippe Auguste, à qui il succéda, et d'Isabelle de Hainaut, né à Paris en 1187, roi en 1223, mort à Montpellier (Auvergne) en 1226. Prince héritier, il avait été appelé en Angleterre, pour y prendre la couronne, par les barons révoltés contre Jean sans Terre (1216); mais Jean étant mort, les barons de France refusèrent de le reconnaître; il en eut pour conséquence son fils, Henri III, et le pape excommunia Louis, qui, battu près de Lincoln, renonça à ses droits (1217). Louis VIII suivit la politique de Philippe Auguste. Henri III réclamant la Normandie, il s'empara du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Limousin, de l'Auvergne, et de la moitié du Bordelais. Il fut bientôt appelé en Languedoc par Amour de Montfort, qui offrait de lui céder le comté de Toulouse, et par le comte de Flandre, qui réclamait l'extermination de l'hérésie. Cette nouvelle guerre des albigeois aboutit à la soumission de tout le Languedoc, moins Toulouse. Louis VIII revenant sur Paris, quand il mourut. Ce règne, si court, prépara la grandeur de celui de son fils et successeur saint Louis. C'est Louis VIII qui inaugura pour ses fils le système des *apanages*. Il avait épousé Blanche de Castille, qui lui donna onze enfants.

— **BIBLIOG.** : Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII* (1894).

LOUIS VIII (AÛTIS ET GESTES NE), poème latin, composé vers 1228 par un poète français, qui était sans doute l'historien de Louis VIII. L'auteur a assisté au sacre de ce prince et au siège d'Avignon, dont il fait un récit détaillé. Nicolas de Brail visé à composer un poème à la manière classique; il invoque l'épique, mais, en dehors même des sièges de la Rochelle et d'Avignon, qui y sont racontés, l'ouvrage présente un intérêt réel pour la connaissance des mœurs de l'époque. Il a été publié par Guizot, dans la « Collection des mémoires relatifs à la France ».

LOUIS IX ou saint Louis, roi de France, fils aîné de son père, Louis VIII, et de Blanche de Castille, né à Poissy en 1215, mort devant Tunis en 1270. Il n'avait que onze ans lorsqu'il monta sur le trône. Sa mère fut investie de la régence du royaume, et son administration, qui va de 1226 à 1276, prépara la grandeur du règne de son fils par l'écrasement des coalitions féodales, les progrès de la royauté dans le Languedoc, le mariage de Louis IX avec Marguerite de Provence (1234), qui étendit encore l'influence capétienne dans le Midi. V. BLANCHE DE CASTILLE.

Après 1236, Blanche continua à exercer une réelle influence sur le gouvernement; mais Louis IX, devenu majeur, règne tout à fait, des premiers faits, des premiers actes, apprécier sa bonté, sa droiture, qui, malgré sa grande piété, s'allent à un goût déterminé pour l'équité. Une nouvelle ligue féodale se forme contre lui, conduite par Hugues le Brun, comte de la Marche, et soutenu par Henri d'Angleterre, qui vient avec une armée au Poitou, mais Louis IX force le pont de Taillebourg, remporte une seconde victoire à Saintes et poursuit Henri jusqu'à Baye (1242); la fatigue, la maladie qui dément son âge, des soucis, le font décider à s'arrêter et à accorder aux Anglais une trêve, qui se prolonge jusqu'en 1259. Henri III, obligé de faire face à une révolte des barons, se décide alors à abandonner, par le traité de Paris, la Normandie, l'Ajou, le Maine et le Poitou (4 déc. 1259). Quant à la trêve, elle avait, dès la trêve de 1243, déposés les armes.

Aussi bien, Louis IX assure au royaume une forte administration, un commencement même de centralisation; les *baillis* du Nord, les *sénéchaux* du Midi et de l'Ouest



Statue funéraire de Louis IV.



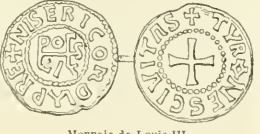
Sceau de Louis VII.



Sceau de Louis VIII.



Monnaie de Louis le Bègue.



Monnaie de Louis III.



Sceau de Louis VI.



Statue de saint Louis, d'après Juste de Paris.



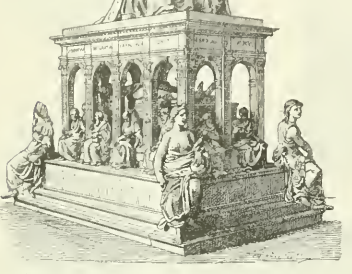
LETTER: A. Louis XV. 1. Panneau appui de porte; 2. Détail d'une colonnette; 3. Détail d'un des panneaux (bas); 4. Motifs de la porte sud de la cath. de Rouen. — B. Louis XVI. 5. Panneau de porte, bois sculpté, égise Saint-Maclou, Rouen; 6. Lanterne de vestibule; 7. Cabinet en ébène (Fontainebleau); 8. Cloz noël; 9. Louis XV. 10. Vase en argent ciselé; 11. Cadre en bois sculpté; 12. Azrate en bois sculpté; 13. Panneau, par J. Bérard; 14. Buste de Louis XIV, attribué à Domenico Cucci; 15. Pendule en marqueterie d'ébène, cuivre et bronzes ciselés (Fontainebleau); 16. Moutre en ébène avec bas-reliefs de cuivre et marqueterie d'ébène et de cuivre, par Boulle (Louvre); — D. Louis XV. 17. Écran à main; 18. Tablette, par Meisssonier; 19. Tiroir en argent, par Meisssonier; 20. Commodes avec bronzes ciselés et dorés; 21. Mascaron Versailles; 22. Armoire, peint par Walteau Chantilly; 23. Frise d'enfants, par Boucher; 24. Pendule en bronze ciselé, par Vion; 25. Fleurettes; — E. Louis XVI. 26. Frise, par Salomier; 27. Tiroir brûle-parfums, par Salomier; 28. Régulateur ébène et bronze doré; 29. Petit bureau en cuivre ciselé et doré, par Ransson; 30. Panneau, par Salomier; 31. Prédelle de Marie Antoinette, bronze ciselé et doré (Trianon); 32. Corbeille de fleurs, par Berthault; 33. Trophée en bois sculpté Versailles; 34. Trophée, Werswiller; 35. Panneau, par Salomier; 36. Cabinet secrétaire orné de plaques de porcelaine, par Riesener; 37. Cadre cul-de-lampe.

du roi d'Aragon, de l'empereur Maximilien, des ducs de Ferrare et de Savoie (1504). Louis XII remporta sur les Vénitiens une victoire décisive à Cambray (1510). Jules II, après s'être servi des Français, résolut de les chasser d'Italie. Tandis que Bayard battait le pape à La Bastide, Louis XII convoqua un concile à Pise pour faire déposer Jules II (1511). Le pape agranda alors contre la France la *Sainte-Ligue*, dans laquelle entrèrent le roi d'Espagne, Venise, les Suisses et Henri VIII, roi d'Angleterre. Les Français, commandés par Gaston de Foix, remportèrent sur les Espagnols une brillante victoire à Ravennne (1512). Mais, malgré les efforts de La Palle, l'armée française fut démise à Navarre (1513) et l'Italie définitivement perdue. Pendant ce temps, Henri VIII et Maximilien faisaient subir un échec aux Français à Guinegate. Le pape Léon X, successeur de Jules II, traita avec Louis XII, et celui-ci signa avec Henri VIII le traité de Londres (1514). Le suite de ce traité, Louis XII, qui venait de perdre Anne de Bretagne, épousa la princesse Marie d'Angleterre. Il mourut trois mois après ce mariage, ne laissant que deux filles : Claude, mariée à François d'Angoulême, et Renée, qui devint duchesse de Ferrare.

Louis XII, prince bon et humain, réduisit les tailles, administra l'Etat avec sagesse et économie. Il pratiqua des réformes judiciaires, repréna les rapines des gens de guerre et fut plein de sollicitude pour les humbles. Il encouragea l'industrie et le commerce et protégea les arts et les lettres. Son cousin et grand-frère François I^{er} lui succéda.

LOUIS XIII et d'Anne de Bretagne (Tombeau de),

chez le duc de Lorraine, dans l'église de Saint-Denis, sous des plus admirables productions de la Renaissance française. Jean Juste, de Tours, à qui François I^{er} en fit



la commande, le commença en 1515, l'exécuta entièrement dans sa ville natale et le mit en place à Saint-Denis en 1531. Le tombeau à la forme d'un élégant porche de quatre arcades sur sa façade principale et de deux sur ses faces latérales. Sur le couvercle du sarcophage, le roi et la reine sont représentés nus et en état de mort; au-dessus de la voûte, sur la plate-forme du tombeau, ils sont vêtus, aépousés et vivants. Le socle sous-jacent du tombeau est décoré de bas-reliefs, représentant, outre autres sujets : l'Entrée de Louis XI à Milan, le Passage des montagnes de Gènes, et la Bataille d'Agnadell.

LOUIS XII (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). Le Louvre possède une demi-figure en albâtre, provenant du château de Gaillois, et qui représente Louis XII portant le collier de l'Ordre de Saint-Michel, ses cheveux sur la nuque, et sa tunique ciselée une bataille. Ce portrait fut exécuté, en 1508, par le Milanais Lorenzo De Mugiano. La tête, qui avait été brisée en 1793, a été refaite par Beauvalet. Une reproduction en bronze de cette œuvre se voit dans les galeries de Versailles. H. A. Jacquemaert a exécuté en bas-relief, pour l'hôtel de ville de Compigne (1869), une très belle figure équestre en bronze de Louis XII.

LOUIS XII (STYLE). Il n'y a pas, à proprement parler, de style Louis XII. Il se confond avec le grand courant antérieur, né du mélange des formes générales du gothique fleuri avec celles de certains gotho-romains, qui est désigné sous le nom générique de style *Bourbon*. C'est surtout les détails des ordres romains qu'empruntent les artistes : acrotiches, ovies, médaillons, pilastres. Les colonnes, à chapiteaux composites, sont rarement lisses; les fûts sont ornés de sculptures, debossés, ou surmontés, ornés de compartiments ou de bandes en champ levé. Des rinceaux de feuillage, auxquels se mêlent des figures d'hommes et d'animaux, des médaillons, des entrelacs, décorent les grandes como les petites œuvres.

LOUIS XIII, surnommé le Juste, fils du Henri IV et de Marie de Médicis, né et mort à Paris (1601-1643). Il monta sur le trône le 11 mai 1610 à l'âge de neuf ans. Malgré le testament de Henri IV, la régence sans conditions fut donnée, sous la pression du duc d'Epemon, à Marie de Médicis. Esprit très faible et borné, dominé par l'ambitieux Léonora Galizai, la régence consista, pour conseiller le roi, à se laisser gouverner par l'Italien Concini, et à incapable. Son gouvernement, d'une faiblesse extrême, est marqué par les dilapidations et les révoltes des grands et l'abandon de la politique de Henri IV et de Sully. Aux traits de Sainte-Mencheville (1611) et de Loudun (1616), Marie de Médicis donna sa dernière démission. Elle se fit leur distribuer pensions et gouvernements. Les États généraux de 1614, convoqués à la demande des grands sous le couvert du public, mais en réalité pour affaiblir la régence, ne peuvent que formuler des vœux, que la division si profonde de cette dernière, l'Italien Concini, et les protestants, inquiets de voir Marie de Médicis se rapprocher de l'Espagne (mariage de Louis XIII avec l'infante Anne d'Autriche), s'agitent et s'organisent (assemblée de Saumur, 1611). En 1617, Louis XIII, poussé par son favori, de Luynes, se décide à faire assassiner Concini et à gouverner

par lui-même; mais, en réalité, il laisse le pouvoir à de Luynes, nommé concétable. Son administration est marquée par de nouvelles révoltes des grands, qui soulevèrent notamment Marie de Médicis, exilée à Blois, et lui fait obtenir le gouvernement de l'Aojou (1619). Les pouvoirs de la reine mère lui sont confiés après la bataille des Ponts-de-Cé par le traité d'Angers (1620). Le rétablissement de la religion catholique en Béarn amène une nouvelle guerre de religion signalée par le siège de Montauban (1621) et terminée par la paix de Montpellier (1622). De Luynes était mort pendant cette guerre (1621). Après une période de désordres (1621-1624), Richelieu est nommé premier ministre. À partir de ce moment, l'histoire du règne de Louis XIII est, en réalité, l'histoire du ministère de Richelieu. La plupart des historiens admettent que Louis XIII, prince sans volonté, n'a fait que subir l'ascendant du grand ministre.

Richelieu fut le véritable soutien du roi, avec lequel il eut la moindre sympathie. C'est là, sans doute, une opinion fort exagérée. Si Louis XIII avait pas approuvé sans réserve la politique de Richelieu, il n'aurait pas si longtemps résisté à la pression de sa mère, de sa femme, Anne d'Autriche, de son frère, Gaston d'Orléans et de toute la noblesse, qui ne cessait de demander le renvoi du ministre. Il est à croire que Louis XIII a compris toute la grandeur de son personnage par Richelieu, et qu'il lui a prêté l'appui le plus conscient, d'intelligence ordinaire, d'abord timide, de courage et de fermeté. Louis XIII commanda les armées et toujours fait preuve d'une brillante valeur (siège de La Rochelle 1628; affaire du Pas de Nuse, 1629; conquête du Roussillon, 1642). À la mort de Richelieu (déc. 1642), il appela au pouvoir le cardinal Mazarin, qui lui avait été désigné par le ministre défunt, et qui allait continuer la même politique. Après vingt-trois ans de mariage, Louis XIII eut d'Anne d'Autriche deux enfants : Louis, qui fut surnommé l'«*ordonné*», et qui lui succéda sous le nom de Louis XIV, et Philippe, duc de Bourgogne.

— BIBLIOGR. : Saint-Simon, *Parallèle des trois premiers Bourbons* (édit. Fougère); d'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue* (1887); Hanotaux, *Histoire du cardinal Richelieu*.

LOUIS XIII (STYLE). A force de rechercher l'élégance et le joli, l'art de la Renaissance avait tombé dans l'affectation de domander à être renouvelé. D'un autre côté, en France, les luttes religieuses qui avaient agité les règnes de Henri III et de Henri IV avaient influé plus de gravité à l'esprit public. Pour répondre à ces besoins nouveaux, les grands architectes comme Androuet du Cerceau, Jacques de Brosse et autres puisèrent alors leurs inspirations dans l'art damand et dans l'art italien, et créèrent un style un peu lourd, mais original et grandiose, où les refends et les pilastres de pierre blanche dissimulaient la nudité des surfaces. Des corniches d'ardoises très chargées de sculptures d'inspiration plomb, des chaux-croquis quadragulaires, terminées par un fronton, donnerent à la masse une physionomie presque élancée, telles certaines parties de la place royale et du Luxembourg. L'art industriel s'harmonisait avec les édifices. Les dessus des fauteuils, des sièges, des tables sont carrés et anguleux, de même que les cadres des glaces, les cartouches et les panneaux, qui, quoique couverts de sculptures, restent sobres et graves.

LOUIS XIII (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). Un tableau de Simon Vouet (Louvre) représente Louis XIII assis, couronné de laurier et revêtu de son armure. Philippe de Champaigne peignit Louis XIII en costume de guerre, avec une écharpe blanche et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit (Louvre). Rubens a peint un tableau : *la Majorité de Louis XIII*.

Le Louvre a deux médaillons d'inspiration plomb, des chaux-croquis de Philippe de Champaigne, représentant Louis XIII dans un médaillon de l'ordre du Saint-Esprit à un gentilhomme. Un buste de Louis XIII en costume de guerre, du marbre du roi, est une œuvre de la même époque (Versailles) nous montre Louis XIII dans sa jeunesse, le jeune ceint de laurier, revêtu de son armure.

Une statue de bronze de ce prince, par Simon Guillaun, appartient au Louvre. Rude a exécuté, pour le duc de Luynes, une statue de Louis XIII à l'âge de dix-sept ans, qui a été achetée par Lek et Darault. Le *Veu de Louis XIII*, par Ingres, est conservé à la cathédrale de Montauban. Un magnifique groupe de marbre blanc a été sculpté par Coustou l'aîné, pour Notre-Dame de Paris, à l'effet de perpétuer le *Veu de Louis XIII* plaçant son royaume sous la protection de la Vierge.



Louis XIII.

LOUIS XIV, dit Louis le Grand, fils du précédent et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain-en-Laye en 1638, et mort à Versailles en 1715. Il eut pour tuteur le cardinal de Richelieu et pour gouverneur le maréchal de Villaroy et pour précepteur l'abbé Peréfix de Beaumont, qui devint archevêque de Paris. Si son instruction fut toujours très négligée, son éducation politique fut contraire très soignée, Mazarin s'efforçant de le faire connaître de tout ce qui concernait l'administration intérieure du royaume et la situation générale de l'Europe. Bien que Louis XIV ait été proclamé majeur en septembre 1651, le gouvernement de la France fut dirigé, jusqu'en 1661, par Mazarin, qui mourut le 9 mai 1661. Il fut le premier ministre de Louis XIV. Le 11 mai 1661, il fut nommé le titre de premier ministre. Grâce aux victoires de Condé et de Turenne, Mazarin termina la guerre de Trente ans et les traités de Westphalie (1648), qui donnerent à la France l'Alsace moins Strasbourg, et établirent la prépondérance de la France en Europe.

Par la paix des Pyrénées (1659), qui précède la victoire de Turenne aux Dunes, l'Espagne céda l'Artois et le Roussillon, et l'infante Marie-Thérèse fut donnée en mariage à Louis XIV. L'administration de Mazarin fut assez sage, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*.

Après avoir été ministre de Louis XIII, le cardinal de Mazarin fut nommé ministre de Louis XIV. Le 11 mai 1661, il fut nommé le titre de premier ministre. Grâce aux victoires de Condé et de Turenne, Mazarin termina la guerre de Trente ans et les traités de Westphalie (1648), qui donnerent à la France l'Alsace moins Strasbourg, et établirent la prépondérance de la France en Europe. Par la paix des Pyrénées (1659), qui précède la victoire de Turenne aux Dunes, l'Espagne céda l'Artois et le Roussillon, et l'infante Marie-Thérèse fut donnée en mariage à Louis XIV. L'administration de Mazarin fut assez sage, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*. Par ses ministres, par ses *Conseils*, le roi sera désormais le souverain maître dans le royaume. Le parlement en sera plus qu'un cour supérieur de justice et perdra son droit de remontrance; la noblesse ne sera plus un corps, elle sera un ordre; la guerre civile, s'ajoutant à la guerre étrangère, amène une misère atroce, dont le souvenir resta profondément gravé dans l'esprit du jeune roi et contribua pour une grande part à le pousser à compléter l'œuvre de Richelieu, à établir une monarchie absolue et éclairée, dont la lui-même exposa la théorie dans ses *Mémoires*.



Louis XIV (Figure en cire, musée de Versailles).



Le Veau de Louis XIII, d'après Ingres.

du trône d'Espagne, la guerre continua, et la France fut heureusement sauvée par la division qui se mit parmi les alliés, par le changement de ministère en Angleterre et aussi par la victoire de Villars à Denain. Aux traités d' Utrecht (1713) et de Rastatt et de Bade (1714), Louis XIV conserva les belles provinces de son royaume (Alsace, Roussillon, Artois, Flandre, Franche-Comté); Philippe V garda l'Espagne et ses colonies. Louis XIV mourut un an après la paix, laissant la France ruinée. Les querelles religieuses ont vu une grande place sous son règne (persécutions contre les jansénistes, contre les protestants, affaire du quiétisme, de la bulle *Unigenitus*, destruction du Port-Royal, conflits avec le pape au sujet de la régle, au sujet du droit d'asile à Rome). Rites catholiques. Louis XIV eut à administrer en France que la religion qui lui pratiquait, mais il ne veut pas reconnaître au pape le droit de lui contester sa autorité, même en matière religieuse. Il a été le protecteur éclairé des artistes, des littérateurs, des poètes et des savants. Il a fait construire un grand nombre de monuments, le Val-de-Grâce, l'Institut, l'Observatoire, les Invalides, la colonnade du Louvre, Versailles, Marly, Trianon, etc. Il a créé l'Académie des inscriptions et médailles (1663), l'Académie des sciences (1666), l'Académie de musique (1669), l'Académie d'architecture (1671), etc. Il a codifié (1667) l'Académie de médecine (1671), etc. Il a codifié (1667) l'Académie d'architecture (1671), etc. Il a codifié (1667) l'Académie de médecine (1671), etc. Il a codifié (1667) l'Académie d'architecture (1671), etc.

— Bibliog. : Voltaire, le *Siècle de Louis XIV* (édit. Marjot); Sarrasin, *Mémoires* (édit. Chéruel et de Meunier); Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*; Chéruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV et du ministère de Mazarin*; de Boissieu, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*; etc.

LOUIS XIV (REPRÉSENTATIONS FIGURÉES DE). L'image la plus connue que lui, Rigaud nous ait donnée du grand roi, datée de 1701 et gravée par Drevet, 1712, représente le monarque de son côté, couvert de son manteau royal, il en existe une répétition dans les autres portraits de Versailles. Ce dernier musée possède encore plusieurs autres portraits de Louis XIV, par Jean Garnier, Pierre Migonard, H. Lesclapart, etc.

Au musée de Montpellier est un portrait par Van der Meulen. A Versailles, encore un très beau portrait par Charles Le Brun; Gérard Edelinck a gravé de nombreux portraits de Louis XIV, les uns de sa propre composition; les autres d'après Charles Le Brun, J.-B. Guillemin, Natoire (1679), J. de La Haye, etc. Une composition exécuta une statue de marbre blanc, autrefois dans la cathédrale de Paris, et qui représentait le monarque à genoux; une statue en bronze, dans la cour intérieure de l'Hôtel de ville de Paris, et qui représentait Louis XIV habillé en triomphateur romain; un buste de marbre, qui orne le vestibule de l'escahier de marbre à Versailles; un bas-relief de marbre, qui est au Louvre, et enfin une statue équestre de 13 pieds de haut, qui fut érigée en 1726, à l'entrée de la cour pendant la Révolution.

Une statue équestre de Louis XIV, modelée par Girardon et fondue en bronze d'après un modèle par le Keller, avait été érigée sur la place Vendôme. Elle a péri pendant la Révolution. Le modèle est au Louvre.

Sur la place des Victoires, à Paris, on voyait, avant la

Révolution, un monument important dû à Martin Van den Bogaert, dit Desjardins : il se composait d'une statue de Louis XIV, couronné par la Victoire et foulant aux pieds le Génie du malin, sur un piédestal, flanqué aux angles de quatre statues d'Esclaves et décoré de quatre bas-reliefs. C'est sur l'emplacement de ce monument que la Restauration a fait ériger la statue équestre en bronze de Louis XIV, dont le modèle a été donné par Bossu.

Une autre statue équestre de Louis XIV, due à Desjardins et érigée à Lyon sur la place Bellecour, fut brisée en 1793. Deux groupes allégoriques en bronze des frères Constant, qui ornèrent le vestibule de l'Hôtel de ville de Lyon, furent détruits dans le vestibule de l'Hôtel de ville de Lyon. En 1826, une statue équestre en bronze de Louis XIV, exécutée par le sculpteur Lemaire, a été érigée sur la place Bellecour, à Lyon. Une autre statue équestre s'élevait au centre de la cour de la ville de Paris. Cette statue, qui fut détruite en 1793, est due à L. Pottier; celle du cheval, à Cartollier. Le musée de Versailles possède plusieurs bustes de Louis XIV en marbre et en bronze : l'un d'eux est dû à Berghin, un autre à Jéno Varin.

Charles Le Brun a représenté les exploits du roi-solci d'une manière allégorique, en vingt-sept tableaux, sur la voûte de la grande galerie (Versailles). Abraham Bosse a gravé une suite de douze compositions allégoriques, relatives aux premiers événements du règne de Louis XIV.

Parmi les tableaux de la galerie de Versailles, les plus intéressants : le *Mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse*, par Testelin, d'après Ch. Le Brun; *l'Entrée de Louis XIV à Douai*, tableau de l'école de Van der Meulen; *la Réparation faite à Louis XIV par le duc de Genès en 1694*, par Le Brun; *l'Entrée de Louis XIV à Besançon*, par Ch. Le Brun; *Louis XIV visitant la manufacture des Gobelins*, par Pierre de Séve (d'après Le Brun); etc. Divers tableaux de Van der Meulen, représentent les exploits de Louis XIV en Flandre, se voient au Louvre.

LOUIS XIV (MÉMOIRES DE). *pour l'Instruction de Dauphin* : ce sont ces mémoires que le roi a écrits pour son propre usage, dans toute la vigueur de son esprit et de son génie, que Louis XIV inspirait, dictait, so faisait relire, pour les corriger, les pages d'histoire politique et morale qui formaient ce qu'on est convenu d'appeler ses *Mémoires*. Ces mémoires, qui ont été écrits par le lectrer du roi, Prigoy, ont en plus grande part à la rédaction de cet ouvrage. Les *Mémoires* devaient être tout d'abord un monument historique élevé à la gloire de Louis XIV, le roi racontait et jugeait ou le vue de la postérité ses propres actions. Le plan fut bientôt modifié, et le roi, qui est l'histoire du présent fut l'occasion d'inscriptions politiques et morales adressées directement au grand Dauphin. Dans cet ouvrage se trouve exposée toute la théorie du pouvoir ou plutôt de l'absolutisme royal (éd. Dreyss, Paris, 1890).

LOUIS LE GRAND (SIÈCLE DE). poème de Charles de Brogne, qui fut le point de départ de la querelle des anciens et des modernes, fut lu à l'Académie française le 27 janvier 1687. — Perrault, pour flatter le roi, y mettait le siècle de Louis XIV aussi haut que ceux de Péricles et d'Auguste. Il s'autorisait de progrès des connaissances humaines et soutenant qu'il y avait plus de raison pour que la nature ait cessé de son temps d'être aussi féconde qu'aux premiers âges. Les jugements paradoxaux et irrespectueux qu'il portait sur les grands hommes de l'antiquité provoquèrent la colère des partisans des anciens, de Boileau, de Racine et de La Fontaine. Perrault a raconté dans ses *Mémoires* cette scène fameuse. Il devait plus tard reprendre les mêmes idées dans son *Parallèle des anciens et des modernes* (1688-1696).

LOUIS XIV (SIÈCLE DE). ouvrage de Voltaire. — Copié dès 1734 à Cirey, rédigé d'abord en 1726, repris en 1730 pendant le séjour de Voltaire en Prusse, il fut publié à la fin de 1751 sans nom d'auteur. Le plan en avait été agrandi : ce n'était plus seulement le tableau des arts sous Louis XIV, mais toute l'histoire philosophique du siècle de Louis XIV. L'auteur mit la dernière main à son ouvrage en 1756.

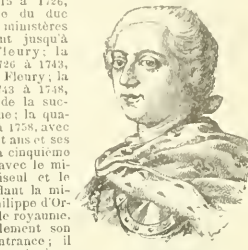
Le plan est à savoir été critiqué. Les vingt-quatre premiers chapitres contenaient le série des faits historiques et sont des modèles de narration élégante et rapide. Trois autres sont consacrés aux *Particularités et anecdotes de Louis XIV* et forment un appendice curieux. Les autres chapitres, Voltaire en vient à ce qui est l'objet le plus important pour les peuples, à savoir l'histoire du gouvernement intérieur (justice, commerce, marine, finances, etc.), celle des sciences, et surtout celle des beaux-arts : ces chapitres, de XXXII à XXXIV, sont les plus intéressants. L'histoire littéraire du siècle de Louis XIV et sont demeurées classiques. Ensuite, l'auteur traite des *affaires ecclésiastiques* (XXXV à XXXVII) et termine brusquement par un chapitre, dont l'intention est clairement ironique, où il est question des « dispersés sur les côtes rochers ». C'est cet ouvrage est une admirable protestation en faveur du siècle de Louis XIV, alors en défaveur auprès des esprits. Voltaire a pourtant été quelque peu ébloui par son sujet ; il y fait avec excès une double apologie : celle de la littérature parvenue à son apogée, dont il se croyait le dépositaire, et celle, plus contestable, de la royauté absolue, protectrice des bourgeois et des artistes. C'était une façon de donner une double leçon à son temps. Le *Siècle de Louis XIV*, qui est un chef-d'œuvre de style, s'en demeure pas moins une œuvre de parti, dans lequel de ce genre littéraire est une admirable protestation en faveur du siècle de Louis XIV, alors en défaveur auprès des esprits. Voltaire a pourtant été quelque peu ébloui par son sujet ; il y fait avec excès une double apologie : celle de la littérature parvenue à son apogée, dont il se croyait le dépositaire, et celle, plus contestable, de la royauté absolue, protectrice des bourgeois et des artistes. C'était une façon de donner une double leçon à son temps.

LOUIS XIV (STYLE). Sous le grand roi, l'architecture conserve l'aspect grandiose du règne précédent. Mais le goût est plus complet, les ordres et aux détails antiques lui imprima ce aspect froid et régulier qui constitue en grande partie le style Louis XIV. Le pittoresque fait souvent défaut, même aux jardins royaux, où les perspectives étudiées, les pièces d'eau, les œuvres d'art, transformées complètement en jardin, l'ornementation extérieure est d'une grande richesse; frises sculptées, statues, panneaux somptueux décorent les moindres motifs. La décoration intérieure est plus riche encore. Les dimensions sont plus grandes, les plafonds sont destinés à l'ornement et à la représentation. Elles réclament des lambris chargés d'or et de sculptures, des plafonds aux lourds cartouches, de grands figures allégoriques, des peintures chaudes et éclatantes. Pour ne pas être annihilés par les couleurs, les meubles doivent être éclatants d'or, un peu lourds, dé-

corés de larges marqueteries de cuivre, d'écaïlle, d'étaïn sur fond d'ébène, ornés de figures et d'ornements fortement saillants ou brodés dans le relief. La décoration des tapisseries formant de flamboyants tableaux et garnissant des sièges vastes et confortables, forment un ensemble luxueux, qui n'a jamais été égalé depuis. Tant de splendeurs amènent l'ennui, et l'on chercha la variété et la nouveauté de goût dans ces styles, vulgairement baptisés les ans de rococo et rocaille, et qui constituent en réalité le style Louis XIV.

LOUIS, DUC DE BOURGOGNE, dauphin, V. BOURGOGNE.

LOUIS XV, né et mort à Versailles (1710-1774). Fils du duc de Bourgogne, second Dauphin, et de Marie-Azéïde de Savoie, arrière-petit-fils de Louis XIV, le héritier de la couronne à l'âge de cinq ans et demi, le 17 septembre 1715. On peut diviser son règne en cinq périodes : la première, de 1715 à 1723, qui est celle de l'enfance, avec la régence du duc d'Orléans et les ministères qui se succèdent jusqu'à la mort de Fleury ; la deuxième, de 1723 à 1743, avec le cardinal Fleury ; la troisième, de 1743 à 1748, avec la guerre de la succession d'Autriche ; la quatrième, de 1748 à 1758, avec la guerre de Sept ans et ses préliminaires ; la cinquième de 1758 à 1774, avec le ministère de Choiseul et de la minorité du roi. Pendant la minorité du roi, Philippe d'Orléans gouverne le royaume. Il rend au parlement son droit de remontrance ; il remplace les secrétaires d'État par des conseillers, composés de membres de la noblesse, et il facilite les réformes que le duc de Noailles veut accomplir dans les finances, mais, comme elles sont insuffisantes, il autorise la tentative de l'Écossais Law (v. ce mot), et il le nomme même contrôleur général (1720). À l'extérieur, il se rapproche de l'Angleterre, sur les conseils du duc de Bourbon (triple alliance de La Haye, 1717), et il déclare la guerre à l'Espagne à cause des agissements d'Albéroni. À la mort du roi (1722), Dubois et le duc d'Orléans remplacent successivement premiers ministres, et ils sont remplacés en 1723 par le duc de Bourbon. Celui-ci se laisse dominer par sa maîtresse, la marquise de Prié ; il reste allié de l'Angleterre et se brouille avec l'Espagne en renvoyant l'infante fiancée à Louis XV, auquel il fait épouser Marie-Leczak (1725). Il est disgracié en 1726, et le précepteur du roi, Fleury, devient premier ministre. Louis XV lui abandonnant la réalité du pouvoir pour se consacrer à l'agrément, ses amusements avec M^{lle} de Mailly, etc. Fleury, timoré et prudent, cherche à conserver la paix à tout prix. Or, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, il ne peut y parvenir. À l'intérieur, il y a les querelles religieuses et parlementaires, soulevées surtout par la bulle *Unigenitus*, que Fleury veut imposer comme constitution d'État et par les billets de confession. À l'extérieur, il est obligé de soutenir Stanislas Leszcinski au trône de Pologne, et il en résulte une guerre (guerre de succession de Pologne), dans laquelle la France, allié à l'Espagne contre l'Autriche, est victorieuse, mais la France soutient contre Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, les prétentions de l'Électeur de Bavière à la couronne impériale et celles du roi de Prusse Frédéric II à la possession de la Silésie. Sur les instances de M^{lle} de Mailly, la duchesse de Châteauroux, Louis XV, sortant de son indolence, paraît à la tête de ses armées, d'abord en Flandre, puis en Lorraine (1741). Il tombe malade à Metz et, pendant ce temps, les Autrichiens, qui ont gagné de nombreuses batailles, le font mourir. La monarchie française est ébranlée par la guerre de Sept ans.



LOUIS XV.

Le roi, Fleury, devient premier ministre, Louis XV lui abandonnant la réalité du pouvoir pour se consacrer à l'agrément, ses amusements avec M^{lle} de Mailly, etc. Fleury, timoré et prudent, cherche à conserver la paix à tout prix. Or, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, il ne peut y parvenir. À l'intérieur, il y a les querelles religieuses et parlementaires, soulevées surtout par la bulle *Unigenitus*, que Fleury veut imposer comme constitution d'État et par les billets de confession. À l'extérieur, il est obligé de soutenir Stanislas Leszcinski au trône de Pologne, et il en résulte une guerre (guerre de succession de Pologne), dans laquelle la France, allié à l'Espagne contre l'Autriche, est victorieuse, mais la France soutient contre Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, les prétentions de l'Électeur de Bavière à la couronne impériale et celles du roi de Prusse Frédéric II à la possession de la Silésie. Sur les instances de M^{lle} de Mailly, la duchesse de Châteauroux, Louis XV, sortant de son indolence, paraît à la tête de ses armées, d'abord en Flandre, puis en Lorraine (1741). Il tombe malade à Metz et, pendant ce temps, les Autrichiens, qui ont gagné de nombreuses batailles, le font mourir. La monarchie française est ébranlée par la guerre de Sept ans.



LOUIS XV, d'après Vanloo.

Le roi, Fleury, devient premier ministre, Louis XV lui abandonnant la réalité du pouvoir pour se consacrer à l'agrément, ses amusements avec M^{lle} de Mailly, etc. Fleury, timoré et prudent, cherche à conserver la paix à tout prix. Or, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, il ne peut y parvenir. À l'intérieur, il y a les querelles religieuses et parlementaires, soulevées surtout par la bulle *Unigenitus*, que Fleury veut imposer comme constitution d'État et par les billets de confession. À l'extérieur, il est obligé de soutenir Stanislas Leszcinski au trône de Pologne, et il en résulte une guerre (guerre de succession de Pologne), dans laquelle la France, allié à l'Espagne contre l'Autriche, est victorieuse, mais la France soutient contre Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI, les prétentions de l'Électeur de Bavière à la couronne impériale et celles du roi de Prusse Frédéric II à la possession de la Silésie. Sur les instances de M^{lle} de Mailly, la duchesse de Châteauroux, Louis XV, sortant de son indolence, paraît à la tête de ses armées, d'abord en Flandre, puis en Lorraine (1741). Il tombe malade à Metz et, pendant ce temps, les Autrichiens, qui ont gagné de nombreuses batailles, le font mourir. La monarchie française est ébranlée par la guerre de Sept ans.

vraiment le roi et l'Espagne (1700-1703). Il entretint avec Torcy et Beauvilliers une correspondance suivie, importante par son histoire de l'établissement des Bourbons en Espagne. Rappelé en France (1703), il remplît les fonctions de premier secrétaire auprès des ducs de Bourgogne et de Berry. — Son frère Jacques-Étienne, né à Louville en 1671, mort à Saint-Jean-de-Braye (Loiret) en 1732, servit d'abord dans la marine, puis dans l'armée, et fut pris par les Anglais à la bataille d'Oudenarde. Il se vengea vers les sciences à l'Académie en 1714. Il est connu pour l'application qu'il fit le premier du micromètre d'Auzout et de Picard au quart de cercle, et pour sa démonstration de la diminution lente de l'obliquité de l'écliptique sur l'équateur.

LOUVOIS François-Michel Le TELLIER, sieur de CAILLIEUX, puis marquis de Louvois, chancelier Michel Le Tellier, homme d'État, né à Paris en 1641, mort à Versailles en 1691. Son père, qui exerçait la charge de secrétaire d'État de la guerre depuis 1643, lui en fit obtenir la survivance dès 1654; il y joignit plus tard une charge de conseiller au parlement de Metz. En 1663, les ducs de Bourgogne et de Berry lui confièrent les fonctions de secrétaire d'État, mais Le Tellier conserva avec lui la signature jusqu'en 1677, époque à laquelle il devint chancelier de France. En outre, Louvois fut nommé, en 1668, surintendant général des postes et relais du royaume; en 1671, chancelier des ordres du roi; en 1672, maître d'artillerie de Metz. En 1683, à la mort de Colbert, il devint surintendant des bâtiments, arts et manufactures. Dans toutes ces fonctions, il fit preuve d'une remarquable activité et d'une énergie souvent brutale. Mais c'est surtout comme secrétaire d'État de la guerre que Louvois a exercé une grande réputation. Il est le véritable créateur de l'armée moderne. L'améliora le recrutement et fit disparaître l'abus des *pautes volantes*. Il exigea de tous les officiers l'accomplissement strict de leurs devoirs militaires, et le plus brutal des commis n'y épargna en aucune occasion les officiers courtois, si bien apparentés qu'ils fussent. Il augmenta le nombre des régiments et créa l'infanterie, le favorisait l'introduction de l'uniforme, généralisa l'usage de la marche au pas, modifia l'armement et procura l'infanterie de la bayonnette. Il fit surveiller les officiers par des inspecteurs généraux. Il établit l'ordre du *tableau*, qui réglait le service régulier et donnait toujours à l'officier le plus ancien en grade. Pour former les officiers, il y eut des écoles ou compagnies de cadets. Des écoles d'artillerie furent établies à Douai, à Metz et à Strasbourg; le corps des ingénieurs fut organisé, et Louvois créa celui des commissaires des guerres. Le payement régulier de la solde fut assuré aux officiers et aux soldats, les places fortes furent abondamment pourvues de vivres et de fourrages; l'artillerie fut toujours servie avec exactitude. Des règlements furent publiés pour les étapes et pour les marches. De nombreuses batteries de bataillons militaires furent construits. L'Hotel des Invalides fut établi (1674), pour les vieux soldats, et le dépôt de la guerre fut désormais recevoir tous les documents intéressant l'histoire militaire de la France. Dans son œuvre d'organisation militaire, Louvois eut pour collaborateurs : Vautan, chargé des services des fortifications; Saint-Pierre, Chamlay, etc. Son œuvre politique ne mérite pas les mêmes éloges que ses réformes militaires. Il a poussé sans cesse Louis XIV à la guerre, pour se rendre indispensable; il l'a empêché de passer la paix à la Hollande en 1672, et s'il n'est pas vrai qu'il ait provoqué l'Europe par les acquisitions des chambres de réunion dont Colbert de Croissy est surtout responsable, il a ordonné l'incendie du Palatinat; enfin, il a été l'organisateur des dragonnades contre les protestants et la sévère des campagnes militaires de Louis XIV lui-même dont parfois supporter, lui avait créé à la cour de nombreux ennemis, sans parler de M^{lle} de Maintenon, dont il avait essayé d'empêcher le mariage avec le roi. La fatigue, le surmenage physique et intellectuel, le chagrin que lui causait l'hostilité de son croissant de Louis XIV, préhensif certain d'un disgrâce, causèrent sa mort, survenue par apoplexie, après plusieurs entretiens où le roi l'avait très froidement reçu (1691). Il avait épousé, en 1662, Anne de Beauvilliers, fille de Charles de Beauvilliers, marquis de Courtauveaux. Il eut deux fils, les marquis de Courtauveaux, de Souvry, de Barbezieux et d'Abbe Louvois, et deux filles: les duchesses de La Rochefoucauld et de Villeroi.



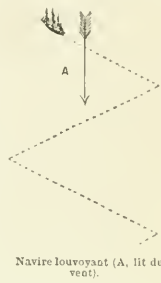
Louvois (Fr.-M. Le Tellier).

teur de Lomel, le consacra à l'Opéra et à la comédie, puis exclusivement à l'Opéra-comique. En 1793, il devint le *théâtre des Amis de la Patrie*, joignant le vaudeville et l'Opéra. Après la mort de Richelieu, il y joua la tragédie, il se joignit aux acteurs de la Comédie-Française et joua la comédie. Le 18-Fructidor amena la fermeture du théâtre Louvois, qui est bientôt rouvert par Ribé. De nouveau fermé par ordre du Directoire, le théâtre des Troubadours vint, en 1798, s'y installer pour ne pas le vanidier. Ils firent place aux acteurs de l'Opéra, qui, sous la direction de Picard, obtinrent un succès éclatant en 1805, et prirent le titre de *théâtre de l'Impératrice*. Lorsque en 1808 le théâtre de l'Impératrice s'en alla dans la salle de l'Odéon reconstruite par celle de Louvois, elle fut abandonnée. En 1839, la salle de l'Opéra, située alors rue de Richelieu, dut faire place à une chapelle expiatoire; on décida, en attendant la construction par Delbet de la salle de la rue Le Pelletier, de placer provisoirement l'Opéra dans celle, tout voisine, de la rue de la Harpe, qui fut, un peu plus d'une année, la carcasse du théâtre Louvois, dont tout intérieur fut détruit, devint le magasin de décors de l'Opéra-Comique.

LOUVOU ou **LOUPOUL**. Géogr. V. Conco.

LOUYOUGE (vui-raj') n. m. Action de louvoyer. *Un passage au louyage*. Lorsqu'on y trouve assez d'espace pour gagner au vent en louvoyant.

LOUYOYER (vui-raj') — rad. lof. *Je louvois, tu louvois, il louvois, nous louvoions, vous louvoiez, ils louvoient. Je louvoyais, tu louvoyais, il louvoyait, nous louvoyâmes, vous louvoyâtes, ils louvoyèrent. Je louvoierais, nous louvoierions. Tu louvoierais, nous louvoieriez. Us louvoient, que nous louvoyions, que nous louvoyiez, qu'ils louvoient. Que je louvoyasse, que nous louvoyassions. Louvoyant, Louvoyé, ée* v. n. Mar. Courir des bordées, heurter et rebattre sans cesse, attendre en zigzag un point où la direction du vent ne permet pas d'arriver directement. *Un louvoyeur à petits bords*. Tirer de toutes bordées. — Par anal. Suivre un chemin qui fait des détours ou des zigzags : *Louvoyeur au travers de chemins vicinaux*. — Fig. Prandre un chemin pour atteindre un but. *Le vertu ignore les nuances et les tempéraments à l'aide desquels on louvoie.* (Balz.)



Navire louvoyant (A. lit du vent).

LOUVE (pour l'étymol., v. l'art. suiv.) n. m. Habitation royale, et plus spécialement château d'un roi de France : *Le Louve de Fontainebleau*. Un Spécialem. Palais des rois de France à Paris. V. l'art. suiv.

LOUVE, monument. Privilège accordé à certains seigneurs, dans les résidences royales : *Le droit d'entrer en carrosse dans la cour du louve était un des honneurs du Louve.*

LOUVE (PALAIS DE), à Paris. L'origine du mot Louve est mal connue. La forme latine *lupara*, par laquelle le désignent les plus anciens textes, n'a pas jusqu'ici permis aux historiens de fixer une étymologie précise. On a mis en avant le vieux mot saxon *loover*, synonyme de *castellum*, château fort, on a vu dans le Louve primitif un rendez-vous de chasse au milieu de bois où abondaient les loups, etc. C'est à tort que les dictionnaires des derniers siècles du XIX^e siècle et dans les premières du XIX^e siècle que Philippe Auguste se fit construire, à l'extrémité de l'enceinte nouvelle dont il dotait les Parisiens, sur la rive droite de la Seine, un grand château fort, destiné à être le principal ouvrage de cette fortification. Ce château formait un carré, au centre duquel s'élevait le donjon (son emplacement correspond au quart sud-ouest de la cour actuelle du Louvre), qui servait au roi de résidence, de trésor, et aussi de prison d'Etat. Un siècle et demi plus tard, Charles V fit du Louvre, agrandi par l'architecte Raymond du Temple, de séjour officiel de la royauté. Du Louve primitif rien n'est resté que des substructions retrouvées de notre temps. François I^{er} fit démoler le vieux donjon pour le remplacer par un palais conçu dans le style de l'architecture nouvelle, qu'il contribua tant à rendre florissante. Pierre Lescoq et Jean Goussier furent les principaux artisans d'une œuvre qui devait être terminée pendant son règne. Albert Delorme eut construit le palais des Tuileries par Catherine de Médicis, l'idée vint de réunir les deux édifices par une longue galerie parallèle à la Seine. Henri IV la fit s'achever en 1608, sur les soins de Dupont et de Lamoignon. Il restait encore beaucoup à faire au Louvre, et l'on sait quelle part y prit Louis XIV. Lemercier, Leveau, Claude Perrault furent ses architectes, sous le double direction de Colbert. C'est Claude Perrault qui fut due la construction de la colonnade après le pitieux échec de Bernin, venu exprès d'Italie. En faisant du Louvre le « Muséum » des arts, la Convention accepta le projet de nouveaux agrandissements, qui ne furent réalisés que sous Napoléon I^{er} par ses architectes Percier et Fontaine, et achevés sous le second Empire, sur les plans de Visconti et Leffort par la construction d'une aile parallèle à la galerie du bord de l'eau, reliant le Louvre aux Tuileries sur la rue de Rivoli.

Les mêmes architectes imaginèrent de doubler les façades latérales du Louvre du côté de la cour carrée et de la place du Carrousel, par une série de pavillons, on l'ampleur supplée à la beauté architecturale. Pendant la guerre civile de 1871, l'aile droite du nouveau Louvre entre les

pavillons de Rohan et de Marsan, et, de l'autre côté, le pavillon de Flore souffrirent beaucoup de l'incoercible allumée, le 24 mai, en vue de détruire tout le monument.

ALLUS. LITTÉR. — Et la garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défend point nos rois. Vers de l'ode à la Malherbe à Dupuy sur la mort de sa fille. Le poète cherche à consoler son ami, en lui rappelant que tous, petits et grands, sont sujets à la mort :

La mort a des rigueurs à galle autre pareilles ;
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crever.
Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois.
*Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend point nos rois.*

LOUVE (MUSEUM DU). C'est à François I^{er} qu'il faut faire remonter l'origine des collections nationales françaises. Ce prince fit recueillir des objets d'art et de toute sorte. Le François lui apporta d'Italie cent vingt quatre statues antiques et un grand nombre de bustes. Ces fut à Fontainebleau que tous ces objets précieux furent rassemblés. La collection royale reçut peu d'accroissement jusqu'à Louis XIII. Lors de l'avènement de Louis XIV, le cabinet du roi ne renfermait pas 200 tableaux; à sa mort, le nombre des peintures s'élevait à plus de 2.000. C'est Colbert qui revint l'honneur de ce prodigieux accroissement.

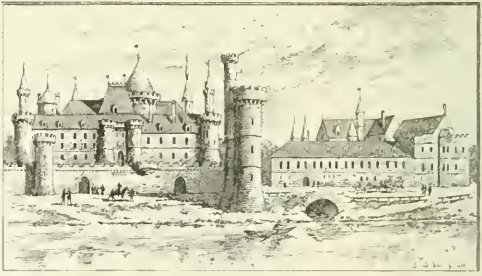
Dès 1746, le critique La Font de Saint-Yenne demandait que tous ces chefs-d'œuvre fussent placés au Louvre et exposés à l'admiration du public. En 1750, Louis XV permit que les trésors jusque-là enfouis dans les appartements de la surintendance de Versailles fussent transportés à Paris. Le marquis de Marigny, directeur des bâtiments, chargea Bailly, garde des tableaux du roi, de disposer la collection dans l'appartement qu'occupait, au Luxembourg, la reine d'Espagne. Le cabinet, composé de 110 tableaux environ, ainsi que la galerie des peintures consacrées par Rubens à Marie de Médicis, furent ouverts, pour la première fois, en 1750.

Jusqu'à Louis XVI, le cabinet, que le roi avait accueilli par l'acquisition de tableaux damans continua à être divisée en deux sections principales : l'une placée au Luxembourg, et visible pour le public ; l'autre conservée au palais de Versailles.

En 1793, la collection, que le roi avait accueilli par l'acquisition de tableaux damans continua à être divisée en deux sections principales : l'une placée au Luxembourg, et visible pour le public ; l'autre conservée au palais de Versailles. La galerie d'Apollon, servant d'atelier à six élèves protégés par le roi, renfermait les *Batailles d'Alexandre*. Dans la grande galerie, on conservait les plans en relief de toutes les places de France et des grandes villes d'Europe. L'Académie royale de peinture et de sculpture, l'Académie d'architecture, l'Académie des belles-lettres, l'Académie des sciences et l'Académie française avaient leurs salles de séances dans d'autres parties du Louvre.

En 1775, le comte d'Angivillier, le nouveau directeur des bâtiments, conçut le projet de rassembler dans la grande galerie du Louvre tout ce que la couronne possédait de précieux, en peinture et en sculpture. Cependant, on transporta à Versailles, vers 1785, les tableaux du Luxembourg. Un décret de 1791 ordonna que le Louvre recevrait le dépôt des monuments des sciences et des arts.

Le 14 août 1792, l'Assemblée législative choisit dans son sein une commission chargée de rassembler les monuments épars dans les maisons royales. Le 18 octobre de la même année, Roland, ministre royal de l'intérieur, écrit à David, peintre et député à la Convention, pour lui tracer le plan de la fondation nouvelle. Enfin, un décret du 27 juillet 1793 ordonne l'ouverture du *Muséum de la République*, au Louvre. Le *Muséum français*, appelé quelque temps après



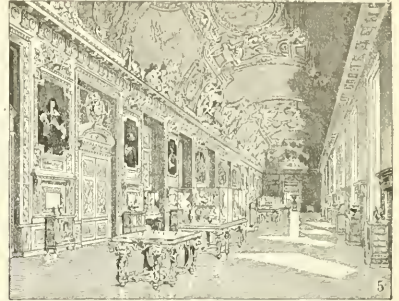
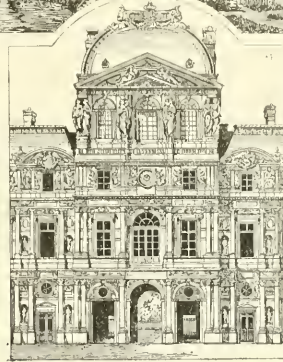
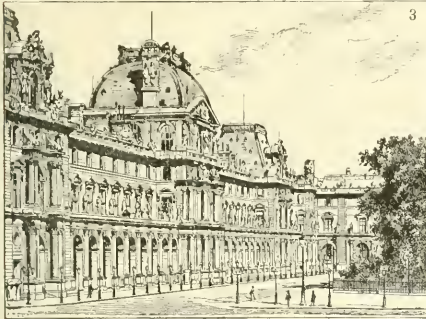
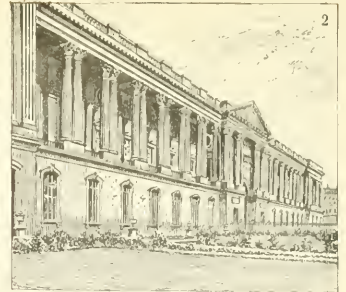
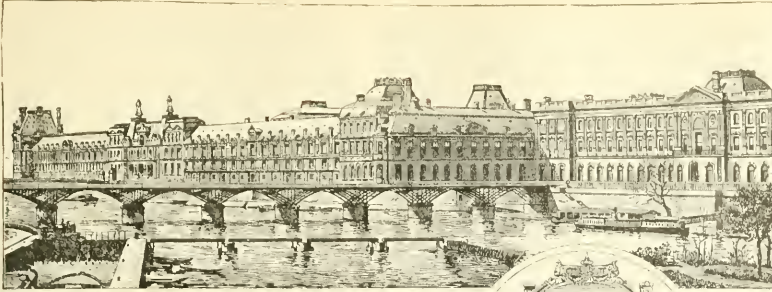
Le Louvre sous Charles V.

le *Musée central des arts*, fut ouvert au public le 8 novembre 1793, après que les traités secrets avaient été ratifiés. Les victoires des armées françaises fournirent au Louvre des trésors d'art innombrables que la force reprit à la



Le Louvre, sous Henri IV.

France en 1815, malgré les protestations de ses hommes d'État, et malgré que des traités solennels avaient attribué à leur pays ces œuvres d'art. Lorsque la révolution de 1848 eut enlevé les musées aux intendants de la liste civile, dit immenses travaux



LOUVRE : 1. Façade du quai ; 2. Colonnade ; 3. Nouveau Louvre (Ministère des finances) ; 4. Vieux Louvre (Pavillon de l'Horloge) ; 5. Galerie d'Apollon.

s'étendaient au Louvre ; les collections y furent classées d'une façon méthodique. Le second Empire fit des acquisitions importantes. Charles Sauvageot fit don au musée de 1.500 objets des mieux choisis, appartenant au moyen âge et à la Renaissance, et un autre amateur, La Caze, légna sa collection de peintures, particulièrement riche en œuvres du xviii^e siècle. Enfin, la troisième République a saisi de nombreuses occasions d'enrichir le Louvre.

— Administration. D'après le décret du 5 septembre 1888, le musée du Louvre est divisé en six départements : 1^o peintures, dessins et chalcographies ; 2^o antiquités grecques et romaines ; 3^o antiquités orientales (assyriennes, chaldéennes, sumériennes, phéniciennes, etc.) ; 4^o antiquités égyptiennes ; 5^o sculpture et objets d'art du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes ; 6^o ethnographie et marine.

LOUVRE (GRANDS MAGASINS DC), uno des premières maisons de nouveautés du monde entier, fondée à Paris, en 1855, par deux employés de commerce, Chanchard et Hériot. Chanchard se retira en 1885. Les magasins, dirigés de 1885 à 1888 par le commandant Hériot, frère du fondateur, ont été administrés depuis par une société. Ils occupent, au cœur de Paris, le rectangle qui limitait les rues de Rivoli, de Marigny, Saint-Honoré et la place du Palais-Royal. Tout le personnel est intéressé, à des degrés divers, à la vente, et plusieurs institutions philanthropiques ont été créées à son profit.

LOUVRES, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 35 kilom. de Pontoise ; 1.086 hab. Ch. de f. Nord. Tour de l'église Saint-Ricel (premier), en partie du xi^e siècle.

LOUVRIER DE LAJOLAI (Jacques-Armand-Gaston), administrateur et peintre, né à Paris en 1829. Il prit part

aux Salons de 1859 jusqu'en 1876, avec des paysages. Chargé par Ph. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, de diriger l'école fondée par Bachelier, et dont le titre était « Ecole de dessin et de mathématiques », Lajolai entra en fonctions en 1877. Il obtint que l'établissement prit le titre d'École des arts décoratifs. Lajolai est entièrement consacré à l'administration non seulement de l'École des arts décoratifs (carreaux), mais de celle des jeunes filles (rue de Seine), de même que des écoles nationales de Limoges (céramique) et d'Amboisse (tapisserie).

LOUVOIR, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 17 kilom. d'Avènes, sur la Sambre ; 4.389 hab. Ch. de f. Nord. Brasseries. Métallurgie. Carroïages céramiques.

LOUOR ou **LOUOSOR**, forme abrégée du nom et du nom des deux Châteaux, que les Arabes donnèrent aux deux pylônes du grand temple de Ramsès II et à la petite ville qui s'élève autour d'eux. Elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un markaz de la province de Kénéh, et compte 10.628 hab. C'est une véritable ville d'iver, où les étrangers affluent. Le temple était enseveli sous les débris et sous les maisons du village, lorsqu'en 1883 il fut déblayé par Maspero, à l'exception du site recouvert par la mosquée. Il était consacré à Amon, et il servait de sanctuaire principal à la Thébes du Sud, *Roum-Pré*. Le sanctuaire en fut consacré par Aménophis III de la XVIII^e dynastie. Sôti I^{er} le reprit un demi-siècle plus tard, puis Ramsès II l'acheva. Il fut réparé par Ptolémée I^{er}, et transformé en basilique chrétienne, puis en couvent vers le iv^e siècle de notre ère. Une longue avenue de sphinx aujourd'hui mutilés le rattachait au temple de Karnak. L'obélisque de Ramsès II, qui so

dressé aujourd'hui sur la place de la Concorde, à Paris, était placé sur le côté gauche de la porte principale



Colonnade de l'ancien temple de Louxor.

LOUYS (Pierre), littérateur français, né à Paris en 1870. Epris de l'hellénisme païen et de l'amour libre, il fit souvent des peintures osées, en un style fin, souple et chaud. Il débata comme poète, en 1891, par *Astarté*, recueil de vers publiés d'abord dans la « Coque », revue fondée par lui, puis il publia une traduction des *Poésies de Mélarque* (1893); des contes en prose : *Léda* (1893), *Chrysis* (1893), *Ariane* (1894), *la Maison sur le Nil* (1894) ; une traduction des *Scènes de la vie des courtisanes*, de Lucien ; et *les Chansons de Bilitis*, poèmes en prose (1894), et fonda sa revue avec un roman de mœurs antiques : *Aphrodite* (1896). Il a publié depuis : *la Femme et le Pantin*, roman (1899) ; *Byblos changée en fontaine* (1898) ; une *Volupté nouvelle* (1899) ; *Mimes des courtisanes*, trad. de Lucien, et *les Aventures du roi Passole*, roman (1901).

LOUZA, ville du Portugal (Beira), sur un sous-affluent du Mondego par le Coira ; 5.400 hab. Papeterie.

LOVANISTE (niss' — rad. *Louvain*) n. m. Docteur, membre ou étudiant de l'université de Louvain.

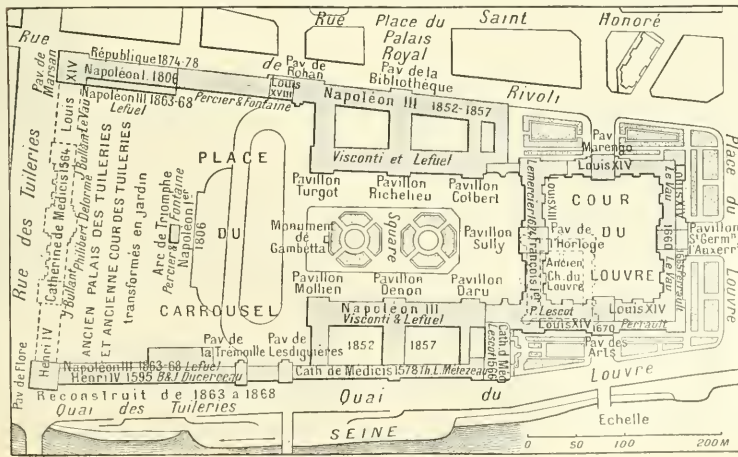
LOVAS-BERENY, bourg d'Austro-Hongrie (Hongrie [comitat de Fohér]) ; 3.923 hab.

LOVAT n. m. Art vétér. V. *loover*.

LOVAT (le), rivière de la Russie, dans les gouvernements de Vitebsk, Pskof, Novgorod, coule dans une région basse, palustre, par Velikié-Louki, Kholm, et se perd dans le lac Imen. Cours 500 kilomètres.

LOVAT (Simon FRASER, lord), jacobite anglais, né à Tauch (Wiltshire) vers 1697, mort à Londres en 1747. Il servit d'abord dans le régiment de lord Murray. En 1697, il élevait et épousait de force sa cousine, veuve de lord Lovat, dont il prenait aussi le nom. Condamné à mort en 1698, il se réfugia dans les highlands, puis passa en France (1702) et se mit à la disposition de la cour de Saint-Germain, tout en négociant en sous-main avec Guillaume. Ses intrigues finirent par le faire emprisonner. Il réussit cependant à rentrer en Angleterre, où, lors de la rébellion jacobite de 1715, il prit le parti du gouvernement et reçut son pardon et une pension viagère. Il crut, cependant, avantageux de renouer ses intrigues avec le parti jacobite. Dès 1737, il faisait allier à Charles-Edouard et jetait le masque après la bataille de Prestonpans (1745). Mais le désastre de Culloden (1746) ruina ses

PLAN DU LOUVRE





argentifère et d'antimoine, et exploite de nombreuses sources thermales, est également assez pauvre : filatures de laine, corderies, mégisseries, parchemineries, minoteries, teintureries, particulièrement dans les arrosissements de Marvejols et de Florac. Le lait donne lieu à une industrie fromagère assez développée.

- LOZNITZA** ou **LOZNITZA**, bourg de Serbie (cercle de Podrinie), sur un affluent de la Save, la Drina, qui le sépare de la Bosnie; 4.000 hab.
- LOZZI**, comm. de la Corse, arrond. et à 24 kilom. de Corte, près du Golo; 1.016 hab.
- LU** (u). m. Mus. Intervalle d'un demi ton, dans la musique chinoise.
- LU, LUE** part. pass. du v. Liro, V. Liar.
- LU**, comm. d'Italie (Piémont [prov. d'Alexandrie]), sur la Grana; 4.271 hab. Source minérale.
- LUA**, divinité romaine, quelquefois identifiée avec Rhéa et Ops. On lui offrait les armes pressés sur l'enfemi, en les brûlant, en expiation du sang versé.
- LUANG-PHABANG**. Géogr. V. LUANG-PHABANG.
- LUANT**, comm. de l'Indre, arrond. et à 15 kilom. de Châteaurenry; 1.107 hab. Ch. de f. Orléans. Pierre à bâtir, minerai de fer. Camp. roia.
- LUARCA**, bourg d'Espagne (Asturies [prov. d'Oviedo]), sur l'Atlantique, à l'embouchure du rio Negro; 8.000 hab. Ch.-l. de district. Usines métallurgiques. Petit port, armant pour la pêche à la balane.
- LUART** (L). comm. de la Sarthe, arrond. et à 42 kilom. de Mamers, près de l'Aisnoy; 910 hab. Clocher du xiii^e s.
- LUBACZOW**, ville d'Autriche-Hongrie (Galicie), sur un affluent du San; 4.811 hab. Scieries à vapeur. Villa fort ancienne, jardins fortifiés.
- LUBAO**, bourg de l'archevêché des Philippines (île de Luçon), sur un rio qui se jette dans la baie de Manille; 12.500 hab. Appartient administrativement à la province de Pampanga.
- LUBECKE**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Minden]), ch.-l. de cercle, sur le versant septentrional du Wiedenberg, à la source du Malchowack; 2.294 hab. Papeterie - tannerie - pelletterie; culture du tabac. Scierie à vapeur. Carrrière de pierres. Ville depuis 1279.
- LUBEN**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-Oder]), au confluent de la Berstie avec la Sprée; 6.198 hab. Ch.-l. de cercle. Papeterie.
- LUBENAU**, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Francfort-sur-Oder]), sur la Sprée, affluent de la Havel; 3.753 hab. Jardinage.

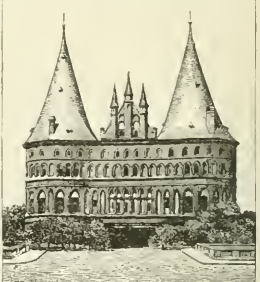
- LUBBOCK** (sir John William), astronome et mathématicien anglais, né à Londres en 1803, mort à Farnborough en 1865. Un mémoire sur la détermination de l'orbite des comètes. En 1829 devint la Société royale de Londres, lui valut le titre de membre de cette compagnie, dont il devint trésorier en 1830. Il fut vice-chancelier de l'Université, de 1837 à 1842. Il prit la direction de la maison de banque de son père, après la mort de celui-ci. Nous citons de lui: *Du pendule et de la précision des équinoxes* (1830); *Théorie de la lune et des perturbations des planètes* (1833); *Computation des éclipses* (1834); *Traité élémentaire des marées* (1839).
- LUBBOCK** (sir John), homme politique et naturaliste anglais, fils du précédent, né à Londres en 1834. Associé à la banque de son père, il en prit la direction et s'occupa au même temps de sciences naturelles. Il se montra partisan ardent des doctrines de Darwin. Il entra à la Chambre des communes, en 1870, comme représentant du bourg de Maidstone, et son mandat lui fut conservé depuis. Lubbock, membre de la Société royale de Londres, vice-chancelier de l'Université de Londres, conservateur au British Museum, a publié, entre autres œuvres: *les Temps préhistoriques* (1865); *l'Origine de la civilisation et la Condition primitive de l'homme; Origine et métamorphoses des insectes* (1874); *les Fleurs sauvages de l'Angleterre et leurs rapports avec les insectes* (1875); *Lectures scientifiques* (1878); *Fournis, auelles, guêpes* (1882); *Fruits, fleurs et feuilles* (1886); *Sur les sens, les instincts et l'intelligence des animaux* 1888, etc. Dans un autre genre, signalons un ouvrage de morale populaire: *les Plaisirs de la vie* 1887.
- LUBECK** (PASCARTE DE), division politique et administrative du grand-duché d'Oldenbourg, située le long de la Trave et autour du lac d'Estin; superfi. 541 kilom. carr.; 31.718 hab. Sol plat, marécageux, médiocrement fertile, mais contenant de belles prairies d'élevage. Ancien évêché fondé au xi^e siècle par l'empereur Othon I^{er}, transféré à Bützow en 1129, le principauté passa au protestantisme et fut sécularisée en 1535, l'évêché évangélique restant prince d'Empire. En 1647, une convention entre le chapitre et la maison de Holstein fut signée, aux termes de laquelle les six premiers évêques à nommer à partir de la signature devaient être pris dans la maison de Holstein. Le traité vint à expiration en 1756; et le chapitre élut alors le prince Frédéric de Danemark, fils du roi Frédéric V, qui se désista, en 1772, au profit de la maison de Holstein-Gottorp. Le prince Frédéric-Louis, évêque en 1795, devint en même temps administrateur du grand-duché d'Oldenbourg, et, en 1802, la principauté fut rattachée, dans sa plus grande partie, au grand-duché, la ville même de Lubeck ne conservant que quelques villages.

LUBECK, ville libre d'Allemagne, sur les bords de la Trave, à 16 kilom. de la Baltique; 74.000 hab. (Lubeckois,



Armes de Lubeck.

cette ville a beaucoup perdu de son importance et a été distancée depuis longtemps par Hanbourg et Brême. Les vieux quartiers, presque intacts avec leurs maisons à pignon, leurs hautes tours et leurs églises gothiques, témoignent encore de sa splendeur passée. Aux deux extrémités de la vieille ville, deux portes extrêmement curieuses: le Holstenthor, qui date de 1176 et qui fut restauré en 1871, et le Burghor, construit en 1444. Il convient de signaler aussi l'Hôtel de Ville (1570-1594), édifiée en briques; l'église Sainte-Marr (1251-1310); celle de Saint-Pierre, et la cathédrale, de style de transition.



Le Holstenthor, à Lubeck.

Lubeck existait déjà comme ville au xi^e siècle. Elle appartenait au chef wende Gotschalk (mort en 1066). En 1148, elle fut prise et détruite par Race, prince des Rugiens. Reconstituée par le prince Adolphe de Holstein en 1143, elle devint ville libre de l'Empire en 1226. Elle prit l'initiative de la fameuse Ligue hanséatique, la présida longtemps, perdit peu à peu, à partir du xvi^e siècle, son monopole commercial. L'Etat libre de Lubeck, gouverné par un sénat de 14 membres et par le corps des bourgeois, comprend la ville même de Travenmüde, et les circonscriptions rurales: au total, une superficie de 298 kilom. carr., peuplée de 83.693 hab.

LUBEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Liegnitz]), sur le Balzbach, affluant du Oder; 6.131 hab. Ch.-l. de cercle. Fabrique de sucre, de drap. Scieries.

LUBERNE (bérn) m. f. Archéol. Ancien nom de la panthere, que l'on considérait comme la femelle du léopard. (Ce mot fut en usage jusqu'au milieu du xviii^e s.)

LUBERON ou **LEBERON** (le), montagne de la France méridionale (Basses-Alpes et Vaucluse), au-dessus de la vallée de la Duranco au S., et des gorges du Conion au N. C'est une chaîne crétaée, c'est une suite de mamelons et dos montagneux d'aspect monotone, boisés et avec gorges pittoresques; végétation rappelant celle de la côte d'Azur. Cime N. 1.125 mètres.

LUBERSAC, ch.-l. de cant. de la Corrèze, arrond. et à 45 kilom. de Brive, près de l'Anvezère; 3.980 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de bestiaux. Château moderne, restitution d'un château antérieur du xiii^e siècle. Eglise romane. Maison de la Renaissance. Tumulus des Quatre-Moullins.

LUBIN (li — du lat. *lubere*, avoir envie) m. f. Fam. Fantaisie, caprice extravagant; *Avoir des lubus*.

LUBIENETSKI ou **LUBIENECKI** (Théodore), peintre et graveur polonais, né à Cracovie en 1653, mort après 1729. Il étudia quelque temps sous la direction de Juriana Stur et de Gérard de Lairesso, puis devint chambellan du grand-duc de Toscane; plus tard, l'électeur de Brandebourg le nomma, après de lui et le crésa directeur de l'Académie de Berlin. En 1706, il retourna en Pologne. Ses tableaux d'histoire et ses paysages figurent, pour la plupart, dans les palais de l'Etat (Arsenal de Berlin, etc.).

Son frère, Christian Lubienetki, peintre, né à Stettin en 1650, mort à Amsterdam en 1729, a peint des tableaux de genre.

LUBIEUX (bi-é), EUSE adj. Qui a des lubies. (Vieux.)

LUBIN (du lat. *lupinus*, dimin. de *lupus*, loup) m. Petit loup (Vieux).

Fam. *Frère Lubin*, Moine peu régulier et enclin à la débauche (par allusion au frère Lubin de la hallade de Marot).

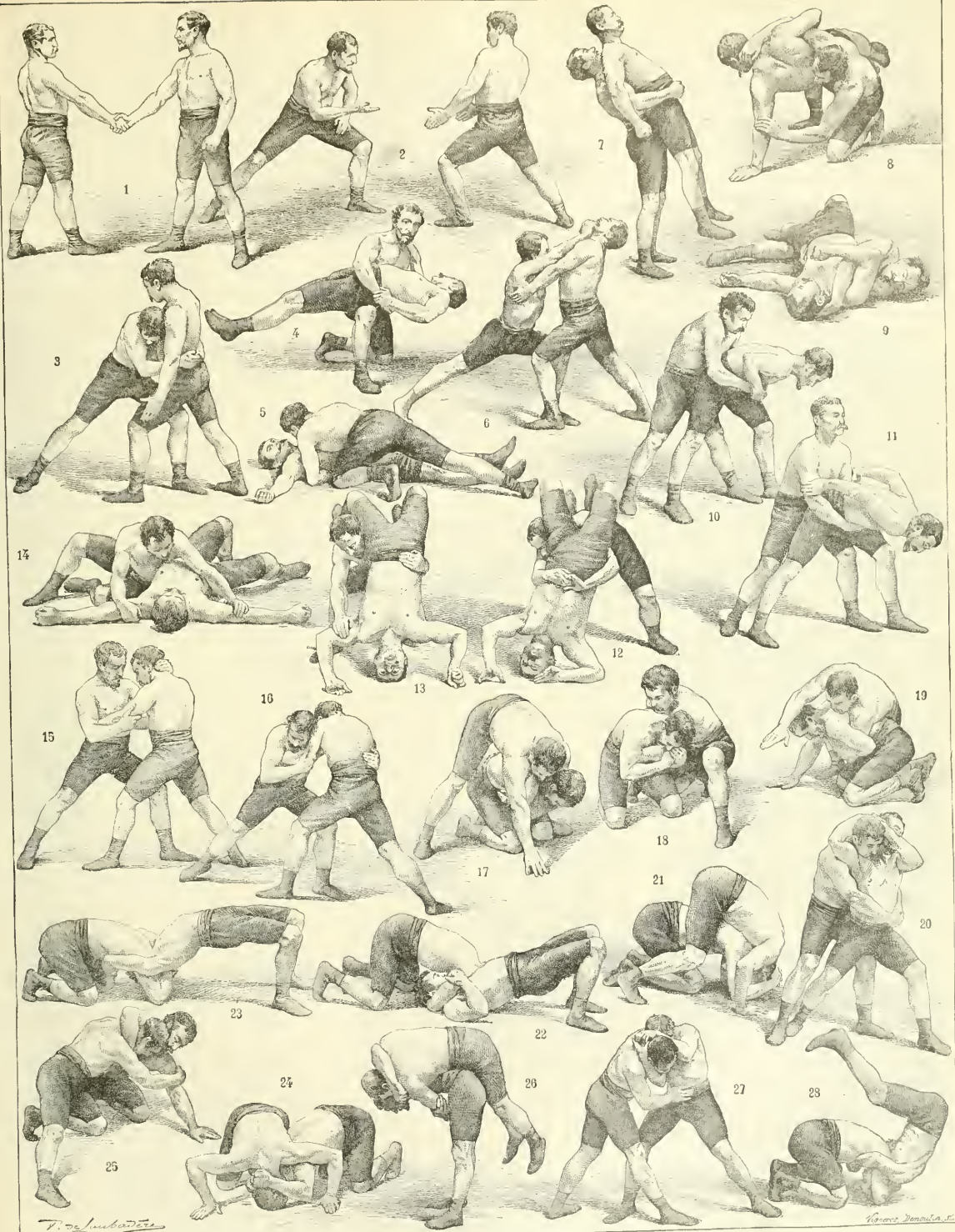
LUBIN ou **LOUBIN** m. Nom vulgaire du har commun (*lubeux lupus*), dans la Loire-Inférieure. (Les jeunes individus s'appellent lubineaux, lubouines, etc.)

LUBIN (saint), lubin français, né à Poitiers, mort en 566. Il se fit moine, visita saint Avit, dans la Sarthe, habita quelque temps l'abbaye de Ferrières, près de Lyon, avec l'abbé Léon, puis retourna dans le Perche. Par la suite, il fut ordonné prêtre, et, après avoir été abbé du monastère de Brou, devint évêque de Chartres en 554. — Fête le 14 mars.

LUBIN, type de paysan d'opéra-comique. V. ANNETTE ET LUBIN.

LUBIZE Pierre-Henri MARTIN, dit), auteur dramatique français, né à Bayonne en 1800, mort à Paris en 1863. Employé à la banque Laëhte, il débuta en 1832 par un vaudeville, puis suivit, ou le plus souvent en collaboration avec Paul de Kock, Brisebarre, Varin, Cogniard, Théaulon, Labiche, etc. Il a fait représenter des vaudevilles ou des drames, dont plusieurs ont eu un succès. Nous citerons, entre autres: *le Gamin* (1832); *le Spectacle à la ville* (1834); *les Trois pièces du diable* (1841); *la Tasse cassée* (1849); *le Misanthrope* et *L'aveugné* (1852).

LUBKE Wilhelm) critique d'art allemand, né à Dortmund en 1826, mort à Carlsruhe en 1893. Professeur d'histoire de l'architecture à l'Académie de Berlin en 1857, puis d'histoire des beaux-arts et d'archéologie au Polytechnikum de Zurich en 1861, à l'Ecole des beaux-arts de



LUTTE : 1. Salut. — 2. Garde (deux poses différentes). — 3. Deuxième temps d'une ceinture de devant. — 4. Cinquième temps. — 5. Sixième et dernier temps. — 6. Parade d'une ceinture de devant. — 7. Troisième temps d'une ceinture de derrière. — 8. Cinquième temps. — 9. Sixième et dernier temps. — 10, 11. Deux parades d'une ceinture de derrière. — 12. Troisième temps d'une ceinture à retour. — 13. Quatrième temps. — 14. Cinquième et dernier temps. — 15. Attaque pour porter soit un tour de bras, soit un bras roulé. — 16. Deuxième temps d'un tour de bras. — 17. Quatrième temps. — 18. Cinquième et dernier temps. — 19. Un pont (parade du tour de bras). — 20. Premier temps d'un bras roulé à terre. — 21. Deuxième temps d'un tour de tête à la Arpin. — 22. Cinquième et dernier temps. — 23. Un pont (parade du tour de bras). — 24. Prise de tête à terre. — 25. Riposte par le ramassement de bras à terre sur une prise de tête. — 26. Deuxième temps d'un tour de hanche en tête. — 27. Une cravate à la Française (tête par le pont). — 28. Retour du pont.

V. Joubert

H. Demaria

Le traité des 24 articles du 15 octobre 1831 laissa au roi de Hollande la ville de Luxembourg et ses environs; le reste forma une province belge; de plus, le roi de Hollande continua à porter le titre de grand-duc de Luxembourg. En 1839, le traité de 1831 qui avait été créé et délimité le Luxembourg hollandais, c'est-à-dire le nouveau grand-duché de Luxembourg, fut ratifié et tout fait, fait partie de la Confédération germanique. Après la dissolution (1866) de cette confédération, le roi de Hollande refusa d'entrer dans la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord. Sur les indications de ses diplomates, la France proposa au roi de Hollande la cession du grand-duché, mais la guerre faillit, et ce projet fut ajourné. En 1867, le traité de Londres, le 11 mai qui le grand-duché fut placé sous la garantie internationale des puissances signataires, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un Etat neutre. La mort du roi Guillaume de Hollande (1890) a mis la France à l'union personnelle entre la Hollande et le grand-duché de Luxembourg. Le duc Adolphe de Nassau lui succéda.

LUXEMBOURG (lat. *Licthburgum*), allem. **Luxemburg** (autre *Lützelburg*), ch.-l. du grand-duché de Luxembourg, un affluent de l'Alzette, sous-affluent de la Moselle par la Sure, et de la Pétrusse; 19.900 hab. (*Luxembourgeois, aises*). Ville jadis très puissamment fortifiée, démantelée à la suite de la capitulation du grand-duché par le traité de Londres (1869). Grand boulevard de fer important, avec bifurcations sur Nancy, Namur, Liège et Mayence. Commerce et industrie assez importants: brasseries, tanneries, fabriques de toiles, de cotonnades, de gants. Siège des autorités ecclésiastiques et politiques du grand-duché, au régime de l'empereur Galien, fortifiée par ses comtes, puis par ses ducs (XIV^e s.), vendue en 1141, avec le duché, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par Elisabeth, fille du duc Jean de Brabant, et par la suite, par le traité de Bruges de sa situation militaire sur les rochers et les hauteurs dominant l'Alzette. Elle subit de nombreux sauts, fut prise en 1681, après une longue résistance, par le marquis de Créqui, et fortifiée à nouveau par Vauban. Revêtu de l'Espagne en 1698, à la paix de Ryswick, occupé encore par les Français pendant la guerre de succession d'Espagne, elle fut, au XVIII^e siècle, détournée par l'Autriche. Les Français l'assiégèrent encore avec succès en 1795, mais, en 1811, Luxembourg, capitale du département français des Forêts, resta aux Alliés jusqu'à la paix générale; le congrès de Vienne la donna alors, avec le duché du même nom, au roi des Pays-Bas.

LUXEMBOURG, en flam. et en allem. **Luxemburg**, prov. de Belgique, située entre le grand-duché de Luxembourg, la Prusse rhénane, les provinces belges de l'Ardenne, et les départements français des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle. Superf. 1.418 kilom. carr.; pop. 221.200 hab. Elle est divisée en cinq arrond. adm., ayant pour ch.-l. : Arlon, Marche, Marche et Bastogne. Cette province, comprise en grande partie dans l'Ardenne, est formée de plateaux schisteux boisés, composites, ardoises valonnées, au contact la Semois, la Lesse et l'Ourthe (bassin de la Meuse), et dans le bassin du Rhin, la Sure.

Ch.-l. *Arlon*. Les productions naturelles caractéristiques sont : le pierre taillée, le lin de la zone schisteuse; l'arboise ou divers poils; le fer dans l'arrondissement d'Arlon; l'avoine, la pomme de terre et le seigle. On élève le cheval et le mouton; l'industrie est médiocre.

LUXEMBOURG, illustre maison qui tire son nom du château de Luxembourg (duché de Lorraine). Elle fut fondée au X^e siècle par un duc, qui acquit la seigneurie de Luxembourg et prit le titre de comte. Hermann fut nommé antempereur contre Henri IV, et son frère, Conrad, épousa l'héritière du comte de Longwy. La famille s'éteignit, dans sa descendance mâle, avec Conrad II, petit-fils de Conrad, comte de Luxembourg. Le grand-duché passa à Henri Pr *François*, comte de Namur, dont la fille unique, Ermesinde, eut de son second mariage avec Valéran de Limbourg; Henri II, le Grand, mort en 1272,

fondeur de la deuxième maison de Luxembourg, et Valéran, tué à la bataille de Liège. Le petit-fils de Henri II,



Carte du grand-duché de Luxembourg.

Henri IV, comte de Luxembourg, fut l'empereur Henri VII. Le fils de ce dernier, Jean, roi de Bohême, laissa trois fils: l'empereur Charles IV, Jean-Henri, margrave de Moravie et père de Josse de Moravie; Wenceslas, qui son frère Charles IV, comte de Luxembourg en 1364. Wenceslas mourut sans enfant et laissa son duché à Wenceslas, fils de Charles IV (1383). Deux des fils de Charles IV, Wenceslas et Sigismond, deux empereurs et moururent sans les deux sans héritiers mâles. La fille de Sigismond, Elisabeth, épousa l'archevêque Albert d'Autriche, empereur en 1437. Le troisième fils de Charles IV, Jean, duc de Gueldre, eut également pour sa fille, Elisabeth, qui porta le duché de Luxembourg à son mari, Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, mort en 1415. Levo et sans appui contre les nombreux seigneurs de ses sujets, Elisabeth céda le duché, moyennant finance, à Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1443). Il passa dans la maison d'Autriche, par le mariage de Marie, fille de Charles le Téméraire, avec Maximilien (1477), et devint, en 1556, possession d'une branche espagnole des Habsbourg. Le traité des Pyrénées (1659) donna Thiéville et Montmédy à la France. Le duc même alla l'Autriche, lors des traités d'Utrecht (1713).

À la maison de Luxembourg-Ligny, branche collatérale fondée par Valéran de Luxembourg, appartenant: Valéran et partisan de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, mort en 1417; Jean, comte de Ligny, qui vendit Jeanne d'Arc aux Anglais; Louis de Luxembourg, archevêque de Reims et cardinal; Henri de Luxembourg, comte de Châtel et de France en 1435; Pierre de Luxembourg, comte de Brienne et de Saint-Pol, qui eut, de son mariage avec la fille du duc de Bedford: 1^o Thibaut de Luxembourg, seigneur de Frennes, autour d'un râteau auquel appartenait le cardinal d'Amboise; 2^o Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, comte de France; 3^o Jacqueline de Luxembourg, mariée en 1433 au duc de Bedford; 4^o Catherine de Luxembourg, mariée à Artus de Bretagne, comte de Richemont. Louis de Luxembourg, qui fut décapité, en 1475, par ordre du roi Louis XI de France, et eut entre autres fils: 1^o Jean, tué dans la bataille de Morat (1476), sans laisser d'enfant; 2^o Pierre II, comte de Saint-Pol, qui ne laissa que deux fils, dont l'un, Marie, épousa du François de Bourbon, comte de Vendôme, héritier du roi Henri IV, porta dans cette maison la succession de sa branche (1587). François de Luxembourg, mort en 1613, obtint du roi Henri III l'érection de sa terre de Piacé en duché-pairie et celle de sa terre de Tingry en principauté. Son fils, Henri de Luxembourg, eut, en cinq jours, par son mariage, deux filles, dont l'une épousa en secondes nocces Charles-Henri de Clermont-Tonnerre; de ce mariage est issu Madeleine-Charlotte-Irène-Thérèse de Clermont, qui épousa, en 1661, François-Henri de Montmorency, le célèbre maréchal de Luxembourg. Les enfants issus de cette union furent les diverses branches de la maison de Luxembourg-Montmorency: Anne-Louis-Eduard-Joseph de Montmorency-Luxembourg, pair de France, né en 1802, étant mort en 1875 sans laisser d'héritier mâle, la maison s'est éteinte avec lui.

LUXEMBOURG (Valéran III), comte de SAINT-POL et DE LIGNY, né vers 1255, mort en 1417. Il succéda à son

père, Gui de Luxembourg, en 1271, et combattit, comme lui, au service du roi de France. Fait prisonnier par les Anglais en 1274, il écrivit au roi Richard II, fils de Henri de Courtenay. Charles V, l'accusait de félonie, contrairement à ses domaines. Charles VI les lui rendit. Ami de Jean sans Peur, il devint grand bouteiller en 1410, capitaine de Paris en 1411, et, à ce titre, organisa la fameuse victoire des Eperviers. En 1412, il fut nommé comte de Namur, enlevé à Charles d'Albret; mais, en 1413, les Armagnacs l'ayant emporté sur les Bourguignons, Charles d'Albret fut réintégré dans la comté.

LUXEMBOURG (Jean DE), comte de LIGNY, capitaine franco-bourguignon, frère du cardinal Louis de Luxembourg, mort en 1410. Partisan fougueux, comme son frère, duc de Bourgogne, il se maria avec Guise, de Soissons, et prit part au siège de Compiègne; ce fut un de ses honneurs d'armes, le bâtarde de Vendôme, qui fut Jeanne d'Arc prisonnière. Luxembourg la vendit aux Anglais moyennant 10.000 livres d'or. Fait prisonnier par les Français en Champagne, et, se séparant de Philippe le Bon, refusa d'adhérer au traité d'Arras (1435).

LUXEMBOURG (Louis DE), comte de SAINT-POL, et DE LIGNY, né en 1418, mort en 1475. Il combattit d'abord au service de Henri VI; mais, après la mort de celui-ci, traité avec Charles VII, contribua à la prise de Pontois et, toutefois, dès cette époque, il inaugura sa politique de bascule entre la France et la Bourgogne, en vue de constituer ses Etats en principauté indépendante. Il suit le Téméraire dans la *Ligue de Bourbourg*; mais, à Montlhéry, l'épée de comte (1445) et l'acceptement des provinces du Nord, il épouse même une belle-sœur de Louis XI, Marie de Savoie. Il n'en continue pas moins à mépriser le Téméraire. Envoyé par le roi Louis de France, pour le duc pour que la France n'intervienne pas, et Liège est écrasé (1467). Mais, en 1470, il provoque la colère du duc de Bourgogne en enlevant Saint-Quentin. En 1475, il promet au Téméraire et à son fils, le roi Louis de France, de se rendre à la garde anglaise se présente devant Saint-Quentin, il l'accueille à coups de canon. Trahis et surpris, Louis XI et le duc de Bourgogne jurent la perte du comte. Le Téméraire le livre au roi, qui le fait décapiter.

LUXEMBOURG (Philippe DE), cardinal français, troisième fils du duc Thibaut de Luxembourg-Frennes, né en 1445, mort en 1519. Il officia aux côtés de Louis XI, duc de Bourgogne, et couronna le roi Claude. Le pape Leon X se fit représenter par lui aux négociations qui aboutirent à l'abolition de la Pragmatic sanction et à la signature du Concordat de Bologne. Il fit bâtir, près de Mâns, le château d'Ivry-Evêque et laissa, en mourant, un legs destiné à fonder, à Paris, le collège du Mans, créé en 1526.

LUXEMBOURG (François-Henri DE MONTMORENCY-BORCHGROVE, duc DE), maréchal de France, né à Paris en 1628, mort à Versailles en 1695. Il était fils du comte de Bouteville, décapité comme gallois en 1627, et dont il porta le nom jusqu'à son mariage. Grâce à l'appui de Charlotte de Montmorency, mère du grand Condé, il prit la première campagne, en Catalogne (1647). Il gagna, à la bataille de Lens, le grade de maréchal de camp. Il fut nommé comte de Condé pendant la Fronde et, après l'arrestation du prince, se fit rejoindre à Turéon. Fait prisonnier à Rethel, il fut échangé contre le comte de Montmorency, et retourna à Condé. Au retour de Condé, il suivit aveuglément dans toutes ses intrigues. En 1661, il épousa Marie de Luxembourg, dont il eut un fils, le comte de Luxembourg. En 1668, il fut nommé lieutenant général, la conquête de la Franche-Comté (1668). Charles II, d'Espagne, le nomma commandement de l'armée de Hollande, il prit plusieurs places et battit le prince d'Orange; plus tard, forcé d'abandonner ses conquêtes, il exécuta une retraite admirable. Nommé maréchal de France en 1675, il fut moins heureux, l'année suivante, sur le Rhin, mais prit sa revanche en Flandre, où il emporta Valenciennes et décida de la victoire de Cassel. Celle de Saint-Denis (1678) mit le sceau à sa réputation. Malheureux dans l'affaire des poisons. Jeté à la Bastille, il fut mis en liberté après quatorze mois de détention, mais laissa sans emploi. Louis XIV le rappela au début de la guerre contre la ligue d'Augsbourg, pour lui donner le commandement de la Franche-Comté. Il eut de nombreuses victoires: à Fleurus (1690), à Louvain (1691), à Steinkerke (1692), en 1693, à Nerwinden, où il prit tant de drapeaux à l'ennemi que le prince de Conti le surnomma « l'apissin de Notre-Dame ». De retour à Valenciennes en 1695, il fut enjouté; l'année suivante, par son mariage, il fut nommé lieutenant général de France. Le maréchal de Luxembourg était un tacticien de premier ordre, dont la sûreté de coup d'œil et la promptitude des décisions rappelaient le grand Condé, Maligne et bossu, il n'était peut-être pas aussi sûr d'instinct que son aïeul, mais il fut ses officiers et de ses soldats pour sa franchise et sa familiarité.

LUXEMBOURG (Christine-Françoise DE MONTMORENCY), princesse de TRENAY, maréchal de France, né et mort à Paris (1667-1716). Fils du précédent il était plus particulièrement connu sous le nom de **maréchal de Montmorency**. Il servit d'abord sous son père et sous son frère, puis sous Louis XIV. Il fut nommé lieutenant général de France en Flandre, se distingua à Oudenarde, à Malplaquet et à Denain. Il fut créé maréchal de France, en 1734.

LUXEMBOURG (Charles-François-Frédéric DE MONTMORENCY, duc DE), maréchal de France, né en 1702, mort à Paris en 1761. Il conquit ses premiers grades en Espagne et sur le Rhin, puis servit en Beldéme, sous le duc de réchal de Belle-Isle. Il devint maréchal de France en



Armes de la province de Luxembourg.



Maréchal de Luxembourg.

1757. La défense des côtes de basso Normandie contre les Anglais, le coutra à sa carrière.

LUXEMBOURG (Madeline-Angélique de NEUVILLE-VICAT, marquise de BOURBON, duchesse de), femme du précédent, né en 1707, morte en 1787. A quinze ans, elle épousa le marquis de Boufflers. Belle et spirituelle, elle avait grandi encore l'éclat de sa beauté. A dix-neuf ans, en 1726, elle épousa en secondes noces le maréchal-duc de Luxembourg. Elle fixa sa résidence au château de Montmorency. Jean-Jacques Rousseau habitait alors l'Ermitage. Malgré sa naturelle sauterelle, il devint l'hôte assidu du château. Le duc et la duchesse ouvrirent la première école de filles de la Nouvelle Héloïse et de l'Emile, et lorsque, après la publication de ce dernier ouvrage, Jean-Jacques fut menacé d'arrestation, la duchesse lui procura son salut. Revenu en veuve en 1764, la maréchale ouvrit son salon à toutes les illustrations de la capitale, et les y recevait jusqu'à ses derniers jours par le charme de son esprit, parfois mordant, mais corrigé par une bonité très sincère.



Mme de Luxembourg-Boufflers.

LUXEMBOURG (Sébastien de), V. MARTIGUES. Luxembourg (PALAIS DU), palais de Paris, sur la rive gauche de la Seine (VI^e arrond.). Au xv^e siècle, le duc de Piney-Luxembourg, prince de Tiogry, avait fait bâtir sur l'emplacement du palais actuel un hôtel qui porta son nom. Marie de Médicis l'acheta, après la mort de Henri IV, en 1610. Jacques Desbrosses, sur un plan rappelant le palais Pitti de Florence, une majestueuse demeure ; pour retrouver l'ordonnance conçue par l'architecte, il faut supprimer par la pensée l'avant-corps de logis, bâti sous Louis-Philippe, sur la façade du jardin et les deux pavillons qui le flanquent. Marie de Médicis appela Rubens pour le décorer. Ponsin et Philippe de Champaigne contribuèrent aussi à l'embellir.

La magnificence des jardins dessinés par J. Desbrosses répondait à l'ordonnance des bâtiments ; on doit aussi à cet architecte la Fontaine de Médicis, pour laquelle la régente fit construire à Arcueil un aqueduc qui devait amener au Luxembourg les eaux de la fontaine de Kungis.

En partant pour l'exil, Marie de Médicis céda son palais à Gaston d'Orléans. Après Gaston, fils de Montmorncy, puis Elisabeth de Guise, ses deux filles, le possédèrent successivement, la dernière le donna à Louis XIV. Le duc d'Orléans, régent, y logea sa fille, la duchesse de Berry.

Jusqu'à la Révolution, le palais fut habité successivement par la duchesse de Brunswick, la reine douairière d'Espagne, et enfin le comte de Provence, frère du roi. Lequel Louis XVI donna le Luxembourg en appanage (1779). Cette donation rénaissait au palais construit par Marie de Médicis le palais du Petit-Luxembourg, habité par Richelieu pendant que l'on construisait le palais Cardinal.

Sous la Révolution, le Luxembourg devint une prison : La Ferté, Beauharnois, David, Danton, Camille Desmoullins, Héruit de Sèchelles, y furent enfermés. En 1795, le Directoire y fit ses séances : les cinq directeurs habitérent le Petit-Luxembourg. Au 18-Brunaire, le Palais du Directoire devint le Palais du Consulat ; bientôt après, un décret du conseil des Cinq-Cents fit du Luxembourg le palais du Sénat conservateur. Louis XVIII y établit la Chambre des pairs. Depuis la Révolution, les jardins du Luxembourg recurent de vastes accroissements aux dépens du couvent des Chartreux et par l'annexion de la pépinière qui en dépendait.

Vers la fin du second Empire, furent effectués de nombreux réaménagements : l'avenue de l'Observatoire fut convertie en squares ; la fontaine rustique de J. Desbrosses (fontaine Médicis) fut déplacée, et elle fut décorée de sculptures d'Ottin. Des statues et des groupes, dus pour la plupart à des artistes du xix^e siècle, concoururent à l'ornementation des jardins. Quant au palais lui-même, sous Louis-Philippe, et pour les besoins de la cour des pairs, la grande salle occupée par les tableaux de Rubens, dans l'édifice de Desbrosses, fut détruite, et Chalgrin construisit sur son emplacement le grand escalier d'honneur, orné de statues des généraux et des législateurs célèbres de la période révolutionnaire. Le Sénat a repris possession du palais, en 1870.

Luxembourg (MUSEE DE). Ouvertes pour la première fois au public le 14 octobre 1750, les galeries du Luxembourg renfermaient alors des tableaux provenant du Cabinet du roi ; entre autres, la suite qui représente l'Histoire de Marie de Médicis par Rubens. En 1780, ces tableaux furent transportés au Louvre. En 1801, Chapuis décida la fondation du musée du Luxembourg, qui fut organisé par le conservateur Naigeon et ouvert en 1803 ; ren-



Entrée du musée du Luxembourg.

fermant encore des tableaux anciens, il n'était qu'une sorte d'annexe du Louvre. Ces tableaux furent aussi pour la plupart transportés dans ce dernier musée, en 1816. Ce n'est qu'en 1818 que Louis XVIII ordonna la création d'un musée destiné à contenir les œuvres d'artistes vivants. Telle est encore aujourd'hui la destination de cette collection, qui fut transférée, en 1850, du palais de Marie de Médicis dans l'Orangerie voisine. On y voit surtout des sculptures et des peintures, mais aussi des dessins, des médailles, des émaux, des objets d'art de toutes sortes. Elle est périodiquement remaniée. L'entrée du musée est sur la rue de Valenciennes.

LUXEMBOURG (maître DE), V. BOBINO. LUXEMBOURG BOIS, OISE (kasn, joit, oiz'), personne née dans la ville de Luxembourg ou dans la contrée du même nom. — Les LUXEMBOURG. — Adjectif. Qui appartient à cette ville, à cette contrée ou à leurs habitants : Produits LUXEMBOURG.

LUXEMBURGIE (kasn, jif) n. f. Genre d'ochacnés, comprenant des arbrisseaux glabres, à feuilles alternes, à fleurs jaunes, disposées en grappes. (On en connaît sept espèces du Brésil.) On écrit aussi LUXEMBOURGIE.

LUXEMBURGIEES (kasn, jif) n. f. pl. Tribu des ochacnés, très voisine des violacées sauvagésiées, et dont le type est le genre luxemburgie. — Une LUXEMBURGIE.

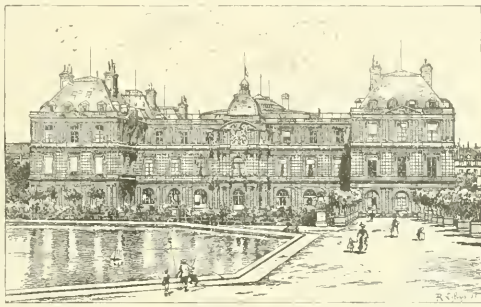
LUXER (du lat. luxare, même sens) v. a. Débitoir un os articulé : LUXER l'épave à quelque'un d'un coup de bêche.

Se luxer, v. pr. Etre luxé. Sortir de sa place naturelle, en parlant d'un os : L'humérus s'est LUXÉ plus rarement que le fémur. Il disloqua à soi-même LUXER la rotule.

LUXEUIL, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et de à 10 kilom. de Lure, sur le Breuchin, sous-affluent de la Saône par la Laoterne ; 4.559 hab. (Luxoviens, ennes) Ch. de f. Est.

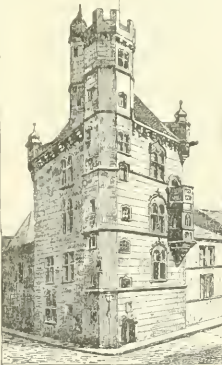


Armes de Luxeuil.



Palais du Luxembourg (Paris).

Distilleries, fabriques de kirsch, filatures, fonderie de cuivre, papeteries. Très bel hôtel de ville du xv^e siècle. Dans les environs, carrières de grès bigarrés. Eaux thermales, de 21° à 53° C., chlorurées sodiques et ferrugineuses magadésiennes, qui ont dans lesquelles paraît s'être créé la ville de Luxeuil, vraisemblablement fort ancienne, très prospère à l'époque romaine sous le nom de Luxovion, sacrifiée par Attila en 451, et à laquelle un monastère fondé au vi^e siècle par saint Colomban, et dont il resta le chef-lieu d'une cloître et une belle église du xv^e siècle, rendit, au moyen âge, sa prospérité. Le canton a 24 comm. et 15.800 hab.



Hôtel de ville de Luxeuil.

LUXEY, comm. des Landes, arr. et à 1 kilom. de Mont-de-Marsan, dans les grandes Landes et sur une branche de la Leyre : 1.600 hab. Essences et résines.

LUXOR. Géogr. V. LOUXOR.

LUXUREUSEMENT adv. D'une manière luxueuse.

LUXUEUX (kas-ô), EUSE adj. Où l'on montre du luxe ; on régné le luxe : Une table, une vie LUXUEUSE.

LUXULLIANTE (kas-li) n. f. Minéral. Variété de granit.

LUXURE (du lat. luxuria) n. f. Vice de ceux qui se livrent sans retenue aux plaisirs de la chair : La LUXURE est stimulée par l'abondance de la force physique.

LUXURIANCE (rê-ans) n. f. Etat de ce qui est luxuriant : La LUXURIANCE du feuillage. — Fig. Abondance, richesse ; extrême facilité à produire : La LUXURIANCE du style.

LUXURIANT (tri-an), ANTE (lat. luxurians, antis, même sens) adj. Vigoureux, surabondamment développé : La végétation LUXURIANTE des tropiques.

— Fig. Riche, abondant : Style LUXURIANT, Style tropéridé.

LUXURIEUSEMENT adv. D'une manière luxurieuse.

LUXURIEUX ri-ê), EUSE (du lat. luxuriosus, même sens) adj. Qui s'abandonne à la luxure : Un homme LUXURIEUX. Qui dénote la luxure : Des gestes LUXURIEUX.

LUYCKEN on LUYKEN (Johann VAN), graveur hollandais, surnommé le Callot hollandais, né et mort à Amsterdam (1619-1712). Ses nombreuses estampes dénotent une intelligence et une facilité peu communes. Presque toutes ses compositions sont faites sur ses propres dessins. Parmi ses plus beaux ouvrages, on cite : le Jeune d'armes, la Saint-Barthélemy, l'Assassinat de Henri IV, la Mort de Turpin, les Arts et Métiers, les Différends d'Armes de l'abbé de Gaspar, né vers 1670, mort vers 1710, fut aussi un graveur distingué.

LUYNES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Tours, près de la rive droite de la Loire, on amphithéâtre au flanc d'une colline : 1.918 hab. Sources pétrifiantes ; carrières. Château des xv^e et xvii^e siècles ; cha-



Château de Luynes.

pelle du xv^e. Hôpital de la Renaissance. Dans la vallée, ruines d'un aqueduc gallo-romain. Eglise des xv^e et xii^e s. Luynes, qui s'appelait agreste Maille, prit son nom actuel quand le fief devint propriété du comte Charles d'Albret de Luynes (1619).

LUYNES (famille D'ALBERT DE), famille noble provençale, qui faisait remonter ses origines aux Albert de Florence, lesquels seraient venus dans le comtat Venaissin vers le commencement du xv^e siècle. Le premier membre connu de cette famille est THOMAS D'ALBERT, vignier du Pont-Saint-Espirit en 1415, panetier de Charles VIII, mort en 1453. Ses arrière-petits-fils, LÉON D'ALBERT, épousa, en 1535, Jeanne de Ségur, qui lui apporta la terre de Luynes en Provence. Il fut tué à Cérizoles en 1541. — HENRI D'ALBERT, fils de LÉON, né à Mornas en 1540, mort à Melun en 1592. Il occupa, sous Charles IX, Henri III et Henri IV, de hautes charges militaires.



Armes de la famille de Luynes.

LUYNES (Charles, marquis D'ALBERT, duc DE), ministre et favori de Louis XIII, né à Pont-Saint-Espirit en 1578, mort à Longueville en 1621. Filsul de Henri IV, il fut élu comte de roi peu gentilhomme du comte du Lude. Il entra ensuite au service du jeune Louis XIII à Ardret, agréable, il sut gagner la confiance du roi par son habileté à dresser les oiseaux de faucon et à mener tout raffolait Louis XIII. Successivement conseiller d'Etat (1615), grand fauconnier (1616), etc., il excita son maître contre la reine mère et contre le Conciliabule. A la suite de l'assassinat de ce dernier (1617), il obtint toutes les charges de Conciliabule, en particulier le marquisat d'Ancre, qui nomma Albert. Il rappela les anciens ministres de Henri IV, et gouverna à sa guise. La noblesse, mécontente, se tourna du côté de la reine mère, qui s'enfuit du Blois et, avec Epernon, tua la campagne. La paix d'Anzoulême (1619) arrêta les hostilités, et Luynes en retira le titre de duc et pair et la ville de Maille.



Du Luynes.

En France, qui prit le nom de Luynes. De plus en plus peussant, le favori étonna la révolte de 1620 à la suite de l'effaouffeur des Poets-de-Cé, renoué des relations avec l'Angleterre, envoya Bassompierre en Espagne pour faire de sévères observations au sujet de l'affaire de Valdehue, mais ne comprit pas le parti que la France peut tirer de la révolte de Bohême et négocia le traité d'Ulm, par lequel les protestants luthériens promettent de ne pas attaquer les catholiques d'Allemagne (3 juin 1620) : ainsi, il déshonora l'union évangélique et n'aurait aucune des qualités d'un grand ministre. Il avait épousé, en 1617, Marie de Rohan, fille du duc de Montbazou, plus tard duchesse de Chevreuse. Il a fondé la fortune de sa famille, même de ses frères Drantes et Adnet, devenus marchands de soies et duc de Luxembourg. — Son fils, LOUIS-CHARLES, né à Paris en 1620, mort en 1690, ne meça qu'à regret la vie de cour ; pair de France, grand fauconnier, il se signala comme mestre de camp devant Arras, mais

— ENCYCL. Les lycodons sont de grandes couleuvres...

LYCODYNÉES n. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens...

LYCOGALÉ n. f. Genre de myxomycètes, comprenant des champignons de forme arrondie et de couleur vive...

LYCOPNATHIE ou LYCOPNATHUS (nas) n. m. Genre de serpens, habitant l'Amérique tropicale...

LYCOPME ou LYCOEMES (mé-dés) n. m. Genre de scarabées habitant l'Amérique tropicale...

LYCÔMEDE, Myth. gr. Roi de Scyros, chez qui Thésis cache Achille déguisé en femme...

LYCON, orateur grec (fin du v^e s. av. J.-C.)...

LYCON, philosophe grec du iv^e siècle avant J.-C., né à Troas...

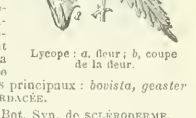
LYCOPE n. m. Genre de labiées, comprenant des plantes vivaces, à fleurs blanches...



Lycope : a. fleur; b. coupe de la fleur.

— ENCYCL. Le lycope croit dans les marais, les lieux humides et nombreux...

LYCOPERDACEÉS (pér), s'ép. n. pl. Famille de champignons, généralement terrostrés...



Lycope : a. fleur; b. coupe de la fleur.

LYCOPERDASTRE n. m. Bot. Syn. de scléroderme.

LYCOPÉRIDINE ou LYCOPÉRIDIA (pér) n. f. Genre d'insectes coléoptères élévicornes...

LYCOPÉRIDITE (pér) n. m. Paléont. Nom ancien des alcéonaires fossililes.

LYCOPÉROÏDE n. m. Bot. Syn. de polytracem.

LYCOPERON (pér) n. m. Genre de champignons, type de la famille de lycoperdaceés...

LYCOPERICION ou LYCOPERICIS (pér, kom) n. m. Bot. Nom scientifique du genre tomate.

LYCOPHONION ou LYCOPHONIDION (pér) n. m. Genre de serpents, famille des colubridés...

LYCOPHORIE (pér) ou LYCOPHORIE n. f. Genre de brachiopodes, voisins des rhynchonellides...

LYCOPHON, Myth. gr. Héros grec, fils de Mastor, il s'enfuit de Cytbère...

LYCOPHON, écrivain grec, né à Chalcis, en Eubée...

d'une vingtaine de ses pièces et des fragments d'un drame satirique (Méridone)...

LYCOPHTALME n. m. Variété d'agate.

LYCOPODE n. m. Genre de Lycopodiaceés.

— ENCYCL. Les lycopodes ont deux axes erle, ramencés se ramifiant par une fausse dichotomie...

— Poudre lycopode. Cette poudre, d'un jaune pâle, formée par les spores du Lycopodium clavatum...

LYCOPODIACÉES (sè) n. f. pl. Famille de plantes, de l'ordre des Lycopodiées isopores.

— ENCYCL. Cette famille comprend les quatre genres Lycopodium, Selaginella, L. lucidulum, L. obscurum...

LYCOPODINE n. f. Chim. Alcaloïde C¹¹H¹⁴As²O⁴, que l'on extrait du Lycopodium complanatum.

LYCOPODINÉES n. f. pl. Classe de plantes, de l'embranchement des ptéridophytes ou cryptogames vasculaires.

— ENCYCL. Les lycopodiniées sont des plantes à feuilles généralement très petites, chez lesquelles les sporanges, solitaires, naissent sur la face supérieure de la base des feuilles...

LYCOPODITES (tiss) n. m. Genre de lycopodiées fossiles, à formes dimorphes, répandus dans le terrain houiller moyen de Saarbruck.

LYCOPODIUM (di-m) n. m. Nom scientifique des lycopodes.

LYCOPOLIS ou LYCÓNPOLIS (la ville du loup ou la ville des loups), nom que les Grecs donnaient à plusieurs villes d'Égypte...

LYCOPOLITE (NOME), nom que les Grecs donnaient au ome de la haute Égypte qui avait Stouf pour capitale.

LYCOPSPIS (psiss) ou LYCOPSIDE n. f. Bot. Genre de borraginées.

— ENCYCL. Les lycopses ou lycopsides ne diffèrent guère des bryophytes que par la forme coulée du tube de la corolle...

LYCORÉE ou LYCOREA (pér) n. f. Genre de papillons, de la tribu des damarés, dont on connaît quatre espèces de l'Afrique centrale et des Indes.

LYCORÉIE (kol) — du gr. lukos, loup, et orexis, désir, n. f. Fam. de loup ou boulimie, V. boulimie.

LYCORIDES n. m. pl. Zool. Famille d'anellidés, plus ordinairement dités des néridés, — Un lycoridé.

LYCORIS, courtisane romaine (1^{re} s. av. J.-C.). Elle s'appelait, de son vrai nom, CETERIS. Elle fut d'abord esclave et comédienne.

LYCORTAS, général achéen (1^{er} s. av. J.-C.). Ami de Philopémen, il lui succéda dans le commandement de la ligue Achéenne...

LYCOS, Myth. gr. Roi des Mariandyniens. Il donna l'habitabilité au pays de Lycaonie...

Ponica. — Roi de Thèbes. Futeur de Laios avec son frère Nédée, il usurpa l'autorité souveraine. Il devint seul roi à la mort de son frère; laissa sa femme, Dirce, traîner cruellement sa nièce Antiope...

LYCOSSAURE (sôr) ou LYCOSSAURUS (sô-ruus) n. m. Genre de reptiles théronidées, de la famille des cycodontes...

LYCOSE ou LYCOSA n. f. Genre d'araignées, de la famille des lycosidés, comprenant des espèces croisées, vulgairement appelées araignées-loups.

LYCOSÉRIÈRE n. f. Genre de composées, tribu des multiscies, comprenant les actinastres, labiales à feuilles litérales...

LYCOSIDES n. m. pl. Zool. Famille d'araignées aranéides, répandus sur tout le globe, comprenant les lycoses, les arentulides et genres voisins.

LYCURE, ville de la Grèce ancienne (Arcadie), au pied du mont Lycée, fondée par le roi Lycoon.

LYCIE (lik') ou LYCTUS (lik-tus) n. m. Genre d'insectes coléoptères, famille des lycetides, dont les larves attaquent les bois non résineux.

— ENCYCL. Les lycetes sont de petite taille, allongés et plats; on en connaît une vingtaine d'espèces, répandues sur tout le globe.

LYCITE (gr. 5. fois).

LYCIDES n. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant des lycetes et genres voisins.

LYCURE n. m. Genre de granitines, tribu des agrostitides, comprenant des plantes à fleurs disposées en épis allongés.

LYCURGUE, Myth. gr. Fils de Dryas, roi des Edons, en Thrace. Il interdit dans ses Etats le culte de Dionysos, et fit arracher tous les cepes de vigne.

LYCURGUE, législateur de Sparte, qu'on fait vivre ordinairement dans la nuit du 11^e siècle avant J.-C.

Des critiques modernes ont contesté jusqu'à son existence; d'autres croient qu'il y a eu deux législateurs successifs du nom de Lycurgue.

D'après la tradition la plus répandue, Lycurgue appartenait à la race des Héraclides, famille des Proclides ou Euryontides; il était fils d'Enomios ou de Primateus.

Il gouverna d'abord comme tyran sur son neveu Charilaos. A la majorité du jeune roi, il l'aurait conduit jusqu'en Égypte, même dans l'Inde. Quand il retourna à Sparte, un grand désordre causa par la tyrannie de Charilaos...

Il entreprit de longs voyages, qui l'auraient conduit jusqu'en Égypte, même dans l'Inde. Quand il retourna à Sparte, un grand désordre causa par la tyrannie de Charilaos...

Il entreprit de longs voyages, qui l'auraient conduit jusqu'en Égypte, même dans l'Inde. Quand il retourna à Sparte, un grand désordre causa par la tyrannie de Charilaos...

Il entreprit de longs voyages, qui l'auraient conduit jusqu'en Égypte, même dans l'Inde. Quand il retourna à Sparte, un grand désordre causa par la tyrannie de Charilaos...

LYCURGUE, orateur et homme politique athénien, né vers 390, mort vers 325 av. J.-C.

Il fut l'élu de Piaton et d'Isocrate. Allié de Démétrios, il joua surtout un grand rôle dans la guerre des Chéronées, et il fut l'un des dix orateurs qu'Alexandre voulut se faire livrer après la ruine de Thèbes.



Lycope : a. bractées fructifère.



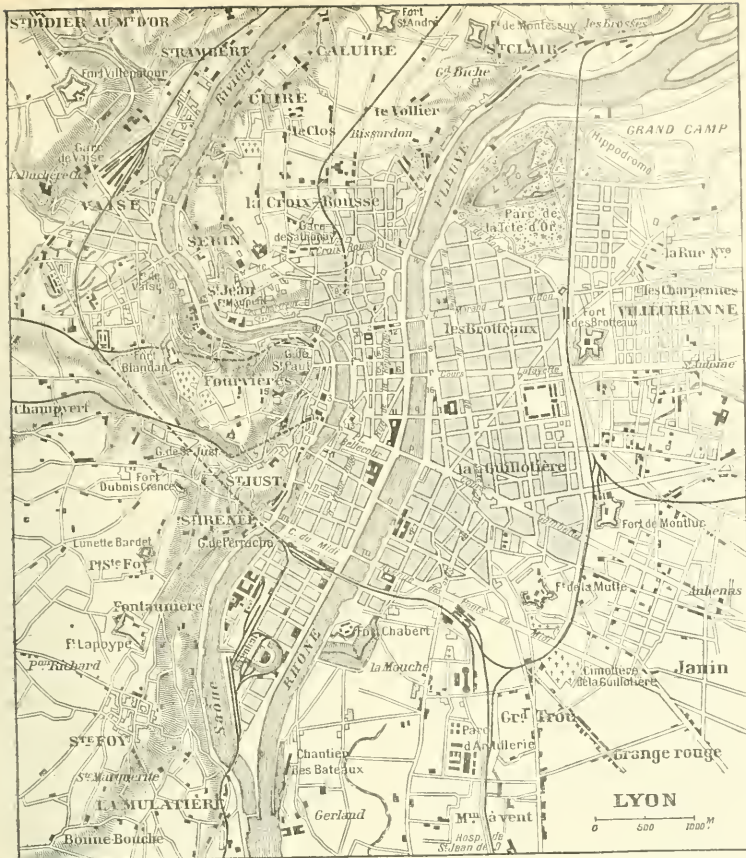
Lycose (rép. 2 fois).



Lycite (gr. 5. fois).



Lycurgue, législateur de Sparte, à l'époque de Lycurgue.



PLAN DE LYON : 1. Préfecture. — 2. Hôtel de ville et place des Terreaux. — 3. Palais de Justice. — 4. Mairies. — 5. Bourse. — 6. Tribunal de commerce. — 7. Ecole de droit. — 8. Ecole de médecine. — 9. Jardin des Plantes. — 10. Palais des beaux-arts. — 11. Hôtel-Dieu. — 12. Grand théâtre. — 13. Théâtre des Célestins. — 14. Archevêché, église Saint-Jean (cathédrale). — 15. Notre-Dame de Fourvières. — 16. Temple protestant. — 17. Synagogue. — 18. Église Saint-Nizier. — Pons : a, de la Gare; b, du Mouton; c, de Serin; d, passerelle Saint-Vincent; e, pont de la Feuillée; f, du Châzeau; g, du Palais; h, Tiliat; j, passerelle Saint-Georges; k, pont d'Ardenay; n, pont du Midi; o, de la Faculté; p, de la Guillotière et de l'Hôtel-Dieu; q, Laispays; r, passerelle du Collège; s, pont Morand; y, Saint-Clair.

édifiés par Dardel de 1854 à 1861, etc. Dans une autre forme d'art, l'immense parc de la Tête d'Or, à la lisière des Brotteaux, mérite une mention particulière. Enfin, le musée, premier valeur (Durrer, Rubens, Véronèse, Devises de Chavannes), de belles mosaïques antiques, découvertes dans le département du Rhône; une des plus riches collections lapidaires de l'Europe, et une remarquable collection d'épigraphie romaine, où prend place, gravé sur des tables d'airain, trouvées à Lyon en 1528, le fameux discours de l'empereur Claude, adressant au sénat des membres gaulois.

Lyon a dû son essor économique, déjà ancien, à sa merveilleuse position géographique au point où la grande voie de Paris à la Méditerranée se joint à la fois sur toutes les routes des Alpes. Lyon a été, dès le moyen âge, une sorte de ville internationale, où se fréquentaient ensemble, en un commerce d'échange perpétuel, Français, Provençaux, Italiens et Allemands. L'industrie traditionnelle et locale par excellence est celle de la soie, importée dès le xiv^e s. par des Italiens, réglementée par Henri II, puis par Henri IV, favorisée par les plantations de mûrier en Dauphiné et sur le penchant des Cévennes, dont Olivier de Serres fut l'initiateur. Jusqu'à la fin du xix^e siècle, la fabrique lyonnaise était restée aux mains des canuts, travaillant à la façon, dans les petits ateliers familiaux de la Croix-Roussse. A cette date, la concurrence des manufactures d'Italie et de Suisse a obligé, après la crise de 1830-1835, l'industrie lyonnaise à tourner à plus bas prix, et en outre, des soieries moins uniformément artistiques. A côté de la soie et des industries qui en dérivent (impression, teinturerie, gaufrage), la métallurgie, la construction des machines, la fabrication des produits chimiques, l'orfèvrerie tiennent le premier rang.

Au point de vue militaire, Lyon, réduit centre de la défense des Alpes du côté français, a vu son importance considérablement accrue depuis la guerre de 1870. A cette date, le système de fortification comprenait une enceinte détachée à courte distance. Depuis 1870, l'enceinte, sur la rive gauche du Rhône, a été reportée plus avant, et les nouveaux forts jalonnent un périmètre de défense de 70 kilomètres.



Armes de Lyon.

Au point de vue administratif, la ville de Lyon, de même que Paris, et pour des raisons analogues, est placée sous un régime administratif particulier, et partagée en six arrondissements ayant chacun un maire particulier. Le maire central a été rétabli en 1881. Néanmoins, la plus grande partie des pouvoirs de police sont délégués par la loi au préfet du Rhône, et sa seule position géographique ou fit presque immédiatement le centre politique et administratif de la Gaule, où convergèrent les voies tracées par Agrippa, au Auguste, Claude et Caracalla firent d'assez longs séjours, et où se célébrèrent, près de l'aval de l'empereur, les plus terribles concors, de Sévime-Sévère (193), qui livra de la Gaule, Le terrible incendie détruisit la ville en l'an 59 de notre ère. Elle fut rebâtie par Néron. Le christianisme y fut apporté par saint Pothin, qui y souffrit le martyre sous la persécution de Marc-Aurèle (177), suivie de celle de Dioclétien (303). Le christianisme y fut introduit par saint Irenée, évêque de Lyon, qui fut martyrisé en 202, et dont le nom est resté à la ville. Le christianisme y fut introduit par saint Pothin, qui y souffrit le martyre sous la persécution de Marc-Aurèle (177), suivie de celle de Dioclétien (303). Le christianisme y fut introduit par saint Irenée, évêque de Lyon, qui fut martyrisé en 202, et dont le nom est resté à la ville.

— *Historie.* On a rapporté la fondation de Lyon à une colonie phénicienne ou rhodienne, qui aurait donné son nom au fleuve (*Rhodanus*) sans changer le nom celui de la localité, *Lugdunum* (colline du Corbeau). Quoi qu'il en soit, au moment de la conquête romaine, la ville était devenue l'importante capitale des *Séguisaves*. En 43, le proconsul Munatius Plancus l'occupa avec une colonie romaine, et sa seule position géographique ou fit presque immédiatement le centre politique et administratif de la Gaule, où convergèrent les voies tracées par Agrippa, au Auguste, Claude et Caracalla firent d'assez longs séjours, et où se célébrèrent, près de l'aval de l'empereur, les plus terribles concors, de Sévime-Sévère (193), qui livra de la Gaule, Le terrible incendie détruisit la ville en l'an 59 de notre ère. Elle fut rebâtie par Néron. Le christianisme y fut apporté par saint Pothin, qui y souffrit le martyre sous la persécution de Marc-Aurèle (177), suivie de celle de Dioclétien (303). Le christianisme y fut introduit par saint Irenée, évêque de Lyon, qui fut martyrisé en 202, et dont le nom est resté à la ville.

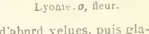
en dépôt de graves, mais passagères atteintes qu'elle eut à subir pendant les guerres d'Italie, d'abord, au cours desquelles la réunion à la couronne des domaines du comte de Bourbon Forez, Beaujolais, Lyonnais) en fit une capitale de province Lyonnais; au cours des guerres de religion, où elle fut pillée; et plus tard, repris par les protestants, et plus tard, repris par les catholiques, par lors de la révocation de l'édit de Nantes, où une partie de ses meilleurs ouvriers dut s'exiler. Pendant la Révolution, après la mise en accusation des députés girondins, les royalistes organisés à Lyon ont demandé de 20,000 cordes de bois, sous les ordres du comte de Virieu et de Précy. La convention envoya alors le représentant Dubois-Grancé et Kellermann, chef de l'armée des Alpes, mettre le siège devant Lyon août 1793. Le 9 octobre, après un blocus étroit, les plusieurs canons de la ville furent tirés, et les Lyonnais entraînés dans Lyon. La Convention décida que Lyon serait démolie par le canon, et le nom de la ville rebelle remplacé par celui de « Commune affranchie ». L'ordre de destruction ne fut pas exécuté; mais, en décembre, le général de La Fayette et le général de La Fayette, un drapier noir avec l'inscription : « Vivre ou travaillant ou mourir en combattant, » fut arboré sur les hauteurs de la Croix-Roussse. Une partie de la garde nationale et des habitants des faubourgs, ainsi que quelques agitateurs politiques, se joignirent aux canuts, et les autorités furent abandonner la ville. Une tentative de médiation du préfet fut rendue inutile par l'arrivée du duc d'Orléans et du maréchal Soult, à la tête de forces imposées. Le 3 décembre, ils entrèrent à Lyon sans résistance.

LYON (COMPTOR DE). En 1854, le parti républicain réorganisé en association sociale, capable, le cas échéant, de servir de centre à un soulèvement général. Grâce à l'activité d'un ancien constituant de 1848, A. Geot, cette association se forma, dans quinze départements du Sud-Est, sous le nom de *Association Montagne*, et de comités départementaux en relation avec les trois comités directeurs de Paris, Lyon et Londres. Il fut résolu qu'on attendrait, pour agir, sauf le cas d'un coup d'Etat, les élections de 1852. Mais, alors, les principaux traduits devant le conseil de guerre de Lyon. Le procès, conduit au mépris des règles de la justice, se termina par des condamnations à la déportation ou à la détention.

LYON REPUBLICAIN (LE). Journal politique quotidien, fondé à Lyon en 1876 par A. Ferrouillat, pour défendre la politique radicale, et qui fut le principal rédacteur de la *Revue des Juges* Jules Roche, Strauss, etc. Il fait paraître un supplément littéraire illustré.

LYON-CAEN (Charles-Léon), professeur et juriconsulte français, né à Lyon en 1843. Il enseigna d'abord le droit canon (Nancy), puis le droit administratif et municipal à la faculté de droit de Paris qu'à l'Ecole des sciences politiques, et il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1893). Outre de nombreux articles et notes de doctrine, il a écrit, en collaboration avec Louis Renault, un magistral *Précis de droit commercial* (Paris, 1885).

LYONIE (n. f.). Genre d'arbrisseaux, de la famille des Ericacées, tribu des éricées, comprenant des espèces qui croissent en France, en Algérie, en Tunisie, en Italie, en Espagne, et dans les pays voisins des andromèdes. La *lyonie* en arbre, vulgairement *arbre à rose*, allongé en arbre, etc., de l'Amérique du Nord, atteint la hauteur de 15 à 20 mètres, et porte des feuilles ovales ou oblongues acuminées, d'abord velues, puis glabres, souvent tachetées de rouge, persistantes; à des infrarépandantes, elles sont employées en décoction contre les fièvres.



Lyonie, a. fleur.

LYONNAIS, AISE (n. m.), personne née à Lyon ou qui habite cette ville. — *Les LYONNAIS.*
— Adjectif : *Industrie LYONNAISE.*
— n. m. Linguist. Patois parlé à Lyon.
— n. f. Art culinaire. Préparation dont le base consiste en une purée d'aignons ou de nombreux légumes coupés et rouissis : *Bœuf à la LYONNAISE. Gros-double à la LYONNAISE, etc.*

LYONNAIS (n. m.), un des grands gouvernements de l'ancienne France, compris entre la Bourgogne au N., la Saône à l'E., le Languedoc au S. et l'Avoygne à l'O., placée en quelque sorte à cheval sur les deux versants des Cévennes septentrionales et des monts de Beaujolais; superficie d'environ 7,100 kilom. carr. Il comprenait des pays géographiquement distincts, et vivait, en 1527, à la couronne, à la suite de la confiscation des biens du comte de Forez, qui fut le Forez, ou pays de *Feurs*, qui en était la capitale, avec Saint-Etienne et Roanne comme villes principales; 2^e le Beaujolais, capitale *Beaujeu*, puis Villefrance; 3^e le Lyonnais proprement dit, capitale *Lyon*, Villefrance; 4^e le Forez, capitale *Rive-de-Gier*. Autour de villes principales, les Lyonnais s'étendaient le petit pays de *Franc Lyonnais* (V. ce mot). Le Lyonnais proprement dit comprenait l'ancien territoire des *Séguisaves*, dont les comtes, qui furent à plusieurs reprises maîtres en même temps du

inventée par Lysis. ■ Flûte dont on jouait dans ces pantomimes.

LYSIOPÉALE n. m. Genre de myriapodes, comprenant dix chalcidiens de la famille des Lylidés. (L'espèce type est le *lysiopéale carinatus*, de l'Europe méridionale.)

LYSIOQUILLE ('skil') n. f. Genre de crustacés stomatopodes, de la famille des Lylidés habitant les mers chaudes. (Les lysioquilles sont des squilles à téguments lisses et à large céphalothorax arrondi. On en connaît deux espèces : l'une de l'océan indien (*lysiouquille maculata*), l'autre des côtes d'Amérique (*lysiouquille excavatula*.)

LYSISPE, statuaire grec, né à Sicyone, près de Corinthe. Il vivait dans la deuxième moitié du IV^e siècle avant notre ère. On rapporte qu'il fut d'abord simple ouvrier en bronze, qu'il s'adonna ensuite à la peinture et la quitta pour se livrer à la sculpture, art dans lequel il atteignit sa perfection. C'est nous apprenant qu'il avait coutume de dire que le *Doryphore*, statue de Polyclète, avait été son maître en sculpture. Cependant, Lysispe ne parut des proportions du *Doryphore* que pour les transformer, suivant un nouveau canon dont l'*Apoxyomène* est le type. Lysispe diminue le grossissement de la tête ; il fit le corps plus sveltes, plus léger (longueur, huit têtes) ; enfin il donna plus de grâce à l'ensemble, par le souci des contours ondoyers et des formes molles. Lysispe fut choisi par les Athéniens pour faire la statue de Socrate, et Alexandre le Grand ne permit qu'il ne seul d'être en bronze, contrairement à l'accordant qu'au seul Apelle le droit de le peindre. Lysispe a fait de ce coéquant plusieurs statues qui le représentent à différents âges. Une de ces statues avait été transportée à Rome, et Néron en faisait grand cas. Pléto, Strabon, Pausanias et d'autres font une longue énumération des œuvres de Lysispe : plusieurs statues de Jupiter, d'Hercule (l'Hercule Farnèse est généralement considéré comme une copie d'un Hercule de Lysispe) ; *Quadrige du Soleil*, à Rhodes ; un *Satyre* ; un *Chien bélier* (*Uebant sa plaie*) ; un *Attilde se frottant dans le bain* ; une statue d'*Esop*, etc. Aujourd'hui, nous sommes réduits à chercher l'air de Lysispe dans les réductions en bronze ou les répliques en marbre qui nous en ont été conservées : l'*Apoxyomène* (l'acteur frottant son bras avec la strigile) nous donne la plus exacte idée de son art nerveux et raffiné.

LYSIS (ziss — du gr. *lysis*, solution) n. f. Pathol. Défervescence lente et progressive. La température metant plusieurs jours pour revenir à la normale : *La fièvre typhoïde a une défervescence en LYSIS.*

LYSIS (ziss) n. f. Genre de mollusques, dont les espèces sont fossiles dans les formations crétacées. (L'espèce type est la *lysis duplicostata*, de la craie de Californie.)

LYSIS, philosophe pythagoricien, né à Taronte (fin du V^e s. av. J.-C.). On le regarde comme l'auteur des *Vers dorés*, que d'autres attribuent à Philolochos ou à Empédocle. On lui a attribué une *Lettre à Hippocrate*, où il lui reproche de révéler les secrets de la philosophie pythagoricienne.

Lysistrata, comédie d'Aristophane, représentée l'an 411 av. J.-C. Athènes était alors engagée dans une guerre désastreuse ; Nicias et son armée venaient d'être écrasés en Sicile ; Alcibiade, exilé, s'était réfugié à Sparte, et se vengeait de sa patrie en donnant aux Spartiates d'excellents conseils. La paix était nécessaire, et Aristophane poursuivait pour elle le plaidoyer qu'il avait déjà commencé dans les *Acharniens* et la *Paix* ; mais sa nouvelle comédie présentait sa thèse favorite d'une façon encore plus piquante. — La scène se passe à Athènes. Une femme, Lysistrata, veut forcer les Lacédémoniens et les Athéniens à s'entendre. Elle réunit les femmes de l'Attique et des principales villes de la Grèce, et leur fait jurer de se refuser à leurs maris jusqu'à la conclusion de la paix. Les femmes s'emparent de la citadelle. Les hommes se trouvent bientôt dans une situation difficile, et Lysistrata, de son côté, ne maintient pas sans peine la discipline parmi les femmes. On entre en pourparlers, on consent un accommodement ; Sparte et Athènes négocient leur traité ; les portes de la citadelle s'ouvrent, chaque mari retrouve sa femme, et les peuples grecs ouillent, dans les festes et les danses, leurs longues inimitiés. La pièce est d'une liberté inouïe, mais pleine de verve et de bonhomie.

Le sujet de Lysistrata, accommodé, avec une amusante fantaisie, au goût moderne, a fourni à Maurice Donnay la matière d'une vive et légère comédie (Grand-Théâtre, 1892, rouverte plus piquante encore par ce fait que Lysistrata, séduite par le général Agathos, est la première à manquer à son serment.

LYSISTRATE, sculpteur grec, frère de Lysispe, qui vivait 30 ans environ av. J.-C. On lui doit, au dire de Pléto, l'idée de mouler en plâtre sur nature les formes nues, et de couler la cire dans le moule pour obtenir des reproductions. C'est aussi lui qui, le premier, passa pour avoir modelé en argile les esquisses des statues.

LYSIURE a. m. Genre de tatons, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique du Sud. Le *lysiurus uruguayensis* est répandu de la Guyane au Pérou.



LYSKOVO, ville de la Russie centrale (gouv. de Nijni-Novgorod), sur le Volga ; 7.000 hab. Port fluvial actif.

Lysiure

LYSÉS-LANNOY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 11 kilom. de Lille, près de la frontière de Belgique ; 5.604 hab. Ch. de f. Nord. Commerce de grains, de charbons. Brasseries, fabriques de talc, laquaires et corroies. Filature de lin, fabrication de tissus et tapis, fondrie.



Armes de Lysés-Lannoy.

LYSMATE (liss) n. f. Genre de crustacés décapodes macronces, de la famille des caridides, tribu des crangoninés. (L'espèce type est la *lysmate setacea*, de la Méditerranée.)

LYSSA, Myth. gr. Fille de la Nuit, personnification de la rage. C'est, d'après Enripide, une furie qui soufflé le désespoir et la rage dans le cœur des hommes.

LYSTRE ('lisytr') n. f. Genre d'insectes hémiptères, famille des fulgoridés, remarquables par les filaments centraux qu'ils sécrètent. On en connaît quelques espèces de l'Amérique tropicale. Une des plus communes est la *lystra pulverulenta*, du Brésil.)

LYSTRONQUE ('stro-nik') n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des alléculidés, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique du Sud. (L'espèce type est le *lystronque squatr*, d'un bleu soyeux, avec une tache jaun sur chaque élytre.)

LYSURE a. m. Genre de champignons, type de la tribu des *lysuracés*, dont l'espèce type croit en Chiao sur les racines du mûrier.

LYSURE, EE adj. Bot. Syn. de LYSCROÛTE, EE.

LYSUROÛTE, EE adj. Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au *lysur*.

LYSUS, n. pl. Tribu de champignons, comprenant les *lysurés* et genres voisins. Un des *lysurés* (*lysurus*).

LYTHAM, ville d'Angleterre (comté de Lancastre), sur l'estuaire du Ribble ; 5.270 hab. Bains de mer.

LYTHRACÉES (sé) ou **LYTHRARIAS** a. f. pl. Famille de plantes dicotylédones. — Une LYTHRACÉE ou LYTHRARIÉE. — ENCYCL. Les *lythracées* sont des plantes à feuilles généralement opposées, simples, à fleurs ordinairement hermaphrodites, actinomorpes, avec les trois premiers verticilles (calice, corolle et androcée) convergents en un tube dont le pistil est impéendant. La famille des lythracées comprend environ 25 genres, pour la plupart des régions tropicales.

LYTHRARIA n. f. Genre d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysomélidés, tribu des haliétinés, comprenant une espèce d'Europe. (La *lythraria salicaria*, espèce type du genre, est une petite alise fauve, convexe, qui vit dans les marais, sur le *lythrum salicaria*.)

LYTHRODES (dess) n. m. Minér. Variété d'écloélite.

LYTHRUM ('trom') n. m. Bot. Nom scientifique du genre salicaria.

LYTROCERAS (sé-ras) ou **LYTROCÈRE** ('sér') n. m. Genre de mollusques fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés. (L'espèce type est le *lytrocere imbricatum*.)

LYTROCÉRATIDÉ ('sér) n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques céphalopodes tétrabranchiaux, comprenant les genres *lytrocere* et *phyllocere*. — Un LYTROCÉRATIDÉ.

LYTTA b. f. Nom scientifique des cantharides.

LYTTELTON ou **LITTELTON**, ville de la Nouvelle-Zélande (île du Sud), au fond de la baie de Cooper ou Port-Victoria ; 4.000 hab. Port très actif.

LYTTELTON (lord George), littérateur et homme d'Etat anglais, né et mort à Hagley (1769-1773). Il fut l'un de Frédéric, de Pope, de Ploussou, etc. En 1737, il devint secrétaire de Frédéric, prince de Galles, et fut nommé trésorier après la démission de Walpole. Il occupa la place de chancelier de l'Échiquier à partir de 1757. On a de lui des *Poèmes*, des *Lettres d'un Person d'Angleterre*, imitées de Montesquieu (1735), des *Dialogues des morts* (1760), enfin une *Histoire de Henri II* (1767-1771).

LYTTINÉS ('li-té) n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères dont le proto-cône thoracique est le type. — Un LYTTINÉ.

LYTTON (Edward George Earle Bulwer-Lytton), romancier anglais, né à Londres en 1803, mort à Torquay en 1873, fils du général William Earle Bulwer. Médaille à Cambridge pour un poème intitulé *Sculpteur*, cinq ans après avoir publié *Ismaël* (1820), il donna quelques volumes de poésies anonymes : *Mauvaises herbes* et *fleurs sauvages* (1826) ; *O'Neil* ou *le Rebelle*, où l'histoire de Byroo est sensible, et le roman de *Falkland* (1827). *Pelham* ou *les Aventures d'un gentleman*, le premier roman qu'il ait signé, eut un grand succès (1828). Il publia ensuite le roman auto-psychoanalytique *Le roman de l'âme*, *Éve* ou *le Mariage fatal* (1832) ; les *Poèmes et ballades*, traduits de Schiller (1834) ; le *Novveau Timon*, satire de la vie de Londres (1835), et un autre roman, *le Roi Arthur* (1838). Au théâtre, il donna : *la Duchesse de La Vallière* (1836) ; *la Donna de Lyon* (1838) ; *Richeux* (1839), et *l'Argent* (1840). *l'Heritier bijou* (1841) ; *Pas si mauvais qu'on semble*, et enfin *Walpole*, en 1869. Mais c'est dans ses romans, études de mœurs ou de caractère, qu'il fit le plus grand, surtout le talent de Bulwer-Lytton, talent vigoureux, un peu âpre, où l'observation et l'émulation des détails vrais se joignent à une grande connaissance de l'enchaînement des incidents et de la gradation dramatique. La liste en est longue : *les Désarmés* (1828) ; *Eugène Aram* (1832) ; *Goldolphin* (1833) ; *les Pelorins sur le Rhin*, les *Derniers jours de Pompeii* et *Henri* (1834-1835), ses chefs-d'œuvre ; *Ernest Maltravers* et *Alice* (1837-1838) ; *Leila* (1838) ; *Sour et mérita* (1841) ; *Zanon* (1842) ; *le Dernier des barons* (1843) ; *Lucretia* (1846) ; *les Cactons*, peinture humoristique de la vie anglaise (1848-1849) ; *Mon roman* (1853), etc. Il faut ajouter une cinquantaine de pamphlets historiques, *un grandeur et sa décadence* (1837), ses œuvres posthumes : *Kenelm Chillingly* (1873) ; *les Parisiens* (1874) ; et *Pausanias le Spartiate* (inachevé) (1876) ; deux volumes de *Discours* et un de *Pamphlets et Esquisses*, etc. Ses œuvres ont été pour la plupart traduites en français. Bulwer-Lytton joua un rôle important en politique. Successivement membre du Parlement pour Saint-Ives et pour Lincoln (1831-1834), il fut créé baronnet au titre Lytton, qui était le nom de sa mère (1838), il échoua en 1847, à la suite de son évolution vers les Tories, à être nommé au Parlement, qu'en 1852. De 1852 à 1859, il fut secrétaire d'Etat pour les colonies, et décida l'abolition du monopole de la Compagnie de la baie de Hudson. — Son frère HENRI, né en 1804, mort à Naples en 1872, suivit la carrière diplomatique et devint, en 1858, ambassadeur à Constantinople. On a de lui : un *Automne en Grèce* (1826) ; le *Plan social, littéraire et politique* (1834) ; le *Monarchie des classes moyennes en France* (1836), et le *Lord, le Gouvernement et le Pays* (1836).



Lytton.

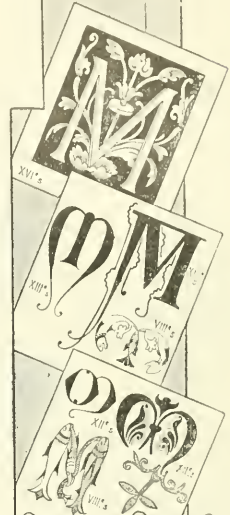
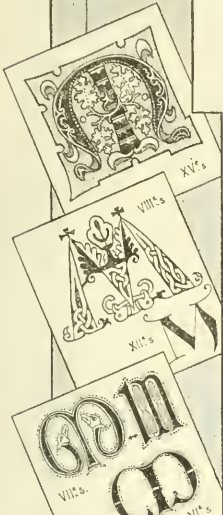
LYTTON-BULWER (Rosina Wheeler, femme), née et morte à Londres (1802-1882), épousa le célèbre écrivain en 1827. Elle fut le séparé de lui. On lui doit des récits qui furent bien accueillis dans le grand monde : *Chorely* ou *l'Homme d'honneur* (1839) ; *Budget de la famille Bulwer* ; *Bianca Capello* ; *Filles du pair* ; *Mémoires d'un Moscovite* ; etc., et deux ouvrages pleins de fièvre : *Jans les couisses* et *l'École des maris* ou *Molière et son temps*. Après sa mort, son amie, Louisa Bevey, publia sous le titre de *Lettres d'amour de Bulwer-Lytton, une réhabilitation* (1884), une série de documents qui mirent en lumière la conduite de Bulwer-Lytton à l'égard de sa femme.

LYTTON-BULWER (Robert-Edouard, comte), diplomate et littérateur anglais, fils de Henri LYTTON, né à Londres en 1831, mort à Paris en 1891. Après avoir été secrétaire d'ambassade, il devint plénipotentiaire à Lisbonne (1871), vice-roi des Indes (1876-1880), et fut enfin ambassadeur à Paris (1887-1891). Il a publié, sous le pseudonyme de OWEN MEREDITH, des ouvrages estimés. Nous citerons de lui : *Clytemnestre*, poème (1855) ; *le Yonagur* (1859) ; *Lucile* (1860), roman en vers ; *Tombauer* (1861) ; *Orval* (1869) ; *l'Abbe lyrique* (1874) ; *la Race future* et *Glanerri* (1885), ces trois derniers traduits en français ; *King Poppy* (1892).

LYTTONIE ('li-to-nie) ou **LYTTONIA** ('li-to) n. f. Genre de mollusques, famille des thecididés, fossiles dans le carbonifère de l'Inde. (L'espèce type de ce genre est la *lyttonie nodosa*.)

LYTTONIHÉS ('li-to) n. m. pl. Paléont. Tribu de brachiopodes, comprenant les genres *lyttonie* et *oldhamie*. — Un LYTTONIHÉ.





(ém' dans l'ancien système d'épellation, me dans le nouveau) n. autrefois fémi., auj. masc. Treizième lettre et dixième consonne de l'alphabet français, correspondant au *mê* des Grecs, au *men* des Sémites : *En grand M. En m minuscule.*

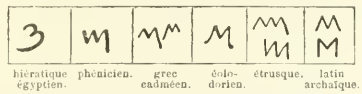
M a le son qui lui est propre : 1° au commencement des mots : *Muse, métier*; 2° lorsqu'il est double : *Martel, immoral*; prononcez : *Martel, im-mo-ral*; 3° quand il est suivi d'un *n* : *Ménade, amas, gymnastique*; prononcez : *Am-ni-ade, an-nos, gym-nas-tique.* (Il faut en excepter *automne, daxad* et ses dérivés, dans lesquels *m* est nul; prononcez : *O-ton, da-mé, con-da-né, con-da-ni-on.*)

M a le son basal de *n* : 1° devant *b* et *p* : *Cosble, enpois*; prononcez : *Cosblé, anpois*; 2° à la fin des mots : *Faux, par-faux, nom, Adam, Ma-el-stro-n*; prononcez : *Faux, par-faux, nom, A-dan.* (Il faut en excepter les mots *hem, hois* et la plupart des noms étrangers, où il conserve sa valeur propre; *Hem, hois, Sem, Kim, Ma-el-stro-n*; prononcez : *Hem, hois, Sem, Kim, Ma-el-stro-n*); 3° dans le mot *coste*, qui se prononce *coste*.

Paléogr. En passant de l'égyptien hiéroglyphique au phénicien, cette lettre a pris une forme horizontale et anguleuse, un peu analogue au W. Le cadméen l'a retournée pour lui donner la forme qui est restée dans les alphabets occidentaux. Dans les anciens alphabets grecs, la confusion peut se faire entre cette lettre et le sigma. Les alphabets étrusque et italique présentent souvent trois angles au lieu de deux. Les anciens alphabets latins, séparant quelquefois très nettement les quatre parties de la ligne brisée qui forment la lettre M, la représentent par quatre traits verticaux ||||. Dans le développement de l'écriture latine, il n'y a guère à noter que l'arrondissement des angles dans l'unciale, qui réduit la lettre à une branche centrale, d'où sortent deux branches ou demi-cercle, et dans la cursive la représentation de M parfois par trois jambages non liés et parfois aussi par un caractère voisin du m minuscule grec. Les trois jambages ont passé dans la minuscule romaine, qui les a liés

entre eux et a donné la forme à peu près définitive à ce caractère. Ni les écritures nationales, ni celles qui ont été depuis en usage n'offrent de particularité bien remarquable. On notera seulement, au xix^e siècle, l'allongement fréquent au-dessous de la ligne du troisième jambage de *m*, allongement qui se retrouve parfois beaucoup plus tard dans la gothique; et pour *M* une forme arrondie qui dérive de l'unciale. Il faut noter encore la confusion possible entre *m* et *n* ou *in* à l'époque où l'i n'est pas surmonté d'un point; la liaison, notamment dans la capitale épigraphique, de *m* avec certaines lettres, surtout *t* et *p*; la confusion que le signe abrégé de *er* après *m* permet d'établir entre cette lettre et *nd*. Enfin, on remarquera dans la cursive russe le curieux emploi de *m* pour désigner un *t*.

DERIVATION ET FORMES DU M DES ÉCRITURES LATINES

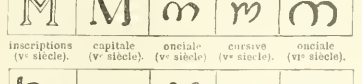


hiéroglyph. phénicien. grec cadméen. dorio-étrusque. latin égyptien. archaïque.

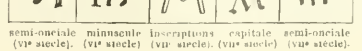
LE M DANS LA PREMIÈRE PÉRIODE DU MOYEN ÂGE



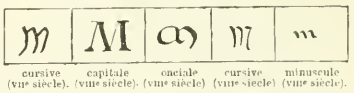
inscriptions antiques. graffiti. tablettes de cire. capitale antique. cursive antique.



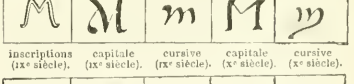
inscriptions (ix^e siècle). capitale (ix^e siècle). onciale (ix^e siècle). cursive (ix^e siècle). onciale (ix^e siècle).



semi-onciale (ix^e siècle). minuscule (ix^e siècle). inscriptions (ix^e siècle). capitale (ix^e siècle). semi-onciale (ix^e siècle).



cursive (ix^e siècle). capitale onciale (ix^e siècle). cursive (ix^e siècle). minuscule (ix^e siècle).

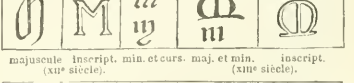


inscriptions (ix^e siècle). capitale (ix^e siècle). cursive (ix^e siècle). capitale (ix^e siècle). cursive (ix^e siècle).

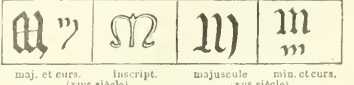


minuscule (ix^e siècle). inscriptions (ix^e siècle). capitale onciale (ix^e siècle). cursive (ix^e siècle).

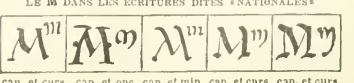
DIVERSES FORMES DU M DANS LES ÉCRITURES GOTHIQUES



majuscule (xix^e siècle). Inscript. min. et curs. (xix^e siècle). maj. et min. (xix^e siècle). Inscript. (xix^e siècle).



maj. et curs. (xix^e siècle). Inscript. (xix^e siècle). minuscule (xix^e siècle). min. et curs. (xix^e siècle).



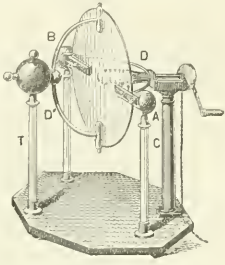
LE M DANS LES ÉCRITURES DITES «NATIONALES»



cap. et curs. (xix^e siècle). cap. et oncial. (xix^e siècle). cap. et min. (xix^e siècle). cap. et curs. (xix^e siècle). cap. et curs. (xix^e siècle).

plus éloignées du plateau. L'électricité négative, qui s'échappe par les pointes, neutralise l'électricité positive du plateau; celui-ci s'électrise de nouveau en passant entre les coussins. La machine de Ramsden atteint rapidement sa limite, car, à mesure que l'électricité par l'air et les supports. Elle ne fournit que de l'électricité positive, mais, en isolant les coussins, on peut recueillir le fluide négatif.

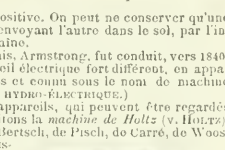
La machine de Van Marum, inventée vers 1788, donne au contraire l'une ou l'autre électricité. Elle est composée d'un plateau de verre qui, en tournant, frotte contre deux paires de coussins opposés. Le plateau de verre se charge d'électricité positive. Les deux coussins, fixés à deux boules métalliques isolées, se chargent d'électricité négative. De chaque côté du plateau, se trouvent un arc métallique DD' qui, mobile autour d'un axe, peut être placé horizontalement ou verticalement, grâce à la disposition de mont; ces arcs sont soutenus par les supports C et T. Le premier bon électrostatique de Van Marum.



Machine électrostatique de Van Marum.

Le second isolé. Quand les arcs sont placés verticalement, ils sont, par leurs extrémités, sous l'influence du plateau; quand ils sont placés horizontalement, ils sont soumis à l'influence des coussins. Le machinisme de Nairne (1710) est un cylindre de verre tournant entre deux conducteurs de laiton isolés, pareils à ceux de la machine de Ramsden. Les deux conducteurs sont munis d'un coussin, l'autre d'un peigne garni de pointes métalliques. Le cylindre de verre frotte d'un côté le coussin, et de l'autre l'aiguille pressée contre les pointes. Il y a un condensateur qui se charge d'électricité négative, et l'autre d'électricité positive. On peut ne conserver qu'une seule électricité, en envoyant l'autre dans le sol, par l'intermédiaire d'un conducteur.

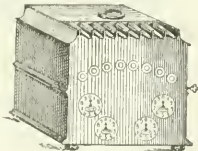
Machine électrique de Nairne.



Machine électrique de Nairne.

Un ingénieur anglais, Armstrong, fut conduit, vers 1840, à imaginer un appareil électrique fort différent, en apparence, des précédents et connu sous le nom de machinisme hydraulique. (V. HYDRO-ELECTRICITÉ.)

Outre que ces machines, qui peuvent être regardées comme classiques, citons la machine de Holtz (v. HOLTZ), celles de Tupper, de Bertsch, de Pischel, de Carré, de Voss, de Winshurst (v. WINSHURST), etc. Enfin, citons aussi plusieurs autres machines, l'électrochambre (v. ELECTROCHAMBRE), et le réplenseur de Thomson. V. REPLENSEUR.



Machine à calculer de Maurel et Jayet.

— Math. Machines à calculer. La première machine à calculer fut inventée par Pascal; il avait dix-neuf ans. Dans un article de l'Encyclopédie, Diderot décrit cette machine, qui peut en offrir quelques exemplaires au Conservatoire des arts et métiers, malgré les efforts des plus grands géomètres, de Leibniz et de d'Alembert, la machine à calculer de Pascal n'a jamais pu réaliser un compteur faisant des additions et des soustractions. En 1673, Leibniz inventa la machine royale de Londres le plan d'une machine qui devait servir à effectuer les quatre règles de l'arithmétique. La machine de Pascal a été successivement modifiée par Lépine en 1725, par Hillerin de Boissieu en 1730. Dans toutes ces machines, les frottements sont si considérables que les roues ne peuvent fonctionner régulièrement. La solution rigoureuse du problème des machines à calculer, solution dynamique, a été donnée par le docteur Roth, qui a laissé à sa mort, en décembre 1886, une quinzaine de modèles de ses machines, complètes ou à moitié faites, dont les uns ont été dépensés plus de cinq cent mille francs. Ces modèles sont aujourd'hui déposés au Conservatoire des arts et métiers.

C'est à un autre Français, à Thomas (de Colmar), que l'on doit, en 1820, le modèle d'une machine appelée arithmomètre, permit de calculer rapidement les quatre opérations. Cette machine, dont certains des mécanismes auxiliaires sont un chef-d'œuvre de patience et d'efforts, a été perfectionnée par les fils et le petit-fils de l'inventeur. Le général Schertl a décrit dans le « Bulletin de la Soc. d'encouragement pour l'industrie nationale » (1878) un autre machinisme arithmétique contenant quatre organes fondamentaux : le générateur, qui correspond à l'inscription des nombres sur lesquels on opère; le reproducteur, qui exécute l'opération; le renverseur, qui permet d'exécuter la soustraction; et enfin l'additionneur et la division au lieu de la multiplication, et enfin l'effecteur, qui joue le rôle de l'éponge sur le tableau; il fait disparaître les résultats en ramenant tous les chiffres à leur position initiale. Dans l'appareil de Thomas, chaque tour de manivelle produit un mouvement des roues d'une progression arithmétique; une disposition spéciale effectue le recensement des produits partiels. On peut dire que cette machine matérialise l'opération de la multiplication, telle qu'on la pratique habituellement. Maurel et Jayet ont présenté à l'Académie des sciences, en 1849, une machine qui donne les quatre opérations, comme l'arithmomètre de Thomas; elle opère plus rapidement, mais sa construction est plus compliquée. Un Anglais, Charles Babbage, entrepris en 1822 un calculateur universel devant donner et écrire les termes successifs des progressions arithmétiques de divers ordres. La première partie seule fut achevée en 1833; l'inventeur se ruina, et mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Georges Schullin, et son fils Edouard réalisèrent le rêve de Babbage. Ils ont construit une machine exposée à Paris en 1855, et admirée par Babbage lui-même. Un savant russe, Tebeitchef, a réalisé, en 1882, une machine dont les mouvements sont plus continus et plus uniformes que dans les machines précédentes. La partie principale, le reproducteur, donne une seconde solution rigoureuse, solution cinématique, du problème de l'addition. L'explication en a paru dans la « Revue scientifique » (23 sept. 1882).

— Géométrie. On a imaginé une disposition qui constitue une solution graphique de l'addition des retenues des produits élémentaires dans la formation d'un produit partiel. Ses « réglottes multiplicatrices », construites en collaboration avec Lucas, fournissent par simple lecture le produit d'un nombre quelconque par un autre d'un chiffre. Citons encore la machine de Léon Bollo, du Mans (Exp. univ. de Paris, 1889), qui donne tous les produits d'un nombre quelconque par un chiffre quelconque. Signalons enfin l'arithmographe Troncot, invention leucophaque, au moyen duquel les quatre opérations sont faites avec rapidité.

Ces machines, que nous venons de passer en revue, fournissent mécaniquement des résultats d'opérations arithmétiques; on pourrait les appeler machines à calculer arithmétiques, pour les distinguer des machines à calculer algébriques, dont le but est de calculer mathématiquement les inconnues d'une formule algébrique. A chaque formule correspond une machine. Trouver une pareille machine, c'est construire mécaniquement la formule qui permet de calculer. L. Bourgeois a un modèle présenté à l'Académie des sciences de Paris (2 av. 1900), « a donné une solution théorique, générale et complète du problème de la construction des relations algébriques et transcendentes par des machines ». (Rapport d'Appel.) Il a présidé à l'Association française pour l'avancement des sciences (session de Bordeaux), une machine qui calcule, avec une erreur relative moindre de 0,01, la racine de certaines équations trinômes.

— Légit. Machines à vapeur. Une circulaire du ministre des finances du 13 février 1881, prescrivait aux ingénieurs des mines de faire placer, sur les tuyaux amenant à une conduite générale la vapeur de générateurs groupés, des clapets automatiques empêchant, en cas d'explosion, la vapeur de toute la batterie de se rendre dans les chaudières crevées. Le conseil d'Etat rendu, en 1886, cette mesure réglementaire a le corrigé de la façon suivante : « Quand le chiffre représentant en mètres cubes la capacité totale des générateurs, multiplié par le nombre exprimant en degrés centigrades l'excédent au-dessus de 100, est supérieur à 100, il sera correspond à la pression indiquée à la suite des épreuves subies par le générateur, sur le timbre réglementaire, donne un produit dépassant le nombre 1.800, les générateurs sont réparés en série correspondant chacune à un produit égal ou inférieur à ce nombre, le chiffre serait être pourvue d'un clapet automatique d'arrêt. »

— MACHINE (LA), comm. de la Nièvre, arrond. et à 30 kilom. de Nevers, près de la Loire et du canal du Nivernais; 4.821 hab. Houillères.

— MACHINER (du lat. machinari, même sens) v. a. Combiner en secret, en parlant d'une intrigue ou d'un complot; MACHINER une trahison, quelque perfidie. « L'un (un théâtre) des appareils nécessaires pour mettre en œuvre les décors; MACHINER un théâtre; MACHINER de certaines machines; MACHINER une table. » Chez les ordonn., Blanchir avec l'enduit appelé machino.

— Machiné, ée part. pass. » Table machinée, Table à secret dont se servent les escamoteurs.

— MACHINER, v. pr. Etre machiné, préparé en secret. — SYN. Machiner, ourdir, tramer.

— MACHINERIE v. n. f. Construction de machines. Ensemble de machines travaillant à un même but; Toute la MACHINERIE d'une fabrique. » Moteur et mécanisme qui met en mouvement; Les grands transatlantiques possèdent une MACHINERIE modèle.

— MACHINETTE (net' — rad. machine) v. f. Fam. Œuvre, chose de peu d'importance.

— MACHINER, EUSE n. Fam. Personne qui fait des machinations.

— n. m. Min. Ouvrier attaché au service des machines.

— MACHINISER v. a. Réduire à l'état de machine, priver d'intelligence et de volonté; MACHINISER un écolier.

— MACHINISME (niss'm) n. m. Art du machiniste. Combinaison de machines; Un MACHINISME très simple. » Emploi des machines; Les machines des machinistes.

— Fig. Organisme politique et social, considéré comme une machine à fonctionnement et automatique; Les monarchies sont des MACHINISME ou la vie manquée. (Proudh.) [LUS.] » Fonctions purement mécaniques; Le rôle de beau coup d'ouvriers est purement mécanique.

— Littér. et b.-arts. Caractère des moyens à grand effet, qui on appelle machines; Certaines pièces ne doivent leur succès qu'à leur MACHINISME.

— Philol. Doctrine qui considère les animaux comme de pures machines.

— MACHINISTE (niss't) n. m. Techn. Inventeur de machines; Un MACHINISTE ingénieux. » Celui qui dirige le fonctionnement d'une machine. (On dit aussi, dans ce sens, MÉCANICIEN.)

— Théât. Celui qui combine ou fait mouvoir les décors, chef machiniste à vue, etc. (V. aussi MACHINIER.)

— MACHINOIR (rad. machiner) n. m. Outillage de bois dont se servent les cordonniers pour blanchir et unir les points de couture.

— MACHINULE n. f. Petite machine. (Peu us.)

— MACHLA (klu) n. m. Genre d'insectes coléoptères hétéroptères, famille des tébréonioides, comprenant sept espèces de l'Afrique méridionale. (Le type du genre est le machla serota, du Cap.)

— MACHLAH (kta) n. m. Grand manitou dont les Arabes s'occupent tout le corps.

— MACHLIS (kliss) n. m. Bot. Syn. de COLTLE.

— MACHO adj. m. Métrol. Usité seulement dans l'expression Quintal macho, Poids espagnol de 150 livres.

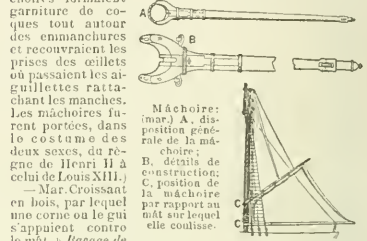
— MACHONA (ké) n. f. Sous-genre de mesodesma, comprenant des espèces de la Nouvelle-Zélande. L'espèce type est la machona Nova-Zelandica.

— MÂCHOIRE (rad. mâcher) n. f. Chaque des deux parties opposées de la bouche, dans lesquelles sont implantées les dents.

— Fam. Personne inhabile, maladroite; Peintre qui est une véritable MÂCHOIRE. Adjectif; Peintre un peu MÂCHOIRE. (Surtout au XIXe siècle.)

— Loc. fam.: Jouer, Travailler, S'essayer des MÂCHOIRES; Remuer les MÂCHOIRES, Occuper ses MÂCHOIRES, Manger; Bâiller à se démanibuler, à se décrocher, à se démanter la MÂCHOIRE, Bâiller beaucoup, ouvrir fort la bouche en bâillant. » Avoir la MÂCHOIRE lourde, S'exprimer lourdement ou malaisément.

— Archéol. Retaillé doublée et repliée de l'emmanchure des corsages et des pourpoints, au XVIe siècle. (Les MÂCHOIRES formaient garniture de corsages tout autour des emmanchures et recouvraient les prises des ceintures.)



Mâchoire (mar.) A, disposition générale de la mâchoire supérieure; B, détails de construction; C, position de la mâchoire en bois, par laquelle on saisit le cuir sur lequel elle coulisse.

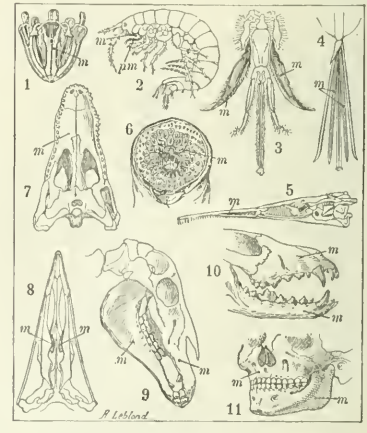
— Techn. Pièce double, dont on peut à volonté rapprocher les parties, pour saisir et maintenir quelque objet; Les MÂCHOIRES d'un étan, d'une tenaille.

— Sorte d'étan qui saisit la pierre à feu, dans les armes à pierre. » Partie de la gorge d'un poulieu, qui empêche la corde de s'échapper. » En T. de treillage, Espèce de fer placée sur le devant du dressoir; Une MÂCHOIRE à tordre, Etan muni d'une poignée et portant un barreau dans laquelle s'engage un fil de ligne télégraphique. (On l'emploie pour pratiquer des torsades avec ce fil.) » MÂCHOIRE à tendre, Appareil employé pour opérer la tension des fils télégraphiques; on peut tendre tous autres fils.

— ALLÉS. LITTÉR. » MÂCHOIRE d'âne de Samson. V. ANE.

— SYN. Âne, haloux, V. ANE.

— ANAT. Les MÂCHOIRES, chez l'homme, sont au nombre de quatre; la supérieure et l'inférieure. La mâ-

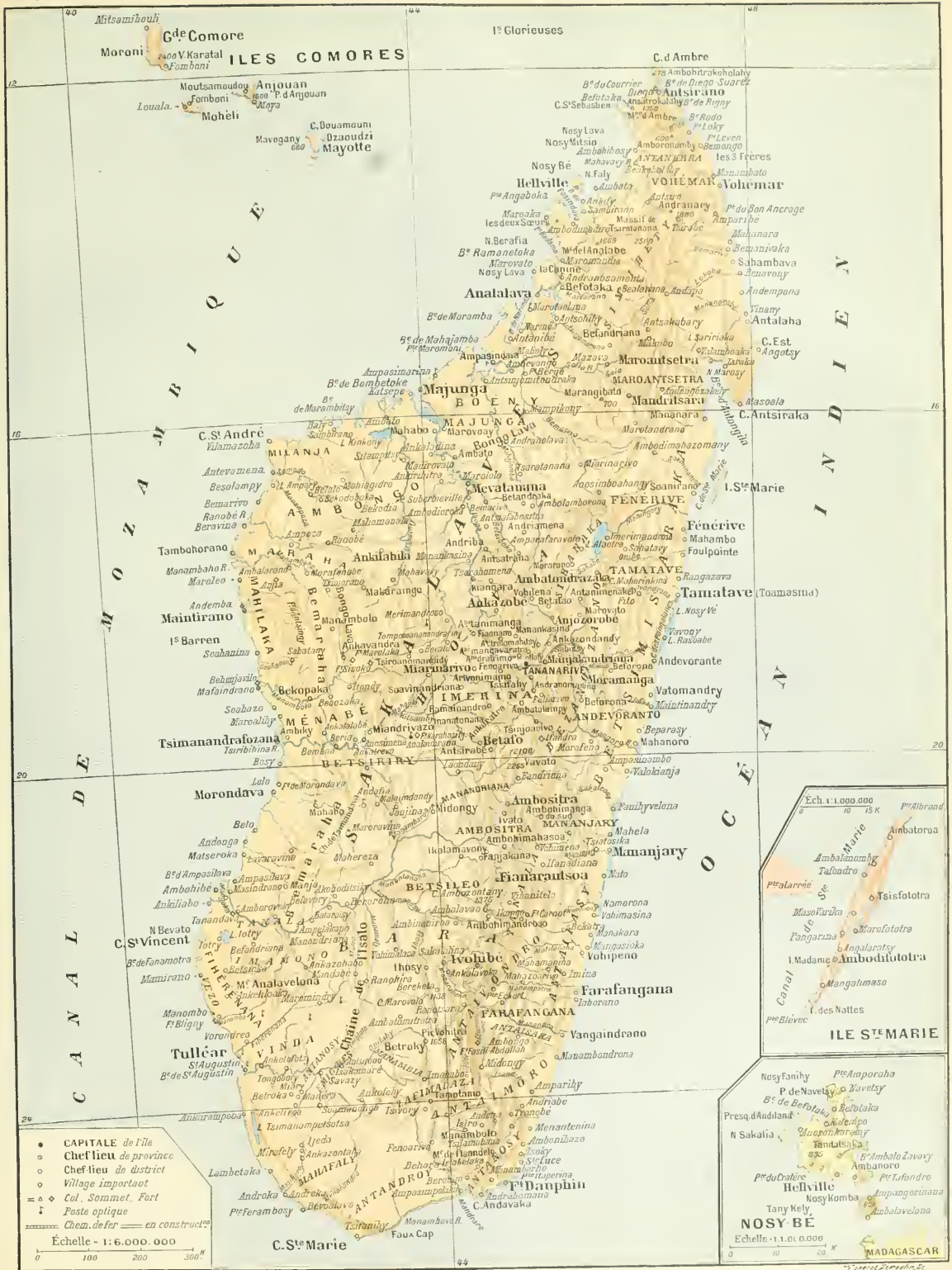


m. Mâchoires; pu, Pâtes mâchoires; 1. D'oursin; 2. De crevette; 3. D'abeille; 4. De bœuf; 5. De brochet; 6. De lamproie; 7. De crocodile; 8. De poisson; 9. De cheval; 10. De chien; 11. D'homme.

choire supérieure est immobile; elle est formée de trois os pairs; les maxillaires supérieurs, les zygomaux, les palatins, et d'un os impair; le vomer. La mâchoire inférieure, mobile, est formée par un seul os, le maxillaire

MADAGASCAR

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ.





MADAGASCAR: 1. Palais royal, à Tananarive. 2. Tombé au premier ministre à Tananarive. 3. Guerriers sakalaves. 4. Famille hovas. 5. Bétélosins. 6. Musiciens hovas. 7. Filibzanos; 8. Zebu; 9. Charrue malgache. 10. Case hova et bananier. 11. Mangouier.

— **ESCVL.** Les *maculines* correspondent aux *principes* du temps de César. Ils furent absorbés par le haut baronnage des ducs. Quelques-uns de leurs descendants réussirent cependant longtemps à maintenir leurs privilèges, entre autres, les sires de Dinan, de Chateaubriand, etc.

— **ESCVL.** n. f. Genre de mollusques lamellibranches type de la famille des *macridés*, comprenant environ 150 espèces du globe.

— **ESCVL.** Les *macres* sont des animaux essentiellement marins et pour la plupart comestibles; ainsi les *claus* des États-Unis (*macra solidissima*), et aussi en Chine (*macra veneriformis*). La *macra stultorum* est très commune, sur les côtes françaises de l'Atlantique.

— **MACRIDÉS** n. m. pl. Famille de mollusques lamellibranchés, comprenant les *macres* et genres voisins. — *Un macride*.

— **MACRISME** (*Arssus*) n. m. Antiq. gr. Sorte de danse comique, dont parle Athénée.

— **MACUGNANA**, comm. d'Italie (Piemont) prov. de Novare. Au pic du glacier de *Macugnana* 617 hab. Mines d'or.

— **MACULAGE** (*lag*) n. m. Action de maculer; son résultat: *Le maculé* est des feuilles d'impression.



Macra.

— **MACULAIRE** (*lir'* — du lat. *macula*, tache) adj. Hist. nat. Se dit d'une bande colorée, formée de taches qui se touchent: *Bande maculaire*.

— **MACULA LUTEA** n. f. Tache jaune de la rétine dont elle est la partie la plus sensible. V. **ŒIL**, et **RÉTINE**.

— **MACULATION** *si-ou* n. f. Action de maculer.

— **MACULATURE** rad. *maculer* n. f. Typogr. Feuille d'imprimerie mal tirée, qu'on emploie comme enveloppe. Feuille de papier qu'on interpose entre le cuivre et le linge, dans l'impression en taille-douce.

— **Comm.** Papier grossier, principalement destiné à servir d'enveloppe aux papiers d'impression.

— **MACULE** (lat. *macula*, même sens. n. f. Tache, souillure. Fig. *L'opier sans macule*. **Comm.**

— **Astron.** Chaque des taches d'un noir intense que l'on remarque sur la surface du soleil: *On explique les macules par des évènements de la photosphère*. V. **SOLEIL**.

— **Bot.** *Macule germe* ou *Macule réceptrice*. Nom donné autrefois à une tache claire qui existe dans l'élement femelle de certains algues et près de laquelle se fixe l'anthérozoïde pour la fécondation.

— **Méd.** Signe qu'un enfant apporte sur la peau en naissant. Différence de coloration sur une partie circonscrite de la peau, sans trouble général de l'économie.

— **MACULER** (du lat. *maculare*, même sens) v. a. Semer de taches: *Maculer des étoffes*.

— **Fig.** Souillure.

— **Maculé**, *é part. pass.* Hist. nat. *Pelage maculé*, Pelage parsemé de marques d'une autre couleur que le fond.

— **Impr.** *Livre maculé*, Livre où l'encre des pages, insuffisamment séchée, laisse des bavures sur les pages opposées. — v. n. So tacher: *Des feuilles nouvellement imprimées maculent*.

— **Se maculer**, v. pr. Devenir maculé: *Du papier qui s'est maculé*.

— **MACULEUX** (*léd*), **EUSE** rad. *maculé* adj. Qui se présente sous forme de tache: *Une éruption maculeuse*.

— **MACULIFORME** (du lat. *macula*, tache, et de *forme*) adj. Qui a la forme d'une tache.

— **MACUSSON** (*ku-sou* n. m. Bot. Nom vulgaire de la gesso tubéreuse; l'On dit aussi **MARCUSSON**.

— **ESCVL.** La *macussion* ou gesso tubéreuse est une plante vivace, à feuilles composées de deux folioles ovales, à pétiole terminé en vrillo raméuse; ses fleurs roses, odorantes, réunies en bouquets élégants, s'épanouissent au milieu de l'été. Cette plante se trouve en Europe, dans les moissons. Sa racine, tubéreuse et fibreuse, est alimentaire. Les carthons et les bestiaux en sont très avides.

— **MACUTA** n. f. Monnaie de compte de Guinée, valant 2,000 coquillages zenibis ou carais, et, en France, 0,18.

— **MAD**, ville d'Anstro-Hongrie (Hongrie (comitat de Zemplin), au centre des collines de l'Hehyallia, sur le Bodro; 3,480 hab. Soufre sulfuré et commerce des vins renommés que produit le territoire environnant.

— **MADABLOTE** n. f. Bot. Syn. de **HITTAGE**.

— **MADACH** (Émiric, poète hongrois, né à Also-Sztrégova en 1823, mort à Balassa Gyarmath en 1861. Ayant donné

MADELEINE (*l'ân*) n. f. Sorte de gâteau fait de sucre, de farine, de jus de citron, d'eau-de-vie et d'œufs.

MADELEINE (l'ân) n. f. Sorte de farine, 125 gr. de beurre fondu, deux œufs battus et deux jaunes, 250 gr. de sucre et un zeste de citron. Lait la pâte on la manipulant, puis versez-la dans un moule beurré et faites cuire au feu modéré dessus et dessous, pour faire une grosse madeleine que vous frottez ensuite avec du sucre et du zeste de citron doré à la pelle rouge; on bien, pour faire de petites madeleines, versez la pâte dans de petits moules beurrés et faites cuire trois quarts d'heure au four modéré.

MADELEINE (MONTS DE LA), massif montagneux de l'Allier, partie septentrionale des monts du Forez.

MADELEINE (GROTTE DE LA), station préhistorique de la Dordogne, com. de Tursac, au-dessus de la Vézère, entre les grottes du Moustier et des Eyzies. Elle a donné son nom à la quatrième époque préhistorique, qui est l'époque magdalénienne ou *âge du renne*. V. MAGDALÉNIEN.

MADELEINE (LA), com. du département du Nord, arrosée, et à 1 kilom. de Lille sur la basse Delle (0,770 hab.). Ch. de f. Nord. Fabriques de produits chimiques, de poteries; filatures de coton et de lin; corroiers, savonneries.

MADELEINE, archevêque du Dominion canadien (prov. de Québec); dans le golfe Saint-Lazare, relevant du com. de Cap-Rouge. Très élevées; neiges; 22,160 hectares, plus de 5,000 hab., généralement pêcheurs.

MADELEINE ou **MAGDELEINE** (sainte MARIE), pénitente, contemporaine de Jésus-Christ et des apôtres.

n. f. Par ext. Femme qui se repent de sa vie criminelle (immorale).

— Fam. Pleurer comme une Madeleine, Verser beaucoup de larmes.

— Arg. Faire sur la Madeleine, Tricher péniblement.

PROV. : A la Madeleine les noix sont pleines. Les noix sont complètement détrempées vers le 22 juillet, époque de la fête de sainte Madeleine.

— ENCYCL. Hist. rel. D'après les récits évangéliques, tels du moins que la liturgie catholique, avec la presque unanimité des Pères et des écrivains de l'Occident, les trois sœurs intrinsèques sont de Lazare et de Marie; elle habitait la ville de Magdala, d'où lui vint son nom de Madeleine (en grec Μαγδαλένη), et était « pécheresse ». Convertie par Jésus, qui la délivra des sept démons auxquels elle était en proie, elle se présenta au Christ, qui lui avait beaucoup aimé. A partir du dimanche, se jeta à ses pieds, les arrosa de ses larmes, et, après y avoir versé un parfum de prix, les essuya de ses cheveux. Devant cet acte de repentir, Jésus déclara que sa foi l'avait sauvée et que « beaucoup de fautes lui étaient pardonnées, parce qu'elle avait beaucoup aimé ». A partir de ce jour, on voit Madeleine constamment avec aux saintes femmes, qui suivaient Jésus. A Béthanie, dans la maison de Lazare et de Marthe, où elle se tenait aux pieds du Maître dans le recueillement, elle reçut de lui cet éloge qu'elle avait choisi la meilleure part, la part qui ne serait jamais ôtée, tandis qu'il était dit à sa sœur qu'elle s'occupait des choses matérielles avec trop d'empressement. Elle se tint après de la croix pendant l'agonie de Jésus et assista à sa sépulture. Le marquis de la Roche-Aymon, elle se rend avec des parfums au tombeau du Sauveur, mais elle le trouva vide, dit le texte sacré, et Jésus, lui apparaissant, lui commanda d'aller vers ses disciples pour lui annoncer sa résurrection.

Selon une autre tradition, adoptée par l'Eglise d'Orient, par presque tous les critiques protestants et même par quelques docteurs catholiques du xvi^e siècle, Marie-Madeleine, la pécheresse de Naim, et Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, seraient des femmes différentes. Le lien de la mort et de la sépulture de sainte Madeleine est également sujet de vives controverses. D'après une antique tradition, que l'Eglise a accueillie avec faveur sans l'imposer à la foi des fidèles, Marie-Madeleine, après avoir été chassée de Jérusalem par les Juifs, fut conduite par Dieu, avec Marie-Magdeleine, jusqu'à un port de Marseille. Elle y mourut dans une grotte voisine d'Aix, nommée depuis la Sainte-Baume, et y vécut trente années dans la pénitence. On eusevelit ses restes au lieu qu'on appela ensuite les *Trois-Maries*, et ils y furent plus tard retrouvés. Tillמות et, après lui, d'autres écrivains ecclésiastiques, ont nié la grotte et la mort de Marie-Madeleine en Provence. Ils se rangent à la tradition des Grecs, laquelle rapporte que Marie-Madeleine mourut à Ephèse, et que l'empereur Léon le Philoposse fit transporter ses reliques à Constantinople, l'an 451.

Le renom de sa mort de Cluny possède une *Sainte Madeleine prêchant à Marseille*, en présence d'une foule de personnages costumés à la mode du xv^e siècle, parmi lesquels on distingue le roi René et la femme Jeanne de Laval. Sainte Madeleine est représentée dans un tableau de la croix, de Cim de Conegliano, de Bonifazio, qui sont au Louvre. Une estampe de Lucas de Leyde (1519) représente la Madeleine se levant aux plaisirs mondains. Le *Repos chez Simon le Pharisien et la Conversion de la Madeleine* ont été retracés par L. Cambiaso (Pérouse), Rubens, Ch. Le Brun, Jorvanet (pour l'Eglise Saint-Martin-des-Champs, à Paris, et à l'artiste s'est représenté avec ses deux filles), le Tintoret (pinaacologique de Munich), etc.

Dans le drame de la Passion, Madeleine est presque toujours représentée détrempée au pied de la croix, baisant les pieds de Jésus ou levant vers lui des yeux noyés de larmes. L'apparition de Jésus à Madeleine est un sujet fréquemment traité par les peintres. Ce sujet est désigné quelquefois sous le titre de : *Noli me tangere*, paroles que Jésus Christ adresse à Madeleine. Le *Repos de la Madeleine pénitente* ou *Madeline dans le désert* a été représentée par le Corrège, Battoni, Cristofano Allori, Andrea del Sarto, le Baroque, El Bartolomeo, Van der Werf, Alonso Cano, Luis de Arbalaz, Zurbarán, etc. Le même sujet a été traité par Menges (Louvre), Mathias Charnegaud, G. de Croyer, Gérard Dou, Van Dyck; Phil. de Champagneux, Claude Lorrain, Grenz. Lagrènde, Ch. Le Brun, Nattier, Poussin, S. Vouet, Pharis de Chauvenc, Eugène Delacroix, Bandy, Henry (1878), etc.

Lorenzo di Credi a peint sainte Madeleine dans le dé-

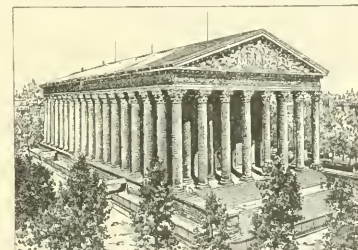
sert, recevant la communion des mains d'un ange (Berlin). Un musée de Madrid est une *Sainte Madeleine*, d'Annibal Carracci, qui s'élevait entre les bras des anges. Des compositions analogues ont été peintes par Gio.-B. Bolognini, Rubens, Bonod, Genari, et La *Mort de sainte Madeleine* a été peinte par Fiossonni, Carlo Cignani. Le *Naufrage* ou *Assomption de sainte Madeleine* a été représenté par Ph. de Champagneux, Lanfranc, Mabuse, L. Cambiaso, etc.



La Madeleine, d'après Nattier (Louvre).

Citons aussi la superbe statue de *Madeline*, sculptée au xv^e siècle, dans l'abbaye de Solesmes (Sarthe). Le marbre sculpté par Le Moyne provenant du tombeau de Mignard, qui a été recueilli dans la chapelle absidiale de Saint-Roch, à Paris, et adapté à un *Catuaire*; enfin, la *Madeline* de Canova contemplant, à genoux, une croix de roseau.

MADELEINE (la), église de Paris, située sur la place du même nom, à la jonction de la rue Royale et du boulevard des Capucines. Il existait au xviii^e siècle, dans le quartier de la Ville-Evêque, une église paroissiale dédiée à sainte Marie-Madeleine. Par lettres patentes du roi de 1757 et de 1763, fut ordonnée la construction d'une nouvelle église. Contant d'Ivry, architecte du duc d'Orléans, fut chargé de l'exécution. Louis XV posa la première pierre (1764). Lorsque Contant d'Ivry mourut (1777), son successeur, Guillaume Coustou démolit une partie de son travail et substitua au portique abattu la maquette avec devant qui fut par être exécutée. Au moment de la Révolution, les travaux furent suspendus. En 1806, Napoléon décida que la Madeleine serait le *Temple de la Gloire*; il ouvrit un concours, et, séduit par le projet



Eglise de la Madeleine (Paris).

de Pierre Vignon, on ordonna immédiatement l'exécution (30 mai 1807). Le monument reprit en 1816 son titre primitif. Après la mort de Vignon, les travaux furent terminés par Huyé. L'église de la Madeleine fut définitivement consacrée, le 4 mai 1842, par l'archevêque de Paris.

L'église de la Madeleine n'est autre chose, extérieurement, qu'un véritable temple antique, assez semblable à la Maison carrée de Nîmes. L'édifice est entouré de colonnes d'ordre corinthien, surmontées de riches chapiteaux; il largent. A l'intérieur, des colonnes supportent la voûte. De chaque côté de l'église court, au-dessus, une double rangée de tribunes, et, dans les bas côtés des portiques, sont placées des statues. Le fronton médian a été sculpté par Lemaire. La porte principale de la Madeleine est en bronze ciselé par Triqueti. L'abside est couverte d'une grande composition de Ziegler, *l'Histoire du christianisme*. Six grands tableaux de Signol, d'Abel de Pujol, de Scheuer, de Boucher, de Léon Cogniet et de Combar, sans parler de nombreux tableaux, de dimensions plus restreintes, dispersés dans les divers parties de l'édifice, complètent cette décoration.

MADELEINE DE FRANCE ou **DE VIANE**, quatrième fille de Charles VII, régente du Navarre, née à Tourn en 1443, morte en 1492. Elle épousa en 1462, son frère Louis XI, au prince de Viane, fils aîné et héritier de Gaston IV de Foix et de Léonor de Navarre. Le prince de Viane mourut prématurément en 1470, et Gaston IV en 1472. Louis XI assura à Madeleine la tutelle des enfants du prince de Viane : François-Phébus et Catherine, héritiers des Etats de Foix et de Navarre; mais Léonor continua à gouverner la Navarre jusqu'à sa mort. Régente du comté de Foix dès 1473, et de Navarre à partir de 1476, Madeleine de France, conseillée par le cardinal Pierre de Foix, s'efforça d'empêcher les empiétements du roi Ferdinand d'Aragon, mari d'Isabelle de Castille, et, pour cela, s'appuya sur la France. Après la mort de son fils, François-Phébus (1483), elle continua à gouverner les Etats de Navarre et de Foix, au nom de sa fille, Catherine de Navarre, qu'elle maria à Jean d'Albret (juin 1484). Mais la

régente se laissa entraîner par Alain d'Albret, le beau-père de sa fille, dans la ligue fédérale formée contre Anne de France, et, à son tour, elle fut obligée de céder, qui ne tarda pas à se changer en une sorte de protestation.

MADELEINE DE FRANCE, reine d'Ecosse, née en 1520, morte en 1537. Elle était fille de François I^{er}. Très belle, mariée, en 1537, à Jacques V, roi d'Ecosse, elle mourut, cinquante jours après son arrivée dans ce pays.

MADELEINE DE PAPI (sainte MARIE), carmélite italienne, née et morte à Florence (1566-1607). Membre de la famille des Pazzi, elle fut élevée dans les carmélites (1581) et pratiqua les austérités les plus rigoureuses. Béatifiée en 1626 par le pape Urbain VIII, elle fut canonisée par Clément IX, en 1669. La ville de Florence l'honore comme une de ses patronnes. — Fête le 25 mai.

MADÉLEY, ville d'Angleterre (comté de Shrop), sur la Severn; 9,000 hab. Hauts fourneaux, fonderies, huileries.

MADÉLONNETTES (*l'on-t* — rad. *Madeline* n. f. pl. Non donné primitivement aux femmes de mauvaise vie, qui étaient renfermées, de leur plein gré ou par ordre supérieur, dans un couvent consacré à sainte Madeleine. « Oratoire religieux de femmes, qui recueillait les filles repenties. » — Une MADÉLONNETTE.

— ENCYCL. Pris au sens spécialement consacré aux femmes de mauvaise vie. Prend une majuscule dans ce sens.) LES MADÉLONNETTES DE PARIS.

— ENCYCL. C'est à partir du xiv^e siècle que l'on voit se répandre en France, en Allemagne et en Italie, une congrégation, placée sous le vocable de sainte Madeleine et destinée à recueillir les filles tombées et repenties. A partir du xv^e siècle, ces religieuses furent ordinairement appelées *madelonnettes*. Le duc de Bourgogne, Charles de France, archevêque de Metz, en 1432. Sigismund, évêque de Paris, les appela dans sa ville épiscopale (1492) et les soumit à la règle de saint Augustin. En 1618, un riche marchand de Paris, nommé Robert du Montroy, leur donna sa propre maison, située au faubourg Saint-Germain, près du Croix-Rouge. Deux ans après, en 1620, le cardinal de Guise, archevêque de Paris, les transféra, grâce aux libéralités de sa sœur, la marquise de Maigolay, rue des Fontaines, non loin du temple, dans un spacieux bâtiment qui garda pendant près de trois siècles le nom de *Madelonnettes*. Les religieuses de Sainte-Madeleine reçurent les filles qui se voulaient volontairement la pénitence et aussi celles que leur famille ou la police faisaient enfermer. Confinées en 1793, la maison des Madelonnettes devint une prison. Un grand nombre d'acteurs de la Comédie-Française, suspects d'*émigrisme*, y furent enfermés pendant la Terreur. En 1820, la prison des Madelonnettes reçut les jeunes détenus; après le transfert de ces derniers à la Roquette (1840), elle fut réservée aux hommes. Elle a été démolie, en 1866, pour faire place à la rue de Turbigo. Il y avait aussi des religieuses madelonnettes à Rome et à Naples, où la reine Sanche d'Aragon les avait établies en 1321.

MADÉMOISELLE (*cél* — de ma, et demoiselle) n. f. Antret. Titre donné, non seulement à une fille, mais même à une femme mariée dont le mari n'était pas noble. (Molière, parlant de sa femme, écrit : *Mademoiselle Molière*.) Le personnage de son titre est un titre de langage populaire ou très familier, on écrit et on dit : *ma/selle* ou *ma/selle*. (V. PL. MESEMOISELLE, mot 261.)

— La fille de la maîtresse de la maison : *Voici le chapelain de MADÉMOISELLE.*

— Employé absolument (et avec une majuscule), Titre, sous l'ancien régime, de certaines princesses.

— ENCYCL. A la cour de France, le titre de *Mademoiselle*, sans adjonction de nom propre, désignait la première princesse du sang, tant qu'elle n'était pas mariée, puis, sous le règne de Louis XIII, le titre allégué du frère aîné du roi. Pour se distinguer de Marie-Louise, fille de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, la duchesse de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, obtint le titre de *princesse Mademoiselle*. En dehors des filles de France, le titre de « Mademoiselle » a été porté jusqu'au sein des familles de noblesse, mais il n'a été que de Bourbon, premier ministre de Louis XV (1723-1762).

MADÉMOISELLE de Belle-Isle, pièce en cinq actes, de Dumas père. V. BELLE-ISLE.

MADÉMOISELLE de La Seiglière, roman, paru d'abord de Sandeau (1848). — Le marquis de La Seiglière, revenant de l'émigration sans avoir rien fait ni rien oublié, s' trouva tout naturel que son fermier, le père Stampy, lui restitue ses propriétés, vendues comme biens nationaux pendant la Révolution, et croit faire acte de grande bonté en lui accordant la jouissance de son coin de pâté. Sa fille Madeleine, sans s'en rendre compte, tombe en amour avec un conventionnel sans doute, mais auquel sa grâce et son appétit et apprend que Bernard est le véritable possesseur du « pâté », elle se retire avec son père chez M^{re} de Valbert. Bernard se fait tirer par un cheval fougueux, et il élève un autre animal conventionnel sans doute, mais auquel sa grâce et son appétit et apprend que Bernard est le véritable possesseur du « pâté », elle se retire avec son père chez M^{re} de Valbert.

MADÈRE n. m. Vin récolté dans l'île Madère : *Un verre de madère*.

— ENCYCL. On prépare dans l'île Madère différents sortes de vins : malvoisie, muscat, madèro sec, madèro



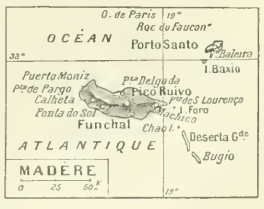
Madelonnette.

ronge. Le premier est obtenu de la façon suivante : on choisit les raisins les plus mûrs, qui sont aussitôt pressés. Après ce premier pressage, on retire les râbles, pour met- tre à tas les peûtes, qui sont pressées de nouveau plusieurs fois. On mélange les jus, ou bien on les traite séparément. Le produit de première pression est appelé *pingo* (il est très décoloré et très fin); les autres sont dits *madro* (ils conservent une appreté peu agréable pendant quelques années).

Le *muscat*, qui fournit le cépage muscatel, est surtout consommé sur place. Le *madro* se, vert et après quoad il est jeune, devient parfumé, spiritueux et agréable co- uissant, bien qu'il conserve un peu d'astringence. Le meilleur provient du cépage spécial. Le *vin rouge*, obtenu avec le cépage tinto, est assez astringent, mais il est sou- vent consommé tel quel.

La vigne, importée de Chypre ou de Crète vers le xv^e siè- cle, est cultivée en espaliers et vers.

MADÈRE, en portug. **Madaira**, lie portugaise de l'Atlantique, à 550 kilom. du continent africain. Elle occupe le centre d'un petit archipel comprenant, en de- hors de Madère même, *Porto Santo*, peuplée de 1.700 hab., et les trois *Desertas*, inhabitées. Sa superficie est de 1.540 kilom. carr. et sa population (portu- gaise avec quelques tra- ces de saog noir) est de 135.000 indi- viduals (*Madériens*, cimes ou *Madérois*, cités ou *Três-carpes*, l'île renferme des pics de 2.000 mètres d'alti- tude). Le climat jouit d'un climat très doux et très sain, aussi la végétation et la flore y sont-elles très riches. Parmi les produits de Madère, il faut citer le vin et la canne à sucre, puis les bananes, les oranges, les fruits tropicaux (goyaves, mangues, etc.), produits exportés, surtout en Angleterre, d'où l'île tire la plupart de ses objets manu- facturés. Capit. *Funchal*.



MADERIN n. m. Archéol. Syn. de **MADRIN**.

MADRINIER o. m. Archéol. Syn. de **MADRINIER**.

MADRISÈRE (rad. *madrè*) v. a. Donner à un vin, etc., le goût, la couleur du madère.

Se *madriser*, v. pr. Prendre naturellement le goût et la couleur du vin de Madère : *Les vins blancs secs d'Al- gérie se madrisent rapidement.*

MADERNO (Carlo), architecte italien, né à Bissone, près de Como, en 1745, mort à Rome en 1829. Il débuta par la construction du palais Salviati et par l'achèvement de l'église Saint-Jacques-des-Incurables, commencée par Francesco da Volterra. Il construisit ensuite le palais Adorniani, le palais Strozzi, le palais Rusticiotti. Lorsque Paul V voulut faire achever la basilique de Saint-Pierre, Maderno fut chargé de cet immense travail. Il rejeta le plan de Michel Ange et ne garda de celui de Bramante que la forme d'ensemble : une croix latine. Maderno s'est élevé, dans la construction de la basilique, à la hauteur des plus grands artistes. Presque au même temps furent construits, d'après ses dessins, les deux splendides fontaines de la place Saint-Pierre. Il termina le palais du Quirinal, les palais Borghèse, Ludovici, Lancolotti, etc. Il fit dresser devant Sainte-Marie-Majeure la colonne de Constantin, et construisit, avec une science profonde l'église Santa-Andrea del Valle, etc. Carlo Maderno s'était distingué aussi comme ingénieur militaire.

MADFOUNÈH, Gèogr. V. **ABTOOS**.

MADHYARS, Ethnol. V. **MAGYARS**.

MADHYAMIKIA qui suit la voie moyenne), école philo- sophique du bouddhisme du Nord, dont on attribue la fon- dation à Nagarjouna, l'un des maîtres du Mahâyâna, qui vécut dans l'Inde vers la fin du iii^e siècle de notre ère.

MADI a. m. Nom donné à deux espèces d'arachnides : *madia* et *madia malm*, originaires du Chili, et cultivées en Europe pour leurs graines qui fournissent une huile siccativ de couleur foncée, employée dans le savonnellerie. On dit aussi **MADIA** a. f.

MADI, tribu nigritique, qui vit sur les deux rives du haut Nil, près du lac Albert-Nyanza.

MADIAQUE (*ik'*) adj. Chim. Se dit d'un aralo gras extrait, par saponification, de l'huile de madi. L'huile madi est une substance grasse que l'on trouve en fines aiguilles et fond à 53°.

MADIAN, pays de l'Arabie orientale, s'étendant sur le littoral de la mer Rouge, entre le golfe d'Akabali au N.-O. et la frontière d'Hejaz, au S.-E. par la chaîne des hauteurs du Hejaz. L'habitant Au total, une superficie de 25.000 kilom. carr., pour une population de 25.000 hab. environ, en général sédentaires, et relevant administrativement de l'Égypte. Centre principal : El-Qaoh, petit port sur la mer Rouge. Gisements métal- liques : cuivre, argent et fer. Les Égyptiens et les Ro- mains exploitèrent dans l'antiquité; mais le manque presque absolu d'eau potable nuit au développement du pays.

MADIAN, fils d'Abraham et de Cécira.

MADIANITES, tribu arabe, qui avait pour ancêtre Madian. — *Un, Une* **MADIANITE**.

— Adjectif : **Population** **MADIANITE**.

— Excepté. Les **Madianites** habitaient le nord-ouest de l'Arabie Heureuse, et avaient établi des colonies sur la

rive gauche du Jourdain. C'est à des marchands madian- ites que Joseph fut vendu par ses frères. Jéthro, beau- père de Moïse, était à la fois leur grand père et leur chef. Ils se réfugièrent dans la Palestine, où ils se réunirent les les reconstruirent et, à leur contact, devinrent citoi- nés. Une guerre s'ensuivit, dans laquelle périrent cinq- cents de Madian avec le prophète Balaam. A l'époque des Juges, Gédéon leur infligea, dans la plaine de Jérésal, une défaite qui leur put écarce ne se releva jamais.

MADIC, comm. du Cantal, arrod., et à 30 kilom. de Mar- tignac, au-dessous de la Falaise, 350 hab. Sources minérales. Houille, plomb sulfuré. Ruines d'un château du xiv^e siècle, qui fut la résidence de la puissante famille de Chabannes. Aux environs, petit lac de *Madic*.

MADIE (di) n. f. Bot. Syn. de **MADI** d. m.

MADIEH, petit lac d'Égypte (basse Égypte), à l'E. d'Alexandrie et au S. d'Aboukir, communiquant à la mer avec la Méditerranée et avec le lac Mariout. Pêche.

MADIER (di-é) o. m. Cloison de charpente. (Viens mot.) — Archéol. Pièce de bois faisant partie de la membrane d'une galère, et qui s'appuyait sur la quille.

MADIER, Fabric grossière, et se sert le pâtissier.

MADIER DE MONTJAU (Saint-Joseph), homme poli- tique français, né à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) en 1753, mort à Pierrelatte (Drôme) en 1830. Député à la Constituante, il siégea au conseil des Cinq-Cents, fut condamné à la déportation à la suite du 18 fructidor au V. se réfugia dans la Vendée, et rentra en France après le 18-Brumaire. En 1818, Louis XVIII le nomma conseiller à la cour royale de Lyon. — Son fils, **JOSEPH-PALIN Madier de Mont- jau**, né à Bourg-Saint-Andéol en 1785, mort à Saint-Ger- vaux en 1865, fut avocat, puis auditeur au conseil d'Etat et député de la Gironde, à Nîmes, en 1817. Il se donna l'effort de réprimer les excès des treiziellistes. élu député en 1830, il adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, devint pro- cureur général à Lyon, et conseiller à la Cour de cassation (1831). En 1841, il fut volte-face, attaqua avec ardeur le gouvernement et fonda, en 1842, un *Journal public*, qui fut une guerre acharnée à Louis-Philippe. Après la révolution de 1848, il donna sa démission de conseiller à la Cour de cassation et se prononça, en 1849, en faveur de la légiti- mité. — **NOËL-FRANÇOIS-ALFRED Madier de Montjau**, fils de l'écrit, né à Nîmes en 1814, mort à Clotau en 1892. Avocat à Paris, il se signala au plaidoir pour des républicains, prit part à la révolution de 1848, devint, en 1850, député de Saône-et-Loire à la Législative, vota avec la Montagne, fut blessé sur une barricade lors du coup d'Etat de 1851, et, en 1852, passa en Belgique. Il vivait dans la retraite lorsque l'empire fut élu député de la Drôme, où, depuis lors, il fut constamment réélu. Il siégea à l'extrême gauche, fut, de 1883 à 1889, questeur de la Chambre, et combattit le boulangisme. — Son fils, **RAOUL Madier de Montjau**, né à Paris en 1841, obtint un premier prix de violon au conservatoire de la Cour et débuta à l'Opéra comme violon, en 1868. Il a été, depuis, chef d'or- chestre à la Nouvelle-Orléans, puis à Paris, à la Renaiss- sance, à l'Opéra-Populaire, deuxième chef d'orchestre à l'Opéra (1889), et chef en 1893.

MADJOU ou MADJOUN, ville de la Malaisie holla- ndaise, île de Java, sur le *Madjoun*, affluent du droit du Solo; 19.665 hab. — La province de *Madjoun* a 6.432 kilom. carr. et 1.100.000 hab.

MADRAN, comm. des hautes Pyrénées, arrod. et à 36 kilom. de Tarbes, sur un coteau qui domine le Ber- gons, affluent de l'Adour; 943 hab. Chaux hydraulique. Vins rouges, recherchés pour les coupages.

MADRON, nom de nombreux comtés des États-Unis d'Amérique : comté de l'Etat d'Alabama; 41.000 hab. Ch.-l. *Monte-Côme*; de l'Etat de Kansas; 15.000 hab. Ch.-l. *Huntsville*; Comté de l'Etat de Caroline du Nord; 25.000 hab. Ch.-l. *Marshall*; Comté de l'Etat de Floride; 17.800 hab. Ch.-l. *Madison*; Comté de l'Etat d'Illinois; 63.000 hab. Ch.-l. *Edwardsville*; Comté de l'Etat d'Indiana; 20.000 hab. Ch.-l. *Anderson*; Comté de l'Etat d'Iowa; 20.000 hab. Ch.-l. *Winterset*; Comté de l'Etat de Missis- sippi; 30.000 hab. Ch.-l. *Canton*; Comté de l'Etat de Ken- tucky; 25.800 hab. Ch.-l. *Richmond*; Comté de l'Etat de New-York; 54.000 hab. Ch.-l. *Morrisville*.

MADISON, capitale de l'Etat de Wisconsin (États-Unis), ch.-l. du comté de Dane, entre les lacs Mendota et Monona; 13.426 hab. — Ville de l'Etat d'Indiana, ch.-l. du comté de Jefferson, port sur l'Ohio; 9.000 hab.

MADISON, torrent des États-Unis, dans le Montana. Il naît dans le parc national du Yellowstone, court dans des canons des montagnes Rocheuses et rencontre au aval Gallatin, le Jefferson et le Gallatin, avec lesquels il forme le Missouri. Cours 280 kilom.

MADISON (James), homme d'Etat américain, né près de Port-Royal (Vir- ginie) en 1751, mort à Montpelier (Vir- ginie) en 1836. Il se jeta, en 1775, dans le mouvement séparatiste qui amena la formation des États-Unis. Membre de la Convention constitutionnelle, mem- bre du conseil, membre du congrès des années 1789, un des principaux rédacteurs de la Constitution de 1787, il aidait effi- cacement Washington à organiser les services gouvernementaux; mais il s'op- posa aux tendances centralisatrices de Washington et crœa avec Jefferson le parti républicain qui, dès 1800, rempor- ta la suprématie sur le parti fédéra- liste. Jefferson, élu président 1801, lui confia la direction des affaires étran- gères, qu'il garda de 1801 à 1809. élu président en 1809, Madison exerça le pouvoir jusqu'en 1817, plus considérable de sa présidence fut la guerre avec l'Angleterre 1812-1815, déclarée pour des motifs com- mercials. On a publié ses *Letters and writings* (1865), et ses *Papers*, *Correspondence*, etc. (1841).

MADISWY, bourg de Suisse cant. de Berne (dist. d'Arwangen), sur le Langenet, affluent de l'Aar; 2.390 hab.

MADJARY, localité de la Russie (gouv. de Stavro- pol), au confluent de la Mokraïa-Bouïouva avec la Kouma. C'était, au xiv^e siècle, l'entrepôt des marchandises entre le Turck et le Don. Elle est actuellement ruinée.

MADJID-ED-DAHLAH (Abou-Tabib-Benestem), souve- rain de la Perse centrale, le dernier prince de la dynastie bouïide. Il gouverna d'abord sous la tutelle de sa mère Seïdih qui, à sa majorité, le fit emprisonner ainsi que son ministre, le philosophe Avicenne, et les tint en prison jusqu'à sa mort (1024), époque à laquelle Madjid-ed-Daulah fut détrôné par le sultan Mahmoud de la dynastie bouïide.

MADJER, MAADJER ou MODJER, tribu berbère de la Tunisie centrale, vivant à FO, et au N.-O. de Kairouan. Les Madjer sont agriculteurs et approvisionnement de fruits et de céréales les marchés de la région.

MADOC, prince de Galles, second fils d'Owain Gynmarch, vivant au xii^e siècle. Les chroniqueurs gallois lui attribuent la découverte de l'Amérique. Il aurait quitté, vers 1170, le pays de Galles à la suite d'une guerre civile, et serait allé fonder une colonie sur les côtes de la Vir- ginie ou de la Caroline actuelle.

MADON, rivière des Vosges et de Meurthe-et-Moselle, qui sort des moëts Fancelles du même coteau que la Saône, de la colline de Vioménil (472 m.), coule vers le N., baigne Mircourt et tombe dans la Moselle,rive gauche, à Pont-Saint-Vincent. Cours 90 kilom.

MADONE (ital. *madonna*; de *ma donna*, ma dame) n. f. En Italie et en Espagne, Statuette de la Vierge placée dans une niche, sur une voie publique. Un usage de la Vierge : *Les MADONES de Raphaël, de Fra Angelico*.

— *Usage* Marie : *Prier la MADONE*.

— *Un visage, Une coiffure de madone*. Un visage, une coiffure pareils à ceux que les peintres donnent à leurs madones.

— *Enceinte* : *Une enceinte*. Un compte au moins de quarante et une *madones* de Raphaël, parmi lesquelles nous citerons la célèbre *Madone de saint Siete* (1515) au musée de Dresde. Corrège a peint six *Madones* (à la tasse, au saint Jérôme, au saint Paul, au saint Georges, au saint Sébastien, au saint François).



Madone de saint Sixte, d'après Raphaël.

— *Madone au chat*; d'An- dré de Sarte, la *Madone au sac*; du Titi- no, la *Madone au lapin* (Louvre); du Guerchin, la *Madone à l'hiron- delle*; de Barocch, la *Madone du peuple* et la *Madone au chat*. Citons encore : la *Madone della Pietà* (V. PIETÀ), du Guide, (Bologne); la *Madone de la Fievre*, image très ancienne, gravée par P.-L. Bonelli (1784); la *Madone de la Miséricorde*, de Fra Bartolommeo (église San-Romaio, à Lucques); la *Madone à l'étoile*, du Platinico; Ernest Hebe, la *Madone au chat*, le *seur*, et la *Madonna adorata* (1873), inspirée des peintres italiens du Xiv^e siècle. Dans la chapelle Zeno, à la cathédrale Saint-Marie de Venise, est une statue de bronze, due à Lombardi et à Al. Leopardi, et qui est connue sous le nom de *Madone au soulier*, parce qu'elle a un pied chaussé d'un soulier d'or.

MADONE de l'ARC, un des lieux de pèlerinage les plus célèbres de l'Italie méridionale, à peu de distance de Naples. Aux fêtes de la Pentecôte, les gens du peuple



Le retour du pèlerinage à la Madone de l'Arc, d'après Léopold Robert.

s'y rendent en foule pour attirer sur leurs récoltes la protection de la Vierge. Le joyeux retour du pèlerinage à l'opéra Léopold Robert la mère et d'un de ses meilleurs tableaux (1827), aujourd'hui au Louvre.

MADOPÉ n. f. Genre d'insectes Lépidoptères, comprenant de petites noctuelles dont on connaît cinq ou six espèces du nord de l'ancien monde. L'espèce française est la *madopa salicis*.

MADOQUA (ka) n. m. Genre d'antilopes, comprenant quelques espèces de l'Afrique orientale et occidentale. — ENECYL. Les madoqua sont des antilopes du désert, à pelage clair. Le madoqua salinae est répandu depuis la côte du Sénégal jusqu'à nos plateaux de l'Abyssinie; le madoqua swainsoni est confiné dans la région des Somali et s'avance jusqu'à dans les environs de Djibouti.



Madoqua.

MADONNINE (do-nin) n. f. Monnaie génoise, qui valait 0 fr. 61 avant l'introduction du système décimal en Italie.

MADOTE n. f. Variété de poire d'automne. On dit aussi POIRE AMADOTE.

MADOTHEQUE (têk) — du gr. mados, glabre, et thêkê, boîte n. f. Genre de jungfermannies, comprenant de petites herbes qui croissent sur les pierres ou les troncs d'arbres.

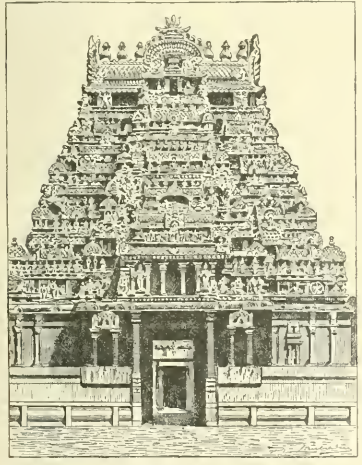
MADOU (Jean-Baptiste), peintre et lithographe belge, né et mort à Bruxelles (1796-1877). Il se révéla, à ses débuts, par des sujets de mœurs pittoresques, tout directement inspirés, peut-être, des vieux maîtres flamands. Les Masiciens ambulants, le Marchand de bijoux (1835) commencèrent sa réputation. Vint ensuite l'Exercice, les Pages à la ferme, Beaucoup de bruit pour rien, Paysans dans l'administration, etc. En 1855, il envoya à l'Exposition de Paris les deux morceaux qui ont regardé comme ses chefs-d'œuvre : les Trouble-fête et la Fête au rhiétau. En Belgique, il fut nommé professeur à l'École royale de Bruxelles, membre de l'Académie d'Anvers.

MADOUINE o. f. Métrol ane. Pistole du Péicmont.

MADOURA, MADURA ou MADOERA, île de la Malaisie hollandaise, au N.-E. du Java, dont elle est séparée par le détroit du Troccher (l'étonnoir); 5.286 kilom. carr., 1.110.000 hab. (Madourais, nises ou Madourines, ennes), du rade malais, intelligents, hardis, bons agriculteurs, parlent un dialecte spécial du malais. Au Sud, de basses terres prolongent le plateau javanais de Serabaja. Au Nord, une corallière volcanique contient, d'O. en E., les massifs javanais du Moerio. Hydrographie, climat, produits sont ceux de l'île de Java. Pêcheeries (du Pango-kassan) est le chef-lieu administratif, mais le port de Bangkalan, au Nord-Ouest, est la principale agglomération.

MADOURA ou MADHOURA, district de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), superf. 23.609 kilom. carr., avec 2.608.000 hab., et qui s'étend des montagnes du Travancore (Carliang Hills), à l'E., à la rive du golfe de Mandar et du détroit de Palk; à l'O. les Palmi Hills le recouvrent au N.-E.; la Valga le parcourt d'O. en E.; la moitié orientale du district est parsemée de nombreux étangs. Le sol produit du riz, des graines oléagineuses, du tabac : industrie peu importante; cotonnades et poteries.

MADOURA ou MADHOURA, ville de l'empire anglais de l'Inde (présid. de Madras), ch.-l. du district de Madoura, sur la Valga; 87.500 hab. Grande pagode, détruite au



Palais de Madoura.

xiv siècle par les musulmans, restauré par les prêtres sivaïtes; palais, chef-d'œuvre de l'architecture civile de l'Inde méridionale, élevés vers 1650; le Yasanta, séjour d'été ditu Soundarachvara. C'est la Madura Pandouris de Ptoémée.

Madoura ou Madura (PIED DE), maladie des contrées chaudes, notamment d'Algérie, de l'Égypte, de l'Inde et de l'Amérique, due à un parasite végétal, voisin de celui de l'actinomyces (v. ce mot). Le streptothrix Madura (Certe maladie produit une hypertrophie considérable du pied dont les tissus s'infiltrent de tumeurs noueuses. Le seul traitement efficace paraît être l'amputation.) Syn. FUNGUS DU PIED, MYCOTOMA, MALADIE ENDOPHYTIQUE DU PIED.

MADOURAIS, AISE (ra, èr) ou MADOURIN, ENNE (rin, èn), habitants de l'île Madoura.

MADRE n. f. Adjectif. Inférence MADRENAIS ou MADRENNIS.

— n. m. Linguisit. Dialecte malco-javanais, parlé dans l'île de Madoura et dans la partie orientale de Java.

MADZOZ (Pascal), homme d'Etat espagnol, né à Pampluque en 1806, mort à Gênes en 1870. Après avoir pris

une part active à la révolution de 1833, il se retira en France, où il resta jusqu'au décret d'amnistie de la régence Christine. De retour en Espagne (1829-1834), il dirigea le « Catalea », journal de l'opposition. En 1835, il prit le commandement d'un régiment contre les carlistes, qui avaient envahi la Catalogne. En 1836, la province de Lérida l'élu membre des Cortés et elle lui confia son mandat pendant vingt ans; il fut considéré comme le chef des progressistes. En 1854, il fut nommé gouverneur de Barcelone, puis retourna siéger aux Cortés, qui l'éurent pour président à l'unanimité. En 1855, ministre des finances, il proposa un nouvel emprunt, qui devait être garanti par la vente des biens appartenant à la couronne, au clergé, aux établissements de charité et d'instruction publique. L'opposition qui lui rencontra le força bientôt à déposer son portefeuille. A la chute d'Espartero (1839), il présida la dernière séance des Cortés, où il fit adopter une déclaration de défection à l'égard du ministère O'Donnell; puis il organisa dans les rues de Madrid une vigoureuse résistance contre les troupes royales. La tentative de soulèvement ayant échoué, il se retira à l'étranger. Réélu membre des Cortés en 1858, il continua à être le chef le plus avancé du parti progressiste. Après la chute d'Isabelle (1868), il fut nommé gouverneur civil de la province de Lérida, mais, lorsqu'il fut dominé par l'influence du maréchal Serrano, donna sa démission et il fit ce dernier une vive opposition. On lui doit un remarquable Dictionnaire géographique, statistique et économique de l'Espagne (1848-1850).

MADRAGUE (drah) — mot provençal, d'orig. arabe) n. f. Gradé encointé de fillets et de pieux plantés au net, préparé pour le pêche du thon, sur les côtes de la Méditerranée.

MADRAGUEUR (gher) n. m. Pêcheur à la madrague. « Fernier d'une madrague.

MADRAS (drass) n. m. Etoffe à chaîne de soie et à trame de coton, de couleurs vives, qui fut d'abord fabriqué à Madras, et que l'on produit actuellement à Rouen, dans les provinces de Haute-Normandie et en Alsace-Lorraine; à Sainte-Marie-aux-Miocs, Mouchou, foulard, etc., en étoffe de ce genre. « Coiffure formée d'un de ces objets : Une mâtresse en madras.

MADRAS (drass) (PRÉSIDENCE DE), une des principales divisions de l'empire anglais de l'Inde, occupant les parties est et sud de la péninsule hindoustannique. Baignée à l'E. par le golfe du Bengale (côte de Coromandale), le détroit de Palk, le golfe de Manar; à l'O. par la mer d'Oman, (côte de Malabar), elle est bornée au N. par la présidence du Bengale, le haut commissariat des Provinces-Centrales, l'Etat du Nizam, la présidence de Bombay, l'Etat de Mysore, qui l'entoure de trois côtés; dans ces limites, elle enclève les principautés indigènes de Travancore, Cochín, Poudouchery, Panganapalli et Sandour. Superficie 390.566 kilom. carr.; population 39.331.000 hab., dont 2.887 kilom. carr. et 3.700.000 hab., pour les districts anglais. Les Res Lakshives, dans la mer d'Oman, dépendent de la présidence. Enclaves françaises de Yansoon, Poudichéry, Karikal, Mahé, Régions naturelles : à l'O., la région montagneuse des Ghâtes occidentales, des Nilgiri, du massif de Travancore; au centre, le plateau du Deccan, avec les cours supérieurs de la Krishna, du Pennar du Nord, de la Cavéri, du Valga, et que bordent, à l'E., les hauteurs fragmentées des Ghâtes orientales; à l'E., la large région côtière mardéçoue, où s'étendent les cours inférieurs du Godavari et de deux autres rivières; au Sud, les climats divers : sur les hauteurs, plus inégal et plus doux; à la côte, presque invariablement torride. Houille, or, manganes, cuivre, antimoine, argent, grenat (dans les Circars du Nord). Exploitation des forêts (tek, ébénier, bois de rose, arbres à caoutchouc). Cultures de café, thé, tabac, canne à sucre, indigo, poivre, coton; le riz est la plante alimentaire du littoral. Industrie : filage et tissage du coton, tanneries, sucreries. Capit. Madras.

MADRAS (drass), ville de l'empire anglais de l'Inde, ch.-l. de la présidence du même nom, sur la côte de Coromandale; 432.518 hab. La Kourav livise la ville en deux parties au N., Elaco et Towa; quartier indigène et du commerce (banques, port d'accès difficile); au S., le fort Saint-George, quartier officiel; vastes faubourgs, coupés de parcs. Edifices modernes; l'église Sainte-Marie est la première église bâtie en l'Inde. Collège d'enseignement supérieur (collection ethnologique Mackenzie); musée. L'ancienne industrie du tissage est disparue depuis longtemps; filatures, presses à coton, blutage de café. Madras, codé aux Anglais en 1639, fut prise par La Bourdonnais en 1746; rendue au trait d'Ax la Chapelle, elle fut assiégée par Lally, en 1758, et délivrée par l'arrivée d'une flotte anglaise.

MADRATE n. f. Bot. Syn. de CLANDESTINE.

MADRAZO Y AGUDO (don José né), peintre espagnol, né à Santander en 1781, mort à Madrid en 1859. Il fut peintre de la chambre royale, sous Charles IV, et s'acquit de la réputation comme peintre d'histoire et portraitiste. En 1818, il devint directeur de l'Académie de Saint-Ferdinand à Madrid. En 1822, il fut élu à Madrid un des membres lithographiques, qui fit paraître, entre autres publications, une précieuse Collection lithographique des tableaux du roi d'Espagne (1826). Le musée de Madrid renferme le plus grand nombre de ses œuvres. — Ses fils, nos Français, MADRAZO Y AGUDO, furent à Rome en 1816, mort à Madrid en 1894, devint, en 1859, professeur à l'Académie de Madrid, qu'il dirigea plus tard. Nous citons, parmi ses toiles les plus connues : Godefroy de Bouillon (1838);

Godefroy proclamé roi de Jérusalem, au musée de Versailles (1839); la Duchesse de Medina-Celi, la Comtesse de Vilches (1817); les portraits du roi don Francisco, des duchesses d'Albe, de Séville, de la comtesse de Robert-sur, et les Saintes Femmes au Tombeau, etc. En 1873, l'Académie des beaux-arts de Paris le nomma membre associé. — Son frère, Louis de Madrazo, a exposé en 1855 un Enterrement de sainte Cécile (musée de Madrid).

MADRAZO (Raimondo né), né à Rome en 1811, fils et élève de Federico de Madrazo, s'est distingué dans le portrait. Il a aussi cultivé le genre : le Bal masqué (1878); Mon modèle (1882); etc.

MADRE (du haut all. maer, noué dans le bois) n. m. Arbre. Bois jaillé employé par les ébénistes, et qui se caractérise par ses veines bien marquées.

— ENECYL. On entendait, au moyen âge et beaucoup plus tard, par madres, les loupes et racines d'orme, de frêne, de bruyère et de beaucoup d'autres arbres et arbustes à bois veinés de blanc. On emploie pour fabriquer des vases à boire appelés madras, calliers et haups, et aussi des tables très estimées, dont on entraitent le laitant par de fréquentes frotions d'huile de lin.

MADRE (LAGUNA DE BA), lagune du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le littoral du golfe du Mexique. Elle mesure 172 kilom. de long. On l'appelle laguna de la Madre oustrat, pour la distinguer d'une autre laguna de la Madre, longue de 800 kilom., située sur le littoral du T-xas.

MADRE (ISOLA), l'une des îles Borromées, dans le lac Majeur.

MADRE (SIERRA), nom donné communément aux monts, pics, escarpements par lesquels le plateau du Mexique s'abat brusquement sur le littoral du Pacifique. Ce n'est point une chaîne continue, mais, sous différents noms, une suite de plateaux et de massifs. Altitude, 1.500 à 3.150 mètres. Sur le versant du Pacifique, s'étagent les différentes végétations des « tierras calientes », des « tierras templadas » et des « tierras frias ».

MADRE (rad. madre) n. m. Officier chargé du soin des veaux (Vieux).

MADRÉ, ÉE (rad. madre) adj. Bois madré. S'est dit des essences veinées et tachetées qui servaient autrefois à faire les madras; s'emploie encore aujourd'hui pour désigner certains bois tachetés (érable, hêtre), employés en ébénisterie et tabletterie.

— Par ext. Se dit pour marbré ou tacheté : Savon madré, Lésard madré, le Porcelaines, Faïences madrées, Celles qui, après cuisson, montrent de petites taches à travers la couverture.

— En T. de fauconn., Se dit de l'oiseau de haut vol qui a une plusieurs fois.

MADRÉ, ÉE (de l'auc. franç. madre, bois tacheté, bigarré, varié ou couleurs.) On a passé tout naturellement à l'idée de « varié en esprit » n.d. Rusé, malin, subtil.

— Substantif : Les rouvriers d'un vieux MADRÉ.

MADRÉ, comm. de la Mayenne, arrond. et à 33 kilom. de Mayenne, près de la Mayenne; 1.012 hab.

MADRE-DE-DIOS, île chilienne de l'Amérique du Sud, faisant partie des terres magellaniques.

MADRE-DE-DIOS, grande rivière de l'Amérique du Sud (Pérou et Bolivie). Elle naît de la Corallière orientale des Andes, au N.-E. de Guazo, et s'écoule, sur gauche, au Beni ou Veni, l'une des deux branches mères du Madeira, à 1.400 kilom. Navigable en plaine.

MADRENGA (nagh) n. f. Comm. Toile dont la chaîne est en coton et la trame en fil de palmier.

MADROËRAIRES (rêr) n. m. pl. Zool. Sous-ordre d'arthropodes zoanthaires, comprenant les madroëraires. Syn. MADROËRACÉS. — Un MADROËRAIRE.

— ENECYL. Les madroëraires sont des polypes qui ressemblent aux actinies et qui se reproduisent par gemmiparité et scissiparité. Ils forment des colonies de nature calcaire, dont l'accumulation peut donner naissance à des récifs et à des portions de continent. On les confond, sous le nom commun de coraux, avec les alcyonnaires. Régards surtout entre les tropiques, les madroëraires comptent d'innombrables espèces fossiles.

MADROËRE (ital. madrepora, même sens) n. m. Zool. Colonie de polypes madroëraires.

— ENECYL. On donne vulgairement le nom de madroëres aux colonies aplaties, telles que les fongies, etc., tandis que, scientifiquement, on entend plus particulièrement sous ce nom les poritidés et madroëridés, c'est-à-



Madroëres.

dire les madroëraires perforés. Dans son acception particulière, le mot « madroëro » désigne le genre type de la tribu des madroëraires, représentée aussi bien dans les mers chaudes (madroëra cervernensis, des Antilles) que dans les mers froides (madroëra borealis), etc.

MADREPÓRIDÉS n. m. pl. Zool. Famille d'anthozoaires madréporaires perforés, comprennent les madréporés proprement dits et les turbarins. Les madréporidés se subdivisent en deux tribus : madréporinés et turbarinés. — Un MADREPÓRIDÉ.

MADREPÓRIDÉ, ENNE (ri-in, en') adj. Qui appartient aux madréporés : Polypes MADREPÓRIDÉENS.

MADREPÓRIDÉS n. m. pl. Tribu d'anthozoaires madréporaires perforés, dont le genre madrépore est le type. — Un MADREPÓRIDÉ.

MADREPÓRIQUE (rik') adj. Qui contient des madréporés ; qui est formé par les madréporés : Ile MADREPÓRIQUE.

— Plaque madréporique, Plaque de l'appareil apical des oursins, qui sert de cribre pour l'eau entrant dans le canal pierrien, et souvent appelée madréporite.

MADREPÓRIQUE n. f. Paléont. Nom ancien des madréporés fossiles. — Zool. Syn. de plaque MADREPÓRIQUE.

MADRID (dri) n. m. Métrol. Monnaie d'or frappée à Madrid pour le compte du Maroc et valant 53 fr. 40 c.

MADRID (dri), capitale de l'Espagne (Nouvelle-Castille) au centre de Madrid, sur la rive gauche du Manzanares, au milieu d'un vaste plateau sablonneux et aride, que bornent au N. les montagnes de Guadarrama : 512.000 hab. (Madridiens). Résidence du roi, du gouvernement, des Cortes, du capitaine général de la Nouvelle-Castille. Evêché suffragant de Tolède. Tribunal suprême, université, académies, musées, bibliothèques. Commerce peu actif, industrie nulle. Madrid est le centre de nombreuses voies ferrées, qui la mettent en relations avec la France et les principales ports de la Péninsule.

Le climat de Madrid semble avoir encore au dix-neuvième siècle un caractère agréable. Le débilement des environs l'a rendu sujet à brusques variations. L'été, le chaleur y est accablante, en hiver, le froid est rendu plus pénible par les vents du N. N. des montagnes. « L'air y est si subtil, dit un proverbe espagnol, qu'il tue un homme et n'étoie pas une femme. »

Madrid, longtemps une des capitales les plus insignifiantes de l'Europe, a été marquée par une ville moderne aux rues propres. Les monuments intéressants sont peu nombreux.



Armes de Madrid.



Plan de Madrid: 1. Palais royal et musée Armeria. — 2. Cathédrale. — 3. Hôtel de Ville (Casa de Ayuntamiento). — 4. Sénat, ministère de la Marine et Musée naval. — 5. Université. — 6. Ministère de la Justice. — 7. Palais de Justice. — 8. Monnaie. — 9. Palais de la Bibliothèque et des Musées nationaux. — 10. Ministère de la Guerre. — 11. Palais des Congrès. — 12. Bourse du Commerce. — 13. Prado. — 14. Académie royale des Beaux-Arts (Calle de Alcalá). — 15. Musée du Prado. — 16. Musée d'Artillerie. — 17. Faculté de médecine. — 18. Hospital général. — 19. Basilique de N.-S. de Atocha. — 21. S. Francesco et Prado. — 22. Ministère de l'Intérieur et Puerta del Sol. — 23. Théâtre royal. — 24. Théâtre espagnol. — 25. Théâtre de la Comédie.

MADRID (dri), capitale de l'Espagne (Nouvelle-Castille) au centre de Madrid, sur la rive gauche du Manzanares, au milieu d'un vaste plateau sablonneux et aride, que bornent au N. les montagnes de Guadarrama : 512.000 hab. (Madridiens). Résidence du roi, du gouvernement, des Cortes, du capitaine général de la Nouvelle-Castille. Evêché suffragant de Tolède. Tribunal suprême, université, académies, musées, bibliothèques. Commerce peu actif, industrie nulle. Madrid est le centre de nombreuses voies ferrées, qui la mettent en relations avec la France et les principales ports de la Péninsule. Le climat de Madrid semble avoir encore au dix-neuvième siècle un caractère agréable. Le débilement des environs l'a rendu sujet à brusques variations. L'été, le chaleur y est accablante, en hiver, le froid est rendu plus pénible par les vents du N. N. des montagnes. « L'air y est si subtil, dit un proverbe espagnol, qu'il tue un homme et n'étoie pas une femme. » Madrid, longtemps une des capitales les plus insignifiantes de l'Europe, a été marquée par une ville moderne aux rues propres. Les monuments intéressants sont peu nombreux. Madrid est le centre de nombreuses voies ferrées, qui la mettent en relations avec la France et les principales ports de la Péninsule. On ne sait rien de précis sur la fondation de Madrid, et rien ne prouve que la ville existât au temps des Romains. Nommé Mayerit par les Arabes, elle fut conquise, en 909, par Kamiro II, qui ne put s'y maintenir, puis définitivement en 1085, par Alphonse VI, qui lui accorda des fueros. Des Cortes y furent tenues au xiv^e s., un concile en 1473. Mais la situation peu sûre de la ville on éloigna longtemps les rois. Charles-Quint alla s'établir à Madrid, ce qui fut détenu François I^{er}, après la bataille de Pavie. Philippe II, en 1560, désireux de faire oublier les capitales des anciens royaumes de la Péninsule, en fit sa seule capitale. Madrid devint assésit le centre intellectuel et artistique de l'Espagne, et c'est là que Cervantes, Lope de Vega, Calderon, Velasquez produisirent leurs chefs-d'œuvre.

Le 2 mai 1808, après l'abdication de Charles IV, eut lieu à Madrid un soulèvement inutile et sanglant contre les Français. Les Anglais occupèrent Madrid en 1812. En 1823, le duc d'Angoulême y entra de nouveau avec les troupes françaises. Depuis, Madrid a pris part, à plusieurs reprises, aux révolutions qui ont troublé l'Espagne, notamment à celle qui renversa la reine Isabelle, en 1868.

MADRID (dri) (PROVINCE DE), province de l'Espagne (Nouvelle-Castille), au centre de la Péninsule. Superf. : 7.989 kilom. carr. — pop. 372.500 hab. C'est un pays de plateaux au climat sec et extrême, domiés au N. par la sierra de Guadarrama et ses ramifications; ils sont arrosés par le Tage, le Henares, le Jarama, le Manzanares et la rivière de Guadarrama. Sol peu fertile. Elevage de moutons.

Madrid (dri) (TRAITÉ DE). Ce traité, signé le 14 janvier 1561, mit fin à la première guerre de François I^{er} et de Charles-Quint. Après Paris, François I^{er} fut emmené prisonnier en Italie, puis au château de Madrid, où il tomba gravement malade. Pendant ce temps, Louis de Savoie était au milieu des négociations qui l'empêchèrent du roi de France unit par faire aboutir. François I^{er} céda à Charles la Bourgogne, sous la réserve de l'hommage, renonça à Naples, Milan, Gênes, à la suzeraineté de la Flandre et l'Artois, réintégrant dans ses biens le comté de Bourbon et promettait d'épouser la sœur de l'empereur, reine douairière de Portugal. Il devait, de plus, livrer ses deux fils en otage. Il obtint à ce prix sa liberté et retourna en France. Le premier acte fut de désavouer le traité, comme entaché de violence. Les députés de la Bourgogne protestèrent, aux états de Cognac, contre l'aliénation de leur province, et comme Charles-Quint s'indigna du manque de foi de François I^{er}, celui-ci répondit qu'il en avait « menti par la gorge », et le provoqua en champ clos.

MADRID (dri), hameau de la commune de Neully (Seine), sur la rive droite de la Seine. Ce hameau doit son origine à un magnifique château que François I^{er} fit bâtir en 1528, par l'architecte Pierre Goussier, et qui prit la suite de la captivité du roi nom de « Madrid ». Ce château, qui tombait en ruine, fut remplacé par un café à la mode.

MADRIDEJOS, ville d'Espagne (Nouvelle-Castille) (prov. de Tolède), sur le Valdepio, nous-aiffent du Guadiana ; 6.579 hab. Fabrication de toiles communes ; cultures de safran.

MADRIE (lat. *Madracensis pagus*), pays de l'ancienne France (prov. de la France et de Normandie), aujourd'hui compris dans le départ. de Seine-et-Oise et de l'Eure, et qui occupait tout le territoire situé entre la forêt d'Yveline, la Seine et l'Eure.

MADRINETTE (dri-ét') n. f. Nom vulgaire de l'aconit napel.

MADRIGAL (de l'ital. *madrigale*, même sens, d'orig. incert.) ; les uns le font venir de *madrigales* [ital.] chant du berger, d'autres d'espagnol, etc. Le madrigal est un genre d'air de petite espèce de *martegal*, chant des Provençaux b. m. L'inter. Cette pièce de vers exprimant une pensée fine, tendre ou galante : *Débiter des MADRIGALS aux dames.*

Par anal. Paroles d'une galanterie affectée : *Débiter des MADRIGALS tout le jour*. Style d'une faiblesse affectée : *Che Fontenelle, la vérité nouvelle se déguise en MADRIGAL, et elle passe plus sûrement.* (Sainte-Beuve).

— ENCYCL. Littér. Bon mot orné de rimes, épigramme adoucie, le madrigal est un compliment précieux, mais peu naturel, qui se fait naïf, exprimé en une courte pièce qui ne se soumet en français à aucune loi particulière de rime ou de rythme. En Italie, au contraire, il doit être en vers iambiques et ne pas dépasser le douzain. L'épigramme des poètes grecs et celle de Catulle ne sont que ce qu'on a appelé madrigal.

Cultivé en France au xv^e siècle, le madrigal fut mis en musique ; mais la musique disparut peu à peu, et le madrigal resta un genre spécial de petit poème traditionnel sans forme fixe, que cultivèrent Marot et Mellin de Saint-Gelais. Au xv^e siècle, le *harlange* de Jullien fut qu'une suite de madrigaux ; Bonaccorso en publia tout un volume, sous le titre de la *Montre d'Amour*; de La Sablière s'y adonna ; Quinault en remplit ses opéras, et l'on traduisit, en 1664, ceux de Guarini. Au xviii^e siècle, la vogue du madrigal fut abandonnée ; on ne l'écrivit plus qu'on ne laissât : Fontenelle, Lamotte, Jean-Baptiste Rousseau, Boudiers, Voltaire surtout, dont nous citerons le quatrain :
Pompador, ton crayon divin
Deviendrait tout un visage ;
Jamais une plus belle couleur
N'aurait fait un plus bel ouvrage.

Saint-Aulaire dut au madrigal son fauvel à l'Académie ; Méhard de Saint-Just en donna un recueil ; Marivaux en larda ses comédies et Monfrin ses chansons. Au xix^e siècle, Victor Hugo, Lamartine, cent poètes ont tenté ce genre ; on cite de ce madrigal de Chateaubriand :

Musique, C'est le mot qui enfanta le madrigal musical, parce que les premiers compositeurs qui eurent l'idée de ce genre de pièces musicales les dérivèrent d'abord sur des vers madrigaux.

Le madrigal était une composition vocale à 3, 4, 5, 6, 7 et même 8 parties reelles, à l'italienne, style figuré, à couplet et en imitations, mais avec plus de souplesse et de liberté que n'en comportaient les formes sévères de la musique religieuse. C'est par le madrigal que les compositeurs commencent à s'efforcer de donner aux paroles le sonnet et l'expression qui elles comportent. On en peut remonter l'origine au commencement du xv^e siècle, avec Jacques Arcadelt, qui en aurait été en quelque sorte l'inventeur. Très brillant et prépondérant pendant le xv^e et une partie du xvii^e siècle, il disparut presque complètement dès qu'il eut acquis son droit de cité.

Le madrigal qui, au temps de sa plus grande gloire, constituait par excellence la musique de chambre, ne comportait pas, à l'origine, d'accompagnement instrumental. Ce n'est que par la suite qu'on prit l'habitude de soutenir les voix avec l'orgue ou le clavicémb. et aussi le luth. Après Arcadelt, nous citerons, parmi ceux qui se sont adonnés avec le plus de succès à la composition du madrigal : Annunziata, Palestrina, Monteverde, Luca Marenzio, Frescobaldi, Mazzeochi, Carissimi, Clari, Marcello, Duranti et Alessandrini, Scarlatti. Aujourd'hui, le madrigal est négligé par les musiciens, excepté en Angleterre, où certains artistes le cultivent encore, grâce à l'existence, à Londres, de la *Madrigal Society*, fondée en 1741.

MADRIGAL, ville d'Espagne (Vieille-Castille) (prov. d'Avila), dans une vaste plaine; 2.870 hab.

MADRIGALESQUE (tesk') adj. Qui a rapport au madrigal littéraire ou musical : style MADRIGALESQUE.

MADRIGALE (è) n. m. Petit madrigal. (Ne s'emploie plus qu'en mauv. part.)

MADRIGALIER (li-è) n. m. Auteur du madrigaux : De La Sablière était surnommé le grand MADRIGALIER de France.

MADRIGALIQUE (tik') adj. Qui appartient au madrigal : *Tablette mille une sorte d'esprit MADRIGALIQUE à ses peintures voluptueuses.* (M^{me} de Staël). « Se prend souvent en mauv. part, pour désigner la recherche fade et doucereuse. » On dit plutôt MADRIGALISER.

MADRIGALISER v. a. Mettre en madrigal ; MADRIGALISER tout ce que l'on dit. *Debiter des madrigaux, des galanteries à : MADRIGALISER les femmes.*

MADRIGALISTE (iist') n. m. Faiseur de madrigaux.

MADRIGUERAS, bourgade de l'Espagne orientale (Murcie) (prov. d'Albacete), non loin du Júcar ; 2.650 hab.

MADRILENE, personne née à Madrid ou qui habite cette ville. — Les MADRILENS. On dit aussi MADRILEGNE. — Adjectif : Vignette MADRILENE.

MADRIEN (rad. *madre*) n. m. Archev. Nom donné autrefois à des évêques de la terre en forme d'impôt au comte, Syd, MAGLIN, MADRIEN, MAZRIEN, et MAZELIN.

MADRINIER ni-è n. m. Ouvrier qui confectionnait des madriens et divers autres objets de tabletterie en madrie. Officier chargé du soin des madriens. Syd. MADELINIER, MADRIENIER, MAZERIENIER, et MAZELINIER.

MADROLLE (Antoine), écrivain français, né à Chaligny (Côte-d'Or) en 1791, mort à Paris en 1861. Collaborateur de Cousin dans le *Journal des Débats* de France ; il se montra hardiment ultra-royaliste et ultramontain, et encourut, en 1820, des poursuites judiciaires. Il se rallia au gouvernement de Louis-Philippe. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, sans compter la quantité d'articles et de lettres publiés sous son pseudonyme de JOMMAL. Citons seulement : *De la Révolution dans ses rapports avec ses victimes* (1824) ; *Des crimes de la presse, considérés comme générateurs de tous les autres* (1825) ; *Défense de l'ordre social* (1826) ; *Histoire des assemblées délibérantes (1827)* ; *Le Préfet devant le siècle* (1828) ; *Le Préfet de la France et de la France et des nations civilisées* (1836) ; *Feuille prophétique du triomphe du socialisme* (1830) ; *Esprit des tables animées* (1854) ; etc.

MADRON, paroisse d'Angleterre (comté de Cornwall), sur le Mounts-Bay ; 15.145 hab. (y compris la ville de Penzance). Mines de fer, de plomb, d'étain.

MADRIER (dri-è) — peut-être de lat. *materialis* n. m. Nom de fortes planches en bois de chêne ou de sapin, qu'on emploie comme étaux dans des ateliers de maçons ou à divers autres usages. (Dans le premier cas, on les appelle *plats-bords*.) Longue table de chêne, sur laquelle les plombiers posent le moule à tréaux ou coutent les planches de plomb.



Madrier (plomb).

navigation de trois mois et vingt jours, aborda aux Philippines (16 mars 1521). Les Espagnols y furent accueillis avec bienveillance par le roi de Vittoria... qui fit reconquer le royaume d'Espagne, et que Magellan soutint dans une guerre contre une peuplade voisine.

On a sur l'expédition de Magellan plusieurs relations : le *Roteiro da viagem de Fernan de Magalhães*, attribué à un pilote génois, et dans lequel on trouve toute l'expédition, et le *Journal de Pigafetta*, qui a été traduit en français.

MAGELLAN (détroit né), détroit faisant communication, entre le continent américain du Sud et les archipels qui en prolongent la pointe méridionale, l'Atlantique et le Pacifique. C'est, en réalité, une succession de fjords de largeur variable, décrivant une immense courbe vers le S., avec une longueur totale d'environ 400 kilomètres. Le détroit tire son nom du navigateur Magellan, qui le reconnut en 1520. Les meilleures explorations qui aient fait connaître ces parages sont celles des capitaines Fitz-Roy et King sur le *Beagle* (1826-1836) et du Français DuRoi d'Arville sur le *Astrolabe* (1827-1828).

MAGELLAN (ARCHIPEL), nom donné à l'ensemble des îles océaniques dispersées sur une superficie de 110 kil. carr. environ, du N.-O. au N.-E. des Mariannes, et dont une partie est d'ailleurs assez peu connue. On peut y distinguer trois groupes : 1° les îles Weeks et ses dépendances ; 2° les îles volcaniques d'Agua, Sura, King-William, Smith, etc., voisines de la côte japonaise, et les petits groupes de Bonin et de Volcane. C'est dans le groupe de Bonin que se trouve l'île de Péele, la plus fertile et la plus peuplée de l'archipel ; 3° enfin, tout à l'O. et touchant à l'archipel de Riou-Riou, les îles de Bordenio, Bisitru, et Kasu. La plupart de ces terres, au climat chaud et humide, à la végétation exubérante, sont inhabitées.

MAGELLAN (TERRITOIRES) territoire du Chili méridional, occupant le revers occidental de la Cordillère des Andes, depuis le 47° degré de latitude S. jusqu'au cap Horn. Superf. 195,000 kil. carr., paraissant contenir de hautes sources montagnardes, de nombreux volcans, et bordée d'archipels nombreux : archipel Wellington, îles de la Madre-de-Dios, îles, etc. Quelques petites sections maritimes dont la plus importante est Punta-Arenas (2,300 hab.), chef-lieu du Territoire, en sont les seuls établissements humains. La pénuinsule de Brunswick possédait des gisements de houille.

MAGELLAN (JEL'LANI) ou MAGELLANIA (jél' n. f. Genre de brachiopodes, comprenant de nombreuses espèces qui vivent dans presque toutes les mers tempérées et fossiles, surtout dans les mers du Nord. On en peut prendre comme type la *magellanica foveolata*, des mers d'Australie.

MAGELLANINIÉS (jél' n. m. pl. Tribu de térébratulidés, comprenant les *magellanites* et formes voisines, presque toutes fossiles. — *Un Magellanique*.

MAGELLANIQUE (jél, n'ik' adj. Géogr. Voisin du détroit de Magellan : TERRES MAGELLANIQUES. — Astron. *Nués magellaniques* ou de Magellan, Taches blanches qui on observe dans l'hémisphère austral.

MAGEN (Hippolyte), littérateur français, né à Agen où il mourut en 1813, m. en 1815. Écrivain de l'Odéon, en 1841, une tragédie *Spartacus*, se signala, après 1848, par l'ardeur de ses convictions républicaines, subit des condamnations de presse et, proscrit en 1853, il vint jusqu'en 1870 à Fétrauger, où il publia des brochures ardentes contre l'Empire. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de l'Herse bonapartiste*; *Histoire populaire de la Révolution*; *Territoire populaire du Consulat, de l'Empire et des Cent-Jours* (1876); *Histoire du second Empire* (1877); *les Deux Courtes des Nuits de Saint-Cloud* (1882); *les Prêtres et les Moines* (1883) (Paris, 1892), etc.

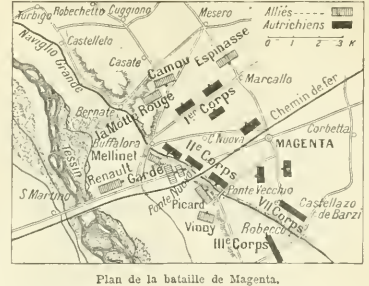
MAGENDIE (j'm-djé) français, physiologiste français, né à Bordeaux, le 23 mars 1813. Étudia la médecine et fut chirurgien, reçu docteur en 1848, il s'adonna tout spécialement à la physiologie expérimentale, devint membre de l'Académie de médecine dès sa formation (1819), membre de l'Académie des sciences (1821), médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur de physiologie à la Faculté (1821). Il fit connaître l'action d'une grande quantité de médicaments nouveaux, tels que la strychnine, la morphine, l'iode, l'acide phosphique. Il donna la première démonstration expérimentale de la distinction des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs. Plus tard, il déterminait la sensibilité en retour ou réciproque des racines antérieures, et montra que cette sensibilité n'appartient pas à ces racines, n'est qu'un emprunt fait aux racines postérieures.

Magendie indépendant, peu français, un peu brusque. Magendie croyait peu au pouvoir de la médecine et traitait ses malades en se bornant à ne pas interrompre, selon son expression, le travail de la nature. Outre des mémoires sur la physiologie normale, on lui doit : *Leçons sur l'électro-magnétisme* (1852); *Leçons sur les phénomènes de la vie* (1836-1842); *Recherches sur les fonctions et les maladies du système nerveux* (1839); etc. Il a publié, de 1821 à 1831, le *Journal de physiologie expérimentale*.

MAGENTA (jin — de Magenta, n. géogr., n. m. Couleur qui est une sorte de cramoisi foncé. — Adjectif : Couleur MAGENTA.

MAGENTA (jin), comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Milan]), sur le Naviglio grande, près du Tessin; 6,392 hab. — Le nom de Magenta est, au lieu de son vrai nom, vins et huiles. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 4 juin 1859.

Magenta (jin' (BATAILLE DE). Après les combats de Palestro et de Turbigo, Mac-Mahon, chef de 2° corps, reçut l'ordre de se porter de Turbigo sur Magenta par Buffalora,



Plan de la bataille de Magenta.



Bataille de Magenta, d'après Yvon.

1° corps se mit en marche sur deux colonnes : la première division Espinasse se dirigea à gauche, vers Magenta ; la seconde (division La Motterogue), cooduite par Mac-Mahon, descendit sur Buffalora, où ses tirailleurs débouchèrent vers une heure. Mac-Mahon, ayant été aperçu devant les deux colonnes importantes, fit arrêter le mouvement de la colonne en attendant que celle d'Espinasse sur sa gauche fût arrivée à hauteur. Mais déjà, Napoléon, entendant le canon de Mac-Mahon sur sa gauche et jugeant le moment favorable, avait lancé Mellinet contre Buffalora et Ponte Nuovo. Cette dernière position fut enlevée par les grenadiers et les zones de la garde ; mais ceux-ci, écrasés par le nombre, durent repasser le Naviglio Grande après une lutte acharnée, où périt le général Clér. Pendant ce temps, à Ponte-Vecchio, la brigade Piccardi et la division Vinoy contenaient la gauche autrichienne. Enfin, à 4 heures, Mac-Mahon reprit vigoureusement l'offensive, emporta Buffalora, dégagna la division Mellinet et poussa droit sur Magenta, où Espinasse attaqua par le nord. Après une série de combats sanglants qui se poursuivirent jusqu'à la nuit dans les rues et les maisons de Magenta, et où périt le général Espinasse, Mac-Mahon finit par saisir la victoire. Elle lui valut le bâton de maréchal et le titre de duc de Magenta. Les Français avaient perdu 4,500 hommes et les Autrichiens 10,600.

MAGENTA (jin) [du nom de V. MAC-MAHON.

MAGERO, fle de la Norvège septentrionale (Fiemark [distr. de Hammerfest], dans l'océan Glacial arctique, séparée de la côte par le *Magerøysund*. Superficie environ 390 kilom. carr., 900 habitants principaux, tous sur les zones de l'île : Kjelvik, Gjevåri, Skarsvåg, petits ports de pêche. C'est la terre la plus au N. de l'Europe. L'un de ses promoteurs est le fameux cap Nord.

MAGES (Lés), comm. du Gard, arroué, et à 14 kilom. d'Alais, au-dessus de l'Anzezon, tributaire de la Cèze ; 1,135 hab. Cl. de f. P.-L.-M. Mines de fer, de houille. Restes d'un premier des Morlans.

MAGESCO, comm. de Landes, arroué, et à 20 kilom. de Dax ; 1,735 hab. Forêts de pins et de chênes-liqués.

MAGETOBRIA, MAGETOBRIA ou MAGETOBRIA, ville de la Gaule (Grande Séquanie), près de l'Arar (Saône). Arioviste y battit les Eduens, l'an 58 av. J.-C.

MAGGI, famille de Brescia, qui gouverna cette ville à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. C'est vers 1295 que les Maggi l'emportèrent sur leurs rivaux, les Brusati. Borardo Maggi, déjà évêque de la ville, en obtint la seigneurie pour cinq ans et sut la conserver jusqu'à sa mort, en 1308. — Son frère, MATTEO, lui succéda, avec une politique décidément gibeline. Lors de l'entrée de l'empereur Hoeri VII en Italie (1311), les Brusati, à la tête d'un parti populaire, s'emparèrent du gouvernement.

MAGGI (Charles Mari), littérateur et poète italien, né et mort à Milan (1639-1699). Il devint secrétaire du Sénat, puis professeur de littérature grecque à l'Académie palatine. Ses poésies ont été trop vantées par Muratori, mais on estime beaucoup ses comédies en dialecte milaésis. Nous citerons de lui : *Opere di Carlo Maria Maggi* (1700-1701) ; *Hum e commedia in lingua milaésica* (1701) ; *Anecdota posthuma miscellanea* (1728).

MAGGIA (VAL), vallée de la Suisse méridionale (cant. du Tessin), au revers sud des Alpes, parcourue par la Maggia, dont le delta se jette dans le lac de Lugano, plus sur la Major, dans la baie de Locarno.

MAGGIO (magh'-dji-o) n. m. Métrol. Nom d'une mesure de capacité qui était usitée avant l'introduction du système décimal, dans plusieurs parties de l'Italie, principalement pour l'huile, et qui valait à Mantone 111¹/₂, 489.

MAGGIORA, comm. d'Italie (Piémont [prov. de Novare]), au-dessus du Sizzano, sous-affluent du Pô par l'Agogna ; 2,914 hab. Mines de lignite, de fer ; magnésiennes.

MAGHA, prince-poète indien, fils de Dattaka, à qui on attribue le poème épique intitulé *Sikandara-badha* (= Mort de Sikandara), Cf. *poésies*. Ce poème a été traduit en français par Hippolyte Fanchon.

MAGHERA, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Londonderry]), au pied du White Mount ; 8,860 hab.

MAGHERACLON, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Monaghan]), près de la Cliffe, petit fleuve côtier ; 4,130 h.

MAGHERACROSS, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Fermanagh]), sur un affluent du lac Erne ; 2,500 hab. Une partie de la commune fait partie du comté de Tyrone.

MAGHERACULMONEY, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Fermanagh]), près du lac Erne ; 3,725 hab.

MAGHERADROOL, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Down]) ; 5,465 hab.

MAGHERAFELT, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Londonderry]) ; 5,465 hab. Fabrication de toiles.

MAGHERALIN, paroisse d'Irlande (Ulster [comté de Down]) ; 6,000 hab. Fabrication de toiles et blanchisserie.

MAGHIANA, ville de l'empire anglais de l'Inde (Pendjab), près du Tehsil (bassin de l'Indus) ; 10,850 hab.

MAGHOL n. m. Musiq. Syn. de MACHOL.

MAGHREB ou MOGHRÉB (c'est-à-dire le *Caucaucas*), dénomination par laquelle les géographes arabes désignent d'abord la partie septentrionale de l'Afrique située à l'O. de l'Egypte. Ils y désignaient trois grandes régions : l'Afrika (Tripolitaine et Tunisie) ; le Maghreb-Aousad (Algérie) ; le Maghreb-el-Aksa (Maroc). Le terme *Maghreb* ou *Moghrib* n'a plus été appliqué qu'à un pays de l'Atlas. (Les habitants sont appelés *Maghrabis*, ines.)

MAGHZEN (mot arabe, plur. *maghazni*, littéralement *écuries*), n. m. Nom donné aux cavaliers de certaines tribus algériennes qui, moyennant divers privilèges, devaient aux chefs de tribus algériennes un certain service. Le nom de *maghzen* se mit au service de la France. (Le nom de *maghzen* est resté à certains *goums*, et celui de *maghazni* à des cavaliers indigènes attachés aux bureaux arabes.)

MAGIANISME (ji, nissim' n. m. Syn. de MAGISME.

MAGICIEN, IENNE (ji-si-en, en' — du lat. magicus, magique) n. Persone investie du pouvoir de produire des effets merveilleux par des moyens surnaturels qui constituent la science occulte de la magie.

— Fig. Persone ou être permissif, qui produit des choses étonnantes et inattendues : *le pinceau, manié par une main habile, est un grand magicien*. (Th. Gaut.)

Ordre des magiciens, Ordre institué à Florence dans le cours du XIII^e siècle. Cet ordre se réunissait à la Cour de la Rose-Croix. Ces illuminés croyaient pénétrer les mystères de la nature à l'aide d'une lumière intérieure. Les initiés portaient le costume des initiés.

— ENCYCL. V. MAGIE.

Magicien prodigieux (LÉ) [el *Magico prodigioso*], nom de drames les plus saisissants de Calderon. — C'est, comme dans le *Fuente obliquo*, un homme qui, par son mal, mais avec un élément de plus, l'amour. C'est par la possession d'une femme que le diable tente Cypriano, le héros espagnol. Mais lorsque, après maintes péripéties, il la lui livre, Cypriano se trouve en avoir entre les bras un être si différent de celle qu'il aime. Le diable n'a réclame pas moins son dû : Cypriano l'écarte en faisant le signe de la croix.

MAGIE (ji — lat. magia ; du gr. magos, mage) n. f. Art par lequel on prétend produire, au moyen de pratiques les plus souvent bizarres, des effets contraires aux lois naturelles : *Il n'y a ni magie ni sortilège qui résiste à une enquête scientifique*. (A. de Gasparini.) *La Magie noire*, Magie propitiatoire exercée dans l'antiquité sur les personnes ou la production de produits des effets surnaturels, par l'intervention des esprits, et surtout des démons : *LA MAGIE NOIRE se poursuivait autrefois par le feu*. — Fig. Chose inintelligible : *Je n'y comprends rien, c'est de la magie noire*. — Chose très difficile à saisir, très compliquée, très négative : *Quelques notions ne vous épouvantent pas ; ce n'est point la magie noire*. (Le Sage.) *La Magie blanche ou naturelle*, Art de produire certains effets merveilleux en apparence, mais qui, en réalité, ne sont dus qu'à des causes naturelles. *Les tours de prestidigitateurs* ou *Magiciens* naturels.

— Fig. Effet étonnant, et qui produit une sorte d'illusion et de surprise agréable : *LA MAGIE DU CLAIR-OBSCUR*. *LA MAGIE DE LA MUSIQUE*, l'art de séduire : *Quelle magie que celle du bonheur*. (B. d'Auvergne.)

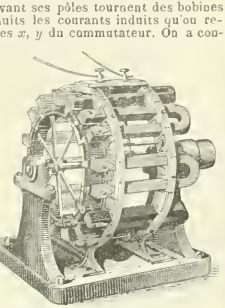
— ENCYCL. La magie est un art. Pour arriver à pénétrer les secrets de l'efficacité de leurs pratiques et donner la preuve de leur pouvoir, les magiciens modernes ont presque toujours eu recours à l'escamotage, au ventriloquisme, aux parties obscures de la magie, à l'optique, à l'acoustique, à l'hydrostatique, chimie, météorologie, aux secrets des dormeurs, aux stupéfiants, à la suggestion. Le moyen âge, la Renaissance et les siècles plus rapprochés de nous connaurent la magie et la sorcellerie sous toutes ses formes, et les instructions judiciaires contre ces arts et pratiques ont été très nombreuses. Rappelons les *alchimistes*, les *sorciers*, les *devins*, les *astrologues*, les *envoûteurs*, les *néromanciens* avec les *grimoires*, les *sorts*, les *conjurations*, les *maléfices*, la *kabbale* et les *pratiques* dirigées contre la magie, avec les *amulettes*, les *talismans*, les *talens*, les *poëmes*, nous possédons encore les *sommambules*, les *médiums*, les *vyvantes*. La magie fut diabolique au moyen âge, à la Renaissance et jusqu'au XIX^e siècle. Elle se pare maintenant d'un caractère scientifique en présentant aux yeux crédules un

1° Les machines magnéto-électriques, dans lesquelles le champ magnétique est produit par des aimants;

2° Les machines dynamo-électriques, où le champ magnétique est dû à un courant électrique dans un électro-aimant.

V. BYSSAMO.
Les premières machines connues étaient magnéto-électriques. La machine de Pixii se composait d'un aimant en fer à cheval, qu'on faisait tourner devant les branches d'un électro-aimant. Les variations magnétiques qui se produisaient dans l'électro-aimant induisaient alors des courants dans ses bobines. D'après la machine de Clarke, au contraire, l'aimant B est fixe, et devant ses pôles tournent des bobines de fil où sont produits les courants induits qu'on recueille aux deux bornes x, y du commutateur. On a construit des machines magnéto-électriques de grande puissance; elles sont maintenant presque complètement abandonnées. Celles qui furent le plus répandues furent celles de l'*Ambly* et la machine de *Méridiens*. La figure ci-contre représente la machine de *Méridiens*. Elle est formée d'une série d'aimants V disposés de telle manière que tous leurs pôles alternativement nord, sud, Machine magnéto-électrique de *Méridiens*.

Machine magnéto-électrique de Clarke.



Machine magnéto-électrique de *Méridiens*. nord, etc., soient placés à égale distance sur une circonférence, à l'intérieur de laquelle tourne l'induit. Cette machine, comme tous les magnéto, donne directement du courant alternatif, mais peut donner aussi des courants redressés ou lui adjoignant un commutateur.

MAGNETOGÈNE (*gn* mill., et *gén-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *généns*, cogénéral) adj. Physiq. Qui produit les effets du magnétisme.

MAGNETOGÉNIE (*gn* mill., et *gén-*) — rad. *magñḗs*, étos, aimant, et *généns*, cogénéral) adj. Physiq. Qui produit les effets du magnétisme.

MAGNETOÏDE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *oidos*, aspect) adj. Physiq. Qui ressemble à un effet magnétique, quoique provenant d'une cause différente: *Phénomènes MAGNETOÏDES*. On dit aussi *MAGNETOÏDIE*.

MAGNÉTOLIE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *logos*, discours) n. m. Traité sur les aimants et leurs propriétés. Science du magnétisme animal.

MAGNETOLOGIQUE (*gn* mill., et *gn-*) adj. Qui a rapport à la magnétologie: *Système MAGNETOLOGIQUE*.

MAGNETOMETRE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNETOMÈTRE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

ENCYCL. Physiq. Les *magnétomètres* sont destinés à mesurer la mesure absolue de la déclinaison, de l'inclinaison ou de l'intensité du champ magnétique terrestre, les autres à l'étude des variations de ces quantités. Le premier en date de ces instruments est celui de Gauss. Sa mesure absolue de la *déclinaison*, du *Inclinaison* et de l'intensité, l'observatoire de Montsouris se sert du théodolite-boussole de Brunner.

L'inclinaison se mesure dans les observatoires anglais au moyen du cercle de Barrow, qui est aussi une sorte de théodolite extrêmement décliné. On a désigné l'inclinaison de l'axe pour éviter une influence perturbatrice. Les composantes de l'intensité se mesurent à l'aide de magnétomètres qui sont des perfectionnements du magnétomètre de Gauss et dont l'un des plus remarquables est le magnétomètre absolu de l'observatoire de Kiew.

La boussole des variations en déclinaison employée à l'observatoire de Montsouris consiste essentiellement en un barreau aimanté, suspendu par un fil sans torsion et portant un miroir dans lequel on vise avec une lunette afin d'observer les variations de l'observatoire de Kiew.

Le boussole des variations en déclinaison employée à l'observatoire de Montsouris consiste essentiellement en un barreau aimanté, suspendu par un fil sans torsion et portant un miroir dans lequel on vise avec une lunette afin d'observer les variations de l'observatoire de Kiew.

MAGNETOPHILE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *philos*, ami) n. Partisan du magnétisme animal.

MAGNETOPHONIE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *phōnē*, voix) n. m. Instrument formé d'un disque

de fer percé de deux rainures de trous, dont le nombre est dans le rapport de 1 à 2. (En plaçant derrière la série des trous deux bobines d'aimant, on trouve un effet qui fait tourner la roue, ou produit des sons perceptibles dans un téléphone intercalé dans le circuit des bobines. L'un des sons est à l'octave de l'autre.)

MAGNÉTOÏCHE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *tekhñē*, art) n. f. Art du magnétoéiste.

MAGNÉTOÏTECHNIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *tekhñē*, art) n. f. Art du magnétoéiste.

MAGNÉTOÏTECHNIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *tekhñē*, art) n. f. Art du magnétoéiste.

MAGNETÈME (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNETÈME (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNETÈME (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIA (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUES. Très beau en son genre: *Temps, Saison MAGNIFIQUE*. *Bonne MAGNIFIQUE*. *Les cultures MAGNIFIQUES*. *Un homme MAGNIFIQUE*. *Un nom MAGNIFIQUE*. *Des titres MAGNIFIQUES*. *Grands et noble: Un dogme MAGNIFIQUE*. *Le Pompeux, élevé: Des termes, Des discours MAGNIFIQUES*. *Qui dit des choses magnifiques: Des orateurs qui se montrent MAGNIFIQUES*. *Qui fait, qui dit des choses étonnantes: Les grands MAGNIFIQUES*. *Qui se glorifie de son pouvoir: Un roi MAGNIFIQUE*. *Qui a rapport à de grandes choses: Espérances MAGNIFIQUES, Promesses MAGNIFIQUES*. *Qui dépense ou donne largement: Le monde, pauvre en effets, est toujours MAGNIFIQUE en paroles*. (Boss.)

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

MAGNIFIQUE (*gn* mill., et *gn-*) — du gr. *magñḗs*, étos, aimant, et *metron*, mesure) n. m. Instrument de physique, employé dans les observations magnétiques. On dit aussi *MAGNETIMÈTRE*.

de Louis X le flutist sont les premières sur lesquelles figure le bâton avec une main de joueur.

V. AVANT-MAIN. « Pleine main, Action du banquier qui amène toutes les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne. » Brider la main. Se dit, dans certains jeux de basari, comme le bacarrat, du joueur qui jette tout le jeu avec lequel il perd et recommence avec un autre. « Avoir la main, Donner des cartes pour le coup actuel. » Tirer la main, Tirer au sort à qui donnera le premier. « Perdre la main, Perdre son droit à donner, par suite de maladresse.



Maia chaude.

« Faire une main, Faire une levée. » Avoir la main chaude. Se dit de plusieurs parties de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours. « Main chaude, Jeu dans lequel un des joueurs, la tête baissée sur son jeu, d'un autre et la main ouverte sur le dos, reçoit des coups sur ce autre main jusqu'à ce qu'il ait deviné qu'il l'a frappé.

« Littér. Nouvelles à la main, Anecdotes très courtes et piquantes, dans un journal.

« Manège, Avoir de la main, Se servir à propos de la bride. Main ignorante, Cavalier qui saisit mal le temps et fait un emploi inopportun de ses forces. « Main savante ou légère, Cavalier qui gouverne habilement sa monture, et sans mouvements trop apparents. (Main légère à vieillir).

« Héter la main, Tourner la main avec plus de prestesse du bras qu'on l'aurait pu attendre. « Avoir la main, Tirer la bride à soi, Conduire, Travailler un cheval de la main. Le changer de main. « Travailler un cheval de la main à la main, Le guider par la bride seulement. « Mener un cheval à la main, Le mener par la bride sans le monter. « Tenir un cheval à la main, En être parfaitement le maître. « Sentir un cheval dans la main, Juger à ses mouvements qu'il comprend ce qu'on lui demande.

« Mettre un cheval dans la main, Lui donner une position stable et nécessaire avant tout autre exercice. « Forcer la main, Être insensible aux aides de la bride, et s'emporter malgré le cavalier. « Être dans la main, Être bien dressé et obéir en tout à son cavalier. « Avoir l'appui ou la boucle à pleine main, Avoir l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. « Main de la lance, Main droite du cavalier. « Main de la bride, Main qui a le contrôle de la bride en main, Manière de conduire en tenant la bride d'une main ferme. « Mener un cheval haut la main, Lui donner peu de bride. « Lâcher et rendre la main à un cheval, Lui donner la bride. « Mettre à la main, Reléver fort la main sur la secourant. « Ce cheval n'est à la main, à Tirer à la main, Résister aux aides du cavalier. « Peser à la main, Abandonner sa tête sur la bride, de façon à la faire soutenir avec effort par le cavalier. « Tourner à toutes mains, Obéir facilement et promptement aux aides de la main. « Être entier à la main, Résister aux aides d'une main. « Être hors la main, Être à main gauche du cocher. « Être sous la main, Être à main droite du cocher. « Partir de la main, Partir légèrement, prendre bien le galop. « Faire un beau tour de main, Courir ou ligier droite avec vitesse et légèreté. « Être bien ou mal fait de la main en avant, Être bien ou mal fait de tête et d'encolure. « Être bien ou mal fait de la main en arrière, Être bien ou mal fait de la croupe et de tout le train de derrière.

« Pathol. Haler main sur main, Tirer sur un cordage régulièrement en faisant effort d'un bras d'abord et de l'autre ensuite. « Gagner un navire main, Le rattraper vite et régulièrement. « Main torse ou main tierce, Syn. de GANONCIER. « Amarrer bonne main, Tourner à un taquet un cordage bien à point.

« Musiq. Main harmonique, V. la partie oncycl. « Occultisme. Science de la main, Chironomie; chironomie; art de lire dans la main. V. CHIRONOMIE.

« Pathol. Main tôte, Différent consistant en une flexion forcée de la main sur l'un des bras (main bête palmaire), ou plus rarement en une extension forcée (main bête dorsale).

« Pêch. Pêche à la main, Pêche prohibée qui consiste à saisir avec la main les poissons réfugiés sous les pierres, dans les herbes ou dans les trous.

« Superst. Main de glorie, Main de pendu desséchée, dans laquelle on mettait une bougie allumée et à qui l'on attribuait aurois des vertus magiques, notamment la propriété de rendre immobile tous ceux qui étaient frappés par l'éclat de la flamme de cette bougie. « Racine de manucopie, à laquelle était attribuée la propriété de multiplier l'argent et de découvrir des trésors. « Main de Fatma, Chez les Mahométans, Amulette représentant la main de Fatma, fille du Prophète.



Mala 1. A café; 2. A farises; 3. A sel; 4. A médicaments; 5. De puits.

« Techn. Aneau à ressort, dans lequel on passe l'anneau d'un cercle de puits. « Aneau de fer, auquel est attaché le soupape d'une voiture. « Sorte de couiller, généralement sans manche, qui sert à employer dans le commerce pour prendre les graines en grains ou en poudre. « Gazon plat double attaché dans une voiture pour qu'on puisse y passer le bras et se reposer. « Aneau qu'on saisit pour ouvrir un tiroir. « Sorte de fourche qui sert à écarter les brins d'une corde, avant qu'ils soient commis. « Espèce de brasso garnie de char-

çons, qui servait anciennement à lainer le drap. « Dans l'art du bûcher d'or, Série de coups de marteau, ordinairement au nombre de vingt-quatre, qui se frappent immédiatement l'un après l'autre. « Non donné à deux instruments de fer que, dans la fabrication des plaques d'acier, on place aux extrémités du rouleau, sur la table de coulage, pour empêcher que le verre ne débouille.



A, main courante; B, coupe-bris; C, coupe en fer.

« Ancien outil à quatre branches en fer, utilisé par les horlogers. « Pièce de fer coude en divers sens, qui sert à enlever des fardeaux. « En teinturerie, Réunion d'un certain nombre de pannes ou de fils. « Main de sergent, Valet de menuisier. « Main de travail, Chez les maréchaux ferrants, Barre de fer qui garnit l'appareil nommé manège. « Main de la montre, d'une montre. « Côté de la main, En métallurgie, Côté où les ouvriers exécutent leur travail. « Donner de la main à une étoffe, L'approprier pour la faire paraître plus épaisse.

« Mettre en main, Passer grossier des fils contenus dans les ballots livrés par les mouliniers.

« Typogr. Signe typographique ayant la forme d'une main dont tous les doigts sont fermés sans l'indicateur, et que l'on employait autrefois pour appeler l'attention sur des notes ou des remarques en tête desquelles on le plaçait. (On (typogr.) n'en fait plus usage, aujourd'hui, que dans les journaux de publicité, et dans certains dictionnaires, avec une valeur de convention.)

« Zool. Main du diable, Nom vulgaire de divers corallins du groupe des alcyons. (On a donné les noms de main du diable, main de mer, de larron, de Judo, à diverses espèces d'alcyonaires qui étalent sur les rochers sombres leurs colonnes digitées, charnues, de couleurs vives, et qui ont pour épigone palmarium et digitatum, des mers chaudes; etc.)

« ENCYCL. Anat. Placée à l'extrémité d'un long levier mobile qui la porte à la rencontre des divers corps, la main, formée d'un grand nombre de petites pièces séparées et unies par des appendices flexibles, se moule à la surface des objets et embrasse les contours. Elle présente dans son organisation toutes les particularités favorables à l'exercice de sa fonction.

« La main comprend, au point de vue osseux, le carpe ou poignet composé de huit petits os, puis une sorte de grille (métacarpe), formée de cinq tiges, qui répond à la paume. A chaque tige s'ajoute le squelette des doigts, constitué par trois phalanges. Le pouce seul ne présente que deux phalanges. Sur le squelette s'appliquent, en arrière, les tendons extenseurs des doigts, en avant, dans une gaine synoviale, les tendons des longs fléchisseurs. Ces tendons sont complétés par de petits muscles courts, les lombricaux et les interosseux.

« En avant et en arrière des tendons palmaires sont des arcades artérielles, formées par des anastomoses de la radiale et de la cubitale. Les branches terminales de ces artères se réunissent également à celles du cubital pour former aussi une sorte d'arcade nerveuse. Dans l'épaisseur de la peau sont de nombreuses formations tactiles, les corpuscules de Pacini et les corpuscules de Meissner. L'innervation est, comme son innervation, est extrêmement riche et abondante.

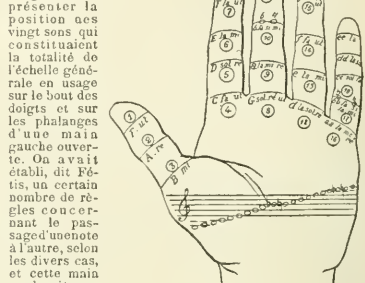
« La face postérieure de la main est couverte d'une peau fine, revêtue d'un léger duvet. La face antérieure, concave et glabre, constitue la paume, limitée en dehors et en dedans par deux massues; l'éminence ténar, formée des muscles propres au pouce, et l'éminence hypothénar, constituée par les muscles du petit doigt. La peau de la paume présente des plis et des saillies, des lignes et des moindres, dont la disposition varie selon les sujets. On croyait, autrefois, pouvoir deviner le caractère d'un individu dans les lignes de sa main et même y lire un avenir. V. CHIRONOMIE.

« Pathol. La main, surtout chez l'artisan, chez l'ouvrier d'usine, est souvent le siège de traumatismes; plaies contuses, pénétration d'échardes, égratements, brisements dans des engrenages; les plaies, même superficielles, donnent parfois lieu à une hémorragie sérieuse; elles peuvent être aussi suivies de tétanos. Les phlegmasies des doigts ont reçu le nom de paronyx. La tuberculose prend souvent à ce niveau une forme spéciale, spina ventosa. A la main on distingue le phlegmon superficiel et le phlegmon des gaines, beaucoup plus redoutable. Ce dernier phlegmon est, le plus souvent, consécutif à un panaris profond du pouce ou du petit doigt. On y observe encore les kystes synoviaux des gaines, des tendons, des crampes spéciales (des pianistes, des écrivains), la rétraction de la lunette palmaire et des malformations congénitales, la polydactylie, la syndactylie (v. ces mots), l'absence de plusieurs doigts, qui réduit la main à l'état de poigne.

« Main bête, La main bête est caractérisée par l'absence congénitale de plusieurs os du poignet; 2° d'une paralysie des extenseurs ou d'une rétraction des tendons; 3° d'une agénésie ou non. Le traitement est alors prophélique dans les cas congénitaux; dans les autres cas, on emploiera les frictions, massages, douches, l'électricité, on l'aura recours à une opération pour allonger les muscles ou sectionner les tendons.

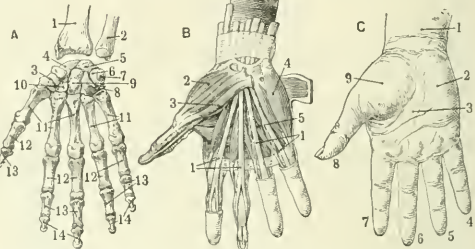
« Archéol. Main gauche est, une expression moderne qui sert à désigner les dagues longues qui accompagnaient les rapières et épées de duel, par opposition avec les dagues de guerre, dont la lame était plus courte et plus forte. Ce terme s'emploie surtout pour la dague à grand garde-main, qui fait la paire avec la rapière à garde en panier, rapière essentiellement espagnole, et qui date de 1600 à 1660 environ. (V. rapière.) Il a existé des épées de main gauche; en les portant à Venise, vers la fin du XVIII^e siècle, accouplées dans un même fourreau avec l'épée ordinaire. L'ensemble formait un étui d'épées jumeelles.

« Musiq. La main harmonique était, au moyen âge, un système de mnémotechnique appliqué à l'étude de la solmisation, à l'époque où la portée n'était pas établie et où la portée était inconnue. On avait imaginé de représenter la position des vingt sons qui constituent la totalité de l'échelle générale en usage sur le bout des doigts et sur les phalanges d'une main gauche ouverte.



Main harmonique.

« On avait établi, dit Fénelon, sur certains nombre de lettres concernant le passage d'un état à l'autre, selon les divers cas, et cette main se plaçait comme un indicateur universel dans toutes les écoles et dans tous les traités élémentaires de musique. On disait d'un homme qui connaissait



Main : A (1. Cubitus; 2. Radius; 3. Trapèze; 4. Scaphoïde; 5. Semi-lunaire; 6. Pyramida; 7. Pisiforme; 8. Os crochui; 9. Gradus; 10. Trapèzoïde; 11. Metacarpius; 12. Phalanges; 13. Phalangettes; 14. Ph. Interphalang. B (1. Flexor superficialis digitorum; 2. Court abducteur du pouce; 3. Court fléchisseur; 4. Adducteur du petit doigt; 5. Lombricaux; C (1. Poignet; 2. Eminence hypothénar; 3. Paume; 4. Articulaire; 5. Annulaire; 6. Médius; 7. Index; 8. Pouce; 9. Eminence ténar.)

« bien toutes les règles des hexacordes et des muances qu'il savait sa main.

« Hist. Main noire. Ce fut le nom d'une société secrète espagnole, dissoute en 1830. Cette société était son siège central; de là, elle étendait ses ramifications sur toute l'Espagne. Elle déclarait n'avoir d'autre but que de protéger les opprimés et les pauvres contre les exploitateurs, et qu'une propriété acquise par le travail d'autrui était illégitime. Elle mettait donc les riches hors du droit des gens. A la suite d'un grand nombre de coups de force exécutés sur et en Andalousie, le gouvernement sévit contre la Main noire, dans un mémorale procès. Plusieurs affiliés furent condamnés à mort.

« Main chaude (La), tableau de Roxyet, exposé au Salon de 1894. Dans une salle, des soudards jouent à la main



La main chaude, d'après Roxyet.

« Main gauche (archéol.). chande avec des filles d'auberge. L'une d'elles, plantureuse, inclinée, une main sur le dos, relève sa tête au large riro, en cherchant qui vient de la toucher; au premier plan, une autre, debout, vu de dos, aux épaules et aux bras nus, repousse un soldat qui l'étreint. Cette scène réaliste, amusante et gaie, est peinte d'une touche grasse

on non-moi qui résiste. La personnalité s'éleve par la volonté, et de celle-ci à la vie moyenne, vite de la volonté, et s'écarter de Dieu. L'influence de Maine de Biran a été considérable, non seulement sur Cousin et ses disciples, mais aussi sur les représentants d'un spiritualisme plus hardi, tels que Ravaisson et Lachelier.

MAINE (sir Henry James Sumner), juriscônulte et sociologue anglais né à Londres en 1828, mort à Cannes en 1886. Il devint, en 1848, tuteur de Trinity-Hall, professeur du droit civil en 1847, membre législatif du gouvernement supérieur de l'Inde de 1862 à 1869, professeur de jurisprudence à Oxford en 1870. Il fut élu, en 1883, associé étranger de l'Institut de France. Sumner Maine a publié de nombreux ouvrages de jurisprudence, de politique et de sociologie : *Homan law and legal education* (1856); *Ancient law* (1861); *Village communities in the East and West* (1871); *Lectures on the early history of institutions* (1875); *Dissertations on early law and custom* (1883); *Four governments* (1883), etc. Ses conclusions politiques sont peu favorables à la démocratie.

MAÎNE (m^e) m. Dr. anc. Nom qui désignait le pulvé ou cadet. (Le maîné avait quelquefois un droit de maîné.)

MAÎNÉE (m^e) f. G. Genre de vachysiacées, comprenant desarbustes grimpants à feuilles opposées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, de l'Amérique du Sud.

MAINE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE) formé de la plus grande partie de l'Anjou, et tirant son nom des rivières qui l'arrosent. Il est limité par les départements suivants : Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Saône, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Vienne, Maine-et-Loire, 383 kilom. carr. Ce département comprend cinq arrondissements (Angers, ch.-l.; Baugé, Cholet, Saumur et Segré), 31 cant., 381 commune et 514.870 hab. Il fait partie du 9^e corps d'armée (Tours), de la 13^e inspection des ponts et chaussées, de la 19^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Poitiers. Il ressortit à l'Académie de Rennes à la cour d'appel d'Angers et forme le diocèse d'Angers, suffragant de Tours.

Le département de Maine-et-Loire se divise en plusieurs régions naturelles. Au N. de la Loire, la vallée de la Mayenne sépare les terrains secondaires et tertiaires du *Benoigouis*, ou pays de Baugé, des terrains anciens de la région de Segré. Au S., la vallée du Layon prolonge cette ligne de démarcation et sert de limite au *Saumurois*. À l'Est, entre les terrains du bassin parisien et les formations de la péninsule armoricaine. Le Val de Loire, qui traverse la province de l'E. à l'O. et qui, par sa largeur, sa fertilité, la variété de ses cultures, diffère nettement de ceux précédentes, est divisé en quatre caens. Le relief est faible, incliné en gradins vers l'O.

Les hauteurs principales sont dans un petit massif de collines granitiques, qui se dressent au S. de Chemillé (colline des Gardes, point culminant du département, 211 m.). Les plateaux du Ouest. Ains l'Anjou se répartit, par moitié, entre les terrains du bassin parisien et les formations de la péninsule armoricaine. Le Val de Loire, qui traverse la province de l'E. à l'O. et qui, par sa largeur, sa fertilité, la variété de ses cultures, diffère nettement de ceux précédentes, est divisé en quatre caens. Le relief est faible, incliné en gradins vers l'O.

Les hauteurs principales sont dans un petit massif de collines granitiques, qui se dressent au S. de Chemillé (colline des Gardes, point culminant du département, 211 m.). Les plateaux du Ouest. Ains l'Anjou se répartit, par moitié, entre les terrains du bassin parisien et les formations de la péninsule armoricaine. Le Val de Loire, qui traverse la province de l'E. à l'O. et qui, par sa largeur, sa fertilité, la variété de ses cultures, diffère nettement de ceux précédentes, est divisé en quatre caens. Le relief est faible, incliné en gradins vers l'O.

Le département possède des ardoises notamment celles de Trézigné, des carrières de pierre à bâtir ou tuileau (cantons de la Loire), de grant (Bécon et Vezins), des usines de chaux hydraulique (Doué-la-Foetaigne), etc. Le bassin houiller de la Bassse-Loire est mis en valeur aux

environs de Chalonnes. Enfin, il existe des gisements de fer dans l'arrondissement de Segré.

Le Maine-et-Loire produit en abondance le froment, l'orge, les betteraves fourragères, les pommes de terre. La vigne donne de beaux produits; les deux rives de la Loire (Savennières, r. dr.; Montjean, Chalonnes, Chaudfontaine, Rochefort, r. g.), et tout le Saumurois, en particulier les « coteaux du Layon » (Saint-Lambert, Beaulieu, Thouarce) récoltent des vins blancs dont on fait d'excellents mousses; les environs immédiats de Saumur donnent de beaux vins rouges. Sur les terres d'alluvion du val de la Loire, croît le chaivre, l'horticulture, les pépinières, la culture des porte-graines, celle des arbres fruitiers et des peupliers sont autant de sources de richesse. Enfin, l'élevage a fait du Choletais l'étable de Paris. Les industries extractives et les industries de transformation sont largement représentées. A Angers, sont groupées des filatures de chaivre, des corderies, des tanneries, des fabriques de chaussures, des distilleries. Saumur a la spécialité des vins moussés; Cholet, celle des mouchoirs et des toiles. Chemillé fabrique des couvre-pieds. Segré possède des minoteries, des tanneries, une cidrerie. Outre ces établissements, on doit citer la papeterie de Durtal, la fonderie de cuivre de Longué, la distillerie de Chalonnes, les fabriques de tarares de Botz et de Chaudrou.

BULVOC. — Louis Lafitte, Carte industrielle du Maine-et-Loire.

MAÎNÉE (m^e) — rad. *maîn*, a. f. Droti qui appartenait à son jeune oncle dans la succession du père ou de la mère. (Le droit de maînée, analogue à celui appelé ailleurs *juveigneurie*, n'était que connu qu'à Valenciennes, dans le Cambresis, les châtellenies de Lille et de Cassel, la loi d'Arras, et quelques parties de l'Allemagne.)

MAÎNFAIT (m^e) — m. Retrait lignager ou féodal.

MAÎN-FORTE (de main, et forte) n. f. Secours, aide; Prêter main-FORTE à quelqu'un. Se dit notamment dans le langage du droit : Prêter main-FORTE à la loi. Interjectiv. Cri par lequel on appelle au secours : Main-forte l'on ne tue....

MAÎN-FORTE (de main, et forte) n. f. Secours, aide; Prêter main-FORTE à quelqu'un. Se dit notamment dans le langage du droit : Prêter main-FORTE à la loi. Interjectiv. Cri par lequel on appelle au secours : Main-forte l'on ne tue....

MAÎN-FORTE (de main, et forte) n. f. Secours, aide; Prêter main-FORTE à quelqu'un. Se dit notamment dans le langage du droit : Prêter main-FORTE à la loi. Interjectiv. Cri par lequel on appelle au secours : Main-forte l'on ne tue....

MAINGARD (Josselin-Jean), colonel d'artillerie, né à l'île de France en 1759, mort à l'île Bourbon en 1838. Il assista à la prise de Trinquemali par Suffren. En 1803, lors de la prise de l'île de France, il fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille par le général Decaen. Il fut le véritable fondateur, en 1819, du collège de Bourbon, et un monument en marbre, surmonté de son buste en bronze par Dantan jeune, a été érigé dans la cour du lycée, en 1863.

MAINGAU (vallée du Main), ancien territoire allemand, sur le Mein inférieur, borné à l'N. par le Spessart, partant aujourd'hui entre la Bavière (Aschaffenburg), le grand-duché de Hesse et la Prusse.

MAINGRE (Jean Le). Biogr. V. BOUCAULT.

MAINGUÈRE (gh) n. f. Pêch. Sorte de gord, dont les ailes sont faites avec des nappes simples en filet.

MAINHEFFA ou MANDIAFA, ville du Soudan central (Baguiru), sur la rive droite du Chari, dans les territoires militaires et protectorats français du Tchad. Gentilé y a été, en juin 1900, le Fort de Couat.

MAINLAND, le détroit de l'Océan Atlantique, la plus grande du groupe des Shetland; 138 kilom. du N. au S., 48 kilom. dans la plus grande largeur. Superf.

1.260 kilom. carr. Environ 20.000 hab. Pêcheries. Elevage de bœufs, moutons et chevaux. — Nom donné aussi quelquefois à l'une des Orcades, l'île Pomona.

MAÎNLEVÉE (de main, et lever) n. f. Acte par lequel on détruit l'effet d'empêchement produit par une saisie, une opposition ou une inscription hypothécaire : Demander, Obtenir, Accorder MAÎNLEVÉE d'une saisie, d'une opposition, etc. Cette mainlevée est consentie par l'auteur de l'empêchement. *MAÎNLEVÉE judiciaire*, Celle qui a lieu par décision d'un tribunal. *MAÎNLEVÉE administrative*, Celle qui est décrétée par l'autorité administrative.

ENCYCL. En matière d'hypothèque, la mainlevée est l'acte par lequel l'autorité de radiation de l'hypothèque, dans le cas de radiation volontaire des hypothèques, comme il s'agit d'un nouveau contrat, emportant abandon formel d'un droit acquis, la mainlevée ne peut être consentie que par une partie capable d'aliéner ses droits. En matière de saisie-arrest, la mainlevée est celle qui est consentie entre le créancier et le débiteur. V. SAISIE-ARRÊT.

MAÎNMETTRE (de main, et mettre) v. a. Féod. Affranchir un homme de condition servile : MAÎNMETTRE un serf.

MAÎN-MILITAIRE n. f. Autref. Force publique armée pour une expédition judiciaire : Livrer un condamné à la MAÎN-MILITAIRE.

MAÎNMISSÉ (de main, et miss, part. pass. fém. de mettre) n. f. Féod. Affranchissement : LA MAINMISSÉ d'un serf. *Saisie-arrest* MAÎNMISSÉ, Celle qui est consentie par l'auteur de l'empêchement. — Se dit quelquefois pour Saisie dans le langage actuel : LA MAINMISSÉ de l'Etat sur les chemins de fer a été plusieurs fois proposée.

ENCYCL. De mainmise, Donner des coups, frapper quelqu'un (Vx).

ENCYCL. Dr. anc. Ce mot était usité dans le Hautain, dans le sens de *missie* ou de *clain*. La mainmise était mobilière sur les meubles et effets mobiliers, réelle sur les biens fonds, personnelle sur les personnes des débiteurs. Certains serfs sur les terres de leur seigneur à titre conservatoire ou comme voie d'exécution.

MAÎNMORTABLE adj. Suet au droit de mainmorte : Certains serfs étaient MAÎNMORTABLES. *À Dont les biens sont inaliénables et, partant, soustraits aux droits de mutation : Communauté MAÎNMORTABLE.*

— MAÎNMORTAIRE. Personne qui, au droit de mainmorte, ne pouvait tester, sauf pour faire quelques legs pieux. Ils n'étaient que les détenteurs de leurs propres biens, et, rigoureusement, n'avaient aucun successeur ab intestat. Ce mot, en fait, le seigneur lui-même ou ses proches parents du serf la mainse servile et ses autres biens, à condition que la mainmorte fut rachetée par une somme d'argent. Les mainmortables étaient dits aussi serfs d'héritage, par opposition aux serfs de corps et de poursuite.

MAÎNMORTE (de main, et morte) n. f. Droit dont jouissaient les seigneurs sur le vertu duquel les serfs étaient soumis au droit de disposition de leurs biens, à des conditions et obligés de les laisser à leur seigneur. *État légal des biens inaliénables, *Droit de mainmorte territoriale*, Droit en vertu duquel un seigneur héritait des biens de son tenancier. *Droit de mainmorte personnelle*, Droit de certains seigneurs sur les biens de leur vassal, même établi en lieu franc. *Homme de mainmorte*, Serf soumis au droit de mainmorte. *Gens de mainmorte*, Corps, communauté, association dont l'existence est perpétuelle à raison du renouvellement constant de leurs membres, et dont les biens sont par suite soustraits aux droits de mutation. *Biens de mainmorte*, Biens appartenant à des gens de mainmorte.*

— ENCYCL. Dr. féod. Le nom de mainmorte venait de ce que les personnes qui étaient dans cette situation avaient en fait le sort de la mort, et étaient privés de la faculté de tester. Ce droit subit des atténuations dès le XIII^e siècle. Les serfs invokèrent les sociétés de fait formées entre eux (communautés taissables) pour écarter la mainmorte du seigneur. Dans les associations, la mort d'un mainmortable n'avait aucune influence sur la succession, qui se trouvait immobilisée entre les mains de la corporation tout entière. Les biens étaient dits de mainmorte, parce qu'ils ne changeaient jamais de main. C'étaient surtout les églises, les abbayes, hospices ou villes, qui avaient des biens de mainmorte. Les seigneurs, à mesure qu'ils seigneur, qui perdait dans ce cas les droits de mutation, ne permirent aux personnes morales d'acquies des terres qu'avec leur consentement; mais, souvent, ils laissaient la terre devenir bien de mainmorte, moyennant une somme une fois payée. C'était l'immortisation.

Il se produisit un très grand accroissement des biens de mainmorte aux maîns des communautés. Dès le XIII^e siècle, on chercha à réagir; mais les mesures prises pendant plusieurs siècles furent peu efficaces. Le premier éd. important de ce genre fut celui de 1747, il limitait les acquisitions à titre gratuit pour les personnes de mainmorte. Un éd. d'oct 1759 généralisa les prescriptions antérieures. Un décret du 3 messidor an XII décida que les gens de mainmorte ne pourraient acquies qu'en vertu d'un décret rendu par le législateur.

— Dr. act. *Taxe des biens de mainmorte*. Une taxe, dite des « biens de mainmorte », frappe les biens appartenant aux personnes morales, « départements, communes, hospices, fabriques, congrégations religieuses, etc. et tous établissements publics reconnus par l'Etat. »

Comme ces personnes morales aliénaient rarement et ne meurent point, l'Etat n'est appelé que par exception à percevoir sur leurs biens les droits habituels de transmission entre vifs et par décès. A titre de compensation, la loi de 1809 établit sur les maîns des biens de mainmorte de la contribution foncière appartenant aux établissements précités une taxe spéciale annuelle, dite « taxe des biens de mainmorte ». Fixée à l'abord à 62 centimes et demi par franc du principal de la contribution foncière, cette taxe a été élevée de 70 centimes en 1823, à 75 centimes en 1824, à 80 centimes en 1874. Une loi du 14 décembre 1875 en exempta les sociétés anonymes ayant pour objet exclusif l'achat et la vente d'immeubles. Les congrégations religieuses et les sociétés civiles dont les statuts assurent la perpétuité par le renouvellement constant de leurs membres, et les sociétés de réversion (au profit des autres associés) de la part revenant à l'associé sortant, ces congrégations et sociétés payent, outre le droit de mainmorte, une taxe d'abonnement annuelle, assise sur la valeur vénale des biens meubles et immeubles possédés. V. ACCROISSEMENT, CONGRÉGATION.



MAISON (mâ — du lat. *mausio*, demeure) n. f. Edifice construit pour servir d'habitation à l'homme : *Bâtir sa maison*. Logement que l'on habite : *Entrer à la maison*.

— Par plaisant. *La maison de la tortue*, Sa carapace.

■ *La maison de l'escargot*, Sa coquille.

— Fig. *Maison de séjour*, retraite : *Le corps est la maison de l'âme*. (A. M.)

■ Ménage, meubles, etc. : *Une maison bien tenue*. L'ensemble des affaires et des intérêts domestiques : *Une maison bien réglée*. ■ Personnes, parents, etc., qui vivent ensemble et composent un seul ménage : *Maitres et domestiques, toute la maison est en ordre*. ■ Bouquet, chaise, table des personnes attachées au service d'une famille : *Renvoyer toute sa maison*.

— Race, descendance : *Une noble, Une ancienne, Une illustre maison*. *La maison des Bourbon*.

■ Habitation de maître, généralement construite dans la ville. ■ *Maison de campagne*, Maison d'habitation construite à la campagne avec certaines dépendances d'agrément.

■ *Maison de plaisance*, Maison de campagne de pur agrément, et où l'on n'a fait pas son séjour ordinaire. ■ *Maison de champs*, Habitation de maître, avec les bâtiments et autres accessoires servant à l'exploitation d'un domaine considérable. ■ *Maison rustique ou champêtre*, Petite maison située à la campagne et construite avec une sorte de simplicité gracieuse. ■ *Maison de classe*, Habitation isolée dans les champs. ■ *Maison de ville*, Maison construite à la ville. ■ *Maison forestière*, Maison de garde dans une forêt. ■ *Maison de bouteilles*, Petite maison de campagne, où l'on va faire des parties de plaisir. ■ *Maison de jeu*, Maison ouverte au public, où les joueurs ont le jeu à l'arcade ou à des jeux de hasard. ■ *Maison de meubler*, Maison où l'on loue des chambres, des appartements garnis de meubles. ■ *Maison de tolérance*, Maison de prostitution. ■ *Petite maison*, Maison qu'on possédait où l'on louait autrefois dans un lieu retiré, pour y faire secrètement au plaisir. ■ *Petites-Maisons*, Ancien hôpital d'aliénés à Paris (sur l'emplacement de la maladrerie de Saint-Germain-des-Prés), ainsi appelé des petites cellules où maisons où l'on mettait les malades, et, par extension, Maison d'aliénés non provincial, où l'on a l'habitude de faire un séjour de dix à quinze jours. ■ *Maison de santé*, Maison où l'on reçoit en pension des malades, des fous et des valétudinaires, pour les soumettre à un traitement ou les garder s'ils sont incurables. ■ *Maison de retraite*, Etablissement où l'on reçoit, pour y faire un séjour de quelques semaines ou de quelques années, des vieillards et des infirmes. ■ *Maison d'aliénés*, Maison de santé spéciale pour la garde et le traitement des fous et des idiots. ■ *Maison de charité*, Etablissement de secours pour les indigents. ■ *Maison mortuaire*, Maison où quelquefois on reçoit, dans un lieu public, les corps de ceux qui meurent. ■ *Maison de Dieu*, du Seigneur, l'Eglise, temple. ■ *Maison religieuse*, Convent, maison d'éducation dirigée par des ecclésiastiques. ■ *Maison d'éducation*, Etablissement où l'on élève et où l'on instruit des jeunes gens ou des jeunes personnes. ■ *Maison de commerce*, Maison où l'on fait affaire sur les marchandises. (Au lieu du mot commerce, on fait souvent suivre le mot maison d'un mot qui exprime la spécialité de l'établissement : *Maison d'épicerie*, *Maison de vin*, etc.) ■ *Maison de banque*, de commission, Etablissement dans lequel on fait les opérations de banque, de commission. ■ *Bonne maison*, Maison où l'on trouve l'aïeance et le bon ton. — Famille noble ou riche : *Enfant de bonne maison*. (On dit aussi GRANDE MAISON.)

— *Des choses par-dessus les maisons*, Des choses extrêmement exagérées, des choses qui ne sont que de la vanité ou par sottise. ■ *Entrer maison*, Recevoir, traiter, offrir des diners et des soirées. ■ *Avoir un état de maison*, Avoir une maison montée, fournie de meubles, de domestiques, de chevaux, etc. ■ *Se faire une maison*, *Faire sa maison*, S'établir de réputation, se faire un nom, se procurer les bonnes maisons : domestiques, équipages, etc. ■ *Faire les honneurs de sa maison*, Recevoir et traiter les personnes que l'on a invitées. ■ *Relever sa maison*, Reconquérir les richesses et la position que la famille avait perdues. ■ *Faire maison*, s'occuper de ses affaires, de son commerce. ■ *Gens de la maison*, Ensemble des personnes, maîtres et domestiques, qui habitent sous le même toit. ■ *Faire maison nette*, Renvoyer tous ses domestiques à la ville. ■ *Faire maison neuve*, Prendre de nouveaux domestiques. ■ *Excellente maison*, *Etrenne*, *Etrenne de maison*, Se mettre en service. — En parlant d'une prostituée, Entrer dans une maison de tolérance. ■ *Ami de la maison*, Personne très liée avec la famille et qui la visite fréquemment. (Se dit souvent, par ironie, d'un homme qui fréquente une maison en courtise la maîtresse.) ■ *Etre de la maison*, Etre familier dans la maison comme si l'on en faisait partie. ■ *Etre en maison*, Etre attaché à une maison ou qualité de domestique. — En parlant d'une prostituée, Appartenir à une maison de tolérance. ■ *Etre fait comme un homme de maison*, Etre à un service domestique. ■ *Accommoder quelqu'un en fils de bonne maison*, Le maltraiter rudement. ■ *Etre logé dans la maison du roi*, Etre en prison. (Vx.) ■ *Les maisons empêchent de voir la ville*, Le détail empêche de voir l'ensemble. ■ *Voilà une maison, s'il n'y a que des gens de bien*, C'est une habitation détestable. ■ *C'est la maison de Dieu*, où l'on ne mange ni ne boit, C'est une maison très peu hospitalière. ■ *C'est la maison du bon Dieu*, C'est une maison très hospitalière : une maison où chacun garde sa liberté.

— *Ami de la maison*, Homme de force de détention, de correction, Etablissement où sont détenus les prévenus ou les condamnés. ■ *Maison pénitentiaire*, Genre de prison où l'on s'occupe spécialement de moraliser par l'instruction et par le travail, les prévenus divisés en catégories d'après leur caractère et leur degré de culpabilité. ■ *Maison de correction (maisons de)*, *Maison de ville*, *Maison commune*, Edifice dans lequel se trouvent les bureaux de l'administration municipale et où s'assemble le conseil municipal. (On dit aussi COMMUNE, MAIRIE et HÔTEL DE VILLE.)

— *Arg. MILIT.*

— Astrol. Chacune des douze divisions du ciel, déterminées par l'intersection de six méridiens avec l'horizon, et que les astrologues observaient pour établir leur thème du natif. V. *MAISON MORTUAIRE*.

— *Dr. MAISON MORTUAIRE*, V. la partie encycl.

— Hist. *Maison du roi*, de la reine, de l'empereur, V. la partie encycl. ■ *Maison militaire*, Troupes attachées à la garde de la personne du roi. ■ *Maison militaire du Président de la République*, la maison de garde royale.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

— *MAISON*, nom de couleur de leur costume, à plus d'une do-

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

gnages de mousquetaires, une compagnie de chevau-légers et une compagnie de gardemans.

MAISON — MAISTRE
deux compagnies de musquetaires. Plus tard, il s'y ajouta encore une compagnie de grenadiers à cheval.

En 1775, le comte de Germain supprima le corps de musquetaires et de grenadiers à cheval. La maison du roi disparut à la Révolution, mais fut rétablie à la Restauration, en 1814, avec un effectif de plus de 4.500 hommes. Supprimé pendant les Cent-jours, la maison du roi fut rétablie, mais dans de moindres proportions, en 1815; elle disparut en 1830.

Ministre de la maison du roi. Sous l'ancien régime, le ministre de la maison du roi portait le titre de secrétaire d'Etat. Il avait sous ses ordres la maison du roi, le conseil de la feuille des bénéfices, les affaires des protestants, les dons et brevets civils et un certain nombre de généralités. En 1791, ses attributions passèrent en grande partie au ministre de l'intérieur. En 1814, au retour des Bourbons, il fut rétabli, mais ne garda plus dans son département que la liste civile. Il fut supprimé en 1827 et remplacé par un intendant général de la liste civile.

Maison de la reine. La reine, les princes et princesses de la famille royale avaient aussi leur maison, et par maison il faut entendre une représentation de 15 à 29 seigneurs. La maison du roi, celle de la reine et des princes et princesses de la famille royale coûtaient de 40 à 45 millions, le dixième du revenu public.

Maison de l'Empereur. Napoléon I^{er} reconstitua la maison civile du roi sous le nom de maison impériale. La maison impériale fut dirigée par Duroc, qui eut le titre de grand maréchal du palais. Il eut sous ses ordres un grand aumônier, un grand chambellan, un grand veneur, un grand écuyer, un grand maître des cérémonies. Beaucoup d'anciens émigrés acceptèrent des charges à la cour impériale. L'impératrice eut aussi sa maison.

Napoléon III conserva la maison civile, qui eut à peu près les mêmes services que sous Napoléon I^{er}, mais il eut aussi une maison militaire, qui comprenait le ministre adjoint général du palais, seize aides de camp, un chef de cabinet topographique, dix officiers d'ordonnance, l'escadron des cent-gardes. La maison de l'impératrice Eugénie fut copiée sur celle de l'impératrice Joséphine. La maison militaire du président de la République. On donne ce nom à l'ensemble des officiers attachés à la personne du président de la République. Elle a pour chef un officier général. Les officiers portent la double bande d'or au collet, les aiguillettes, le bouton et le brassard en couleurs.

Maison carrée (la), beau temple romain. Il se trouve à Nîmes. Il a été construit au I^{er} siècle. Sur les trente colonnes corinthiennes caudées qui l'entourent, vingt sont engagées dans les murs de la cella; les dix colonnes du pronaos, dont six en façade, sont dégagées. En d'autres termes, la



La Maison carrée.

Maison carrée est un escalier à prostyle hexastyle. On y accède par un escalier de quinze degrés. La frise est richement ornée de rinceaux et de temple, qui paraît avoir été aux pieds de l'Auguste, est dans un état de parfaite conservation. Il a successivement servi d'église, de maison consulaire, de magasin, de musée lapidaire.

Maison de poupée (la), drame en trois actes, en prose, par Henrik Ibsen (1880). — Nora Helmer, une petite femme toute gracieuse et charmante, qui est ou paraît être le type de la femme parfaite, est un peu, au point de vue grossier, un peu, au profit et à l'insu de son mari en contrefaisant une signature. Ce faux, assez pardonnable après tout, vient à être découvert par Helmer. Homme méchant, étroit et pusillanime, foncièrement égoïste, Helmer s'efforce d'abord d'écarter Nora, puis, voyant qu'il n'y a aucun scandale à craindre, lui offre son pardon. Mais Nora, dont les yeux se sont dessillés, qui a réchoué, qui comprend maintenant qu'elle n'a été pour lui qu'une « poupée », repousse ce pardon injurieux, et, abandonnant son mari et ses enfants, part un jour décidée à « développer l'être humain qui est en elle », à refaire sa conscience, en dépit des conventions et des préjugés sociaux. Ibsen revendique, au vu et vu, les droits de l'individu contre les lois dérites. Outre sa portée morale, cette pièce est, au point de vue théâtral, un chef-d'œuvre de l'auteur par l'unité de la composition, le naturel du dialogue, la vie psychologique et dramatique à la fois des personnages.

Maison des morts (la), roman, par Dostoïevski (1863). — C'est peu de temps après sa sortie du baigne que Dostoïevski écrit ce livre, sous le nom d'un certain Alexandre Ivanovitch, qui a vécu, pendant quelque temps après sa libération. L'auteur nous y peint la vie des condamnés. A vrai dire, la Maison des morts n'est pas un roman. C'est une série de tableaux, dans lesquels se trouvent des récits isolés, se rattachant d'ailleurs au sujet d'ensemble. Dostoïevski a observé les meilleurs qui l'entourent, et s'est mêlé à leur vie. Quelques-uns lui racontent leur histoire, que l'auteur reproduit avec un admirable accent de vérité naïve. Beaucoup de scènes, dans le livre, sont atroces ou même répugnantes. Ce n'est pas que Dostoïevski a observé les meilleurs qui l'entourent, et s'est mêlé à leur vie. Quelques-uns lui racontent leur histoire, que l'auteur reproduit avec un admirable accent de vérité naïve. Beaucoup de scènes, dans le livre, sont atroces ou même répugnantes. Ce n'est pas que Dostoïevski a observé les meilleurs qui l'entourent, et s'est mêlé à leur vie. Quelques-uns lui racontent leur histoire, que l'auteur reproduit avec un admirable accent de vérité naïve.

Maison d'or du Néron. Néron profita de l'incendie de Rome, en 64, pour exécuter l'un de ses rêves les

plus extravagants. Sur les ruines de Rome, entre le Palatin, l'Esquilin et le Caelus, sur un espace de 150 hectares, il fit élever par les architectes Severus et Celser le palais demeure célèbre sous le nom de Maison d'or. Il était précédé d'un vestibule de 1.500 mètres de long, avec un triple rang de colonnes, qui ne renfermait pas moins de 500 statues votives à gauche, était revêtu à l'intérieur de lames d'or et d'argent, renfermait une immense salle circulaire, dont la voûte tournaient figurait le ciel et ses constellations, des plafonds qui s'élevaient pour laisser tomber en plus les parfums et les fleurs. Dans le vestibule était une colossale statue de Néron, toute revêtue d'or. Autour s'étendait une vraie campagne, loirs, fermes, étangs, où l'on chassait. Néron eût pu même achever. Cet ouvrage était si impopulaire que les successeurs de Néron durent le détruire ou le dépecer. Le Colisée, bâti par Vespasien, occupa l'emplacement de la dépendant de la Maison d'or.

Maison du chat qui pelote (la), nouvelle de H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Maison du soldat (la), 51, rue d'Hauteville, à Paris, Institution humanitaire fondée en 1895, par M^{lle} Fernande d'Erincourt, au profit du soldat pauvre, orphelin, et de ses veuves et pupilles, à qui l'application du service obligatoire cause un préjudice matériel. Elle donne aux sous-officiers, soldats et maris libérés du service, réformés ou pensionnés, pouvant justifier d'une honorabilité parfaite, une situation en rapport avec les aptitudes de chacun, dans un atelier, les expéditions de charbonniers et de l'assistance publique sont habillées à neuf et reçoivent des secours d'argent jusqu'à ce que l'œuvre les ait pourvus d'un emploi. La « Maison du soldat » s'intéresse à la colonisation et vient en aide à l'agriculture en rapatriant les ouvriers des campagnes.

Maison Ernestine (ordre de la), V. ERNESTINE.

Maison Husselinite (ordre de la), ou Archan-Ed-Edem, institué en 1839 dans la pérouse de Turin, par Archan-Edem, pour ses membres de la famille régnante, et réservé aux souverains et très hauts personnages. La décoration circulaire, en or, incrustée de diamants, son porte suspendu au cou au moyen d'un ruban vert bordé de deux lisérés rouges.

Maison blanche (la), nom usuel de la demeure des chanceliers de la présidence de la République à Washington dont le nom officiel est Executive Mansion. Le premier président qui l'occupa fut Adams, en 1800. C'est une construction simple à deux étages, peinte en blanc, précédée d'un portique ionique.

MAISON (Nicolas-Joseph), marquis, pair et maréchal de France, né à Epilay (Seine) en 1771, mort à Paris en 1837. Il fut député de l'Orne, élu à la Chambre des députés en 1807, et revint à l'armée du Nord et conquit tous ses grades sur les champs de bataille. Nommé général après Austerlitz, il combattit à Léna, en Espagne, en Hollande et passa divisionnaire en 1812. Placé, en 1814, à la tête de l'armée du Nord, il défendit la Belgique contre les Alliés. Admis au gouvernement Louis XVIII et suivit le roi à Gand pendant les Cent-Jours. Aussi la seconde Restauration le combla de faveurs, reçut en 1814, le gouvernement de Paris et la pairie et, en 1817, le titre de marquis. En 1828, l'expédition de Morée qu'il commandait en chef, fut le bâton de maréchal. Il se rallia au gouvernement de Juillet, qui le nomma ministre des affaires étrangères (nov. 1830), ambassadeur à Vienne (1831), à Saint-Petersbourg (1832), enfin ministre de la guerre (1835-1836).

MAISON-CARRÉE, comm. d'Algérie, départ. arrond. et à 12 kilom. d'Alger, à l'embranchure de l'Harrach; 5.346 hab. Elle tire son nom d'un fort turc qui dominait la rivière et qui a été transformé en prison. Aux environs, minoteries importantes, tanneries et belles exploitations agricoles (vignobles, vergers); maisonnière des Peres Blancs.

MAISONCELLE (mâ-son-sel) — dimin. de maison) n. f. Petite maison, maisonnette (Vx).

MAISTREFOUR (Louis Denis-Descouts, marquis de France, né à Paris le 22 mars 1762, mort à Paris le 17 mars 1827, il servit dans l'armée des princes, puis fonda à Brunswick une imprimerie, d'où sortirent de nombreux pamphlets royalistes. Revenu à Paris, il fut arrêté après le 18-Brunaire comme auteur du complot d'Artois, déporté à l'île d'Elbe, mais réussit à s'évader. En 1814, il retourna en France et fut chargé par de Blacas, représentant de Louis XVIII, de lui adresser des rapports secrets. Il fut aussi rédacteur de la « Quotidienne ». En 1815, il fut nommé maréchal de camp et ministre de l'Etat. Le 20 mars 1817, il fut nommé, mais ne fut pas reçu. Nommé directeur extraordinaire de la couronne, puis, en 1820, ministre plénipotentiaire en Toscane, il a publié, outre plusieurs comédies : « Etat réel de la France à la fin de 1795 » (1800); « Tableau politique de l'Europe depuis le traité de 1719 » (1814), etc.

MAISONNAGE (mâ-son-nâj) m. n. Comm. de la Haute-Vienne, chef-lieu d'un bourg très employé à des constructions. Nom de certaines redouvances ayant pour objet des bois de construction.

MAISONNAIS, comm. du Cher, arrond. et à 29 kilom. de Saint-Amand-Mont-Rond, près de la Sinaise; 908 hab. Tuilerie. Ruines du prieuré d'Orsan.

MAISONNAIS, comm. de la Haute-Vienne, arrond. et à 29 kilom. de Rochechouart, entre la Tardoire et son affluent gauche, le Trioux; 1.723 hab. Eglise du XII^e siècle.

MAISONNÉE (mâ-son-nâj — rad. maison) n. f. Fam. Toutes les personnes, généralement de la même famille, qui habitent un même logement : l'entière toute la MAISONNÉE.

MAISONNER (mâ-son-nê) v. a. Bâtit, couvrir de maisons : MAISONNER un emplacement. (Vx.)

MAISONNETTE (mâ-son-nê) n. f. Petite maison. V. CA BANE.

MAISONNEUVÉ (Louis-Jean-Baptiste SMOXNET de), auteur dramatique français, né à Saint-Cloud en 1745, mort à Paris en 1819. Bien que gentilhomme, il était marchand mercier. A vingt-cinq ans, il composa sa tragédie de Roxolane et Mustapha. Elle ne fut jouée qu'en 1785, mais avec grand succès. Il composa encore quelques tragédies et comédies, et fut l'éditeur de la Nouvelle bibliothèque de campagne (1777).

MAISONNEUVE (Jules-Germain-François), chirurgien français, né à Nantes en 1809, mort à Missillac (Loire-Inférieure) en 1884. Il appliqua l'un des premiers à la chirurgie, et avec un succès éclatant, la théorie de la régénération de l'os par la périoste, démontrée par Huguereux. Ses principaux ouvrages sont : Du périoste et de ses maladies (1834); Leçons cliniques sur les affections cancéreuses (1853); Clinique chirurgicale (1863-1864).

MAISONS-ALFORT, anciennement Maisons (lat. Mansiones), comm. de la Seine, arrond. et à 13 kilom. de Sceaux; à 7 kilom. de Paris, entre la Seine et la Marne, 6.749 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Culture maraîchère; ciment, romain, produits chimiques. Au x^e siècle, Hugues Capet donna « Mansiones » et les terres voisines aux religieux de Saint-Maur-les-Forges; l'abbé y résida. Une partie au moins revint plus tard au roi, qui, au xv^e siècle, y bâtit un château, disparu depuis, habité jadis par Diane de Poitiers. Eglise du xiii^e siècle, restaurée; tour romane.

MAISONS-LAFFITTE ou MAISONS-SUR-SEINE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 22 kilom. de Versailles, près de la Seine et de la forêt de Saint-Germain, 5.622 hab. Ch. de f. O. Ouest. Château bâti au xvii^e siècle par Mansart pour René de Longueuil, surintendant des finances.



Château de Maisons-Laffite.

En 1658, Louis XIV érigea cette propriété en marquisat. Voltaire y fut, dit-on, le 20 novembre. Le château fut acheté en 1777 par le comte d'Artois, en 1804 par le maréchal Laaone, en 1818 par Lafitte, qui y recueillit Manuel Champ de courses dans le parc.

MAISSANA, comm. d'Italie (prov. de Gênes), 3.133 hab. V. MAISSA.

MAISSE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 19 kilom. d'Etampes, dans la vallée de l'Essonne; 1.073 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Suroire. Eglise des xiii^e et xv^e siècles.

MAISSOUR. Géogr. V. MYSONE.

MAISTRANCE (mâs-trânse — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.

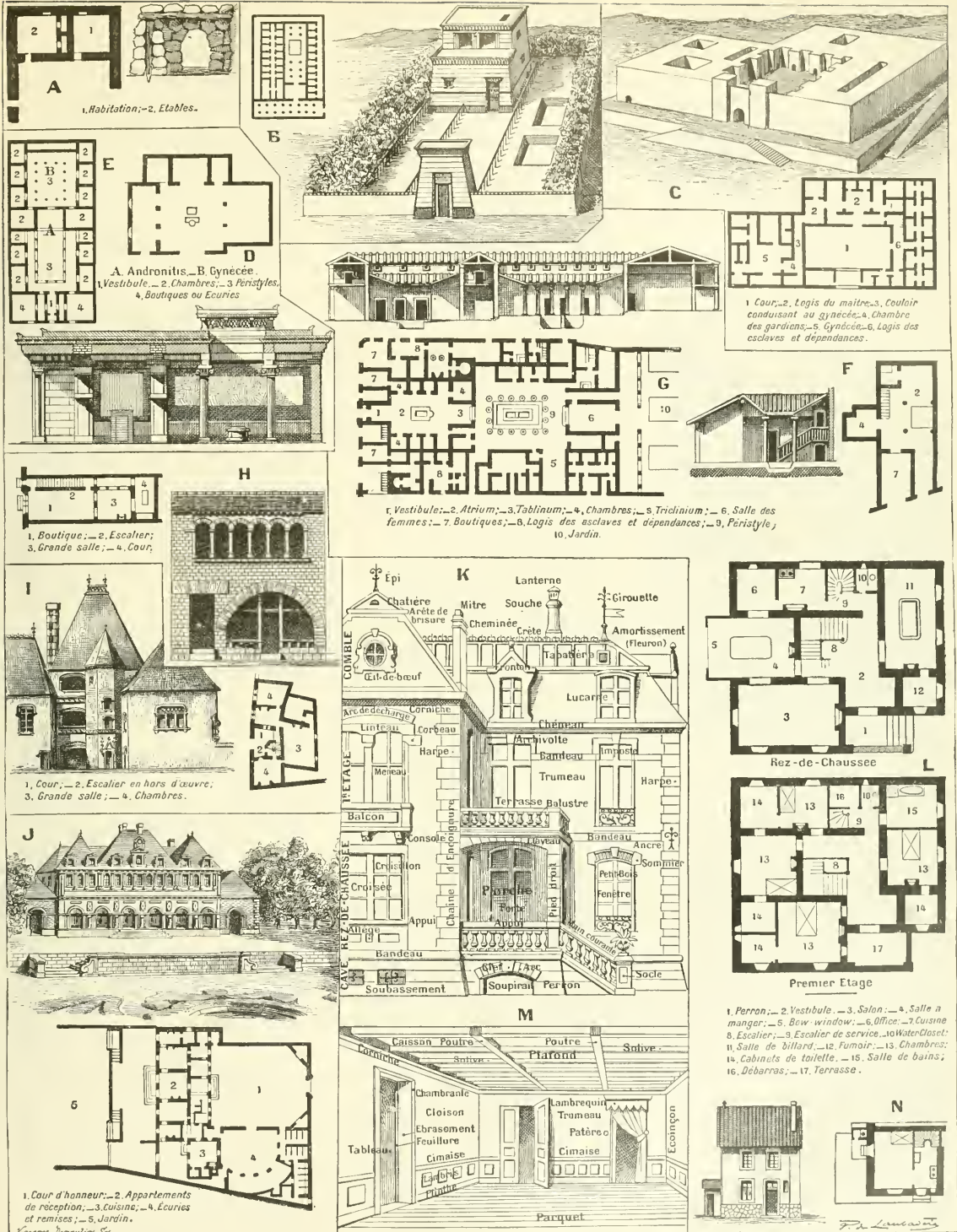
MAISTRE (mâs-trê) — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux. MAISTRE (mâs-trê) — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.

MAISTRE (mâs-trê) — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.

MAISTRE (mâs-trê) — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.

MAISTRE (mâs-trê) — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.

MAISTRE (mâs-trê) — rad. maistr, anc. orthogr. de maître) n. f. Ensemble des sous-officiers de la flotte, contremaîtres et maîtres des arsenaux. Ecoles de maistrance, Ecoles dans lesquelles on prépare les futurs contremaîtres des arsenaux.



MAISON : A, Maison de Santorin (entrée de la maison et plan). — B, Perspective et plan de maisons égyptiennes. — C, Perspective et plan de maisons assyriennes. — D, Plan d'une maison grecque primitive. — E, Plan théorique et coupe d'une maison grecque à deux péristyles. — F, Plan et coupe d'un logis pompéien. — G, Plan et coupe d'une maison du XVIII^e siècle. — H, Plan et élévation d'une maison du moyen âge. — I, Élévation et plan d'une maison Renaissance. — J, Perspective et plan d'une maison du XVIII^e siècle. — K, Maison moderne (détails de l'architecture extérieure). — L, Plans d'une maison moderne (rez-de-chaussée et premier étage). — M, Détails de l'architecture intérieure. — N, Maison ouvrière (élévation et plan du rez-de-chaussée). V, HABITATION.

il écrit une *Étude sur la souveraineté*, qui reste inédite...



Joseph de Maistre.

MAÏTOUMOU ou MARITOUOMU, nom antique de la...

MATRA (bienveillance) n. m. La première des dix Pâ-

MAÏTRE, ESSE (maître), mi-trêss — du lat. magistrus,

— Personne pour le compte de laquelle un ouvrier travaille...

— Professeur : Un MAÎTRE DE LANGUE. Une MAÎTRESSE...

— Fam. Titre que l'on donne à des personnes qui ont une...

— Personne d'une habileté ou d'un savoir supérieur :

— Personne qui use à son gré de ses facultés, de quel-

— Personne qui a la liberté, la faculté de faire quelque...

— Fig. Objet qui régit, qui gouverne, qui détermine la...

— Fig. (Obj. qui régit, qui gouverne, qui détermine la...

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

— Loc. div. En maître, Avec une autorité de maître :

soit à des enfants, soit à des adultes. L'ancien est dans...

— Escr. Maître d'armes, d'escrime, Celui qui enseigne l'escrime, le man-

— Fr-maçon. Franc-maçon qui a le troisième grade. In Grand maître,

— Hist. Grand maître de France, Grand officier de la...

— Hist. ecclésiast. Titre que l'on donnait aux cardinaux et aux...

— Hist. rom. Maître de la cavalerie, Chef de la cavalerie,

— Hist. rom. Maître de la milice, Maître des affaires...

— Hist. philos. Maître des abstractions, Surnom de François...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

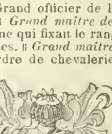
— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...

— Hist. rom. Maître de la police, Maître des affaires...



Insignes des maîtres d'armes.



Armories du maître d'hôtel.

MAÏSTRE [maïstr] (comme Xavier ne), écrivain français...

— Grand seigneur délicat et délicieux, qui s'est distingué par ses loisirs par la composition de...

— Grand seigneur délicat et délicieux, qui s'est distingué par ses...

— Grand seigneur délicat et délicieux, qui s'est distingué par ses...



Xavier de Maistre.

MAÏSTRE (Louis-Isaac LE), dit de Sacy. V. SACY.

MAÏT, nom d'une déesse égyptienne, qui représente la...

MAÏT debout et MAÏT assise. (Fig. 1 et 2.)



MAÏTA o. m. Jeu usité chez les habitants des îles Hawaï...

MAÏTANI Lorenzo, architecte italien, né à Sienna en 1631...

MAÏTCHIA ou MATCHA, région d'Éthiopie (prov. du Gôjam)...

MAÏTLAND, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Northumberland]...)...

MAÏTLAND (sir Frederick Lewis), amiral anglais, né à Lancaster...

MAÏTLAND, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Northumberland]...)...

MAÏTLAND, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Northumberland]...)...

MAÏTLAND, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Northumberland]...)...

chai, chargé de pièces de vin. *Maître de pelle*, Garçon bûtonnier chargé d'enfourner le pain. *Maître ouvrier*, Non doué, dans certaines fabriques, à l'ouvrier qui soufflé le verre et lui donne les diverses formes qu'il doit avoir.

Maître à danser, Compas d'épaisseur à manches croisées et ornements. *Maître ouvrier*, figurent grossièrement des pieds tournés en dehors. (Il est employé dans l'horlogerie et dans quelques autres industries.)

V. COMPAS.
— f. Femme que l'on aime, que l'on recherche en mariage (sens employé surtout au XVII^e s.) : *Chimi* ou est la maîtresse de *Botrivre*. Femme qui accorde ses faveurs à un homme qui n'est pas son mari, femme avec laquelle on vit maritalement.

— adj. Habile; qui a de la volonté, de l'énergie; puissant : *Un maître homme*. Une maîtresse femme. *Un maître baron*.
— s. m. Titre d'honneur. *Un maître frison*. *Un maître frigon*, l'Principal, en parlant des choses : *La maîtresse poutre d'un plafond*. *Un très grand, plus grand que les autres : Un maître chon*. *Un Capital*, essentiel : *Dans un roman, l'imagination est la faculté maîtresse*. *Un H. H.*

— Jeux. *Carte maîtresse*, La plus forte carte qui reste à jouer de la couleur dont il a déjà été joué. *Un Atout maître*, Carte d'atout plus forte que celles qui restent à jouer. *Un Maître bon*, Bateau maître coupé. *Un Maître ponton*, Membrane traversée de plus forts du navire. *Un Maître partie*, Partie la plus large d'un bâtiment. *Un Maître varangue*, Varangue correspondant au maître couple. *Un Maître ancre* ou *Ancre du grand panneau*, La plus forte des ancres d'un navire. *Un Maître garettes*, Garettes centrales d'une manivelle à roue.

— Pêch. *Maîtresse corde*, La plus grosse des cordes employées dans la pêche aux cordes.
— Prov. : Les bons maîtres font les bons valets. Pour bien servir, il faut bien traiter les personnes qui nous servent. *Un Maître valet*, Les valets copient leurs maîtres. *Un lait bon être maître*, on est valet quand on veut. L'état de maître est préférable à celui de serviteur. *Un lait être compagnon de sa femme et maître de son cheval*. Il faut traire une femme et un cheval, et pour faire de son cheval ce que l'on veut. *Un lait ne peut servir deux maîtres*, On ne peut faire le bien et le mal à la fois. (C'est une maxime évangélique; dans l'Evangile, les deux maîtres dont il s'agit sont Dieu et le diable.) *Un Maître est un grand maître*, Un homme qui a de l'expérience très instructive. — Signifié aussi. Le temps règle les choses avec beaucoup d'habileté et de sagesse. *Le temps c'est de l'argent*. **V. ARGENT.** **Qui a compagnon à maître**. **V. COMPAGNON.**

MAÎTRES, HIST. — Le maître l'a dit. **V. MAGISTER DIXIT.**
— ALLES. LITTEB.
— Notre ennemi, c'est notre maître, Vers souvent cités de La Fontaine, dans la fable le Vieillard et l'Ane. *L'œil du maître*. **V. ŒIL.
— **EXECL.** — Le maître, est un magistrat (magistrat) étai appliqué, à Rome, à des magistrats très divers et à des officiers de la cour impériale. Chaque quartier de la ville, chaque village, élisait annuellement un magistrat *pagi*, chargé spécialement du culte des dieux lares; les corporations élisaient un maître ou *magister*; à la cour, on distinguait le maître des offices, le maître de la milice, le maître du cens, le maître des commandements, etc. On donnait le même titre au patron d'un navire de commerce, au président d'un banquet, etc.**

MAÎTRES DE LA COUR (magister officiorum). L'une des précautions prises pour limiter la puissance légalement sans limites du dictateur fut l'institution du maître de la cavalerie. Le dictateur pouvait choisir le titulaire, mais n'avait point le droit de se passer. Celui-ci commandait l'armée, mais le dictateur exerçait l'autorité sur les troupes à pied. En l'absence de son chef, le maître de la cavalerie avait un pouvoir égal à celui du dictateur.

— **HIST.** — *Maître de la milice* (magister militum). Pour centraliser le haut commandement militaire, Constantin créa, aux côtés du dictateur, un procureur, deux grands maîtres de l'armée; l'un pour commander l'infanterie (*magister peditum*), l'autre pour commander la cavalerie (*magister equitum*), tous deux résidant à la cour et élus pour cette raison in *procurator* ou *praesentibus*. Peu à peu, le nombre des *magistri militum* s'accrut; au V^e au VI^e s. ce titre était donné aux commandants des grandes circonscriptions militaires de l'empire. Le titre s'avilit encore à la fin du VII^e siècle.

MAÎTRES DES OFFICES (magister officiorum). Chef de la chancellerie impériale et ministre de la cour, il fut institué, à ce qu'il semble, au temps de Constantin, il avait sous ses ordres le personnel civil et militaire de la cour. Le maître de la cour, chef de la chancellerie impériale et ministre de la cour, il fut institué, à ce qu'il semble, au temps de Constantin, il avait sous ses ordres le personnel civil et militaire de la cour. Le maître de la cour, chef de la chancellerie impériale et ministre de la cour, il fut institué, à ce qu'il semble, au temps de Constantin, il avait sous ses ordres le personnel civil et militaire de la cour.

HIST. — du moy. âge. *Grand maître des arbalétriers*; grand maître de l'artillerie. La charge de grand maître des arbalétriers fut créée par saint Louis, qui voulait relever les arbalétriers, tombés en discrédit, donnait à son titulaire commandement sur les troupes de pied et, en outre, la direction de la surveillance des « maîtres d'ogives, canonniers, et toute l'artillerie de l'ost ». Le grand maître des arbalétriers venait immédiatement après les marchands de France. Cet office, supprimé par François I^{er} (1515), fut rétabli par Charles IX, grand maître et capitaine général de l'artillerie. En 1601, Sully, qui le détient, est fait grand officier de la couronne. En 1755, l'office est supprimé, et des inspecteurs généraux substitués aux grands maîtres, sous l'autorité du ministre. Le grand maître de l'artillerie avait le gouvernement général de toute l'artillerie de France.

Grand maître de France, Chef de la maison du roi, il avait juridiction sur les sept offices de l'hôtel, décidait en

cas de conteste, et les clefs du château étaient à lui remises et par lui gardées chaque nuit. Il fut d'abord appelé *souverain maître de l'hôtel du roi*, puis *grand maître de la maison du roi* (1418), enfin *grand maître de France*. Ses fonctions consistaient surtout à recevoir les ambassadeurs, à surveiller le service. A partir du XVII^e siècle, cette charge fut héréditaire dans la maison de Condé.

Grand maître des cérémonies. Ce fut Henri III qui l'institua en l'an 1585. Chargé de fixer le cérémonial des rangs et présences, de régler l'ordonnance des réceptions ou grands jours politiques ou diplomatiques, il avait pour insigne un bâton aux extrémités divoires, dans une gainie de velours noir et bariolé. C'est l'aristie qui, dans un théâtre ou dans une entreprise quelconque de spectacle, à la direction et la responsabilité de tout ce qui se passe sur la scène. Danser ballet loï-mô, est chargé d'abord d'inventer, puis d'enseigner aux exécutants les pas qui doivent être dansés. — Par les artistes seuls, soit par l'ensemble du corps de ballet.

Maître à danser. Les maîtres à danser faisaient partie, à Paris, de la communauté des maîtres d'instruments, dont le chef avait le titre de « roi des violons », et qui était régie par des statuts approuvés et confirmés par lettres patentes de 1659. Il fallait non seulement passer un examen, mais payer pour être admis dans la confrérie, et l'on ne pouvait exercer son métier, donner des leçons chez soi ou en ville, sans en faire partie. De là une foule de procès qui, pendant plus d'un siècle, occupèrent une foule de juridictions; le dernier « roi des violons », Guizon, jugea à propos, en 1773, de renoncer à son royaume. A partir de ce jour, la profession de maître à danser devint libre.

— **Dr. anc.** *Maître des requêtes*. Sous les Capétiens, les maîtres des requêtes (*magistri libellorum supplicum*) étaient les premiers juges de la cour; ils examinaient les requêtes présentées à l'effet de plaider devant sa cour. D'abord appelés *suivants* ou *poursuivants du roi*, ils reçurent ensuite le nom de *maîtres des requêtes de l'hôtel*, quelquefois de *juges des plaits de la porte* (de l'hôtel) parce qu'ils étaient admis au palais que les requêtes étaient reçues. Ils furent d'abord au nombre de deux, puis de cinq; ils étaient chargés aussi de *chevauchées* ou inspections dans les provinces. Il en existait jusqu'à cent vingt au commencement du XVII^e siècle. Ils furent affectés à un triple service : les *requêtes du palais*, les *requêtes de l'hôtel* et le service du conseil du roi. Lorsque l'usage s'introduisit de présenter des requêtes au parlement lui-même, ce fut une juridiction constituée par les maîtres des requêtes de l'hôtel; celle de la cour, celle de la chambre des requêtes, qui fit partie intégrante du parlement sous le nom de *requêtes du palais*. La juridiction désignée sous le nom de *requêtes de l'hôtel du roi* était ordinaire et extrajudiciaire; ordinaire, elle embrassait les affaires civiles et criminelles; ordinaire, elle portait sur les différends relatifs aux offices royaux et aux sceaux, et était en ce cas souveraine. Au conseil du roi, les maîtres des requêtes furent les rapporteurs naturels des affaires. Ils furent supprimés en 1789, mais les stagiaires restèrent, mais ils n'y pouvaient siéger qu'un nombre de quatre. L'institution disparut à la Révolution; les maîtres des requêtes attachés aujourd'hui au conseil d'Etat ont plus le même caractère. **V. CENSIT, ETAT.**

MAÎTRES RÉPÉTITEURS. Les maîtres des requêtes, les maîtres répétiteurs, considérés comme fonctionnaires de l'enseignement public. Dans les collèges, les maîtres répétiteurs sont nommés par le ministre de l'instruction publique, sur la proposition du principal et la proposition du recteur. Le principal, le recteur et le ministre sont les principaux. Pour les répétiteurs des lycées, ils sont divisés en trois classes : 1^{re} répétiteurs stagiaires (anciens aspirants répétiteurs); 2^e maîtres répétiteurs de 2^e classe; 3^e maîtres répétiteurs de 1^{re} classe. Les maîtres répétiteurs de 1^{re} classe sont divisés en deux classes : les maîtres des lycées; 2^e parmi les maîtres répétiteurs des collèges, comptant au moins un an d'exercice. Ils sont nommés par le ministre, sur la proposition du recteur. Les candidats pourvus d'une licence ou de l'un des certificats d'aptitude à l'enseignement primaire, sans un stage, répétiteurs ou maîtres de 2^e classe dans les lycées.

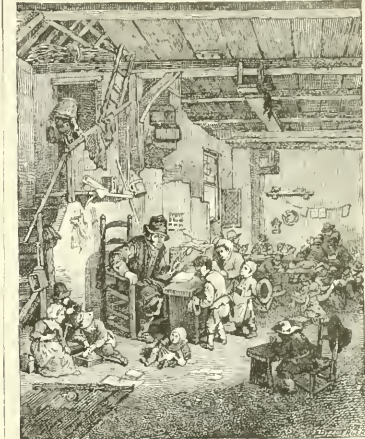
— **Littér.** et musiq. alle. *Maîtres chanteurs*. La poésie lyrique savante, cultivée par les chevaliers (*Minnesinger*) au XII^e et au XIII^e siècle, se répandit dans le peuple à cette époque sous le nom de poésies professionnelles. Les *Frœnchel* et *Keckenberg*, forment le chaînon qui rattache le *Meistergesang* au *Minnesang*. Il est probable que Frœnchel avait à Mayence un groupe d'élèves qui fut le point de départ d'une association. Toutefois, ce n'est qu'en 1450 que se constitue historiquement l'existence d'une association de maîtres chanteurs à Augsbourg. A la fin du XV^e siècle, se reconstituent les premières associations réglementées, ayant leurs chartes de fondation et leurs statuts. Après une période d'écart, du XV^e au XVII^e siècle, les maîtres chanteurs reparaissent dans les villes. Le dernier fut celle d'Ulm, qui disparut en 1839. Pour expliquer l'histoire de la fondation de leur institution, les maîtres chanteurs avaient imaginé une légende d'après laquelle douze maîtres déclaraient hérétiques par le pape Innocent VIII, et se réfugièrent à Augsbourg. Or, il faut, qui, après avoir reconnu leur orthodoxie, leur fit présent d'une couronne d'or destinée au meilleur poète d'entre eux.

Les corporations de maîtres chanteurs, minutieusement

réglementées, comprenaient : les élèves, novices étudiant la *tablatüre*; les amateurs de l'école, en possession des registres; les chanteurs, capables de chanter les mélodies; les poètes, pouvant composer des paroles nouvelles sur des mélodies connues; enfin, les maîtres, inventeurs de texte et mélodie.

Les maîtres chanteurs ou recrutait parmi les bourgeois et les artisans, surtout les tissandiers, pelletiers et ordonniers. Le plus célèbre fut Hans Sachs. Leurs pièces, qui traitaient surtout des sujets didactiques et religieux, manquaient d'inspiration. L'institution fut cependant beaucoup en ce qu'elle maintint le goût de la poésie, répandit dans la foule des connaissances utiles et préserva les poètes de fautes grossières contre la forme.

— **MAR.** *MAÎTRANCE*.
— **Mit.** *Maître*. La qualification de *maître ouvrier* ou *artificier* est donnée, dans les compagnies d'ouvriers d'artisans, d'artificiers et de génie, à certains militaires classés entre les premiers soldats et les caporaux de brigadiers, et qui portent les mêmes galons que ceux-ci, mais sur le bras droit seulement. Dans les corps de troupes, on donne cette qualification aux brigadiers et aux sous-officiers marchands ferrants et selliers, et colla aux brigadiers ou caporaux, tailleurs et bottiers ou ordonniers.
— **Iconogr.** Le sujet du *Maître d'école* ne pouvant manquer d'inspirer les peintres hollandais, si amoureux de scènes de mœurs et d'effets de lumière. En première ligne, il faut citer le tableau d'Adrien van Ostade (1672, au musée du Louvre, modèle achevé de petite scène familière, malgré sa trinite générale un peu verdâtre et violace. A côté de cette œuvre, il convient de placer le *Maître d'école d'après Van Goyen*, tableau de Gérard (1671, au musée de Dresde). Parmi les scènes analogues exécutées



Le Maître d'école, d'après Van Ostade (Louvre)

par divers artistes, citons : une toile de Gérard Dov, qui a peint un *Maître d'école* apparent à lire à une petite fille, à la leur d'une chaudière (musée de Florence) et un *Maître d'école armé de sa ferule*. Des compositions analogues ont été représentées notamment par Gérard Terburg, J. de Bray, Ph. de la Haye (1739), Knigh, A.-H. Dubuis (1855); etc. Henriquel Dupont a gravé une eau-forte d'après Decamps, intitulée : *Le Maître d'école turc* (1835). **V. ÉCOLE.** Au Louvre est un tableau du Bolognais Giuseppe Maria Rossi, représentant une vieille *Maîtresse d'école*, entourée de plusieurs élèves. On le peints par Chardin, Boucher, Westbort, Gabriel Metsu a peint un *Maître de musique* (tableau connu encore sous le titre de *Jeuneuve de clavecin*); J.-E. Schenau, le *Maître de guitare*; J. Verster, le *Maître d'Armenia* (1855); Oreste Cortazzo, *Le Maître à danser* (1873); etc.

Maître de chapelle (Lz), opéra-comique en deux actes, paroles de M. Sophie Gay, musique de Paër, représenté à l'Opéra-Comique, le 29 mars 1821. — La pièce est amusante et gaie, la musique charmante, d'une mélodie pleine de grâce, avec un sentiment bonifié excellent. L'air achevé, et le duo qui l'entoure, ont été peints par Chardin, Boucher, Westbort, Gabriel Metsu a peint un *Maître de musique* (tableau connu encore sous le titre de *Jeuneuve de clavecin*); J.-E. Schenau, le *Maître de guitare*; J. Verster, le *Maître d'Armenia* (1855); Oreste Cortazzo, *Le Maître à danser* (1873); etc.

Maître de forges (Lz), roman de Georges Ohnet (1882). — Une jeune fille hautaine, Claire de Beaulieu, aime le duc de Bligny, son cousin, qui doit l'épouser. Mais elle se trouve subitement ruinée sans le savoir. Les lors, le duc préfère épouser M^{lle} Moquette, fille d'un ancien épicier, pourvu d'une fortune de 10 millions. Claire, de son côté, accepte, de dépit, la main d'un maître de forges, Philippe Derlay. Mais, dès le premier jour, celui-ci voit toute la répugnance qu'il a pour lui sa jeune femme. Sans doute elle n'est autre que le duc de Bligny. — Et quand cela serait ? lui dit-elle. Gardez ma dot; c'est la rançon de ma liberté. — Son mari pourrait lui fermer la bouche, car cette dot n'a figuré qu'un contrat, pour la forme. Sa délicatesse le retient, et le désistement ne prolonge. Il dure jusqu'au jour où elle se décide à faire Philippe et le duc de Bligny. Au moment où les deux adversaires font feu, Claire se jette entre eux, et c'est elle qui tombe, légèrement frappée par la balle du duc de Bligny. Guérie, elle aime désormais son mari, dont elle s'est mariée tout à la délicate. — L'autre titre de son roman, un drame en cinq actes (gymnase, 1883) qui obtint, comme le roman, un succès.

Maître Guérin, comédie en cinq actes, en prose, par Emile Augier (Comédie-Française, 1864). — M^{lle} Guérin, profitant de la manie du savant Desrochers, qui se ruine en inventions malheureuses, lui persuade de lui donner le château de Valtanville à Trévis, son homme de

dans les fonctions de ses organes: Femme MALADE. *Cheral MALADE*. Vigne MALADE. Altéré dans ses fonctions, en parlant d'un organe ou d'une partie du corps. *Une dent MALADE*. Des yeux MALADES.

Par ext. Altéré, gâché: Du vin MALADE. Qui est au fâcheux état, qui ne prospère pas: Industrie MALADE. « Abîmé, déchiré: Un livre bien MALADE. — Bien malade. Se dit aussi, ironiquement, pour fort à plaindre.

Fig. Qui est altéré dans ses fonctions, en parlant de quelque une des facultés humaines: Un esprit, Un cœur MALADE. (Spécialement. Cœur malade, Cœur troublé par quelque passion et principalement par l'amour. — À me malade, Àme livrée au pech.)

Loc. div. *Malade de*. Rendu malade par: Être MALADE de fatigue. (Dent le mal résidé dans: Être MALADE du cerveau, de l'estomac.) *Malade à mourir*. Extrêmement, dangereusement malade. (Se dit souvent par exagération.) *Tomber malade*. Être à malade.

Loc. prov. « Il n'en mourra que les plus malades. Se dit pour dire ou pour narquer un danger. On dit dans le même sens: Est bien malade qui en meurt!.

Fig. Personne atteinte de quelque passion ou de quelque trouble dans ses facultés intellectuelles ou morales: L'ambition est un MALADE. (J. Janio.)

Loc. div. « L'éternelle malade. Expression par laquelle Michelet a caractérisé la femme. *Malade de trente-huit ans*. Vendré de la première semaine de carême, appelé de ce nom bizarre parce qu'il s'évange de ce jour mentionne la guérison d'une personne malade depuis fort longtemps.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— ENCYCL. Dr. intern. En temps de guerre, chaque bellégerant doit soigner les malades comme les blessés de son armée. Le droit des gens formulé par la Convention de Gènes se l'oblige à ce point de vue de ceux de l'armée ennemie tombés en son pouvoir.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— Milit. Batterie de tambour, sonnerie de clairon ou de trompette pour appeler les malades à la visite du major.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

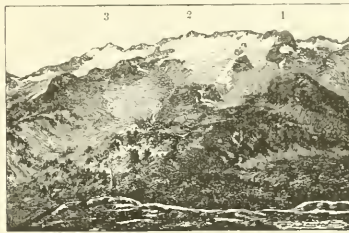
— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

Le socle du massif, de forme à peu près quadrangulaire, est formé de roches primitives, granits et porphyres, et revêtu, sur ses faces N.-E. et N.-O. de conches fortement redressées de scelliments dolomitiques et calcaires.



L'arête principale, orientée du S.-E. au N.-O., entre la dépression du col de Salecours et la profonde vallée de l'Essera, est jalonnée par trois des pics les plus élevés des Pyrénées. Le pic d'Aneto, ou Nethou (3.401 m.), est le



Massif de la Maladetta vu du Port de Vénacque: 1 Pic de la Maladetta; 2 Pic du Milieu; 3 Pic de Nethou.

étant de la chaîne On l'atteint, en partant du col de Venacours, par l'abri de la Reclusse, les brèches du Portillon et du lac Coroné, enfié par le dangereux et étroit pont de Mahomet. Au S. du Nethou se creusent les abîmes vertigineux de Malibieu; au N. se développent les glaciers mobiles et crevassés d'où sort le cours supérieur de la Garonne, qui va se perdre, quelques kilomètres plus loin, dans le gouffre du Taurac. A l'O., la crête se poursuit par les pics du Milieu (3.354 m.) et de la Maladetta (3.312 m.), dont les glaciers, inclinés vers le N.-O., sont les plus considérables de la chaîne. Enfin, au S. de cette arête maîtresse, une crête nouvelle, qui s'en détache au pic du Milieu, vient encadrer le lac de Gregonio, que domine le pic d'Estatas (2.976 m.).

MALADIE (dit — rad. malade). n. f. Méd. Trouble de la santé: Contracter une maladie. Elever de MALADIE. Absolu. Maladie régoante, épidémie: Prendre la MALADIE.

Par ext. État de ce qui est gâché, altéré. Le vin est altéré. Diverses MALADIES de plus d'un genre. (V. VIN.) Défaut de prospérité, de fonctionnement régulier: Les MALADIES sociales, politiques, etc.

— Fam. Inconvenant: Mais, sans argent, l'honneur n'est qu'une maladie. — n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

diatrie. *Maladie de Gerber*, Vertigo paralysant. *Maladie de Graves*, Goitre exophtalmique. *Maladie de Herberden*, Rhumatisme des petites jointures, avec déformations noueuses. *Maladie de Lombard*, Maladie des os, avec tumeurs. *Maladie de Leber*, Atrophie optique héréditaire. *Maladie ou Vertigine Ménière*, Vertige labyrinthique. (V. VERTIGE.) *Maladie des mineurs*, Anémie spéciale aux mineurs. (V. MINEUR.) *Maladie de Moran*, Parasité analéscique des extrémités. *Maladie de Morvan*, Maladie générale. *Maladie de Pezom*, Eczéma du mamelon préseur du cancer. *Maladie de Parkinson*, Paralysie agitante. *Maladie de Perry*, Goitre exophtalmique. *Maladie de Poy*, Albuminurie intermittente. *Maladie ou Mal du Poit*, Ostéite tuberculeuse vertébrale. (V. POTT.) *Maladie de Raynaud*, Atrophie vasomotricité des extrémités. *Maladie sciatique*, Maladie vénérienne. *Maladie de Thomson*, Spasme musculaire au début des mouvements volontaires. *Maladie de Wardrop*, Oxybis mineur. *Maladie de Weil*, Typhus rural, avec icterus. *Maladie de Werthoff*, V. ATROPHIE OPTIQUE. *Maladie vesiculaire*, Prun-plague. *Maladie de Winckel*, Cyanose pernicieuse des nouveau-nés. *Maladies expérimentales*, Maladies provoquées artificiellement chez les animaux.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

— n. et adj. Pop. *Malade du pouce*. Pareseux. — Avare. *Arg. Prisonnier*. — *Malade à rigole*. Condamné à perpétuité. — *Être malade*. Être en défaut. — Être recherché par la police.

l'entraine dans la fosse de Venise, Florence et Ferrare, contre le duc de Milan, Filippo Maria Visconti, et battait à plusieurs reprises le duc d'Urbino. De 1438 à 1441, fortifié la capitale par la construction d'une importante citadelle, « la Rocca Malatestiana ». En 1447, au moment où s'ouvre la succession du duc de Milan, il entre dans l'alliance de l'un des compétiteurs, Philippe V d'Aragon, roi de Naples, passe aux Florentins, puis aux Vénitiens, ne peut empêcher Francesco Sforza d'être reconnu duc de Milan et retire dans ses États pour n'être sorti de nouveau qu'en 1452, lorsqu'il voulut reprendre la lutte contre Federico da Montefeltro, duc d'Urbino. En 1460, il prouva l'hostilité de son fils, le pape Pie II, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir tenté de trahir les Siennois, ses compatriotes; excommunié, abandonné par sa ville de Faenza, il fut obligé de s'enfuir, avec son frère Malatesta Novello, devant le légat du pape, et se vit réduit à la seigneurie de la seule ville de Rimini. En 1464, il retourna à Venise pour cette expédition de Moré d'où il revint avec le comte de Grèce, Humilié de nouveau par Paul II, suppléé par son oncle le duc d'Urbino, il mourut en 1468. — Son frère cadet, Malatesta Novello



Sigismondo Malatesta, d'après une fresque.

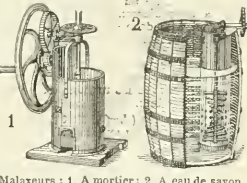


Roberto Malatesta (haut-relief du Louvre).

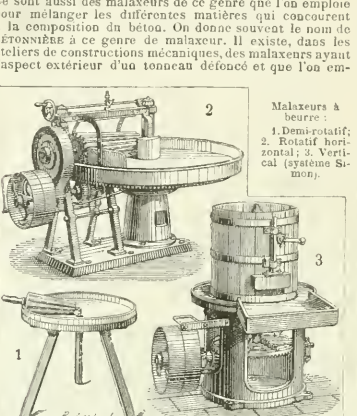
MALAXEUR n. et adj. m. Techn. Appareil servant à malaxer certaines matières: les mortiers, les bétons, l'argile, etc. — V. MALAXEUR. Un cylindre MALAXEUR. — Employé à un établissement de bains chargé de masser les baigneurs.

— ENCYCL. Les malaxeurs affectent généralement la forme de cuves-cylindres, dans l'axe desquelles fonctionnent un arbre mis en mouvement par un manège ou par une machine à vapeur. Cet arbre est muni, pour le malaxage des terres à poterie, de lames d'acier disposées en hélice, qui trient la matière, puis le tout passe entre le tourteau établi vers le bas du cylindre pour être laminée, après quoi le mélange est rejeté par deux ouvertures pratiquées dans la partie inférieure du cylindre.

Dans les malaxeurs employés à la fabrication des mortiers, l'arbre porte des barres de fer, munies de pointes et agit lentement et violemment que ne feraient les lames. Ce sont aussi des malaxeurs de ce genre que l'on emploie pour mélanger les différentes matières qui concourent à la composition du béton. On donne souvent le nom de *malaxeurs à ce genre de malaxeur*. Il existe dans les ateliers de constructions mécaniques, des malaxeurs ayant l'aspect extérieur d'un tonneau défoncé et que l'on emploie pour



Malaxeurs : 1. A mortier ; 2. A ceu de savon.



Malaxeurs à bétons : 1. Rotatif ; 2. Rotatif horizontal ; 3. Mécanique (système Simon).

plie pour préparer l'eau de savon nécessaire pour lubrifier les mâches, forêts, etc. Quant aux malaxeurs à bétons, employés en économie rurale, ils se composent généralement d'une table horizontale fixe, sur laquelle se meut un rouleau cylindro-conique, muni de rainures. Quelquefois, aussi, la table est mobile et le rouleau fixe. Il existe également des malaxeurs mécaniques, horizontaux ou verticaux.

MALAXIDE n. f. Genre d'orchidées, comprenant des herbes à fleurs en grappes, qui croissent dans les marais de l'Europe australe et boréale.

MALAYAN (la-in) n. m. Sorte de voile noir ou rouge en coton, ou en coton et soie, ou en imitation de soie, à l'usage des femmes fellahs de l'Égypte.

MALAYÀLA (la-ïd) n. m. Idiome dravien parlé le long de la côte de Malabar. On considère le malayàla comme un très-ancien dialecte du tamoul, mêlé de mots d'origine hindoue. Cette langue s'écrit avec un alphabet particulier, qui dérive du type *grantha*, usité par les brahmanes du pays tamoul pour la transcription du sanscrit. V. DRAVIDIEN. [Linguist.]

MALAYEN, ENNE (la-i-in, èn) adj. Syn. de MALAIS, AISE. MALAYO-POLYNÉSNIEN, ENNE (la-i-o) adj. V. MALÉO-POLYNÉSNIEN, ENNE.

MALBÂTE, IE (de mal adv., et bâte) adj. Mal fait, en parlant d'une personne; Une grande femme MALBÂTE. — Substantif. V. Grand MALBÂTE.

MALBEC ou **MALBEC** n. m. Vitic. Syn de cbr.

MALBERG (m'p) — du bas lat. *malobergus* ou *malobergum* n. m. Hist. Assemblée des Français qui se tenait sur une montagne ou dans un lieu fortifié, et dans laquelle était rendue la justice. V. MALLUS.

MALBERGUE (m'p-jik) — rad. *malberg* adj. || Glosses malbergiques. Annotations en dialecte franc, c'est-à-dire dans la langue même des Salians, qui accompagnent certains manuscrits de la loi salique. Ces glosses sont précédées du mot *mal* ou *malberg*, et semblent des interprétations du texte latin de la loi, faites à l'usage des Salians.)

MALBROUGH (rou) n. m. Mines. Catégorie de houille dont les morceaux s'excellent pas la grosseur d'une noix. — Comm. et mauf. Nom de la serge.

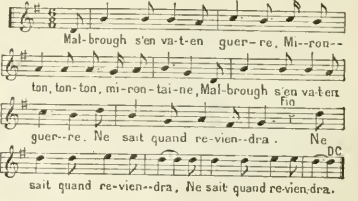
MALBROUK n. m. Carross. Syn. de MALBROUC.

MALBROUCHE, ÉE adj. Art vétér. Syn. de MALDENTÉ, ÉE.

MALBRANCHE (Louis-Claude), peintre français, né à Caen en 1790, mort en 1838. Élève de Prévost, peintre de panoramas, il exécuta les panoramas de Wagram, de Tilsit et d'Anvers. Il excellait surtout dans les effets de neige. Citons de lui : *Mevdiant sous le portail de Saint-Germain-Auxerrois; la Retraite de Russie; la Chasse au héron; Côtés de Normandie* (musée de Caen); *Vue du mont Jubé; Vue prise en Normandie* (musée d'Angers).

MALBROUGH, BIOT V. MALBROUCHE

Malbrough (CHANSON DE). Quelques-uns pensent que cette chanson célèbre date de 1722, année de la mort du duc de Marlborough; d'autres supposent qu'elle fut écrite en 1709, après la bataille de Malplaquet, dans laquelle on croit que le général anglais avait trouvé la mort. On ne connaît l'auteur ni des paroles ni de la musique. Que les Arabes aient connu ce chant, cela ne fait point



dont, car Villotain, dans son livre sur *l'Etat actuel de l'art musical en Egypte* (1833), en a donné une notation exacte, rapportée par lui à Malbrough, croisé de l'arabicaud et du bibliophile Jacob, que l'air de Malbrough était celui que les croisés de Godefroy de Bouillon chantaient sous les murs de Jérusalem, il y a loin. La chanson de Malbrough, au point de vue musical, semble beaucoup plus moderne. On serait tenté de croire que les paroles ont été écrites et ajustées sur un air post-1700. La chanson ne comprend pas moins de vingt-cinq couplets.

MALBROUK n. f. Carross. Sorte de voiture aujourd'hui abandonnée; Tout le monde reviendra à la MALBROUK. (Proverbe.) || Syn. de MALBROUC.

MALBROUK n. m. Espèce de singe, propre à l'Afrique occidentale. — ENCYCL. Le malbrouk (cercoptes cynosuroides) est une guenon du genre cercopitheque. Il est d'un gris verdâtre sur le dos et d'un blanc jaunâtre sur le ventre et la poitrine, avec un bandeau blanc sur le front, et habite la Sénégambie et les régions voisines de la Guinée. Ce nom est aussi donné à un macaque de l'Inde (*macacus sinicus*).

MALCÉSINE, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Vérone]), sur la rive orientale du lac de Gard; 2,277 hab. Eglise avec beaux tableaux. Commerce de riz, grains et soie.

MALCHANCE (chans) — de mal adv., et de chance, n. f. Mauvaise chance. || Quelques-uns écrivent MALCHANCE.

MALCHANCEUX (seu), EUSE adj. Qui est en butte à la malchance.

MALCHIN, ville d'Allemagne (gr.-duché de Mecklenbourg-Schwerin [dist. de Güstrow]), sur la Peene, tributaire du Kleines Haff; 7,298 hab. Ateliers d'un établissement de chemis de fer. Sucrerie. Autour du lac de Malchin (Malchiner See, 1,870 hect.), joli pays ondulé, connu sous le nom de Suisse mecklenbourgeoise.

MALCHOW, ville d'Allemagne (grand-duché de Mecklenbourg-Schwerin [dist. de Mecklenbourg]), sur le lac de Malchow, qui s'étend par l'Elbe, ditent de l'Elbe; 3,664 hab. Filature de laine et fabrique de drap.

MALCHUS (huss) — de Malchus, serviteur de Calphe n. m. Relig. Demi-conseiller, qui n'a qu'une oreille. — Archéol. Cimeterre en usage du XIII^e au XV^e siècle et qui était, sans doute, identique au content taillant des Flamans et au badelais.

MALCHUS, serviteur de Calphe qui, au moment d'arrêter Jésus dans le jardin des Oliviers (mat. XVIII, 10), eut l'oreille droite coupée par saint Pierre.

MALCOHA n. m. Ornith. V. PHENICOPEUS.

MALCOLM, nom de quatre rois d'Écosse: **Malcolm I^{er}**, Mac DONALD, monté sur le trône en 942. || **Malcolm Moray**, s'allie en 945 avec le roi Édmond d'Angleterre, puis combat son successeur Edred et est tué, en 954, au cours d'une expédition; **Malcolm II**, MacKENNETH, fils de Kenneth II. || **Malcolm III**, MacKENNETH III, assisge Durham en 1066, est repoussé avec de grandes pertes, s'allie à Sigurd, comte d'Orkney, en 1068, remporte une grande victoire sur les Danois à Carham, sur la Tweed, en 1070, obtient ainsi la cession d'a peu en Écosse. En 1081, Malcolm fut se soumettre à Canut. Il mourut en 1094. — **Malcolm III**, CANMORE, qui succéda à son père Duncan I^{er} en 1054. || **Malcolm**, qui avait été dépossédé de son trône par Macbeth, et dut, pour le reconquérir, faire appel aux Anglais. Malcolm combattit avec acharnement les Normands, et Guillaume le Conquérant dut entreprendre contre lui, en 1072, sa grande expédition d'Écosse. Malcolm reprit la lutte contre Guillaume le Roux, et périt sur le champ de bataille d'Alford, en 1093. — **Malcolm IV**, sur le trône en 1153, mort en 1165. || Il fut le premier roi d'Écosse couronné à Stone. Vassal de Henri II d'Angleterre, il fut dépossédé par lui de Northumberland, en 1157.

MALCOLM (sir John), général, diplomate et historien anglais, né à Burnfoot, Écosse, en 1769, mort à Londres en 1833. Des 1783, il servit dans l'armée anglaise au siège de Seringapatam, 1792, devint major du fort Saint-James, à Madras (1795), assista pendant le résident britannique près du Nizam. Général de brigade, il devint l'agent principal de la compagnie dans le Deccan. Pendant la guerre contre les Malhattrés, il s'empara de leur camp (1817), pacifia le district de Malva, et devint, en 1827, gouverneur de Bombay. En 1830, Malcolm quitta définitivement l'Inde. Enfant membre de la Chambre des communes, il fleurit dans la parti tory pendant son mandat au Parlement. Ses *Mémoires* ont été traduits en français par Benoit (1821); *Histoire politique de l'Inde* (1827), etc.

MALCOLMIE (m) n. f. Genre de ericifères, comprenant des plantes herbacées, annuelles ou vivaces, velues, à fleurs blanches ou purpurines, disposées en grappes terminales, qui croissent sur les bords d'un bascu maritime. (Le type de ce genre est la *malcolmie maritime*, à fleurs variées du pourpre au violet.)

MALAGUEN, ch. r. et 216,280 hab. — Le district à 11,600 kilom. carr. et 216,280 hab. — Le district à 34 kilom. d'Orango, au pied du Ventoux, à la source du Groscau, tributaire de l'Ouvèze; 2,215 hab. Huileries, filatures, tissage de soie, manufactures métalliques, mines. Eglise du XV^e siècle, chapelle du Groscau, reste d'un prieuré fondé en 684, restauré au XV^e siècle. Ruines d'un palais du XIV^e siècle, bâti par Clément V. Vestiges d'un aqueduc romain. — Le canton a 4,548 hab.

MALANAÏ, comm. de la Seine-Inférieure, arrond. et à 7 kilom. de Caudebec. Ch. de f. Ouest. Filatures et tissage de coton, fabrication de bagages, soieries, papier, fabrique de margarine. Eglise des XIII^e-XIV^e siècles.

MALAVENTURE (van — de mal, et aventure) n. f. Forme ancienne du mot MÉSVENTURE.

MALAVISÉ, ÉE (de mal adv., et avisé) adj. Qui agit d'une façon indiscrete ou imprévue; C'est être MALAVISÉ que de dire des choses que l'on n'a demandées point. || Substantif. — SYN. Écervelé, étourdi, et de V. ÉCERVÉLÉ.

MALAXAGE (ksa) n. m. Opération par laquelle on malaxe ou pétrir une matière dans le but de la rendre homogène et ductile; Le MALAXAGE du mortier, du beurre. — ENCYCL. Le malaxage est une grande importance dans la fabrication des objets en terre modelée, tels que briques, tuyaux, tuiles, porcelaines, etc., et pour la confection des mortiers. L'opération se fait encore à bras dans beaucoup d'industries, mais on a aussi appliqué à ce travail, notamment pour le malaxage des fours à poterie et des mortiers, des appareils mécaniques appelés malaxeurs. V. ce mot.

MALAXATION (ksa-si-on) n. f. Action de malaxer.

MALAXER (du lat. malaxare, même sens, v. à Pétrir pour mêler et rendre ductile; MALAXER un éplâtre. — Par ext. Masser, frapper à coups répétés du plat de la main, en parlant des chairs.

d'une navotte (poils malpighiens), à fleurs en cymes. On en connaît vingt espèces, de l'Amérique tropicale. Plusieurs espèces (*malpighia*), ont des fruits alimentaires, connus sous le nom de cerises des Antilles. De ce nombre est la *malpighia glabra* ou nouvellier, vulgairement zoot, originaire du Mexique et cultivé à la Jamaïque. Les feuilles de la *malpighia urens* ou brin d'amour sécrètent un liquide brûlant. La *malpighia macrophylla*, cultivée dans les serres, a de jolies fleurs roses ou blanches.

MALPIGHIÈRES (*ghe-s*) a. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, ayant pour type le genre *malpighia*. — Une MALPIGHIÈRE.

MALPIGHIEN, ENNE (*gh-i-en, èn*) adj. Hist. nat. Qui ressemble aux poils des malpighies : *L'organe hépatique, chez les myriapodes, se compose de canaux fort déliés ou visseuseux MALPIGHIENS.*

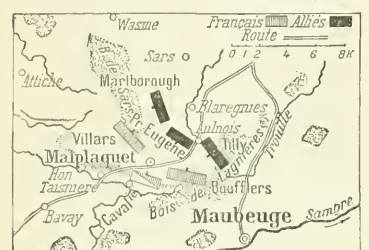
MALPLAISANT (*plé-zan*) ANTE (de *mal adv.*, et *plaisant*) adj. Désagréable, déplaisant : *Une femme, Une humeur MALPLAISANTE.*

— SYN. Malsaisant, déplaisant. V. Déplaisant.

MALPLAQUET (*hè*) n. m. Marbre rouge pâle veiné, veiné de gris, que l'on emploie en construction.

MALPLAQUET, hameau du département du Nord, comm. de Taisoriers-sur-Ilon, arrond. et à 24 kilom. d'Avesnes; 350 hab. Bataille gagnée par Marlborough et le prince Eugène, le 11 septembre 1709, sur Villars et Bonfillers.

Malplaquet (BATAILLE DE). Après la rupture des négociations de La Haye (1709), les Anglo-Flamands, sous Eugène et Marlborough, décidèrent d'assiéger Namur et portèrent au-devant de Villars, qui accourait au secours de la place. Ils s'établirent en face de Malplaquet, leur gauche à Anhois, le centre à Blaregnies, la droite à Sars. Villars, qui n'avait que 90.000 hommes par lui lorsqu'un anneau grand nombre de soldats de Marlborough, à opposer à 120.000, occupa fortement la tronée de Malplaquet.



où il retrancha une partie de son infanterie et de son artillerie; il déploya sa cavalerie en arrière sur le plateau de Malplaquet, et plaça le reste de son infanterie dans les bois qui bordent la tronée, bois de Sars à gauche, bois de Lagrière à droite. Bonfillers commandait l'aile droite, Villars l'aile gauche. Le 11 septembre, vers sept heures du matin, les alliés prirent l'offensive. Les Anglais refoulèrent la gauche de l'armée française. Le 10 août de Sars jusqu'au pied du plateau de Malplaquet. Mais Villars appella son infanterie du centre, qui lui laissa à la bayonnette sur les assaillants; ceux-ci sont rejetés en arrière. Les soldats avaient jeté le pain, qui venait de leur distribuer, pour courir au combat. Pendant ce temps, Bonfillers réussit à détruire les assauts de l'infanterie hollandaise. Malheureusement, vers midi, Villars, en chargeant les Anglais, tomba le genou fracassé par une balle. Le prince Eugène, averti, s'empressa d'enfoncer le centre français désorganisé. Battus en bèche par une formidable artillerie, les retranchements de Villars furent passés à l'ennemi, qui aborda les escadrons massés à Malplaquet. On vain. Bonfillers, trop tard prévenu de la blessure de son chef, se jeta dans la mêlée avec toutes ses troupes disponibles. L'armée française, composée de deux, dut céder au nombre. Elle se replia dans un ordre parfait sur Valenciennes et le Quesnoy, après avoir perdu 10.000 hommes. Les alliés en perdirent le double.

MALPROPRE (de *mal adv.*, et *propre*) adj. Qui est sale : *Des chambres, Des habits, Des mains MALPROPRES.* Qui se soie très salement : *Un enfant MALPROPRE.* Qui est contraire à la probité, à la moralité : *Un homme MALPROPRE.* Grossièrement exécuté : *Un travail MALPROPRE.*

— Fig. Indécent, immoral : *Des livres MALPROPRES.* Malbouétté, contraire au devoir : *La conduite MALPROPRE des ingrats.*

— Mot qui n'est pas apte à quelque chose, qui ne convient pas : *Une MALPROPRE à donner un conseil, Un MALPROPRE à un travail.* (On dit auj. peu PROPRE ou IMPROPRE dans ce sens, et on écrit aussi MALPROPRE.)

— Substantif. Personne sale, malpropre : *Le MALPROPRE est en proie à une espèce de malice continue* (L'aspail).

MALPROPREMENT Adv. D'une façon malpropre.

MALPROPRÉTÉ a. f. État, caractère d'une personne, d'une chose malpropre dans les différents sens de ce mot : *La MALPROPRÉTÉ d'un homme, d'un objet. Complais, Conduite d'une MALPROPRE de vaillante.*

MALREVERS, comm. de la Haute-Loire, arrond. et à 9 kilom. du Puy, sur la Courheyre, non loin de la Loire; 1.146 hab.

MALSAGE (*snj*) — de *mal adv.*, et *sage* adj. Peu sage. (Vieux.)

MALSAIN, AINE (*sîn, sîn'* — de *mal adv.*, et *sain*) adj. Peu sain, renfermant en soi le germe de quelque maladie : *Une femme MALSAIN.* Un tempérament MALSAIN.

MALSAINIS a. f. Nom d'un genre de champignons. Exs MALSAINIS. Climat MALSAIN.

— Fig. Funeste à la vertu, au sentiment du devoir : *Doc-trines MALSAINES.* Dérisonnable, peu sage : *Avoir l'idée MALSAINES de jouer.*

— Mar. Dancoere semé d'échoués. Côte MALSAINIE.

MALSCH, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade (distr. d'Etlingen a. sur une branche de l'Alb); 3.670 hab. Vignobles. Papeteries.

MALSCH ou **ROT-MALSCH**, bourg d'Allemagne (gr.-duché de Bade (arr. de Mannheim), au pied occidental du Lutzen; 1.195 hab. Source sulfureuse, établissement de bains. Vignobles. Culture du tabac.

MALSÉANCE (*sé-an*) n. f. Caractère, nature de ce qui est malséant.

MALSÉANT (*sé-an*) ANTE [de *mal adv.*, et *séant*] adj. Qui ne sied pas; qui n'est pas convenable; déplacé.

MAL-SÈMÉ, ÈE (de *mal adv.*, et *sémé*) adj. Qui est en nom bre mégal des deux côtes du bois, en parlant des andouillers d'un cerf, d'un daim ou d'un chevreuil.

MAL-SENSÉS n. m. Chacun des andouillers mal-sensés.

MALSEANT (*sân-tân*), ANTE (de *mal adv.*, et *séant*) adj. Qui a de opinions mauvaises, particulièrement en religion.

— Substantif : Les MALSEANTS.

MALSONNANCE (*so-nens*) a. f. Caractère de ce qui est malséant : *La MALSONNANCE d'une proposition.* (Peu us.)

MALSONNANT (*so-nân*) ANTE (de *mal adv.*, et *sonner*) adj. Théol. Qui paraît avoir n'importe quelle doctrine orthodoxe : *Une proposition MALSONNANTE.*

— Par ext. Qui sonne mal aux oreilles : *Paroles malsonnantes, Paroles grossières.*

MALSTATT-BURBACH, ville d'Allemagne (Prusse, prés. de Trèves), sur la Sarre, au centre d'un important bassin houiller; 18.378 hab. Grande usine sidérurgique.

MALSTRÖM. Géogr. V. MALSTRÖM.

MALT (*mal'* — mot angl.) n. m. Écon. dom. Nom sous lequel on désigne les céréales germées artificiellement, et, en particulier, l'orge. (On emploie, en thérapeutique, le malt comme tonique ou antiscorbutique, soit sous forme de poudre de malt dans de l'eau ou du lait, soit sous forme d'extrait concentré ou de bière de malt.)

— Tech. Nom industriel d'un bitume naturel assez pur et à l'état presque liquide.

MALTAGÉ (*ta'j*) n. m. Opération par laquelle on convertit l'orge (ou d'autres céréales) en malt; son résultat : *Un MALTAGÉ imparfait.*

— ENCYCL. Le maltage a pour but de transformer les réserves d'amidon contenues dans certaines graines (orge, blé, avoine, etc.) en ferments et en alcolol (diastase ou maltose). Sous l'influence de la germination, l'embryon du grain se développe et élabore le ferment soluble qui doit servir à digérer l'amidon nécessaire à sa nutrition. Cette germination, arrêtée à temps, donne un maximum de diastase avec un alcool minimum. On a dit malt, qui sera employé, soit en brasserie, soit en distillerie, à la saccharification des grains.

MALTAÏLÉE (*tail* [il mill]) n. f. Nom donné à une figure particulière peu commune dans les blasons français, mais qu'emploient assez fréquemment les Anglais. (Les mots *tail* et *mill* s'appliquent primitivement à une manche dont ils étaient l'attribut, et c'est peu à peu que cette manche mal taillée est devenue une figure spéciale [maltaillée].)

MALTAIS, AISE (*lé, t'èz'*), personne né à Malte ou qui habite cette île. — D'azur à une maltaillée d'argent.

— n. m. Linguist. Dialecte arabe altéré par l'apport de mots étrangers, en particulier de mots italiens que l'on parle à Malte.

MALTAÏEN (*ân* — de *mal adv.*, et *talent*) n. m. Mauvaise volonté, méchanceté, égoïsme : *Par quelque MALTAÏENL contrecœur de Malesherbes.* (V. [Vieux].)

MALTASE n. f. Diastase ou ferment soluble qui dédouble le maltose en deux moles de glucose. Syn. GLUCASE.

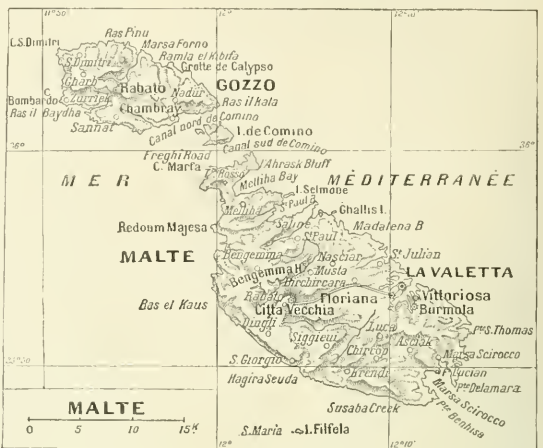
— ENCYCL. La maltase, déjà constatée par Béchamp, en 1865, dans des urines, par Bourquelot dans le pancréas et l'intestin grêle du lapin, a été préparée à peu près pure par Leon Casper, en 1886. Cette diastase s'extrait, par maitage, des céréales et, en particulier, de l'orge, mais on la rencontre également dans les levures, les champignons, le saog des mammifères. Elle est utilisée dans la fabrication des glaces; c'est sur son action qu'est fondée la fabrication de plusieurs boissons alcooliques de l'est et du Orient, tirées de la fermentation des matières amylacées.

MALTAT, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 59 kil. de Charolles, au confluent de la Valence et de la Somme, affluent droit de la Loire; 1.007 hab. Tuileries.

MALTE (*Mélté* des Grecs, *Melita* des Romains), île anglaise de la Méditerranée, située au S. de la Sicile, sur environ 3° de lat. N.; 250 kilom. carr. de superficie et 120.000 hab. *Maltaise* n. f. Ce sol a été accidenté de très grands hauteurs aux pentes abruptes, dont la principale atteint 258 m. Au S., de hautes falaises bordent la côte, qui, au N., s'abaisse en pentes régulières. Grâce à sa situation isolée et à sa latitude, Malte jouit d'un climat très doux et très agréable, à toute l'année. Par suite de l'élevation de sa température, Malte, avec ses palmiers et ses cactus, possède une flore actemant africaine. La faune est, au contraire, européenne et prouve l'existence d'une jonction antérieure à l'époque quaternaire entre Malte et la Sicile.

L'île produit des primeurs, des pommes de terre, des céréales, du coton, des oranges. Elle ne peut néanmoins nourrir sa population qui est très dense. Les Maltais ont donc recourus à l'émigration, à la pêche et au cabotage avec la Sicile et la côte d'Afrique. La capitale de l'île, La Valette, ville très fortifiée, possède un des plus beaux ports de la Méditerranée. La flotte anglaise de la Méditerranée y séjourne six mois par an.

L'archipel de Malte comprend, en dehors de l'île principale décrite ci-dessus, deux autres îles : *Gozzo* et *Comino*. *Gozzo* a une population d'environ 20.000 hab. Comino n'est qu'un îlot situé entre Gozzo au N.-O. et Malte au S.-E. — Histoire. Par l'importance de sa situation, Malte suscita de bonne heure les convoitises. Tous les peuples qui ont tour à tour dommé dans la Méditerranée y ont établi



leur autorité. Elle passa successivement sous la domination des Phéniciens (vers le xiii^e s. av. J.-C.), des Grecs (736 av. J.-C.), des Carthaginois (vers 400 av. J.-C.), des Romains (218 av. J.-C.), des Vaudois (454), des Goths (464), des Byzantins (533), des Arabes (870 et 904), des Normands (1099), des Espagnols (1284), qui la réurent à la Sicile, Charles-Quint la céda (1530) aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui prirent alors le nom d'ordre de Malte. De 1538 à 1798, les chevaliers de Malte sont en guerre presque continue avec les Turcs ou les pirates barbaresques. Malte eut à subir des sièges nombreux et meurtriers. Un des plus connus est celui de 1565, sous Soliman; Dragot, le célèbre corsaire, y laissa la vie, et Mustapha-bacha, quoique maître du fort Saint-Elime, dut lever le siège.

En 1798, Bonaparte, se rendant en Égypte, s'empara de Malte, mais il n'y existait que l'ordre des chevaliers de Saint-Jean; mais les habitants de l'île n'acceptèrent pas la domination française et s'unirent aux Anglais pour forcer le gouverneur Vaubois à capituler, après deux ans de siège (1800). Les traités de 1815 restituèrent Malte aux Anglais, qui en ont fait une formidable place de guerre, mais n'ont pas réussi à obtenir la sympathie des habitants. La législation qui substituait comme langue officielle l'anglais à l'italien fut mal accueillie par la population.

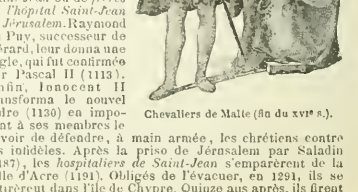
MALTE. — N. g. H. *Histoire de Malte* (1840); A. Winterberg, *Malte* (Vienne, 1879).

Malte (mËRISME), maladie infectieuse, que Brucio attribue au micrococcus *Meditentis*.

— ENCYCL. Cliaquement, la fièvre de Malte est caractérisée par des douleurs dans les membres, des sueurs abondantes et une hyperthermie souvent considérable. Elle dure souvent de sept jours à un mois et est sujette aux rechutes; elle sévit principalement dans les îles et sur le littoral de la Méditerranée. Elle se traite par l'administration de sels de quinine et de toniques appropriés.

Malte (ORRE DE DEUT), ordre religieux militaire, dont l'origine remonte au x^e siècle. Vers 1048, des marchands d'Amalfi, port de Naples) avaient établi à Jérusalem un manastère desservi par des bénédictins, avec un hôpital, dédié à saint Jean-Baptiste, destiné à recueillir les pèlerins. En 1099, Godefroy de Bouillon ayant fait de grandes donations à l'hôpital, le directeur de cet établissement, nommé Gérard, l'affranchit de la tutelle des moines bénédictins et fonda une nouvelle congrégation, dont les membres prirent le nom d'*hospitaliers de Saint-Jean* ou de *frères de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem*. Raymond du Puy, successeur de Gérard, leur donna une règle, qui fut confirmée par Pascal II (1113).

Enfin, Innocent III transforma le nouvel ordre (1130) en important — sans le modifier — sa main armée, les chrétiens contre les infidèles. Après la prise de Jérusalem par Saladin (1187), les hospitaliers de Saint-Jean s'emparèrent de la ville d'Acro (1191). Obligés de l'évacuer, en 1291, ils se retirèrent dans l'île de Chypre. Quinze ans après, ils firent



la conquête de l'île de Rhodes (1310), et commencèrent à être appelés *chevaliers de Rhodes*. Le siège qu'ils soutinrent, en 1480, contre Malouin II les couvrit de gloire. Toutefois, en 1522, après avoir lutté héroïquement pendant six mois, contre l'armée formidable de Soliman II, ils durent céder, mais ils obtinrent une capitulation honorable. C'est en 1530 qu'ils prirent le nom de *chevaliers de Malte*, après avoir été établis dans cette île par Charles-Quint. Ils y repoussèrent une attaque de Soliman II, en 1565, et y restèrent jusqu'à la Révolution française.

L'ordre de Malte fut régi par un grand maître et dix-huit *langues*, ou nations, au nombre de lui : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre. Chaque langue obéissait à un chef, nommé *pilier*, et était subdivisée en un certain nombre de *commanderies*, de *provinces* et de *bailliages*. Les membres de l'ordre ajoutaient aux trois vœux monastiques celui de recevoir et de défendre les pèlerins. Ils étaient divisés en trois classes : les *nobles* ou *chevaliers*, qui portaient les armes ; les *prêtres* ou *chaplains*, chargés du service religieux ; les *secours*, dont les uns assistaient les chevaliers, et les autres les prêtres. L'habit régulier consistait en une robe noire, avec manteau à pointe ; il comportait une cote d'armes rouge en temps de guerre. En outre, tout chevalier portait, sur le côté gauche de la poitrine, une croix de toute blanche à quatre branches d'égale longueur s'élargissant du centre au bord et formant huit pointes, en signe des béatitudes auxquelles il devait aspirer. On porta plus tard une croix d'or, émaillée de blanc et anglée de fleurs de huit pointes.

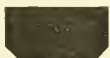
En 1798, le général Bonaparte s'empara de l'île de Malte, que le grand maître, Hompesch, lui livra sans combat. À la mort de Hompesch (1805), Tomoussi fut élu pour lui succéder, mais il mourut quelques mois après. Pie VII ne lui donna pas de successeur, mais il décida que l'ordre, privé de l'île de Malte, que les Anglais avaient occupée en 1800, ne comprendrait plus que deux langues, celle d'Italie et celle d'Allemagne, et serait, provisoirement, régi par un lieutenant.

L'empereur, élu à vie par le conseil des chevaliers et résidant en Italie. Le pape Pie IX, en 1854, confirma en les modifiant les statuts de l'ordre, et Léon XIII, en 1880, lui concéda l'église de Saint-Étienne, à Rome, avec le prieuré du mont Avatin.

L'ordre de Malte subsiste encore comme institution honorifique. Il comprend des chevaliers de justice et de dévotion, qui doivent faire preuve de noblesse, des chevaliers de grâce, maîtres et des couturiers ou donats. Chaque catégorie de chevaliers se subdivise en trois classes : grands-croix, écharpe et plaque ; commandeurs, sautoir ; chevaliers, boutons-ore. La croix de la maison n'a point été modifiée ; seulement, l'insigne des chevaliers de justice est surmonté d'un trophée et, pour les donats, la pointe supérieure n'est pas émaillée.



Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte.



Ordre militaire de Malte ou de Saint-Jean-Baptiste.

Malte (ordre militaire) ou de **Saint-Jean-Baptiste**, ordre espagnol placé sous la grande maîtrise des rois d'Espagne traité d'Amiens, pour la langue d'Espagne. Une seule classe, qui porta la décoration en sautoir. Le ruban est blanc.

Malte (croix néo), croix d'étoffe blanche à huit pointes, que les chevaliers de Malte portaient sur leur manteau ou sur leur justaucorps. Croix d'or de même forme, que les chevaliers portaient à la boutonnière. La croix quelconque de même forme.

MALTE-BRUN (Conrad), géographe et publiciste, né à Thister (Danemark) en 1775, mort à Paris en 1826. Il français son nom, qui était primitivement *Malte-Conrad* BAUEN. Il sentait avec passion dans ses écrits les principes de la Révolution française, ce qui l'obligea d'abord de se réfugier en Suède, puis lui valut, en 1800, d'être condamné à un exil perpétuel. Déjà Malte-Brun avait écrit Paris, où il entra en « Journaux des Débats » et fut chargé d'écrire sur une foule de sujets avec une liberté qui facilitait amener son expulsion. C'est dès lors avec plus de prudence qu'il traita de certaines questions, et ses écrits le montrent partisan successif de différents régimes par lesquels passa la France jusqu'à sa mort. Son mérite principal est d'avoir mérité le titre de gloire consistant dans ses ouvrages de géographie, dont le premier a été publié de 1803 à 1807, en collaboration avec Meusnier et Herbin, sous le titre : *Géographie mathématique, physique et politique de toutes les parties du monde*. En 1810, il publia les premiers volumes de son *Prix géographique universelle*, qu'acheva, après sa mort, son collaborateur Ilaut. Il avait auparavant fondé, avec Eyriès, les *Annales des voyages*, et il fut, plus tard le fondateur et le premier secrétaire général de la Société de géographie (1821). Quelques mois avant sa mort, Malte-Brun fut nommé par le roi de Danemark de la peine du banissement. Outre les ouvrages précités, parmi lesquels il faut faire une place à part au *Prix géographique*, dont plusieurs éditions mises à jour ont été publiées au cours du XIX^e siècle, on a de Malte-Brun : *Essai poétique*, en français (1797) ; *Tableaux pittoresques de l'Europe au commencement de 1821* (1821) ; etc. — Son fils, VICTOR-ANOLPHE, géographe, né à Paris en 1816, mort à Marcoussis (Seine-

et-Oise) en 1880, professeur, puis secrétaire général de la Société de géographie, a publié une nouvelle édition de la géographie de son père (1852-1855) ; la *France illustrée* (1879-1881) ; *L'Allemagne illustrée* (1881-1887) ; etc.

MALTER (M^r) n. m. Ancienne mesure de capacité usitée dans plusieurs parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités : Le *MALTER* vaut de 9 à 13 litres environ.

MALTER (le — rad. malt) v. a. Convertir l'orge en malt.

MALTERIE (M^r) n. f. Usine où l'on prépare le malt. Succession de chambres où se pratique le maltage.

Esprit. Il existe deux sortes de *maltiers* : celles dans lesquelles on fait usage, pour la germination de l'orge, de vastes salles dallées appelées *germoirs*, dans lesquelles on place en larges tas réguliers l'orge, qui a été préalablement humectée et couverte dans les *maillottes*, où les grains ont séjourné jusqu'à ce qu'ils soient facilement sous l'ongle. Dans les germoirs, la température est maintenue aussi régulière que possible ; elle n'exécède généralement pas 18° C. La lumière est tamisée à travers des croisées aux verres blancs, qui s'opposent à la pénétration des rayons du soleil. Chaque jour, on fait subir à

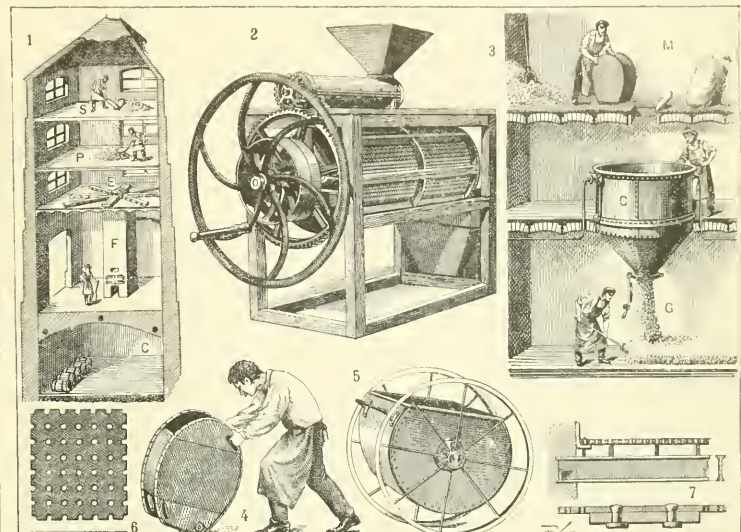
niée par une corne courbe. La *maltha vesperalis* (chauve-souris de mer) est répandue dans les aers des Antilles et du Brésil.

MALTHINUS (nuss) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacoformes, n. p. Genre d'insectes coléoptères malacoformes, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal, dont plus de quarante habitent l'Europe. Les *malthinus*, allongés, grêles, nus et fragiles, de petite taille, sont généralement gris ou roussâtres, avec le thorax jaune et la tête noire. Tel est le *malthinus fuscatus*, de France.



Malthinus (gr. 4 fois).

MALTHODES (dèss) n. m. Genre d'insectes coléoptères malacoformes, famille des cantharidés, comprenant de très nombreuses espèces de l'hémisphère boréal. Esprit. Les *malthodes* ressemblent en petit aux téphrodes, dont ils se



MALTERIS : 1. Touraille (S, plateau de séchage de l'orge germée ; P, plateau à malt ; E, écran ; F, foyer ; C, cavo) ; 2. Dégermeur-nettoyeur ; 3. Cuvée mouillière (M, magasin à orge ; C, cuve-mouillière ; G, germoir) ; 4. Canton à malt ; 5. Brouette basculante ; 6. Toile perforée ; 7. Détail d'un plateau.

l'orge un pelleteau, de façon à amener à la surface les couches inférieures du tas. La germination est terminée quand la *gemmule* a atteint une longueur à peu près double de celle du grain. Elle dure de cinq à douze jours.

Dans cet état, l'orge est introduite sur des plateaux ou tôles perforées, tantôt fixes, tantôt mobiles, en nombre de deux et superposés. Ces plateaux sont contenus dans un appareil dit *touraille*, muni à sa partie inférieure d'un foyer au coke séparé des plateaux par une sorte d'écran horizontal en fonte, et sur l'enceinte duquel l'orge se dessèche progressivement, grâce à l'air chaud. De la touraille, l'orge est transportée, soit à l'aide de brouettes dites *camions*, soit automatiquement, aux *moullins dégermeurs*, qui font disparaître gemmules et radicules. Le grain se trouve ainsi malté (malt sec) et prêt à subir les malts avant touraillage, c'est alors le malt en vert.

La *malterie pneumatique*, qui se substitue de plus en plus à la malterie ordinaire, remplace les germoirs par des cuves à double fond où l'orge est enlèée par tas d'un mètre de hauteur environ dans la masse duquel on fait circuler un courant d'air.

MALTERS, bourg de Suisse (cant. de Lucerne) : 2.927 hab. Commerce de clevaux. Fabrication d'articles de cuir.

MALTEUR o. m. Ouvrier brassaire qui prépare le malt.

MALTHACITE (sif) n. f. Argile sinectique, blanc grisâtre, qu'on trouve dans les fentes du basalte en Saxe, et dans celles du trapp en Bohême.

MALTHE (lat. et gr. *maltha*) n. f. Ant. Sorte de godaon, fait de paille et de ciré, à l'intérieur duquel on fait de la chaux et de graisse, dont on enduit les conduites d'eau et les réservoirs pour les rendre imperméables. a. Cire liante qu'on étendait sur les tablettes à écrire.

— D. m. Mûre. Bitume glutineux, qu'il ne diffère du pétrole que par sa consistance mate et gluante.

MALTHE n. f. Genre de poissons acanthoptères, comprenant deux espèces des mers chaudes de l'Amérique.

— Esprit. Les *malthes* sont aplatis, rugueux, ils présentent l'aspect le plus bizarre, avec leur grosse tête ter-

meurs et la livrée. Ils habitent surtout les montagnes. Le *malthodes lunifer* se trouve en France.

MALTHONICA n. f. Genre d'araignées, voisines des agélées, dont l'espèce type *malthonica* *laetitiana* habite le Portugal.

MALTHUS (Thomas-Robert), économiste anglais, né à Rookery (Sarrey) en 1766, mort à Bath en 1834. Vers 1789, il entra dans les ordres de l'Eglise anglicane, et, peu après, obtint une cure près d'Albury, dans son pays d'origine. C'est en 1798 qu'il publia, sans nom d'auteur, son œuvre capitale, *l'Essai sur le principe de population*. Le retentissement de la théorie qu'il y émettait (V. art. suiv.), le porta à compléter son étude par l'observation ; il visita dans ce but la Norvège, la Suède, la Finlande et le nord de la Russie en 1799, puis, en 1802, la France et la Suisse. L'année suivante, il publia l'édition définitive de son ouvrage fondamental (1803), sous le titre plus expressif de *Aperçus sur les effets passés et présents relativement au bonheur de l'humanité*. En 1805, sans qu'il cessât ses fonctions sacerdotales, la protection de Pitt, jointe à sa notoriété, lui valut la chaire d'histoire au collège d'Haverley, créé par la Compagnie des Indes pour l'éducation des cadets qui se destinaient au service civil de la compagnie. Malthus, appli-



Malthodes (gr. 5 fois).



Malthus.

quant sa propre théorie, ne se maria qu'à treute-buit ans, en 1804 ; il eut trois enfants. En 1819, il devint membre de la Société royale de Londres ; en 1823, membre associé de l'Académie des sciences morales de Paris et de celle de Berlin. Citons, parmi ses autres ouvrages, un *Traité d'économie politique appliquée* (1820).

MALTHUSISME (nissm) n. m. Système économique de Malthus.



MAMMIFÈRES : 1. Orang-outan. — 2. Gibbon agile. — 3. Sennonithèque nasique. — 4. Cercopithèque (Ascagne). — 5. Macaque Ouanderon. — 6. Cynocéphale Mandrill. — 7. Cynocéphale Hamadryas. — 8. Ateles. — 9. Tamarin. — 10. Maki. — 11. Roussotte. — 12. Epomophora. — 13. Yacou. — 14. Loup à crinière. — 15. Renard. — 16. Fennec. — 17. Hyène rayée. — 18. Lion. — 19. Tigre. — 20. Panthère. — 21. Puma. — 22. Chat. — 23. Genette. — 24. Civette. — 25. Ratou laveur. — 26. Coati. — 27. Ours brun. — 28. Ours de Syrie. — 29. Ours blanc. — 30. Ratel. — 31. Marte. — 32. Hermine.

MAMMIFÈRES

NOUVEAU LARGESSE RÉVISÉ.



MAMMIFÈRES: 1. Otaria. — 2. Morse. — 3. Éléphant marin. — 4. Léopard marin. — 5. Veau marin. — 6. Baleine des Basques. — 7. Narval. — 8. Éléphant d'Afrique. — 9. Rhinocéros de l'Inde. — 10. Tapir de l'Inde. — 11. Zebre. — 12. Couagga. — 13. Hémissus Kiang. — 14. Hippopotame. — 15. Sanglier. — 16. Phacochère. — 17. Potamochoère. — 18. Cerf. — 19. Cerfeldi. — 20. Chevruil. — 21. Axis. — 22. Renne. — 23. Elan. — 24. Gazelle. — 25. Kob. — 26. Bubale. — 27. Oryx. — 28. Blesbok. — 29. Gnou. — 30. Elan du Cap. — 31. Hippotrogue.



MAMMIFÈRES : 1. Budorcas. — 2. Chèvre markhor. — 3. Étagne. — 4. Bouquetin des Alpes. — 5. Mouton à manchottes. — 6. Mouton de Polo. — 7. Boeuf musqué. — 8. Buffle du Cap. — 9. Buffle aral. — 10. Bison d'Amérique. — 11. Yak. — 12. Gayal. — 13. Zebu de l'Inde. — 14. Girafe. — 15. Gharal. — 16. Chamois. — 17. Dromadaire. — 18. Alpaca. — 19. Polatouche. — 20. Ecureuil. — 21. Loir. — 22. Gerboise. — 23. Porc-épic. — 24. Mars (Dolichotis). — 25. Paca. — 26. Castor. — 27. paresseux (Al.). — 28. Tatou. — 29. Tamanoir. — 30. Pangolin. — 31. Thylacine. — 32. Phalanger (Couscous). — 33. Phalange. — 34. Kangourou géant. — 35. Orthorynque. — 36. Echidné.

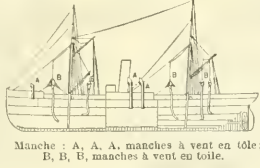


MAMMIFÈRES DOMESTIQUES. — 1. Lévrier grec. — 2. Bouledogue. — 3. Danois. — 4. Saint-Hubert. — 5. Griffon vendéen. — 6. Dandie-Dimont. — 7. Colley. — 8. Basset de Gascogne. — 9. Braque. — 10. Épagneul Pont-Audemer. — 11. Setter-Laverack. — 12. Chat bleu des Chartreux. — 13. Chat angora d'Espagne. — 14. Taureau normand. — 15. Taureau flamand. — 16. Taureau Hereford. — 17. Vache bretonne. — 18. Cheval arlequin. — 19. Cheval percheron. — 20. Cheval trottéur Orloff. — 21. Cheval arabe. — 22. Âne. — 23. Chevre de Nubie. — 24. Bouc ordinaire. — 25. Mouton à grosse queue. — 26. Siclier méridien. — 27. Irébis berrichonne. — 28. Siclier South Down. — 29. Irébis Dvaley. — 30. Porc perigordain. — 31. Porc normand. — 32. Porc Yorkshire. — 33. Porc Essex. — 34. Lapin bélier. — 35. Lapin angora. — 36. Cobaye frisé. — 37. Cobaye ordinaire. — 38. Furet.



MANCHES : 1. Ajustée (xv^e s.) ; 2. A retroussis (xv^e s.) ; 3. En sac (xv^e s.) ; 4. En écorceuse (xv^e s.) ; 5. A crévés (xv^e s.) ; 6. A tailles (xv^e s.) ; 7. A épaulette (xv^e s.) ; 8. A bourrelets (xv^e s.) ; 9. A gigot (xv^e s.) ; 10. Fenêue (xv^e s.) ; 11. A parement (xv^e s.) ; 12. A botte (xv^e s.) ; 13. A sabot (xv^e s.) ; 14. A balloua (Empire) ; 15, 16, 17. Modernes (1902). (V. les planches en couleur du mot costume.)

— Mar. *Manche à charbon*, Conduit par lequel on fait glisser le charbon. *Manche de daltot*, Petit conduit mobile en toile mis à l'extrémité d'un daltot pour que les eaux du navire ne viennent pas dans la cabine. *Manche à saletés*, Conduit par lequel on jette à la mer tous les débris du bord. *Manche à vent*, Grand tube en toile ou en métal servait à aérer l'intérieur d'un navire.



Manche : A, A, manches à vent en toile ; B, B, B, manches à vent en toile.

— Pêche. *Manche* formant une sorte de poche fermée par l'un des bouts. — Pharm. *Manche d'Hippocrate*, Sorte de cône en toile, en molleton ou en feutre, qui, suspendu dans un cadre à quatre pieds, sert à clarifier les sirops par filtration. On dit plutôt catinasse et Hippocrate. — Sport et jeu. Se dit de chaque épreuve, dans les courses en partie liée. — Techn. Tube de cuir, de caoutchouc, de toile ou d'autre matière molle, dont on se sert pour conduire de l'eau d'un point à un autre.



Manche de velours.

Zool. *Manche de velours*, nom spécifique d'une espèce d'oiseau de mer propre aux régions australes. (Le fou manché de velours (*sula dactylatra*) est une belle espèce d'un blanc pur, ainsi nommé à cause de ses ailes noires ; il a été découvert par le capitaine de l'Ascension.) — Excurs. Antiq. Chez les Grecs et les Romains, l'usage de la manche était exceptionnel et de mauvais goût. Chez les Ioniens comme chez les Doriques, sauf pour les acteurs, le chiton et l'himation laissaient les bras nus. Par contre, les gens du peuple et les esclaves, qui ne portaient généralement pas de manteau, avaient un chiton à manches (*cheirts*). A Rome, les femmes, les pauvres gens et les esclaves portaient une tunique à manches ; mais, jusqu'à un début de l'empire, les hommes à manières distinguées n'avaient de manches ni à la tunique ni à la togue. Plus tard, cependant, se répandit l'usage des tuniques aux larges manches qui descendaient jusqu'aux mains. La *dalmatique* du temps de l'empire était aussi munie de manches très larges et très longues.

Moyen âge et temps med. Durant les époques mérovingienne et carolingienne, on continuait à porter la dalmatique avec manches longues ajustées, manches courtes, ou même sans manches. Du x^e au xiv^e siècle, la manche du vêtement de dessus (*bliaut*) est généralement évanescente, parfois même traîne jusqu'à terre, et laisse toujours apercevoir les poignets inégalement brisés des vêtements de dessous (*chaîne*). A partir du xv^e siècle, les manches sont presque toujours indépendantes des vêtements qu'elles devaient accompagner. Ainsi s'explique l'expression *C'est une autre paire de manches*. Avec un pourpoint ou un robe, on commandait plusieurs paires de manches de couleurs et de formes diverses, mais que l'on baissait le matin pour les découvrir le soir, et, souvent, dans les tournées, l'une était donnée au valet pour comme un gage d'amour de sa dame (*manche honorable*). Les formes variaient extraordinairement avec les modes, et, jusqu'au règne de Louis XV, elles affectèrent les coupes et les dimensions les plus extravagantes, mais, depuis le règne de Louis XIII, elles faisaient presque toujours partie de l'habit. C'est au xv^e siècle qu'on fit les manches les plus riches, les plus dénichetées, depuis la manche ajustée, jusqu'aux manches festonnées et déchiquetées en *barbes d'écorceuse*, et qui traînaient jusqu'à terre. manches

à crévés, à taillades, à bonnetlets, à gigots, etc. Les deux manches n'étaient pas toujours pareilles. Les manches portées ouvertes et flottantes s'appelaient souvent *allérons*, comme celles des mandriles. Au xv^e et au xvii^e siècle, le costume masculin comporte un justaucorps avec manche terminée par un parement rigide, retroussé très haut, dit « à botte », orné de galons de métal et d'un s'échappe le flot de dentelle des manchettes ; dans le costume féminin, la manche proprement dite est plate et s'arrête au coude par un poignet qui terminait un « sabot » de dentelle et de ruban. La révolution et l'Empire apportent de notables changements dans le costume. Celui de l'homme, quant aux manches, est assez simple et demeure tel jusqu'à nos jours. Celui de la femme copie l'antique, et la manche en est aisée. De 1820 à 1835, la manche s'est tient encore à peu près à l'épaulé seule, et se plisse en bouillonnés ressemblant à des paniers. Quant aux manches actuelles, elles suivent sans exception la mode : manche ajustée, manche à gigot, manche pa-

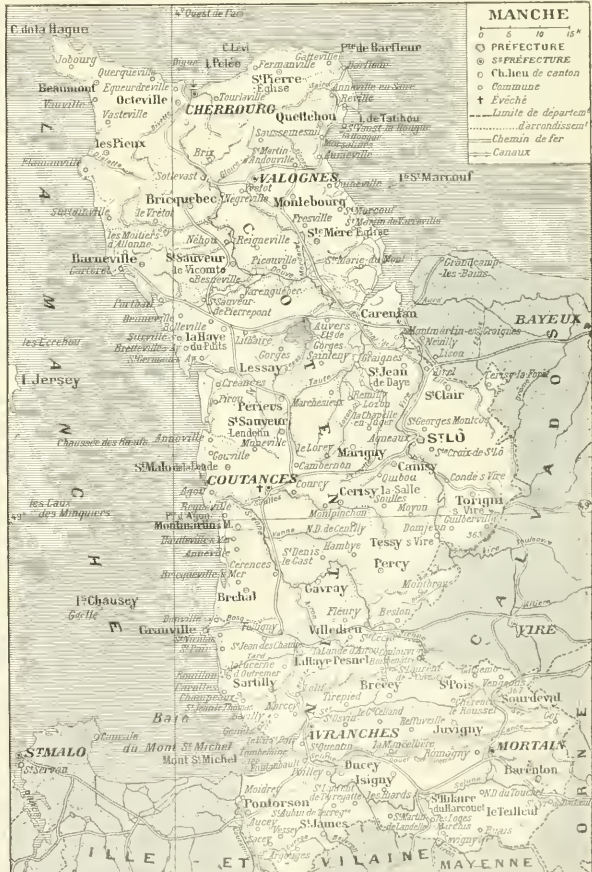
MANCHE (espagn. *Mancha*), ancien pays et région naturelle de l'Espagne, comprise actuellement, pour sa plus grande partie, dans la province de Ciudad-Real ; pour le reste, dans les provinces de Tolède, d'Albacete et de Ciudad-Real. C'est une vaste plaine déprimée, calcaire, déboisée, à climat sec, insalubre, avec un pays désertifié et pauvre. Les *Manchegos*, parmi lesquels Cervantes a pris le type de son Don Quichotte, sont parmi les plus misérables des Espagnols.

MANCHE (le chevalier de LA, sur-nom de Du Quesne), nom d'un héros de la guerre de 1757, qui était né dans cette partie de l'Espagne.

enfin par une ligne imaginaire, qui jointrait l'île française d'Ouessant au cap Nord-Pond, à l'extrémité de la Cornouaille anglaise. Au point de vue géologique, elle aurait comme un accident relatif récent, par lequel les eaux de l'Atlantique auraient peu à peu envahi au S.-O. les côtes concaves du bassin parisien, de manière à venir en dernier lieu, par l'effondrement du Pas de Calais, contemporeu de l'homme, se relier à la mer du Nord. En fait, la correspondance des sédiments et des couches primitives est parfaite entre les côtes anglaises et françaises de la Manche. La profondeur de la mer se maintient entre 50 et 100 mètres, accusant l'existence d'un socle continental n'importe où, par les îles britanniques et le continent ; et le travail d'érosion des flots se poursuit toujours d'une manière appréciable, particulièrement sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne françaises, ainsi que sur les côtes du Weald et de la Cornouaille anglaise. Il est favorisé par le peu de profondeur du lit marin, les dentelures des côtes, la présence sur le littoral de lignes de hauts fonds, de récifs et parfois d'îles notables (telles que les îles anglo-normandes, entre lesquelles les flots de marée, les courants côtiers ou *raz* prennent une amplitude exceptionnelle et font de la Manche, particulièrement au large des côtes de Bretagne ou des îles Scilly, non des mers les plus dangereuses qui soient. D'une manière générale, les courants côtiers suivent, en long des côtes de France, la direction S.-O.-N.-E., faisant de la Manche comme un affluent de la mer du Nord, dans laquelle, au N. du Pas de Calais, ils se répartissent en éventail de bancs de sable la masse de débris qui ils ont entraînés. Ce mouvement des courants est favorisé par le régime des vents d'O., qui donne sur la Manche, et dont l'action presque permanente sur les côtes d'Angleterre et de France a pour résultat un adoucissement notable du climat de l'Europe occidentale.

Peu de régions de l'Océan ont une importance économique plus considérable que cet étroit bras de mer, par lequel s'opère la circulation maritime, prodigieusement active, entre la France et l'Angleterre d'abord, et, en second lieu, entre les mers de l'Europe septentrionale et le bassin méridional de l'Atlantique.

MANCHE (DEPARTEMENT DE LA), formé de l'extrémité occidentale de l'ancien province de Normandie, c'est-à-dire de l'Avranchin et du Cotentin, et tirant son nom de la mer qui baigne ses côtes. Il est limité, à l'O., au N. et au N.-E., par la Manche, au S. et à l'E., par les dé-



partements d'Ille-et-Vilaine, Orne, Mayenne et Calvados Supérieure, 501 573 habitants. Le département comprend 4 arrond. *Saint-Lô*, ch. l., Avranches, Cherbourg, Coutances, Mortain et Valognes,

48 cent., 645 comtes, et 500,055 hab. Il fait partie du 1^{er} corps d'armée (Rennes), du 11^e arrondissement maritime (Cherbourg), de la 13^e inspection des ponts et chaussées, de la 15^e conservation des forêts (Alençon), et de l'arrondissement météorologique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel de Caen, et forme l'évêché de Lisieux, suffragant de l'archevêché de Rouen.

Géologiquement, ce département fait partie du massif armoricain; on y retrouve, en bandes alignées sensiblement O.-E., les terrains cristallins et primaires, et granit, et devient permien. A l'E., du côté de Carantun, apparaît le lias, parfois recouvert de pliocène, qui témoigne que le Cotentin fut jadis séparé du massif : des landes de Lessay à Carantun, par les marais de Gorges, dépression très nette. Pays de collines pittoresques, dont les granits, souvent, forment les sommets (point culminant : signal de Saint-Martin-de-Chaulieu, 368 m.); au S., les collines de Normandie se terminent par les hauteurs de l'Avranchin (200 à 300 m.); au N., collines se relevant jusqu'à 190 m. Climat maritime, très doux. Ciel souvent gris et nuageux. Abonnement arrosé, le sol, peu perméable, est couvert de nombreux ruisseaux peu abondants, mais réguliers. Le Couesnon servit jadis de limite entre la Normandie et le Bretagne; la Vire, la Sienne, la Sée, la Sélune sont les rivières importantes. Canal de la Vire à la Taule, et ceux de la rade de Cherbourg, et Granville restent port de pêche; Cherbourg a ruiné les petits havres voisins.

La douceur du climat maritime permet de rencontrer là camélias et figuiers. Sur les grès, landes et bruyères; sur les schistes et le lias, grasses prairies, où l'on élève des vaches, rare ou bovine renommée pour le boucher, ainsi que les laitages (le pays de Penne, près Carantun, rivalise avec celui d'Isigny). Les amendements par engrais maritimes (tangues de la baie des Veys) ont permis la culture des céréales riches; polders de la côte de Penne. Cultures maraîchères sur les côtes. Dans les bois domine le hêtre, le chêne, le bouleau. Pas de vignes, faute de chaleur et de sécheresse, mais pomriers à cidre et, au S.-O., poiriers qui donnent le « poiré ». Petite industrie maintenue dans les vallées : industries textile (blanchiment des toiles) et de la quincaillerie (Villedieu), les Poêles, Carrières de granit, de grès, d'ardoises; sel marin; produits chimiques, constructions navales, pêcheries. Commerce avec l'Angleterre (œufs, beurre, bétail).

MANCHE n. m. Bauteau plat et petit cabotage de l'Indo-chine.

MANCHEAUX (se — rad. *manche* n. m. n. m. Techu). Chaque des deux poignées d'un manche de bois, de chaque bout de la boîte de la lisse, et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

MANCHERON (dimin. de *manche* n. f.) n. m. Manchette. || *Manche* dans une robe, qui se porte au bras de l'épaule au coude, ou qui couvre seulement l'épaule. || Garniture vers le haut d'une manche de femme : *Manche* des MANCHERONS à une robe.

MANCHERON (de *manche* n. m.) n. m. Pièces de bois ou de fer inclinées, qui servent à pousser l'A. maucheron (xviii^e s.), la charrette et qui servent à la diriger. || On dit aussi MANCHE. || Conducteur de charrou.

MANCHESQUE (chessik) adj. Qui se rapporte à la province des Manches, qui tient de don-quichotte, chevalier de la Manche.

MANCHETER (en lat. *Manicum* et *Manudensium*), ville de l'Angleterre (comté de Lancashire), sur l'Irwell, à 54 kilom. de Liverpool, qui est en quelque sorte son port, et qui fut reliée par un chemin de fer et un canal (Ship-Canal); un autre canal, celui de Bridgewater, lui amène les houilles de Worsley-Mill. Population, 514,009 hab. A proximité se trouvent une infinité de sites pittoresques, dont la principale est Salford. L'industrie essentielle de Manchester est l'industrie cotonnière sous toutes ses formes. En outre, la fabrication des soieries et la construction des machines ont pris un très grand développement. Les riches fabricants de Manchester, les *rais cotton*, ont enrichi leur ville de monuments, de musées, d'hôtels, d'écoles industrielles et commerciales. Quelques-uns d'entre eux ont formé un groupe d'économistes, connus sous le nom d'école de Manchester, qui a fait adopter par l'Angleterre le système du libre-échange. Il y a dans cette ville grandiose, construit en 1377, cathédrale de style gothique; l'Athenæum, qui renferme une collection de tableaux; bibliothèques très riches; musée d'histoire naturelle; belles promenades. Statues de Wellington, de Robert Peel, de Watt, de Dalton.

MANCHESTER, ville des Etats-Unis New-Hampshire (comté de Hillsborough), sur le Merrimac; 44,126 hab.; fabrication des cotonnades, des mousselines et des lainages, construction des locomotives et machines diverses. — Ville de l'Etat de Virginie (comté de Chesterfield), séparée de Richmond par le James River; 9,246 hab. — Ville de l'Etat de Connecticut (comté de Hartford); 7,000 hab. Soieries. — Ville de l'Etat de Vermont, ch.-l. du comté de Bennington; 2,930 hab. — Ville de l'Etat d'Ohio (comté d'Adams), sur la rive droite de l'Ohio; 2,665 hab.

MANCHETER, « paroisse » des Antilles anglaises (Jamaïque (comté de Middlesex ou comté du Milieu), sur le saut sud de l'île; 802 kilom. carr., 50,000 hab.

MANCHESTER (Edward MONTAGU, comte DE), homme d'Etat anglais, né en 1602, mort en 1671. Membre du Parlement dès 1623, il entra, en 1626, à la Chambre des lords. Il fut deux chefs du parti puritain. En 1642, avec Cromwell, il était à la tête des principales forces parlementaires. Il battit les royalistes à Marston-Moor, puis à Newbury. Ayant perdu son commandement, pour ne pas avoir suffisamment profité de ses succès, il remplit diverses fonctions administratives, fut chargé du grand sceau de 1646 à 1648, et fit de grands efforts pour la pacification générale. Il favorisa la Restauration, qui le combla d'honneurs.

MANCHÈTE (chèt — dimin. de *manche* n. f.) n. f. Garniture cousue ou adaptée au poignet d'une manche de chemise, et qui sert de la manche du vêtement: MANCHÈTES de dentelle. || *Manchette de botta*, de guttaire, Sorte de genouillère de toile, que l'on metait autrefois entre la botte et le pied de la chaussure.



Manchettes : 1. Du xvii^e siècle; 2. Du xviii^e siècle; 3. Moderne; 4. Fausse manchette (moderne).

mise, et qui sert de la manche du vêtement: MANCHÈTES de dentelle. || *Manchette de botta*, de guttaire, Sorte de genouillère de toile, que l'on metait autrefois entre la botte et le pied de la chaussure. || *Manchette de sabre*, Morceau d'étoffe qui garnissait le bas de la poignée d'un sabre ou d'un faulx, et se trouvait pressé entre la garde et l'entrée du fourreau.

— Cercle rouge qu'on fait autour du poignet de quelqu'un, en le serrant fortement. || *Faire des MANCHÈTES à quelqu'un*.

— Pop. Marquis de la manchette, Mendiant. || Chevalier de la manchette, Homme qui se livre à la mendicité.

— Fam. Prendre, Mettre des manchettes. Avoir certains égards minutieux : *Faut-il METTRE DES MANCHÈTES pour parler à un valet ?* || *Vous m'avez fait de belles manchettes*.

— Vous m'avez, par étourderie, jeté dans un grand embarras. || *Pas de ce. Lisette, ce gîte les manchettes*. Vous a-t-elle pas ce que vous demandez.

— Contes et poésies de bois, en le serrant fortement. || *Faire des MANCHÈTES à quelqu'un*.

— En Normandie, Pain en forme de couronne.

— Artill. Nom donné, dans le service des mortiers lisses, aux manches de toile dont se sert le canonier qui place le tube dans la chambre de la bouche à feu.

— Bot. *Manchette de la Vierge*, Nom vulgaire du liseron, à cause de la forme de sa fleur. || *Manchette grise*, Nom vulgaire de l'ogarius *raspedius*, qui est un arbrisseau grêle et dont tout le chaume est plissé en forme de manchette.

— Chir. Couronne de peau doublée de toile ou de caoutchouc adipeux, que l'opérateur dissequer et relève en manchette avant de continuer l'amputation d'un membre. (Elle sert à recouvrir la surface de section du membre amputé, et elle permet la réunion immédiate de la plaie.)

— Escr. *Coup de manchette*, Coup de table auquel on donne de la main qui tient le sabre.

— Mar. Bout de corde empêchant un cordage qui mollit de tomber trop bas.

— Techn. *Manchette de charpentier*, Sorte de rabot à faire des moulures.

— Typogr. Note ou addition marginale. Dans les journaux, etc. Titre, généralement sensationnel, qui s'imprime en gros caractères au tête de la première page sous un titre abrégé et relatif au droit d'abonnement, aux annonces, etc.

— Zool. *Manche* de *Naphta*, Nom vulgaire de diverses espèces de bryozoaires des mers d'Europe, comme les réceptacles et les carabées.

— Bot. Hst. *Manchettes de Bulfon*, Ces manchettes célèbres paraissent avoir pour origine un simple quiproquo. L'illustre naturaliste lui-même l'attribue à une erreur mineure sur un feuillet de papier plié en deux, et de faire ses corrections ou additions en manchettes, dans la marge. Do la serait venue cette légende

qu'il ne manquait jamais de mettre des manchettes de dentelle pour rédiger ses ouvrages.

MANCHEUR n. m. Arg. Saltimbanque qui n'a pas du baraque et qui exécute ses tours sur la voie publique.

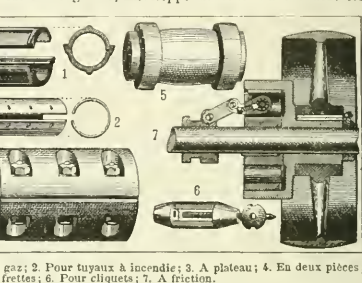
MANCHÈRE n. f. Couturière qui a la spécialité des manches.

MANCHON (rad. *manche* n. f.) n. m. Fourreau de soie, de fourrure, etc., orné, ou fût, ou deux bouts, qui portent les femmes, et dans lequel elles glissent leurs mains pour les préserver du froid: *Manchons de loutre*, d'astrakan, d'hermine, de martre, de satin, de velours, etc.

— Chien de manchon, Chien de très petite taille que les dames portent dans leur manchon, au temps de Louis XV.

— Milit. Tube métallique qui, dans certains fusils ou mitrailleurs, recouvre le canon afin d'éviter le contact entre ce canon chauffé par le tir et la main du soldat. || *Manchon de fretage*, Sorte de frette plus longue que les autres. || *Manchon à tourillons*, Dans les bouches à feu munies d'un frein hydro-pneumatique, Sorte de tube enveloppant le canon, et qui assure à celui-ci la faculté de glisser d'avant en arrière, et inversement. || *Manchon de bout d'essieu*, Manchons employés avec certains affûts, lorsqu'on remplace par le tir les roues par des roulettes dont le moyeu est de moindre épaisseur. || *Manchon grasseur*, Cylindre creux en peau de mouton dont on coiffe le refouleur quand on veut se servir de celui-ci pour graisser intérieurement une pièce de canon.

— Dans l'ancien fusil de l'armée française (fusil Gras), et dans le fusil modèle 1856-1859, Partie arrière de la enlisse mobile destinée à fixer le percuteur au chien et à éviter les crachements par l'arrière. (V. LEBEL.) || Dans des simulacres de guerre, Enveloppe de toile blanche dont les



Manchons : 1. Pour conduite de gaz; 2. Pour tuyaux à incendie; 3. A plateau; 4. En deux pièces; 5. A frettes; 6. Pour cliquets; 7. A friction.

soldats de toutes armes figurant l'ennemi envoient de leur coiffure pour se distinguer de l'autre parti.

— Mar. *Manchon de bite*, Corps cylindrique en fonte des bites métalliques. || *Manchon d'écubier*, Renfort en fer dont on garnit les écubiers pour les préserver de l'usure que causerait le frottement de la chaîne. || *Manchon d'écubier de pont*, Anneau métallique préservant le pont d'une détérioration trop rapide au passage des chaînes. || *Manchon de capelage de perroquet*, Saillie de bois ménagée sur le mât de perroquet pour supporter le capelage.

— Physiq. et chim. Gaine cylindrique de verre, de glaise, de terre cuite, etc., servant soit à protéger les tubes de certains appareils, soit à tout autre usage.

— Techn. En l. de tisser, Petit nombre de cartons perçés, lacés ensemble et réunis à leurs extrémités par des nœuds. || *Espece de rondelle de bois* qui, dans les armures du métier Jacquard, est fixée à l'arbre de couche, et sur laquelle s'enroule la courraie qui dirige la levée de la griffe. || Moule dans lequel le cylindre de verre est soufflé pour former une feuille. || Cylindre creux, susceptible de glisser le long d'un axe. Cylindre servant à relier les extrémités de deux axes, pour les rendre solidaires. || Cylindre servant à réunir l'extrémité de deux tuyaux. || En métallurgie, Cylindre en fonte muni d'une découpe intérieure et qui sert à consolider les allonges ou tréfiles dans un train de laminoir. || Sorte de gaine constituée par de la gaze plongée dans une dissolution de silice, et recouverte après terres rares, et carbonisée ensuite avant d'être placée sur le bec d'une lampe à gaz, à pétrole, à alcool, etc.

— Douce ou belle humière sous l'action de la flamme.

ENCYCL. Le manchon s'est montré en France pour la première fois sous le nom d'Henry III; il fit d'abord partie du costume d'iver des deux sexes. Il se portait suspendu à un cordon qu'on appelait au xviii^e siècle *passerelle*. Les man-chons étaient à cette époque le niche de tout petits chiens qu'il était de bon goût de porter partout avec soi. Au xviii^e siècle, et en même temps que les dames portaient des robes de *soupirs* et de *garçons de regrets* superflus, elles avaient leur manchon d'agitation momentané; les hommes faisaient usage d'énormes manchons qui leur



Manchons : 1. De fourrure, pour homme xviii^e siècle; 2. De fausse manchette pour dame (moderne) A, d'astrakan (moderne).

— Manchon à incandescence. — Manchon à friction.

— Manchon à plateau. — Manchon à frettes. — Manchon à cliquets. — Manchon à friction.

sacramentelles de la mancipation ou de la *cestio in jure*. La mancipation n'existe plus dans le droit de Justinien; c'était la conséquence de la disparition de la distinction des *res mancipi* et *res Mancipi*.

MANCIPIUM *si-pi-om'* n. m. Dr. rom. Pouissance existant au profit d'un homme libre sur un autre homme libre... Encycl. C'étaient les fils de famille ou le parent le plus proche... en vertu de sa patrie potestas, le droit de vendre ses enfants à un tiers, en d'autres termes de les mancipier, l'effet de cette vente était de constituer au profit de l'acquéreur le pouvoir appelé mancipium...

MANCO-GAPAC, fondateur de l'empire du Pérou. Il vécut vers le milieu du XI^e siècle de l'ère chrétienne... MANCO-GAPAC II, dernier inca du Pérou. Il succéda à son frère Atabalupa...

MANCÔNE n. m. Arbre de la famille des légumineuses... **MANDA**, **OU MMÂN-MANDA**, nom par lequel les chroniqueurs assyriens et babyloniens désignent les barbares du Kourdistan actuel...

MANDAISE, Hist. relig. V. MENDAÏTE.

MANDAL, ville de la Norvège... **MANDALA** n. m. Littér. hind. Chaque des divisions du *Rig-Véda*.

MANDALE, n. f. Pop. Gibé : *Planquer une MANDALE*.

MANDALAY, **MANDELER** ou **MANDALÉ**, ville de l'empire anglais de l'Inde... **MANDALOTUS** (185) n. m. Genre de coléoptères rhynchobates, dans lequel comptent quatre ou cinq espèces d'Australie et de Tasmanie...

MANDANÉ, thloquique d'Astynge, roi de Médie... **MANDANIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

des canons des Invalides, dit il devait faire usage le lendemain. Il prit une part active aux premières journées de la Révolution... **MANDARA** ou **MANDALA**, pays du Soudan central...

MANDARIN (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine... **MANDARIN** (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine.

MANDARIN (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine... **MANDARIN** (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine.

MANDARIN (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine... **MANDARIN** (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine.

MANDARIN (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine... **MANDARIN** (mot portug., dérivé du sanscrit *mandarin*, conseiller) n. m. Titre donné par les Européens aux fonctionnaires publics de la Chine.



Mandarins : 1. Coréen ; 2. Chinois.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.



Cauard mandarin.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARIN, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins... **MANDARIN**, *INE* adj. Linguist. Qui appartient, qui est propre aux mandarins.

MANDARINISME (nissim' — rad. mandarin, n. m. Système d'épreuves auquel sont soumis, en Chine, ceux qui aspirent aux charges de mandarins... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire...

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

MANDAT (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire... **MANDAT** (de — du lat. *mandatum*, chose mandée) n. m. Dr. civ. Contrat par lequel une personne, appelée mandant, s'en substitute une autre, appelée mandataire.

un rouleau imprimeur. « Outil de fabricant de cierges et de bougies, employé pour frotter les moules et cierges des cierges et bougies. »

— Chir. Tige métallique que l'on introduit dans les os flexibles de caoutchouc ou de corne pour leur donner une courbure appropriée et une résistance plus grande dans les cathétérismes difficiles.

— Comm. Etoffe grossière dont s'habillaient les gens de la campagne.

— Mar. Morceau de bois poli, qui sert de gabarit aux charpentiers.

MANDRIN (Louis), bailli fameux, né à Saint-Etienne-de-Saint-Geors (Isère) en 1724, brûlé vif à Valence en 1755. Son père était maçon. Il devint lui-même fournisseur de chevaux pour l'armée d'Italie. Il se fit bientôt entreprendre par le roi en 1750 une bande armée de cinquante à soixante hommes, avec laquelle il commença une véritable guerre contre les employés de la ferme. Il allait chercher des marchandises en Savoie et on le nommait le Dauphin, le Vivarais, le Lyonnais, le Mâconnais ou le Rouergue. Il pérorait vite fort dans plusieurs villes, comme Roanne, Mende, Le Puy, Beauve, Lutun, et partout, il mit à mort les employés de la ferme. Une légende se forma autour de son nom : on lui attribua les actes les plus invraisemblables. On fit par exemple contre lui un véritable armée, à laquelle on donna pendant près d'un an. Il fut pris en 1755, et exécuté.

— a. m. Le nom de MANDRIN a passé dans la langue pour désigner un homme d'un caractère violent et capable de tous les excès.

MANDRINER v. a. Fixer sur ou dans un manège un cheval en parlant d'une pièce que l'on veut travailler. *Machine ou Appareil à mandriner.* Appareil que l'on emploie pour tailler l'extrémité de tubes en fer ou en cuivre, et les manoir à bagues.

MANDRITE (rad. *mandre*) n. m. En Orient, Religieux qui habite une mandre.

MANDUBIENS (bi-in — lat. *Mandubii*), peuple de la Gaule (Lyonnais¹⁰), entre les Ednes, dont il était chien, et les Lingones. Capit. *Alesia* ou *Alise*.

MANDUCABILITÉ (rad. *manducable*) a. f. Caractère de ce qui peut se manger.

MANDUCABLE (du lat. *manducare*, manger) adj. Qui peut se manger.

MANDUCATEUR, TRICE adj. Physiol. Qui sert à la manducation : *Appendices MANDUCATEURS.*

MANDUCATION (si-on — du lat. *manducatio*, de *manducare*, manger) a. f. Action de manger; actes qui préparent la digestion des aliments et comprennent la préhension, la mastication, l'insalivation et la déglutition.

— En T. de reliq. Se dit parfois de la communion eucharistique : *La MANDUCATION du corps du Seigneur.*

MANDUCUS (kuss — du lat. *manducare*, manger). Antiqu. Personnage des attelans, sorte de Croquemitaine ridicule et vorace, armé de longues dents, qu'il faisait claquer et que l'on proposait en épouvantant aux enfants. Pendant les fêtes romaines, on promenait ce personnage, qui figurait un esclave, au procession à travers la ville. Peut-être Manducus était-il d'origine étrusque.

MANDUEL, comm. du Gard, arrond. et à 10 kilom. de Nîmes, sur le Buffalo, tributaire du Vistre; 1,630 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Fabrique de vermouth et d'absinthe.

MANDURI n. m. Vanille du Paraguay.

MANDURIA (*Manduria* des Romains), comm. d'Italie (prov. de Lecce (Otrante)), 10,291 hab. Elle appartient aux Salontins, fut détruite en 607. Maximus pendant la seconde guerre punique. Elle se releva au moyen âge, sous le nom de Castel Nuovo, fut saccagée par les Sarasins, et ne reprit son nom antique qu'en 1709. Plaine à l'ouest le puits à niveau constant qu'on y voit encore. Restes de murailles cyclopéennes.

MANE, comm. des Basses-Alpes, arrond. et à 4 kilom. de Forcalquier, sur un sous-affluent de la Durance, la Laye; 1,099 hab. Carrière. Soie. Fabrique de meubles. Débris romains. Eglise romane, avec beau portail, reste d'un théâtre des bénéficiaires de Salagnon.

MANÈGE (aj — pour manœuvre; de manœuvr, anc. forme de manier) n. m. Aide manuelle; à un autre navire, que les marins de commerce doivent donner sans rétribution.

MANÈGANTERIE (ri — du lat. *manere*, être le matin, et *cantare*, chanter) n. f. Ecole de chat attachée à une paroisse, pour y former des enfants de chœur.

MANÈCHE n. m. Variété de cépage rouge, cultivé dans le département de l'Arèche.

MANÉ (du lat. *manus*, main) a. f. Poignée. (Vx.)

— *Droit de manie de sel.* En T. de féod. Droit perçu par le seigneur sur le sel qui se vendait dans sa seigneurie. (Proprement, c'était le droit de prélever une poignée de sel, ou manie, sur chaque voiture.)

MANÈGE (aj — du Ital. *maneggiare*; de *maneggiare*, manier) n. m. Art de monter, d'élever et de manœuvrer les chevaux. *Connaitre, Apprendre le MANÈGE.* Ensemble des connaissances relatives au cheval. *Manège par haut.* Façon d'élever les chevaux sauteurs, de les dresser à s'élever de terre à courtes sautes, à coupades, à ballottades.

Manège de guerre. Genre d'exercice dans lequel le cheval change facilement de main, à la volonté du cavalier.

— Par ext. Lieu où l'on dresse des chevaux, et où l'on donne des leçons d'équitation : *Frequenter le MANÈGE.*

— Fig. Habitude vive, manœuvres artificieuses pour arriver à un but : *Une légèreté bien apprise ne manège pas de manège.* (Th. Leclercq.)

— Mar. anc. Manœuvrer. Évolution d'un navire.

— Mar. Direction d'un veiné de charbon de terre.

— Techn. Appareil formé d'un arbre vertical et portant une perche horizontale, à laquelle on attèle un animal pour faire mouvoir une machine.

— ENCYCL. Equit. L'usage des manèges semble avoir été connu des anciens; mais c'est seulement au xvi^e siècle, et

le Renaissance, qu'ils reparurent, en Italie d'abord, puis en France, où fut institué, sous Henri III, le manège du roi. Bientôt, l'équitation se confondit avec l'art du manège; puis l'on distingua le manège civil du manège militaire. Depuis 1870, surtout, le manège militaire a pris, en France, le caractère utilitaire et sérieux. Les bâtiments qui servent de manège sont généralement de forme rectangulaire (le plus souvent 20 mètres sur 60). Les murs sont garnis à leur partie inférieure d'un talus légèrement incliné, le plus souvent en bois. C'est le garde-batte, destiné à empêcher le cavalier d'être écrasé par le cheval contre le mur.

Le sol des manèges est en terre battue, mais recouvert d'une couche de substances très meubles : sable, sciure de bois, crouton, tan frais, tourbe, copeaux de liège, etc. On appelle quelquefois manèges découverts des surfaces rectangulaires de terrain entourées d'un talus gazonné, que l'on rencontre dans les champs de manœuvre des troupes à cheval. Mais c'est plutôt de carrières qu'il convient de qualifier ces installations.

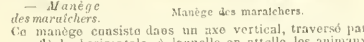
Tech. Les manèges, qui trouvent surtout leur emploi dans les travaux agricoles, présentent une très grande variété dans leurs dispositions. On distingue les manèges fixes, les manèges à action directe, comme le manège des maraichers; à deux tournants ou à simple barres; à plusieurs tournants avec transmission au-dessous des flèches; à deux axes horizontaux; à colonne centrale, avec transmission au-dessus des flèches ou manège en l'air, les manèges à plan incliné, les manèges à terre, les manèges à intermédiaires, les manèges locomobiles, etc.

— *Manège des maraichers.* Ce manège consiste dans un axe vertical, traversé par un arbre horizontal, à laquelle on attelle les animaux destinés à actionner, sans aucun intermédiaire, l'appareil à faire mouvoir. On fait usage de cet appareil pour élever l'eau d'un puits, mais c'est plus généralement un treuil à cheval qui est employé.

— *Manège à double tournant.* Les manèges à double tournant, c'est-à-dire transmettant le mouvement de l'axe des flèches à un deuxième axe au moyen d'une paire d'engrenages, sont très employés par nombre de petites industries; la transmission s'établit en dessous ou en dessus des flèches, à chacune desquelles est attelé un cheval. Il en existe plusieurs types, parmi lesquels des manèges dentés, à terre, mobiles, à cuve, à cloche, etc.

Dans les manèges à plan incliné, qui ne nécessitent qu'un emplacement très restreint, l'animal, placé sur un plan incliné, marche sans se déplacer, le plan incliné fuyant et glissant sous ses pieds. On appelle aussi ce genre de manège trépi-gneuse et tri-poteuses.

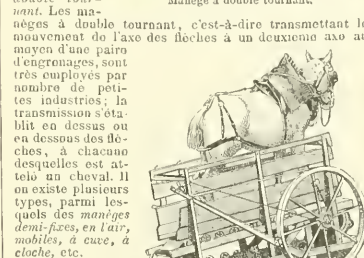
Manège de chevaux de bois. Le manège de chevaux de bois est, en principe, une sorte de manège en l'air dans lequel les bras horizontaux sous lesquels agissent les chevaux sont remplacés par des tirants obliques se re-



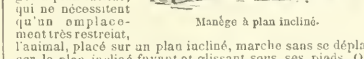
Manège des maraichers.



Manège à double tournant.



Manège à plan incliné.



Manège en l'air.



Manège de chevaux de bois.



Manège de chevaux de bois.

nissant tous au sommet d'un arbre central et supportant à leurs extrémités des animaux simulés à chevaux, lions, antilopes, cochons, lapins, vaches, etc., ou encore des caisses de voitures, des bateaux, etc. Ceux de ces manèges qui sont les plus simples fonctionnent à bras d'homme, d'autres au moyen de chevaux. Les plus luxueux, et ils

sont nombreux, reçoivent leur mouvement de machines à vapeur qui, en même temps, actionnent des dynamos pour la lumière électrique nécessaire à l'éclairage du manège; la machine fait en outre fonctionner de gigantesques orgues.

MANÈGE (SALLE DU), local situé à Paris, à l'angle oriental de la rue de Rivoli et de la rue de Castellane, occupé par la Constituante, la Législative, la Convention et le conseil des Cinq-Cents. Affecté, avant la Révolution, à un manège de jeunes nobles, elle était étroite, basse et voûtée. La Convention abandonna la salle du Manège pour aller tenir ses séances aux Tuileries dans la salle des Machines, où, en 1795, le conseil des Cinq-Cents laissa les Anciens pour aller occuper le Manège jusqu'en 1799. La salle fut alors louée par le club du Manège. On ne restait plus de cette salle historique qu'une inscription municipale qui fut sur un des pilastres de la grille des Tuileries. Elle fut démolie en 1810.

MANÈGE (CLUB ou SOCIÉTÉ DU), groupe formé des débris du club des jacobins, et dont les membres se réunissant dans la salle du Manège, après avoir siégé au Panthéon. Les derniers adversaires des thermidoriens inaugurèrent pompeusement la salle 11 juin, 1799. Ils mirent à leur tête, sans le nom de « régulateur », Drouot, ancien conventionnel, et plus tard Hugues Destrem. Le Directeur, inquiet de leurs tendances, favorisa secrètement les pamphlets et les manifestations hostiles de la jeunesse démocratique. Invités par le conseil des Anciens, dont ils gênaient les séances, à se disperser, les membres du club protestèrent et n'obéirent qu'à la force. Après la fermeture de la salle, ils tirèrent leurs séances dans l'église Saint-Thomas, qui était alors le temple de la France. Une véritable campagne commença aussitôt contre le club. Sur un rapport de Fouché, il fut dissous, et ses membres surveillés. L'attente de la rue Saint-Nicolas permit au Premier Consul de s'en débarrasser radicalement. Accusés de complétement sans l'attente, presque tous furent déportés.

MANÈGE (LE), tableau de Gouwerma (Louvre). Un cavalier exerce un cheval dans un manège en plein air. A



Le manège, d'après Gouwerma.

gauche est un seigneur, debout devant son cheval, qu'un page tient par la bride. Wouwerma n'a pas voulu que le manège d'Amsterdam, de la Haye, du Belvédère.

MANÈGE (je — Changé en é devant une syllabe muette) *Il manège.* Qu'ils manègent. Prend un e après le g devant a ou o : *Il manège.* Vous manègerez v. a. Dresser aux exercices du manège. *MANÈGER un cheval.* — Fig. *Manéger, rendre habile; MANÈGER un novice.* — v. n. Exciter des exercices de manège : *Faire MANÈGER un cheval.*

— Fig. Se livrer à un manège : *Copier un manège.*

MANÈGE, ce part. pass. *Il cheval manégé.* Celui qui est dressé et exercé aux diverses figures du manège.

MANÈGERS, tribu tungusque, qui habite sur les cours moyen de l'Amour et de ses affluents (Sibérie orientale).

— Un, Une MANÈGER.

— Adjectif. *Il face MANÈGER.*

MANELLE (nè'l) n. f. Main de fer d'un brida.

MANELLI Francesco, compositeur italien du xviii^e s., né à Tivoli. Il est l'un des premiers auteurs représentés à Venise : *Andromeda*, pour l'inauguration du théâtre San Cassiano, en 1637, et *la Maga fulminata* 1638. Manelli fit représenter plusieurs autres opéras : *Tenislac* (1639); *Alcide* (1642); *École de la Haye* (1651); *il Battito d'Europa* (1651); *il Sei Gagli* (1660).

MAN-ENGINE pron. angl. *man' en' ja-jin* — mot angl. forme de man, homme, et de engine, machine) n. m. Sorte d'échelles mobiles, destinées à monter ou à descendre les ouvriers des mines. V. *FAHRENGST.*

MANENT (Français), compositeur espagnol, né à Mahon (Minorque) en 1827. Maître de chapelle à l'église San Jaime à Barcelonne d'abord beaucoup de morceaux de musique religieuse. Plus, devenu chef d'orchestre du théâtre du Cirque, Manent fit représenter, à ce théâtre et à celui du Lyceé, plusieurs opéras et zarzuelas : *la Pucelle de Rouen* (1853); *l'Es parava una* 1853; *Quattro di Manon* (1857); *Maria* 1860; et *il Convidado di pietra* (1870); *le Posa de Verdol*. Il a écrit aussi la musique de plusieurs ballets pour le Lyceé, et publié un grand nombre de compositions diverses.

MANEGUIGNO (*Mani*) n. f. Rad. *manegno*, qui s'écrivait *manegno* n. m. Art de ruser, artifice, manège.

MANERIO, bourg d'Italie (Lombardie) à 6 kilomètres de Brescia, sur la Mella, sous-affluent de l'Adda par l'Oglio; 4,895 hab.

MANÈRES (ross) n. m. D'après une tradition recueillie par Hérodote, chat de dent qui le peuple d'Égypte avait composé pour pleurer la mort de fils unique de Méris, le premier des pharaons. Les manères et leur transmission en Égypte, étaient célébrés dans les fêtes funéraires, au temps où l'historien grec visita le pays.)

lner: C'est un vaur qui ne donne jamais à manger à personne. Personne chez qui, Endroit où l'on mange bien, Chez qui, Où l'on fait de bons repas. Manger comme quatre, Manger comme un bœuf en grange, Manger beaucoup: être vorace, gloton. Manger sa (ou sa) sem, son bassin, Manger de manière à assourdir l'oreille. Manger à tous les râteliers, Accepter de tous côtés. Manger dans la main a quelquefois, Être très, trop familiar avec lui (par comparaison avec les animaux privés, qui viennent manger dans la main de leur maître).

Prov.: La lune mange les manges, Quand la lune se lève, les nuages se dissipent. L'appétit vient en mangeant. V. AFFÊTIR.

Mangé, ée part. pass. du v. Manger.

Manège, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Loc. PROV.: Êcu chargé, écu mangé, V. ÊCU.

Se manger, v. pr. Être mangé; Le poisson se mange avant le rôti, Il se gâche; En français, Tu mettes le mangé devant une volaille, Il s'entre-dévoré. Les rats se mangent les uns des autres.

Se manger des yeux, Se regarder mutuellement d'un œil amoureux, passionné. Le Pop. Se manger le nez, Se battre avec fermeté.

Le Poupin ne se mangent pas entre eux. V. LOUP.

MANGER (ji' n. m. Ce qu'on mange; nourriture. Met : Le chair du bœuf font est un très bon MANGER. (B.)

Perdre le boire et le manger, Se laisser accabler par quelque passion violente, par quelque grand chagrin.

Bot. Manger des oiseaux, Calceolaba de Guaiacé et d'Amara.

Phiss. Blanc-manger, V. à son ordre alphab.

Prov.: A petit manger bien hôte, Il faut compenser par la boisson l'insuffisance de nourriture.

MANGÈRE (je' n. f. Action de manger beaucoup. Fig. Exactions; action des gens qui absorbent beaucoup d'argent ou qui grèvent les autres de contributions.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

Manget, m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat.

des sciences, se mêla au mouvement réformiste qui provoqua la révolution de février 1848, et remplit, quelques mois après la proclamation de la République, un emploi au ministère de l'instruction publique. On lui doit un très grand nombre de ouvrages de vulgarisation : les *Sciences illustrées de la France* (1857); les *Météores de l'Océan* (1865); *L'air et le Monde aérien* (1864); *Pierres et métaux* (1871); les *Phénomènes de l'air* (1880); les *Plantes utiles* (1886); etc.

MANGIN (Alphonse-François-Engèle), officier et inventeur français, né à Mirecourt en 1825, mort à Paris en 1886. Sorti de l'École polytechnique en 1846, dans l'arme de génie, il fit d'abord campagne en Afrique, prit part avec distinction à la guerre d'Italie, puis à la campagne de France. Depuis 1872, Mangin s'était donné à des recherches suivies sur la télégraphie optique. Ses appareils ont été mis en usage dans l'armée en 1876, et ont rendu d'importants services.

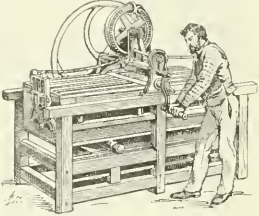
MANGIN (Eugène-Edouard), musicien français, né à Paris en 1837. Élève au Conservatoire de Paris, professeur de chant dans les écoles de la ville de Paris, il devint chef d'orchestre au Théâtre-Lyrique, puis au Grand-Théâtre de Lyon. Mangin fonda en cette ville un conservatoire, dont il fut nommé directeur en 1873, et qui devint rapidement prospère. En 1881, Mangin retourna à Paris. L'année suivante, il était nommé professeur au Conservatoire, en 1887, il devenait chef du chant à l'Opéra, et, en 1893, il joignait à ces fonctions celles de chef d'orchestre. On lui doit un certain nombre de compositions pour le piano.

MANGASSAR. Géogr. V. MACASSAS.

MANGLABITES n. m. pl. Soldats de la garde impériale, à Byzance, qui précédait le basileus et lui frayait passage à l'aide de la masse dont ils étaient armés. — Un MANGLABITE.

MANGLAND (Adrien), peintre de marine français, né à Lyon en 1695, mort à Rome en 1760. Il vécut fort longtemps en Italie. Il fut nommé membre de l'Académie de peinture en 1736. On voit de lui, au Louvre : le *Vaufrage*. Les musées de Chartres, Dijon, Lyon, Montpellier, Orléans possèdent des œuvres de ce peintre, qui fut le maître de Joseph Veret.

MANGLE (m. Genre d'art de guerre couvert de morsures de la part des ennemis de l'Etat. monnaie, d. malais mangghy-mang-gli) n. f. Bot. Fruit du mangoustan. (Quelques-uns font mangoustan. Ce mot masculin.) Mangle: Une forêt de mangliers. — Techn. Sorte de liasse ou calcaire horizontale à deux ou plusieurs cylindres et foncée. On fait passer le linge et le plus souvent à l'aide d'un moteur.



Mangle à bras, chariot.

Manquer, v. a. Immanquer. (Vienx.)

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

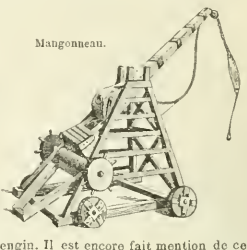
Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

Manquer (gl-é) d. m. Bot. Genre de rhizophoracées.

MANGON (Ilervé), ingénieur français, né et mort à Paris (1821-1888). Professeur au Conservatoire des arts et métiers de Paris, il entra, en 1872, à l'Académie des sciences. Il a été ministre de l'Agriculture, en 1875 dans le cabinet Brissot, échoué à la démission en octobre 1875 et donna sa démission de ministre le mois suivant. On lui doit plusieurs ouvrages estimés : *Etudes sur les irrigations de la Campine et les travaux antiques de la Sologne et d'autres parties de la France* (1850); *Etudes sur le drainage au point de vue pratique et administratif* (1852); *Traité de géométrie rurale, mécanique agricole* (1875); etc.

MANGONNEAU (gho-no — du bas lat. manganum, gr. magannon, prestige, artificiel) n. m. Artéfact. Machine de guerre du genre des catapultes, en usage au moyen âge.



Encycl. Le mangonneau était une catapulte à verge portée à son extrémité une poche pour lancer le projectile, et à l'autre extrémité un fort poids destiné à faire trébucher l'engin. Il est encore fait mention de ce genre de machine au xiv^e siècle.

MANGORA n. f. Genre d'araignées, type du genre des mangorés, renfermant de nombreuses espèces du globe, abondantes surtout dans les régions chaudes. Encycl. Les mangora sont des arachnides lisses, globuleux, à couleux de la dépression en arrière de l'abdomen. On en peut rendre comme type la mangora aculeata, répandue dans toute l'Europe; elle file de grandes toiles obliques et régulières dans les buissons.

MANGORÉS n. m. pl. Genre d'araignées de la famille des araignées, comprenant les mangora et genres voisins. (Les mangorés comptent des représentants sur tout le globe.) Un MANGORÉ.

MANGORO, fleuve du versant oriental de Madagascar. Il prend naissance dans un lac marécageux de la vallée d'Ankay, coule d'abord au S. pendant plus de 150 kilom., puis s'inclique à l'E. et traverse la chaîne des montagnes côtières à travers une série de rapides.

MANGOSTAN ou MANGOSTAN (stan) n. m. Bot. Nom d'une espèce de garcin. V. ce mot.

MANGOSTINE (stin' — rad. mangostan ou mangouston) n. f. Substance extraite de la gomme que fournit le fruit du mangostan.

MANGOU-KHAN, ou plus correctement, en mongol, Mongke-kaan, quatrième empereur des Mongols, né à Karakorum en 1207, mort, en 1259, au siège de Haleb, dans le Sé-tchéou. Il était l'aîné des quatre fils de Toulou-Khan, fils de Gengis-Khan, et fut élu grand khan au kouriltai de 1251, qui suivit la mort de Koublaï-Khan, après un interrègne de près de trois années. Mangou est à sévir contre les princes de la famille d'Ogataï et de Djagataï, dont son élection avait lésé les droits, sans être couronné comme on l'a supposé. Il convertit les chrétiens, et reçut favorablement le célèbre capitaine Guillaume de Kubrick, ambassadeur de saint Louis.

MANGOUF, ville ruinée de la Russie méridionale (gouv. de la Tauride), sur un rocher presque inabordable de la chaîne littorale. Ruines et débris de fortis, églises, cimetières, mosquées.

MANGOURT (Michel-Ange-Bernard de), diplomate et écrivain français, né à Rennes en 1758, mort à Paris en 1829. Il représenta la République française à Charleston, dans les Valais, et à Ancône, où il fut enfermé avec le général Monnier (1798). De retour en France, il ne fut plus jamais employé que pour des missions secrètes. Fervent partisan de la franc-maçonnerie, il fut le fondateur de la Société des antiquaires de France.

MANGOUSTE (gouss't) n. f. Genre de mammifères carnassiers, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

Encycl. Les mangouste, dont le nom scientifique est *Herpestes*, sont de très basses et très longues, allongées, à museau pointu, à longue queue fournie, dont les poils vont en diminuant de longueur, vers l'extrémité. Elles sortent généralement de leurs trous au crépuscule, ordinairement par couples, et accompagnées de leurs petits, qui suivent en file leurs parents, de telle sorte qu'on dirait une sorte de long serpent poilu, filant rapidement. Les mangouste sont carnivores, elles se nourrissent de toutes sortes de petits animaux et surtout des reptiles et des batraciens; très friandes d'œufs, elles étaient vénérées dans l'ancienne Égypte comme dévorant ceux des crocodiles. On a cru longtemps que les mangouste étaient indolentes des morsures venimeuses, et dans l'Inde, les jongleurs les exhibent toujours avec des nâges. C'est une erreur, et elles se sauvent uniquement par la vivacité de leurs mouvements. Elles s'approvoient très facilement.



Mangouste.

Encycl. Une espèce de mangouste se trouve en Europe, c'est l'ichneumon (*herpestes ichneumon*) (v. ICHNEUMON). D'autres vivent dans l'Afrique tropicale (*herpestes græcilis*), méridionale (*herpestes canfer*), etc. Parmi les mangouste indiennes, les plus répandues sont les *herpestes* (*herpestes*), (*herpestes*) et *herpestes*; les autres sont le *herpestes* (*herpestes*) et *herpestes* (*herpestes*). On en trouve jusqu'à l'Himalaya; les *herpestes* *albicaudatus* d'Éthiopie se trouve en Arabie (Mascate).

MANGOUSTE (gouss't) n. f. Bot. Fruit du mangostan ou mangostan.

elle se perd dans le golfe du Saint-Laurent, à 2 ou 3 kilom. au-dessous d'une belle cascade de 35 m. Cours 300 kilom.

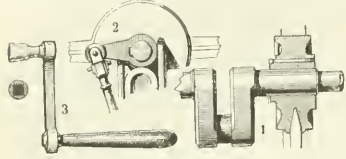
MANITOU, grand lac du Dominion canadien (territoire de Saskatchewan); 32 kilom. sur 4 à 10, sans écoulement apparent.

MANITOULIN, archipel du nord du lac Huron (Dominion canadien, prov. d'Ontario). Terres montagneuses, fjords, lacs, pins, sapins, cèdres; 3.065 kilom. car. Peu d'hab.

MANITOWOC, ville des Etats-Unis, chef-lieu de comté (Wisconsin), sur le lac Michigan, à l'embouchure de la rivière *Manitowoc*; 7.650 hab. Bou port, chantier de construction. — Le comté de *Manitowoc* est peuplé de 40.000 hab.

MANIVEAU (no) n. m. Petit panier ou petit plateau d'osier, ou l'on range certains comestibles pour les vendre : *Un MANIVEAU d'cranquignols*.

MANIVELLE (mā-ni-vèl) f. m. Mécan. Pièce ou l'un des généralement en acier à angle droit et qui, clavetée sur un bouton ou manchon à l'extrémité d'un arbre ou d'un essieu, sert à le faire tourner. Le levier qui sert à



Manivelles : 1. D'essieu de locomotive; 2. De machine à vapeur; 3. Ordinaire.

imprimer à la vis d'un étai la force nécessaire pour former les deux manivelles. Peut aussi rectifier, dont se servent les charbons pour conduire deux roues à la fois. — *Drai-essieu*, servant à conduire une roue seule. — *Espèce de brancard*, servant à enlever des matériaux. — *Instrument de fer*, qui sert à toriller de gros courages. *À angle des roues des machines*. — *Des les manivelles* : deux et trois cylindres. Angle relatif que font ces manivelles entre elles par rapport à l'arbre de couche. — *Manivelle à course variable*. Celle dont le calage permet d'augmenter ou de diminuer la longueur. — *Manivelle équilibrée*. Celle sur laquelle les efforts s'exercent en sens contraire. — *Manivelle rapportée*. Celle qui ne fait pas corps avec l'arbre. — *Manivelle à simple effet*, à double effet. V. la partie encycl.

— Mar. Roue de la ligne de loch. — *Manivelles*. Mécan. Les manivelles sont des organes de machines qui servent généralement à transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu, et réciproquement. Dans les machines à vapeur, ces pièces transmettent, par l'intermédiaire d'une bielle, le mouvement du piston à l'arbre moteur. Les manivelles sont simples quand la force totale leur est appliquée et qu'elles ne doivent conduire qu'une tige; doubles, lorsqu'un arbre doit mener deux tiges, en les plaçant, suivant les circonstances, à angle droit ou dans le prolongement l'une de l'autre. Elles sont triples ou multiples quand l'arbre commande trois ou plusieurs tiges à la fois. Elles se divisent encore en manivelles à simple effet et en manivelles à double effet; dans le premier cas, la force n'agit que pendant un demi-tour; et, dans le second, son action a lieu pendant un tour entier.

MANIZALES, ville des Etats-Unis de Colombie, ch.-l. de district du départ. d'Antioquia, sur une terrasse de la Cordillère; 14.000 hab.

MANKATO, ville des Etats-Unis (Minnesota), ch.-l. du comté de Blue Earth, sur la rive droite du Minnesota; 8.430 hab. Marché du grain, de bestiaux; buïeries.

MANLEY DE LA RIVIERE (Marie), femme auteur anglaise, née à Guernesey en 1674, morte à Londres en 1723. Elle eut une jeunesse difficile; en 1696, elle fit représenter *l'Aquète infortunée*, tragédie dont le vif succès déclara de sa carrière. Elle publia plusieurs ouvrages satiriques et licencieux, entre autres, les *Mémoires de la nouvelle Atlantide*, concernant les intrigues politiques et amoureuses d'Angleterre; *Mémoires sur l'Europe vers la fin du XVII^e siècle*; *Histoire secrète de la reine Sarah*; etc. Anne de Swift, elle le romancier dans la rédaction de l'*Examiner*.

MANLIA (gens), famille patricienne de l'ancienne Rome dont les principaux branches furent les *Vulso*, les *Capitolini* et les *Torquatus*. Ce fut un *Vulso* qui sauva le Capitole attaqué par les Gaulois. Cette action d'éclat valut à sa branche le surnom de *Capitolini*. Un autre *Manlius* prit et transmit à ses descendants le surnom de *Torquatus* (V. pl. lein). Calpurnia défendit aux descendants de ce *Manlius* de porter le fer, emblème de leur origine.

MANLIUS, ville des Etats-Unis (New-York) comté d'Onondaga, sur un tributaire du lac Oneida; 6.955 hab. Hauts fourneaux, papeteries. Communauté mormonne.

MANLIUS CAPITOLINUS Marcus, consul romain en 392 av. J.-C., mort en 382. Lors de la prise de Rome par les Gaulois 390, il défendit le Capitole avec la plus grande bravoure. Une nuit ses deux esclaves l'entraînèrent de la fortress, les oies couraient à Junon, éveillées par le bruit, se mirent à crier. *Manlius* accourut et repoussa l'agresseur. De là lui vint le surnom de *Capitolinus*. Son ardeur à soutenir les revendications plébéiennes le rendit odieux à l'aristocratie, qui finit par le condamner à mort. Il fut précipité du haut de la roche Tarpeïenne.

MANLIUS IMPERIOSUS Titus, dictateur en l'an 362 av. J.-C. Il combattit les Herniques. La rigueur avec laquelle il réprima un refus d'obéissance des jeunes gens appelés sous les armes causa un tel mécontentement qu'il dut abdiquer, et un tribunal le cita en justice, sous le prétexte qu'il n'avait pas comparu à la campagne. — Son fils, *Terres Manlius Torquatus*, contraignit le tribun d'abandonner l'accusation. Il dut son surnom de *Torquatus* à la victoire qu'il remporta en combat singulier sur un Gaulois gigantesque, à qui il enleva son collier d'or (torques). Celui-ci fut souillé les Latins et rétablit dans l'armée la discipline, à laquelle il sacrifia son

premier fils, qui avait combattu sans ordre. Il obtint le triomphe; mais les jeunes gens, outrés de sa sévérité, s'abstinrent d'y paraître. — *Terres Manlius Torquatus*, consul en 285 av. J.-C., remporta le triomphe pour avoir soumis la Sardaigne, et, Rome n'ayant plus aucune guerre, il ferma le temple de Janus. Coasul de nouveau en 274, il s'opposa au rachat des prisonniers faits à Cannes par Annibal, et enfin remporta sur les Carthaginois une grande victoire en Sardaigne.

MANLEU, bourg d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone], sur le Ter; 5.305 hab. Filatures.

MANLY, ville d'Australie (Nouvelle-Galles du Sud [comté de Cumberland], sur le North-Bay, en face de l'entrée de la baie de Port-Jackson; 2.500 hab. Bains de mer.

MANN ou **MANNUS**, le fils de Tent ou Triston, le Dieu suprême. Chez les Germains, Mann, veut dire aujourd'hui *homme*; c'est donc probablement le nom *goum* du premier homme. Il eut trois fils : Ingéra, Herio, et Istero.

MANN (Hiorace), homme politique et écrivain américain, né à Franklin (Massachusetts) en 1796, mort à Yellow-Springs en 1853. Il devint, en 1833, membre du Sénat du Massachusetts. De 1837 à 1848, il dirigea l'organisation du mouvement public dans cet Etat. Il a donné à ce sujet une série de rapports remarquables, et dont le plus connu est le *Report of an educational tour in Germany, France, Holland and parts of Great Britain and Ireland* (1843). Il fut élu membre du Congrès des Etats-Unis en 1848, et réélu, en 1853, pour diriger le collège de Yellow-Springs, une de ses œuvres de prédilection; qui, cependant, ne réussit pas. Citons de lui : *Leçons sur l'éducation* (1848); *a Few thoughts for a young man when entering upon life* (1850), etc.

MANNA ou **MANNA**, peuple qui habitait l'Arabie avant les inscriptions cananéennes de l'Assyrie et de l'Arménie. Il vivait sur les bords du lac Dour, à l'E. de ce lac, sur des territoires qui relèvent aujourd'hui partie de la Turquie d'Asie, partie de la Perse. C'est lui que Jérémie (Ll, 27) appelle le peuple de Manat, et qui, dans la contrée de Milyans des géographes classiques, dans laquelle une tradition attribue à l'arche de Noé s'était arrêtée. Ils luttèrent pendant deux siècles contre les Assyriens, tantôt soumis aux rois de Ninive, tantôt indépendants. Ils disparissent de l'histoire vers 659.

MANNAROGUDI, ville de l'empire anglais de l'Inde (pres de Madras), sur l'un des bras méridionaux du delta de la Cavéry; 17.740 hab. Commerce de tissus et de métaux. Pagode réputée pour sa beauté.

MANNE (de l'allein. dialect. *manne*) n. f. Sorte de panier rectangulaire ou cylindrique, souvent muni de galets, dans lequel on transporte des marchandises, des fruits, de la vaisselle, du poisson, des oeufs, du gravier, etc. Syn. **BANNE**. — *Manne d'enfant*, Berceau d'osier.

MANNE lat. et gr. *mannn*, hébreu *man-hou* ou *est-ce-la?* exclamation que les Israélites auraient poussée à la vue de cette nourriture mystérieuse). F. Hist. relig. Substance tombée du ciel, qui alimenta les Hébreux dans le désert. — Par ext. Aliment abondant et peu cher : *La pomme de terre est, pour les pauvres, une vraie MANNE*. — *Manne cachée*, céleste. *Manne*, Nourriture céleste de l'âme; parole divine, bien-être du ciel, grâce :

Sur mon âme apaisée
Vêtu d'un bain, Seigneur, ta manne et la rosée
SAINT-BEUVÉ.

— Alchim. Matière terrestre. — *Manne divine*, Matière de la pierre philosophale. — *Manne de mercure*, Sulfure fait avec le précipité.

— Bot. *Manne de Pologne*, Herbe à la manne, Euphée flottante dont les graines sont employées comme comestible en Pologne.

— Comm. *Manne d'écarts*, Ecarts de choix, ayant la couleur de la belle manne.

— Mines. *Manne de fer*, recouvrant un filon métallique à la surface du sol et qui permet de reconnaître la nature du minéral par sa seule inspection.

— Pêch. *Manne des poissons*, Papillon appelé vulgairement *manche de mat' épèchère*, et que l'on emploie comme appât.

— Vitic. Grappe de vigne ayant la floraison, dans le Bordelais.

de nourrir tout le peuple (deux ou trois millions d'hommes) le peuple l'appela la *manne*. Durant quarante ans, la manne tomba tous les jours sur la terre; ou la faisait cuire après l'avoir pilée et moulue, et l'on en composait des gâteau, qui avaient le goût d'un pain à l'huile. La pluie de manne était double la veille du sabbat, et chacun devait s'approprier pour deux jours, car elle ne tombait pas le lendemain.

— Bot. La manne est une matière concrète et sucrée qui exsude de plusieurs espèces de frênes, et notamment des *fraxinus ornus* et *retandifolia*; elle s'écoule par les piqûres que les cigales font à l'arbre ou par des incisions profondes qu'on pratique artificiellement à sa partie supérieure. Elle provient de la Sicile. On distingue : 1° la manne en larmes, constituée par des morceaux poreux et cristallins, de la grosseur du doigt, 2° la manne en sorte, formée de petits morceaux réunis dans une gaugue molle; 3° la manne grasse, masse molle et gluante.

La manne est un mélange de mannite, de sucre et de dextrine. Soluble dans l'eau et dans l'alcool, elle est fortement destructrice à l'état de manne en larmes. La manne d'Australie est fournie par divers eucalyptus; elle se présente en petites masses blanches, d'un goût doucereux, à surface grenue, qui ne reiferment pas de mannite, mais du mélisso. La manne de Briançon est fournie par le mélisse et renferme, au lieu de la mannite, du mélisso. La manne du Sinaï est fournie par le tamaris *manifera*, dont les rameaux sont piqués par une espèce de cochenille, *coccus maniferus*; c'est un mélange liquide et jaunâtre de sucre et caïote, de sucre interverti, de dextrine et d'eau, avec des débris végétaux. La manne du



La manne dans le désert, d'après Nicolas Poussin (Louvre).

Kurdistan est un mélange pâteux, de débris végétaux, de sucre interverti, de dextrine et d'une matière cireuse et visqueuse. La manne de Perse, dont on se sert dit-on, dans son pays d'origine, pour sucrer les pâtisseries, serait un produit de sécrétion de l'arbre *Morvora*.

— Iconogr. Au musée de Dresde est un tableau attribué à Benozzo Gozzoli (XV^e s.), on voit représentés les Israélites recueillant la manne dans le désert. Au musée du Louvre est une peinture du même sujet, qui a été attribuée à Tort à Martin Schön. Raphaël, dans une des peintures en camaïeu dont il a décoré le saclo des Loges, a représenté la *Recolte de la manne*. Le même sujet a été peint à fresque par Ventura Salimbeni, dans la cathédrale de Sienne; à l'huile, par le Titoret, dans l'église S. Giorgio Maggiore, à Venise, P. Veronèse (église des Apôtres, à Venise), le Bassano (musée de Dresde), N.-N. Coupel (autref, dans l'église Saint-Nicolas-du-Charlotten, à Paris), Nicolas Poussin (au Louvre). Dans ce dernier tableau, on voit Moïse, debout, montrant le ciel chargé de auges à plusieurs Hébreux prosternés devant lui, tandis qu'un d'autres, les mains élevées, implorant la clémence divine. A côté de Moïse, son frère, le grand prêtre Aaron, adresse au Seigneur des actions de grâces. En droite, au second plan, deux enfants se disputent la manne répandue à terre.

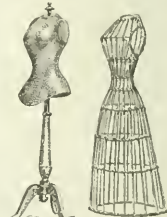
MANNE Armand-Edmond né, littérateur français, né et mort à Paris (1801-1877). Employé à la Bibliothèque royale ou son père, Louis Charles-Joseph (1773-1832), était conservateur, et a qui il succéda en cette qualité, il s'est surtout occupé de l'histoire du théâtre. On lui doit : une *Galerie historique des portraits des comédiens de la troupe de Voltaire* (1804); un semblable travail sur *la Troupe de Talma* (1806) et sur *la Troupe de Nicolet* (1809), des *Esquisses historiques* (1809), des chansons et de petites pièces de théâtre. Il a aussi collaboré au *Nouveau dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, publié par son père.

MANNEE (ma-nè) n. f. Ce que peut contenir une manne ou corbeille : *LE MANNEE de fruit*.

— Dr. ent. Ce qu'on donnait pour le drat de mouture.

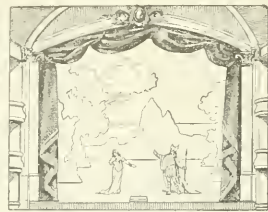
MANNING (*ma ne-jing*) n. m. Métrol. Ancienne monnaie japonaise d'argent ou de cuivre, en forme de lingot, de valeur variable.

MANNEQUIN *ma-ne-kin* — dit *mannequin* proprement dit, petit homme + allem. *mannechen*, diuin, de *mann*, homme + n. m. Forme humaine en bois ou en cartonage, sur laquelle les tailleurs, les



Mannequins de couturier.

(l'élargir ou le rétrécir à volonté, et il est ainsi nommé parce que, dans l'ancienne comédie italienne, Arlequin se glissait souvent entre le rideau et cette draperie pour se présenter au public, soit pour lui faire une annonce, soit pour l'égayer le ses lazzi.



Manteau d'Arlequin.

— **Manteau**, qui revêt les parties intérieures d'un mollusque bivalve, et qui sécrète la coquille calcaire. « Chez les oiseaux et les mammifères, Réson dorsale, quand elle est d'une autre couleur que celle du reste du corps. *Le goéland à manteau gris*. (Quand il s'agit des mammifères, on dit plutôt *SCHABRAQUE* ou *CHAMRAQUE*. *Le chamois à chamraque*.)

— **Loc. prov.** « Il ne s'est pas fait déchirer son manteau. Il a cédé sans peine à la tentation, il n'a pas imité Joseph, que la femme de Putiphar essaya vainement de retoucher par son manteau.

— **ALLUS. HIST.** **Le manteau d'Elise**, Manteau que le prophète Elie laissa à son disciple Elize en montant au ciel, et qui est rappelé pour faire entendre que celui dont on parle a hérité des goûts, de l'esprit, etc., d'un homme supérieur à l'école duquel il s'est formé. « **Le manteau d'Anthoine**, V. **ASTRUCHE**. « **Porter la paix ou la guerre dans les plis de son manteau**. Anobél, s'étant emparé de la ville de Sagonte, allié des Romains, une ambassade romaine, conduite par Fabius, se rendit à Carthage pour demander une solennelle réparation. La discussion se prolongeant. Alors, Fabius, relevant un pan de sa toge : « Je porte ici la paix ou la guerre, dit-il fièrement, choisissez! — Choisissez vous-même, s'écria-t-on de toutes parts. — Eh bien, la guerre! » reprit Fabius; et il laissa retomber sa toge, comme s'il eût secoué la mort sur Carthage. « **Manteau de Sem** et de Japhet. V. **SEM**. « **Le manteau de Joseph**. V. **JOSEPH**. « **Le manteau troué de la dictature**, Expression employée à la Chambre des députés,

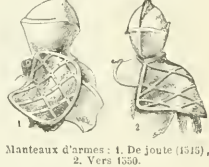
lorsque le *saquin* ou *saie*, souvent de diverses couleurs. Celui des Français était double et descendant bas devant et derrière, mais il n'était recouvert seulement sur les côtés.

Au moyen âge, le manteau devint une partie de l'habit de cour. On voit les chevaliers, vêtus d'un manteau écarlate, long et ample, par-dessus l'armure, et souvent doublé de vair ou de quelque autre fourrure. *Le don du manteau*, offert par le roi en de grandes circonstances, était la prérogative de certaines charges importantes.

— Au XIV^e et au XV^e siècle, le manteau est un signe d'honneur et d'investiture. Les gens des enquêtes du parlement en recevaient deux fois l'an, en cérémonie appelée *lurée* du manteau. Des lors et beaucoup plus tard, le manteau fit partie des insignes de certaines dignités. Le manteau ducal était semé de fleurs de lis et d'armoiries. Les avocats portèrent le manteau en signe d'honneur. Sous les Valois, la forme du manteau s'adapta aux nécessités de l'escrime, alors très en vogue. Il servait d'arme défensive. En 1630, le manteau de cavalerie devint un effet d'uniforme. Les corps d'infanterie d'Afrique sont dotés d'un petit manteau à capuchon.

Les cleves de l'École polytechnique ont longtemps porté un large manteau drapé à la romaine, dont quelques ecclésiastiques font encore usage aujourd'hui. Les pensionnaires de l'Académie de France à Rome sont souvent reconnaissables à Rome par le port du classique manteau romain, dont ils ont conservé l'usage.

— **Archéol.** **Manteau d'armes**. Plus particulièrement exposées au choc de la lance, les parties gauches du joueur qui chargeait, la partie droite effaçée, étaient extrêmement bien défendues par des pièces de renfort. D'abord, on les défendit par l'écu suspendu au cou, puis par une targe attachée sur la région gauche du plastron, et qui s'appelait le *placcat*. Cette targe fut bientôt forcée de manière à épouser complètement les surfaces qu'elle recouvrait; on l'appela d'abord *haute pièce trianglée*, parce qu'elle portait des tiges rigides se croisant sur son champ pour arrêter le coup de lance et empêcher le fer d'atteindre la gorge ou la visière. On fabriqua, dès 1530 environ, des manteaux d'armes très vastes se continuant par une sorte de garde-collet et de demi-visière formant mu-



Manteaux d'armes. 1. De joubé (1516). 2. Vers 1530.

dans une couronne, celui du chancelier était de drap d'or, celui des présidents de parlement était d'écarlate, doublé d'hermine et de petit-gris.

— **Zool.** Chez les mammifères, le manteau est un épaissement de la peau formant une sorte d'écaille, dont les bords plus ou moins vastes, repliés, couvrent le corps en tout ou partie, et sécrètent la coquille calcaire. Chez les lamellibranches, aux bords du manteau correspond une impression de la coquille dite *impression palléale*, qui se recourbe, quand il y a un tube respiratoire, en un *sinus palléal*. Chez les gastéropodes, le bord du manteau correspond au pourtour de l'ouverture de la coquille ou péristome. Le manteau, chez les céphalopodes, est en forme de cloche et constitue une *cavité palléale* contenant des branchies, les orifices des reins, etc.



Manteau impérial.

Manteau Bleu (L'HOMME AU PETIT). V. **CHAMPION**.

MANTEGAZZA (PAUL), médecin et anthropologiste italien, né à Monza, près de Milan, en 1831. A dix-neuf ans, il vint à Paris et fut élève de Richar de Pavie son travail *la Génération spontanée*. Il voyagea dans presque toute l'Europe, dans l'Inde et dans l'Amérique. Ce fut à Paris qu'il écrivit la *Physiologie du plaisir*. Médecin du Grand-Hôpital de Milan, il occupa ensuite la chaire de pathologie générale à l'Université de Pavie; c'est là qu'il fonda le premier laboratoire de pathologie générale qui ait existé en Europe. Il fut désigné enfin pour enseigner l'anthropologie à l'Institut des études supérieures de Florence. Dans cette ville, il a fondé un musée d'anthropologie et de ethnologie, la Société d'anthropologie italienne et une revue (*Archivio per l'Anthropologia e l'Ethnologia*). Pendant onze ans, il fut député à la Chambre, puis, en 1876, il passa au Sénat. Parmi ses publications, nous citerons : *Physiologie de la douleur*; *Physiologie de la haine*; *Physiologie de l'amour*; *Physiologie de l'Inde*; *Revue sur Laponie*; *Itin de la Plata et Tchérif*; une foule de mémoires anthropologiques; plusieurs romans; etc.

MANTEGNA ou **MANTEGNE** (André), peintre, dessinateur et graveur italien, né probablement à Padoue en 1431, mort à Mantoue en 1506. Il avait commencé par garder les troupeaux. Ses aptitudes attirèrent l'attention du squire, qui l'adopta pour élève. Il se brouilla avec lui lorsqu'il épousa la fille de son rival Jacopo Bellini. Mantegna fut plus réaliste qu'archéologue; de là la vie intense qui émana de ses créations. Imagination puissante, volontiers austère, style serré, force incroyable d'expression, tels sont les caractères de cet artiste incomparable, le plus grand de la première Renaissance italienne.

Dès 1448, à dix-sept ans, il peignit une *Madone pour* Sainte-Sophie de Padoue (détruite au XVII^e s.). En 1454, il exécutait le *Retable de l'église Sainte-Justine* (musée Brera à Milan). Mais son œuvre capitale, à Padoue, est la décoration de l'église des Augustins, les « *Ermitani* », les fresques, en partie ruinées, qui représentent l'histoire de saint Jacques et de saint Christophe (entre 1448 et 1460). Il fit, pour l'église Saint-Zénon de Vérone, un *Retable monumental* (1457-1459), qui est un chef-d'œuvre, et dont la prédelle se trouve en France et comporte trois comparaisons : *la Crucifixion* (Louvre), *le Christ au Jardin des Oliviers*, et *la Résurrection* (Tours). A citer encore : sa célèbre *Descente aux limbes*; son *saint Sébastien*; *Yves le loutre*, temps fait tort à sa réputation de peintre. L'influence de Mantegna s'est exercée sur la plus grande partie de l'Italie. Malheureusement, son réalisme y fut souvent remplacé par la trivialité et sa précision par la schématisation. Mantegna fut cité dans une chapelle de Mantoue.

Mantegna.

De 1488 à 1490, Mantegna décora, pour Innocent VIII un petit chapelle qui fut détruite à la fin du XVIII^e siècle par Pie VI. L'artiste travailla ensuite pour Isabelle d'Este. C'est pour son cabinet de travail qu'il exécuta les deux très curieux tableaux qui possèdent celles de *Bureau de la Parnasse* et *Ménervé chassant les rices*. Pour le théâtre de Mantoue, il exécuta le magnifique *Triomphe de Jules César*. Signalons encore : *le Christ mort*, du musée Brera; *la Madone de la Victoire*, du Louvre; etc. Les gravures de Mantegna, aussi belles que celles de Burck, y en ont longtemps fait tort à sa réputation de peintre. L'influence de Mantegna s'est exercée sur la plus grande partie de l'Italie. Malheureusement, son réalisme y fut souvent remplacé par la trivialité et sa précision par la schématisation. Mantegna fut cité dans une chapelle de Mantoue.

MANTEGNE b. f. Ethol. Syn. de **MANTEQUE**.

MANTEGAS, ville du Portugal (Beira (dist. de Guarda), sur le *Zagors*, au N. de l'Alentejo), 3 300 hab.

MANTEION (té-on — mot gr. de *manteia*, divination) n. m. Antiq. rom. Lieu où l'on rendait des oracles, ou les sibylles prédisant l'avenir.

MANTELÉ, EE (ral-manteau) adj. Bas. Se dit de l'écu quand il est ouvert ou pointé par deux diagonales qui, partant du point de réunion à la pointe, se réunissent à une petite distance du chef. (Les lignes formant le chapé se rejoignent au sommet du chef.) Se dit de tout animal qui est couvert d'un petit manteau.

— **Zool.** Qui a le manteau d'une couleur différente de celle du corps : *Cornelle* MANTELÉE.



MANTEAUX : 1. France; 2. De paysan (XV^e s.); 3. Royal (XIII^e s.); 4. De doge (XIV^e s.); 5. De juif (XV^e s.); 6. D'homme de pied (XV^e s.); 7. De cour (XV^e s.); 8, 9. Espagnol (XVI^e s.); 10. Royal (XVII^e s.); 11. Petit manteau (XVII^e s.); 12. À l'espagnole (moderne); 13. Ecclésiastique.

par Charles Floquet, alors président du Conseil (1888), et par laquelle il visitait les rêves ambitieux du général Boulanger.

— **Étymol.** Cost. **Le manteau** a été en usage dès une haute antiquité chez tous les peuples civilisés. Chez les Grecs, le manteau était une grande pièce d'étoffe de forme rectangulaire. Le plus usité était l'*himation*, fait de laine non tinte, et qui drapait entièrement le corps; parfois, aussi, il était de pourpre ou d'autres couleurs et orné de broderies. On le pesait sur l'épaule gauche, puis on le faisait passer sous le bras droit, ou le ramenait et on le jetait sur l'épaule gauche. La *chlamyde* était le manteau court dont sont couverts les cavaliers de la frise du Parthénon. Il passait aux romains beaucoup plus de liberté que l'himation. Un agrafe retenait le manteau grec sur l'épaule. Le manteau cartaginien était semblable à celui des Grecs.

A Rome, le *pallium*, inite du manteau grec, vendit, après la conquête de la Grèce, à remplacer la toge; mais celle-ci demoura toujours le vêtement national et officiel. On portait, en campagne et on voyage, divers manteaux avec ou sans capuchon, tels que le *bardocucullus*, la *lucerna*, le *saquin*, la *panula*, le *caracalla*, pour la plupart empruntés à l'habillement des barbares de diverses nations.

Les barbares, les Francs, portaient entre autres man-

teaux d'acier devant l'armet. Au reste, ce système était adopté en Allemagne, dès le règne de Maximilien.

Manteau d'évêque (*Bischofsmantel*). Ce vêtement, qui était en usage au moyen âge et que les Allemands portent encore jusqu'en vers 1530 en même plus tard, était une pèlerine de mailles sans gorge ni aumônes, c'est-à-dire ne recouvrait que les épaules pour tomber jusque vers le milieu de la poitrine. Elle est peut-être une importation orientale, et demoura longtemps en vigueur chez les Hongrois, les Polonais, les Tcherkesses, etc.

— **Bas.** **Le manteau** complètement par le pavillon, est l'attribut des souverains. Les ducs et princes relevant d'un roi ou d'un empereur portaient le manteau de pourpre seul, avec les plus ou courtes relevés de chaque côté, et surmonté de leur couronne; le manteau d'azur des pairs de France était surmonté d'une toque à gland d'or pris



A, manteau d'évêque.

avait dû visiter au Temple en qualité d'officier municipal. Il vota donc, après le procès, pour la détentio, le bannissement, et après la captivité, pour l'expulsion, ayant donné sa démission au moment du roi, il se retira dans son pays natal; mais, bientôt arrêté comme suspect (août 1793), il fut ramené à Paris, et mourut sur l'échafaud.

MANUEL (Jacques-Antoine), orateur et homme politique français, né à Barcelonnette en 1775, mort à Maisons-Lafitte en 1847. Engagé volontaire en 1792, plusieurs fois blessé sur le champ de bataille, il se retira dans son pays natal en 1797. Il étudia le droit et se fit inscrire au barreau d'Arc. En pendant les Cent-Jours par l'arrondissement de Barcelonnette, il ne s'écia à la Chambre qu'après Waterloo, où il soutint la cause de Napoléon II. Le barreau de Paris refusa de l'inscrire parmi ses membres, et il se fit avocat consultant. En 1818, élu à la fois par le Finistère et la Vendée, il fut nommé, en dernier départment et siège à gauche. Sa parole vive, naturel et véhément à l'exce, faisait de lui le premier orateur de son parti. Il fut élu à la Chambre par l'arrondissement de Orléans, devait repousser le projet de proscription pour le rétablissement de la monarchie en Espagne. Après avoir nommé à la Chambre que le gouvernement de Ferdinand VII avait été atroce et il donna l'exemple de Louis XVIII, la mort avait été causée en partie par l'envahissement de territoire français. La droite ne le laissa pas achever, et la séance fut élevée. Le lendemain, tout en expliquant son discours, Manuel brava le huis-clos. Une commission nommée par la Chambre, et dont le rapporteur fut La Bourdonnaye, demanda et obtint l'expulsion de Manuel (2 mars 1823). Le lendemain, Manuel reparut à la Chambre et refusa de se retirer. Un peu de gardes nationaux refusa de l'expulser, et il fut couronné hors de la salle par les gardiens de Foucault. Soixante grands députés de la gauche le suivirent et refusèrent de s'écier pendant le reste de la session. Manuel se retira à château de Maisons, chez son ami, le banquier Lafitte, où il mourut. Pour éviter des troubles, on fut faire passer par les bords extérieurs son cercueil, qui fut suivi par une foule recueillie, mais frémissante.

Jacques-Antoine Manuel.



et à Tulle, où se fabriquent les fusils; à Châteauroux, où s'écie plus spécialement la fabrication des armes blanches; à Bourges, où se fondent les canons.

MANUFACTURE (de *facere*, faire, et *manu*, main, ou s'écie plus spécialement la fabrication des armes blanches; à Bourges, où se fondent les canons.

L'ensemble des services se rattachant à un produit que l'Etat possède sur la fabrication et la vente des tabacs. **Manufactures nationales.** Ces manufactures, qui ont pour mission de maintenir les traditions de certaines fabrications artistiques ou de certains produits de porcelaines de Sevres, les manufactures de tapisseries des Gobelins à Paris et de Beauvais, la manufacture de mosaïque à Paris.

MANUFACTURER v. a. Soumettre à la main-d'œuvre, au travail des manufactures : **MANUFACTURER des laines, des fers, du tabac.**

Se manufacturer, v. pr. Être manufacturé.

MANUFACTURIER (rie), ÈRE adj. Qui a rapport, qui appartient aux manufactures : **INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.** « Qui se livre au travail des manufactures, qui emploie une plébe agricole que **MANUFACTURIÈRE** (Gornen.) » Oa il y a beaucoup de manufactures : **L'Alsace est un pays MANUFACTURIÈRE** modèle. (Blanqui.)

— En. Propriétaire d'une manufacture : **Un riche MANUFACTURIER.** Ouvrier d'une manufacture.

MANUFACTURIÈRE adv. A la manière des manufactures, comme on fait dans les manufactures : **Travailler MANUFACTURIÈRE une substance.** (L. Figuiet.)

MANUL n. m. Zool. V. MANUL.

MANULÉ n. f. Bot. Genre de serofulariacées.

— ENCYCL. Le genre *manulë* comprend des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux, à feuilles souvent rapprochées vers la base de la tige, à fleurs réunies en grappe simple ou composée, nue ou munie de bractées; il se divise en deux groupes : les *manulës* polyphèmes, qui en comptent vingt-cinq espèces, de l'Afrique du Sud, où on cultive dans les jardins la *manulë* à feuilles opposées, qui atteint la hauteur de 1 mètre et porte de nombreuses fleurs blanches ou rose lilacé, se succédant pendant tout l'été.

MANULOVE (du lat. *manus*, main, et *luere*, laver) n. m. Méd. Bain de main.

MANU MILITARI (mots lat. signif. *Par la main militaire*) v. a. Forcer par la force armée : **Expulser MANU MILITARI un locataire récalcitrant.**

MANUMIS (mi), ISE (du lat. *manumis*, de *manus*, main, et *missus*, renvoyé) adj. Féod. Mis en liberté, affranchi.

— Substantif. Affranchi, affranchie.

MANUMISSI (mi-si-on — rad. *manumis*) n. f. Affranchissement légal d'un esclave, d'un serf : LA **MANUMISSI** **passa du droit romain dans le droit féodal.** V. AFFRANCHISSEMENT.

— Pr. ext. Liberté donnée à des personnes ou à des animaux : **L'animal qui jouit de sa MANUMISSI.** (Rivarol.)

MANUS (nuss) n. f. Dr. Rom. Droit de puissance, analogue à celui du la puissance paternelle, qui appartenait à un mari sur sa femme.

— ENCYCL. A l'origine, la notion de mariage était intimement liée à celle de couple; plus tard, on distingue des mariages avec *manus*, où la femme passait dans la famille de son mari, des mariages sans *manus*, où la femme restait dans sa famille propre. Il y avait trois modes d'établissement de la femme : *in dotibus, coemptio, usus.* (V. *CUNYANUS*.) Les *manus* étaient établis par un contrat, lorsque la femme était demeurée pendant un an sans interruption avec son mari; mais elle s'y trouvait soustraite si elle avait passé trois nuits de suite hors du domicile conjugal (*triduum nocturnum*); la femme in *manu* était dans une situation *non plus jurista*, du père du mari; si celui-ci était sous la puissance de son père, la *manus* était dissoute par la mort de l'un ou l'autre des époux et *in manu* de *manus* a été établie par *confarreatio*, V. *DIFFARREACTIO*.

La *manus* fut beaucoup moins fréquente dès la fin de la république; sous Justinien, elle avait presque complètement disparu.

MANUS (IN) n. m. V. MANUS.

MANUSCRPTION (*scrip-si-on* — rad. *manus*) n. f. Action d'écire à la main : Un **MANUSCRIT**.

MANUSCRIT (*skri*), ITE (du lat. *manus*, main, et *scriptus*, écrit) adj. Qui est écrit à la main; qui est couvert d'écriture faite à la main : Un **voLUME MANUSCRIT**. Une page **MANUSCRITE**.

MANUSCRIT (*skri* — même étymol. qui à l'art. précédent) n. m. Manuscrit. **MANUSCRIT** (à la main) La suite des MANUSCRITS à la Bibliothèque nationale. « Original écrit à la main de l'ouvrage d'un auteur : **Envoyer son MANUSCRIT à l'imprimerie.**

— ENCYCL. D'après les lexigraphes, l'expression de *manuscrit* appartient aux sans distinction de la matière et des instruments employés, à tout ce qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. Mais cette définition est trop comprehensive et manque de précision. Il est, en effet, à présent besoin d'expliquer que le *manuscrit* entend dans ce sens très large existait de tout l'homme ont inventé l'écriture. Sa forme et sa matière furent, par suite, aussi variées que le permirent les circonstances, les instruments employés et le but à atteindre. Orce n'est pas de l'expression de « *manuscrit* » qui se sert aujourd'hui pour désigner les premiers monuments de l'activité intellectuelle de l'homme. Le nom qu'on leur donne le plus ordinairement est celui de la matière qui les compose ou de la forme qui les affecte : briques ou tablettes de Ninive; cylindres de clayon, etc., à la science dont ils forment des éléments d'art et pas la *paléographie*, comme les manuscrits proprement dits, mais bien l'*igraphie*. (V. ce mot.) L'appellation de « *manuscrit* », en effet, est réservée à la partie peu d'exceptions près, aux textes écrits à l'aide de la plume et du papyrus, parchemin, papier et autres papiers. Et encore, certains de ces textes, généralement très courts, qui constituent à peu près exclusivement le domaine de la *diplomatique* (v. ce mot), reçoivent-ils, le plus souvent, des désignations spéciales tirées de leur nature, et de leur caractère, diplomates, lettres, etc.

Les exceptions auxquelles il vient d'être fait allusion

portent surtout sur cette catégorie assez nombreuse de manuscrits orientaux qui sont peints ou gravés, à l'aide d'un pinceau ou d'un style, sur des feuilles de palmier ou sur des planchettes de bambou, et qu'on appelle des manuscrits en « liens » ou simplement en « liens ». Ils sont beaucoup de manuscrits peints, saris, tableaux, birmans, sarrasins, etc. On range encore assez communément parmi les manuscrits les tablettes de cire. Tout à l'usage s'est continué jusqu'au XIX^e siècle, mais il ne saurait être question de ces tablettes de cire.

Le MANUSCRIT, PALÉOGRAPHIE, TABLETTE DE CIRE, etc.

Le terme que le *manuscrit*, ainsi entendu, affectait d'abord et garda longtemps toute l'antiquité, est classique, et est celle du rouleau ou cylindre, et jusque vers le XI^e siècle av. l'ère chrétienne, l'unique matière employée fut le papyrus. C'est vers cette époque seulement qu'on commença à se servir du parchemin. L'extrémité du rouleau était collée avec une laque, dont la longueur dépassait sensiblement la largeur du rouleau, et dont les bords étaient ordinairement ornés de motifs décoratifs en ivoire ou en métal. Le rouleau, dont l'épaisseur était variable et allait quelquefois jusqu'à une douzaine de mètres, était généralement divisé, dans sa sens, en colonnes ou pages; par conséquent, les lignes d'écriture y étaient tracées dans le sens même de l'encreur et de l'écriteur, pas, comme l'usage en devint constant au moyen âge, dans celui de la largeur. Au fur et à mesure qu'il avançait, le lecteur roulait de la main gauche ce qui avait déroulé de la main droite, juste au moment où il avait écrit à la hauteur (*ad ultimum*), c'est-à-dire à la fin. Pour mettre le rouleau à l'abri des détériorations et de la poussière, on le glaissait dans un étui. Le titre de l'ouvrage était collé sur cet étui, ou écrit sur une bande qu'on attachait aux extrémités de la bande déroulée. Les rouleaux dans lesquels il était ensuite conservé étaient formés d'une série de cases (*armaria*, nids) où on plaçait aussi dans des boîtes cylindriques, munies d'un couvercle (*serinia*), qui étaient de véritables bibliothèques de voyage.

Les Grecs et les Romains, les manuscrits étaient copiés par des esclaves, et le nombre de ceux appelés *literati* qu'on employait à ce travail était si considérable qu'on cite les cas d'ouvrages reproduits à des milliers d'exemplaires.

Le papyrus perdit peu à peu de sa faveur; on lui préféra le parchemin. La forme de rouleau fut elle-même abandonnée. De même qu'on rapprocha, quelquefois, plusieurs tablettes de cire pour en former un *codex* — cette expression désigne primitivement le résumé ou l'abrégé de plusieurs tablettes de cire — on réunit plusieurs rouleaux de parchemin, quelquefois de papyrus, pour en former ce qu'on continua d'appeler un *volumen*, en modifiant la signification de ce mot. Ainsi fut trouvée la forme véritable de notre livre. Le *manuscrit* devait passer de l'antiquité au moyen âge. Cette transformation ne semble pas avoir été générale avant le XI^e ou le XII^e siècle de notre ère.

Le *manuscrit* fut dès lors composé de cahiers appelés *quatrenions* (*quaterni*) ou cahiers, formés ordinairement par la réunion de quatre feuillets — ils en eurent assez souvent, dans la suite, cinq et même six — étaient reliés entre eux, tout comme aujourd'hui, par la partie de leur pliure qui forme dos. Leur nombre dépendait naturellement de l'importance de l'ouvrage. Chaque quatrenion recevait assez régulièrement un numéro d'ordre (I^{er}, II^e, III^e, IV^e), au bas de la première page, et se terminait, au bas de la dernière, par la reproduction ou de ses premiers mots du cahier suivant, en guise de réclame.

Les premiers manuscrits datent d'un premier temps qu'on ne paraissent pas remonter au delà du IV^e ou du V^e siècle. C'est, en effet, la date qu'on assigne, d'après les paléographes les plus autorisés, au célèbre Virgile en capitales. Ses fragments sont partagés entre la bibliothèque du Vatican et celle de Berlin. A côté de ces précieux fragments se trouvent, dans cette même bibliothèque du Vatican, trois autres manuscrits de Virgile qu'on range aussi à juste titre, parmi les monuments les plus importants de la paléographie latine. Ce sont les manuscrits appelés *Palatins* (V^e s.), *Vaticans* (VI^e s.) et *Romains* (VI^e s.). Ces deux derniers sont rendus particulièrement précieux par les nombreuses et curieuses peintures qui les ornaient. On en cite encore, parmi les plus importants, un palimpseste du III^e ou du IV^e siècle, un Témère du VI^e siècle, un Juvenal palimpseste du V^e siècle, etc.; à la Laurentienne on possède un Virgile du V^e siècle; à la Vaticane, un Virgile du VI^e siècle; un *Plautus* palimpseste du VI^e siècle; à Saint-Gail, un Virgile du IV^e siècle; à Turin, un Cicéron du III^e ou du IV^e siècle; et enfin, à la Bibliothèque nationale de Paris, de beaucoup la plus riche, un Virgile du VI^e siècle, un *Trois-Livres* du VI^e siècle, un *Sancti Hilarie* du VI^e siècle, deux Grégoire de Tours du VII^e siècle, un Pentateuque de Tours, avec pointeurs, du VII^e siècle, etc., et bien d'autres.

La Bibliothèque nationale de Paris possède, en outre, dans ses fonds grecs, un volume de cette époque primitive, parmi lesquels il suffira de signaler des Épiques de saint Paul du IV^e ou du V^e siècle, un fameux palimpseste

Le Manuscrit, panneau décoratif à la Bibli. nat. (tapisserie des toilettes de l'Emp. cartouche de Ehrenmann (XIX^e s.))

IN POSYIINAIYRALOCISQVOIEMPORERPRIMVM
DNYCALIONVACVVM LAPIDESIACTAYITINORBE
VNDI HOMINES NATIDYRYMGENVSERGOAGITRR

ΕΙΡΑΥΑΙΕΙ ΕΞΘΕΜΗΝΝΑ
ΤΑΔΥΑΜΙΝΕΤΕΙΧΗΡΟΝ
ΤΟΥΣΤΟΤΕΥΧΟΣΠΛΑΥΟΥ
ΤΟΥΣΤΟΤΟΛΟΝΙΤΡΟΕΕ

3 ΤΟ ΥΕΚΧΥΘΕΝΤ ΟΘΕΠΛΥΤΗΙ
ΑΛΛΕΠΙΤΟΥΜΜΑΤΟΥΤΟΥ
ΕΚΧΕΟΝΤΟΣ ΚΑΙ ΟΥΑΙΙΑΝΚΙ

4 IN VENTORRUIT ILIDUX BONE LUMINIS
CUM CERTIS VICIBUS TEMPORADIVIDIS
MERSO SOLE KAOS INGRUIT KORRIDUM

5 CUM TRANSITU HAS
DRUBALIS QUANTUM
INITIALA DECLINAVIT
RATIBELLITANTUMLE
VATELHISPANIAEUI

6 QUI IN MANIBUS
TUISTRADIDICUM
ET OMNES POPULU

7 OMNES CIVITATES
MUNITACIURIS
LITISEPTORTISCT

8 APPELLABUNTUR
CRIMONENSES ET
SEIRETAMORREOS

9 CUM ESSET PONTI
PHECANNILLIUS PRO
PHETAUIT QUIA HIS

10 EST PAX IN TERRA HOMINIBUS BONAE VO
LUNTATI; QD NON ADNOTAT FACULTATE
SED CORONATUM LANTEM; SCIT QUIA VO
LUISTI ELNON POTUISTI; SICI CADNOTAT



11 ESIDERATISURE DUNENSISE PSCUITHEODORICUS
DECEMULAGIMDGIUMINUTYR POPULUM LEADONTEPACAMIAFAYSDUMGULLI
DECEMAGIMDGIUMINUTYR POPULUM LEADONTEPACAMIAFAYSDUMGULLI

12 memo & celeberris Impof qm fuerit pncip sub planta pedumies forā
Iudicqua ego fao dicit dñs exercituum dñe mentore legis moysiferu
tmes quam pnduwei luchoreb ad omnes ysrahel p raecepta iudicia ees

13 Pro dō amur & xpi an poblo & nro comun
saluamur. dist di en auant. inquant

14 Deniq ipse herald apud rotomagū willmo duci
corā optamabz normannie sacmentū fecerat. &

15 **H**oc uos die uera nazum de iesu xpi
passion. lossos affans uol remembrat
per que cest mund tot asaluad.?

16 **B**ele yolanz en ses chambrel leort dun boen samiz une
tobe color. a son ami et ametre la uolbit en sospirant cette chan
con chantant Dix tant est douz le nonf damozel ra non arduz

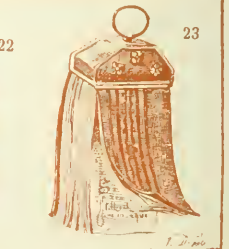
17 Quoniam nouit domum uiam ui
torum. et iter impiorum peribit.
Quare fremuerunt gentes. et popu
li meditati sunt inania.

18 **I**l profet q lorde de d'empie en cez pisse se se est poies de lamor. de sermer ons
bens q estriet en fionere de fandin auz y louaumes de h anemi de la foy de ihu
cest en cez piden 2 eadens den lez de Jugaliem. en ju temps se perit des freres
tant de reuoc et a meo entep de freres. de d'auue me maistre q mor en
deuamens. qy freres q moue a uerz le en aice.

19 **E**n ce point que
le roy estoit en
air le purent les fir

20 **E**n la cite de amice que son nomme orendroit se
pues en auerigne fut fadiz une coustume
en l'eklise qu'ls alorent tous les samedis de lana pro

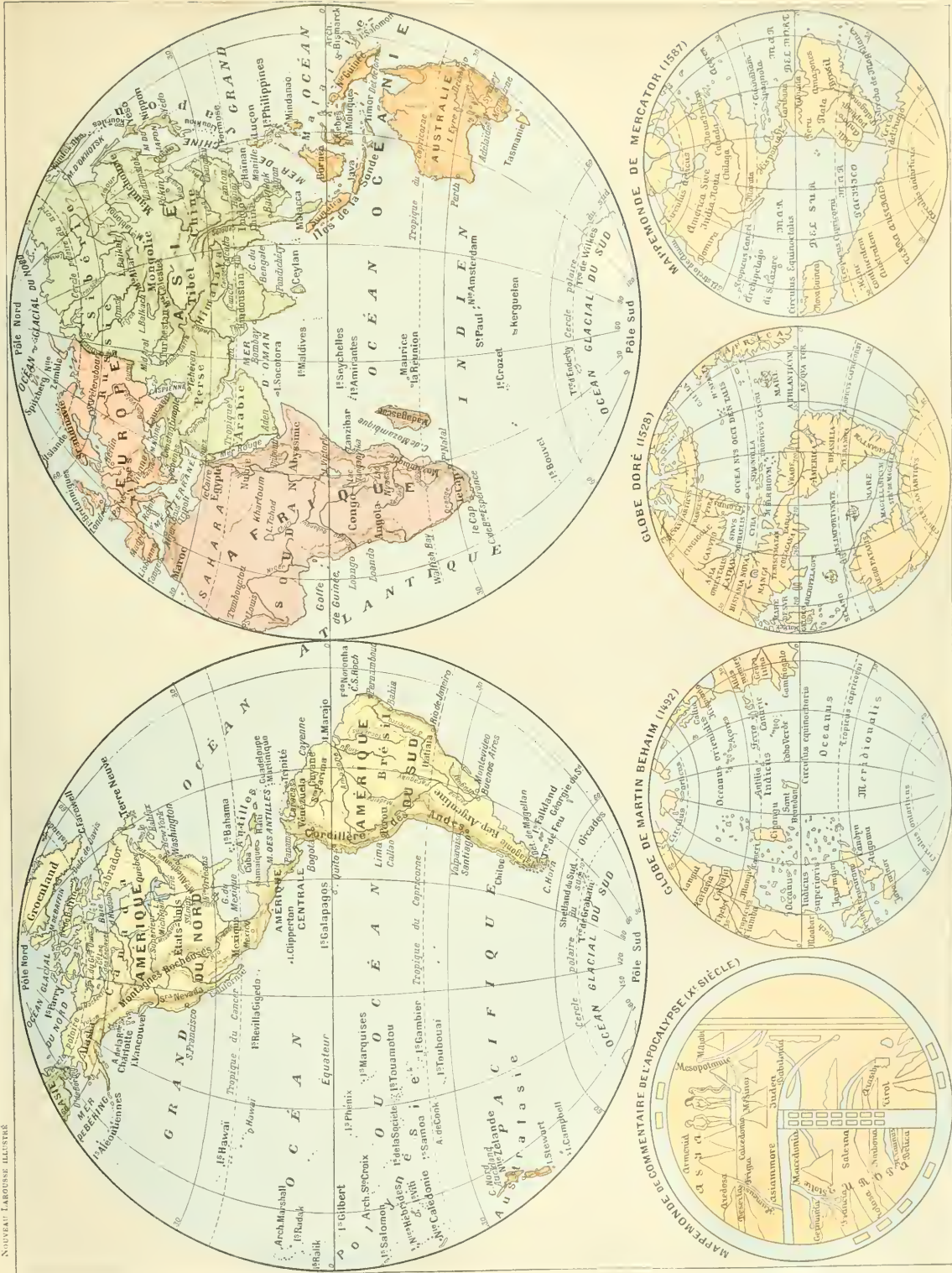
21 **C**omment le roy chilperic estrangia sa fe
me et mit il laissa la seconde p la mali
ce fredegonde et puis comment les sautes
enuient le royaume de france.

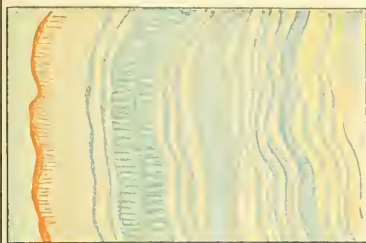


MANUSCRIT : 1. Virgile du Vatican, capitale sur s. — 2. Epîtres de saint Paul, onciale (v-vi s.). — 3. Octaveque, onciale (vii s.). — 4. Poésies de Prudence, capitale (vi s.). — 5. Tite-Live, onciale (v-vi s.). — 6. Pontatopque de Lyon, onciale (vi s.). — 7. Homélies de saint Augustin, onciale sur papyrus (vi s.). — 8. Évangélaire de Charlemagne, onciale (fin du vii s.). — 9. Grégoire de Tours, cursiue mérovingienne (viii s.). — 10. Bible de Théodolphe, minuscule caroline ou romaine (ix s.). — 11. Histoire de Nithard, minuscule romaine (fin du x s.). — 12. Passion de J.-C. (x-xi s.). — 13. Ordre de Tournai, cursiue (xii s.). — 14. Chansonnier de Châteaubault, avec notation musicale (xiii s.). — 15. Psautier de saint Louis (xiii s.). — 16. Juvénille (xiv s.). — 17. Procès des Templiers (xiii s.). — 18. Grandes Chroniques de France, exemplaire de Charles V (xiv s.). — 19. Miracles de Notre-Dame (xiv s.). — 20. Volumen (xiv s.). — 21. Ecrin renfermant des volumens. — 22. Manuscrit enchaîné.

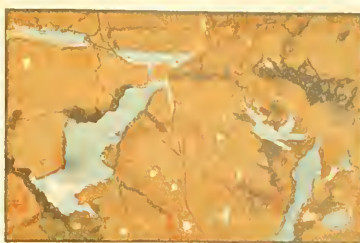
MAPPEMONDE

N. NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

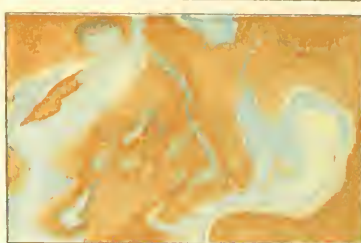




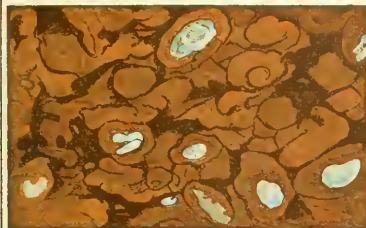
Onyx d'Algérie.



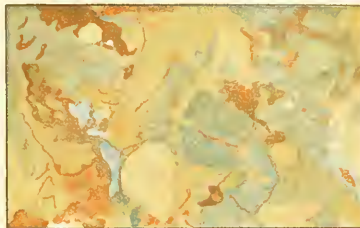
Jaune de Provence.



Languedoc ou Cervelas.



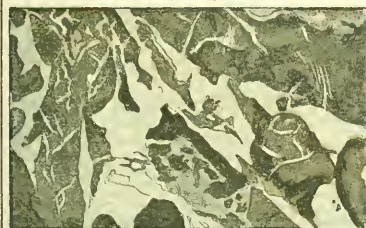
Griotte (Œil-de-perdrix).



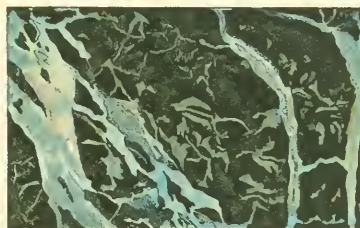
Sarrancolin des Pyrénées.



Rouge antique.



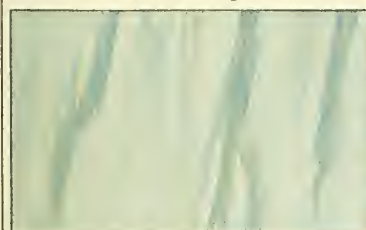
Sainte Anne belge.



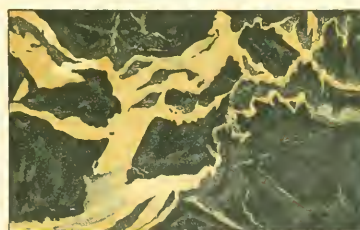
Vert antique.



Napoléon.



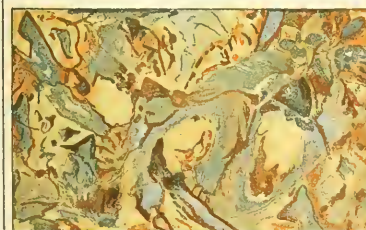
Bleu de Carrare.



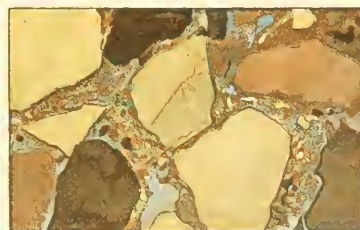
Portor.



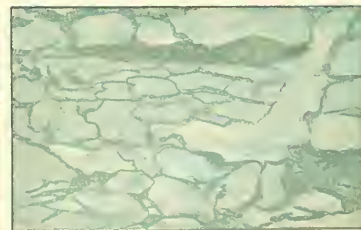
Bleu fleuri.



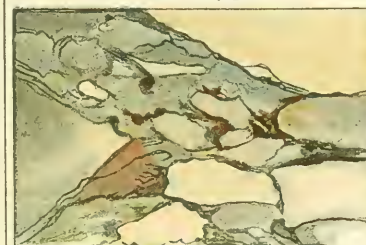
Brocatelle d'Espagne.



Brèche saint Antonin



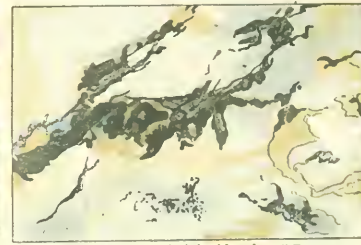
Campan vert.



Brèche violette



Grand antique des Pyrénées (dorm-deuil).



Ponazetto ou brèche blanche. A. DESSERTER

Il aurait été assassiné par l'ordre d'un seigneur insoumis... MARCADE Victor Napoléon, juriste...

MARCAIGNON h. et qn. n. en MARCAIGNON qn. et qn. m. n. n. Non vulgaire d'une variété de l'anguille...

MARCAIRE h. et qn. n. Celui qui fabrique les fromages nts, dans les Vosges.

MARCAISERIE, MARKAIFERIE ou MARQUAIFERIE h. et qn. n. — rad. marcar. n. f. Chaumière où on fait les fromages coits, dans les Vosges...

MARCAL n. m. Mètre. Mesure de capacité pour matières sèches, usitée dans l'Inde, et valant 12,94, 292,42.

MARCAPES, comm. de la Gironde, arr. et à 19 kilom. de Blaye, près du Moron, tributaire de la Dordogne...

MARCAPOIER d. et — rad. marcipol. n. m. Non donné autrefois à des méridiens qui s'élèvent à la charité, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés.

MARC-ANTOINE, graveur italien. V. RAMONDI.

MARCARIA, comm. d'Italie Lombardie (prov. de Mantoue), près de la Chiesa; s. h. l. a. l.

MARCASITE ou MARCASSITE h. et qn. n. — de l'ar. marqschite. n. f. Miner. Sulfure naturel de fer rhomboïdal...

MARCASSITE ou MARCASSITE h. et qn. n. — de l'ar. marqschite. n. f. Miner. Sulfure naturel de fer rhomboïdal...

MARCASSITE ou MARCASSITE h. et qn. n. — de l'ar. marqschite. n. f. Miner. Sulfure naturel de fer rhomboïdal...

MARCASSIN (mar-sin), INE org. inconn. adj. qui appartient au marcassin. La qn. MARCASSINE.

MARCASSIN (mar-sin), INE org. inconn. adj. qui appartient au marcassin. La qn. MARCASSINE.

MARCASSON Pierre de, littérateur français, né à Giron (Gers) en 1581, mort à Paris en 1661. Professeur d'humanités au collège de Boncourt...

MARCATION (mar) — rad. marq. n. f. S. v. de MARGINATION. Lyne de marcation. Crêpe ligne tracée par le pape Alexandre VI, en l'année 1494...

MARCATRUCHE, une des femmes de Gontran, roi de Bourgogne, morte vers 581. Elle était fille de Magnaire ou Magnacaire, duc de la Bourgogne transjurane...

MARC-AUREL, famille d'imprimeurs de Valence, à la fin du XVIII^e siècle. L'un d'eux, PIERRE, s'était lié avec Bonaparte pendant son séjour à Valence en 1795...

MARC-AURELE Marcus Aurelius Antoninus Augustinus, empereur romain, né à Rome en 121 apr. J.-C., mort à Nicomédie en 180. En 161, son père adoptif, l'empereur Marcus Aurelius, lui donna une éducation très soignée...

discipline dans l'armée. Le gouvernement du moins ambiteux des princes fut, par nécessité, belliqueux et autoritaire. Les Parthes, soulevés par Vologèse, troublèrent l'Orient. Les légions de ces contrées étaient nulles et efféminées. L'empereur leur envoya un chef impopulaire, Avidius Cassius. Après quatre ans de lutte, Vologèse fut soumis, et Artaxata, capitale de l'Arménie, fut prise (157).



Marc Aurèle.

Sous le règne de cet empereur philosophe et humain, plusieurs lois furent adoptées. L'esclave recut des garanties nouvelles. Les lois pénales furent protégées par la multiplication des curiales chargés de l'administration financière, les mineurs, par la création d'un pécule de tutelle; le test successoral fut compté de la parenté naturelle; l'instauratio alimoniae se développa; les registres de l'état civil furent créés. L'empereur suivait avec assiduité les discussions du sénat et affectait d'en tenir grand compte. Par une singulière contradiction avec sa philosophie, il était fort superstitieux; lors de la peste, il multiplia les sacrifices, et fut en fin plussamment cirielier qu'un simple d'homme.

— BILBOUR. J. Capitoulin, Vies d'Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Lucius Verus dans l'Hist. Auguste; Renaud, les Évangiles, l'Église chrétienne; Marc-Aurèle. — L'État-major autrichien devant le corps de Marceau, d'après J.-P. Laurens.



L'Etat-major autrichien devant le corps de Marceau, d'après J.-P. Laurens.

MARC-AURELE (COLONNE DE). Cette colonne, qui se dresse au centre de la piazza Colonna à Rome, est appelée plus communément, mais à tort, colonne Antonine.

MARC-AURELE (COLONNE DE). Cette colonne, qui se dresse au centre de la piazza Colonna à Rome, est appelée plus communément, mais à tort, colonne Antonine. Description de la colonne et de son histoire.



Colonne de Marc-Aurèle

MARCEAU L'ÉTAT MAJOR AUTRICHIEN DEVANT LE CORPS DE MARCEAU. Tableau de J.-P. Laurens, Salon de 1827. Le héros républicain est couché sur un lit improvisé, vêtu de l'uniforme, la main tenant encore la poignée de son sabre.

contre les chrétiens et qualifié d'orgueilleuse affectation leur héros devant la mort. L'idée exaltée exprimée par Marc-Aurèle, c'est que la vraie liberté se confond avec la résignation, parce que tout, dans le monde, est conforme à la raison.

MARCEAU, comm. de la Vienne, arrondissement de Poitiers, sur le Rhône, affluant du Poitou; 1.021 hab. Fabrique d'horloges publiques. Église du XII^e siècle.

MARCEAU (M) n. m. Espèce de saule. V. MARSAULT.

MARCEAU François-Névein MARCEAU-DESGRANGES, dit le général français, né à Chartres en 1769, mort à Altkirchen (Allemagne) en 1796. Il était fils d'un procureur au parlement de Savoie-Carignan et devint sergent. Se trouvant à Paris en 1789, il prit part à l'attaque de la Bastille, puis entra dans sa ville natale en 1791, puis après, il fut élu capitaine de la garde nationale, et passa, avec le même grade, au bataillon d'Arceville en 1791.



Marceau.

Le lieutenant-colonel des volontaires de la légion germaine, en 1793, il passa en Vendée. Sa belle conduite à Luçon et Chantonnay lui valut le grade de général de brigade, qu'il échangea, après la bataille de Cholet, contre celui de général de division. Il n'avait que vingt-quatre ans. Nommé commandant en chef de l'armée de l'Ouest, il poursuivit les Vendéens au-delà de la Loire, s'en vint à Dol, le corps de Westermann, qui venait au Mans l'armée de la Rochelle. Il se fit remarquer par son humanité envers les vaincus. Réuni à Kleber, il achève la déroute des Vendéens à Savenay, et fit une entrée triomphale à Nantes. Peu après, l'état de sa santé l'obligea à rentrer à Paris. En 1794, Marceau

recut le commandement d'une division à l'armée des Ardennes. Il combattit aux victoires de Fleurus et de Dennoy. Mais c'est à l'armée de l'Ouest, sous les ordres de Jourdan, que s'affirmèrent les hautes qualités militaires du jeune général. A la tête de sa division, il surprit et enleva Coblenz. En 1795, il franchit le Rhin, prit une part active au siège d'Elbrunshausen, et délogea les Autrichiens des gorges de Stromberg. Par un mouvement de recul devant les forces supérieures, il prit sa revanche à Sulzbach, où il culbura l'armée de Kray. Chargé, en 1796, de couvrir la retraite de Fiechtz, qui venait d'évacuer les lignes de Mayence, Marceau reprit les Alliés à Grenchach et à Sulzbach, puis s'empara de Wurtzbourg et de Landau. Le 19 septembre, dans une reconnaissance, près d'Altkirchen, il recut dans le côté droit une balle qui lui tira un chasseur tyrolien, emporté derrière un arbre.

Il fut transporté chez le gouverneur d'Altkirchen et, à la demande de Jourdan, placé sous sa surveillance. Le général Kray, qui avait combattu Marceau pendant deux campagnes, alla le visiter, et fonda en larmes en serrant la main du héros. Marceau venait d'exprimer quand arriva le général Charles, avec son état-major. Les Autrichiens voulaient rendre un jour général les derniers devoirs. Le corps fut rapporté par les Hussards de Baro à l'armée de Sambre-et-Meuse; enseveli pendant une suspension d'armes, et les honneurs militaires furent rendus de laquelle est entouré par le général. Marceau fut exhumé et inhumé l'année suivante, et ses cendres furent déposées dans un vase d'airain, portant cette belle et juste inscription: Hic emans, ubique nomen. Les cendres sont en la non est parées). Elles ont été ramenées en France en 1859 et inhumées au Panthéon. La ville de Chartres a élevé à Marceau une pyramide commémorative (1801) et une statue (1851).

BILBOUR. Noël Parfait, le Général Marceau (1859). MARCEAU L'ÉTAT MAJOR AUTRICHIEN DEVANT LE CORPS DE MARCEAU. Tableau de J.-P. Laurens, Salon de 1827. Le héros républicain est couché sur un lit improvisé, vêtu de l'uniforme, la main tenant encore la poignée de son sabre. A droite du cadavre sont trois soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse. Par un mouvement de recul, un soldat entre les officiers de l'état-major autrichien, graves, respectueux. — Citons aussi les Funérailles de Marceau, tableau de François Bouchot, 1835, musée de Chartres). Lo

Danube; la *marche frioulonne*, en Italie; la *marche de Gâtine*, au nord des Pyrénées; la *marche de Bretagne* (comté du Maine), qui fut gouvernée par Roland. Au siècle suivant, les marches se multiplièrent en Germanie avec les conquêtes faites sur les Slaves et les Danois. Deux de ces marches sont devenues célèbres : celles d'Anvers et de Bruxelles; qui ont constitué plus tard les deux plus grands Etats de l'Europe centrale.

— Dr. cout. On a donné le nom de *Marches communes de Bretagne et de Poitou* ou *Marches avallées* à dix-sept paroisses situées sur les confins des deux provinces, exemples des tailles, aux souches et gabelles, moyennant un croci qu'elles payaient de temps en temps, justiciables des juges de la Haute ou de l'autre province.

MARCHE (lat. *Marchia*), prov. et gouvern. milit. de l'ancienne France. Comté frontiera de Limousin, formé au X^e siècle aux dépens de l'imonsin et du Poitou, elle ne fut à Belletin aux sources de la Creuse, et correspondait aux départements actuels de la Creuse, de la Haute-Vienne (arrond. de Bellac) et à quelques cantons de la Vienne l'E et de la Cliaresne. Charroux fut la première capitale. Guert l'emporta au xv^e siècle. La haute Marche, ch.-l. *Guéret*, dépendait de la généralité de Moulins. Elle fut conquise deux siècles plus tard par le duc de Bourbonnais; la haute Marche, ch.-l. Bourgneuf, au Poitou, s'était agrandie, au xiv^e siècle, du comté d'Anbusson. La basse Marche, ch.-l. *Bellac*, était partagée entre les généraux de Limoges et de Bourges.



Armes de la Marche.

Le comté, possédé au xiv^e siècle par la famille de Lusignan, fut acquis par son duc de Bourbon et conquis sur le comte par François I^{er}. Pays pauvre, malgré ses manufactures de draps grossiers et de tapisserie. La Marche souffrit longtemps de la turbulence des sessions des Grands Jours.

Marche (La), parc dépendant de la commune de Marnes (Seine-et-Oise), arrond. et à 6 kilom. de Versailles, près de la station de Ville-d'Avray. Ce lieu était devenu célèbre par les steeples-chases qu'on y donnait quatre fois par an.

Marche (COLLEGE DE LA), à Paris. Instituté en 1822 par Louis de La Mairie dans les locaux d'un collège qui datait du siècle précédent, cet établissement subsista jusqu'à la Révolution. Les écoliers qu'on y recevait devaient être originaires des environs de Commercy. Les bâtiments du collège, situé au-dessus de la place d'Anarchie, disparurent à la fin de la révolution.

MARCHE, comm. de Belgique (prov. du Luxembourg), ch.-l. des arrond. admin. et judic. de ce com.; 6,630 hab. Carrières; forges, fondries; dentelles. Traité conclu en 1577, entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Centre du pays de Famenne, contrée très productive en froment.

MARCHE D'ESPAGNE, prov. de l'empire de Charlemaigne, rattachée au royaume d'Aquitaine et comprenait les pays au nord des Pyrénées et d'Als. Elle fut divisée en Marche de Charlemaigne, en Marche de *Gothie* ou de *Septimanie*, c'est-à-dire presque toute la Catalogne, et Marche de *Gasconne*, c'est-à-dire la partie de l'Aragon et de la Navarre située sur la rive gauche de l'Ebre. A la suite du premier partage de l'empire en 817, elle fut rattachée au nouveau royaume de Septimanie, qui avait pour capitale Barcelone. Elle comprenait les quatre diocèses de Barcelone, Girone, Urgel et Ausone. En 865, Charles le Chauve fit un marquisat ou gouvernement spécial. Elle fut partie du royaume de Castille au x^e siècle.

MARCHE (Antoine-Alfred), explorateur, né à Boulogne (Seine) en 1844, mort à Paris en 1898. Il commença par l'école, puis l'armée, et fut aide de camp de Napoléon III, et avec de Brazza et le Dr Ballay (1875), trois voyages sur l'Océan et retour en France en 1877. Un rapport en 1879 sur les Philippines, qui l'explora jusqu'en 1886, puis son rapport aux Marianne en 1888. Il était, à la fin de sa carrière, archiviste bibliothécaire de la direction du commerce et de l'agriculture à Tunis. On lui doit : *Trois Voyages dans l'Afrique occidentale* (1879); *Luçon et Pouébo* (1887); etc.

MARCHE (La). Biogr. V. LA MARCHE, et BLANCHE DE BOUTGOGNE.

MARCHE (du lat. *mercatus*, même sens) n. m. Endroit public, en plein air ou couvert, où l'on vend certaines marchandises : *MARCHE aux chevaux, au poisson.* — *Le grand marché.* A Paris, les Halles centrales. I Réunion de mar-



Marché.

chands assemblés au même lieu pour vendre : *Communes* où il n'y a qu'un *MARCHE par semaine*. A achats faits au marché : *Il est peu d'industrieuses qui ne fassent quelque profit sur leur MARCHÉ.* *Faire son marché.* Acheter soi-même ce qu'on a besoin de. *Marcher d'autrui.* Au fig. Agir pour le compte d'un autre.

— Ville où se fait le principal commerce de certains objets; lieu d'écolement pour les objets récoltés ou fabriqués en grande quantité et en vue de la vente de Paris. — État de l'offre et de la demande, dans les villes d'échanges : *Le MARCHÉ a baissé, haussé.*

— Convention verbale ou écrite par laquelle une personne consent à acheter, et une autre à vendre, à un prix fixé : *Conclure, Rompre un marché.* Convention un écrit n'est : *Après me rapporté sans me parler, c'était notre MARCHÉ.* (M^{re} de Sév.).

— Marchés administratifs. Conventions par lesquelles les particuliers s'engagent à exécuter des travaux publics, des chemins, des communes ou établissements publics, à exécuter des travaux ou transports ou à fournir les objets nécessaires aux divers services, moyennant un prix convenu et suivant certaines conditions déterminées.

— **Bours.** *MARCHÉ aux grains.* Marché au tant du jour. *MARCHÉ à terme.* Celui qui se règle sur le taux qu'atteindront les valeurs à une époque déterminée. *MARCHÉ ferme.* Celui qui se fait avec l'intention de livrer immédiatement au jour où il arrive, les valeurs, convenues ou de payer un différend. *MARCHÉ libre ou à prime.* Celui que les contractants se réservent le droit d'annuler, moyennant le payement d'une prime convenue.

— **Dr. cout.** *MARCHE de terre.* Terme employé en l'achat pour désigner le bail de biens ruraux.

— **Loc. div.** *MARCHE franc.* Convention passée sans payer de droits de vente. *MARCHE d'ouvrages.* Convention entre celui qui commande un ouvrage et celui qui se charge de l'exécuter ou de le faire exécuter. *MARCHÉ au maître ou au maiz.* Ici ou en main. Celui par lequel un entrepreneur s'engage à livrer un édifice complètement terminé et clos.

MARCHE au maître. Celui qui règle le prix au maître de l'ouvrage. *MARCHÉ donné.* Chose vendue pour presque rien. *Un bon marché.* Prix peu élevé. *Rechercher le bon MARCHÉ.* A bon marché ou *bon marché.* A un prix peu élevé. *Le bon MARCHÉ.* Marché au tant; — veniments : *En être quitte à bon MARCHÉ.* *M Faire bon marché d'un chose.* La traiter avec dédain. *Avoir bon MARCHÉ de quelque un.* Le vaincre.

MARCHÉ au maître. En venant par l'intermédiaire. *Par-dessus le MARCHÉ (autrui.* Sur le marché). En outre de ce qui a été convenu, stipulé. — De plus, ce outre : *Avoir de la fortune, de la beauté, et de l'esprit PAR-DESSUS LE MARCHÉ.* *Le Bon vie du MARCHÉ.* Boire ensemble après un marché conclu. *En être à quelqun MARCHÉ.* Marché au tant. Lui offrir de rompre immédiatement le traité passé; lui mettre, en quelque façon, le traité dans les mains, pour qu'il puisse le décliner. *Allez, Couvrez sur le MARCHÉ d'un autre.* Encourager sur ses offres. *Le MARCHÉ au maître.* Le maître ne m'a pas offert gratuitement, je le chlorai de ce qu'il m'a fait. *Le bon MARCHÉ coûte toujours cher.* Les objets d'un prix médiocre sont de mauvaise qualité et l'on n'en a pas même pour son argent.

— MARCHÉ au tant. Accord, contrat, pacte, etc. V. ACCORD.

— **ENCYCL. Bours.** V. **Bourse.**

— **Dr. Les marchés sont.** comme les foires, des réunions organisées au vue de la vente et de l'achat des denrées et marchandises. Les marchés sont, en général, au moins hebdomadaires, et souvent quotidiens. Les maires ont le droit de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la police des marchés. Ces mesures se réfèrent, notamment, à un triple objet : 1^o assurer l'approvisionnement de la ville; 2^o l'augmentation des redevances; 3^o veiller à la salubrité des denrées et à la fidélité du débit.

— **Dr. Les marchés sont.** comme les foires, des réunions organisées au vue de la vente et de l'achat des denrées et marchandises. Les marchés sont, en général, au moins hebdomadaires, et souvent quotidiens. Les maires ont le droit de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la police des marchés. Ces mesures se réfèrent, notamment, à un triple objet : 1^o assurer l'approvisionnement de la ville; 2^o l'augmentation des redevances; 3^o veiller à la salubrité des denrées et à la fidélité du débit.

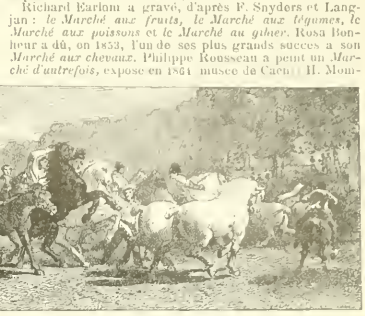
— **MARCHE d'ouvrage** (C. civ., art. 1787 à 1800). Deux cas sont à considérer : premier cas, l'ouvrier qui prend le travail, deuxième cas, il doit fournir seulement la main-d'œuvre. Dans le premier cas, le contrat se rapproche davantage de la vente : vente d'une chose future, vente conditionnelle. Cette vente dépend d'une double chose de nature conditionnelle, d'une double chose de nature conditionnelle le résultat que les risques de la matière et de l'ouvrage restent jusqu'à livraison, ou tout au moins jusqu'à ce que le maître ait été mis en demeure de recevoir la chose, à la charge de l'ouvrier ou de l'entrepreneur, même s'il y a une perte fortuite. Au second cas, les risques se partagent : s'il y a une perte de la chose au cours d'exécution du travail ou avant livraison, le marché se comporte comme un contrat de louage; s'il y a une perte de la chose de nature conditionnelle de nature conditionnelle de nature conditionnelle de nature conditionnelle.

— **MARCHEPIED** (du marcher, et pied) n. m. Estrade à laquelle on monte par un ou plusieurs degrés et qui sert à exhausser quelque chose : *Le MARCHEPIED du tronc, l'Escabeau à plusieurs degrés sur lequel on monte pour atteindre à de hautes objets élevés.* *Monter sur un MARCHEPIED pour prendre un volume.* *Le MARCHEPIED sur lequel on pose les pieds lorsqu'on est assis.* *Marcher sur un MARCHEPIED.* *MARCHEPIED pour monter.* *Le MARCHEPIED qui sert à exhausser quelque chose : Le MARCHEPIED du tronc, l'Escabeau à plusieurs degrés sur lequel on monte pour atteindre à de hautes objets élevés.*

— **Dr. Commission des marchés.** On a donné ce nom à la commission qui, après la guerre de 1870-71, fut constituée par l'Assemblée nationale, avec mission de examiner tous les marchés passés par les administrations publiques à l'occasion de la guerre et de contrôler la régularité des conditions auxquelles ils avaient été consentis.

— **HIST.** Commission des marchés. On a donné ce nom à la commission qui, après la guerre de 1870-71, fut constituée par l'Assemblée nationale, avec mission d'examiner tous les marchés passés par les administrations publiques à l'occasion de la guerre et de contrôler la régularité des conditions auxquelles ils avaient été consentis.

— MARCHÉ aux fleurs. gravé par J. A. C. d'après Lecomte; à Paris, tableau de H. Goume 1866; *Le MARCHÉ aux herbes.* de Meunier, au Louvre, un des chefs-d'œuvre du maître, tableau de Jan Steen; *Le MARCHÉ aux légumes.* gravé par J. Pele-tier; *Marché.* de J. M. Perret; *Le MARCHÉ aux poissons.* tableau de François Bassan, au Louvre, de Joachim Bueckler 1508; la *panaotocra* de Munich, de J. Van Els et Jordaens à Vienne, tableau d'Ad. Van Ostade, au Louvre, un chef-d'œuvre de Teniers, dans l'ancienne galerie; Bassessort, de Houdouy et de Bont, au Louvre, de Frans Snyders, collection La Caze, au Louvre.



Le Marché aux chevaux, d'après Rosa Bonheur.

— MARCHÉ aux fruits. Le MARCHÉ aux légumes. Le MARCHÉ aux poissons. *MARCHÉ au tant.* Ici ou en main. Celui par lequel un entrepreneur s'engage à livrer un édifice complètement terminé et clos.

MARCHÉ (ch) n. m. Arg. milit. Abréviation des mots *maréchal des logis chef*.

MARCHE-LEZ-ÉCAUSMINN, comm. de Belgique (prov. de Hamaut), arrond. anim. du Soignies, arrond. judic. de Mons; 2,409 hab. Eglise de Saint-Géry. Suererie.

MARCHENA, ville d'Espagne (Audouine [prov. de Seville]), près du Corbones, affluent du Guadalquivir, de 15,000 hab. Fabrications grossières et de laines, toiles et poteries. Fortifications en ruine. Eglises remarquables. Palais des ducs d'Arcos, fortifié du temps des Maures. Petit établissement de bains sulfureux.

MARCHENA (José), publiciste, né à Utrera (Andalousie) en 1788, mort à Madrid en 1821. Il se préparait à entrer dans les ordres quand il fut menacé par l'opposition pour des articles de ses idées. Il s'enfuit en France et ne tarda pas à s'enthousiasmer pour la Révolution. Il partagea l'exil des girondins à Cacu, puis à Bordeaux. Arrêté, il resta en prison jusqu'à 9-Thermidor. Employé dans les bureaux du comité des Salut public et rédacteur à l'Am. les des lois, il fut banni en 1795. Retré en France, les critiques dont il poursuivait le Directeur lui valurent d'être expulsé comme étranger. Il fut pourtant admis à faire valoir ses droits de citoyen français. Administrateur de l'arrondissement de Rhuin, secrétaire du Morcau, il prit part à l'événement de Saint-Gall un fragment inédit du *Napoleon* de Pétrole, puis une poésie de Canille. Envoyé dans la disgrâce de Morcau, il alla en Espagne, et s'attacha au service de Murat, puis de Joseph Bonaparte. Après 1812, il retourna en France. Il a beaucoup écrit, non sans talent. On peut citer de lui : *Le Spectateur français* (1794); *Description des provinces basques* (« Annales des voyages »); *Leçons de philosophie, de morale et d'économie* (1820); etc.

MARCHEPIER, ch.-l. de cant. de Lorr-et-Cher, arrond. et à 28 kilom. de Blois; 672 hab. Ch. de f. de Blois à Ouzouer. Le-Marché. — Le canton de fortifications. — Le canton à 18 comm. et 9,420 hab.

MARCHE-PALIER n. f. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. (Plusieurs dictionnaires font à tort de ces mot un composité masculin.) [Pl. Des MARCHES-PALIER.] On dit aussi MARCHEPALIER ET MARCHE PALIER.

MARCHEPIED (du marcher, et pied) n. m. Estrade à laquelle on monte par un ou plusieurs degrés et qui sert à exhausser quelque chose : *Le MARCHEPIED du tronc, l'Escabeau à plusieurs degrés sur lequel on monte pour atteindre à de hautes objets élevés.* *Monter sur un MARCHEPIED pour prendre un volume.* *Le MARCHEPIED sur lequel on pose les pieds lorsqu'on est assis.* *Marcher sur un MARCHEPIED.* *MARCHEPIED pour monter.* *Le MARCHEPIED qui sert à exhausser quelque chose : Le MARCHEPIED du tronc, l'Escabeau à plusieurs degrés sur lequel on monte pour atteindre à de hautes objets élevés.*

— **HIST.** Commission des marchés. On a donné ce nom à la commission qui, après la guerre de 1870-71, fut constituée par l'Assemblée nationale, avec mission d'examiner tous les marchés passés par les administrations publiques à l'occasion de la guerre et de contrôler la régularité des conditions auxquelles ils avaient été consentis.



Marchepied.



Marchepieds de voitures : 1. De tilbury; 2. En lre; 3. Mécanique; 4. Pour mylord.

— **Fig.** Moyen d'atteindre un but ou une position élevée; *Vous sommes tous les trois sur le même *Marchepied*.* — **Mar.** *Marchepieds de voiture* et de beaupré, Cordages

Sous le rapport hygiénique, il est essentiel de bien abriter la mare...

MARE au diable (LA), roman, par George Sand (1816)...

MARÉ, forme grecque du nom que les Egyptiens donnaient à une petite ville de leur nome Libyque...

MARÉGE (a) — pour mariage; de l'anc. v. marier, aller sur mer...

MARÉANT (a) n. m. Sur les côtes du Sud-Ouest, Pêcheur qui...

MAREAU-AUX-PRÉS, comm. du Loiret, arrond. et à 9 kilom. d'Orléans...

MAREB, rivière de l'Afrique orientale, qui naît en Éthiopie...

MAREB, bourgade de l'Arabie (Yémen), sur l'ouadi Chibouan...

MARECA n. m. Genre de canards voisins des cascarans, et que l'on nomme vulgairement canards siffleurs...

MARÉCHAL, Les maréchaux comptent trois espèces : une européenne, les deux autres américaines.



Mareca.

MARÉCHAL (ka) — pour marecage; de marec, anc. forme de marais...

MARÉCAGUEUX (je), BUSE adj. Qui est de la nature du marais...

MARÉCHAL, n. m. Nom donné aux grenouilles par La Fontaine.

MARÉCHAL (pour maréchale), du german. marahscale, serviteur chargé du soin des chevaux...

MARÉCHAL (pour maréchale), du german. marahscale, serviteur chargé du soin des chevaux...

MARÉCHAL, n. m. Titre d'une dignité qui a son origine, que celle d'un officier de cavalerie...

MARÉCHAL, n. m. Titre d'une dignité qui a son origine, que celle d'un officier de cavalerie...

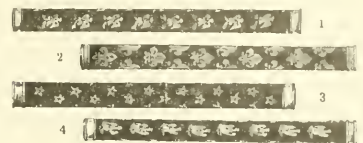
MARÉCHAL, n. m. Titre d'une dignité qui a son origine, que celle d'un officier de cavalerie...

MARÉCHAL, n. m. Titre d'une dignité qui a son origine, que celle d'un officier de cavalerie...

MARÉCHAL, n. m. Titre d'une dignité qui a son origine, que celle d'un officier de cavalerie...

MARÉCHAL, n. m. Titre d'une dignité qui a son origine, que celle d'un officier de cavalerie...

MARÉCHAL des lois chef, Sous-officier de cavalerie dont le grade correspond à celui de sergent-major dans l'infanterie...



Bâton de maréchal : 1. 1er Empire; 2. Restauration; 3. Louis XVIII...

CHIEF des maréchaux de France, dont le grade fut créé en 1680. Le maréchal de la foi, Titre donné, dans le xiv^e siècle...

MARÉCHAL MILIT. Maréchal de France, La dignité de maréchal parait avoir la même origine que celle de comtable...

LA situation des maréchaux lors de la première de l'armée, lors de l'appropriation de la comtable par Louis XIII (1627)...

EXERC. Milit. Maréchal de France, La dignité de maréchal parait avoir la même origine que celle de comtable...



Maréchaux : 1. Louis XV; 2. Premier Empire; 3. Second Empire.

temps de paix et douze en temps de guerre; il est prescrite que la dignité de maréchal ne pouvait être conférée qu'à un officier...

lui militaire fixerait les conditions auxquelles il pourrait être conféré...

MARÉCHAL de camp, Dans les armées de l'ancienne monarchie, cet officier général était chargé d'ordonner le campement...

MARÉCHAL des lois, Sous l'ancienne monarchie, ce fut, dans une armée, un emploi dont les fonctions étaient plus ou moins analogues à celles des chefs d'état-major actuels...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...

MARÉCHAL ferrant (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Quétant, musique de Philidor (ancien Opéra-Comique, 1761)...



Le Maréchal ferrant, d'après Le Nain.

ce fatras est aujourd'hui illisible. Un seul des ouvrages de Maréchal est en quelque célébrité : son *Dictionnaire des alibis*, composé sur le conseil de son ami Lalande. Pour en marquer la valeur, il suffit de dire que Maréchal range parmi les alibis saint Augustin, Pascal et Bossuet.

MARÉCHAL (Charles-Laurent), peintre français, né à Metz en 1801, mort à Bar-le-Duc en 1887. Il fut d'abord ouvrier seller, puis alla à Metz où il fut nommé directeur des écoles. En 1829, il retourna dans sa ville natale. Il a peint des scènes de genre, des portraits au pastel, etc.; finalement, il s'est adonné à la peinture sur verre. On lui doit les vitraux de la cathédrale de Metz, des églises Sainte-Croix, Saint-Augustin et Saint-Vincent-de-Paul, à Paris; au ministère de l'intérieur, au Louvre, des peintures décoratives; à la nouvelle sacristie de Notre-Dame de Paris, des vitraux. Le musée de Metz possède de lui son *Portrait du maréchal Ney*, un *Berger*, une *Jeune fille*, etc. Maréchal avait écrit à Metz une fabrique de vitraux peints. Son chef-d'œuvre, dans ce genre, était les deux grandes verrières de la grande nef du palais de l'Industrie.

MARÉCHAL (Charles-Henri), compositeur français, né à Paris en 1812. Élève au Conservatoire, de Benoist et de Victor Massé, il remporta, en 1870, le premier grand prix de Rome à l'Institut. Il fut directeur de l'école de chant de l'époque, chef des chœurs au Théâtre-Lyrique. Il est devenu inspecteur de l'enseignement musical.

Compositeur, écrivain, musicographe, il a produit des œuvres nombreuses : *Les Amoureux de Catherine* (1876); *La Taverne des Cabarets* (1881); *Deidamia* (1893); *Travolta* (1894); *L'Épithète d'Odolonde* (1899); *La Nature*, poème sacré (1879); *L'Étoile*, idylle antique (1881); *le Miracle de Naim*, drame sacré (1887); *Antar*, vaudeville symphonique; *Les Vieilles de la Havre*, strophes. Il a écrit aussi divers morceaux pour plusieurs drames représentés à la Comédie-Française et à l'Odéon : *L'Ami Fritz*, *le Nouveau Seigneur*, *Crime et Châtiment*, etc. Il s'est aussi occupé de critique musicale.



H. Maréchal.

MARÉCHALAT (la) n. m. Dignité, charge de maréchal de France : Arriver au MARÉCHALAT.

MARÉCHALE n. f. Femme d'un maréchal de France : M^{me} LA MARÉCHALE.

— *Comm.* Poudre à la maréchale. Sorte de poudre pour les chevaux.

Mines. Charbon de terre, très employé, surtout par les forgerons et les maréchaux, parce qu'il s'agglomère facilement en formant une sorte de voûte sous laquelle le fer est chauffé. *Adjectif.* : Houille MARÉCHALE.

Maréchale d'Ancre (LA), drame en cinq actes, en prose, d'Alfred de Vigny (Odéon, 1831). — Aux événements historiques qui ont amené le meurtre de Concini et le supplice de sa femme Léonora Galigaï, auteur a mêlé une histoire de vendetta assez invraisemblable : en épousant Concini, Léonora a trompé l'amour du Corse Borgia, qui se rend à Paris pour se venger de son rival, ce le dénotant comme complice de l'assassinat de Henri IV. Concini, qui supplie encore l'auteur, l'auteur suppose que Concini, laissant le soin du gouvernement à la maréchale, vient courtiser Isabelle, la jeune femme de Borgia. Le Corse aime encore Léonora et cherche en vain à la sauver de la reine qui se prépare. La maréchale est arrêtée. Concini, au sortir de chez Isabelle, se bat en duel avec Borgia, le blesse mortellement et est tué par Vitry, sur la borne même où Ravallac porta le coup fatal à Henri IV. Léonora, conduite au bûcher au même lieu, passe près des cadavres de son mari et de son amant. Dans ce drame romantique, l'unité de temps est rigoureusement observée; mais, sans parler de nombreuses libertés prises avec l'histoire, la multiplicité des événements ne fait que mieux voir combien la pièce manque d'une action forte et une.

MARÉCHALERIE (r^e) n. f. Art ou profession de maréchal ferrant. V. FERREUR.

MARÉCHALISTE (list) — n. f. *de Maréchal*, n. du fondateur) n. m. Membre d'une secte américaine, qui paraît à être une branche des mormons.

MARÉCHAUSSÉE (ché-sé) n. f. Jurisdiction des maréchaux de France. — 1. Ancien corps de cavalerie qui a été remplacé par la gendarmerie, dont il faisait l'office : *Être pourvu par la MARÉCHAUSSÉE.*

— *Encycl.* Le nom de *maréchaussée* venait de ce que ce corps de gens à cheval était immédiatement subordonné aux maréchaux de France. Les hommes qui le composaient, munis de sautoires d'armes à feu, étaient appelés *archers*, en souvenir de leur armement primitif. Il existait des archers du grand prévôt de l'hôtel de la maréchaussée, du prévôt des marchands, de la ville, du guet, etc.

Maréchaussée, sous Louis XV.



MARÉE du lat. *mare*, mer) n. f. Mouvement régulier et périodique des eaux de la mer, par lequel le niveau monte et descend chaque jour dans un même lieu. *Marée*

diurne, Mouvement qui ne se fait sentir qu'une fois par jour. *Marée semi-diurne*, Mouvement qui a lieu deux fois en vingt-quatre heures. *Marée montante*, Flot ou flux. *Marée haute*, Maximum du flot ou plein de l'eau. *Marée descendante*, Jusant ou reflux. *Marée basse*, Fin du jusant ou bas de l'eau. *Marées de vives eaux*, Grandes marées. *Marées de mortes eaux*, Marées de quadratures. *Changement de marée*, Renversement du courant. *Renversement de marée*, Moment où le courant de marée change de sens. (C'est le moment où la mer est étale.) *Coefficient de marée*, Hauteur de la montée au-dessus du zéro ou différence entre le zéro et le niveau de la basse mer. *Courant de marée*, Courant déterminé par le flux ou le reflux. *La marée perdue*, Le niveau de la mer basse. *Les marées rapportent*, Les courants de marée montante battent en côte. *Riz de marée*, Montée brusque et imprévue du niveau de la mer. (V. BAZ.) *Échelle de marée*, Pieu de bois ou de fer enfoncé à poste fixe et portant des graduations sur lesquelles on lit la hauteur de l'eau à un moment quelconque. *Profiter de la marée*, *Prendre la marée*, se servir des courants de flot ou de jusant pour sortir d'un port, d'une passe, ou y entrer. *Le Signaux de marée*, Signaux hissés à l'entrée des ports de commerce pour informer les marins de l'état de la hauteur d'eau dans le port. *Marée barométrique*, Oscillation régulière du baromètre constante chaque jour, en mer, au moyen des baromètres enregistreurs. *Port de toute marée*, Port où l'eau est toujours assez haute pour recevoir les navires.

— Poisson de mer pris et mangé dans l'intervalle d'une marée à l'autre : *Odeur de marée*, Odeur particulière du poisson de mer frais. *Train de marée*, Train express partant d'un port de pêche à destination d'une grande ville, pour y apporter le poisson frais.

— *Dr. anc.* *Chambre de la marée*, Jurisdiction qui connaissait des affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson destiné à l'approvisionnement de Paris.

— *Pêch.* Relevage des lignes dites *patangues*. — *Loc. prov.* : Arriver comme marée ou mars en carême. Arriver à propos, au moment opportun. (V. MARS.) *Aller contre vents et marée*, Faire quelque chose malgré vents et marée. En dépit de tous les obstacles.

— *Encycl.* Les marées sont produites par les attractions lunaires et solaires, combinées avec la rotation de la terre. On a constaté que la lune produit deux ondes dites *otides*

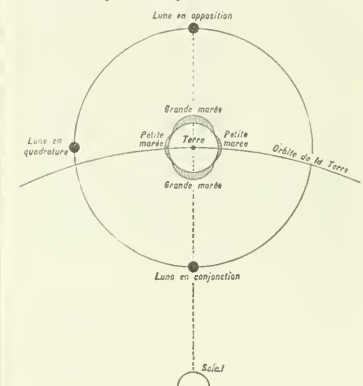


Figure schématique pour l'explication des marées.

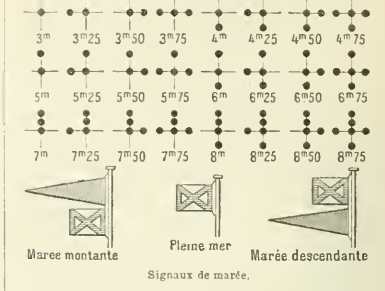
semi-diurnes, déterminant dans les mers à marées deux pleines mers et deux basses mers, en vingt-quatre heures. Le soleil, au contraire, se produit qu'une onde dite diurne, beaucoup moins forte que les ondes lunaires et ne donnant qu'un seul mouvement ascensionnel en vingt-quatre heures.

Les effets les plus considérables sont ceux produits par la lune, par suite de son rapprochement de la terre; mais son effort est irrégulier et varie chaque jour, tant par son changement de position par rapport à la terre que par ses déplacements relatifs par rapport au soleil. Le soleil, au contraire, exerce un effort sensiblement uniforme sur quelle se trouve du même côté ou du côté opposé. À la nouvelle lune et à la pleine lune, le soleil et la lune étant du même côté, les efforts s'ajoutent et la marée est la somme des deux marées partielles. À la quadrature, c'est-à-dire quand la lune est aux quartiers, l'effet du soleil contre-balance celui de la lune, et la hauteur lunaire correspond à la basse mer solaire; la marée est donc dans ce cas, produite par la différence des deux efforts.

Une figure montrera très clairement les effets de la lune et du soleil dans leurs positions respectives par rapport à la terre, l'attraction lunaire est égale à deux fois et demi celle du soleil.

La configuration des côtes et l'étendue des mers exercent une grande influence sur l'importance et la régularité des marées. Les ports vastes, les océans, ont des mers régulières, mais de hauteurs variables, selon les anfractuosités des côtes et les îles qui les environnent. La Méditerranée, divisée en plusieurs bassins, a de la marée que dans le golfe de la grande Syrte jusqu'à l'Égypte et la Tunisie. Dans certains mers, celle de Chine, par exemple, on constate deux marées en Cochinchine, une seule au Tonkin et deux sur les côtes de Chine. En France, entre Saint-Malo et Cherbourg, la force de la marée à des vives mers surpasse de beaucoup le premier port, la marée totale atteint 12 mètres. À Cherbourg, elle ne dépasse pas 5,60. Les marées les plus fortes ayant lieu aux époques où

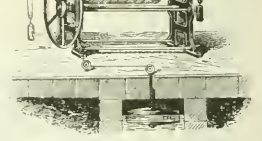
la lune et le soleil sont le plus rapprochés de l'équateur, c'est-à-dire aux équinoxes, il en résulte que, inversement, les plus faibles ont lieu aux quadratures, et le retard du passage de la lune au méridien étant de 50 minutes 30 secondes par jour, les marées subissent également ce retard. L'annuaire des marées donne avec les établissements des ports importants le moyen de calculer très aisément tous les éléments intéressants des marées et la navigation



côte. Dans les ports de commerce, la hauteur de la marée est signalée au moyen de ballons, et l'on prévient ainsi les navires qui veulent profiter de l'état du courant et des dangers qu'ils peuvent courir. On hisse aussi un pavillon au flot, aussitôt que le chenal a 2 mètres d'eau; on l'amène au jusant, aussitôt que le niveau est inférieur à 2 mètres. Une flamme supérieure au pavillon indique le jusant; une flamme inférieure à un pavillon indique le jusant. Le pavillon rouge en tête de mât annonce que le port est condamné. La nuit, des feux remplacent les pavillons, et au signal que l'entrée du port est interdite au moyen de deux feux rouges superposés, V. MER.

MARÉGRAPHE (de *marée*, et du gr. *graphein*, décrit) n. m. Instrument enregistrant automatiquement les mouvements de flux et de reflux de la mer. On appelle encore cet instrument MARÉGRAPHE, MARÉOMETRE, PUIITS DE MARÉE.

— *Encycl.* Les lectures s'échelonnent de marée à marée et rendues très difficiles à cause des mouvements incessants de la mer et du clapotis qui en résulte, on remplaça l'échelle par un puits communiquant avec la mer. Un flotteur placé dans ce puits transmet son mouvement à un stylet, qui trace une courbe sur une feuille se déroulant proportionnellement au temps. Les courbes obtenues permettent de déterminer les éléments des marées et de faire les calculs nécessaires à l'établissement des tables.



Marégraphe à cylindre horizontal.

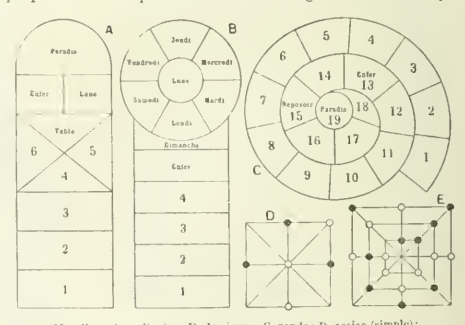
MARÈQUE (rèh) n. f. Gros tissu de laine, dont on fait des limousines pour les charrettes.

MARÉKANITE ou **MARÉCANITE** n. f. Variété de pétrosilice.

MARELLE (ri) — autrefois *mèrelle*, forme fém. de MÉRÉAU; n. f. Jeu d'enfants. Figure tracée pour ce jeu.

— *Encycl.* Il y a deux sortes de jeux de marelles : l'un jeu de calcul (la marelle assise), et l'autre jeu d'adresse, que l'on appelle marelle à cloche-pied.

Marelle à cloche-pied. On trace sur le sol une figure dans le genre de celles que nous représentons, mais dont la composition des cases varie au gré des joueurs. Chaque



Marelles : A, ordinaire; B, des jours; C, ronde; D, assise (simple); E, assise (triple).

jeu est muni d'un palet, et, placé devant la marelle, il jette ce palet dans la première case. Puis, allant à cloche-pied, il passe du palet pied et s'efforce de le faire sortir de la marelle en le ramenant au point de départ. Le coup réussi, il jette le palet dans la seconde case, et procède de même; il le jette ensuite dans la troisième, etc. Si le palet

la reine Marguerite, devenue reine douairière, a continué à habiter le plus souvent Rome, où elle a repris ses habitudes studieuses.

PRINCESSES DIVERSES

MARGUERITE D'ALSACE, comtesse de Hainaut et de Flandre, née vers 1145, morte en 1194. Elle était fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Veuve de Raoul le Lépreux, comte de Vermandois, elle épousa, en avril 1169, le comte de Hainaut, Baudouin V. Elle hérita, en 1191, du comté de Flandre à la mort de son père, Philippe d'Alsace, et en prit possession avec son mari, devenu Baudouin VIII. Mais Philippe Auguste, qui avait épousé Isabelle, fille de Marguerite et de Baudouin, revendiqua contre son beau-père le comté de Flandre, comme héritage légitime de son père Louis. Toutefois, devant l'hostilité des Flamands, Philippe Auguste consentit à reconnaître son beau-père comme comte de Flandre, moyennant le paiement de 5.000 marcs d'argent et la cession de Douai, Lille, Cassel, etc., à la comtesse Mathildé et à Saint-Omer à Louis de France, qui prit dès lors le titre de comte d'Artois (traité de Péronne, 1192). Marguerite et de Baudouin VIII sept enfants, dont le plus célèbre est Baudouin IX, plus tard empereur de Constantinople.

MARGUERITE DE CONSTANTINOPLE, dite la Noire, comtesse de Flandre et de Hainaut, seconde fille de Philippe Baudouin, née en 1210, morte en 1270. Elle est le quatrième croisade, elle fut placée d'abord sous la tutelle de son oncle, Philippe de Namur, puis sous celle de Bouchard d'Avesnes, qui l'épousa en 1212. Mais Bouchard avait reçu les ordres ; sur l'insistance de Jeanne, sœur aînée de Marguerite, le pape Innocent III déclara le mariage nul, et excommunia Bouchard (1212). Ce dernier tint tête à l'ortage ; Marguerite, d'ailleurs, épousant quelque temps de son vivant affectueux, et en eut deux enfants ; mais, à partir de 1219, son attitude changea. En 1223, elle épousa Guillaume de Dampierre, qui mourut en 1241, laissant trois fils et trois filles. En 1244, à la mort de sa sœur Jeanne, elle fut investie des comtés de Flandre et de Hainaut. Elle prit pour époux, à la succession à l'aîné des enfants du second mariage, appelé, comme son père, Guillaume de Dampierre ; mais Jean d'Avesnes n'alla pas à bout de lui vendre le droit à l'héritage. Louis IX s'efforça d'en empêcher un guerro civil évitable, en attirant le Hainaut à Jean d'Avesnes, la Flandre à Guillaume de Dampierre, mais ce projet échoua, pour les Dampierre, ramina la discorde. Jean d'Avesnes s'unit à son beau-frère, Guillaume de Hollande. Guy et Jean de Dampierre furent vaincus et faits prisonniers (1252). Marguerite offrit alors à Charles d'Anjou la donation du Hainaut. Charles accepta effectivement le Hainaut, mais Guillaume de Hollande accourut, et Charles se retira vers Douai. Une trêve s'ensuivit ; enfin, en 1265, la paix fut définitivement rétablie, sur les bases de l'arbitrage de 1246. A partir de cette époque, Marguerite, qui avait associé son mari à un gouvernement administré par la Flandre jusqu'en 1279, date à laquelle elle se démit du pouvoir.

MARGUERITE DE CARINTHE, surnommée Maultasch (à la Grande Boche), fille de Henri, duc de Carinthie, née en 1218, morte à Vienne en 1269. Elle épousa, en 1230, Jean-Henri, prince de Bohême, et hérita, à la mort de son père, de la Carinthie et du Tyrol (1232). L'empereur Louis de Bavière revendiqua le Tyrol pour sa famille, la Carinthie pour les ducs d'Autriche. En 1241, Marguerite chassa son mari, sans divorcer, épousa en 1242 les fils de l'empereur, Louis, et se maintint contre le nouvel empereur, Charles IV, son mariage fut régularisé en 1259. Louis mourut en 1261 et elle fut, avec son fils, Marguerite, Meibaud V, mourut en 1262. Marguerite reprit le gouvernement du Tyrol ; mais elle dut abdiquer, en 1263, en faveur des Habsbourg d'Autriche.

MARGUERITE DE FLANDRE, comtesse de Flandre et duchesse de Bourgogne, née en 1260, morte en 1405. Fille unique de Louis de Male, comte de Flandre, et de Marguerite de Brabant, elle fut mariée en 1274 à Philippe de Roovere, duc de Bourgogne. Elle devint veuve en 1261 et se maria, en 1269, avec le nouveau duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, frère du roi de France, Charles V. A la mort de Louis de Male, elle fut investie de la comtesse de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers et de Rethel, qui passèrent ainsi à la maison de Bourgogne. Lors de la fuite du roi, en 1292, elle contribua à assurer le gouvernement de la France à son mari, par son influence personnelle sur le bailli de Navarre, Froissart la dit « haute et croeuse (dure) ».

MARGUERITE D'ÉCOSSE, dauphine de France, née en 1213 ou 1225, morte à Châlons-sur-Marne en 1244 ou 1245. Fille aînée de Jacques I^{er} Stuart, roi d'Écosse, elle épousa, en 1236, le dauphin Louis (le futur Louis XI, roi de France) et Charles VI. Amable, lettrée, poète, elle goûtait la société des hommes lettrés. Le chroniqueur Jehan Bouchet raconte qu'un jour, rencontrant le poète Alain Chartier endormi, elle lui donna un baiser, malgré sa laideur. « Je n'ai pas baisé l'homme, dit-elle, mais la princesse bouchée de bons mots sortit tant de bons mots, de vertueuses paroles... » Louis, qui appréciait peu la poésie, déclara sa femme. Un gentilhomme, nommé Jean du Tillet, profita des imprudences de la jeune femme pour la calomnier. Son mari ne la défendit pas, et elle mourut à vingt ans, de désespoir, on s'accusa, et elle fut brûlée en son en partie plus... Michélet, laisse entendre sans preuve, que Louis ne fut pas étranger à cette mort.

MARGUERITE D'YORK, duchesse de Bourgogne, née en 1146, morte à Malines en 1503. Fille de Richard d'York, comte d'Édouard IV et de Richard III, rois d'Angleterre, elle épousa le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire (1481). Veuve en 1492, elle se maria avec son oncle, le comte de Suffolk, et son neveu Henri VII d'Angleterre. On la surnommait la Junon du roi d'Angleterre.

MARGUERITE D'YORK, beaucoup plus connue sous le nom de Marguerite Folle, comtesse de Salisbury, née au château de Farley, près de Bath, en 1473, décapitée en 1541. Fille de George Plantagenêt, duc de Clarence, et d'Isabelle Warwick, elle épousa, vers 1491, par ordre de son père, Henri VIII, qui mourut vers 1505 en lui laissant cinq enfants. Henri VIII la crut comtesse de Salisbury en 1513, la nomma gouvernante de la princesse Marie ; mais, comme elle neocha pas sa façon de penser sur le mariage du roi avec Anne Boleyn, elle tomba en disgrâce. Henri VIII, d'autre part, sachant que sa politique était désapprouvée par les Poles, jura d'exterminer cette orgueilleuse famille. Les fils de Marguerite, Geoffrey et lord Montague, furent arrêtés en 1538 ; elle-même fut jetée à la Tour de Londres, maltraitée, et enfin condamnée à mort pour haute trahison.

MARGUERITE D'AUTRICHE, duchesse de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, fille de l'empereur Maximilien I^{er} et de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, née à Bruxelles en 1480, morte à Malines en 1530. Restée veuve du duc Philippe de Savoie, en 1501, trois ans de mariage (1501-1502), elle ne voulut jamais contracter de nouvelle union, et fut chargée, par son père, de la régence des Pays-Bas, d'abord pendant son absence en 1505 ; elle résigna ses fonctions à la déclaration de majorité de son neveu Charles-Quint (1515), qui les lui rendit l'année suivante, mais augmenta encore, quatre ans plus tard, ses attributions. Diplomate consommée, elle conclut à Cambrai, en 1528, le traité de paix entre le pape et le roi de France et négocia plus tard avec Louise de Savoie, la paix signée à Cambrai, en 1529. Elle fut l'une des *Dames* entre Charles-Quint et François I^{er}, et par laquelle celui-ci renouça à ses vœux sur l'Italie. A l'intérieur, elle s'attacha à combattre l'hérésie et les communes flamandes. Protectrice des lettres et des arts, elle fit bâtir à Brno, pour son usage, l'ambassade qui existe encore.

MARGUERITE PALÉOLOGUE, duchesse de Mantone, née vers 1310, morte en 1355. Les écrivains de son temps ont célébré à l'envi son esprit et sa beauté. Fille de Guillaume VII, marquis de Montferrat, et d'Anne d'Alençon, elle épousa, en 1331, Frédéric Gonzague, premier duc de Mantoue, qui la laissa veuve en 1349.

MARGUERITE D'AUTRICHE ou de PARME, duchesse de Mantone, gouvernante des Pays-Bas, fille naturelle de l'empereur Charles-Quint et d'une femme de basse condition. Jeanne Van der Gheinst, née à Audenarde en 1522, morte à Ornona (duché de Parme) en 1586. Fiancée, en 1531, à Alexandre de Médicis, elle ne l'épousa qu'en 1536, bien peu de temps avant sa fin tragique sous les coups de Lorenzo (1537). Remariée bientôt à Octave Farnèse, duc de Parme, elle s'accorda mal avec lui. En 1559, elle fut mariée à son troisième coup de mariage, Philippe III, roi d'Espagne, et fut reine-royauté des Pays-Bas. Son administration (1559-1567) tint le milieu entre la faiblesse du cardinal de Granvelle et l'indéfinissable sévérité du duc d'Albe, mais ne réussit pas à mater l'opposition des populations soumises à son autorité. Elle fut la mère d'Alexandre Farnèse.

MARGUERITE DE FRANCE, duchesse de Savoie, fille de François I^{er}, roi de France, et de la reine Claude de France, née à Paris en 1527, morte à Turin en 1574. Protectrice des lettres, correspondante de Ronsard et de Joachim du Bellay, elle fut, sous Henri II, le centre de la vie de la cour. Mariée au duc Emmanuel de Savoie (1559), elle mérita de ses nouveaux sujets le surnom de *Mère du peuple*.

MARGUERITE, personnage de *Faust*, drame de Goethe. — Marguerite est une enfant du peuple, douce, pieuse, vertueuse, mais d'esprit un peu simple, et profondément ignorante de la vie. Seduite par Faust, puis abandonnée par lui, elle est la cause de la mort de sa mère, qui a empoisonné une boisson narcotique donnée par Méphistophélès, et de son frère Valentin, qui a été tué par elle. Devenue mère, Marguerite, accablée de honte, noie son enfant. Elle est finalement sauvée par Goethe à rendu ce caractère avec une puissance de lyrisme et un pathétisme qui n'ont pas d'équivalents contemporains.

Marguerite au fouet, tableau d'Ary Scheffer, Salon de 1831. — C'est la plus célèbre des compositions inspirées à Scheffer par la touchante création de Goethe ; les autres représentent : *Marguerite et l'église*

ou *Marguerite au prie-Dieu*, *Marguerite au sobat* et *Marguerite à la fontaine*, sans compter la *Sortie de l'église* et la *Promenade au jardin*, où figure encore l'héroïne de *Faust*. Toutes ces compositions sont empreintes de la même tristesse amoureuse et mélancolique. V. FAUST.

MARGUERITELLE (*ghe, lèf*) n. f. Marguerite commée, pâquerette.

MARGUERITE (Jean-Auguste), général français, né à Anthenelles (Meuse) en 1829, mort au château de Beauregard (Seine) en 1870. Il était le fils d'un brigadier de gendarmerie, qui l'emmena avec lui en Algérie, en 1831. Il entra au service en 1838 comme gendarme interprète, puis, en 1842, il s'engagea aux chasseurs d'Afrique, passa aux spahis, et devint sous-lieutenant en 1844. Colonel du 2^e chasseurs d'Afrique, il se distingua pendant l'expédition du Mexique (1860-1863), et fut promu général de brigade en 1866. Au début de la guerre de 1870, il commandait la 1^{re} brigade (1^{re} et 3^e chasseurs d'Afrique) de la division du général de Failly, qui fut gravement blessé. Un coup de sabre, dans un engagement avec quelques escadrons prussiens qui venait de surprendre. Sa belle marche stratégique à travers l'Argonne pour rejoindre l'armée de Châlons à Sedan lui valut les étoiles de général de division en 1870. Il fut nommé à la tête du plateau d'illy, où opérant une reconnaissance en avant de sa brigade prête à charger, il reçut en pleine figure une balle qui lui fracassa la mâchoire. Transporté, après la capitulation, au château de Bourcaing, en Belgique, il s'évanouit, le 26 septembre 1870. Ses restes furent enterrés à Fresnes-en-Woivre en 1884, et à Kolba en 1887. Sportsman émérite autant que vaillant officier, il avait publié : *Les Chasses de l'Algérie* et *Des Notes sur les Arabes de l'Afrique du Sud* (1862).

MARGUERITE (Paul), littérateur français, fils du précédent, né à Laghonnat en 1850. Il commença ses études au lycée d'Alger, les continua au Prytanée de Lille, puis fut employé au ministère de l'Instruction publique (1881-1887). Il débuta par une biographie de son père, intitulée *Mon père* (1884), fit partie d'abord du groupe naturaliste, s'en écarta après avoir signé, en 1887, le manifeste des *Quatre-vingt-cinq*, et fut nommé directeur de la section du détail, la précision du contour et des lignes, le goût de la vivante réalité. Sensitif et nerveux, pessimiste par nature, il a écrit des nouvelles et des romans d'une sensibilité agitée et complexe ; puis son talent s'est élargi vers une conception de la vie de plus en plus sérieuse et philosophique, et l'on trouve dans ses œuvres de chauds plaidoyers en faveur de l'action, du devoir, des vertus robustes, du patriotisme. Il a donné, outre de nombreux récits parus dans divers journaux : *Tous quatre* (1885) ; *la Comédie* (1886) ; *Le Capitaine Pissot* (1887) ; *Le Jeune homme* (1886) ; *Maïson ouverte* (1887) ; *Pascal Gifosse* (1887) ; *Petit théâtre* (1888) ; *Jours d'épreuve* (1889) ; *les Amants* (1890) ; *la Force des choses* (1891) ; *Alger* (1891) ; *Sur le retour* (1892) ; *le Cuirassier blanc* (1893) ; *la Mouchette* (1893) ; *la Tourmente* (1894) ; *Amélie* (1894) ; *Amélie* (1894) ; *l'Honneur* (1895) ; *Simple histoire* (1895) ; *le Jardin du passé* (1895) ; *L'eau qui dort* (1896) ; *l'Essor* (1896). Depuis lors, il a collaboré avec son frère Victor, et tous ses livres sont signés : PAUL ET VICTOR MARGUERITE. Ce sont : *Parité* (1896) ; *le Gouffre de Vire* (1897) ; *l'Essor* (1897) ; *le Désastre* (1898) ; *Femmes nouvelles* (1899) ; *le Poste des neiges* (1899) ; *les Troçons du gloire* (1901) ; *les Braves Gens* (1901), formant avec *le Désastre* une trilogie sur la guerre de 1870. — Son frère Victor, né à Bihain en 1867, s'engagea en 1886 comme volontaire dans le 1^{er} régiment de Saumur, devint lieutenant de dragons et donna sa démission en 1896 pour s'adonner aux lettres. Il collabora depuis à toutes les œuvres de son frère, qu'il signe avec lui. Sous son nom seul, il a fait jouer une *féerie* en un acte et en cinq actes : *la Boîte à pois dormants* (1897), et une *comédie*, traduite de Calderon (Odeon, 1898), et il a publié un recueil de vers : *Au fil de l'heure* (1898).

MARGUERITES, ch.-l. de cant. du Gard, arrond. et de 4 kilom. de Nîmes, sur la Vistre ; 1.274 hab. C. de f. P.-L.-M. Forêt de chênes verts. Eau-de-vie ; étoffes d'aiguille et tapis. — Le cañon a 8 comm. et 6.675 hab.

MARGUERON, comm. de la Gironde, arrond. et de 41 kilom. de Labourne, entre la Dordogne et le Drot ; 407 hab. vignoble produisant de bons vins rouges et blancs. Principaux crus : *au Gaillibour*, *le Pierrail*, *au Bourg*, *aux Eyraud*, *aux Ferchauds*, etc.

MARGUILLÈRE (*ghi-lle-r'* [Il nil.]) n. m. Corps des marguilliers. — *Briguer la MARGUILLÈRE de sa paroisse*. — Archives d'une église.

MARGUILLER (*ghi-lle-r'* [Il nil.]) — Du lat. *marguillier*, (gâte-sol) n. m. membre d'une fabrique paroissiale, faisant partie du bureau. — *le banc des MARGUILLERS*.

— ENCYCL. Primitivement, le marguillier était le prêtre ou le laïque préposé, dans chaque paroisse, à la charge du registre ou étaient inscrits les pauvres soustraits par le curé et ses coadjuteurs, à des prières religieuses. On donnait également au moine chargé d'aider le sacristain. Quand les fabriques paroissiales eurent été instituées, en 1311, par le concile de Vienne, on appela « marguilliers », les dignitaires de la fabrique constituant le bureau. Il est resté de nos jours, dans quelques paroisses, à ce titre, mais simplement le droit de prendre place, pendant les offices, au banc de l'œuvre ou banc d'œuvre. V. FABRIQUE.

MARGUS, rivière de l'ancienne Asie centrale Margiane, qui sortait des monts Paropamisus et se jetait dans l'Oxus. La *Margiane* paraît en avoir tiré son nom.

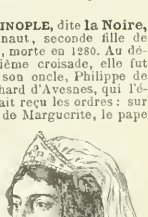
MARGURICARE (*ji*) n. m. Genre de rosacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles dimorphes, imparipaires, à fleurs apétales, à fruit sec, qui croissent dans l'Australie tropicale.

MARI (du lat. *maritus*, même sens) n. m. Homme uni à une femme par le mariage :

— Le moine bruta éveillé un mari soupçonner. — LA FONTAINE.

— Fam. *mar garon*, Homme qui, bien que marié, mène la vie de garçon. — *Mari comète*, météore qui précède l'éclat. — *Celui qui ferme les yeux sur la mauvaise conduite de sa femme, on la favorise*.

— SYN. *Mari*, époux.



Marguerite de Constantinople.



Marguerite d'Autriche.



Marguerite d'Autriche.



Marguerite au fouet, d'après Ary Scheffer.

Marie-Louise (sœur de), institué en 1792 par la reine d'Espagne. Marie-Louise, pour récompenser les dames nobles qui se distinguèrent par leur dévouement à l'État et leur attachement à la famille royale, elle créa, en outre, d'une série de classes et réservés aux dames. Il a pour décoration une croix en or, émaillée de blanc avec bordure violette, angée de tours et de fleurs, au haut et reliées par une chaîne d'or; le centre est occupé par un médaillon représentant l'effigie de saint Ferdinand, protecteur de l'Espagne. La croix, qui est surmontée d'un couronnement de laurier, son porte avec une écharpe à trois raies égales: celle du milieu blanche, les deux autres violettes.

Marie-Louise-Isabelle (ORDRE DE). V. ISABELLE II.

Marie-Victoire (ORDRE DE), institué en 1871 et conféré par le ministre de l'Instruction et des Travaux publics d'Espagne. Les membres sont divisés en trois classes: grand-croix, écharpe et plaque; commandeurs, sautoir et plaque; chevaliers, boutonnettes. Le ruban varie avec les services qui ont valu la décoration: jaune ou pour la médecine, blanc pour la théologie, rouge pour la jurisprudence, violet pour la pharmacie, bleu césiste pour les lettres et la philosophie, bleu turquin pour les sciences exactes.

MARIE-CHRISTINE DE BOURBON, reine d'Espagne, née à Naples en 1806, morte à Sainte-Adresse en 1878. Fille de François IV, roi des Deux-Siciles, elle épousa en 1829 le roi d'Espagne Ferdinand VII, trois fois duc de Parme et promulguant la Pragmatique de 1830, attribuant sa couronne, à défaut d'enfant mâle, aux filles qui pourraient avoir de son mariage, et à défaut de sa succession son frère don Carlos. Peu après, Marie-Christine mettait au monde l'infante Isabelle II, en 1830.

Marie-Louise-Isabelle, la mort de Ferdinand VII (1833), Marie-Christine fut proclamée régente par les Cortès, et assista, les carlistes commencent la guerre civile, que dura jusqu'en 1839. Mais, dès l'année suivante, à la suite d'un soulèvement causé par des mesures de réaction, elle dut se démettre de la régence; dont Espartaco fut investi, et elle quitta l'Espagne. A la chute d'Espartaco (1843), Isabelle II ayant été proclamée majeure, Marie-Christine revint à Madrid, épousa l'ancien chef du corps Madrid, créa alors duc de Kinnarees; déclara, d'accord avec Louis-Philippe, le mariage d'Isabelle II avec l'infant don François d'Assise et celui de Marie-Louise avec le duc de Montpensier; gouverna au nom de la jeune reine et provoqua, par une politique de réaction, la restauration de don Carlos de nouveau à l'Espagne. En 1868, Isabelle II, chassée de France, alla rejoindre à Paris, et elle vint depuis dans la retraite.

MARIE-CHRISTINE (Desirée, Henriette-Félicité-Rédemptrice), reine régente d'Espagne, née à Gross-Schleiz en 1858. Fille de l'archiduc Ferdinand-Charles d'Autriche, elle épousa, en 1870, le roi d'Espagne, dont elle eut deux filles, dona Maria de las Mercedes, née en 1880, dona Maria Theresa, née en 1882. Elle était enceinte une troisième fois lorsque Alfonso XII mourut (1885), et l'enfant qui elle mit au monde fut proclamé roi sous le nom d'Alphonse XIII, le 17 mai 1886. Devenu régent, pendant la minorité de son fils, elle sut dès l'abord se concilier la sympathie des Espagnols par la dignité de sa vie et la correction avec laquelle elle rendait ses ordres constitutionnels. Après l'échec lamentable du pronunciamiento républicain du général Villacampa, elle insista pour que la sentence de mort prononcée contre les trois chefs de la république fut point exécutée, et les mesures de clémence qu'elle prit à cette occasion lui valurent la reconnaissance du parti libéral. Le ministre chef Sagasta resta au pouvoir jusqu'en 1895, et fit voter, entre autres réformes utiles, les lois sur le suffrage universel et l'établissement des jurés. Les ministères conservateurs Canovas et Azcarraza se succédèrent ensuite, impuissants à réprimer par la force la révolte continue des espagnols, des Philippines, et des Marianne, tristesse le gouvernement de Marie-Christine, dont les efforts ont tendu de plus en plus à affermer en Espagne le régime parlementaire et à assurer

au pays le recouvrement et la tranquillité, qui sont de nouveaux nécessaires à son développement économique.

Marie-Christine (ORDRE MILITAIRE ET NAVAL NE), institué par la régente d'Espagne en 1890 et divisé en trois classes qui sont réservés: la première, aux officiers (boutonniers), la deuxième, aux officiers supérieurs (boutonniers et plaques), la troisième, aux généraux (écharpe et plaque). Les généraux portent leur plaque attachée par un ruban à trois raies égales: rouge, jaune et rouge, avec un liséré blanc chargé d'un fil carmin.

FRANCE

MARIE DE BRABANT, reine de France, fille de Henri III, duc de Brabant, né vers 1260, morte à Marel, près de Mantes, en 1321. Belle et instruite, elle épousa, en 1274, le roi de France Philippe III le Hardi. Au bout de deux ans de mariage, elle fut accusée par Pierre de La Broce d'avoir empoisonné l'aîné des fils du premier lit de son mari; mais une bégaine de Nivelles en Brabant, consultée par le roi, la proclama innocente et accusa du crime Pierre de La Broce lui-même, qui fut pendu à Montfaucon (1278). Elle protégea les croisés et attira à la cour Adenez, l'auteur de *Berte au grand pied* et de *Cleodandus*. Ancelet lui a consacré un poème en six chants (1825).

MARIE DE LUXEMBOURG, reine de France, née vers 1305, morte à Issoudun en 1324. Fille aînée de l'empereur Henri VII, spirituelle et instruite, elle épousa, en 1321, Charles IV le Bel, roi de France, divorcé d'avec Blanche de Bourgogne. Elle mourut d'une fausse couche.

MARIE D'ANJOU, reine de France, née en 1404, morte à Chertres (l'actuelle) le 22 mai de Louis II, duc d'Anjou, roi de Sicile, elle épousa, en 1413, le dauphin Charles, le futur Charles VII. Elle ne brillait ni par la beauté ni par l'intelligence, et son mari, auquel cependant elle donna de nombreux enfants, la laissa beaucoup.

MARIE D'ANGLETERRE, reine de France, née en 1407, morte en 1534. Elle était fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et de l'archiduchesse Jeanne de Bavière. Elle épousa Charles Quint, elle aimait Charles Brandon, duc de Suffolk, quand, en 1514, elle fut demandée par Louis XII, veuf d'Anne de Bretagne. Mais la différence d'âge était trop grande, et la jeune reine, d'une rare beauté, très coquette, fut sensible aux expressions de François I^{er} d'Angleterre. Elle transforma complètement le genre de vie de son mari, qui mourut le 1^{er} janvier suivant. Trois mois après, elle épousa son ancien amant, le duc de Suffolk, dont elle eut deux filles. L'aînée fut mère de Jaques Grey.

MARIE STUART, reine de France et d'Écosse. V. MARIE STUART, reine d'Écosse.

MARIE DE MÉDICIS, reine de France, fille de François le Grand, duc de Brabant, et de l'archiduchesse Jeanne d'Autriche, née à Florence en 1573, morte à Cologne en 1642. Elle épousa à Lyon, le 9 décembre 1600, Henri IV, alors au début de sa liaison avec Henriette d'Entragues, marquise de Vermeil, avec laquelle il cessa ses relations après un mot de mariage. Plus par orgueil que par affection, la reine prit très mal cet étrange partage, et les neuf dernières années de Henri IV furent — par la faute du roi, mais aussi par celle de la reine — une véritable torture. On a accusé, sans en donner aucune preuve, Marie de Médicis d'avoir été du complot qui se tramait au moment de son mariage. Elle avait, en effet, écrit à Ravaillac, par simple fanatisme, vint éviter aux conjurés la peine de se compromettre. Il est certain que, reconnue régente par le parlement de Paris, elle fut, deux heures à peine après l'atout, elle prit aussitôt le contre-pied de la politique du feu roi. Concini, son favori, remplaça au conseil les Sully, les Jeannin, les Villeroi. Toute la minorité de Louis XIII fut remplie par les troubles que cette maison des étrangers sur le pouvoir provoqua dans la haute noblesse; elle les apaisait à force d'argent (traités de Loudun et de Sainte-Menehould, 1612, 1614). La détresse croissante obligea la régente à convoquer une session d'états généraux (1614), qui resta stérile. Le jeune roi, déclaré majeur en 1614, mais toujours tenu en tutelle par son favori, se délassa de Concini et de sa femme et fit arrêter Marie de Médicis, qui exila au château de Blois. Exadée en 1619, la reine mère tint campagne contre Louis XIII, mais ses troupes furent battues aux Ponts-de-Cé, elle dut quitter sa cour à Compiègne. Le complot de 1620, elle parvint à donner au roi son amant, Richelieu, pour premier ministre (1624); plus tard, ne le trouvant pas docile, elle tenta de le faire disgracier, mais n'y put parvenir (poursue des Dupes, 12 nov. 1630). Arrêtée de nouveau, elle mourut à 89 ans, le 24 mai 1631.

— BIBLIOG. — B. Zeller, *Henri IV et Marie de Médicis* (1872).

Jeongon. On possède un portrait de Marie de Médicis, gravé sur bois en 1577. La princesse est représentée en buste, cheveux nattés et couverts d'une espèce de coiffure à la romaine. Deux portraits de Marie de Médicis, par P. Forbus, appartiennent au Louvre; l'un, daté de 1614, provient de l'ancienne collection Campana. Au palais Pitti est un portrait de cette princesse par Sébastien Pulzone. Outre le tableau qui est au Louvre, Rubens a peint *Marie de Médicis vêtue de deuil* (musée de Madrid).

Marie de Médicis (Vie de), suite de vingt et un tableaux allégoriques, par P.-P. Rubens (Louvre). — Cette belle série avait été commandée au peintre, en 1620, par le duc de Henri IV, pour servir de décoration à l'une des galeries de Luxembourg; l'autre galerie parallèle devait être consacrée à la vie de Henri IV, mais l'effigie de Marie de Médicis empêcha de donner suite à ce projet. Rubens se rendit à Paris en 1621 et en gravisait les esquisses de la première série, qui furent ensuite dans son atelier à Anvers, en se faisant aider de quelques-uns de ses élèves: il acheva les tableaux sur place, dans divers séjours qu'il

fit à Paris, de 1623 à 1625. En voici les sujets: I. *La destitution de Marie de Médicis*. II. *St. Maurice à Florence le 26 avril 1573*. III. *Son éducation*. IV. *Henri IV reçoit le portrait de Marie de Médicis*. V. *Le grand-duc épouse par procuration la princesse, sa nièce, au nom du roi*. VI. *Débarquement de la reine au port de Marseille*. VII. *Mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, accompli à Lyon le 9 décembre 1600*. VIII. *Naissance de Louis XIII à Fontainebleau, le 27 septembre 1601*. IX. *Henri IV part pour la guerre d'Allouagne et confie à la reine le gouvernement de*



Le grand-duc Ferdinand de Médicis épouse par procuration la princesse Marie, sa nièce, au nom du roi Henri IV, d'après Rubens.

royume. X. *Couronnement de Marie de Médicis*. XI. *Apothéose de Henri IV et régence de Marie de Médicis*. XII. *Gouvernement de la reine*. XIII. *Voyage de Marie de Médicis aux Pays de-Gé*. XIV. *Echange de la princesse Isabelle de Bourbon, qui doit épouser Philippe IV, et d'Anne d'Autriche, destinée à Louis XIII*. XV. *Félicité de la régente*. XVI. *Majorité de Louis XIII*. XVII. *La reine s'enfuit du château de Blois, où son fils l'avait reléguée par le conseil de ses courtisans*. XVIII. *Réconciliation de la reine avec son fils*. XIX. *Conclusion de la paix*. XX. *Entrée de Marie de Médicis et de son fils*. XXI. *Le Temps fait triompher la Vérité*. Cette suite étonnante, transférée en 1800 dans une nouvelle galerie aménagée exprès pour elle, vaut par la grandeur insistée de l'ensemble, par l'invention inépuisable. L'infinité variée des sujets, ainsi que par la merveilleuse exécution de leurs détails.

MARIE-THÈSE D'AUTRICHE, reine de France, née à Madrid en 1638, morte à Versailles en 1683. Fille de Philippe IV d'Espagne et d'Elisabeth de France, fille de Henri IV, elle fut fiancée à Louis XIV, son cousin germain, le 1^{er} venu du traité des Pyrénées (1659). La cérémonie des fiançailles eut lieu à Fontainebleau le 3 juin 1660, et le mariage fut célébré à Saint-Jean-de-Luz le 9 juin. Marie-Thérèse renouait à tous ses droits sur la monarchie espagnole, à la condition que sa dot de 500,000 écus d'or serait intégralement payée. Le gouvernement espagnol n'ayant pu exécuter cet engagement, Louis XIV en fit le fondement de la revendication des droits de sa femme à la succession espagnole (guerre de Dévolution 1665-1668). La jeune reine fit son entrée solennelle à Paris, en septembre 1660. Elle fut d'abord parfaitement heureuse; mais l'inconstance du roi ne tarda pas à lui donner de sérieux chagrins, car elle avait pour lui un attachement profond. C'est alors que commença pour elle cette vie d'isolement et de tristesse dont sa grande pieté put seule adoucir l'amertume. Mais, là encore, de rudes épreuves l'attendait: elle vit mourir cinq de ses enfants et une maladie grave mit en danger les jours de son fils aîné. Le pendant, les soins délicats de M^{re} de Maintenon avaient ramené après d'elle Louis XIV, qui se montrait touché de ses vertus. Mais, un moment où son cœur s'élevait du nouveau à l'espérance, elle fut emportée par une maladie de quelques jours. — C'est le premier chagrin qu'elle n'ait donné. — dit Louis XIV en parlant de sa mort. Elle fut universellement regrettée. Son cœur fut porté au Val-de-Grâce et son corps déposé à Saint-Denis. Son oraison funèbre fut prononcée par l'archevêque de Sens, le 1^{er} mai 1683, le plus célèbre est Bossuet.

MARIE LECZINSKA (Catherine-Félicité), reine de France, née à Breslau en 1703, morte à Versailles en 1768. Elle était fille du roi de Pologne Stanislas Leszcynski et de Catherine Opalinska. Son enfance fut troublée par les malheurs de son père, qui se vit dépossédé de son trône et dut aller se fixer en France (1719), près de Vismesbourg. C'est le duc de Bourbon qui, alors à la tête des affaires, fut l'idée de marier Louis XV, alors âgé de quinze ans, avec Marie Leczinska, qui en avait vingt-deux. Un jour, Stanislas entra dans la chambre où se trouvaient sa femme et sa fille: « Mettons-nous à genoux, leur dit-il, et remercions Dieu! — Vous êtes rappelé au trône de Pologne, mon père? s'écria Marie. Non, ma fille; le ciel



Ordre de Marie-Louise.



Ordre de Marie-Victoire.



Marie-Christine.



Marie-Christine.



Ordre militaire et naval de Marie-Christine.



Marie-Thérèse.

nous est plus favorable : vous êtes reine de France... Le roi de France est tout d'abord un affection très vivante pour son épouse ; mais il ne tarira pas à se laisser corrompre. Marie dut tolérer les insolences des favoris, frappée dans ses affections et dans sa dignité. Louis XV avait l'impudence jusqu'à nommer Marie de Pompadour dame du palais de la reine. Abandonnée par son mari, délaissée par les courtisans, Marie vécut dans la retraite, la charité, les pratiques religieuses et la conversation de quelques amis qu'elle appelait « ses honnêtes gens ».



Marie Leszinska, d'après Van Loo.

Son éducation avait été très soignée ; son esprit, naturellement sérieux et sage, était plein de finesse, et son caractère avait un grand degré de douceur et de tendresse. Marie Leszinska eut deux garçons et deux filles. Elle en perdit trois en bas âge et vit mourir successivement : Madame Henriette 1751, Louise Elisabeth, duchesse de Parme (1759) et Dauphin (1765). Ces deuil, joints à ce qu'elle éprouva lorsque disparut son père (1766), héritèrent sa fin.

— Iconogr. Il faut citer d'abord la statue en pied du Guillaume Coustou, provenant du Grand Trion et qui est de 1731, puis le pastel de La Tour, et le portrait de Tocqué, et le beau portrait de Van Loo, qui sont tous au Louvre. A Versailles, se trouvent un buste de Coustou, reproduisant la statue du Louvre, une peinture non signée (de Gohert, probablement), où la reine, en robe d'hermine, survie d'un petit page vêtu à la polonoise, marche dans un jardin, un portrait de l'empereur d'Allemagne François 1^{er}, âgé de sept-ans, et le Dauphin sur les genoux ; surtout un magnifique portrait de Nattier, qui parut au Salon de 1748 : Marie Leszinska est assise, en robe rouge garnie de fourrure, avec une marmotte de dentelles noires.

MARIE-ANTOINETTE-JOSEPH-JEANNE, archiduchesse d'Autriche, reine de France, épouse de Louis XVI, née à Vienne en 1755, morte sur l'échafaud à Paris en 1793. Elle était la fille de l'empereur d'Allemagne François 1^{er}, et de l'impératrice Marie-Thérèse, reine de Hongrie et de Bohême. Elle n'eut pas une éducation très soignée. Marie-Thérèse souleva un peu tard à cette grave question, alors que la France y était intéressée et que, par les soins de Stanislas-Choisain, ambassadeur de France à Vienne, le mariage de Marie-Antoinette était chose décidée. A ce moment, la jeune princesse fut confiée aux soins de l'abbé de Vermond. Ce fut le 16 mai 1770 que Marie-Antoinette épousa le Dauphin, qui devint roi quatre ans plus tard. La Dauphine avait été bien élevée, mais elle ne fut pas d'abord ; et sa beauté lui valut de nombreux succès ; mais elle ne fut pas sage, et ses tentatives, et particulièrement Madame Adélaïde, fort opposées à ce mariage, se montrèrent peu indulgentes pour elle ; elle fut même en quelque sorte tout à fait mécontente. Il se forma assez vite une réaction, entretenue par des libelles, des pamphlets ; des historiens ont récemment établi l'existence de ces accusations portées contre la reine, tout en reconnaissant que la publication des correspondances conservées aux archives de Vienne est souvent accablante pour Marie-Antoinette. Il est certain que la reine donna prise à la malveillance ; sa politique, inspiré par les conseils de l'ambassadeur d'Autriche, Mercy d'Argentan, et de sa mère Marie-Thérèse, n'est guère décelée, à ce moment, quand elle protège Choiseul ou qu'elle chasse Turgot, et l'on ne peut approuver sa conduite, plus autrichienne que française, dans l'affaire de la succession de Bavière et dans la guerre de Hollande, entreprise par son frère, Joseph II. Elle se laissa brutalement, mais non sans une apparence de raison, l'appeler l'Autrichienne. D'autre part, elle fit de dépenses exagérées, elle ne songea qu'au plaisir et au luxe, elle se le fit avec la princesse de Lamballe, dont elle fut peu discrète, avec la comtesse Jules de Polignac, qui bientôt accapara pour les siens toutes les places de l'Etat. Les intimités, trop exclusives, de Trianon, son déclin du cérémonial de Versailles lui alièrent une partie de la cour. C'est là qu'elle trouva ses pires ennemis, qui, par malheur, même ne désarmèrent pas. En 1778, Marie-Antoinette est enlevée mère : elle a une fille, Madame Royale ; sa vie change ; plus de caprices coiffeux, plus ce jeu d'enfant, qui avait assiémlé la cour de Versailles à un

trist, il est trop tard, la calomnie a fait son œuvre. En 1791, naît le dauphin qui, hélas, ne vivra pas ; mais, en 1792, la succession au trône est assurée par la naissance du duc de Normandie, qui sera Louis XVIII. Cette même année se déroule l'effa de la colline ; au dire de Gertha et de Napoléon, c'est à l'air de ces intimes de M^{me} de La Motte, que le duc de Nemours, qui a été le plus irrémédiablement. Rien ne pourra sauver Marie-Antoinette de la haine populaire qui la poursuit. En ces premières étapes, la malheureuse femme montra un caractère, se seront les journées d'octobre 1793, le 23 juin, le 13 août, et enfin le 16 octobre 1793, assise sur un plan, les mains liées d'une corde, et tout le long de sa vie, elle se supplie. Elle exprime de la façon la plus noble sa gêne, ses faiblesses, ses inconspicues d'autant ; et les colonnes de la cour autant que la fureur révolutionnaire.

— Bibliogr. : d'Arnech et Geoffroy, *Correspondance secrète de Mercy-Argentan avec Marie-Thérèse* 1871 ; d'Arnech et Flammermont, *Correspondance secrète de Mercy-Argentan avec Joseph II et le prince de Kunitz* 1880-1891 ; Porro, de Nollac, *de deux Marie-Antoinettes et Marie-Antoinette*, dauphine (Paris, 1889) ; Pauck Brentano, *La Mort de la reine* (Paris, 1901).

Marie-Antoinette (Mémoires sur la vie privée de, par M^{me} Campan (Paris, 1822). — Ces souvenirs remontent aux dernières années du règne de Louis XV, vers 1767, et arrivent au 12 août 1792. Les anecdotes qu'elle raconte son récit sont souvent d'une authenticité douteuse ; néanmoins, ces Mémoires ne sont pas sans valeur. M^{me} Campan fut attachée au service de Marie-Antoinette ; elle fut une apologie touchante de la reine. Stendhal raconte, dans la *vie de Henri Brizard*, qu'un jour dans le salon de M^{me} Cardou, tante de M^{me} Campan, le marquis original de ces souvenirs, dit le texte différait beaucoup de l'« Homélie naïve » qui fut publiée en 1823. Cette assertion prouverait l'absence, comme on l'a dit, que l'auteur, écœuré à de hautes influences, modifia le ton de ses récits.

MARIE-LOUISE, impératrice des Français, grande-duchesse de Parme, née à Vienne en 1791, morte à Paris en 1847. Elle était fille de l'empereur d'Autriche François 1^{er}. Elle avait dix-huit ans lorsque Napoléon, dans le double désir d'avoir un héritier et d'allier sa dynastie non seulement à des familles royales d'Europe, divorça d'avec Joséphine, et, après la bataille de Wagram et la prise de Vienne, exigea impérieusement sa main de François 1^{er} et Metternich. C'était une Allemande aux yeux bleus et aux cheveux blonds, à la taille svelte et soignée, belle autant que jolie, fine, sensible et quelque peu romantique. Mais, dès son arrivée à Paris pour la célébration du mariage (avr. 1810), l'accueil très froid de la population, attristée par le départ de Joséphine, rendit la nouvelle impératrice particulièrement réservée à l'égard de tous, et comme une différence aux choses de France. Napoléon était fort épris d'elle ; mais elle ne lui manifesta l'amour que peu et le craignit un peu, mais sans doute non l'aima pas. En mars 1811, la naissance du roi de Rome couronna les vœux de l'empereur. Marie-Louise, nommée régente chaque fois que l'empereur s'absentait, montra dans ces fonctions une incapacité absolue. A la fin de la campagne de France, quand les Alliés approchèrent de Paris, elle quitta, sous les auspices de l'empereur, Napoléon, la capitale menacée, pour se réfugier avec son fils à Blois ; mais elle refusa de suivre au delà de la Loire les frères de l'empereur, Joseph et Jérôme, et après l'abandon, elle se rendit à Orléans, puis à Rambouillet, auprès de son père, accompagnée par le comte Esterhazy. Gardée à vie pendant les Cent-Jours, séparée de son fils qui elle ne devait plus revoir qu'à sa mort, elle accepta son sort avec une résignation presque inconsciente. Appelée, en dédommagement de la trône impérial de France, à la couronne de grande-duchesse de Parme, de Piémonte et de Guastalla 1816, elle obéit vite l'empereur et son fils français, pour suivre d'obscurités intrigues avec le général autrichien de Neipperg, qu'elle épousa secrètement après la mort de Napoléon, et dont elle eut trois enfants. Après la mort de Neipperg, elle épousa encore secrètement le comte de Bonhellès, émigré français, maître de cérémonies à la cour d'Autriche. Metternich et l'empereur d'Autriche, pour des raisons faciles à imaginer, l'encouragèrent dans cette démarche. Mais cette déclaration de mariage de Parme, dont elle fut chassée en 1831 par un mouvement populaire, elle se montra ce qu'elle était au vrai, ce dépit des situations politiques, elle conserva jusqu'à son dernier jour sur elle : extrêmement bonne, de caractère irrégulier et fier, d'esprit et de sens politique nuls.



Marie-Louise, d'après Gérard.

MARIE-AMÉLIE DE BOURBON, reine des Français, née à Caserte en 1782, morte en Angleterre, à Claremont, en 1866. Elle fut Ferdinand IV et de Marie-Caroline des Deux-Siciles, elle se réfugia à Palermo avec sa mère, après la conquête du royaume de Naples par les Français, passa deux ans à Vienne, régagna Naples, et retourna au Sicile (1802). Elle rencontra le duc d'Orléans dans son exil, et épousa (1809). Elle mit au monde huit enfants, et se donna tout entière à leur éducation.



Marie-Amélie de Bourbon

tion. Vivant à l'écart de la cour jusqu'en 1830, peu sensible à l'honneur de devenir reine des Français, elle craignait que l'on ne prit son mari pour un usurpateur, et elle réussit à rester la reine d'Autriche. Elle devança, en bienfaisance qu'elle avait toujours eue. La révolution de 1818 la trouva résignée, dévote et ferme. Elle quitta la France avec Louis-Philippe, et se retira à Claremont.

MARIE-ANNE-CHRISTINE-VICTOIRE DE BAVIÈRE, dauphine, fille de l'électeur Ferdinand, née à Munich en 1770, morte à Versailles en 1826. Elle épousa le Dauphin Louis, fils de Louis XIV. Elle était fille d'Orléans, mais ne manquait ni de esprit ni de charme. Elle fut à Louis XIV et à son mari, mais vint à l'écart, particulièrement dans les derniers temps de sa vie. Elle fut à la dévotion. Elle fut trois fils : Louis, duc de Bourgogne, né en 1682, mort en 1712, père de Louis XV ; Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne en 1700 ; Charles, duc de Berry, né en 1746, mort en 1714.

MARIE-ADÉLAÏDE DE SAVOIE, duchesse de Bourgogne, fille de l'électeur Ferdinand, née à Turin en 1712, morte à Paris en 1765. Elle épousa Louis XIV, née à Turin en 1712, morte à Versailles en 1712. Elle fut trois fils : Louis, duc de Bourgogne, né en 1712, mort en 1765, père de Louis XV ; Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne en 1700 ; Charles, duc de Berry, né en 1746, mort en 1714.

Marie-Adélaïde.

Le roi fut tout de suite enclin de ses manières, et la vie de la cour tourna tout entière autour d'elle. Elle trouva beaucoup de plaisir pour les plaisirs de la cour et le jeu. De 1763 à 1766, il y eut dans sa vie une période de trouble moral, elle éprouva en effet une véritable affection pour le marquis de Nangis et pour le marquis de Mailvergne, fils d'un frère de Colbert. L'intimité se passa entre eux et en quelques lettres, mais elle fut très imprudente, plutôt que des torts. En 1711, elle prit le titre de Dauphine, qu'elle ne porta que dix mois, étant morte à Versailles d'une toux chronique. Son mari mourut à Marly six jours après.

MARIE-JOSEPH DE SAXE, dauphine de France, nièce de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, née à Dresde en 1731, morte à Versailles en 1767. Elle d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, elle fut mariée en 1747 à Louis, dauphin, fils aîné de Louis XV. Ses premières années qu'elle passa à la cour de Versailles furent marquées par l'humeur triste de son mari, qui regretta toujours sa première femme, Marie-Thérèse d'Espagne. Mais, aimée et appréciée par le roi, elle réussit peu à peu à conquérir le Dauphin, dont elle eut cinq fils. En 1765, le Dauphin succomba à une maladie de poitrine. La Dauphine, abattue par le deuil, mourut quinze mois après son mari, et du même mal, sincèrement regrettée par Louis XV, qui l'aimait pour sa droiture, son intelligence et sa bonté.

— Bibliogr. : G. Baryshenski, *la Mere des trois derniers Bourbons* (Paris, 1902).

HONGRIE

MARIE, reine de Hongrie, fille de Louis le Grand, de la maison d'Anjou, et d'Elisabeth, née en 1370, morte à Buda en 1395. Après la mort de son père (1382), elle monta sur le trône de Hongrie. Pendant sa minorité, sa mère Elisabeth gouverna, mais, régnant du roi de Hongrie et de Croatie, elle épousa Charles 1^{er}, roi de Naples, en Hongrie et le couronna (1385). Charles III fut assassiné l'année suivante ; Marie et Elisabeth se rendirent en Croatie, mais elles furent jetées en prison ; Elisabeth y mourut. Marie fut délivrée par son mari, Sigismund, qui fut reconstruit dans la Diète de 1387.

MARIE D'AUTRICHE, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, sœur de Charles-Quint, née à Bruxelles en 1505, morte à Cigales en 1558. Veuve en 1526 de Louis II de Hongrie, tué à la bataille de Mohacz, elle fut chargée, avec son frère, de gouverner les Pays-Bas, le catolique et ferme, elle seconda les projets de Charles-Quint par des diversions en Picardie (1536), des secours envoyés à Henri VIII en 1541 ; elle arrêta les progrès de Henri II sur le Rhin, après la conquête des Trois-Évêchés. Elle quitta le pouvoir en 1555, quand son frère, Charles, protégea les artistes et réunit une riche collection de manuscrits.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, reine de Hongrie. V. MARIE-THÉRÈSE, impératrice d'Allemagne.

ITALIE

MARIE D'ARAGON, reine de Sicile, morte en 1401. Elle succéda, en 1382, à son père, Frédéric II, mais son second-père, Pierre IV deragon, roi d'Aragon, et elle eut la régence, et réussit à faire que son frère, Pierre I^{er} de Naples, lui succéda. En 1391, elle épousa Martin, fils de prince de Salerne, que Pierre IV avait mis sur le trône de Sicile, et reprit ainsi sa couronne.

MARIE DE CHÂTILLON, reine de Naples et de Sicile, morte à Anvers en 1482. Fille de Jean de Châtillon, elle épousa, en 1460, Louis d'Anjou, roi de Sicile, et fut Jeanne II de Naples, lui succéda. Veuve en 1481, avec un tout jeune fils, elle gouverna habilement en son absence à Charles Durazzo, puis au fil d'Alfonse, Louis I^{er}.

MARIE-CAROLINE, reine de Naples et des Deux-Siciles, fille de l'empereur François 1^{er} et de Marie-Thérèse, née à Vienne en 1758, morte à Paris en 1816. Elle épousa le roi de Naples le nom du duc de Lévranche IV, qu'elle épousa en 1768. Elle fut comtesse de la ministre Tanucci, le remplaça par Salmace, puis par son oncle. Acteur, français né en France. Ce dernier, d'accord avec Vanni, livra les

MARIN (saint), martyr à Césaire vers 261. Fête le 3 mars. — **MARIN** (saint), surnommé le **Vieux**, martyr à Aazarbe (Cilicie) en 290. Fête le 8 août. — **MARIN** (saint), anacréon, né à Balmuccia vers 510, mort près du Rimini vers 395. (Il traça le plan du port de Rimini et travailla à sa construction, Ordonné diacre par l'évêque de Forlì, Gaudentius, il se bâti une cellule sur le mont Titano, près de la ville, et y passa dans la pénitence le reste de sa vie. Tel est du moins le récit traditionnel. Ce qui est certain, c'est que la ville de San-Marino (Saint-Marie), capitale de la petite république du même nom, ont pour origine les maisons qui se groupèrent autour du tombeau vénéré d'un saint nommé Marin, Fête le 4 septembre.

MARIN I^{er} et **MARIN II**, papes. V. **MARTIN II**, et **MARTIN III**.

MARIN de **TYR**, géographe de la fin du 1^{er} siècle, Romain d'origine, dont les écrits, aujourd'hui perdus, ne nous restent que dans le récit traditionnel. Ce qui est certain, c'est, avec Eratosthène et Hipparque, le fondateur de la géographie mathématique chez les anciens.

MARIN (François-Louis-Claude **MARIN**, dit), littérateur français, né à La Ciotat en 1721, mort à Paris en 1809. Précepteur à Paris, avocat au Parlement, il devint conseiller royal et secrétaire général de la librairie (1763). Dans cet emploi, il rendit de grands services au parti philomathique. De 1771 à 1773, il fut directeur de la « Gazette de France », où ses articles pompeux et pleins d'emphase méritèrent le nom de *marinades*. Ami de Gozmann, il fut pris à partie par Beaumarchais dans les fameux *Mémoires* où figure son portrait caricaturé. Il termina par l'écrit *Le roman Qu'éco* (Qu'est-ce), sur l'histoire à Marin. Cette expression devint dès lors son surnom, et ce fut un moment la mode, pour les femmes, de porter des bonnets à la *qu'éco*. Marin acheta en 1773 la charge de lieutenant général de l'amirauté à La Ciotat, et continua de s'y fixer à Paris en 1791. Il avait été très lié avec Voltaire; Nous citerons de lui : *Dissertation sur la fable* (1745); *L'Homme aimable* (1751); *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage* (1763), réponse à J.-J. Rousseau; etc.

MARIN (Joseph-Charles), sculpteur français, né et mort à Paris (1773-1831). Il obtint très tard le prix de Rome, et fut pressé de s'écarter des beaux-arts à Lyon. C'est de lui qu'est un *Télian*, qui est vu à Fribourg, la statue de l'Etudiant de Tournay, à Bordeaux, celle de *Tourville*, dans la cour du château de Versailles, etc.

MARIN (le cavalier). V. **MARIN** (Jean-Baptiste).

MARIN (Auguste), écrivain français et poète provençal, né à Gémenos (Bouches-du-Rhône) en 1861. Ses divers ouvrages français consistent en romans relatifs à des sujets méridionaux, dont les principaux sont : *la Belle d'août* (couronné par l'Académie française); *l'Étoile des Deux*, et un volume de poésies : *les Chénons du large*. Très activement mêlé au mouvement félibrien, il a publié sous le titre *le Saint-Jean* (du nom du quartier marseillais de Saint-Jean) un recueil de chansons à la manière de Gelu, très populaires en Provence; mais son œuvre la plus importante est la fondation, en 1887, de l'*Almanach marseillais* (almanach marseillais), recueil annuel de prose et de vers, dont la collection forme une documentation très précieuse pour l'histoire du félibrige.

MARINA ou **MALINCHÉ**, Mexicaine, une des maîtresses de Fernand Cortez, né à Piañella vers 1505, mort après 1530. Fille de cacique, elle fut, après la mort de son père, retenue par sa mère, sous le nom de Malinche, et revendue par elle au capitaine de Tabasco, qui, en 1519, en fit présent à Fernand Cortez. Elle apprit rapidement l'espagnol et rendit à Fernand Cortez une plus grande services, comme interprète et aussi comme conseillère. Elle décida notamment, par ses conseils, Nahuatlina à se rendre entre les mains des Espagnols. Malinche, qui avait reçu le baptême et avait pris alors le nom de *Marina*, épousa, après la mort de Cortez, le Castillan Juao de Xamarillo. De Cortez elle avait eu un fils, Martico Cortez, qui devint un cavalier de Calicut, fut accusé d'irréligion en 1568 et condamné à mort par l'Inquisition.

MARINADE (rad. *mariner*) n. f. Viande marinée (et par ext. Viande quelconque ou même légume), enveloppée de pâte et frite à la poêle. Une *MARINADE* de volaille. « Sauce dans laquelle il entre surtout du vinaigre, du sel, des épices, et que l'on sert avec certains aliments : *Entrayon* arrosé d'une *MARINADE*. » Saumure employée pour la conservation des viandes, des poissons et de certains légumes. « Préparation de sel, d'épices, d'huile et de vinaigre, dans laquelle on fait macérer la viande, le poisson, avant de la faire cuire. » Nom donné aux différentsiments préparés pour être conservés pendant des voyages maritimes au long cours.

MARINAGE (naj' — rad. *mariner*) n. m. Préparation que l'on fait subir à certaines viandes destinées à être conservées.

MARINALI (Horace), sculpteur italien, né à Bassano en 1643, mort en 1720. Il exécuta à Venise un grand nombre d'ouvrages, entre autres, deux statues de saints et un *Portement de croix* pour l'église des augustins. En 1681, il donna à Bassano un monument à saint Bassano, patron de cette ville; mais il a produit surtout à Vicence. Il fut aidé par ses deux frères : François et Ange, nés à Bassano (le premier en 1647, le second en 1654), dont la réputation s'est fondue avec la sienne.

MARINARI (Onorio), peintre et graveur italien, né à Florence en 1627, mort en 1715. Il fut un des nombreux artistes qui ne manquent pas de style, nous citerons à Florence : *Saint Jérôme écoutant la trompette du jugement dernier*; *Saint Maur quérissant les infirmes*; *Voies opposées à sainte Marie de Pazzi*, une de ses meilleures œuvres; *Dante*; *Galiléa*; *les Voies de Corcos*; etc. Il se tua en tombant d'un échafaudage.

MARINACCIA. Biegr. V. *Marozza*.

MARINIQUE, île du Malaisie (archipel des Philippines), entre les grandes terres de Mindoro et de Luzon; 638 kilom. carr. Terre triangulaire, au sol montagneux. Climat plus sec que dans le reste de l'archipel et favorable à la maturation du blé, qui est la principale production. Bois de charpente; 20,000 hab. de race *visole*, en partie tagalises.

MARINE (rad. *marin* adj. n. f. Rivage de la mer. (Vx.) « Art de la navigation sur mer; Entendre bien la *MARINE*. »

Service des marins: *Officier de MARINE*. « Puissance navale d'un Etat; La *MARINE française*. » Administration maritime: *Ministère, Bureaux de la MARINE*.

« Odeur de la mer; goût qui rappelle cette odeur: *Cela sent la MARINE, a un goût de MARINE*. »

Marine militaire. Ensemble des navires qui appartiennent à l'Etat et qui sont destinés à la guerre de mer.

Marine marchande. Ensemble des bâtiments et des équipages employés par le commerce.

« Infanterie de marine, Corps d'infanterie qu'on embarque sur les navires du Etat et qui sert principalement aux colonies et dans les ports de guerre. » Depuis 1900, on dit *INFANTERIE COLONIALE*.

« *Garde-marine*. V. CO MGT.

« *Jeu*. *Jeu de la marine*, Jeu de patience formé de tableaux représentant les objets à l'usage des marins.

« *Peint*. Tableau représentant un sujet maritime, une vue de mer: *Une MARINE de Joseph Vernet, d'Isabey*.

« *ENCYCL. MARINE ANC. Epoque préhistorique*. Les embarcations des premiers hommes ressemblaient à celles des sauvages d'aujourd'hui. On peut s'en faire une idée d'après des copies de dessins grossiers de navires sculptés sur des roches, ou d'après les débris découverts dans des stations lacustres. Dans les vaisseaux représentés sur les rochers de Bohslund, la quille est munie à l'avant d'un éprou et à l'arrière d'une sorte de pointe; les deux extrémités sont relevées et recourbées. Le navire figuré sur une pierre d'Häggabö pouvait naviguer dans les deux sens. Les bateaux des stations lacustres, dont on voit des spécimens à Saint-Germain, étaient des troncs d'arbres grossièrement taillés et semblables aux pirogues.

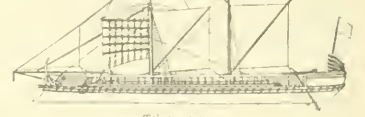
« *Orient et Grèce*. Tous les peuples anciens des bords de la Méditerranée, à un moment ou l'autre, ont eu leur marine. Les plus experts au choses de la mer paraissent avoir été les Egyptiens, les Phéniciens et les Carthaginois. Des navires de guerre ou des barques de commerce sont souvent représentés sur les fresques et les bas-reliefs des nécropoles ou des temples d'Egypte; mais généralement ils sont à fond plat, mais bien taillés et chevillés, munis de voiles et capables de tenir la mer. Les Phéniciens et les Carthaginois ont été, à l'antiquité, les grands marins de l'antiquité; ils ont eu de puissantes flottes et ont domié les mers, mais ils paraissent n'avoir guère innové dans la construction ou la manœuvre des navires.

« La Grèce, à l'âge héroïque, n'a eu que des barques de commerce ou des vaisseaux de transport; on les embarquait les combattants. Au 1^{er} siècle avant notre ère, Ambracius de Corinthe inventa le navire de combat, la *trière*, qui semble avoir eu trois rangs de rames superpo-

sés. Les Grecs distinguèrent toujours les vaisseaux *longs* ou navires de guerre, qui allaient surtout à la rame, des vaisseaux *ronds* ou navires marchands, qui étaient plus larges et se servaient surtout de la voile. Corinthe, Milet, Samos et d'autres cités eurent d'importantes flottes de guerre. Mais, au 1^{er} et au 2^{es} siècles avant notre ère, la grande puissance navale fut Athènes, qui eut des ports et des arsenaux bien outillés, une savante organisation maritime ayant pour base la *triarque*. La flotte athénienne était commandée par un ou plusieurs

stratéges; chaque vaisseau par un *triararque*, assisté d'un pilote, d'un *keleute* ou quartier-maître, d'un maître charpentier, d'autres officiers ou sous-officiers. L'équipage d'une trière se composait d'environ 200 hommes: *éphètes* ou soldats de marine, *thranites* ou rameurs du banc supérieur, *zuygites* (rameurs du banc intermédiaire), *thalamites* (rameurs du banc inférieur). Les amiraux d'Athènes manœuvrèrent divers systèmes de manœuvres, dont les plus connus sont le *défilé* et le *periplous*. V. GALIÈRE.

« Depuis le 1^{er} siècle, on comptait quatre marines importantes: celles de Syracuse, de Rhodes, de l'Égypte grecque, etc. Denys de Syracuse et les Ptolémées firent construire d'énormes vaisseaux, à quatre, cinq, dix, jus-



Trière grecque.

qu'à quarante rangs de rames. Mais, pendant cette période, il ne se produisit pas d'importantes innovations dans l'art navique.

« *Marine romaine*. Les Romains eurent certainement du bon heur des navires marchands et de guerre, comme on le témoigne à la colonisation d'Ostie dès les temps du roi Ancus Marcius et la prou du navire qui figure sur leurs monnaies depuis les décurvirs. Mais ils n'eurent une véritable flotte de guerre qu'à partir de 338. L'art navique ne leur doit aucun progrès. Ses emprunts ont été aux Grecs et aux Carthaginois, soit le *corbeau*, griffe de fer qui s'abaissait sur le pont ennemi et immobilisait le navire adverse. Le légionnaire romain combattait alors comme sur terre et retrouvait ses avantages. Le service dans la flotte était peu estimé chez eux. Les premières flottes et flottilles permanentes furent celles de Jules César, Auguste, soit pour faire la police des mers, soit pour protéger les convois.



Galère romaine.

« Mais, soit pour participer aux opérations militaires. Il y eut à Misène, à Ravenne, à Fréjus, sur le Rhin et le Danube. Les stations navales se multiplièrent pendant l'empire; il en avait trente-deux au 1^{er} siècle. Celle d'Alexandrie avait une grande importance. Les *trirèmes* étaient le type ordinaire du navire de guerre; les *liburnes* étaient beaucoup plus *légers*, de même que les *biremes*, à deux rangs de rames. On distinguait les équipages de la flotte et les soldats de marine, recrutés parmi les pégrins, les alliés, même les esclaves. Au bout de vingt-cinq ans de service, ils obtenaient l'*honesta missio* et le droit de cité. Les commandants de flotte ou amiraux portaient le titre de *praefecti* et étaient officiellement chevaliers; les commandants de navires s'appelaient *triarques*, *navarques*, *centurions*.



Galère romaine portant des troupes.

« *Marine des peuples du Nord jusqu'à la découverte de la boussole; marine des Gaulois*. Les Gaulois naviguaient certainement en mer comme sur les fleuves. César parle officiellement de navires des Venètes (Yannes). Il définit ainsi leurs navires: « La carene est plus plate que celle des nos vaisseaux, les proues et les poups sont hautes et le pont a son bordé fixé par de énormes clous de fer. Ils ont des ancres retenues par des chaînes en fer. Les voiles sont composées de peaux fortement cousues. » Le « *sinagot* » du Morbihan a encore gardé les caractéristiques du bateau dépeint par César. Il y avait bien d'autres endroits où la marine était en honneur, puisque César dit que, « non déclarer en Angleterre, il rassemble quatre-vingt-dix mille hommes de divers points de la Gaule », qu'il ne cite malheureusement pas.

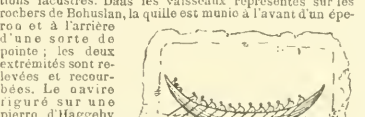


Navire normand portant des troupes.

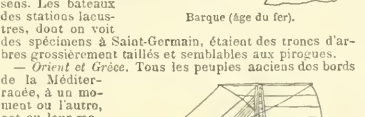
« *Marines scandinaves*. Ces navires de guerre, qui étaient plus larges et se servaient surtout de la voile. Corinthe, Milet, Samos et d'autres cités eurent d'importantes flottes de guerre. Mais, au 1^{er} et au 2^{es} siècles avant notre ère, la grande puissance navale fut Athènes, qui eut des ports et des arsenaux bien outillés, une savante organisation maritime ayant pour base la *triarque*. La flotte athénienne était commandée par un ou plusieurs



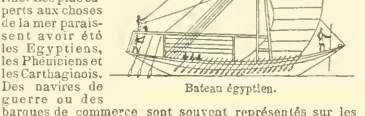
Barque (âge de la pierre).



Barque (âge du fer).



Bateau égyptien.



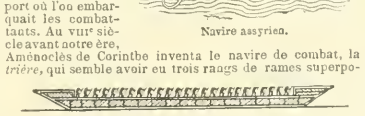
Bateau du Nil.



Navire assyrien.



Grande barque phénicienne.



Galère phénicienne.



Bateau scandinave.

commence à suivre leur histoire maritime que 400 ans après Jésus-Christ. A cette époque, leurs navires sont déjà presque parfaits, longs (30 m.), fins (3^m, 80 de large); ils sont construits à clin, et leur bordé en bois est cousu aux membrures par des ligatures; ils portent jusqu'à vingt-huit rameurs de chaque bord.

Enfin, parlant des Suédois, atous des Danois, nous dit que l'avant et l'arrière de leurs navires étaient terminés par un éperon; c'est toujours l'« amphidrome », marchant indifféremment par l'avant comme par l'arrière; les rames pouvaient changer de place pour permettre d'aller dans un sens ou dans l'autre. Ces navires, qui sont particulièrement utiles pour les navigations en rivière, furent imités par les Byzantins, sous le règne de Sévère. Ils se servaient en outre du « curach », grosse barque recouverte de cuir, et des « holkers », qui sont devenus les hourques flamandes.

Marius énergiques, les Danois furent longtemps en guerre contre les Suédois; ils ont vus ils conquièrent l'Irlande; quatre princes dans régneront en Angleterre, et la France dut leur céder la Normandie.

Le drakkar, navire à usage, introduit par le christianisme, d'envoyer les grands chefs maritimes dans leur navire, on a pu retrouver à Gokstad, en Norvège, un bateau du x^e siècle, conçu dans le système indiqué plus haut, mais beaucoup plus fin comme détails; c'est le type du « drakkar », qui n'en différait que par la forme des œuvres mortes.

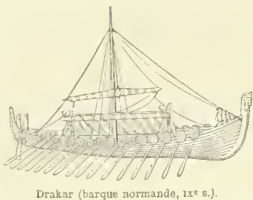
Plus tard, au x^e siècle, quand les Normands vinrent, en 845, assaillir la France, ils remontèrent la Seine avec les petits navires et laissèrent les gros à son embouchure. Ces navires étaient ronds de l'avant et de l'arrière; ils portaient une plate-forme derrière et étaient le plus souvent munis de deux mâts. Ces navires, qui sont parvenus à nous par un seul mat et une seule voile, mais ces marins avaient imaginé les bras, les cargues et les boutines (v. ces mots). Les ancres avaient la forme actuelle, à l'exception du fer, qui n'existait pas. Ce furent, sans doute, ces navires qui inspirèrent aux marins de Bretagne les plus beaux navires ronds, pontés, qui firent leur apparition vers l'an 1520, et que l'on salue pour la première fois dans l'opération tentée par Guillaume le Bâtard, pour conquérir l'Angleterre (1066). C'est sur des bâtiments du même type que saint Louis entreprit sa deuxième croisade. Nous trouvons, dans Jal, qu'elles avaient de 20 à 23 mètres de long, 7 à 10 de large, 4 à 10 de creux, et étaient divisées par des ponts ou trois compartiments; le pont supérieur était ouvert et formait les paravents; certaines déplaçaient jusqu'à 500 tonneaux. D'autre part, Joinville raconte que saint Louis entra de sa croisière sur une nef qui portait huit cents personnes et était, par conséquent, beaucoup plus grande que celles indiquées ci-dessus. Les statuts généraux de 1541 nous en parlent de navires de 1.500 tonneaux, et même de 4.000 tonneaux de déplacement. Ces navires rentrent dans la catégorie des vaisseaux ronds. Nous n'avons, comme modèles de ces nefs, que ceux des bas-reliefs.

L'invention de la boussole, au début du xiv^e siècle, et, plus tard, l'introduction de l'artillerie sur les vaisseaux furent le prélude des grandes navigations et de modifications multiples des navires.

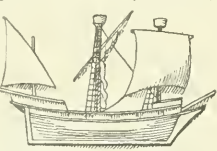
On vit bientôt succéder aux nefs les fameuses carques, c'est-à-dire *cava du roc* (figure de citadelle); et ce furent les Vénitiens qui s'en servirent les premiers, au xiv^e s. Ces navires prirent bientôt des proportions considérables. Un d'eux, la *Charonite*, construit sous Louis XIII, portait plus de 2.000 hommes et 200 pièces de canon.

La *Cordelière* est restée célèbre par son illustre commandant contre la *Hégésire*, en 1513.

Les Portugais ne se laissèrent pas distancer par les autres nations, et on les voit construire des navires de cette espèce de 1.600 tonneaux, portant 32 canons et pouvant loger 700 passagers. Unde ces navires, dit Charonik, avait sept ponts, dont un était surmonté d'un château à deux étages et de chaque extrémité; ces châteaux étaient reliés par un pont volant et il dépassait 10 mètres de long. Les carques génoises étaient aussi très remarquables, bien que moins grosses. Tous ces navires avaient trois ou quatre mâts en plus du bousier.



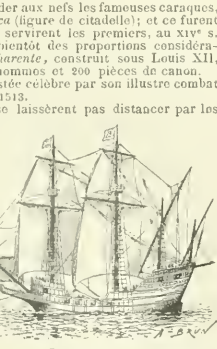
Drakar (barque norvégienne, x^e s.).



Nef bretonne (xv^e s.).

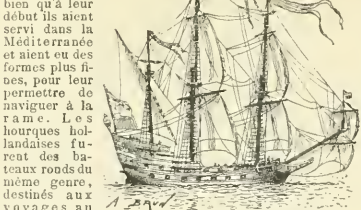


Nef de la Méditerranée (xv^e s.).



Caraque (xv^e s.).

Les galions du xv^e siècle furent des vaisseaux ronds, dans le genre des nefs; leur avant était très rond. Ils étaient surtout destinés au service des transports, et à l'époque de leur début ils aient servi dans la Méditerranée et aient eu des formes plus fines, pour leur permettre de naviguer à la voile. Les hollandaises furent des bateaux ronds du même genre, destinés aux voyages aux long cours et construits uniquement pour transporter des marchandises. Ils avaient comme dimensions 30 mètres de long, 7 de large, et 4 de creux; ils gréent deux mâts, carrés ou non.



Galion (xv^e s.).

Enfin, il ne faut pas oublier les caravelles de Christophe Colomb, qui portaient quatre voiles latines et auxquelles on peut donner approximativement les dimensions suivantes: 27 mètres de long, 8 mètres de large; elles se rapprochaient donc des dimensions des navires hollandais qui allaient d'Europe aux Indes et devaient marcher 7 milles à l'heure par bon vent. Les caravelles se transformèrent aussi très rapidement, et l'arrière fut orné du même château que les nefs. Les Portugais confièrent une flotte de ces navires à Vasco de Gama, qui, en 1497, trouva la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance.

— *Marine des galères.* Aux tirèmes et autres navires à rames des anciens vint succéder, au début de l'ère chrétienne, les dromons, barques à rames très rapides et à deux rangs de rames superposées, et les pampyles, dromons de plus grandes dimensions; mais les renseignements précis font défaut, bien que ces navires aient été employés jusqu'au xv^e siècle en Méditerranée. Au xv^e s., les galères subtiles les remplacèrent à leur tour. La galée des modernes n'était autre que la liburne des anciens, et les galions étaient, quand ils furent imaginés, de très petites galères. Ces galères, d'après Jal, de 35 à 37 mètres de long et de 4 à 5 mètres de large, n'avaient qu'un seul rang de rames, comme les liburnes, mais ces rames étaient mises en mouvement par plusieurs rameurs; on en vint même à réunir plusieurs avirons au même banc; c'est ainsi que les galères génoises, vénitennes, castillanes, portaient jusqu'à cent rames. Ce système s'appelait « armement à zénzile ». Une description de galère de Joinville lui donne 300 rameurs sur 25 bancs, ce qui suppose un bâtiment de 55 à 60 mètres de long et de plus de 8 mètres de large.

Comme diminutif des galères, nous trouvons encore, à cette époque, la galiote, qui servait de navire inconciliable pendant les combats; la brigantine, qui n'avait que de douze à seize avirons de chaque côté; la fusée,

marines européennes pour augmenter sa puissance; la marine espagnole qui, n'ayant aucune organisation pratique; court d'échec en échec et s'éteint progressivement; la marine française qui, malgré des désastres, vit, progresser, et qui, si elle ne tient pas la tête par le nombre des navires, n'en continue pas moins, par les travaux de ses savants, l'habileté de ses constructeurs, la hardiesse de ses navigateurs et la perfection de ses vaisseaux, à garder la première place.

Justu l'invention du navire à vapeur, la marine à voiles ne devait plus subir que des transformations de détail et elle s'éteignit sur des types superbes de navires bons marcheurs et armés formidablement; tel le trois-ponts *Ville-de-Paris* de 120 canons, dû aux ingénieurs Forfait et Saad, et qui était un véritable chef-d'œuvre de construction navale en bois.

MARINE MODERNE. *Marine à vapeur.* Beau coup de nations se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à l'inventeur de la machine à vapeur marine. Citons Papin, Bernoulli, Hulls et Jouffroy d'Abbans, et nous aurons, sans aucun doute, énuméré ceux qui ont eu le premier et le juste conception de la révolution qui allait s'opérer, et que d'Abbans faillit résoudre en 1789. L'honneur de sa mise en pratique revint à Fulton, qui l'inaugura en 1807 à bord du *Clermont*, en allant de New-York à Albany à la vitesse de 4 milles et en se servant d'une machine de Watt fonctionnant sur roues. D'abord appliqué aux navires de commerce (1818) sur le Clyde, ce genre de propulsion fut adapté aux navires de guerre, en premier lieu aux corvettes, ensuite aux frégates, et, dès 1844, 61 navires français avaient déjà le mode de propulsion mixte. Les nations européennes suivirent la même voie; les navires à roues remorquaient les vaisseaux. L'invention de l'hélice, par Sauvage, allait révolutionner la marine, qui n'en-



Galère « Dauphine » (xv^e s.).

galère armée d'un aviron par banc à l'avant et qui représentait l'armement en zénzile à l'arrière; la frégate, petit bâtiment latin, aussi peu important que le brigantin.

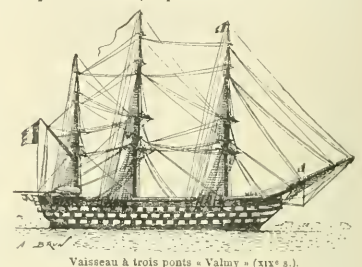
La galère subtile du xv^e et du xv^e siècle est encore un progrès sur tous les navires qui précèdent; elle n'a plus qu'un rang de rames, et plusieurs hommes sont atelés sur chaque d'elles. Elle porte deux ou trois mâts gréés des voiles latines, et sa longueur atteint environ 56 mètres. Un de ces navires, la *Réale*, de Louis XIV, a encore son modèle au musée du Louvre, à Paris. V. GALÈRE.

La galéasse fut une galère de charge, destinée à porter des canons, quand cette invention rendit d'abord pratique en 1680, obligea à modifier la forme des galères; elles portèrent jusqu'à cinquante canons; mais marchèrent moins bien que les galères et disparurent, comme elles, devant les vaisseaux à voiles perfectionnés.

— *Marine du xviii^e et du xix^e siècle.* Les carques avaient fait faire un pas en avant considérable à l'art naval, qui devait se développer à ce point plus que partout ailleurs; car, à partir de cette époque, c'est à cette nation qu'on doit les plus grands perfectionnements dans la marine. Sous Louis XIII, en 1638, on construisit la *Caroline*, qui surprit les marins étrangers par son élé-

gance et son aménagement (Père Fournier, *Hydrographie*); elle avait 70 mètres de long, 15 de large et 22 mètres du château arrière à la quille; elle portait 72 canons. Les Hollandais perfectionnèrent à leur tour les carques en relevant leur avant et en diminuant l'arrière. Sous Louis XIV, les vaisseaux remplacèrent définitivement les carques et se divisèrent en cinq classes ou rangs, dont la longueur variait de 5 à 35 mètres, la largeur de 15 à 8 mètres, le creux de 7 à 4 mètres et dont l'armement allait de 100 canons à 30; la frégate du temps de la rame était devenue un navire d'un rang inférieur aux vaisseaux; elle avait cependant un pont couvert portant des canons. En 1664, fut créée la Compagnie des Indes, qui aida au développement commercial et à la pratique de la navigation.

Sous Louis XVI, grâce au progrès des ingénieurs français, la construction navale atteint un grand degré de perfection. On construisit les navires d'après les règles précises, déterminées par l'étude de la stabilité. Borda perfectionna les montres marines; le malleocheage des carènes est remplacé par le doublage en cuivre, et le célèbre constructeur Olivier créa des navires qui tous ses rivaux de l'étranger s'empressèrent de copier. On voit, en même temps, se développer la construction des arsenaux commencés en France sous Richelieu, en 1668; on construisit alors le bassin de radoub de Rochefort en 1668 et 1756, ceux de Brest, en 1774; c'est le tour de Toulon, travaux indispensables, car, dans les guerres qu'avait à soutenir la France, les réparations de ses vaisseaux exigeaient des arsenaux bien organisés, complètement nécessaire de toute marine. A la fin du xviii^e siècle, trois marines vivent encore; la marine anglaise qui, organisée sans à-coups ni secousses, a profité de toutes les fautes des

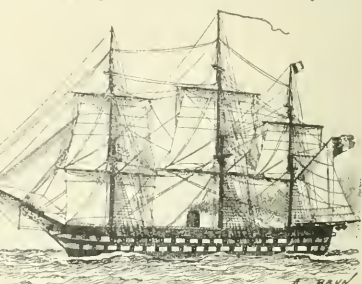


Vaisseau à trois ponts « Valmy » (xix^e s.).

marines européennes pour augmenter sa puissance; la marine espagnole qui, n'ayant aucune organisation pratique; court d'échec en échec et s'éteint progressivement; la marine française qui, malgré des désastres, vit, progresser, et qui, si elle ne tient pas la tête par le nombre des navires, n'en continue pas moins, par les travaux de ses savants, l'habileté de ses constructeurs, la hardiesse de ses navigateurs et la perfection de ses vaisseaux, à garder la première place.

Justu l'invention du navire à vapeur, la marine à voiles ne devait plus subir que des transformations de détail et elle s'éteignit sur des types superbes de navires bons marcheurs et armés formidablement; tel le trois-ponts *Ville-de-Paris* de 120 canons, dû aux ingénieurs Forfait et Saad, et qui était un véritable chef-d'œuvre de construction navale en bois.

MARINE MODERNE. *Marine à vapeur.* Beau coup de nations se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à l'inventeur de la machine à vapeur marine. Citons Papin, Bernoulli, Hulls et Jouffroy d'Abbans, et nous aurons, sans aucun doute, énuméré ceux qui ont eu le premier et le juste conception de la révolution qui allait s'opérer, et que d'Abbans faillit résoudre en 1789. L'honneur de sa mise en pratique revint à Fulton, qui l'inaugura en 1807 à bord du *Clermont*, en allant de New-York à Albany à la vitesse de 4 milles et en se servant d'une machine de Watt fonctionnant sur roues. D'abord appliqué aux navires de commerce (1818) sur le Clyde, ce genre de propulsion fut adapté aux navires de guerre, en premier lieu aux corvettes, ensuite aux frégates, et, dès 1844, 61 navires français avaient déjà le mode de propulsion mixte. Les nations européennes suivirent la même voie; les navires à roues remorquaient les vaisseaux. L'invention de l'hélice, par Sauvage, allait révolutionner la marine, qui n'en-

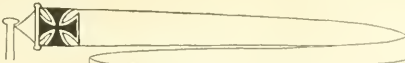


Vaisseau mixte « Algéras » (xix^e s.).

visageait pas la possibilité de mettre des roues aux gros vaisseaux à deux et trois ponts. En 1812, le *Appollon*, plus tard le *Corse* étaient lancés par la maison Normand, au Havre, et inauguraient la marine à vapeur à hélice. On vit bientôt paraître les frégates mixtes, puis les vaisseaux mixtes, et le *Charlemagne*, qui fut le premier transformé, reçu une machine de 600 chevaux. Quand le *Napoléon*, naviro à deux batteries, fut lancé en 1852, il

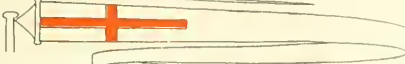
Navire du xviii^e siècle.

ALLEMAGNE



ANGLETERRE

Navires de guerre
armes



Navires de guerre
entretenus par une
colonie Navires
hydrographes
Transports



RÉPUBLIQUE

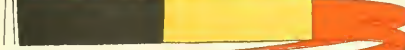
ARGENTINE



AUTRICHE-
HONGRIE



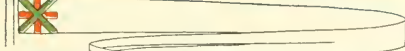
BELGIQUE



BRÉSIL



BULGARIE



CENTRE
AMÉRIQUE



CHILI



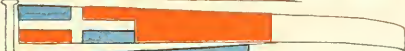
CHINE



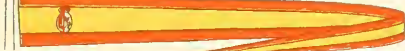
DANEMARK



RÉPUBLIQUE
DOMINICAINE



ESPAGNE



ÉTATS-UNIS
Navires
de guerre



Douanes



FRANCE



GRÈCE



HAÏTI



HOLLANDE

Flamme royale



Flamme de guerre



Flammes à pavillons
de pilotage
(se hissent à la corne)



ITALIE



JAPON



MEXIQUE



NORVÈGE

Flamme royale



Flamme nationale



PÉROU

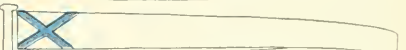


PORTUGAL

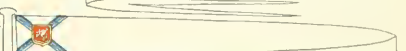


RUSSIE

Flamme de guerre



Flamme de l'ordre
de St Georges



Fl de quarantaine



SALVADOR



SIAM



SUÈDE

Flamme royale



Flamme de guerre



TURQUIE



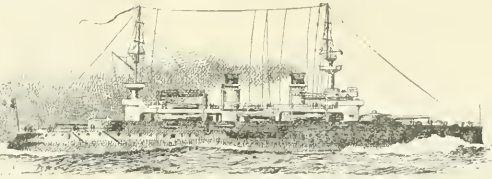
URUGUAY



développa une vitesse de 13 milles et demi à l'heure. La France venait de remporter sur les États-Unis, les Anglais en particulier, un éclatant succès maritime, qui s'affirma en l'étude, par l'arrivée des batteries flottantes cuirassées, premier pas vers les navires cuirassés et l'emploi de l'acier dans la construction. En 1857, nouveau progrès à l'égard de la marine française, avec l'apparition des frégates cuirassées, dont le premier spécimen, la *Gloire*, était dû à l'illustre Dupuy-de-Lôme, créateur du *Yarpolet*. Cette frégate cuirassée de bout en bout et de haut en bas avait l'avant droit et déplaçait 5.700 tonnes. Elle marchait à plus de 12 milles à l'heure. Un peu plus tard, on voit apparaître les vaisseaux cuirassés type *Magenta*, de 7.000 tonnes de déplacement. La lutte était entamée entre la cuirasse et le canon, elle ne va plus s'arrêter. Anglais et Français rivalisent pour perfectionner leurs canons, transformer leurs navires, parer aux éventualités d'une guerre. On conçoit alors successivement les corvettes cuirassées, les garde-côtes cuirassés, les cuirassés d'escadre type *Suffren*, et le feu, ce dévotant à Toulon le *Magenta* et le *Richelieu*, vient montrer tous les dangers des navires en bois. Deux frégates cuirassées avaient été construites en fer; les résultats paraissent satisfaisants et les Anglais avaient abandonné le bois pour leurs cuirassés. On mit en chantier, en 1872, le *Admiral*, premier cuirassé en acier à cloisons étanches et à éperon. Des lors, la voie est tracée, et toutes les nations s'y engagent rapidement. La lutte entre la cuirasse et le canon continue : on arrive à construire des canons de 100 tonnes, de 42 centimètres, portant 50 centimètres

énormes bacs à vapeur, qui peuvent transporter des trains entiers d'une rive à l'autre.

Enfin, le yachting a pris aussi une grande extension, et les Anglais sont passés maîtres dans ce genre de sport nautique. C'est surtout dans l'éclairage des formes que



Cuirassé d'escadre « Charlemagne » (1893 s.).

résilie l'art du yachting, qui passionne, tant en Europe qu'en Amérique, presque toutes les classes d'individus, à commencer par les chefs d'Etat. En général, ces derniers possèdent en effet un navire entre eux, qui leur sert pour leurs voyages. Le plus remarquable est le *Hohenzollern*, de l'empereur d'Allemagne Guillaume II.

— *Marines d'Asie et d'Océanie.* Les marines de ces pays au mépris qu'on leur a fait de leur place insignifiante dans l'histoire de la marine; elles semblent être restées dans l'ignorance des progrès et toujours accomplies. Les Arabes ont toujours leurs galgallas et boutres, mauvais bateaux de mer.

En Indo-Chine et en Chine, on trouve les jonques, semblables aux caravelles, immuables dans leurs formes et leur équipement. Au Japon on a conservé les jonques, mais les navires modernes à vapeur remplacent partout la vieille marine réservée au cabotage.

Aux Philippines, se rencontre le casco à balancer. A Sumatra, ce sont le pindjajap et les praos, les pirogues appelées corocoros. On a signalé jadis de grandes trirèmes malaises, qui ont disparu aujourd'hui.

Enfin, tout le reste de l'Océanie ne se sert que de pirogues avec ou sans balancier, d'un usage courant, mais presque inutilisables pour la navigation au large.

— *Bibliographie.* — *Jal. Archéologie navale* (1840); vice-amiral Paris, le *Musée du Louvre* 1883; Renaud, *L'art naval* 1881; Trognon, *Transport par mer* (1889).

— *Conim.* *Marine marchande.* La marine marchande est formée par l'ensemble des navires destinés au transport



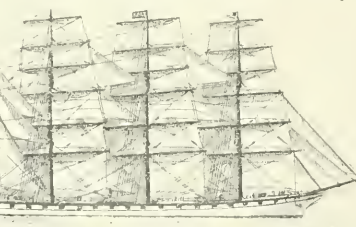
Frégate cuirassée « Gloire » (1857 s.).

d'acier; l'acier se transforme, est cimenté une fois, deux fois et résiste aux gros canons, qui sont remplacés par d'autres de moindre calibre, à plus grande vitesse initiale. L'acier résiste au choc; imagine la coiffe lubrifiante des projectiles, et le projectile pénétré enfoncé. On s'arrête là, que rend encore plus terrible l'emploi de la torpille? D'abord rudimentaire jusqu'en 1890, cette arme est devenue, avec les torpilles rapides et les perfectionnements, un danger surprenant pour les navires. Le contre-torpilleur imaginé pour combattre le torpilleur a donné à son tour naissance au sous-marin. Chacun de ces progrès dans les armes marque une étape dans les types des navires, et l'invention de la machine est venue encore en modifier toute l'ossature. Aucune époque de la vie maritime n'a constaté de pareilles transformations dans les armes, les navires, les propulseurs. Nous nous contenterons de donner la série des navires prévus par la tactique et la stratégie pour être utilisés dans la guerre moderne au début du xix^e siècle :

— Cuirassés d'escadre, de 10 à 15.000 tonnes.
— Garde-côtes cuirassés dans quelques marines seulement. — Croiseurs cuirassés, de 5 à 12.000 tonnes. — Croiseurs protégés à grand rayon d'action (en France seulement). — Croiseurs protégés pour navigation lointaine et de l'airage d'escadre. — Contre-torpilleurs. — Torpilleurs. — Sous-marins. Le dernier type de navire créé est le sous-marin, et là encore, la France a l'honneur d'avoir la première résolu le problème de navigation pratique avec ces engins.

— *Marine de Commerce et de Pêche.* Les progrès de la marine de commerce ont toujours suivi, parfois même devancé les progrès de la marine militaire. Les relations avec l'Amérique provoquèrent la création de paquebots, dès 1816. D'abord à New York, puis à New York en 1822. Le plus grand navire construit pour ces voyages avait été le *Great Republic*, de Boston, qui jaugeait 5.000 tonnes et fit la traversée d'Amérique en Europe en quatorze jours. Ce navire, long et étroit, inaugura la série des clipppers, qui firent les voyages d'Australie, de l'Inde, de la Chine, et qui, bien que détrônés par le vapeur, existent encore en Amérique, au xix^e siècle, pour le transport des blés de l'Amérique occidentale du Nord et aussi en France. Le clipper actuel *France* jauge plus de 5.000 tonnes. La marine à vapeur est venue transformer complètement les paquebots de 1816. Les premiers essais datent de 1828, et, en 1840, la *West-India* et la *Cunard* commencèrent leurs voyages avec des navires à roues. La France ne suivit que l'exemple qu'en 1852 avec la Compagnie générale transatlantique, dont le paquebot *Louise* fit ce premier voyage de Saint-Nazaire à Fort-de-France. D'abord seuls à faire ces voyages, les Anglais et les Français ne tardèrent pas à voir se dresser des concurrents. Aujourd'hui, le monde maritime est sillonné par d'immenses lignes de navires, dont les plus grands servent aux relations des deux continents d'Europe et d'Amérique. L'*Océanie*, l'*Empireur-Guillaume-Grand* sont d'immenses navires de 18.000 à 20.000 tonnes, donnant en route une vitesse de 23 milles et faisant le trajet en moins de six jours entre New-York et la Manche.

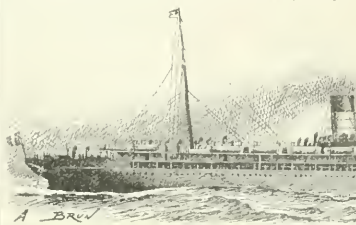
Sur les fleuves et les lacs, on a imaginé les ferry-boats,



Clipper, grand voilier moderne « Dunkerque » (1893 s.).

des marchandises faisant l'objet du commerce. Elle se compose de navires à vapeur et de voiliers. Au point de vue des distances et des régions parcourues, on distingue :

1^o Le *cabotage*, comprenant tous les transports qui se



Grand paquebot « Savoie » (1877 s.).

font dans les limites déterminées par la loi du 14 juin 1851; 2^o La *navigation au long cours*, qui se fait au delà des limites ci-dessus.

Celui qui loue son navire est le *fréteur*; le locataire ou chargé est l'*affréteur*; le prix du transport se compose :

1^o *chartré-partie.* Le document qui constate le chargement se nomme *commissaire*. (V. ces mots.) Des primes sont accordées à la construction et à la navigation pour favoriser le développement de la marine marchande.

Les primes à la construction ont surtout pour objet de compenser les charges que le tarif des donames impose aux constructeurs des bâtiments de mer. Les primes à la navigation compensent celles qui sont imposées à la marine marchande pour le recrutement de la marine militaire.

Dr. inter. *Marine volontaire.* La déclaration de Paris du 16 avril 1856 a aboli la course maritime; désormais, les vaisseaux de guerre d'un Etat peuvent seuls courir sus aux navires de l'ennemi. Cette règle a été acceptée par tous les Etats, sauf les Etats-Unis, l'Espagne et le Mexique. Mais l'abolition de la course n'empêche pas que des hommes de la marine marchande ne soient incorporés à titre de *volontaires*, et avec leurs navires, dans les forces navales de l'Etat. C'est ce qu'on appelle la *marine volontaire ou auxiliaire*. Elle existe aujourd'hui une marine auxiliaire en Russie, en France et en Angleterre.

— *B. Arts. Peinture.* La peinture de marines est une branche de la peinture de paysages; quelques belles œuvres des maîtres français et hollandais sont à la fois des marines et des paysages. Les Hollandais ont eu les premiers



Yacht à vapeur « Atmah » (1877 s.).

peintres de marines. Mais c'est à Rome et sous le ciel italien que les deux premiers maîtres flamands, Matthieu et Paul Bril, ont peints leurs marines. Bril fut dépassé par Albert Cuyp, dont le Louvre possède une marine fort belle, Jean Van Goyen a guère peint que des rivières et des canaux. Bonaventure Peters eut la gloire de montrer le chemin à Van den Velde et à Backhuysen. William Van den Velde, dont le frère aîné, Adrien, fut aussi un peintre de marines distingué (le Louvre possède de l'*Escaut hollandais au mouillage*), excellait à rendre le ciel blafard du Nord, reflété par des eaux grises, on glissait, comme entre deux brouillards, les grâves vaisseaux de guerre. Backhuysen recherche, au contraire, les effets de la température, Jean Van der Heyden s'est fait le portraitiste fidèle des ports et des canaux de la Hollande. Art Van der Neer a pris pour thème de ses tableaux les clairs de lune, les couchers de soleil et les effets d'hiver. La *Tempête sur le ping-pong de Hollande* de Ruyssdael, sombre et forte, est admirable par le rendu des vagues écumeuses.

Salvator Rosa représenta des temples déchaînés avec fracas. Venise eut dans Antoine Canaletto, dit Canaletto, un peintre fidèle des canaux, des places, des aspects variés de la ville des doges. Tiplolo a souvent enrichi ses toiles de spiracles nigres.

Dans l'école française, Claude Gellée, dit Claude Lorrain, peignit quelques marines. Joseph Vernet ne fut que des marines. De ce nombre sont les *Vues des principaux ports de mer français*, série remarquable, qui ne comprend pas moins de quinze grands cadres. Il eut quelques continuistes, tels que Orange, Hinc, Metray, Lallemand, Beaugéon; mais ceux-ci n'avaient pas cet esprit qui sait aimer la nature; on peut dire que Vernet avait emporté son art avec lui. Quelques-uns, du date plus récente, Guérin, Bonington, Garraux, Lebezy, Roupenan, Morel-Fatio, Lepoittevin, Auguste Delacroix et Zien se sont fait un nom comme peintres de marines. Zien a su peindre des *Vues de Venise* sans imiter Canaletto.

Dans l'école anglaise, il faut citer: Wilson, surnommé le Claude Lorrain de l'Angleterre; Thomas Jones, Adrien Bosh, Turner, au style original, aux effets puissants et singuliers; Callow, Standfield, Bonington, dont le précoce talent s'est développé en France; Harding, Calcott, Newton Fielding, etc.

— *Bibliog.* : L. de Veyran, *Peintres et dessinateurs de la mer* (Paris, 1901).

— *Marine (MUSEE DE LA).* Le musée de marine de la France, installé à Louvre, a été créé en 1827 et formé de modèles provenus et de la collection de Trianon, de celle du ministère de la marine et des ports, dont chacun possède une galerie des modèles, et il s'est enrichi et complété constamment depuis. Un atelier y fut ajouté pour lui permettre de construire lui-même des modèles à une



Grand paquebot « Savoie » (1877 s.).

échelle uniforme, 1/40, mais depuis ce personnel ouvrier a diminué et se borne à réparer et à entretenir ce qui existe. Administrativement, le musée du marine est assimilé aux autres musées et son conservateur relève du ministre des beaux-arts. Le musée renferme de véritables merveilles, d'un fini et d'une exactitude scrupuleux. Il en

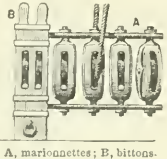
substitution à la discipline autoritaire d'une discipline libérale. Maître de conférences pour la psychologie et la morale à l'École normale de Fontenay-aux-Roses, il professa en 1883, à la Sorbonne, un cours complémentaire sur la science de l'éducation...

MARION DELORME, célèbre courtisane. V. DELORME. MARION DELORME, drame, par V. Hugo. V. DELORME. MARION-DUFRESNE (Nicolas-Thomas), navigateur français, né à Saint-Malo en 1729, assassiné à la Nouvelle-Zélande en 1772...

MARION-ET-CROZET, groupe de quatre îles du Pacifique anstral, dont la plus importante est l'île de la Possession, découvert par les navigateurs français Crozet et Crozet, qui les nommèrent îles de la Caserne, Cook, en 1776...

MARIONNETTE. f. Petite figure d'homme ou de femme, en bois ou en carton, que l'on fait mouvoir avec la main ou avec des fils attachés à ses membres. Au pl. Théâtre où l'on fait jouer ces figures: Aller aux Marionnettes.

MARIONNETTES (MARIONNETTES humaines). (Volt.) « Simulacres. Pendant que le mari fait cette MARIONNETTE de guerre. (M^{rs} de Sév.) — Art milit. anc. Ancienne batterie de tambour, placée au pied des mâts pour y recevoir les communications militaires.



MARIONNETTES (MARIONNETTES humaines). (Volt.) « Simulacres. Pendant que le mari fait cette MARIONNETTE de guerre. (M^{rs} de Sév.) — Art milit. anc. Ancienne batterie de tambour, placée au pied des mâts pour y recevoir les communications militaires.

MARIONNETTES (MARIONNETTES humaines). (Volt.) « Simulacres. Pendant que le mari fait cette MARIONNETTE de guerre. (M^{rs} de Sév.) — Art milit. anc. Ancienne batterie de tambour, placée au pied des mâts pour y recevoir les communications militaires.



Marionnettes : 1. Fantoches du xvi^e siècle; 2. Fantoches modernes; 3. Pupazzi.

théâtre en plein vent. Son fils, François Brioché, fut le digne poursuiveur des célèbres Cadet de Beaupré, Nicolet et Auhout. Au xviii^e siècle, on faisait jouer aux marionnettes des opéras-comiques, des vaudevilles, des parodies, notes et accompagnés par les meilleurs fourbasseurs de la Comédie-Italienne.

Le théâtre des Marionnettes (Paris), que le Palais-Royal avait vu naître en 1781, émigra ensuite, sous la direction de Séraphin et de ses héritiers, sur les boulevards, où il

vécut pendant longtemps. Sur la petite scène de ce théâtre-minature, en des décors de minuscules proportions, au milieu de petits accessoires, les marionnettes semblaient presque des personnages vivants.

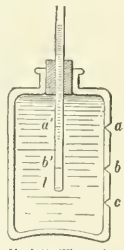
Figurines de bois ou de carton-pâte, poutées articulées, portant et guidant leur tête d'un axe au 15^e siècle (1874); d'être plus que l'ensemble d'un public d'enfants. En Italie, les marionnettes et les mimas conservent encore les vieux types traditionnels de Carlo Gozzi.

MARIOTTE (Claudius), sculpteur français, né à Paris en 1844. Elève de Dumont, il débuta au Salon de 1873, avec le portrait de M. Irma Born. Depuis, on a vu de lui : Portrait de l'auteur et Supplément à un serafin (1874); Jeune Femme (1875); le portrait de M. Avezard, architecte (1876); la reproduction en bronze du Jeune Homme et le Passe-temps du berger (1878); L'Amour fait à son esprit tourner le monde et le Plaisir (1880); le portrait de M. le Comte de Clodet et Supplément à un serafin (1881); Benvenuto Cellini; etc.

MARIOTTE (Edme), physicien français, l'un des premiers membres de l'Académie des sciences, prêtre de Saint-Martin-des-Beaunes, né probablement à Dijon vers 1626, mort à Paris en 1684. Il est en quelque sorte le fondateur, en France, de la physique expérimentale. C'est à lui qu'est due l'idée de l'appareil employé encore aujourd'hui pour vérifier la loi de Mariotte.

Mariotte s'était beaucoup occupé des questions qui se rattachent à l'hydrostatique et à l'hydrodynamique, et il a laissé sur ce sujet un ouvrage intéressant, publié par La Hire en 1680 sous le titre de Traité de l'écoulement de ses autres corps fluides. Dans cet ouvrage, il s'attachait surtout à établir solidement la vérité des principes posés par Galilée et Pascal, et à vérifier la loi de Torricelli sur l'écoulement d'un liquide par un orifice percé au milieu d'un tube.

Mariotte (FLOACON ou VASE DE), appareil qui sert à mettre en évidence plusieurs effets remarquables de pression atmosphérique. Il se compose d'un tube qui s'écoulement constant sans de petites variations périodiques. C'est un flacon de un à deux litres, percé latéralement de trois ouvertures a, b, c, qui on peut ouvrir ou fermer à volonté à l'aide de petits tampons de bois; le goulot vient à par un bouchon, qui traverse un tube ouvert à ses deux extrémités. Le flacon et le tube étant complètement remplis d'eau, supposons qu'on débouche l'une des tubulures a ou b placées au-dessus du niveau de l'extrémité inférieure l' du tube; le niveau de l'eau baissera dans ce tube jusqu'au niveau de la tubulure débouchée, mais l'écoulement s'arrêtera dès que ce résultat sera atteint, parce que chaque molécule du liquide placée à l'un des orifices a' ou b' sur sa tranche correspondante a' ou b' subira dans les deux sens des pressions égales de la part de l'air de la partie supérieure placée au-dessus dans le flacon. Supposons qu'on ait ouvert l'orifice c, et que l'eau se soit arrêtée dans le tube au point b'; si l'on ferme alors la tubulure b et qu'on débouche l'orifice a, l'équilibre ne pourra plus exister, parce que la tranche a du tube subira de la part de la pression égale à la pression atmosphérique et n'éprouvera de l'intérieur que cette pression atmosphérique diminuée de celle correspondante à la hauteur a' b' du liquide.



Mariotte (FLOACON DE), flacon, il entreindra par son élasticité l'écoulement, qui se fera avec une vitesse constante tant que la hauteur du point c au-dessus du point a, uniformément durera dans les mêmes conditions, tant que le niveau dans le flacon ne sera pas descendu jusqu'à la tranche l; il continuera ensuite avec des vitesses décroissantes jusqu'à ce que l'eau ait atteint le niveau c.

Mariotte en tant que plus forte que la pression intérieure, non seulement l'écoulement n'aura pas lieu, mais il pénétrera dans le flacon par la tubulure a quelques bulles d'air, qui iront se placer dans la partie supérieure du vase, et le niveau remontera dans le tube jusqu'à la tranche a'. Supposons enfin que, les orifices a' et b' étant fermés, on débouche la tubulure c placée au-dessous de l'extrémité l du tube; le niveau dans ce tube descendra d'abord jusqu'à la tranche l, mais l'équilibre ne pouvant pas être atteint, d'après ce qu'on vient de voir, l'air rentrera successivement en bulles par l'orifice l et, en se logeant à la partie supérieure du vase, il entreindra par son élasticité l'écoulement, qui se fera avec une vitesse constante tant que la hauteur du point c au-dessus du point a, uniformément durera dans les mêmes conditions, tant que le niveau dans le flacon ne sera pas descendu jusqu'à la tranche l; il continuera ensuite avec des vitesses décroissantes jusqu'à ce que l'eau ait atteint le niveau c.

Mariotte (Loi DE). Cette loi, qui fut découverte simultanément par Mariotte en France et par Boyle en Angleterre, consiste en ce qu'une même masse de gaz, à température constante, qui supporte successivement des pressions différentes P et P', prend des volumes V et V' inversement proportionnels à ces pressions, de sorte que l'on a $\frac{V}{V'} = \frac{P'}{P}$ ou $PV = P'V'$.

Comme, d'ailleurs, les densités des corps sont en raison inverse de leur volume, on occupera des poids égaux, on peut encore énoncer la loi de Mariotte en disant que les densités d'un même gaz, sous la même température, sont proportionnelles aux pressions qui les supporte. Cette loi n'est qu'une loi approchée, ainsi que nous l'avons dit dans l'article sur la compressibilité des gaz.

MARIQUET, ville de la Russie méridionale, ch.-l. de district du gouvernement de Riazan, sur le fleuve de l'embouchure du Kalmios; 32.000 hab. Grand marché agricole. Fondée en 1779.

MARIOU ou MARIOUTH (LAC). Géogr. V. MARFOTIS.

MARIPOSA, m. (m. Nom vulgaire de divers oiseaux passeriformes. Le mariposa des oiseaux est un hibou de l'Afrique tropicale (Mariposa Bengala), que l'on croyait jadis originaire des Iodes. Le mariposa de la Louisiane est le passerina ciris de l'Amérique centrale et septentrionale.)

MARIPOSA, comté des Etats-Unis (Californie); 6.000 h. environ. Pays montagneux, boisé, avec de riches gisements miniers. Ch.-l. Mariposa; 1.200 hab.; célèbre par le volcanisme des Arènes géométriques.

MARPOSITE ou f. Silicate natif d'alumine, chlorure, potasse, chaux et magnésie.

MARIQUITA, ville de Malaisie (Philippines [île de Luçon, province de Manille]), sur le Maybonga, affluent droit du Pasig; 12.000 hab. Cane à sucre.

MARIQUITA, ville de la république de Colombie, départ. de Tolima, dans la vallée du Guali; 3.000 hab. (sambos et metis). Cette cité fut autrefois la métropole du pays, grâce à ses mines d'or et d'argent aujourd'hui abandonnées.

MARIS (riss) m. m. Mesure de capacité usitée chez les Athéniens, pour les liquides. (Elle équivalait à 1/10,43.)

MARISSE, n. f. Mill. Syn. de CERATOTE.

MARISQUE (ross' - du lat. marisem, figure) n. f. Grosse variété de ligue.

MARISQUE (ross' - du lat. marisem, figure) n. f. Grosse variété de ligue. — Bot. Nom donné en Amérique à plusieurs espèces de cypréacées, telles que les zouchets, les scirpes, etc. — Pathol. Petite masse formée par d'anciennes bémériolides fibrées et sclérosées.

MARISSEL, comm. de l'Oise, arr. d. et à 1 kil. de Beauvais, sur un coteau du Thérain; 1.552 hab. Bois, cerisiers, distillerie. — Fabrique de toiles de coton de noir animal. Eglise à clocher romain avec clocher ogival, nef du xii^e siècle.



Eglise de Marisail.

MARISTE (riss' - de Marie, m. m. de Jésus m. m. Membre de la congrégation des Prêtres de la société de Marie, instituée en 1816, à Lyon, par plusieurs jésuites de cette ville, et approbée, en 1836, par le pape Grégoire XVI.

MARISTES (riss' - de Marie, m. m. de Jésus m. m. Membre de la congrégation des Prêtres de la société de Marie, instituée en 1816, à Lyon, par plusieurs jésuites de cette ville, et approbée, en 1836, par le pape Grégoire XVI.) se vouent au service des missions et à l'enseignement dans les collèges et les séminaires. Leurs missions sont desservies principalement les établissements catholiques des océans et de l'Asie. On appelle aussi quelquefois maristes et ordinairement maristes les membres d'une autre Société de Marie, fondée à Bordeaux en 1818 par l'abbé Chaminade. V. MARIANITE.

MARITAGIUM (ji-m' - du lat. maritare, marier) n. m. Dr. féod. Redevance qu'exigeait le seigneur pour permettre à un serf de se marier à son gré.

MARITAL, ALE, AUX (du lat. maritalis, même sens) adj. Qui tient au mari, qui lui appartient; Pouvoir marital. Droit marital.

MARITALEMENT (lat. marital) adv. Et mari, comme doit faire un mari. Homme qui vit maritallement avec une femme. Comme s'il était son mari. Homme et femme qui vivent maritallement. Comme s'ils étaient mariés.

MARITIME (du lat. maritimus, même sens) adj. Qui est proche de la mer; Une ville maritime. Un département maritime. Qui a rapport à la mer ou à la navigation sur mer; Commerce maritime. Expédition maritime. Qui s'adonne à la navigation sur mer; L'Angleterre est une puissance maritime. L'arsenal maritime. Celui où se construisent les vaisseaux de l'Etat.

Administration maritime, Service qui veille aux intérêts des marins des côtes et assure le recrutement des marins de l'Etat. L'Administration maritime. Modes de communication par mer entre différents points et Nom donné aux compagnies de navigation assurant un service régulier.

Division maritime, Chaque des divisions de la France composées sur le rapport maritime. Préfet maritime, Officier de marine qui administre une division maritime.

Code maritime, Recueil de lois relatives à la navigation sur mer. Signaux maritimes, V. NAVIGATION.

Encycl. Dr. marit. Le droit maritime privé ou, plus simplement, le droit maritime, est la partie du droit qui régit les armements de navires pour le commerce, les transports maritimes et toutes les opérations qui s'y rattachent. Les plus anciens monuments de droit maritime sont les lois Rhodniennes. Dans l'ancien droit, le port de la navigation et les rapports de la marine marchande avec les différentes administrations publiques. Enfin, dans le droit maritime international rentrent les règles sur la liberté des mers, les prises maritimes, les blocus, et le droit de Justice maritime. Dans l'ancien droit, les ordonnances du 15 avril 1689 et du 25 mars 1765 furent les principales

Catherine II le nomma premier conseiller aux affaires étrangères. Disgracié par Paul I^{er}, rappelé par Alexandre I^{er}, il fut ambassadeur à Paris en 1801. Il y signa le traité de paix entre la France et la Russie. Bonaparte, qui redoutait sa perspicacité, obtint son rappel en 1803.

MARKOFKA, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kharkov), à la source du Derkoul, affluent du Donetz; 3,000 hab. Marche sur la rive de la Russie (gouv. de Voronej), sur le Boubouchar, affluent du Don; 4,000 hab.

MARCKOLSHIM ou **MARCKOLSHHEIM**, ville d'Allemagne (Basse-Alsace [corde de Schlesdorf], sur l'Ichert, affluent du Rhin et sur le canal du Rhône au Rhin; 2,193 hab. Ruines du château de Limbourg, berceau de la famille des Habsbourg.

MARCOVITCH (Sima), homme d'Etat serbe, né à Vukli Borak, mort à Belgrade en 1817. Ami personnel de Georges, empereur de Russie, il fut ministre de la première insurrection (1804-1813). En 1813, il ne fit rien pour arrêter l'invasion turque du côté de la Bosnie; il se refugia alors en Autriche. Il rentra en Serbie en 1815 et, en 1817, chercha à soulever de nouveau ses compatriotes. Le prince Milich, dont il avait les vues, le fit arrêter et le mit à mort par le pacha de Belgrade.

MARCOVITCH (Stévan), publiciste serbe, né à Zaitchur en 1847, mort à Trieste en 1875. Il fit ses études en Russie et en Suisse. Il a laissé de nombreux écrits d'économie politique. Ses idées révolutionnaires le forcèrent de s'exilier et de mener une vie précaire à l'étranger. On l'appela comme fondateur du parti radical serbe.

MARKNASTÉD, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Leipzig]; 5,000 hab. Sucreries; fourrures.

MARLT, bourg d'Austro-Hongrie, dans le Vorarlberg (dist. de Feldkirch); 3,850 hab.

MARLT (**ALTEN-**), village d'Austro-Hongrie (Carinthie [dist. de Loitsch]; 4,330 hab.

MARLTREITZ, ville d'Allemagne (Bavière [corde de Basse-Franconie], au confluent du Broitbach avec le Main; 2,385 hab. Fabriques de machines agricoles et de cigares; tanneries, corderie. Vignobles.

MARLT-REDWITZ, bourg d'Allemagne (Bavière [cercle de Haute-Franconie], sur l'Éger, dans le Fichtelgebirge; 2,738 hab. Métallurgie.

MARLUK (Friedrich-Wilhelm), organiste et compositeur allemand, né à Reichelsheim en 1816, mort à Dautzig en 1877. On connaît de lui trois opéras : *Alpine*, *Alpine*, *le Roi de Sion* et *la Fête de Walpurga*; deux oratorios, dont *Saint Jean-Baptiste*; et le psalme 86, plusieurs symphonies, un recueil de chorals; des *lieder*, et un grand nombre de pièces diverses pour le piano et pour l'orgue.

MARLAGE (*lay* — rad. *marlier*) n. m. Droit qui était dû au marquillier ou sacristain de certaines églises.

MARLBOROUGH (*rou* — de *Marlborough*, n. pr.) n. m. Comm. Nom d'une étoffe à petits dessins. On dit aussi **MARLBROUGH**.

— Techn. *Roue à la Marlborough*, Roue dont les jantes ont une très grande largeur.

MARLBOROUGH, ville d'Angleterre (comté de Wilts), sur le Kennet; 4,000 hab. Manufactures de cordages. Commerce de grains, fromages, laines. La reine Anne régna en duché-pairie, en faveur du général Churchill.

MARLBOROUGH, prov. de la Nouvelle-Zélande, dans l'île du sud, dont elle occupe l'angle nord-est, sur le détroit de Cook; 11,000 kilom. carr. Sol boisé, montagneux, bien arrosé. Côtes rocheuses, aux fonds profonds. Cultures de céréales et de betteraves; grand élevage. Cap. *Blenheim*. Pêche et élevage de bœufs.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de), général anglais, né à Ashmole (Devon) en 1650, mort à Windsor en 1722. Frère de la belle Arabella Churchill, maîtresse du duc d'York, il fut vivement poussé dans l'armée, où il était entré en 1667, bien qu'il n'eût aucune espèce d'instruction. Après avoir servi sous Turenne, qui le remarqua (1672), il fut déjà comte en 1678, et, la même année, il épousa Sarah Jennings. (V. pl. bas.)

Agot dévoué du duc d'York, celui-ci le favorisa, et, à la mort de ce prince, il devint, lorsque celui-ci fut couronné sous le nom de Jacques II, ambassadeur en France, et reçut de nombreux titres.

Après avoir battu Mouchmouth à Sedgemoor (1685), il l'abandonna, assez vilainement, la cause de son protecteur et entra dans l'opposition avec Guillaume d'Orange. Sa défection à Salisbury (1688) fut la cause directe de la ruine de Jacques II. Churchill, devenu comte de Marlborough, commanda l'armée des Pays-Bas, où il battit les troupes françaises à Walcourt (1689), completa ensuite la conquête de l'Irlande (1690) et, entre autres, eut une fortune immense, grâce à de nombreuses spéculations. Il retourna aux Pays-Bas avec Guillaume, en 1691; mais, s'étant mis à négocier avec le parti jacobite, il fut jeté à la Tour (1692). Il ne retrouva sa faveur qu'en 1694. En 1701, il devint général en chef de l'armée des Pays-Bas, où il fut l'âme de la coalition contre Louis XIV. L'avènement de la reine Anne (1702), qui avait une confiance aveugle en lady Marlborough, valut au comte le premier rang dans l'Etat et le titre de duc. Il remplit l'administration de ses créatures, tandis que son fils, le lieutenant général anglais; 1,850 (1702); Denaworth, Hochstedt, Bloemhof (1704); Ramillies (1706); Oudenarde (1708); Malplaquet (1709); Bouchain (1711). Marlborough, appuyé pourtant par l'opinion publique, ne put résister aux intrigues des tories et à la campagne de presse entreprise par Swift, Prior et Saint-John. De plus, la reine s'était brouillée avec lady Marlborough. Le duc fut accusé de malversations (1712), voyagea en Allemagne pendant son procès

et, sur la nouvelle que la reine Anne était mourante, accompagna à Londres, où il fit, en août 1714, une entrée triomphale. On lui rendit toutes ses dignités, mais il resta éloigné du pouvoir.

MARLBOROUGH (CHANSON DE). V. **MALBROUGH**.

MARLBOROUGH (Sarah Jennings, duchesse de), femme du précédent, née à Sandbridge en 1660, morte en 1744. Placée fort jeune dans la maison d'York, où elle coquina l'affection de la princesse Anne, elle brillait à la cour de la reine Anne pendant son règne. En 1678, elle épousa Churchill, et devenait dame d'honneur d'Anne, qui suivit ses conseils en abandonnant, en 1688, son père Jacques II. Lorsque la princesse parvint au trône, elle devint surintendante de la maison royale, gouverna l'Etat de moitié avec son mari et ne négligea pas de s'enrichir prodigieusement. Mais elle se montra si autoritaire, que la reine finit par se lasser d'elle pour donner sa faveur à une jeune fille charmante, cousine de la duchesse, lady Mollam. Voltaire raconte que lady Marlborough, dans un moment de colère, aurait laissé tomber sur la robe de sa rivale, en présence de la reine, un verre plein d'eau. Il est hors de doute, en tout cas, que ses insolences hâtèrent sa disgrâce. En 1710, Sarah dut rendre la clef d'or de surintendante. Elle quitta la cour, et a y reparut que sous le roi George. Toute cette brouille fut compliquée d'intrigues politiques. La reine tenait aux tories, que les Marlborough combattait et qui finirent par l'emporter. Après la mort de Marlborough, la duchesse, donnant libre carrière à son mauvais caractère, finit par se brouiller avec son gendre et ses amis politiques, et elle passa son temps à se plaindre, rédigé, dans un sens apologétique; *Duchess of Marlborough's Account of her conduct*. Ces mémoires ont son rien moins que véridiques. On a aussi publié les *Lettres de la duchesse* (1838, 2 vol., et 1875, 1 vol.).

MARLE, ch.-l. de cant. de l'Aisne, arrond. et à 25 kilom. de Laon, sur la Serre et son affluent le Nilpon; 2,506 hab. (*Marlot*, étres.) Ch.-l. de cant. Sucrerie de betteraves, filature de laine et coton, briquetterie. Eglise de la fin du xiii^e siècle. Château du xv^e. Marle fut, du ix^e siècle à la Révolution, le siège d'une seigneurie n'importe presque toujours, au x^e siècle de ce siècle, érigée en comté en 1413. — Le canton a 23 comm. et 12,137 hab.

MARLENHE (*lancl*) n. m. Vitic. Syn. de CHASSELAS DORÉ.

MARLER v. a. Agric. Syn. de MARNER.

MARLES, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 12 kilom. de Béthune, sur la Clarence; 2,157 hab. Houille.

MARLES, comm. de la Loire, arrond. et à 16 kilom. de Saint-Etienne, cant. de 1,873 hab. Scieries à vapeur, fabrique de rubans, moulins, de soies.

MARLI n. m. Comm. Espèce de gaze, très employée autrefois pour la fabrication des colliettes de femme, mais qui ne se fait plus. On écrit aussi **MARLY**. — Techn. *Bard intérieur d'une assiette ou d'un plat*. *Filets au marli*, Lignes d'or ou de couleur que le peintre trace quelquefois sur la limite de l'extrémité inférieure du marli.

MARLIANA, comm. d'Italie (Toscane [prov. de Florence], à la source du Nievole, affluent de l'Arno); 4,312 hab.

MARLIANI (le comte Marco Aurelio), musicien et patriote italien, né en Lombardie vers 1803, mort à Bologne en 1849. Patriote ardent, il s'enrôla dans le carbonarisme et, compromis en 1830, se réfugia en France, s'étant rendu à Paris, aidé des conseils et de l'appui de Rossini, il se fit professeur de chant. En 1834, il donna au Théâtre-Italien un opéra en trois actes : *il Bravo*, qui fut bien accueilli. Il fut moins heureux à l'Opéra-Comique, avec *le Marchand forain*. Mais il prit sa revanche en donnant à l'Opéra (1839) un opéra écrit à l'intention de M^{lle} Stoltz, la *Vaccarilla*. Quelques semaines auparavant, ce théâtre avait représenté un opéra en trois actes : *la Gipsy*, dont Marliani avait écrit la musique avec Benoist et Ambroise Thomas. Il produisit aussi à Florence, en 1841, un opéra sérieux, *Idalgona*. Marliani avait été nommé consul d'Espagne à Paris. Il quitta la France en 1848, alla prendre les armes contre les Autrichiens, et fut tué devant Bologne.

MARLIER (R^e) n. m. Sacristain; gardien d'une église; marquillier. (Vieux.)

MARLIÈRE v. f. Genre de myrtacées, comprenant des arbres et des arbrisseaux à fruit comestible, dont on connaît plus de 50 espèces du Brésil.

MARLIN n. m. Techn. Syn. de MERLIN.

MARLORAT (Augustin), théologien protestant, né à Barle-Duc en 1506, supplicié à Rouen en 1562. Il était prieur d'un convent d'augustins à Bourges, lorsqu'il embrassa le protestantisme. Il se retira en Suisse, où il fut nommé, en 1549, pasteur à Crissier, puis à Vevey. Vers la fin de sa vie, il fut appelé à Rouen. Député au colloque de Poissy, président du synode provincial de Rouen (1562), il fut arrêté et condamné à mort par le Parlement. On a de lui, entre autres œuvres, des travaux exégétiques sur la Bible.

MARLOT (Guillaume), bénédictin et historien français, né à Reims en 1596, mort à Fives, près de Lille, en 1667. Il donna grand renom de l'abbaye de Saint-Nicolas dans sa ville natale et y introduisit, en 1634, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Ses principaux ouvrages, d'un style poétique et lourd, mais remplis de recherches minutieuses et précises, sont : *Théâtre d'histoire et de magnificence depuis le sacre des rois* (1643); *Histoire de la ville, cité et université de Reims* (1842-1845); etc.

MARLOTTE v. f. Archéol. Casaque de femme, qui se portait au commencement du xvi^e siècle, en France. — ENCYCL. Les *marlottes* furent de mode sous Fran-

çois I^{er}; c'étaient des demi-robes ou casaque ouvertes par devant et plus courtes que la robe. Quand elles n'avaient pas de manches, mais étaient simplement fendues sur le côté pour le passage des bras, on les appelait *bermes à la marotte*. C'était une variété du vêtement courant, appelé « corset ».

MARLOTTE, bateau de la comm. de Bourron (Seine-et-Marne), arrond. de Fontainebleau; 300 h. Ch. de F. P.-L.-M. Séjour apprécié des artistes, à cause de la proximité des sites pittoresques de la forêt de Fontainebleau.

MARLOW n. m. Arr. Souteneur de filles. On dit aussi **MARLOUPATTE**, **MARLOPIAT**, **MARLOPIN**.

MARLOW (**GREAT-**), ville d'Angleterre (comté de Buckingham, sur la Tamise; 7,000 hab. Fabrication de soieries, papier, tulle. Commerce de bouillie.

MARLOWE (Christopher), auteur dramatique anglais, né à Canterbury en 1563, mort à Deptford en 1593. Il studia de 1583 à 1587, à l'université de Cambridge. A sa sortie de l'université, il se fit acteur; mais, à la suite d'un accident qui l'estropia, il dut renoncer au théâtre et se livra alors à des travaux littéraires. Tout à fait, il fit des traductions de poètes de l'antiquité, puis il écrivit un grand nombre de pièces. De cette époque datent *Tambrinade the Great* (1587) et *Lust's Dominion or the Lascivious Queen*, inférieures au reste des œuvres qui succéderont. *Didon* (1594), *la Lamentable Mort d'Édouard II*, *roi d'Angleterre* (1598), *le Duc de Malte* (sans date), et surtout *la Vie et mort du J. Fust* (imprimé en 1604; paraissant coup sur coup. On ne sait rien de l'impression qu'elles produisirent sur les contemporains. La vie de Marlowe reste obscure, tout à tour élégante et misérable, et l'on ne sait guère de lui que la façon dont il mourut, poignardé par un rival heureux, qu'il avait surpris près de sa maîtresse et voulu tuer. Il peut être considéré comme le fondateur du drame national anglais, auquel il donna le mouvement et la poésie qui, à cette période, sont encore sans règle, mais que Shakespeare reprendra après lui; il a trouvé le vers blanc d'abord pour ses traductions, puis pour ses pièces. — BIBLIOG. : *The Works of Marlowe*, éd. F. Cunningham.

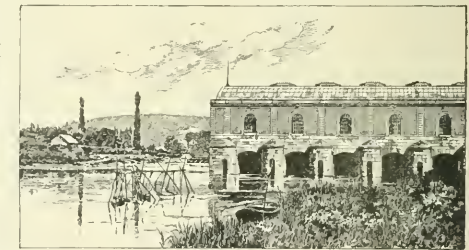
MARLY n. m. Comm. Syn. de MARILL.

MARLY, comm. du départ. du Nord, arrond. et à 2 kilom. de Valenciennes, sur la Rhonelle; 2,863 hab. Ch. de f. Nord. Exploitation de houille; quincaillerie, matériel de chemins de fer, forges, distilleries, chaudronnerie, fabrique de borax, impression sur tissus.

MARLY-LA-MACHINE, hameau de 41 hab. (comm. de Bongival, dans Seine-et-Oise, arrond. et à 8 kilom. de Versailles, sur la Seine, célèbre par la machine hydraulique construite sous Louis XIV, pour alimenter les eaux de Versailles, par le charpentier légeois Reounequin Sna-



Marlotte.



Machine de Marly.

len, sur les plans du chevalier de Ville. 14 roues, mées par le courroit de la Seine, actionnaient 221 pompes, étagées sur le flanc du cotéau jusqu'à l'aqueduc de Louveciennes. La machine dura de 1682 à 1804. En 1812, on étages les pompes à feu de Marly. De 1855 à 1859, Dufrenoy construisit la machine hydraulique actuelle; six roues à palette, mues par la Seine, suffisent à fournir par an, à



Château de Marly.

Versailles et aux communes comprises entre Saint-Cloud et Saint-Germain, 7 à 8 millions de mètres cubes d'eau, puisés dans des pannes souterraines.

MARLY-LE-ROI (lat. *Marlicum*), ch.-l. de cant. de Seine-et-Oise, arrond. et à 10 kilom. de Versailles, près de la Seine; 1,443 hab. Ch. de f. Ouest. Haras, fours à chaux. Carrières. Château de Marly, construit sur les plans de Mansart pour Louis XIV, en pavillon, enlève du soleil (le Roi-Soleil), flanqué de deux autres plus petits, figurant les signes du zodiaque. Ce château fut vendu et



Marlborough.

mettre fin à la désolation de cette région, pressurée par les agents du duc de Berry. Pour effacer le souvenir de la ruée des *mailandins* et de la répression qui avait suivi, ils rétablirent à Paris la prévôté des marchands. Malheureusement, la fuite du roi (1392) rendit le pouvoir aux ducs de Bourgogne et de Berry. Olivier de Clisson et Montagu s'enfuyèrent : le premier en Bretagne, le second à Avignon. Bureau de La Rivière, Le Mercier et les autres furent jetés à la Bastille.



Marmouset de cheminée.

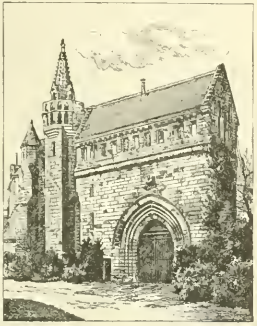
Le surmors de *marmousets* reparait, mais avec un autre sens, au XVIII^e siècle, pour désigner quelques jeunes seigneurs, entre autres les ducs de Gesvres et d'Épernay, qui, en 1730, tentèrent de faire chasser le cardinal Fleury par Louis XV et de s'emparer du pouvoir. Le cardinal se contenta d'exiler dans leurs terres les principaux meneurs.

MARMOUSETTES (22) a. m. pl. Groupe de singes appelés spécialement *antropithèques*, et maintenant les *omistis*, et formes voisines. — *Un Marmouset*.

MARMOUSETTE (22) n. f. Fam. Petite fille; femme de très petite taille.

MARMOUIT (en allem. *Maurmünster*), ville d'Allemagne (Basse-Alsace), arrond. de Saverne, près des Vosges; 1.915 hab. Carrieres de pierre. — *L'abbaye de Marmouit*, fondée au VIII^e siècle, et qui fut cédée en 1517 aux bénédictins et exista jusqu'à la Révolution.

MARMOUITER (en lat. *Majus monasterium*), abbaye de France, sur le territoire actuel de la commune de Sainte-Radegonde (Indre-et-Loire), à 10 kilom. de Tours. Fondée, en 372, par saint Martin, elle adopta plus tard la règle de saint Benoît et fut la mère de nombreux monastères, soit de France, soit d'Angleterre. Au XVI^e siècle, elle entra dans la congrégation de Saint-Maur. Elle fut supprimée en 1791. Des anciens bâtiments de l'abbaye il reste le grand clocher abbatial du XII^e siècle, une crypte où conduit un escalier creusé dans la roc et quatre tours rondes avec un remarquable portail du XII^e siècle, dit *portail de la Croix*.



Eglise de Marmouit.

MARMOUIT (du lat. *mar*, mâle et *moiton*) n. m. Nom vulgaire d'un bellet, d'un poisson.

MARNAGE (n^o7) n. m. Action de marnier, d'incorporer la marne au sol arable.

— *ENCYCL.* On commence, ordinairement, le *marnage* aussitôt après les semailles d'automne. La marne est disposée en petits tas, *monans*, puis mélangée au sol de hersages. Il faut l'entourir de fleurs de terre ou peu profondément et l'employer en quantité d'autant plus considérable que la matière est plus pauvre en calcaire et le sol le plus compact, plus riche en humus. L'intervalle entre les marnages est naturellement plus court dans les terres légères que dans les terres compactes. Les limites en peuvent varier de quelques années à vingt ans. Les indices auxquels on se fie pour renouveler le marnage sont la décroissance des récoltes, malgré des fumures régulières, et la répartition des plantes calciques.

MARNAIS (n^o8) a. m. Grand bateau, demi-pointu à l'avant, carré à l'arrière et peu profond, afin de pouvoir passer en tout temps sur les bas-fonds de la Marne, et servant spécialement à apporter à Paris le charbon de bois. Adjectif : *Un bateau Marnais*.

MARNAND, comm. du Rhône, arrond. et à 54 kilom. de Villefranch, au-dessus de Paris; ruisseaux gagnant le Rhin; 1.163 hab. Carrier; tuilerie.

MARNAS ou **MARNA** (littéralement *Notre-Seigneur*), Dieu suprême des habitants de Gaza. (Les Philistins l'adoptèrent lorsqu'ils virent s'établir dans cette ville, et son culte subsista jusqu'au IV^e s. de notre ère.)

MARNAY, comm. de la Vienne, arrond. et à 22 kilom. de Poitiers, sur la Clouère; 1.024 hab. Filature de laine.

MARNAY, ch.-l. de cant. de la Haute-Saône, arrond. et à 33 kilom. de Gray, sur l'Ognon; 862 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Huilerie, moulin, pépinière. Ancien château fort. — Le canton a 19 comm. et 5.318 hab.

MARNAZ, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 8 kilom. de Bonneville, près de l'Arve; 1.261 hab. Huilerie, fabriqué de pièces d'horlogerie; scieries, tanneries.

MARNE (pour *marle* du lat. pop. *marula*, classifié, n^o 408, n. f. Géol. et agric. Sorte d'argile mélangée de calcaire et d'autres substances accessoires, que l'on emploie surtout comme amendement. Il *marne à fondon*. Espèce de marne soluble dans l'eau, dont on se sert dans l'appât des étoules. Il *marne dure*, Marne qui sert à la fois de calcaire et *marne vitreuse*. Nom par lequel on a désigné les marnes barloises qui constituent la partie supérieure du système triasique en Lorraine. (Sya. RECHER.)

ENCYCL. Géol. La cassure de la marne est terne, le plus souvent conchoïde, et sa texture généralement grueuse. A l'état sec, elle lappe à la langue, est oc-

teuse au toucher, se délite à l'air. Elle fait effervescence avec les acides et forme avec l'eau une bouillie plutôt qu'une pâte. Elle présente, du noir au blanc, toutes les nuances possibles. Il en existe plusieurs variétés : *marnes calcaires* (c'est-à-dire contenant au moins 50 pour 100 de carbonate de chaux), *marnes argileuses* (60 à 75 pour 100 d'argile), *siliceuses*, *magésiennes*, *pyrénées*, etc.

— *Marnes du gypse*. Et important dépôt, très constant aux environs de Paris, est ainsi appelé parce qu'il recouvre les assises du gypse ou pierre à plâtre qu'il protèges contre le ruissellement. Les marnes du gypse forment trois couches qui sont, de bas en haut : la marne blanche, la marne jaune et la marne verte. La première est un dépôt d'eau douce, la seconde un dépôt de mer et la troisième, privée de fossiles, a pas encore révélé son origine.

Agric. Les agriculteurs n'utilisent que les marnes argileuses et calcaires. Quand celles-ci sont trop riches en calcaire, elles deviennent pierrees, se délitent mal, et on ne peut les employer qu'après calcination.

De même que la chaux, la marne exerce vis-à-vis du sol une action des actions multiples : 1^o elle est un engrais, puisqu'elle renferme des éléments utiles aux plantes, notamment de la chaux (dans le calcaire) et de petites quantités de potasse (dans l'argile); 2^o elle est un amendement, car les marnes calcaires ou siliceuses diminuent la compacité des terres argileuses, tandis qu'à l'inverse les marnes fortement argileuses durcissent le corps aux terres légères;

3^o enfin, mais à un degré moindre que la chaux, elle exalte les propriétés fertilisantes de la terre. En effet, elle tend à rendre immédiatement utilisables les réserves alimentaires du sol, car, d'une part, elle favorise la nitrification, c'est-à-dire l'assimilation de l'azote organique, et, d'autre part, en vertu de certaines réactions chimiques, elle favorise de même la circulation et l'assimilation de quelques principes minéraux.

L'usage de la marne suppose, comme contrepartie nécessaire, l'emploi, en quantités suffisantes, de fumier de ferme ou d'autres engrais organiques; c'est-à-dire un exagérer la production et en provoquant la destruction de l'humus, le marnage épais nécessite, au contraire, l'usage de la marne.

MARNE, rivière de France, qui naît sur le plateau de Langres, à 331 mètres d'altitude, et traverse les départements suivants : Haute-Marne, Meuse (tres peu), Marne, Aisne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine. Elle coule d'abord sur le lias, passe au bas du haut coteau de Langres, perd une partie de son cours et le passage sur l'outillage, baigne la colline de Chaumont, recoupe ses eaux par de fortes et ombreuses fontaines et par le

confluent du Rognon, arrose Joinville, Saint-Dizier, aborde la Baise, la Saule, grosse de l'Ornaie, et s'engorge dans les crues de la Chamagne l'ouilleuse. Elle rencontre Châlons, serpente entre de charmantes collines par Epernay, Châteauneuf-Thierry, s'augmente du Petit Marne, de l'Ourog, traverse Meaux, reçoit le Grand Marne, devient très sinuose et se perd dans la Seine à Charantou, aux portes de Paris. Cours, 525 kilom.; eaux relativement peu abondantes. Navigable à Paris d'Epernay.

MARNE (CANAL LATÉRAL A LA), voie navigable du département de la Marne (63 kilom.), creusée de 1837 à 1851 pour suppléer à la Marne. Le canal part de Vitry-le-François, et rejoint la Marne à Dizy, à 3 kilom. d'Epernay. Traic très actif.

MARNE A L'AISNE (CANAL DE LA) ou canal de l'Aisne à la Marne, voie navigable du département de la Marne et le la Côte-d'Or et qui, parti de Beaune, à une faible distance du confluent du Rognon avec la Marne, reste latéral à cette dernière et va jusque près de l'endroit où celle-ci prend sa source, et va rejoindre la Saône, en empruntant la vallée de la Vingeanne, près de Pontallier (Côte-d'Or).

MARNE A LA SAÔNE (CANAL DE LA), voie navigable, creusée à travers les départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or et qui, parti de Beaune, à une faible distance du confluent du Rognon avec la Marne, reste latéral à cette dernière et va jusque près de l'endroit où celle-ci prend sa source, et va rejoindre la Saône, en empruntant la vallée de la Vingeanne, près de Pontallier (Côte-d'Or).



Canal de la Marne.

MARNE AU RHIN (CANAL DE LA), importante voie navigable des départements de la Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, construite de 1839 à 1853; 207 kilom. en France. Le canal part de Vitry-le-François, passe à



Sermaise, Bar-le-Duc, disparaît sous le tunnel de Mauvages, long de 4.877 mètres, passe à Toul, Maxoville, Nancy, puis il entre en Alsace-Lorraine. Le canal de la Marne au Rhin a été amélioré lors de la construction du canal de l'Est, qui lui emprunte sa voie sur une longueur de 20 kilom. Tracé important de minerai de fer, bouillie, pierre à bâtir, chaux, etc.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA), formé d'une partie de la Champagne et d'un certain nombre de paroisses du Clermontois et des généralités de Paris et de Soissons. Il doit son nom à la rivière qui le traverse du N.-E. au N.-O., et est borné par les départements suivants : Aisne, Ardennes, Meuse, Haute-Marne, Aube et Seine-et-Marne. Superf. 8.180 kilom. carr.

Ce département comprend cinq arrondissements (Châlons-sur-Marne, Ch.-l. : Epervan, Reims, Sainte-Menehould et Vitry-le-François), 33 cantons, 661 communes, et une population de 439.577 hab. Il fait partie du 6^e corps d'armée, de la 4^e inspection des ponts et chaussées, de la 6^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Nancy. Il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris, à l'archevêché de Reims pour l'arrondissement de Reims, et à l'évêché de Châlons (suffragant de Reims) pour les quatre autres arrondissements.

Le département de la Marne comprend trois régions naturelles : à l'Ouest, les plateaux tertiaires de la Brie et du Parisien; au Centre, et occupant près de la moitié du département, la Champagne Pouilleuse; à l'Est, la craie supérieure (craie sénonienne); enfin, à l'Est, la Champagne Humide et l'Argonne (infracrétacée). L'ensemble du département est plat, avec seulement quelques vallées boisées (montagne de Reims, montagne de Saint-Thierry, Argonne, etc.) ne dépassant pas 200 mètres.

Le climat (sénonien) est tempéré comme il convient à la latitude et au relief du département de la Marne, qui appartient tout entier au bassin de la Seine, par ce fleuve d'écoulement, dont 15 ou 16 kilomètres seulement du cours l'arrosent, puis par la Marne, l'Aube et l'Aisne.

La Marne, le principal cours d'eau du département, reçoit la Blaise, l'Orcoite, la Saulx, la Gueuelle, le Fion, la Moivre, la Coole, la Girode ou Pisselle, la Livre, la Bienne, la Bienne et la Dormoise, la Sauppe et la Vesle qui rejoignent l'Aisne au delà du département. Les canaux de l'Aisne à la Marne, latéral de la Marne, de la Marne au Rhin, font de ce département l'un des mieux partagés au point de vue de la navigation.

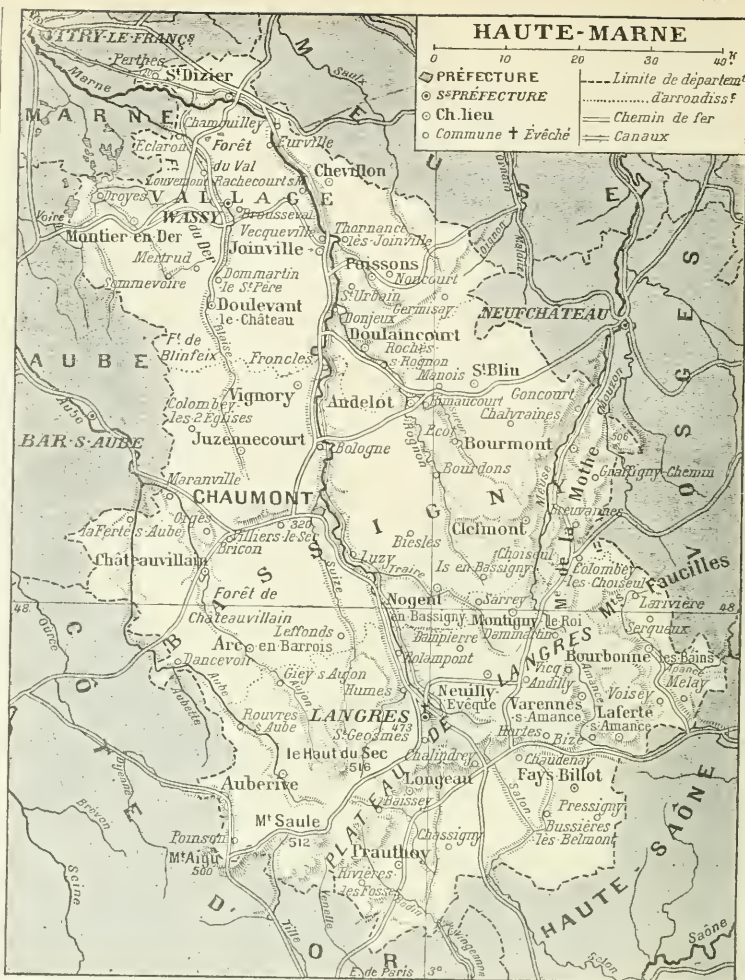
La Marne doit surtout sa célébrité à ses vins blancs mousseux universellement connus (v. CHAMPAGNE), mais le département récolte également du blé, de l'orge, de l'avoine, du sarrasin. Les cultures fourragères sont répandues dans l'arrondissement de Châlons; les cultures de betteraves, de colza, dans celui de Vitry. Sainte-Menehould exporte des asperges; les arrondissements d'Epervan et de Sainte-Menehould donnent de bon cidre; le canton de Dormais récolte des prunes et des cerises estimées; Florent (récolte de la Marne) distille du kirsch. Les arrondissements de Reims et Châlons expédient dans le Nord des bois de sapin, destinés au boissage des mines. L'industrie et le commerce sont assez florissants. Le département possède du minerai de fer (Cheminon), des phosphates de chaux (Argers, Sermaise), des tourbières, exploite des carrières de marbre, pierres molles, grès, pierres de taille, craie, kaolin, argiles à poteries. Il existe des sources minérales, dont la plus importante est celle « des Sarrasins », à 2 kilom. de Sermaise. Outre la fabrication de vins mousseux, l'industrie est représentée dans la Marne par les filatures et tissages d'étoffes de laine (laines, mérinos, tartans, couvertures, etc.), les ateliers de teinturerie et apprêt, peignage mécanique, bonneterie de laine et coton; l'industrie métallurgique (hauts fourneaux, fonderies de cuivre, fonderies de fer et de cuivre, fabrication d'instruments aratoires et de ressorts. Il existe également dans le département des tanneries, mégisseries, corroies, fabriques de chaussures, chapellerie, des verreries, papeteries, etc.); la tonnellerie et la vannerie font ressort aux environs de l'industrie des vins mousseux de Châlons-sur-Marne possèdent une école d'arts et métiers.

MARNE (DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-), formé, dans l'ancienne Champagne méridionale, du Perthois, du Valgange, du Barrois, du Bassin et d'une partie de la Bourgogne. Il tire son nom de la Marne, qui y naît, et il est borné par les départements suivants : Marne, Meuse, Vosges, Haute-Saône, Côte-d'Or, Yonne.

Ce département comprend 10 arrondissements (Châlons, Langres et Vassy), 78 cant., 550 comm. P^{op.} 232.193 hab. Il fait partie du 7^e corps d'armée, de la 3^e inspection des ponts et chaussées, de la 31^e conservation des forêts, et de l'arrondissement minéralogique de Chaumont; il ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Dijon, formé l'évêché de Langres suffragant de Lyon.

Les terrains de ce département, de nature fort variée, se présentent en bandes N.-E.-S.-O. (arabes du bassin parisien : trias, lias, jurassien, crétacé inférieur et alluvions récentes, de ressources diverses et formant plusieurs « pays » : le Bassin; le Barrois très secs, le Valgange humide, le Perthois fertile. L'affaissement du centre du bassin parisien a déterminé la pente générale du relief de ce côté, et leur descendant se poursuit du sud-est au nord-est du département. Le relief est constitué tout d'abord par le plateau de Langres, dont le rebord bajeonien forme crête abrupte sur le lias et domine la dépression de la Saône; la ligne des « côtes de Moselle » se marque ainsi dans le lias; les « côtes de Meuse » sont une crête ordonnée sur le pied des « côtes de Meuse » crête formée par les coralliers, de Montigny-sur-Aube à Neufchâteau par Chaumont et Bassigny. Puis les plateaux secs zone humide de l'Argonne; le Valgange limité par la crête de la Champagne Pouilleuse, où on s'enclève le bassin alluvial du Perthois.

À mesure que le sol s'éleve ainsi vers le S.-E., les pluies deviennent plus abondantes. Le climat, en dépit de la fréquence des vents du nord, est relativement modéré, sauf dans le lias et l'infracrétacé; ailleurs, en effet, le calcaire fissuré absorbe vite les eaux, les drame jusqu'aux



fond des vallées occasionnés où elles ressortent, sous forme de « donx » ou de « surgoins »; la Meuse se perd ainsi près de Neufchâteau, la Marne est pauvre jusqu'en aval de Chaumont, eaux claires (Aube) qui tendent, suivant le prolongement des couches, vers le N., et se groupent vers l'Est. Dans les vallées, cultures diverses; mais les plateaux secs et pierreux du jurassien sont d'ordinaire peu fertiles et boisés (forêts du Bassin); ce terrain est plus favorable à la vigne (vins du Barrois, avec Châteaueuilain, Créacéy, Essey-les-Ponts; et, sur les contreforts du plateau de Langres, vins du canton de Pranchay avec Aubigny, Moutsaiejon, Rivieresses-Fosses; en outre, des amendements ont amélioré les terres. Riches herbes et bois dans le Vallage, prairies dans la région liasique du sud-Est, riches cultures dans le Perthois. Montons à laine grossière. Dans le jurassien, carrières d'excellente pierre à bâtir, de « laves » pour couvrir les maisons; nombreux fours à chaux. Les minerais de fer (contellerie de Langres) s'exploitent surtout dans le Vallage (Saint-Dizier, Joinville). Deux minerais (Bourbon-les-Bains). Les canaux de la Marne à la Saône et de la Haute-Marne incitent le commerce (galerie, fers ouvrés, bois).

MARNE (LA), com. de la Loire-Inférieure, arrond. et à 33 kilom. de Nantes, près de la forêt de Macheoul, sur le Thou; 1.174 hab.

MARNE, ville d'Allemagne Prusse (prés. de Slesvig), sur l'estuaire de l'Elbe; 2.206 hab. Fonderies de fer et fabriques de machines et de meubles.

MARNER v. Agric. Incorporer la marne au sol arable.

SE MARNER v. Agric. Bire marné; L'époque où les champs doivent se MARNER.

MARNER (orig. inconnu) v. d. Mar. En parlant de la mer, monter au-dessus du niveau ordinaire, par l'effet de la marée : *La Méditerranée MARNE très peu.*

— Arg. Travailler, peiner.

MARNERON v. m. Ouvrier employé dans une marnière.

MARNES (comte DE), nom que prit le duc d'Angoulême, fils de Charles X, après la révolution de 1830.

MARNES-LA-COQUETTE, comm. de Seine-et-Oise, arrond. et à 6 kilom. de Versailles; 353 hab., à la lisière du parc de Saint-Cloud; appartenant de la Marche, château de Villeneuve-l'Étang, ancienne propriété de Napoléon III.

MARNETTE (d^{ns} d. f. dans le Pas-de-Calais, Terre calcaire de consistence moyenn.

MARNEUR m. m. Celui qui répand de la marne sur les terres. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX (nom). EUSE adj. Qui est de la nature de la marne, qui contient de la marne.

MARNI (Jeanne MARNIÈRE, née Jeanne), romancière et auteur dramatique français, dit à Toulouse en 1851. Esprit spirituel et morlaire, elle flagelle avec un remarquable esprit d'observation, dans des études souvent osées, les vices du jour et les travers mondains. Outre des articles dans la « Vie parisienne », le « Journal », etc., on lui doit des romans, des nouvelles, des saynètes; entre autres : *la Femme de Silva* (1887); *Amour coupable* (1889); *la Princesse Sadina* (1888); *Comment elles se donnent* (1895); *Comment elles ont lâché* (1896); *Les Enfants qu'elles ont* (1897); *Frances* (1898); *Clélie* (qu'on ignore 1899); A table (1900). Elle a fait représenter des pièces ou un acte et uno intéressante comédie en trois actes : *Manuque* (1901).

MARNIÈRE n. f. Carrière d'où l'on extrait la marne; Creuser une MARNIÈRE.

— ENCYCL. On exploite les marnières à ciel ouvert ou par galeries souterraines, suivant qu'elles sont placées dans le sol à profondeur plus ou moins grande. Quand elles sont proches de sa superficie, leur présence se révèle par l'abondance de certaines plantes, telles que le *tuilage* (nom d'une, la *bugrane des champs*, les sauges orvales et verboréales, les renouées, la lupuline, etc.

Marnière (la Grande), rom. par G. Ohnet (1885) — Carvajan, ancien commis graveur, enrichi par l'usage et devenu maire de La Neuville, hait le marquis de Clairefont, qui, au temps de leur jeunesse, lui a élevé la femme qu'il aimait et l'a lui-même fait frapper au visage par un valet. Carvajan emploie toutes ses ressources à ruiner son ennemi, qui d'ailleurs lui rend la tâche facile en consumant sa fortune dans des inventions malheureuses. Mais les projets de vengeance de Carvajan vont être contrariés par le retour de son fils, l'avocat Pascal, qui a hérité ni de la cruauté, ni de la haine paternelle, et qui, à première vue, se est épris d'Antoinette de Clairefont, fille du marquis. Celui-ci est dans les mains de Carvajan, son unique créancier; son château va être vendu; son fils, Robert de Clairefont, est accusé d'avoir assassiné suo

jeune villageois qui courtaisi, Ross Chassevent, qu'on a trouvé étranglé dans la Grande-Marée. Carvajan soulève l'opinion publique contre les gens du château. Pascal rompt avec son père, renbourse les créances du marquis, défend Fort on comte de Carvajan. On découvre que Rose a été assassinée par un berger idiot, le Konsort. Antonetto, qui aimait d'ê Pascal, a pas de peine à accorder sa main au bienfaiteur de sa famille. Le vieux Carvajan, vaincu, mais non corrigé, est tué de même les yeux clos par Carvajan.

G. Onnet a tiré de son roman une comédie en cinq actes, représenté à la Porte-Saint-Martin le 3 avril 1883.

MARNIX (Philippe ne), baron de SAÏNT-ALBISSE-ONDE, jettateur et diplomate, né à Bruxelles en 1538, mort à Leyde en 1598. Après avoir étudié à Genève, où il vécut dans l'intimité de Calvin, il retourna dans les Pays-Bas. Le prince Guillaume le chargea de plusieurs missions diplomatiques. A deux reprises, il fut le prisonnier des Espagnols. Il traduisit en langue vulgaire les psaumes de David, et composa le *Wilhelmus*, le priero resté chant national. On a de lui aussi : *Bentroof*, *Hucle romaine*, ouvrage de polémique très incisifs.

MARNO-BITUMINEUX, EUSE adj. Qui contient de la marno et du bitume.

MARNON, paroisse d'Essoze (comté de Baulf), sur le fleuve côtier de la Saône, 3.230 hab.

MARNO-CHARBONNEUX, EUSE adj. Qui contient de la marno et du charbon.

MARNO-GYPSEUX, EUSE adj. Qui contient de la marno et du gypse.

MARNOS n. m. Navig. fluv. Syn. de MARNAIS.

MARNON n. m. Nom donné aux tas de marno que l'on dispose à la surface d'un champ pour les incorporer au sol.

MARNO-SABLONNEUX, EUSE adj. Qui contient de la marno et du sable.

MARO ou **MAROUÛ** (saint), anachorète du 1^{er} siècle, qui vivait près de la ville de Cyr, en Syrie (prov. de l'Euphrate). — Fête le 14 février.

MARO ou **MAROUN** (Jean), fondateur de la secte des *maronites*. Il vivait au vi^e siècle. Monothéiste selon les uns, catholique selon les autres, il fut évêque de Djébal et donna son nom aux *maronites*, qui, auparavant, étaient appelés *maridites*.

MARBOUD ou **MARBOUD** (en lat. *Marcobodus* ou *Marcobodus*), roi des Vandales, l'an 18 av. J.-C., mort en 37 de notre ère. Elevé à Rome, il retourna dans son pays, et fonda un vaste empire le long du Danube. Il s'allia avec Arminius, mais évita d'acabler les Romains après le désastre de Varus. Il fut même par se prononcer en leur faveur. Arminius, son fils, dut fuir de son pays et se réfugier à Ravenne.

MAROC n. m. Comm. Ancienne étoffe de laine.

MAROC, partie occidentale de la Berbérie ou Afrique Mineure, dont l'Afrique du Nord occupe la partie centrale et la Tunisie la partie orientale. Le mot de Maroc est une corruption de *Marrakech*, nom d'une des capitales de la contrée. Les indigènes appellent leur pays le *Gharb*, l'Ouest (au lieu de parler d'un *est* et d'un *ouest* de Maroc) : c'est une pure fiction, car l'autorité du sultan est bien loin de s'étendre sur toute la contrée à laquelle on applique ce terme d'ordinaire ; il faut y distinguer le *Bled-el-Makhzen*, pays ordinaire, et le *Bled-el-Siba*, ou pays qui retense l'impôt et ne le paye qu'occasionnellement, et par là force. Les limites respectives du *Bled-el-Makhzen* et du *Bled-el-Siba* sont nécessairement sujettes à varier suivant les circonstances. A plus forte raison on peut-on indiquer avec précision les limites du Maroc lui-même. Dans l'ancien temps, le Maroc ne comprenait que le Maroc lui-même, l'Atlantique à l'O., le Sahara au S. et l'Algérie à l'E. De ce côté, la limite n'a été fixée par le traité de 1845 que jusqu'au point dit Teiet-es-Sassi ; au S. de ce point, on a seulement réparti entre les deux pays les ksours ou centres de population, et les tribus, sans autre limite que la superficie approximative de la région marocaine à 800.000 kilomètres, entre 27° et 35° de latitude N., et entre 2° et 12° de longitude O. — *Orographie*. Le relief du Maroc est encore mal connu. Il faut y distinguer les chaînes côtières ou massif rifain l'ouest et les chaînes de l'intérieur, séparées par une grande dépression orientée O. en E., ou contant d'une part le Sebou, d'autre part l'Haoussa, affluent de la Moulouïa.

Les massifs rifains, très peu connus, bordent la Méditerranée. Les chaînes de l'Atlas (origines du S.-O. au N.-E.) ; la partie du Haut Atlas, épine dorsale du Maroc, qui forme un remarquable frontère climatique, séparant dans la plus grande partie de son trajet les pays du Sahara des pays de l'Algérie. Le Haut Atlas s'élevait jusqu'à pic au-dessus de la plaine de Sousse ; ses plus hauts sommets se dressent au sud du Maroc. La chaîne a, sur une grande étendue, une altitude supérieure à 3.000 m., qu'elle conserve jusqu'au delà du djebel Aghaï. Au nord du Haut Atlas s'étendent les massifs du Moyen Atlas, dans la haute plaine algérienne. L'Océan est occupé par l'espace compris entre les chaînes côtières qui commencent en S.-O. avec le plateau de l'Alia et du Mtoug et se prolongent en N.-E. jusqu'au Bou-Regreg. Au sud du Haut Atlas, dont le séparant les dépressions de Sousse, du Haut Atlas, du Zis et des oasis, affluent le Regent l'Anti-Haut Atlas, du Zis et du petit massif du Djebel-Bani, plus bas encore. Près de S., encore, au delà du sud du Draa, s'étendent les formations anciennes du Sahara.

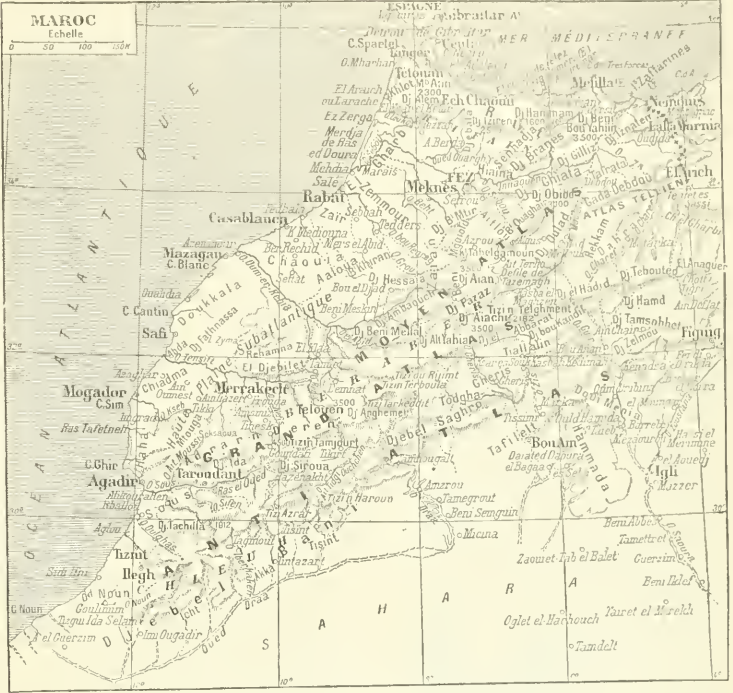
— *Climat*. Le Maroc, bien exposé par rapport aux vents humides, et de relief accidenté, paraît être la plus favorisée des contrées de la Berbérie, au point de vue de l'abondance des pluies. Les neiges des sommets alimentent les fleuves et les sources. La température, égale et tiède sur le littoral, devient plus variable dans l'intérieur. — *Hydrographie*. Les principaux fleuves importants, bien supérieurs aux ondes de l'Algérie : la Moulouïa, qui va à la Méditerranée ; le Sebou, l'Oued Bou-Regreg, l'Oum-er-Rebia ; le Tensift, et, sur le versant saharien, l'Oued Sous et le Draa. — *Topographie*. Le Maroc, bordé par les montagnes du Rif, présente peu d'abris. Les principaux sont Tanger et Ceuta, sur le détroit de Gibraltar, Tétouan et Melilla. La côte atlantique est généralement

baso ; les ports de Larache, Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, sont médiocres et d'un abord difficile. — *Flore et faune*. La flore et la faune du Maroc ressemblent à celles de l'Algérie, avec quelques éléments en plus. Un des plus originaux est l'argemone (*Argemone athena*), dont la présence sur la côte ouest du Maroc constitue un remarquable exception botanique.

Population. Il est difficile d'évaluer, même approximativement, la population du Maroc ; les évaluations varient entre 2 et 25 millions. Le chiffre de 8 à 10 millions est le plus probable. Les Berbères y dominent de beaucoup ; on peut y distinguer trois groupes : les Kifans ou Berbères du littoral, les Berabers ou Berbères de l'Atlas, les Chleuh ou Berbères du Sous et du Sud-Ouest. Les deux tiers des habitants du Maroc parlent encore des dialectes berbères. Les nègres sont nombreux, surtout au sud du

maroc, la conquête arabe. Okla, un Ommiade, gouverneur de l'Ifrîkia (Tunisie), prit Tanger ; un de ses généraux, Moça-ben-Narom, alla au Rif et pénétra dans le Sous, tandis que deux autres, Tarif et Zayek, passaient en Espagne, où ils battaient les Wisigots. Accompagnés de Berbères, les Arabes parvinrent jusqu'à Potiers, où Charles-Martel leur infligea un sanglant défité (732). L'empire omiade d'Espagne n'en est pas moins fondé. Les Ebdridés (788-900). Cependant, au Maroc même, de nombreux lieux existaient entre Berbères et Arabes lorsque, en 788, Ebdris se réfugia d'Arabie au Maghreb, où il est bien accueilli par les Berbères, qui le reconnaissent pour leur chef. A son fils Ebdris II (792-800) succède une période d'anarchie, pendant laquelle l'antimité d'Ifrîkia et Ommiades d'Andalousie dominent tour à tour.

Les Zenata (900-1069 environ). Les Ommiades, restés



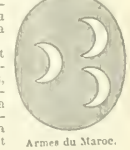
l'Atlas. Les Juifs (40.000 environ) parlent arabe ; ils habitent des quartiers spéciaux appelés *melah*. — *Production et commerce*. Le Maroc paraît renfermer des richesses minérales, mais l'exploitation est impossible. Il renferme de belles forêts (cèdres, chênes, etc.). Les principales cultures sont celles des arbres à fruit (olivier au nord, le dattier au sud de l'Atlas) et des céréales. La partie occidentale du pays est fertile, mais la partie orientale est aride. Les récoltes sont très irrégulières, par suite des sécheresses. Dans la plaine de Marrakech et au sud de l'Atlas, les cultures sont irriguées. L'élevage (bovins, chevaux, moutons, chèvres) est important. L'industrie indigène (cours, tissus, armes, poteries) est en décadence. Le commerce intérieur, par suite de l'insécurité ou de l'absence des voies de communication, est loin d'avoir pris le développement dont il est susceptible. Il est demeuré aux mains des indigènes. Les Européens se bornent à faire le commerce dans les ports de la côte. Les principaux objets d'importation sont le sucre, les cotonnades, les bougies, le thé ; les principaux objets d'exportation, les laines, les peaux de chèvre, les lèves, les os, les poils chiches, les amandes, les citres, etc. — *Histoire*. Le Maghreb (ou Mauritanie Tingitane des Romains) était, à l'époque la plus ancienne connue, habité par les Berbères. On sait aussi que les côtes furent habitées par les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois et les Romains (l'occupation romaine). En 50 av. J.-C. les souverains de la Mauritanie, qui s'étendaient de l'Atlantique à la Numidie, dont elle était séparée par l'Amphaga, prirent le parti de se déclarer pour Pompey. Ce fut le commencement de la pénétration des Romains en Mauritanie. En 47 av. J.-C., César contre Pompey, alors que Juba II, jeune Berberme de l'Amphaga, venait de fonder le royaume de Mauritanie en confiant l'administration à Juba II. Le jeune Berberme éleva Rome, puis, en 47 av. J.-C., les réduisit à une province romaine, et à l'Atlas, les cités, etc. — *Époque romaine*. Le Maghreb fut rattaché au diocèse d'Égypte (le *Maghreb* de l'empire) par l'empereur Trajan, puis à la province de Tingitane, qui fut beaucoup moins romainisée et paisible que la Tunisie et même l'Algérie. Dans la suite, la Tingitane fut rattachée au diocèse d'Afrique, appelé l'Espagne par Boniface, qui combla de concessions en Afrique, prit la Mauritanie et la Numidie. Le pouvoir des Vandales dura jusqu'en 531, date à laquelle ils furent chassés d'Afrique par Bélisaire, envoyé de Justinien, empereur d'Orient. Les Berbères restèrent indépendants en Afrique, pendant qu'à partir de 620, fut Tanger la domination byzantine qui, à partir de 681, fut retournée par les Wisigots, venus d'Espagne. En 691, com-

meuls maîtres du Maghreb, en confiant, en 990, le commandement au zéneq El-Ibn-Aïun, dont les descendants gouvernèrent jusqu'en 1069 environ.

Les Almoravides (1051 à 1147), qui étaient des Berbères du désert ou sanhajia, s'appelait eux-mêmes les Almoravidos ou Marabitus (pl. de *marabout*) ayant à leur tête Ybn-Yasir, s'emparèrent progressivement du Maroc. Ybn-Yasir, s'empêchant de l'Espagne en 1086 et donna à son empire une grande extension.

Les Almohades (1130 env. à 1280) ou Unitaires, Berbères aussi, commandés par Mallem Ibn-Toumert, puis par Abd-al-Moumin, défirent les maîtres du Maghreb plus glorieux de l'histoire du Maroc. Ses successeurs furent : Abu-Yaqub-Youssef, puis Abou-Abou-af-Mansour, qui remporta sur Alphonse IX de Castille la victoire d'Alarcos (1158). Par contre, son fils et successeur, An-Nasir, fut battu par Alphonse IX à la bataille de las Navas de Tolosa (1212), qui marqua le commencement du déclin de la puissance musulmane en Espagne.

Les Mérinides (1250 à 1515) vinrent ensuite. Issus d'une fraction des Zeneta (Arabes et Berbères amalgamés, habitant dans le Zali jusqu'à Sidi-Jama), ils s'emparèrent de Marrakech, puis Abou-Yaqub-Ben-Ouadid, s'installa à Fez, s'empara de Tiemcen, et mit son pouvoir le royaume de Maroc. Ses successeurs furent : Youssef, puis Youssef, qui fut déposé par le roi de France, Philippe le Jeune, et qui fut remplacé par le roi de France, Philippe le Jeune. En 1355, releva pendant un instant la puissance musulmane en Espagne, sous le règne de Ferdinand III le Saint, roi de Castille et de Léon. Les Mérinides de Tiemcen se levèrent ailleurs plus obscurs. Les dynasties de Tiemcen succédèrent pendant des Mérimides, auxquels ils prirent le nom de Mérinides, les Européens fondèrent leurs premiers établissements sur la côte marocaine. Les Portugais prennent Ceuta en 1415. Les souverains du Maroc furent attentifs contre eux, mais ils en Espagne, les chrétiens, ne s'emparèrent de Grouade (1182), relevant définitivement les Maures d'Europe. En 1530, l'Espagne, au traité de Madrid, se rendit le Maroc, mais elle ne put pas à suivre le même sort.



de l'empire. Le nom s'appliqua, dans la suite, à un titre militaire qui, dans la hiérarchie des titres, vient après celui de duc, le plupart des feudistes admettant que le titre de marquis est supérieur à celui de comte. Les marquis portaient dans leurs armoiries des casques tarés de front à sept grilles...



Marquis (blason) : 1. Couronne; 2. Hémisphère.

Marquis de Villemor (L'E.), roman de George Sand (1844). — Mlle Caroline de Saint-Genex, belle jeune fille sans fortune, entre comme dame de compagnie chez une vicomtesse...

MARQUISAT (ki-za) n. m. A l'origine, Terre ou fief sis sur les frontières de l'empire et soumis à l'autorité du chef militaire nommé marquis.

MARQUEUSE 'ki' - fém. de marquis n. f. Femme d'un marquis. Madame la MARQUEUSE de X...

MARQUEUSE 'ki' - fém. de marquis n. f. Femme d'un marquis. Madame la MARQUEUSE de X... Ironie. Femme qui prend des airs d'importance: Ce n'est pas la peine de faire votre MARQUEUSE.

— Clampagne frappé, avec addition d'eau de Seltz et de jus de citron. — consommation de cantine, qui se prépare en mélangeant du vin blanc, un peu de citron, un peu de sirop et d'eau de Seltz.

— Toile dressée au-dessus et au-devant de l'entrée d'une tente, pour garantir de la pluie; dans un jardin, pour garantir du soleil. Dans le midi de la France. Gratio tenté divisée en compartiments, à l'usage des baigneurs.

— Pop. Femme galante, fille. Anecdote. Sorte de fauteuil à bas apparent, à dossier bas, large et profond.

— Arbor. Poire fondante, un peu plus petite que la duchesse. Constr. Vitrage au-dessus d'un quai d'embarquement, dans les chemins de fer. A l'entrée d'un tunnel, le plus souvent vitré, placé au-dessus et en avant d'une porte d'entrée, d'un perron, etc. au lieu d'abriter de la pluie les personnes qui montent en voiture ou qui en descendent.

— Mar. Seconde tente établie au-dessus des autres pour avoir un compteur d'air, pour mesurer les rayons solaires. (Syn. de THERMOMÈTRE.) Nom de la tente de galerie.

— Males. Soles. Soles d'ombrelle à manche articulée, qu'on peut plier en tous sens. Rague dont le chaton est allongé et couvre généralement toute la plage du doigt.

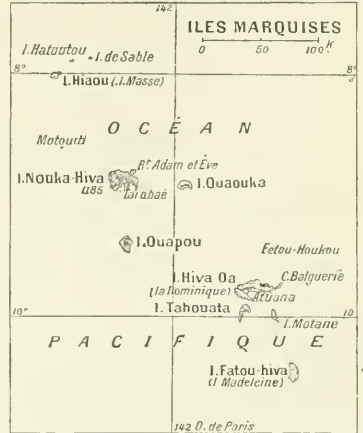
— Pyrotechn. Espèce de fusée volante.

MARQUEUSE, ch.-l. de cant. du l'Ar-de-Calais, arrond. et à 13 kilom. de Boulogne, sur la Slack; 3,211 hab. Carrières de marbre, de pierre à chaux; tanneries; bouilleries; fours à argile, forges, fonderies. L'église a un clocher des XII^e et XIV^e siècles. — Le canton a 21 comm. et 13,530 hab.

MARQUEUR (ki) v. a. Fana. Qualifier de marquis: Marquer un roturier. Se marquiser, v. pr. Se donner le titre de marquis.

MARQUES (LES), ou (du nom de l'une d'elles) NOUKA-HIVA, archipel français de la Polynésie, dans le Pacifique austral, au N. E. des îles Pomotou et à 1,200 kilom. N. N. E. de Tahiti. Étendue de 752 à 109° 30' de latit. S., 141° 00' à 142° 00' de longit. O. Il s'étend du S. E. au N. N. E. sur une longueur d'environ 360 kilom. D'une superficie de 1,274 kilom. carr. avec 4,500 hab. (MARRÉSIENS, avec ou

Marquisiens, ennes), cet archipel se compose d'un douzaine d'îles, dont les principales sont: NOUKA-HIVA, HIVA-OA, FATOU-HIVA, OUAPOU, TAHOUTA, OUAOUKA, HIAON, MOLOANE, etc. A part quelques atolls et des bancs de corail, les Marqueses sont des îles montagneuses et, très probablement, marquées les sommets émergés d'une ancienne chaîne volcanique. L'humidité est assez forte, surtout dans les îles du Nord (Nouka-Hiva, Ouaouka), le climat chaud, mais saig; la végétation comporte le cocotier, le bananier, l'orange, la canne à sucre, le cotonnier, l'arbre à patate; les bois de construction ne manquent pas; les huîtres perlières sont abondantes; le bétail assez nombreux.



broux et de grande qualité. Les indigènes, d'un beau type canotier et d'une grande douceur, sont, comme dans toute la région, en décroissance rapide, découvert en 1595 par Mendana (qui l'appela las Marquesas de Mendanza), visité en 1791 par Marchand, annexé enfin, au nom de la France, en 1842, par Dupetit-Thouars, n'a jamais été l'objet d'une colonisation régulière. Jusqu'en 1865, époque où la Nouvelle-Calédonie fut choisie pour cet usage, il servit de pénitencier. Depuis lors, il n'a plus reçu que des immigrants en nombre dérisoire et de médiocre valeur. Les Marqueses sont administrées par un résident, qui relève du gouverneur de Tahiti. Leur activité économique est encore assez faible, malgré leur situation au milieu de la grande route maritime entre l'Amérique et le Chino.

MARQUISOTE (ki) n. f. Petite marquise. (Vx.)

MARQUOIR (soir) n. m. Instrument dont les tailleurs et les couturiers se servent pour marquer, tracer, etc. lettres à marquer le linge, exécuté sur un carré de canevas.

MARRACCI (Louis), orientaliste italien, membre de la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, né à Lucques en 1612, mort à Rome en 1700. Il cultiva les langues orientales et publia une édition célèbre du Coran (1698), avec un commentaire très soigné sur le titre de Introduction à la réfutation du Coran (1701).

MARRACHOU n. m. Ichtyol. V. OXYRINE.

MARRADI, comm. d'Italie (Toscane, prov. de Florence), près du Lamone, affluent des Fiumi Uniti, tributaires de la mer Adriatique, 8,500 hab.

MARRADI (Giovanni), poète italien, né à Livourne en 1832. Il a suivi la carrière universitaire, et est devenu inspecteur des études pour la province de Massa-Carrara. Ses œuvres poétiques, remarquables par l'élégance du vers et un goût très vif de la nature, se composent de: Fantaisies sentimentales (1881); Canzons et poesies (1883); Souvenirs lyriques (1884); Poesies (1887); Nouveaux chants (1891); Ballades modernes (1895).

MARRAINE (ma ou mâr-rin' - du bas lat. martrana; du lat. mater, mère) n. f. Celle qui tient un enfant sur les fonts du baptême: UNE MARRAINE, lorsqu'elle comprend bien sa mission, c'est presque une mère. (E. Sue.)

Par analogie. Celle qui donne un nom à quelque chose. Par analogie. L'étymologie du nom de marrain est très discutée. Les uns le dérivent des mots meron alla (maudit), cités dans la 1^{re} épître aux Corinthiens (XVI, 22); les autres y voient une corruption du mot Maure. Quoiqu'il en soit, les marrains semblent être originaires d'Espagne, où se répandirent en France et en Italie, vers 1609. On les trouve généralement chez les descendants d'un mélange de Maures et de Juifs, convertis extérieurement au christianisme, mais pratiquant en secret des rites particuliers. En France, ils s'étaient surtout fixés en Auvergne.

MARRAQUET (ma-ra-ou-ê) n. m. Cépage rouge des Pyrénées-Orientales.

MARRAMAS n. m. Comm. anc. Espèce de drap d'or.

MARRAN (ma-ran) n. m. Nom donné aux membres d'une sorte de caste méprisée qui existait en Espagne, en Italie et en France. On dit aussi MARRANE, MARANE ou MARRANOS. Excepté l'étymologie du nom de marrain est très discutée. Les uns le dérivent des mots meron alla (maudit), cités dans la 1^{re} épître aux Corinthiens (XVI, 22); les autres y voient une corruption du mot Maure. Quoiqu'il en soit, les marrains semblent être originaires d'Espagne, où se répandirent en France et en Italie, vers 1609. On les trouve généralement chez les descendants d'un mélange de Maures et de Juifs, convertis extérieurement au christianisme, mais pratiquant en secret des rites particuliers. En France, ils s'étaient surtout fixés en Auvergne.

MARRAOUET (ma-ra-ou-ê) n. m. Cépage rouge des Pyrénées-Orientales.

MARRAST (ma-rass') (Armand), publiciste et homme politique français, né à Saint-Gaudens en 1801, mort à Paris en 1874. Après des études au collège d'Orléans, il professa au collège de Saint-Sever et fut appelé à Paris par le général Lamarque. Il y débata comme maître

d'études (1824) et s'y fit connaître par un discours retentissant, prononcé sur la tombe de Manuel (1827). Précepteur de la famille Agou (1828), puis professeur de philosophie à l'Athènes, il fut, après 1830, l'un des fondateurs de l'Association des amis de la République antitynastique, devint rédacteur en chef de la Tribune (1832-1835), dut s'exiler un instant en Angleterre et se trouva à la tête de la députation française lors de la révolution de Février. Membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, ministre des finances, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative constituante, il devint vice-président, puis président de cette assemblée, mais perdit sa popularité par la rigueur qu'il déploya contre les insurgés de Juin et par les poursuites qui le provoquèrent contre Louis Blanc, à la suite des événements du 15 mai. Il ne fut pas réélu à la Législative.



Marrast.

MARRATXI, bourg de l'archipel espagnol des Baléares (Ile Majorque [distr. de Palma]; 4,000 hab.)

MARRE (lat. marro, même sens) n. f. Sorte de houe, que l'on emploie dans diverses parties de la France.

MARRER (ma-ri) (de v. franç. marrir; germ. marrin, désoler, adject. Fâché, attristé: Je suis MARRI de vous avoir offensé. (Vx.)

MARRERE (ma-re) n. m. Agric. Ouvrier qui laboure avec la marre.

MARRER (ma-ri) v. a. Laboureur avec une marre.

MARRI (ma-ri) (de v. franç. marrir; germ. marrin, désoler, adject. Fâché, attristé: Je suis MARRI de vous avoir offensé. (Vx.)

MARRIS (ma-ri) (SE), v. pr. Arg. S'ennuyer.

MARRISSON (mâ-ri-son - rad. marr) n. f. Tristesse, affliction. (Vieux.)

MARRON (ma-ron - mot d'orig. lyonnaise) n. m. Bot. Nom donné aux fruits de certains végétaux de climatier (V. CHATAIGNE, et CHATAIGNER). Le Marron d'eau. Nom vulgaire donné au fruit de la macre. (V. MACRE). Le Marron d'Inde. Grainé de marronnier d'Inde. (V. MARRONNIER). Marron de cochon. Rhizome du cyclamen.

— Pop. Visage, air. Un visage comme un marron, un coup: Flaqueur un marron à quelqu'un.

— Loc. fam. Avoir rôti les marrons, Sortir du jeu sans argent.

Adjectif. Qui a une couleur approchant de celle du marron: Un habit couleur marron. Un rôle marron n. m. Couleur marron: Pardessus d'un marron fondé.

— Adm. etc. Jeton que les personnes tenues de faire des rondes (militaires, pompiers de service, gardiens d'un théâtre ou d'un grand établissement) déposent dans une boîte, à chacun de leurs passages, et qui sert à constater que le service est fait avec exactitude. Le Plaque de métal portant un numéro accroché à un clou dans un tableau appelé marronnier, servait à contrôler la présence des ouvriers dans une usine. V. MARRONNIER.

— Un fruit. Pièce d'ivoire, formée d'une boîte en carton remplie de poudre, qui sert à donner des signaux.

— Modes. Grosse boucle de cheveux, qu'on nouait avec un ruban.

— Techn. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mûrie, et s'empêche de pousser; qui reste dans les tables de plomb mal fondue. Noyau qui n'est pas cuit, dans une pierre à chaux.

— Zool. Nom vulgaire d'un poisson de la Méditerranée, appelé aussi castagnacou, et qui est le chromis castraneus. Il est un poisson d'eau douce, qui se trouve dans les rivières.

— ALLUS. LITTÉR.: Trer les marrons d'eau. V. BERTRAND ET RATON.

— ENCYCL. Art culin. Les marrons, d'une digestion assez difficile, se mangent rôtis ou bouillis; ils entrent comme garnitures de quelques viandes sous la forme de purée. Dans la cuisine ordinaire, on s'en sert pour farcir les oies et même les volailles; enfin, ils servent à confectionner des entremets sous la forme de crèmes ou de gâteaux, et, en confiserie, on fait des marrons glacés. Les meilleurs marrons sont ceux des environs de Lyon, et ensuite ceux d'Auvergne et d'Italie.

MARRON, ONNE (ma-ron, on' - de l'espagn. cimarron, sauvage, qui semble provenir du nom d'une peuplade habitant entre Nombre-de-Dios et Panama, les Symarros, qui se révolta contre les Espagnols et fut réduite par eux en esclavage) adj. Se dit d'un esclave qui s'est enfui, d'un animal domestique qui s'est marré, et qui est resté en sauvage: Une négresse MARRONNE. Un cochon MARRON.

Substantif.: Poursuire des MARRONS.

— Par ext. Se dit: 1^o d'un individu qui exerce sans titre, sans commission: Un cochon. Un courtier MARRON; 2^o d'un journaliste qui, sous son nom, fait des opérations de Bourse pour le compte de mineurs, de femmes mariés, etc.

Substantif.: DES MARRONS.

— Arg. et adverbial. Paumer marron, Prendre en flagrant délit.

— Techn. Caractère découpé dans des plaques de cuivre et dont on se sert pour tracer des lettres sur des caisses, des ballots, etc.

— Typogr. Ouvrage imprimé clandestinement.

MARRON (Paul-Henri), pasteur protestant, né à Leyde en 1751, mort à Paris en 1832. Il fut appelé comme ministre à Bordeaux en 1776, et nommé chapelain de l'ambassadeur des Pays-Bas. On lui reprocha, sous le règne de Louis XVI, d'avoir rendu les droits civiques aux protestants. Marron devint pasteur de l'Eglise de Paris. Après la Révolution, il fut une grande part à la réorganisation du culte protestant en 1802, et fut confirmé dans sa place de pasteur l'année suivante. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels un certain nombre de poésies latines.

MARRONAGE (ma-ro-naj) n. m. Etat d'un esclave marron. n. Etat d'un courtier marron. n. m. Etat d'un esclave marron.

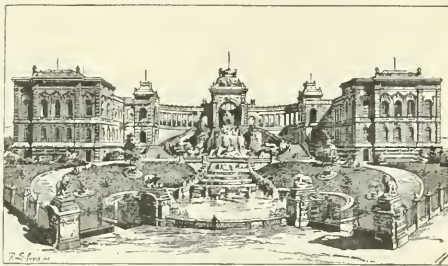
avec le Levant et l'Orient. Les exportations comprennent : les tissus draps, soies, bourres de soie, cocons, les peaux préparées, les sucres raffinés, les céréales, vins et liqueurs. Les importations consistent en céréales, graines oléagineuses et arachides, bestiaux, sucres bruts, cafés, cacao, denrées coloniales, coton, légumes et minerais secs, vins, tissus de soie. Les relations commerciales sont actives, surtout avec l'Algérie et la Tunisie, le Levant, la Turquie et l'Égypte, l'Espagne et l'Italie, la République Argentine, la Chine, enfin l'Angleterre. Les principales compagnies qui desservent Marseille sont les Messageries maritimes, la Compagnie générale Transatlantique, la Compagnie Fraissinet, la Société générale des transports maritimes, la Compagnie de navigation mixte, etc.

— L'industrie de Marseille a suivi le même progrès que son commerce. Il faut citer, en tête des industries marseillaises, l'antique industrie savonnaire ; aujourd'hui, les industries préparatoires et dérivées : fabrique de carbonate de soude, extraction du sel marin, raffineries de soufre ; fabrique d'engrais ; usines préparant les huiles d'arachides du Sénégal, de sésame de l'Inde, de coprah et pavots, etc. La raffinerie de sucre reçoit ses matières premières des colonies françaises et de l'Inde. Citons encore les minoteries, les tanneries, les raffineries de pétrole, les tuileries, sparteries, verreries, fabriques de papier et imprimeries, fabriques de produits chimiques, enfin les industries métallurgiques et mécaniques nécessitées par le port.

— L'arrondissement de Marseille a 11 cant. et 18 comm. La ville est le chef-lieu de 3 cant. et 18 comm.

— *Histoire.* Marseille, suivant la légende, fut fondée

par des Phocéens, dont le chef, Euxène, choisi par Gyptis, fille de Naon, roi des Ségobriges, put s'établir sur le rivage qui lui fut donné. Ces relations amicales avec les tribus celto-lyones ne durèrent pas, et la ville dut lutter contre elles à plusieurs reprises. Une nouvelle colonie phocéenne



Palais de Longchamp, à Marseille.

chassée par un général de Cyrus accrut sa prospérité. Gouvernée par un conseil de 600 citoyens avec 2 magistrats investis d'une autorité analogue à celle des consuls romains, elle créa, deux siècles après sa fondation, des colonies à Nice, Antibes et La Ciotat, et elle envoyait Euthymène et Pythéas faire des voyages d'exploration. Mais elle avait de puissantes rivales dans Tyr et Carthage.

Marseille eut de bons rapports avec Rome ; elle l'aida contre les Gaulois et Annibal, et en fut secourue. La ruine de Carthage la favorisa ; mais, en se déclarant pour Pompée, elle excita la colère de César, qui la prit en 49 av. J.-C. et réduisit à la république. Évangélisée vers 290, Marseille eut pour premier martyr le saint Victor ; deux fois les Wisigoths la prirent, puis les Burgondes, qui la cédèrent aux Ostrogoths, remplacés par les Francs en 539. La ville basse appartint aux rois francs, tandis que la ville haute restait à l'évêque.

Charles d'Anjou, qui s'en empara en 1252, réprima avec violence une insurrection. En 1288, les deux villes furent réunies ; mais les rois avaient ruiné le commerce et, en 1493, dans un nouveau siège, elle fut incendiée par Alphonse d'Aragon. Le roi René, pour lui rendre sa prospérité, institua des juges de commerce et réorganisa le conseil. Son petit-neveu légua la Provence à Louis XI, en 1481 ; mais la ville garda une certaine autonomie. Au XVII^e siècle, assiégée deux fois par Charles-Quint, en 1551 et 1578, livrée aux fureurs des guerres de religion, atteinte par la peste en 1580, reprise en 1596, elle fut traitée avec l'Espagne, en la main du roi de Navarre, Marseille eut à décliner son commerce. Son industrie est atteinte ensuite par les prohibitions de Sully. Louis XIV, après une révolte, lui donne un vigier, assisté de deux échevins, et contracte le traité de Saint-Nicolas pour la réduire ; mais Colbert rétablit la franchise du port en 1669 et la relève. En 1720, la grande peste lui enlève 40.000 habitants sur 90.000.

La Révolution fut acclamée par Marseille, qui se prononça tout d'abord pour les girondins et les montagnards et suivit la réaction thermidorienne. Les guerres de l'Empire et le blocus continental la ruinèrent, et elle eut sa « Terreur blanche » sous la Restauration. La conquête de l'Algérie, la création du canal de Suez accrurent sa prospérité, mais la guerre de 1870-1871 la paralysa momentanément. Après la Commune, il y eut des troubles à Marseille ; la ville, mise en état de siège, eut sa préfecture bombardée, le 4 avril 1871, par le général Espivent.

Parmi les hommes célèbres nés à Marseille, citons Pythéas et Euthymène, Pétrone, Mascaron, Pugin, René Barthélémy, Méty, Barbaroux, Garnier-Pagès, A. Thiers, Bazin, Aufran, etc.

MARSEILLE (CANAL DE LA DRACENNE), canal de département des Bouches-du-Rhône, destiné à alimenter l'eau la ville de Marseille et son territoire. Sa construction, commencée en 1771, plusieurs fois interrompue, fut achevée en 1818. Le canal a sa prise d'eau dans le Durançon ; sa longueur est de 122 kilomètres.

MARSEILLE-LE-PETIT, ch.-l. de cant. de l'Oise, arrond. et à 18 kilom. de Beauvais, au confluent du Thérinet, du Vivier du Coq et de l'Herboval ; 754 hab. Ch. de f. Nord. Fours à chaux, tanneries, bonnetteries. Église, avec parties du XVI^e siècle, et chapelle, but de pèlerinage. — Le canton a 15 comm. et 6.328 hab.

MARSEILLE (sél.) n. f. Nom vulgaire de la viorne.

MARSENINA (sél.) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des lamellariidés, comprenant des formes propres aux mers boréales. (L'espèce type de ce genre est la *lamellaria prodita*.)

MARSES (lat. *Marsi*), peuple guerrier de l'anc. Italie centrale (Samnium), établi dans l'Apennin, sur le bord méridional du lac Fucin. Capit. *Marrubium*. Les Marsees étaient originaires, dit-on, de Germanie, où un peuple du même nom habitait au S. des Frisons, au N. de la Lippe et à l'O. du Rhin, et faisait partie de la ligne Cléruque. — *Vn. Une Marsee.*

MARSETTE (sél.) n. f. Bot. Nom vulgaire de la phléole des prés.

MARSH (James), chimiste anglais, né à Londres en 1789, mort à Woolwich en 1846. Après avoir pratiqué la médecine à Dublin, il obtint un emploi à l'arsenal de Woolwich, s'occupa de recherches de chimie, et se rendit célèbre, en 1826, par l'invention d'un appareil servant à manifester, dans des substances organiques, les quantités les plus minimes d'arsenic. *V. ARSENIC.*

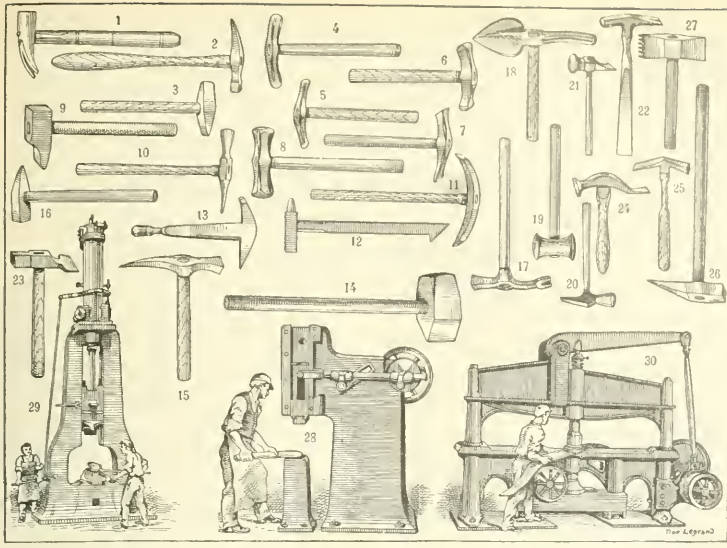
MARSH (Anna CALDWELL, Mrs.), femme de lettres anglaise, née dans le canté de Stafford vers 1799, morte à Lindley-Wood en 1874. Elle débuta en 1734 par les *Contes d'un vieillard*, qui furent suivis des *Contes des bois et des champs* (1736). Ses meilleurs romans sont *Mont Sorel* (1842) et *Umbria Windham* (1846). Encouragée par les succès, elle aborda l'étude de l'histoire avec son livre sur la *Réforme en France* (1854) et un épisode de la conspiration des poudres, intitulé : *le Père Darcy*.

MARSH (George Perkins), homme d'Etat et écrivain américain, né à Woodstock (Vermont) en 1801, mort à Valhombrosa en 1882. Membre de la législature de l'Etat de Vermont, il entra au Congrès en 1845, fut nommé, en 1849, ministre à Constantinople, chargé de mission en Grèce (1852), ambassadeur à Rome (1861). Nous citerons de lui : *Lectures on the english language* (1863) ; *the Origin and history of the english language* (1862) ; *Man and nature* (1865) ; *the Earth as modified by human action* (1874) ; etc. On a publié un recueil de ses *Lectures* (1882).

MARSHALL (Iles), archipel de la Micronésie, visité en 1788 par les navigateurs Marshall et Gilbert, situé à l'O. des Carolines, et composé, outre deux ou trois îles nées de la poussée des volcans, d'une trentaine de grands atolls, accompagnés de milliers de rochers madréporiques plus petits. Ces îlots se répartissent en deux groupes, orientés de S. à N.-O. : le groupe de *Walker* (à l'ouest) et celui du *Victor Pisoni*. Le groupe occidental (*Balik*, 250 kilom. carr.) renferme les plus grands îlots ; celui de l'E. (*Ratak*, 135 kilom. carr.), les plus nombreux. Climat tropical agréable, malgré la latitude tropicale. Principales espèces végétales : palmiers et cocotiers. Les indigènes, réduits à 12.000 individus environ, sont, sans doute, d'origine polynésienne et remarquablement doués pour la navigation. L'Allemagne, qui possédait un dépôt de charbon dans l'île de *Falout* (*Balik*), depuis 1878, a proclamé sa souveraineté sur les Marshall en 1885.



1. Préfecture, place Saint-Ferréol. — 2. Hôtel de ville. — 3. Palais de Justice. — 4. Bourse. — 5. Faculté des sciences. — 6. Grand lycée. — 7. Ecole commerciale. — 8. Bibliothèque. — 9. Jardin zoologique. — 10. Hôtel-Dieu. — 11. Hôpital de la Conception. — 12. Hôpital de la Charité. — 13. Arc de Triomphe de la porte d'Als. — 14. Grand Théâtre. — 15. Théâtre des Variétés (avenue de Noailles). — 16. Palais de Cristal. — 17. Hôtel des Postes. — 18. Docks de la Joliette. — 19. Evêché. — 20. Église Notre-Dame de la Vierge (cathédrale). — 21. Notre-Dame du Mont-Carmel. — 22. Notre-Dame du Mont. — 23. Église Saint-Laurent. — 24. Église Saint-Victor. — 25. Église Saint-Vincent de Paul. — 26. Église de la Trinité. — 27. Palais de Longchamp.



MARTEAUX : 1. A pâlisser; 2. De géologie; 3. A piquer; 4. A emboutir; 5. A sauger; 6. A gorge; 7. A rentrer; 8. A dresser; 9. A main; 10. A enfoncer les pointes; 11. A obsérer; 12. A crochet pour pomper; 13. De couvrir; 14. A frapper devant; 15. De murer; 16. A charbon; 17. De navire pour clous; 18. De pavé; 19. De tasseur; 20. D'horloger; 21. De cordon; 22. De serrier; 23. De parqueteur; 24. De cordonnier; 25. De gaiocheur; 26. Pioche; 27. Grain d'orge; 28. A forger; 29. Pilon a vapeur; 30. A brève. De la cour.

qui sert à poser et assujettir les pavés dans une chaussée. — *Marteau à river, à piquer les meules, à rentrer, à dogrer, à sauger, à boudin, à grain d'orge, rustique, à panne en long, à deux haches, à pioche, etc.*, Marteaux de formes très diverses employés par un grand nombre d'ouvriers d'industries diverses. — *Marteau d'horloge*, Marteau fait d'un disque de métal fixé à l'extrémité d'une tige, que l'horloge fait mouvoir et qui frappe les heures sur un timbre. — Usiné en forme de marteau, fait d'os ou d'ivoire, dont le commissaire-priseur se sert dans les ventes publiques. — *Passer sous le marteau*, Être vendu aux enchères. — *Ouvriers à marteau*, Ouvriers qui se servent principalement du marteau, tels que les forgerons, les serruriers, les ferblantiers, les chaudronniers, les batters d'or, etc. — *Théracp. Marteau de Mayor*, Marteau à tête arrondie, que l'on employait autrefois comme révulsif, en l'appliquant sur la peau après l'avoir plongé quelque temps dans l'eau bouillante. (On s'en servait pour ranimer les noyés et les asphyxiés.)

— *Prov.* : Il faut être enclume ou marteau, Maxime fausse qui signifie: Il faut souffrir ou faire souffrir, exploiter autrui ou être exploité.

— *Excycl.* Archéol. Les *marteaux d'armes* étaient des marteaux à manche court; leurs variétés, dites *marteaux-picis, bœcs-de-faouen, bœcs-de-corbis*, avaient en général un manche beaucoup plus long, un fer plus large à pointe courbe, et étaient surtout en usage parmi les gens de pied; leur manche portait une branche parallèle formant crochet, qui permettait de fixer l'arme au côté droit de la selle. La longueur de ces marteaux n'excédait guère 40 centimètres; certains avaient le manche en fer creux et étaient des pistolets alliés aux marteaux. La pointe était le plus souvent droite, pyramidale, très aiguë, pour défoncer les armures. Cette arme demeura en usage en Allemagne bien avant dans le xviii^e siècle; les Orientaux n'en ont abandonné l'usage que vers la fin du xix^e siècle.



Marteau (ichtyol).

— *Ichtyol.* Les *marteaux* (sphyrna) sont des squales de la famille des *carcharidés*, dont on connaît six espèces

des mers chaudes. Leur tête, très plate, s'épanouit en deux expansions latérales, au bout desquelles s'ouvrent les yeux. La tête arrive ainsi à égalier en largeur jusqu'à un tiers de la longueur du corps, comme dans le *sphyrna Blochi*, de l'Inde occidentale. Le *sphyrna cyanea*, qui atteint 4 mètres et plus, visite les côtes de France; le *sphyrna tudes* est le *marteau* des pêcheurs de la Méditerranée.

— *Moll.* Les *marteaux* (malleus) sont des animaux bryssifères, qui ressemblent, dès leur jeune âge, à des avicules non dentées; plus tard, leur coquille s'épanouit en deux prolongements latéraux, qui lui donnent l'aspect d'un marteau. L'espèce type est le *malleus vulgaris*, de l'océan Indien.

— *Physiq.* *Marteau d'eau*. Cet instrument sert à démontrer que l'air exerce sur la chute des liquides, comme sur celle de tous les corps en général, une influence perturbatrice. C'est un tube de verre cylindrique, partiellement rempli d'eau, et où l'on a fait le vide en portant l'eau à ébullition, et en fermant l'ouverture à la lampe, quand le dégagement de vapeur a eu complètement chassé l'air. Si l'on retourne brusquement l'instrument ainsi préparé, on voit l'eau tomber comme une masse, sans rencontrer de résistance, et frapper le fond du tube avec un bruit sec et métallique, que l'on a comparé à celui d'un marteau.

MARTEAU (Pierre n^o), imprimeur supposé, Marteau sous le nom duquel les Elzévir, et même quel-
ques imprimeurs français, firent paraître un grand nombre de livres clandestins. Le premier livre paru sous le nom de cet imprimeur imaginaire est le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III, roi de France* (1600), imprimé par Jean Elzévir, de Leyde. Après J. Elzévir, Daniel Elzévir, André de Hoogenlyusen, Abraham Wolfgang, Jacques Desbordes, d'Amsterdam; Adrien Vlacq, Jean et Daniel Steucker, Henri Van Bulderen, de La Haye; Hackins, de Leyde; François Foppens, Philippe Vleugart, Lambert Marchant, Henri Frica, de Bruxelles, etc., se servirent de ce pseudonyme. La personnalité de Pierre du Marteau fut longtemps considérée comme réelle; on lui prêta même une veuve et des héritiers.

MARTEAU-PILON n^o m. Sorte de gros marteau de forger qui fonctionne, par l'intermédiaire d'un mécanisme, à la main, à l'air comprimé, à l'aide d'un ressort, à vapeur, etc. — *Des MARTEAUX-PILONS.*

— *Excycl.* Le *marteau-pilon* s'emploie dans les ateliers métallurgiques dits de *grosse forge*, où l'on travaille d'énormes masses de fer. Les plus petits de ces marteaux, appelés *pilons à joutées, à courvois*, se manœuvrent à la main. Les plus lourds, pesant jusqu'à cent tonnes, marchent à vapeur, à simple ou double effet. Leur régularité de mouvement est telle qu'il est possible, avec ceux de ces outils qui sont les plus pesants, de briser la coquille d'une noisette sans toucher à l'amande. V. planche des *MARTEAUX.*

MARTEGAL, ALE, commune née aux Martigues (en franç. *Martégue*) ou qui habite cette ville. — Les *MARTEGALS.*

— *Adjectiv.* Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. — *Les pêcheurs MARTEGALS.* On dit aussi *MARTIGAL, ALE, AIX.*

— *n. m.* Pêch. Sorte de brégin.

MARTEGOU (g) n. m. Jumelle de brassage.

MARTEL (d^o) n. m. Forme ancienne de MARTEAU.

— *Martel ou dé.* L'acquiesce, souci, embrage : *Donner, Mettre MARTEL en tête*, acquiescer, se résigner.
— *Hist.* *Martel de la cambulette*, Emblème de la charge de cométaible.

MARTEL CAUSSE DE, caucsu situé en Quercy, départ. du Lot, de la Carrère, de la Barlogne; long de 28 kilom., large de 20, entre Dordogne au S. et Vézère au N. Belles forêts et à leur pied, de belles sources, telles que celles du Blagour du Soullac et du Blagour du Soubert; nombreux avens. Le plateau, dont la couche de terre végétale est assez profonde, est fertile et fournit des céréales, ou engraisse dans ses herpages de nombreux moutons. La culture de la vigne y fait place peu à peu à celle du chêne truffier.

MARTEL, ch.-l. de cant. du Lot, arrond. et à 28 kilom. de Gourdon, sur la bordure sud-est du causse de Martel; 2.230 hab. Ch. de f. Orléans. Commerce de fruits. Distilleries. Restes de remparts xviii^e. Église du xv^e siècle. Maison où mourut, en 1821, Henri Cour-Martel, fils de Henri II d'Angoulême. Hôtel de ville du xv^e siècle. Grande porte de la ville de Turenne, où se tenaient les états. D'après une tradition, la ville dut son nom à Charles-Martel. — Le canton a 10 comm. et 9.932 hab.

MARTEL Etienne-Angé, architecte et jésuite, également connu sous le nom de *Martelliabeg* et de *Frère MARTEL*, né à Lyon en 1700, mort à Paris en 1741. Coadjuteur temporel de la Société à partir de 1750, il s'attacha à Rome jusque vers 1761, se forma à l'école de Vignolo et subit l'influence des principes de l'architecture romaine du temps. De tout cela et de ses propres idées, il forma ce style composite, qui a servi de modèle à ses disciples, et qui a beaucoup sévi en France au xviii^e et au xix^e siècle. Il donna des plans de l'église du collège de la Trinité à Lyon, de celle du noviciat des jésuites à Paris, etc.

MARTEL (Louis-Joseph, homme politique français, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) en 1813, mort à Evreux en 1871), avocat, fit entrée dans la magistrature, fut élu en 1840 député du Pas-de-Calais à la législature, protesta contre le coup d'État de 1851 et redevenu avocat, puis sénateur, de 1853 à 1870, au Corps législatif, où il vota avec l'opposition. Élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale (1871), il en devint vice-président et appuya la politique de Thiers. Nommé sénateur de l'Yonne en 1876, il fut le cabinet Jules Simon (13 déc. 1876-16 mai 1877), et fut président du Sénat 1879-1880.

MARTEL Edouard-Alfred, spéléologue français, né à Pontoise en 1859. Agréé au tribunal de commerce de Paris le 1885 à 1898, il fit de ses explorations sur les terrains dont les résultats ont servi à constituer un nouvel embranchement de la géographie physique, sous le nom de *spéologie*. De 1883 à 1887, il explora la région des causses cévenols. A partir de 1888, avec Gaupillat et de Lanza, il commença une série de découvertes dans des gouffres ou puits, inconnus jusque-là, de Dargian, Bramabiau, Padirac, etc. Il fit de semblables excursions en Angleterre, en Irlande, en Autriche, au Péloponèse, à l'île Martore. Fondateur et secrétaire général. Élu à la Société de Spéologie (1895), il a été chargé, en 1899, d'un cours libre de géographie souterraine à la Sorbonne et a été attaché, en 1901, au service de la carte géologique de France. Citons de lui : les *Cévennes et la Région des causses* (1889); les *Abîmes* (1904); *l'Irlande et les Cavernes anglaises* (1897); les *Spéologies* (1900); *Padirac* (1900); *la collabration, un livre sur les Alpes: le Massif de la Bernina* 1895.

MARTEL DE JANVILLE, Biogr. V. GYP.

MARTELE (aj) n. m. *rad. marteler* n. m. Eau et for. Marque que les agents de l'État font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver, dans les tranches destinées à être vendus.

— *Art vétér.* Moins de castration, qui consiste à frapper quelques coups de marteau sur chaque cordon testiculaire du taureau, après avoir placé par-dessous un bâton cylindrique.

— *Métall.* Opération consistant à frapper les métaux, à chaud ou à froid, dans un moule de fer, laiton ou autres usages auxquels on les destine.

— *Excycl.* Eau et for. Le *marteau* consiste à détacher du tronc de l'arbre une petite portion d'écorce, puis à marquer d'une empreinte la surface ainsi mise à nu, dénommée *marque* ou *blanchet*. Quand le marteau s'applique aux arbres qui doivent être conservés, il est opéré aussi bas que possible; quand il s'applique aux arbres qui doivent être abattus, il est effectué à la racine et sur le corps de l'arbre, à hauteur d'homme. Dans le premier cas, les arbres sont dits *marqués et réservés*, et dans le second *marqués en dérance*. Les arbres marqués du marteau doivent être respectés par les adjudicataires d'une coupe, sous les peines édictées par le Code forestier, notamment en ses articles 33 et 34. La contrefaçon des marques du marteau servant aux adjudicataires forestiers est réprimée par l'article 140 du Code pénal.

MARTELANGUE, comm. de Belgique (prov. de Luxembourg), arrond. judic. d'Arlon, sur la Sure, affluent de la Moselle; 1.624 hab. Ardoisiers, tanuriers.

MARTEL (rad. martel.) — *Change e en é* devant une syllabe muette; *Je martèle. Tu martèles. V. a.* Bâtro à coups de marteau; *MARTELER le fer sur l'enclume.*

— *Par ext.* Frapper comme avec un marteau :
... Mon poing disarmer *MARTELÉ* les armures. V. HUCO.

— *Fig.* Produire, travailler avec effort : *MARTELÉ ses vers, sa diction.* — Donner de l'acquiesce, du souci à : *Dieu MARTELÉ les mauvais pères de marteau et de souci.* — Eau et for. *MARTELÉ* un arbre, un marteau en parlant des arbres destinés à être abattus : *MARTELÉ un arbre.*

— *v. n.* Se dit des oiseaux de proie quand ils font leur nid. *Martelé, ée*, part. pass. du v. *MARTELER.*

— *Littér.* Vers *martelés*, Vers péniblement travaillés, qui sont l'effort.

— *Musiq.* *Sons martelés*, Sons qui se détachent nettement.

— *Vénér.* *Fumées martelées*, Fumées qui n'ont point d'acquiesce au bout.

Se marteler, v. pr. Être martelé.

MARTELET (te) n. m. Cépago rouge de l'Isère

MARTELET (M - de marteau) n. m. Petit marteau employé pour des ouvrages délicats.

MARTELEUR n. m. Ouvrier qui, dans une forge, se spécialise dans le genre de faire travailler le marteau.

MARTELIN (de Martini) n. f. Marteau de fer pointu d'un côté, diamanté de l'autre, qui sert aux sculpteurs pour piquer et gréner la pierre ou le marbre sans en détacher des éclats.

MARTELLAGO, comm. d'Italie (Vénetie [proven. de Venise]); 3,302 hab.

MARTELIERE (té-le-ri) n. f. Atelier spécial pour le travail des métaux au marteau dans une forge.

MARTELLI ou MARTELLO (Pierre-Jacques), poète italien, né et mort à Bologno le 20 avril 1731, professeur de Sénat de Bologne en 1697, créateur de littérature à l'université de cette ville en 1707, suivit peu après comme secrétaire, Philippe Alibrandi, envoyé en ambassade à Rome et à Paris, avec Pompe Alibrandi (1713).

MARTELLIN (té-li-ne) adj. m. Se dit de vers héroïques de douze pieds de la poésie italienne, employé par P.-J. Martelli.

MARTELLIÈRE (té-li) n. f. Nom donné, dans le midi de la France, aux travaux de maçonnerie qui reçoivent les vases, dans les cours de fortification.

MARTELLO (té-l) n. m. Barrif. Nom donné, d'après celui d'un ingénieur corso qui les imagina, à des tours qu'on reconstruit sur les côtes de la Corse, et qui servaient tout à la fois d'observatoires pour surveiller les pirates et de lieux de refuge à la population: UN MARTELLO, Une tour à la MARTELLO.

MARTELY Honoré-François RICHARD, act. acteur et auteur dramatique français, surnommé le MÔLE de la province, né à Aix en 1751, mort près de Marseille en 1817.

MARTEN, bourg d'Allemagne [Prusse] [présid. d'Ansb.-berg]; 4,000 hab. Houlle. Fabriques de machines.

MARTENE (Edmond, dom), érudit et bénédictin français, né à Saint-Jean-de-Loche (Côte-d'Or) en 1653, mort en 1730. Après avoir enseigné dans les Saumur, Martenne dans la publication les Œuvres de saint Grégoire le Grand, il recueillit dans les monastères et bibliothèques de France les matériaux nécessaires à la rédaction d'une nouvelle Galtilia christiana.

MARTENS Thierri, en flam. Dieckx, un des premiers imprimeurs des Pays-Bas, né à Alost, près Bruxelles, vers 1450, mort à Alost en 1534.

MARTENS (Georges-Frédéric né, diplomate allemand, né à Hambourg en 1756, mort à Francfort en 1821.

MARTENS (Frédéric de), juriscultion russe, né à Peraan Livonie en 1843.

MARTESEN (Haus Lassen), théologien danois, né à Flessborg en 1808, mort à Copenhague en 1884.

MARTESEN (en-ai) n. f. Genre de floridées cladocées, comprenant des algues à fronde plane, dichotome, dont la fructification s'opère dans les nervures qui se trouvent dans la partie supérieure de la fronde.

MARTESSIE (z) n. f. Genre de mollusques lamellibranches, famille des pholadidés, comprenant plusieurs espèces d'éponges charnues, en fossiles et carbonifères au tertiaire.

MARTHA, prophétesse syrienne, que Marius emmena partout avec lui pour faire croire aux soldats que toutes ses inspirations lui venaient des dieux.

MARTHA, planète telescopique, n° 205, découverte en 1879, par Palisa.

MARTHA (Benjamin-Constant), professeur et écrivain français, né à Sures, mort à Paris en 1895.

MARTHA ou le Marché de Richmond, opéra en quatre actes, paroles de Friedrick, musique de Flotow, représenté le 25 août 1825 au Théâtre-Français à Paris.

MARTELLO (té-l) n. m. Barrif. Nom donné, d'après celui d'un ingénieur corso qui les imagina, à des tours qu'on reconstruit sur les côtes de la Corse, et qui servaient tout à la fois d'observatoires pour surveiller les pirates et de lieux de refuge à la population: UN MARTELLO, Une tour à la MARTELLO.

MARTIN (Anne Bigot, dite Sœur), religieuse française, née à Thoraise, près de Besançon, en 1748, morte en 1812. Elle fut l'inspiratrice de l'humble sœur qui, quitter celui de la Visitation, dans sa ville natale, où elle était tourière.

MARTIN (Emmanuel), érudit espagnol, né à Oropesa, dans le royaume de Valence, en 1663, mort à Alicante en 1737.

MARTIN (Marc) MARTINI, compositeur de musique française, né à Montfaucon, dans le département de Saône-et-Loire, mort en 1789.

son empressement exagéré à s'occuper des soins matériels pour le servir. D'après une antique tradition que combattent les critiques partisans de l'évangélisation des Gaules au IIIe siècle seulement (V. MARTIAL [saint]), après la mort de Jésus-Christ, saint Pierre, saint Paul, saint Lazare et Madeleine, habita Avignon, puis Tarascon, où elle mourut.

MARTE (RELIGIEUSES DE SAINTE-). Parmi les congrégations de femmes pénétrées de l'invocation de sainte Marthe, les plus importantes sont: 1° Les hospitalières de Sainte-Marthe, fondées en 1443 à Beaufort, sur le modèle des béguines de Malines.

MARTE (RELIGIEUSES DE SAINTE-). Parmi les congrégations de femmes pénétrées de l'invocation de sainte Marthe, les plus importantes sont: 2° La congrégation de Sainte-Marthe, fondée, en 1613, à Périgueux, par Antoinette et Jeanne Juillard, pour le service de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

MARTE (RELIGIEUSES DE SAINTE-). Parmi les congrégations de femmes pénétrées de l'invocation de sainte Marthe, les plus importantes sont: 3° Les filles de Sainte-Marthe, établies à Paris en 1717, par les filles de la congrégation des enfants pauvres.

MARTE (RELIGIEUSES DE SAINTE-). Parmi les congrégations de femmes pénétrées de l'invocation de sainte Marthe, les plus importantes sont: 4° Les sœurs de Sainte-Marthe, instituées par Mlle Edwige du Vivier, en 1813, à Romans (Drôme).

MARTE (RELIGIEUSES DE SAINTE-). Parmi les congrégations de femmes pénétrées de l'invocation de sainte Marthe, les plus importantes sont: 5° Les sœurs de Sainte-Marthe ou sœurs des Orphelines, établies à Grasse (Var) par l'abbé Michel en 1831 et approuvées par le pape Grégoire XVI en 1842.

MARTHE (Anne Bigot, dite Sœur), religieuse française, née à Thoraise, près de Besançon, en 1748, morte en 1812. Elle fut l'inspiratrice de l'humble sœur qui, quitter celui de la Visitation, dans sa ville natale, où elle était tourière.

MARTE (SCÈVOLE DE SAINTE-). V. SAINTE-MARTE. MARTI (Emmanuel), érudit espagnol, né à Oropesa, dans le royaume de Valence, en 1663, mort à Alicante en 1737.

MARTIA ou MARCIA MACONIA, maîtresse de l'empeuseur Néron, fut accusée de l'empoisonnement de son amant; en Amazonie; c'est pourquoi il donna au mois de janvier le nom d'Amazonis. Martia, ayant appris qu'elle allait être proscrite, prévit son sangonier amant en l'empoisonnant et en le faisant étrangler par un gladiateur.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

MARTIAL (saint-), ALE, AUX [du lat. martialis, qui a rapport au dieu Mars], ad. Habile à la guerre, belliqueux; être pénétré martiale, guerrier, etc.

dormantes servant à égaliser les efforts de la martingale et à la renforcer.

— Milit. Sorte de patte en cuir, servant à maintenir la giberne portée en sautoir par les cavaliers...



A, martingale.

MARTINGALER v. n. Jouer une martingale.

MARTIN-GARCIA, filot du fond de l'estuaire du rio de la Plata, on dit qu'il était...

MARTINI (Simone), peintre italien. V. MEMMI.

MARTINI (Martin), missionnaire jésuite, né à Trento en 1614, mort à Hang-Tchéou (Chine) en 1661.

MARTINI (Giambattista), compositeur italien, né et mort à Bologne (1706-1784).

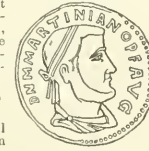
MARTINI (Jean-Paul-Eugène SCHWABENZGER, dit), compositeur, né à Freistadt en 1741, mort à Paris en 1816.



Martini.

MARTINI (Vicente MARTIN Y SOLAR, dit), compositeur espagnol, né à Valence en 1754, mort à Saint-Petersbourg en 1810.

MARTINI (Martius Martinianus Augustus), empereur romain, mort en 117.



Monnaie de Martinién.

MARTINIEN (Martius Martinianus Augustus), empereur romain, mort en 117.

MARTINIEN (Martius Martinianus Augustus), empereur romain, mort en 117.

MARTINIQUE, île de l'océan Atlantique, l'une des petites Antilles...

MARTINIQUE, île de l'océan Atlantique, l'une des petites Antilles...

MARTINIQUE, île de l'océan Atlantique, l'une des petites Antilles...



plur ses fonctions, et fut appelé, en 1868, à la présidence du conseil presbytéral.

MARTIN-PÊCHEUR n. m. Petit oiseau bien et roux, qui vit en peissons et se tient au bord des cours d'eau.

MARTIN-PÊCHEUR n. m. Petit oiseau bien et roux, qui vit en peissons et se tient au bord des cours d'eau.



Martin-pêcheur.

MARTINISME (nissim' n. m. Système mystico-philosophique de Martinez Pasqualis.

MARTINISME (nissim' n. m. Système mystico-philosophique de Martinez Pasqualis.

MARTINITE n. f. Phosphate hydraté naturel de chaux.

MARTINOVICIS (Ignace), chef des jacobins hongrois, né en 1755, exécuté à Bude en 1795.

MARTINOZZI (Anne-Marie), princesse de CONTI, une des nièces du cardinal Mazzarin, née à Rome en 1639, morte à Paris en 1672.

MARTINOZZI (Anne-Marie), princesse de CONTI, une des nièces du cardinal Mazzarin, née à Rome en 1639, morte à Paris en 1672.

MARTINSBERG (Louis, évêque de Metz), né à Metz en 1755, mort en 1825.

MARTINSBERG (Louis, évêque de Metz), né à Metz en 1755, mort en 1825.

MARTIN-SEC n. m. Excellente pipe à cuïro, qui devient très saignée dès qu'elle est conûite.

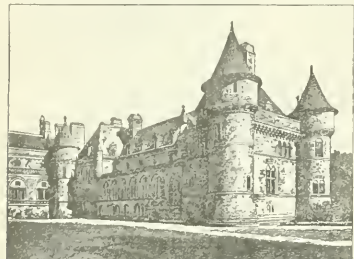
MARTIN-SIRE n. m. Variété de poire d'hiver, à pulpe toujours ferme, mais très sucrée. (V. *DES MARTINS-SIRES*.)

MARTINSITE n. f. Sel gemme renfermant un sulfate hydraté naturel de magnésio qui est la kiesérite.

MARTIN-SUCRÉ n. m. Variété de poire d'hiver, à pulpe caillée, sucrée et parfumée. (V. *DES MARTINS-SUCRÉS*.)

MARTINZUZI (Georges), en latin *Martinusius*, cardinal et homme d'Etat, né en Croatie en 1822, assassiné à Avignac en 1851. D'abord ermite de l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Saint-Paul de Buda, il fut assés habitué pour rétablir sur le trône Jean Zapolay, élu successeur de Ladislas VI, roi de Hongrie, et qui avait dû fuir devant son rival Ferdinand d'Autriche. Jean Zapolay, reconnaissant, le nomma évêque de Grosswarden et en fit l'un de ses ministres. En 1849, il institua tuteur de son fils Jean-Sigmund, qui, malgré le traité contraire signé avec Ferdinand, fut proclamé roi de Hongrie aussitôt après la mort de son père. Malheureusement, des méseintelligences survinrent entre la reine mère, Isabelle de Bologne, et Martinuzzi, qui traita avec Ferdinand et assés-ga Karlsburg, où Isabelle s'était réfugiée; mais, abandonné par ses troupes, il fut condamné pour crime de haute trahison. Il se tira de ce mauvais pas; mais, ayant eu la faiblesse de négocier avec Soliman II, il fut dénoncé à Ferdinand, qui vint de lui faire demander le pape romain cardinal. Ferdinand ordonna à ses officiers de le débarrasser de Martinuzzi; trois d'entre eux pénétrèrent dans le palais du cardinal régent et le poignardèrent.

MARTINVASI, comm. du départ. de la Manche, arr. et à 10 kilom. de Cherbourg, sur un affluent de la Divette, tribunaire direct de la Manche; 761 hab. Ch. de f. Ouestr.



Château de Martinvaset.

Doojon (XII^e s.), reste d'un château du moyen âge. Eglise du XI^e siècle, romane. Ferme-écue. Château moderne, de construction élégante et sobre. Dolmoux.

MARTIRANO, comm. d'Italie (Calabre Ultrérieure II^e prov. de Catanzaro); 2,548 hab.

MARTIRANO (Coriolan), prélat, poète dramatique et philologue italien, né à Cosenza vers la fin du XV^e siècle, mort en Espagne en 1557. D'abord avocat, puis prêtre, il fut nommé par le pape Clément VII évêque de San-Marco, en Calabre, siège qu'il occupa de Treviso, puis se rendit en Espagne à l'appel de l'empereur Charles-Quint, qui l'avait nommé secrétaire du conseil de Naples. On a de lui : *Epistole familiares* (1536) et un recueil choisi de ses œuvres, publié par son neveu, Marzio; *Tragedie VIII*, *O comedie II*, *Odyssey* liv. XII, *Diatriba pomponiana* et *Argomenta* (1556).

MARTITE n. f. Sespiaoxyde naturel de fer, dont le formule est Fe₂O, le poids spécifique 4,8 à 5,2 et la dureté 6 à 7. Sa couleur est noir de fer.

MARTIUS (Charles-Frédéric-Philippe né), voyageur et naturaliste allemand, né à Erlangen en 1791, mort à Munich en 1868. A la suite d'un voyage de trois ans au Brésil, il devint professeur de botanique à Munich, puis directeur du jardin botanique de cette ville. Nourri d'abord de sa remarquable *Historia naturalis palmarum* (1831-1850), et une vaste *Flores Brasiliensis* (1829 et suiv.), quo devait à never Eichler.

MARTUSIE (z) n. f. Genre de lézardineuses céphalines, comprenant des arbres à feuilles imparipinnées, à fleurs terminées ou non en corymbe plusieurs espèces, du Brésil et de la Guyane.

MARTIZAY, comm. de l'Indre, arrond. et à 21 kilom. du Blanc, sur la Claise; 1.650 hab. Eglise, curieux diptyque oriental du XIII^e siècle.

MARTOCK, bourg d'Angleterre (comté de Somerset), sur le Parret, affluent du canal de Bristol; 3.000 hab.

MARTORRE n. m. Tocho. Espèce de marteau à deux paumes, à l'usage des serruriers.

MARTORELL, ville d'Espagne (Catalogne) [prov. de Barcelone], au confluent du Noya et du Llobregat; 4.330 hab.

MARTORELL (Mossen Jehanot), écrivain catalan du milieu du XV^e siècle. Il composa, vers 1460, les trois premiers livres du *Livre del valeros e streit cavaller Tibenot* ou *Blanch*, titre important pour l'étude du catalan médiéval et de la littérature chevaleresque, qui doose comme traduit de l'anglais en portugais, et du portugais en catalan; le quatrième et dernier livre fut écrit par Mossen Johan de Galba. Les quatre parties furent publiées à Valence, en 1490, et traduites en espagnol en 1511.

MARTOS (autre; Tucci, Tucciana, Augusta Gemella), ville d'Espagne (Andalousie) [prov. de Jaen]; 15.000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de chapeaux et de poteries. Vins renommés; huiles. Aux environs, eaux sulfureuses. Colonie romaine; sous Auguste, cette ville fut élevée aux Maures en 1222 par le roi Ferdinand III et donnée à l'ordre de Calatrava.

MARTOS (Ivan Petrovitch), sculpteur russe, né à Tchupa (gov. de Pultava) en 1752, mort en 1835. Grâce à la protection de la grande-duchesse Marie Féodorovna, femme du grand-duc Paul, depuis Paul I^{er}, il alla étudier à Rome en 1773, devint, en 1791, professeur à l'Académie

des beaux-arts de Saint-Petersbourg, dont il devint bientôt membre, puis directeur. Nous citerons de lui : le groupe colossal en bronze du patriote *Minaie* et de *Pachursky*, à la mémoire de l'empereur Paul; le Cherson; celui de *Lomonossov*; à Arkhangel; la statue du *Duc de Richelieu*, à Odessa; etc., et de remarquables bas-reliefs.

MARTE n. f. Zool. V. MARTE.

MARTRES, MARTRES-TOLOANES ou **MARTRES-TOUZOS**, comm. de la Haute-Garonne, arrond. et à 40 kilom. de Muret; 1.769 hab. Ch. de f. Midi. Fabrique de faïences. Eglise de la fin du XII^e siècle. Restes présumés de *Calagorris*, ville ibéro-romaine, ou de sa citadelle *Angunia*. Restes de belles sculptures antiques.

MARTRES-DE-VEYRE, comm. du Puy-de-Dôme, arrond. et à 14 kilom. de Clermont, près de l'Allier, sur la Yezre, au pied du mont de Stras; 1.740 hab. Ch. de f. P.-L.-M. Sources d'eau minérale thermale et carbonatée sodique. Corderie de laine, scierie mécanique.

MARTUCCI (Giuseppe), pianiste et compositeur, né à Capone en 1856, directeur du Lycée musical de Bologne. Parmi ses compositions, qui se rattachent un peu à l'école néo-allemande, il fait citer un symphonie en ré mineur, un quintette, une fantaisie pour deux pianos, plusieurs sonates pour piano seul ou avec violon ou violoncelle, la *Chanson des souvenirs*, petit cycle de mélodies pour voix de femme, enfin, nombre de compositions pour piano seul.

MARTY (Georges), missionnaire français, né à Paris en 1801. Prix de Rome en 1822, il est devenu, à son retour à Paris, chef des chœurs au Théâtre Lyrique (1829), chef de chant à l'Opéra (1823), chef d'orchestre des concerts de ce théâtre (1825-1826), professeur de la classe d'ensemble vocal au Conservatoire en 1826, chef d'orchestre à l'Opéra-Comique (1826) et chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire (1826). On lui doit la musique d'une pantomime, *Lydie* (Cercle funambulesque), un drame lyrique en trois actes, le *Duc de Ferrare* (théâtre lyrique de la Renaissance, 1800) et un poème lyrique intitulé *Merlin enchanté*. Il faut ajouter à cela une ouverture de *Balthazar*, une suite romantique pour orchestre, un auto suite intitulée les *Saisons*, etc.

MARTYLAMINE n. f. Chim. Syn. de xÉNYLAMINE.

MARTY-LAVEAUX (Charles), littérateur, né et mort à Paris (1823-1899). Il associa à son nom celui de son grand-père mercier (1800) et fut chef d'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire (1891). On lui doit la musique d'une pantomime, *Lydie* (Cercle funambulesque), un drame lyrique en trois actes, le *Duc de Ferrare* (théâtre lyrique de la Renaissance, 1900) et un poème lyrique intitulé *Merlin enchanté*. Il faut ajouter à cela une ouverture de *Balthazar*, une suite romantique pour orchestre, un auto suite intitulée les *Saisons*, etc.

MARTYNN (John), botaniste anglais, né à Londres en 1669, mort à Chelsea en 1722. Professeur à l'Université de Cambridge, il fut directeur du jardin botanique de cette ville et membre de la Société royale de Londres. Il a publié de nombreux travaux de botanique systématique, en particulier une *Historia plantarum rariorum* (1728-1736), très estimée. Son fils, John, fut directeur de Chelsea, mort à Patebnall (Bedford) en 1825, a laissé quelques travaux estimés sur la botanique, les mollusques et l'entomologie. Citons, parmi eux : *Flores rustica* (1792-1794); le *Langage de la botanique* (1793); le *Conchyliologiste universel* (1782).

MARTYNE (ni) n. f. Genre de gesneracées, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées, rarement alternes, à fleurs groupées en épis axillaires ou terminaux.

MARTYNE (ni) n. f. Genre de gesneracées, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées, rarement alternes, à fleurs groupées en épis axillaires ou terminaux.

MARTYNE (ni) n. f. Genre de gesneracées, comprenant des herbes de l'Amérique tropicale, à feuilles opposées, rarement alternes, à fleurs groupées en épis axillaires ou terminaux.

MARTYRE, E (mot lat., formé du gr. *martyros*, vros. « témoin »), nom de celui qui souffre la mort pour sa foi religieuse : *La pierre de touche d'une religion, après ses femmes, ce sont ses MARTYRES*. (Renan.) *Martyr désigné*, Celui qui devait souffrir le martyre. *Martyr consommé*, Celui qui était mort pour sa foi. *Etre des martyrs*, Celle qui souffre le martyre.

— Par ext. Personne qui a souffert la mort ou des tourments pour la défense d'une opinion, d'une doctrine : *Tous les partis ont leurs MARTYRES*. (Prestov-Paradol.)

— Par ext. Personne qui souffre beaucoup : *Les gouttes de son martyre* (parallèle de Dioclétien).

— *Martyr* de, Celui qui supporte de grands maux, par l'effet de : *Etre le MARTYR* de son ombition.

— Hist. : *Le roi martyre*, Louis XVI.

MARTYR, Comm. des martyrs, Office qu'on récite pour tous les martyrs. On a un office propre à l'Eg. et fam. *Etre du commun des martyrs*. Ne pas se distinguer du commun des hommes, n'avoir aucune qualité saillante. — Adjectif. : *Un peuple MARTYR*. *Des nations MARTYRES*. — Enceyl. Hist. relig. Le mot *martyr* désigne proprement les chrétiens qui ont souffert la mort plutôt que de renier leur foi. Il a été choisi, parce que les apôtres et ceux qui, les premiers, ont versé leur sang pour Jésus-Christ, étaient les témoins (du gr. *martyros*, de ses miracles et de sa résurrection. A côté des martyrs, on plaçait les

confesseurs, c'est-à-dire ceux qui avaient confessé leur foi au péril de leur vie, mais sans endurer la mort.

Le premier des martyrs fut le diacre saint Etienne, la plé à Jérusalem par les Juifs. Après lui, vinrent les apôtres et une foule de chrétiens qui, pendant plus de trois siècles, versèrent leur sang, pendant les différentes persécutions. (V. *PERSÉCUTION*). La mort, quand elle était prononcée par le magistrat romain contre un chrétien, était souvent précédée de supplices, dont les plus communs étaient la crosse et Libanus; aussi bien que les auteurs ecclésiastiques, nous attestent l'horreur. Les chrétiens qui avaient assisté au supplice des martyrs et souvent avaient soutenu leur courage par leurs exhortations recueillaient leurs restes, et les ensevelissaient avec respect. Un culte public leur fut rendu, dès les premiers siècles de l'Eglise. Dans les catacombes romaines, un grand nombre de tombeaux de martyrs ont été retrouvés : une fiole pleine de sang et une palme, gravée sur la pierre, les distinguant ordinairement des autres tombeaux.

Tous les écrivains contemporains des persécutions sont unanimes pour attester le nombre considérable des victimes frappées par Septime-Sévère, Caracalla, Héliogabale, Maximin, mais surtout par Dioclétien, par Deco et Domitien. Ils ne s'accordent pas moins pour décrire leur martyre, les tourments qu'ils ont soufferts, et les missionsnaires meurent pour la foi, qui continue ainsi de produire perpétuellement des martyrs.

— Iconogr. Au XVI^e siècle, le pape Grégoire XIII fit peindre par Pomarabœia, dans l'église de Saint-Etienne-le-Rond, à Rome, une série de fresques représentant les principaux supplices des martyrs. Schopin a exposé, en 1837, les *Martyrs de Cilicie*, auxquels les fauves du cirque viennent lécher les pieds. Dans son tableau une *Jeune Martyre au temps de Dioclétien*, P. Delarache a représenté le corps d'une jeune martyre, livré au Tibre et flottant doucement, éclairé du soleil ardent. Un *Martyr chrétien*, par Cabanel, jeté en 1855. « Les corps des martyrs, dit le livret, étaient parés dans le Tibre; les fidèles,



Les martyrs, ou la Dernière prière, d'après Gérôme.

au péril de leur vie, passaient les nuits à recueillir les précieuses dépouilles. » L. Benvenuto expose les *Martyrs dans le cirque* (1855). Les esclaves du cirque et les soldats poussaient les martyrs dans l'arène. Les débris archéologiques sont étudiés avec soin. C'est également en 1855 que parurent les *Martyrs aux catacombes*, de J.-E. Lenfant (Luxembourg).

Un vieillard avait prétendu à être appelé « une jeune martyre, livré au Tibre et flottant doucement, éclairé du soleil ardent. Un *Martyr chrétien*, par Cabanel, jeté en 1855. « Les corps des martyrs, dit le livret, étaient parés dans le Tibre; les fidèles,



Une jeune martyre au temps de Dioclétien, d'après Delarache.

apprenant les noms des martyrs et les bêtes féroces, sont restés dans l'arène. Un tigre arrache à un cadavre des lambeaux de vêtement et de chair; un autre fouille avec sa gueule les entrailles d'une femme vêtue de bleu. — Dans un tableau intitulé *la Dernière prière*, Gérôme a représenté des martyrs agonisants, et priant au moment où les fauves sont lâchés dans l'arène.

MARTYRS (LES) ou *le Triomphe de la religion chrétienne*, épopée en prose, par Chateaubriand (1809). — L'auteur venait d'accomplir un grand voyage en Orient. Il avait consulté tous les auteurs de l'antiquité grecque et romaine. L'œuvre était destinée, dans sa pensée, à illustrer la thèse déjà exposée dans le *Génie du christianisme*, à savoir que « la religion chrétienne est plus favorable que le paganisme au développement des caractères et au jeu des passions dans l'épopée ». L'action se passe à la fin du II^e siècle, au temps des persécutions de Dioclétien. C'est la lutte suprême entre un parti du bien contre celui du mal. Mais le bien triomphera par le sacrifice de deux innocentes victimes, Eudore et Cymodocée. Cymodocée, fille de Démocède, dernier prêtre d'Homère, aime le chrétien Eudore, fils de Las-thédès, et, pour l'épouser, se prépare à embrasser le christianisme. Mais elle est en butte aux poursuites d'Hérocles, prêtre d'Achate et favori de Galérius, qui tente de la faire enlever par ses soldats. Eudore repousse les agresseurs; il est appelé à Rome pour rendre compte de sa conduite, tandis que Cymodocée s'embarque pour

— Hist. relig. *Massacre des Innocents*. V. INNOCENTS.
 — Hist. et iconogr. *Massacre du Champ-de-Mars* (17 juill. 1793). V. CHAMP-DE-MARS. *Massacre de Seio* (le), tableau de Delacroix. (V. Seio.) *Massacre des Innocents*, titre de divers tableaux. (V. INNOCENTS.) *Massacre de la Saint-Barthélemy*, V. SAINT-BARTHÉLEMY.
 — Jeux. *Jeu de massacre*, Jeu forain qui consiste à ren-



Jeu de massacre.

verser, à coups de balles remplies de son, des poupées à bascule. L'arque et matériel servent à jouer à ce jeu. — Vener. Titre et bois de cerf ou de daim séparés du corps de l'animal pour et que l'on tient dressés au-dessus de la peau de la bête, à l'endroit où l'on va donner la curée. *Sonner le massacre*, Sonner la curée.
 — SYN. *Boucherie, carnage, etc.* V. CARNAGE.

MASSACRE (rivière ou), fleuve de l'île d'Haïti, qui sépare les départements du Nord et de l'Est, et se jette dans la baie de Massacrou. Avant la révolution, elle délimitait les possessions des Français et des Espagnols qui en sont souvent venus aux mains sur ses bords ; de là son nom.
MASSACRER (*ma-sa* — rad. *massa*) v. a. Tuer, égorger on enlève et sans défense. *Hérode fit MASSACRER tous les enfants mâles*. *Massacrer* s. *Pyrhus massacre Priam au pied de sa table.* (L.-J. Larcher.)
 — Par anal. Tuer en grand nombre, en parlant d'animaux : *Massacrer tout le gibier d'un canton.*
 — Par exag. Batre violemment, rompre de coups : *Martiriser qui massacre ses enfants.*
 — Fam. Gâter, abîmer, dénigrer, notamment en faisant mal ce que l'on a à faire : *Massacrer une volaille, un habil, un air.* V. MASSACRE.

Se massacrer, v. pr. Être massacré. *Se tuer les uns les autres.*

MASSACRER, EUSE (*ma-sa*) n. Personne qui massacre : *Les massacreurs de la Saint-Barthélemy*.
 — Fam. Celui qui exécute mal une chose : *Une massacreuse de corsages.*

MASSADA, ancienne place forte de la Palestine, tribu de Juda, près la rive occidentale de la mer Morte, sur un rocher presque inaccessible. Bâti par Jonathan Macchabée il siècle av. J. C., renforcée par Hérode le Grand, elle fut assiégée, après la chute de Jérusalem, par Flavien Silva, qui s'en empara après que les habitants se furent entre-tués. Ruines imposantes.

MASSAFISAGLIA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Ferrare]), sur la rive droite du Pô di Volano ; 3,043 hab.

MASSAFRA, ville d'Italie (Terre d'Otrante [prov. de Lecce]), sur le Paternisco ; 10,197 hab. Belle église collégiale.

MASSAGE (*ma-sa*) n. m. Procédé thérapeutique et hygiénique, qui consiste à pratiquer sur le corps des frictions, des pressions, à l'aide de la main ou d'appareils spéciaux.
 — Pop. Travail, *le Coup de massage*, Travail actif.
 — Encycl. Le massage fut connu dès la plus haute antiquité ; dans l'Inde, en Chine, on le pratiquait il y a près de quatre mille ans. Les Egyptiens en faisaient usage, et il était l'accessoire indispensable du bain, chez les Grecs et les Romains. Quoique Ambroise Paré eût remis cette méthode thérapeutique en usage, et qu'il eût fait longs travaux l'apanage des seuls empiriques, et ce n'est que depuis 1827, époque où Martini (de Lyon) relata ses succès, mais sans jamais provoquer de débûlement, qu'il entra dans la science médicale.
 Le massage doit être pratiqué avec des mains ou des instruments très propres et aseptiques ; les poils doivent être rasés, s'il y a lieu, et la région malade doit être enduite d'huile d'amandes douces ou d'écœure de poudre d'amidon, de talc, de féculé de pomme de terre. Les séances doivent, dans les cas thérapeutiques, être journalières et durer de 10 à 15 minutes.

Le massage effectué par la main comprend six manipulations : l'effleurage, la friction, le pétrissage, le tapotement, les mouvements actifs et passifs et le battage des muscles.
 Dans l'effleurage ou effrèment, on frotte légèrement, on caresse les parties malades en allant toujours dans le sens du courant veineux. La pression, très légère au début, doit s'accroître peu à peu, mais sans jamais provoquer de douleur. Les frictions s'exercent surtout avec les extrémités des doigts. Le pétrissage consiste à pétrir avec la paume de la main et les doigts la région malade. Le tapo-

tement consiste à agripper avec l'extrémité des doigts on un petit inerte des masses musculaires, à les presser avec les doigts demi-découverts, on avec la face interne de la main (claquemets), à faire des hachures, à hacher avec le bord cubital de la main. Les mouvements actifs ou passifs sont accomplis par le malade pendant que le masseur offre on résistance légère au mouvement ou, au contraire, sans imprimés aux articulations directement par l'opérateur.

Le pincement consiste à saisir fortement entre deux doigts et à soulever la peau et les muscles et à les lâcher brusquement. Dans les cas de pincement, les muscles sont frappés avec des tubes élastiques, de grosseur variable. Dans ce dernier cas, il faut toujours recouvrir la peau d'une couverture.

Le massage active la circulation ; le sang veineux, le lymphatique, les liquides extravasés, les déchets organiques, les liquides ou solides, accumulés dans les tissus, sont chassés et pénétrés plus rapidement dans la circulation de retour. Il vide les vaisseaux et permet à un sang oxygéné et chaud de remplir. En outre, par action réflexe, il agit sur les nerfs vaso-dilatateurs et augmente les battements cardiaques.
 On emploie le massage au début des inflammations, dans les névralgies, les paralysies, les atrophies musculaires, les entorses, les luxations, les fractures, les raidissements articulaires, etc. Le massage général amène une sédation rapide chez les gens fatigués ; il calme les personnes nerveuses et est excellent pour les névrosés.

On pratique le massage des organes abdominaux, soit pour remédier à la constipation (massage intestinal), soit contre les douleurs stomacales, les dyspepsies et la dilatation de l'estomac ; les fibres musculaires se contractent plus facilement, se revivifient, pour ainsi dire, et la guérison en résulte. Dans ces derniers cas, on emploie fréquemment des appareils spéciaux : perceurs, vibrateurs, qui remplacent les tapotements exercés par les mains, avec une intensité et une rapidité plus grandes. Enfin, en gynécologie, le Suédois Thure Brandt a enseigné un massage linéaire qui produit de bons résultats dans les congestions, les épauchements non purulents, la mauvaise statique et les adhérences des organes génitaux de la femme.

Le massage est contre-indiqué dans toute lésion infectieuse (foyer de suppuration, phlébite, etc.), dans les accès de goutte ou lorsque l'estomac est cancéreux ou ulcéré. Dans ces cas, on risque de provoquer une infection septicémique. Remarques, d'ailleurs, que le massage, excellent entre des mains exercées, peut donner, s'il est employé inconsidérément, des résultats déplorable.

MASSAGÈTES (*ma*), peuple puissant et nombreux de la Sibirie d'Asie, parent des Gètes, habitant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne et au N. de l'Iaxarte, vœu jadis de la Margiane (Khorasane). (Ils étaient nomades et pasteurs. Cyrus fut vaincu par leur reine Thomyrès. Ils s'enfuirent, pour se désaltérer, le sang de leurs chevaux, exposaient les malades aux bêtes et tuèrent les vieillards impotents. Le pays des Massagètes est aujourd'hui le Turkestan russe.) — Un, Une MASSAGÈTE.

MASAI ou **MASAI**, peuple vivant à l'est de l'Afrique, entre la côte de Zaazibar et le lac Victoria-Nyanza.

— Encycl. Par leurs traits, les Masai se distinguent des nègres purs, et ils paraissent, comme leurs voisins du Nord-Est, avoir reçu une assez forte proportion de sang éthiopique ; de même, leur langue se rattacherait à la

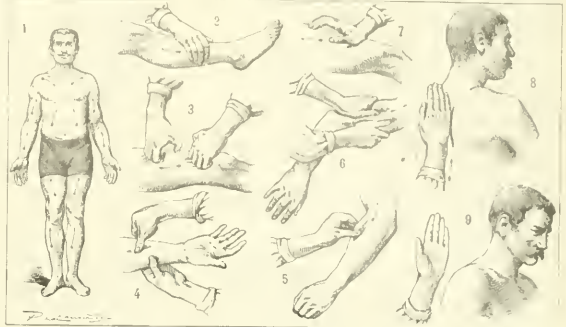
MASSACRE — MASSARD

telescopique, n° 20, découverte par de Gasparis et en même temps par Chacornac, en 1852.

MASSALIENS (*ma-sa-li-en*) n. m. pl. Hist. relig. Syn. de MASSALIENS.

MASSALOTE (*ma-sa-lot*), personne née à Massalia ou qui habitait cette ville. Les MASSALOTES.
 — Adjectif : *Antique MASSALOTE.*

MASSALONGO Abraham Bartoli, botaniste italien, né en 1824, mort en 1869. Ses nombreux travaux sur les végé-



Massage : 1. Direction des massages ; 2. Effleurage ; 3. Pression avec les poings ; 4. Pression avec les pouces ; 5. Pincement ; 6. Pétrissage ; 7. Friction ; 8. Hachure ; 9. Claquement.

taux fossiles et les lichens lui avaient valu une grande notoriété. Nous citerons de lui : *La Flore du mont Balce* (1850) ; ses *Lichens* (Apenne) (1861) ; etc. Il était partisan de l'autoomnie des lichens.

MASSALIBRENO ou **MASSA** di Sorrento, ville d'Italie (prov. de Naples), sur le golfe de Naples ; 8,185 hab. Evêché, ruines antiques. Le cap *Massa* au N. s'avance dans le golfe, au face du cap de Sorrento.

MASSANE (*ma-sa-né*) n. f. Archéol. Pièce de la charpente d'arrière dans les galères du xiv^e au xviii^e siècle. La massane était une pièce de bois qui s'étendait du capion jusqu'à près de 7 mètres vers l'avant ; il en existait deux, couvant parallèlement. Par-dessus ces pièces venaient les *voûtilloites*, qui formaient la *bâtarde* ou *cul de moine*.

MASSAOUAH, **MASSOUAH** ou **MOUSSAOUAH**, capitale de la colonie de l'Érythrée italienne, bâtie sur deux îlots de corail situés tout contre la côte africaine de la mer Rouge, au N. des bunes d'Adulis d'Arkiko ; 16,000 hab.

Massaouah est, en ce point mémorable, le débouché de marchandises apportées par les caravanes d'Abyssinie, du Kordofan et du Darfour. La ville marine, bâtie par les Arabes, fut prise par les Turcs en 1537, cédée à l'Égypte en 1866, et rattachée au gouvernement général du Soudan. Pour faciliter les transactions, l'île de Massaouah fut reliée par une digue à l'île de Taoulaoud, et celle-ci réunie elle-même au continent par une jetée. En 1885, à l'instigation de l'Angleterre, les Italiens occupèrent Massaouah, firent de cette place le point d'appui de leur politique d'expansion en Éthiopie. C'est là que sont actuellement centralisés tous les services administratifs de la colonie de l'Érythrée italienne. Plusieurs lignes de navigation y font escale, et c'est le point de départ d'une ligne de chemin de fer pour Saïdi.

MASSAFÉE (*ma-sa-fé*) n. f. Instrument qui sert à faire mourir les cordages d'un bâtiment.

MASSAPREZ (*ma-sa-pré*) n. m. Archéol. A bord des galères, Petit poulo embrassée par une estrop. Syn. de NOUSSEAU.

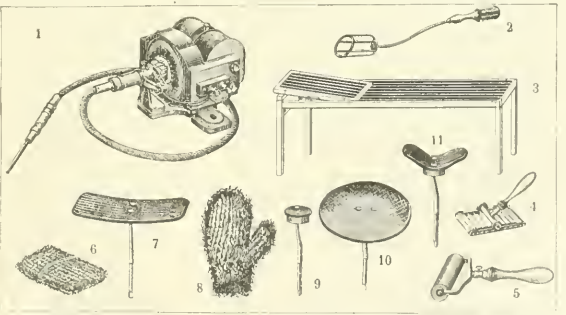
MASARANI (Tullo), peintre et écrivain italien, né à Mantoue en 1826. Il débûta en exposant un grand tableau très remarqué, les *Thermes d'Alexandre*. Comme critique d'art, il publia un essai : *l'Art à Munich et à Varenberg*. En politique, il tenta de provoquer un rapprochement entre l'Italie et l'Allemagne, et fut membre du Parlement de 1860 à 1867. Il a écrit ses essais sous le titre de : *Études de littérature et d'art*, 1870 ; *Études de politique et d'histoire* (1875). On lui doit, en outre, un étude très substantielle sur *l'Art à Paris* (1880) ; des poésies en style élégant : *Piazza d'armi, bozzello milanese* (1871) ; *Lemano, grandi e piccole storie* (1876) ; *Sermoni* (1880) ; des traductions de Heine et un remarquable ouvrage publié en français : *Théorie des arts au xix^e siècle* (1885).

MASARAUDBA *ma-sa-rô* n. m. Bois précieux de Perambour.

MASSARD (Jean), graveur français, né à Bellême en 1710, mort à Paris en 1822. Il s'acquit une brillante réputation en gravant *Charles I^{er} et sa famille*, la *Plus belle des mères*, d'après Van Dyck, et plusieurs tableaux de Greux, entre autres *Le duc d'Orléans et la duchesse d'Orléans*, la *Croûte cassée*, la *Vertu chancelante*, enfin la *Mort de Socrate*, d'après David. Il fut membre de l'ancienne Académie, puis de l'Institut.

MASSARD Jean Baptiste-Raphaël-Urbain, graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1775, mort en 1819. Il obtint une première médaille à l'Exposition de 1819 pour sa *Sainte Cecile*, d'après Raphaël. C'est un graveur habile, mais un peu froid. Nous citerons, parmi ses meilleures productions : les *Salomes*, de David ; la *Sainte Famille du palmier* et la *Madone della Segiola*, d'après Raphaël ; *Moïsa Laso*, d'après Le Duc ; la *Charité*, d'après Andria del Sarto ; *Duplex et Antiope*, d'après le Corrège ; *Honore*, de Gérard ; les *Funérailles d'Atala*, de Girodet ; etc.

MASSARD Jean-Marie-Raphaël-Léopold, fils de Jean-Baptiste, graveur français, né à Crouy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne) en 1812, mort à Paris en 1889. Il débûta au Salon de 1815. Citons, parmi ses œuvres les plus importantes : la *Batouille d'Isly* et la *Prise de la Sneda*, d'après H. Veroot



1. Moteur électrique pour massage vibratoire, avec sa table flexible ; 2. Masseur gynécologique ; 3. Lit à massage ; 4. Masseur à rouleaux multiples ; 5. Masseur à rouleau ; 6. Frouse en crin ; 8. Gant de crin ; 7 et 10. Masseurs abdominaux ; 9. Masseur du couleuvre ; 11. Masseur du larynx.

famille hamitique. Divisés en une douzaine de clans, très superstitieux, les Masai sont souvent en lutte les uns contre les autres.

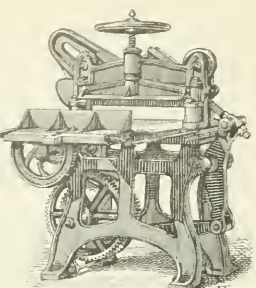
MAS-SAINTE-SUELLES, comm. de l'Audo, arrond. de 37 kilom. de Castelnaudary ; 1,550 hab. Ch. de f. Midi. Gypse ; chanx ; plâtres ; poteries ; objets chimiques. Ruines d'une église et d'un couvent, débris de fortifications. Les *saintes suelles* étaient des jeunes filles qui furent martyrisées, au V^e siècle, à *Recaudun*, et dont les reliques, apportées en France, furent un but de pèlerinage.

MASSALIA (n. gr. de la ville de Marseille), planétio

autresfois pour ses vignobles, produisant un vin (le mas-sique) souvent chanté par Horace.

MASSICOT (*ma-si-ko*) n. m. Oxyde de plomb. V. **PLOMB**.

MASSICOT (*ma-si-ko*) — dé-va-rait s'écrire *massicot*, vé-ri-table ortho-gre du nom de l'ou-til (en tur) n. m. Machine à rogner le pa-pier, sorte de grand et long couteau, mû par une ma-ni-velle ou par la vapeur.



MASSICOT-TER (*ma-si-ter*) v. a. Rogner au moyen du mas-sicot.

MASSIER (*ma-si-é*) — rad. *masse* [arme], au moyen d'éc, spécialement s'agit de Saint-Germain de Massicot, un moyen d'éc, spécialement la personne du roi ou d'un seigneur.

— B.-arts. Eleve d'un atelier de peinture ou de sculpture qui est chargé de recueillir les cotisations mensuelles (*masse*) et de pourvoir aux dépenses de l'atelier.

— Pêch. Matelot qui lève le filet dans la soute et l'on retire pour le rincer à l'eau de mer en l'y jetant.

— Excycl. Hist. Le chroniqueur Guillaume de Nangis, parti d'hommes d'armes, de *massiers*, ayant des masses de cuivre (*cupreas clavus*), et qui se tenaient auprès du roi Louis IX. Les *massiers* s'entendent ensuite des appariteurs, portant au roi, ou de grands dignitaires, ou des corps publics, dans les cérémonies solennelles.

MASSIEU (Jean), instituteur de saurds-muets, né à Saint-Germain-des-Graves (Gironde) en 1772, mort à Lille en 1846. Sourd-muet de naissance, il devint élève favori de l'abbé Sicard, qu'il suivit à Paris, où il devint répétiteur, puis professeur à l'institution des saurds-muets. Il dirigea ensuite l'école de Rodéz, et, de 1831 à 1842, celle de Lille. C'est à lui qu'on doit cette définition devenue proverbiale : « La reconnaissance est la mémoire du cœur. » Nous citerons de lui : *La Théorie des signes de l'abbé Sicard et Cours d'instruction d'un saurd-muet*.



Massieu.

MASSIF (*ma-sif*) m. (rad. *masse*) adj. Qui est en ou qui paraît peu svelte; pesant. Un *moment massif*. Un *Figurossier massif*. Un *esprit massif*.

— Qui n'est ni creux ni plaqué : Des *chandeliers d'argent massif*. Un *meuble en acajou massif*.

— SYN. *Massif*, *lourd*, *pesant*. — ANT. *Svelte*, *léger*, *Creux*.

— n. m. Ce qui est solide, matériel, massif : *Je me tiens un peu au massif et au vraisemblable*. (Montaigne.)

— Agric. Plein bois ou bosquet qui ne laisse aucun passage à la vue : Des *massifs de verdure*. Un *amas isolé de plants fleuris* ou d'arbustes, dans un *parterre*.

— Archit. Ouvrage de maçonnerie plein et destiné à porter une construction : Un *massif de maellon*. Un *petit murs de maellon*, que l'on construit sous les cheneaux, lorsque la pente est un peu forte.

— Geogr. Ensemble de hauteurs, peu étendues en général, qui se groupent avec plus ou moins de symétrie autour d'un point culminant. (Le Cantal en est un bon exemple.)

— Mar. Assem- blage de coins de bois de fort échaulion, ser- vant à emplan- ter, à éle- vation de ma- tris.

— Renforts de l'écaillage des puits à chaîne. Un *massif cir- culaire*, Rouleaux de cabestan. Un *massif de hune*, Re- fort du mât sur lequel on se saupève à l'aide de la hune.

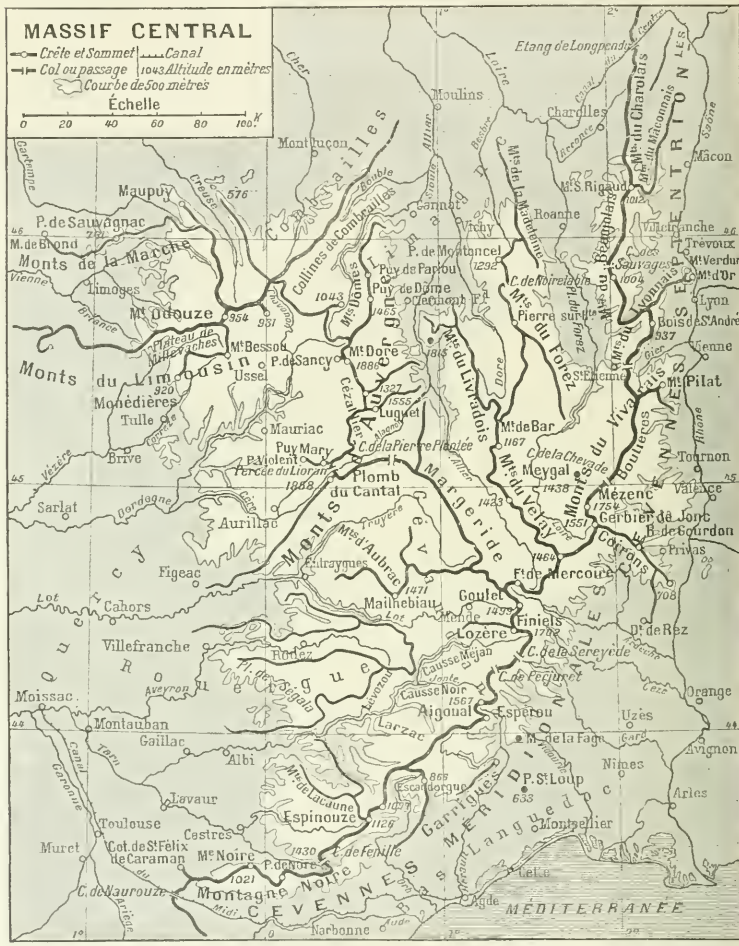
— Minér. *Exploitation par massifs longs*, Mode d'exploita- tion des houilles, consistant à ménager des pilers qui séparent les tailles dans toute leur étendue. *Exploita- tion par massifs courts*, Autre mode dans lequel les pilers sont coupés par des tailles secondaires sur plusieurs points de leur longueur.

— Excycl. Arboric. Dans les jardins de style français, les *massifs* remplissent l'intervalle des allées, excepté au parterre. On les dispose en figures géométriques simples, et on taille les arbres, ou les compose d'arbres et d'arbrisseaux indigènes, en évitant que leur hauteur n'atteigne celle des charmilles ou des arbres plantés dans les allées.

cristallins (gneiss mica-schistes) percés de bosses granitiques et de filons de roches éruptives et de terrains paléozoïques (carboneux et houille). Sur cet ensemble s'étaient de larges taches, qui représentent les régions éruptives de l'Auvergne et du Velay. Des caps Morvan, Montagne-Noire, de grandes entailles accidentent son contour grossier et triangulaire, ces dernières constituant des golfes tertiaires longs de près de 200 kilom., de vastes plaines Limagne, Bourbonnaises, dont la richesse contrastée avec la pauvreté des régions cristallines. Le golfe du Sud, qui s'élargit entre Meudé et Rodéz, a formé les grands plateaux arides jurassiques, sillonnés de profondes rai- nures (canaux), des causes de l'Aveyron et de la Lozère. Si l'on fait abstraction des régions volcaniques qui sont venues tardivement se superposer au socle ancien du Massif central, on peut considérer ce dernier comme un plan incliné, dont le bord relevé (Cévennes, 1.500 m. d'alt.) do- mine le bassin du Rhône, tandis que le bord occidental s'étend par une série de plateaux (Limousin, Ségalas)

surtout au miocène et au pliocène, au moment du soulève- ment des Alpes, d'abord par la formation des plus généra- lement N.-S., dans lesquels s'entassèrent des épaisseurs considérables de sédiments lacustres et marins oligocène). Ces dépôts furent plus tard morcelés par des fractures N.-S. et surélevés sur les flancs des plus con- vexes (antichlinales) jusqu'à plus de 1.000 mètres de hau- teur. Il constitue les grandes plaines de la Loire et de l'Allier. De semblables dépôts s'étendent également sous l'emplacement du Cantal. Sur cet ensemble (terrains cris- tallins et tertiaires) virent se greffer les volcans de l'Auvergne et du Velay.

Par les fractures qui se produisirent au miocène et au pliocène sortirent d'abord les basaltes, qui couronnent aujourd'hui les collines de la Limagne, puis les premières laves du Cantal et du Mézenc. Mais c'est surtout au plio- cène que l'activité éruptive atteignit son maximum. Alors se dressèrent : l'imposant massif conique du Cantal, et les deux volcans acémplés du Mont-Dore (massifs du Sancy



plus ou moins accidentés vers les plaines de la Loire et de la Garonne, où il n'atteint qu'une altitude de 300 mètres. Deux séries principales de hauteurs, de direction N.-O., se greffent sur la ligne nord-est des Cévennes : ce sont d'abord les monts du Forez, qui s'élevaient jusqu'à 1.400 mètres, et les monts de la Margeride, qui débütent au nord hydrographique de la plaine de Mentzel, se poursuivent sous le relief volcanique ou Cézallier, séparant les grands volcans du Mont-Dore et du Cantal, en contre-bas de l'axe cristallin, qui va se souder à un plateau de Milleval, et aux collines du Limousin. Cette dernière série de hau- teurs sert de ligne de partage des eaux entre les bassins de la Loire et de la Garonne.

et de la Banne d'Orchandise) dont les sommets devaient atteindre près de 2.500 mètres. Ces volcans, découronnés par le temps, sont aujourd'hui entaillés de profondes val- lées, jadis occupées par les glaciers. Les volcans domi- nants du cratère de la chaîne des Puys, également dé- mantelés, et les massifs de Mézenc et du Meygal, qui surplombent le bassin du Rhône, datent aussi du pliocène. Ces reliefs volcaniques surajoutés au socle de l'antique Massif central, en changèrent totalement la topographie. Il vint s'y ajouter encore à la fin du pliocène et du qua- ternaire, les chaînes éruptives du Devès, de l'Aubrac et la remarquable girlandade des soixante volcans à cratère de la chaîne des Puys, qui se dressa au-dessus du bassin occidental de la Limagne.

Un grand nombre de fractures tertiaires sont jalonnées aujourd'hui par des milliers de sources thermales (Royat, Clermont, Viehy, Châtel-Guyon, etc.), par des émissions de bitume (Pont-du-Château) ou par des dégagements d'acide carbonique, qui attestent que l'activité éruptive de l'Auvergne n'est pas encore absolument terminée.

La diversité du relief du Massif central donne à chaque unité géographique un régime climatique particulier. Néanmoins, on peut dire que les vents dominants étant les vents d'ouest, l'influence de l'océan Atlantique noie le climat de ce centre, en le réchauffant de ses effluves chauds durant l'hiver, mais en lui apportant des masses de vapeur d'eau, qui viennent se condenser sous forme

MASTORRAGIE (*sto-ra-jî* — du gr. *mastos*, mamelle, et *ragnum*, je fais éruption) n. f. Pâchof. Écoulement de sang par les mamelons. (Peu usité.)

MASTORRAGIQUE (*sto-ra-jik*) adj. Qui a rapport à la mastorrhagie.

MASTORSIUM (*stor-si-om*) n. m. Cresson de fontaine. (Vieux.)

MASTOSE (*sto-zé*) — **MASTOSIA** (*sto*) n. f. Genre d'éponges fossiles, les espèces connues appartiennent aux formations jurassiques.

MASTOSTHÈTE (*stoss*) ou **MASTOSTHETUS** (*stoss-ét-tuss*) n. m. Genre d'asctes coléoptères phytophages, de la famille des mégalopodidés, comprenant plus de cent espèces de l'Amérique tropicale. (Les mastosthètes sont courts, assez plats, glabres, de couleurs variées.)

MASTOTHEQUE (*sto-ték*) — du gr. *mastos*, mamelle, et *théké*, boîte) n. f. Poche qui, chez les marsupiaux, renferme les mamelles.

MASTOZAIRE (*sto-zo-zi'* — du gr. *mastos*, mamelle, et *zoon*, animal) adj. Zool. Qui est pourvu de mamelles. — n. m. pl. Syd. anc. de mammifères.

MASTOZOLOGIE *sto-tik* — même étymol. qu'à l'art. précé. adj. Geol. Se dit d'un terrain qui renferme des débris fossiles de mammifères.

MASTRAMOU (*stra*) n. m. Variété de filet à manche, employé sur les côtes françaises de la Charente-Inférieure pour la pêche du *mastrame*.

MASTRAME (*stram*) n. m. Nom, dans la Charente-Inférieure, d'une variété de grande raie, l'ange.

MASTROPETE (*Aureo*), quarantième doze de Venise, mort en 1192. Il appartenait à la famille des Malpièri. Il fut élu doze après la mort de Sebastiano Ziani (1178). En 1189, après la prise de Jérusalem par Saladin, il envoya une flotte en Palestine, où elle opéra de concert avec Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste.

MASTROQUET (*stro-ké*) n. m. Pop. Marchand de vin détaillant. On dit aussi, par abrégé, *MASTROC*, et *TROQUET*.

MASTURBATEUR (*stur*) n. m. Celui qui pratique la masturbation.

MASTURBATION (*stur*, si-on — rad. *masturber*) n. f. Usage de la main, ou de quelque chose, pour provoquer les sensations génitales. V. **ONANISME**.

MASTURBER (*stur*) — du lat. *manus*, main, et de *stuprare*, polluer, souiller) v. a. Procéder avec la main, ou avec un objet quelconque, des jouissances vénériennes.

Se *masturber*, v. pr. Se livrer à la masturbation.

MAS-TU-VU (de la formule qu'emploient les acteurs en se rappelant entre eux leurs « triomphes » : *MAS-tu-vu dans tel rôle ?*) n. m. Soubriquet donné aux acteurs et spécialement aux acteurs médiocres. (S'écrit aussi *MATVU*.) Pl. Des *MAS-TU-VU* ou *MATVUS*.

MASUCCIO (Tommaso GUARDATO, dit), conteur italien, né à Salerne vers 1420, mort vers 1484. Il succéda à son père dans la charge de secrétaire d'Etat du prince de Salerne, Roberto Sanseverino. On a de lui cinquante nouvelles publiées sous ce titre : *di M. Masucello, con le argenti e morati conclusioni d'alcuni esempi* (1476). On y trouve nombre de détails piquants et de traits satiriques, dirigés contre les moines. Un choix en a été traduit en français par Alcide Bonneau : *Nouvelles choisies de Masuccio* (1896).

MASULIPATAM ou **MASULIPATAN** n. m. Toile de coton très fine, originaire d'Andhra, avec laquelle on fait des mouchoirs.

MASULIPATAM ou **MASOULIPATAM**, ville de l'Inde anglaise (présid. de Madras), chef-lieu du district de Krichna, à l'embouchure d'un bras septentrional du Krichna; 40 000 h. environ. Fabrication de mouchoirs ou *guinées* de *Masulipatan*; exportation de tissus, de tartans, etc. Commerce assez actif de cabotage, mais le port s'ensable progressivement, et l'ensemble des industries de la ville est en décadence. Les Français y ont conservé une large dépendance de Yananou, simple marché de 9 hectares environ de superficie (200 hab. environ). C'est sur la côte de Masulipatan que les Anglais, en 1611, s'établirent pour la première fois dans l'Inde; leur domination définitive sur la ville date de 1765. Masulipatan avait subi, entre temps, la domination des Hollandais (1660-1669) et celle des Français (1693-1765).

MASURAGE (*raj*) n. m. Dr. anc. Cens que payait annuellement le tenancier d'une masuro ou maison.

MASURE (du bas lat. *mansura*, demeure) n. f. Maison misérable ou délabrée : *La MASURE d'un chiffonnier*.

— Dans l'Ouest, Enclos planté d'arbres fruitiers et dans lequel est bâtie l'habitation du fermier.

MASURIER (*ri-fé*) n. m. Dr. anc. Tenancier d'une mesure qui devait payer le *masurage*.

MASURKA n. f. Chorégr. V. **MZURKA**

MAZLAS n. m. (Céol. V. **TOKAY**.)

MAT (*mat*) — abrégé de *tokay* et *mat*, du persan *châh mat*, le roi est mort) n. m. Jeux. Au jeu d'échecs, Position du roi qui est en échec sans pouvoir se mettre hors de prise, ce qui termine la partie. « *Etre sous le mat*, Etre en danger d'être fait mat au coup suivant.

— Adjectif. Se dit du roi et du joueur qui subissent un mat : *Valre roi est MAT. Vous tenez MAT.*

— Fig. *Donner échec et mat à quelqu'un, Faire quelque chose et mat, Remporter sur lui un avantage décisif.* — Faucoua. *Fucon mat. F a u c o n* dompté.

MAT, MATE (*mat*) adj.

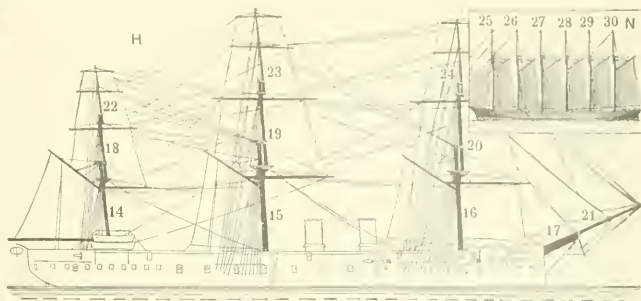
Terné, sans éclat; qui n'est point brillant au poi : *Des flandres en argent MAT.*

— Par ext. Qui résonne peu, qui est sourd : *Un son MAT.*

— **Lourd**, compact : *Un pain MAT se digère avec peine.*

— **Mar.** *Mer mate*, Grande mer dont les lames se meuvent lentement.

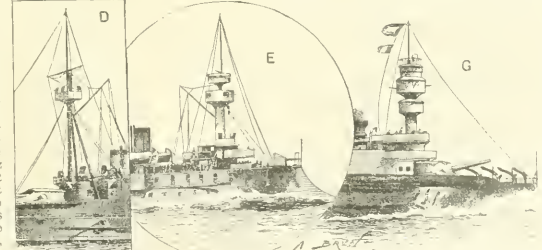
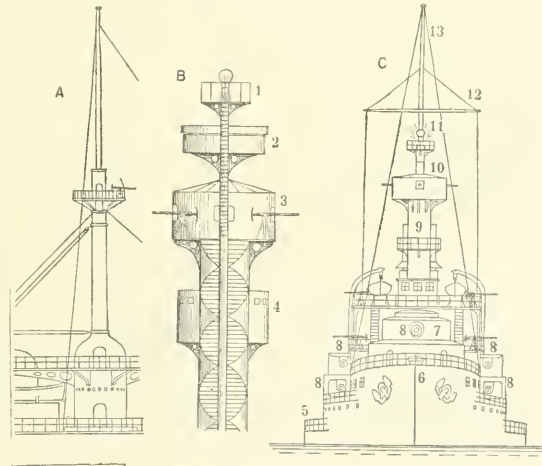
— **Techn.** Se dit d'une couleur en détrempe qui n'est pas verdue. Se dit de l'or sur apprêt qui n'est pas brun.



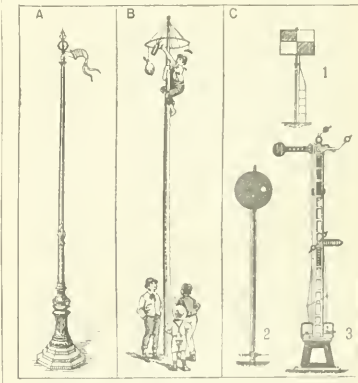
Mat H, plan type de mâture; 15. Mat d'artimon; 16. Grand mât; 17. Mât de misaine; 18. Mât de beaupré; 19. Mât de perroquet de fougue; 20. Petit mât de hune; 21. Bout-dehors de fou; 22. Mât de perroquet; 23. Mât de grand perroquet; 24. Mât de petit perroquet; N. 0. Nomination des mâts d'un st-cm-tm. 25. Mât d'étrave; 26. Mât de misaine; 27. Grand mât avant; 28. Grand mât arrière; 29. Mât d'artimon; 30. Mât de poupe.

« *Guider un mat*, Remettre un mat amené en clef. » *Guider un mat*, Hantier du chouecri à la noix de capelage pour les mâts supérieurs, ou distance de la hune au point pour les bas-mâts. « *Portant d'un bas-mât*, Partie de ce mât au-dessous du point. » *Mât de charge*, Espar poussé à l'extérieur et servant aux travaux de force pour le chargement et le déchargement du matériel. *Mât de corde*, Cordage servant à hisser un cartau de linge. *Mât de senou*, Pour hisser la goëlette. *Mât de pavillon*, Bâton sur lequel on enverge le pavillon national.

— **Par ext.** *Mâts du Nord*, Pins sapsis de Russie, du Norvège, servant à faire des mâts. *Mât de signaux*, Mât sur lequel sont dressés, à l'entrée des ports, les signaux faits aux navires du large. *Mât Fenoué* (du nom de l'officier qui l'a inventé), Mât établi en quelque endroit bien visible de la côte qui permet, au moyen des différentes positions de son aile indicatrice, de guider au milieu des



MAT ET MATURE MILITAIRES : A, mât militaire à hune simple; B, coupe d'un mât militaire de cuirassé; C, mât militaire d'un cuirassé vu de l'avant; D, mât tripode; E, mât militaire d'un croiseur; G, mât militaire d'un cuirassé. 1. Hune du projecteur électrique; 2. Hune supérieure pour la munition; 3. Hune inférieure armée de canons à tir rapide; 4. Poste de visée des touilles; 5. Pont supérieur; 6. Superstructure; 7. Fourille; 8. Canons de chasse; 9. Mât militaire; 10. Hune militaire avec canons à tir rapide; 11. Seconde hune pour projecteur; 12. Vergue de signaux; 13. Mât de fleche.



A, mât de la place de la République, à Paris; B, mât de coarçage; C, mâts de chemin de fer. 1. Mâtèreau; 2, 3. De signaux.

dangers d'une passe un navire qui se présente dépourvu de pilote. » *Mât pilote*, Mât dressé au bord de la mer, pour indiquer la route.

— *Mât de cuisine*, Mât rond et lisse, généralement frotté de saif ou de savon, que l'on plante on terre, dans les fetes publiques, et au haut duquel sont suspendus des prix qu'on va détacher en arrivant jusqu'à un sommet. — Autre, forte perche, liée au sommet du mur extérieur d'un théâtre ou d'un amphithéâtre, servant à attacher une tente *relarium* destinée à garantir les spectateurs contre le soleil et la pluie.

— Autre, longue poutre de bois au sommet de laquelle on hisse un drapeau, et servant à orner une place.

— **Bias**, *Mât desariné*, Celui qui n'a point de vuide.

— **Ch. de f.** Support des signaux et les disques à l'approche des stations.

— **Gymn.** Nom générique des pièces de bois employées dans les gymnases.

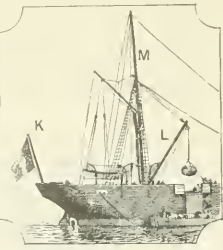
— **Techn.** Long morceau de bois que les charbonniers plaçant au milieu de leur fourneau, à l'enton de paraplume.

— **ENCEVÉ**, Archit. A toutes les époques, des mâts, c'est-à-dire de hautes tiges de bois ou de métal, ont fait partie de la décoration des édifices et de l'ornementation des jardins et des villes en fête. En Assyrie, en Egypte, les



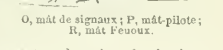
Mâts sur théâtre antique

façades monumentales avaient des appareils permanents, destinés à recevoir des mâts ornés de banderoles; il en était de même des amphithéâtres, dont le porteur était muni, à leur suite, d'ouvertures réservées à des mâts qui servaient à la fois à décorer et à soutenir le vélum. Au moyen de ces mâts on trouve des mâts ornements permanents dans quelques villes, notamment à Venise, à Paris (place de la République); des mâts faisant partie d'une décoration temporaire, comme les arbres de Mai, plantés pour célébrer certaines fêtes ou les fêtes de France. L'usage des mâts ornementaux est fréquent, et nous indiquerons spécialement ceux qui ont été dressés avec profusion à l'occasion des Expositions universelles de Paris et des autres villes.



K, mât de pavillon; L, mât de charge; M, mât à pible.

— Mar. Les navires à voiles ont de un à six mâts verticaux et un mât incliné, le beaupré; mais la nature la plus généralement adoptée pour ces navires, et qui s'appelle « mât à type », se compose de trois mâts verticaux : grand mât, mât de misaine, et un mât incliné; le beaupré. Les trois mâts verticaux, en forme de triangle de côté, sont très allongé, reposent sur la quille par la caisse placée dans l'emplanture et portent à la partie supérieure le tonon autour duquel se fixe le choquo. Sur les grands bâtiments, le grand mât est un mât d'assemblage; son pied repose sur la quille dans une emplanture. Le qualificatif de grand s'applique aux mâts, vergues, voiles et manœuvres qui ont dépendent; ainsi, on dit le grand vergue, le grand hunier, le grand étai, la grand-voile goëlette, la grand-bouline, les grands haubans. Au-dessus des bas-mâts se hissent des mâts de hune, terminés à leur tour par des mâts de perroquet. Quand il y a plus de trois mâts, on dit : troisième mât, quatrième mât, etc. Les avirons principaux à un mât sont les cotres ou sloops, la tartane; les navires à deux mâts sont le brick, la goëlette et leurs dérivés, le chaux-maree, le yatch, etc. Les navires à trois mâts se divisent en trois-mâts carrés, qui ont leurs trois mâts carrés; trois-mâts à pieu, dont le mât d'artimon ne grée que des voiles auriques, et le trois-mâts goëlette, dont les trois mâts portent que des goëlettes. Les bas-mâts sont mis en place au moyen d'une machine à mâter très puissante, mais les autres mâts sont hissés par les moyens du bord.



O, mât de signaux; P, mât-pilote; R, mât Feux.

Avec la marine à vapeur et la réduction des mâtures, on en vient vite à employer le fer au lieu du bois, et un grand nombre de voiliers ont même remplacé leurs mâts en bois par des mâts en tôle plus légers et de plus longue durée. Sur les navires de commerce à vapeur, le mât n'est plus qu'un simple pieu, de dimensions variables, servant à diriger des signaux et, de temps à autre, à hisser une goëlette. Sur les navires de combat de grand tonnage, on a imaginé des mâts de combat, appelés « mâts militaires ». On leur a donné deux et trois hunes; l'intérieur sert à l'attraction, en même temps qu'un escalier en hélice permet de se rendre à chacune des hunes, véritables blockhaus armés de pièces de petit calibre à tir rapide. Enfin, sur certains navires, le mât est tout simplement une cheminée servant à la chaudière des machines auxiliaires. On a tenté d'en réduire le nombre; mais, pour faire les signaux, il est indispensable d'en mettre au moins deux sur les grands navires et trois sur les petits. V. MATRE, et MATURE.

MATABÉLÉLAND ou **MATEBELLEND**, pays de l'Afrique australe anglaise, au N. du Transvaal, sur des plateaux élevés, sillonnés par des rivières qui atteignent 1,700 mètres et dont les torrents s'écoulent, au N., vers le Zambéze, au S., vers le Limpopo; à l'E., le Sabi. A côté des anciens maîtres de la contrée, les *Matabélés*, d'autres sauvages vivent dans cette région de climat tropical, toujours par l'altitude, avec ses herbes absoles pendant l'hiver austral, et pluies diluviennes durant l'été austral (de nov. à mars; il y a des Machonas, des Makalaks, des Hotentots, des Boesjans, etc., plus des Boers et des Anglais : ceux-ci ont annexé le pays qui forme aujourd'hui le Rhodesia méridionale.

MATABÉLÉS ou **MATEBELÉS**, nom donné à l'ensemble des Cafres de l'Est, c'est-à-dire des *Zoulois*, des *Ama-zoulous*, des *Amakossas*, des *Amatombous*, des *Anépanéas*, des *Amafénous*, des *Makoukous*, etc. Les *Matabélés* proprement dits, etc. — Un *MATABÉLÉ* ou *MATEBELÉ*, V. COPE.

MATEVELLÉ. Les *Matevellés* sont de haute taille, et souvent leur peau est d'un brun assez clair. Néanmoins, leurs cheveux crépus, leur nez épais, leurs lèvres épaisses et leurs mâchoires prognathes en font des nègres. Viololets

et pillards, ils occupent, depuis 1834, le pays compris entre le Limpopo et le Zambéze.

MATACHER v. a. Tatouer, teindre la peau de différents couleurs. On dit aussi MATACHER.

MATACOON n. m. Sorte de noisette qui, réduite en farine, sert aux Madécasses pour faire du pain.

MATACOS, Indiens à teint jaunâtre, à corps trapu, à nez écarcé, vivant dans le Gran Chaco (république Argentine). Les uns, les *Matagaycos*, sont restés sauvages et vivent de chasse et de pèche; les *Matacos Moscos* apprennent à semer, demi-sédentaires, font de l'élevage et travaillent dans les plantations des blancs. — Un *MATACO*.

MATADI, station et ch.-l. de district de l'Etat indépendant du Congo, sur le Congo inférieur. C'est le point terminus de la navigation sur le bas fleuve et la tête de ligne du chemin de fer du Stanley-Pool.

MATADOR (mot espagn., qui vient du latin *maclator*; de *maclare*, tuer) n. m. Célui qui met l'animal à mort, dans les courses de taureaux.

SYN. ESPADA. — Fam. Homme considérable dans son état ou par sa position : Les *MATADORES* de la finance, de l'industrie, etc.

— Hist. Nom donné par les habitants de Barcelone, qui voulaient se débarrasser des partisans de Philippe IV, à ceux qui les avaient soulevés pour les égorger.

— Jeux. A l'homme. Nom des trois premières triomphes. A nom des cartes qui suivent immédiatement les *matadors* proprement dits, quand elles les accompagnent. Variété du jeu de domino. (Au lieu de poser, comme dans le jeu ordinaire, un pique sur plateau, l'un des deux qui terminent la suite des dés, il faut en poser un dont la moitié fasse, avec les points de la moitié de l'un des derniers dés posés, le total de 7; par exemple : sur 6 on posera 1, sur 5, 2; sur 4, 3, et réciproquement. Les dés 6 et 1, 5 et 2, 4 et 3, dont le total fait 7, ainsi que le double blanc, sont les quatre *matadors*, et on les pose à la suite du blanc.)



Matador.

MATAFFION ou **MATAFION** n. m. Archevê. Manœuvre des anciennes galères, du x^e au xviii^e siècle, qui correspond aux modernes rabans d'ouvrage et de pointe.

MATA-FLORIDA (Bernardo Mozo-Rosalés, marquis de), général d'Espagne, né à Séville en 1761, mort à Alger en 1832. Avocat, fut élu aux Cortès en 1814, et gagna la faveur de Ferdinand, qui le nomma marquis de Mata-Florida et ministre de la justice (1819). Lors du mouvement libéral de 1822 il dut quitter le pouvoir, se rendit à Urgel, où il forma une junte, connue sous le nom de *régence d'Urgel*, dont il prit la présidence, et se donna le titre de généralissime des armées du roi. Après le triomphe du parti absolutiste (1823), loin d'être récompensé de son zèle, il tomba en disgrâce et fut exilé.

MATAGALPA, ville du Nicaragua central, sur un plateau dont les eaux vont à la mer des Caraïbes par le Rio Grande, 9,000 h. — Le territoire du même nom s'étend sur 21,000 kilom. carr. et a 40,000 hab.

MATAGE (te) n. m. Action de mâter, de travailler avec le mât. — Le *MATAGE des chaudières de tôle*. Le *MATAGE du plomb dans les joints*. « Opération du doreur, consistant, pour protéger la dorure, à passer sur celle-ci une couche chaude de colle de parchemin.

MÂTAGE (ta) ou **MÂTEMENT** (ma) [rad. mât] n. m. Action de mettre en place les bas-mâts d'un navire. (Pour les mâts hauts, on dit *GUINDAGE*.)

MATAGOT (ga) n. m. Mar. Jumelle de brassage.

— On dit aussi *MATÉGAU*. — Fam. Original, cocorigne.

MATAGROBLISER (du gr. *matagos*, vu; *graphis*, écrire, et *balles*, jeter) v. a. Mot burlesque forgé par Kabeles et qui signifie Se donner beaucoup de peine pour rien : Il y a eu tout un *je suis à MATAGROBLISER cette harangue*. (Kaboul.)

MATAGUAYOS. Ethnol. V. MATACOS.

MATALI-DJIN, divinité japonaise, forme bouddhique de Giva destructeur ou Mahâ-Kâla.

MATAM, cercle du Sénégal, comptant environ 60,000 hab. Le chef-lieu, de même nom, est un village de la rive gauche du Sénégal. Grand commerce de gomme; ancien poste militaire construit par Faidherbe en 1857.

MATAMA Géogr. V. METAN.

MATAMATA n. f. Espèce de tortue de l'Amérique du Sud, qui est la *chelys finbriata*. V. CHELYE.

MATAMORE (du n. d'un personnage de comédie espagnole qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Maures. (Ce mot signifie proprement. *lueur de Maure*, et vient de l'espagn. *matag*, tuer, et *Moro*, Maure) n. m. Faux brave, homme qui se vante d'exploits qu'il n'a pas faits : Prendre des airs de MATAMORE.

— Agric. Vaste silo profondément creusé dans le sol, en usage dans les régions circum-méditerranéennes.

— Hist. Cachot souterrain dans lequel les Barbaresques renfermaient leurs esclaves la nuit.

— ENCYCL. Théâtre. Nous retrouvons en ce type de théâtre, plus ou moins modifié et amplifié, le personnage du Capitano. Les dramatisques espagnols, pendant le cours des xvi^e et xvii^e siècles, le pourvurent d'un costume approprié. Sous d'autres titres et d'autres aspects, il s'était fait connaître à une époque beaucoup plus ancienne. Le *matamoros* est un des personnages ordinaires de la comédie, chez les Grecs et les Latins. Les braves abondent sur la scène italienne. Qu'il suive de rappeler les illustres capitaines Fracasse, Spavente, Rodomonte. Le *Matamoros* des comédies espagnoles, vainqueur de géants, dompteur de monstres, qui n'a qu'à paraître pour tout réduire en poudre, est en réalité toujours prêt à esquiver le péril. Le personnage fut introduit en France par *l'illusion comique*, de Corneille.

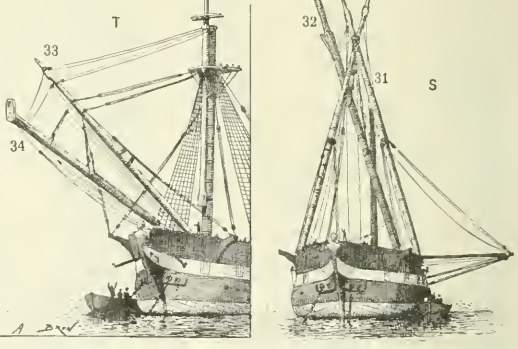
MATAMORE (même étymol. qu'à l'art. précédent) adj. Se dit des plates ineffensives qui ont l'aspect d'espèces dunaireuses, comme le lanier blanc, qui ressemble à une ortie.

MATAMOROS, ville du Mexique (Etat de Tamaulipas), sur le Rio Grande del Norte; 13,750 hab. Ch.-l. de district. Elle a, depuis l'annexion du Texas aux Etats-Unis, pris une grande importance stratégique comme poste de la frontière. Commerce de céréales et de bestiaux. — Ville de l'Etat de Coahuila; 13,000 hab.

MATAMOROS ou **IZUCAR**, ville du Mexique, dans les terres tempérées de l'Etat de Puebla; 13,410 hab.

MATAN, petite principauté malaise des Indes néerlandaises, dans l'île de Bornéo, relevant de la résidence de Pontianak et occupant le bassin du Pagan. Elle est peuplée de 70,000 à 150,000 Dayaks. Capit. *Kaoyang* ou *Matan*.

MATANZAS ou **SAN CARLOS DE MATANZAS**, ville maritime de l'île de Cuba, ch.-l. de province, sur une baie de la côte dite port de Matanzas, dominée par le fort de San



MATAGE : S, mâtage du grand mât au moyen de grandes bigues; T, mâtage du beaupré au moyen de la vergue de misaine en bataille; 31, Bigues; 32, Grand mât; 33, Vergue de misaine; 34, Beaupré.

Severino; 56,380 hab. Exportation de sucres, rhum, miel.

MATAPAN (cap) anc. *Taxiarium promontorium*, cap sinueux en Grèce, à l'extrémité sud de la Morée. C'est le point le plus méridional de l'Europe, par 36°22' lat. N.

MATAPI n. m. Appareil employé par les Arauwaks pour examiner le suc de la racine de cassave.

MATARAM, ville de la Malaisie hollandaise, capitale de l'Etat de Lombok, non loin du détroit de Lombok, centre d'admirables rizières et cafécultures; 26,000 hab. Son port s'appelle *Ampanan*.

MÂTERICAVAN, demi-dieu indien de l'époque védique, sorte de Prométhée, qui apporta du ciel le feu aux Bhérigos, ou leur enseigna à l'allumer par la friction rapide de deux morceaux de bois.

MATARIEH, nom de dix villages de la Basse Egypte. Le premier, au nord, est un simple faubourg du Caire, comptant 2,601 hab. Il s'élève tout près du site de l'ancienne Héliopolis. — Le second, bâti au milieu des marais du lac Menzaleh, relève de la province de Damiette; un peu plus de 3,000 hab. Pêcheurs à demi sauvages.

MATARO n. m. Métrol. Mesure de capacité, usitée à Tripoli pour le commerce de l'huile.

— Vite. Syn. de mouvoir.

MATARO, ville maritime d'Espagne (Catalogne [prov. de Barcelone], sur la Méditerranée; 18,000 hab. Fabrication d'indiennes, de toiles de coton, d'étoffes de soie et de velours, bas, savon, caud-de-vie. Aux environs, eaux minérales, vignes donnant de bons vins ordinaires. Construction de navires. Sa domination romaine, c'était un place de guerro importante (*Dilurion* ou *Iura*).

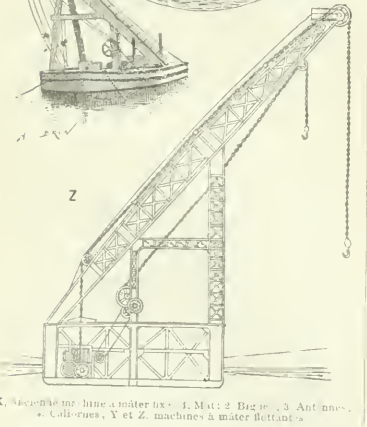
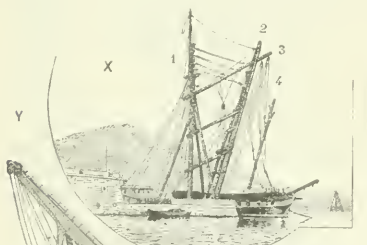
MATÉMIENT (man) m. n. Svn. peu usité de MATÉRIE.
MATEOLOGIE fj — du gr. mataios, vain, et logos, dis-

MATEOTÉCHNIE (t-é-ni) — du gr. mataios, vain, et
téchne, art, n. f. Science vainc. fu le, inutile. (Peu us.)
MATER (rad. mat o.) v. a. Aux échecs. Placer le roi

MATER (de mat alj. v. a. Redre mat : MATER de l'or,
de l'argent. On dit plutôt mat ou ce sens.) Mater une

MATER (rad. mat) v. a. Mettre en place les bas-mâts
d'un navire. « Garantir un bâtiment de ses mats. Mater un

MATER (de mat alj. v. a. Redre mat : MATER de l'or,
de l'argent. On dit plutôt mat ou ce sens.) Mater une



MATERA (ital. Matoda) ville d'Italie Basilicate prov.
de Potenza, sur la Gravina, affluent du Barbone. 15,593 h.

MATERA DOLOSOA (mots lat. signif. mère de dolosa),
et qui sont tirés du Motus mater) n. f. B.-arts. Sujet

Fam. Femme habituellement triste : Une MATER
DOLOROSA. — ENCYCL. Iconogr. Les artistes ont retracé bien sou-



MATERIAU (re — dimin. de mat) n. m. Mar. Petit mat.
à deux verges, destiné à être employé à la pêche du hareng

MATERIES, déesses qu'on révérait en Sicile. On croit
qu'étaient les nymphes qui avaient pris sous le Jupiter

MATERIELLE (re — du lat. materiel, matière) n. m. Hé-
retique croyant à une matière éternelle, de laquelle Dieu

MATERIELISER (si-on) n. f. Action de matérialiser :
résultat de cette action.

MATERIELISER v. b. Redre matériel ou grossier :
Nos passions nous MATERIELISENT. « Considérer comme

MATERIELISME (ism) — rad. matérialiser) n. m. Sys-
tème qui réduit tout ce qui existe, y compris l'âme humaine,

— Recherche des choses matérielles, physiques, grossi-
ères : Tendres vers un grossier MATERIELISME.

— ENCYCL. Philos. Depuis l'atomisme de Démocrite jus-
qu'à celui de Gassendi et à l'hylozoïsme moderne, en pas-

MATERIALE (si-on) n. f. Action de matérialiser :
résultat de cette action.

MATERIALE (si-on) n. f. Action de matérialiser :
résultat de cette action.

— Par ext. Personne dont les sentiments, les instincts
ne tendent qu'à des choses matérielles, physiques, grossi-
ères : Un MATÉRIALISTE en amour.

— Adjectif. Qui est partisan du matérialisme : Philoso-
phe MATÉRIALISTE. « Qui a rapport au matérialisme : Sys-
tème MATÉRIALISTE.

MATÉRIALITÉ (même étymol. qu'à l'art. précé.) n. f.
Caractère, nature de ce qui est matériel : La MATÉRIALITÉ

MATÉRIUM SUPERABAT OPUS (Le travail surpassait
la matière). Dans le temple du Soleil, décrit par Ovide

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

MATÉRIUM (re — pl. de matériel, anc. forme de
matériel) n. m. pl. Différentes matières qui entrent dans

saint Matthieu (musée de Rouen). Parmi les vitraux de la cathédrale de Chartres se distingue un morceau du xiii^e s., représentant Isaac et saint Matthieu. Un saint Matthieu, évêque de la Rhénanie, est sur les portes en bronze de la nouvelle sacristie de la cathédrale de Florence.

MATTHIEU, cardinal français, né près de Reims vers 1050, mort à Pise en 1134. Moine de Saint-Martin-des-Clamps, à Paris, il devint, en 1117, prieur de ce monastère. Pierre le Vénéralable, abbé de Clugny, l'accueillit après qu'il eut été déposé de sa charge (1118) et le fit évêque de Liège, où le roi de Hongrie, le fit cardinal-évêque d'Albano, et l'envoya comme légat en France. Matthieu combattit le parti de l'antipape Anaclet, et parvint à faire reconnaître, en France et en Allemagne, le pape Innocent II. En 1131, il présida le concile de Mayence, où Brennon, évêque de Strasbourg, fut déposé. Trois ans après, il fut rappelé en Italie et réprimandé par le pape, sur le compte duquel il s'était exprimé trop librement. Il siègea pourtant au concile de Pise, en 1134.

MATTHIEU d'Édesse, moine chroïquien arménien, mort lors de la prise d'Édesse par les Turcs, en 1144. Sa vie est une histoire de l'Arménie, de la Syrie et des régions limitrophes, de 942 à 1132, restée manuscrite, est français un fragment, sous le titre de *Détails historiques de la première expédition des chrétiens dans la Palestine sous l'empereur Zimachien* (1830). On trouve aussi sous le titre *Recueil des historiens des croisades. Documents arméniens*. Elle a été continuée par Grégoire le Prêtre.

MATTHIEU de Westminster, chroniqueur et bénédictin anglais, mort vers 1307. Son histoire ou chronique universelle en latin va du commencement du monde jusqu'au début du règne d'Édouard II (1307). Cet ouvrage, qui est sous le titre de *Historia Anglorum per Mathaeum Westmonasteriensem collecti* (1567), a été continué par divers auteurs jusqu'en 1377. C'est une compilation exacte, surtout à partir de la conquête normande.

MATTHIEU (Pierre), poète et historiographe français, né à Pesme (Franche-Comté) en 1563, mort à Toulouse en 1621. D'abord régent au collège de Vascel, près Orléans, et directeur d'une école à Cahors (1583), puis avocat et partisan de la Ligue, député des Lyonnais auprès de Henri IV (1594), il s'attacha à ce prince, dont il devint l'historiographe, et garda cette charge sous Louis XIII. C'est à la suite de ce roi qu'il assista au siège de Montauban, atteint de la fièvre qui devint l'empoisonnement, se fit transporter à Toulouse. Il a laissé de nombreux ouvrages, tant poétiques, facilement versifiés, mais diffus, qu'historiques, de documentation assez exacte, mais mal composés. Citons : *La Guisarde* (1589); *Viviti, Amour, Clytemnestre* (1591); *Histoire de France* (1610); *Henri IV et Henri V* (1594); *Histoire de Louis XI* (1610); *Histoire de saint Louis* (1618); *Histoire de France, de François I^{er} à 1621* (publiée en 1631), etc. Mais ce qui a rendu son nom à jamais célèbre, ce sont : les *deux tablettes* qu'il donna au Roi-roi de France, en 1610, et qui furent la base de la mort ou *Quatrains de la vanité du monde* (1619), un nombre de 274, réunis en centaires, et prêchant la morale. On lui doit aussi un recueil de *Bulles* (1588-1599).

MATTHIEU. Biogr. V. AUSSI MATTHIEU.

MATTHIOLE ou MATTHIOLA (mat-ti) n. f. Genre de crucifères, comprenant des herbes à fleurs très nombreuses, couvrant un duvet cotonneux. — ENCLYL. Leurs fleurs, réunies en grappe terminale, ont un calice à deux sépales, dont deux renflés. Le fruit est une silicule à valves. La *matthiologie*, vulgairement *graffée des jardins ou violier*, est une plante vivace, à feuilles cotonneuses, blanchâtres, et à variétés blanches, roses, rouges, violettes, etc., dont on a parfois fait parfois même profiter et d'une odeur agréable. Sa culture, très répandue, Matthiologie a fruit, demande peu de soin. On la multiplie par graines. On sème sur couche au printemps, on repique en 1846 et on met en terre sous châssis pendant les grands froids seulement. Ces précautions sont inutiles dans le Midi. La matthiologie annuelle, quarantaine, grodée quarantaine, violier quarantaine, est annuelle.

MATTHIOLE (Pierre-André). V. MATTIOLI. MATTHISSON (Frédéric DE), poète allemand, né à Hohendodeleben, près de Magdebourg, en 1761, mort à Würditz, près de Dessau, en 1831. Fils posthume de Jean-Frédéric Matthiesson, pasteur protestant et poète lui-même, il fut élevé par son grand-père. Ses études terminées, il obtint une chaire à l'Institut de Dessau. Il visita l'Allemagne avec la jeune comtesse de Sievers de Liliand, dont il était le précepteur; passa ensuite deux ans chez son ami Bonselet à Nyon, sur le lac de Genève; il entra, la en France avec sa femme, dans le cours de la révolution, et sejourna, il se rendit à Lyon comme précepteur du fils du bauchier Scherer. De retour dans sa patrie, il devint lectré de la princesse d'Anhalt-Dessau. Après avoir rempli diverses fonctions à la cour de Stuttgart, il fut nommé directeur du théâtre de la cour conservateur de la bibliothèque royale. Il publia surtout des poésies d'une mélancolie douce, rêveuse et sentimentale : *Lieder* (1781); *Poésies* (1787), et quelques autres œuvres : *la Famille heureuse*, comédie (1783); *Souvenirs* (1811-1818), etc.

MATTHIAIRE n. m. Soldat qui portait le mattium.

MATTIOLI (Pierre-André), également connu sous le nom français de *Matthiologie*, médecin italien, né à Sienna en 1590, mort à Trente le 15 mars 1657. Le plus important est un *compendium* sur Dioscoride, avec environ 1.000 figures (1554). C'est le premier répertoire de la science médicale et botanique fit longtemps autorité. Il a été traduit en français par Pinaud (1585) et par Des Moilins (1572). Les *Opera omnia* de Mattioli ont paru en 1598.

MATTIOLI (le comte Hercule-Antoine), diplomate italien, né à Bolone en 1803, mort en 1871. Après de brillantes études, il fut, presque à vingt ans, nommé professeur à l'université de Bolone, puis il alla s'établir à Mantoue, où le comte Charles III le choisit pour

secrétaire d'Etat. Charles IV lui conserva les fonctions de ministre d'Etat, le nomma sénateur surnuméraire, puis comte. Il fut le mystérieux prisonnier connu sous le nom de *Masque de fer*. V. ce mot.

MATTIUM (mat-ti). Gros javelot romain.

MATTIUS (Cnaeus), poète du i^{er} siècle avant notre ère, ami intime de Jules César. Il cultivait avec succès la poésie épique et la poésie dramatique, traduit en vers l'*Illiade* d'Homère, et se rendit surtout célèbre par ses *Mimambes*. Les fragments qui nous restent de lui attestent une élégance un peu recherchée.

MATTIUSI (Antonio), dit Colallo, acteur italien, né à Vicence vers 1717, mort à Paris en 1778. Appelé à Venise par Goldoni, il devint, grâce à ses conseils, un excellent comédien. Il se rendit en France et débuta, en 1730, à la Comédie-Italienne, où il fut très goûté dans le rôle de Pantalon. Il composa lui-même, pour ce théâtre, un assez grand nombre de pièces, dont la plus goûtée : *les Trois jumeaux véniens* (1773), fut publiée en français.

MATTOIR n. m. Techo. V. MATOIR.

MATTOIS (mat-toi) n. m. Bœuf né en Auvergne et engraisse dans le Poitou.

MATTON (mat-ton) n. m. Linguist. Autre orthographe du mot MATON.

— Techa. Gros bricole plate servant comme dallage.

MATTON-ET-CLÉMENTY, comm. des Ardennes, arrond. et à 21 kilom. de Sedan, sur le Banet; 1.259 hab. Tourbières, fabriques de sabots, d'enclumes; culture de launo.

MATTONNE ou MATONIE (mat-ton-é). f. Genre de fongères polydiploïdes, comprenant des herbes de Bory de Saint-Vincent à voiles fourchues et libres, caractérisées par un réceptacle surifère en forme d'ombelle.

MATTOON, ville des Etats-Unis (Illinois) [comté de Coles]; 6.600 hab. Métallurgie, forges.

MATTOSSINHOS. Géogr. V. MATOSSINHOS.

MATTRA. Géogr. V. MATROVA.

MATURATEUR (rad. maturer) n. m. Sorte de récipient que les apiculteurs emploient quand ils désoperculent le miel.

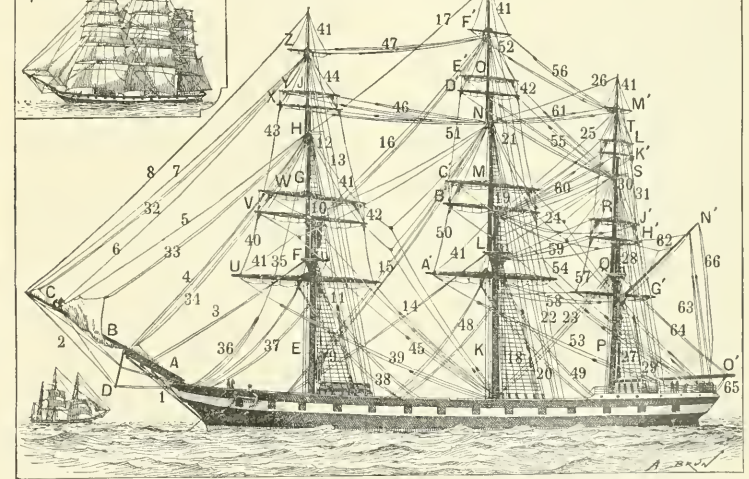
MATURATIF, IVE (rad. maturer) adv. Méd. anc. Qui était censé hâter la formation du pus; onguent MATURATIF.

— n. m. Remède maturatif.

MATURATION (si-on — rad. maturati) n. f. Bot. Série de transformations qui se produisent dans un fruit qui mûrit, pour l'amener à l'état de maturité.

— M&I. Formation du pus dans un phlegmon.

— Phot. Opération qui augmente la sensibilité de l'émulsion.



MATURE et ORÈMENT. — A, besaupé; B, bout-dehors de foc; C, bout-dehors de clo-foc; D, arc-boutant de mardirales; E, mat de misaine; F, hube de misaine; G, mat de hune; H, mat de grand perquet; I, mat d'artimon; J, grand perquet; K, mat de perquet; L, mat de perquet; M, mat d'artimon; N, vergue de petit hunier; O, vergue de petit perquet; P, vergue de petit perquet; Q, vergue de grand perquet; R, vergue de grand perquet; S, vergue de grand perquet; T, vergue de grand perquet; U, vergue de grand perquet; V, vergue de grand perquet; W, vergue de grand perquet; X, vergue de grand perquet; Y, vergue de grand perquet; Z, vergue de grand perquet; 1, Sous barbes; 2, Martingales; 3, Etais de misaine; 4, Etais de petit mat de hune; 5, Draille de grand foc; 6, Etais de grand perquet; 7, Draille de clo-foc; 8, Etais de flèche; 9, Haubans de misaine; 10, Haubans du petit mat de hune; 11, Galibans de petit perquet; 12, Galibans de petit perquet; 13, Galibans de petit perquet; 14, Galibans de petit perquet; 15, Galibans de petit perquet; 16, Etais de grand perquet; 17, Etais de Boche de grand cacatois; 18, Grands haubans; 19, Haubans du grand mat de hune; 20, Galibans du grand mat de hune; 21, Galibans de grand perquet; 22, Galibans de grand perquet; 23, Etais d'artimon; 24, Etais d'artimon; 25, Haubans d'artimon; 26, Haubans de grand perquet; 27, Drisse de clo-foc; 28, Drisse de grand foc; 29, Pantoufe de candelle; 30, Candelle; 31, Ecoules de petit perquet; 32, Ecoules de misaine; 33, Bras de misaine; 34, Ecoules de petit hunier; 35, Balancines; 36, Balancines; 37, Amures de grand foc; 38, Bras de grand hunier; 39, Ecoules de grand hunier; 40, Ecoules de grand perquet; 41, Ecoules de grand perquet; 42, Bras de grand cacatois; 43, Bras de grand cacatois; 44, Bras de grand cacatois; 45, Bras de petit perquet; 46, Bras de petit perquet; 47, Bras de petit perquet; 48, Amures de grand foc; 49, Ecoules de grand foc; 50, Ecoules de grand perquet; 51, Ecoules de grand perquet; 52, Drisse de grand perquet; 53, Drisse de grand perquet; 54, Bras de grand hunier; 55, Bras de grand hunier; 56, Bras de grand hunier; 57, Bras de grand hunier; 58, Bras de grand hunier; 59, Bras de grand hunier; 60, Bras de grand hunier; 61, Bras de grand hunier; 62, Bras de grand hunier; 63, Palas de garle d'artimon; 64, Balancines de guri; 65, Ecoule de guri; 66, Drisse de pavillon. — V. Navire tout dessus. V. VOILURE.

MATUREUR (du lat. maturare, faire mûrir) v. a. Epurer un métal par les procédés métallurgiques. S'omettre les feuilles de tabac à un traitement qui fait disparaître l'excès d'eau, tout en maintenant un état d'humidité suffisant pour leur préparation ultérieure.

MATURER (du lat. maturare, faire mûrir) v. a. Epurer un métal par les procédés métallurgiques. S'omettre les feuilles de tabac à un traitement qui fait disparaître l'excès d'eau, tout en maintenant un état d'humidité suffisant pour leur préparation ultérieure.

MATURIN, ville du Venezuela (Etat de Bermudez), sur le Guaparique ou Caño Colorado; 10.000 hab. Marché

On ne connaît jusqu'ici d'une façon certaine que les signes des vingt jours (v. fig. 1 à 20) qui composent la période appelée mois, ceux des dix-huit mois composant l'année et de quelques autres périodes plus longues, les hiéroglyphes de quelques couleurs et des quatre points cardinaux. Les figures 21, 22 et 23 montrent la disposition des hiéroglyphes; les premières dans l'écriture et la dernière dans les inscriptions gravées dans la pierre.

MAYACA n. f. Bot. V. MAYAQUE.

MAYÀ-DÉVI, fille du roi des Cákya, Suprabouddha, femme de Coudhouddha, roi de Kapilavastou, et mère du bouddha Gautama ou Cákya-mouni (cf. *Maia*, mère de l'Hermès grec et de Mercure latin). Elle eût deux miraculeux enfants, qui, ayant pris la forme d'un éléphant blanc, pénétra dans son sein par son flanc droit et en sortit de même, sans la blesser ni la faire souffrir, après le temps normal de la gestation. Mayà-dévi mourut sept jours après la naissance de son fils. Elle renaquit aussitôt dans le ciel Tachita, où Cákya-mouni, dès qu'il fut devenu bouddha, monta tout express pour lui enseigner la Loi bouddhique de salut.

MAYADIM, ville de la Turquie d'Asie (Syrie), sur la rive droite de l'Euphrate; environ 5.000 hab.

MAYAGUEZ, ville maritime de Porto-Rico (Antilles), sur le *Mayaguez*, près d'une baie de la côte occidentale; 28.245 hab. Ch.-l. du *dép. de Mayaguez*. Le port est peu profond. Exportation d'oranges et de café.

MAYANS Y SISCAR (Grégoire), érudit espagnol, né à Oliva (roy. de Valence) en 1699, mort en 1781. Il fut, en 1732, bibliothécaire de Philippe V. Son principal ouvrage a pour titre: *Origen de la lengua española* (Madrid, 1737) et est surtout précieux par les citations d'auteurs anciens qui y sont insérés. On doit encore à Mayans y Siscar un recueil de lettres, en latin: *Epistolarium libri sec.* (1732), et une *Vie de Miguel Cervantes Saavedra*, traduite en français par Bandé (1740).

MAYAOUE (*ma-iak'*) n. f. Genre de juncées, comprenant des herbes grêles, à feuilles linéaires, à fleurs hermaphrodites solitaires. (On en connaît six espèces, qui croissent dans les marais.)

MAYAS. Ethnogr. V. *MAYA*.

MAYBOLE, paroisse d'Ecosse (comté d'Ayr); 6.630 h. Fabrication de tissus de coton et de couvertures de laine. Aux environs du bourg, *Maybole-Castle* et ruines de l'abbaye de Crossraguel.

MAY-DUKE n. m. Variété de cerisier anglais.

MAYE (*mé-f*) n. f. Pierre creusée en auge, dans laquelle on recoit l'huile d'olive au sortir du pressoir. Grande caisse en bois dans laquelle tombe la poudre de canon, de chasse, de mine, à mesure qu'on la crible.

MAYÉBASI ou **MAÏÉBASI**, ville du Japon (île de Nippon, prov. de Kôdzouk), ch.-l. du ken de Gouma, dans le bassin du Tôné-Gava, tributaire de la baie de Tokio; 14.200 hab. Industrie séréricole active.

MAYEN, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Coblenz]), sur la Netze, affluent du Rhin; 9.600 hab. Ch.-l. de cercle. Ancien château des électeurs de Cologne. Carrière de lave et d'ardoises; fabrique de drap.

MAYEN (LE JEAN-). Géogr. V. *JEAN-MAYEN*.

MAYENCE (*ma-i-ans*) (allemand. Mainz), ville forte de l'Allemagne occidentale, dans le grand-duché de Hesse, ch.-l. de la prov. de Hesse Rhéano et du *district de Mayence*, sur le Rhin, grossi à cet endroit du Mein; 77.000 hab. (*Mayençais, aises*). La ville est bâtie dans sa plus grande partie sur la rive gauche du Rhin. Seul, le petit faubourg de *Kastel* se développe sur la rive droite. Au N.-O. de la vieille ville, logent des centaines de maisons par sa ceinture de remparts, et qui a conservé ses rues tortueuses et étroites, ses maisons du moyen âge, se développent les quartiers modernes et spacieux du *Gartenfeld*. Industrie et commerce considérables: métallurgie, fabriques de conserves, tanneries, ateliers de constructions mécaniques, produits chimiques, carrosserie, charronnerie, etc., sur le Rhin, port fluvial très actif, on remonte les vapeurs qui font le service de la vallée inférieure du fleuve. Beau monument: le *Dom* ou cathédrale (XIV^e s.) est une remarquable construction de style byzantin. L'ancien château qui précède une collection d'antiquités romaines. Restes d'un pont et d'un aqueduc romains. Statue de bronze de Gutenberg, due au sculpteur

être autour d'un *castellum* élevé par Drusus, sous le nom de *Moguntiacum* (13 av. J.-C.), elle eût de bonne heure un rôle militaire considérable; détruite par les Vandales au début du VI^e siècle (466), rebâtie deux cents ans après, elle devint, au VIII^e siècle, le centre des missions religieuses de saint Boniface, qui en fut le premier archevêque. Successivement ville libre et impériale, la plus puissante des villes du Rhin, dont elle dirigea la ligue (1247), elle devint ville épiscopale en 1462, et ses archevêques furent, de droit, électeurs et chanceliers de l'empire. Elle eût particulièrement à souffrir des guerres du XVII^e et du XVIII^e siècle. Prise par les Suédois en 1631, par les Français en 1644, puis en 1688, elle fut reprise, un an après, par Charles de Lorraine, malgré la belle résistance du marquis d'Exelles. Occupée en 1792 par Custine, elle fut reconquise par les Prussiens et les Autrichiens, après une défense héroïque (1793). En 1796, Jourdan et Pichegru essayèrent en vain de s'en emparer. Chef-lieu, de 1797 à 1814, du département français du Mont-Tonnerre, elle fut donnée ensuite au duc de Hesse, mais déclarée forteresse fédérale. Elle a reçu, depuis 1871, une importance nouvelle par la création autour de la ville d'un réseau continu de forts détachés, gardant à la fois les deux vallées du Rhin et du Mein, et l'installation d'immenses magasins d'approvisionnement, qui font de Mayence la grande base matérielle des armées destinées éventuellement à opérer contre la France. C'est, d'ailleurs, le rôle que la place a joué pendant la campagne de 1870-1871.

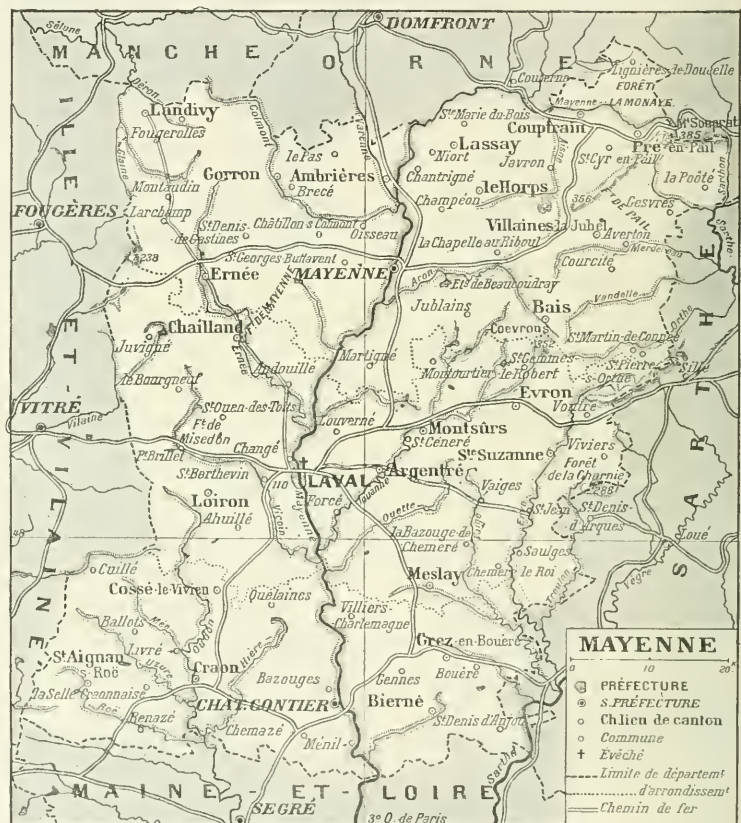
Mayence (siège de). Le siège le plus important que Mayence ait eu à subir est celui de 1793. A la suite des

pauv affluents sont la Varenne, la Colmont, l'Arnon, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Oudou, qui est le plus important.

La Mayenne, longue d'environ 195 kilom., est navigable pendant 125 kilom., à partir de Brive, à 3 kilom. en amont de Mayenne. Sa vallée est riche en matériaux lourds et en usines. Les éléments de trafic y abondent.

MAYENNE (DÉPARTEMENT DE LA, formé de portions du Bas-Maine et de l'Anjou, tirant son nom de la principale rivière qui le traverse. Il est bordé par les départements d'Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Sarthe et Maine-et-Loire. Superficie: 5.171 kilom. carr.

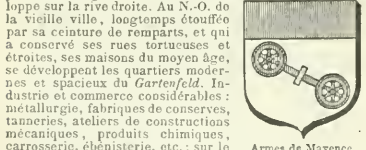
Ce département comprend 2 arrondissements (Laval, ch.-l., Mayenne et Château-Gontier, 47 cant., 276 comm., et une population de 321.187 hab. Il fait partie du 4^e corps d'armée, de la 13^e inspection des ponts et chaussées, de la 13^e conservation des forêts, de l'arrondissement minéralogique de Rouen. Il ressortit à la cour d'appel d'Angers, à l'Académie de Rennes et forme le diocèse de Laval, suffragant de Tours. Le département de la Mayenne appartient à la région armoricaine. Les roches anciennes apparaissent à la limite orientale du département. Le relief est plus élevé à l'Ouest qu'à l'Est. Le point culminant est, au Nord-Est, le mont des Avaloirs (417 m.) dans la forêt de Muttonne, à l'E. de Pré-en-Pail. Les collines de la région boisée et pittoresque des Coevrons, ou « alpes Mancoises » sont dix fois moins élevées, et le relief continue à s'abaisser à mesure qu'on descend vers l'Anjou. Les clôtures vivantes, les haies d'arbres, donnent, de loin, au pays l'apparence uniforme d'un bois continu. D'ailleurs, la Mayenne a été jadis une



revers des armées françaises dans le Nord, 45.000 Anstro-Prussiens et Hessos, commandés par Frédéric-Guillaume, assiégèrent Mayence (avr. 1793). La garnison se composait de 22.000 volontaires aux ordres de Kléber et Aubert-Dubayet, qu'assistaient les représentants Revbel et Merlin de Thionville. Les généraux Doyré et Meunier dirigeaient les travaux de défense. Pendant les trois premiers mois, une série de sorties vigoureuses maintinrent les assiégés à distance. Ceul-ci ne purent ouvrir la tranchée qu'en juin. Les 19 juillet, ils commencèrent le bombardement. L'énergie des défenseurs ne leur servit de rien. Mais, bientôt, régna la famine; et, lorsque tout espoir de secours de l'extérieur fut perdu, les *Mayençais* se résignèrent à capituler. La garnison obtint le seruir avec armes et bagages, sous condition de ne pas servir pendant un an contre la coalition. Elle fut employée par la Convention dans la guerre de Vendée.

MAYENNE (*lén*) n. f. Nom vulgaire de l'aubergine. **MAYENNE** (la), rivière des départements de l'Orne, de la Mayenne et du Maine-et-Loire. Elle parcourt une contrée où dominent les schistes cambriens. Elle arrose successivement Pré-en-Pail, Saint-Frambauld-de-Prères, Mayenne, Laval, Château-Gontier, Daou, La Jaille-Yvon, Montreuil-sur-Maine, Grez-Neuville, Montreuil-Bellroy, puis s'unit à la Sarthe et devient la Maine. Ses prin-

vaste forêt, et on y rencontre encore d'importants massifs: les forêts de Muttonne, de Moayve, de Pail, de Silé, à l'Est; la forêt de Mayenne, le bois de Misedon à l'Ouest. Le département de la Mayenne est plus froid que les départements bretons, plus directement soumis à l'influence marine. Les précipitations de pluie, normales au Sud, acquiescent, aux environs des collines du Nord-Est, une intensité remarquable. Les eaux s'écoulent vers l'Atlantique par un grand nombre de rivières et de ruisseaux. Le principal cours d'eau est le Mayenne. Navigable depuis Brive, elle contribue, à la Sarthe et à la Loire, à former le principal affluent de droite de la Loire: la Maine. Les richesses minérales sont abondantes. Le département possède les gisements de combustibles minéraux appartenant au bassin anthracifère du Maine (mines de l'Huissière, de Montigné, de Laval). La présence de ce combustible à proximité d'importants gisements de calcaire a favorisé l'éclosion de l'industrie de la chaux, utilisée pour l'amendement des terres siliceuses de la Bretagne. Evron, Montsûrs, Argentré, Saint-Berthevin, etc. L'ardoise est exploitée près de Laval, mais surtout aux environs de Renazé. Les marbres de Grez-en-Bouère, de Saint-Berthevin, de Lousservé, sont débités et polis à l'usine de Saint-Pierre, près Laval. Le fer existe en plusieurs endroits, aux environs de Port-Brillet, de Chaillaud, d'Arzon, près de Laval, mais il n'est plus utilisé. Le



Armes de Mayence.



Cathédrale de Mayence.

Thorwaldson, et rappelant le souvenir du plus illustre fils de Mayence, qui a donné aussi le jour au philologue Franz Bopp.

L'excellence de la position géographique de Mayence dans une plaine fertile, au confluent des deux cours d'eau les plus importants de l'Allemagne occidentale, a assuré de bonne heure sa prospérité. Fondée au IV^e siècle de notre

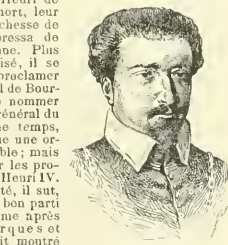
manganèse a été reconnu à Graza... On exploite au Génez, à l'O. de Laval... manganèse a été reconnu à Graza et aux environs de Laval.

MAYENNE, sous-préfecture de la Mayenne... 27 kilom. de Laval... un amphithéâtre, sur la Mayenne; 10,299 hab.



Armes de Mayenne.

MAYENNE (Charles de Lorraine, marquis, puis duc)... fils puîné du duc François de Guise... le cardinal de Bourbon, et de sa femme, la duchesse de Bourbon.



Mayenne.

MAYER (Johann Tobias), astronome allemand... mort à Gotttingue en 1722... inspecteur des eaux à Essing.



Mayer.

MAYER (Mario-François-Constance LA MARTINIÈRE)... artiste français... né et mort à Paris (1775-1821)... Elève de Suvecé et de Greuze.



M^{le} Mayer.

MAYER (Charles-Frédéric HARTMANN)... poète allemand... né à Neckarbischofsheim en 1786... avocat à Heilbronn.

MAYER (Etienne-François-Auguste), peintre français... né et mort à Breteuil (1805-1891)... s'est consacré à la peinture de marine.

MAYER (Simon). Biogr. V. MARIUS.

MAYER (Jules-Robert ne), physicien et médecin allemand... né et mort à Heilbronn (1814-1878)... s'est attaché à déterminer le rapport constant entre le travail mécanique et la chaleur.

MAYERIA (ma-i-è). f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des turbinellides...

MAYET, ch.-l. de cant. de la Sarthe... 23 kilom. de La Flèche... Epigle Saint-Martin, des x^e, x^e et xvi^e siècles.

MAYET-DE-MONTAGNE (Le), ch.-l. de cant. de l'Allier... 23 kilom. de Lempdes... usine à vapeur.

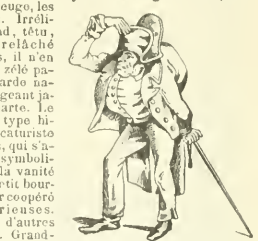
MAYEUL (saint). V. MAIEUL.

MAYEUL ou MAIEUR (ma-i-è-ur) — du lat. maior, le plus grand (forme anc. du mot MAIRE) o. m. Nom par lequel on désigne dans les Finances et les Pays-Bas, celui des membres d'un échiquier qui avait en main la puissance exécutive.

MAYEUR (Nicolas), voyageur français... né en 1748, mort à l'île de France en 1813... Madagascar.

MAYEUR DE SAINT-PAUL (François Marie MAYEUR), dit, acteur et auteur dramatique... né et mort à Paris (1755-1818)... directeur de théâtre.

Nous citerons de lui : le Chroniqueur désoeuvré... l'Espion des boulevards (1782-1785)... MAYERU, un des types de la caricature française après la révolution...



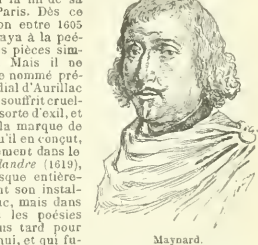
Mayeru, d'après Travies.

MAYFIELD, paroisse d'Angleterre (Sussex); 2,910 hab. Ruines d'un palais des archevêques de Cantorbéry.

MAYGNIER (Jacques-Félix), médecin français... né à Angoulême en 1771, mort à Paris en 1835... anatomie et de physiologie.

MAYHEW (Henry), écrivain anglais... né et mort à Londres (1812-1887)... s'engagea comme mousse...

MAYNARD (François), poète français... né à Toulouse en 1582, mort à Aurillac en 1646... qualité de secrétaire à la reine Marguerite.



Maynard.

MAYNE (Jules), peintre français... né à Valenciennes en 1748... mort à Valenciennes en 1818... peintures de scènes de genre.

MAYNARD (François), poète français... né à Toulouse en 1582, mort à Aurillac en 1646... qualité de secrétaire à la reine Marguerite.

MAYNARD (François), poète français... né à Toulouse en 1582, mort à Aurillac en 1646... qualité de secrétaire à la reine Marguerite.

MAYNARD (François), poète français... né à Toulouse en 1582, mort à Aurillac en 1646... qualité de secrétaire à la reine Marguerite.

rendit bientôt suspecte. Mayz, poursuivi en 1834, fut même condamné à mort. Réfugié en Belgique, il y professa le droit à Bruxelles, puis à Liège. Il a publié, sous le titre de *Éléments de droit romain* (1834-1835), et sous celui de *Cours de droit romain*, un traité qui a joui d'une certaine autorité. On a aussi de lui : *Traité des obligations d'après le droit romain* (1860).

MAYO (COMTE DE), comté d'Irlande (Connacht), entre les baies Killary et Killala, au N. du Galway et à l'O. des comtés de Sligo et de Roscommon, sur l'Atlantique. Superf. 55,000 kilom. carr. ; pop. 239,000 hab. Côtés découverts, tourbières et marais à l'estérier, sol peu fertile. Plusieurs lacs étendus (Corrib, Slake, Conn et Carra). Climat humide. Production d'avoine, de lin et de pommes de terre. Elevé de bétail.

MAYO, paroisse d'Irlande (comté du même nom) ; 20,000 hab.

MAYO (Richard Southwell) BURKE, comte DE, homme d'Etat anglais, né à Dublin en 1822, assassiné à Port-Bair (le Adnam) en 1872. En 1847, il fut élu membre de la Chambre des communes, et entra, dès 1852, dans le cabinet Derby comme secrétaire chef pour l'Irlande ; il occupa ce poste dans les ministères conservateurs de 1858 et de 1866. En 1868, il devint vice-roi de l'Inde. Administrateur habile, il s'était déjà signalé par d'importantes réformes financières et économiques, lorsqu'on le vit visiter l'établissement pénal de Port-Bair il fut assassiné par un fou.

MAYON (ma-i-on), m. Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Siam, valant 0 fr. 50 c. environ.

MAYON, volcan d'Océanie, dans l'île de Luçon, archipel des Philippines (Malaisie septentrionale). Il se dresse dans la région méridionale, au-dessus du golfe d'Albay, à 2,783 mètres d'altitude et couvre un espace de plus de 300 kilom. carr. Son cratère qui vomit surtout des bombes et des cenelles, est un des plus meurtriers de ces parages.

MAYONAISE (ma-i-o-né-sé) — peut-être pour *mahonaise* ; du n. de Mahon, ville prise par Richelieu ; n. f. Sauce froide qui accompagne des viandes froides, des crustacés, des poissons cuits au court-bouillon ou des légumes bouillis.

— *Mayonnaise de homard*, de langouste, de volaille, de légumes, etc. Se dit du homard, de la langouste, de la volaille, des légumes, etc., coupés en morceaux et servis tout mélangés avec une sauce mayonnaise.

— ENCycl. Mettre dans un mortier ou un plat creux un jaune d'œuf, du sel, une pincée de poivre, un peu de moutarde, et ajouter ensuite de l'huile d'olives fine par mince filet, en tournant toujours, jusqu'à ce qu'on ait la quantité voulue de sauce ; ajouter enfin un jus de citron ou un filet de vinaigre.

MAYOR (Matthias), médecin suisse, né à Cudrefin (Vaud) en 1775, mort à Lausanne en 1846. Il exerça la médecine à Lausanne et fit paraître, entre autres ouvrages : *Nouveau système de dilution chirurgicale* (1832) ; *Essai sur l'Anthrax par la méthode de la Chloromye simplifiée* (1841) ; *Essais cliniques chirurgicales* (1844); etc.

MAYOR (ÉCHARPE DE), bandage inventé par le médecin suisse de ce nom, destiné à soutenir le bras, l'avant-bras et la main en cas de fracture ou de luxation.

— ENCycl. Cet appareil, qui est en usage en France, se compose de Mayon, on prend une serviette qu'on plie en deux diagonalement. On a ainsi un triangle dont on applique la base sous les seins, et on fixe les deux bouts de la serviette derrière le dos. On fait alors ficher l'avant-bras sur le bras en avant de la poitrine, on relève les aisselles qui pendent en les faisant passer par-dessous l'épaule et on s'attache à la blessé et on les attache sur la portion déjà fixée du bandage. Le bras est ainsi immobilisé sur toute sa longueur comme dans une véritable gouttière.

MAYOR (MARTEAU DE). V. MARTEAU.

MAYORQUIN (ma-i-o-quin) n. m. Cépape blanc cultivée dans le midi de la France, et dont les fruits servent surtout à la préparation des raisins secs. Syn. de GORMENC, DAMAS BLANC, MAYORCAIN BLANC, MAYORQUÉN, PLANT DE MARSEILLE.

MAYORQUIN (ma-i-o-quin) n. m. Cépape blanc cultivée dans le midi de la France, et dont les fruits servent surtout à la préparation des raisins secs. Syn. de GORMENC, DAMAS BLANC, MAYORCAIN BLANC, MAYORQUÉN, PLANT DE MARSEILLE.



est partagée par une chaîne de montagnes de faible altitude (point culminant 650 m.) ; 3,700 hab. [Mayotais, asex.] C'est l'un de la canne à sucre, du café, du cotonnier. Usines pour la fabrication du sucre et du rhum. Commerce de bois. Ch.-I. Dzauzdi.

L'île, colonisée par les Arabes, fut visitée, en 1505, par les Portugais, en 1607, par les Hollandais. Les Sakalaves y firent de fréquentes irruptions. Par le traité de 1817, en 1841, le capitaine Passot plaça l'île sous la domination de la France. Mayotte fut déclarée officiellement colonie française, en 1843.

MAYPACOS (ma-i-ssés) n. m. Genre d'arabidées aranéides, famille des pisarisides, comprenant quelques espèces africaines et une de l'Amérique du Nord. (Les maypacos sont allongés, fauves, avec une bande noire bordée de blanc sur le céphalothorax et l'abdomen.)

MAYR (Jean-Simon), compositeur, né à Mendorf (Bavière) en 1763, mort à Bergame en 1845. Il se fit connaître d'abord par plusieurs messes et plusieurs oratorios. Il écrivit ensuite pour le théâtre ; il ne fit pas représenter moins de soixante-quinze opéras, parmi lesquels on peut citer : *Adriano in Siria*, *Ginetta di Sciozia*, *Lodovico*, *le Finto Rivali*, *la Locandiera*, *Medea*, *la Rosa bianca* et *la Rosa rossa*, *Alonso e Core*, *Elisa*, *Un pazzo ne faento*, etc. Maître de chapelle de la basilique de Saint-Marie-Majeure à Bergame, lorsque l'Institut musical de Bergame fut fermé, en 1830, il se consacra à la composition et se chargea de la classe de composition, où il eut pour élève Donizetti.

MAYRES, comm. de l'Ardèche, arrond. et à 36 kilom. de Languièrte, sur l'Ardèche ; 2,566 hab. Plomb sulfuré argentifère ; deux sources alcalines. Moulin à soie, scierie. Ruines du château de Saint-Médard. Pout du XII^e siècle.

MAYSIEDER (Joseph), compositeur autrichien, né et mort à Vienne (1789-1863). Virtuose de la musique de l'empereur, premier violon au théâtre de la cour et à l'Opéra de Saint-Étienne, et directeur de l'Opéra, directeur de la chapelle impériale. Maysieder a beaucoup écrit, et sa musique spéciale au violon est devenue classique.

MAY-SUR-EVRE (LE), comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 10 kilom. de Cholet, sur un coteau au-dessus de l'Èvre ; 2,008 hab. Fabrication de toiles. Eglise gothique des XIV^e, XV^e et XIX^e siècles. Statue de saint Michel, par Brunet, finies du château du Cazeau (XIV^e s.).

MAYSVILLE, ville des États-Unis (Kentucky), ch.-l. du comté de Mason, sur l'Ohio ; 5,300 hab. Entrepôt du commerce des céréales et du chanvre.

MAYTA-CAPAC, quatrième inca ou roi du Pérou, qui vivait au XIII^e siècle. Il succéda, suivant la tradition, à son père Lique Yupanqui. Son règne, qui a peut-être duré une trentaine d'années, fut marqué par de grandes conquêtes sur les plateaux andins, où furent fondées de nombreuses villes. On ne connaît que la création d'un pont d'osier sur l'Apurimac, et la construction d'une grande chaussée à travers le désert marécageux du Contisuyu. Il eut pour successeur Capac-Yupanqui.

MAYTENE (né) n. m. Genre de clacstracées, comprenant des arbres et des arbrisseaux très rameux, à feuilles alternes ou opposées, persistantes, lancéolées, dentées. Le fruit est une petite capsule comprimée, s'ouvrant par les bords, à deux loges monopermes. On en connaît quelques espèces chiliennes.

MAYURI (ma-i-u) ou YAYUC n. m. Instrument de musique indien moderne, à cordes et à archet, qui dérive de l'esrar. — ENCycl. Le mayuri est monté, comme celui-ci, de cordes percutées. Les deux cordes donnent les notes suivantes :



De ces cinq cordes, la première et la quatrième sont d'acier, les autres de laitou. L'instrument possède, en plus, deux cordes sympathiques de laitou qui sont accordées diatoniquement de fa à do.

Parfois, le nombre de ces cordes sympathiques est porté jusqu'à quinze. Le manche de la mayuri porte seize divisons, qui permettent de changer l'intonation de ces cordes.



M A Z A C E z, n. m. Ant. rom. Soldat d'un corps de cavalerie, qu'on recrutait parmi les habitants de la peuplade maurétienne de ce nom.

MAZADE (Louis-Charles-Jean-Robert DE), littérateur et publiciste français, né à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) en 1821, mort à Paris en 1893. Petit-fils du conventionnel Julien-Barnaud, Mazade (1790-1839) fit l'étudia le droit, se rendit à Paris en 1841, écrivit à la « Revue », puis entra à la « Revue de Paris » et à la « Revue des Deux Mondes », où il donna surtout des articles de critique sur les littérateurs étrangers, et où il rédigea pendant de longues années le bulletin politique. Cet écrit, au style simple et correct, fut élu en 1882 membre de l'Académie française. On lui doit : *l'Espagne moderne* (1853) ; *l'Italie et les Italiens* (1864) ; *Deux cents ans de la Révolution* (1868) ; *les Révolutions de l'Espagne pendant le XVIII^e siècle* (1872) ; *l'Espagne contemporaine* (1873) ; *la Guerre de France (1760-1817)* (1875) ; *Portraits d'histoire morale et politique du temps* (1875) ; *le Comte de Cavour* (1877) ; *Monsieur Thiers, Cinqante années d'histoire contemporaine* (1884) ; *un Chancelier d'ancien régime et sa politique* (M. de Montcalm) (1889) ; etc.

MAZARA, fleuve d'Algérie (prov. d'Alger), long de 20 kilom à peine, sous son nom, mais drainant par ses trois branches mérid., la Chiffa, le Bou-Roumi et l'oued Djer, une zone considérable de l'Atlas. La Chiffa naît au S.-E. de Médéa, dans le pays des Beni-Siman, court dans de profondes et pittoresques gorges, et est en plan à sa source confondu avec le rivage de Elida. L'oued Bou-Bir. Il reçoit ensuite successivement le Bou-Roumi, descendu des monts de Médéa, assez pauvre en eau, puis l'oued Djer, descendu des monts de Miliava. Ainsi formé, le Mazara contribue par ses irrigations à la fertilité de la Mi-

tida, et tombe en mer près de Zeralda. Eaux très inégalement, souvent chargées de boue, d'où le nom arabe de la rivière : *Mazra*, qui veut dire eau de safran.

MAZAGRAN, ville maritime du Maroc, sur la côte occidentale, près des côtes d'Oum-el-Rbia. Environ 6,000 hab. Petit port sûr, mais peu fréquent. Exportation de céréales, d'amandes, récoltées dans la fertilité région environnante. Importation de lainages, cotonnades, sucre. Mazagrân est une ancienne colonie portugaise, fondée en 1512 sous le nom de Castelão-Real, et que le Maroc reconquit en 1769.

MAZAGRAN (de *Mazagra*, n. géogr. n. m. Café froid servi dans un verre, et auquel on ajoute de l'eau).

MAZAGRAN, comm. d'Algérie (départ. d'Oran [arrond. de Mostaganem]), sur un plateau dominant la mer ; 1,660 h. Située dans une région fertile et abondamment pourvue d'eau, cette commune est célèbre par le siège qu'y soutint, en 1840, le capitaine Lamotte, qui commença une colonne élevée par souscription nationale.

MAZAGRAN (siège DE). Après la rupture du traité de la Tafna, Mustapha Ben-Tami, lieutenant d'Abd-el-Kader, alla, avec 12,000 hommes, attaquer Mazagra. La garnison, forte de 123 chasseurs, aux ordres du capitaine Lelièvre et du lieutenant Magnien, se retrancha dans la forteresse et se fit résister pendant quatre jours. Le 5 février 1840, les Arabes ouvrirent le feu et que leurs deux canons placés sur un plateau distant de 500 mètres battirent en brèche. Puis ils se ruèrent sur le fortin. Accueillis par un décharge meurtrière, ils reculèrent en désordre. Le lendemain 6, ils revinrent et s'essayèrent vainement d'ébranler les murailles à coups de béliet et d'enfermer les assiégés au moyen de feux de broussailles. Le 5, ils recommencèrent sans plus de succès. Le 6, après avoir dressé de longues pontes contre l'enceinte, ils tentèrent de franchir les créneaux et de passer à crevettes. Repoussés à coups de sabre et de baïonnette, décimés par les feux roulaux, pris à revers par le commandant du Barail à la tête de la garnison de Mostaganem, ils se décident enfin à évacuer Mazagra. Ils furent perdus en 1200 hommes, dont 400 furent tués. Le capitaine Lelièvre, comme on l'a dit plaisamment, n'avait eu que 3 tués et 1 blessé.

MAZAIOTI, nom d'une tribu du désert arabe, située à l'E. de l'Egypte, entre le Nil et le mer Rouge. Ils fournirent des soldats aux pharaons dès la VI^e dynastie. Soumis par les rois de la XI^e de la XII^e, ils furent perdus lors de la grande émigration des plus importants de l'armée égyptienne. Leur nom finit par devenir un mot de la langue courante, qui subsiste encore dans le copte *matai*, *matoi*, pour désigner un soldat quelconque.

MAZAME n. m. Nom vulgaire, sous lequel les anciens naturalistes réunissaient les cerfs américains du genre *cassus*, autrement dits les *caricoux*. V. CERF.

MAZAMET (mé) n. m. Molléton de laine, fabriqué à Mazamet, département du Tarn.

MAZAMET, ch.-l. de cant. du Tarn, arr. et à 19 kilom. de Castres, au pied de la Montagne-Noire, sur le torrent de l'Arnette, près de son confluent avec le Thoré ; 13,712 hab. (Mazamétois, asex.) Ch. de fer. Midi. Filatures de laines, manufactures de draps, tissages de molletons, fabriques de cadis, alpagas, tartans, fabriques de bonneterie, de fourto pour chausseries ; brasseries, drogues de métaux ; fabriques de clous et boutons, tanneries, mégisseries et fabriques de gants fourrés.



Sur un mamelon, au S. de la ville, ruines du château d'Hautpoul et de Arnes de Mazamet, la chapelle Saint-Sauveur (XVI^e s.). En aval de la gare de Mazamet, ruines du château de Montclous ou de la Tour ; à 3 kilom., menhir de Prats. — Le canton a 10 comm. et 27,762 hab.

MAZAN, comm. de Vancluse, arrond. et à 7 kilom. de Carpentras, sur l'Auzou, au pied du Ventoux ; 2,268 hab. Huileries, moulinage de la soie. Récolte de safran et vins de grenache. Eglise des XIV^e et XV^e siècles, ayant appartenu aux Templiers.

MAZAN, comm. de l'Arèche, arrond. et à 53 kilom. de Latour, au pied du ruisseau du même nom ; 1,756 hab. Ruines d'un abbaye cistercienne, fondée en 1120, reconstruite au commencement du XV^e siècle, sauf l'église (XIV^e s.), à trois nefs et dôme byzantin.

MAZANGÈRE. Géogr. V. MAZENÈRE.

MAZANDÉAN, comm. de Loir-et-Cher, arrond. et à 11 kilom. de Vendôme, sur le Bourbouin ; 1,102 hab. Manoir de la Bonneaventure, près du Gué du Loir (XIV^e s.), qu'on bâtit souvent Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

MAZANIELLO. Biogr. V. MASANELLO.

MAZAPIL, petite ville du Mexique (Etat de Zacatecas), au pied du Cerro Gorda ; 6,000 hab.

MAZAPILITE n. f. Arséniate hydratée naturel de fer et chaux.

MAZAR ou MAZARD (zar) n. m. Nom vulgaire, dans certains départements (Bourgoine), des diverses larves d'insectes qui dévorent les bourgeois des arbres à fruits.

MAZARDEO Y SALAZAR (Jose Maria), marin espagnol, né à Elhida, près de Madrid, en 1812. En 1775, il présida au débarquement du corps expéditionnaire d'Alger, commandé par O'Kelly, et sauva l'armée d'un désastre complet en la faisant rembarquer de nuit. En 1780, il s'empara d'un grand convoi anglais. Un an plus tard, il présenta pour au blocus de l'Espagne. En 1782, il fut département de la marine en 1793, il fit adopter un code naval encore en vigueur. En 1795, il commandait l'escadre de la Méditerranée. Après le désastre de Langara, il mit Cadix en état de défense, et rallia Brest avec l'escadre française de Bruix. Ambassadeur extraordinaire auprès du Directoire, il retourna en Espagne après le 18-Brunaire. En 1808, il se ralliait à Joseph Bonaparte, qui lui donna le portefeuille de la marine. Mazardeo a été l'un des plus brillants officiers de la flotte espagnole. Il a écrit des *Lçons de navigation* (1785).

MAZARICOS, comm. d'Espagne (Galice [prov. de la Corogne]), dans un pays assez accidenté; 6.100 hab., répartis entre plusieurs paroisses (*fregatas*).

MAZARIN a. m. Hist. Nom par lequel les frondeurs désignent les ministres cardinal Mazarin. « A bas les MAZARINS ! (On disait aussi MAZARINISTE.) »

— Teché. Gobelet de verre, de qualité très commune.

MAZARIN (Jules), homme d'État français, né à Pescina (Abruzzes) en 1602, mort à Paris en 1661. Grandiose sicilien, fils de Pietro Mazarin, attaché à la doctrine française, il fut la première pierre, par son arrivée au pouvoir et la seconde à s'y maintenir. Il crut d'abord trouver fortune dans la carrière des armes. Après de brillantes études chez les jésuites de Rome, puis aux universités d'Alcala et de Madrid, il fit la campagne de la Valtelline comme capitaine dans un régiment de régiment pontifical (1623). Il se tourna ensuite vers la diplomatie, grâce à la protection d'Urbain VIII, empêché, lors de la guerre de la succession de Mantoue, les Français et les Espagnols d'un voir certains devant Casier. Il fut nommé ambassadeur (1630), et fut envoyé bientôt, en récompense de son baviolé, à Avignon comme vicaire-évêque (1634), à Paris comme nonce (1635) et en 1636 à Rome. En 1640, il entra au service de la France, et Richelieu, qui l'avait distingué, lui obtint le chapeau de cardinal (1642) et le signa comme son successeur (déc. 1642). Il arriva quarante ans; c'était l'un d'un extérieur séduisant et un grand orateur. Sa constance de vieux sous une étonnante souplesse de caractère. Uni à la reine-régente Anne d'Autriche par les liens d'une affection réciproque, et peut-être d'un mariage secret (il n'était pas prêtre, quoique cardinal), il fut confirmé par elle dans les fonctions de premier ministre (mars 1643), qu'il devait occuper, malgré de passages éclipsés, jusqu'à sa mort. Son activité fut si grande qu'il ne cessait pas de se rendre à Paris et par la guerre de Trente ans. Il triompha de l'ennemi en enfermant à Vincennes le duc de Beaufort et tint vaillamment l'autre, grâce à l'épée de Turène et de Condé. Les victoires de Rocroi, Frébourg, Nordlingue et Lens, et la reprise de la ville de Metz, le préparèrent à l'emphase à traiter et à céder l'Alsace à la France, par les traités de Westphalie (1648). Au milieu de ses préoccupations, Mazarin avait malheureusement négligé l'administration intérieure et il eut à subir en 1649, les embarras financiers qui amenèrent le mouvement de révolte général et une guerre civile : ce fut la *Fronde*. Ses élités bureaux rencontrèrent d'abord l'opposition du Parlement, dont il fit arrêter trois meneurs (26 août 1648), mais devant lequel fut le duc de Mazarin, sorti alors de Paris avec la cour, se réfugia à Saumur (janv. 1649) et finit par conclure avec le Parlement l'amnistie de Rueil (avril) qui termina la *Fronde parlementaire*. Le rôle d'opposants fut alors repris par les jeunes seigneurs de l'aristocratie de la cour, en particulier par Condé, resté jusqu'à la fin fidèle à l'autorité royale. Condé se livra à la *Fronde des princes*, Mazarin, s'appuyant sur les parlementaires, conduits par l'abbé de Gondy, fit enfermer Condé à Vincennes et écarta la révolte de ses amis à Rethel et en Gascogne (1650). Mais le rôle de vainqueur eutvers ses nouveaux alliés réunis tous ces adversaires contre lui. En février 1651, parti pour un premier exil et s'établir près de Cologne, il fut appelé à diriger, par une correspondance active, la politique d'Anne d'Autriche. Il revint à Paris en septembre, et fut, en décembre, à Paris, et marcha avec elle sur Paris. Il alla à l'encontre, quand il s'aperçut que sa présence était un obstacle au retour du roi dans sa capitale. Il se résigna donc à un second exil (oct. 1652) et retourna, dès le 13 février 1653, à Paris, où il continua les tentatives de conciliation. Mais sa patience avait lassé, plutôt que vaincu toutes les oppositions.

Débarassé désormais de tout souci à l'intérieur, il s'attacha à terminer la guerre avec l'Espagne, à laquelle Condé avait apporté son épée. La lutte, incertaine jusqu'en 1655, fut résolue décisive par l'alliance avec Cromwell et le concours des soldats anglais; les Espagnols, battus aux Dunes, forcés dans Dunkerque (1658), menacés dans les Pays-Bas, puis dans l'Espagne même par la prise de Barcelonne, furent réduits à demander la paix. Le traité des Pyrénées (1659) fut signé à Lens. Marie-Anne épousa le duc de Luxembourg et du Haiaint. Non content de ces grands résultats, Mazarin en prépara de plus glorieux encore. Il forma en 1658 la ligue du Rhin contre l'Autriche, et il ménagea la succession même d'Espagne à Louis XIV en 1660. Mazarin fut un homme de bien et un homme d'état intelligent; il fut à la Bibliothèque royale la magnifique collection de livres qui avait amassée, et fonda le collège des Quatre-Nations. On lui a reproché aussi la faveur qu'il prodigua à sa famille et le projet qui lui échappa de porter la cour à Versailles. Il mourut le 10 mars 1661, à l'âge de 59 ans, après une longue et douloureuse maladie. Ses restes furent inhumés à la Madeleine. Son corps fut déposé dans la nef de la cathédrale de Saint-Sulpice, à Paris. On lui a consacré plusieurs ouvrages, notamment une notice de l'abbé de Choiseul, un de ses plus célèbres panégyriques. — *Chéruel, Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV (1670-1880); Histoire de France sous le ministère de Mazarin (1883); V. Cousin, La Jeunesse de Mazarin (1865).*

Mazariin (portraits de), Paul Delarocque a peint un *Mazarin mourant*, inspiré par les lignes suivantes des *Mémoires de Briant*, publiés en 1735, sous un autre nom et brillant de grands seigneurs et de dames de la cour, il se faisait montrer les cartes par une de ses nièces, qui les tenait pour lui à une table en jeu placée près de son lit. — Le peintre Ravel a exposé en 1859 *Mazarin cherchant à attirer la duchesse de Chevreuse dans son parti*, et Wetter,

en 1872, un *Mazarin mourant*, qui s'est fait porter au milieu de ses travaux artistiques pour leur dire un dernier adieu. Ce tableau a été acquis par l'Etat. On connaît le



Tombeau de Mazarin, au Louvre.

Tombeau de Mazarin, par Caysevox, élitif d'abord dans la chapelle du collège des Quatre-Nations, le palais actuel de l'Institut, et aujourd'hui au Louvre.

Mazarin PALAIS, Nom donné quelquefois au palais actuel de l'Institut, en souvenir du cardinal qui le fit construire pour y établir le collège des Quatre-Nations, et qui en dota richement la bibliothèque. V. INSTITUTEUR.

MAZARIN (Michel MAZARIN, dit), cardinal, frère du ministre, né et mort à Reims (1607-1685). Dominicain, il enseigna la philosophie et la théologie, devint maître du sacré palais et fut nommé, en 1643, archevêque d'Aix par son frère, qui lui fit donner le chapeau de cardinal. Empoisonné, brutal et borné, il fut finalement éloigné de la cour et envoyé, en 1648, comme vicaire en Catalogne. Il retourna bientôt à Rome, où il mourut.

MAZARIN (Armand-Charles de LA PORTE, marquis de LA MEILLERAYE, duc de), général français, né en 1632, mort à La Meilleraie en 1713. Grâce à l'influence de son père, le maréchal de La Meilleraie, il devint lieutenant général de la province de Bretagne dès 1643, capitaine de cavalerie en 1645, grand maître de l'artillerie de 1648 à 1650, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1654. En 1661, il épousa une nièce de Mazarin, Hortense (Macon (v. MACON)), et, par la substitution que le cardinal fit à son profit, il devint duc de Mazarin, avec une fortune de 28 millions, le palais Mazarin et toutes ses richesses, et le gouvernement de l'Alsace et de plusieurs places fortes. Il était d'une extrême bizarrerie de caractère. Sa femme dut se séparer de lui en 1666. Il se jeta dans une dévotion qui eut un caractère positif. On se fit un cas de conscience de conserver dans ses galeries les statues et les portraits légèrement vêtus que lui avait légués Mazarin. Un marteau à la main, il brisa lui-même ceux de ces beaux marbres qui choquaient le plus ses regards. Les peintures de Titien et du Corrège, quand elles s'écartaient des règles expresses de la décence, furent religieusement barbouillées. On dit même qu'il voulait faire arracher les dents de devant à ses filles, qui étaient belles comme leur mère, pour qu'elles n'eussent jamais de tentations. Bien qu'il fut la risée de la cour, il garda jusqu'à sa mort la plupart de ses gouvernements, et conserva la gravité et les manières d'un grand seigneur.

MAZARINADE a. f. Nom donné aux pamphlets en prose et en vers que les frondeurs publièrent contre Mazarin.

ENCYCLOP. Ces pamphlets sont si nombreux que des recueils complets, comme ceux qui possèdent la bibliothèque de l'arsenal, forment une trentaine de volumes. La plupart, surtout les *mazarinades* en vers, ne sont que des bouffonneries, œuvres de Scarron et de toute l'école des poètes burlesques, Sarasin et Loret entre autres. Quelques-unes se chaient, et en un à la rigueur. Les plus sérieuses, en prose, sont dues à des personnages d'un tout autre caractère, comme Patru, Gui Patin, le cardinal de Retz. La misère du peuple, les concessions dont on accuse le ministre en forment la majeure partie; pour les autres pièces, les incidents burlesques de la lutte, les satires personnelles dirigées contre les principaux « mazarins », et surtout les lazzis dont on batonne l'étranger et son accent italien en sont les fonds inépuissables. Un des plus considérables, au moins par le nombre, est une farce dramatique sur *Mazariin et Monnoyeur*; les plus curieuses satires burlesques sont : le *Chant populaire des barri-cades*, composé par six harençoles; le *vinetrai sur les Vertus de Sa Paquinance*; la *Lettre de Polichinelle à Jules Mazarin*. Le savant bibliographe de Mazarin, Namé, a recueilli, sous le titre de *Agremens*, ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, une réfutation des calomnies des mazarinades; ce recueil, connu aussi sous le nom de *Mascaron*, du nom d'un des interlocuteurs, est survenu pas des circonstances. G. Moreau a publié une *Bibliographie des mazarinades*, et un bon choix des plus caractéristiques de ces pamphlets (1853).

Mazarin (BIBLIOTHÈQUE), bibliothèque publique de Paris, située dans l'aile gauche du palais de l'Institut, sur l'emplacement de la Tour de Nesle. Formée, sur l'ordre de Mazarin, par le cardinal de Richelieu, elle fut ouverte au public en 1633, elle fut d'abord installée sur l'emplacement de la Bibliothèque nationale actuelle, dispersée pendant la Fronde, puis établie dans les bâtiments du collège des Quatre-Nations (auj. palais de l'Institut).

MAZARINISME (aesk.) adj. Qui appartient à Mazarin : Une créature mazariniste. (G. de Launay)

MAZARINI (Giulio), jésuite et prédicateur italien, oncle du cardinal Mazarin, né à Palerme en 1544, mort à Bo-

logne en 1622. Il enseigna la philosophie à Palerme, la théologie à Paris, devint recteur des collèges de Gènes et de Ferrare, puis se livra avec succès à la prédication dans la Sicile et l'Italie. Nous citons de lui : *David, Discours cinquantenaires, palma*, etc. (1600); *Somma della evangelica asserenza* (1615-1618); et c.

MAZARINISME (nism.) a. m. Politique de Mazarin; système semblable à celui de ce ministre.

MAZARINISTE (nism') n. m. Partisan de Mazarin.

MAZARO n. m. Arg. nuit. Salle de police ou prison.

MAZARON ou **ALMAZARON**, ville d'Espagne (prov. de Murcie), près de la côte de la Méditerranée, on dit à un petit port de commerce; 6.300 hab. Mines d'Alc.

MAZAS (Jacques-François-Marc), surnommé le Brave, officier français, né à Marseille en 1745, mort à Austerlitz en 1805. Ancien volontaire de la guerre d'Amérique, il fut nommé capitaine au 11^e bataillon de la Gironde en 1799, commandant à l'armée d'Italie, colonel en 1805. Son nom fut donné, par décret, à un boulev. de Paris, et, par le peuple, à la prison qu'on avait construite à cet endroit.

Mazas (prison de), prison cellulaire construite à Paris, de 1845 à 1850, pour remplacer la prison de la Force. (V. ce nom.) Située sur le boulevard Mazas (aujourd'hui boulevard Diderot), le nouvel établissement était dénommé officiellement par décret, la prison de Mazas. Elle comprenait six et quatre-vingts cellules et quatre-vingt instruments à cordes et des deux pour piano et violon. Enfin, il avait composé un opéra, *Corinne au Capitole*, et un opéra-comique, *Mastrapa*.

MAZATECANO, ville du Guatemala (départ. de Suchitepequez), sur le rio Tulate; 4.000 hab. Culture du café, du cacao et de la canne à sucre.

MAZATLAN, ville maritime du Mexique, ch.-l. d'un état de l'Etat de Jalisco, à l'entrée du golfe de Californie; 20.000 hab. Environ. Rade météore, mal abritée, port peu profond; cependant, commerce assez actif de bois, de tabac, de minéral de cuivre, de perles, etc.

MAZDAK, **MAZDEK** ou **MOZDEK**, révolutionnaire persan de l'époque des Sassanides, né à Persépolis (Stakhar) vers 270, mort à Babouche vers 340. Il était grand prêtre ou chef de la religion à Nishapur quand, à l'occasion d'une famine et d'une épidémie qui désolait la Perse, il se présenta au roi Kobad comme un prophète envoyé par Ormazd pour révoquer la religion mazdéenne. Sa doctrine était la réhabilitation de la justice. Ormazd jouait un rôle égal à celui du bon principe Ormazd; au point de vue politique, elle tendait au communisme absolu. Cette doctrine séduisit le Sassanide Kobad, qui essaya de mettre en pratique les doctrines nouvelles et provoqua une terrible répression. Ormazd fut arrêté et étranglé par son frère, Djamasp, puis remonta sur le trône; Mazdak retourna en Perse à la fin du règne de Kobad, et Khosroes Aooubairvan le fit mettre à mort avec un grand nombre de ses adeptes. La secte mazdakite se continua à l'époque de la domination musulmane sur le pays.

MAZDAKITE adj. Qui se rapporte à Mazdak (v. l'art. préc.). *Secte MAZDAKITE.*

MAZDEËN, *Enne* (id., en) adj. Qui appartient au mazdéisme. *Doctrines MAZDEËNIENNES.*

MAZDEÏSME (ism.) du zend *mazda*, grandement savant, onmiscien, épithète qui accompagne toujours le nom du grand dieu *Ahuva* n. m. Hist. Religion des Iraniens (Mèdes, Bactriens, anciens Perses, Parthes, etc.). — Etycl. On admet généralement que le mazdeïsme a pris naissance chez les Mèdes, qui formaient une sorte de tribu lévitique, et qu'il se répandit avec eux en Perse. Il était florissant dans ce pays dès la dynastie des Achéménides (300 av. J.-C.) et y resta jusqu'au dernier des grands rois (552 av. J.-C.), sous le règne de Darius, ce grand religion, qui devint la conquête de la Perse par le calife musulman Omar. De nos jours, le mazdeïsme est encore, en Perse, la religion des *Guebres* (indigènes au nombre de six ou dix mille, et, dans l'Inde, celle des *parsis* [Bombay], Saint-Barthélemy).

Le mazdeïsme est devenu la religion dualiste par excellence. Deux principes se combattent continuellement : celui de la vie, de la fertilité, du bonheur, et celui de la mort, de la destruction, de l'infortune. Le premier, ayant pris l'habitacle la lumière, le bien, le positif, le saint, l'heureux, l'expression de la lumière spirituelle et morale, de la vérité et du bien. Il est personnifié en *Ahuva-Mazda* (Abouramazda, Aramazda, Ormazdes, Ormuzd, Ormazd, « le Seigneur onmiscien »), le second, en *Anra-Mainyous* (Ahriman, « le méchant », qui est tout mal, toute erreur, tout mensonge; il est personnifié dans *Andro Mainyous* (Ahriman), l'esprit méchant. Ormazd est admi par sa mission bienfaitrice par les *Amesha-spentas*, les saints immortels, les *Séads* (amis) ou les *Fravash* (amis) ou les *Moussas* (amis), les anges compris dans ces deux catégories, notamment *Mithra*, qui ménage les rapports des hommes avec les dieux, et est le représentant de la vérité et de la fidélité parmi les hommes. Parmi les divinités bienfaitrices, on distingue encore *Ater* le feu, tout feu, tout éternel, qui brûle, et qui fait croire que les mazdéens étaient adorateurs du feu; *Anahita*, divinité féminine, qui semble une personnification du principe humide et fécondant; *Haoma*, personnification d'une plante, dont le suc figure dans le vin mazdéen et d'où l'on fait des breuvages; *Alim*, dieu de la pluie, de la mort, enfin les *fravash*, prototypes divins des êtres doués

d'intelligence dans la pensée d'Ormazd. Cootre ces dieux... Comme la création par Ormazd a été gâcée par l'impureté d'Ahriman...

MAZÉINON (Mén) n. m. Sectateur du mazdéisme ou culte de Zoroastre.

MAZE (Hippolyte-Louis-Alexandre), homme politique français, né à Arras en 1839, mort à Paris en 1891...

MAZÉ, comm. de Maioe-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Baugé, près de Chéry; 3.071 hab. Ch. de f. Orléans.

MAZÉAGE (m) n. m. Premier affilage donné à la fonte. Syn. de FINAGE.

MAZEAU (Charles-Jean-Jacques), magistrat et homme politique français, né à Dijon en 1835, avocat à Dijon...

MAZEL (Abraham), dernier chef camarisé, né à Saint-Jean-du-Gard en 1675, tué près d'Uzes en 1710. Après la suppression de l'Ordre (1765), se retira à Genève...

MAZELINE (Pierre), sculpteur français, né à Rouen en 1633, mort en 1708, membre de l'Académie de peinture...

MAZZELE (zèl) n. f. Fonte projetée sur des laitiers, dans le mazéage.

MAZENDÉLAN ou MAZANDÉLAN, prov. de la Perse septentrionale, entre la mer Caspienne au N. et la haute chaîne de l'Elbrouz au S. bornée par les provinces persiques du Gilan, l'O. de l'Elbrouz au S. E. et le pays arabad à l'E. Superf. 27.000 kilom. carr. ; pop. environ 300.000 hab.

MAZZA (Ivan Stépanovitch), homme des Cosaques, né à Mazepitskié, dans l'Ukraine, en 1754, mort à Bender en 1799.

et enduit de godron sur un cheval fougueux dont la course le metta dans l'Ukraine. Recueilli par les Cosaques, Mazepa prit du service dans leurs rangs et il fut élu, en 1687, héraut à la place de Samoilovitch.

Enfin, le grand poète polonais Slowacki a écrit un drame sur le même sujet.

Parmi les œuvres d'art, nous citerons la belle toile de Louis Boulanger (1857), plein de mouvement et de relief, et des tableaux d'Horiz Veret (1826 et 1827) dont l'un...



Mazepa, d'après Horace Veret.

La Mazepa aux loup, est au musée d'Avignon. Classé à l'exposé, en 1854, au file comme troupe Mazepa (venant sur le cheval sauvag mort de fatigue. Un autre Mazepa, de Devilly, a figuré au Salon de 1870.

MAZER v. a. Faire subir à la fonte l'opération du mazéage ou finage.

MAZÈRES, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Bazas, à quelque distance du Briou, affluent de la Garonne; 607 hab. (Mazériens, ennes.) Vignoble situé dans les seconds grèves et domant des vins rouges, bons ordinaires, et des vins blancs estimés. A 1 kilom., château de Roquetaillade.

MAZÈRES, comm. de l'Ariège, arrond. et à 17 kilom. de Pamiers, sur la rive droite de l' Hers; 3.217 hab. (Mazériens, ennes.) Marne. Ville neuve, fondée par les moines de Boulbonne en parage avec les comtes de Foix, qui y possédèrent un château où naquit Gaston de Foix.

MAZÈRES (Edouard-Joseph-Ennemond), auteur dramatique français, né et mort à Paris (1796-1866). Il donna sa démission de sous-lieutenant en 1820 et écrivit pour le théâtre. Il s'essaya dans le vaudeville, puis donna avec succès à la Comédie-Française: le Jeune Maré (1826), et l'Éclair de son côté (1828). Il continua à écrire des comédies de genre bourgeois avec Picard: l'Enfant trouvé (1824); les Trois Quartiers (1827), etc.; avec Scribe: l'Oncle d'Amérique (1826); la Quarantaine (1827); le Charlotinisme (1828); etc.; avec Empis: la Mère et la Fille (1830); l'Intrigue à la cour (1831), etc. Il renoua momentanément avec le théâtre sous le gouvernement de Juillet, et accepta une préfecture. Après 1848, il fit jouer encore quelques comédies qui passèrent inaperçues. Il a publié ses principales œuvres sous le titre de Comédies et souverains (1858).

MAZÈRIE (rè) n. f. Lieu où l'on maza la fonte. = Feu de force, destiné au mazéage.

MAZÉROLLE (Alexis-Joseph), peintre français, né et mort à Paris (1833-1880). Il commença par exécuter de nombreux tableaux d'histoire, puis se donna plus spécialement à la peinture décorative.

MAZET-SAINIT-VOY, comm. du département de la Haute-Loire, arrond. et à 16 kilom. d'Yssingeaux; 2.830 hab.

MAZETTE (zèt) — étym. doute. ; peut-être du bas lat. mesgetis, mazéus (cheval) n. f. Mauvais petit cheval: nous piqueurons vigouvement nos MAZETTES. (Le Sage.)

MAZÉRIÈRES, comm. d'Indre-et-Loire, arrond. et à 19 kilom. de Chisou; 940 hab. Ancien château.

MAZIERÈS-EN-GÂTINE, ch.-l. de cant. des Deux-Sèvres, arrond. et à 15 kilom. de Parthenay; 1.146 hab. Four à chaux; élevage de chevaux, mulets. Ferme-école au Pont-Céau.

MAZIL n. m. Nom que les Turcs donnent aux princes tributaires du sultan de Constantinople.

MAZILLE (H. mil.) n. f. Arg. Argent, monnaie. (Vx)

MAZINGARBE, comm. du Pas-de-Calais, arrond. et à 1 kilom. de Béthune; 4.631 hab. Exploitation de houille, mine de charbon, scierie de bettermans.

MAZION, comm. de la Gironde, arrond. et à 6 kilom. de Blaye; 908 hab. Vins rouges très estimés; principaux crus: domaine des Alberts, Château-Gigault, Senay, domaine du Petit-Puy, etc. des Goras, etc.

MAZITE n. m. Pharm. Trochisque. (Peu us.)

MAZOIS (François), architecte et archéologue français, né à Loriet en 1783, mort à Paris en 1826. Appelé à Naples par Murat, il obtint de dessiner les monuments de Pouépi, privilège dont jouissaient seule l'Académie napolitaine. Dès lors, il s'établit dans la ville de Jave qu'il étudia pendant trois ans (1809-1811). Son ouvrage: Ruines de Pompéi, dont le premier des quatre volumes parut à Paris en 1813, ne fut terminé qu'en 1838, par les soins de Gau.

MAZO-MARTINEZ (Jean-Baptiste mé), peintre espagnol, né et mort à Madrid (1620-1661). Élève de Vélasquez, dont il épousa la fille, il fut un habile peintre de genre et de portraits, et excella surtout dans le paysage. Il a décoré de beaux paysages la salle des Gardes. A Paris, ses Vues de l'Orléans et de Saragosse (musée de Madrid).

MAZON (Charles-Albin), littérateur et publiciste français, né à Largentière (Ardèche) en 1828; rédacteur en chef de l' «Avenir du Nord» de 1855 à 1861, il fit une longue campagne pour l'annexion de Nice à la France, fut exposé, se rendit à Paris, et fut, de 1861 à 1864, directeur du service télégraphique à l'agence Havas. On lui doit, entre autres ouvrages: le Vieux Musicien (1862); Nice en 1861 (1861); Jean Bruyère (1864); Marguerite Châlis et la Légende de Clotilde de Surville (1873); Essai historique sur le Vicaire pendant la guerre de Cent ans (1889).



Mazoome.

MAZOMONE (du lat. mazoonum, même sens) n. m. Antiq. Nom. Vase sur lequel on servait les mets. = On dit aussi MAZOPHORE.

MAZOURES. Ethogr. V. l'art. suiv. — Un, Une MAZOURE.

MAZOVIE ou MASOVIE, nom qu'on donnait et qu'on donne encore parfois à la région de la Pologne qui entoure Varsovie. Après avoir été duché de 1138 à 1529 (ses ducs étant de la dynastie royale des Piast), elle fut incorporée à la Pologne, dont elle devint un palatinat. Les Mazoviens ou Masoviens (dont l'ethnonyme qui veut dire: les Trapus) sont une race blonde, énergique, la plus polonaise de toute la Pologne.

MAZOVIERNS ou MASOVIERNS. Ethogr. V. l'art. précéd.

MAZRAK (mot arabe) n. m. Lance armée de crochets, dont les cavaliers des tribus de l'Arabie, de Djeddah en particulier, se servent pour désarçonner leur adversaire.

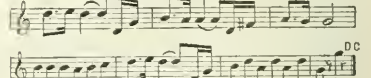
MAZUC (zuk) n. m. Dans la Lozère, Chaumière dans laquelle se fabrique le beurre et le fromage.

MAZURES (Les), comm. des Arlennes, arrond. et à 20 kilom. de Mézières; 1.048 hab. Fonderies de fer, du cuivre, de bronze; fonderie.

MAZURKA (mot polon.) n. f. Dans à trois temps, d'origine polonaise, qui tient de la valse et de la polka. = On a dit: schéraz mazarzka; puis mazurka.

— Etycol. La mazurka est une des danses de la Pologne. Elle est très compliquée, caractéristique et répandue non seulement en Russie, mais chez les Tchèques et les Hongrois. Dansée par un nombre de couples indéterminés, la mazurka est une sorte de cotillon composé d'un grand nombre de figures, et dont les pas sont variés. La musique en est à trois-quatre ou trois-huit.

Il ne faut pas confondre la mazurka avec la polka-mazurka. Celle-ci, qui on appelle communément mazurka, est



Polka-mazurka.

une sorte de polka exécutée en répétant presque deux fois le pas de cot dans le pas à gauche sur deux mesures à trois temps. Première mesure: glisser un pied, rassembler l'autre, lever le premier pied en sautant sur le second; deuxième mesure: glisser de nouveau le premier pied en exécutant sur le rythme de la musique les trois pas de cot de la Polka et sauter au coton. Refaire ensuite les mêmes mouvements en commençant sur le second pied. Les danseurs doivent tourner sur la seconde partie du pas (sur la dernière mesure); le cavalier sur sa gauche en avant, la dame sur sa droite en arrière.

MAZURKEUR (autref. mazourker) v. n. Danser la mazurka.

MAZURKEUR, EUSE (autref. mazourkeur, euse) n. Danseur, danseuse de mazurka.

MAZUS (mzus) n. m. Genre de scrofulariacées, comprenant des herbes traçantes, à feuilles opposées, à fleurs grandes, dont on connaît quatre ou cinq espèces, de l'Asie tropicale et de l'Océanie.

MAZUT (zù) n. m. Chalet, dans le sud de l'Auvergne.

MAZZA (Angelo), poète italien, ad et mort à Parme (1711-1817). Il fut secrétaire de l'académie di Padoue

lymphatiques, sur le cœur, etc. — Son fils, PHILIPP-FRÉDÉRIC-THÉONOR, né à Berlin en 1756, mort à Saint-Petersbourg en 1803. Professeur d'anatomie et de chirurgie à Halle (1779), puis à Strasbourg (1783), il fut nommé en 1788 directeur général de l'Université de l'enseignement de l'impératrice (1795). — Le fils de ce dernier, JEAN-FRÉDÉRIC, né et mort à Halle (1781-1833), professeur d'anatomie et de chirurgie à Halle (1808), fut un des créateurs de la tératologie. Citons de lui : *Tabelle der verschiedenen Formen des Embryos*. — *Traité général d'anatomie comparée* (1821-1831); *Descriptio monstrorum non-tumorum cum correlariis anatomico-physiologicis* (1826).

Meckel (CARILLAGE DE), cartilage de la région branchiale de l'embryon, formé de deux moitiés symétriques qui, partant de la région auriculaire, ou elles forment les petits os de l'oreille moyenne (le marteau et l'enclume), décrivent une courbe et concavité postérieure et viennent s'unir en avant. (C'est sur ce motif cartilagineux et même à ses dépens dans la partie postérieure qui vient se modeler le maxillaire inférieur.)

Meckel (GANGLION DE), ganglion nerveux qui se trouve dans la fosse pétiéto-maxillaire. Il reçoit une racine sensitive du maxillaire supérieur, une racine motrice du facial et une racine sympathique. De ce ganglion se détachent de nombreux nerfs : vidua, sphéno-palatine, pharyngien, etc.)

MECKLEMBERG (allein. *Mecklenburg*), région et division politique de l'Allemagne du Nord, limitée au N. par la mer Baltique, à l'O. par la province prussienne de Hanovre, et par le territoire de Lubeck, au S. et à l'E. par les provinces prussiennes de Brandebourg et de Poméranie. Au total, une superficie de 16.057 kilom. carr., peuplé de 688.976 hab. (*Mecklenburger, ones*), densité 42 hab. par kilomètre carré. Le sol est généralement plat et bois, sables et argiles, avec d'énormes blocs erratiques. Nombreux lacs et marécages : lacs Plauer, Muritz, Kolpin, Malchin, reliés par un réseau de petits canaux et de tentes rivières, la Recknitz, l'Elde, la Rognitz, etc. Côtes basses maritimes, beaucoup de fleches de sable, sans rades naturelles. Climat froid et brumeux, d'une humidité souvent malsaine. Ces conditions, assez défavorables pour l'agriculture, sont encore aggravées par l'existence de nombreux *laïfunda*, ou lacs de statut ou des saigniers. Grand élevage de vaches (bœufs et surtout chevaux renommés), champs de pommes de terre, de céréales. Nombreuses tourbières.

Au point de vue politique, le Mecklenbourg forme deux grands duchés autonomes, à l'empire, il appartient à deux branches de la même famille, étroitement apparentées et unies, avec une seule et même cour suprême de justice (à Parchim), une seule assemblée d'états (établie par la noblesse et les députés de la bourgeoisie, les nobles et les bourgeois-fonds), un même régime aristocratique et autoritaire, mais distincts, ce fait, au point de vue administratif.

Le **Mecklenbourg-Schwern**, 12.127 kilom. carrés; 597.436 hab. Chef-lieu Schwern. Villes principales : *Ludwigsluh*, résidence, chef de la branche de Wismar, port sur la Baltique; *Gustrow, Parchim*, etc.

²⁰ Le **Mecklenbourg-Strelitz**, beaucoup plus petit que le Mecklenbourg-Schwern, 6.164 kilom. carrés; 181.380 hab. Chef-lieu Neu-Strelitz. — Armes des Mecklenbourg.

— *Histoire*. Au commencement de notre ère, le Mecklenbourg était habité par plusieurs peuples amarauds, les plus importants étaient les *Sudètes*, qui occupent par des Slaves (Veudes) : Oostries à l'Ouest, Wilzes à l'Est, Charlemagne (789) et Henri I^{er}, roi de Germanie, essayèrent de les soumettre (928-931), mais les Slaves palens essayèrent à plusieurs reprises de le reconquérir. Henry I^{er} fut tué de sa main par le prince Niklot, le chef des Oostries, fut tué en combattant (1160); sa capitale, Mikilibourg (village situé entre Wismar et le lac Schwern), qui donna son nom au pays entier, fut prise. Henri le Lion fonda les évêchés de Schwerin et de Ratzebourg et appela dans le pays de nombreux colons allemands. Plusieurs villes furent bâties. L'empereur Frédéric Barbevoise avait nommé Pribislav, fils de Niklot, duc de Mecklenbourg. Henri Barvin, fils de Pribislav, épousa Mathilde, fille de Henri le Lion, fonda la famille ducal de Mecklenbourg en quatre branches, qui procédèrent à un partage des territoires (1229) : les branches : 1) Mecklenbourg, qui existe encore ; 2) Parchim, éteinte en 1315 ; 3) Rostock, éteinte en 1314 ; 4) Gûstrow, qui se divisa en 1328 et 1330 en Gûstrow et Malchow. Les ducs de Mecklenbourg réunirent tous les territoires, acquit la seigneurie de Stargard (1341), et le comté de Schwern (1359). En 1348, l'empereur Charles IV proclama les princes de Mecklenbourg princes de l'empire. En 1523, une union solennelle eut lieu entre les ducs et les évêques et les villes, ce pacte, une des lois fondamentales de Mecklenbourg, instaura la diète, comprenant les deux corps des propriétaires de terres oobles et des communes. Introduit dans le duché de 1526, le protestantisme devint religion d'Etat à l'Empire. En 1621, les catholiques et les deux branches de Gûstrow et de Schwern, qui se partageaient le duché. Pendant la guerre de Trente ans, les ducs Jean-Albert de Mecklenbourg-Gûstrow et Adolphe-Frédéric 1^{er} de Mecklenbourg-Schwern furent les alliés du roi de Danemark contre l'empereur Rodolphe II, celui-ci les mit au ban de l'empire (1628) et donna le duché de Mecklenbourg à Wallenstein (1629). Gustave-Adolphe, cependant, rétablit dans les duchés les ducs banni, et l'empereur les reconquit par le traité de Prague (1635). En 1648, par les traités de Westphalie, les duchés de Mecklenbourg furent déclarés sécularisés de Schwern et de Ratzebourg, le deuxième Mecklenbourg et Nemerov; mais ils durent abandonner à Suède Wismar, Neukoster et l'île de Poel. La ligne de Gûstrow s'éteignit en 1695. Par un nouveau partage, au traité de Stockholm (1720) entre le Danemark et la Suède, Stargard, Ratzebourg, Mirow et Tetetov, et fonda la ligne de Mecklenbourg-Strelitz; Frédéric-Guillaume garda le Mecklenbourg-Schwern.

Pendant la guerre de Sept ans, les deux furets opposés à la Prusse; en 1808, ils entrèrent dans la ligue du Rhin; puis, en 1813, ils combattirent contre Napoléon 1^{er}. Les vaincus furent incorporés par Napoléon dans le grand-duché. En 1818, les grands-ducs essayèrent d'abolir la vieille constitution, mais ils ne réussirent pas. Jusqu'à présent, aucune tentative de réforme profonde n'a abouti, et le Mecklenbourg est encore un pays à moitié féodal. En 1867, il est devenu un *Land* incorporé dans la confédération de l'Allemagne du Nord; en 1871, dans l'empire allemand.

MECKLEMBERG, ENNE (*mè-klîn, jîn, èn'*) adj. Qualification par laquelle James Geikie a désigné ce qui concerne l'époque correspondant à la quatrième période glaciaire : *Èpoque MECKLEMBERGIENNE*.

— *Comté de l'Etat de Caroline du Nord*; 36.000 hab. Ch.-l. Charlotte.

MÊLE n. m. Variété de coton cultivé en Algérie et dans le département de l'Est.

MÉCOÈRE (air') n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyngophores, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales.

MÉCOÈRES (*mé-coe-rès*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyngophores, comprenant une douzaine d'espèces des régions tropicales, de grande taille, oblongs, pubescents et de couleurs variées, ont des antennes très longues.

MÉCOCHIR (*kir'*) ou **MÉCOCHIRUS** (*mé, ki-rus'*) n. m. Genre de crustacés décapodes macroures, comprenant plusieurs espèces fossiles dans les terrains secondaires. (Les mécochirus sont des palourdes "langoustes", remarquables par la longueur extraordinaire de leurs pattes antérieures, terminées par un grand article cilié. Ces crustacés abondent dans les schistes lithographiques de Bavière (*meochirus longimanus, Baferi*); des formes plus anciennes se trouvent dans le lias inférieur du Wurtemberg et dans la craie de la Kimmeridgie d'Angleterre.)

MÉCOCORYN n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyngophores, comprenant quelques espèces de l'Afrique et de l'Inde. (Les mécoocoryns (*meecoocorys*) sont des charançons massifs, raboteux, à livrée grise nuagée de brun.)

MÉCOÈME n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des carabidés, comprenant une douzaine d'espèces d'Europe et de l'Asie méridionale. Les mécoèmes sont de taille médiocre, métalliques ou noirs.

MÉCOGONOMÈTRE (du gr. *mékos*, longueur, génia, angle, et *métron*, mesure) n. m. Géom. Instrument servant à reporter sur le papier les angles mesurés sur le terrain à l'aide de la boussole.

MÉCOMËTE (*kont'* — subst. verb. de *mécompter*) n. m. Erreur dans un compte; *Addition sans laque d'un y d'un mot*; *maître de Dieût*; *Bourger qui trouve du mécompte dans son troupeau.*

— Fig. Espoir déçu, prévision erronée : *On prend la vie tout entière en dégoût par un mécompte.* (De Salvandy.)

MÉCOMPTER (*kont'é* — pour *mécompter*; et de la partic. mes, et de compter) v. pr. Soulever une autre heure que celle qui est indiquée sur une montre ou un mécompte. *Se mécompter*, v. pr. Se tromper dans un compte.

— Fig. Voir ses espérances déçues : Qui sans l'impreu compte Mâties fois sa mécompte. CHOLET.

MÉCONAMATE n. m. Sol dérivé de l'acide méconique.

MÉCONAMIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide $C^6H^7AO^2$ produit par l'action de l'ammoniaque sur l'acide éthylénique. (Se présente en aiguilles blanches décomposées par la potasse, en régénérant l'acide méconique.)

MÉCONARÈNE n. f. Alcaloïde extrait de l'opium.

MÉCONARÈNE PURE n. f. Alcaloïde extrait de l'opium. Elle est pure l'acide méconarène sur une racine pure l'avantage d'une extraction plus facile et plus abondante. A la différence des autres alcaloïdes de l'opium, elle ne serait pas toxique. Elle remplace donc davantage le morphine, sous forme de pilules, de sirops ou de capsules, dans le traitement de la toux et de l'asthme, pour calmer la douleur, la toux et les isomnies.

MÉCONATE n. m. Sel dérivé de l'acide méconique.

MÉCONDUIRE (du préf. mè, et de conduire) v. a. Mal conduire, égarer. (Vieux.) *Se méconduire*, v. pr. Se mal conduire. (Vx.)

MÉCONÈ o. f. Chim. V. MÉCONÈNE.

MÉCONÈME n. m. Genre d'insectes orthoptères, tribu des méconémés, comprenant deux espèces d'Europe. (Ce sont de petites sauterelles vert pâle, à corselet et court; se méconème est assez commun en France.)

MÉCONÉMINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes orthoptères sauteurs, famille des locustidés, comprenant les genres méconémés et voisins. — *Un MÉCONÉMINÉ.*

MÉCONAL, ALE, AÜX adj. Qui se rapporte au méconium.

MÉCONIDINE n. f. Base alcaloïdique de l'opium : $C^10H^9AO^2$, en masse anorphe jaunâtre fusible à 58°, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. Ses sels, très solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Syn. MÉCONÈ.

MÉCONINATE n. m. Sel dérivé de l'acide méconique.

MÉCONINE (du gr. *mékon*, pavot) n. f. Substance neutre contenue à l'état de traces dans l'opium, préparée soit par réduction de l'acide opianique, soit par oxydation de la narcotine. La méconine, anhydride de l'acide méconique C^10H^9O ou $C^10H^9O^2$ — CO^10H^9O — O, se présente en prismes incolores, insolubles à 90°, distillables, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. Syn. MÉCONÈ.

MÉCONIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide d'oxydation, représenté par la formule suivante : $C^10H^9O^2$ (C^10H^9O) (CO^10H^9), et connu seulement par ses sels et par son anhydride : la méconine.

MÉCONIQUE (*mik'*) adj. Se dit d'un acide C^10H^9O , contenu à la dose d'environ 4 pour 100, en combinaison avec la morphine dans l'opium.

— *Excrétion*. Méconine en 1805 par Nottnerum, l'acide méconique s'extrait par évaporation du suc de pavot par l'eau, précipitation de la solution par un sel de calcium, purification de l'acide, libéré du sel calcique insoluble par un acide minéral fort, par cristallisations successives de son sel de potassium. On obtient ainsi une poudre de sels (*méconates*), des éthers (*acide méconique*); il se présente on paillettes micacées, hydratées : $C^10H^9O \cdot 3H_2O$, douces d'un savoir amer, astringente, solubles dans 4 parties d'eau à 100°, dans l'alcool. A 120°, il se déshydrate et se combine avec des acides, le pectate de l'acide carbonique et fournit l'acide méconique. L'acide méconique se caractérise par la coloration rouge développée par les sels ferriques; il a joui de la réputation d'un ténigé; en réalité, il est inerte et passe inaltéré dans les urines.

MÉCONITE n. f. Pierre calcaire, composée de grains qui a comparés à des grains de pavot.

MÉCONIUM (*mî-on* du lat. *meconium*, gr. *mékonios*, de mékon, pavot) n. Mucus brun verdâtre, qui constitue les premières garde-robes de l'enfant.

— Pharm. Nom ancien du suc de pavot.

— Zool. Liquide ordinairement rose ou rouge contenu dans l'intestin des insectes encore à l'état de nymphe, et qui est méconique au moment de leur éclosion.

— *Excrét.* Obstétr. Le méconium a une consistance molasse; il se compose surtout de bile et apparaît chez le fœtus dès le cinquième mois de la vie intra-utérine. L'enfant naît à quatre jours à l'expulser complètement. L'expulsion du méconium pendant l'accouchement indique que l'enfant souffre et exige son extraction rapide.

— Zool. Chez certains vaosces, le méconium affecte une teinte rouge et laque par celle du sang, et l'abondance fortuite de ces taches déposées en long cours dans les premiers dix jours de la vie de l'enfant, chez les populations qui croient à des pluies de sang.

MÉCONNAISSABLE (*ko-né-sah'* — rad. méconnaître) adj. Mépris à reconnaître : *La victoire n'est méconnaissable.*

MÉCONNAISSANCE (*ko-né-sans'*) n. f. Action de méconnaître : *La méconnaissance des vaines formes et des vraies significations.* (E. Littré.)

— Fig. Action de ne pas reconnaître le mérite, la qualité d'un méconnaître dans un grandeur (Chateaub.)

— Action de ne pas se reconnaître l'auteur de quelque chose : *Persister dans la méconnaissance.* (Cotté.) [Vx.]

— Manque de gratitude : *La méconnaissance marquée plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude.*

— ANTON. Reconnaître.

MÉCONNAISSANT (*ko-né-sans'*, ANTE) [rad. méconnaître] adj. Qui a ou qui manque de la méconnaissance : *Il ne faut jamais être oublié au point d'être méconnaissant.* [Liuquet.] [Vx.]

— ANTON. Reconnaître.

MÉCONNAÎTRE (*ko-nè-tr'* — pour méconnaître; et au préf. mè, et de connaître. Se conjugue comme connaître) v. a. Ne pas reconnaître, ne pas se reconnaître, ne pas se méconnaît : *Enfant si défigurée que sa mère elle-même le méconnaît.* Il affecter de ne pas reconnaître : *Souvent un pauvre méconnaît sa famille.* Se méprendre sur : *L'amour de soi fait souvent méconnaître ses véritables intérêts.* — *Ne pas méconnaître* v. pr. Ne pas méconnaître : *Il ne pas se tenir compte de : Napoléon méconnaît Filtan.* — *Ne pas méconnaître* qui on est l'auteur de quelque chose : *Méconnaître un acte.*

— *Ne pas méconnaître* ce que l'on doit à quelqu'un, à quelque chose : *Ne méconnaître les bienfaits d'un prince.* Méconnu, v. part. pass. du V. Méconnaître. Se méconnaître, v. pr. Oublier ce qu'on est, ce qu'on a été : *Les parvenus se méconnaissent aisément.* — ANTON. Reconnaître.

MÉCONOBIVINIQUE (*mé-ko-né*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide méconique par substitution de deux fonctions $C^10H^9O^2$ et $CO^10H^9O^2$, aiguilles fusibles à 111°. Syn. DIETHYLMÉCONIQUE.

MÉCONOPSIS *pisés'* n. m. Genre de papavéracées, comprenant des herbes jaunes, à suc et à fleurs jaunes, que l'on trouve sur les Pyrénées, en Angleterre, sur l'Himalaya et dans l'Amérique du Nord. (Quelques espèces ont un latex veinéux.) On dit aussi méconosivés.

MÉCONOVINIQUE (*mé'*) adj. Se dit d'un acide dérivé de l'acide méconique par éthérisation d'une fonction acide ($C^10H^9O^2$ et CO^10H^9O en chauffant l'acide méconique avec de l'alcool en présence d'acide chlorhydrique, aiguilles solubles dans l'alcool, fusibles à 179°. Syn. ETHYLMÉCONIQUE.

MÉCONSELLER (du préf. mè, et de conseiller) v. a. Mal conseiller. {Vx.

MÉCONTEMENT, ENTE (*ant'*, *ant'* — de la partic. mes, et de conter) adj. Qui n'est pas content; qui a des reproches à faire : *Être mécontent de soi-même.*

— Substantif. *Personne mécontente : Gardons-nous d'accepter sans contrôle le témoignage des mécontents.* (Renan.)

— Syn. Mécontent, mécontentant, mécontentant (par fait), mécontentant (par administration des affaires).

— Syn. Mécontent, mécontentant.

— ANTON. Content, satisfait.

MÉCONTENTEMENT (*ant-te-man'*) n. m. Etat d'une personne mécontente : *Le mécontentement qui parle est moins a craindre que le mécontentement qui se tait.*

— Syn. Mécontent, mécontentant, mécontentant (par fait), mécontentant (par administration des affaires).

MÉCONTENTER *tan'* — de la partic. mes, et de conten-tér) v. a. Rendre mécontent, donner des sujets de mécontentement : *Mécontenter une femme en un point.*

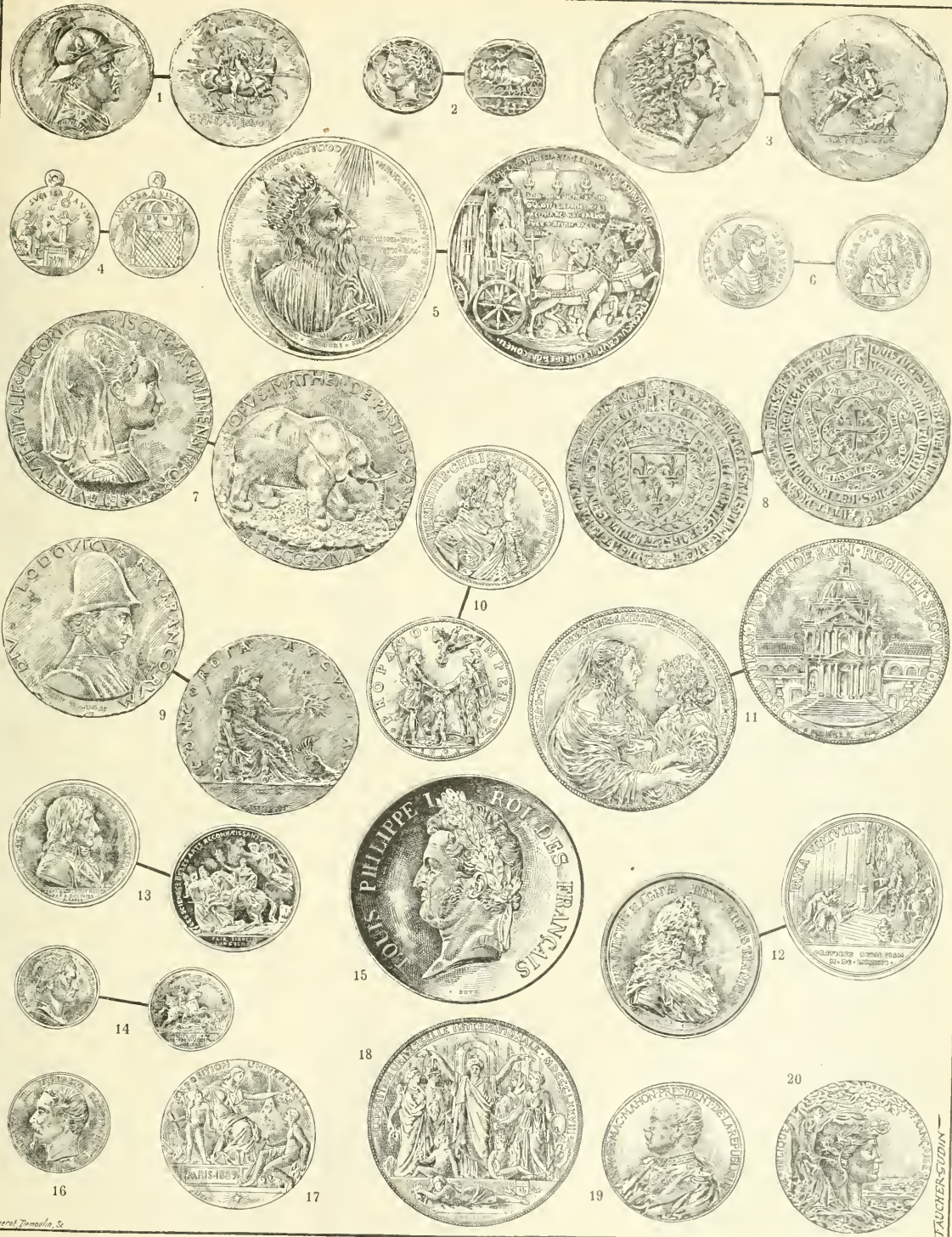
— *Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour l'avenir.* (La Cui-sère.)

Se mécontenter, v. pr. Epronner du mécontentement, être mécontent : *SE MÉCONTENTER DE PEU DE CHOSE.* (Peu us.) — ANTON. Contenter, satisfaire.

MÉCOPE n. m. Genre d'insectes orthoptères sauteurs, tribu des méconémés, comprenant quelques espèces des régions chaudes de la région moyenne, de coloration poils sont des sauterelles de taille moyenne, de coloration



Armes des Mecklenbourg.



Conserv. Tomella & Co.

MÉDAILLES : 1. Médaillon d'Eucratide. — 2. Médaillon de Syracuse. — 3. Médaillon du trésor de Tarse. — 4. Médaille chrétienne de dévotion. — 5. Médaille d'Héraclius, du duc de Berry. — 6. Médaille Contorniale. — 7. Isote de Rimini, par Matteo de Porti. — 8. Médaille de l'expulsion des Anglais. — 9. Louis XI, par Lauraxan. — 10. Henri IV et Marie de Médicis, par G. Dupré. — 11. Anne d'Autriche et Louis XIV enfant, par Warin. — 12. Louis XIV recevant les ambassadeurs de Siam, par Mauger. — 13. La paix de Campo Formio, par Duvrier. — 14. La bataille d'Iéna, par Andrieu. — 15. Médaille des chemins de fer (1842), par Boyv. — 16. Napoléon III, par Barre. — 17. Exposition universelle de 1889, par Oudinot. — 18. Exposition universelle de 1878, par Dupuis. — 19. Maréchal de Mac-Mahon, par Chapuis. — 20. Exposition universelle de 1900, par Roty. Toutes ces médailles sont réduites de moitié.

TAUCHENSCHEIN

d'entrée. La façade du fond de la cour est ornée d'un fronton...
d'entrée. La façade du fond de la cour est ornée d'un fronton...
d'entrée. La façade du fond de la cour est ornée d'un fronton...

Ad caelo hominum prima amphitheatra pabent;
U longum discunt viere nostra patant.

(Les anciens amphitheatres étaient largement ouverts pour...
(Les anciens amphitheatres étaient largement ouverts pour...
(Les anciens amphitheatres étaient largement ouverts pour...)

A l'Ecole de médecine se rattache: la Clinique, située de l'autre...
A l'Ecole de médecine se rattache: la Clinique, située de l'autre...
A l'Ecole de médecine se rattache: la Clinique, située de l'autre...

Médicine (De La) [De arte medicinae] de Celse (17^e s.).
Médicine (De La) [De arte medicinae] de Celse (17^e s.).
Médicine (De La) [De arte medicinae] de Celse (17^e s.).)

Médicine expérimentale. Introduction à l'Étude de la Médecine...
Médicine expérimentale. Introduction à l'Étude de la Médecine...
Médicine expérimentale. Introduction à l'Étude de la Médecine...)

MÉDECINER (v. — raél. médecine) v. a. Fam. Médeciner...
MÉDECINER (v. — raél. médecine) v. a. Fam. Médeciner...
MÉDECINER (v. — raél. médecine) v. a. Fam. Médeciner...)

MÉDE n. f. Nom donné par les tisseurs à l'espace...
MÉDE n. f. Nom donné par les tisseurs à l'espace...
MÉDE n. f. Nom donné par les tisseurs à l'espace...)

MÉDÉE. Myth. Gr. Magicienne légendaire du cycle des Argonautes...
MÉDÉE. Myth. Gr. Magicienne légendaire du cycle des Argonautes...
MÉDÉE. Myth. Gr. Magicienne légendaire du cycle des Argonautes...)



admirable Médée furieuse (musée de Lille). Pradier est l'auteur...
admirable Médée furieuse (musée de Lille). Pradier est l'auteur...
admirable Médée furieuse (musée de Lille). Pradier est l'auteur...)

Médée, tragédie d'Euripide, représentée en 431 av. J.-C.
Médée, tragédie d'Euripide, représentée en 431 av. J.-C.
Médée, tragédie d'Euripide, représentée en 431 av. J.-C.)

Médée, tragédie de Sénèque. — L'auteur latin s'est inspiré...
Médée, tragédie de Sénèque. — L'auteur latin s'est inspiré...
Médée, tragédie de Sénèque. — L'auteur latin s'est inspiré...)

Médée, tragédie de Pierre Corneille (1635). — C'est la première...
Médée, tragédie de Pierre Corneille (1635). — C'est la première...
Médée, tragédie de Pierre Corneille (1635). — C'est la première...)

MÉDÉE (p. mythol. n. f. Planète télescopique, n° 212, découverte en 1850, par Palisa.

MEDELLIN, ville de la Colombie (départ. d'Antioquia), ch.-l. de la province du Centre, dans une vallée dont les eaux vont au Cauca; 37.323 hab.

MEDELLIN ou SAN MIGUEL DE MEDELLIN, village du Mexique, à 15 kilom. au S. de Vera-Cruz, lieu de villégiature pour les habitants de cette ville; 106, en 1822, dont le nom de sa capitale est Estramadura.

MEDELLIN (ou lat. Metellinus), ville d'Espagne Estrémadure (prov. de Badajoz), près du Guadiana; 1.500 hab. Commerce de laine. Patrie de Fernand Cortez. Victoire des Français, commandés par Victor, sur les Espagnols, le 28 mars 1809. Châteaub. pont de pierre sur le Guadiana.

MEDEMBLICK ou MEDEMBLIK, ville des Pays-Bas (provinc. Nord-Hollande), dans la province de Zeélande; 2.550 hab. Ville déchuë, port jadis et actif, aujourd'hui insulaire.

MÉDEOLE n. f. Genre de lilacées de l'Amérique du Nord, comprenant des herbes vivaces, à feuilles rennées en verticille, à fleurs groupées ou fausse ombelle.

MÉDEOLÉES n. f. pl. Tribu de lilacées ayant pour type le genre médeole. — Une MÉDEOLÉE.

MÉDERIC (saint). V. MERRY.

MEDERSA (méd-er) n. f. Établissement musulman d'enseignement supérieur, composé le plus souvent d'une petite mosquée, avec une cour entourée de chambres, une fontaine pour les ablutions et quelquefois un minaret.

— ENCYCL. On enseigne, dans les medersas, la théologie, le droit et la littérature. Ces établissements sont en Algérie placés sous l'autorité du recteur et décernent des grades de maître et de docteur. En Tunisie, en Tunisie, les medersas sont administrés par des cheïks ou wakdams hommes par décret du bey et placés sous la surveillance de la direction de l'enseignement. Les principales medersas sont celles d'Alger, de Tiemcen et de Constantine, d'où sortent de nombreux maîtres, maîtres, etc.

MÉDES. Ethnogr. V. MED.

MÉDESANO, com. d'Italie (Emilie [prov. de Parme]), sur le Taro; 4.817 hab.

MÉDÈTERE n. m. Genre d'insectes diptères brachyères, famille des dolichopodes, comprenant vingt-cinq espèces d'Europe.

— ENCYCL. Les médétères sont des mouches allongées, souvent d'un beau vert cuivré, de faible taille et très caractéristiques. Le médéter regimant est et bleu métallique, est assez commun en France.

MÉDEVIL, bourg de la Suède méridionale (prov. d'Ostergötland), au bord du lac Vetter; 2.000 hab. Eaux minérales ferrugineuses.

MEDFORD, ville des États-Unis (Massachusetts) (comté de Middlesex), sur le Mystic et près de son embouchure dans la baie de Massachusetts; 11.709 hab. Chantiers de constructions navales.

MEDHURST (Walter Henry), missionnaire anglican et linguiste, né et mort à Londres (1796-1857). Après un séjour à Java (1818-1822), il visita successivement Batavia, Java, Bornéo, Bali, les rivages de la Chine et Changhaï (1822-1842). Il traduisit l'Evangile en malais et en chinois. Une révision chinoise de la Bible faite, au XVII^e siècle, par les jésuites (1850-1855). Il publia également, en anglais: Voyage autour de Malacca (1828); Vocabulaire comparatif des langues chinoise, coréenne et japonaise (1835); Dictionnaire anglais-chinois (1842); etc.

MEDGEGY. Géogr. V. MEGYLS.

MÉDIA, ville des États-Unis (Pennsylvanie), ch.-l. du comté de Delaware, sur affluent du Delaware; 2.700 hab.

MÉDIAIRE (p. — du lat. medi-us, qui est au milieu) adj. Bot. Se dit de l'embryon quand il est large, et placé au milieu du périsperme; des cloisons et du trophosperme, quand ils répondent au milieu des valves des fruits; des nerfs, quand elles occupent la partie médiane de la feuille.

MÉDIAL, ALE, AUX (du lat. medi-alis, même sens) adj. On s'empare de médial, dans l'expression du n. f. Médialité. Caractère qui n'emploie dans le milieu des mots.

— Antiq. Victime médiale, Victimo noir quo l'ivo immolait à midi.

MÉDIALEMENT adv. D'une façon médiale, au milieu; Lettre placée MÉDIALEMENT.

MÉDIAN, ANE (du lat. medianus, même sens) adj. Qui occupe le milieu d'un corps, d'un objet quelconque: Une ligne MÉDIANE.

Médiane, Ligne médiane. Ligne longitudinale qui se trouve en position par partager le corps humain en deux parties égales. Nef médiane, Nef formée principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales. Veine médiane, Veine superficielle de la région antérieure du lavant-bras, se divisant au-dessus du pli du coude en deux branches: cephalique et basilique.

— Astron. anc. Planète médiane. Nom donné au soleil qui surgit, disait-on, le milieu des planètes, ayant au-dessous de lui Mars, et au-dessus de lui Jupiter, Saturne, c'est-à-dire les planètes supérieures d'une part, et les planètes inférieures, de l'autre.

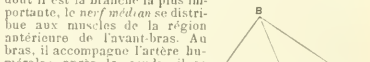
— Bot. Anthère médiane. Celle qui repose sur son milieu, au milieu d'un filet, à Cloison médiane. Cloison valvulaire, qui tire son origine de la valve médiane de la valve.

— Géom. Se dit de certains plans menés par le diamètre d'une figure. — Se dit de la ligne qui divise en parties égales toutes les cordes d'une figure plane parallèles à une même direction.

— Zool. Qui est situé au milieu d'un corps ou d'un organe sur une ligne passant par le milieu suivant sa longueur: Tache MÉDIANE. Ligne MÉDIANE.

— m. Métr. Monnaie d'or qu'on frappait à Tiemcen, en Chine.

— ENCYCL. Ant. Nef médiane. Issu du plexus brachial, dont il est la branche la plus importante, la nef médiane se distribue aux muscles de la région antérieure de l'avant-bras, l'accompagne l'artère humérale; après le coude, il se place entre les flexisseurs superficiels et profonds des doigts et coupe alors la tige du nerf médian.



Médiane: A, B, C. Triangle: A, B, C. M: Milieu de BC. A'B'C': Triangle proportionnel à ABC ayant son côté AC sur la droite BC.

— dans la main, il donne des rameaux musculaires médians de l'embryon, qui longent les nerfs médians cutanés. Ce nerf, vu sa distribution, est flexisseur et pronateur.

— Géom. Plan médian. Un plan diamétral d'une figure prend souvent le nom de « plan médian ». Ainsi, on nomme « plan médian » d'un tétraèdre un plan qui coupe les arêtes opposées par les arêtes latérales et les milieux des arêtes opposées de la base. On appelle « plan médian » d'un tétraèdre un plan mené par une arête et le milieu de l'arête opposée; un tétraèdre à six plans médians.

Les trois médians d'un triangle triangulaire se rencontrent suivant la droite qui joint les points de concours des médianes des triangles de base. Quant aux six plans médians d'un tétraèdre, ils se coupent en un même point.

Un plan médian d'une figure contient évidemment le centre de gravité de cette figure simple homogène; on en conclut que le centre de gravité d'un prisme triangulaire est au milieu de la droite qui joint les centres de gravité de ses deux bases, et que le centre de gravité d'un tétraèdre est au quart, à partir de la base, de la droite qui joint un de ses sommets au centre de gravité de la base opposée.

Ligne médiane. On nomme médiane d'une figure plane une droite qui eu divise en parties égales toutes les cordes, parallèles à une même droite fixe. Une médiane est un diamètre de rectangle. Elle est, par rapport à un triangle, la droite qui joint l'un des sommets au milieu du côté opposé. Les médianes d'un triangle s'expriment facilement en fonctions des côtés. Les médianes d'un triangle se coupent en un même point, au tiers de la distance du centre de gravité de sa surface supposée homogène; ce point se trouve sur la médiane d'un triangle quelconque; ce point est au milieu de la droite qui joint les centres de gravité de ses deux bases, et que le centre de gravité d'un tétraèdre est au quart, à partir de la base, de la droite qui joint un de ses sommets au centre de gravité de la base opposée.

— Ligne médiane. On nomme médiane d'une figure plane une droite qui eu divise en parties égales toutes les cordes, parallèles à une même droite fixe. Une médiane est un diamètre de rectangle. Elle est, par rapport à un triangle, la droite qui joint l'un des sommets au milieu du côté opposé. Les médianes d'un triangle s'expriment facilement en fonctions des côtés. Les médianes d'un triangle se coupent en un même point, au tiers de la distance du centre de gravité de sa surface supposée homogène; ce point se trouve sur la médiane d'un triangle quelconque; ce point est au milieu de la droite qui joint les centres de gravité de ses deux bases, et que le centre de gravité d'un tétraèdre est au quart, à partir de la base, de la droite qui joint un de ses sommets au centre de gravité de la base opposée.

MÉDIANISME (mik' a'di) S'jprit. Qui est propre aux médiums, qui est le résultat de la médianité: État MÉDIANISMIQUE. Faculté MÉDIANISMIQUE.

MÉDIANO n. m. Cigare d'un petit module.

MÉDIANOCHIE (de l'espagn. media noche; formé de media, qui est au milieu, et de noche, nuit) n. m. Repas gras qui se fait après minuit, dans les pays du midi. Quand le jour est clair, on le fait à midi. Usage et nom du Médiannoche furent introduits en France par la reine Anne d'Autriche.

— Par ext. Repas fin, repas de gain fait vers minuit: Le réveillon est un MÉDIANOCHIE.

MÉDIANTE n. f. En harmonie, Troisième degré de la gamme, celui qui forme la tierce avec la tonique, qui est le centre de la gamme ou du mode. Quand la tierce est majeure, la médiante forme tierce majeure avec la tonique, et la tierce est mineure quand la gamme est mineure. C'est donc la nature de la médiante qui détermine le mode. Dans le plan-chant, Note qui marque le ton. Une médiane d'un son simple homogène est le centre de gravité de sa surface supposée homogène. Par suite, le point de concours des médianes d'un triangle est le centre de gravité de sa surface.

MÉDIANISMIQUE (mik' a'di) S'jprit. Qui est propre aux médiums, qui est le résultat de la médianité: État MÉDIANISMIQUE. Faculté MÉDIANISMIQUE.

MÉDIANOCHIE (de l'espagn. media noche; formé de media, qui est au milieu, et de noche, nuit) n. m. Repas gras qui se fait après minuit, dans les pays du midi. Quand le jour est clair, on le fait à midi. Usage et nom du Médiannoche furent introduits en France par la reine Anne d'Autriche.

— Par ext. Repas fin, repas de gain fait vers minuit: Le réveillon est un MÉDIANOCHIE.

MÉDIANTE n. f. En harmonie, Troisième degré de la gamme, celui qui forme la tierce avec la tonique, qui est le centre de la gamme ou du mode. Quand la tierce est majeure, la médiante forme tierce majeure avec la tonique, et la tierce est mineure quand la gamme est mineure. C'est donc la nature de la médiante qui détermine le mode. Dans le plan-chant, Note qui marque le ton. Une médiane d'un son simple homogène est le centre de gravité de sa surface supposée homogène. Par suite, le point de concours des médianes d'un triangle est le centre de gravité de sa surface.

MÉDIASIN (gén. — du lat. medianus, même sens) n. m. Anémobol membrane formée par l'abaissement des deux plèvres, et qui sépare la poitrine en deux parties :

en septembre 1432, et retiré à Venise, il rentra bientôt triomphalement de sa patrie. Grand bâtisseur, protecteur des savants et des artistes, il sut, par des alliances conclues avec Milan, Venise et Rome, faire respecter l'intégrité du territoire florentin. Il évita toujours avec son tout ce qui pouvait lui donner l'apparence d'un tyran; il se voulait être que le premier citoyen de la République. Il laissa deux fils qui ne lui survécurent que peu d'années : Pierre mourut en 1469, et Jean en 1463.

MÉDICIS (Pierre 1^{er} de), fils de Cosme, né en 1414, mort en 1469. En 1464, à la mort de son père, il fut élu gonfalonier et essaya de continuer la politique de Cosme. Mais, faible de caractère et peu aimé du peuple, il fut forcé de se retirer à Pistoie. Ses tentatives furent toutes inutiles, qui diminueaient momentanément la faveur conquis par sa famille. Sa femme, Lucrezia Tornabuoni, lui donna deux fils, Laurent et Julien, et deux filles.

MÉDICIS (Laurent de), dit le Magnifique, homme d'Etat et poète florentin, fils de Pierre 1^{er}, né en 1448, mort à Careggi en 1492. En 1478, il reprit avec violence la régence de la ville. En 1479, il s'empara de Venise et Galeas Sforza, duc de Milan, une lignée pour vingt-cinq ans, ou, entra, l'année suivante, le duc de Ferrare. Tandis qu'il profitait de la paix assurée par ces alliances pour organiser à Florence ces fêtes des yeux et de l'Esprit, qui sont restées fameuses, la famille rivale des Pazzi préparait la conjuration qui éclata le 26 avril 1478 et au cours de laquelle Julien, frère de Laurent, fut frappé d'un coup de poignard. Les conjurés furent tous sacrés par la foule; trois membres de la famille Pazzi et l'archevêque de Pise, Francesco Salviati, furent pendus. Cependaient, une armée conduite par le pape Sixte IV, le roi Ferdinand 1^{er} de Naples et les Siennois, entré en Toscane, et Sixte IV somma la république de lui livrer Laurent et son frère. Laurent se rendit à Naples, où Ferdinand 1^{er} le toucha de son courage, lui fit bon accueil en 1479, et la paix fut conclue en 1480. L'arrivée d'Innocent VIII, au fils duquel il donna sa fille Madeleine en mariage (1487), le délivra des soucis que Rome lui avait imposés sous Sixte IV. Vers 1490, mécontents et fatigués de la tyrannie de Laurent, les Médicis restèrent remarquables surtout par son goût très vif pour les lettres et les arts, son intimité avec les Marsile Piccin, les Politi, les Pic de La Mirandole, les encouragements qu'il donna à l'Académie platonicienne, la joie qu'il avait de lui offrir des médailles, pierres gravées, des manuscrits, à écouter de beaux vers et à s'exercer lui-même à la poésie. On peut dire qu'il gouverna surtout les esprits, et il est peu croyable, comme on le parait affirmer, qu'il y ait eu beaucoup de machiavélisme. Clarice Orsini, morte en 1476, lui laissa trois fils : Pierre, Jean (Léon X) et Julien, le futur duc de Nemours.

MÉDICIS (Pierre II de), fils de Laurent le Magnifique, né en 1471, mort près de Gaète en 1503. Ange Politien fut chargé de son éducation, et on n'a que trop de raisons de croire que l'élève ne lui fit guère honneur. Son orgueil lui donna de nombreux ennemis dans sa famille, et quelques-uns même de ses parents; entre autres, Laurent et Jean de Médicis, qui lui fit arrêter en 1493. Quand, en 1494, il vit la Toscane menacée par Charles VIII, il traita avec le vainqueur à des conditions honteuses, qui le firent chasser de sa ville par les Français. Laurent et Jean de Médicis (les *Popolani*) rentrèrent dans leur patrie. Pierre passa le reste de sa vie à ourdir des complots, à Naples, à Rome; enfin, il suivit l'armée française dans le royaume de Naples et se voya par accident dans le Garigliano, près de Gaète. Sa mort, à l'âge de 32 ans, avait donné deux fils, Laurent (plus tard duc d'Urbino), et Cosme, et une fille, Clarice, qui épousa Philippe Strozzi.

MÉDICIS (Julien II de), duc de Nemours, troisième fils de Laurent le Magnifique, né en 1478, mort en 1516. Il fut élu Florentin, en 1494, en même temps que ses frères. En 1512, grâce à l'appui de Charles II, il put rentrer à Florence et parvint bientôt à se faire mettre à la tête du gouvernement. En 1513, son second frère Jean devenait pape sous le nom de Léon X. En 1515, Julien avait épousé Philiberte de Savoie, tante de François I^{er}, qui donna à son fils le titre de duc de Nemours. Il ne laissa qu'un fils naturel, Hippolyte.

MÉDICIS (Laurent II de), duc d'Urbino, fils aîné de Pierre II, né en 1492, mort en 1519. En 1513, sur l'ordre de son oncle Julien lui remit le gouvernement de Florence. Son orgueil excessif le fit détester; mais le pape lui confia les troupes de l'Eglise. En 1516, puis les années suivantes, il fut donné deux fils, Laurent, l'investiture du duché d'Urbino. Son fils naturel, Alexandre, fut le premier duc de Florence.

MÉDICIS (TOMBEAUX DES), par Michel-Ange, dans la nouvelle sacristie de l'église de Santa Croce à Florence. Ce furent Léon X et Clément VII, deux Médicis, qui firent élever cette chapelle, qu'ils destinèrent à servir de tombeau à leur famille. Deux seulement, celui de Julien, duc de Nemours, et de Laurent, duc d'Urbino, y furent achevés. Les six statues qui composent ces deux tombeaux, et qui furent assises de Julien et de Laurent (cette dernière surnommée le *Pen-sieroso*); les quatre statues allégoriques, *l'Aurore*, le *Crépuscule*, le *Jour* et la *Nuit*, l'admirable Vierge qui, avec les deux figures exécutées par les élèves du maître,

complète la décoration de la sacristie de San Lorenzo, résument Michel-Ange comme sculpteur.

MÉDICIS (Jean de), dit Jean des bandes noires, général italien, fils de Jean de Médicis (Popolano) et de Catherine Strozzi, né en 1498, mort en 1527. Cet ami de l'Arétin fut le dernier des grands condottieri. D'abord au service du pape Léon X et de Florence, il passa en 1522 à la solde de François 1^{er} et fut blessé à Pavie (1525). Retiré à Fano, où il donnait la chasse aux hérétiques pour occuper ses bandes, il se retrouva en campagne pour le compte de François 1^{er} et de Clément VII. Blessé à Borgoforte en attaquant les troupes de l'empereur, il fut allié de Charles-Quint, il mourut à la suite de l'amputation d'une jambe. Ses troupes prirent le deuil et le gardèrent; on ne se maria plus pendant son mariage avec Maria Salviati (1516) il eut un fils, Cosme (1519).

MÉDICIS (Alexandre de), premier duc de Florence, né en 1510, assassiné en 1537. Fils naturel de Laurent II, il devint par son mariage avec Hippolyte, le fils naturel de Florence avec Charles-Quint, il mourut à la suite du sac de Rome, ils furent tous deux se réfugier auprès de Clément VII. Celui-ci, en juin 1529, signa avec Charles-Quint un traité qui stipulait le renouveau de l'empire à Florence et son mariage avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur. Après un siège célèbre, Florence dut se soumettre et accepter Alexandre comme chef de la république; mais ce n'est qu'en 1532 qu'une nouvelle constitution le déclara duc de Florence. Il mena une vie criminel et dissolue jusqu'à tout où il fut assassiné par Lorenzino de Médicis. Il avait eu trois enfants naturels, un fils et deux filles.

MÉDICIS (Hippolyte de), cardinal italien, fils naturel de Julien II, né à Urbino en 1511, mort à Itri (prov. de Caserta) en 1535. Il fut nommé évêque d'Avignon en 1527, puis prêtre cardinal en 1529 et envoyé comme légat vers Charles-Quint. Irrité d'un peu d'estime que Paul III paraissait avoir pour lui, il dissipa sa courte vie en aventures de galanterie et de politique. On croit que son cousin, Alexandre de Médicis, le fit empoisonner.

MÉDICIS (Lorenzo di Piero Francesco de), surnommé Lorenzino à cause de sa petite taille, né à Florence en 1514, assassiné à Venise en 1548. Il appartenait à la branche de la famille médicéenne restée fidèle au parti populaire et avait pris le nom de *Popolani*. D'un caractère extravagant et bizarre, il songea à poignarder Clément VII son père, et se fit chasser de Rome pour avoir mutilé les bas-reliefs de l'arc de Constantin. De retour à Florence, il vint dans une étroite intimité avec le duc Alexandre, qu'il finit par assassiner (1537). Il s'enfuit à Bologne, à Constantinople, à Paris, puis retourna à Venise, où le duc Cosme 1^{er} le fit assassiner. Il est l'auteur d'une comédie intitulée *Le Zuccato*, publiée vers la fin du xv^e siècle. Son crime a inspiré le *Lorenzaccio* d'Alfred de Musset.

MÉDICIS (Cosme 1^{er} de), premier grand-duc de Toscane, fils unique de Jean « des bandes noires » et de Maria Salviati, né en 1519, mort en 1574. En 1537, après la mort du duc Alexandre, il ne put obtenir, malgré sa décision et son habileté, que d'être nommé chef de la ville. Charles-Quint lui prêta ses troupes, qui écrasèrent, à Monte-Murlo, les troupes réunies par les Strozzi. Cosme put cruellement vaincre les vaincus, puis mit en œuvre les moyens les moins nobles pour se débarrasser de ceux qui lui avaient ouvert le chemin du pouvoir : ses plus illustres victimes furent le cardinal Cibo, le condottiere Alessandro Vitelli, l'historien Giachiaro. Enfin, il chercha à s'emparer de Piombino, de Luques, de Sienne; de cette dernière ville, prise par ses troupes en 1555, après un long siège, il fut maître qu'en 1567, à la suite d'un traité avec Philippe IV, auquel il rendait Piombino et l'île d'Elbe. En 1559, grâce à ses intrigues, le Milanais Ange de Médicis devint pape sous le nom de Pie IV et se déclara le protecteur de la maison dont portait le nom. En 1569, il obtenait enfin de Pie V le titre de grand-duc et se fit couronner, l'année suivante, à Rome. Protecteur des lettres et des arts, il fit exécuter de grands travaux de voirie ou de fortification. Son fils François-Marie lui succéda.

de ses faces, de bas-reliefs de bronze exécutés par Jean Bologna. D'un caractère très éminent, le Couronnement de Cosme, célébré à Rome par Pie V, en 1570; le deuxième, l'Entrée de Cosme à Sienne; le troisième, Cosme recevant le serment d'obéissance des Florentins. — Une statue exécutée sur le pied du grand-duc, sculptée en marbre par Jean Bologna, décora le portique des Offices, à Florence. — Florence possédait notamment au musée des Offices plusieurs portraits du célèbre grand-duc Rappellons un très beau buste exécuté par Benvenuto Cellini, et un tableau du Pontorno.

MÉDICIS (François-Marie 1^{er} de), second grand-duc de Toscane, fils de Cosme 1^{er}, né en 1541, mort en 1587. Il fut élu, l'année de son père décedé 1564, il obtint de l'Espagne, en 1575, la confirmation de son titre de grand-duc. Débauché et cruel, il gouverna par la violence. Sa liaison avec Bianca Capello lui aliéna l'amitié de son frère, le cardinal Ferdinand, qui se retira à Rome. Il ne parvint pas moins à faire reconnaître son titre de grand-duc par l'empereur Maximilien II (1576). Il mourut probablement empoisonné, ainsi que sa femme Bianca Capello, qu'il avait épousé deux mois après la mort de Jeanne II. Il eut un mariage de réconciliation offert à son frère Ferdinand. Un de ses ras mérites est d'avoir augmenté les collections d'art de sa famille. De son premier mariage avec Jeanne d'Autriche, il eut un fils, Philippe, mort en 1583, et deux filles : Eleonore, qui fut duchesse de Mantoue, et Marie, qui devait devenir reine de France en 1600, en épousant Henri IV. — Son portrait a été peint par Rubens (Louisvre).

MÉDICIS (Ferdinand 1^{er} de), cardinal, plus troisième grand-duc de Toscane, quatrième fils de Cosme 1^{er} et d'Eleonore de Tolède, né en 1551, mort en 1609. Promu cardinal à quatorze ans, il succéda à son frère, le grand-duc François-Marie, qui ne laissait pas d'héritiers mâles légitimes (1587). En avril 1589, il déposa le chapelain rouge pour se marier avec Christine de Lorraine. Il se fit donner l'investiture de Sienne par l'Espagne (1604), poursuivit les corsaires musulmans à Geyvre et en Afrique. Il fut chargé de missions diplomatiques; il appuya efficacement la politique de Henri IV, son fils aîné, Cosme, lui succéda.

MÉDICIS (Pierre de), général italien au service de l'Espagne, dernier fils de Cosme 1^{er} et d'Eleonore de Tolède, mort à Madrid en 1604. Il commanda l'infanterie italienne durant les campagnes des Pays-Bas. Débauché, endetté et violent, il assassina sa première femme et laissa de nombreux enfants naturels.

MÉDICIS (Jean de), homme d'Etat italien, fils naturel de Cosme 1^{er} et d'Eleonora degli Alhizzi, né en 1566, mort à Murano, près de Venise, en 1621. Après avoir été ministre de Ferdinand 1^{er} et de Cosme II, il fit campagne en Flandres sous les ordres d'Alexandre Farnèse, puis fut chargé de diverses missions diplomatiques; c'est lui qui convulsé Marie de Médicis à Paris.

MÉDICIS (Cosme II de), quatrième grand-duc de Toscane, fils aîné de Ferdinand 1^{er} et de Christine de Lorraine, né en 1590, mort en 1621. Il succéda à son père en 1609. Il défendit Ferdinand de Gonzague, duc de Mantoue, son futur beau-frère, contre Charles-Emmanuel 1^{er} de Savoie (1610), puis à l'armée de France en 1613. L'émar des Ducs se termina par le sultan Amrath IV, qui vainquit et fit captiver son adversaire (1618), fournit des secours à l'empereur Ferdinand II, menacé dans Vienne par les Bohémiens révoltés (1619). Il encouragea le commerce en Toscane.

MÉDICIS (Ferdinand II de), grand-duc de Toscane, fils de Cosme II et de Marie-Madeleine d'Autriche, né en 1610, mort en 1670. Il succéda à son père en 1629 et se laissa enlever par le pape le duc d'Urbino, sur lequel son mariage lui donnait des droits. Il intervint auprès de son oncle l'empereur Ferdinand II, pour Charles 1^{er} de Gonzague, duc de Nevers, dans le conflit de la succession de Mantoue et de Montferrat, après de Louis XIV, par Alexandre VII, dans l'incident de l'insulte faite à l'ambassadeur français par la garde cosme (1662). En 1668, il alla au secours des Vénitiens assiégés dans Candie par les Turcs. Son fils Cosme III lui succéda.

MÉDICIS (Cosme III de), grand-duc de Toscane, fils aîné de Ferdinand II et de Vittoria della Rovere, né en 1642, mort en 1723. Il épousa en 1667, Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston, duc d'Orléans, avec qui il fit fort mauvais ménage. En 1670, il devenait grand-duc, tandis que la grande-duchesse demandait l'annulation de son mariage, pour épouser Charles de Lorraine, avec lequel elle se retira à l'abbaye de Montmartre. Miné par la jalousie et la maladie, appauvri par le paiement des sommes énormes que réclamaient de lui les puissances en échange de leur neutralité, Cosme était désolé par la perspective de la prochaine extinction de sa famille. En 1700, il obtint son frère François-Marie à déposer le chapelain rouge pour épouser Eleonore, fille du duc de Guastalla; mais celle-ci se refusa à son mari, qui mourut de chagrin (1711), et, par un instant de faiblesse, le mariage de Cosme. Après avoir eu, un instant, l'idée de proclamer la république à Florence, Cosme assura son héritage à sa fille Anne, la princesse Palatine (1713); mais les puissances donnèrent la Toscane à un infant d'Espagne (1718).

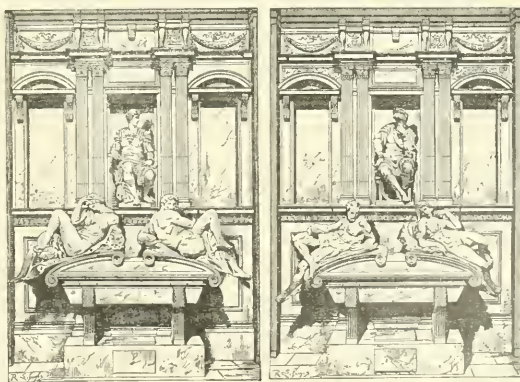
MÉDICIS (Jean-Gaston de), dernier grand-duc de Toscane de la maison de Médicis, second fils de Cosme III, né en 1671, mort en 1737. Au bout d'un an de mariage avec Marie-Marguerite de Savoie-Lausenbourg, il s'enfuit de Bohême, où il vivait avec elle, et se réfugia à Paris, auprès de sa mère, Louise-Marguerite d'Orléans. Devenu grand-duc en 1723, il fut obligé d'adhérer au traité



Jean de Médicis.



Laurent de Médicis.



Tombeau de Julien de Médicis.

Tombeau de Laurent de Médicis.

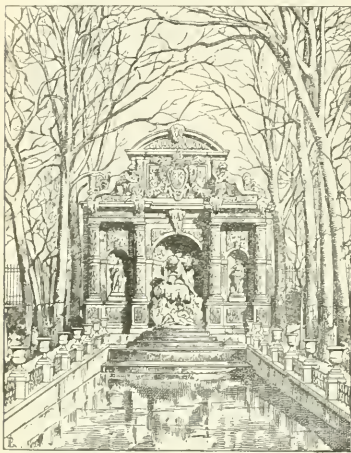
MÉDICIS (STATUE ÉQUESTRE ET PORTRAITS DE COSME 1^{er} DE), chef d'œuvre de Jean Bologna, à Florence. Le piédestal qui supporte cette statue équestre est orné, sur trois

de 1731, qui donnait la Toscane à l'infant don Carlos. La descendance mâle des Médicis disparut avec lui.

MÉDICIS (Jean, Jules, Alexandre-Octavien de), papes. V. LEON X, CLÉMENT VII, LEON XI.

MÉDICIS (Catherine et Marie de), reines de France. V. CATHERINE, et MARIE.

MÉDICIS (FONTAINE de), fontaine du jardin du Luxembourg, construite sur l'ordre de Marie de Médicis par J. Desbrosses. Elle est formée de trois niches et de quatre



Fontaine de Médicis (Paris).

colonnes, et ornée de stalactites. Les niches sont occupées par des sculptures de Ottin; le groupe central représente *Polyphe surprenant Acis et Galatée* (1852). V. GALATÉE. Derrière le monument, se trouve la *Fontaine de Lédra*, rapportée postérieurement. La fontaine de Médicis est pittoresquement placée à l'extrémité d'un long bassin, qu'encadrent deux rangées de platanes.

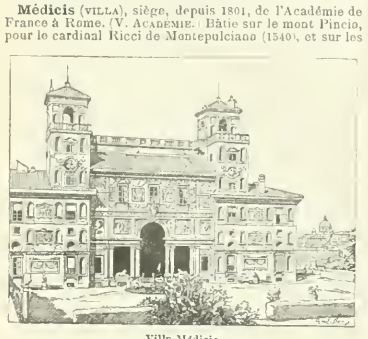
MÉDICIS (don Louis de), duc de SARTO, dit le Chevalier de Médicis, homme d'Etat italien, né à Naples en 1760, mort à Madrid en 1830. Il était membre du conseil de justice, lorsqu'il fut accusé d'intelligence avec les républicains, arrêté (1794) et persécuté pendant plusieurs années. Rentré en grâce en 1799, et nommé par Ferdinand IV président du conseil des finances, puis ministre (1810), il se retira en Angleterre en 1811, devant l'opposition de la noblesse à ses projets de réforme. Lors du retour du roi Ferdinand à Naples, il joua près de lui un rôle prépondérant. En 1818, il conclut un concordat avec le cardinal Consalvi. Puis il continua ses réformes économiques, juridiques et sociales; mais il ne put empêcher d'éclater l'insurrection de 1820. A après avoir donné sa démission, il se retira à Rome, puis à Paris. Aux prises avec de graves difficultés financières, Ferdinand dut le rappeler. Don Louis resta en faveur sous le roi François II.

Médis (VASE ou FORME), Nom donné à certains vases dont la forme rappelle un vase antique conservé à Florence et auquel on donna le nom de la famille célèbre à laquelle il appartient d'abord : Un vase Médicis. Un vase de forme Médicis.



Vase Médicis.

Médis (VILLA, siège, depuis 1801, de l'Académie de France à Rome.) V. ACADEMIE. Bâtie sur le mont Pincio, pour le cardinal Ricci de Montepulciano (1540), et sur les plans d'Annibale Lippi, elle fut acquise ensuite par le cardinal Alexandre de Médicis, pape sous le nom de Léon XI en 1665, puis ornée par les grands-ducs de Toscane d'une belle collection d'antiques.



Villa Médicis.

plans d'Annibale Lippi, elle fut acquise ensuite par le cardinal Alexandre de Médicis, pape sous le nom de Léon XI en 1665, puis ornée par les grands-ducs de Toscane d'une belle collection d'antiques.

MÉDICO-LÉGAL, ALE, AUX (du lat. *medius*, médecin, et de *legalis*) adj. Qui se rapporte à la médecine légale, aux devoirs imposés par la loi aux médecins.

MÉDICO-LÉGALMENT adv. Au point de vue médico-légal.

MÉDICOLOGIE (du lat. *medius*, médecin, et de *manie*) n. Personne qui à la manie de médicamenter, de faire de la médecine. A. Adjectif : *Fuges les gens médiocologues.*

MÉDICOLOGIE (du lat. *medius*, médecin, et de *logia*) n. f. Genre de rattachés, comprenant les plantes à feuilles opposées et odorantes, à fleurs réunies en cymes axillaires. (On en connaît plusieurs espèces australiennes, qui sont cultivées dans les serres d'Europe.)

MÉDICO-PNEUMATIQUE (du lat. *medius*, médecin, et du gr. *pneuma*, atos, souffle, air) adj. Qui concerne l'emploi médical de l'air.

MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE adj. Se dit des études psychologiques basées sur l'observation médicale.

MÉDICOISME (*kossm'*) n. f. Genre de rattachés, comprenant les plantes à fleurs opposées et odorantes, à fleurs réunies en cymes axillaires. (On en connaît plusieurs espèces australiennes, qui sont cultivées dans les serres d'Europe.)

MÉDICO-VÉTÉINAIRE adj. Qui appartient à la médecine vétérinaire : *Le sel a des propriétés médoco-vétérinaires.*

MÉDICUS (*laus* — mot lat.) adj. Myth. rom. Suraom d'Apollon et aussi d'Esculape.

MÉDIE, partie de l'Asie antérieure, que les Médes habitaient dans l'antiquité. Elle s'étendait entre le bassin du Tigre et la Caspienne, et comprenait une région montagneuse dominée vers la Caspienne par l'Elbourz et le Démanend, vers le Tigre par les chaînes du Chouars et du Zagros, une région de plaines qui s'en va à l'Ouest dans la direction de l'Helmand. La plaine, bien arrosée, pied des montagnes, devient stérile vers l'Est et le Sud-Est, et finit par former, au centre du plateau irarien, ce qu'on appelle le grand désert de Médie.

Les Grecs, habités de très haute antiquité par des peuples de race tourannienne, fut occupé graduellement, entre le 1^{er} et le 6^{es} siècle av. J.-C., par les tribus iraniennes que nous connaissons sous le nom de Médes. Après avoir été, pendant trois quarts de siècle, le centre d'un empire puissant, la Médie devint, vers 550, une province de l'empire des Achéménides. Incorporée à l'empire d'Alexandre, elle se divisa sous les premiers Séleucides en deux provinces indépendantes. La région du Nord-Ouest, comprenant tout le bassin du lac d'Ouroumias, devint un royaume indépendant avec sa capitale qui fut appelée Médie Atropatène (du nom d'Atropates qui portait son premier chef); la région du Sud-Est, avec *Ecbatane*, demeura aux mains des Grecs et fut dénommée la Grande-Médie. Ces deux provinces suivirent toutes les vicissitudes de l'Asie antérieure; celle d'Atropatène subissait l'influence des souverains arméniens et quelquefois celle des Romains, la Grande-Médie passait des mains des Grecs à celles des Parthes, puis des Perses et enfin des Arabes. La conquête arabe, au 7^{es} siècle av. J.-C., remplaça le nom de Médie par celui, en usage encore aujourd'hui, d'Aderbeïdjan, Kourdistân, etc. V. PARS.

MÉDIÈTE (du lat. *medius*, qui est au milieu) n. f. Géom. Ancien nom des proportions qui contenaient une moyenne proportionnelle, comme a : b : b : c.

— Astron. anc. *Médiète* de l'épicycle, Demi-cercle dans lequel se meut la planète, tandis que le centre se déplace.

MÉDIEVAL, ALE, AUX (du lat. *medium*, moyen, et *ævum*, temps ou âge) adj. Qui se rapporte au moyen âge.

MÉDIEVISE (*nisim* — rad. *medius*) n. m. Amour du moyen âge : *Les romantiques professent le médiévisme.*

MÉDIEVISTE (*niss'* — rad. *medius*) n. m. Érudit qui s'occupe de la littérature ou de l'histoire du moyen âge.

MÉDIFEXE (du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *fixe*) adj. Bot. Se dit d'une partie qui est fixée à une autre par son milieu : *L'anthere du lis est MÉDIFEXE.*

MÉDIMNE (du gr. *medimnos*) n. m. Unité des mesures de capacité, chez les Athéniens, pour matières sèches, valant, suivant Letronne, 57^{es}/₆₄ et, d'après d'autres, 37^{es}/₆₄.

MÉDINA n. m. Petite monnaie turque, dont la valeur varie suivant les contrées : On dit cinquante *medinas*.

MÉDINA, comté des Etats-Unis (Ohio); 24,000 h. Ch.-l. Medina. — Comté de l'Etat de Texas; 6,000 hab environ. Ch.-l. Castroville.

MÉDINA DEL CAMPO (aut. *Methymna Campestris*), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), sur le Zarpadillo, tributaire du Douro; 6,000 hab. Fabrication de chapeaux. Ruines de la forteresse de la Mota, où mourut Isabelle, en 1504. M. de Salazar y Ronda (1744).

MÉDINA DE LAS TORRES (anc. *Julia Contributa*, *Methymna Turrimis*), ville d'Espagne (Estrémadure [prov. de Badajoz]); 3,000 hab. Fabrication d'étoffes de laine; tanneries. Antiquités romaines et ombreuses inscriptions.

MÉDINA DE POMAR, village d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Burgos]), sur le Truoba, sous-affluent de l'Ebre; 2,290 hab.

MÉDINA DE RIO SECO (aut. *Methymna Sicea*), ville d'Espagne (Vieille-Castille [prov. de Valladolid]), sur le Seco, affluent du Douro; 5,000 hab. Fabrication d'étoffes de laine, de chapeaux. Tanneries. Bataille gagnée par le maréchal Bessières contre les Espagnols, le 14 juillet 1808.

MÉDINA (Barthélémy de), théologien et dominicain espagnol, né à Medina de Rio Seco vers 1530, mort en 1580. Il professa la théologie à Salamanca, fut, en 1570, l'inventeur du *probabilisme*, et laissa sur saint Thomas des *Commentaires* (1582-1584), souvent réimprimés.

MÉDINA Y VALBUENA (don Pedro de), peintre espagnol, né à Séville vers 1620, mort après 1675. Condisciple et ami de Murillo, il restaura et décora de fresques la cathédrale de Séville (1647-1650), prit part à la fondation de l'académie de peinture de cette ville, dont il devint président, et fut un habile peintre d'aquarelles.

MÉDINA (sir Jean-Baptiste), peintre belge d'origine espagnole, né à Bruxelles en 1660, mort à Edimbourg en 1711. Formé à l'école de Rubens, dont il adopta la manière, il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre. Il dessinait avec pureté et dessinait à ses toilettes un coloris plein d'harmonie et de vigueur. Son portrait, par

lui-même, est aux Offices de Florence. A Edimbourg se voient les portraits des professeurs de l'École de chirurgie, au château de Wentworth, le portrait du *duc d'Arville* (ses deux fils, etc.) Il a laissé aussi des paysages, des tableaux d'histoire, etc.

MÉDINA (don Juan de CARRERA), V. CARRERA.

MÉDINA-SIDONIA (aut. *Methymna Assindia* ou *Assindua*), ville d'Espagne (Andalousie [prov. de Cadix]); 12,000 hab. Ch.-l. de juridiction civile. Fabrication de draps et de poterie renommée, sparteries, tuleries.

MÉDINA-SIDONIA (Gaspar Alonso Perez de GUZMAN, dit el), homme politique espagnol, mort en 1664. Beau-frère du duc Jean de Bragança, qui se déclara roi de Portugal, il voulut convertir en royaume son gouvernement d'Andalousie; le complot fut découvert. Mandé à Madrid, il obtint sa grâce, mais perdit une partie de ses biens. Au moment où le duc Jean de Bragança, par la conquête du Portugal et de son combat singulier Jean de Bragança, qui ne répandit pas à son carter (1641).

MÉDINE (en arabe El-Médina ou Médinet-en-Nebi), ville de la Turquie d'Asie (Arabie [Hedjaz]), sur une des premières terrasses du plateau central de l'Arabie et au milieu d'une petite oasis de palmiers; 20,000 hab. Environ; Médine est à l'ouest de La Mecque, plus au sud des villes sacrées de l'Islam. Sur son territoire, se réfugièrent Mahomet en 622, dans la fuite fameuse qui marque le début de l'ère musulmane (*hégire*). Le Prophète lui-même jeta



Mosquée de Médine.

les fondements de la vaste mosquée carrée, agrandie plus tard à plusieurs reprises par les califes, détruite par le feu en 1851, rebâtie de 1852 à 1853, et enfin rénovée, sous son état actuel par le roi d'Egypte Khaid-ib en 1857. La tradition musulmane veut que elle renferme les tombeaux de Mahomet et de ses deux grands disciples, Omar et Abou-Bekr. Le pèlerinage dont cette sépulture est l'objet attire à Médine, chaque année, un grand nombre de croyants. La ville, conquise au 7^{es} siècle par les Turcs sur les sultans d'Egypte, a appartenu, du milieu du 14^{es} siècle à 1812, aux Wahabites, puis est rentrée sous la domination, plus théorique que réelle, des sultans de Constantinople.

MÉDINE, poste fortifiée sur la rive gauche du haut Sénégal; 8,000 hab. Ch. de f. de Kayes à Kita. Important centre commercial. Mort de l'empereur français Fauchaldier en 1855 et célèbre par la défense héroïque de Paul Herbe et du sergent Desplais (avr.-juil. 1857), assiégés par El-Hadj Omar, et délivrés par Fauchaldier.

MÉDINET-EL-FAYOUM (à l'époque pharaonique *Shooum*, à l'époque gréco-romaine *Crocodiopolis* et *Arsinoé*), ville d'Egypte, capitale de la *moïrarchie du Fayoum*; 31,322 hab. La ville moderne s'appuie au N. contre des buttes de débris, restes de la ville antique. Chemin de fer qui s'embranchent sur la ligne de la Haute-Egypte à la station d'El-Ouassé. Evêché copte orthodoxe. Fabrication de tapis, de toile, de cotonnades, de tissus de laine et de fourures. Distilleries, sucrerie.

MÉDINET-HASOU ou **MÉDINET-ABOU**, nom de l'un des cercles ou rivas du jolien de l'ancien département de Thèbes : c'est le plus méridional, celui qui a pour noyau les deux chapelles funéraires de Thoutmôsis III et de Ramsès III. Il couvre l'emplacement de la petite ville égyptienne de El-Zamout. Le temple de Thoutmôsis III n'a que peu souffert. Dans celui de Ramsès III, les portiques des trois premières cours sont à peu près intacts.

MÉDING (Jean-Ferdinand-Martin-Oscar), romancier allemand, connu sous le pseudonyme de **GREGOR SAMAROW**, né à Koenigsberg en 1829. Il quitta l'administration prussienne pour entrer au service du Hanovre (1859), devint conseiller d'Etat (1862), et suivit, en 1866, le prince de Bismarck à Vienne. En 1873 il se fixa à Berlin. Depuis sous le pseudonyme de SAMAROW, il a publié de curieux ouvrages, où la fiction se mêle à l'histoire et dont quelques-uns ont été traduits en français. Nous citerons : *Septres et couronnes* (1872); *Deux couronnes impériales* (1874); *Héros et empereur* (1875); *Le Sultan et l'Empereur* (1874); *Or et sang* (1875); *L'impératrice Elisabeth, la Grande-Princesse, Pierre III* (1881-1883); *Alouar du Croissant, Pleinea* (1883-1884); *un Château de feu* (1890); *Aigle blanc* (1891); *les Epines de la couronne* (1899); etc.

MÉDINILLE (El mil.) n. f. Genre de mélastomacées, comprenant des arbres à fleurs en cymes terminales, dont on connaît plus de soixante espèces, des régions tropicales.

MÉDINILLIÈS (El mil.) n. f. pl. Tribu des mélastomacées, ayant pour type le genre *medinilla*. — Une MÉDINILLIÈRE.

MÉDIO-CARPIEN, ENNE adj. Qui appartient à l'articulation des os de la première rangée du carpe.

MÉDIOCRATE (*si* — du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *crates*, force) n. m. Force moyenne, qui est au milieu de la classe moyenne : *La puissance contre laquelle la centralisation se briserait toujours est la MÉDIOCRATIE.* (Balz.)

MÉDIOCRE (lat. *mediocrius*; de *medius*, qui est au milieu) adj. Qui est entre le grand et le petit, le bon et le mauvais; peu considérable, peu distingué, etc. : *Une taille, Une poésie médiocres. Un caractère, Un esprit médiocre.* — *Un poète médiocre*. — *Un instantané médiocre*. — *Un médiocre est l'excellent pour les MÉDIOCRES.* (J. Jouberc.)

Le médiocre n. m. Ce qui est médiocre : Le médiocre plat au grand nombre.

— ALLUS. — Le point de degrés du médiateur au pire. Vers de l'Art poétique de Boileau (ch. IV). Il signifie qu'en littérature, n'avoir point de défauts saillants, n'a avoir guère plus de qualités, posséder, ou au mot, n'avoir négatif, équivaut à n'avoir point de mérite du tout et même à être très mauvais.

MÉDIOCRÈMENT (rad. médiocr) adv. Ni peu ni beaucoup. Être médiocrement sage. D'où : Médiocrement : Jouer médiocrement du violon.

MÉDIOCRITÉ n. f. Caractère de ce qui est médiocre : Il y a de certaines choses dont la médiocréité est insupportable.

— État de fortune, de position sociale entre la richesse et la misère, entre l'élevation et la bassesse : Une heureuse médiocréité. — Médiocréité : Une bon sens se forme d'un goût naturel pour la justesse et la médiocréité. (Vauven.) — Manque de grandeur, d'élevation d'esprit, d'excellence, du mérite : La L'affection et les vices avantageux sont l'essence de la médiocréité. (M^{re} Rolan.)

— Personne médiocrement assemblée de personnes médiocres : Le monde a toujours été gouverné par la médiocréité en tout genre. (Royer-Collard.) — Production médiocrement : L'amas des médiocrités grossit chaque jour.

— ALLUS. LITTER. — Médiocréité dorée. V. AUREA MÉDIOCRITAS.

MÉDIO-DORSAL, **ALE**, **AUX** (du lat. *medius*, qui est un milieu, et de *dorsal* adj. Anat. animale. Qui est situé dans le milieu du dos : *Signatus* MÉDIO-DORSAL.

MÉDIO-JURASSIQUE (du lat. *medius*, qui est un milieu, et de *jurassique* adj. Se dit, en géologie, de la partie moyenne du système jurassique, comprenant les étages *lucécien* et *bachinien*.

MÉDIOLANUM (néf. nom), nom de plusieurs villes de l'empire romain : 1° dans la Gaule cisalpine, ch.-l. des Lusurbres, fondée par les Gaulois (auj. *Milan*) ; 2° dans la Gaule Lyonnaise III^e, ch.-l. des Aulercos Eburoniques (auj. *Yverdon*) ; 3° dans la Gaule Aquitaine III^e, ch.-l. des Saucres (auj. Saucres) ; 4° dans l'Aquitaine IV^e, chez les Bituriges Cubains (auj. *Château-Milant*).

MÉDIOMATRICES (lat. *Mediomatrici*), peuple de la Gaule ancienne (Belgique I^{re}), entre les Trévires au N. et les Leuces au S., sur les deux rives de la Moselle (Mosselle). Ch.-l. *Dinodurum* ou *Mediomatrici* (Metz). — *Un, Une*, MÉDIOMATRICE.

MÉDIOMÈTRE — du lat. *medius*, milieu v. a. Techn. Prendre le milieu ou un terme moyen ; ramener à une unité, prendre une moyenne, en terme de construction.

MÉDIO-PASSIF n. m. et adj. Gramm. Nom donné par les grammairiens à l'ensemble des formes communes à la voix moyenne et à la voix passive : Le MÉDIO-PASSIF indo-européen. Les *suffixes* MÉDIO-PASSIFS.

— ENCYCL. Dans les langues indo-européennes, particulièrement dans les langues indoeuropéennes, la fonction passive et la fonction moyenne s'expriment avec les mêmes formes verbales. En grec, *lao*, milieu ; suivre à la fois je délire pour moi et je suis déliré, de même les formes italiques et celtiques en -ant, -ant, je suis aimé, et imitur, j'imite) ont à la fois la valeur de déponents et celle de passifs. V. MOYEN, et PASSIF.

MÉDIO-TARSIEN, **ENNE** adj. Qui passe par le milieu du tarse : Amputation, *D'sartication* MÉDIO-TARSIENNE.

MÉDIPECTORAL, **ALE**, **AUX** (du lat. *medius*, qui est un milieu, et *pectus*, oris, poitrine) adj. Anatom. Qui se fixe à la médiopitrine.

MÉDIPOITRINE (du lat. *medius*, qui est un milieu, et de *poitrius* subst. m. Anatomie.) Partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIPONT n. m. Techn. Table de pressoir.

— Mar. Pont de cordes.

MÉDIQUE (*dik*) adj. Hist. anc. Qui a rapport aux Médés ou à la Médie : Les guerres MÉDIQUES. « Surnom de l'empereur Vercingétorix, vainqueur des Médés. (Dans ce sens, prend un majuscule.) — Vercingétorix Médique. — Médique, nom d'antiquité, d'une langue morte, analogue à celle qui portait les Médés et les Perses.

— La Médique, Nom donné parfois à la Médie.

Médiques (GUERRÉS). On désigne sous ce nom l'ensemble des guerres qui eurent lieu, au cours du 7^e siècle avant notre ère, entre la Grèce et l'empire perse, héritier des puissances du nord, sous les règnes de Darius, de Xerxès et d'Artaxerxès Longue-Main. Elles eurent pour cause principale les projets d'expansion en Europe de l'empire achéménide, au temps de Cyrus et de Darius, qui trouvèrent sur leur route et voulurent subjuguier les nombreuses colonies grecques indépendantes de l'Asie Mineure, Colophon, Milet, Ephèse, Phocée, Priène, Magoésie, etc., au moment même où la Grèce, et en particulier Athènes, essayait précisément de développer ce côté de son influence politique et économique.

L'occasion en fut donnée par les guerres que soutinrent les aristocrates et le secours prêt par elle à la révolte de l'Ionie, que Cyrus avait soumise en même temps que l'empire lydien de Crésus, et que Darius terrina par la prise et le pillage de ses temples.

— Il fut en outre dirigé par Athènes et Érétrie, en Eubée, dont l'intervention avait hélas l'orgueil de Darius, que fut dirigée spécialement la première guerre médique, dès l'abord malheureuse pour la Perse. Une expédition maritime accusée de Thasos, dans le passage du Bosphore, tandis que Mardonius envahissait la Médécide ; mais la flotte perse était détruite par la tempête près du mont Athos, et l'armée de Mardonius, décimée par le froid et la maladie, devait battre en retraite vers l'Asie. Cependant un petit corps de nouvelles expédition formidables faisait voler vers Athènes et débarquait en Sicile, brâlaient Naxos, Carystos, Érétrie et occupait en Attique, Athènes, trahie par Égine, abandonnée par le reste de la Grèce déjà jalouse d'elle, fut seule à assurer le salut du pays en battant le corps de Xerxès, et de la sorte, et ce premier succès décida à Athènes la formation d'un parti belliqueux dont le chef, Thémistocle, ne tarda pas à transformer avec bonheur sa patrie en une puissance maritime de premier ordre.

La seconde guerre médique (480-478) fut conduite en

personne par le successeur de Darius, qui précipita sur la Grèce un million d'hommes. Mais, grâce aux efforts de Thémistocle, l'union des Grecs, sans être parfaite (les Thessaliens seuls ne furent persés, fut tout au moins assuré qu'en 490, Sparte et Athènes s'unirent et la défense héroïque de Léonidas aux Thermopyles permit d'arrêter sur terre, pendant quelque temps, l'armée d'invasion. Cependant, Thésopos, Platées et Athènes furent détruites ; mais, après la victoire d'Arctémis, sur le mont Salamine, la flotte des Grecs allié remporta à Salamine une brillante victoire (480) ; Xerxès s'enfuyait en Thessalie, puis repassait l'Hellespont, l'année suivante, Mardonius, resté en Grèce, était battu à Platées (479), tandis que Thémistocle faisait passer la mer Égée en tonnerie triomphale d'alliances et de conquêtes athéniennes, couronné par la victoire de Mycale (475).

La troisième guerre médique comprend une série de campagnes offensives, dirigées par les Hellènes contre l'Empire persique, et d'abord dirigées contre les îles et les côtes grecques de la côte ; les victoires de Cimón imposèrent un Grand Roi une paix humiliante, *deux paix de Cimón* (449), qui interdisait à ses armées l'approche du littoral de l'Asie Mineure et à ses flottes l'entrée de la mer Noire et une partie de l'Archipel. C'était au salut de la Grèce, préservée de la barbarie asiatique : c'était surtout le triomphe d'Athènes qui trouvait, dans la Confédération de Délos (477), fondée à son profit par Cimón, la reconnaissance de son initiative et la base de son empire maritime.

MÉDIRE (pour *médire*), de la partie, *més*, et de *diré*. — Se conjugue comme *dire*, excepté à la 3^e pers. du pluri de l'ind. prés. et de l'imparfait, où il faut : *vous médisez. Médisez* v. a. Dire de quelqu'un, avec une intention mauvaise, un mal qui est vrai : *Juger n'est pas médire*.

— C'est un mauvais terme que celui de médire.

— Fig. Etre défavorable à quelqu'un, témoigner contre lui : *Il a des reproches qui louent et des louanges qui médissent*. (La Rochef.)

— Médire de, Médirater en paroles, dire du mal de : *N'écrivez pas de médisant* ; il médiera de toi comme il médiera des autres. (Mao. orient.)

— n. m. Action de médire, médiance : *Quant à moi, je foute aux pieds ton MÉDIRE indiscret*. (Nic. Pasq.) [Vx.]

MÉDISANCE (sans -nd, rad. *médire*) n. f. Propos désavantageux à quelqu'un, mais exact, tout avec l'intention de nuire ; penchant à faire de tels discours : La MÉDISANCE est le sautierage de la malignité [v. Jouffroy].

— La médisance est la fille insolente De l'amour-propre et de l'oisiveté.

— Personnes qui médissent : *Il n'est pas aisé de faire taire la MÉDISANCE*.

MÉDISANCE (Ecole de LA), comédie. V. ECOLE.

MÉDISANT (*san*), ANTE [rad. *médire*] adj. Qui médit, s'applique à l'habitude de médire : *Les femmes MÉDISANTES*.

— Substantif. Personne médisante : *On dépeignait un Etat en moins de rien, si on traitait tous les MÉDISANTS*. (Pasc.)

Le MÉDISANT est la plus cruelle des bêtes farouches, et le flatteur la plus dangereuse des bêtes perverses. (Diogène.)

— En esprit si sans faiblesse, sans basses complaisances, ne fuit ce ton radouci que prend la médisance.

MÉDISANT (*san*), ANTE [rad. *Mede*] adj. S'ent dit pour Parisien des Médés, en parlant des anciens Grecs. On a écrit aussi MÉDISANT, ANTE.

MÉDITATIF, **IVE** adj. Qui est porté à méditer, livré à la méditation : *Un homme. Un esprit MÉDITATIF*. (Qui annonce la méditation.) — *Les méditations MÉDITATIVES*.

— Gramm. Verbes méditatifs, Verbes latins terminés en *iré*, qui expriment, non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action.

— Substantif. Pensée portée à la méditation : Les MÉDITATIFS sont ordinairement distraits.

— SYN. Méditatif, penseur, pesoir, rêveur.

MÉDITATION (*si-on*) n. f. Action de méditer, application de l'esprit à un objet : *Etre plongé dans une MÉDITATION profonde*.

— Par ext. Ouspense philosophique, religieux, etc. (Prendre sous ce sens, une majuscule) : *Les MÉDITATIONS de saint Augustin*.

— Relig. Oraison mentale, application raisonnée de l'esprit à des vérités religieuses : *Certains religieux passent leur vie entière dans la MÉDITATION*. (Chambre des méditations. Chambres de méditations. Cours de méditations.)

— SYN. Méditation, application, attention, contention, réflexion. V. APPLICATION.

— ENCYCL. Religions de l'Inde. La méditation joue un rôle important dans les croyances de l'Inde. Selon les légendes des Brâhmanes, le monde est créé par la méditation et les pénitences que Vouchraha le Prâdjâpati créa les moudes et les êtres ; plus tard, ce sera par elle que les *Dévas* (dieux) parviendront à conquérir la puissance divine et l'immortalité, par elle que les *Asouras* (démons) s'élèveront de tous côtés sur le monde et par elle que les sages acquerront la science et le pouvoir surnaturel. La méditation doit être accompagnée de certaines observations religieuses : jeûne, continence, etc. Elle devient la voie accessoire du salut (ou de la délivrance de la métempsycose) avec les autres pratiques religieuses et surtout celle du Yoga. Les bouddhistes lui font une part plus large encore, et lui assignent pour but l'acquisition de la science transcendante universelle ou *Bodhi*.

— En grec. Une jeune fille ou une jeune femme, aux traits sérieux, dans une attitude de méditation et réfléchissant, fréquemment servi de thème aux artistes, qui ont désigné ces études sous le titre de *Méditation*. Plus précis sont les *études en méditation*, de Rembrandt et de Bal (Louvre). En traitant deux fois le même thème, Rembrandt est sur un dessin original et une copie. Dans la première de ces compositions, son philosophe est un vieillard à longue barbe, coiffé d'une calotte et vêtu d'une robe fourrée, qui médite profondément. Le second est un jeune homme à traits réguliers, et il semble chercher la solution d'un problème. Les mêmes qualités se remarquent dans la *Philosophe de Bol* : un vieillard à moustaches blanches, assis près d'une table où sont éparés des livres, une tête de mort, des instruments de musique, une mappe-monde, etc., tient à la main une lettre.

Parmi les études exposées aux Salons, rappelons la *Méditation de la Vierge*, de Decaise ; *Méditation sur l'Imitation de Jésus-Christ*, v. de Camille Bouchet ; les *Méditations* de Gals, Bortier, H. Josses, M^{me} Annis Toudouze, A. de Saintré, J. de Saintré, J. de Saintré, etc. Une statue de la *Méditation* par Bonissieux et une autre par Daumas méritent également d'être rappelés.

Méditations de la vie du Christ (Lus), par saint Bonaventure (Jean de Fidanza). — Ce livre, qui est écrit en latin, fut composé sur la demande de plusieurs personnes saintes de sa sainte époque. C'est un commentaire de la vie de Jésus-Christ, de Saint Bonaventure, de tous les faits les scènes racontées par l'Evangile ; il ne craint pas même d'ajouter aux récits du texte les traits les plus saillants que lui suggèrent son imagination et sa foi. (Trad. franc. par le R. V. de Kianzy [1846] et par le P. Lebantier [1847].)

Méditations touchant le premier philosophe, ou l'on demontre l'existence de Dieu dans la matérialité de l'âme, par Descartes (Paris, 1641). — Dans cet ouvrage, Descartes reprend l'exposition des points principaux de sa doctrine qu'il avait fait connaître par la *Philosophie de la méthode*. Ses *Méditations*, au nombre de six, paraurent d'abord en latin. En 1677, on prit une traduction française, due au dieu de Luynes. Descartes revit cette traduction qui, peu à peu, a chimé le texte original.

Le philosophe commence par expliquer pourquoi nous devons nous soucier de Dieu, et particulièrement des choses matérielles, et comment ce Dieu nous est utile. Mais, si l'esprit peut douter de l'existence des choses, il ne peut contester qu'il existe lui-même ; et il est amené à distinguer ce qui lui appartient et ce qui est du corps. Descartes développe les arguments en faveur de l'existence de Dieu, établit que les choses conçues clairement et distinctement sont toutes vraies, traite de la différence qu'il y a entre l'entendement et l'imagination et conclut en montrant que l'âme est réellement distincte du corps, tout d'un même, quoiqu'elle soit comme une même chose. Ses *Méditations* sont suivies des objections du P. Merseune, de Hobbes, d'Aronau, de Gassendi et de Clercslier, et des réponses de Descartes.

Méditations sur l'Evangile, par Bossuet. — Cet ouvrage, composé en 1695, à Meaux pour les religieux du Saint-Marie de la rue de Valenciennes, qui fut imprimé en 1721 par les soins du neveu de l'auteur, M. de Launay, a été révisé. Bien qu'il écrit avant les *Élévations sur les mystères*, il en forme comme la suite et le complément : en effet, les *Élévations* exposent les dogmes de la foi, et les *Méditations* traitent des devoirs et des devoirs de l'âme. Les sermons de Jésus-Christ les plus importants, c'est-à-dire au sermon sur la montagne et à ceux que le Maître fit, vers la fin de sa vie, principalement au discours après la Cène. Le style est simple, vigoureux cependant et empreint surtout d'une ocean piété.

Méditations poétiques (1829) et *Nouvelles méditations poétiques* de Lamartine. — Les *Méditations*, début de Lamartine dans la poésie, début de la poésie romantique dans la littérature française, eurent un magnifique succès. Avant la poésie sensuelle, sèche et conventionnelle des derniers classiques, ou fut surprendre et charmé d'entendre un poète qui osait être ému et sincère, dont la mélancolie, doucement élégiaque, n'en était pas moins forte et profonde. Les mérites nouveaux qu'on avait admirés dans les *Méditations* (*l'isolement*, le *Soir*, le *Vallon*, le *Lac*, le *Golfo de Baia*, *l'Automne*) se retrouvaient dans les *Nouvelles Méditations* (*l'Infortuné*, *le Crucifix*), avec plus de richesse dans la forme peut-être, avec plus de grâce voluptueuse. Essentiellement spiritualiste, religieux, avec une ardeur sentimentale qui est étonnamment lyrique, Lamartine a représenté la Nature largement, sans aucune exagération, mais avec une sensibilité, et comme une chose toute pénétrée d'âme, où sa sympathie se foud et s'émoussait. La forme des *Méditations*, souvent molle et fluide, atout, quand elle est soutenue par le sentiment profond, la plus forte et la plus suave harmonie.

MÉDITER (du lat. *meditari*, même sens v. a. Soumettre à des réflexions, à un examen intérieur : *Méditer un sujet*. — Projeter, se proposer de faire, préparer par ses réflexions, combiner dans son esprit : *Méditer un voyage*.

— Absoluit. : *Méditer de partir en voyage*.

— Étudier l'esprit. — *Le médite*, les œuvres de : *Méditer Platon, Leibniz, Newton*.

— v. a. Se livrer à la méditation, à la réflexion : *Tout est instructif pour l'homme qui MÉDITE*. (Lamenn.)

— Faire une méditation : *peu* : *Il est des moines qui ont passé leur vie à méditer*.

— *Méditer sur, réfléchir intérieurement sur* : *Méditer sur le passé, c'est travailler pour l'avenir*. (A. Peyrat.)

— n. m. Méditation, action de méditer : *Le méditer est une puissante étude*. (Montaigne.) [Vx.]

— *Méditer*, v. p. Etre médité.

MÉDITERRANÉE (*EE* ou *TI* — du lat. *mediterraneus*, méditerranéen) — nom de méditerranéen, qui est un milieu, et (terres) adj. Qui est situé au milieu des terres : *Les golfes MÉDITERRANÉENS*. (Buff.)

— n. f. Mer intérieure, située au milieu des terres : *La mer Caspienne est une MÉDITERRANÉE*.

MÉDITERRANÉE (MER) [Méditerranéum ou Internum Mare des Latins], ainsi désignée à cause de son position au milieu de l'Europe, l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale. (V. EUROPE [entre en couleurs].) C'est une vaste mer intérieure, qui ne communique naturellement qu'avec l'océan Atlantique par le détroit de Gibraltar. Au prolong de l'Océan, au large du cap de Bonne-Espérance (entre 7° 40' à l'O. et 32° 45' à l'E.), elle a ainsi environ 4.500 kilom. de longueur. Sa largeur, très variable, est de 740 kilomètres entre Marseille et Alger, de 400 entre le Peloponèse et la Tripolitaine. Sa superficie totale est évaluée à 1 000 000 de kilomètres carrés, dont 423 000 pour la mer Noire et 125 000 pour l'Adriatique.

La Méditerranée est divisée en deux bassins par le seuil sous-marin qui relie la Tunisie à la Sicile. A l'O. s'étend la Méditerranée occidentale ou latine ; à l'E., la Méditerranée orientale ou grecque. Elle est traversée, présente deux enfoncements principaux au N. : le golfe du Lion et le golfe de Gênes ou de Ligurie. De grandes îles, la Sardaigne et la Corse, la divisent elle-même en deux parties : la mer des Baléares à l'O., la mer Tyrrhénienne à l'E. Le seuil étroit de Gibraltar la fait communiquer avec

L'Atlantique, tandis qu'au S. de la grande île de Sicile, un bras large et peu profond la relie à la Méditerranée orientale. Celle-ci est bornée au N. par le mont Scopus, au N.-E. par la péninsule de la Morée (ancien Pénoponèse) projetée trois grands promontoires; au S., la mer se creuse profondément dans le golfe de la Grande Syrte, l'Érythrée, l'Adriatique, golfe allongé de la Méditerranée occidentale, au N. du golfe de Gabès, des côtes basses à l'E. de cet enfoncement, appelé aussi Petite Syrte. La Méditerranée ne présente pas un système régulier de circulation des eaux, mais seulement des courants locaux et discontinus. Mer intérieure, elle diffère encore des océans par son caractère de mer fermée, ses courants faibles, ses marées qui ne sont réellement sensibles que dans les Syrtès, où elles atteignent 2 mètres.

Creusée par de grands phénomènes d'effondrement, la Méditerranée est à une profondeur moyenne considérable: environ 1.500 mètres dans le golfe de Venise, on en a trouvé 3.150 mètres à l'ouest de la Sardaigne, 3.730 mètres entre la Sardaigne et le golfe de Naples, 4.440 mètres à l'ouest de l'île de Crète et 3.870 près de la côte d'Asie Mineure. La fosse la plus large et la plus profonde est la fosse de l'Atlantique, au N. du golfe de Venise, à une profondeur de 5.260 mètres, une température à peu près invariable d'environ + 12,7°. C'est que les eaux froides n'y peuvent pénétrer que par l'étroit passage de Gibraltar. A la surface, la température moyenne des eaux varie entre 23° et 28°. L'absence de courants et de vents réguliers qui soient en sens inverse ne paraît pas compensée par les apports fluviaux et la chute des pluies, abondantes seulement en hiver, l'état restant uniformément sec et chaud dans toutes les régions soumises au climat méditerranéen. Les eaux de la Méditerranée se concentrent douc de plus en plus, et leur salinité moyenne est de 38 à 39 p. 1.000, celle de l'Atlantique, par la même latitude, d'étant que de 35 à 36. Cette répartition inégale de la salure et, par conséquent, de la densité provoquent la formation d'un courant superficiel, à l'ouest, à l'est et au sud, et d'un autre à l'Est, à l'ouest et de la mer Noire, alors qu'un courant profond ramène dans ces deux bassins les eaux de la Méditerranée.

Au point de vue faunique, la Méditerranée ne forme pas une province distincte, mais une dépendance de l'Atlantique, dans les espèces qui ont pénétré dans les détroits de cet océan par le détroit de Gibraltar. L'ouverture du canal de Suez a permis à quelques espèces méditerranéennes de pénétrer dans la mer Rouge, et inversement.

Par sa situation au point de rencontre et de contact de deux parties de la Méditerranée, celle-ci est devenue posséder de tout temps une grande importance économique. Aujourd'hui encore, il n'y a pas de bassin maritime plus fréquenté. De nombreuses lignes de navigation la sillonnent en tous sens et relient entre eux les principaux ports : Barcelone pour l'Espagne, Marseille et Gênes pour la France, Gênes, Naples, pour l'Italie; Trieste pour l'Autriche; Syra, Salonique, Constantinople, Smyrne, Beyrouth pour l'empire ottoman; Alexandrie et Port-Saïd pour l'Égypte; Tunis, Bône, Alger, Oran pour la Berbérie algérienne. Le port de Marseille est fréquenté aussi par les Grecs et les Italiens, dont il est un trafic considérable, et de nombreux câbles télégraphiques relient entre eux les ports importants. Depuis le percement de l'isthme de Suez, en 1869, la Méditerranée se trouve sur la route maritime de l'extrême Orient, pratiquée surtout par les navires par la route à cause de l'étendue de ses rivages soumis à différentes dominations, la Méditerranée est, au point de vue stratégique, étroitement surveillée par l'Angleterre, qui y tient la plupart des positions maîtresses: Gibraltar, Malte, Port-Saïd, et qui a établi de nombreux d'appui dans toutes les parties de ce grand bassin maritime et jalonne la route des Indes et de l'extrême Orient.

— BULLOGA. — W. H. Smyth, *The Mediterranean* (Londres, 1834); Académie des sciences de Vienne, *Berichte der Kommission für Erforschung des östlichen Mittelmeeres* (1901 et suiv.).

MÉTERRANÉE (DÉPARTEMENT DE LA), nom d'un département formé en Italie sous le premier Empire, compris entre la principauté de Lucques au N., la mer Tyrrhénienne à l'O., la principauté de Piombino au S., les États romains à l'E. et l'Arno au S.-E. et à l'E. Ch.-L. *Livourne*; sous-préfet. Pise et Volterra.

MÉTERRANÉE JAPONAISE ou **SOUOVANADA**, nom donné parfois à la partie de la mer du Japon comprise et comme enfermée entre les trois îles de Nippon, Sikok et Kyou-Siou. V. **SOUOVANOD**.

MÉTERRANÉEN, ENNE (d'où l'on tire *ra-né-in*, en) adj. Géogr. qui appartient à la Méditerranée. *Le bassin méditerranéen*.

— Géol. Se dit de l'étage géologique établi par Suess et correspondant pour la première partie à l'époque *burdigalienne* et pour la seconde aux étages *hébreux* et *lortonien*.

— n. m. *LA MÉTERRANÉE S'ÉPIQUE aux terrains du bassin de l'Urmia (Turquie)*.

MÉTERRANÉE (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons.

MÉTERRANÉE (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons.

MÉTERRANÉE (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons.

MÉTERRANÉE (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons. **MÉTERRANÉE** (M. th. nom. Déesse des guérisons.

— ENCYCL. Spirit. *Le médium*, exactement être, homme, est l'intermédiaire entre le monde des esprits et le monde matériel.

Les quatre principaux types sont: 1° le typtologue, celui qui peut provoquer les coups frappés (ou raps), et communiquer par la table et au moyen de l'alphabet convenu; 2° l'écritain « automatique », quand sa main et son bras se meuvent, possédés, dirigés par l'esprit; « direct », quand il suffit de deux doigts et d'une touche, le tout orlunatoirement scellé et cacheté; 3° le médium à matérialisations, c'est-à-dire celui qui est dit être les fluides de son esprit pour l'apparition, souvent photographiée, médium touché, d'une forme; 4° le médium à incarnation, ou incarnation, celui qui est dit incarner un esprit qui peut parler par sa bouche. A ces quatre catégories il faut ajouter les dessinateurs, les musiciens, les auditifs, les voyants, les intuitifs, etc., tous sens et organes de l'esprit et du médium, possédés et dirigés par l'esprit.

Un phénomène remarquable, c'est la « trasse » ou passage. Sous l'approche et l'influence de l'esprit, qui vient momentanément incorporer le médium, celui-ci est pris d'une hypnose rapide, suivie de la possession. Le médium est soumis à plusieurs dangers: la suggestion, l'obsession, la possession. En ce cas, il peut arriver qu'un esprit pratiquant dégage l'attaché, mais il arrive aussi qu'il soit trappé lui-même d'aliénation.

Parmi les médiums qui jouent d'une certaine célébrité, citons: M. H. Jones, qui travailla, rigoureusement surveillé et contrôlé par William Crookes, F. Cook, qui servit à la fameuse matérialisation de Kate King, enfin la moderne Eusapia Paladino.

— BERGUA. — Allan Kardec, *Le Livre des médiums*; Lucie Cousturier, *Le médium spirituel et consolateur, manuel de spirisme*.

MÉDIUMNITÉ (om) n. f. Spirit. Faculté que possèdent certaines personnes, appelées médiums, de servir d'interprète aux esprits, de devenir l'instrument passif de leur volonté.

— ENCYCL. V. **SPIRITISME**.

MÉDIUS (use) — du lat. *medius*, qui est au milieu n. m. Lit. Le mot d'un poète ou d'un orateur. A. Adjectif: *Le doigt médius*.

MÉDIUSCULE (skul) adj. Typogr. Se dit des lettres intermédiaires entre les majuscules et les minuscules. (Inus.)

— n. f. Lettre médiane: *Les MÉDIUSCULES servent surtout dans les titres*.

MÉDITULLIUM (i-on) n. m. Anat. Substance spongieuse des os.

MÉDIVALVE (du lat. *medius*, qui est au milieu, et de *valve*) adj. Bot. Se dit des cloisons de fruits qui partent du milieu des valves pour atteindre l'axe.

MEDJERA (du *Makarrat* des Carthaginois, le *Bagradat* des Romains) lieu de la Méditerranée, qui naît à l'O. de Souk-Ahras, dans le département de Constantine, passe en Tunisie et atteint la Méditerranée, non loin de l'ancien port d'Utique. Son principal affluent est l'oued Mellegue Cours, capricieux et torreniel, de 420 kilom. Les habitants de cette contrée ont sensiblement modifié la physionomie du littoral, entre Porto-Farina et Tunis.

MEDJIBO, ville de la Russie (gouv. de Podolie), au confluent du Boujck et du Boug méridional, tribunaire du liman du Dnieper; 7.060 hab. Foire importante. Commerce de bétail et bois. Fabrique de bogies.

MEDJID-EUZU, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie [prov. de Sivas]), ancien loin de la rivière du même nom, au confluent du Tchekrék; 3.500 hab.

MEDJIDE, ville de la Roumanie orientale (Dobroudja), à 20 km du Danube, au moins 30 de la mer Noire, dans une région marécageuse et malsaine; 20.000 hab.

Medjidié (ORDRE IMPÉRIAL OTT.), institué en 1852 par le sultan Abd-ul-Medjid pour récompenser les services rendus à l'empire et au souverain. Il est composé de cinq classes: grand-officier; officier; commandeur; officier; officiers et chevaliers, boutonnière. La décoration consiste en un soleil d'argent à sept flammes, séparées par un croissant surmonté d'une étoile; le médaillon central, qui est en or pour les quatre premières classes, porte le chiffre du sultan et est entouré de la devise: *Zèle, dévouement, fidélité*, en lettres d'or sur fond d'émail rouge, avec la date de la fondation de 1268 de l'Émirat. Cet ordre est décoré de l'étoile émaillée de pourpre, est suspendu à un ruban rouge listé de vert. Le ruban ne peut être porté sans la décoration.

Medjidié (méd') n. f. Sulfate hydraté d'uranium et de chaux.

MEDJOURTINE, région de l'Afrique orientale, qui fait partie du pays des Somalis, occupe la région qui se termine par le cap Guardafui, entre l'océan Indien et le golfe d'Aden et qui est peuplée par les *Medjourtines*.

MEDJOURTINES ou **MEDJOURTINES**, tribu du groupe des Somalis-Adjib, offrant le type le plus pur de la race. Les *Medjourtines* sont très peu fortes, au teint bronzé, mais aux traits relativement fins, sont de beaux Ethiopiens normaux et belliqueux.

MEDMASSE (méd) n. m. Genre d'arachnides aranéides, famille des clubionides, comprenant quatre ou cinq espèces répandues de l'Inde à la Nouvelle-Calédonie. (Les médmasses sont des araignées à médmasses médmasses, avec l'abdomen en un violacé brillant. L'espèce type est le *medmassa frenata*, des Philippines.)

MEDMENHAM, village d'Angleterre (comté de Buckingham), situé sur la Tamise, à 3 kilom. de Marlow; 320 hab. Une abbaye de cisterciens y fut fondée à la fin du xiii^e siècle par Hugh de Bolebec et fut fermée à la Ré-

forme par Henri VIII. Cette abbaye devint célèbre au xviii^e siècle lorsque lord Le Despencer, chancelier de l'Échiquier, y fonda, à l'imitation de l'abbaye de Thélème, une association de franciscains, dont furent parties les plus célèbres viveurs de l'époque, et qui se livra à toutes sortes d'orgies et de débauches. Elle fut dissoute en 1762.

MÉDO-BACTRIEN, ENNE adj. Hist. anc. Qui se rattache en même temps à la Médie et à la Bactriane: *L'Empire MÉDO-BACTRIEN*.

MÉDOC n. m. Canal. Via très estimé, provenant des crus du Médoc: *Une bouteille de Médoc*.

— Comm. Enjolou brillant qu'on trouve dans le pays du Médoc, et avec lequel on fait quelques bijoux. On dit aussi **PIERRE DE MÉDOC**.

MÉDOC (en lat. *Mediocus pagus*), région viticole du département de la Gironde.

Le Médoc est la région qui borde la Gironde (rive gauche) depuis Blanquefort et quelques kilomètres de Bordeaux, jusqu'à Soulac; soit une longueur d'environ 80 kilomètres sur 10 de largeur moyenne. Le sol de cette région appartient à la grande époque d'alluvions miocènes qui recouvre le sud-ouest de l'Europe, et il est formé d'une suite de crêtes et de vallées, qui s'alignent, convenant admirablement à la culture de la vigne; la rive immédiate du fleuve est constituée par les palus.

On divise le Médoc en deux parties: *Haut-Médoc*, de Blanquefort à Saint-Seurin-de-Cadourne, et *Bas-Médoc*, de Saint-Seurin à Soulac; mais le relief du sol ne justifie pas cette division, qui tend à disparaître. Le Haut-Médoc comprend 23 communes, dont les principales, au point de vue de l'abondance et surtout de la perfection des produits, sont: *Cantenac, Margaux, Fautillac, Saint-Julien* et *Saint-Estève*, puis *Labarthe, Ludon*, etc. Ces communes forment des vins d'une belle couleur, fins, moelleux, possédant un bouquet d'une suavité remarquable et qui sont justement célèbres dans le monde entier; il s'agit, d'ailleurs, de mentionner les châteaux-laïcs, châteaux-margaux, châteaux-lator. Le Bas-Médoc recoupe également d'excellents vins, mais aucun de ses produits ne figure parmi les grands crus classés.

Deux palus communes du Médoc, on cultive les vignes blanches, et les produits, délicats, parfumés, sont recherchés comme vins de Graves. V. *BONNEZ* (cas des crus), et, à son ordre alphabétique, chaque commune du Médoc, pour l'énumération des crus principaux.

MÉDOC (FORT), fort du départ. de la Gironde, comm. de Cussac, sur la rive gauche de la Gironde. Ce fort a été construit en 1659, au pied d'un mouillage naguère excellent, au lieu des frégates, puis des croiseurs, au cap de Blaye et le fort Fatah, l'entrée de la Gironde.

MEDOLE, comm. d'Italie (Lombardie [prov. de Mantoue]), sur l'Osone; 2.344 hab. Les Autrichiens y furent battus par les Français en 1796 et 1859, par les Italiens en 1866.

MEDOLLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Modène]); 3.831 hab.

MEDOMSLY, bourg d'Angleterre (comté de Durban), sur le Derwent, affluent du Tyne; 4.500 hab. Houille.

MÉDON, premier archevêque d'Athènes (vers le xiv^e s. av. J.-C.). Il était fils du dernier roi Codros. La dignité d'archevêque a été conservée aux descendants de Médon ou *Médonides*, jusque vers le milieu du viii^e siècle.

MÉDONNE (subst. verb. de *médonner*) n. f. Action de médonner.

MÉDONNER (do-né — pour *medonner*; de la partic. *mes*, et de *donner*) v. m. Mal jouer, mal distribuer les cartes.

MÉDO-PERSE adj. Hist. anc. Qui appartient aux Médes et aux Perses: *Histoire MÉDO-PERSE*. On dit aussi MÉDO-PERSIEN.

MÉDOUQUIN (kin), INE, personne née dans le Médoc ou qui habite ce pays. Les *MÉDOUQUINS*. On écrit aussi *MÉDOUAIN*, INE.

— Adjectif: *Production MÉDOUQUINE*.

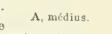
MÉDOR, personnage du *Roland furieux*, de l'Arioste, amant, puis époux de la belle Angélique. C'est un jeune Sarasin paré de toutes les grâces de la jeunesse et animé des plus délicats sentiments. Blessé en essayant d'anuler le champ de bataille le cadavre de son prince Bardinal, tué par Renaud, il est sauvé par Angélique, qui le cache dans une cabane de berger, où elle achève sa guérison et finit par lui offrir sa main.

MÉDORA, personnage du *Corsaire*, de lord Byron. Le poète en a fait le type de l'amante dévouée, telle que pouvait la concevoir le romantisme, ayant pour but de sa propre vie de la joie et des plaisirs du monde. Elle meurt de douleur en apprenant la mort de Conrad. Les peintres se sont souvent essayés à reproduire sur toile cette idéale création. Arthur Schaeffer a peint une *Médora* (1834); le Charentais J. Charpentier a peint une *Médora* (M^{lle} P. Van Dyck). *Médora attendue au retour de Conrad* (1844); Bard, R. Cazes et A. Colin, des études d'odalisques rêveuses qui ont intitulées *Médora*.

MÉDOS, Myth. gr. Héros éponyme et premier roi légendaire des Médes. Suivant quelques auteurs, il aurait épousé et épousé Médée, chassée d'Attique par Egée. D'après une tradition plus répandue, le Médos était le fils de Médée, qu'elle avait eue de Jason, soit d'Égée. Quand sa mère dut quitter l'Attique, il la suivit en Colchide; là, poussé par elle, il tua son grand-oncle Persès, usurpateur du pouvoir, et rétablit son grand-père Eétès, auquel il succéda.

MÉDOUM, MÉDOUM, village d'Égypte (Égypte centrale [modiélité de Béni-Souef]), sur la rive gauche du Nil. N. m. hab. Pyramide du roi Saocraft, appelée par les Arabes « la Pyramide Mentoue » (*el-Haran-el-Kaddab*).

MEDRANO (Francisco) oï, poète espagnol du xviii^e s. Il n'est connu que par ses poésies lyriques, peu nombreuses, mais remarquables, qui ont été publiées dans les *Sestinas* de Pedro Venegas (1617). — Un autre littérateur espagnol du même nom, *Médron*, était à la Naupolis vers 1540, a publié sous le titre: « *La Silva curiosa en que se tratan diversos cosas sotilissimas y curiosas* » (1583), un intéressant recueil contenant des proverbes, des pièces remarquables de poètes espagnols, etc.



Medrassen, Medrasen ou Madracon, monument en pierre se dressant en Algérie, dans la province de



Medrassen.

Constantino, à 35 kilom. N.-E. de Batua. Il remonterait à une époque antérieure à la domination romaine. On lui a, très arbitrairement, donné le nom de tombeau de Syphax.

MÉDRÉAC, comm. d'Ille-et-Vilaine, arrond. et à 19 kilom. de Montfort; 237 hab. Dep. de Clivio, tout augmenté dans les châteaux de Lampony.

MÉDULLAIRE (*libr*) — du lat. *medullaris*; de *medulla*, moelle [adj. Anat. Qui appartient à la moelle épinière; qui est de la nature de cette moelle : *Substance MÉDULLAIRE*. — *Membrane médullaire*, Celle qui entoure la moelle osseuse. — *Artères médullaires*, Rameaux artériels qui pénètrent dans les os. — *Os médullaire*, Os qui contient de la moelle.

— Bot. Qui appartient à la moelle. — Substantif, n. f. Artère médullaire : *La MÉDULLAIRE du tibia est une branche de la poplitee*.

— Encycl. Bot. *L'étui médullaire* est la zone vasculaire qui entoure la moelle de la tige; elle est constituée par l'ensemble des vaisseaux spirales (trachées) qui occupent les bords internes du bois primaire. Les rayons médullaires sont des lames parenchymateuses, dont les plans passent par l'axe de la tige ou de la racine, séparant les faisceaux primaires (rayons médullaires primaires) occupant le bois et le liber secondaires (rayons médullaires secondaires).

MÉDULLE (lat. *medulla*, moelle) n. f. Moelle des végétaux ligneux. — Conche centrale des lichens. — *Médulle externe*, Lane de tissu médullaire, qui unit l'épiderme aux couches corticales.

MÉDULLEUX (*leul*), **EUSE** (rad. *medulle*) adj. Bot. Qui est rempli de moelle : *Tige MÉDULLEUSE*.

MÉDULLI, nom lat. d'un peuple de la Gaule ancienne, dans les Alpes Grées et Pennines; à l'O. des Centrons et à l'E. des Allobroges. Il habitait la Meurienne, dans la partie qui avoisine Miolans (au moyen âge *Castrum Medullim*). — Sig. MÉOULLI.

MÉDULLINE (rad. *medulle*) n. f. Chim. Substance extraite de la moelle des végétaux et particulièrement de celles de sureau et de l'éliciathe : *La subérine qui se tire du liège et la MÉDULLINE de la moelle ont beaucoup d'analogie avec la lignine*.

MÉDULLIQUE (*liq*) — du lat. *medulla*, moelle) adj. Se dit d'un liquide gras qui se trouve avec les acides palmitique et oléique, dans la moelle de bœuf.

MÉDULLISATION (*du-li*, *sion*) — du lat. *medulla*, moelle) n. m. Enlèvement du tissu compact des os par les éléments de la moelle. (Se dit aussi de l'augmentation de la moelle des plantes).

— Encycl. Pathol. Il y a deux formes de *médullisation* : la médullisation sénile, qui s'observe et notamment au col du fémur, sous l'influence de la dénutrition et de la cachectisation; et la médullisation syphilitique ou, mieux, herédosyphilitique, qui s'observe chez les jeunes sujets sous l'influence de la syphilis héréditaire.

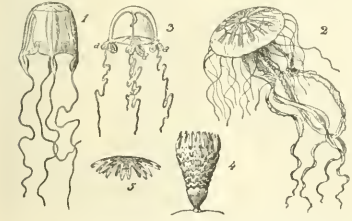
MÉDULLITE (même étymol. qu'à l'art. précé.) n. f. Pathol. Inflammation de la moelle osseuse.

— Encycl. *La médullite* est presque toujours d'origine tuberculeuse; elle transforme la moelle en tissu fibreux ou muqueux qui prolifère et donne naissance à des bourgeons charnus ou fongosites.

MÉDULLOCELE (*sél*) — du lat. *medulla*, moelle, et *cella*, alvéole) n. f. Élément anatomique de la moelle des os.

— Encycl. Les *medullocelles* sont des cellules sphériques, possédant un noyau souvent entouré de granulations, elles constituent, avec les vésicules adipeuses, les myélinoplaxes, etc., la moelle osseuse.

MÉDUSE n. f. Zool. Terme général par lequel on désigne les céphalopodes de la classe des hydroméduses, et par-



tenant en ce des formes naeant librement, que ce soient des acaléphes, des ctenophores, etc.

— Astron. Constellation qui se rattache au signe du Bélier; sa *Tête de Méduse*, V. ALGOL.

— Bot. *Tête de Méduse*, Epave d'algare.

— Encycl. Les *méduses*, sous leur forme la plus connue, sont des organismes marins gélatineux, bombés, transpa-

rents, irisés, ressemblant à un globe, à une cloche ou à une ombrelle. Au-dessous de cette région est une sorte de sac (*manubrium* ou *sac stomacal*), ouvert à son extrémité libre en une bouche, et tout autour de l'ombrelle existent des filaments plus ou moins longs (*colléolates* ou *filaments pecheurs*). Le contact des méduses produit ordinairement une sorte de brûlure, due à des filaments urticateurs microscopiques qui s'échappent de cellules (*cnidoblastes* ou *nématocytes*) et s'enfoncent dans la peau ou entraînent un liquide corystif. Les méduses donnent naissance à des larves qui se fixent en se transformant en polypes, dont le bourgeonnement reproduit l'organisme primitif; parfois, cependant, ces larves deviennent directement des méduses libres.

MÉDUSE. Myth. gr. Une des trois Gorgones, fille de Phorcus. Des trois Gorgones, elle était la seule qui fut mortelle et visible pour les hommes. Suivant la plupart des mythologues, en particulier Ovide, Méduse fut d'abord une jeune fille d'une beauté ravissante, avec une magnifique chevelure. Elle fut enlevée par Poséidon, changé en oiseau, qui s'en vint à elle dans le temple d'Athéna. La déesse, irritée de cette profanation, changea les cheveux de Méduse en affreux serpents. Suivant d'autres auteurs, la cause de cette singulière métamorphose aurait été l'orgueil de Méduse, qui aurait osé disputer à Athéna la palme de la beauté. On raconte aussi que Méduse, une fois mariée, montra à la chevelure hérissée de serpents, avec des dents semblables à des défenses de sanglier, des maux d'airain et des ailes d'or; son regard pétrifiait tous ceux qui le rencontrèrent. Elle habitait à l'extrémité du monde, au delà de l'océan occidental. C'est là que Persée l'alla chercher pour la découvrir et par triompher d'elle (V. PERSÉE). Du tronc de Méduse naquirent Pégase, le cheval ailé, et Chrysaor, qui fut père de Géryon. Persée offrit sa tête à Athéna, qui, dès lors, en orna son bouclier et s'en servit dans les combats. Méduse, représentée d'abord sous son aspect repoussant, recut plus tard une physionomie noble et sévère.

— Iconogr. Homère, parlant des armes d'Agamemnon, dit que sur le bouclier de ce prince était gravée une tête de Méduse, environnée de la Terreur et de la Fuite. Ce masque grimaçant fut souvent représenté sur des pièces d'artillerie et sur des médailles de monuments grecs et romains. Le musée du Vatican possède quatre masques de Méduse, de proportions colossales, trouvés dans le temple consacré par Adrien à Vénus; à Rome les serpents remplacent la chevelure; les sauteux français, la bouche ouverte par un rictus féroce donnent à ces bas-reliefs une expression sinistre et puissante. Au musée des Offices, à Florence, est une *Tête de Méduse*, peinte par Léonard de Vinci. Le sculpteur a deux *Têtes de Méduse*, en bronze, au Louvre. On voit l'oeuvre de la fin du XVIII^e, nommée *L'âne* au Danjou.

Méduse (NAUFRAGE DE LA), naufrage d'un navire français, envoyé par le gouvernement de la Restauration pour reprendre possession de la colonie du Sénégal, que les traités de 1815 venaient de restituer à la France. Par suite de l'incapacité du capitaine improvisé, un ancien émigré, Durand, et d'un autre capitaine, le Breton, s'éloigna sur le bâteau d'Arguin, à quarante lieues de la côte d'Afrique, le 2 juillet 1816; 143 malheureux se réfugièrent sur un radeau construit à la hâte. Après douze jours d'agonie, le radeau fut enfin aperçu par le brick « l'Argus », qui recueillit 15 mourants; les autres étaient en fait de la mer.

Cet événement, qu'aggravèrent les passions politiques de l'époque, eut un retentissement énorme.

Il inspira à Ch. Desnoyers et à Denneray un drame en cinq actes et six tableaux (Ambigu-Comique, 1839), auquel les décorations de Philastre et Cambon et une riche mise en scène assurèrent un grand succès.

Méduse (LE RADEAU DE LA), chef-d'œuvre de Gérard (Salon de 1819), au musée du Louvre. — L'artiste a choisi le moment qui précède la délivrance. Au pied du mat de fortune le radeau mal joint que battent les vagues, les derniers survivants se sont tassés. Corrard, qui publia la relation du naufrage, le bras étendu, indique au chirurgien Savigny debout, adossé au mat, et aux matelots au brick qui paraît à l'horizon; un nègre, hissé sur la carcasse d'un canot, tient un lambeau d'étoffe. Un vieillard tient sur ses genoux le calvare de son fils.

Cette œuvre, remarquable par une composition savante, par le réalisme des expressions, la largeur du dessin, enfin par l'éclat du coloris, ne fut pas comprise à son apparition. Le peintre ne put vendre sa toile, qu'il prit le parti d'emporter en Angleterre.

MÉDUSÉEN, ENNE (*sé-in*, *ên*) — rad. *Méduse*) adj. Pétrifiant, stéphanif; *Laidure qui donne un aspect méduséen*.

MÉDUSER (rad. *Méduse*) v. a. Fam. Frapper ou stupéur; *Apparition inattendue qui MÉDUSE un voleur*.

MEDVIÉDITZA, rivière de la Russie méridionale (gouv. de Saratov (prov. du Don)). Elle baigne Petrowsk, coule vers le S.-O. et se verse dans le Don, river gauche, en amont d'Azof. Médviédzka. Longueur 667 kilom.

MEDVIEDKA ou **MEDVIEDSKOË**, ville de Russie (gouv. de Stavropol), au confluent de la *Medviedka* avec la *Nokriata* Bonivola, affluent de la Kouma; 5,000 hab.

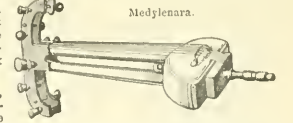
MEDVIEDOPKA, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kiev), sur le Tiasmyn, affluent du Dniéper; 5,000 hab.

MEDVIJË, ville de la Russie, ch.-l. du district du gouv. de Stavropol, sur l'Iegorik, affluent du Manytch; 7,000 hab. — Le district a 7,194 kil. carr. et 150,000 hab.

MEDVIN, ville de la Russie méridionale (gouv. de Kiev), près de l'origine d'un sous-affluent du Dniéper; 8,000 hab.

MEDWAY, rivière d'Angleterre, qui prend sa source près d'East-Grinstead (comté de Surrey), et se jette, à Slieerross (comté de Kent, dans l'estuaire de la Tamise, après un cours de 90 kilom. Navigation facile et importante.

MÉDYLANA D. m. Instrumen de musique persan, à archet, à deux manches. — **MÉDYCH**, ville de Russie, ch.-l. de

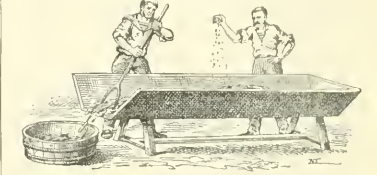


Accord du manche n° 1. Accord du manche n° 2.

district du gouv. de Kalouga, sur la *Medynka*, sous-tributaire du Volga par l'Okà; 4,500 hab. — Le district est peuplé de 120,000 hab.

MÉE n. f. Métal. Pilon étroit servant à mélanger la calamine et le charbon en poudre.

— Pêch. Sorte de gouge augo ouverte à l'une des ses



Mée (pêche).

extrémités, dans laquelle on place les harengs pour les mettre au sel, avant la mise en caques.

— Techn. Sya, de Male. — **MEKOCERAS** (*mé*, *sé-ras*) n. m. Paléont. Genre d'ammonites comprenant des coquilles aplatis, propres aux formations triasiques de l'Amérique du Nord. (Les *mekoceras* appartiennent à la famille des ceratitides).

MÉEN (saint), en latin *Mevennus*, abbé breton, désigné souvent sous les noms de *Conard Méen*, de *saint Méven*, de *saint Néven*, né dans le pays de Galles vers 510, mort au monastère de Gair en 617. Il prit part aux travaux évangéliques de son parent, saint Sanson, dans l'Armorique; fonda, vers 600, l'abbaye de saint-Jean de Gair (Ille-et-Vilaine), puis un second monastère près d'Angers. C'est dans son monastère que se retira Jadicat, après son abdication. — Fête le 21 juin.

MEER (JAC VAN DER), V. VAN DER MEER, et VERMEER

MÉRANE, ville d'Allemagne (Saxe [cercle de Zwicau]), sur un tributaire de la Pleisse, sous-affluent de la Saale; 23,674 hab. Grandes fabriques de lainages et demi-



Le radeau de la Méduse, d'après Gérard.

lainages pour confection, industries annexes (filature, teinture, apprêt, fabrication de machines, cordonnerie).

MEERBEKE, comm. de Belgique (prov. de Flandre-Orient, arrond. d'Alost); 3,184 hab. Fabrication de dentelles, distilleries. L'art de Guillaume de Meerbecke.

MEERBEKE (Guillaume de), dominicain et prêtre brabançon, né à Meerbecke, mort vers 1300. Il fut pénitencier de Clément IV et de Grégoire X, puis archevêque de Corinthe. Très versé dans la connaissance du grec et de l'arabe, il a laissé des traductions longtemps célèbres. Nous citerons de lui : *Proci Hindostoci opera varia* (1629), elle a été rééditée au XIX^e siècle par Cousin.

MEERDONCK, comm. de Belgique (Flandre-Orient [arrond. de Saint-Nicolas]); 2,395 hab. Lia, dentelles.

MEERENDRE, comm. de Belgique (Flandre-Orient, arrond. de Gand), sur le canal de Gaud à Bruges; 2,060 hab. Manufacture de dentelles, distilleries, fabrique d'huiles.

MEERHOUT, comm. de Belgique (Avers [arrond. de Turnhout]), sur la Grande Nêthe; 4,532 hab. Tanneries.

MEERMAN (Jean, comte), écrivain hollandais, né et mort à La Haye (1753-1815). En 1793, il publia un brochure

très violente contre les idées de la Révolution et quitta la Hollande en 1797. Il y rentra sous le règne de Louis-Bonaparte et reçut le titre de chambellan et la direction générale des arts et des sciences. Après la réunion de la Hollande à la France, il fut un des sénateurs chargés de représenter la Hollande à Paris. Nous citerons de lui : Histoire de Guillaume, comte de Hollande et roi des Néerlandes (1783-1797); Relations de la Grande-Bretagne et de l'Irlande (1787); Relations sur les monarchies de Prusse, d'Autriche et de France (1796); Relations sur le nord et le nord-est de l'Europe (1804-1806) etc.

MEERSBURG, ville d'Allemagne grand-duché de Bade (cercle de Constance), sur le lac de Constance; 2.000 hab. Fabrique de cotonnades. Vignobles. Deux châteaux.

MEERSCH (Jean-André Van DER), général belge, né à Menin en 1734, mort à Dadizeele en 1792. Il se distingua dans l'armée française pendant la guerre de Sept ans, et reçut le grade de contre-amiral. De 1778 à 1779, il fut au service de l'empereur Joseph II, et retourna dans son pays. En 1789, les Brabançons insurgés contre l'Autriche le proclamèrent général; il battit les Autrichiens à Trolouth (1789) et s'empara de Namur; mais devenu suspect il fut arrêté par les Français et transféré à Paris. On le général prussien Schenfeldt. Il réclama des juges, fut enfermé dans la citadelle d'Anvers et ne recouvra sa liberté que par le retour de la domination autrichienne. Il a fourni les matériaux d'un ouvrage intitulé : Mémoires historiques et pièces justificatives pour M. Van der Meersch.

MEERSCHALUMINITE n. f. Miner. Variété de phosforite.

MEERSSEN, ville des Pays-Bas (prov. de Limbourg), dans la banlieue de Maëstricht, sur la Gienne, affluent de la Meuse; 4.500 hab. Eglise du XIII^e siècle.

MEERUT. Géogr. V. MIAT.

MÉAS (Lés), ch.-l. de cant. des Basses-Alpes, arrond. et à 21 kilom. de Digne, sur le torrent des Combès, affluent de la Durance; 1.093 hab. Magnaneries. Le vignoble des Méas occupe le coteau de Saint-Pierre au S. de la ville et fournit un vin chargé en couleur constituant un excellent ordinaire, que l'on transforme parfois en vin de liqueur. — Le canton a. comm. et 5.749 hab.

MÉESIE (sf) n. f. Genre de mousses bryacées, à charge étroite, croissant dans les lieux humides de l'hémisphère boreal.

MEESTER-CORNELIS, ville de la Malaisie hollandaise (île de Java, arch. de Batavia), dont elle est le chef-lieu administrativement, mais dont elle forme, en réalité, l'avancée méridionale; 73.000 hab.

MEETING (m'ti-ting) n. m. angl., dérivé de to meet, se réunir n. m. Réunion populaire anglaise, ayant pour objet de débattre sur une question politique. Réunion populaire politique, religieuse ou autre, dans un pays quelconque : Les meetings des méthodistes. — N. m. f. f. Encycl. Les Anglais possèdent le droit de réunion avec la plus entière liberté. Ce droit naquit et s'affirma chez eux, par la simple pratique, pendant le cours de la révolution de 1840. Tous les meetings, même dans les tavernes, furent interdits en 1875; mais avec la révolution de 1888, les discussions politiques, se ranimèrent. En dépit des restrictions des lois, le droit de réunion, pendant toute la durée du XVIII^e siècle, s'exerça, en fait, constamment. Sous la législation actuelle de l'Angleterre, les meetings dans les tavernes ne sont, en fait, à l'abri de toute entrave; quant aux meetings séditieux, l'autorité restreinte armée à leur égard de protections suffisantes. Du reste, la pratique incessante du droit de réunion en a rendu l'exercice à peu près sans danger pour l'Angleterre, et l'on a vu maintes fois des meetings de plusieurs centaines de mille hommes sans qu'il en résultât aucun dommage sérieux pour la tranquillité publique.

MÉFAIRE (de la partic. mes, et de faire) v. n. Faire le mal, une mauvaise action, commettre un méfait.

MÉFAIT (fé — rad. méfaire) n. m. Mauvaise action : LES MÉFAITS d'un cambrioleur. || Résultat pernicieux : LES MÉFAITS de l'alcoolisme.

— ANTON. Bienfait.

MÉFENTES (ant — pour mesfente; de la partic. mes, et de fente) n. f. pl. Bois qu'on ôte des lattes quand on les taille, et qui est destiné à un charrage.

MÉFIANCE adj. Dont il faut se méfier, à qui l'on ne doit pas se fier : Le plus méfiant de tous les hommes (Scarron).

MÉFIANCE (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

MÉFIANCE (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

MÉFIANT (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

MÉFIANT (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

MÉFIANT (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

MÉFIANT (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

MÉFIANT (fé — rad. méfier) n. m. Mauvaise action : S'opposer le mal; crainte habituelle d'être trompé : L'homme qui ne montre aucun défaut doit inspirer quelque méfiance.

grande partie, et la porta à Bologne, la ville la plus avancée de l'Italie au point de vue musical, celle d'où partit le mouvement wagnérien dans ce pays. Le 4 octobre 1875, le théâtre Communal donnait donc la représentation de Méfistofele, considérablement revu et corrigé, et, cette fois, l'ouvrage obtint un succès éclatant, qui se reproduisit dans toutes les villes italiennes et même à l'étranger. Il va sans dire que le sujet est celui de Faust. L'auteur l'a seulement fait précéder d'un épilogue fantastique, qui se passe dans le ciel, et dans lequel il signifie, au sujet de la fameuse nuit du sabbat, et qui est tiré du second Faust, il représente la mort de Faust. Les pages les plus importantes de la partition sont le chœur des anges au prologue, au premier acte la romance de Faust : *Doi camp!*, au troisième air de Marguerite et le duo des deux amants, au quatrième un autre duo et la romance de Faust : *Giunto sul passo estremo*.

MÉG (mègh) n. m. Arg. Maître. || Le még des mégis, Dieu. || Le még de la rouille. Le préfet de police. || Souteneur. (On dit aussi quelquel. MEC.)

MÉGA (du gr. mégas, grand), préfixe qui signifie Grand. (En certains cas, on dit mégatou devant les consonnes, még devant n, et mégal devant les autres voyelles.)

MÉGAROLL, un million de volts; mégobon, un million de fous; mégacelle, un million de dynes, etc.

MÉGABASIS (ziss) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une seule espèce propre au Brésil. (Le mégabasis speculifera est un beau laméiné du Brésil, gris, pubescent, portant sur chaque élytre une tache lisse, rougeâtre, très brillante.)

MÉGABASITE n. f. Tugestatite naturel de manganèse. Variété ferrugineuse de hubnerite.

MÉGABROMITE n. f. Chlorobromure naturel d'argent, riche en brome.

MÉGABYSE n. m. Nom d'origine perse, que portaient les eunuques préposés au culte d'Artémis, à Ephèse.

MÉGABYSE, général de Darius II, roi de Perse. Il fut un héros, mais comprit un long règne. Balaïsme résolu, donna, en Egypte, la parole d'Inaros (459 av. J.-C.) et fut vaincu lui-même par l'athénien Cimón (450). Disgracié, il se retira dans son gouvernement de Syrie, et se mit en pleine révolte. Dans la suite, il se réconcilia avec Artaxerxès, qui le rappela à son trône. Il avait épousé Amytis, sœur du prince et fille de Xerxès, et fut satrape de Babylone.

MÉGACARÉE n. f. Genre de crucifères thalassidées, comprenant des herbes vivaces, dont on connaît trois à quatre espèces d'Asie.

MÉGACARYOCYTE (sit' — du préf. méga, et du gr. karuon, noyau, et kotos, cellule) n. m. Cellule volumineuse, contenant un noyau en évolution, que l'on observe dans la noelle osseuse. (C'est la « cellule géante de la moelle des os ».)

MÉGACÉPHALE (sf — du préf. méga, et du gr. képhalé, tête) adj. Bot. Qui a des fleurs formant de gros capitules.

MÉGACÉPHALE (sf) n. f. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des mégacéphalides, comprenant une quinzaine d'espèces actuelles et deux ou trois australiennes. (Les mégacéphales sont de grande taille, aptères, nocturnes, de couleurs ordinairement métalliques.)

MÉGACÉPHALE (sf) n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant une seule espèce des îles de Célèbes et du Sanghir. (Le mégacéphale malais [megacephalam malar] est brun en dessus, rose en dessous, avec les jambes et les mandibules d'un sauto de couleur.) V. MÉGACÉPH.

MÉGACÉPHALINÉ n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères ramassis, famille des cicindéllidés, comprenant les mégacéphales et genres voisins. (Les mégacéphalines se caractérisent par leur labre transversal, plus large que long. Ils sont répandus dans les régions chaudes du globe, depuis le sud-ouest de l'Europe jusqu'en Australie et en Amérique du Sud.) — V. MÉGACÉPHALINE.

MÉGACÈRE (sér) n. f. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'Amérique tropicale. (Les mégacères sont des coléoptères de taille médiocre, sveltes, allongés, pubescents, avec un livrée grise ou brune rayée en long de blanchâtre. L'espèce type du genre est la mégacère vittata, du Brésil.)

MÉGACÈRES (mé, sé-ross) n. m. Genre de mammifères marins, comprenant quelques espèces fossiles dans les dépôts de leurs bords et dans les immenses empaumures. L'espèce type est le cerf des tourbières mégacères gigantesques (mégacères gigantesques (hiberniques), dont les débris se trouvent de l'Irlande au sud de l'Europe orientale, avec aussi la variété appelée mégacères Nuffli. Encore que ce cerf ait disparu à une époque relativement peu reculée, on ne sait s'il fut le contemporain de l'homme. Avec les mégacères Darwinis, du pleistocène au pléistocène, ce genre a été plusieurs fois italien, ce cerf est le représentant le plus remarquable de la faune diluvienne.



Mégaceros.

MÉGACHILE (kil') n. f. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, type de la tribu des mégachilidés, comprenant près de deux cents espèces du globe.

Encycl. Les mégachiles sont des abeilles solitaires, célèbres par leurs nids en forme de gâteaux, dans lesquels elles découpent des feuilles pour en tapper leur nid, en terrier cylindrique, creusé dans la terre ou le vieux bois. Ce sont les abeilles qui pressent avec la mandibule la cire pour la former en nids. Elles ont la tête large et ronde, les mandibules fortes, l'abdomen long et aplati. Dans la gigantesque mégachile (la zébra Mégachile) (gr. d'un tiers), les mandibules sont dentées à rappeler celles des lucanes. En France, la mégachile centauricularis est commune partout.



Mégachile (gr. d'un tiers).

MÉGACHILINÉ (kil) n. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, famille des apidés, comprenant les mégachiles et genres voisins. — V. MÉGACHILE.

MÉGACHILES, archonte d'Athènes, de la famille des Alcmondides, fut le découvreur la conspiration de Cylon (612 av. J.-C.) et massacra les complices de ce usurpateur dans le temple d'Athéna, ce qui le fit élier comme sacrilège. — Homme d'état athénien, de la famille des Alcmondides, et sans doute un descendant d'un précédent chef du parti des Périacles ou de la bourgeoisie. Il contribua à chasser le tyran Pisistrate, puis se réconcilia avec lui, lui donna sa fille en mariage et l'aïda à recouvrer le pouvoir.



Mégadere (réf. d'un tiers).

MÉGADÈRE n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant quelques espèces propres au nord de l'Amérique. Les mégadères sont de beaux capricornes, robustes, larges, luisants; ils ont une livrée brune ou noire, avec une ou deux bandes jaunes transversales. Le mégadere bifasciatus est répandu du Texas au Mexique.

MÉGADÈRE (dèrm) n. m. Genre de chauves-souris, comprenant quelques espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

Encycl. Les mégadères, type de la tribu des mégadéridés, sont assez grands, avec les oreilles très larges et hautes à leur base. Leur nez est surmonté d'une expansion plus ou moins ovale. Les mégadères proprement dits (Mégadérma) habitent l'Inde-Chine et la Malaisie (mégadérma spuma), et l'Australie (mégadérma gigas), grâce avec les ailes rosâtres et une tache rose à la base des oreilles; les autres sont propres à l'Inde (Mégadérma typica) et à l'Afrique orientale (cardiomerma cor) ou tropicale (lavina frons).



Mégadérme.

MÉGADERMINÉ (dér) n. m. pl. Tribu de mammifères chiroptères, de la famille des noctyridés, renfermant le genre des mégadermes. — Un Mégaderme.

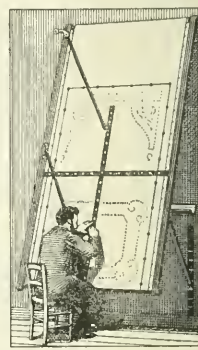
MÉGADOMESTIQUE (mé-sit-til — du gr. mégas, grand, et de domestique) n. m. Titre que portait, à la cour du Bas-Empire, un officier dont les fonctions correspondaient à celles d'un grand sénécchal.

MÉGADYNE n. f. Unité secondaire C.G.S. de force valant un million de dynes.

MÉGA-ÉLECTROMÈTRE (du préf. méga, et de electro-mètre) n. m. Physiq. Instrument propre à mesurer l'électricité.

MÉGAÉGRAFER (du préf. méga, et du gr. grapher, écrire, dessiner) n. m. Sorte de planche à dessiner, permettant de faire de très grands dessins.

Encycl. Le mégaégrafer, inventé par P. Gémry, est un grand panneau ou planche verticale articulée par le haut pour pouvoir lui donner toutes les inclinaisons voulues. Sur chaque bord de la planche sont établies des règles graduées à l'usage desquelles il est possible de tracer, de mesurer des lignes verticales, horizontales, obliques, etc.; ce appareil sert aussi à assurer l'écartement de ces lignes. Les dessinateurs l'emploient couramment pour porter leurs dessins à très grande échelle.



Mégagraphe.

MÉGAÉRIAR-QUE (ark' — du gr. mégas, grand; hétairos, compagnon d'armes, et arkhos, chef) n. m. Grand officier de la cour de Constantinople, qui commandait la garde de l'empereur.

MÉGAL ou MÉYCAL, massif de la France centrale (Haute-Loire), dans l'ancien pays de Velay. Il est constitué, à l'E. de la Loire naissante, par un champ de trachytes, de basaltes et surtout de phoénitides, étendu sur une surface qui forme une suite de plateaux, de dômes, de quilles, de monts coniques. Toutes les eaux vont à la Loire. Culmea, le Mégal ou Testevoir; 1.428 mètres.

MÉGALANTERIS (*mé-gál-an-tris*) n. m. Genre de mollusques brachiopodes, famille des tébratariidés, fossiles dans le dévonien d'Europe. (Les *mégalanteris*, appelés souvent à tort *mégaleris*, sont de grandes coquilles issues du l'appareil brachial rappelle celui des magaléanées.)

MÉGALANTE (du préf. *mé-galo*, et du gr. *anthos*, fleur adj.). Qui a de grandes fleurs. On dit plus ordinairement GRANDFLORE.

MÉGALARE Myth. gr. Héros béotien qui, d'après une légende, inventa le moyen de convertir le blé en pain. Pour perpétuer ce bienfait, les Bœtées lui élevèrent des statues. Son nom signifie « aux Grands Pains ».

MÉGALARTIS (H — gr. *mégalar-tis*; de *mégas*, alos, grand, et *artos*, pain) n. f. Antiq. gr. Fête des Grands Pains, qui se célébrait à Délos, en l'honneur de Déméter. « Fêtes béotiennes en l'honneur de Mégalaré ».

MÉGALASCLÉPAGES (*sclé* — du gr. *mégas*, alos, grand, et *sclepos*, ceux que) n. f. Antiq. gr. Fêtes qui se célébrait, à Epidaure, en l'honneur d'Asclépios. On dit aussi MÉGALASCLÈTES.

MÉGALASTER (*mé-gál-astér*) n. m. Genre d'oursins spatangés, fossiles dans les terrains tertiaires d'Australie.

MÉGALÉGORIE (rf — gr. *mégálgoria*; de *mégas*, alos, grand, et *gorein*, discourir) n. f. Emphase, pompe d'style.

MÉGALÈME n. m. Genre d'oiseaux grimpeurs, comprenant deux espèces de l'Asie orientale. (Les mégalèmes, par leurs formes générales, leur livrée et leurs mœurs, rappellent les barbues [bucconidés].)

MÉGALÉSIE, ENNE *s-i-i-u*, en — rad. *mégálésis* adj. Antiq. Qui a traités les lois, ou à Cybèle : Fêtes MÉGALÉSIES. Voir MÉGALÉSIS.

MÉGALÉSIS (*est* — du gr. *mégáls*, grand, surnom de Cybèle, qu'on appelait la Grande Déesse) n. f. Antiq. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

— ENCYCL. Des fêtes de ce nom se célébraient en Asie Mineure et dans divers autres pays grecs. Mais on applique plus spécialement *mégálésis* ou *jeux mégálésis* les fêtes de ce genre qui avaient lieu à Rome, du 4 au 10 avril. Elles avaient été instituées en 201 av. J.-C., pendant la seconde guerre punique. En vertu d'un oracle des livres sibyllins, le sénat avait cru que à Pessina, en Phrygie, une ambassade qui en rapporta une idole de Cybèle, une simple pierre, qu'on déposa dans un temple bâti sur le Palatin. On institua en même temps les jeux mégálésis et un collège de prêtres asiatiques, les *galles*, et, par conséquent la fête, qui avait son siège à la ville. A ces fêtes étaient jointes des représentations dramatiques; on y ajouta plus tard des jeux de cirque. Une autre fête en l'honneur de Cybèle avait lieu à l'équinocxe du printemps; elle comprenait la procession du *pin sacré*, porté par les déodrophores.

MÉGALICHTHYS (*mé-gál-ik-tis*) n. m. Genre de poissons cartilagineux, fossiles dans le carbonifère anglais. — ENCYCL. Les *mégalicthys* appartiennent à la famille des rhombodiptéridés; leur taille atteint jusqu'à 1 m. 50. Ils étaient revêtus d'écaillés; leur tête plate, à dentition puissante, était couverte de plaques osseuses.

MÉGALITE (du préf. *mé-gal*, et du gr. *lithos*, pierre) n. m. Grande pierre des monuments préhistoriques. — ENCYCL. Ce terme s'applique à un grand nombre de genres pour désigner des monuments funéraires ou religieux construits en pierres brutes et gigantesques par les peuples des temps préhistoriques et quelques peuplades peu civilisées des temps modernes. C'est à dessein que ce terme a été choisi vague et indéfini, car on ignore l'origine et les bâtisseurs de ces monuments. Au-delà, on avait cru pouvoir les attribuer aux Celtes, puis plus particulièrement aux druides. Mais comme, outre la Bretagne française et anglaise, on en trouve dans les cantons du Nord, Suède et Danemark, des monuments du même genre ont été rencontrés en Corse, en Portugal, en Crimée, au Caucase, dans l'Inde, à l'équateur du Nord, jusqu'au Japon et au Pérou, on a dû reconnaître qu'il n'y avait rien qui ne pouvait être question ni des Celtes ni des druides.

En France, quoiqu'il en existe dans plusieurs régions du Nord et de l'Ouest, c'est surtout en Bretagne, dans les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, que se rencontrent les mégalithes les plus importants et les mieux conservés. Là, on en trouve toutes les variétés, qui ont reçu des noms empruntés pour le plupart aux dialectes bretons. Le plus simple de tous est le *menhir*, *peulven* ou *pierre levée*, bloc unique et gigantesque, planté en terre, et qui indique le plus souvent une sépulture, comme le démontrent les débris d'ossements et les armes votives qu'on trouve à leurs pieds. Assez souvent, le menhir signale la présence d'un *dolmen*, c'est-à-dire d'une crypte, sorte de caisse formée de blocs de pierre, et creusée dans ou sur plusieurs compartiments. Parfois, on trouve sur les parois intérieures des figures gravées en creux : baches, bateaux, crosses, etc., et qui étaient probablement des signes graphiques, de véritables hiéroglyphes. On trouve aussi des pierres dissimulées sous un *tumulus*, terre formée de pierres et de terre, le plus souvent gazonné. Lorsque, par suite de l'action des agents atmosphériques ou des travaux des chercheurs de trésors, le *tumulus* s'effondre, l'ossature du dolmen apparaît, très souvent réduite à une ou deux traverses, dans lesquelles les anciens archéologues voyaient des portes triangulaires, des autels druidiques, etc., et qui ont reçu d'écrivains plus modernes les noms de *trilithé* et de *lichène*.

Aux dolmens se rattachent les *allées couvertes*, qui sont en fait des cours et alignés d'allées au sol. Certains de ces monuments sont encore utilisés aujourd'hui et mesurent de 40 à 50 mètres de longueur. Peut-être faut-il voir dans les allées couvertes des ruines de dolmens gigantesques. Quelques dolmens encore intacts sont en effet construits par une ou deux alignés rectangulaires précédés d'un couloir plus ou moins long. Les *allées couvertes* seraient des couloirs dans la chambre aurait disparu.

Il existe encore des groupements considérables de menhirs, tels que ceux de Carnac (Morbihan) et de Stonehenge (Angleterre), où des milliers de pierres levées sont disposées en alignements ou allées et en cercles ou *cromlechs*, dont on n'a pu encore pénétrer la destination.

MÉGALITHIQUE (*fik*) n. m. Archéol. So dit des constructions édifiées au moyen de mégalithes : Les constructions MÉGALITHIQUES sont nombreuses dans l'ouest de la France.

MÉGALITHISTE n. f. Genre d'éponges pierieuses, comprenant des formes fossiles dans le jurassique supérieur d'Allemagne.

MÉGALO, préf. V. MÉGA.

MÉGALOBATRACHUS (*mé-gál-oss*) n. m. Zool. Nom scientifique des *siholdes*. V. SINOLO.

MÉGALOCÈPHALE (*st* — du préf. *mé-galo*, et du gr. *képhalé*, tête) n. et adj. Qui a une grosse tête.

MÉGALODON n. m. Genre d'insectes orthoptères, comprenant deux espèces qui habitent les îles de la Sonde. — ENCYCL. Les *mégalodons* sont de remarquables sautoires épizeuses, du groupe des conopéaphes; l'espèce type du genre, longue de 4 centimètres et demi, est le *mégalodon porte-épée* (*eumegalodon ensifer*), du Java.

MÉGALODON ou **MÉGALODONTE** n. m. Genre de mollusques lamellibranches, type de la famille des *mégalodontidés*, et dont les nombreuses espèces sont fossiles dans le dévonien et le lias inférieur. (Les *mégalodons* sont des coquilles assez allongées ou ovales, closes. Tel est le *mégalodon cucullatus*, du dévonien français.)

MÉGALODONTIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mollusques lamellibranches, reformant les genres *mégalodon* et voisins. — Un MÉGALODONTIDE.

MÉGALOPÈDE (du préf. *mé-galo*, et du gr. *gónia*, angle) adj. Miner. Qui a ses angles très obtus.

MÉGALOGRAPHE n. m. Phys. Syn. de CHAMBRE CLAIRE.

MÉGALOGRAPHE (du préf. *mé-galo*, et du gr. *graphein*, tracer) n. m. B.-arts. Celui qui dessine les objets en grand.

MÉGALOGRAPIE (rf — rad. *mégálographie*) n. f. B.-arts. Art de peindre, de dessiner en grand. Art de peindre des sujets élevés, des sujets de grand style.

MÉGALOGRAPIQUE (*fik*) adj. Qui a rapport à la mégalographie.

MÉGALOMANE (du préf. *mé-galo*, et de *manie* n. m. Monomanie affectée du délire des grandeurs : Le MÉGALOMANE se croit roi, millionnaire, Dieu.

MÉGALOMANIE (nl — rad. *mégálomane*) n. f. Monomanie ou délire des grandeurs : La MÉGALOMANIE est un délire partiel systématisé.

— Fig. Desir de faire grand : Le reproche de MÉGALOMANIE qu'on adresse volontiers aux petites villes. (G. Hambart.)

— ENCYCL. La *mégalomanie* ne doit pas être confondue avec le délire ambitieux de la *paralyse générale*. Le délire de la persécution complice souvent la mégalomanie. Les malades présentent fréquemment des phénomènes apoplectiformes légers ou de petites attaques épileptiformes (foie, congestion de Baillarger); ils guérissent rarement, mais ne deviennent pas tous paralytiques. Le traitement est celui de la folie. On a obtenu quelques succès par l'isolement et la suggestion méthodique.

MÉGALOMASTOMA (*mé-gál-oss-tó*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, famille des cyclophoridés, comprenant de

plusieurs douzaines d'espèces de l'Afrique orientale et australe. (Les *mégalynehus* sont de taille moyenne, allongés, bruns ou roux avec les pattes fauves.)

MÉGALONYX n. m. Ornith. Genre d'oiseaux passereaux, comprenant quelques espèces de l'Amérique du Sud.

— Paléont. Genre de mammifères fossiles dans le pléistocène de l'Amérique septentrionale et centrale, et comprenant une dizaine d'espèces. (Les *mégalyonyx* étaient de grands et puissants éléphants à longues griffes. Le *mégalyonyx jeffersoni* provient des cavernes à ossements de l'Amérique du Nord. Les États-Unis; le *mégalyonyx radicus* est du Texas; le *mégalyonyx rudens* des Antilles.)

— ENCYCL. Ornith. On entend sous le nom général de *mégalyonyx* les pétrophtichidés des genres *hyalactes* et *pleuroptochus*. Ce sont, en partie, les fourmilions des îles; leurs formes sont robustes, leur queue courte, leurs pattes fortes, leur livrée harmonieusement nuancée. Les *mégalyonyx* proprement dits (*hyalactes*) comptent huit espèces du Chili (*hyalactes cartusius*) et des îles voisines (*hyalactes Tarni*).

MÉGALOPÈDE n. f. Forme larvinaire des crabes. — ENCYCL. Les *mégalo-pèdes* sont des larves remarquables par leur céphalothorax pyriforme, pointu en avant, avec deux gros yeux pédonculés, leur abdomen long et grêle, muni de pattes natatoires ciliées. Elles possèdent déjà les cingé pairs de pattes thoraciques, celles de la première paire étant armées de pinces.

MÉGALOPHE n. m. Genre de poissons physostomes, comprenant deux espèces des mers tropicales.

— ENCYCL. Les *mégalophes* sont des poissons très grands clapévidés, à corps oblong comprimé, couvert d'écaillés larges et adhérentes. Ils remontent les fleuves assez loin de leur embouchure. Le *mégalope cundiga* (*mégalyon cyprioides*) est répandu dans l'ancien monde tropical, comme le *mégalyon thersites*, qui se trouve dans les côtes d'Amérique.

MÉGALOPHE n. m. Genre d'insectes coléoptères, type de la tribu des *mégalyopodins*, comprenant un traitement d'espèces de l'Amérique du Sud. (Les *mégalyopes* sont de taille médiocre, allongés, plus ou moins rétrécis en arrière. Leur livrée, pubescente, est jaunâtre, avec des taches brunes sur les élytres. Teils sont les *mégalyon armatus*, et *armatus*, de Cayenne.)

MÉGALOPHONÉ n. m. Genre d'oiseaux passereaux conirostres, famille des alaudidés, comprenant une douzaine d'espèces propres aux régions chaudes de l'Afrique. (Les *mégalyphonés* sont les alouettes bateleuses des anciens auteurs.) Ils sont répandus de l'Abyssinie (*mégalyphonus ruficeps*) jusqu'au Cap (*mégalyphonus apicatus*).

MÉGALOPHONIE (nl — du préf. *mé-galo*, et du gr. *phóné*, voix) n. f. Pathol. Augmentation du volume de la voix.

MÉGALOPHYRIS (*mé-gál-ô-fris*) n. m. Genre de batraciens anoures, comprenant une espèce de l'Inde méridionale et de Malaisie. (Le *mégalyphrysis* des montages (*mégalyphrysis montana*) est un grand crapaud de la famille des discoglossidés, aplati, hérissé de saillies cutanées, de couleur olivâtre; son arcade sourcillière se prolonge en corne.)

MÉGALOPHTHALME n. m. Genre d'insectes coléoptères malcoléennes, comprenant sept ou huit espèces de l'Amérique du Sud. (Les *mégalyphthalmes* sont des lamproytés de taille moyenne; ils ont les élytres chargés de côtes saillantes, une livrée brune avec le corset plus clair.)

MÉGALOPODINÉS n. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères phytophages, famille des chrysoméidés, comprenant les *mégalyopes* et genres voisins. — Un MÉGALOPODINE.

MÉGALOPOLIS (mot gr. signif. la Grande Ville), ville de l'ancienne Grèce (Péloponèse; Arcadie) près du confluent de l'Alphée et de l'Ilisso. Les Arcadiens, sous la direction d'Épaminondas, défendirent l'année de la bataille de Leuctres, l'an 370 av. J.-C. Peu après, les Lacédémoniens, conduits par Agis, vinrent mettre le siège devant la ville, sans réussir à la prendre; mais, après la mort d'Épaminondas, Cléomène s'en rendit maître, la fit rasoir, établit un bourg de Philoponée, elle n'est plus aujourd'hui qu'une laide ruine : *Smaou*, en Morée. Patrie de Philoponée et de Polybe (haut *Mégalyopolitains*, arcs.)

MÉGALORHIZÉ du préf. *mé-galo*, et du gr. *rhiza*, racine) adj. Bot. Qui a de grosses racines.

MÉGALOSAURE (*saur*) n. m. Genre de reptiles, type de la famille des *mégalyosaures*, fossiles dans les formations jurassiques et crétacées de l'hémisphère boreal.

— ENCYCL. Les *mégalyosaures* étaient dits mégalosaures de la fin du jurassique de la taille énorme le femur seul mesuro 1 m. de long; ils avaient les membres antérieurs et terminés par cinq doigts et beaucoup plus longs. Fragment de mâchoire de mégalosaure (red. 10 fois).

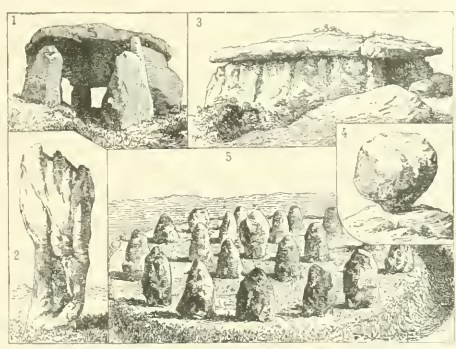
MÉGALOSAURIDÉS (*saur*) n. m. pl. Paléont. Famille de reptiles dinosauroïdes, reformant les *mégalyosaures* et genres voisins. — Un MÉGALOSAURIDE.



Mégalyonyx.



Mégalope.



Mégolithes : 1. Dolmen de Keravat; 2. Menhir de Penmarc'h; 3. Allée couverte de Saumur; 4. Pierre tournaise d'Uchon; 5. Cromlech d'Abury (restaure).

nombreux espèces de l'Amérique tropicale. (Les *mégalyostoma* sont des animaux terrestres, à pied peu développé, à coquille oblongue, tronquée au sommet.)

MÉGALOTÈRE (du préf. *mé-galo*, et du gr. *métron*, mesure) adj. Se dit des plantes dont le calice, fort développé, est divisé en un grand nombre de parties.

MÉGALOMMA (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, famille des cicindéidés, comprenant une dizaine d'espèces de Madagascar et des Mascariques. (Les *mégalyomma* appartiennent à la tribu des cicindéidés; elles sont de petite taille, allongées et métalliques.)

MÉGALOPHALUS (*mé-gál-oss*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant quelques espèces des mers tempérées.

MÉGALONCHIDÉS n. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, comprenant les *mégalyonx* et genres voisins. — Un MÉGALONCHIDE.

MÉGALONYCHUS (*mé-gál-oss*) n. m. Genre de mollusques coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, com-

MÉGALOSOME n. m. Genre d'insectes coléoptères lamellicornes, comprenant une dizaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique.

— ENCYCL. Les mégalosomes sont les géants des scarabées connus. Répandus de la Californie (*Megalosoma theristes*) à la Guyane (*Megalosoma hector*), ils mesurent de 5 à 10 centimètres de long. Ordinairement noirs, ils sont couverts en dessus d'un duvet gris roussâtre; la tête et le prothorax des mâles portent des cornes fourchues.



Mégalosome (rép. 3 fois).

MÉGALOSPLANCHINE (*splanxant*) n. f. Pathol. Augmentation de volume d'un des viscères de l'abdomen.

MÉGALOSPLÉNIE (*splén-é*) — du préf. mégalos, et du gr. splên, rate) n. f. Pathol. Tumeur de la rate.

MÉGALOSTRATE (*strat*) n. f. Genre d'arachnides aranéides, comprenant quelques espèces qui habitent les forêts de l'Amérique centrale et méridionale. (Ce sont des araignées allongées, de grande taille, rougâtres ou fauves, et dont la morsure est très venimeuse.)

MÉGALOTRITON n. m. Genre de batraciens urodèles, fossiles dans les terrains tertiaires. (Les mégalotritons étaient des salamandres qui pouvaient atteindre jusqu'à 1 mètre de long. L'espèce type du genre est le mégalotriton de Fihol [*megalotriton Fiholii*], des argiles à phosphorites du Quercy.)

MÉGALOTROQUE (*trók*) n. m. Genre de vers rotateurs, fossiles dans les couches d'Europe. Les mégalotroques sont des organismes minuscules, car lesquels l'organe rotateur est formé par le bord cilié de la tête élargi en manière d'ombrelle. Très voisins des laculairies, ils en diffèrent cependant par leur existence solitaire.

MÉGALURE n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, de la famille des nymphalides, comprenant une dizaine d'espèces de l'Amérique tropicale. (Les mégalures sont des papillons de taille moyenne, à ailes inférieures terminées en longue queue; leur livrée est rousse et brune, bariolée de jaune et de violet dans les mâles.)

MÉGALURE n. m. Genre de poissons ganoades, comprenant quelques espèces fossiles dans les formations jurassiques. (Le mégalurus *élegantissimus*, des schistes de Solenhofen, peut être pris pour type de ce genre.)

MÉGALURE n. m. Genre d'oiseaux passeurs dentirostres, comprenant une quinzaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les mégalures sont des oiseaux appartenant aux genres *Alcedo* et qui comptent quelques espèces d'Afrique, rangées dans le sous-genre *sphenacrus* (*sphenacrus Africanus*, Scop.) en Orient, elles s'étendent du Siad (*megalurus Burnesii*) jusqu'à la Nouvelle-Gélande (*megalurus punctatus*) et à l'île Chatam (*megalurus ruficeps*). Voisins des cuculirostres, les mégalures se plaisent dans le voisinage des marais.

MÉGALYRE n. m. Genre d'insectes hyménoptères, famille des mégalyres, appartenant aux espèces d'Australie. (Les mégalyres sont de taille moyenne, trapus, ils portent souvent à l'extrémité de leur abdomen ovale une longue tarière à trois soies.)

MÉGALYRIDÉS n. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères tétrabranes, comprenant les genres *megalura* et *isaura*. (Les mégalyridés sont de singuliers insectes, formant un passage entre les chrysides et les ichneumonides; ils vivent en parasites, à l'état de larve, dans les nids de divers guêpes.) — Un MÉGALYRIDÉ.

MÉGAMÈTRE (du préf. méga, et du gr. métron, mesure) n. m. Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MÉGAMORINÉS n. m. Famille d'éponges pierreuses. — Un MÉGAMORINÉ.

— ENCYCL. La famille des mégamorinés renferme les formes dont le squelette est formé de grandes spicules allongées, lisses, arquées, à extrémités dichotomes ou nouées, et à canal axial simple, formant par leur réunion un tissu lâche, auquel se trouvent mêlés d'autres spicules de forme différentes. Ces éponges, dont il existe très peu de formes vivantes, sont surtout fossiles dans les terrains jurassique et crétacé.

MÉGAMYRÉCQUE (*mé, mé-á*) n. m. Genre d'arachnides aranéides, comprenant une dizaine d'espèces répandues dans l'Afrique désertique jusqu'en Arabie, à Madagascar et en Californie. (Ce sont des araignées de taille moyenne, de couleur fauve ou brunes.)

MÉGAMYS (*mé, mé-á*) n. m. Paléont. Genre de mammifères rongeurs, comprenant sept espèces fossiles dans les formations tertiaires de l'Amérique du Sud. (Ce sont des lagostomides voisins des chinchillas, mais de grande taille.)

MÉGANOSTOME (*stom*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des pierellides, comprenant sept espèces de l'Amérique tropicale. (Ce sont des papillons jaunes, tachetés de noir ou dessus, plus clairs ou dessous; ils ont les ailes inférieures bordées de rose.)

MÉGANTÈRE (*pit*) n. m. Genre d'insectes coléoptères serriicornes, de la famille des elatérides, comprenant quelques espèces de l'hémisphère nord. (Les mégantères sont des taupins de taille moyenne allongés, luisants; l'espèce française, peu commune, est le mégantères tibialis.)

MÉGANTHÈNES. Myth. fr. Fils de Ménés et de l'esculapion Térhida. Il épousa l'Hyphologie, fille d'Aléon. Il succéda à son père et chassa de Sparte Héloüs, qui se réfugia dans l'île de Rhodés.

MÉGAPODE n. f. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des asilides, comprenant quelques espèces propres à l'Amérique du Sud. (Ce sont des grandes mouches allongées, à pattes très longues.)

MÉGAPODE n. m. Genre d'oiseaux gallinacés, comprenant une vingtaine d'espèces, répandues des îles Nicobar jusqu'aux Nouvelles-Hébrides.

— ENCYCL. On entend généralement sous le nom de mégapodes aussi bien les vrais mégapodes (*megapodius*) que les lipos, cathédraux et maléos ou mégacéphales, tous oiseaux de Malaisie et d'Australie ayant l'habitude d'enfouir leurs œufs sous un tumulus de terre souvent très haut. Tous sont à gros osseaux, ordinairement bruns ou rous, robustes, à tête ou à fortes pattes. Le mégapode tumulus (*megapodius Duperreyi*) est répandu dans l' Nouvelle-Gélande et le nord de l'Australie; le mégapodius *Freyineti*, dans les Moloues.



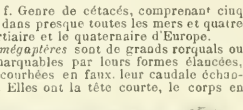
Mégapode.

MÉGAPODIDÉS n. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, renfermant les mégapodes et genres voisins. — Un MÉGAPODIDE.

MÉGAPROCTE n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, comprenant quelques espèces malaises. (Ce sont des curculionides du groupe des caladæes grêles, allongés avec le rostre long, mince, tronqué au bout, les pattes courtes, les élytres de taille moyenne, ils ont une livrée variée de roux, de jaune et de noir.)

MÉGAPÈRE n. f. Genre de cétaées, comprenant cinq espèces répandues dans presque toutes les mers et quatre fossiles dans le tertiaire et le quaternaire d'Europe.

— ENCYCL. Les mégapères sont de grands rorquals ou baleinoptères, remarquables par leurs formes élancées, leurs narcoires recourbés en faux, leur caudale échancrée en demi-lune. Elles ont la tête courte, le corps en



Mégapère.

fuseau; leurs fanons sont petits; elles vivent de poissons, nagent très vite, et sont redoutées des baleiniers pour leur agilité et leur courage. La mégapère commune, des mers boréales, balaie à bec ou jubarte, poisson de Jupiter (*megaptera boops*), atteint 35 mètres; elle descend jusque dans la Méditerranée. Dans les mers chaudes vit la mégapère *lanéé*; dans le Pacifique, la mégapère *Katira* (*callinacm* des Groenlandais), et la mégapère *verrabilis* de l'Alaska; dans l'Océan Indien, la mégapère *Indica*.

MÉGARE (pour mégare — de la partic. mes, et de garde) n. f. Faute d'attention, inadvertance. (N'est usité que dans la locution *Par mégare*) : *Marcher PAR MÉGARE sur le pied du voisin.*

— ENCYCL. Indivertie, inattention. V. INDIVERTANCE.

MÉGARE (du gr. mégaron, même sens) n. m. Antiq. gr. Salle des hommes dans les palais des temps héroïques, et plus tard, dans les grandes maisons. Palais en général. « A Delphes, l'entrée du temple où se rendaient les oracles. » Sanctuaire, en général. « Trou qu'on creusait en terre, généralement, à la fête des thesmophories, pour y jeter des porcs vivants et y enfermer certains objets du culte.

MÉGARE ou MEGARA, ville de la Grèce orientale, ch.-l. d'un arrond. de la prov. d'Attique-Béotie, près du golfe d'Egine; 5,500 hab. Restes d'une enceinte pélasgique. — L'arrondissement ou éparchie de Mégare à 14,850 hab.

MÉGARE, MEGARES ou MEGARA, ville de la Grèce ancienne, capitale de la Mégare, à l'entrée nord-est de l'isthme de Corinthe, avec deux ports : Pégée, sur la mer d'Alcyon, et Mégare, sur le golfe Saronique. Elle fut soumise aux rois d'Athènes, et passa des Ioniens aux Doriens. Elle prit la prépondérance sur sa rivale Corinthe, fit reconnaître son indépendance et fonda de nombreuses colonies, parmi lesquelles Sélimon, de Chalcédoine et Byzance eurent de brillantes destinées. Elle prit une part glorieuse aux guerres médiques, et se signala à Artémision, à Salamine et à Platées. Après de funestres querelles avec les Athéniens et les Corinthiens, les Mégariens, pendant la guerre du Péloponèse, se virent enlever le port de Nisée et l'île de Minoa, mais la ville fut sauvée par Brasidas (424). Après la bataille de Chéronée, Mégare se soumit à Philippe. Prospère, plus tard, sous la domination romaine, elle fut embellie par Adrien, fortifiée au v^e siècle par Constantin, et tomba ensuite en décadence.

Mégare, jusqu'à un règne de Constantin, fut soumise aux rois d'Athènes, et passa des Ioniens aux Doriens. Elle prit la prépondérance sur sa rivale Corinthe, fit reconnaître son indépendance et fonda de nombreuses colonies, parmi lesquelles Sélimon, de Chalcédoine et Byzance eurent de brillantes destinées. Elle prit une part glorieuse aux guerres médiques, et se signala à Artémision, à Salamine et à Platées. Après de funestres querelles avec les Athéniens et les Corinthiens, les Mégariens, pendant la guerre du Péloponèse, se virent enlever le port de Nisée et l'île de Minoa, mais la ville fut sauvée par Brasidas (424). Après la bataille de Chéronée, Mégare se soumit à Philippe. Prospère, plus tard, sous la domination romaine, elle fut embellie par Adrien, fortifiée au v^e siècle par Constantin, et tomba ensuite en décadence.

MÉGARE (scol. pé.) fondée par Euclide à Mégare, vers l'an 504 av. J.-C. Euclide et ses disciples Eubulide de Milet, Alexius d'Elée, Diodore de Mégare furent surtout célèbres comme dialecticiens, et la subtilité de ses controverses fit donner à l'école de Mégare le surnom d'*eristique* (disputante). La doctrine d'Euclide était une combination des idées de Socrate et de Parménide. Platon la réfuta dans le *Sophiste*. Les mégariques affirmaient l'identité du



Monnaie de Mégare.

Bien de Socrate et de l'Un de Parménide. Le mouvement, le devenir, le monde sensible ne sont pour eux que des apparences; le jugement qui s'efforce d'établir des rapports entre des idées est impossible. Les mégariques, à l'exemple de Zénon, se débattaient surtout à réduire à l'absurde les opinions de leurs adversaires. Quelques-uns de leurs arguments captieux sont restés célèbres (*le Menteur*, *le Tas de blé*, *la Chauve*). Stipilon, un des derniers maîtres de l'école mégarique, tourna son attention du côté des questions d'éthique, et l'élevation de ses idées le rapproche des stoiciens.

MÉGARE, surnommée *Hybléenne*, ville de la Sicile ancienne, colonie des Mégariens. Fondée en 728 av. J.-C., au N.-O. de Syracuse, au fond du golfe appelé, d'après elle, *Sinus Megarenis*, elle porta d'abord le nom de Petite Hybla, à cause de l'excellence de son miel. Anj. *Mellito*.

MÉGARE. Myth. fr. Fille de Créon, roi de Thèbes, et femme d'Héraklès. Elle épousa ce héros, après qu'il eut déposé son père, le tyran Oedipe. Elle fut enlevée pendant l'expédition d'Héraklès aux enfers. Lycos s'empara de Thèbes et voulut contraindre Mégare à l'épouser; mais Héraklès survint, tua Lycos et rétablit Créon. Héra, irritée, inspira à Héraklès un accès de folie furieuse, pendant lequel il tua ses deux enfants qu'il avait eu d'elle. C'est le sujet de *Héraklès furieux*, d'Euripide.

MÉGARE, petite contrée de l'ancienne Grèce, à l'E. de l'isthme de Corinthe, autour de Mégare.

MÉGARIEN, ENNE (*ri-en, èn*), personne née à Mégare, où qu'elle habitait cette ville. — Les MÉGARIENS. On dit aussi MÉGARENS, ENNE.

— Adjectif. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Temple MÉGARIEN*.

MÉGARIEN (*ri-en*), Ris moqueur, analogue au rire qui provoque les farces mégariques, à *Larmes mégariennes* ou des *Mégariens*, Larmes fausses, hypocrites, comme celles des Mégariens, dont le territoire produisait beaucoup d'oligoles et qui on accusait de se froter les yeux avec ce liquide pour faire couler leurs larmes.

MÉGARIQUE (*rik*) adj. Philos. Qui appartient à l'école de philosophie fondée à Mégare par Euclide.

MÉGARISTERUS (*mé, sté-rus*) n. m. Genre d'insectes coléoptères carnassiers, de la famille des carabidés, comprenant cinq ou six espèces de Ceylan et de l'Inde. (Ce sont des harpalides de taille moyenne, de couleurs sombres, et vivant dans les marécages.)

MÉGARTHUS (*mé, truss*) n. m. Genre de staphylins, comprenant une vingtaine d'espèces de l'hémisphère boréal. (Petits, épaiss, à antennes courtes, avec des élytres longs, ils vivent sous les écorces des arbres.)

MÉGASCÈLE (*ga-sè*) n. m. Genre d'insectes coléoptères phytophages, comprenant une centaine d'espèces propres à l'Amérique du Sud. (Les mégascèles sont des crioceridés qui ont les téguments rugueux et métalliques, les cuisses postérieures dilatées.)

MÉGASCOPE (*kop*) — du préf. méga, et du gr. skopein, examiner) n. m. Phyllos. Instrument destiné à projeter sur un écran l'image amplifiée d'un objet. (C'est un microscope solaire, réduit à une lentille convexe. Il a été imaginé par Charles en 1780 et a perdu beaucoup de son utilité depuis l'invention de la photographie.)

MÉGASEME (du préf. méga, et du gr. séma, indice) adj. Anthop. Se dit d'un crâne humain qui a un grand indice.

MÉGASOME n. m. Genre d'insectes lépidoptères du groupe des bombyx, comprenant une vingtaine d'espèces des régions chaudes de l'ancien monde.

— ENCYCL. Les mégasomes, dont le nom scientifique est *taraxacina*, sont un type de famille des pierellides, et sont des bombyx à livrée rousse ou fauve, dont les mâles sont, en général, d'un tiers plus petits que les femelles, et dont les mégasome (rép. d'un tiers) chez les mâles sont plus petits que les femelles, et dont les mégasomes ont une coque soyeuse. La seule espèce d'Europe est le mégasome *repandum*, qui s'étend du sud de l'Espagne au Maroc.

MÉGASON n. m. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

MÉGASPHIN (*sph*) n. m. Antiq. Nom donné aux sorciers chaldéens.

MÉGASPLIN, couvent grec, situé au pied du mont Cyllène (ancienne Arcadie), sur la route du Kalavryta à Patras. C'est le plus célèbre couvent grec, avec ceux de saint Nectaire et de saint Théodore. Le couvent de saint Nectaire est bâti, et qui lui sert de toit. Suivant la tradition, au VIII^e s., une bergère de sang impérial, Euphrosyne, découverte dans la caverné une image de la Vierge, qui passa aussitôt pour avoir une vertu miraculeuse et être l'œuvre de saint Luc. Un moine, qui se nommait l'Assomption, s'éleva dans la grotte et fut achevé par Constantin Paléologue. Sa richesse tenta Ibrahim-Pacha, qui en 1827 les moines forcé à la retraite. La plupart des moines vivent dans des formes dépendant du monastère, cultivant surtout la vigne et fabriquant un vin renommé.

MÉGASPRE (*spri*) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des pupidés, comprenant plusieurs espèces qui habitent le Brésil, ou fossiles dans le tertiaire français. (Les mégaspres sont des animaux terrestres, à coquille allongée, turriculée, avec tours de spire nombreux.)

MÉGASTACHYÉ, ÉE (*stak-i*) — du préf. méga, et du gr. stakhuk, épi) adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en grands épis.

MÉGASTERNE (*stern*) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhynchophores, famille des sphérididés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boréal. (Les mégasternes sont petits, ovales, bruns ou noirs et luisants.)

MÉGASTHÈNES, historien et géographe grec (III^e s. av. J.-C.). Sous le règne de Seleucus Nicator, il fut attaché au gouverneur d'Arachosie et chargé de plusieurs missions auprès du roi indien. Sa combinaison avec l'indien, le premier qui eut jamais ses observations dans ses Indes, au Diodore, Strabon, Arrien ont puisé largement. L'ouvrage nous est connu par un résumé de Diodore.

MÉGASTROPE (*slom*) n. m. Genre de mollusques gastéropodes, fossiles dans les terrains jurassiques et crétacés.

MÉGATHÉRIDÉS c. m. pl. Paléont. Famille de mammifères édentés, comprenant les mégathériens et formes voisines. (Les mégathériens se subdivisent en deux tribus : mégathériens, et mylodontinés.) — Un MEGATHÉRIDE.

MÉGATHÉRIUM (*om*) n. m. Paléont. Genre de mammifères édentés, comprenant cinq espèces des terrains tertiaires et quaternaires de l'Amérique.

— ENCYCL. Les mégathérium, type de la tribu des mégathériidés, furent les géants des édentés. C'étaient des paresseux gigantesques, qui dépassaient 5 mètres de long et 2 mètres de haut ; leur queue était petite, leurs membres puissants, armés de griffes énormes avec lesquelles ils se déracinaient. Les arbres pour en dévaler ensuite le feuillage. Le mégathérium américain, le *mégathérium americanum* est du pléistocène supérieur et du pléistocène de l'Amérique du Sud ; le *mégathérium mirabile*, du pléistocène de l'Amérique du Nord ; le *mégathérium landii*, du pléistocène de l'Argentine, etc.



Mégathérium.

MÉGATHÈRE n. f. Genre d'insectes lamellicornes coproïques, comprenant une douzaine d'espèces répandues dans l'Amérique méridionale et centrale.

MÉGATHYRIDÉS c. m. pl. Famille de mollusques des brachiopodes, comprenant les méthyridés et genres voisins. — Un MEGATHYRIDÉ.

MÉGATHYRIS (*ri-ress*) n. m. Genre de brachiopodes, famille des méthyridés, dont les nombreux espèces vivent dans les mers d'Europe ou sont fossiles du jurassique au tertiaire.



Mégathyre (gr. 4 fois).

MÉGATOME n. m. Genre d'insectes coléoptères ciliés, comprenant quelques espèces d'Europe, de Sibérie et de l'Asie mineure. (Les mégatomes sont des dermestides voisins des attagénés ; l'espèce la plus commune en France est la mégatome enfante, brune, avec des taches et des bandes blanchâtres.)

MÈGE ou **MEIGE** (*méj*) — En Suisse et dans quelques provinces, Empirique qui exerce dans les campagnes, sans avoir étudié la médecine : Les mèges et les charlatans sont l'un des plus grands fléaux du peuple. (Mirab.)

MÈGE (Jacques-Philippe), homme politique français né à Riom en 1817, mort à Clermont-Ferrand en 1878. Avocat à Clermont-Ferrand, il fut élu député au Corps législatif en 1863. Réélu en 1869, il se joignit au tiers parti, fut ministre de l'instruction publique du 13 mai à 9 août 1870. Il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme en 1876.

MÈGER (*jé* — de même orig. que métyer) n. m. Fermier qui partage avec son propriétaire le fruit de la terre. — On a dit autrefois MÈGIER.

MÈGERE (*jér*) n. f. Ancienne mesure de capacité en usage dans la Langue doc et comprenant quatre boisseaux. C'était la mesure de capacité employée pour les grains ; représentait le quart de l'émine, qui était le demi-septier local.

MÈGERE (*jér*) n. f. Genre de mammifères chiroptères, comprenant trois espèces propres aux îles de la Sonde. (Les mégères [megerys] sont des pétoprides ou roussettes, voisines des harpyes. Ces grandes chauves-souris habitent Java [megerys melanocephalus], Sumatra [megerys melanotus] et Bornéo [megerys melanotis].)

MÈGERE (*jér*) — de Mégyre, n. myth. n. o. f. Femme acariâtre, emportée, cruelle.

Mègyre apprivoisée (LA), comédie de Shakespeare, première du dix-septième siècle ou d'un chaudronnier ivre. Spleurétré cherché un l'ord pendant son sommeil, finit par croire qu'il est un grand seigneur. C'est devant lui que se joue la pièce. — Baptista, gentilhomme de Padoue, a deux filles. L'aînée, Catherine, est aussi cultive, que sa sœur. Bianca est douce et naïve, comme elle est belle et riche, le jeune Petruchio décide de l'épouser. Fort mal reçu par elle, il n'en dit pas moins à Baptista qu'elle a accepté sa main et qu'ils doivent se marier le dimanche suivant. Il arrive à l'église en retard ; jour et temps pour célébrer la cérémonie et part avec Bianca avec sa femme. Une fois chez lui, prétendant que les mets ne valent rien, il ne la laisse pas manger. Il lui offre de riches vêtements, mais les lui enlève ou décline qu'ils ne lui vont pas. Effrayé de sa brusquerie, il prétend qu'il apprivoise au point de n'oser le coule de dire qu'il veut de prendre le soleil pour la lune. Il l'amène alors chez Baptista, où se célèbre le mariage de Bianca. On le raille sur le caractère de sa femme, mais il parie qu'elle se montrera plus docile qu'aucun autre, et Catherine, non contente de lui obéir, lui apprend tout qu'il gagne à épouser sa femme, prononce un discours bien senti sur les devoirs des femmes envers leurs maris. — Une traduction de Paul Delair a été jouée à la Comédie-Française, le 19 novembre 1891.

MÈGRE, Myth. anc. Une des Erinyes grecques ou des Furies latines. Personification de l'envie et de la haine, elle punit sur la terre les méchants envers, les coupables ou les malheureux qui ont attiré sur eux la colère divine. Elle intervient souvent chez les poètes modernes de l'âge classique.

MÈGERG (*gherg*) n. m. Unité secondaire C. G. S. de travail valant un million d'ergs. Un ouverg est équivalent à 10,1936 kilogrammètres, soit environ 1/100 de kilogramme.

MÈGÈRE n. f. Syn. de MÉTAÏRE.

MÈGES, Myth. gr. Héros grec, fils de Phylée et d'Estéropée et du dieu de l'été. Il conduisit au siège de Troie quarante navires, avec les contingents du Donichion et des floes Echidiades.

MÈGÉTHOLOGIE (*jé, ji* — du gr. *mégéthos*, grandeur, et *logos*, discours) n. f. Math. Mot proposé par Ampère pour remplacer celui d'ALGÈBRE.

MÈGÈVE, comm. de la Haute-Savoie, arrond. et à 40 kilom. de Bonneville, sur l'Arly, affluent droit de l'Isère ; 1.737 hab. Commerce de bois, miel comestible ; sources minérales inexploitables, fabrique de linages.

MÈGEYEUR (*jé-éur*) n. m. En T. tur. Nom donné, dans certaines parties de la France, notamment dans la Sarthe et la Mayenne, au bougreur de chevaux.

MÈGG (*mèg*) n. m. Javelot des Turcs.

MÈGHNA ou **MÈGNA**, estuaire du golfe du Bengale, qui découpe le delta du Gange, et reçoit la rivière *Moghna* et les eaux pluviales du Gange et du Brahmapoutra. Le sol est marécageux et fertile.

MÈGIE (*ji*) n. f. Action de mégier ; résultat de coction. — Art du mégissier.

MÈGIR (*ji* — rad. mégis) v. a. Atrépreux en blanc, en parlant des peaux de mouton et autres peaux délicates : Mégier une peau. — On dit aussi mégissier.

Mègi, le part. pass. à Veau mégé, Mouton mégé, etc. Peau de veau, de mouton, etc., qui a été tannée et adoucie, non tannée par la méthode ordinaire usitée en tannerie.

MÈGIS (*ji* — orig. incert.) n. m. Nom ancien du bain d'eau de ceindre et d'alun qu'on employait pour mégier les peaux.

Adjectif. Veau mégis, Peau de veau ayant été nourrie et été à dire, plongé pendant un certain temps dans le bain appelé mégis, dit aussi nourriture.

MÈGISSER v. a. Syn. de MÈGIA.

MÈGISSERIE (*ji-ssé*) n. f. Art ou commerce du mégissier.

— ENCYCL. La mégisserie consiste à préparer les peaux blanches (veau, mouton, chevreau, agneau), et toutes ces peaux servent à la fabrication de cuir. En outre, la préparation des peaux qui doivent conserver leurs poils, pour housses, fourrures, etc. Les peaux sont d'abord mises à la chaux et prennent le nom de *cuirs*. On les met tremper dans l'eau, puis on les tannée au bois de tannée, on les étend, on comprend et on ôte le reste du poil. On les rince dans l'eau, et on passe le couteau sur le travers de la peau. Les peaux de mouton, sont seulement foulées dans l'eau avec des pilons. Après opération, les peaux sont mises en *confit* dans un bain composé d'eau et de savon, et on les tannée. Cette opération est variable suivant la saison. Viennent ensuite le passage en blanc ; les peaux sont d'abord plongées quelques minutes dans une dissolution chaude d'alun et de sel maris ; puis on les passe dans un bain pâteux formé avec de la farine et des jaunes d'œufs, où on les laisse pendant quinze heures ; après cela, on les fait sécher sur des perches. La pâte a pour effet de blanchir la peau, et de l'empêcher de devenir dure et cassante par la dessiccation.

Les peaux blanches sont passées au palisson. Lorsque c'est un affaire à des peaux de très bonne qualité, on fait précéder le passage au palisson d'une façon sur le chevalet, qui a pour effet d'enlever le premier et le second épierme, que l'on nomme fleur et arrière-fleur. Les peaux sont alors plées coté de la fleur au moyen d'une pierre plane et de sable fin, et si l'on veut leur donner le couleur jaune tendre, qui est recherchée, on mêle au sable un peu de blanc de Meudon et d'ocre jaune en poudre ; après quoi, on étire les peaux et on les lisse avec un fer à repasser, ce qui leur donne encore plus d'éclat. Les peaux ont un degré de blancheur et de douceur qui les rendent aptes à être livrées au gantier.

Mais il faut souvent conserver la laine qui couvre l'extérieur de la peau ; on donne à cette peau le nom de *bovage*. La préparation, tout spéciale, est celle du *travail en laine*, on choisit les peaux les plus solides, dont la laine est longue. On les trempe d'abord à l'eau claire, pour les ramollir, puis on les éclairne. Elles ne doivent jamais être passées à la chaux ; on peut les passer dans un confit faible. On leur fait subir une opération qui consiste à les plonger dans le bain comme les précédentes ; on les plie en deux, la laine en dedans, et on étend la pâte sur la chair. On les laisse ainsi pendant quinze à dix-huit heures, puis on les fait sécher après quoi, on les mouille et on les étire sur les perches et on les presse sous un planche en bois et de la terre. Au bout de deux jours, on les ouvre au chevalet avec le fer rond, puis on les palissonne. On fait ensuite sécher la laine en douille, et on la soie.

MÈGISSIER (*ji-ssé*) n. m. Celui dont le métier est de mégier les peaux. — ENCYCL. Archéol. La corporation des mégissiers remontait au temps de saint Louis ; mais ses statuts ne furent homologués qu'en 1409. Ces artisans préparaient ou mégiaient les peaux de mouton et de veau ; six années d'apprentissage étaient exigées pour obtenir le grade de maître, qui comportait un chef d'œuvre de mégisserie et le paiement d'une somme de 600 livres. Les statuts de la corporation leur permettaient de tenir commerce des peaux mégies, des peaux fourrées, des laines, etc.

MÈGISTANIS (*mé-ji-sta-nis*) n. m. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères de la famille des nymphalides, comprenant quatre espèces de l'Amérique tropicale et centrale. (Les mégistanis ont les ailes ordinairement noires ou brunes, avec de larges taches jaunes et dessus, jaunes, variées de bleuâtre et chinées du noir en dessous.)

MÈGLE n. f. Vitic. V. MÈGLE.

MÈGLIADINO SAN FIDENZIO, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Padoue]) ; 3,042 hab.

MÈGLIN (J.-A.), médecin français, né à Sultz (Alsace) en 1756, mort à Colmar en 1821. Il fut membre correspondant de l'Académie de médecine de Paris et laissa, entre autres écrits : *Récherches et observations sur le névralgie faciale* (Paris). C'est pour combattre cette maladie que Meglin inventa les pilules qui portent son nom.

MÈGNIE (*gné [gn] mil.*) — du lat. *manere*, demeurer) n. f. Famille, personnes qui demeurent dans le même maison. (V. X.) On écrivait aussi MÈGNIE, et MÈSNIE. — Par ext. Lignée : Toute la MÈGNIE de France.

MÈGNIN (Jean-Pierre), vétérinaire français, né à Hérimontour (Doubs) en 1828. Élève de François d'Alfort, il entra dans l'armée et se distingua en premier. On lui dit : *Maladies de la peau des animaux* (1870-1882) ; *Parasites cutanés et maladies parasitaires* (1880) ; de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique ; le *Cheval, le chien, etc.* Il devint, en 1893, membre de l'Académie de médecine.

MÈGNOH n. m. Unité secondaire C. G. S. de résistance électrique valant un million d'ohms. (Ce terme s'emploie surtout pour exprimer les résistances d'isolement.)

MÈGOPS (*mé, piss*) n. m. Genre d'insectes coléoptères longicornes, comprenant six espèces des régions chaudes de l'ancien monde. (Les mégops sont des proniciens voisins des agosomes, mais plus petits ; leur livre est ferrugineux et luisant. Le mégop costumeus, de l'Himalaya, est l'espèce la plus septentrionale ; les plus méridionales sont les mégops reticulata, du Cap, et modesta, du Natal.)

MÈGOT (*gø*) n. m. Pop. Bout de cigare ou de cigarette.

MÈGOTIER (*ti-ø*) n. m. Ramasseur, vendeur de mégots.

MÈGE-PUNNAISE, société de brigandage établie à Delhi et dans les provinces environnantes, dont les membres se livrent au trafic des enfants volés.

MÈGRÈS n. f. Etoile de la grande Ourse.

MÈGRIT, comm. des Côtes-du-Nord, arr. et à 19 kilom. de Dinan ; 1,149 hab. Carrieres ; ancien manoir de Kergo des Vaux ; église d'un ancien prieuré.

MÈGUE (*mègh*) n. m. Nom vulgaire du petit-lait.

MÈGUILLTOH (*mé-ghit-ot*) — mot hébr. signif. roulez-vous) n. f. Nom donné à cinq livres de l'Ancien Testament que l'on a l'habitude de lire en entier dans les synagogues, à l'occasion de certaines fêtes, et qui, pour ce motif, sont souvent sur des rouleaux séparés. Ce sont : le *Genèse des Cantiques*, *Ruth*, les *Lamentations de Jérémie*, *l'Ecclésiaste* et *Esther*.

MÈGYES ou **MEDGYES** (alem. *Mediasch*), ville d'Autro-Hongrie (Hongrie transylvainie [comitat de Nagy-Küküllö]), sur le Gross-Kököl, sous-affluent de la Theiss ; 6,766 hab. Commerce de vins et de céréales. Colonie sainte conservée une église gothique devenue inthérence au xiv^e siècle.

MÈGYÈME (*ji*) n. m. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des dinordites, comprenant une vingtaine d'espèces répandues du l'Inde jusqu'en Nouvelle-Guinée. (Ce sont des punaises de taille moyenne, trapues, ordinairement d'un ton cuivreux très sombre.) L'espèce la plus répandue est le *mègyème semitestatum*.

MÈHADIA, bourg d'Autro-Hongrie (Hongrie [comitat de Kapos-Szécsény]) dans une gorge sauvage, au confluent de la Cerna et de la Biela ; 2,480 hab. Vestiges de l'ancienne ville romaine *Ad media*. A 4 kilom., les Bains d'Hercule, la station balnéaire la plus fréquentée de l'Autro-Hongrie ; ces *Therma Herculis*, déjà célèbres dans l'antiquité, sont des sources d'eau minérales appréciables (rhumatisme, affections cutanées, obstructions intestinales).

MÈHAR (*mé*) n. m. Métrol. anc. Monnaie d'Egypte et d'une partie de l'Asie, appelée aussi DANACON.

MÈHALLET-EL-KÈBIR ou **MÈHALHAL-EL-KOBBRA**, ville d'Egypte (moudirie de Garbiéh) ; 31,100 hab. Ch.-l. du district du même nom. Usines de décolorage du coton.

MÈHARI n. m. Variété de dromadaire domestique de l'Afrique septentrionale et moyenne, et dressé pour les courses rapides : Le mēhari est la monture habituelle des Touareg. (Certains troupeaux séparés se servent de mēhari comme monture. Le mēhari peut faire de 200 à 300 kilomètres en 24 heures.) V. Pl. Des MÈHARA.

MÈHARICOURT, comm. de la Somme, arrond. et à 23 kilom. de Montdidier ; 1,123 hab. Fabriques de bonnetterie de laine, de foyets.

MÈHARISTE (*ri-ssé*) n. m. et adj. n. m. Genre de chameaux et de dromadaires montés sur des mēhara.

MÈHÉDI n. m. Relig. musul. Sya. du MAHOU.

MÈ HÈ D I A ou **MÈHEDIA**, ville de la régence de Tuis, à 60 kilom. de Soussé ; 6,000 h., dont quelques-uns de quelques-uns d'Européens. Ch.-l. d'un cadat. Important marché d'huile et de cédrars. Fondée en 916 par le maldit Oubéid-Allah, sur l'emplacement d'une ancienne cité phénicienne, Melidia, capitale de l'empire de Fatémidés, lui, au xiv^e siècle, occupé par les Normands de Sicile, maîtres du Sahel tunisien. En 1511, les Espagnols y battirent les troupes du sultan Dragut.



Mēhariste.

MÈHEDINTZI, dép. de la Roumanie occidentale, dans la « Petite Valachie », appuyé, à l'O. et au N., contre les

Karpathes qui le séparent de la Transylvanie (Anstro-Hongrie), à la rive gauche du Danube et sur des affluents de ce fleuve; 5,280 kilom. carr.; 247,000 hab. Vins, grains, bétail. Ch.-l. Traiava. — Seevran.

MÉHÉGAN (Guillaume-Alexandre, chevalier de), né à Malzéville, près d'Alais, le 21 mai 1721, mort à Paris en 1766. Il professa la littérature française à Copenhague, devint rédacteur du « Journal encyclopédique », et eut des démêlés retentissants avec Fréron, qui attaquait particulièrement les tendances irréligieuses de deux livres : *De l'origine et de l'évolution naturelle* et *De l'origine* (1771), et *Origine, progrès et décadence de l'idolâtrie* (1756). A la suite de cette querelle, Méhégan fut mis quelque temps à la Bastille. Ecrivain élégant, mais trop fleuri, il a laissé, entre autres ouvrages, des *Considérations sur les révolutions des arts* et surtout un *Traité de l'histoire moderne*, fort estimé (1766-1778).

MÉHÉMET-ALI, sultan d'Égypte, né à Kavala (Roumélie) en 1769, mort au Caire en 1819. Dernier né des seize enfants d'un officier turc sans fortune, il fut élevé par les soins du gouverneur de Kavala, et prit part, comme officier de la milice irrégulière, à la campagne d'Égypte contre les troupes de Bonaparte. Nommé général de division, il profita des troubles qui suivirent l'occupation française pour se faire nommer, grâce à l'appui des mamelouks, vice-roi d'Égypte (1801), et fut accepté par la Porte, moyennant la promesse d'un tribut annuel. Aussi-tôt après, il réorganisa, de ses ancêtres, de la veille en ordonnant le massacre de tous les mamelouks (17 mars 1811), dont une vingtaine à peine échappèrent. Entre autres, il dévota La Mecque des wahabites et se débarrassa de ses soldats albanais ou les envoyait en Nubie (1820). En même temps, il avait réorganisé le pays d'Égypte en une nouvelle prospérité, organisant son armée sur le modèle des troupes françaises, fortifiant sa marine, encourageant son agriculture et le commerce.

Au moment de la révolte des Grecs, Méhémet aida le sultan Mahmoud à réprimer la rébellion. En 1820, il prit part au combat de Navarin (1827). Mahmoud avait osé refuser d'accorder à Ibrahim, fils de Méhémet-Ali, le pachalik de Damas, celui-ci prit les armes contre son sizarier, le vainquit à Inkéran et Kutaiéh (1832), qui accorda au vice-roi d'Égypte l'investiture des quatre pachaliks de Syrie. S'étant de nouveau vu refuser l'héritage pour le gouvernement d'Égypte, Méhémet-Ali reprit les armes, battit les Turcs à Nezib (1839). Mahmoud mourut peu après. En 1840, il se livra pour une action commune, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre forcèrent Ibrahim à se retirer de la Syrie. Grâce à l'intervention diplomatique de la France, Méhémet-Ali obtint cependant l'héritage de l'Égypte (1841). Il mourut en 1849. Ses fils, en Egypte, ont dans tout le monde islamique une belle réputation de conquérant et d'administrateur.

MÉHÉMET-ALI-PACHA, homme d'Etat ottoman, né à Trébizonde en 1807, mort en 1868. Attaché à la personne du sultan Mahmoud, il était général lors de la défaite des Turcs à Nezib (1839) et réussit à arrêter la marche d'Ibrahim sur la capitale. Le sultan Abd-ul-Medjid lui conserva ses fonctions et le nomma en 1842, pour une action commune, la Russie, l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre forcèrent Ibrahim à se retirer de la Syrie. Grâce à l'intervention diplomatique de la France, Méhémet-Ali obtint cependant l'héritage de l'Égypte (1841). Il mourut en 1849. Ses fils, en Egypte, ont dans tout le monde islamique une belle réputation de conquérant et d'administrateur.

MÉHÉMET-EFFENDI, homme d'Etat ottoman, né près d'Andriople vers 1640, mort à Chypre en 1735. Il prit part aux négociations du traité de Passarowitz (1718) entre l'Autriche et la Turquie, fut ambassadeur en France, puis grand trésorier à Constantinople. Il fut exilé à Chypre après la déposition du sultan Ahmed III. De son voyage en France, Méhémet-Effendi a laissé une curieuse relation. C'est grâce à son intervention que fut autorisé l'établissement de l'imprimerie en Turquie.

MÉHÉMET-PACHA, grand vizir de l'empire ottoman, né à Bessana-Séra, mort à Constantinople en 1776. Né de parents chrétiens, il fut élevé par les Turcs en 1521 et se convertit à l'islamisme. La protection de la sultane Roxolane le fit arriver au vizirat, qui lui conserva ses titres et ses richesses. Il fut ministre de la marine pendant les règnes de Soliman I^{er}, Selim II et Mourad II. Partisan d'une politique pacifique, il réorganisa la marine après le désastre de Lépante.

MÉHÉMET-RIZA-BEY, envoyé comme ambassadeur extraordinaire à la cour de Versailles en 1714, signa avec Louis XIV, au nom du shah Hussein, un traité d'alliance et d'amitié (1715). Pendant son séjour en France, il se livra à de folles extravagances et dépensa sans compter. Reçu en audience royale par Louis XIV, il alla ensuite s'embarquer au Havre pour visiter les principales villes d'Europe, où il continua ses prodigalités. Obligé de vendre une partie des présents qui rapportait au sultan de la part du roi de France, il s'empêcha pour prévenir de suppléer qui l'attendait à son retour en Perse.

MÉHÉMET-RUCHDI-PACHA. V. RUCHDI-PACHA.

MEHLIS, ville d'Allemagne (duché de Saxe-Cobourg-Gotha), dans le Thüringer-Wald; 4,032 hab. Armurerie.

MEHLSACK, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Köslingsberg]), sur la Walsch, affluent de la Passarge; 4,063 hab. Mélanges du fer, soierie.

MEHMER (mot pers. signifiant *plus grand* n. m.). En Turquie, officier romain des chantons de chamballa ou d'huissier. (Se dit des musiciens de la garde particulière du sultan, qui sont au nombre de soixante-quatre, et dont le chef se nomme *mehet-bachi*.)

MEHTER-BACHI n. m. Chef de la musique de la garde particulière du sultan.

MÉHUL (Etienne-Nicolas), compositeur français, né à Givet en 1763, mort à Paris en 1817. Eleve de l'organiste d'un couvent de récollets de Givet, puis de Guillaume Haendel, organiste de l'église de Lavallidun, il se rendit à Paris en 1778 et se mit en rapport avec Gluck. Dès 1782, il faisait exécuter au Concert spirituel une *Ode sacrée*, qui fut favorablement accueillie. En 1784, il composa, sur un livret d'un certain Valadier, un opéra intitulé *Corca*, qui fut représenté, à l'Opéra, qu'après le succès de son opéra-comique *Euphrosine* à la Comédie-Italienne. Le compositeur donna ensuite : *Stratonice* (théâtre Favart); le *Jugement de Péris*, ballet (1793); le *Jeune Scève* et le *Vieux Floz* (1793); *Horatius Coctés* (1794), et retrouva un succès plus d'éclat avec *Mélidore* et *Phrosine* (1794). En 1794, il enfanta l'admirable *Chant du Départ*. Il en écrivit plusieurs autres, dont un encore, le *Chant du 25-Messidor*, à des développements superbes. Coup sur coup, il donna au théâtre Favart *Doria* (1795); la *Caverne* (1795); le *Jeune Henry* (1797) au théâtre Feytaud, le *Point de Lodi* (1797); puis à l'Opéra, *Adrien* (1799), œuvre mâle et vigoureuse, et à son théâtre Favart encore, *Arion* (1799), qui eut un succès retentissant. La renommée de Méhul était immense. Dès la fondation du Conservatoire, il y avait été nommé professeur de composition et l'un des cinq inspecteurs de cet établissement; à la formation de l'Institut, il en avait été nommé le premier membre musicien. Il donna encore : *Épictète*, avec Cherubini (1800); la *Dansomanie*, ballet (1800); *Bion* (1800); *Urtico*, bouffonnerie dont le succès est resté légendaire (1801); une *Folle* (1802); le *Trésor supposé* (1802); *Joanna* (1802); *Daphnis et Prodrone*, ballet (1803); *Hélène* (1803); le *Baiser* et la *Quittance*, avec Boieldieu, Kreutzer et Nicolo (1803); *L'Heureux malgré lui* (1803); *Les Deux aveugles de Tolède* (1806); *Étude* (1806); *Gabrielle d'Estrotes* (1806); et enfin son chef-d'œuvre, *Joseph (1807); Persée* et *Andromède*, ballet (1810); *les Amazones* (1811); le *Prince troubadour* (1812); la *Journée aux aventures* (1815); etc. Valentine de Milan ne fut représentée qu'en 1828.

A tous les ouvrages dont on a vu les titres il faut ajouter les chœurs composés pour *Tirolein*, tragédie de Marie-Joseph Chénier (1794), la musique qu'il écrivit pour un drame d'Arnauld, les *Hussites* (1801), enfin ses nombreux chœurs et cantates patriotiques ou de circonstance (*Chant des Victoires*, *Hymne du 9-Thermidor*, *Chant funèbre à la mémoire de Féraud*, *Hymne des Vingt-Cinq*, *Hymne patriotique*, *Hymne à la Paix*, le *14-Fructidor*, le *Chant du retour*, etc.), enfin, un assez grand nombre de romances.



Méhul.

MEHUN-SUR-YÈVRE, ch.-l. de cant. du Cher, arroué à 45 kilom. de Bourges, sur l'Yèvre, et le canal de Berry; 6,334 hab. Ch. de f. Orléans. Carrières; fabriques de porcelaine. Église des xiv^e et xvi^e siècles, chapelle du xv^e. Maisons anciennes; restes des remparts xii^e et xiv^e. Ruines d'un château du xiv^e siècle. Bâtim. (xv^e s.) de l'ancien prieuré de Crécy. — Le canton de Mehun-sur-Yèvre a 9 comm. et 12,470 hab.

Historie. Mehun fut, au moyen âge, un lieu qui, de la maison de Courtenay, passa aux rois de France, puis au duc Jean de Berry; celui-ci lui construisit le château et le donna au duc d'Orléans, plus tard Charles VII, en 1414. Charles VII fut couronné roi à Mehun (1429) et y mourut (1461).

M E I (Léon Alexandrovitch), poète russe, né à Moscou en 1832, mort à Saint-Petersbourg en 1862. En 1849, il publia son drame : *la Fincée du tsar*, et *Le Renoncement*, l'*Expédition d'Igor*. Deux nouveaux drames : *Servilia* et *Le Renoncement de Psokoe* parurent en 1854 et 1860. On lui doit encore des traductions de la Bible, d'Anacréon, de Théocrite, de Lucien, de Goethe, de Byron, de Victor Hugo, etc.

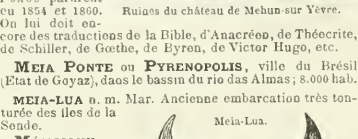
MÉIA PONTE ou **PIRENOFOLIS**, ville du Brésil (Etat de Gojyas), dans le bassin du rio das Almas; 8,000 hab.

MEIA-LUA n. m. Mar. Ancienne embarcation très tonitruante des îles de la Sonde.

MÉIAMOUN ou **MIAMOUN** littér. *l'Ami d'Anon*, prénom qui portèrent beaucoup de rois d'Égypte au cours de la XIX^e dynastie. Le plus célèbre de tous est Ramsès II Méiamoun. V. RAMSÈS.



Ruines du château de Mehun-sur-Yèvre.



Meia-Lua.

MEIBOM, MEIBAUM ou **MEIBOMIUS** (Henri), médecin allemand, né à Lubeck en 1628, mort à Helmstedt en 1706. Il est surtout connu par la découverte et l'étude des glandes palpébrales : *De zuis palpebrarum* (1666).

MEIBOMIUS (GLANDES DE), glandes sébacées, situées dans l'œil, au-dessous de la paupière, qui en ont de trente à quarante pour la paupière supérieure, vingt environ pour la paupière inférieure. (Chacune de ces glandes, formée de plusieurs lobules, a son canal excréteur qui vient s'ouvrir sur la levre postérieure de la paupière.)

MEIBOM, MEIBAUM ou **MEIBOMIUS** (Marc), érudit allemand, né à Tonningo (Holstein) en 1630, mort à Amsterdam en 1711. Après une existence agitée, qui eut pour théâtre la Suède, le Danemark, la Hollande, la France et l'Angleterre, il passa ses dernières années dans la gêne. Nous citerons de lui : *De fabrica tireum* (1671), l'édition des *Musée antique antique septem, græci et latine*, cum notis (1658), et celle de *Diogenes Laërtius De vita clarorum philosophorum græci et latine* (1662).

MEIBOMIE (mot mè. — de Meibom, n. pr.) o. f. Bot. Nom donné à l'hectyrum du Caoda.

MEIDERICH, ville d'Allemagne (Prusse [présid. de Dusseldorf]), sur la rive gauche de l'Embscher, près de son embouchure dans le Rhin; 25,313 hab. Acieries, hauts fourneaux. Forges et constructions de machines. Houille.

MEIJDJI (littér. *époque éclairée*) n. m. Dénomination chronologique japonaise des années comprises depuis la fin de l'ère de 1868. Les années existantes, qui ont jusqu'à nos jours. (Elle marque l'ère des relations internationales dans laquelle le Japon est entré sous le gouvernement des mikados restaurés.)

MEIDLING. GÉOGR. V. OBER- et UNTER-MEIDLING.

MEIER (Ernst Heinrich), orientaliste allemand, né à Rusbenit (Schaumburg-Lippe) en 1813, mort en 1866 à Tübingue, où il avait été nommé en 1811 privat-docent et, en 1848, professeur de langues et littératures sémitiques. Ses ouvrages principales sont : *De l'origine des racines hébraïques* (1845); *Histoire de la littérature poétique nationale des Hébreux* (1856); *Explication des monuments linguistiques égyptiens* (1860); *Commentaires sur Joel, Isaïe et le unique des Cantiques*, etc. Il s'est occupé également de littérature, de numismatique, de costumes et coutumes allemandes de la Souabe (1852); *Chants populaires allemands de la Souabe* (1864), etc. Sous le pseudonyme de ERNST MINNEBURG, il a publié un recueil de poésies (1852). Enfin, il a traduit du sanscrit *Val et Damayanti* (1857); *Sukuntala* (1858), etc.

MEIGLE n. m. Ling. V. MÈGE.

MEIGLE, MEGLÉ (mégil) ou **MEILLE** (mè-ill [ll ml.]), n. f. Prêtre de l'école de récolets de la ville de la France qui donne à la vigne le premier labour du printemps, dans l'est de la France.

MEIGNAN (Guillaume-René), archevêque de Tours et cardinal, né à Denzé (Mayenne) en 1817, mort à Tours en 1896. Il professa l'Écriture sainte à la Sorbonne, devint directeur général de Paris (1863), évêque de Châlons (1864), puis d'Arras (1882). Archevêque de Tours en 1884, il reçut du pape Léon XIII le chapeau de cardinal (1895). Le cardinal Meignan, qui a fait une masse fréquente d'ouvrages remarquables d'exégèse biblique : les *Propphéties messianiques* (1858); les *Évangiles et la Critique au xix^e siècle* (1861); le *Christ et l'Ancien Testament* (1892). Il a composé également une œuvre définitive de Léon XIII, sous ce titre : *Léon XIII pacificateur* (1886).



Meigle.

MEIGNANCE (L'A.), comm. de Maine-et-Loire, arroué et à 10 kilom. d'Angers, sur le Brienneau. Marbre. Dolmen, meulière; 903 hab.

MEILE (la), montagne des Alpes françaises, en Dauphiné, dep. de l'Isère et des Hautes-Alpes, sur le falto entre la Romanche au N. et le Vénéon, son tributaire, au S. C'est un des contreforts de la chaîne des Alpes. Elle se v. au midi vers la Grave en Oisans; à 3,987 mètres, au-dessus de glaciers superbes. Elle a été gravie pour la première fois, en 1877, par Bouleau de Castelau.

MEI-KONG. GÉOGR. V. MÉKONG.

MEIL (Jean-Guillaume, graveur allemand, recteur, puis vice-directeur de l'Académie des beaux-arts de Berlin, né à Altenbourg en 1733, mort à Berlin en 1805. Il a composé plus de cinquante morceaux pour l'illustration d'ouvrages allemands. On cite, parmi ses meilleures productions, les planches du *De l'homme nature et artium* (1765); *Hercule Musagète*; le *Tombau de A.-W. d'Armin*. — Son frère, JEAN-HENRI MEIL, né à Göttinge en 1729, mort en 1802, devint membre de l'Académie des beaux-arts de Berlin, et exécuta des gravures et des gravures pour illustrer *Le Tell*, le Fontaine, Bérger, etc.

MELIARS, comm. du Finistère, arroué, et à 32 kilom. de Quimper; 1,175 hab., dans la presqu'île de Cornouailles. Dolmen et deux camps antiques.

MEILEN, ville de Suisse (cant. de Zurich), sur le lac de Zurich; 2,860 hab. Belles cultures, vignobles. Tissages de soie. Près de Meilen, on a trouvé dans le lac, en 1854, les premiers laboureurs lacustres.

MEILHAC (Henri), auteur dramatique, né et mort à Paris 1831-1897. Employé chez un libraire, il donna, de 1835, au théâtre, au moins sept pièces. Parmi les pièces qu'il agrémenta de croquis et, plus tard, des fantaisies à la « Vie parisienne ». En 1855, il débuta au théâtre par des vaudevilles. Depuis lors, il fit jouer soit seul, soit en collaboration, un nombre considérable de pièces, qui le classèrent parmi les premiers auteurs français de son temps. Meilhac possédait un esprit léger, captieux, ayant dans la bouffonnerie même quelque chose de distingué. Son style, imprégné de l'esprit boulevardier, est d'une exactitude et d'une vivacité rares. En 1888, Meilhac fut élu membre de l'Académie française. Parmi ses pièces qu'il a écrites seul, nous citerons : *Autographe* (1859), le *Petit-Fils de Mascartille* (1859); *la Vertu de Célienne* (1861); *l'Attaché d'ambassade* (1861); *les Demiselles Clotard* (1868); *Décrot* (1888); *le Brevet supérieur* (1892). Sa

accessoire de l'autre. Le mélange se distingue de l'offense... (Text continues with technical details of the process)

— Jeux. Action ou manière de mêler les cartes ayant pour résultat de gagner ou de perdre... (Text continues with details of card games)

— Physiq. Méthode des mélanges. Méthode calorimétrique consistant à déterminer la capacité calorifique d'un corps par la température que prend un mélange dont il fait partie... (Text continues with scientific details)

— Télégr. électr. Contact de deux fils ou mise en communication par les isolateurs qui fait dériver les transmissions... (Text continues with telegraph details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

— ENCYCL. Agric. Mélange de graines. Dans certains cas, il est avantageux de semer en mélange les graines de diverses plantes... (Text continues with agricultural details)

du liquide considéré, à la température de l'expérience. Ainsi, la vapeur et le gaz se mélangent sans se gêner mutuellement... (Text continues with scientific details)

— Si, dans un vase de volume V, on introduit successivement divers gaz occupant primitivement des volumes v, v', etc., sous des pressions p, p', etc., la pression du mélange dans le vase H sera telle que l'on ait : VH = v1p1 + v'p' + v''p'' + ... (Equation for gas mixture pressure)

MÉLANGEUR (joir) n. m. Sorte de tonneau dont un mouvement de rotation horizontal, tout en ayant une position inclinée par rapport à l'axe de rotation, dont on se sert pour trier et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon... (Text continues with details of the machine)

MÉLANGEUR (p) — rad. Mélange. Prend un e après le g devant a ou e. Vous mélangez (vous mélangez) v. a. Mêle de façon à produire la confusion, ou à former un nouvel objet : MÉLANGEUR des vins, des couleurs... (Text continues with definitions)

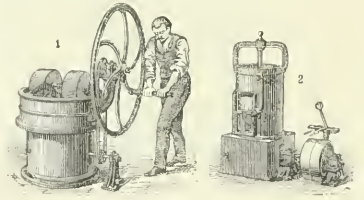
— Mettre ensemble, réunir des personnes diverses : MÉLANGEUR les bons avec les méchants... (Text continues with definitions)

— Techn. Etoffe mélangée. Drap mélangé ou Mélangé n. m. Etoffe, drap généralement de lin, dont la trame est d'une autre fibre que la chaîne... (Text continues with definitions)

— SYN. Mélanger, mêler, mixtionner. Mélanger, c'est combiner dans des proportions déterminées, de manière à obtenir un résultat voulu ; mêler, au contraire, implique une idée d'action faite sans ordre et comme au hasard... (Text continues with definitions)

MÉLANGEUR (jeur), EUSE n. Techn. Appareil servant à mélanger diverses substances... (Text continues with definitions)

— ENCYCL. Les mélangeuses des chocolateries destinées à mêler le sucre à la pâte de cacao sont les unes à table tournante avec galets coniques non situés dans le même prolongement... (Text continues with details of chocolate machines)



Mélangeur : 1. A chocolat ; 2. A couleurs.

MÉLANÉ (du gr. melas, anos, noir, et haïma, sang) n. m. Mère noire, qui rend par vomissement et par la défécation le malade atteint de fièvre jaune... (Text continues with definitions)

MÉLANHYDRITE n. f. Miner. Variété de palagonite... (Text continues with definitions)

MÉLANIÈRE (du gr. melas, anos, noir, et ikteros, jaune) adj. Hist. Nat. Qui est noir et jaune... (Text continues with definitions)

MÉLANIDE n. Hist. gr. Nom patronymique des descendants du Corinthien Mèlas... (Text continues with definitions)

Mélanide, comédie en cinq actes et en vers, de La Chaussée, Comédie Française, 12 mai 1741, son chef-d'œuvre dans le genre de la comédie larmoyante... (Text continues with details of the play)

Mélanippe (mél) n. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sicyone en l'honneur de Mélanippe, amante de Pélops... (Text continues with details of the festival)

Mélanide n'a plus qu'à paraître pour qu'il reconnaisse en elle une épouse et ne voie plus en Rosalie qu'une femme pour ses fils... (Text continues with a narrative snippet)

MÉLANIDROSE (du gr. melas, anos, noir, et hidros, sueur) n. f. Sueur noire, qui paraît provenir d'une hyperémie de la peau... (Text continues with definitions)

MÉLANIE (m) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mélanides, comprenant plus de quatre cents espèces du globe... (Text continues with definitions)

MÉLANIE (m) n. f. Genre de mollusques gastéropodes, famille des mélanides, comprenant plus de quatre cents espèces du globe... (Text continues with definitions)

MÉLANIE L'ANCIENNE, dame romaine, née à Rome vers 343, morte à Jérusalem en 410... (Text continues with details of the saint)

MÉLANIE LA JEUNE (sainte), née à Rome vers 388, morte à Jérusalem en 441, petite-fille de la précédente... (Text continues with details of the saint)

MÉLANIDES n. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant les mélanies et genres voisins... (Text continues with definitions)

MÉLANILINE n. f. Chim. Base qui se produit dans la réaction du chlorure de cyanogène sur l'aniline... (Text continues with definitions)

MÉLANINE (du gr. melas, anos, noir) n. f. Substance noire, qui donne leur coloration aux cellules pigmentaires... (Text continues with definitions)

MÉLANIPPE (mél) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larotidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal... (Text continues with definitions)

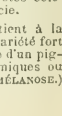
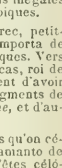
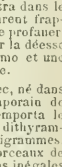
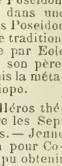
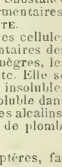
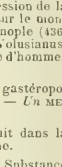
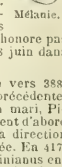
MÉLANIPPE (mél) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larotidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal... (Text continues with definitions)

MÉLANIPPE (mél) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larotidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal... (Text continues with definitions)

MÉLANIPPE (mél) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larotidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal... (Text continues with definitions)

MÉLANIPPE (mél) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larotidés, comprenant de nombreuses espèces de l'hémisphère boréal... (Text continues with definitions)

MÉLANIPE (mél) adj. Pathol. Qui appartient à la mélanoïse, le Cancer ou Carcinome mélanique... (Text continues with definitions)



— Chim. So dit de deux acides différents, d'ailleurs mal définis, dont l'un résulte de l'oxydation de la glucose par les alcalis. L'autre de l'oxydation du salicylate de potassium.

MÉLANISME (nissm) — du gr. *mélano*, anos, noir a. m. Etat de la peau qui présente une pigmentation anormale, diffuse, d'intensité variable, quelquelsois généralisée. Syn. MÉLANODERMIE.

— ENCYCL. En opposition avec l'albinisme, la mélanisne normale être considérée comme un état pathologique dû à une anomalie primitive de l'organisme, et puis qu'il observe normalement chez certaines races et en certaines régions du corps. Elle se rencontre aussi chez les animaux (panthère, jaguar, daim, mouflon, etc.) ; il paraît que, comme l'albinisme, on peut le provoquer chez les insectes, ou les soumettre, pendant leurs métamorphoses, à l'action des rayons les plus rétrangers du spectre.

MÉLANITE n. f. Genre néonère du genre greon. — ENCYCL. C'est le presque ferrocalkarène dont la formule est Ca-Fe-SiO₃, dont le poids spécifique varie de 3,6 à 4,3 et dont la dureté est égale à 7. Cette substance présente plusieurs variétés, qui sont : la *mélantine granulaire*, de couleur vert-rouge, que l'on trouve à Zermatt ; la *topazolite*, jaune pâle ou vert-émeraude ; la *démantide*, vert intense ; l'*éplumie*, jaune verdâtre ou brune ; la *pyrrhérite*, noire, du pic d'Eresinos ; la *colophorite*, noir et gris ; l'*allochlorite*, etc.

MÉLANITIS (tiss) n. f. Genre d'insectes lépidoptères rhopalocères, famille des satyridés, comprenant une dizaine d'espèces des régions tropicales de l'ancien monde. — ENCYCL. Les *mélانيتيس* sont d'assez grands papillons à livrée sombre, brun foncé ou noir obscur en dessous, gris en dessus, avec des lignes claires leur donnant quelque ressemblance avec des feuilles mortes.



Melanitis (éd. 3 fois).

MÉLANOCARPE (du gr. *mélano*, anos, noir, et *karpos*, fruit), adj. Bot. Dont les fruits sont noirs.

MÉLANOCAULIS (*kol*) — du gr. *mélano*, anos, noir, et *kautilis*, tige), adj. Bot. Dont la tige est noire.

MÉLANOCENTRIS (*san-kriss*) n. m. Genre de graminées chloridées, comprenant des herbes annuelles à fleurs en épis, qui croissent dans l'Asie et l'Afrique tropicales.

MÉLANOCÉPHALE (*sd* — du gr. *mélano*, anos, noir, et *képhalê*, tête), adj. Qui a la tête noire.

MÉLANOCÉRITE (*sd*) n. f. Silicoborate naturel de cérium, yttrium et chaux.

MÉLANOCÉTUS (*mé*, *sd*) n. m. Genre de poissons acanthoptères, comprenant deux espèces des profondeurs abyssales de l'Atlantique.



Melanocetus

— ENCYCL. Le *Melanocetus* sont des lophidés à corps court, à tête énorme, à bouche démesurément élargie, à livrée noire ; avec les baudroies, ils ont un filament pêcheur.

MÉLANOCHIN (*kin*) n. f. Produit de la décomposition de la quinine par l'acide chlorhydrique.

MÉLANOCHLAMYDE (*klm*) n. m. Genre de mollusques gastropodes, famille des dorididés, propres aux mers de la Nouvelle-Zélande.

MÉLANOCHROYTE n. f. Chim. Syn. PHENICITE.

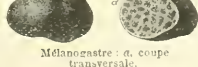
MÉLANOCHRYSE (*kl'*) n. f. Genre de térebenthacées anacardidées, comprenant des arbres à feuilles simples, à fleurs en grappes, dont on en connaît quatre espèces malaises.

MÉLANODERMIE (*der'*-mi) — du gr. *mélano*, anos, noir, et *dermo*, peau) n. f. Accumulation anormale de pigment dans la peau.

— ENCYCL. La *mélanoderme* est une variété de *mélanose*. Elle peut être partielle ou généralisée ; partielle, elle est souvent congénitale et aboutit à la production de nævus, d'épithélias, sur lesquels le traitement local réussit parfois. Généralisée, elle est toujours accidentelle et dépend soit de la *mélanisme*, soit d'infections graves (tuberculeuse), soit de différentes maladies (maladie d'Addison, diabète bronché). Elle relève alors du traitement de la cause.

MÉLANOGLAÏQUE adj. Chim. Syn. de GALÉNEURITE.

MÉLANO GASTRE (*gast'*) n. m. Genre de champignons hypogés, à spores portés sur des basides hyalines ou colorées, qui tapissent les logettes de la gléba.



Melanogastre : a coupe transversale.

MÉLANOGRAPHITE n. m. Non donné autrefois aux pierres arborisées.

MÉLANOÏDE (de *mélanose*, et du gr. *eidos*, image) adj. Se dit des tumeurs qui ressemblent au mélanome ou des pigmentations anormales qui se rapprochent de la mélanose.

MÉLANOLOQUE (*leuk'* — du gr. *mélano*, anos, noir, et *leukos*, blanc) adj. Qui est noir et blanc.

MÉLANOLITE n. f. Miacé. Variété d'hisingsérite.

MÉLANOME n. m. Pathol. V. MÉLANIQUE, et MÉLANOSE.

MÉLANOMME n. f. Genre de sporiocées, comprenant des champignons à thèques allongées, à spores oblonges. (On connaît plus de cinquante espèces de l'Amérique, qui croissent sur les arbres.)

MÉLANOPHIDIUM (*mé*, di-am) n. m. Genre de reptiles ophidiens colubriformes, famille des uropeltidés, comprenant trois espèces des montagnes du sud de l'Inde. (Les *mélanophidius* sont de grands serpents non venimeux, dont la robe noire, parfois variée de jaune, brille de reflets irisés.)

MÉLANOPHILA (*mé*) n. f. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant une douzaine d'espèces des régions chaudes et tempérées du globe.

— ENCYCL. Les *mélanophilus* sont de jolis buprestes bronzés ou bien foncés, avec des taches orangées ou rouges. Le plus commun est le *Callisidyma* qui est commune en France.

MÉLANOPHORE (du gr. *mélano*, anos, noir, et *phoros*, qui porte) n. m. Mag. Nom des magas proposés au rit des funérailles.

MÉLANOPHORE n. m. Genre d'arabidées, comprenant des espèces fluviatiles ou marines, multicellulaires, brunâtres, qui croissent en se desséchant. (Elles sont à végétation non limitée et se divisent en rameaux ; on les subdiviso en *phéopores* et *fluviécées*.)



Melanophora (gr. d'un tere).

MÉLANOPHYLLE (dn gr. *mélano*, anos, noir, et *phullon*, feuille) adj. Bot. Dont les feuilles sont noires.

MÉLANOPSIDE n. f. Genre de mollusques gastropodes, dont les *mélanopsis* sont de nombreuses espèces d'eau douce, propres à la Russie, à l'Amérique du Nord, à la Nouvelle-Calédonie et à la Nouvelle-Zélande. (Les *mélanopsis* ont les tentacules longs et pointus, le manteau sans festons ; leur coquille est ovale, allongée.)

MÉLANOSARCOME (de *mélanose*, et de *sarcome* [du gr. *sarx*, arkos, chair]) n. m. Tumeur qui ressemble au sarcome, mais qui présente en outre une pigmentation intense, uniforme ou irrégulière. (Elle prend presque toujours son point de départ dans la peau ou dans le globe oculaire, organes où le mélanisme est abondant.)

MÉLANOSE (du gr. *mélano*, anos, noir, et *nosos*, maladie) n. f. Pathol. Accumulation anormale de pigment dans les différents tissus de l'économie.

— ENCYCL. Maladie eptymogénique des feuilles de la vigne.

— ENCYCL. Pathol. Le nom de *mélanose*, autrefois réservé aux tumeurs mélaniques (Lacôce), est aujourd'hui étendu à tous les troubles dans lesquels il y a accumulation de matières ou de pigments noirs, que ces matières viennent de l'extérieur ou qu'elles sont produites dans le corps, tant dans l'économie ; toutefois, c'est dans ce dernier cas que l'appellation de « mélanose » est employée de préférence. La *mélanose* peut être hématique, biliaire, toxique (empoisonnement par les sels d'arsenic [v. MÉLANOÏDIE]), cancéreuse, sarcomateuse, etc. Aucune médication ne paraît agir sur la *mélanose*, et c'est, dans tous les cas, au traitement de la cause qu'il faut recourir.

— Art vétér. La *mélanose* est due à la production d'une matière noire (d'un noir som), qui peut infiltrer en nappe les téguments paronychiaux ou s'accumuler sous la peau en forme de tumeurs parfois considérables. Elle s'observe presque exclusivement chez les chevaux dont le poil est blanc. Son lien d'élection est le plus souvent, le pourtour de l'anus (*démorbidose* du cheval).

Le développement des tumeurs mélaniques est très lent. Mais continua, et ne gèle d'abord pas la santé ; mais il arrive un moment où leur présence peut embarrasser la défécation, et on est alors obligé de violer le cheval avec la main deux ou trois fois par jour. Il arrive aussi un moment où les tumeurs se détachent et donnent écoulement à un liquide sirupeux noir, qui s'écoule des cuisses et les jambes, et demade alors des soins continus de propreté. La *mélanose* est d'ailleurs incurable.

MÉLANOÏDIE (*kl'*) n. f. Maladie, qui se montre en été, de préférence sous les vignes anacardiques, causée par un petit champignon, le *septoria ampelina*, et se présente sous forme de taches fauves qui envahissent les deux faces du parenchyme, sans atteindre jamais les nervures. Les dégâts qu'elle cause sont d'ailleurs de peu d'importance.

MÉLANOÏSELINE n. m. Genre d'ombellifères, comprenant des herbes à fleurs et charboncées, à feuilles grandes, décomposées, pennées, à fleurs blanches, réunies en ombelles. (On en connaît cinq espèces, de Madère et des îles du Cap-Vert.)

MÉLANOÏSIDÈRE n. f. Variété d'hisingsérite.

MÉLANOSPERME (*sperm'* — du gr. *mélano*, anos, noir, et *sperma*, graine) adj. Bot. Dont les graines sont noires.

MÉLANOSPERMÈS (*sperm'*) n. f. pl. Division des algues, formée des espèces à spores gris olivâtre, monoiques ou dioiques, et comprenant les familles des *fœcécées*, des *sporocécées* et des *laminairees*, des *diphétes*, des *ectocarpées*. Syn. FUCOIDÉS, ALGOSPORÈS et PHYCÉES. — Une MÉLANOSPERMÈS.

MÉLANOSTOME (*stom'*) n. m. Genre d'insectes diptères brachycères, famille des syrphidés, comprenant quelques espèces d'Europe. (Les *mélano stomes* sont des mouches de couleur blanche allongées et à abdomen rouge.) Les espèces type du genre est le *mélano stomon unicolor*, assez rare en France.)

MÉLANOTE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant cent vingt espèces répandues surtout dans l'hémisphère boreal. (Les *mélano notes* sont des taupins de couleur brune ou noire allongés. Le *mélano tite castaneipes* est commun en France.)

MÉLANOTHALITE n. f. Miacé. Variété d'atacamite.

MÉLANOTRIQUE (*tri'* — du gr. *mélano*, anos, noir, et *thriz*, trikois, cheveu) adj. Qui a les cheveux noirs.

MÉLANOXANTHE n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant une cinquantaine d'espèces répandues dans les régions tropicales de l'ancien monde. (Les *mélano xanthes* sont des taupins, de taille moyenne et de couleurs variées, qui abondent surtout en Asie.)

MÉLANOXYLE (*xy'*) n. m. Genre de léginumineuses césalpiniennes, comprenant des arbres à feuilles impariponnées, à fleurs en grappes composées. (On en connaît quelques espèces brésiliennes. C'est le *mélano xylox brauna*, qui fournit le *guarana*, bois noir et d'un très recherché.)

MÉLANTÈRE (*tr*) n. f. Sulfate hydratée naturel de fer ou *coquerose verte*, dont la formule est FeSO₄.7H₂O. Poids spécifique 2 et 2. (Se cristallise vert limpide s'oxydent au contact de l'air et deviennent rougeâtres.)

MÉLANTÈRIE n. f. Chim. Syn. de MÉLANTÈRE.

MÉLANTERIUS (*mé*, té-tri-us) n. m. Genre d'insectes coléoptères rhyngophores, comprenant trois espèces propres à l'Amérique. (Les *mélantéris* ont des petits charbons bruns ou rougeâtres, ovales, glabres, à rostre long, à élytres ovales plus ou moins convexes.)

MÉLANTHACÉ (*sd*, E-edj) Qui ressemble au mélanthe. — n. f. pl. Non donné par Brown aux plantes de la famille des colchicacées. — Une MÉLANTHACÉE.

MÉLANTHALIE (*kl'*) n. f. Genre d'algues floridées à fronde courte et division charnue, dont il existe plusieurs espèces de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande.

MÉLANTHE n. m. Genre de lilacées, comprenant des herbes à racine bulbeuse, à feuilles linéaires, souvent ciliées et à inflorescence panicule. (On en connaît trois à quatre espèces, du Cap et de l'Amérique du Nord.)

MÉLANTHE Myth. gr. Roi légendaire d'Athènes. Il était fils de Néelée, roi de Lidie, ou, suivant d'autres, d'Antiope, et de son mari le roi Mélissos. Il fut enlevé par les Harpaches et se réfugia dans l'Attique. Il vainquit et tua Xanthos, roi des Bœtiens, fut proclamé roi d'Athènes, érigea un temple à Dionysos, et institua la fête des apaturies. Son fils, Codrus, fut le dernier roi d'Athènes.

MÉLANTHE, peintre grec de l'école de Sicyle. Il vivait au IV^e siècle av. J.-C. Il fut le contemporain et l'ami d'Alcibiade, qu'il surpasa dans l'art de peindre plusieurs personnages. Il était, en outre, excellent comédien, bien qu'il n'employât que quatre couleurs, au dire de Plin. Son chef d'œuvre était *Aristrate*, tyran de Sicyle, sur un char de victoire. Il avait publié un ouvrage sur son art, dont Dionysos Laërte fit mention.

MÉLANTHE (*kl'*) n. f. Genre d'insectes lépidoptères, famille des larentidés, comprenant quelques espèces de l'hémisphère boreal. (Les *mélantes* ont les ailes cutées, épaisses, saturées, blanches, avec la base brumée. La *mélantia rubiginata* est commune en juin et août dans toute la métropole. Elle est, en outre, plus vulgaire, volo en été dans les bois et les jardins.)

MÉLANTHOS, poète tragique grec (V^e s. av. J.-C.). Il était fils de Pithacles et petit-neveu d'Éschyle. Il avait écrit une *Méde*. Les poètes comiques de son temps : Eupolis, Phérocrite, Aristophane, raillaient sa gloutonnerie, son esprit que leur a sa versification.

MÉLANTHOS ou **MÉLANTHEUS**, Myth. gr. Fils de Deïos, qui devint riche par son commerce avec les prétendants de Pénélope. Lors du retour d'Ulysse, il fut arrêté par Éumée, suspendu à une colonnade, noyé, et mis à mort.

MÉLANTHO n. m. Genre d'insectes coléoptères serricornes, comprenant quelques espèces propres à Madagascar.

MÉLANTOIS (le) [en lat. *Medenensis* ou *Melanensis pagus*], petit pays de l'ancienne France, province de Flandre, dont la localité principale était *Séclin*. Il fut aujourd'hui partie du département du Nord.

MÉLANOURÈNE adj. Chim. i. Acide mélanourénique, Syn. de AMÉLURÉ.

MÉLANOURÈSE ou **MÉLANOURÉ** (*kl'* — du gr. *mélano*, anos, et *ouron*, urine) n. f. Émission d'urine colorée en noir par la présence d'une quantité notable d'indigotine ou d'iodine. (On l'observe parfois dans la *mélanose*, le plus souvent dans les intoxications par fermentations putrides fœtides intestinales, ou par l'absorption de certaines substances à la crasse par exemple.)

MÉLANOURIQUE adj. Chim. i. Acide mélanourique, Syn. de AMÉLURÉ.

MÉLANZANE n. f. Bot. Non vulgaire de l'aubergine.

MÉLANHYRE n. m. Nom adopté par Brongniart et d'Omalius d'Halloy, pour désigner une roche compacte, à structure porphyroïde et appartenant à la famille basaltique. Sa composition comporte du périot et du pyroxène augite dans une pâte feldspathique. Ce sont ordinairement des roches éruptives à grain fin, que l'on trouve dans l'Auvergne, dans le Tyrol, dans la Bohême, etc.

MÉLAPHYRIQUE (*rik'*) adj. Qui se rapporte au mélayphre.

MÉLARA, comm. d'Italie (Vénétie [prov. de Rovigo]), sur la rive gauche du Po ; 3,167 hab.

MÉLAS, c'est-à-dire Noir, rivière de l'ancienne Thrace, née près d'Adriapolis (Andrinople), qui se perd dans le golfe de Mélas, aujourd'hui de Saros ; c'est le *Géri* actuel. — Rivière de l'ancienne Asie Mineure (Cappadoce), née au mont Argée et affluent de l'Émbrathe ; aujourd'hui le *Aras-Noir*. — Rivière de l'ancienne Asie Mineure (Pamphlie), née au mont Taunis, qui se jette dans la Méditerranée près de Sida ; aujourd'hui le *Ménagat* ou *Ménogut*.

MÉLAS (Michel-Frédéric-Benoit, baron *mé*, général autrichien, a été à Radetz (Transylvanie) en 1799, mort à Elbetheim (Bohême) en 1806. Il entra au service en 1746, prit part à la guerre de Sept Ans, comme adjudant du colonel Danou, devint colonel (1781) et général, commanda une brigade sur les bords de la Saône en 1793, alla ensuite sur le Rhin et en Italie, où il commanda le 5^e corps autrichien, fut promu lieutenant-général en 1796. Il quelque temps en chef après la retraite de Beaulieu. Il fut nommé maître du château de Montebello. Le 23 août 1800, il se préparait à faire irruption en Provence, lorsque Bonaparte le rejeta sur les Alpes et lui coupa les communications avec l'Austriche. Le 11 juin 1801, il fut maître du château de Montebello. Le 23 août 1800, il se préparait à faire irruption en Provence, lorsque Bonaparte le rejeta sur les Alpes et lui coupa les communications avec l'Austriche. Le 11 juin 1801, il fut maître du château de Montebello.

MÉLASIS (de *mélano*, et du gr. *eidos*, image) adj. Qui a les couleurs des insectes coléoptères serricornes, comprenant trois espèces de l'hémisphère nord. (Les *mélasis* sont de petits caudopodes de la famille de l'*Amegilla*, à cuisses noires, cylindriques, avec les antennes filiformes. Le *mélasis impunctatus* se trouve en France et dans toute l'Europe.)



M-asis (gr. caudopode)

MÉLASME (lasmé) — du gr. melas, noir. n. m. Taches dues à une coloration foncée et anormale de l'épiderme, qui s'observent chez les vieillards, surtout aux jambes, et qui subissent la desquamation furfuracée. (Le mélasme ne semble être parfois qu'une variété de pityriasis.)

MÉLASME (lasmé) n. f. Genre de scorfolariacées généralement comprenant des herbes à feuilles opposées, à fleurs jaunes ou rouges, disposées en grappes. (On en connaît trois espèces, de l'Afrique méridionale et du Brésil.)

MÉLASOME (du gr. melas, noir, et sóma, corps) adj. : Coléoptère MÉLASOME.

n. m. Ancien groupe d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant les piméles, blaps, ténébrions, etc., et correspondant assez inexactement aux ténébrionides actuels. — Un MÉLASOME.

MELASSA, ville de la Turquie d'Asie (prov. d'Aidin), sur un sous-affluent du golfe de Mendelia. Débris de Mylassa, qui fut capitale de la Carie.

MELASSATE (la-sat — rad. mélasse) n. m. Chim. Sel formé de l'acide mélassique.

MÉLASSÉ (de l'espagn. melaza, dérivé de miel, miel) n. f. Matière sirupeuse non cristallisable, fournie par le résidu de la fabrication du sucre.

— Pop. Infortune, misère : Tomber dans la MÉLASSÉ. — ENCYCL. La mélassé est un sirop dense, visqueux, incolore, cristallisable, qui marque de 41° à 42° à l'aeromètre de Baumé. Sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noir, suivant sa provenance.

On distingue deux qualités principales de mélasses : 1° les mélasses de canne ; 2° les mélasses de betterave. Ces deux espèces se distinguent encore selon qu'elles sont raffinables, qui marque de 41° à 42° à l'aeromètre de Baumé. Sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noir, suivant sa provenance. — On distingue deux qualités principales de mélasses : 1° les mélasses de canne ; 2° les mélasses de betterave. Ces deux espèces se distinguent encore selon qu'elles sont raffinables, qui marque de 41° à 42° à l'aeromètre de Baumé. Sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noir, suivant sa provenance.

— On distingue deux qualités principales de mélasses : 1° les mélasses de canne ; 2° les mélasses de betterave. Ces deux espèces se distinguent encore selon qu'elles sont raffinables, qui marque de 41° à 42° à l'aeromètre de Baumé. Sa couleur est jaune foncé, brun clair ou presque noir, suivant sa provenance.

MÉLASSÉ (la-sé). EE adj. Qui contient de la mélassé : Eau MÉLASSÉE.

MÉLASSIQUE (la-sik) adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la mélassé, et qui est une substance noire, amorphe, soluble dans l'alcool, insoluble dans l'eau, formant avec les bases des sels incristallisables, que l'on prépare en faisant réagir un alcali en excès sur la glucose, et qui a pour formule C¹²H¹⁰O⁷.

MÉLASSON (la-sou) n. m. Pop. Maladroit.

MÉLASTOMACÉES (sta-sé) n. f. pl. Bot. Famille de dicotylédones dialypétales monocotyles, du type diplostème. — Une MÉLASTOMACÉE.

— ENCYCL. Les mélastomacées sont des herbes, arbrustes ou arbres, à feuilles opposées ou verticillées, sans stipules, entières, à nervures courbes partant de la base, à fleurs hermaphrodites, actinomorphen, souvent pentamères, dont les anthères sont déhiscentes, et dont tout l'ovaire, libre ou adhérent, est formé de cinq carpelles clos ; leur fruit est une ligule ou une capsule. Cette famille comprend plus de 130 genres, avec 1 500 espèces environ, des régions tropicales, principalement en Amérique.

MÉLASTOME (la-som) n. m. Bot. Genre de mélastomacées de l'Asie tropicale.

— ENCYCL. Les mélastomes sont des arbrustes à feuilles opposées, à fleurs axillaires ou terminales ; le fruit est une baie charnue.

La pulpe de ce fruit a un saveur douce et agréable ; mais le suc laisse des taches noires sur les lèvres et colore la salive. — On le nomme du genre qui connaît un assez grand nombre d'espèces de mélastomes, qui croissent, pour la plupart, dans les régions tropicales du globe, on emploie pour leurs propriétés astringentes les mélastomes malacricus et septemneris.

MÉLASTROPHE (la) n. f. da gr. melas, membre, et de atrophe n. f. Mèl. Atrophie d'un membre.



Mélastome : a, coupe de la fleur.

MELAY, comm. de Maine-et-Loire, arrond. et à 21 kilom. de Cholet, entre des affluents de l'Hyronne ; 1 127 hab. Commerce de bestiaux. Métiers à tisser.

MELAY, comm. de Haute-Marne, arrond. et à 50 kilom. de Langres, sur un sous-affluent et non loin de l'Amanca ; 1 297 hab. Forêt. Atelier de constructions mécaniques.

MELAY, comm. de Saône-et-Loire, arrond. et à 38 kilom. de Charolais, sur la rive gauche de la Loire, près du canal latéral ; 1 841 hab. Fours à chaux, château de Manlevrier.

MÉLAYÉ (lé-lé) n. m. Comm. Genre de cbâles, fabriqués en Orient.

MELBA (Hélène PORTER, dame ARMSTRONG, dite Nelly), cantatrice, née à Melbourne vers 1860. Élève, à Paris, de M^{me} Marchesi, elle fut engagée en 1887 à Bruxelles, obtint d'éclatants succès au théâtre de la Monnaie, fut appelée, deux ans après, à l'Opéra de Paris. Elle y débuta dans *Hamlet*, joua ensuite *Faust* et *Huon* et *Juliette*. Elle y resta trois années, pendant lesquelles elle alla aussi se faire entendre à Londres dans le répertoire italien. Depuis sa sortie de l'Opéra, elle se fit entendre à Londres, à Saint-Petersbourg et en Amérique.

MELBOURNE, ville d'Australie, capit. de la colonie de Victoria, sur le Yarra-Yarra, près de la baie de Port-Phillip ; 491 371 hab., dont 70 000 pour la ville proprement dite. Constitué par une agglomération de villes qui forment ses faubourgs et dont les principales sont : Collingwood, Fitzroy, Poyseray, Hawthorn, Prahran, Richmond, South-Melbourne, Saint-Kilda, ayant rang de villes, puis Brighton, Carlton, St. Kew, Essendon, etc. Melbourne, bâtie sur sept collines, s'intitule la « Rome d'Australie ». Elle est faite, d'ailleurs, comme les cités du nouveau monde, de rues droites, larges et longues, entourées des deux côtés de trottoirs rectangulaires. Des parcs, des squares, des jardins botaniques (parcs Royal et de Prince ; squares Argyll et Lincoln ; jardins Fitzroy et Carlton) rompent la régularité de cette topographie. Parmi les édifices, un peu lourds, mais somptueux, on cite l'hôtel de ville, le Parlement, la Trésorerie, les cathédrales anglicane et catholique, et les garages, qui sont de véritables palais. Au-dessus des quartiers d'affaires de Burke-Street et de Collis-Street se dressent l'Université et l'Observatoire. Melbourne, avec sa bibliothèque, ses sociétés savantes, les collections de son Muséum et ses publications périodiques, se vantait, à juste titre, d'être une capitale de l'esprit ; mais c'est surtout une grande métropole économique, disposant d'un puissant outillage. Maîtresse d'une partie des marchés du monde par ses exportations de laine, de peaux, de saufs, de viandes gelées, de minerais d'or, elle attire dans ses eaux les paquebots de toutes les grandes compagnies de navigation. Fondée en 1836, seize ans avant la constitution de Victoria en un Etat distinct de la Nouvelle-Galles du Sud, la ville s'est prodigieusement développée à partir de 1851, lors de la mise en exploitation des mines d'or.

MELBOURNE (NEW-). Géogr. V. NOUVEAU-MELBOURNE.

MELBOURNE (SOUTH-). Géogr. V. SOUTH-MELBOURNE.

MELBOURNE (William LABB, vicomte), né à Londres en 1779, mort à Melbourne-House (comté de Derby) en 1848. Il devint, en 1805, héritier des biens et des dignités de son père et siégea à la Chambre des communes jusqu'en 1828. Enrolé d'abord dans les whigs et parmi les amis de Fox, il se rapprocha des torys vers 1817 et fut un instant secrétaire d'Etat d'Irlande en 1827. Entré à la Chambre des pairs en 1828, il se distingua par le libéralisme de ses idées et une éloquence élégante et sobre. Il fut ministre dans le cabinet Grey (1830-1834) et premier ministre de 1835 à 1841. Il eut, en cette qualité, à former la jeune reine Victoria aux devoirs de la royauté.

MELCARTH, MELKARTH ou MELEKHARTH Myth. Dieu phénicien, identifié par les Grecs avec leur Héracles.

MELCHERS (Paul), prélat allemand, né à Munster en 1813, mort à Rome en 1895. Vicaire général de son archevêque, Melchers, évêque de Munster (1851), il devint en 1857, évêque d'Osnaabrück et, en 1866, archevêque de Cologne. Adversaire énergique du Kulturkampf (1874), il fut plusieurs fois condamné à la prison, et déclaré déchu de son siège par le gouvernement prussien (1876). En 1885, sur le conseil de Léon XIII, et pour faciliter la réconciliation entre l'Allemagne et le saint-siège, il se démit de son archevêché, et reçut, en compensation, le chapeau de cardinal.

MELCHIADE (saint), pape. V. MILTIADE.

MELCHIOR n. m. Transcription fautive de MAILLECHORT.

MELCHISÉDECH (mél-ki, dék) — en hébreu Malkisédék (roi de la justice). On lit, dans la Genèse (XIV, 18, 20), que Melchisédech était roi de Salem (Jérusalem) et prêtre du vrai Dieu (2 000 ans av. J.-C.). Après sa victoire sur Chodorahomor et ses alliés, Abraham le visita, prit part au sacrifice du pain et du vin qui eut lieu au lieu saint, reçut sa bénédiction, et lui consacra la dixième partie du butin pris sur les indéfectibles. Ce personnage est plusieurs fois donné, dans l'Écriture, comme le type et la figure du Messie. Nommé en passant, sans que ni son origine, ni sa naissance, ni sa mort soient indiquées, il a l'air

d'un personnage unique dans l'histoire, à peine rattaché à la terre ; il a été roi et prêtre, ainsi que devait l'être le Messie, et il a offert en sacrifice le pain et le vin, comme le Messie devait le faire. Voilà pourquoi, dans le psaume CIX (v. 4), David, s'adressant au Messie, lui dit : « Tu es Melchisédech, prêtre selon l'ordre de Melchisédech. » Saint Paul rappelle cette parole et la commente dans ce même sens au chap. VII de l'Épître aux Hébreux. V. MELCHISÉDECIENS.

MELCHISÉDECIEN (mél-ki, si-in) n. m. Hist. relig. Se dit d'hérétiques ou de théologiens qui voyaient, en Melchisédech : les premiers, le vrai médiateur ; les seconds, un ange.

— ENCYCL. Les melchisédeciens étaient, au III^e siècle, les disciples de Théodote de Byzance, appelé également Théodote le Banquier. Ils voyaient en Melchisédech le véritable médiateur entre Dieu et les hommes, supérieur à Abraham, à Moïse et même à Jésus-Christ. Cette doctrine, fondée sur une fausse interprétation de l'Épître aux Hébreux (V, VI, VIII), fut renouée par un hérétique du commencement du V^e siècle, nommé Hérox. Plusieurs auteurs catholiques, d'autre part, ont cru pouvoir affirmer que Melchisédech, prêtre et roi de Salem, n'était pas un homme, mais un ange. Cette opinion, sans être généralement communiée, est rejetée par les théologiens catholiques.

MELCHISÉDECH (Pierre-Léon), chanteur français, né à Clermont-Ferrand en 1843. Élève distingué du Conservatoire, doué d'une belle voix de basse, il débuta à l'Opéra-Comique, en 1866, dans *José-Maria*. Il resta onze ans à ce théâtre, tenant une grande place dans le répertoire, où il montra de belles qualités de chanteur et de comédien, et créa divers rôles dans : *Le Premier Jour de bonheur*, *Fantasio*, *Robinson Crusoé*, *L'Amour africain*. En 1877, il va créer au théâtre lyrique de la Gaîté *Dimitri*, *Le Timbre d'Argent*, *Faust et Marguerite*, à la salle Ventadour *Le Capitaine Fracasse*, puis est engagé à l'Opéra, où il débute, en 1878, dans les *Huguenots*. Il a fait diverses créations dans *Tabarin*, *Le Tribut de Zamora*, la *Dame de Monsoreau*, et quitte ce théâtre en 1891. Il fut nommé, en 1894, professeur d'une classe d'opéra au Conservatoire.

MELCHITE (mél-ki) n. m. Le syriaque melch, roi) n. m. Hist. relig. Nom donné par les eutychiens aux catholiques et demeuré, depuis, aux Grecs orthodoxes.

— ENCYCL. Le nom de melchites (partisans du roi) fut inventé par les eutychiens pour désigner tous les catholiques qui reconnaissent l'épiscopat de l'empereur Marcien sanctionnant la condamnation des eutychiens, prononcée au concile de Chalcédoine (451). Aujourd'hui, ce mot désigne, en Asie Mineure et en Egypte, les grecs orthodoxes, par opposition aux nestoriens et aux jacobites. Les évêques melchites sont groupés en trois patriarchats : celui de Jérusalem, puis ceux d'Antioche et d'Alexandrie, dont les titulaires résident respectivement à Damas et au Caire.

MELCHOM, nom employé dans le texte hébreu de la Bible (III. Rois, XI, 5 et 7) pour désigner l'idole des fils d'Ammon, à laquelle Salomon éleva un autel sur une colline proche de Jérusalem, et identifié, par la Vulgate, avec le nom de Moloch.

MELCHTHAL, vallée de la Suisse (cant. d'Unterwalden), arrosée par la Melch-Aa. Elle s'allonge, du S. au N., sur 22 kilom. et débouche vers Sarona. On y trouve, au Kant, l'ermitage de Nicolas de Flue, et, plus au S., le village de Melchthal, patrie d'Arnold de Melchthal.

MELCHTHAL (Arnold de), personnage légendaire de l'histoire suisse, né dans la vallée de Melchthal. L'avoué autrichien Landenberg ayant fait crever les yeux au père d'Arnold, celui-ci forma, avec Werner Stauffacher, de Schwyz, et Walther Furst, d'Uri, la conjuration du Grütli, souleva les habitants de son canton après le meurtre de Gessler par Guillaume Tell, et chassa les Autrichiens du pays. Melchthal est en des personnages du drame de Schiller, *Guillaume Tell*.

MELCOMBE-REGIS, bourg d'Angleterre (comté de Dorset), près de l'embranchement de la Wey dans la Tamise ; 5 000 hab. Petit port de commerce.

MELDRET, comm. de Belgique (Flandre-Orient, far. nord d'Alst), sur un petit affluent de la Dendre ; 2 414 hab. Distilleries.

MELDES (lat. Melthi), peuple de la Gaule ancienne, Lyonnaise IV^e, entre les Parisii à l'O., les Senons à l'E., les Aureliani au S. et les Vadicaes au N. Ville principale Janium ou Meldi (Meaux). — Un. Une MELDES.

MELDIEN, ENNE (di-in, en) ou MELDISO, OISE (doi, ois), personne née à Meaux ou qui habite cette ville. — Les MELDIENS ENNE.

— Adjectiv. : Industrie MELDIENNE ou MELDISOISE.

MELDOLA, comm. d'Italie (Emilie [prov. de Forlì]), sur la rive gauche du Ronco ; 6 297 hab. Commerce de soie. Eaux minérales.

MELDOLA (Andrea). Biogr. V. SCHIAPONE.

MELDORF, ville d'Allemagne (Prusse [prov. de Slesvig-Holstein]), sur la Meie, tributaire de la mer du Nord ; 3 671 hab. Ch.-l. du cercle de Siederthimarschen. Musée d'antiquités. Commerce de bestiaux. Petit port côtier. Ancienne capitale du Dithmarschen.



PRINCIPAUX COLLABORATEURS

DES CINQ PREMIERS VOLUMES DU « NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRE »

MM.
Ablès de Jourdain (Paul), homme de lettres.
Aguinet (M.), licencié es lettres, interne des hôpitaux de Paris.
Alfred (H.), homme de lettres.
Alber (Eduard), prestidigitateur.
Alhier (Louis), agrégé de philosophie, chargé de cours à la Faculté de théologie protestante.
André (Ant.), professeur au Collège de France.
André (Léon), pasteur de l'Eglise réformée.
André (Louis), juge d'instruction au tribunal de la Seine.
Andolent (Auguste), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Auzou (Emile), agrégé d'histoire et de géographie, professeur à l'Ecole Lavoisier.
Azé (Paul), artiste dessinateur.
Babelon (Eugène), Membre de l'Institut, Conservateur du département des médailles.
Bary (Paul), chef des travaux pratiques à l'Ecole des sciences et de chimie de Paris.
Baudrillard (André), ancien membre de l'Ecole française de Rome, agrégé de grammaire, professeur au lycée de Versailles.
Baumgart, administrateur de la Manufacture nationale de Sevres.
Bavincourt (P.), de publiciste.
Beaunier (Eugène), professeur à l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres.
Bellec (Emile), président de la Société d'aquiculture et de pêche.
Benoit (Auguste), artiste dessinateur.
Berjot, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.
Bernard (Augustin), professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger, docteur es lettres.
Bernard (François), professeur de géométrie politique à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier.
Bernède (Arthur), critique dramatique.
Bertilhon (Alphonse), docteur en médecine, chef de clinique à l'Identité judiciaire à la Préfecture de police.
Bertin (abbé Georges), agrégé de l'Université, docteur es lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris.
Besson (Paul), professeur à l'Université de Grenoble.
Bischoff (Antoine), artiste dessinateur.
Blériot (Alphonse), licencié es sciences physiques et es sciences mathématiques.
Bloch (E.), attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Boissonnade (R.), maître de conférences à la Faculté des lettres de Poitiers.
Bondois (Paul), agrégé d'histoire, professeur au lycée de Dijon.
Bonneau (Aldé), homme de lettres.
Bonnefon (Paul), bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.
Bordet (Léon), docteur en médecine, docteur es sciences naturelles, chargé de cours à la Faculté des sciences de Marseille.
Bourdeau (Henri), maître de conférences à l'Université de Lille.
Bouchery (Gaston), licencié es sciences physiques et mathématiques.
Bourdonnet, agrégé de l'Université, professeur de mathématiques au lycée d'Orléans.
Bournon (Fernand), archiviste paléographe.
Boyer (Jacques), licencié es sciences.
Boyer (docteur), professeur au lycée de Valenciennes.
Brodin (A.), licencié es lettres, professeur au collège de Langres.
Briehier (L.), chargé de cours d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Bresson (Louis), pasteur de l'Eglise wallonne à Rotterdam.
Brizard, docteur es sciences physiques, professeur au lycée de Valenciennes.
Brongniant (Charles), docteur es sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Brun (Pierre), licencié es lettres, censeur au lycée de Grenoble.
Brun, artiste dessinateur.
Bures (Maurice), docteur en droit.
Canonicaux, docteur en médecine, attaché à l'Institut Pasteur.
Carré (Henri), professeur d'histoire à l'Université de Poitiers.
Cart (Louis William), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Valenciennes.
Cart Théophile, agrégé de l'Université, professeur au lycée Henri IV et à l'Ecole libre des sciences religieuses.
Castaix (Henri), homme de lettres.
Champ (Paul), rédacteur en chef du *Journal des Sports*.
Charrier (Henri), artiste peintre et dessinateur.
Chauveon (Georges), professeur de mathématiques au collège Chapal.
Chaumon (Gust.), capitaine d'artillerie.
Chaveaud (René), chef des travaux pratiques de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Chavuin (Paul), agrégé des lettres, professeur au lycée de Valenciennes.
Chérad (Louis), homme de lettres.
Chenclos (A. de), publiciste.
Clement (Vincent), docteur en médecine.
Cigny (Adolphe), agrégé des sciences naturelles, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.
Coilin (Eugène), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nevers.
Combes (Paul), journaliste.
Coussin (Léon), licencié es lettres.
Coste (Alphonse), agrégé de l'Université, professeur au lycée de Chartres.
Coudere (Gaston), archiviste paléographe, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale.
Crouzet (Paul), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au lycée de Toulouse.
Duguignon (Auguste), docteur es sciences, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences de Paris.
Daniel (L.), docteur es sciences, maître de conférences à la Faculté des sciences de Rennes.
Delabour (Antoine), inspecteur général de travaux publics.
Dobricourt, attaché à la Bibliothèque Mazarine.
Delavaud (Louis), chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères.
Dehoucort, juge au tribunal civil de Romorantin

MM.
Deloncle (J.-L.), maître des requêtes au Conseil d'Etat.
Demogé (René), docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de droit de Lille.
Déport (Octave), administrateur des communes de Algérie.
Dérou (Léon), lieutenant-colonel, inspecteur principal de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles de la ville de Paris.
Deschamps (Gaston), critique littéraire.
Desjardins (René), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Dessertenne (Maurice), artiste dessinateur.
Desvallées (Jean), publiciste.
Desvignes (Emile), ingénieur agronome, rédacteur au ministère de l'Agriculture.
Devèze (Gérard), diplômé de l'Ecole des Langues orientales vivantes.
Diehl (Charles), homme de lettres.
Diehl (Alfred), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris.
Dorez (Léon), ancien membre de l'Ecole française de Rome, sous-bibliothécaire au département des manuscrits de la Bib. nationale.
Dubois (Marcel), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Du Fief, secrétaire général de la Société de géographie de Bruxelles.
Dufour (Louis), docteur es sciences.
Dumas (François), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.
Dumoulin (Maurice), bibliothécaire universitaire.
Dupou (Georges), docteur en médecine.
Duprat, professeur de philosophie au lycée de Rochefort, docteur es lettres.
Durassier (Etienne), chef des archives au ministère de la Guerre.
Durieux (Joseph), docteur en droit, rédacteur à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.
Duval (Gaston), attaché à la bibliothèque de l'Institut.
Ebray (Alfred), publiciste, rédacteur au *Journal des Débats*.
Enoch (Maurice), agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée de Rochefort.
Fagnan (E.), professeur à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger.
Farges (Louis), chef du bureau historique au ministère des Affaires étrangères.
Faucher-Gudin, artiste dessinateur.
Fauchille (Paul), docteur en droit, directeur de la *Revue générale de droit international public*.
Fauriol (Maurice), vice-président de la chambre des députés.
Flandrin (Louis), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur au lycée Buffon.
Flegantini (Gaston), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des langues vivantes.
Florenty (Henri), explorateur, homme de lettres.
Foucaud (Henri), pasteur.
Fouquet de Courmelles, docteur en médecine, licencié es sciences physiques et naturelles.
Froidevaux (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, ancien élève de l'Ecole de l'Ethnologie coloniale près la Faculté des lettres de Paris.
Funck-Brentano (Francis), archiviste paléographe, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Institut.
Gaillard (Henri), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au collège Stanislas.
Gautier (Edmond), maître de conférences à l'Université de Nancy.
Gauchery (P.), docteur es sciences, chef des travaux pratiques de l'École des sciences de Paris, interne des hôpitaux.
Gausseron (H. B.), professeur au lycée Jean-Jaures de Saïly.
Gauthier (Paul), attaché au ministère des Affaires étrangères.
Gautier (Joseph), inspecteur de l'Académie de Valenciennes.
Gautier (L.), publiciste.
Geslin (Robert), docteur en droit.
Girard Alphonse, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Valenciennes.
Girard (Charles), agrégé des sciences naturelles, préparateur de paléontologie au Muséum.
Girault (Arthur), professeur à la Faculté de lettres de Poitiers.
Giron, publiciste.
Glangeaud (Ph.), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.
Gilman (Léon), maître de conférences, professeur au collège Sainte-Barbe.
Gosse (Louis), critique d'art.
Gonod (Arthur), inventeur-consultant.
Goussier (René), docteur en droit.
Gouvy, auditeur à la Cour des comptes.
Grappe (Georges), homme de lettres.
Grasset (Eugène), artiste dessinateur.
Gréard (Auguste), Membre de l'Académie française, ancien élève de l'Ecole de Valenciennes.
Grégoire (René), professeur de littérature.
Guéchet (M.), professeur au lycée de Sens.
Guéguen (P.), chef de laboratoire à l'Ecole de pharmacologie de l'Université de Clermont.
Guillemont (Auguste), licencié es sciences mathématiques, es sciences physiques, préparateur au Collège de France, docteur en médecine.
Guy (Camille), agrégé d'histoire et de géographie, chef du service géographique au ministère des Affaires étrangères.
Guyot (Eugène), ancien ministre des Travaux publics.
Hamel (Augustin), agrégé de l'Université, professeur au collège Stanislas.
Hampelin (Maurice), maître au Conseil d'Etat.
Harbault (Maurice), docteur en droit.
Haumont (L.), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Harouff (Edmond), homme de lettres.
Haussmann (Jacques), ancien directeur au ministère des Colonies.
Hébert, préparateur à la Faculté de médecine.
Hébert (Louis), membre de la Société de géographie de Marseille.
Henry (Louis), chef de culture au Muséum, professeur à l'Ecole nationale d'horticulture de Versailles.

MM.
Hérou (Albert), lieutenant de vaisseau.
Hustin (A.), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Jarry (Raymond), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université.
Jeanroy (A.), professeur de littérature du moyen âge à l'Ecole normale supérieure.
Jochim, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Calcatroun.
Joannis (Alexandre), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.
Joly (Henri), ancien doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
Jouin (Henri), lauréat de l'Institut, secrétaire de l'Ecole nationale des beaux-arts.
Karpe, professeur d'allemand à l'Ecole alsacienne.
Kergomard, agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Nantes.
Kilian (Paul), directeur des études aux sciences de Grenoble, vice-président de la Société géologique de France.
Kirchhoff (Alphonse), professeur de la salle des Conférences de l'Académie d'Armes.
Kont J.), professeur au collège Rollin.
Kreftzberger (Ch.), artiste dessinateur.
Leffort (Louis), licencié es lettres.
Lalauze (Alphonse), artiste peintre et dessinateur.
Lanson (Gustave), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.
Lapize (Henri), publiciste, rédacteur au *Gauleter*.
Lardonnois (Henri), professeur à l'Ecole de médecine et chirurgie des hôpitaux de Reims.
Laubodere (Bernard), docteur en médecine.
Laumonier, docteur en médecine, directeur du Dispensaire de Belleville.
Leauté (Eugène), ancien chef de division au Groupement des ponts et chaussées.
Leblond (René), artiste dessinateur.
Le Dantec (Félix), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur es sciences, chargé de cours à Sorbonne.
Ledes (Gabriel), archiviste paléographe; sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Léger (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Le Glay (André), publiciste.
Leheup, ingénieur des manufactures de l'Etat.
Lejeal (Gustave), publiciste.
Lejeal (Louis), professeur au collège de Melun.
Le Marchand, lieutenant-colonel d'artillerie.
Lemoult (Paul), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de l'Université.
Le Roux (Henri), interne des hôpitaux de Paris.
Le Roy (Henri), archiviste, entomologiste au Muséum d'histoire naturelle.
Lévy (Albert), dessinateur cartographe.
Lévy-Ditman (Gaston), maître de conférences à l'Université de Nancy.
L'Hôpital (Charles), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée du Puy.
Libonis (Louis et René), artistes dessinateurs.
Lichtheim (André), docteur es lettres.
Loeuy, artiste dessinateur.
Lolié (Friedrich), homme de lettres.
Lot (Ferdinand), archiviste paléographe.
Loth (G.), professeur au lycée Carnot, à Toulon.
Lug (Paul), professeur au lycée de Clermont-Ferrand.
Machal (Joseph), agrégé d'histoire et de géographie, professeur au lycée de Bourges.
Madrin (Gustave), publiciste.
Mairdon (Maurice), homme de lettres.
Malot (A.), docteur es lettres, professeur au lycée de Valenciennes.
Marius (Louis), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de mathématiques au lycée de Lyon.
Martin (J.), agrégé d'histoire, docteur es lettres, professeur au lycée de Toulouse.
Marschex, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Ecole de Valenciennes.
Marc Marie, homme de lettres.
Mario (A.), médecin consultant à l'Hôpital Necker, attaché à l'Institut Pasteur.
Marlet (Léon), archiviste paléographe, sous-bibliothécaire au Sénat.
Marlet (Léon), répétiteur à l'Ecole d'Alfort.
Marsillon (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures.
Martinet (Léon), préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Martin (Germain), docteur en droit, archiviste paléographe.
Martin (Maurice), publiciste, rédacteur au *Velo*.
Martinet, licencié es lettres.
Mascart (René), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur es sciences.
Maspéro (Gaston), maître de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Maury (Lucien), maître de conférences à l'Université de Paris.
Mégnin (Pierre), vétérinaire de l'Armée, membre de l'Académie de médecine.
Mellion (André), sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture.
Ménard (D.), membre de la Société asiatique.
Ménant (Joachim), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
Ménégoux (J.), maître de zoologie au Muséum d'histoire naturelle.
Mérimée (Alexandre), doyen de la Faculté des lettres de Toulouse.
Mérimée (Henri), élève de l'Ecole normale supérieure.
Michel (Georges), économiste.
Migette (Charles), rédacteur au ministère de l'Agriculture.
Millot (Adolphe), artiste dessinateur.
Milloué (L. de), conservateur du Musée Guimet.
Moliné (Marcel), licencié es sciences.
Monceaux (Paul), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, ancien élève de l'Ecole française d'Athènes, professeur de rhétorique au lycée Henri-IV.
Monnot (Pierre), homme de lettres.
Morand (Henri), procureur de la République à Autun.

MM.
Monval (Georges), archiviste de la Comédie Française.
Moreau (Georges), capitaine au long cours.
Moreau Lucien, licencié es lettres.
Morillot (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Grenoble.
Mourou (Georges), professeur au lycée de Valenciennes.
Nerlinger (Ch.), archiviste paléographe.
Neuschot de Jassy, homme de lettres.
Nicot, ancien directeur d'Ecole normale.
Nieuport (Paul), ingénieur, préparateur à la Faculté des sciences de Paris.
Olivier (Eduard) = Ned Nall, capitaine attaché à l'Ecole de médecine de Valenciennes.
Ossip Lourie, docteur à l'Université de Paris.
Ozenfant, professeur au lycée Montaigne.
Pagès (Edouard), prof. à l'Ecole normale d'Autun.
Pagnon (A.), licencié es lettres.
Paillet (Georges), agrégé de l'Université, professeur au lycée du Havre.
Pellissier (Eugène), agrégé de l'Université, professeur au lycée du Havre.
Pellissier (Georges), docteur es lettres, professeur à l'Ecole normale supérieure de Valenciennes.
Perrin (Georges), ministre plénipotentiaire de la Grèce.
Périer (Jean), consul général de France à Constantinople.
Perrin (Etie), professeur à l'Ecole Jean Baptiste Say.
Perrin (Paul), licencié es sciences mathématiques et es sciences physiques, ingénieur électricien.
Petit (Marine), conseiller référendaire à la Cour des comptes.
Petit (Georges), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Lille.
Piquard (Eugène), licencié es lettres.
Pingaud (Albert), agrégé d'histoire, attaché au ministère des Affaires étrangères.
Piquet (Félix), chargé de cours de littérature au lycée de Valenciennes.
Poirrier (Philippe), docteur en médecine, licencié es sciences mathématiques et physiques.
Poisson (Julien), assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Ponthière (Emile), homme de lettres.
Ponthière (Honoré), professeur à l'Université de Valenciennes.
Poussier (Paul), critique musical.
Rainaud, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen, docteur es lettres.
Rambaud (Alfred), membre de l'Institut, ancien élève de l'Institut d'Etudes.
Ramon Fernandez de Arcaiga, attaché à la légation du Mexique, à Paris.
Rasch (Léon), journaliste.
Reclus (Oudiné), géographe.
Régamy (Frédéric), artiste dessinateur.
Regelsperger (Gustave), docteur en droit.
Renault (Bernard), docteur es sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle.
Reybel (E.), publiciste.
Rien (Auguste), publiciste.
Rocheblave (Samuel), docteur es lettres, professeur de rhétorique au lycée Jean-Jaures de Saïly, professeur à l'Ecole des beaux-arts.
Rocheblave (L.), prof. au lycée de Grenoble.
Rollat (Paul), professeur de mathématiques à l'Ecole des sciences de l'Etat.
Rousseau (François), licencié es lettres.
Rouvier (Gaston), publiciste, rédacteur au *Velo*.
Saint-Paul (Yves), homme de lettres.
Samuel (René), publiciste.
Samuel (L.-P.), bibliothécaire.
Silvestre de Sacy (Gabriel), sous-chef de bureau au ministère de la Cour des comptes.
Sizoranne (Maurice de La), secrétaire général de l'Association Valentin Lillat pour le bien des aveugles.
Sollier (Eugène), sous-inspecteur de l'Enseignement.
Steeg (Théodore), agrégé de philosophie, professeur de philosophie à l'Ecole alsacienne.
Strzyenski, professeur au lycée Montaigne.
Taussent-Radel (Alexandre), sous-chef des travaux historiques aux Affaires étrangères.
Terrel (Henri), licencié es lettres.
Terrible (Henry), licencié en droit, élève breveté de l'Ecole supérieure des postes et télégraphes.
Terrien, préparateur d'entomologie au Muséum d'histoire naturelle.
Thiébaud (Joseph), sous-chef de bureau au ministère des finances.
Thibaut (Henri), ancien élève de l'Ecole de l'Ecole des langues orientales vivantes.
Thomas (Antoine), professeur de littérature romaine à l'Ecole de Valenciennes.
Tobolski (Alexandre), architecte.
Tonno, dessinateur héraïdiste.
Treffel (Georges), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé d'histoire et de géographie.
Trémeau de Rochebrun, docteur en médecine, assistant de 3e année au Muséum.
Van Biémo, professeur de philosophie au lycée de Valenciennes.
Van Driestein, graveur héraïdiste.
Venneux D.), professeur de géographie à l'Université de Valenciennes.
Zaboroff (M.), maître de conférences de la Société d'anthropologie.
Zimmermann (Paul), homme de lettres

PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE CINQUIEME VOLUME

H (*Paléo.*), par M. GABRIEL LEDOS, (*Gram.*), par M. MAURICE ENOCH.
Habitation, par M. G. LEJEAL; (*Dr.*), par M. LOUIS A. BÉGIN.
Habitude, par M. THÉODORE STEEG.
Habsbourg, par M. REYBEL.
Hache (*Arch.*), par M. MAINDRON.
Haeckel, par M. FELIX LE DANTEC.
Hachuel, par M. G. LEJEAL.
Hafesides, par M. G. LOTH.
Hagiographie, par M. Jabbé BERTRIN.
Hale (*Agric.*), par M. EMILE DEVAULLE.
Hale, par M. A. MELLION.
Halmán, par M. CLAUDE MADROLLÉ.
Hamaout, par M. DUMOULIN.
Hauti (*Geogr.*), par M. OMBRES RECLUS; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOUX.
Haut (*Hydrog.*), par M. P. GAUCHIER.
Hakon, par M. LUCIEN MAURY.
Halagó (*Dr.*), par M. Ad. MELLION.
Haleine par M. le Dr LAUMONIER.
Halevy (*Fremontal*), par M. POUGIN.
Halevy (*Lindovic*), par M. GEORGES TREFFEL.
Hall (*Phys.*) — **Halley**, par M. GASTON BOUCHÉNY.
Haller, par M. M. AGUINET.
Haléogénation, par M. Dr LAUMONIER.
Haló, par M. JEAN MASCART.
Hals, par M. H. JOUIN et M. S. ROCHEBLAVE.
Hamac, par M. ALBERT HÉROU.
Halsbourg, par M. GUY.
Hamlet, par M. CASIMIR STRYNSKI.
Hampten, par M. FRANÇOIS DUMAS.
Hanneton, par M. MAUR. MAINDRON.
Hannon, par M. A. BAUDRILLART.
Hansé — **Hanse**, par M. GEORGES TREFFEL.
Harald, par M. LUCIEN MAURY.
Haras, par M. EMILE DEVAULLE.
Harcourt, par M. GABRIEL LEDOS.
Haré, par M. FELIX PIQUET.
Hareng, par M. MAURICE MAINDRON.
Haricot, par M. ANG. DAGUILLON.
Harmonica (*Phys.*), par M. GASTON BOUCHÉNY.
Harmonie (*Mus.*), par M. POUGIN; (*Phil.*), par M. VAN BIÈME.
Harmonique, par M. G. BOUCHÉNY.
Harmonium — **Harpe**, par M. ARTH. POUGIN.
Harmotome, par M. AUG. ROBIN.
Harvey, par M. M. AGUINET.
Hastings, par M. LUCIEN MAURY.
Hathor, par M. GASTON MASPERO.
Hauban, par M. ALBERT HÉROU.
Hauptmann, par M. FELIX PIQUET.
Hausse (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. ALBERT HÉROU.
Haussoz, par M. LOUIS FARGES.
Haussonville, par M. ALBERT PINGAUD.
Hautbois, par M. ARTHUR POUGIN.
Hauteur (*Geom.* et *Astron.*), par M. G. BOUCHÉNY.
Havé, par M. MAURICE DE LA SIZERANNE.
Havaya (*La*), par M. PAUL GAUTHIER.
Havre (*Le*), par M. HENRI GAILLARD.
Hawai, par M. LÉON LEJEAL.
Hawthorne, par M. ROCHEBLAVE.
Haydn, par M. ARTHUR POUGIN.
Haye (*La*), par M. GEORGES TREFFEL.
Hayter — **Hébert**, par M. HENRY JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
Hémine, par M. MAURICE MAINDRON.
Hebreux (*Hist.*), par M. GASTON MASPERO; (*Litt.*), par M. MAUR. ENOCH.
Hécate — **Hécube**, par M. PAUL MONCEAUX.
Hécatome, par M. Th. STEEG.
Hécatisme, par M. Th. STEEG.
Heberg, par M. LEVY-ULMANN.
Heine, par M. Ed. FLEGENHEIMER.
Hélène, par M. PAUL MONCEAUX.
Hélice (*Geom.*), par M. G. BOUCHÉNY; (*Phys.*), par M. H. BERLÉ.
Hélogabale, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Héliomètre, — **Héliostat**, par M. J. MASCART.
Hélios, par M. P. MONCEAUX.
Hémipode, par M. M. AGUINET.
Héloise, par M. THÉODORE STEEG.
Héluvius, par M. E. PONTIFÈRE.
Hématimètre, par M. Dr GUILLEMONAT.
Hématome, **Hématurie** (*Vel.*), par M. PIERRE MEGNIN.
Hémicéque, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Hémipodes, par M. M. MAINDRON.
Hémisphère — **Hémiproté**, par M. GASTON BOUCHÉNY.
Hémoglobine, par le Dr GUILLEMONAT.
Hémoptysse — **Hémorragie**, par le Dr P. FOHRIER.
Hémorroïdes, par le Dr LARDENNOIS.
Henri (*d'Allemagne*), par M. REYBEL.
Henri (*d'Angle*), par M. L. MAURY.
Henri (*d'Espagne* et *de Portugal*), par M. M. DESDEVISES DE DEZERT.

Henri (*I^{er}, II, III, de Fr.*), par M. MARLET.
Henri IV, par M. AJEN DE LISLE.
Henrich (*Ordre*), par M. DURIEUX.
Henriette, par M. FUNCK BRENTANO.
Hépatite, par M. ANG. DAGUILLON.
Hépatites, par le Dr GUILLEMONAT.
Héplaisios — **Héralces**, par M. P. MONCEAUX.
Héralcité, par M. THÉODORE STEEG.
Héralcius, par M. CHARLES DIEHL.
Héraclius, par M. PAUL MONNOT.
Hérauld de Sech, par M. P. BONDOUX.
Hérauld, par M. MAUR. MAINDRON.
Herculanium (*Geogr.*), par M. GEORGES TREFFEL; (*Arch.*), par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Hercule, par M. PAUL MONCEAUX.
Hérédité — **Herder**, par M. EMILE PONTIFÈRE.
Hérodite, par M. FELIX LE DANTEC.
Hérésie, par M. Jabbé BERTRIN.
Hérmaphrodite, par M. FELIX LE DANTEC.
Hermès, par M. PAUL MONCEAUX.
Hermine — **Héron**, par M. MAURICE MAINDRON.
Hernani, par M. LOUIS COQUELIN.
Héros (*Anth.*), par M. LARDENNOIS; (*Vel.*), par M. PIERRE MEGNIN.
Hérodote — **Héros**, par M. PAUL MONCEAUX.
Héropes, par M. P. GAUCHIER.
Herrera, par M. E. MEHME.
Herschel, par M. GAST. BOUCHÉNY.
Hésyle (*Agric.*), par M. Ed. DEVAULLE.
Hertzen, par M. ALBERT PINGAUD.
Hervé, par M. ARTHUR POUGIN.
Hésiode — **Hesperides**, par M. PAUL MONCEAUX.
Hesse, par M. PIERRE MONNOT.
Hêtre, par M. ANG. DAGUILLON.
Heure (*Astron.*), par M. J. MASCART; (*Liturg.*), par M. Jabbé BERTRIN.
Hexamètre — **Hiatus**, par M. HENRI BERLÉ.
Heyse, par M. FELIX PIQUET.
Hibou, par M. MAURICE MAINDRON.
Hiéroglyphe, par M. G. MASPERO.
Hieronymite, par M. Jabbé BERTRIN.
Himalaya, par M. GASTON ROUVIER.
Hindi, par M. MAURICE ENOCH.
Hindouisme, par M. L. DE MILLOUÉ.
Hipparque, par M. G. BOUCHÉNY.
Hippocrate, par M. M. AGUINET.
Hippocrène, par M. Ed. DEVAULLE, MONCEAUX et CHARLES DIEHL.
Hippolyte (*Litt.*), par M. PAUL MONCEAUX.
Hippopotame — **Hirondelle**, par M. MAURICE MAINDRON.
Histoire, par M. GABRIEL LEDOS.
Histoire (*Litt.*), par MM. BAUDRILLART, BRUN, DANIEL, DORFZ, MONCEAUX, MORILLOT, PELLISSIER, STEEG, et L. DEVAULLE.
Histologie, par M. F. LE DANTEC.
Hivite, par M. GASTON MASPERO.
Hivité, par M. JEAN MASCART.
Hobbes, par M. THÉODORE STEEG.
Hodge, par M. Ad. MELLION.
Hogarth — **Holben**, par M. HENRY JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
Hohenlohe — **Hohenstaufen** — **Hohenzollern**, par M. REYBEL.
Hohenzollern (*Ord.*), par M. J. DURIEUX.
Hohbach, par M. EMILE PONTIFÈRE.
Holberg, par M. G. LEVY-ULMANN.
Hollandaise (*Épée*), par M. HENRY JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
Holstein, par M. REYBEL.
Homéopathie, par le Dr LAUMONIER.
Homère, par M. PAUL MONCEAUX.
Homme (*Phys.*), par le Dr GUILLEMONAT.
Homogène — **Homogénéité**, par M. G. CHAUMETON.
Homographie — **Homographique** — **Homologique**, par M. Ed. BERLÉ.
Homologue, par M. MARCEL MOLINIE.
Honduras (*Geogr.*), par M. A. BREDIN; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOUX.
Hongrie, par M. RAOUL ALLIER et Dr G. REGLSPERGER; (*Dr. adm.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. HÉROU.
Hopital (*Adm.*), par M. NAQUET; (*Milit.*), par M. SILVESTRE DE SACY; (*Med.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Horace (*Litt.*), par M. L. COQUELIN.
Horde d'Or, par M. L. COQUELIN.
Horloge, par M. Ed. MARSILLON.
Horus, par M. GASTON MASPERO.
Hospitalier, par M. Jabbé BERTRIN.
Hotel, par M. FERNAND BOURNON.
Hoteler, par M. Ed. BERLÉ.
Hottentot, par M. G. REGLSPERGER.
Hottentot, par le Dr VERNEAU.
Houboulin, par M. ANG. DAGUILLON.

Houdon, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Houe, par M. EMILE DEVAULLE.
Houche (*Gréc.*), par M. ANG. ROBIN; (*Geogr.*), par M. GEORGES TREFFEL; (*Ind.*), par M. CHARLES MARSILLON.
Houffouillard, par M. B. RENAUULT.
Houppelande — **Houssé**, par M. M. MAINDRON.
Houssaye, par M. H. B. GAUSSERON.
Houx, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
Hova, par le Dr VERNEAU.
Hozier (*Dr.*), par M. GABRIEL LEDOS.
Hugo, par M. GEORGES TREFFEL.
Huguenots, par M. AJEN DE LISLE.
Hugues Capet, par M. G. LÉON.
Huile (*Chim.*), par MM. HEBERT et CHARLES MARSILLON; (*Pharm.*), par M. A. HÉROU.
Huitre, par M. MAUR. MAINDRON.
Humanisme, par M. LÉON DOREZ.
Humbert I^{er}, par M. HENRI CASTETS.
Humboldt (*G.*), par M. PAUL BÉSSON.
Humboldt (*A.*), par M. L. DANIEL.
Hume, par M. THÉODORE STEEG.
Hune — **Hunier**, par M. A. HÉROU.
Huns, par M. EMILE BLOCHET.
Hus, par M. LOUIS LÉGER.
Hutten, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Hussite, par M. RAOUL ALLIER.
Hutten, par M. ALCEDE BONNEAU.
Huyghens, par M. GAST. BOUCHÉNY.
Huyghe (*Bot.*), par M. FELIX LE DANTEC; (*Bot.*), par M. AUGUSTE DAGUILLON; (*Vel.*), par M. P. MONNOT.
Hydraulique, par M. RENÉ CHAUMETON.
Hydre, par M. MAURICE MAINDRON.
Hydrodynamique, par M. ROULET.
Hydrogène, par M. LÉON GODARD.
Hydrologie, par le Dr LAUMONIER.
Hydromètre, par M. H. BERLÉ.
Hydrostatique, par M. BOYER.
Hydrothérapie, par le Dr LAUMONIER.
Hydrotimétrie, par M. CHAUMETON.
Hyène, par M. MAURICE MAINDRON.
Hygiène (*Med.*), par le Dr FOYEAU DE COURMELLES; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Hygroma, par le Dr LARDENNOIS.
Hygromètre, par M. PAUL BARY.
Hyperbole — **Hyperide**, par M. PAUL MONCEAUX.
Hyménoptère, par M. MAINDRON.
Hymne (*Hist.* et *Litt.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Liturg.*), par M. Jabbé BERTRIN.
Hyperbole — **Hyperholofée** (*Geom.*), par M. GEORGES CHAUMETON.
Hyptisisme, par M. MARC MARRO.
Hypocondrie, par le Dr LAUMONIER.
Hyponymie, par le Dr GUILLEMONAT.
Hyogée, par M. PAUL MONCEAUX.
Hypothèse, par M. Th. STEEG.
Hysterie, par M. GAST. BOUCHÉNY.
Hystérie, par le Dr LAUMONIER.
I (*Paléogr.*), par M. G. LEDOS; (*Épigr.*), par M. Ed. BERLÉ; (*Gram.*), par M. M. ENOCH.
Iambique, par M. H. BORNECQUE.
Ibères, par M. GEORGES TREFFEL.
Ibrahim, par M. EMILE BLOCHET.
Ibsen, par M. G. LEVY-ULMANN.
Ichneumon, par M. M. MAINDRON.
Ichtyose, par le Dr LAUMONIER.
Iconographie, par M. Yves SAINT-PAUL.
Idole (*Anth.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Art. méd.*), par M. MEGNIN.
Idéal, par M. Th. STEEG.
Idealisme, par M. E. PONTIFÈRE.
Idiotie, par le Dr LAUMONIER.
Idylle, par M. GUY.
Ignace, par M. Yves SAINT-PAUL.
Ile — **Ile-de-France**, par M. Georges TREFFEL.
Ileade, par M. PAUL MONCEAUX.
Ile-de-Vilaine — **Ilyrie**, par M. G. TREFFEL.
Illumie, par M. Yves SAINT-PAUL.
Illusion, par M. DUPRAT.
Image, par M. MAURICE MAINDRON et M. LÉON GODARD.
Imagerie — **Imagier**, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Imaginaire, par M. G. CHAUMETON.
Imitation (*Anth.*), par M. FELIX LE DANTEC; (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN; (*Psych.*), par M. Th. STEEG.
Imitation de J.-C., par M. Jabbé BERTRIN.
Immeuble, par M. REGLSPERGER.
Immortalité (*Phil.*), par M. RAOUL ALLIER; (*Bot.*), par F. LE DANTEC.
Immortel (*L.*), par M. L. COQUELIN.
Immortelle (*Bot.*), par M. FELIX LE DANTEC; (*Med.*), par M. GUSTAVE REGLSPERGER.
Imparfait — **Imperatif**, par M. MAURICE ENOCH.

Impatiens, par M. A. DAGUILLON.
Impériale, par M. ABLYS DE JOURNAIN.
Impégo, par le Dr LAUMONIER et M. PIERRE MEGNIN.
Impôt, par M. REGLSPERGER.
Impression, par M. Ch. MARSILLON.
Impression, par M. Léon BORDZ.
Impression nationale, par M. Yves SAINT-PAUL.
Imputation, par M. LOUIS ANDRÉ.
Inanition, par le Dr LARDENNOIS.
Inca, par M. HENRI FERRAUCU.
Incarceration, par M. Jabbé BERTRIN.
Incendie, par M. Ch. MARSILLON et M. LOUIS ANDRÉ.
Incision, par M. PIERRE MONNOT.
Incompatibilité (*Alty.*), par M. GAST. BOUCHÉNY; (*Dr.*), par M. JUSTIN; (*Pharm.*), par M. GUGUEN.
Incubation (*Econ. rur.*), par M. EMILE DEVAULLE.
Inde (*Geogr.*), par MM. GIRAUD, G. ROUVIER, H. FROIDOUX, L. DE VERNEAU; (*Hét.*), par M. L. DE MILLOUÉ; (*Hist.*, *Litt.*, *B.-Arts*), par M. B. MENANT.
Inde française, par M. Ed. OLIVIER.
Indes néerlandaises, par M. LEJEAL.
Indéterminé, par M. G. BOUCHÉNY.
Indien (*ocean*), par M. RAINAUD.
Indigestion (*Med.*), par le Dr GUILLEMONAT; (*Arch.*), par M. Ed. BERLÉ.
Indo-Chine (*Geogr.*), par M. ROUVIER; (*Ethn.*), par le Dr VERNEAU; (*Relig.*), par M. L. DE MILLOUÉ.
Indo-Chine (*fr.*), par M. E. OLIVIER et M. F. FROIDOUX.
Indra, par M. LOUIS DE MILLOUÉ.
Indre, par M. JOACHIM.
Indre-et-Loire, par M. L. LAFFITTE.
Induction (*Electric.*), par M. PERKIN; (*Geom.*), par M. Ed. BERLÉ.
Indulgence — **Infailibilité**, par M. Jabbé BERTRIN.
Industrie, par M. Fr. BERNARD.
Inertie (*Méc.*), par M. BOUCHÉNY; (*Phys.*), par M. Ed. BERLÉ.
Ines, par M. DESDEVISES DE DEZERT.
Infanterie, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Infinit (*Math.*), par M. GASTON BOUCHÉNY; (*Phil.*), par M. DUPRAT.
Infinitésimal, par M. Ed. BERLÉ.
Inflorescence, par M. DAGUILLON.
Infusoires, par M. F. LE DANTEC.
Ingres, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Injection, par M. SILVESTRE DE SACY.
Injecteur (*Méc.*), par M. CHARLES MARSILLON; (*Med.*), par le Dr FOYEAU DE COURMELLES.
Innocent, par M. Jabbé BERTRIN.
Inquisition, par M. Yves SAINT-PAUL.
Inscription, par M. ANDRÉ BAUDRILLART.
Insecte, par M. MAURICE MAINDRON.
Insolence, par le Dr LAUMONIER.
Inspecteur, par M. G. TREFFEL.
Institut, par M. FERNAND BOURNON.
Instituteur, par M. NICOT.
Institution (*Dr. rom.*), par M. Geste.
Instituteur — **Instituteur**, par M. M. DELCOUR; (*Pédag.*), par M. NICOT.
Institution des Aveugles, par M. MAURICE DE LA SIZERANNE.
Instruction (*Adm.* et *Dr. anc.*), par par M. G. REGLSPERGER; (*Dr. act.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
Insuffisance, par le Dr GUILLEMONAT.
Intégrale, par M. Jacques BOYER.
Intendance, par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
Intendant, par M. G. TREFFEL.
Intérêt (*Arithm.*), par M. BOUCHÉNY; (*Dr.*), par M. DELCOUR; (*Fin.*), par M. G. TREFFEL.
Interférence, par M. G. BOUCHÉNY.
Interpolation (*Philol.*), par M. ENOCH.
Interpolation (*Math.*), par M. Ed. BERLÉ.
Interrompteur, par M. P. BERTRIN.
Interspection, par M. G. BOUCHÉNY.
Intestin, par le Dr GUILLEMONAT.
Intuition, par M. Th. STEEG.
Invalides (*Lesg.*), par M. F. BOURNON.
Inventaire (*Comm.*), par M. Ed. BERLÉ.
Inventaire (*Fin.*), par M. M. DELCOUR.
Inverse, par M. G. BOUCHÉNY.
Inverseur, par M. PAUL PERKIN.
Investiture, par M. Yves SAINT PAUL.
Involution, par M. Ed. BERLÉ.
Ionie (*Geom.*), par M. MARC-MOLINIE; (*Thérap.*), par M. F. GUGUEN.
Ionic, par M. G. TREFFEL.
Ionique, par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
Ipigénie (*Anth. gr.*), par M. PAUL MONCEAUX; (*Fr.*), par M. HAMBÉL; (*Alty.*), par M. PIQUET.
Iriarte, par M. E. BERLÉME.
Iridium, par M. Ed. BERLÉ.
Irlande, par M. DAGUILLON.
Irlandais, par M. MAURICE ENOCH.
Irlande (*Geogr.*), par M. G. TREFFEL; (*Hist.*), par M. PAUL BONDOUX.

Irrigation, par M. EMILE DEVAULX.
 Irving (W.), par M. E. PELLISSIER.
 Isaacs (*Byz.*), par M. CHARLES DIEHL.
 Isabeau, par M. DUMOULIN.
 Isabelle (*Espagn.*), par M. DESDEVISES de DEZIERE; (*Andrès*), par M. JOSEPH COQUELIN.
 Isabey, par M. H. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
 Issaur (Cl.), par M. MATHIE FAURE.
 Isère, par M. A. PAGNON.
 Isis, par M. GASTON MASPERO.
 Islamisme (*Relig.*), par M. DEFONT; (*Hist.*), par M. EMILE BLOCHET.
 Islande, par M. G. TREFFEL.
 Isocrate, par M. PAUL MONTEAUX.
 Isotopie, par M. ADRIEN MELLION.
 Isométrie, par M. HEBERT.
 Italie (*Géogr.*), par M. KERGOMARD; (*Arm.*), par le lieutenant-LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. A. de CHEN-CHANG; (*Hist.*), par M. LOUIS PARGENS; (*Lang. et Litt.*), par M. ALCEDE BONNEAU; (*B.-Arts.*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
 Italien (*Art. et campag.*), par M. G. TREFFEL.
 Ivoire, par M. Ch. MARSILLON.
 Ivresse (*Méd.*), par le D^r LAUMONIER; (*Lég.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
 Izamal, par M. EMILE DEVAULX.
 Jacinthe, par M. AUG. DAGUILLON.
 Jacob (*Hist.*), par M. GASTON MASPERO; (*Icon.*), par M. HENRY JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
 Jacob (*Frad.*), par M. BONTHIÈRE.
 Jacob (*Ch.*), par M. G. BOUCHENY.
 Jacobin (*Hist. relig.*), par M. Fabbé BERTRIN (*Hist.*), par M. P. BONDOIS.
 Jacobite (*Hist.*), par M. RENÉ SAMUEL; (*Relig.*), par M. HENRY JOUIN; (*Litt.*), par M. GEORGES HAURIGOT.
 Jacquard, par M. Ch. MARSILLON.
 Jacques (*Ordres*), par M. J. DURIEUX.
 Jacques (*Angl.*), par M. R. SAMUEL.
 Jacquartie, par M. Ch. MARSILLON.
 Jaquet, par M. MARC MARIO.
 Jambé (*Méd.*), par le D^r GUILLEMONAT; (*Art. vét.*), par M. MEGNIN.
 Janissaires, par M. E. PLOCHET.
 Janisme, par M. ANSÉLIMUS, par M. Fabbé BERTRIN.
 Janssen (J.), par M. G. BOUCHENY.
 Japon (*Géogr. phys. et écon.*), par M. GASTON ROUVIER; (*Rel.*), par M. L. de MILLOUE; (*Art. et Mus.*), par M. ALBERT THOMAS; (*Arm.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND; (*Mar.*), par M. ALBERT HÉROU; (*Litt.*), par M. A. THOMAS; (*B.-Arts.*), par M. A. THOMAS.
 Jardin, par M. EMILE DEVAULX.
 Jarretière, par M. JOSEPH DURIEUX.
 Jasmin, par M. MAURICE FAURE.
 Jason, par M. PAUL MONTEAUX.
 Jason (*Zool.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Méd.*), par le D^r Ph. POIRRIER.
 Java, par M. LÉON LÉJEAL.
 Javelot, par M. MAURICE MAINDRON.
 Jean — Jean-Baptiste, — Jean Chrys., — Jean (*papes*), p. M. Fabbé BERTRIN.
 Jean (*Or.*), par M. Ch. DIEHL.
 Jean (*All.*), par M. E. REYBEL.
 Jean (*Angl.*), par M. FUNCK-BRENTANO.
 Jean le Bon, par M. AJEN ou L'ISLE.
 Jean (*Port.*), par M. A. O. MELLION.
 Jean (*Esp.*), — Jeanne, par M. DESDEVISES de DEZIERE; (*Mar.*), par M. JOSEPH COQUELIN.
 Jeanne d'Albret, par M. AJEN de L'ISLE.
 Jenner, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Jersey, par M. H. GAILLARD.
 Jerusalem (*Géogr.*), par M. GASTON ROUVIER; (*Hist.*), par M. FUNCK-BRENTANO.
 Jésuite, par M. Fabbé BERTRIN.
 Jésus, par M. Fabbé BERTRIN; (*Crit. écon.*), par M. BONNEAU; (*Icon.*), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
 Jeu (*Ant. gr.*), par M. PAUL MONTEAUX; (*Icon.*), par M. ANDRÉ BAUDILLART; (*Moy. âge*), par M. G. TREFFEL; (*Légit. et Jeux d'argent*), par M. ANDRÉ.
 Jeu (*Litt.*), par M. A. JEANROY.
 Jeux floraux, par M. MAUR. FAURE.
 Jimenez, par M. G. TREFFEL.
 Joaze, — Job, par M. Fabbé BERTRIN.
 Jochelym, — Jocoande, par M. LOUIS COQUELIN.
 Johannot, — Jordaens, par MM. H. JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Joazeville, par M. JEANROY.
 Jokai, par M. J. KONT.
 Jonc, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Jos-ph (*Hist. rel.*), par M. Fabbé BERTRIN; (*Icon.*), par MM. H. JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Joseph (*All.*), par M. REYBEL.
 Josephine, par M. H. WELSHINGER.
 Joubert (J.), par M. HENRI MÉRIMEE.
 Joue, par le D^r H. LARDENNOIS.
 Joué (*Arm.*), par M. G. TREFFEL.
 Joup. — Josp., par M. DELCOUR.
 Journal (*H.*), par M. GUST. LÉJEAL; (*Compt.*), par M. E. LEAUTY.
 Joute, par M. MAURICE MAINDRON.
 Jouy, par MM. H. JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.

Jubilé, par M. Fabbé BERTRIN.
 Juge (*Ant.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. fr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
 Jugement (*Phil.*), par M. Th. STEEG; (*Doct.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Theol.*), par M. Fabbé BERTRIN; (*Icon.*), par MM. HENRY JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Juif (*Hist.*), par M. GUSTAVE LÉJEAL; (*Litt.*), par M. MAURICE ENOCH.
 Juin, — Juillet (*Écon. rurale*), par M. EMILE DEVAULX.
 Juillet (*Revolution de*), — Juin (*Journées de*), par M. PAUL BONDOIS.
 Jules II, par M. Ad. BÉLLET.
 Julien (*Patrist.*), par M. A. BAUDRILLART.
 Juliens (Duche de), par M. REYBEL.
 Julimes, par M. GABRIEL LEDOS.
 Junon, — Jupiter (*Myth.*), par M. P. MONTEAUX.
 Jupiter (*Astr.*), par M. G. BOUCHENY.
 Jura (*Montagnes*), par M. PAUVERT.
 Jura (*Depart. du*), par M. MONNOT.
 Juridiction (*Dr.*), par M. MAURICE LARDENNOIS; (*Dr. can.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. can.*), par M. Fabbé BERTRIN; (*Dr. internat.*), par M. P. FAUCHILLE.
 Jury, par M. LOUIS ANDRÉ.
 Justice (*Phil.*), par M. RAUL ALLIER; (*Dr. anc.*), par M. GUSTAVE REGELSPERGER; (*Dr. mod.*), par M. LOUIS ANDRÉ; (*Milit.*), par le lieutenant-LE MARCHAND; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Justinien, par M. CHARLES DIEHL.
 Kabylies, par le D^r VERNEAU.
 Kabytie, par M. AUG. BERNARD.
 Kafir, par M. GASTON MASPERO.
 Kaitum, — Kamotcha, par M. G. TREFFEL.
 Kalkbrenner, par M. ART. POUGIN.
 Kalmouks, par le D^r VERNEAU.
 Kanaris, par M. PAUL BONDOIS.
 Katalah, par M. GAST. ROUVIER.
 Kangourou, par M. M. MAINDRON.
 Kant, par M. VAN BIEMA.
 Karamzim, par M. EMILE BLOCHET.
 Kaolin, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Karat, par M. GAST. ROUVIER.
 Karr — Kean, par M. B.-H. GAUSSERON.
 Kauffmann. — Kautbach, par M. H. JOUIN et M. SAM. ROCHEBLAVE.
 Kazantz, par M. HENRY JOUIN.
 Keith, par M. RENÉ SAMUEL.
 Kellermann, par M. Ad. MELLION.
 Kémeronie, — Kepler, par M. GAST. ROUVIER.
 Kerary, par M. HENRI CASTETS.
 Kerguelen (*Géogr.*), par M. GEORGES TREFFEL.
 Kermès, — Kétrie, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Kery, par M. LOUIS MARLET.
 Kersaint, par M. ADRIEN MELLION.
 Khartoum, par M. JOACHIM.
 Khiva, par M. GASTON ROUVIER.
 Kirghiz, — Kirghiz, par le D^r VERNEAU.
 Khorsabad, par M. GASTON MASPERO.
 Khosrou, — Kilidj-Arsian, par M. EMILE BLOCHET.
 Kien-si, par M. ONSIME RECLUS.
 Kinésithérapie, par le D^r FOUVEAU de COURMELLENS.
 Kingsley, par M. L. ROCHEBLAVE.
 Kioto, par M. HENRY ROUVIER.
 Klotz (*Gotfried*), par M. G. BOUCHENY.
 Kisfaludy, par M. J. KONT.
 Kieber, par M. ADRIEN MELLION.
 Kleist (*Hent. de*), — Klopstock, par M. FELIX PIQUET.
 Knaus, par MM. HENRY JOUIN et SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Knowles, par M. L. ROCHEBLAVE.
 Knox, par M. HENRI CASTETS.
 Koch, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Kochanowski, — Kosciuszki, par M. CAS. STRYIENSKI.
 Kock (Paul de), par M. FR. LOJIE.
 Koenigsberg, par M. AD. BÉLLET.
 Koberner, — Kotzebue, par M. PAUL BESSON.
 Kordofan, par M. JOACHIM.
 Kosuth, par M. J. KONT.
 Kouang-Poung, par M. G. ROUVIER.
 Krasinski, — Krasinski, — Kraszewski, par M. CAS. STRYIENSKI.
 Kremlin (Le), par M. G. ROUVIER.
 Krüdener (M^{de} de), par M. F. LOJIE.
 Krüger, par M. AD. BÉLLET.
 Kurakampf, par M. P. BONDOIS.
 Kyste (*Path.*), par le D^r LARDENNOIS; (*Art. vét.*), par M. P. MEGNIN.
 L (*Pathog.*), par M. G. LEDOS; (*Épig.*), par M. ANDRÉ BAUDILLART; (*Gram. comp.*), par M. MAURICE ENOCH.
 Labé (Louis), par M. LÉON DOREZ.
 Labiche (Eugène), par M. F. LOJIE.
 Laboratoire, par M. G. BOUCHENY.
 Labret, — Labret, par M. G. BOUCHENY.
 La Bourdonnais, — Lac, par M. G. TREFFEL.
 La Bruyère, par M. LOUIS COQUELIN.
 Labyrinthin (*Antiq.*), par M. GASTON MASPERO.
 La Caillé, par M. GAST. BOUCHENY.

Lacépède, par M. PIERRE MONNOT.
 Lacet (*Ant.*), par M. Ch. MARSILLON; (*With.*), par M. GAST. BOUCHENY.
 La Chaise, par M. Fabbé BERTRIN.
 La Chalotais, par M. LOUIS FARGÈS.
 La Chaussee, — La Fontaine, par M. PAUL MONTEAUX.
 La Condamine, — La Grange, par M. GASTON BOUCHENY.
 Lacordaire, par M. Fabbé BERTRIN.
 Lacroelle aîné, par M. RENÉ DE MORGES.
 Lacroelle jeune, par M. PINGAUD.
 Lacroix (Paul), par M. A. BONNEAU.
 Lactique, par M. MARCEL MOLINIE.
 Lactones, par M. PAUL LÉMOULT.
 Lait (*Patrist.*), par M. AD. BÉLLET; (*Art. vét.*), par M. P. MEGNIN.
 Laënnec, par le D^r Ph. POIRRIER.
 La Fayette (Marie-Madeleine), par M. LOUIS COQUELIN.
 La Fayette (Marquis de), par M. P. BONDOIS.
 La Ferté, par M. FRANÇOIS DUMAS.
 La Feuillade, par M. Y. SAINT-PAUL.
 Lafite, par M. SILVESTRE de SACY.
 Lafitau, par M. GAST. ROUVIER.
 La Hire, par M. M. LE GLAY.
 Lai, par M. A. JEANROY.
 Laine, — Laitier, par M. Ch. MARSILLON.
 Laitress, par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
 Lait (*Phys.*), par le D^r GUILLEMONAT.
 Laitue, par M. AUG. DAGUILLON.
 Lakana, par M. PAUL BONDOIS.
 Lalage, par M. GASTON BOUCHENY.
 Lally, par M. HASRI FROIDEVAUX.
 Lamaisme, par M. L. de MILLOUE.
 La Marmorata, par M. LOUIS FARGÈS.
 Lamartine, par M. YVES SAINT-PAUL.
 Lambert (*Dr. de dent.*), par M. COQUELIN.
 Lambert (Jean), par M. R. SAMUEL.
 Lambert (Jean), par M. GASTON BOUCHENY.
 Lambourde (*Arbor.*), par M. E. DE DUBOIS; (*Charrp.*), par M. Ch. MARSILLON.
 Lamennais, par M. Th. Y. SAINT-PAUL.
 La Mettrie, par M. Th. STEEG.
 Lamour, par M. Ch. ANDRÉ.
 Langon, par M. ANDRÉ LE GLAY.
 Lamoricière, par M. Ad. MELLION.
 La Motte (C^{oss} de), par M. FUNCK-BRENTANO.
 Lamotte-Houdar, par M. MÉRIMEE.
 Lamotte, par M. Th. Y. SAINT-PAUL.
 Lampe, par M. Ch. MARSILLON et M. PAUL PERRIN.
 Lamproie, par M. MAUR. MAINDRON.
 Lantrest, par M. RENÉ SAMUEL.
 Lance, par M. MAURICE MAINDRON et M. EMILE ANDRÉ.
 Lancement (*Mar.*), par M. A. HÉROU.
 Lancier, par le lieutenant-LE MARCHAND.
 Lancret, — Landseer, — Langtois, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Landes, par M. EMILE DEVAULX.
 Landes, par M. A. PAGNON.
 Landes, par M. MAURICE ENOCH.
 Lande (*Ant.*), par le D^r GUILLEMONAT; (*Hist.*), par M. M. ENOCH.
 Languedoc (*Litt.*), par M. TREFFEL; (*Gram.*), par M. P. MONTEAUX.
 Langueur, par le D^r LAUMONIER.
 Lanjuinais, par M. PAUL BONDOIS.
 Lannes, par M. ADRIEN MELLION.
 La Noue, par M. LÉON MARLET.
 Lanouette, par M. AD. BÉLLET.
 Lansquenet, par M. M. MAINDRON.
 Lanterne (*Techn.*), par M. Ch. MARSILLON; (*Milit.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Lantane, par M. MARCEL MOLINIE.
 Laon, par M. A. MALOT.
 La Pérouse, — Laponie, par M. G. TREFFEL.
 Lapin, par M. MAUR. MAINDRON.
 Lapon, par M. GASTON BOUCHENY.
 Laprade, par M. LOUIS COQUELIN.
 Laque, par M. Ch. MARSILLON.
 La Quintinie, par M. EM. DEVAULX.
 La Reynie, par M. FR. DUMAS.
 La Roche-foucauld, par M. PAUL MARIOT.
 La Rochejaquelein, par M. ADRIEN MELLION.
 Larousse, par M. AJEN de L'ISLE.
 Larrey, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Larve, par M. MAURICE MAINDRON.
 Laryngite, — Larynx, par le D^r LAUMONIER.
 Lasalle, par M. ADRIEN MELLION.
 Lascaux, par M. LICHTENBERGER.
 Lassus, par M. ARTHUR POUGIN.
 Latin (*Ethiol.*), par M. SAUGON; (*Ling. et Litt.*), par M. ANDRÉ BAUDILLART; (*Vers. f.*), par M. HENRI LORNIÈRE.
 Latini, par M. J. MANDOUL.
 Latitudo, par M. ALBERT HÉROU.
 Le Tour d'Auvergne, par M. ADRIEN MELLION.
 La Tour du Pin, La Trémouille, par M. KERGOMARD.
 Latran, par M. Fabbé BERTRIN.
 Latrude, par M. FUNCK-BRENTANO.
 Laure de Noisy, par M. LÉON DOREZ.
 Laurent (saint), par M. Fabbé BERTRIN.

Laurier, — Lavande, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Lauzun, par M. PIERRE BRUN.
 Lavage (*Médecine*), par le D^r GUILLEMONAT.
 La Vallière, par M. Fr. DUMAS.
 Lavasse, par M. GAST. BOUCHENY.
 Lave, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Laveur, — Lavoisier, par M. CHARLES MARSILLON.
 Lavis, par M. RENÉ CHAUMETON.
 Lavoir, par M. GAST. BOUCHENY.
 Law, par M. LUCIEN MAURY.
 Lawn-tennis, par M. PAUL CHAMP.
 Lazare (saint), p. M. Fabbé BERTRIN.
 Lebon, par M. ADRIEN MELLION.
 Lebrun (M^{de}), par M. AD. BÉLLET.
 Lebrun (Ch.), — Lebrun (Vigée), par M. JOUIN et M. ROCHEBLAVE.
 Lecithine, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Leconte de Lisle, p. M. G. PELLISSIER.
 Lecourtier (*Adr.*), par M. ALCEDE BONNEAU.
 Lecture, par M. GUSTAVE LÉJEAL.
 Ledru-Rollin, par M. G. ROUVIER.
 Lefebvre (*muséc.*), par M. MELLION.
 Lefebvre (*univ.*), par M. L. COQUELIN.
 Légende, par M. H. GAUSSERON.
 Légende, par M. GAST. BOUCHENY.
 Légion (*Ant. rom.*), par M. BAUDRILLART; (*Phys.*), par M. JEAN MARSILLON; (*Techn.*), par M. CHARLES MARSILLON.
 Légion d'honneur, par M. DURIEUX.
 Légouvé, par M. ALCEDE BONNEAU.
 Lég. (*Dr. rom.*), par M. G. REGELSPERGER; (*Dr. can.*), par M. ANDRÉ.
 Légumineuses, par M. DAGUILLON.
 Leibniz, par M. RAUL ALLIER.
 Leipzig, par M. GEORGES TREFFEL.
 Lemery, — Lemniscate, par M. GAST. ROUVIER.
 Lenclos (Nion de), par M. P. BIJON.
 Lenoir, — Le Notre, par M. HENRY JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Lentille (*Bot.*), par M. AUGUSTE DAGUILLON; (*Phys.*), par M. CHARLES MARSILLON; (*Techn.*), par M. GASTON MARSILLON.
 Léon (*papes*), par M. Fabbé BERTRIN.
 Léopold (*Bot.*), par M. Ch. DIEHL.
 Léonidas, par M. PAUL BONDOIS.
 Léopardi, par M. A. BONNEAU.
 Leopold (*All.*), par M. REYBEL.
 Leopold (*Belg.*), par M. P. BONDOIS.
 Léopold (*ord. de Léop.*), par M. G. TREFFEL.
 Lépidodendre, par M. B. RENAULT.
 Lépidine, par M. GASTON BOUCHENY.
 Lépidus, par M. A. BAUDRILLART.
 Le Play, par A. LICHTENBERGER.
 Leprie, par le D^r LAUMONIER.
 Lerins, par M. MAURICE ENOCH.
 Lermonthov, par M. OSSIP LOUIÉ.
 Leroux, par M. RAUL ALLIER.
 Les, — Lespinaise, par M. LOUIS COQUELIN.
 Lesdiguières, par M. Fr. DUMAS.
 Lèse-majesté, par M. G. REGELSPERGER.
 Lesbos, par M. GASTON ROUVIER.
 Lessing, par M. FELIX PIQUET.
 Lesueur (E.), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Lesueur (J.-F.), par M. A. POUGIN.
 Lettres, par M. FELIX PIQUET.
 Lettre (*Comm.*), par M. LEAUTY; (*Hist.*), par M. F. FUNCK-BRENTANO; (*Poste*), par M. RENÉ TERRIBLE; (*Litt.*), par M. AD. BÉLLET; (*Techn.*), par M. COQUELIN.
 Leuchtenberg, par M. E. REYBEL.
 Leucamaïne, par le D^r GUILLEMONAT.
 Love (*Topogr.*), par M. Jacques BOYER.
 Lovre (*Astr.*), par M. JEAN MARSILLON.
 Leverrier, — Levrier, — Léviotse, par M. GASTON BOUCHENY.
 Levrure, par M. MAURICE MAINDRON.
 Levrure, par M. MAURICE ENOCH.
 Levrure, par M. MAURICE ENOCH.
 Libération, par M. LOUIS ANDRÉ.
 Liberia, par M. PAUL COMBES.
 Liberté (*Philos.*), par M. DUPRAT; (*Polit.*), par M. Th. STEEG; (*Dr.*), par M. ANDRÉ.
 Libertin, par M. GEORGES TREFFEL.
 Libraire, par M. GASTON DUAL.
 Licence (*Fin.*), par M. GENTIN; (*Instr. pub.*), par M. G. TREFFEL.
 Licher (*Bot.*), par M. LÉON DUFOUR; (*Pathol.*), par le D^r LAUMONIER.
 Licorne, par M. GUSTAVE LÉJEAL.
 Lie, par M. PIERRE MONNOT.
 Lie, par M. GASTON BOUCHENY.
 Lied, par M. FELIX PIQUET.
 Liège, par M. AUGUSTE DAGUILLON.
 Liège, par M. Du PIFF.
 Lieutenant (*Admin.*), par M. FRANÇOIS DUMAS; (*Mar.*), par M. HÉROU.
 Lieutenant (*Ant.*), par le lieutenant-colonel LE MARCHAND.
 Lièvre, par M. MAURICE MAINDRON.
 Liguette (*Arb.*), par M. H. WELSHINGER.
 Lig. (*Ar.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
 Ligne (Prince de), par M. H. MÉRIMEE.
 Ligné, par M. GEORGES TREFFEL.
 Li-Hung-Tchang, par M. A. THOMAS.
 Lige, — Lige, par M. LOUIS ANDRÉ.
 Limaçon (*Geom.*), par M. G. BOUCHENY.

PRINCIPAUX ARTICLES

Limbourg, par M. DU FIEF.
 Lime, par M. CH. MARSILLON.
 Limie (*Math.*), par M. F. MASCART.
 Limoges, par M. G. TREFFEL.
 Limousin, par M. G. TREFFEL.
 Lin (*Bot.*), par M. AUGUSTE DAGUIL-
 LON; (*Agric.*), par M. E. DEVAULX;
 (*Techn.*), par M. CH. MARSILLON.
 Linau, par M. P. BONDOIS.
 Linguistique, par M. A. ENOCH.
 Linne, par le D^r GUILLEMONAT.
 Lion (*Zool.*), par M. MAURICE MAIN-
 DRON; (*Icon.*), par M. H. JOUIN et
 M. SAMUEL ROCHEBLAVE; (*Ordr.*),
 par M. JOSEPH DURIEUX.
 Lionne, par M. FRANÇOIS DUMAS.
 Liouville, par M. G. BOUCHENY.
 Lippi, par M. H. JOUIN et M. S. RO-
 CHEBLAVE.
 Lipse, par M. LÉON DOREZ.
 Liquefaction, par M. R. JARRY.
 Liqueur, par M. F. GUEGUIN.
 Liquidation, par M. LOUIS ANDRÉ.
 Lis, par M. P. MONCEAUX et M. G.
 GUILLEMON.
 Lisbonne, par M. A. COSTER.
 Liszt, par M. ARTHUR POUGIN.
 Lit, par M. P. MONCEAUX et M. G.
 GUILLEMON.
 Litanies, par M. l'abbé BERTRIN.
 Lithium, par M. MARCEL MOLINIE.
 Lithographie, par M. YVES SAINT-
 PAUL.
 Littré (*Agric.*), par M. EMILE DE-
 VAULX; (*Arch.*), par M. ANDRÉ BAU-
 DRILLART.
 Litolf, par M. ARTHUR POUGIN.
 Littérature, par MM. G. PELLISSIER,
 P. MORILLOT, STRYIENSKI,
 JEANROY et L. COQUELIN.
 Littré, par M. EMILE PONTIÈRE.
 Liturgie (*Instr. gr.*), par M. GEORGES
 TREFFEL; (*Relig.*), par M. l'abbé
 BERTRIN.
 Liverpool, par M. C. L'HOPITAL.
 Livingston, par M. H. FROIDEVAUX.
 Livre (*Hist.*), par M. GASTON DUVAL;
 (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
 Livre (*Métro.*), par M. G. LEJEAL.
 Livret (*Art.*), par M. J. ENOCH DE
 LISLE; (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ;
 (*Mar.*), par M. A. HÉROU; (*Judid.*),
 par le R^el LÉ MARCHAND.
 Loch, par M. ALBERT HÉROU.
 Locke, par M. FR. STEG.
 Locomotive, par M. CH. MARSILLON.
 Loess, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Logarithme, par M. JACQUES BOYER.
 Loge, par M. H. JOUIN et M. S. RO-
 CHEBLAVE.
 Logement (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ;
 (*Judid.*), par le P^e LÉ MARCHAND.
 Logique, par M. HENRI JOLY et M. TH.
 BOURG.
 Longehrin, par M. YVES SAINT-PAUL.
 Loi, par M. HENRI JOLY; (*Dr.*), par M.
 GUSTAVE REGELSBERGER.
 Loire (*R.*), par M. GEORGES TREFFEL.
 Loire (*Dép.*), par M. G. TREFFEL.
 Loire-Infér., par M. LOUIS LAFFITE;
 et-Cher, par M. LOUIS LAFFITE.
 Lombard (*B.-arts.*), par M. H. JOUIN
 et M. ROCHEBLAVE; (*Hist.*), par
 M. LÉON DOREZ.
 Lombric, par M. MÉNÉGAUX.
 Loudres (*Géogr.*), par M. CH. L'HOPIT-
 TAL; (*Hist.*), par M. RENÉ SAMUEL.
 Longeville, par le D^r LAUMONIER.
 Longfellow, par M. PELLISSIER.
 Longitude, par M. JEAN MASCART.
 Longueur, par M. GAST. BOUCHENY.
 Longueville, par M. FR. DUMAS.
 Longueville (*duch.*), par M. G. TREFF-
 EL.
 Lope de Vega, par M. E. MÉRIMÉE.
 Lord, par M. R. SAMUEL.
 Lorrain (Cl.), par M. HENRY JOUIN et
 M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Lorraine, par M. GEORGES TREFFEL.
 Lorraine (*duch.*), par M. MARCEL
 MOLINIE.
 Lot (*Dép.*). — Lot-et-Garonne, par
 M. A. GIRARD.
 Loterie (*Fin.*), par M. LOUIS ANDRÉ;
 (*Arch.*), par M. CH. MARSILLON.
 Lothaire, par M. LÉON DOREZ.
 Louage, par M. LOUIS ANDRÉ.
 Louis (*pr. d'Allem.*), par M. J. MAN-
 DOUL et M. E. REYBEL.
 Louis I^{er} à Louis XI, par M. J. MAN-
 DOUL.
 Louis XII, par M. A. LE GLAY.
 Louis XIII à Louis XVI, par M. F.
 DUMAS.
 Louis XVII, Louis XVIII, par M. P.
 BONDOIS.
 Louis (*Holl.*), par M. J. MANDOU.
 Louis (*Illogr.*), par M. J. KONT.
 Louis (*R.*), par M. LÉON DOREZ.
 Louis de Savoie, par M. A. LE GLAY.
 Louis (*Opér.*), par M. A. POUGIN.
 Louis-Philippe, par M. P. BONDOIS.
 Loup, — Loutré, par M. MÉNÉGAUX.
 Loupe (*Phys.*), par M. J. MASCART.

Louvois, par M. FR. DUMAS.
 Louvre (*Palais*), par M. F. BOURNON.
 Louvre (*Mus.*), par M. H. JOUIN et
 M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Louvois, par M. G. BOUCHENY.
 Lozère, par M. GEORGES TREFFEL.
 Lubeck, par M. CAMILLE GUY.
 Luc (S.), par M. l'abbé BERTRIN.
 Lucan, par M. A. BAUDRILLART.
 Lucerne, par M. OYSCÈS RECLUS.
 Lucie de Lammermoor, par M. AJEN
 DE LISLE.
 Lucien, par M. PAUL MONCEAUX.
 Lucques, par M. KERGOMARD.
 Lucrèce, par M. L. ANDRÉ
 BAUDRILLART.
 Lucrèce Borgia, par M. L. COQUE-
 LIN.
 Lullin, par M. H. JOUIN et M. S. RO-
 CHEBLAVE.
 Lulle, par M. DUPRAT.
 Lullin, par M. ARTHUR POUGIN.
 Lumière (*Phys.*), par M. RENÉ CHAU-
 METON; (*Physiol.*), par M. FOUVEAU
 DE GOURMAY.
 Lune, par M. JEAN MASCART.
 Lupin, par M. AUGUSTE DAGUIL-
 LON.
 Lusignan, par M. MANDOU et M. G.
 LEDOS.
 Luthier, par M. RAOU ALLEUR.
 Lutidine, par M. PAUL LEMOULT.
 Lutite, par M. EMILE ANDRÉ.
 Luxation, par le D^r HENRI LARDEN-
 NOIS et M. PIERRE MÉGNIN.
 Luxembourg, par M. G. TREFFEL,
 M. P. FAUCHER et M. DU FIEF.
 Luxembourg (*Biogr.*), par M. REYBEL
 et M. MANDOU.
 Luxembourg (*Palais*), par M. HENRY
 JOUIN et M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Lyones, par M. KERGOMARD.
 Luzerne, par M. AUG. DAGUIL-
 LON.
 Lycée, par M. GEORGES TREFFEL.
 Lymphangite, par le D^r GUILLEMO-
 NAT.
 Lyon (*Géogr.*), par M. G. TREFFEL;
 (*Hist.*), par M. PAUL BONDOIS.
 Lyre, par M. ARTHUR POUGIN.
 Lyrique, par M. LOUIS COQUELIN.
 Lysias, par M. PAUL MONCEAUX.
 Lysin, par M. H. JOUIN et M. S. RO-
 CHEBLAVE.
 M (*Pédagog.*), par M. GABRIEL LEDOS;
 (*Gramm.*), par M. MAURICE ENOCH.
 Mahillon, par M. J. MANDOU.
 Mahly, par M. E. PONTIÈRE.
 Mahusé, par M. H. JOUIN et M. RO-
 CHEBLAVE.
 Macaque, par M. MAUR. MAINDRON.
 Macaronique, par M. H. GAUSSERON.
 Macchani, par M. STRIENSKI.
 Mac-Glehan, — Machiavel, par M.
 G. ROUVIER.
 Macdonald, par M. Y. SAINT-PAUL.
 Macédoine, par M. GEORG. TREFFEL.
 Macaulay, par M. FR. DUMAS.
 Machine (*Hist.*), par M. G. TREFFEL;
 (*Mécan.*), par M. CH. MARSILLON;
 (*Electr.*), par M. GAST. BOUCHENY;
 (*Mathém.*), par M. ELIE PERRIN.
 Mac-Carthur, par M. G. BOUCHENY.
 Mac-Mahon, par M. HENRI CASTETS.
 Maconnais, par M. PIERRE MONOT.
 Madagascar (*Géogr.*), par M. G. FOU-
 CART; (*Ethn.*), par le D^r VERNAUX.
 Madagascariens, par M. HENRI FROIDEVAUX.
 Madeleine, — Madeleine, par M.
 l'abbé BERTRIN.
 Madrid, par M. AN. COSTER.
 Madrigal (*Litt.*), par M. PIERRE BRUN;
 (*Mus.*), par M. ARTHUR POUGIN.
 Mage (*Hist.*), par M. G. MASPERO;
 (*Icon.*), par M. H. JOUIN et M. SAMUEL
 ROCHEBLAVE.
 Mage (*opéra*), par M. Y. SAINT PAUL.
 Magellan, par M. H. FROIDEVAUX.
 Magie (*en Gréc.*), par M. G. MASPERO.
 Magistrate (*Dr. rom.*), par M. G.
 REGELSBERGER; (*Dr.*), par M. LOUIS
 ANDRÉ.
 Magistron, par M. H. PONTIÈRE.
 Magnésisme (*Phys.*), par M. P. BARY;
 (*Thér.*), par le D^r LAUMONIER.
 Magnéto-mètre, par M. GASTON BOU-
 CHENY.
 Mahomet, par M. EMILE BLOCHET.
 Mariages, par le D^r VERNAUX.
 Mai (*Econ. rur.*), par M. E. DEVAULX;
 (*Hist.*), par M. M. GUECHOT et par
 M. A. PINGAUD.
 Maillois, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Main (*anat.*), par le D^r LARDENNOIS;
 (*Pathol.*), par le D^r GUILLEMONAT.
 Maine, par M. HENRI GAILLARD.
 Maine-et-Loire, par M. L. LAFFITE.
 Mainserre (*Jeud.*), par M. G. RE-
 GELSBERGER; (*Dr. act.*), par M. L.
 ANDRÉ.
 Mainteneur, par M. ALBERT PINGAUD.
 Maire (*Adm.*), par M. SILVÈRE DE
 SACY; (*Hist. des inst.*), par M. G. RE-
 GELSBERGER; (*Dr. des palais*),
 par M. J. MANDOU.
 Mairet, par M. PIERRE BRUN.

Mais, par M. AUGUSTE DAGUIL-
 LON.
 Maison (*Arch.*), par M. P. MON-
 CEAUX; (*Arch. rom.*), par M. ANDRÉ
 BAUDRILLART; (*Temps mod.*), par
 M. HENRY JOUIN et M. S. KOCHÉ-
 HENRI.
 Maître, par M. FR. DUMAS.
 Maître (Joseph de), par M. P. MO-
 RILLOT.
 Maître (Xavier de), par M. P. MO-
 RILLOT.
 Maîtres chanteurs, par M. A. POU-
 GIN.
 Majoique, par M. HENRY JOUIN et
 M. SAMUEL ROCHEBLAVE.
 Majorat, — Majorité, par M. G. RE-
 GELSBERGER.
 Majorque, par M. MANDOU.
 Malade imaginaire, par M. HAMEL.
 Malade (*Pathol.*), par le D^r GUILLE-
 MONAT; (*Méd.*), par le D^r Ph. POIR-
 RIER; (*Art véc.*), par M. P. MÉGNIN;
 (*Agric.*), par M. E. DEVAULX.
 Malais, par le D^r VERNAUX.
 Malaisia, par M. LÉON DOREZ.
 Malebranche, par M. RAOU ALLEUR.
 Maléran-Polynésie (*Ethn.*), par M. G.
 TREFFEL; (*Ling.*), par M. M. ENOCH.
 Malesherbes, par M. SEIN VOLLE-
 ZAC.
 Malherbe, par M. PAUL MORILLOT.
 Males, par M. Joseph DURIEUX.
 Malte, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Mameluk, par M. EMILE BLOCHET.
 Mammifère, — Manche (*Cost.*), par
 MAURICE MAINDRON.
 Manche (*Mér.*), par M. G. TREFFEL.
 Manche (*Départ.*), par M. E. COLIN.
 Mancini, par M. FR. DUMAS.
 Mandat (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ;
 (*Post.*), par M. Remy TERRIBLE.
 Mandchourie, par M. OYSCÈS RECLUS.
 Mandé, par M. CH. MARSILLON.
 Mané, par M. H. JOUIN et M. S. RO-
 CHEBLAVE.
 Manganèse, — Mannite, par M. MAR-
 CEL MOLINIE.
 Manin, par M. LOUIS FARGES.
 Manovre, par le lieutenant-colonel
 LE MARCHAND.
 Manomètre, par M. G. BOUCHENY.
 Manon, par M. LOUIS COQUELIN.
 Mansfeld, par M. LOUIS LAFFITE.
 Mansueti, par M. E. REYBEL.
 Manteau, par M. MAUR. MAINDRON.
 Mantegna, par M. JOUIN et M. RO-
 CHEBLAVE.
 Manteloff, par M. E. PONTIÈRE.
 Mantoue, par M. KERGOMARD.
 Manuce, par M. GASTON DUVAL.
 Manuel (*hyg.*), par M. CHARLES DIEHL.
 Manuel (L.-P.), par M. P. BONDOIS.
 Manuscrit, par M. CAM. GOUDEC.
 Manzoni, par M. ALBERT BONNAEU.
 Mappemonde (*Géogr.*, *Math.*), par M.
 GASTON BOUCHENY; (*Hist.*), par M.
 H. FROIDEVAUX.
 Marais, par M. EMILE DEVAULX.
 Maréchal, par M. P. BONDOIS.
 Marathon, par M. PAUL MONCEAUX.
 Marbre, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Marc-Aurèle, par M. A. BAUDRIL-
 LART.
 Marceau, — Marcel, par M. Yves
 SAINT-PAUL.
 Marche (*Phys.*), par le D^r LAUMO-
 NIER; (*Mus.*), par M. AJEN DE LISLE.
 Marche (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
 Margocette, par M. EMILE DEVAULX.
 Mareschal, par le lieutenant-
 LE MARCHAND.
 Maree, par M. ALBERT HÉROU.
 Mareille, par M. ABLYS DE JOURDAIN.
 Margerie, par M. LÉON DOREZ.
 Marguerite (de Prov.), — Marguerite
 (de Bourg.), par M. MANDOU.
 Marguerite (de Val), par M. MARLET.
 Marguerite (de Fr.), par M. LÉON
 DOREZ.
 Marguerite (d'Anj.), — Marguerite
 (de Const.), par M. MANDOU.
 Mariage (*Ant. gr.*), par M. PAUL MON-
 CEAUX; (*Dr. act.*), par M. G. RE-
 GELSBERGER; (*Hist.*), par M. G. TREFF-
 EL; (*Rel.*), par M. l'abbé BERTRIN
 et M. DE MILLOUE.
 Mariage de Figaro, par M. G. MON-
 TAL.
 Marie (S.), par M. l'abbé BERTRIN.
 Marie-Thérèse, par M. A. PINGAUD.
 Marie Tudor, par M. FR. DUMAS.
 Marie de Médicis, — Marie Stuart,
 par M. MARLET.
 Marie Leczinska, — Marie-Antoi-
 nette, par M. STRYIENSKI.
 Marie-Louise, par M. G. TREFFEL.
 Mariette, par M. GASTON MASPERO.
 Marins, par M. LÉON DOREZ.
 Marini, par M. ALBERT BONNAEU.
 Mariotte, par M. G. BOUCHENY.
 Marivaux, par M. A. BAUDRILLART.
 Marivaux, par M. LOUIS COQUELIN.
 Marmion, par M. R. SAMUEL.
 Marmier, par M. FRÉD. LOLLIE.
 Marmoron, par M. J. DESVALLINES.

Marmonte, par M. M. H. MÉRIMÉE.
 Marne, par M. PIERRE MONNOT.
 Marne (H.), par M. E. COLIN.
 Maroc (*Géogr.*), par M. A. BERNARD;
 (*Hist.*), par M. WOLFROD.
 Maronite, par M. l'abbé BERTRIN.
 Marot, par M. A. JEANROY.
 Marquis (*Dr.*), par M. LOUIS ANDRÉ.
 Marquis (*Const.*), par M. CH. MARSILLON.
 (*Econ. rur.*), par M. E. DEVAULX.
 Marquises, par M. LÉON LEJEAL.
 Mars (*Agr.*), par M. G. BOUCHENY.
 Mars (*Judid.*), par M. PAUL MONCEAUX.
 Mars (*Astr.*), par M. JEAN MASCART.
 Marsaïssa, — Martha, par M. AJEN
 DE LISLE.
 Marseille, par M. R. RAS.
 Marsupiaux, par M. MAURICE MAIN-
 DRON.
 Martin (saint), par M. l'abbé BERTRIN.
 Martin (H.), par M. PAUL BONDOIS.
 Martinéz de la Rosa, par M. A. DON-
 NEAU.
 Martinéz Campo, par M. A. CASTETS.
 Martin, par M. ARTHUR POUGIN.
 Martinique, par M. OYSCÈS RECLUS.
 Martyr (*Hist.*), par M. ALBERT BER-
 TRIN; (*Litt.*), par M. PAUL MORILLOT.
 Marx (K.), par M. ANDRÉ LICHTEN-
 BERGER.
 Maschke, par M. LOUIS FARGES.
 Mascaret, par M. ALBERT HÉROU.
 Masinissa, par M. ANDRÉ BAUDRIL-
 LART.
 Maspero, par M. Yves SAINT-PAUL.
 Massey (*Astr.*), par M. PAUL MON-
 CEAUX; (*Astr.*), par M. MAURICE
 MAINDRON; (*Théât.*), par M. ARTHUR
 POUGIN.
 Masque de fer, par M. GUILLEMONAT-
 BREN.
 Massage, par le D^r GUILLEMONAT.
 Masse (*Mécan.*), par M. JEAN MASCART.
 Massa, par M. AJEN DE LISLE.
 Massenet, par M. ARTHUR POUGIN.
 Masséna, général, par M. Ph. GLAN-
 GÉAUD.
 Massillon, par M. PAUL MORILLOT.
 Mat, par M. ALBERT HÉROU.
 Matérialisme, par M. WALTER-
 BOLDRE.
 Matière, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Mathématique, par M. J. BOYER.
 Mathias, par M. H. REYBEL.
 Mathèse (*Philos.*), par M. RAOU AL-
 LEUR; (*Math.*), par le D^r LAUMONIER.
 Matheuc, par M. HENRI BOUCHENY.
 Matthieu, par M. l'abbé BERTRIN.
 Maturation (*Bot.*), par M. A. DAGUI-
 LON.
 Maupassant, par M. G. PELLISSIER.
 Maupeou, par M. LOUIS FARGES.
 Maupeituis, par M. G. BOUCHENY.
 Maure, par M. DESDEVISES DU
 BERTRE.
 Maurepas, par M. FR. DUMAS.
 Maurice (*Hyg.*), par M. CH. DIEHL;
 (*Allen.*), par M. E. REYBEL.
 Mayrocardato, par M. GASTON ROU-
 LLET.
 Maxilloire, par le D^r LARDENNOIS.
 Maximilien (*Allen.*), par M. E. REY-
 BEL; (*Mex.*), par M. LOUIS FARGES.
 Maximum (*Math.*), par M. GEORGES
 CHAUMETON; (*Econ. polit.*) par
 M. FR. HERNARD.
 Maya, par M. MAURICE ENOCH.
 Mayence, par M. GEORGES TREFFEL.
 Mayenne, par M. LOUIS LAFFITE.
 Maynard, par M. HENRI MÉRIMÉE.
 Mazarin, par M. ALBERT PINGAUD.
 Mazdeisme, par M. G. LEJEAL.
 Mazzini, par M. LOUIS FARGES.
 Meandre, par M. AUGUSTE ROBIN.
 Meade, par M. PIERRE MONNOT.
 Mécanisme (*Phil.*), par M. ALBERT
 BERTRIN.
 Mecklenbourg (*Géogr.*), par M. G.
 TREFFEL; (*Hist.*), par M. E. REYBEL.
 Mecque (La), par M. G. TREFFEL.
 Médan, par M. EMILE BLOCHET.
 Mède, par M. GASTON MASPERO.
 Médecin, par le D^r Ph. POIRRIER.
 Médecine, par le D^r GUILLEMONAT.
 Médian (*Géom.*), par M. BOUCHENY.
 Média, par M. LÉON DOREZ.
 Médie, par M. GASTON MASPERO.
 Médiques, par M. GEORGES TREFFEL.
 Méditerranée, par M. RAINAUD.
 Médoc, par M. PIERRE MONNOT.
 Médras, par M. PAUL MONCEAUX.
 Mégathé, par M. G. LEJEAL.
 Mégare, par M. Th. STEG.
 Mégisserie, par M. CH. MARSILLON.
 Méhémet-Ali, par M. G. LOTH.
 Méhul, par M. ALBERT PINGAUD.
 Mellicat, par M. HENRI CASTETS.
 Meissonnier, par M. OCTAVE GREARD.
 Mékong, par M. GASTON ROUVIER.
 Melanchton, par M. RAOU ALLEUR.
 Mémoires (*Appl.*), par M. DEVAULX.
 Melbourne, par M. LÉON LEJEAL.

For use in
the Library
ONLY

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

AE
25
L34
t.5

Larousse, Pierre
Nouveau Larousse illustré

Robarts

For
the
ONLY

1

